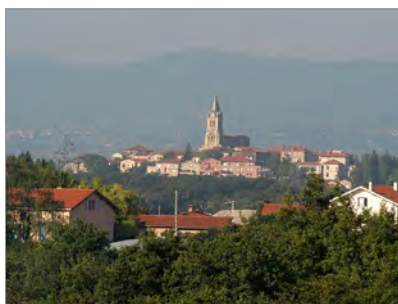


REVISION N°2
Approbation - 2019

METROPOLE DE LYON

A.1.1. Rapport de présentation Tome 1 Diagnostic général



Partie 1

Géographie, paysages et trame verte et bleue : le cadre du développement de l'agglomération 11

1.1 Géographie et grands paysages, socle de la trame verte et bleue et cadre pour l'occupation humaine	13
Un territoire à la confluence de trois régions naturelles et de deux grands cours d'eau	14
Sept entités morpho-paysagères issues de l'entrecroisement de la structure urbaine et de la trame végétale 16	
La vallée du Rhône	22
Le Val de Saône	26
Le plateau du Franc Lyonnais	28
La plaine de l'Est.....	31
Les coteaux et vallons de l'Ouest	35
Le massif du Mont-d'Or	40
A la croisée des grandes entités géographiques, le site de la ville centre : Lyon et Villeurbanne	44
1.2 La trame verte et bleue, une continuité structurante, support de la biodiversité.....	53
La trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération : un patrimoine écologique dynamique mais menacé . 54	
Des milieux diversifiés composent la trame verte et bleue	56
Le fonctionnement écologique de la trame verte et bleue : un réseau d'entités écologiques fonctionnelles reliées par des corridors écologiques	64
La cohabitation de multiples fonctions et usages	67
Face à la pression urbaine et des pratiques aux impacts négatifs, une trame verte et bleue en projet	71
La nature en ville : des fonctions essentielles pour l'équilibre de l'espace urbain	75
La nature en ville, d'une demande sociale à des effets positifs sur l'environnement urbain	75
Un réseau insuffisamment constitué.....	80

Partie 2

Structuration urbaine, mobilité et équipements : rouages essentiels du fonctionnement urbain 87

2.1 Une structuration urbaine en dynamique permanente	89
L'évolution de l'agglomération de 1950 à nos jours : la construction de la structure urbaine actuelle	89
1950 : des tendances déjà à l'œuvre	90
1950-1975 : une période décisive qui ébauche l'ossature de l'organisation urbaine actuelle	92
1975-1990 : la poursuite du fort développement de l'agglomération	94
1990-2005 : ralentissement des tendances d'extension, développement dynamique des villes-centre par renouvellement urbain	96
2005-2015 : un développement urbain dynamique sous forme de renouvellement urbain sur l'ensemble du territoire, corollaire à la maîtrise de l'extension urbaine	98
L'organisation urbaine actuelle, combinaison d'une organisation polycentrique et d'axes « directeurs »	100
L'organisation polycentrique : des logiques de couronnes et des centralités hiérarchisées	102
D'autres pôles urbains structurants de l'agglomération	103
De grands axes guident aussi la structuration urbaine	103
Une agglomération en projets	104
Le centre d'agglomération : du déploiement le long des fleuves à l'articulation renforcée avec ses territoires limitrophes	105
Les projets de renouvellement urbain intégrés dans les territoires fragilisés : réalisations et projets	122

I Des dynamiques de projet d'échelle d'agglomération dans le quart sud-est de la métropole	128
Le territoire de la Porte des Alpes	128
Le Grand Montout-Peyssillieu	129
La Vallée de la Chimie	130
I D'autres projets d'importance, à l'échelle des bassins de vie	132
Le Sud et l'Est	132
L'Ouest	133
Le Nord	134
2.2 Les mobilités : à l'articulation de l'accessibilité des territoires, de l'organisation urbaine et de l'aménagement du cadre de vie	139
I La métropole de Lyon, une position de carrefour régional, national et européen.....	139
Transport aérien : une porte d'entrée internationale au potentiel de développement important	139
L'étoile ferroviaire lyonnaise : au cœur des échanges métropolitains régionaux, nationaux et européens, une infrastructure saturée	141
Un réseau autoroutier d'envergure, et la fin annoncée de sa traversée du cœur d'agglomération.....	144
Le transport fluvial : un rôle aujourd'hui minoritaire, mais en développement	147
I Vers une multipolarisation et une diversification des pratiques de déplacements, en lien avec le développement des réseaux	148
L'évolution des pratiques et des modes de vie modifient les déplacements dans la métropole.....	148
Les différents modes de transports : organisation des réseaux, évolution des pratiques et politiques publiques	156
Interconnexions entre les modes de transport, partage de l'espace public et stationnement : des outils essentiels des politiques de déplacement en lien avec l'aménagement du territoire	173
I Une articulation nécessaire entre l'offre de transports collectifs et le développement urbain et économique	182
Une organisation urbaine déjà partiellement structurée par les réseaux de transports collectifs.....	183
Des capacités de développement importantes au Centre et à l'Est : une articulation urbanisme/déplacements à anticiper.....	184
L'Ouest et le Nord : des conditions de desserte à améliorer pour accompagner le développement urbain actuel et à venir.....	184
Des sites particuliers qui nécessitent un accompagnement en terme de services à la mobilité	185
Les différents leviers d'amélioration de la desserte des territoires en transport collectifs	186
2.3 Les équipements, des éléments structurants : des services quotidiens au rayonnement de la métropole	193
I Les équipements métropolitains, facteurs d'attractivité nationale et internationale de l'agglomération	194
L'enseignement supérieur et la recherche : le deuxième pôle universitaire français.....	194
Les équipements de santé : un rayonnement international autour de la filière des Sciences de la Vie.....	197
D'autres équipements contribuent au rayonnement de l'agglomération : culture, sport, tourisme	198
I Les équipements, des pôles d'attraction et de services à la population à l'échelle des bassins de vie et des communes	200
Les équipements de santé : très présents et diversifiés, mais une polarisation qui s'accroît	200
L'enseignement primaire et secondaire : une couverture du territoire satisfaisante, sensible aux évolutions démographiques	203
Les équipements sociaux : une forte présence dans les deux villes-centre, faible en deuxième couronne.....	206
Les équipements culturels : très nombreux sur le Centre, et une bonne répartition des équipements de proximité	208
Sports et loisirs : un niveau d'équipements répondant globalement à la demande, malgré des disparités territoriales	210
Parcs, squares, jardins publics sont aussi des équipements répondant aux besoins de la population	216
Les réseaux numériques	218

Partie 3

Les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales 231

3.1 Des formes urbaines héritées de l'Histoire et de la géographie 233

- | Constitution et évolution des tissus urbains : apparition des formes urbaines qui ont marqué le territoire . 234
- | Des influences culturelles régionales plurielles 238

3.2 Une grande diversité des tissus et formes urbaines, caractéristique essentielle de l'agglomération..... 241

- | Les tissus compacts de centralités multifonctionnelles 248
 - Les tissus historiques imbriqués 250
 - Les tissus historiques de faubourg 253
 - Tissus développés en îlot couronne 255
- | Les tissus mixtes à formes compactes (à caractère résidentiel marqué) 260
 - Les tissus composites 260
 - Les tissus à dominante d'habitat individuel resserré à intermédiaire 265
 - Les hameaux 269
- | Le cas particulier des tissus issus d'un plan de composition 272
- | Les tissus discontinus à dominante résidentielle 276
 - L'habitat collectif : des grands ensembles aux petites unités bâties 276
 - L'habitat individuel récent 280
- | Les tissus économiques 282
 - Les zones d'activités 282
 - Les tissus de microsites d'activités 285
- | Les pièces urbaines de forte emprise et d'intérêt collectif 286
 - Les forts militaires 286
 - Les objets discontinus de grande emprise 288
 - Les emprises monofonctionnelles utilitaires 289
- | Les tissus faiblement urbanisés, à dominante végétale 290
 - Les grandes propriétés 290
 - Les grandes propriétés loties 292
 - Les maisons bourgeoises 293
 - Les secteurs de constructions ponctuelles de maisons individuelles récentes sur grandes parcelles en frange ou dans des secteurs naturels 294

3.3 De la ville héritée à la ville en devenir : patrimoine, identités et valeurs, éléments fédérateurs d'un projet de territoire 301

- | Le patrimoine ordinaire : de son identification à sa reconnaissance comme ressource du projet de territoire 306
 - Révéler le patrimoine ordinaire : l'élargissement de la démarche engagée dans le PLU 2005 306
 - Les « valeurs », garantes d'un héritage 308
- | Une grande variété de typologies bâties, reflet de l'histoire et de la richesse patrimoniale du Grand Lyon ... 312
 - L'architecture résidentielle individuelle modeste 313
 - L'architecture résidentielle collective modeste 317
 - L'architecture résidentielle « bourgeoise » 319
 - Le cas particulier des grandes propriétés 322
 - Bâtiments et éléments ponctuels d'intérêt collectif 324
 - La valeur industrielle, une épopée historique ancrée dans le territoire et la mémoire collective 325

Partie 4

Ressources et risques, potentiels et contraintes à intégrer pour un développement équilibré 335

4.1 Le foncier, l'eau, les matériaux, les déchets : des ressources pour le territoire..... 337

Consommation d'espaces et capacités foncières du territoire : le foncier, une ressource à ménager et utiliser de façon économe	338
La consommation d'espaces non bâtis : une dynamique en ralentissement, mais le recul des espaces naturels et agricoles se poursuit entre 2005 et 2015	338
Les zones AU du PLU : l'urbanisation en extension en net ralentissement	347
Des capacités foncières importantes dans les « secteurs bien desservis »	350
L'eau, une ressource vulnérable, fortement sollicitée par les fonctions urbaines	356
Une ressource abondante mais vulnérable	358
L'alimentation en eau potable du Grand Lyon : un patrimoine de ressources et d'infrastructures à constamment réassurer	365
L'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales : un réseau performant malgré des dysfonctionnements	368
Les matériaux : une ressource de plus en plus lointaine ?	374
Les déchets : une ressource mieux valorisée, mais des marges de progrès encore importantes	378
La collecte des déchets : différentes collectes et une diminution de la production de déchets	379
Le traitement des déchets : une forte valorisation énergétique et un taux de tri sélectif stable depuis 2008	380
Approche globale des déchets et interactions avec l'urbanisme	383

4.2 Risques, nuisances, pollutions : paramètres environnementaux d'un développement urbain favorable à la sécurité et la santé 389

Les risques naturels : d'une contrainte géographique accrue par la présence humaine à un élément du projet de territoire	390
Un territoire principalement exposé à deux risques naturels : les mouvements de terrain et les inondations	390
Les risques technologiques : une cohabitation historique avec l'urbain	402
Des risques industriels jusqu'au cœur de la ville dense	403
Les transports de matières dangereuses : un risque diffus mais bien présent	406
Nuisances et pollutions : les sites et sols potentiellement pollués, la pollution atmosphérique et le bruit ...	408
Sites et sols potentiellement pollués : une connaissance nécessaire pour garantir la mutabilité des sites	408
La pollution atmosphérique : des dispositifs en place et des signes d'amélioration sur un territoire très exposé	411
Des nuisances sonores diffuses, des concentrations autour des grands axes routiers	415

4.3 Changement climatique et transition énergétique : une articulation avec l'aménagement du territoire encore peu évidente à identifier et à mettre en œuvre 421

Changement climatique et transition énergétique : des impacts sur le territoire	422
Le changement climatique : des évolutions rapides et des risques amplifiés	422
La transition énergétique : face à la raréfaction des énergies fossiles, une dépendance à dépasser	425
Atténuation du changement climatique et transition énergétique : des évolutions positives, mais insuffisantes sur le long terme	426
Des émissions de GES en baisse, mais à un rythme inférieur à l'objectif fixé.....	426
La métropole amorce lentement sa transition énergétique	427
L'aménagement du territoire au service de la transition climatique et énergétique : une mise en œuvre émergente	430
Les conditions d'une structuration urbaine moins consommatrice d'énergie et moins émettrice de GES : l'articulation des lieux du développement urbain autour d'éléments structurants que sont les réseaux publics.....	430
La préservation des espaces naturels et agricoles, et de la biodiversité, en tant que facteurs favorables pour la transition énergétique et climatique	432

La densité urbaine en question au regard des enjeux énergétiques et climatiques : quels équilibres entre compacité du bâti et place du végétal ; quelles formes urbaines adaptées ?	432
L'anticipation et la réservation d'emplacements pour les équipements de production et de distribution d'énergie renouvelable	433
Le bâti : les enjeux de la rénovation énergétique et de l'architecture bioclimatique	434

Partie 5

Habitat 439

5.1 Population et ménages 443

I Les dynamiques sociodémographiques depuis 1999	443
La troisième Métropole de France.....	443
La Métropole de Lyon compte 171 540 habitants de plus qu'en 1999.....	444
Une progression des cadres et des retraités accompagnée d'une diminution de la part des ouvriers	446
Des disparités territoriales en termes de revenus	449
La part des familles avec enfant(s) recule au profit des personnes seules.....	450
Une population plutôt jeune, mais un vieillissement qui s'accroît	453
I Les ménages et leur logement	456
Statuts d'occupation des ménages	456
Dynamiques résidentielles.....	459
Revenus des ménages et logements occupés	461
Les ménages à revenus modestes	463
Les ménages à revenus intermédiaires.....	467
Les ménages à revenus élevés	471
Habitat et modes de vie	473

5.2 Parc de logements et marchés immobiliers 477

I Le parc de logements et son évolution	478
80% des ménages vivent en appartement	478
Le logement individuel : un segment de moins en moins présent	480
L'âge du parc de logements : un parc ancien situé majoritairement dans le Centre.....	483
Vulnérabilité énergétique et actions du Plan Climat-Energie Territorial.....	484
Habitat indigne et copropriétés fragiles et dégradées	490
Risques technologiques et nuisances sonores	492
I Dynamiques de construction et marchés immobiliers	496
Rythme de construction et besoins en logements.....	496
La commercialisation des logements neufs.....	502
Le marché de l'ancien	505
Le marché locatif privé.....	511
La fonction sociale du parc privé	513

5.3 Les logements sociaux 519

I Demandes, attributions et occupation du parc social.....	519
Demandes et attributions	519
Occupation du parc social et demandes de mutation	523
I Le parc locatif social	526
Un parc social en augmentation	526
L'état du parc social	535

5.4 La politique de la ville.....	539
Les contrats cadres de la politique de la ville.....	539
La géographie prioritaire.....	540
Population et enjeux.....	542
Caractéristiques de la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville.....	542
Principaux enjeux habitat dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).....	543
Le Renouvellement urbain dans le projet métropolitain.....	545
5.5 Les ménages aux besoins spécifiques.....	549
Des réponses variées face à des besoins singuliers.....	549
Hébergement, logement accompagné, habitat spécifique : de quoi parle-t-on ?.....	549
Des compétences partagées entre différents acteurs.....	551
Le Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD).....	553
L'hébergement et le logement accompagné.....	556
Structuration et localisation de l'offre.....	556
Une très forte pression sur les dispositifs d'hébergement.....	558
Un manque de fluidité dans le logement accompagné.....	559
La prise en compte du vieillissement et du handicap.....	562
Un vieillissement qui s'accroît.....	562
L'offre dans les établissements sociaux et médico-sociaux dédiée aux personnes âgées.....	564
Les établissements et services dédiés à la prise en charge des personnes handicapées.....	565
La prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées dans le logement ordinaire.....	566
Les personnes en souffrance psychique.....	568
L'accueil des gens du voyage.....	570
Le logement des jeunes et des étudiants.....	572
Favoriser l'insertion des jeunes à travers le logement.....	572
L'offre dédiée aux étudiants.....	574

Partie 6

Les conditions territoriales pour un développement économique ambitieux à l'échelle d'une métropole dynamique 581

6.1 Une métropole inscrite dans la dynamique mondiale : l'essor des services et le maintien du socle industriel	583
Près de 690 000 emplois dans la Métropole de Lyon	583
Une métropole dynamique et créatrice d'emplois.....	583
Le Centre de la métropole, premier pôle d'emploi	586
Une métropole au cœur de mutations économiques et urbaines	588
La métropole de Lyon dans la dynamique des métropoles françaises et européennes : un double phénomène de concentration et de périurbanisation.....	588
La métropole de Lyon : une croissance basée sur l'essor des fonctions métropolitaines et un effet d'entraînement de l'industrie toujours essentiel.....	590
Des disparités socio-spatiales marquées.....	594
Les effets de la crise sur le marché du travail.....	594

6.2 Des dynamiques sectorielles différenciées	599
I Des services aux entreprises qui se renforcent et se polarisent	600
La forte croissance des services aux entreprises.....	600
L'emploi et l'immobilier de bureaux fortement polarisés dans le Centre et dans quelques sites tertiaires spécifiques.....	602
I Des services aux particuliers portés par le développement de la sphère présentielle	606
Captation de revenus et circulation locale des richesses, ressorts du développement de l'économie présentielle	606
Une croissance généralisée qui profite à l'ensemble des territoires de la métropole	608
Une diversité d'activités aux logiques d'implantation très hétérogènes	608
I Le commerce, une activité structurante entre constantes et fortes mutations	610
Une métropole dynamique et attractive	611
Densités commerciales et surfaces de vente : une progression constante qui ne concerne pas tous les formats et diffère selon les territoires	613
Commerce et fonctionnement territorial : un meilleur maillage commercial, mais des déséquilibres encore présents	617
I Des activités industrielles en repli mais toujours bien présentes	626
Une métropole industrielle	626
Deux tiers des emplois industriels dans le Centre, Porte des Alpes et Portes du Sud	629
Une localisation majoritairement dans les grandes zones industrielles	630
I Bâtiment et travaux publics : une légère diminution	634
Des pertes d'emploi dans la Métropole de Lyon	634
Des évolutions territoriales divergentes	634
I Des fonctions transport-logistique qui se maintiennent	635
Des évolutions contrastées selon les activités	635
Une fonction logistique qui a fortement évolué	635
Le Centre, territoire privilégié pour les fonctions tertiaires du transport de voyageurs	637
Au Sud et à l'Est, une concentration forte des fonctions liées aux marchandises	637
I Une activité agricole périurbaine toujours présente : un potentiel de fonction nourricière à développer	638
Un rôle économique relatif en termes d'emplois mais un impact territorial fort et un rôle primordial dans la structure du territoire	638
Une agriculture périurbaine diversifiée	638
Une activité agricole qui recule face à des difficultés socio-économiques et à la pression urbaine	640
Des atouts qui peuvent favoriser une agriculture performante	641
Un nécessaire accompagnement des activités agricoles par les collectivités	642

Annexe

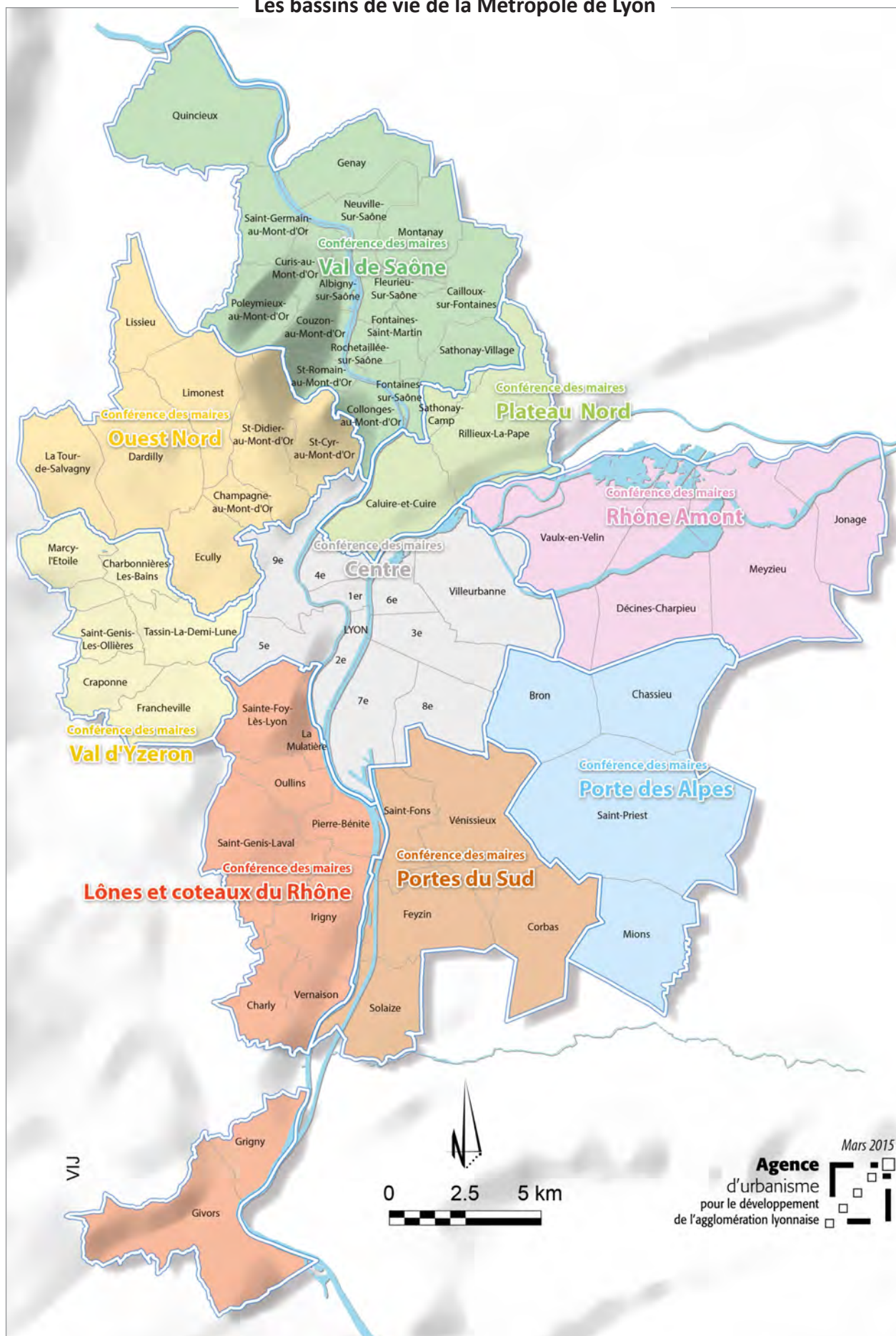
Liste des études pour la réalisation du PLU-H 651

Précisions sur l'articulation entre le tome 1 et le tome 2 du rapport de présentation à l'échelle d'agglomération

Le présent tome 1 présente la synthèse du diagnostic général du PLU-H en couvrant l'ensemble des thématiques abordées par le PLU-H et leurs interactions (géographie, paysages, trame verte et bleue ; structuration urbaine, mobilités, équipements ; formes urbaines et patrimoine ; ressources, risques, changement climatique ; habitat ; développement économique, Il considère de manière très synthétique les aspects environnementaux développés dans le tome 2.

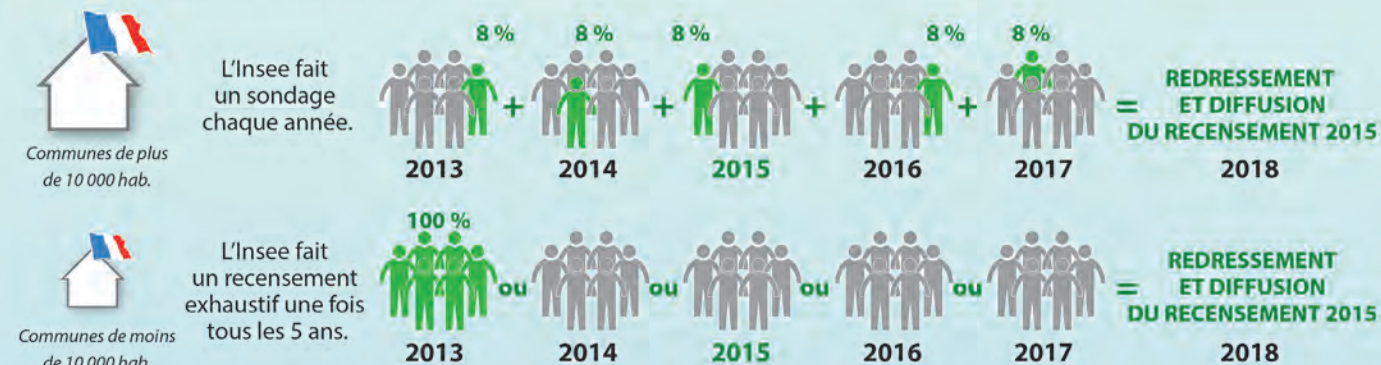
Le tome 2, ciblé sur les aspects environnementaux, détaille de manière approfondie l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale.

Les bassins de vie de la Métropole de Lyon



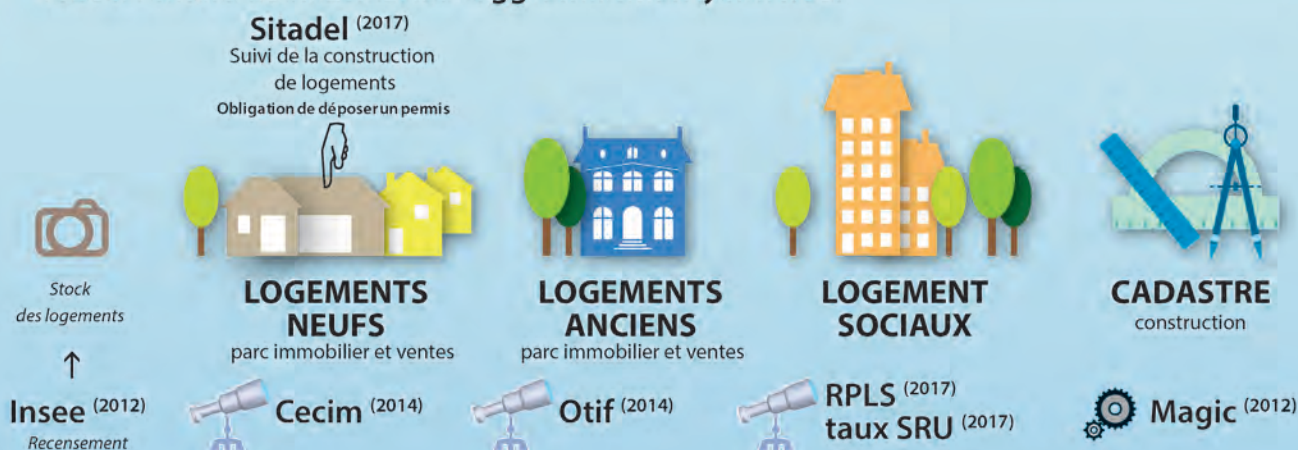
FAIRE CONNAISSANCE AVEC LES DONNÉES DU PLU-H

- Pour connaître la population des communes, il est fait usage des données du recensement de l'Insee.



Pour le PLU-H, la population totale retenue est celle connue au 1^{er} janvier 2018 (dite population municipale 2015).
Pour les exploitations détaillées, ce sont les données disponibles au 1^{er} juillet 2015 qui ont été prises en compte (2012).

- Pour connaître la dynamique résidentielle, le PLU-H a retenu les données des acteurs de l'observatoire de l'habitat de l'agglomération lyonnaise.



- Pour connaître la dynamique économique, le PLU-H a mobilisé les données des acteurs de l'observatoire économique de l'agglomération lyonnaise (OPALE).



Partie 1

Géographie, paysages et trame verte et bleue : le cadre du développement de l'agglomération

1.1

Géographie et grands paysages, socle de la trame verte et bleue et cadre pour l'occupation humaine

Un territoire à la confluence de trois régions naturelles et de deux grands cours d'eau

Le contact de trois grandes régions naturelles et de deux cours d'eau majeurs qui convergent sur le site même de la ville de Lyon (170m) est à l'origine de la diversité des paysages qui font l'agglomération lyonnaise :

- **à l'ouest, le Plateau Lyonnais** constituant la partie la plus orientale du vaste Massif Central, s'étale au pied des Monts du Lyonnais pour ensuite s'avancer en promontoire jusqu'à la ville historique. Replat d'érosion, ce plateau (300-500m) n'est pas pour autant uniforme : il présente des irrégularités et un relief contrasté liés aux nombreux cours d'eau d'orientation ouest/est gagnant le Rhône et la Saône. Le plateau est majoritairement constitué de roches cristallines, quelques restes de la couverture sédimentaire secondaire* subsistant au nord ;
- **au nord-est, la Dombes** est un vaste plateau triangulaire d'altitude voisine de 300 mètres, dominant les fleuves actuels par une côte abrupte. Sa surface est d'une remarquable régularité et sa structure géologique homogène : terrains tertiaires* recouverts uniformément d'un manteau morainique. Cette unité se prolonge jusqu'au cœur de la ville de Lyon, par le plateau de la Croix-Rousse qui surplombe la ville de près de 100 mètres ;

- **au sud-est, la Plaine du Bas Dauphiné** se présente sous la forme d'un vaste plan incliné dont la légère pente est dirigée du sud-est au nord-ouest. Cet ensemble tertiaire a été remodelé par la dynamique des glaciers au quaternaire* : elle débute au sud-est par une côte plus ou moins abrupte, et vient se terminer dans la boucle du Rhône par la grande plaine de l'Est Lyonnais aux buttes caractéristiques, les molards. Cette plaine est entièrement recouverte par les formations glaciaires et fluvio-glaciaires (lit de cailloux et argile), ne laissant guère deviner les molasses miocènes sous-jacentes remplissant le fossé d'effondrement rhodanien.

Ces trois régions naturelles sont mises en contact par deux vastes plaines alluviales : celle de la Saône évoluant dans un relief qui se resserre à mesure qu'il conduit aux portes de la ville, dessinant presque un paysage de gorges entre les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse ; celle du Rhône, fleuve magistral dont le franchissement difficile et les débordements fréquents ont longtemps marqué une limite au développement urbain.

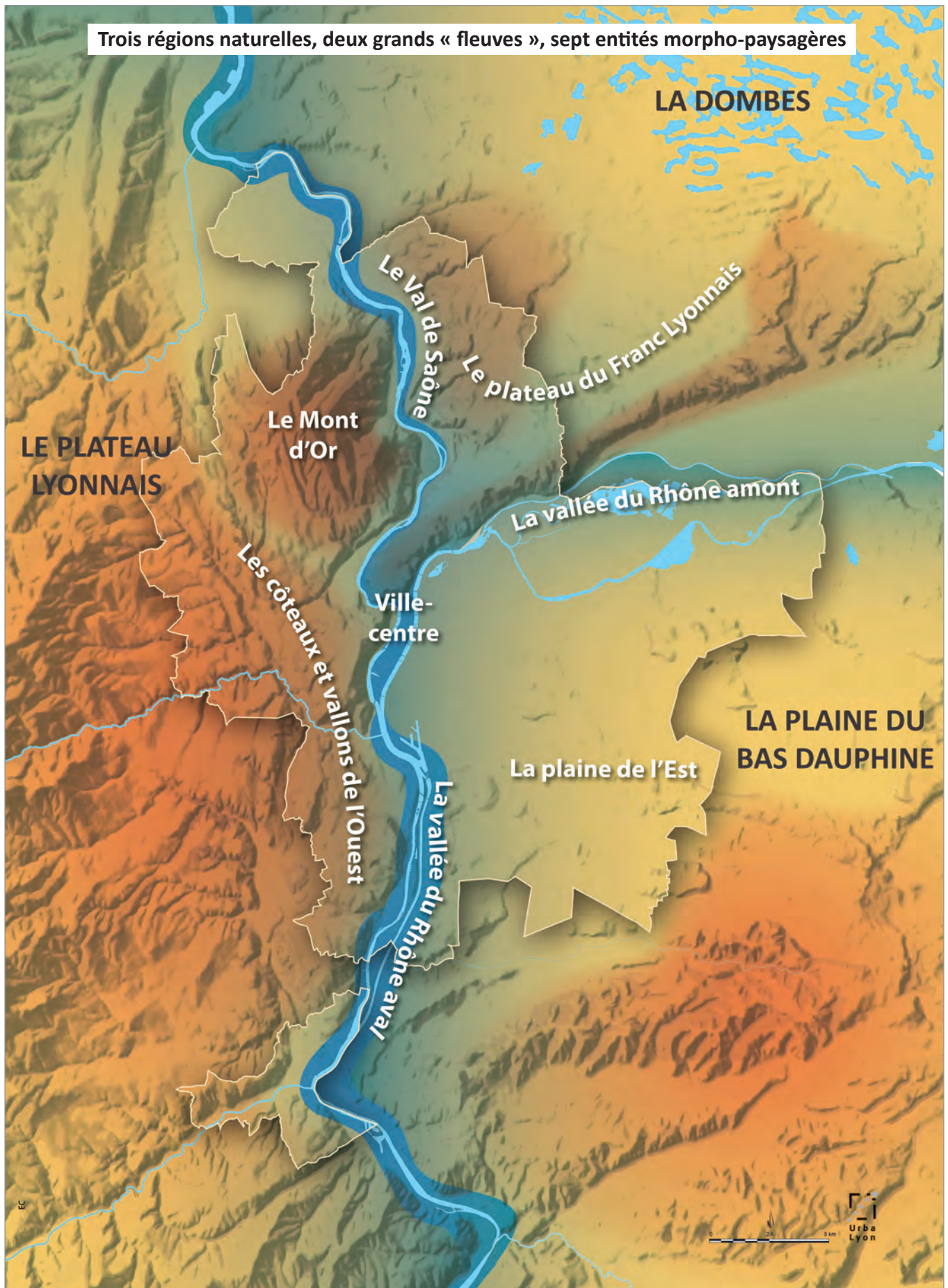
La rencontre de ces trois régions naturelles et de ces deux grands cours d'eau délimitent, par leurs différences de relief, de géologie et d'hydrologie, ainsi que par leurs modes d'occupation induits, six entités morpho-paysagères distinctes. Celles-ci convergent et créent une septième entité : celle de la ville centre.



Un territoire à la confluence de trois régions naturelles et de deux fleuves

Définition

Secondaire, tertiaire, quaternaire : ères géologiques



Sept entités morpho-paysagères issues de l'entrecroisement de la structure urbaine et de la trame végétale

Les caractéristiques géographiques du carrefour grand-lyonnais ont généré différents paysages naturels et des modes d'occupation traditionnels spécifiques. L'interaction des paysages et des modes d'occupation ont abouti à un entrelacement de la structure urbaine et de la trame végétale, créant ainsi de nouveaux paysages et révélant six entités morpho-paysagères sur le territoire métropolitain ; leur point de convergence en constituant une septième : la ville centre. La constitution progressive du territoire d'agglomération dont nous héritons aujourd'hui a pris appui sur les lignes de force de ces sept entités morpho-paysagères :

- la vallée du Rhône ;
- le Val de Saône ;
- le plateau du Franc-Lyonnais ;
- la plaine de l'Est ;
- les coteaux et vallons de l'Ouest
- le massif du Mont-d'Or ;
- le site de la ville centre.

Rayonnement métropolitain

La Saône et le Rhône

La Saône et le Rhône jouent un rôle particulier, révélateurs de la géographie du territoire. Ces lignes d'eau soulignent les limites des trois régions naturelles maîtresses de la géographie locale. En les distinguant de la sorte, elles en rendent l'appréhension plus aisée. Simultanément, c'est autour du vis-à-vis qui se joue autour des cours d'eau que ces derniers assurent un rôle de liant entre les grandes entités de l'agglomération. Si Rhône et Saône font émerger et dialoguer les grands territoires, ils n'en constituent pas moins deux entités morpho-paysagères à part entière, avec leurs caractéristiques géographiques et paysagères propres.



La ville centre, la convergence des six entités morpho-paysagères

La valeur et la diversité des paysages de la métropole lyonnaise

Le paysage est la combinaison de multiples facteurs, mêlant entités naturelles, agricoles et urbaines. C'est bien leur combinaison qui fait paysage ; sa qualité dépend alors d'une certaine harmonie entre occupation humaine et qualités naturelles du territoire.

Reflets de cette harmonie, la richesse et la diversité des grands paysages contribuent au rayonnement métropolitain. Ils constituent les fondements d'un cadre de vie de qualité, mais ne se limitent pas à être un simple décor, ce sont surtout des richesses patrimoniales dont les caractéristiques principales doivent être alors gérées, valorisées et surtout préservées.

Cette préservation ne concerne pas que les éléments naturels, mais aussi des traits particuliers, historiques ou plus modernes, de l'urbanisation. La recherche d'une certaine harmonie est alors constante, mouvante, nécessairement subjective. La valeur esthétique du paysage est ainsi au cœur de cette dynamique : la beauté des sites naturels et agricoles, parfois remarquables, et des modes d'occupation humaine est reconnue au travers de multiples protections ou actions de mise en valeur des sites.

La valeur des paysages contemporains de l'agglomération se fonde sur la riche diversité paysagère décrite au fil du rapport de présentation, avec quelques grands traits de caractères unitaires qui émergent. Il n'est pas toujours question de paysages emblématiques ou remarquables, mais d'éléments et de structures du paysage qui contribuent à l'identité du territoire, en lien au relief, aux spécificités naturelles, formes urbaines, circulations... Mais aussi à des éléments de patrimoine qui évoquent l'histoire des paysages au travers de l'architecture, du découpage parcellaire, des compositions urbaines... Le Grand Lyon possède un certain nombre de lieux magiques et sensibles, qui constituent des paysages porteurs de valeurs pour l'identité de la métropole lyonnaise et qui s'incarnent de façon matérielle ou plus immatérielle, à différentes échelles :

- les paysages liés à l'eau (Saône, Rhône, ruisseaux, grand large, points d'eau...) : quais, ponts, îles, réservoir du Grand Large, piscine du Rhône, écluses et barrages... ;
- les paysages naturels liés à la géographie : balme & coteaux, plaines & plateaux... aux ambiances très spécifiques, liées aux jeux de lumière, au relief, aux espèces végétales... ;
- les espaces paysagers : parcs, forêts, bois, squares, cimetières, fortifications... ;
- les espaces « point de vue » : panoramas, belvédères, perspectives urbaines... ;

- Les structures urbaines : grands axes, réseaux de places et carrefours : escaliers urbains, parvis de gare, voies historiques, venelles et traboules... ;
- les paysages organisés par un repère : bâtiments remarquables et ensembles urbains, élément construit ou non servant de repère dans le paysage... ;
- les paysages minéralisés, liés aux infrastructures et usages (autoroutes, échangeurs et portes, rotondes, gares de triage, surfaces artificialisées pour stationnement ou pistes, zones d'activités...).

Cœuvrer à la valorisation de ces paysages, voire à leur gestion et préservation est un axe essentiel de la stratégie territoriale. Mais plus encore, travailler à la relation entre les espaces plus qu'aux espaces eux-mêmes est primordiale afin de centrer l'attention sur les lisières, les franges, les liens qui manquent parfois à la cohésion et l'harmonie des territoires. Cette association participera également à un aménagement spatial du territoire d'avantage qualitatif.

Définition

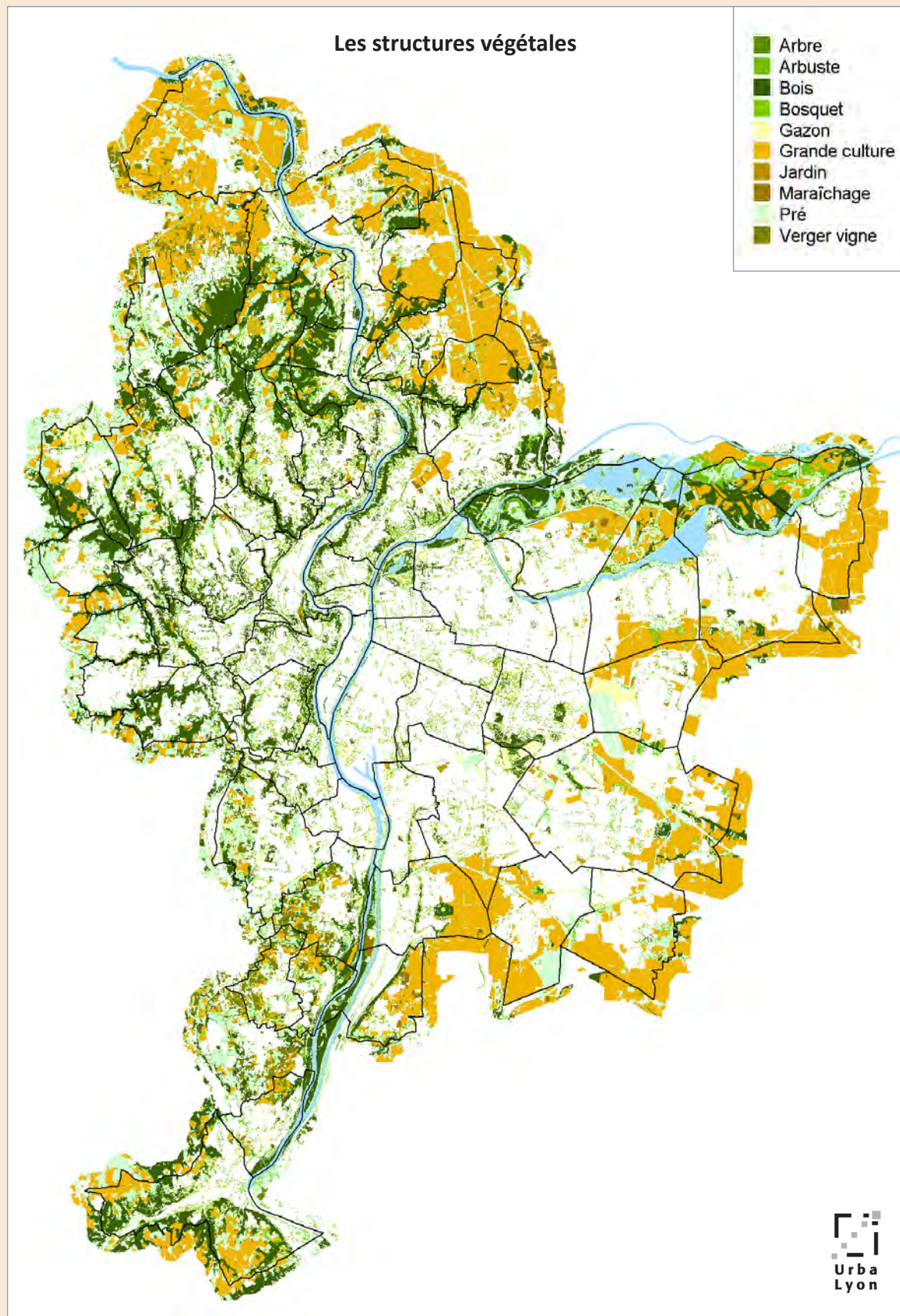
Les paysages rémanents sont entendus ici comme les paysages de la métropole « persistants » après la description (vision globale) de l'ensemble du territoire et de son occupation. Ce sont les paysages typiques de ce territoire, qui viennent spontanément à l'esprit lorsqu'est évoquée telle ou telle partie du territoire.

La trame végétale, un patrimoine paysager structurant, formant réseau jusqu'au cœur de la ville dense

La progressive appropriation des territoires de l'agglomération par l'Homme, fonction des richesses et des contraintes du cadre géographique, laisse aujourd'hui apparaître des lieux qui sont pour partie restés à l'écart d'une urbanisation dense : secteurs de risques naturels, terres agricoles les plus riches, bois, prés, espaces aquatiques, parcs urbains, grandes propriétés entourées d'un parc paysager, espaces aménagés ou simplement préservés par les politiques d'urbanisme... L'élément commun propre à tous ces lieux très différents est leur caractère végétal et/ou aquatique dominant. Celui-ci est autant un héritage, véritable don de la géographie, que le fruit de la volonté de préserver un cadre de vie équilibré (proximité de la nature, d'espaces de récréation, services écosystémiques...) ou une ressource (eau, biodiversité, alimentation...). Le Grand Lyon dispose ainsi, au contact des secteurs d'urbanisation parfois denses, d'espaces naturels encore vastes, favorisant un cadre de vie urbain de qualité et abritant des écosystèmes essentiels.

Ces espaces non construits ou très peu construits couvrent aujourd'hui près de la moitié de la superficie du Grand Lyon. Très majoritairement reliés entre eux selon la logique des grandes continuités géographiques et paysagères, ils en soulignent les éléments constitutifs (vallons, plateaux agricoles, rives des cours d'eau) et/ou les limites (Balmes). Cette continuité, formant un réseau plus ou moins continu, constitue une trame à dominante végétale et aquatique abritant une réelle biodiversité. Ces espaces ont des statuts très différenciés : l'espace du domaine public (plantations d'alignement sur l'espace public, parcs urbains, forêts domaniales...) ou propriétés privées, closes (grandes propriétés) ou accessibles (terrains agricoles ou naturels).

Ancrée dans les grandes structures géographiques de l'agglomération, la trame verte et bleue constitue autant qu'elle révèle les grands paysages identitaires de l'agglomération, essentiels pour la qualité du cadre de vie. La présence de cet environnement remarquable est un élément clé pour l'attractivité globale du Grand Lyon. Recouvrant différentes formes en fonction des territoires, la trame verte et bleue présente, sur chacun des grands secteurs géographiques de l'agglomération, des caractéristiques et des enjeux particuliers. En ce sens, elle mérite d'être mise en lumière via un regard particulier pour chaque entité morpho-paysagère.



Les paysages rémanents des entités morpho-paysagères

La vallée du Rhône

De gauche à droite :
plaine alluviale du Rhône amont,
paysages naturels et industriels
du Rhône aval,
raffinerie de Feyzin



Le Val de Saône

De gauche à droite :
Val de Saône, paysage urbain en
bords de Saône,
Neuville-sur-Saône, rive et relief
abrupt, Couzon-au-Mont-d'Or



Le plateau du Franc Lyonnais

De gauche à droite :
Le vaste plateau
agricole (2 photos) ;
constructions
dans la Balme ;
vue sur la Balme et
le Rhône depuis le
plateau



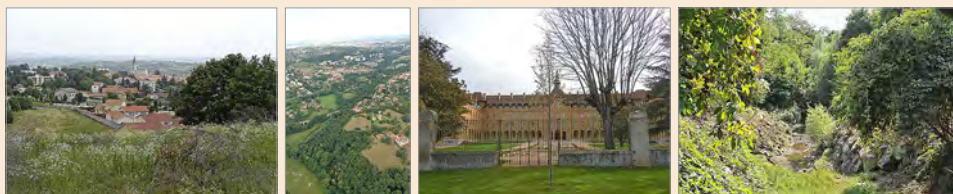
La plaine de l'Est

De gauche à droite :
Espaces agricoles, Chassieu ;
zone industrielle, Corbas ;
le plateau des Minguettes,
Vénissieux



Les coteaux et vallons de l'Ouest

De gauche à droite :
Saint-Genis-Laval ;
Vallon de l'Yzeron,
Francheville ;
séminaire Sainte-Irénée,
Sainte-Foy-lès-Lyon ;
ruisseau des Planches,
Tassin-la-Demi-Lune



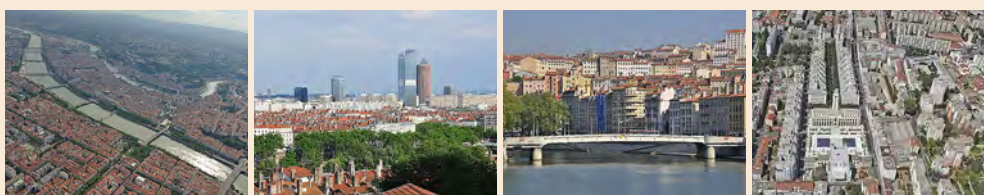
Le massif du Mont d'Or

De gauche à droite :
vue sur le Mont-d'Or ; urbanisation
lâche, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ;
constructions en pierres dorées,
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or



La ville centre

De gauche à droite :
la Presqu'île de Lyon ;
les tours de la
Part-Dieu ; la colline
de la Croix-Rousse
et son habitat
« canuts » ; Gratte-
ciel, Villeurbanne





■ La vallée du Rhône

Il est de coutume, dans la géographie lyonnaise, de distinguer le cours du fleuve en amont de la ville dense et en aval.

En amont, un fleuve maîtrisé mais encore très naturel



En amont de la ville de Lyon, le fleuve, qui évolue dans un contexte encore très naturel, a conservé des aspects de son ancienne physionomie : une large plaine alluviale dans laquelle son cours était autrefois changeant. Au XIX^e siècle, d'importants travaux de maîtrise du cours du fleuve liés à l'essor industriel de l'Est Lyonnais ont contribué à stabiliser ces lieux : mise en canal de deux bras du Rhône entre Jons et Villeurbanne (canal de Miribel au nord en 1850, canal de Jonage au sud en 1892) ;



Du point de vue géologique

Les caractéristiques géologiques de la vallée du Rhône, que ce soit en amont ou en aval, se situent à la conjonction de celles des entités morpho-paysagères les jouxtant : le plateau du Franc-Lyonnais et la plaine de l'Est pour l'amont, plaine de l'Est et coteaux et vallons de l'Ouest pour l'aval.

construction de digues, barrages (barrage de Cusset en 1898). Malgré ces aménagements modernes, on reconnaît encore un paysage particulier : les « brotteaux » composés des îles, bras vifs ou morts (les lônes) de Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Meyzieu et Jonage. Cet ensemble naturel, sis au pied de la Dombes dans le contexte topographique de la plaine de l'Est, se développe et s'étire jusqu'au cœur de la ville, le long du fleuve.

Si les prélèvements de matériaux ont quasiment cessé dans le lit même du Rhône, les gravières restent encore exploitées dans l'Est Lyonnais, y compris sur le site de Miribel-Jonage (cf. Partie 4.1).

La vaste plaine alluviale rhodanienne recèle une nappe phréatique particulièrement importante, alimentée principalement par le fleuve, qui fournit aujourd'hui la majeure partie de l'alimentation en eau sur le territoire métropolitain (cf. Partie 4.1).

Plusieurs sites composent cette entité naturelle du Rhône-amont, désignée aussi sous le vocable d'« Anneau Bleu » :

- **le parc naturel des îles de Miribel-Jonage** où espaces vierges, anciennes gravières aménagées en plan d'eau, équipements divers, et replantations participent à l'évolution qualitative et ludique du site ;



- **les canaux (Miribel et Jonage) et le bassin du Grand Large (Décines-Charpieu et Meyzieu)** qui y est associé, constituent des axes privilégiés de contact entre la ville et le milieu aquatique, tout en posant des problèmes hydrologiques (envasement du plan d'eau du Grand Large, enfoncement du lit du canal de Miribel) ;
- **les berges du ruisseau de la Rize**, le long du canal de Jonage, autrefois délaissées, sont, sur les communes de Vaulx-en-Velin et Décines-Charpieu, des lieux de promenade peu à peu aménagés ;
- **la zone de captages de Crépieux-Charmy**, protégée en raison de la sensibilité des captages implantés sur le site, de la richesse des milieux qui la composent et des espèces qu'elle accueille ;
- **le site de la Feysine**, coulée verte restée longtemps à l'écart à l'état de friche et aménagée en parc naturel ;
- **les espaces agricoles**, notamment maraîchers, sur les communes de Vaulx-en-Velin et de Décines-Charpieu et Meyzieu (Terre du Velin, les Marais, le Biézin) de part et d'autre de la Rocade Est, dont les limites avec la ville sont ponctuellement remises en cause.

L'Anneau Bleu et ses abords font l'objet depuis de nombreuses années d'un projet global de mise en valeur. Des opérations récentes ont ainsi contribué à cette valorisation : création du parc de Saint-Clair et de la passerelle de la Paix (Caluire-et-Cuire, Lyon), création de la promenade d'Herbens (Meyzieu), aménagements ponctuels des berges du canal de Jonage (passerelle modes doux à Décines-Charpieu, parc de la Rize à Vaulx-en-Velin...)... (cf. aussi : « Face à la pression urbaine et des pratiques aux impacts négatifs, une trame verte et bleue en projet »)

Sur cette entité, l'espace urbanisé est uniquement composé par le cœur de la commune de Vaulx-en-Velin (village, quartiers de grands ensembles d'habitat social et zones d'activités économiques) et par des constructions diffuses sur la commune de Décines-Charpieu, au nord du Grand Large. L'urbanisation s'est plus massivement développée au sud du canal de Jonage, le long de la RD 517 (cf. aussi : « La plaine de l'Est »).



A l'aval, un fleuve marqué par ses différents usages : espaces naturels préservés, vastes emprises industrielles et autoroutières, et urbanisation



A l'aval de la ville de Lyon (à partir du port Edouard Herriot jusqu'à la confluence Rhône-Gier à Givors), malgré l'existence de vastes espaces naturels, le cours du Rhône est très marqué par les développements industriels lourds et les voies de circulation.

Sur la rive gauche, bordée d'imposantes infrastructures de transports, la vallée de la chimie s'étend du port industriel, aux limites sud de la métropole, au pied des Balmes du Rhône. Ce long territoire de largeur réduite, inclus entre les Balmes à l'est et le Rhône à l'ouest, a la physionomie d'un couloir d'activités économiques et de nuisances afférentes. S'y trouvent concentrés, sous forme de longues strates, industrie pétro-chimique, autoroute A7 et faisceau ferroviaire.

Sur la rive droite, face au port E. Herriot, sur les territoires d'Oullins (la Saulaie), Pierre-Bénite, puis plus au sud à Givors, l'ambiance est largement déterminée par la présence des industries en vis-à-vis du Rhône et du Gier. Sur les communes d'Irigny, Vernaison et Grigny, les berges du Vieux-Rhône constituent un paysage linéaire très spécifique : 15 km d'une forêt alluviale sillonnée de îles (îles de la Chèvre, Tabard, Ciselande, Jaricot, de la Table Ronde). Au niveau de Givors et Grigny, à la confluence du Rhône et du Gier, le paysage prend plus de relief et la rive droite se resserre entre le fleuve et les contreforts des Monts du Lyonnais, puis du Massif du Pilat.

Sur ce secteur du Rhône aval, parmi les plus contrastés de l'agglomération, le face-à-face entre les deux rives fait se juxtaposer trois ensembles paysagers bien distincts :

- **un paysage industriel et autoroutier**

En arrivant du sud, même si sur Givors et Grigny le contraste est moins marqué, industries, vallée de la chimie et infrastructures de transports imposent à la rive gauche une ambiance strictement industrielle, isolée, ignorante de son environnement géographique. Le projet directeur Vallée de la Chimie vise, entre autres objectifs, à mieux inscrire ces composantes industrielles dans leur environnement.

- **un paysage fluvial naturel préservé**

En face, inaccessible visuellement depuis le cœur de la vallée de la chimie, émerge un vaste espace fluvial naturel préservé. Dans la mesure où l'entrée sud principale emprunte la vallée de la chimie, le remarquable paysage des îles et îlons couverts d'une végétation alluviale abondante et sauvage reste encore largement confidentiel. Incluses dans des périmètres de risques industriels, celles-ci sont par ailleurs d'un accès limité.

- **un paysage ouvert sur la ville**

Au nord, une fois le Rhône franchi, les abords industriels du fleuve dialoguent pour créer un paysager homogène, fluvial et industriel, ouvert sur la ville qui s'annonce.



Les paysages rémanents (ou les « tableaux paysagers typiques ») de la vallée du Rhône

- **En amont** : des zones en eau, dont certaines à proximité de secteurs habités



Plaine alluviale du Rhône Amont



Canal de Jonage et urbanisation (Décines-Charpieu)

- **A l'aval** : des îles au caractère naturel remarquable côtoyant de vastes emprises industrielles et de grandes infrastructures



Le Rhône aval : un paysage contrasté entre industries et fleuve naturel préservé



Regard sur la trame verte et bleue comme patrimoine paysager structurant

La coulée verte du Rhône, qui accompagne le fleuve du nord-est au centre de l'agglomération, est une pièce essentielle de la trame verte et bleue de l'agglomération.

En amont

Le Rhône amont constitue un des sites majeurs de la trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération, par l'importance et la diversité des espaces naturels qui le composent : terres agricoles de Vaulx-en-Velin et Décines-Charpieu (nord), Grand Parc de Miribel-Jonage, Grand Large, canal de Jonage, vallons découpant les Balmes du Rhône à Rillieux-la-Pape et Caluire-et-Cuire, espaces végétalisés accompagnant les traversées des communes de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Meyzieu et Jonage.

A l'aval

De part et d'autre du couloir de la chimie, la trame verte et bleue se compose de deux parties complémentaires constituées des boisements des Balmes du Rhône, sur les communes de Solaize, Feyzin et Saint-Fons en rive gauche et sur les communes de Pierre-Bénite, Irigny et Vernaison en rive droite. Inscrites dans un paysage fortement marqué par les infrastructures et les installations industrielles, ces Balmes boisées constituent un élément paysager fort, d'autant plus symbolique qu'elles marquent les entrées sud de l'agglomération. Plus largement, se pose aujourd'hui la question de la limitation de l'urbanisation pour maintenir le caractère végétal des Balmes, par ailleurs soumises à des risques de mouvements de terrain.

Le Val de Saône



La Saône, d'orientation nord-sud, et sa plaine alluviale composent un paysage naturel et urbain particulier. C'est autour du paysage singulier du Val de Saône que dialoguent le Mont-d'Or et le Franc Lyonnais.

Un étroit écrin naturel riche d'ambiances paysagères diversifiées (cours d'eau sinueux, ville au bord de l'eau, patrimoine...)

A l'extrémité nord du territoire métropolitain, la rivière se situe à l'interface d'une vaste plaine alluviale de débordement limitée à l'est par les rebords des plateaux de la Dombes et du Franc Lyonnais (communes de Quincieux, Genay, Neuville-sur-Saône, Fleurieu-sur-Saône), et du Mont d'Or au relief accidenté. Tout au long de son parcours, la rivière dessine de larges méandres. La vallée se resserre progressivement au sud du coude de Neuville-sur-Saône et la rivière s'encaisse jusqu'au défilé de Pierre Scize, sur la ville de Lyon. Ce net resserrement du cours du fleuve marque l'entrée sur l'ancienne ville fortifiée, seuil dont témoignent les forts de Saint-Jean et de la Loyasse, situés en vis-à-vis de part et d'autre de la rivière.

Du point de vue géologique

Comme pour la vallée du Rhône, les caractéristiques géologiques du Val de Saône se situent à la conjonction de celles des entités morpho-paysagères le jouxtant : le plateau du Franc-Lyonnais et le massif du Mont-d'Or.

Le lit de la Saône a été jusqu'au milieu du XIX^e siècle encombré par des affleurements de roches gneissiques, véritables écueils pour la navigation. Les rapides dits de « la Mort qui Trompe » en sont restés les témoins jusqu'à leur dynamitage dans les années 1846-1854. En revanche, les rochers ont constitué une assise solide aux ponts ancrés dans le lit de la rivière, éléments de liaison majeurs dans le développement de la ville. L'amélioration de la navigation, les franchissements de la Saône en plusieurs endroits sont allés de pair avec le développement urbain.

Rive droite, les bords de Saône sont étroits. Quelques bourgs s'y sont développés en lien avec l'activité fluviale (communes de Couzon-au-Mont-d'Or et d'Albigny-sur-Saône) : transport des pierres du Mont-d'Or, pêche, bateliers. Implantés sur la partie basse des coteaux et sur la fine bande des bords de Saône, certains bourgs ont été découpés au début des années 1850 par la ligne de chemin de fer PLM dont le tracé a dû être fixé entre les zones inondables et les coteaux. En rive gauche, une plaine alluviale plus large a été le lieu privilégié de l'implantation humaine : à proximité de la Saône concernant le bourg historique de Neuville-sur-Saône, et le plus souvent à l'écart de la rivière et de ses inondations concernant ceux de Genay, Quincieux et Fleurieu-sur-Saône. Au sud, les versants du Val de Saône sont abrupts (Balmes) et essentiellement boisés (commune de Caluire-et-Cuire). Ainsi, les versants dissemblables de la vallée forment un écrin pour la rivière qui, en dehors des périodes de crues, présente un cours lent et calme. Son tracé sinueux est générateur de paysages et de points de vue variés qui assurent la mise en scène du site. Îles, châteaux, propriétés bourgeoises et parcs se succèdent au fil de l'eau et offrent, jusque dans la ville dense, des séquences et ambiances paysagères d'une grande richesse.



Le cours sinueux du Val de Saône



Zone d'activité (Quincieux)

Une empreinte industrielle peu perçue et pourtant présente

Au cours du XX^e siècle, le Val de Saône a par ailleurs été marqué par les activités industrielles. Bordant un fleuve navigable et captant sur ses rives, jusqu'à la réalisation de l'autoroute A46 et de la ligne de TGV, l'essentiel des voies de communication en direction du nord, le Val de Saône a connu au cours du XX^e siècle un développement économique de type industriel important. Quatre zones d'activités ponctuent son territoire : les zones industrielles de Quincieux et de Neuville-sur-Saône/Genay ; viennent ensuite les zones d'activités d'Albigny-Couzon et de Collonges-au-Mont-d'Or. Après s'être déployée près de la Saône puis des voies ferrées, l'activité économique se développe peu à peu autour de l'A46 nord. L'identité ouvrière, notamment des cheminots, marque encore certaines communes et notamment Saint-Germain-au-Mont-d'Or. Le Val de Saône est doté, dans une moindre mesure que l'Est de l'agglomération, d'un parc de logement social important construit dans les années soixante à proximité des centres-villes (L'Echos, l'Aventurière, le Sablon-Coquille, le Stade à Neuville-sur-Saône, la Norenchal à Fontaines-sur-Saône).

La présence de part et d'autre de la Saône d'axes de transports très fréquentés rendaient pratiquement inaccessibles les rives de la Saône. Mais depuis 2013, le projet Rives de Saône a permis de valoriser (via des aménagements piétonniers, des œuvres d'art...) les richesses naturelles, patrimoniales et paysagères des abords de cette rivière. Ce projet est à la fois une composante et un révélateur des paysages locaux, l'occasion pour les habitants du Val de Saône et grand-lyonnais de renouer des liens avec la Saône.



Urbanisation en bords de fleuve (Albigny-sur-Saône)

Les paysages rémanents du Val de Saône

- des paysages de ville au bord de l'eau, ponctués de ports, de bâtiments patrimoniaux (églises, maisons bourgeoises, grandes propriétés...), de successions de végétal et de bâti ;



Paysages urbains de bords de fleuve (Neuville-sur-Saône)

- des rives très végétalisées, ceintes des deux côtés d'un relief parfois abrupt



Rive végétalisée et relief abrupt (Couzon-au-Mont-d'Or)

- des perspectives sur le Mont-d'Or.



Une perspective sur le Mont-d'Or

Regard sur la trame verte et bleue comme patrimoine paysager végétal structurant

Hormis quelques séquences très urbaines (quais de Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône), le Val de Saône présente des paysages à dominante naturelle très variés. Iles (Rontant, Roy, Barbe), berges et rives, percées végétales descendantes depuis le massif des Monts-d'or et le plateau franc-lyonnais... offrent des ambiances végétales et aquatiques d'une grande richesse jusque dans la ville dense. Ce sont surtout les coteaux, très boisés, notamment par les parcs des grandes propriétés, qui structurent la continuité verte le long de la Saône. Les ambiances paysagères varient toutefois en fonction des rives de la rivière. Alors que l'urbanisation est fortement présente en rive droite, surtout entre Collonges et l'entrée dans le quartier de Vaise à Lyon, la rive gauche, beaucoup plus escarpée à partir de Rochetaillée-sur-Saône et sur les coteaux de Caluire, constitue une percée végétale vers la ville. Cependant, des constructions mal intégrées (activités, à Collonges-au-Mont-d'Or et ZI Lyon-Nord, et urbanisation...) perturbent la coulée verte du Val de Saône.

■ Le plateau du Franc Lyonnais



Du point de vue géologique

Le plateau du Franc Lyonnais est constitué d'un substratum de sables et marnes (du miocène) recouverts de cailloutis (plioquaternaires), de moraines glaciaires voire de loess et limons d'origine éolienne au nord d'une ligne Sathonay-Village / Rillieux-la-Pape. La nature géologique des dépôts donne à cette entité un relief particulier fait de creux et de bosses. Les sols souvent très épais sont d'une qualité excellente, aptes à la culture maraîchère comme à celle des céréales.

Le plateau du Franc Lyonnais, au nord du territoire du Grand Lyon, constitue la terminaison méridionale du plateau de la Dombes. Dans son acception la plus vaste, il s'étend sur les communes incluses entre Caluire-et-Cuire au sud, Genay au nord-ouest et Rillieux-la-Pape à l'est. Globalement uniforme, ce plateau présente une géographie plus discrète que celle du Mont-d'Or qui lui fait face. Il constitue un triangle disposant de bases plus ou moins échancrées qui le mettent en contact à l'ouest avec le Val de Saône et à l'est avec le Rhône-amont.

Entre Rhône et Saône, des paysages urbains et agricoles marqués par les irrégularités du plateau (dépressions, vallons, coteaux...)

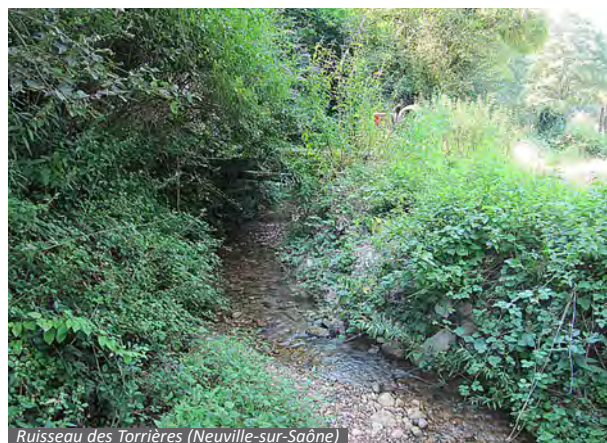
Au nord, le plateau est constitué de longues ondulations séparées par des dépressions peu profondes (ruisseau du Grand Rieu, de Genay et vallon des Torrières).

Au centre du plateau, les vallons (ruisseaux des Echets, du Ravin) et la combe des Prolières (ruisseau des Vosges) s'enfoncent et entaillent plus profondément le plateau, formant des continuités paysagères entre les communes. Le plateau se réduit à des portions de plus en plus étroites, presque des lanières dont le caractère plat se maintient cependant jusqu'au-dessus de la vallée de la Saône (hauteurs de Rochetaillée-sur-Saône, Fontaines-sur-Saône...).

Plus au sud, en limite du Rhône et de la Saône (communes de Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône, Fontaines-sur-Saône, Rillieux-la-Pape et Caluire-et-Cuire), les bords du plateau constituent des Balmes aux pentes abruptes dont le dénivelé peut atteindre une centaine de mètres par rapport aux cours d'eau. Les coteaux du Rhône sont relativement rectilignes et raides, à l'exception de l'échancrure courbe constituée par la montée des Soldats. Les coteaux de la Saône, entaillés de profondes vallées descendant du plateau, sont, elles, sinueuses.



Balmes (Cailloux-sur-Fontaines)



Ruisseau des Torrières (Neuville-sur-Saône)

Cinq systèmes d'urbanisation séparés par le relief et reliés par les vallons et les balmes

Les villes et bourgs sont structurés en cinq systèmes que le relief a fortement distingués :

- les deux premiers sont intimement mêlés aux systèmes urbains du Val de Saône :
 - le réseau des bourgs de Montanay, Genay et Fleurieu-sur-Saône, historiquement dépendant de Neuville-sur-Saône, ancienne capitale du pays Franc Lyonnais ;
 - les bourgs de Rochetaillée-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône, quasiment continus, et situés à flanc des coteaux qui longent la rivière dans ce secteur où le Val de Saône se resserre.
- le troisième ensemble comprenant Cailloux-sur-Fontaines, Fontaines-Saint-Martin est séparé des autres systèmes par la forte coupure constituée par les ruisseaux des Vosges, du Ravin, et des Echets.
- les deux derniers, situés sur le plateau, se distinguent par un degré d'urbanisation très différent, selon leur proximité à la ville-centre :
 - au sud du plateau, dans la continuité de Lyon / Croix-Rousse, sont situées les villes de Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape et Sathonay Camp. Sur ce secteur, le plateau est partiellement constitué de tissus de faubourg en limite nord de Lyon et en bordure des principaux axes historiques (voies romaines de Genève et du Rhin). Il s'est massivement urbanisé depuis le début du XX^e siècle, principalement depuis les années 1950, dans le prolongement et en surplomb de la ville centre. Subsistent toutefois une vaste zone de maraîchage (100 hectares), le plateau des Maraîchers, insérée en milieu urbain entre Caluire-et-Cuire et Rillieux-la-Pape, ainsi que la partie sud du plateau agricole sur Rillieux-la-Pape. La voie verte de la Dombes (ancienne ligne ferroviaire Lyon-Trévoux) est à la fois un repère et une connexion viaire et paysagère entre les trois communes.
 - en lien avec l'Ain, le nord du plateau, agricole, abrite les villages de Sathonay-Village, Cailloux-sur-Fontaines,

Montanay. Ces deux derniers villages appartiennent ainsi à deux systèmes urbains (réseau des bourgs de Neuville-sur-Saône pour Montanay, couple Fontaines-Saint-Martin/Cailloux-sur-Fontaines), en interface via des liens paysagers et modes doux traversant le plateau. Ce secteur, qui porte encore une identité rurale et agricole forte, est également marqué depuis 1980 par le développement d'un habitat majoritairement individuel autour des bourgs anciens. Le patrimoine bâti rural est le produit d'une architecture sobre (ferme bressane sur cour carrée, murs en pisé). Le paysage naturel et cette architecture traditionnelle de la Dombes confèrent à cette partie du plateau son unité et sa qualité.

Sur ce territoire hétérogène, les vallons et Balmes constituent de véritables liaisons entre le plateau d'une part, et le Val de Saône, Rhône-amont et la ville dense d'autre part. Encore en majorité naturels, ils assurent une continuité paysagère entre les cours d'eau et le plateau.

Regard sur la trame verte et bleue e comme patrimoine paysager végétal structurant

La trame verte et bleue est essentiellement formée des terres agricoles du plateau. Recouvrant toute la partie est du secteur, elle se prolonge en direction du Val de Saône (Genay, Neuville-sur-Saône, Fleurieu-sur-Saône). Les terrains agricoles situés sur les communes de Sathonay-Camp et de Rillieux-la-Pape forment, avec les espaces boisés de Sermenaz, Sathonay et Fontaines, les dernières pénétrantes naturelles en limite de l'urbanisation dense (Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape, Lyon) et maintiennent une continuité verte entre Rhône et Saône. Par ailleurs, les boisements et prairies des vallons des Torrières, des Echets, des Vosges et du Ravin assurent des continuités naturelles est-ouest entre le Val de Saône et les plateaux agricoles. Très escarpés, ces vallons restent protégés de toute urbanisation massive. La végétation importante des versants du plateau de Caluire-et-Cuire et Rillieux-la-Pape, constituent une image forte pour cette entrée de Lyon (relief boisé, perception visuelle depuis le contournement autoroutier...) menacée, dans ses franges, par un mitage pavillonnaire.



Plateau agricole et systèmes urbains reliés par des vallons



Vue du plateau (Rillieux-la-Pape)

Les paysages rémanents du Franc-Lyonnais

Le vaste plateau agricole, ses points de vue sur l'Ain et le Mont-d'Or



Le vaste plateau agricole

La continuité urbaine, parfois dense, entre Lyon et Rillieux-la-Pape, et l'espace de respiration constitué par le plateau des Maraîchers



Continuité urbaine et plateau des Maraîchers (Caluire-et-Cuire)

La voie verte



Voie verte (Caluire-et-Cuire)

Les étendues pavillonnaires qui se détachent des bourgs ruraux historiques



Pavillons se détachant du centre-bourg (à gauche) (Fontaines-St-Martin)

Les vallons et balmes et leurs vues réciproques vers et sur le Rhône et la Saône



Vues sur la Balme et le Rhône



Vues sur la Balme et le Rhône depuis le plateau

■ La plaine de l'Est



La plaine de l'Est constitue la terminaison occidentale de la plaine du Bas Dauphiné qui s'étale jusqu'à la rive gauche du Rhône.

Une succession de plaines ponctuée de buttes

Caractérisée par les altitudes les plus basses de l'agglomération (210 m à mi-plaine, 162 m au niveau du Rhône), elle est, sur le plan topographique, formée par une succession de plaines inclinées vers l'ouest (plaine agricole sud, le Biézin, plaine de l'Est, de Pierre-Brune, Le Plan...) et séparées par des couloirs fluvio-glaciaires (collines de Saint-Priest et de Décines-Charpieu notamment).

Ces plaines se prolongent au sud-ouest par les plateaux des Minguettes (Vénissieux), des Clochettes (Saint-Fons), de Corbas, de Feyzin, de Solaize ; ces communes partageant un cœur agricole commun : le plateau des Grandes Terres. À proximité du Rhône, les plateaux se terminent de façon brutale, créant ainsi les balmes aux pentes abruptes, principalement boisées, qui dominent le fleuve.

En limite de territoire communautaire, ces plateaux annoncent les contreforts des balmes viennoises situées plus au sud.

La plaine de l'Est est ponctuée par un relief de buttes (les mollards) et de côtières dont les pentes sont d'autant plus perceptibles dans la géographie du site que les horizons qu'elles dominent sont plats (Chassieu, Jonage, Meyzieu et Saint-Priest). Ces buttes forment de remarquables promontoires et offrent de larges vues panoramiques. Les hauteurs des petites collines qui parsèment la plaine ont d'ailleurs été les premières habitées et l'on y rencontre un habitat traditionnel.

Du point de vue géologique

Le substratum de la plaine de l'Est, partie intégrante du Bas Dauphiné, est constitué d'une puissante série sédimentaire de plusieurs centaines de mètres d'épaisseur faite de sables marneux et de molasse (transgression marine du miocène). Cette série sédimentaire est entièrement recouverte par des formations quaternaires d'origine glaciaire : moraines à blocs sur les bosses et les buttes, dépôts fluvio-glaciaires dans les couloirs en contrebas des bosses et buttes. Les matériaux déposés dans les couloirs fluvio-glaciaires constituent un ensemble alluvionnaire épais de cailloutis, de sables caillouteux et parfois de dépôts argileux ne laissant guère deviner les molasses miocènes sous-jacentes.



Fort de Bron et école de santé militaire, établis sur une butte

Une absence de cours d'eau et des grands espaces agricoles en recul mais encore présents

Si la plaine de l'Est, très perméable, se caractérise par l'absence de réseau hydrographique de surface (excepté la présence de l'Ozon qui entaille le plateau de Corbas), elle contient des nappes phréatiques puissantes et peu profondes (10 à 15 m en moyenne). Ces nappes constituent d'excellentes réserves aquifères complémentaires à la nappe du Rhône déjà largement exploitée. Cependant, elles demeurent sensibles aux pollutions par infiltration du fait de la grande perméabilité du sous-sol (cf Partie 4.1 et 2).

Les sols de la plaine de l'Est, terres sèches et caillouteuses aux qualités très irrégulières, ont dû être longuement travaillées avant de devenir aptes à la culture. L'agriculture n'est donc pas une activité traditionnelle de cette région. Elle y a été développée il y a environ deux siècles pour répondre aux besoins de la ville avoisinante. La percée

des infrastructures de transports dans les années 1960 s'est accompagnée de remembrements agricoles et de la mise en place de réseaux d'irrigation qui ont homogénéisé les qualités des sols. L'ensemble de ce territoire s'est alors spécialisé autour de la production céréalière qui reste aujourd'hui très présente et dont les rendements y sont désormais parmi les meilleurs de la région. Ces grands secteurs agricoles sont des éléments importants de la continuité végétale de la plaine de l'Est. Organisée en forme de « V », cette continuité végétale constitue l'épine dorsale de ce vaste territoire peu contraint par le relief. Son épaisseur est toutefois d'une grande irrégularité : importante sur les communes de Décines-Charpieu, Chassieu et Meyzieu, elle s'amincit à Saint-Priest.

Un paysage de grandes infrastructures et de grands aplats, en constante évolution et marqué par l'essor industriel et urbain, où subsistent des poches et infiltrations d'espaces naturels et agricoles

La plaine de l'Est a longtemps été ponctuée de bourgs et villages ayant investi les buttes et reliés entre eux par des axes est-ouest (route de Napoléon - actuelle RN6 -, route d'Heyrieux, route de Genas, route de Bron, route de Décines-Charpieu). Certains d'entre eux sont encore très présents dans le paysage urbain actuel : Saint-Priest village, Manissieux, Chassieu le Haut, Mions... Depuis la fin du XIX^e siècle, l'essor industriel lyonnais a transformé le paysage de cet espace non contraint par la géographie, en y trouvant le territoire de son développement. L'établissement d'imposantes emprises industrielles est allé de pair avec la création de voies de chemins de fer pour partie parallèles aux routes historiques (voie ferrée de Perrache à Grenoble, chemin de fer de l'Est lyonnais-CFEL-). Plus récemment, un maillage nord-sud d'infrastructures de transport routier s'est progressivement imposé (périphérique, rocade).

Au cours du XX^e siècle, l'installation de vastes emprises industrielles et logistiques s'est accompagnée d'une urbanisation résidentielle importante. L'installation de grandes usines s'accompagnent de la construction de cités ouvrières subsistant aujourd'hui (cité ouvrière Berliet, HBM de Saint-Priest...). Après un développement linéaire le long des infrastructures, l'habitat s'est diffusé sur les communes dites de première couronne (Vénissieux, Bron, Vaulx-en-Velin - la côte), tout comme l'industrie et l'artisanat. À partir de la fin des années 1950, l'urbanisation s'est intensifiée en première couronne avec l'édification de grands ensembles, souvent sur des collines ou à proximité des grandes infrastructures (Bron Parilly et Terrailon, Vénissieux Les Minguettes, Vaulx-en-Velin, Meyzieu Les Plantées, Saint-Priest Bel-Air). Dans un même temps, le tissu pavillonnaire, qui s'était lentement développé depuis la première moitié du XX^e siècle, a pris un essor rapide et s'est implanté également

sur les communes de deuxième couronne : Décines-Charpieu, Chassieu, Corbas, Saint-Priest. La réalisation concomitante de grands équipements (université, aéroport, Eurexpo, Stade des Lumières), de vastes zones industrielles et d'activités (mi-Plaine, Lyon Sud-Est, Parc Technologique, Parc des Gaulnes...) et d'infrastructures de transports a, depuis les années 1960, renforcé ce phénomène qui s'est étendu sur les communes de troisième couronne (Mions, Meyzieu, Jonage) et au-delà des limites métropolitaines. Si aujourd'hui l'extension pavillonnaire a ralenti, les paysages urbains gagnent progressivement les communes de deuxième et troisième couronne.

La géographie de la plaine de l'Est a contribué à générer un paysage de vastes espaces spécifiques (industriels, résidentiels, agricoles...). Jusqu'alors dialoguant peu les uns avec les autres, ils tendent à se rapprocher pour former un paysage moins morcelé : zones urbanisées et zones industrialisées se jouxtent peu à peu, et des projets visent à mieux les intégrer dans leur environnement naturel et agricole (Parc Technologique et quartier des Hauts-de-Feuilly à Saint-Priest, Parc d'activité des Gaulnes à Meyzieu...), valorisé par ailleurs (projet de parc linéaire de l'Est lyonnais par exemple). Toutefois, ces jonctions resserrent progressivement des continuités paysagères de plus en plus étroites par endroits.

Au regard de ces évolutions et des potentialités d'urbanisation importantes sur ce territoire où habitat, activités, infrastructures et agriculture composent un paysage en constante transformation, l'enjeu de lisibilité du paysage reste fort.



Le Biézin (Chassieu)



Centre commercial Champ du Pont (Bron et Saint-Priest)

Regard sur la trame verte et bleue comme patrimoine paysager végétal structurant

A l'est, la trame verte et bleue est moins perceptible faute de mise en scène naturelle comme à l'ouest. Seuls le Parc de Parilly et quelques points hauts couronnés de végétation apparaissent de façon évidente : la butte du château de Meyzieu, la butte de Jonage, la butte de Chassieu, la côtière, le fort de Saint-Priest et le fort de Bron pour l'essentiel. La trame verte et bleue n'en est pas moins très vaste. Elle repose principalement sur de vastes ensembles de terrains pour la plupart encore agricoles. Ceux-ci forment un « V » vert d'une épaisseur inégale. Il développe en direction de l'est ses deux branches à partir du secteur pivot constitué par le parc de Parilly.

Sur le territoire métropolitain, la branche nord du « V » vert s'étire depuis le fort de Bron et le parc de Parilly à travers un simple cheminement piéton sur le territoire de Bron (traversée du parc d'activité du Chêne) jusqu'à rejoindre les espaces naturels et agricoles de Décines-Charpieu (sud), Chassieu (nord) et Meyzieu (sud). D'une inégale épaisseur, cette branche est néanmoins constituée. Elle peut être étoffée encore à l'est, sur les communes de Décines-Charpieu et Chassieu. Son étroitesse en certains endroits interroge en revanche sur l'urbanisation de certaines zones qui risquerait de compromettre son effet structurant. La branche sud du « V » vert peut elle aussi être renforcée. Toujours depuis le parc de Parilly, elle longe le site de l'université Lyon II puis le parc technologique de Porte des Alpes (allée des parcs) jusqu'à regagner le fort de Saint-Priest.

L'autoroute A 43 constitue sur ce secteur une nette coupure qui met à mal la notion de continuité végétale que comporte la trame verte et bleue.

En frange sud de l'université, le projet d'évolution du site industriel de Renault Trucks à Saint-Priest doit comporter un traitement environnemental fort afin d'affirmer l'accroche de la branche sud au point central qu'est le parc de Parilly. Sur ce secteur, le développement qualitatif des infrastructures de transport, notamment du Boulevard Urbain Est, peut être un élément de création et de structuration du paysage. En effet, et plus généralement, c'est d'une mise en scène et d'une accessibilité encore faibles dont souffre la trame verte et bleue de la plaine de l'Est.

Les paysages rémanents de la Plaine de l'est

- les grands espaces de cultures céréalières ;



- les grandes zones industrielles et les cités ouvrières ;



- les grandes infrastructures ;



- le Parc Technologique ;



- les grands ensembles en position géographique dominante, et notamment le plateau des Minguettes ;



- les grands aplats pavillonnaires



■ Les coteaux et vallons de l'Ouest



Un territoire de reliefs traversé par de nombreux cours d'eau

L'ouest de l'agglomération est constitué par l'extrémité orientale du plateau lyonnais qui culmine entre 300 m (la Tour-de-Salvagny) et 230 m (Écully). Légèrement incliné vers l'est, ce promontoire se termine par des rebords marqués qui plongent vers les fleuves, formant ainsi le paysage caractéristique des balmes. Celles-ci s'étendent du nord de Lyon au sud du territoire communautaire (Grigny et Givors), épousant ainsi les lignes de la Saône puis du Rhône. L'imposante présence des Balmes en surplomb des cours d'eau suggère, depuis la ville centre, la présence du plateau au-delà.

Le plateau est découpé de grandes percées comme les vallées du Rochecardon, de l'Yzeron ou la dépression du ruisseau de la Mouche, qui à leur point de jonction avec la vallée de la Saône et du Rhône, laissent place à la plaine alluviale : Vaise, La Mulatière (partie basse), Oullins, Pierre-Bénite. Le plateau est d'autre part entaillé par un réseau important de petits ruisseaux qui composent le relief irrégulier de coteaux et de vallons.

Des plateaux vers la ville centre et le couloir rhodanien : une occupation humaine fortement guidée par le relief et par les axes de transport

Ce territoire au relief accidenté est historiquement traversé de voies de communication qui ont structuré son urbanisation. Les voies historiques ont prioritairement emprunté les nombreux espaces plans (les plateaux) offerts par la géographie. En direction du sud, l'axe de transport s'est naturellement inscrit le long du couloir rhodanien.

Du point de vue géologique

En matière de géologie, ces coteaux et vallons sont constitués d'un substratum de roches cristallines métamorphiques (gneiss, anatexites) ou plutoniques (granites). Ce substratum plus ou moins visible est recouvert de dépôts d'origine différenciée selon une ligne sud-ouest – nord-est qui va de la limite nord de Saint-Genis-Laval à Fourvière.

Au nord d'une ligne Saint-Genis-Laval - Fourvière, deux entités se distinguent :

- une partie nord, à l'ouest du Mont d'Or, où les roches cristallines dominent (communes de la Tour-de-Salvagny, Dardilly et de Limonest exception faite du secteur du Barriot) même si localement des dépôts type loess et limons subsistent (notamment au sud de Dardilly et de Limonest) ;
- une partie sud (communes de Marcy-l'étoile, Charbonnières-les-bains, Ecully, Champagne-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-les-Ollières et partie occidentale de Tassin-la-Demi-Lune, Craponne et partie occidentale de Sainte-Foy-lès-Lyon) les roches cristallines saines ou altérées (arènes granitiques) affleurent encore à l'extrémité ouest. Elles sont de moins en moins visibles en direction de l'est où elles n'apparaissent que dans les versants des vallons, les plateaux étant recouverts par des alluvions fluviales du Villafranchien (galets de quartzite dans une matrice argileuse) ou par des dépôts de loess et limons.

Au sud de cette ligne Saint-Genis-Laval - Fourvière, la nature du sous-sol est identique, mais cette fois, ce sont des moraines glaciaires qui constituent l'essentiel des terrains affleurant.

Il faut enfin noter l'existence d'une entité géologique particulière qui va de Tassin-la-Demi-Lune à Saint-Genis-Laval constituée de nappes alluviales fluvio-glaciaires (ancien méandre du Rhône).

Dans ce contexte, les regroupements humains se sont avant tout établis selon deux logiques : d'une part le long des axes radiaux conduisant à la ville centre, à travers les plateaux et le relief (du sud au nord : voie de Vienne à travers les plateaux, voie de la Narbonnaise, voie d'Aquitaine, voie de l'Océan, voie des Bellosaques) ou à flanc de balmes en limite du lit du Rhône ; d'autre part à l'intersection entre ces radiales et l'axe nord-sud, l'actuelle RD 42 (notamment Francheville le bas). L'urbanisation s'est ainsi développée sous forme de bourgs ruraux agglomérés et de villages rue ; les deux structures pouvant être couplées comme par exemple à Craponne, Oullins ou Tassin-la-Demi-Lune. Enfin, à mesure que l'on se rapproche de la ville centre, les densités croissent et les types d'urbanisation se complexifient.

Ce schéma général souffre toutefois d'exceptions, fonctions des particularités de chaque site. L'inscription de l'urbanisation dans ce contexte géographique est par ailleurs remise en cause par l'étalement urbain des dernières décennies.

Trois grands types d'unités morpho-paysagères se dégagent de la composition géographique de l'ouest lyonnais : les plateaux, les vallons et vallées, les balmes

Les plateaux : une agriculture présente mais fragilisée, et un habitat pavillonnaire désolidarisé des bourgs et grandes propriétés

Traversés d'axes de transport, les plateaux ont été les lieux privilégiés d'une implantation humaine regroupée, produit de l'agglomération de fermes et de maisons de bourgs. Certains, comme à Écully, ont aussi accueilli des grandes propriétés, villégiatures ou maisons des champs, qui ont largement muté au cours des dernières décennies sous forme d'ensembles collectifs en copropriétés et de lotissements pavillonnaires. Le développement résidentiel ne s'est toutefois pas limité à la question de la mutation des grandes propriétés. En effet, depuis les années 1960, à mesure que l'agriculture des plateaux se fragilise face à la pression urbaine, les tissus résidentiels pavillonnaires se diffusent massivement au-delà des bourgs ruraux sur les paysages collinaires de l'ouest. La présence de l'agriculture, bien qu'en actuelle perte de vitesse, reste toutefois importante sur les plateaux les plus éloignés du centre de l'agglomération. Elle revêt des réalités différentes.

On peut distinguer du nord au sud :

- le pourtour sud du massif du Mont d'Or, situé entre l'autoroute A6, la nationale 6 et la pointe sud de la plaine des Chères (Lissieu). Ce pourtour est essentiellement occupé par des cultures céréalières et de nombreux boisements (Bois d'Ars, Bois Dieu...). Il accueille l'école d'agriculture Sandar à Limonest et le lycée horticole de Dardilly ;
- le plateau de la Brochetière, Villedieu et Montcourant, sur les communes de Dardilly et de la Tour-de-Salvagny, situé entre les vallons du ruisseau de la Beffe et du ruisseau des Planches. Ce secteur a fait l'objet de travaux d'irrigation importants sous la forme de lacs collinaires pour le développement des cultures arboricoles ;
- le plateau de Méginant sur la commune de Tassin-la-Demi-Lune et le plateau de Chapoly qui lui fait face sur la commune de Saint-Genis-les-Ollières, principalement investis par la polyculture ;
- le plateau des Hautes Barolles, sur la commune de Saint-Genis-Laval, où sont pratiquées essentiellement l'horticulture et les cultures fruitières ;
- le plateau des Étangs sur les communes de Saint-Genis-Laval (le Coin), d'Irigny (les Fouillouses), de Charly et Vernaison (les Grandes Prondes), occupés traditionnellement par l'arboriculture ;
- les bordures du plateau de Mornant (Montrond, Saint-Martin-de-Cornas), celui du Drevet à Givors, où la culture céréalière et l'élevage dominant et le Plateau du Pilat.

L'attractivité du cadre paysager de l'Ouest lyonnais a très fortement orienté ce territoire autour de l'accueil de fonctions résidentielles, largement marquées par l'habitat individuel et, dans une moindre mesure, d'activités tertiaires de pointe (Techlid à Ecully). Cette évolution interroge sur la maîtrise de l'étalement urbain ainsi que sur la diversification des tissus et des fonctions urbaines.

Les vallées et vallons : des percées végétales remarquables, entre quartiers pavillonnaires et industries

La majorité des vallons éloignés du centre de l'agglomération (vallons de Méginant, du Ratier, des Planches, de la Beffe, des Ribbes, du Cornatel et de l'Yzeron...) demeurent des espaces peu urbanisés en raison de leurs fortes pentes, des risques naturels d'inondation, de glissement de terrain mais aussi parce que les voies de communication les ont peu investis. Véritables percées végétales, ils participent pleinement à l'armature paysagère générale de cette entité.

Ils abritent depuis quelques deux à trois siècles différents types de constructions isolées qui n'altèrent pas les qualités paysagères des sites : d'une part, du bâti traditionnel dispersé, situé en creux de vallée, lié aux activités qui avaient pris place en ces lieux difficiles, telles l'élevage, les moulins à eau (ruisseau de Rochecardon)... de grandes propriétés d'autre part. En effet, les hauteurs et versants des vallons ont été dès le XVIII^e siècle convoités en tant que sites de grande qualité paysagère à l'écart de la ville : bourgeoisie et institutions religieuses y ont implanté leurs « grandes propriétés » en balcon. Leur inscription dans le paysage s'est appuyée sur des situations de point de vue qu'offre un relief marqué.

Certains vallons sont toutefois traditionnellement urbanisés, dont celui de Charbonnières-les-bains, bourg thermal qui s'est développé autour du ruisseau de Charbonnières.

A Craponne et Saint-Genis-Laval, la proximité des ruisseaux a favorisé les vocations de lavandières. Leurs activités se sont mécanisées au cours du XIX^e siècle sous forme de blanchisserie. Elles annoncent la transformation, à partir de la révolution industrielle, de la physiologie des parties aval des vallons, proches de la ville centre et en contact avec le fleuve.

Dans ces secteurs en aval se sont développés les quartiers industriels : quartier de la Saulaie (centre technique

de la SNCF) et pourtours du vallon de l'Yzeron à Oullins, secteur industriel de la Mouche à Saint-Genis-Laval, Pierre-Bénite et Irigny. L'urbanisation des vallons s'est accélérée à partir des années 1970, notamment sous forme résidentielle. Les vallons les plus touchés sont ceux de l'Yzeron (partie aval), de Charbonnières, des Planches et de la Mouche.

Vallées et vallons de l'Ouest sont aujourd'hui soumis à une forte pression foncière. Le paysage évolue aux limites entre les plateaux et les vallons par une urbanisation qui, malgré les risques géologiques, entame progressivement les sommets des versants, dénaturant la qualité de ces sites parmi les plus remarquables de l'agglomération.

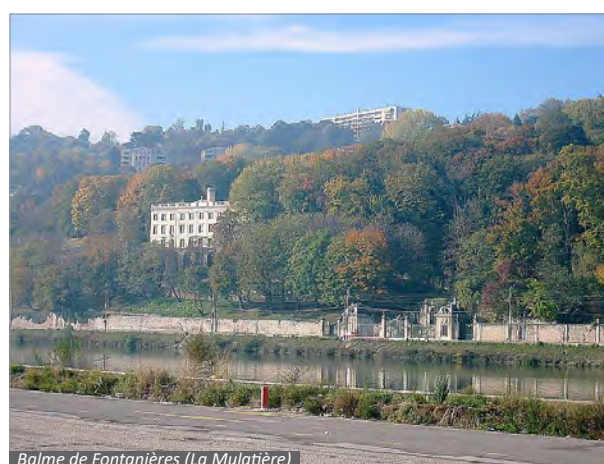
Les Balmes de la Saône et du Rhône : une véritable unité paysagère et une urbanisation visible mais encore bien inscrite dans son environnement

Les Balmes qui bordent le lit de la Saône puis du Rhône à l'aval de la confluence constituent le plan escarpé qui conduit aux plateaux. Sur les hauteurs de Lyon, de la Mulatière et de Sainte-Foy-Lès-Lyon, elles ont connu une urbanisation déjà ancienne (cf. *Partie 3.2*) liée à leur proximité au centre urbain et à la situation en surplomb qu'elles offrent : c'est sur ces sites en promontoire que se sont notamment implantées nombre de grandes propriétés bourgeoises ou religieuses, dès la Renaissance. Au cours du XX^e siècle, l'habitat collectif et individuel s'y est développé. Assez souvent bien inscrites dans le relief, les constructions cohabitent avec un cadre végétal dominant encore préservé. Le gabarit de certains immeubles interroge toutefois sur les proportions des hauteurs du bâti. Plus largement, se pose aujourd'hui la question de la limitation de l'urbanisation pour maintenir le caractère végétal des balmes, par ailleurs soumises à des risques de mouvements de terrain.

L'axe fluvial est longé d'une ancienne voie romaine (actuelle RD 15) qui a joué le rôle de structuration pour l'urbanisation le long de la plaine alluviale. Cette voie a rendu accessible l'espace des Balmes où se sont alors installées nombre de villégiatures. S'il n'est pas étranger au tracé de cette voie, l'emplacement du bourg de Vernaison en bordure du Rhône a plus largement été déterminé par ses activités liées au fleuve.

Plus tard, au XIX^e siècle, l'urbanisation a principalement été impulsée par le développement des activités industrielles et l'arrivée du chemin de fer dans la plaine alluviale : quais des Étroits à la Mulatière, la Saulaie à Oullins, Pierre-Bénite.

Plus au sud, après la dépression de la Mouche, deux ruisseaux entament la Balme, l'échancrant de courts ravins (le ruisseau des Vernières sur Irigny, le ruisseau de la Fée des Eaux sur Vernaison et Charly). Malgré une urbanisation récente (sous forme d'habitat individuel



et de quelques collectifs) de plus en plus visible, ce secteur constitue une unité paysagère de grande qualité sur une des entrées sud du territoire communautaire. Elle est marquée par la présence de grandes propriétés constituées de maisons de maîtres dans des parcs boisés, et marginalement par celle de viticulture. Subsiste d'ailleurs une zone classée en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) sur plusieurs communes.

Que ce soit grâce à la multiplicité des cours d'eau, aux Balmes, aux vallées et vallons, la spécificité des coteaux et vallons de l'Ouest est cette forte imbrication de la nature et de l'urbain. Celle-ci contribue à une impression générale de continuité, de « parc ramifié ». Atténuée et parfois en recul à cause d'un manque d'ouverture de certaines unités urbaines (lotissements, ensembles collectifs...) aux espaces alentours, cette continuité n'en est pas moins une caractéristique essentielle du paysage des coteaux et vallons de l'Ouest.

**Regard sur la trame verte et bleue
comme patrimoine paysager végétal structurant**

Trois éléments constituent ici la charpente de la trame verte et bleue : les vallons boisés reliés entre eux par le vallon central de l'Yzeron, les plateaux agricoles inscrits dans le prolongement des Monts du Lyonnais et les balmes. De plus, le parc de Lacroix Laval participe également à la trame verte et bleue.

Les vallons de l'Yzeron et de ses affluents (le vallon de Charbonnières, vallon de Serre, vallon du Merderet, de Ribes, de Méginant et du Ratier) s'inscrivent dans un paysage remarquable, mais fragilisé par une urbanisation qui entame progressivement les sommets des versants. De nombreuses grandes propriétés renforcent cette armature, mais elles sont aussi en proie à de nombreuses mutations : divisions, démantèlements fonciers et ouvertures à l'urbanisation.

Les plateaux agricoles des Fouillouses (Irigny), des Grandes Prondes (Charly et Vernaison), des Hautes Barolles (Saint-Genis-Laval), de Méginant (Saint-Genis-Ollières, Tassin-la-Demi-Lune et ceux de Givors et Grigny) constituent des pénétrantes agricoles qui jouent un rôle important dans la structuration et la perception du paysage rural des plateaux des Monts du Lyonnais. D'autre part, ces espaces assurent le maintien d'une agriculture périurbaine diversifiée aux limites de la ville.

Cependant, depuis une trentaine d'années l'urbanisation s'installe bien souvent à l'extrémité du plateau et en bordure de vallon, perturbant fortement la perception d'ensemble du paysage naturel, et réduisant l'accès physique au vallon.

Enfin, le caractère très végétal des balmes, en raison notamment de la présence de grandes propriétés (Vernaison, Irigny, Sainte-Foy-Lès-Lyon...) prolonge la trame verte et bleue le long des cours d'eau.

Les paysages rémanents des coteaux et vallons de l'ouest

- globalement, une vraie proximité/imbrication entre urbain et nature : impression générale d'un « parc ramifié » ;



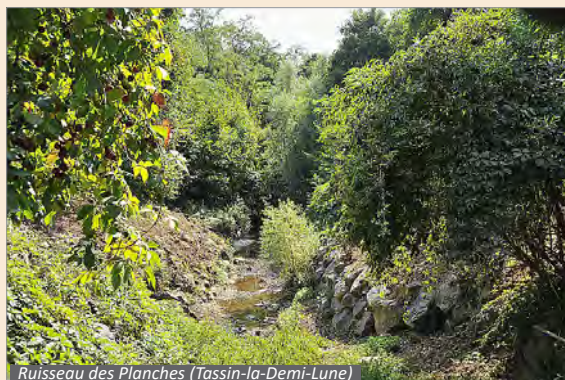
- de nombreuses grandes propriétés ;



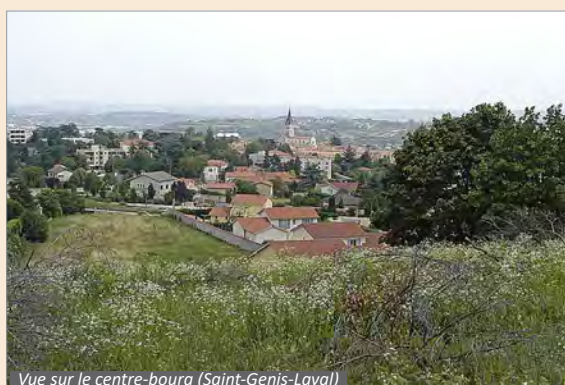
- les plateaux, entre forte présence de l'agriculture et concurrence du pavillonnaire ;



- des reliefs et de nombreux cours d'eau ;



- les bourgs ruraux/hameaux dont la présence est encore bien visible ;



- les Balmes, vallées et vallons végétalisés, formant des continuités paysagères remarquables et des liens entre les communes.



■ Le massif du Mont-d'Or



Culminant à 625 mètres au Mont Verdun, le massif du Mont-d'Or est visible depuis de nombreux points et constitue ainsi un véritable signal topographique qui domine l'agglomération au nord du territoire métropolitain. Inversement, son relief accentué offre de nombreux points de vue sur le Plateau Lyonnais, le Franc Lyonnais, et au-delà la ville centre et la plaine de l'Est.

Un élément exceptionnel du paysage grand-lyonnais, dominant le nord de l'agglomération

Le massif du Mont-d'Or, constitué d'échines calcaires (Mont Verdun, Mont Thou, Mont Cindre, Roche de Saint Fortunat) aux pentes orientales abruptes, se dresse en promontoire au-dessus du Val de Saône. La rivière contourne le massif par l'est, en ménageant au pied des pentes des replats où se sont développées les activités humaines (voies de circulation, habitat et industrie). La forte dénivellation, qui atteint plus de 450 mètres en certains lieux, donne tout son mouvement au relief malgré la rondeur des sommets. L'impression magistrale émanant du site est renforcée par les nombreuses carrières abandonnées aujourd'hui. Situées en pied de versant (communes de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or et Albigny-sur-Saône), elles accentuent l'escarpement du relief.

Au sud, le relief s'aplatit lentement pour former de petits plateaux (Crécy sur la Commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or) séparés par des vallons étroits et profonds (vallon de Rochecardon, vallon d'Arche) qui se prolongent jusqu'aux limites de la ville centre.

Au nord, le massif s'incline pour laisser place progressivement à la plaine agricole des Chères, dont la pointe

Du point de vue géologique

Le massif du Mont-d'Or constitue une importante butte, témoin d'une couverture sédimentaire d'âge secondaire. Cette couverture est constituée par des dépôts du Trias (grès plus ou moins grossiers, calcaires dolomitiques rosâtres, marnes) et par de puissantes couches calcaires à l'origine du relief accusé du Mont-d'Or (calcaire doré du Mont-d'Or et calcaires gris à Gryphées utilisés dans la construction locale et notamment du Vieux Lyon).

Les sols calcaires des pentes et des sommets du Mont d'Or ont été jadis mis en valeur par une agriculture aux caractéristiques proches de celles de l'agriculture méditerranéenne, vignes et élevage de chèvres (hameau de la Chevrotière à Saint-Didier-au-Mont-d'Or), aujourd'hui remplacée par l'arboriculture ou la polyculture sur des espaces de plus en plus difficiles à maintenir : parcellaire très découpé, pentes souvent fortes où la mécanisation est rendue difficile.

sud est désormais, via Quincieux, la porte d'entrée nord du territoire métropolitain.

Le Mont-d'Or, encore très végétalisé, constitue un environnement de grande qualité. Paysages de moyenne montagne et de collines, ambiances intimes ou majestueuses émergent ainsi à proximité du cœur du Grand Lyon, rare agglomération française à bénéficier du privilège d'une zone naturelle de cette envergure et de cette qualité aux portes de son centre. Cette richesse du cadre de vie grand-lyonnais contribue à son rayonnement et son attractivité bien au-delà de ses limites territoriales. La préservation de paysages tels que le cirque de Giverdy à Saint-Didier, les abords des hameaux de Poleymieux-au-Mont-d'Or et de nombreux fonds de vallon constitue un enjeu fort pour le Mont-d'Or. Ceci interroge notamment le devenir des activités agricoles qui ont façonné ces paysages.



Le Mont d'Or, un massif boisé et agricole



Le Mont d'Or, un massif boisé et agricole



Urbanisation lâche (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or)

Petits plateaux et vallées : une urbanisation traditionnelle mais en progression constante

L'urbanisation s'est avant tout développée dans la vallée, essentiellement à la convergence des chemins de carriers (Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or), en liaison avec le transport fluvial et la pêche. L'urbanisation traditionnelle s'est également implantée sur les lignes de crête à Saint-Didier. À Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et à Collonges-au-Mont-d'Or, les plateaux surplombants le Val de Saône ont été investis, tandis qu'à Poleymieux-au-Mont-d'Or, ce sont les versants dominant sur la vallée du Thou. L'identité du Mont-d'Or tient aussi à la richesse de son patrimoine bâti : rationalité de l'inscription dans les sites, notamment par l'agencement des volumes par rapport à la pente, l'unité architecturale à travers l'usage de la pierre dorée, le recours à des volumes simples et la construction de nombreux murs.

À ces urbanisations traditionnelles fortement structurées sous forme de bourgs et de hameaux, sont désormais juxtaposés sur ce territoire très attractif des tissus pavillonnaires lâches (cf. *Partie 2.1*). Cette nouvelle forme d'urbanisation apparue dans les années 1970, largement destinée aux populations aisées de l'agglomération, a pris place sur les versants et les plateaux. Soudain, très consommateur d'espace et souvent sans lien avec le contexte géographique, fondement de l'identité des lieux, le développement de l'habitat résidentiel, représente encore aujourd'hui une menace pour ce paysage naturel exceptionnel. La raréfaction de l'offre foncière favorise l'urbanisation de secteurs parfois soumis à des risques géologiques et accentue la pression sur des zones non bâties remarquables, souvent situées à proximité des centres anciens (Vondrière à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Paupière à Couzon-au-Mont-d'Or, les Seignes à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, le versant du vallon du Thou à Curis-au-Mont-d'Or).



Urbanisation des rives aux pentes (Couzon-au-Mont-d'Or)

Rayonnement métropolitain

Des espaces emblématiques contribuant au rayonnement métropolitain

Le Mont d'Or, les vallons de l'Ouest, les plateaux agricoles du sud et du nord, la plaine de l'Est sont des entités emblématiques de la trame verte d'agglomération à protéger et à mettre en valeur. Il est également nécessaire de chercher à faire réseau entre ces grandes entités naturelles et les grands parcs urbains de l'agglomération.

Retrouver les liens de l'agglomération avec ses fleuves est essentiel. Après les berges du Rhône, de nombreux projets seront accompagnés : l'aménagement en cours des Rives de Saône depuis le Confluent jusqu'à Neuville-sur-Saône, la poursuite de l'Anneau Bleu et du Grand Parc, le cheminement Via-Rhône (portion du parcours du Lac Léman à la Méditerranée), la valorisation de la Vallée de la chimie et des îles et îlots du Rhône...

**Regard sur la trame verte et bleue
comme patrimoine paysager végétal structurant**

Le massif du Mont d'Or constitue l'armature principale de la trame verte et bleue au nord-ouest de l'agglomération. Le couvert végétal est très important et de grande qualité. Les boisements des vallons (vallons de l'Arche et de Rochemard au sud de Saint-Didier-au-Mont-d'Or et de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or) et des monts (Monts Thou, Cindre et Verdun...), les terres agricoles des plateaux (le Montellier, le Chareyzieux...), les coteaux (le secteur des Gorges d'enfer entre Curis-au-Mont-d'Or et Saint-Germain-au-Mont-d'Or) prolongent la Trame Verte jusqu'au bord de la Saône et jusque dans la ville dense (Lyon 9^e).

Des continuités végétales forment de véritables coupures entre les bourgs, rendant l'organisation du territoire et les séquences paysagères plus lisibles : de vastes prairies isolent les hameaux les uns des autres à Poleymieux-au-Mont-d'Or ; le bois de Charézieux maintient jusqu'en bord de Saône une coupure végétale entre Saint-Romain-au-Mont-d'Or et Collonges-au-Mont-d'Or ; le plateau des Avoroux, fragilisé, sépare encore Curis-au-Mont-d'Or d'Albigny-sur-Saône...

Enfin, de nombreux parcs de propriétés bourgeoises font partie intégrante de la trame verte et bleue pour leurs qualités paysagères et naturelles.

Le massif du Mont d'Or joue par ailleurs un rôle de signal topographique et végétal majeur aux entrées nord de l'agglomération (autoroute A6, Val de Saône, plateau du Franc Lyonnais) tandis que depuis de nombreux sites en ville centre, le Mont Cindre rappelle sa présence.

Ce massif végétal au cœur d'une agglomération de l'importance du Grand Lyon est exceptionnel. Toutefois, l'ensemble de ces espaces de grande qualité paysagère sont soumis à une pression foncière forte.

Les paysages rémanents du Mont d'Or

- la prédominance d'un massif au caractère boisé



Le Mont-d'Or vu depuis Lyon 9^e

- l'urbanisation traditionnelle (hameaux, bourgs) inscrite dans son paysage naturel et agricole



Urbanisation (Saint-Romain-au-Mont-d'Or)

- la richesse du patrimoine bâti (les pierres dorées notamment)



Saint-Romain-au-Mont-d'Or



- les grandes ouvertures (points de vue) sur des paysages de collines/moyennes montagnes (importance des espaces agricoles dans ce paysage)



Paysage de moyenne montagne (Albigny-sur-Saône)

- les points de vue sur le Centre depuis les villages



Vue de Lyon depuis Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

- les fonds de vallon



Fond de vallon (Limonest)

- les anciennes carrières



Ancienne carrière de Couzon-au-Mont-d'Or

■ A la croisée des grandes entités géographiques, le site de la ville centre : Lyon et Villeurbanne



La spécificité du site de la ville centre tient à ce qu'il concentre sur un territoire réduit, densément urbanisé, l'ensemble des caractéristiques majeures des six entités morpho-paysagères qui fondent la richesse paysagère de l'agglomération.

Lyon

Son caractère d'exception est lié aux contrastes créés par la confluence d'un fleuve et d'une rivière, s'unissant, en cœur de ville, au pied d'un relief marqué : à l'ouest, les collines de Fourvière et les Balmes ; au nord, les pentes de la Croix-Rousse ; à l'est, ouverture du paysage sur la plaine. Cette géographie particulière, qui conjugue paysages naturels de cours d'eau et paysages urbains constitués au fil de 2000 ans d'histoire, a été un élément essentiel lors du classement par l'Unesco du site urbain de Lyon au patrimoine mondial de l'humanité (colline de Fourvière, Vieux Lyon, Presqu'île, pentes de la Croix-Rousse).

La Presqu'île, un trait d'union

Langue de terre d'environ 5 km de long sur 600 à 800 mètres de large, la Presqu'île s'étire entre Rhône et Saône, jusqu'à sa limite nord définie par les pentes du plateau de la Croix-Rousse. Strictement délimitée d'un point de vue paysager (Saône, pentes, Rhône, confluence), la Presqu'île met en contact les différents quartiers de la ville dense.

Cœur de la ville depuis le Moyen Âge, cette terre d'entre les eaux est agrandie dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle par les travaux d'endiguement du Rhône à Perrache, qui rattachèrent l'île Mognat à la Presqu'île : ces travaux ont repoussé le confluent, du quartier d'Ai-

Du point de vue géologique

Les roches cristallines du Massif Central constituent aussi bien les pentes de Fourvière (côté nord) que celle de la Croix-Rousse (côté sud). La molasse miocène borde ces reliefs sur le flanc sud-est de la Croix-Rousse et le flanc est de Fourvière. Le substratum est de même nature, seuls les dépôts affleurant diffèrent quelque peu : moraines et alluvions fluvio-glaciaires côté plateau lyonnais et moraines glaciaires exclusivement côté extrémité sud de la Dombes. Cette structure liée à des pentes fortes et au ruissellement d'eaux excédentaires, génèrent des risques importants de glissements de terrain (cf. Partie 4.2).

nay à sa limite sud actuelle. Depuis deux siècles, le nouveau quartier gagné sur les eaux suscite des initiatives urbanistiques. Il fait aujourd'hui l'objet d'un ambitieux projet de requalification, Lyon Confluence, qui restitue progressivement toute sa profondeur à la Presqu'île, l'ouvrant au sud sur la rencontre des eaux du Rhône et de la Saône.

Un Val de Saône urbain

La Saône, qui traverse la ville du nord au sud, constitue avec les paysages encore très végétalisés qui l'accompagnent, une véritable charpente « naturelle » de la ville.

En amont de la ville, les massifs boisés de l'île Barbe et du quartier Saint-Rambert ponctuent le paysage d'eau et annoncent l'entrée dans la ville. Le cadre de la rivière s'élargit alors, s'ouvrant rive droite sur la plaine ou cuvette de Vaise, ancien faubourg industriel, aujourd'hui en pleine reconversion tertiaire. Le Val de Saône pénètre ensuite le cœur de la ville dense. Constamment encadré de balmes boisées, très étroit dans sa partie lyonnaise, il s'élargit faiblement, rive droite, pour laisser place, au pied de la colline de Fourvière, à une bande étroite de 25 hectares qui abrite le Vieux-Lyon. Occupé par les hommes depuis l'antiquité, ce quartier constitue un ensemble urbain remarquable.

Omniprésence du relief et cheminement sinueux de la rivière se répondent pour offrir, depuis les Rives de Saône, une grande diversité de perspectives sur les collines urbanisées et boisées d'une ville construite en gradins, et mettre en scène, depuis la ville haute, le serpentement des eaux en contre bas.

Le Rhône ou la traversée de la ville

Deux grandes séquences ponctuent la traversée du fleuve dans la ville centre. Dans le prolongement de l'ambiance végétale du secteur de l'« Anneau bleu », un premier ensemble paysager est constitué par l'ample courbe qu'emprunte le cours du fleuve entre d'une part, le parc de la Feyssine au nord de Villeurbanne, la Cité Internationale et le parc de la Tête d'Or à Lyon, et d'autre part, les Balmes qui leur font face sur la commune de Caluire-et-Cuire. Sur cette section, le cadre végétal ample et le relief marqué contribuent à la mise en scène du fleuve dont les abords sont par ailleurs largement investis par des infrastructures de transports.

En aval du parc de la Tête d'or, le Rhône suit un cours linéaire et rive droite, la présence végétale des Balmes disparaît pour laisser place à un environnement strictement urbain. Sur cette section homogène qui se prolonge jusqu'à la confluence, le cours du fleuve, après avoir joué jusqu'à la fin du XVIII^e siècle le rôle de frontière orientale de la ville (et de la province du Lyonnais) en est devenu l'axe principal de structuration.

Une composition urbaine en damier inspirée du plan Morand de 1764 et dont l'appui n'est autre que le cours linéaire du fleuve, va alors orienter la trame de l'extension à l'est. Désormais intégré à la ville, le Rhône dont le franchissement est toujours un événement essentiel de tout déplacement, constitue un élément qui situe la ville dans sa géographie.

La largeur du fleuve, de près de 250 m si l'on inclut les quais, introduit une vaste embrasure en centre urbain, dégageant ainsi des perspectives sur les hauteurs de la ville. Cette ouverture des horizons est soulignée par les alignements de platanes qui bordent le fleuve sur les hauteurs des quais, appuyant ainsi les grandes lignes de force horizontales des bas ports qui ont fait l'objet d'un projet urbain. Inscrit dans une démarche générale d'amélioration du cadre de vie et de réappropriation des berges par les habitants, ce projet a permis le retrait de la fonction stationnement automobile longtemps attribuée aux bas-ports. Un cheminement magistral, piéton et cycliste, a ainsi été créé dans un cadre fluvial en cœur de ville. Replacé comme élément de centralité sociale et par sa nouvelle valeur esthétique, le Rhône participe alors fortement à la qualité du cadre de vie et au rayonnement métropolitain.

Les deux collines, les Balmes et les plateaux

Perchée entre Saône et Rhône, la « colline » de la Croix-Rousse n'est autre que l'extrémité sud du plateau de la Dombes qui supporte le quartier historique de la Croix-Rousse.

Le plateau, qui accueillait autrefois la ligne nord des fortifications de la ville (actuel boulevard de la Croix-Rousse, limite entre les 1^{er} et 4^e arrondissements), s'achève par des pentes abruptes : exposées au sud, face à la Presqu'île, les « pentes de la Croix-Rousse », ancien quartier des ouvriers Canuts, parmi les plus denses d'Europe ; latéralement, les pentes boisées qui bordent la Saône à l'ouest et, dans une moindre mesure, le Rhône au nord-est.

A l'ouest, séparée de la colline de la Croix-Rousse par la Saône coulant dans le profond défilé de Pierre Scize, la colline de Fourvière s'inscrit dans les Balmes boisées d'orientation nord-sud. Ces Balmes constituent les rebords de l'extrémité orientale du plateau lyonnais. Celles-ci accueillent les quartiers anciens de Saint-Just et Saint-Irénée construits sur une position de col, ainsi que l'ancien bourg du Point du Jour. S'y sont installés, surtout depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, les quartiers résidentiels des 5^e et 9^e arrondissements.



Célèbre vue de Lyon : la place Bellecour et la colline de Fourvière



Passerelle de la paix et parc des berges (Lyon et Caluire-et-Cuire)

La plaine

A l'est du Rhône, trois unités topographiques et géologiques sont perceptibles en allant du Rhône aux « buttes » de Montchat et du Vinatier :

- la plaine d'alluvions modernes formée à l'origine d'îles submersibles (les Brotteaux) et de bras secondaires du fleuve et formée localement d'alluvions plus anciens (sud Guillotière et Monplaisir) accueille une urbanisation qui, à l'exception du faubourg ancien de la Guillotière, s'est essentiellement développée depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle. Cette plaine, encore submergée par la crue de 1856, a fait ensuite l'objet d'endiguements qui ont permis le développement de Lyon à l'est du Rhône ;
- la terrasse fluvio-glaciaire qui ne s'est urbanisée qu'à partir du XX^e siècle, à l'exception des bourgs ou hameaux anciens (Monplaisir, Montchat, Maisons Neuves, Grange Blanche) ;
- les moraines déposées par les glaciers, se distinguent sous forme de « buttes » de Montchat et du Vinatier marquées par leur caractère végétal (parcs, espaces verts, jardins).

Villeurbanne

Les deux unités topographiques perceptibles sur la partie la plus à l'est de Lyon se prolongent sur Villeurbanne.

La plaine d'alluvions modernes

Fortement soudée à Lyon par la continuité géographique, elle s'inscrit à l'extrémité de la plaine de l'Est, limitée au nord par le Rhône et le secteur naturel de la Feyssine. Cette plaine est couverte par une urbanisation essentiellement développée depuis le début du XX^e siècle.

La terrasse fluvio-glaciaire villeurbannaise

Elle ponctue l'est et le sud-est du territoire de la commune (Cusset, Grandclément, Maisons Neuves) : suite de la terrasse de Lyon, elle s'élève de 10 à 12 mètres au-dessus de la plaine. Elle domine l'ancien cours de la Rize (actuel boulevard Eugène-Réguillon) qui traversait autrefois la commune. A l'abri des fréquents débordements du Rhône, la terrasse villeurbannaise, occupée par les hommes depuis l'Antiquité et même la Préhistoire, accueille l'ancien bourg rural de Cusset, centre de Villeurbanne en 1920, et le quartier de Grandclément, qui lui-même deviendra un temps le centre de la commune, avant que celui-ci ne se déplace, depuis la fin des années 30, au centre géographique de la commune, avec la construction des « Gratte-ciel » (cf. Partie 2.1).

Si l'urbanisation a profondément modifié le paysage « naturel », les traces anciennes demeurent, en particulier dans les tracés de voirie, les formes du parcellaire et dans la présence forte de la végétation.



La Doua et la Feyssine (Villeurbanne)

Regard sur la trame verte et bleue comme patrimoine paysager végétal structurant

En milieu urbain dense, la trame verte et bleue se structure autour des espaces continus où l'urbanisation ne s'est que très peu développée en raison des contraintes physiques du site ou de choix de la collectivité. La trame verte et bleue joue aussi un rôle de jonction entre certains grands parcs urbains qui s'intègrent à elle. On peut distinguer en particulier :

- les balmes des fleuves, préservées d'une urbanisation massive par les risques de glissement de terrain, sont demeurées largement végétalisées (les balmes de la Saône, les versants de la Croix-Rousse et les parties hautes de Fourvière). Certains de ces espaces ont été valorisés par l'ouverture de promenades publiques de découverte (Parc des Hauteurs à Fourvière). Ces pentes offrent un paysage végétal caractéristique du site de Lyon, et créent une continuité avec les espaces du cœur de la trame verte et bleue d'agglomération ;
- le site naturel de la Feyssine sur la commune de Villeurbanne, aménagé en parc naturel urbain, est une transition entre la ville dense et le site naturel du Rhône Amont auquel il se rattache. Ce parc assure une continuité naturelle le long du Rhône, depuis Miribel-Jonage jusqu'au parc de la Tête d'Or. La notion de continuité est reprise aux deux extrémités du parc de la Feyssine : en amont, le projet d'« Anneau bleu » ; en aval, celui des bas-ports du Rhône ;
- deux grands parcs publics qui viennent renforcer l'épaisseur de la continuité végétale en centre urbain : le parc de la Tête d'Or, parmi les plus beaux parcs d'Europe, couvre 110 hectares depuis sa création en 1860, et le Parc de Gerland (20 hectares aujourd'hui, à terme près de 80 hectares), qui comprend la plaine de jeux mais aussi les berges du Rhône jusqu'aux quais Leclerc.

Plusieurs réalisations confortent et développent la présence de la trame verte et bleue dans la ville centre : le projet Lyon Confluence qui crée en vis-à-vis des balmes boisées de Sainte-Foy-lès-Lyon le parc des berges de Saône (12 hectares) ; les berges du Rhône qui prévoit une continuité de plantations d'alignement de la Tête d'Or à Gerland. Le projet des bas-ports permet de relier entre eux l'ensemble des cheminements le long du Rhône, du parc de la Feyssine jusqu'à Vernaison.

Enfin, une trame verte et bleue dite « secondaire » s'est développée. Elle est constituée de parcs et de multiples espaces verts de proximité. Elle se prolonge dans certains quartiers résidentiels par la densité végétale des parcs et jardins privés. Ce maillage vert à l'intérieur de la ville souffre toutefois de discontinuité. Il peut être développé, en particulier dans certains secteurs, notamment à l'est des voies ferrées.

Rayonnement métropolitain

La silhouette urbaine de Lyon, un élément de rayonnement de la métropole

La notion de silhouette urbaine (ou « skyline ») est une notion aux contours peu précis, désignant les « creux », les lignes et les points « hauts » (gratte-ciel/tours, montagne/colline, cathédrale...) dessinant l'horizon offert par un ensemble urbain. Cette silhouette, reconnaissable, contribuerait alors à l'identité visuelle de cet ensemble. Elle est donc une des composantes des paysages rémanents d'un lieu.

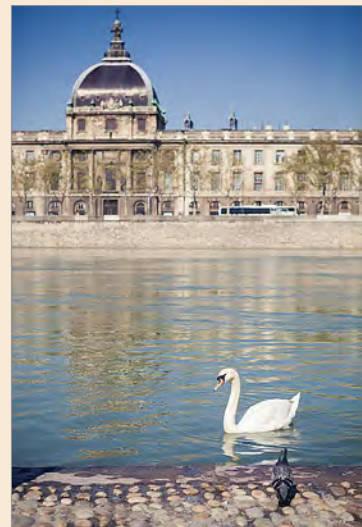
La colline de Fourvière et sa basilique, le « creux » de la Presqu'île et des fleuves, ainsi que la Part-Dieu avec les tours du Crédit Lyonnais (le « crayon »), Oxygène et InCity, sont des composantes majeures de la silhouette urbaine de Lyon, une silhouette reflétant pour partie l'organisation de son territoire et son histoire.

Les paysages rémanents de Lyon et Villeurbanne

- la convergence de caractéristiques des 6 entités morpho-paysagères ;



- l'omniprésence de l'eau et les paysages très diversifiés de bords de l'eau : la confluence progressive du Rhône et de la Saône avec pour centre la Presqu'île et le Musée des Confluences à sa pointe ; la Saône naturelle avec l'île Barbe-Saint-Rambert et les Balmes de Caluire-et-Cuire, plus urbaine et ancienne au niveau du Vieux-Lyon ; le Rhône plus grandiose, ses quais et franchissements et les points de vue qu'ils offrent, ses deux séquences (en aval plus naturelle avec les balmes et les parcs dont celui emblématique de la Tête d'Or, puis plus urbaine), et l'évidente confluence des deux cours d'eau ;



Paysages en eau des Bords de Saône et du Rhône

- les deux collines, Fourvière et Croix-Rousse, et leurs tissus anciens (Vieux-Lyon pour Fourvière, Canuts pour la Croix-Rousse) ;



La colline de Fourvière



La colline de la Croix-Rousse

- le contraste/vis-à-vis entre la ville historique autour de la colline de Fourvière et la ville plus moderne autour de la Part-Dieu ;



Le Vieux-Lyon (Lyon 5e)



La Part-Dieu (Lyon 3e)

- l'ouverture sur la plaine de l'Est vers le 3e arrondissement et Villeurbanne, avec les points de repère que sont le quartier de la Part-Dieu et ses tours (dont l'émblématique « crayon » et plus récemment les tours Oxygène et InCity), les Gratte-Ciel (Villeurbanne), les buttes de Montchat et du Vinatier ;



Gratte-Ciel, centre de Villeurbanne



L'ouverture sur la plaine de l'Est (Lyon 3e)



Les tours de Lyon (Lyon 3e)

- l'hétérogénéité de quartiers à l'identité propre, bien distincts à Lyon, plus mélangés sur Villeurbanne.



Gare de Villeurbanne



Monplaisir, un quartier à l'identité propre, Lyon 8e

ENJEUX

*Sept entités morpho-paysagères
issues de l'entrecroisement de la structure urbaine
et de la trame végétale*

Les enjeux qui concernent chaque entité morpho-paysagère sont spécifiques à leurs caractéristiques. Par exemple, la préservation des paysages offerts par le Rhône en amont dépend pour beaucoup de la protection de la zone Natura 2000 autour du Grand Parc Miribel-Jonage ; le maintien des continuités vertes entre les espaces urbanisés de l'Ouest lyonnais nécessite de contenir l'urbanisation des vallons et Balmes qui constituent ces continuités ; l'identité de chaque quartier est affirmée à travers la valorisation de son patrimoine ordinaire (cf. Partie 3-2 et 3), etc.

Des enjeux généraux sont néanmoins communs à l'ensemble des entités morpho-paysagères :

- > la valorisation et la mise en réseau des grands paysages de l'agglomération. Le Rhône et la Saône, constituant un socle commun et un lien entre les territoires, jouent un rôle particulier dans cette mise en réseau ;
- > l'intégration dans les projets des qualités offertes par la géographie et les grands paysages pour promouvoir un cadre de vie de qualité ;
- > la limitation de l'urbanisation, non seulement au regard des risques naturels, mais également vis-à-vis de la protection des paysages (végétales, aquatiques).

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise

Le Scot reprend la typologie d'espaces retenue par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) en vue de leur valorisation et met en œuvre le principe de mise en réseau de ces espaces par des « liaisons vertes » qu'il adapte à l'échelle de l'agglomération. Le Scot définit le principe d'une armature verte multifonctionnelle, formée des espaces naturels, agricoles et forestiers, qui reprend les trois grandes composantes de l'armature verte métropolitaine : les « cœurs verts », la « couronne verte » et la « trame verte ». Le Scot préconise :

- dans les « cœurs verts », le maintien des activités agricoles et sylvicoles, le développement du tourisme et des loisirs de proximité, et la préservation de la biodiversité ;
- dans la « couronne verte », la mise en œuvre de politiques de maintien et de valorisation de l'activité agricole ;
- dans la « trame verte » : la mise en œuvre de politiques de maintien et de valorisation de l'activité agricole, des aménagements paysagers, de loisirs et de découverte, des actions de sensibilisation des habitants à la protection de la nature et l'élaboration de projets avec les collectivités locales, les agriculteurs et les associations environnementalistes.

Les grands paysages

Le Scot considère que, au même titre que le patrimoine architectural et urbain, les grands paysages, les principales richesses de la trame verte et les sites fluviaux sont aussi des facteurs d'attractivité pour l'agglomération. Il fixe alors des orientations générales pour mettre en place une grande trame paysagère :

- mettre en valeur les massifs boisés, notamment au nord et à l'ouest de l'agglomération. Pour cela, les PLU mettent en œuvre les orientations suivantes :
 - La préservation dans les vallons de l'ouest des espaces soumis à de fortes pressions urbaines
 - Dans le massif des Monts d'Or, une alternance entre les espaces ouverts (les prairies et les champs cultivés) et les espaces fermés (les espaces boisés) est maintenue de manière à assurer la valorisation paysagère du massif.
 - Dans les côtières boisées et les vallons du val de Saône, la préservation de deux forêts remarquables au plan paysager est assurée : la forêt

du fort de Vancia à Rillieux-la-Pape et Sathonay-Village et la forêt du Parc à Montanay et Neuville-sur-Saône ;

- créer un grand paysage dans l'est de l'agglomération. Pour y parvenir, le Scot recommande la constitution d'une charpente paysagère dans l'est de l'agglomération à partir du « V Vert », la protection des liaisons vertes du Biézin et de la plaine d'Heyrieux, l'aménagement des liaisons vertes en vue de la constitution d'un maillage local d'itinéraires et de promenades, la protection et la reforestation des points hauts et des côtières, la préservation et le renforcement de la trame bocagère et le traitement paysager des limites d'urbanisation et la mise en valeur des milieux aquatiques et naturels de l'Anneau bleu ;
- valoriser les sites fluviaux. Le Dog identifie la « coulée verte » du Rhône, qui accompagne le fleuve depuis le pont de Jons à l'est jusqu'à Givors au sud, et les rives de la Saône, comme deux éléments essentiels du paysage de l'agglomération. Les deux sites de confluence font en particulier l'objet d'opérations d'aménagement de grande envergure. Des opérations d'aménagement concernent également les traversées urbaines des deux fleuves.

Le Rhône et la Saône

Le Scot considère la Saône comme un patrimoine à part entière à la fois naturel, culturel et paysager. Afin de préserver la Saône, les PLU déterminent les modalités permettant une urbanisation maîtrisée et de qualité en bord de la rivière. Ils préservent et gèrent les îles de la Saône (Ile Roy et Ile de Rontand).

Le Scot établit que si les aménagements de la vallée du Rhône et la réalisation du complexe pétrochimique ont durablement dégradé les milieux et les paysages, les espaces de la vallée du Rhône à l'aval de Lyon – les îles et les lînes en particulier – conservent des qualités patrimoniales rares. Aux fins de leur protection, les PLU et les opérations d'aménagement :

- préservent les îles et parties d'îles non urbanisées de toute construction, hormis quelques exceptions (restauration, gestion, découverte...)
- prennent toute mesure de nature à mettre en valeur le patrimoine bâti tant urbain qu'industriel,
- préservent les continuités écologiques,
- garantissent « un fleuve vif et courant » sur les tronçons encore modelables.

1.2

La trame verte et bleue, une continuité structurante, support de la biodiversité

Couvrant près de la moitié du territoire grandlyonnais, la trame verte et bleue est constituée d'espaces formant un réseau structurant jusqu'au cœur de la ville dense : terres agricoles, forêts et boisements, prés, espaces aquatiques, parcs urbains, grandes propriétés entourées d'un parc paysager, espaces aménagés ou simplement préservés par les politiques d'urbanisme, secteurs de risques naturels...

L'élément commun à tous ces lieux très différents est leur caractère végétal et/ou aquatique dominant. Celui-ci est autant un héritage, véritable don de la géographie, que le fruit de la volonté de préserver un cadre de vie équilibré (proximité de la nature, d'espaces de récréation, de respiration, services écosystémiques...) ou une ressource (eau, biodiversité, alimentation...). Le Grand Lyon dispose ainsi, au contact des secteurs d'urbanisation parfois denses, d'espaces naturels encore vastes, favorisant un cadre de vie urbain de qualité et abritant des écosystèmes et une biodiversité essentiels. Cette continuité, formant un réseau plus ou moins continu, constitue une trame à dominante végétale et aquatique complémentaire de la trame urbaine.

Sur la Métropole de Lyon, l'approche de la trame verte et bleue est développée depuis les années 90. Elle était alors considérée comme une continuité de composantes végétales (les bois, les arbres, les espaces agricoles...). Ces dernières années, l'approche a évolué sur deux aspects. D'une part, l'attention de plus en plus grande

portée à la biodiversité a entraîné une reconnaissance progressive du rôle d'écosystèmes des espaces composant la trame verte et bleue : en tant que milieux accueillant une flore et une faune diversifiées, et au regard des services écologiques essentiels qu'ils rendent. D'autre part, la place de l'eau y est plus affirmée, mieux connue.

Ces évolutions ont contribué à conforter le rôle fondamental que joue cette trame dans l'organisation et la vie des territoires, tant pour ses qualités paysagères et récréatives qu'écologiques et nourricière. L'affirmation de ses rôles et qualités, ainsi que les nouvelles connaissances relatives à la biodiversité, impactent nécessairement la réflexion sur la manière de la préserver, la valoriser, la faire vivre, en rapport et au sein des territoires urbanisés. Des connaissances de plus en plus fines permettent d'identifier et de qualifier les espaces concernés, de définir une protection, une gestion et une mise en valeur plus adaptées selon la sensibilité des sites et l'échelle à laquelle est déclinée la trame verte et bleue.

En effet, si la trame verte et bleue s'infiltrait au cœur des espaces urbains denses depuis les vastes espaces agricoles et naturels de deuxième couronne de la métropole, elle ne se limite pas aux frontières du territoire grandlyonnais mais s'inscrit dans le prolongement des grandes entités naturelles, ce qui justifie d'autant plus la nécessité d'agir localement pour la préservation et l'amélioration de son fonctionnement, tant d'un point de vue humain qu'écologique.

La trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération : un patrimoine écologique dynamique mais menacé

À l'angle paysager (cf. *Partie 1.1*) s'ajoutent deux autres entrées qui fondent le caractère structurant de la trame verte et bleue : celle d'une mosaïque de milieux fonctionnant en un réseau écologique, et celle d'une armature complémentaire de la trame urbaine. La trame verte et bleue est alors le support de multiples fonctions, tant pour la faune, la flore, que pour les humains, et fait l'objet de projets relatifs à la préservation, la valorisation ou la restauration de ces fonctions.

Ainsi, l'acception contemporaine de la trame verte et bleue (cf. *Partie 1.1*), qui insiste sur la biodiversité et les continuités écologiques, est complémentaire de la dimension paysagère. Les « paysages » abritent en effet, dans les mêmes espaces, des milieux différents (agricoles, aquatiques, forestiers, urbains...) qui sont autant

d'écosystèmes fonctionnant ensemble, en réseau. Les continuités qui relient ces milieux ne sont pas seulement paysagères, mais écologiques puisqu'elles permettent le fonctionnement de chaque composante de ce réseau. L'urbanisation, si elle joue un rôle dans ce fonctionnement, génère des obstacles qui affectent le rôle joué par ces continuités.

En tant qu'armature, les espaces à dominante végétale et aquatique constituent un véritable réseau vert et bleu. Ce réseau irrigue l'ensemble du territoire métropolitain via des continuités depuis les grands sites naturels et agricoles périurbains jusqu'aux espaces verts urbains de la ville dense. Cette véritable « armature verte et bleue » joue, en duo avec la trame des secteurs bâtis, un rôle dans la structuration des espaces urbains (cf. *Partie 2.1*).

La faune et la flore du territoire métropolitain : riche et remarquable, mais...

(cf. Tome « L'Etat Initial de l'Environnement »)

Concernant la flore :

- 1 666 espèces mentionnées récemment (après 1994), dont 1219 indigènes et 447 exogènes ;
- mais 341 espèces indigènes n'ont plus été observées depuis 1995, dont 59 taxons protégés (sur les 90 recensés en 1995).

Sur le Grand Lyon, les secteurs les plus riches se retrouvent aux Monts d'Or, dans la vallée du Rhône amont, et sur une partie du plateau lyonnais et de la vallée de la Saône. La richesse floristique décroît fortement dans les secteurs les plus urbanisés.

Globalement, la flore indigène est en forte régression, notamment celle liée aux zones humides souvent de plus en plus fragmentés ou détruits face à l'extension urbaine,

l'intensification agricole... Les espèces envahissantes progressent (exemples de l'Ambroisie ou de la Renouée du Japon), et la flore se banalise : la biodiversité diminue.

Concernant la faune :

Pour de nombreuses catégories animales observées, le Grand Lyon abrite une large majorité des espèces observées sur l'ensemble du département : 143 espèces d'oiseaux nicheuses pour 155 à l'échelle du département, 13 espèces d'amphibiens sur 15, 59 espèces de mammifères sur 73, 24 espèces de chiroptères (chauves-souris) sur 27... Parmi les animaux rencontrés, certains appartiennent à des espèces remarquables et/ou protégées : Oedicnème Criard (faisant l'objet d'un programme de sauvegarde sur le Grand Lyon), Canard Chipec, Faucon pèlerin, le Triton crêté (amphibien), Cistude d'Europe (reptile), Castor d'Europe...

La répartition de ces espèces varie fortement sur le territoire, selon les milieux rencontrés, leur qualité, leurs interconnexions.

La Charte de l'Écologie Urbaine de la Métropole de Lyon et le concept de « Trame Verte »

Le concept de « Trame Verte », intégré aujourd'hui dans la législation avec pour objectif de préserver ou restaurer des continuités écologiques, a fait l'objet d'une approche spécifique depuis les années 90 sur le territoire du Grand Lyon.

Ainsi, via la création de la « Mission Écologie », la Communauté Urbaine a initié un travail très important d'identification des enjeux en matière d'environnement. Une première Charte de l'Écologie Urbaine, intégrant la notion de trame verte, a été adoptée en 1992 et révisée en 1997. 10 thèmes génériques étaient identifiés : les territoires urbains, les territoires périurbains, l'eau, les déchets, l'air, le bruit, l'énergie, les risques, l'observation et l'information.

Le plan d'action de la Charte a été réactualisé dans le cadre de la démarche plus large de l'Agenda 21 de Communauté Urbaine de Lyon en 2005, puis dans une nouvelle version de la Charte en 2011.

Dans la Charte de l'Écologie Urbaine des années 90 et 2000, le concept de Trame Verte concernait les paysages majeurs de l'agglomération, les grandes continuités du patrimoine végétal et écologique ainsi que les usages et les modes de gestion nécessaires à la valorisation et à la protection des espaces naturels. L'objectif était alors de maintenir une continuité d'espaces naturels et agricoles ou faiblement bâtis se prolongeant jusqu'au cœur des territoires urbains. La dimension écologique de ces espaces était déjà considérée, même si les milieux et leur fonctionnement n'étaient pas explicités. Par ailleurs, contrairement à aujourd'hui, le « bleu » (l'eau) n'était pas clairement exprimé, mais les cours d'eau faisaient partie intégrante de la démarche.

Les actions engagées étaient adaptées à chaque espace en fonction des usages et de la sensibilité des milieux : développement de l'agriculture périurbaine, entretien et gestion des paysages sensibles, ouverture au public par l'aménagement de sentiers, développement des « projets nature » et des « projets agricoles » en lien avec les projets des communes.

Définition

Biodiversité

La notion de biodiversité est entendue comme la diversité des êtres vivants et des écosystèmes dans l'espace et dans le temps : gènes, populations, espèces (faune, flore). Elle couvre aussi les interactions qui existent entre les différents organismes, tout comme les interactions entre ces organismes et leurs milieux de vie, à différentes échelles biogéographiques. Elle joue un rôle crucial dans le maintien de notre cadre de vie commun, ou pour notre bien-être, qu'il soit physique ou spirituel.

La biodiversité permet également de jeter un regard nouveau sur les liens entre l'humain et les espaces naturels : à savoir l'humain dans la nature, mais aussi la nature parmi les écosystèmes transformés par l'humain. Chaque territoire peut ainsi déceler différents aspects de biodiversité. Qu'elle soit remarquable, rare, ordinaire, chaque forme de biodiversité est interconnectée et mérite autant d'attention qu'une autre : chaque espèce contribue au bon fonctionnement de son écosystème et doit être préservée. La disparition d'une espèce entraîne une simplification et une fragilisation de l'écosystème, voire la disparition d'espèces associées. En règle générale, plus un écosystème est diversifié, plus il est productif et stable. Les écosystèmes trop dégradés finissent par ne plus assurer leurs fonctions, ni les services qu'ils rendent aux sociétés humaines.

La biodiversité fait donc l'objet de plus en plus d'attention dans les milieux les plus transformés qui soient : les villes. Là, comme ailleurs, l'humain détruit et crée de la biodiversité. Là, comme ailleurs, les représentations de la biodiversité sont multiples (entre espèces remarquables, nuisibles, invasives). Et là, plus qu'ailleurs, la question des fonctions et de la valeur de la biodiversité se pose.



La trame verte et bleue structurante, au contact des espaces urbains (ici, exemples à Francheville)



■ Des milieux diversifiés composent la trame verte et bleue

Le territoire du Grand Lyon, dans le prolongement de ses territoires voisins, accueille une multitude de milieux, riches de biodiversité : les vergers, les prairies, les bocages, les haies... ; et des déclinaisons spécifiques au territoire grandlyonnais : les lînes et les îles (Rhône Aval par exemple), les Balmes... Le bon état de l'ensemble de ces milieux, du plus « banal » au plus spécifique, dépend de la protection de chaque milieu, mais aussi du bon fonctionnement de l'ensemble du réseau de la trame verte et bleue dans laquelle ils s'inscrivent. Décrits ici par grandes catégories, ils sont détaillés dans le Tome 2 « L'Etat Initial de l'Environnement ».

Les espaces agricoles

Ils sont, de loin, le type d'espace se rencontrant le plus sur le territoire national (54% de la surface totale). Sur le Grand Lyon, une des premières agglomérations françaises, ils couvrent encore près du quart de la surface du territoire, et représentent près de la moitié de la surface occupée par la trame verte et bleue. L'agriculture représente le principal mode de gestion des espaces de la trame verte et bleue métropolitaine. Dans un contexte d'agglomération urbaine, les espaces agricoles occupent une surface très conséquente de la deuxième couronne. Ils s'effacent logiquement au fur et à mesure de la densification urbaine vers le centre de la métropole : ils n'existent quasiment plus dans le Centre (à l'exception de l'unique exploitation agricole sur le plateau de Saint-Rambert, à Lyon 9^e) et jusqu'aux limites extérieures de la première couronne. Dans cette première couronne, trois exceptions notables sont néanmoins à citer : les Grandes Terres au sud (Vénissieux, Corbas, Feyzin), le plateau des Maraîchers (Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape) au nord, et les espaces agricoles de Vaulx-en-Velin proches ou intégrés au Grand Parc de Miribel-Jonage ; trois espaces qui ont bénéficié de protections depuis plusieurs décennies et dont la viabilité économique est bonne. La grande majorité des espaces agricoles se trouvent ainsi dans des espaces périurbains, ce qui montre leur recul progressif face à l'urbanisation.

Ces espaces jouent un rôle essentiel à la fois dans l'entretien des paysages, l'évolution de la biodiversité, la qualité des sols, la limitation du risque de ruissellement... Sous une même dénomination « agricoles », les espaces concernent des milieux très différents (et donc accueillent une biodiversité variable) selon le type de cultures, multiples sur le territoire métropolitain : à l'ouest, l'élevage domine fortement, même si quelques communes accueillent encore des exploitations arboricoles et maraîchères ; à l'est et au sud, la culture céréalière est très majoritaire ; le nord de l'agglomération est

partagé, des deux côtés de la Saône et à cause du relief, entre cultures céréalières, élevage, maraîchage et arboriculture.

Si les modifications des pratiques agricoles (intensification notamment) ont permis de répondre aux besoins en denrées végétales et animales, certaines d'entre elles ont eu des impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité : pollution des sols, de l'air, de l'eau, perturbation du fonctionnement écologique des milieux par la suppression des haies et talus... Les pratiques agricoles et les modes de gestion de ces espaces, qu'ils soient des obstacles ou des atouts au fonctionnement du réseau d'écosystèmes de la trame verte et bleue, sont au cœur de sa protection, son bon fonctionnement et sa valorisation.

Les espaces agricoles, en tant que composante de la trame verte et bleue, font face à plusieurs difficultés :

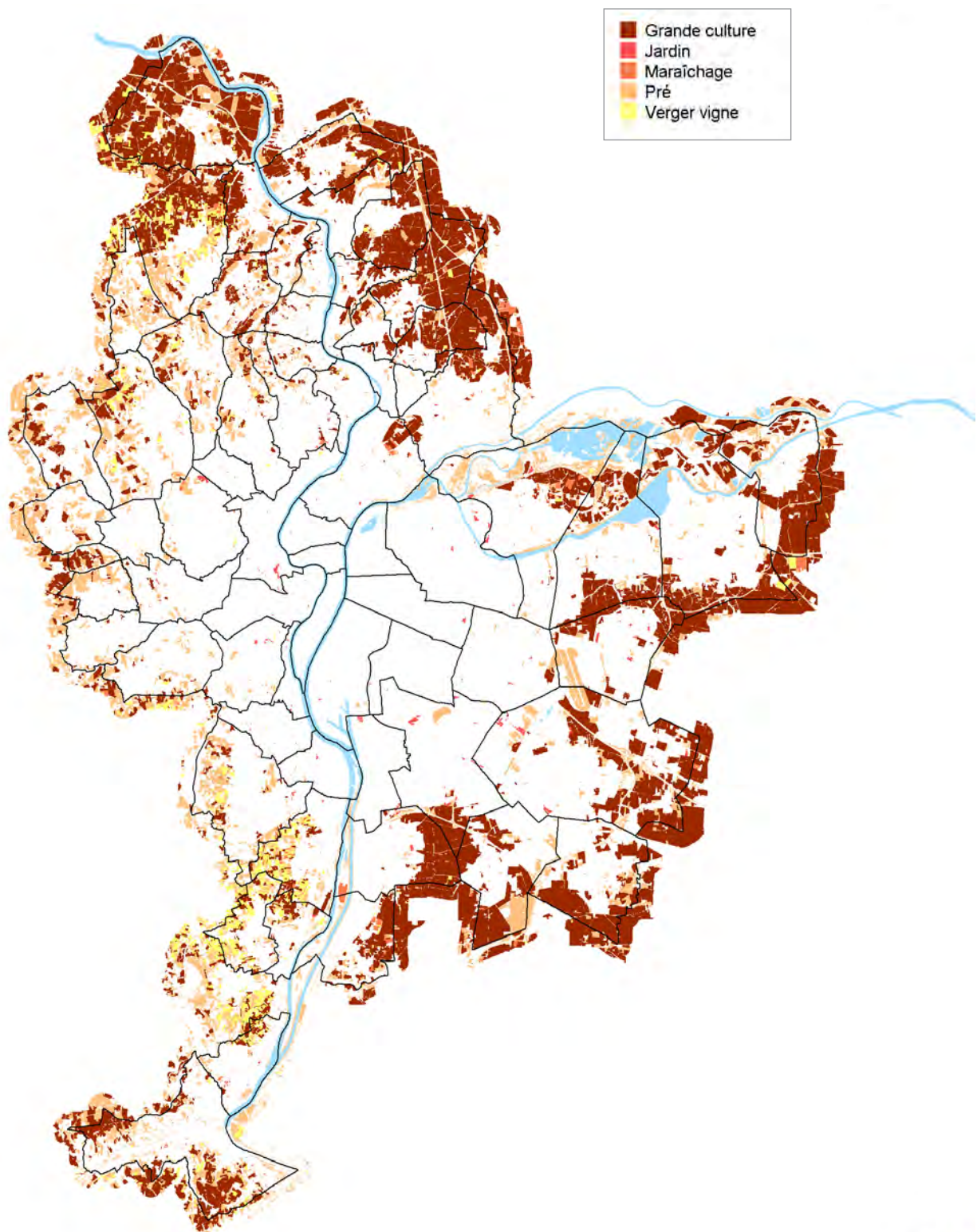
- des espaces en recul constant, sous pression, malgré un ralentissement ces dernières années ;
- des pratiques souvent peu favorables à l'environnement et à la biodiversité ;
- des milieux qui se banalisent, au détriment des paysages et de la biodiversité, donc de la qualité du cadre de vie.

Cependant, des solutions peuvent être développées : par exemple, le projet des Grandes Terres (550 hectares, 20 000 visiteurs chaque année) démontre qu'en assurant une protection des espaces agricoles et en y instaurant de nouvelles pratiques, des fonctionnalités écologiques peuvent être restaurées. Dans cet exemple, le retour de nombreuses espèces d'oiseaux (67 espèces nicheuses observées en 2009, contre 6 en 1998) est le marqueur de cette restauration.



Espace agricole (Jonage)

Les espaces agricoles de la Métropole



Les milieux forestiers et grands espaces boisés

Sur le territoire du Grand Lyon, le relief et la diversité géologique permettent au territoire métropolitain d'accueillir une diversité d'habitats naturels forestiers et autres grands espaces boisés : chênaies, forêts de pente, boisements humides, hêtraies... Les espaces « naturels » boisés des vallons (Dardilly, Marcy-l'Etoile...), des coteaux, des Balmes, les réseaux de haies des espaces agricoles ainsi que les boisements des grands parcs d'agglomération (Miribel-Jonage, Parilly, Lacroix-Laval, Tête d'Or, Gerland...), recouvrent des superficies souvent importantes et constituent une composante majeure de la trame verte et bleue d'agglomération.

Les milieux forestiers et grands espaces boisés jouent un rôle particulier dans le fonctionnement écologique de la trame verte et bleue. Principale biomasse de celle-ci, ils accueillent une grande variété de peuplements naturels et d'écosystèmes, et constituent des refuges propices au développement d'une faune et d'une avifaune diversifiée. Ils concentrent de nombreuses fonctions écologiques : niche écologique, protection contre les risques (érosion des sols, glissement de terrain...), protection de l'air et du climat (filtration des particules fines, puits de carbone...) ; mais aussi des fonctions économiques et de loisirs : filière économique (sylviculture, chauffage...), loisirs (cueillette, chasse, promenades, éducation à l'environnement...), qualité des paysages (continuités végétales, « coupures vertes », contraste avec le bâti, lisibilité des axes de voirie, ...), etc.

Ces milieux sont souvent au cœur de réseaux de biodiversité, et sont essentiels à la circulation des espèces. À ce titre, comme pour les espaces agricoles, la préservation et la valorisation de ces milieux reposent sur l'évolution des modes de gestion et la protection adaptée des sites forestiers. Un enjeu revêt cependant une importance singulière concernant ces milieux, du fait de leur grande richesse écologique : celui de leur interconnexion au sein d'un réseau écologique fonctionnel. Ils sont ainsi plus sensibles que d'autres milieux au bon fonctionnement de l'ensemble du réseau.

Leur intérêt écologique est donc certain, et les enjeux de protection, gestion, valorisation et de mise en réseau les concernent particulièrement. Leur protection doit cependant prendre en compte les projets d'aménagement (paysagers, hydrauliques, ludiques...) sur les parcs d'agglomération ou sur certaines parties des grands sites naturels gérés par la collectivité, mais aussi certaines contraintes particulières comme les servitudes d'utilité publique.

Éléments majeurs de la Trame Verte d'agglomération, les boisements forment aussi un cadre végétal de proximité

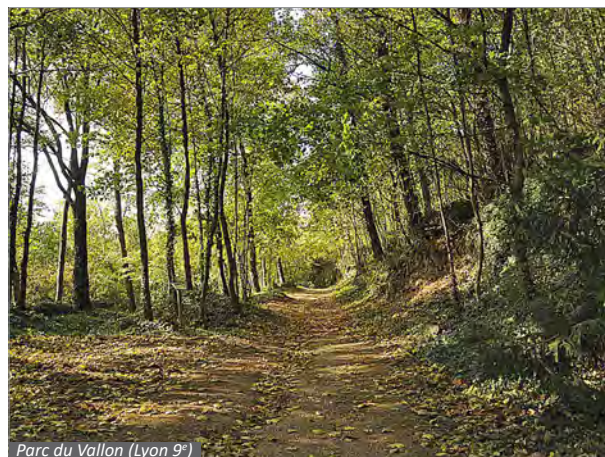
(cf. La nature en ville : des fonctions essentielles pour l'équilibre de l'espace urbain)

Éléments du vaste réseau de la trame verte et bleue ou, plus modestes mais non moins importants, facteurs d'un cadre végétal de proximité, les boisements revêtent dans l'agglomération lyonnaise une grande diversité. Leurs fonctions dans la ville et leurs modes de gestion sont, par conséquent, très différents.

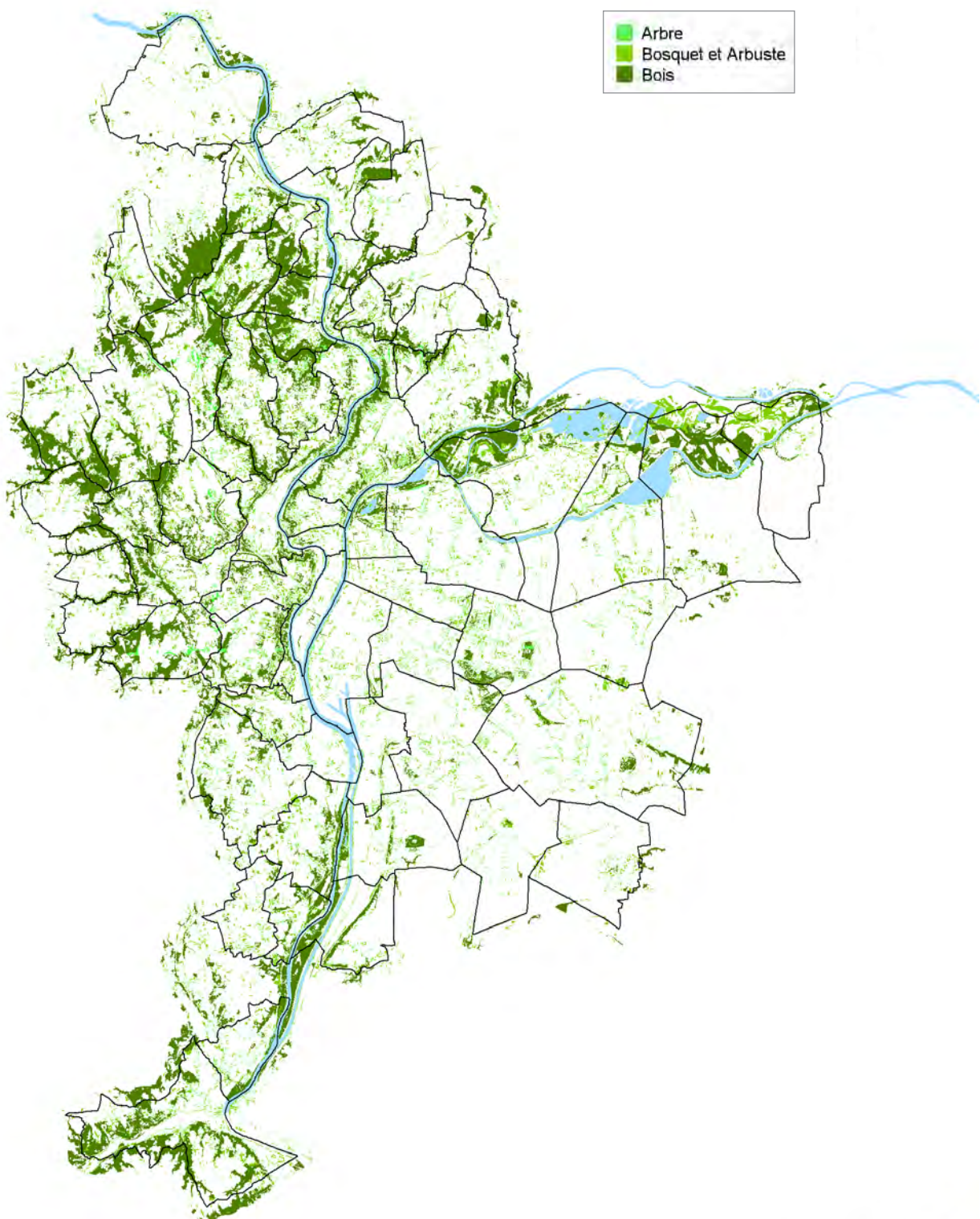
Les différents boisements peuvent être classés selon les types suivants :

- les grands espaces boisés, composantes majeures de la trame verte et bleue d'agglomération,
- les boisements et jardins du domaine privé,
- les arbres remarquables,
- les arbres d'alignement du domaine public.

Un inventaire, mené lors de la précédente révision, a permis d'approfondir la connaissance des boisements (délimitation, et pour les espaces boisés classés, caractéristiques et enjeux). Il était ciblé prioritairement sur les boisements des zones urbaines et d'urbanisation future nécessitant une protection « espaces boisés classés ». Il a été réactualisé pour cette présente révision.



Milieux forestiers de la Métropole



Agence d'Urbanisme
aire métropolitaine Lyonnaise



Les milieux humides et alluviaux

Les milieux humides regroupent des écosystèmes (étangs, marais, marécages, tourbières) caractérisés par leur saturation en eau ou dont la période d'inondation influe sur la nature du sol et la composition de la végétation. Ils sont fortement impactés et menacés par les changements liés à l'urbanisation.

Si le fonctionnement de chaque écosystème est particulier, le rôle, les fonctionnalités et les services écologiques de chacun d'eux sont fondamentaux : maintien de la qualité des cours d'eau et des habitats, accueil d'une biodiversité élevée, rétention des eaux (essentielle pendant la période sèche), limitation du ruissellement, etc. Leur rôle dans la diminution des risques d'inondations est d'autant plus fort que les inondations par ruissellement ont tendance à augmenter et que les changements climatiques provoquent des phénomènes violents plus fréquents.

Souvent détruits, recalibrés, fragmentés, exploités de manière peu durable... pour raison d'urbanisation et d'activités agricoles, les milieux humides ont fortement disparu et sont sensibles. Leur protection est donc indispensable, tant d'un point de vue écologique qu'humain.

Traversé par deux grands cours d'eau, le Grand Lyon est particulièrement concerné par la protection et la gestion des milieux humides. Ces derniers sont pour la plupart liés à la Saône et au Rhône : la plaine alluviale de la Saône (plaine des Chères notamment), Miribel-Jonage, la Feyssine, le Rhône-aval pour les plus importants.

Le site Natura 2000 de Miribel-Jonage, exceptionnel, est constitué de milieux humides différents favorisant sa riche biodiversité. Vaste zone inondable, accueillant les principaux captages d'eau potable du Grand Lyon, il joue un rôle de premier plan dans la gestion des risques d'inondation pour une agglomération où de nombreuses communes y sont exposées (cf. Partie 4.2).

Puis, contraint dans sa traversée de Lyon, le Rhône retrouve une certaine vitalité écologique avec le parc des Berges à Gerland. Cette vitalité s'exprime plus encore à l'aval, où coexistent de multiples habitats naturels très divers, des grèves à la forêt alluviale.

La Saône accueille également des milieux aux écosystèmes intéressants. Par exemple, un ensemble alluvial naturel cohérent, des prairies inondables, un réseau bocager dense, une longue ripisylve continue... sont ainsi présents sur Quincieux. Des friches, notamment aux alentours de l'île de la Pradelle, offrent des habitats à certaines espèces rarissimes.

Le territoire métropolitain est irrigué par de multiples cours d'eau permanents ou saisonniers (l'Arche, les Planches, le Grand Rieu, Le Ravin, le Ratapon, les marais du Pérollier...), souvent moins connus que leurs deux grands voisins. Peu présents dans la plaine de l'Est, ils sont nombreux dans les vallons du nord et de l'ouest.

Formant 40 cours d'eau de taille très différentes, ils accueillent aussi de nombreux milieux humides dont la diversité provient des espaces traversés : massif calcaire des Monts d'Or, ravins, fonds de vallons boisés, bocages... Certains de ces ruisseaux abritent des écosystèmes uniques, tel le ruisseau de la Mouche (Saint-Genis-Laval, Pierre-Bénite notamment) : enserré dans une zone industrielle, il est cependant l'hôte d'une des dernières grandes zones humides du territoire métropolitain, la zone humide d'Yvours. Ces ruisseaux font l'objet d'attentions contradictoires : protégés et mis en valeur par endroits car considérés comme des espaces naturels d'intérêt, canalisés et/ou utilisés ailleurs du fait de leurs fortes crues ou de leurs capacités à recueillir les eaux pluviales.

Liés à de grands ou petits cours d'eau, ces milieux humides accueillent des espèces animales et florales diverses, et parfois protégées : œdicnème criard, castor d'Europe, gorgebleue à miroir, le chabot...

Aux côtés des grands espaces faisant souvent l'objet d'une protection réglementaire, subsistent donc de plus petits espaces en eaux qu'il s'agit également de protéger pour la richesse des milieux et des espèces qu'ils accueillent (cf. Tome « L'Etat Initial de l'Environnement »).

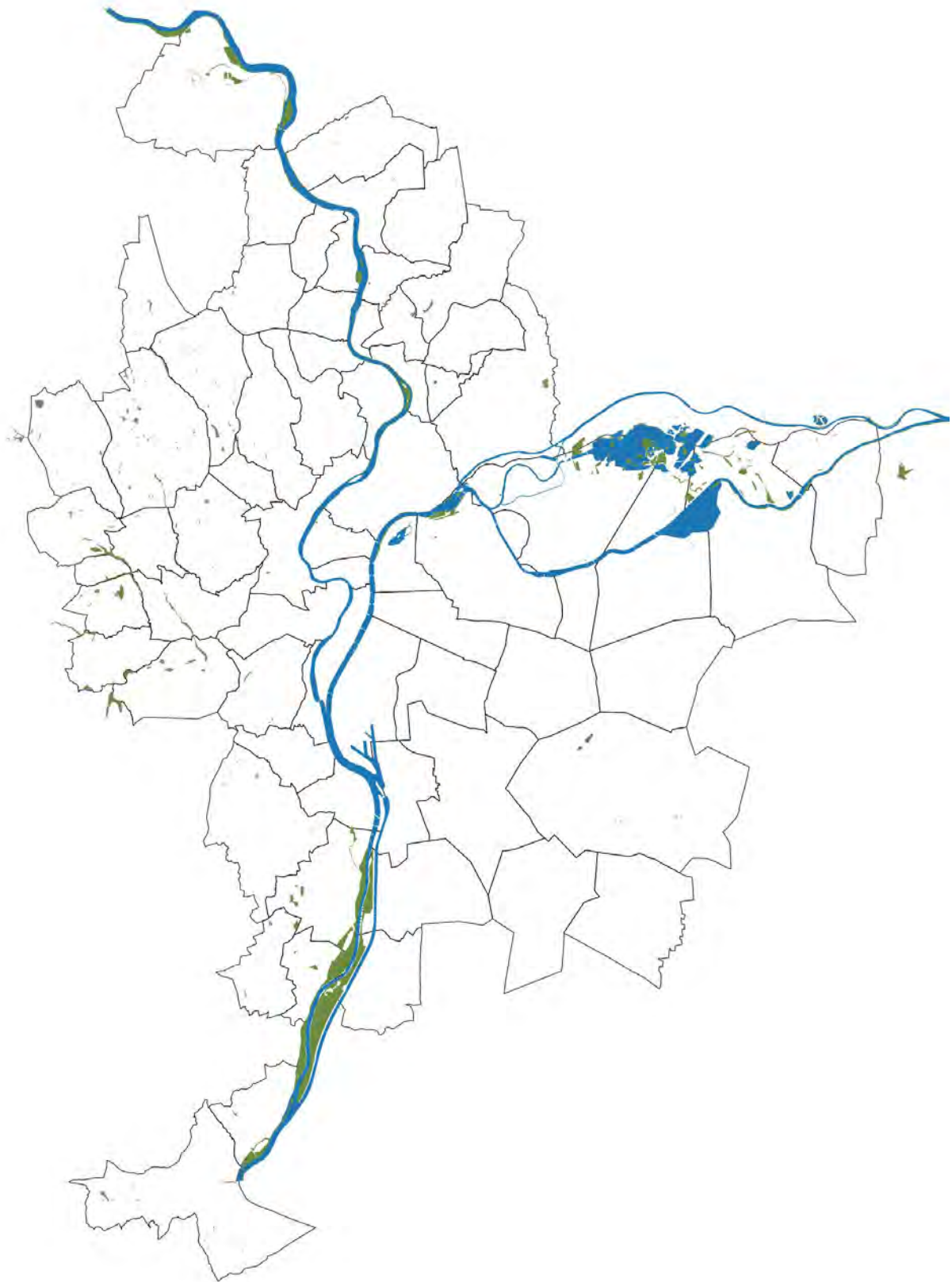


Île de Crépieux-la-Pape (Rillieux-la-Pape)



Ruisseau des Ribes (Marcy-l'Étoile)

Zones humides de la Métropole



Les milieux rupestres et souterrains

Plus ponctuels, mais présents sur l'ensemble du territoire grandlyonnais, ces milieux dits « extrêmes » sont à l'interface du domaine naturel et du domaine artificiel ; preuve, une nouvelle fois, que l'espace urbanisé peut cohabiter avec l'espace naturel. Ils abritent une vie originale, fruit d'un long processus adaptatif.

Sur le Grand Lyon, marqué par le relief et la présence de nombreuses Balmes, côtières, vallons... ces milieux spécifiques se rencontrent sur de nombreuses communes ; le site le plus remarquable étant la falaise de Couzon-au-Mont-d'Or, une ancienne carrière, unique en Rhône-Alpes.

Les milieux rupestres connaissent un fonctionnement écologique très spécifique : conditions thermiques sévères, une absence d'humidité et d'humus ; auquel se sont adaptées de nombreuses espèces. Malgré des conditions difficiles, ces milieux plus confidentiels abritent une réelle biodiversité, constituée autant de chauves-souris que d'oiseaux (Hibou Grand Duc, Faucon crécerelle...), d'insectes que de crustacées ; des espèces parfois protégés sur le plan national. La flore n'est pas moins intéressante ; pour exemple la remarquable station de Genêt très épineux des carrières de Couzon-au-Mont-d'Or, seule station de cette espèce en Rhône-Alpes.

Occupant peu d'espace dans la trame verte et bleue, leur protection et leur bonne inscription dans ce réseau écologique sont essentielles car elles permettent la préservation d'une riche biodiversité originale mais très localisée donc fragile.

Corridors écologiques et infiltrations de la trame verte et bleue dans les espaces urbains

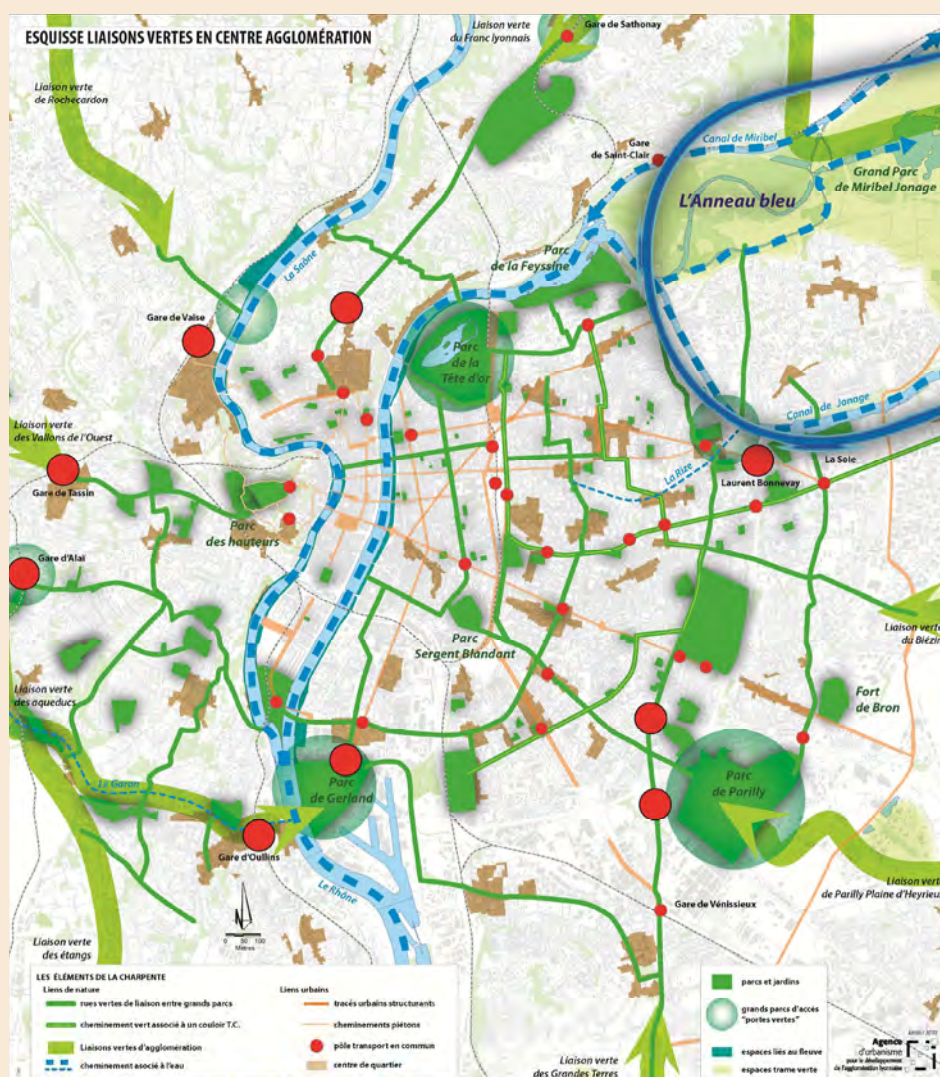
(cf. Partie 3.2 et La nature en ville : des fonctions essentielles pour l'équilibre de l'espace urbain)

Un peu plus de 50% du territoire du Grand Lyon est couvert par des espaces urbains. Les contraintes fortes n'empêchent pas leur colonisation par une végétation abondante et des espèces animales diverses qui trouvent refuge dans des niches multiples, plus ou moins accueillantes selon leur taille, leur mode de gestion et les connexions vertes qui le relient. Mais cette forte fragmentation altère un fonctionnement en réseau globalement peu existant.

Les espaces urbains ont longtemps été observés comme une rupture avec la nature. Leur fonctionnement écologique et leur biodiversité sont dégradés, les espèces tentent avant tout de s'adapter à ces espaces. Pourtant, des phénomènes internationaux ayant des conséquences locales (changement climatique, perte massive de biodiversité, épuisement des ressources naturelles...) ainsi qu'une demande sociale forte de nature de proximité poussent à la redéfinition du rôle des espaces urbains au sein des réseaux d'écosystèmes : ils sont de plus en plus considérés comme un écosystème où l'humain cohabite avec un cortège d'espèces animales et végétales, qu'elles soient « sauvages » ou ornementales. Et de fait, de nombreux petits es-

paces végétalisés et aquatiques contenus dans les espaces urbains sont reliés aux grands espaces naturels et agricoles par un système souvent complexe de corridors écologiques (cf. pages suivantes). Loin d'être figé, ce maillage vert fait entrer la biodiversité au cœur des villes en favorisant les échanges entre, par exemple, les parcs et jardins urbains et la campagne environnante.

Bien qu'une réelle diversité d'habitats et d'espèces puissent s'y trouver, les espaces urbains restent encore des territoires globalement répulsifs pour la faune et la flore, notamment de par l'artificialisation de leurs sols. Mais leur végétalisation et leur perméabilité (maintien et aménagement de percées végétales et aquatiques, respect du fonctionnement écologique des espaces...) permettraient de renforcer une certaine biodiversité. Deux types d'espaces et de continuités d'espaces sont particulièrement sensibles : les corridors écologiques, dont la préservation ou la restauration sont essentielles dans des secteurs où l'urbanisation avance ; et les lisières qui, en tant que zones de contact entre les grands espaces naturels et agricoles et les espaces urbains, présentent un enjeu plus spécifique de traitement.



■ Le fonctionnement écologique de la trame verte et bleue : un réseau d'entités écologiques fonctionnelles reliées par des corridors écologiques

Entités écologiques fonctionnelles et corridors écologiques : un réseau « vivant »

(cf. Tome « L'Etat Initial de l'Environnement »)

Le fonctionnement « écologique » de la trame verte et bleue repose sur des entités écologiques fonctionnelles* accueillant des réservoirs de biodiversité, reliés entre eux par des corridors écologiques. Ces derniers jouent un rôle essentiel : les entités dépendent les unes des autres, des mouvements de population (faune, flore) existent entre elles, qui empruntent les corridors écologiques.

La trame verte et bleue de la Métropole de Lyon se compose de plus de 200 réservoirs de biodiversité, reliés entre eux par près de 200 corridors écologiques (cf. carte).

Les réservoirs de biodiversité sont abrités par les grands espaces naturels et agricoles de la métropole, tels qu'ils ont déjà été décrits auparavant : ils sont majoritairement situés en deuxième couronne, même si la trame verte et bleue se prolonge en première couronne et se ramifie sous des formes multiples dans les espaces urbains plus denses. Ils sont plus nombreux à l'Ouest du Rhône et de la Saône, où le relief est plus marqué. Si l'Est accueille le plus important d'entre eux (Miribel-Jonage), il s'y rencontre par ailleurs peu de réservoirs. Si des réservoirs urbains existent dans des territoires majoritairement urbanisés (Parc de la Tête d'Or, de la Feyssine, parc Blandan...), ils restent néanmoins assez peu nombreux, et peu connectés au réseau de la trame verte et bleue.

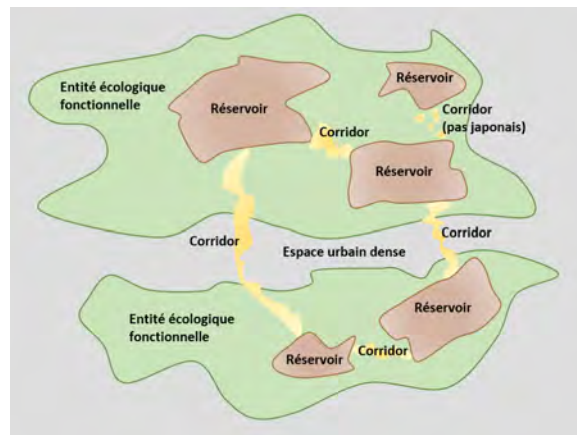
Comme les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques sont plus nombreux à l'ouest qu'à l'est de la métropole. Ces connexions s'infiltrant parfois jusqu'au cœur de l'urbain, comme de Dardilly à Lyon 5^e, ou de La-Tour-de-Salvagny à Pierre-Bénite. Certains jouent pleinement leur rôle, tel celui constitué par le Rhône aval, dont la gestion a permis de maintenir ou restaurer les milieux locaux. D'autres, peu fonctionnels, sont affectés par la présence de grandes infrastructures telles que l'A46 ou l'A43, ou sont fragmentés par l'urbanisation (par exemple entre Collonges-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Lyon 9^e, ou à Saint-Genis-Laval).

Définition

*Entité écologique fonctionnelle

Une entité écologique fonctionnelle désigne ici un regroupement de milieux divers (dont ceux décrits précédemment : espaces agricoles, milieux forestiers, milieux humides, espaces urbains...) formant un écosystème cohérent, et qui offre une fonctionnalité variable pour la faune. Elle est dite « fonctionnelle » d'un point de vue écologique car elle accueille une ou plusieurs des fonctions essentielles à la survie d'écosystèmes « vivants » : habitat, reproduction, alimentation, déplacements. Une entité écologique abrite des réservoirs de biodiversité, reliés entre eux par des corridors écologiques en plus ou moins bon état.

Composantes et fonctionnement de la trame verte et bleue



Continuités et discontinuités d'espaces agricoles et naturels (Saint-Priest)

L'intégrité des réservoirs de biodiversité et le bon état des corridors écologiques, nécessaires au fonctionnement de la trame verte et bleue

L'intégrité des réservoirs de biodiversité existants est la première condition pour un bon fonctionnement écologique de la trame verte et bleue. Le risque de fragmentation est en effet parfois élevé lorsque ces réservoirs sont proches des espaces urbanisés. Leur équilibre dépend tant de la taille des surfaces occupées par les milieux que de leur diversité. La préservation des réservoirs et la fixation de limites claires et perméables sont alors nécessaires.

Les interconnexions entre les entités écologiques fonctionnelles et les réservoirs de biodiversité, leur place au sein d'un réseau lui aussi fonctionnel, sont également des conditions essentielles à la qualité du fonctionnement de la trame verte et bleue. Ce réseau dépend plus précisément de :

- la perméabilité des entités écologiques fonctionnelles, soit la capacité de déplacements des espèces animales au sein d'une entité ;
- la qualité des liens qui les relient entre elles, les corridors écologiques (végétales ou aquatiques), qui assurent le flux des espèces entre les milieux riches en biodiversité au sein des espaces agricoles et naturels, mais aussi urbains. Ils peuvent être continus ou non (« pas japonais »).

Traversant ponctuellement ou régulièrement des espaces urbains, ces corridors sont souvent soumis à une forte pression urbaine, et sont donc plus ou moins altérés par la présence d'obstacles :

- passage contraint entre deux fronts d'urbanisation (exemple : étroitesse du passage) ;
- passage contraint en milieu urbanisé (ex : présence d'un bâtiment au cœur du passage) ;
- passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage (ex : un ruisseau passe sous une autoroute) ;
- franchissement présentant un risque de collision pour la faune (ex : une route coupe en deux un boisement).

Ces obstacles rompent ou amoindrissent la continuité qui existe entre deux réservoirs de biodiversité : les capacités de déplacement des espèces est altérée, comme l'est alors la fonctionnalité des entités écologiques.

Le fonctionnement de la trame verte et bleue dépend donc du bon état de ces deux principales composantes : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Les espaces qui les composent sont parfois fragiles, étroits, et/ou sous pression urbaine. Si la préservation de leur intégrité est une priorité, leur qualité et leur fonctionnement en réseau nécessitent de favoriser une plus grande perméabilité de ces espaces (y compris urbains) ainsi que des aménagements et leur valorisation

(conciliation des usages, traitement des lisières, restauration de continuités, etc.). Si l'ouest de la métropole est particulièrement concerné, les enjeux de préservation et de restauration sont prégnants sur l'ensemble du territoire grandlyonnais.

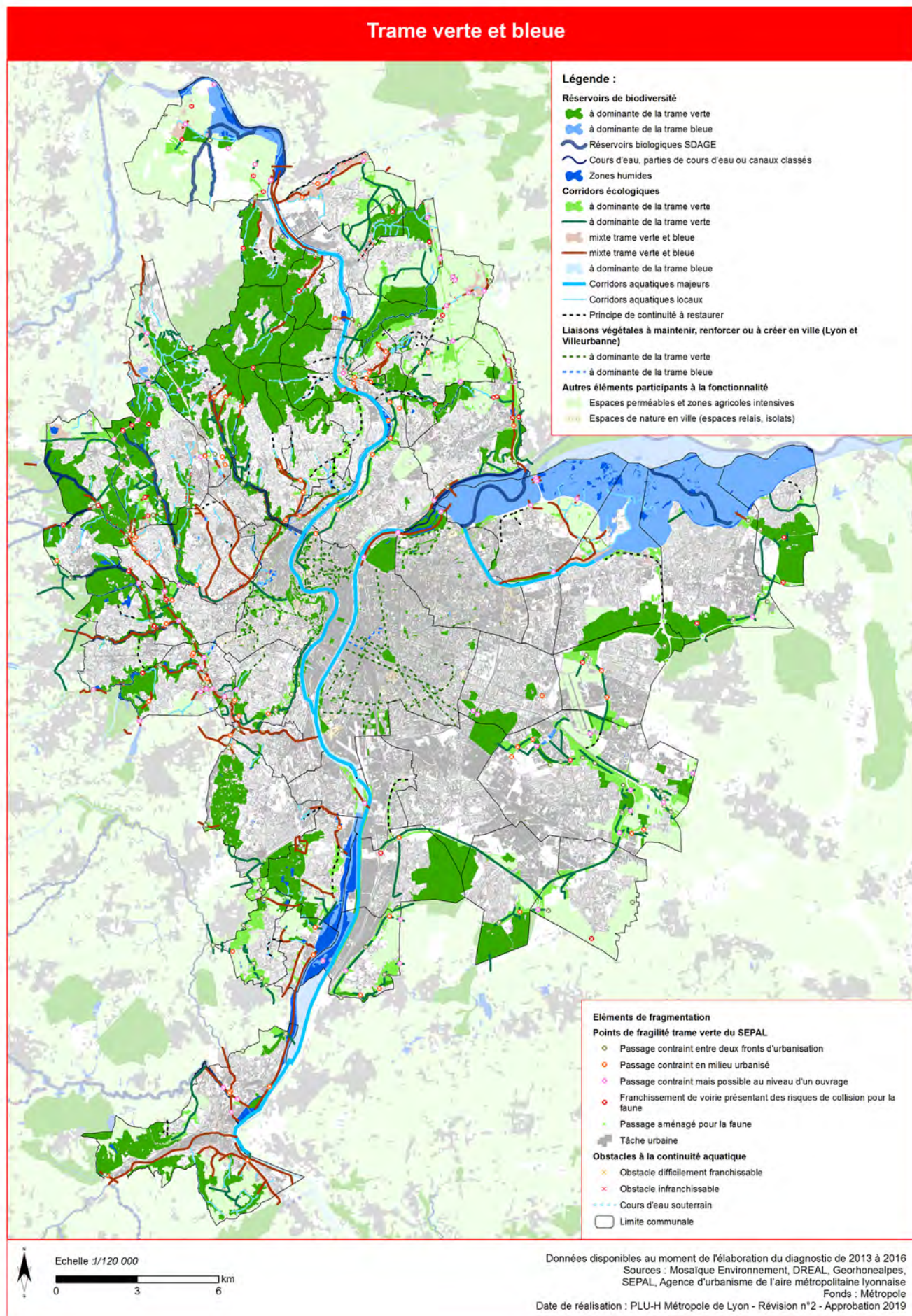
Définition d'un outil de protection et de restauration des continuités écologiques métropolitaines

L'état initial de l'environnement a révélé, à une échelle fine, la trame verte et bleue métropolitaine. Conjugué à sa déclinaison via des outils réglementaires de protection des corridors (emplacement réservé, TUCCE...) et à la volonté politique de renforcer le réseau écologique métropolitain, une mission a été lancée en 2016 pour définir les secteurs à enjeux prioritaires pour la préservation et/ou la restauration des continuités écologiques, hiérarchiser les sites à enjeux pour prioriser les secteurs d'intervention et proposer une stratégie et les modalités d'intervention rassemblant autour d'un même projet de nombreux partenaires.

Ce projet permet en outre de finaliser la couverture du territoire déjà concerné par plusieurs contrats de préservation et de restauration de la trame verte et bleue : Val de Saône, Givors-Grigny (Grand Pilat), territoire du SAGE de l'Est lyonnais.



De haut en bas : passages contraints à Meyzieu, Rillieux-la-Pape et Saint-Priest



■ La cohabitation de multiples fonctions et usages

Les rapports entre les « espaces de nature » et la ville évoluent, en particulier à l'échelle d'une grande agglomération.

À l'heure de l'urgence climatique et de celle de la biodiversité, mais aussi des aspirations sociales qui font monter en puissance un « besoin de nature », les fonctions attendues des espaces de végétal et d'eau, sous différentes formes et échelles, s'élargissent. Ces fonctions recouvrent différents aspects : support de la biodiversité, fonction économique (développement des formes d'agriculture périurbaine de proximité), élément important du cadre de vie, usages récréatifs et espaces de respiration et de fraîcheur, support de liens sociaux (exemple des jardins partagés)... En parallèle, la prise de conscience à la fois des bénéfices que ces espaces apportent mais aussi de leur fragilité pousse à leur préservation et leur développement, depuis les échelles les plus vastes à celle de la nature en ville.

La trame verte et bleue : une armature pour le développement urbain et une composante essentielle des qualités des territoires, à toutes les échelles

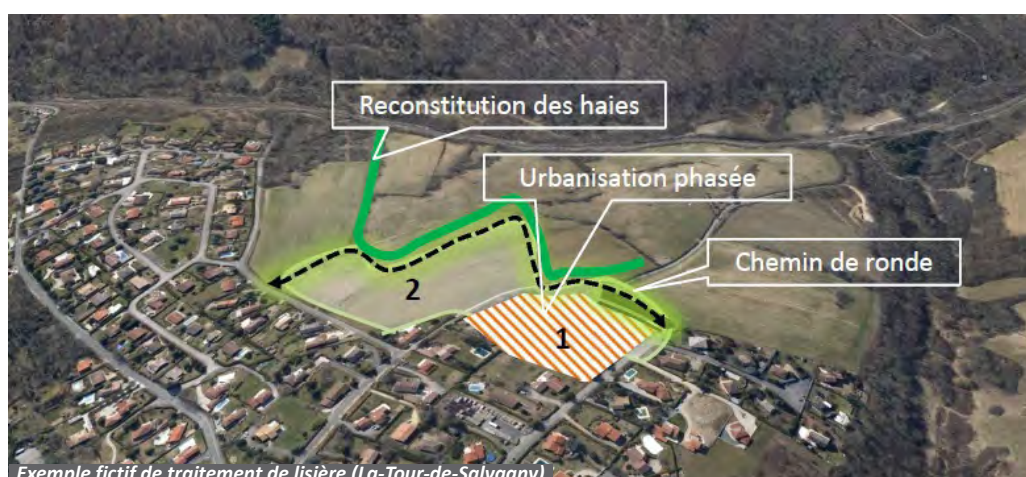
À l'échelle de l'agglomération, la trame verte et bleue, structurellement solidaire des grandes lignes de la géographie et des grandes entités morpho-paysagères, est un outil de composition urbaine remarquable : marquant des limites cohérentes, elle définit en creux la structure des territoires urbanisés.

À l'échelle des communes, la trame verte et bleue maintient un lien entre les secteurs urbanisés et les espaces naturels qui les bordent, mettant en évidence la nécessité d'assurer sa continuité physique et de réfléchir au traitement des limites et lisières entre espaces naturels et espaces bâtis. Celles-ci peuvent être de différents types : réduction progressive de la densité, contraste fort entre

un habitat dense notamment collectif et les espaces naturels, rôles joués par les voiries dans leur fonction ou non de limite, mise en scène du bâti par un écrin végétal... (à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, par exemple, la mise en scène du centre bourg est assurée par le fond paysager que crée le paysage végétal environnant).

Par ailleurs, les espaces naturels et agricoles, qu'ils soient vastes (parc de Miribel-Jonage, plaine des Chères à Quincieux...) ou plus étroits (Balmes, vallons...) et modestes (petits boisements, ensemble de jardins privés...) participent à l'identité et à la qualité de chaque territoire. Leur présence caractéristique permet la distinction des territoires entre eux face au risque parfois prégnant de leur banalisation (typologies de constructions similaires, rupture de l'équilibre et des rapports locaux entre espaces agricoles et urbains...) (cf. *Partie 3.2*). Dans ce cadre, la trame verte et bleue peut aussi servir de support pour la constitution de réseaux de déplacements doux entre les zones résidentielles d'une part et les centres et équipements publics d'autre part. Certains des ruisseaux du Val de Saône comme le ruisseau des Vosges peuvent jouer ce rôle. À une échelle très locale encore, la trame verte et bleue est un élément de valorisation paysagère des quartiers, tant d'habitation que d'activités (cf. *La nature en ville : des fonctions essentielles pour l'équilibre de l'espace urbain*).

Par effets de contraste entre la nature et les espaces bâtis, via les coupures vertes ménagées entre les espaces urbanisés des différentes communes, la trame verte et bleue lie la ville à son espace naturel environnant et participe à l'identification des entités urbaines. Cette qualité de la trame verte et bleue est liée à son caractère continu. Fragmentée, au-delà du risque de dysfonctionnement écologique, elle perdrait cette capacité à structurer le devenir de l'agglomération.



Les grandes propriétés

(cf. Partie 3.2)

Si le phénomène social dit des « grandes propriétés » est apparu dès le XVI^e siècle (proche du centre historique de Lyon ou de cités historiques comme Saint-Genis-Laval), c'est au XIX^e siècle que la mise en scène de la réussite sociale de la bourgeoisie industrielle et commerçante lyonnaise se traduit par un réel engouement pour la construction d'imposantes résidences aux alentours de la ville. Se présentant sous la forme d'un vaste domaine implanté dans des sites toujours remarquables, les quelques 450 grandes propriétés recensées actuellement participent pleinement à la trame verte et bleue puisque plus des trois-quarts d'entre elles y sont intégrées. En effet, elles se caractérisent généralement par la présence d'un vaste parc autour d'une imposante bâtisse et de ses dépendances. À noter qu'une partie de ces parcs et jardins (environ 160, en-dehors de Lyon et Villeurbanne) ont été repérés dans un inventaire spécifique comme possédant un niveau de qualité particulier.

Ce parc peut être un parc composé, type XIX^e siècle. Il peut aussi regrouper des ensembles plus naturels de bois et prai-

ries. Les boisements sont souvent de grande qualité. Très majoritairement situées à l'ouest du Rhône, là où le relief est le plus marqué, les grandes propriétés se distinguent par un positionnement géographique exceptionnel : haut de relief, balme, proximité des grands espaces naturels, centre historique... Ainsi, les bords de Saône, le plateau du Franc Lyonnais, les Balmes du Rhône ou les rebords de vallon de l'ouest concentrent un grand nombre d'entre elles.

Souvent rattrapées par l'étalement urbain, donc facilement accessibles depuis le centre de l'agglomération, les grandes propriétés sont aujourd'hui largement fragilisées. Leurs qualités paysagères et le symbole de réussite sociale dont elles sont porteuses, les soumettent à une forte pression foncière. Parallèlement, les propriétaires privés doivent faire face à un entretien lourd financièrement. Aussi sont-ils tentés de fractionner ces grandes compositions paysagères. Fragiles et dès lors mutables, nombre d'entre elles ont déjà été divisées et morcelées suite à des successions, ventes et ont souvent été investies par des lotissements et copropriétés.

Assurer l'évolution de leur mode de gestion tout en pérennisant leurs qualités paysagères est donc un enjeu tant pour la collectivité que pour les propriétaires.

Des espaces indispensables à la viabilité de l'agriculture périurbaine

La trame verte et bleue est le support d'une activité économique à part entière, indispensable de par sa fonction nourricière (cf. Partie 6.2). L'agriculture, qui occupe près du quart du territoire métropolitain, apporte à l'économie locale ses emplois propres mais aussi dérivés. Majoritairement en circuit long, l'alimentation du territoire s'effectue minoritairement via un marché diversifié de produits locaux privilégiant une relation directe du producteur au consommateur, qui connaît un réel succès auprès de la clientèle citadine. Ce succès démontre d'un besoin de reconnexion avec le rôle alimentaire de l'activité agricole, exprimé par une partie de la population.

Malgré des difficultés face à la pression foncière et aux grands réseaux de distribution, l'agriculture périurbaine doit pouvoir évoluer pour tirer parti de sa mitoyenneté à la ville. Sa proximité introduit entre citadins et agriculteurs, à travers la diversification de leurs activités (agro-tourisme, activités pédagogiques...), un vecteur d'attachement et de défense de l'environnement naturel, de dialogue entre la ville et celui-ci.

Les agriculteurs, qui sont avant tout des actifs tirant un profit du travail de la terre, sont aussi les premiers à entretenir le territoire. Une agriculture dynamique est manifestement le meilleur outil de gestion des espaces non construits, y compris par rapport à certains risques comme celui du ruissellement, et des paysages de l'agglomération. Il en va de même concernant le fonctionnement écologique de la trame verte et bleue : les pratiques agricoles influent sur la capacité des espaces agricoles à accueillir une riche et importante biodiversité.

L'évolution et la généralisation de certaines pratiques (plantations de haies, de talus...) permettraient le bon fonctionnement du réseau écologique qu'est la trame verte et bleue (cf. *La trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération : un patrimoine écologique dynamique mais menacé*).

Agriculture locale et alimentation de la métropole

Au niveau mondial, à l'avancée continue de l'urbanisation au détriment des terres agricoles s'ajoutent désormais des phénomènes qui interrogent nos capacités à nourrir, sur le long terme, les habitants des territoires : transition énergétique, adaptation au changement climatique, redéfinition de la place et de la résilience de chaque territoire dans une société de plus en plus mondialisée et interdépendante... Ces interrogations se déclinent localement, notamment au regard de la dépendance des grands espaces urbains, tels que la Métropole de Lyon, aux territoires qui lui sont extérieurs et qui alimentent leurs habitants.

Si la question de l'alimentation de la métropole ne peut se poser qu'à une échelle plus large que celle de son territoire (les espaces agricoles grandlyonnais ne peuvent couvrir tous les besoins alimentaires locaux), elle souligne l'importance et le rôle de chaque territoire dans le système alimentaire « local ». La métropole, territoire « consommateur » majeur, influe fortement sur les territoires « producteurs » ; mais elle porte également une responsabilité en tant que territoire « producteur », près du quart de son territoire étant encore constitué d'espaces agricoles. Le soutien à des initiatives de consommation « locales » et innovantes, la protection des espaces agricoles, l'encouragement de nouvelles pratiques agricoles, la coopération interterritoriale... entraînent des changements sur le long terme et s'inscrivent dans ce cadre plus large de réponse locale à des problématiques fondamentales pour les territoires.

Un lieu de détente et de loisirs accessible à tous

Par son importante présence dans l'agglomération (près de la moitié du territoire métropolitain), par sa proximité aux espaces résidentiels, par la possibilité d'ouverture au public de nombreux sites la composant, la trame verte et bleue constitue une chance majeure pour le développement de loisirs « naturels » au sein même du Grand Lyon. Elle est un lieu accessible où se jouent des relations entre les citadins et leur environnement naturel. Elle accueille diverses pratiques et activités qui renforcent l'attachement des citadins à « leur » campagne périurbaine ; ce qui influe sur leur appréciation de la qualité de leur cadre de vie. L'ensemble de ces valeurs d'usage est la meilleure garante de sa pérennité. Patrimoine à part entière, elle dispose à ce titre de potentialités importantes, encore insuffisamment mises en valeur.

Elle peut ainsi permettre de répondre à une demande sans cesse croissante des citadins d'accès et de proximité de la nature en ménageant des espaces de loisirs spontanés à caractère sportif, de détente, de promenades. Certains la vivent comme un lieu d'escapade régulière ou plus occasionnelle. La trame verte et bleue est en effet de plus en plus pratiquée, malgré des discontinuités d'accès auxquelles les usages se heurtent. De nombreux projets ont été menés ou sont en cours pour renforcer la continuité de son accessibilité : le long des cours d'eau, à travers les territoires agricoles, les forêts... (cf. *Face à la pression urbaine et des pratiques aux impacts négatifs, une trame verte et bleue en projet*). Ainsi, au début des années 2000, le seul grand cheminement réellement praticable était celui des bords du Rhône. Depuis, les rives ont été aménagées : des circulations piétonnes et cyclables relient, du nord au sud, les espaces naturels du Rhône amont, des parcs de la Tête d'Or et de Gerland, puis les sites naturels du Rhône Aval à hauteur de Vernaison. Le projet Rives de Saône, en cours de réalisation, s'y ajoute désormais, et des potentiels sont identifiés pour créer de longs cheminements dans certains bassins de vie. La praticabilité de ces grands espaces traversant l'ensemble du territoire est un élément essentiel à la qualité du cadre de vie grandlyonnais.

Cependant, les espaces de la trame verte et bleue sont d'une fragilité plus ou moins importante, leur statut et leur mode de gestion sont le plus souvent privés. Les conflits d'usage dus à des périodes de sur-fréquentation de certains de ces sites (exemple du parc de Miribel-Jonage sur les mois d'été), publics ou privés, exacerbent cette fragilité. Le développement de son accès au public doit prendre en compte la sensibilité des sites mais aussi s'adapter à la pluralité de leurs statuts et de leurs modes de gestion.



Courreur sur un sentier (Collonges-au-Mont-d'Or)



Rives de Saône (Rochetaillée-sur-Saône)



Promenade en poney (Marcy-l'Étoile)



Festival Woodstower (Grand Parc de Miribel-Jonage)

Les services écosystémiques, des fonctions parfois peu perçues mais essentielles et à préserver

La trame verte et bleue est aussi le support de fonctions écologiques, de services écosystémiques. Ceux-ci sont essentiels pour la vitalité propre de la trame verte et bleue, mais aussi d'un point de vue plus anthropocentré.

Ses capacités à filtrer l'air, fixer des polluants et les sols, épurer l'eau, prévenir les crues, à réguler le climat... procurent à la trame verte et bleue, et à sa biodiversité (cf. encadré), un rôle important dans de multiples domaines : la gestion des risques, la santé, le sentiment de sécurité et de bien-être des populations, etc. Sur la Métropole de Lyon, les espaces naturels jouent aussi un rôle central dans la gestion de l'eau : au regard de l'alimentation en eau potable (puisque les champs captants de Crépieux-Charmy constituent une ressource exceptionnelle et protégée), et de la gestion des risques (les plaines de débordement en aval de la Saône et du Rhône étant essentielles pour réguler les cours des deux fleuves et ainsi protéger le cœur de l'agglomération des inondations). Les risques de glissement de terrain,



Mur dépolluant (gare routière de Lyon-Perrache)

nombreux sur le Grand Lyon, ont également amené à la préservation d'espaces naturels pour stabiliser les sols. Autre exemple concernant fortement la métropole, la dégradation de la qualité de l'air a un impact direct sur la santé publique et, si d'autres actions constituent des leviers plus importants de lutte dans ce domaine, la préservation des espaces naturels et végétalisés contribue à améliorer la qualité de l'air en fixant des polluants.

La biodiversité : des enjeux autour de services globaux qui appellent des actions locales

La bonne fonctionnalité des entités écologiques et les connexions entre elles influent sur la qualité et la richesse de la biodiversité. Les écosystèmes trop dégradés, et/ou isolés d'un plus vaste réseau, finissent par ne plus assurer leurs fonctions, ni les services qu'ils rendent aux sociétés humaines car, entre autres, leur biodiversité diminue fatalement. Or, la biodiversité rend de multiples services fondamentaux.

Par exemple, la fonction de pollinisation assurée par les abeilles, indispensable entre autres à la diversité alimentaire, est ainsi mise en péril au niveau mondial par la dis-

parition des abeilles, elle-même causée par la monoculture, l'utilisation de pesticides, etc. En réponse à ce phénomène, le programme UrbanBees de l'Union Européenne et auquel la Métropole de Lyon participe, vise à implanter des ruches en milieu urbain pour offrir un habitat favorable aux abeilles.

Les exemples de cette dépendance des territoires aux services écosystémiques sont multiples (médecine, agriculture...). Si ces services doivent être mieux connus, c'est d'abord leur reconnaissance qui justifie, à nouveau, la nécessité de préservation et de valorisation de la trame verte et bleue, y compris sous l'angle de la biodiversité.



Etal de légumes



Ruche dans un jardin partagé (La-Tour-de-Salvagny)

■ Face à la pression urbaine et des pratiques aux impacts négatifs, une trame verte et bleue en projet

Une pression urbaine continue mais un peu moins forte

Les constats établis au début des années 2000 (cf. Tome 1 du rapport de présentation du PLU 2005 du Grand Lyon) ont peu changé, même si les tendances sont depuis une décennie à la baisse (cf. Partie 2.1). Dans un contexte global de pression urbaine et de déprise agricole qui pose notamment la question de la gestion et de l'entretien du paysage, la trame verte et bleue est menacée, particulièrement dans ses franges : elle est convoitée pour l'implantation de fonctions résidentielles, voire d'activités économiques.

A l'ouest et au nord, l'urbanisation, largement résidentielle, a gagné peu à peu les fonds et les entrées de vallons, les zones de replat sur les versants de vallons, les éperons en pentes douces sur les versants de la Saône, les rebords de plateaux. Le « nappage » pavillonnaire tend à agglomérer les différents bourgs et hameaux entre eux, au détriment de l'intégrité des entités écologiques fonctionnelles et rompant les continuités végétales. Dans la plaine de l'est lyonnais, la géographie plane est toujours aussi favorable à l'urbanisation, résidentielle et économique, qui continue sa progression jusqu'aux pieds du moindre relief. Les grands espaces, majoritairement agricoles, reculent et se fragmentent par endroit : ils sont « grignotés » par des projets, notamment autour des zones d'activités qui continuent à se remplir, s'étendre et se créer. Les continuités formées par le « V Vert » et qui allaient jusqu'aux parcs de Parilly et du Vinatier sont de plus en tenues et nécessitent une attention particulière (cf. Partie 2.1 et Partie 3.2).

Cependant, la maîtrise de ces phénomènes, appuyée désormais par un corpus législatif favorable, s'est accentuée sur la dernière décennie. Pression urbaine et étalement urbain continuent néanmoins à menacer l'équilibre entre espaces naturels et espaces bâtis. L'exemple de la disparition, en 10 ans, de 10% des zones humides du Grand Lyon est à ce titre révélateur (cf. Tome 2 « L'Etat Initial de l'Environnement »). La consolidation de cet équilibre appelle à réfléchir sur la durabilité des limites et de la place dévolue à chacun des espaces naturels, agricoles et urbains, les uns vis-à-vis des autres.

Au-delà de la détermination spatiale des limites et donc des vocations attribuées aux sols, se pose la question essentielle de la viabilité intrinsèque des espaces naturels et agricoles. Fragilisés par une fragmentation progressive et des difficultés d'entretien, leurs équilibres internes sont remis en cause. Les obstacles au bon fonc-

tionnement des entités écologiques fonctionnelles sont nombreux, et notamment concernant leurs liens, les corridors écologiques (cf. *Le fonctionnement en réseau de la trame verte et bleue : les entités écologiques fonctionnelles et les corridors écologiques*).

Le rôle clé des projets pour faire vivre les espaces naturels et agricoles

Face à ces phénomènes, de la même manière que la ville est l'objet de projets urbains menés par la collectivité, les espaces de la trame verte et bleue appellent la mise en place de projets qui leur soient spécifiques. Il s'agit de promouvoir la vitalité écologique, l'accessibilité, l'entretien, puis la découverte des espaces naturels et agricoles. Concernant ces derniers, la collectivité accompagne l'évolution de l'agriculture périurbaine.

Des projets concernant l'ensemble des espaces de la trame verte et bleue

Pour faire face à la fragilité des espaces constituant la trame verte et bleue, et à côté des outils existants à d'autres échelles (cf. *Cohérence avec les autres documents de planification et d'orientation*), la collectivité a entrepris divers programmes de soutien.

Depuis 1992, la Métropole de Lyon, les communes ainsi que le Conseil Départemental du Rhône se sont associés dans une politique de « Projets Nature ». Avec la participation des acteurs locaux tels que les agriculteurs et les associations de protection de la nature, 11 projets avaient vu le jour en 10 ans. Ils sont aujourd'hui au nombre de 14 et couvrent environ 15 665 ha (contre environ 9 000 au début des années 2000) sur une trentaine de communes. L'objectif central de ce dispositif est de préserver et entretenir, mais aussi d'ouvrir et d'expliquer les espaces de la trame verte et bleue aux citoyens afin qu'y cohabitent au mieux les différents usages.

Parallèlement, la Métropole de Lyon a participé au financement de plusieurs syndicats mixtes œuvrant pour la valorisation du patrimoine écologique métropolitain : le SMIRIL (Syndicat Mixte du Rhône, des Îles et des Lônes), le Syndicat Mixte des Monts d'Or, le SYMALIM (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la gestion du parc de Loisirs et du Lac de Miribel-Jonage), le Syndicat Intercommunal des Vallons de Serres et de Planches, le Syndicat Intercommunal du Vallon du Ruisseau des Échets. Elle participe aussi au financement de la gestion du projet Grandes Terres au sud-est de l'agglomération.

Grâce notamment aux Projets Nature et à l'action des syndicats, la métropole est aujourd'hui parcourue par plus de 200 km de sentiers nature, des sentiers pédagogiques aménagés ; plusieurs kilomètres de haies ont été replantés, des centaines d'animations de découverte de l'environnement organisées. Plusieurs centaines d'hectares d'espaces agricoles paysagers sont régulièrement entretenus.

En complément des Projets Nature, les « Brigades vertes » de la Métropole et des communes assurent la gestion et l'entretien (déroussaillage, abattage, élagage, taille de haies, entretien des sentiers, maçonnerie paysagère, pose de clôture, dallage...) des espaces naturels et semi naturels, mais aussi du patrimoine bâti. Leurs interventions se font à la fois sur des terrains privés et publics, métropolitains ou communaux.

La mise en valeur de la trame verte et bleue s'appuie également sur des projets d'aménagements de la collectivité autour des espaces fluviaux, tels le Plan bleu de l'agglomération et l'aménagement de l'Anneau bleu.

Le projet de l'Anneau Bleu : entre préservation et valorisation d'espaces naturels et agricoles périurbains

Le projet d'« Anneau bleu » concerne l'ensemble du site Rhône amont et s'articule autour du Grand Parc Miribel-Jonage, ancienne réserve naturelle volontaire faisant l'objet depuis 2006 d'un arrêté préfectoral de biotope. Concerté entre de multiples acteurs, le projet s'attache à valoriser cet espace exceptionnel de 3 000 ha tout en établissant un rapport équilibré entre les espaces naturels périurbains et la ville. Les actions visent alors à mailler ce territoire de modes de transports essentiellement doux (fluidité des cheminements piétons et cyclistes) pour mettre en relation physique les différents équipements de loisirs existants à proximité, et à aménager une perméabilité entre cette vaste divergence aquatique et les tissus urbains alentours. L'accessibilité nouvelle et cette perméabilité sont par ailleurs renforcée par des aménagements des espaces situés à l'interface de l'urbain et du « naturel » : création du parc de la Feyssine, du parc de Saint-Clair, de la promenade d'Herbens, aménagement des berges du canal de Jonage... La fréquentation publique ne doit toutefois pas en compromettre les équilibres écologiques.



Un accompagnement spécifique aux espaces agricoles

Si la collectivité n'a pas vocation à prendre en charge le monde agricole, elle a toutefois pour ambition de ne pas gêner l'exercice et d'accompagner l'évolution d'une activité très sensible à la présence urbaine. Les territoires agricoles sur le périmètre de la métropole sont le support d'une grande diversité de productions :

- polyculture, élevage, arboriculture, viticulture, production fruitière, vignes à l'ouest et au nord ;
- maraîchage et horticulture dans tous les secteurs ;
- céréales à l'est et au nord ;
- production de semences (cultures céréalières) à l'est.

Le maintien et le développement de l'agriculture périurbaine s'appuie sur la diversité de ces productions et filières, mais aussi sur l'affichage de la pérennité des terrains réservés à l'agriculture. En effet, la perte de vitesse de l'agriculture sur certains secteurs du territoire métropolitain, notamment à l'ouest, est involontairement accrue par le morcellement des exploitations par l'urbanisation (mitage) ou les grandes infrastructures, ainsi que par le caractère précaire de l'agriculture sur des secteurs affichés dans les documents d'urbanisme comme urbanisables à terme. Pour exemple, les cultures permanentes (vergers, prairies) subissent une forte érosion, pour 80% due à l'urbanisation. Les conséquences sont le refus de renouvellement des baux de location dans un contexte où la majeure partie des terrains agricoles n'appartient pas aux exploitants, ainsi que le refus de prêts des banques par crainte d'insolvabilité à terme ; ce qui peut également décourager d'éventuelles reprises par de jeunes exploitants, à l'heure du vieillissement des chefs d'exploitations en activité.

Cependant, s'ils doivent être préservés, les espaces agricoles, souvent proches d'espaces naturels, ne doivent pas pour autant être totalement figés : la pérennisation des exploitations dépend d'un équilibre à trouver entre protection et marge d'évolution. En ce sens, la Métropole de Lyon réalise, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la Région, la Communauté de communes de l'Est lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon, des diagnostics agricoles communaux s'inscrivant dans le cadre du PSADER-PENAP (cf. encadré). L'objectif est de suivre avec précision l'évolution des exploitations dans leur relation aux espaces urbains avoisinants, dans une perspective de valorisation et de pérennisation des espaces agricoles. C'est enfin au travers d'un affichage clair de la vocation agricole pérenne, que la collectivité peut venir en soutien à la mutation de l'agriculture périurbaine (cf. Partie 6.2).

Par ailleurs, la production agricole s'accompagne de plus en plus, notamment sur l'ouest du territoire métropolitain, d'activités complémentaires (agro-tourisme par exemple) qui témoignent de sa capacité à prendre acte des spécificités d'une demande citadine à proximité. De nouvelles formes de commercialisation connaissent un véritable essor : AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), points de vente collectifs, distributeurs automatiques de lait cru, marchés à la ferme, ventes par portail internet, vente par paniers, restaurants, restauration collective (hors foyer), grande distribution ou détaillants, etc. Ces évolutions sont à prendre en compte dans l'accompagnement de l'agriculture périurbaine par les collectivités.

Le PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise

Une PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) est un outil réglementaire coordonné par le Département du Rhône en 2005. Il vise à établir des périmètres d'intervention destinés à protéger durablement les espaces agricoles et naturels de l'urbanisation. Un programme d'actions associé au périmètre de protection définit des orientations de gestion en faveur de l'exploitation agricole et de la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Le programme d'actions de la PENAP est, sur le périmètre du Scot de l'agglomération lyonnaise, commun à celui du PSADER (Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural). Ce projet a été initié par le Syndicat d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise (SEPAL) et repris par le Département du Rhône. Il a permis de réaliser une vaste concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'agriculture. Le programme 2010-2016 s'articulait autour de trois axes stratégiques :

- créer des conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable ;
- gérer et améliorer les liens entre l'urbain, le périurbain et le rural ;
- participer à la qualité des espaces agricoles et naturels ainsi que des ressources en préservant la biodiversité et les paysages, la qualité de l'eau et gérer les risques (érosion, inondation...).

Le caractère commun des plans d'actions du PSADER et du PENAP, leur large périmètre d'application et le nombre et la diversité d'acteurs qu'ils réunissent permettent de répondre plus précisément aux enjeux du territoire.

ENJEUX

La trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération : un patrimoine écologique dynamique mais menacé

- > La préservation, la mise en valeur et la connexion des espaces composants la Trame Verte et Bleue d'agglomération, support de corridors écologiques de projets et d'usages ; les grands espaces naturels emblématiques de l'agglomération sont particulièrement concernés ;
- > La conciliation des enjeux écologiques, agricoles, paysagers et de développement
- > L'affirmation du Rhône et de la Saône comme socle patrimonial commun.
- > La préservation voire l'amélioration de la fonctionnalité des différents milieux, et notamment leur fonctionnement en réseau (corridors écologiques).
- > La préservation des milieux aquatiques et la ressource en eau (lutte contre pollutions) ;
- > L'accompagnement et la valorisation de l'activité agricole, créatrice de richesses, d'une offre locale et fondatrice des paysages de l'agglomération ;
- > La promotion d'une intensification urbaine de qualité sans prélever d'espaces naturels et agricoles, sans nuire à la biodiversité et en ménageant des espaces de respiration ;
- > La conciliation des différentes fonctions et usages des espaces naturels et agricoles ;
- > L'accès équitable à des espaces de nature, de respiration, à deux pas de chez soi, qui permettent de cumuler des « bénéfices sociaux et environnementaux (lutte contre îlot de chaleur urbain) ;
- > La prise en compte dans tout aménagement urbain et architectural de la biodiversité et des corridors écologiques.

La nature en ville : des fonctions essentielles pour l'équilibre de l'espace urbain

La « nature en ville » correspond à une demande sociale de proximité, d'esthétique, de loisirs, de détente associée aux espaces végétalisés. Ces espaces de « nature en ville » sont aussi de plus en plus observés et valorisés pour leurs atouts écologiques. Pour l'ensemble de ces raisons, la nature en ville suscite aujourd'hui des dynamiques pour valoriser, développer et mailler un réseau d'espaces végétalisés urbains, parfois trop ponctuel.

La nature en ville, d'une demande sociale à des effets positifs sur l'environnement urbain

La nature en ville fait d'abord référence à une demande, voire un besoin, exprimé par les habitants : celui d'une nature de proximité. Cette présence d'espaces verts, naturels, agricoles parfois, au sein même de la ville, participe en effet à la qualité du cadre de vie, puisqu'elle permet de mieux vivre l'intensification de la ville. La nature « en bas de chez soi », par ses multiples aspects, est le support de pratiques de loisirs (sports, promenades, jardinage, etc.), de détente, d'éducation à l'environnement... et joue un rôle essentiel dans le sentiment de bien-être (santé, sentiment du beau, connexion avec son environnement et spiritualité, lien social, etc.).

La nature en ville comporte aussi une dimension écologique. Malgré leur faible capacité à accueillir une riche biodiversité due à leur fonctionnement écologique dégradé, les espaces urbains restent liés à la « grande » trame verte et bleue via un réseau de ramifications composé d'« espaces relais » (parcs, jardins, squares, cheminements, venelles, etc.). Ce réseau assure la présence d'espèces végétales et animales, « sauvages » ou ornementales en ville, et permet des échanges écologiques entre les espaces « relais ». Cependant, le renforcement de la dimension végétale reste un sujet de préoccupation pour améliorer le fonctionnement écologique des espaces urbains.

La nature en ville : une ressource pour la ville et des effets induits

Des fonctions pour l'humain : paysages, loisirs, convivialité, santé...

Les espaces de nature en ville, qu'ils soient publics (sous forme de parcs, squares...) ou privés (jardins, potagers, parvis végétalisés d'entreprises...), composés de continuités ou de « pas japonais », constituent une composante majeure de la structure paysagère des quartiers existants ou en devenir : ces structures sont porteuses de qualités locales, et souvent supports de cheminements modes doux. Elles sont perçues sur ou depuis l'espace public, sous des formes diverses (arbres, murs ou toitures végétalisés, haies...). Le végétal et l'eau, y compris des espaces privés, participent ainsi aux ambiances paysagères propres à certains quartiers.

Ces multiples formes de « nature en ville » (cf. encadré) répondent soit à une logique d'aménagement ponctuelle (implantations au cas par cas), soit à des principes de mise en réseau par un maillage à différentes échelles (la parcelle, la rue, le quartier...). Elles s'appuient en effet parfois sur des voies et cheminements, qui, lorsqu'ils re-

lient des parcs, des squares, des jardins... deviennent des promenades paysagères et des liens écologiques structurants entre des quartiers, des centralités communales, des équipements. La Voie Verte des Dombes, traversant Caluire-et-Cuire et aboutissant à Sathonay-Camp et Rillieux-la-Pape, est par exemple le cœur d'un plus grand réseau de promenades ; à Villeurbanne, des panneaux indiquant les différents parcs et espaces verts dessinent des itinéraires incitant aux déplacements doux et mettant en valeur les différentes formes que peut revêtir la nature en ville. Cette mise en réseau participe alors au maillage de continuités vertes (plutôt paysagères et support de modes doux) et/ou au maillage de continuités écologiques (corridors, pas japonais...).

Ces espaces sont aussi le support d'activités de loisirs, sportives, de détente, d'éducation et de découverte. Ils forment des lieux de respiration et de convivialité, de rencontre et de partage : les jardins partagés et d'insertion, présents sur de nombreuses communes de la Métropole de Lyon, en sont de bons exemples.

Des études récentes tendent à montrer que la présence d'espaces végétalisés en ville concourt, malgré certains effets négatifs (allergies), à l'amélioration globale de la santé et du bien-être : diminution du stress, rôle bénéfique contre certaines maladies notamment liées à la qualité de l'air (l'asthme par exemple), incitations à l'activité physique et effet positif contre la surcharge pondérale, renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté en contribuant au lien social...

Des services écologiques multiples et nécessaires

Les actions volontaires (plantations, protection, végétalisation des rues...), ou un « laisser-faire la nature » dans certains espaces, sont souvent mises en place pour des motifs paysagers ou sociaux. Mais au même titre que la « grande » trame verte et bleue, les espaces de nature en ville produisent d'autres effets positifs. Les plus connus concernent la purification de l'air et de l'eau, la gestion des eaux pluviales, la détoxification des sols ou des déchets (sur des friches industrielles...), la régulation du climat, etc.

Ainsi, depuis la canicule de 2003, des travaux ont mis en évidence la nécessité de réintroduire des éléments végétaux et aquatiques dans les espaces urbains les plus denses, tel l'hypercentre de la métropole. Des micro-climats s'y créent en effet lors des périodes de fortes hausses des températures : naissent ainsi des îlots de chaleur urbains (cf. Partie 4.3). Or, les espaces verts et la présence de l'eau atténuent ces phénomènes, voire créent des îlots de fraîcheur. Le maintien et le développement des espaces verts et en eau (cours d'eau, canaux, fontaines,...), des espaces de pleine terre... favorisent l'évapotranspiration, donc un rafraîchissement local de la température. Le végétal est aussi un des éléments de l'architecture bioclimatique, qui vise à inscrire les constructions au plus près des composantes environnementales locales (ensoleillement, vents, lumi-

nosité...). La nature en ville produit également des effets positifs sur la diminution des gaz à effet de serre et la qualité de l'air.

Par ailleurs, la présence d'espaces verts et en eau, et une moindre imperméabilisation des sols, permettent aussi d'atténuer les phénomènes de ruissellement pluvial.

Les aménagements verts et aquatiques concourent aussi, dans une certaine mesure, une biodiversité plus importante en proposant des espaces d'alimentation, de circulation (s'ils sont suffisamment reliés), ou même de nidification au cœur des espaces urbanisés.



La nature en ville, un réseau sous différentes formes

Des formes multiples...

Les aménagements laissant place à plus de végétal et d'eau dans la ville sont multiples, de nombreux exemples ponctuant le territoire métropolitain ; de manière non-exhaustive :

- **Les boisements, éléments majeurs de la nature en ville (hors grands boisements)** (cf. *Des milieux diversifiés composent la trame verte et bleue*)

Les boisements des jardins publics et privés

Les boisements des jardins publics, mais aussi des jardins privés des quartiers résidentiels, introduisent ainsi l'arbre au cœur même de la ville.

Ils représentent, dans certains cas, par leur composition paysagère ou par leurs essences remarquables, un véritable patrimoine végétal qui doit être maintenu en l'état. Il en est ainsi, par exemple, de nombreux boisements de grandes propriétés (cf. *encadré sur les grandes propriétés*).

Dans d'autres cas, même s'ils n'ont pas en eux-mêmes une valeur remarquable, ils créent une ambiance paysagère qui mérite d'être globalement préservée, ou même développée, en incitant notamment l'évolution et la diversification des essences. De nombreux lotissements présentent en effet des caractéristiques végétales peu diversifiées.

Enfin, certains boisements situés dans des secteurs destinés à l'urbanisation (haies, groupements d'arbres,...) témoignent de paysages d'origine.

L'ambiance paysagère créée par l'ensemble de ces boisements mérite souvent d'être conservée ou restituée dans les projets d'urbanisation.

Les arbres remarquables

Certains arbres, même isolés, revêtent un intérêt patrimonial lié à la rareté de leur essence, à leur taille particulière, à leur situation dans le tissu urbain ou encore à leur valeur symbolique ou sociale. Il est ainsi à noter la présence, à titre d'exemple :

- à Ecully (rue du hêtre pourpre, à l'angle du chemin du Rondin), d'un hêtre pleureur plus que centenaire d'une dimension exceptionnelle et en excellent état de santé, voisin d'un autre hêtre pourpre de grande qualité, tous deux étant visibles de l'extérieur.
- à Marcy-l'étoile (centre du village, devant la salle des fêtes), d'un grand orme en bonne santé et bien visible, rescapé de l'épidémie qui a détruit 95 % de l'espèce dans la zone tempérée (seuls 3 ormes subsistent sur le Grand Lyon).
- à Albigny-sur-Saône (quai Villevert, dans la propriété Voisin), d'un majestueux Gincko Biloba (arbre aux quarante écus) très visible depuis le quai.

- à Saint-Didier-au-Mont-d'Or (dans le parc de l'institution d'enseignement Fromente), d'un groupe de trois cèdres de l'Atlas de plus de 150 ans, isolé, en excellente santé et visible depuis l'extérieur
- à Saint-Romain-au-Mont-d'Or (route des sources), d'un platane de très grand développement d'environ 150 ans demeuré en port libre et dépassant les 35 mètres de haut.
- à Saint-Priest (dans le parc du château), d'un cèdre du Liban de physionomie majestueuse et en excellent état. Par ailleurs, on note la présence, route d'Heyrieux, d'un alignement de trois cèdres du Liban qui a longtemps servi de point de repère pour l'aéronautique.
- à Lyon (les Hauts de Saône, à l'extrémité de la rue Chazière, 4^e arrondissement), d'un groupe de trois platanes datant du début du XIX^e siècle et demeurés malgré quelques élagages en port libre, dépassant le 9^e étage de l'immeuble voisin.
- à Lyon (dans un jardin public à l'extrémité du boulevard de la Croix-Rousse, en limite des 1^{er} et 4^e arrondissements), d'un noyer d'Amérique (caryer) d'un siècle environ, bien développé et en bon état.
- à Bron (devant la mairie), d'un cèdre du Liban très bien mis en valeur dans les jardins de l'Hôtel de Ville, d'un excellent état et servant de repère visuel.
- à Fontaines-Saint-Martin (à cheval sur la voie publique et le ruisseau des Vosges), d'un platane de grande taille maintenu sur le cours du ruisseau lors des opérations d'aménagement et exceptionnellement visible.
- à Caluire-et-Cuire (110 quai Clémenceau), d'un groupe de trois platanes gigantesques plantés au début du XIX^e, marquant avec d'autres le paysage du bord de Saône.

- ...

Les arbres d'alignement du domaine public

L'agglomération lyonnaise possède un patrimoine d'environ 90 000 arbres d'alignement ou de groupements arborés sur le domaine public. Planté depuis plus de 150 ans, il fait l'objet d'une politique active de gestion par la collectivité, formalisée au travers de la Charte de l'Arbre (2001), renouvelée en 2011. La priorité est clairement donnée à l'amélioration de la qualité et à la pérennisation de ce patrimoine arboré.

Cette politique de gestion a permis la plantation de près de 50 000 arbres, mieux implantés, plus adaptés à leur environnement et dont la durée de vie est plus longue.

La Métropole de Lyon s'est engagée dans une politique de plantation d'arbres d'alignement diversifiée tant pour des raisons d'esthétique que de prévention contre les épidémies.

La préservation de ce patrimoine, qui d'ailleurs évolue, doit cependant être compatible avec les besoins de gestion et d'aménagement du domaine public.

L'ensemble de ces boisements participe fortement aux équilibres écologiques (rôle climatique, qualité de l'air, filtre anti-bruit, diversité des espèces, ...) et à la qualité des paysages de l'agglomération (continuités végétales, « coupures vertes », contraste avec le bâti, lisibilité des axes de voirie, ...).

Leur rôle dans l'agrément du cadre de vie au quotidien de la rue et du quartier est également primordial. Leur pérennisation et leur mode de gestion sont à intégrer dans le projet urbain et doivent s'appuyer sur leurs différences de nature et de fonction dans la ville.

• D'autres formes de nature en ville

Les parcelles végétalisées : cœurs d'îlots verts, jardins en front de rue ou en fond de parcelle, continuités vertes entre plusieurs parcelles via des jardins privés et des venelles, ...



Cœur d'îlot vert (Lyon 9^e)



Jardins potagers collectifs (Rillieux-la-Pape)

Les rues végétalisées et/ou mises en eau, dans lesquelles plusieurs types d'aménagements se rencontrent (arbres d'alignement, végétation spontanée, percées vers des jardins privés, fontaines, récupération d'eau de pluie, stationnement engazonné...) et forment une continuité végétalisée ;



Espace en eau et végétalisé (Saint-Romain-au-Mont-d'Or)

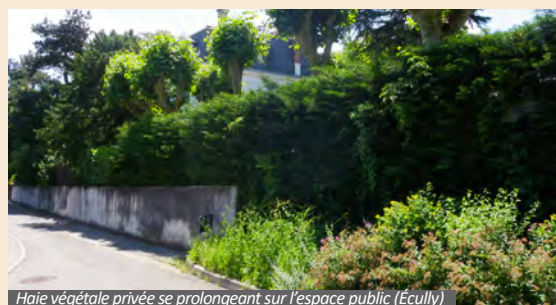


Rue végétalisée (Vénissieux)

Les espaces de « limites » végétalisés entre domaine public et terrains privés : marges de recul privées ou délaissées de voirie engazonnées ou plantées, clôtures formées ou longées de haies, percées visuelles vers des cœurs d'îlots verts...



Percée visuelle vers un cœur d'îlot (Caluire-et-Cuire)



Haie végétale privée se prolongeant sur l'espace public (Écully)

De nouveaux espaces au potentiel de végétalisation, tels les murs et toitures végétalisés ;



Mur végétalisé (Lyon 4^e)



Mur végétalisé (Collonges-au-Mont-d'Or)

... qui peuvent former des réseaux et des ensembles

Les espaces végétalisés urbains forment parfois des débuts de maillages, plus ou moins continus (pas japonais) et de taille très variable :

- les grandes promenades urbaines, dont l'un des exemples le plus marquant sur le territoire est celui de la Voie Verte traversant le Plateau Nord de Rillieux-la-Pape à Lyon 4^e ;
- un réseau de promenades de quartiers via des rues, « ruelles », « venelles », tel celui valorisé par la Ville de Villeurbanne à travers des panneaux indiquant les trajets entre espaces verts publics (parcs, squares...) ;
- les voies engazonnées de tramways, bordures de voies de chemin de fer, rives de cours d'eau..., qui constituent des exemples de passages écologiques éventuels ;
- les successions de jardins ;
- plusieurs toitures et murs végétalisés successifs ;
- ...

La présence soutenue et significative de végétation sous différentes formes peut parfois constituer une ambiance végétale propre à un quartier. La perception du végétal, vu dans son ensemble dans un lieu donné, prime ici sur son caractère physique continu.

Ambiance végétale (Lyon 4^e)

Voie de tramway végétalisée (Villeurbanne)



Pas japonais autour du ruisseau de la Rize (Villeurbanne)

■ Un réseau insuffisamment constitué

Les différentes formes de « nature en ville » ne se rencontrent pas de manière homogène sur tout le territoire. La complémentarité entre espaces privés (cœur d'îlots, jardins, cours, marges de recul) et publics (voiries, délaissés, places de stationnement...), la répartition territoriale des espaces publics (notamment sur Lyon et Villeurbanne) tels que les parcs et squares, la végétalisation ou la présence de l'eau dans ces espaces, la diversification des types de plantations... peuvent ainsi être très présentes ou faire parfois défaut sur le territoire de la métropole : les réseaux d'espaces végétalisés sont souvent insuffisamment constitués, et des zones de moindre intensité en espaces végétalisés apparaissent (voir encadré page suivante).

Des mesures peuvent équilibrer ces écarts, tout en contribuant à protéger, améliorer, prolonger les maillages verts et écologiques existants : rues apaisées, végétalisées, pourcentage de pleine terre dans toute nouvelle construction, aménagements procurant de l'ombre, façades végétalisées, prairies fleuries... Elles peuvent compenser des aménagements urbains très minéraux, imbriqués. Parmi ces mesures, les boisements et arbres jouent un rôle particulier et font depuis longtemps l'objet d'une attention spécifique de la Métropole de Lyon.

Des projets publics, en cours ou à venir, se développent et contribuent à la « nature en ville », comme par exemple :

- l'allée de Fontenay constituera une voie verte traversant une partie de Gerland ;
- le parc du vallon à La Duchère (Lyon 9^e), ouvert en 2014 ;
- le projet Rives de Saône dans ses portions les plus urbaines ;
- la reconversion de l'autopont de Mermoz-Pinel (Bron, Lyon 8^e) laisse progressivement une plus grande place aux espaces végétalisés ;
- la requalification de la rue Garibaldi (Lyon 6^e et 3^e) ;
- l'Espace Mazagran (Lyon 7^e) ;
- ...

Cependant, ils sont insuffisants si les aménagements privés ne participent pas également à la végétalisation des espaces urbains. Un travail de repérage des espaces végétalisés (boisements, arbres isolés, cœurs d'îlots, « pas japonais », végétation d'ambiance, etc.) participant à la qualité du cadre de vie a ainsi été conduit pour la révision du PLU-H. Son objectif est de préciser la connaissance qui permettra de définir des mesures pour la préservation d'espaces et d'ambiances végétalisés des parcelles privées.

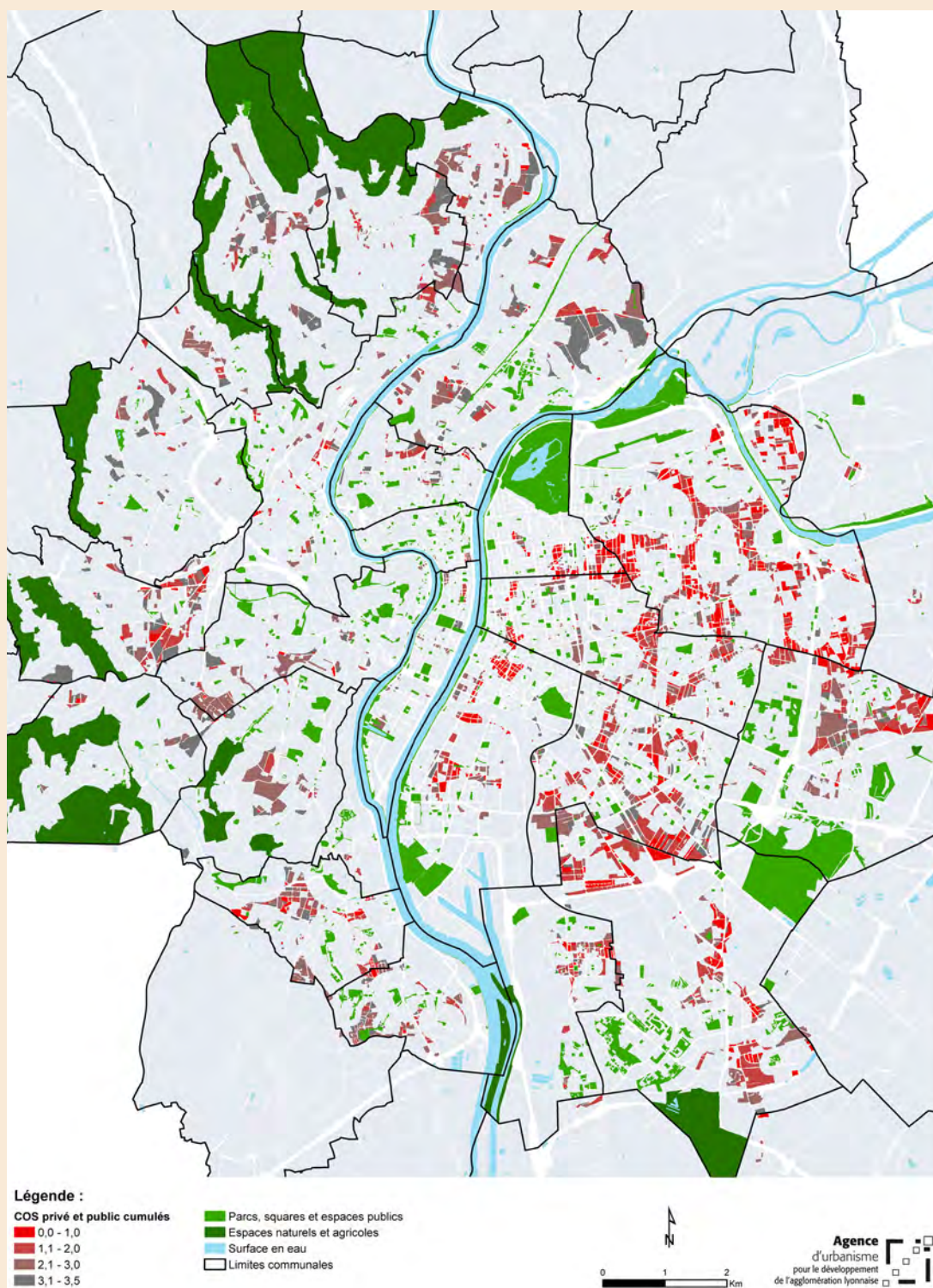
Les zones d'activités économiques peuvent être aussi concernées : l'exigence de végétalisation se traduit dans les nouveaux projets d'aménagement (exemples du Parc Technologique à Saint-Priest, de la ZAC des Gaulnes à Meyzieu). Elle fait l'objet d'expérimentations dans certaines zones d'activités anciennes (par exemple dans la zone Industrielle de La Mouche à Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et Oullins).



Les espaces de moindre intensité végétale

Des tests (travaux en cours) ont été menés sur un périmètre élargi de l'hypercentre grandlyonnais. Les espaces publics et privés végétalisés ont été repérés, et leur localisation croisée avec d'autres éléments tels que les niveaux de population (nombre de personnes dans un périmètre

donné autour des espaces végétalisés) ou l'accessibilité des espaces (temps pour y accéder). Restant à affiner, cette méthodologie révèle des secteurs où le végétal est moins présent, ce qui permettrait, à terme, de guider l'action de la collectivité en faveur d'espaces verts de proximité, publics et privés.



ENJEUX

La nature en ville : des fonctions essentielles pour l'équilibre de l'espace urbain

- > Le développement et la valorisation d'un maillage vert à différentes échelles (entre les grands parcs, entre les quartiers et parcs via des rues végétalisées...);
- > La complémentarité entre espaces publics et espaces privés végétalisés ;
- > La multiplication des espaces « en eaux » ;
- > La valorisation des ambiances paysagères des quartiers ;
- > Une intensification urbaine de qualité, en ménageant des espaces de respiration apportant une qualité de cadre de vie ;
- > L'accès équitable à des espaces de nature, de respiration, à deux pas de chez soi, qui permettent de cumuler des bénéfices sociaux et environnementaux (lutte contre îlot de chaleur urbain notamment), et ce sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ;
- > La favorisation d'un cadre de vie bénéfique à la santé (ex : îlots de fraîcheur, zones calmes...);
- > La prise en compte de la biodiversité dans les aménagements.

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

(cf. Tome 2 du rapport de présentation)

Les Lois Grenelle I (loi n° 2009-967 du 3 août 2009) et II (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010)

Les lois Grenelle définissent la trame verte et bleue :

« La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient. »

(Source : site internet du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, www.developpement-durable.gouv.fr, consultée le 30 novembre 2016)

Ces lois fixent le cadre et les objectifs qui concourent à la protection et/ou la remise en bon état de la trame verte et bleue, ainsi que son articulation avec de nombreuses politiques publiques. Pour cela, de grandes orientations sont définies au niveau national. Au niveau régional, la Région et l'Etat co-élaborent le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dans le cadre d'une démarche participative. Ce SRCE, soumis à enquête publique, contient notamment une présentation des enjeux régionaux en matière de continuités écologiques, une cartographie de la Trame verte et bleue régionale et les mesures contractuelles mobilisables pour la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques.

Au niveau local, le SRCE doit être pris en compte par les documents de planification, notamment les SCoT et les PLU, avec l'intégration de l'objectif de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Rhône-Alpes

Adopté le 19 juin 2014, le SRCE de la région Rhône-Alpes comprend un plan d'actions conciliant préservation et remise en bon état des continuités écologiques identifiées avec les enjeux d'aménagement du territoire et les activités qui y sont présentes. En plus de l'Etat et de la Région, le SRCE a été élaboré avec la collaboration des collectivités, des organismes professionnels et usagers de la nature, des associations et des organismes œuvrant pour la préservation de la biodiversité et des scientifiques.

Si le diagnostic révèle une bonne fonctionnalité écologique au niveau régional, il met également en lumière des enjeux forts liés au cumul de contraintes (développement de l'urbanisation, des infrastructures, des activités économiques, etc.), qui doivent être traités dans des secteurs précis, tels que les fonds de vallées. L'atlas cartographique permet de visualiser les réservoirs de biodiversité et les grands corridors écologiques, ainsi que ces points à traiter.

Les documents de planification, en premier lieu le Scot de l'agglomération lyonnaise, ont pour vocation à affiner ce travail de définition, de préservation et/ou de remise en bon état de la trame verte et bleue.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération lyonnaise

Le SCoT reconnaît que l'armature verte joue un rôle essentiel dans la qualité de vie, l'attractivité et la richesse économique du territoire. Dans ces conditions, le SCoT maîtrise et organise le développement urbain pour qu'elle continue à représenter à l'horizon 2030 à peu près la moitié du territoire, via trois orientations majeures :

- protection : la valeur (économique, entretien des paysages, maintien de la biodiversité) de l'armature verte conduit le SCoT à la préserver de l'urbanisation, tout en permettant l'accueil d'aménagements nécessaires à ses fonctions environnementales, productives et de loisirs ;
- valorisation : l'armature verte s'auto-protège autant par sa valeur économique que par son statut juridique. Le SCoT prévoit donc sa valorisation par les politiques publiques, à travers la réalisation de projets visant la mise en valeur des fonctions agricoles, naturelles et de loisirs des territoires ;

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- liaison : le SCoT définit un système de liaisons vertes qui relient entre elles les composantes de l'armature verte et assurent une triple fonction de corridor biologique, de continuité paysagère et de liaison de loisirs et agricole. Il délimite également les liaisons les plus menacées pour assurer leur pérennité (coupures vertes).

Pour maintenir la biodiversité sur le territoire en assurant le déplacement de la faune sauvage, le SCoT identifie les principaux corridors écologiques à l'échelle de l'agglomération. Ils font l'objet de mesures de préservation et de restauration, à intégrer dans toute opération nouvelle d'aménagement ou de mise en valeur. Les PLU devront garantir leur préservation. Parallèlement, le SCoT préconise de mettre en valeur les massifs boisés du sud, du nord et de l'ouest, pour les pérenniser et de créer un grand paysage dans l'est, en construisant une charpente paysagère à partir du « V Vert », en mettant en valeur et en reliant les points attractifs du territoire (réseau des forts et des buttes). Ces orientations se traduisent au sein des trois principaux éléments du territoire avec lesquels le PLU-H doit être compatible :

- l'armature verte : composée d'espaces naturels, agricoles et forestiers et qui doit être protégée de toute urbanisation dans les PLU.
- les coupures vertes : secteurs à préserver au sein de l'armature verte, où se situent les enjeux les plus forts (les corridors écologiques les plus fragiles dont les corridors SRCE ainsi que les coupures vertes mentionnées dans la DTA), délimités dans le DOO ;
- les continuités écologiques : composées « d'espaces naturels et agricoles patrimoniaux » reliés par des « corridors écologiques » à forte perméabilité, dont le rôle est primordial.

Partie 2

Structuration urbaine, mobilité et équipements : rouages essentiels du fonctionnement urbain

2.1

Une structuration urbaine en dynamique permanente

L'évolution de l'agglomération de 1950 à nos jours : la construction de la structure urbaine actuelle

Si l'évolution de l'agglomération s'inscrit dans ses relations avec des territoires plus vastes, elle résulte aussi de dynamiques internes qui sont à l'œuvre dans et entre les territoires qui la composent¹. Ainsi, l'agglomération lyonnaise telle qu'elle existe et s'organise aujourd'hui est une réalité récente à l'échelle de l'Histoire. La création de la communauté urbaine en 1969 a validé et soutenu une puissante dynamique qui, depuis la fin des années 40, voit fonctionner ensemble des communes et des ter-

ritoires jusqu'alors encore peu dépendants les uns des autres. De la concentration des habitants et des activités dans deux « villes centres » à l'imbrication et l'articulation actuelle des territoires, l'organisation urbaine s'est forgée au fil du temps. Cette évolution peut se lire au travers de constantes ou de transformations, d'éléments structurants ou de ruptures... qui aident à mieux comprendre les dynamiques du présent et à entrevoir les potentiels de développement futur.

1. L'analyse qui suit porte sur l'ensemble du périmètre institutionnel tel qu'il existe en 2015, pour toutes les périodes observées.

■ 1950 : des tendances déjà à l'œuvre

En 1950, le territoire actuel de l'agglomération est peu urbanisé (environ 20% du territoire).

Les deux villes du centre de l'agglomération, Lyon et Villeurbanne, concentrent populations et activités autour du cœur historique, mais aussi sur leurs franges sud et est (exploitation du fleuve pour l'industrie, plaine). Les communes périphériques sont alors majoritairement des petites villes et villages, s'organisant autour d'un centre-bourg historique. **Les deux villes-centre structurent d'ores et déjà les territoires voisins** : routes et chemins de fer convergent vers elles, les activités économiques s'étirent depuis elles vers la première couronne.

Les centres et centres-bourgs accueillent la majorité de la population.

De grands sites d'activités émergent : Gerland, Vaise, l'est de Lyon et Villeurbanne, mais aussi l'émergence de la « vallée de la chimie » au nord à Saint-Fons et Vénissieux, au sud à Givors et Grigny ; puis dans une moindre mesure Saint-Priest, Neuville-sur-Saône, Quincieux, Marcy-L'Étoile... L'est et le sud rassemblent déjà de nombreux sites d'activités économiques, la géographie de plaine étant adaptée aux besoins d'espace des grandes industries.

En-dehors des centres, **l'installation des activités économiques est accompagnée par la construction de logements**, collectifs et surtout pavillonnaires, comme dans les parties est de Lyon et Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Bron, Saint-Priest, Saint-Fons ou encore Vénissieux. Dans ces nouveaux quartiers sont aménagés des parcs et jardins ouvriers. L'habitat pavillonnaire s'est développé aux limites des deux villes centre et dans les communes de première couronne. L'ouest de l'agglomération, caractérisé par ses balnes et multiples cours d'eau, est encore peu urbanisé, et se distingue par la présence historique de très nombreuses grandes propriétés.

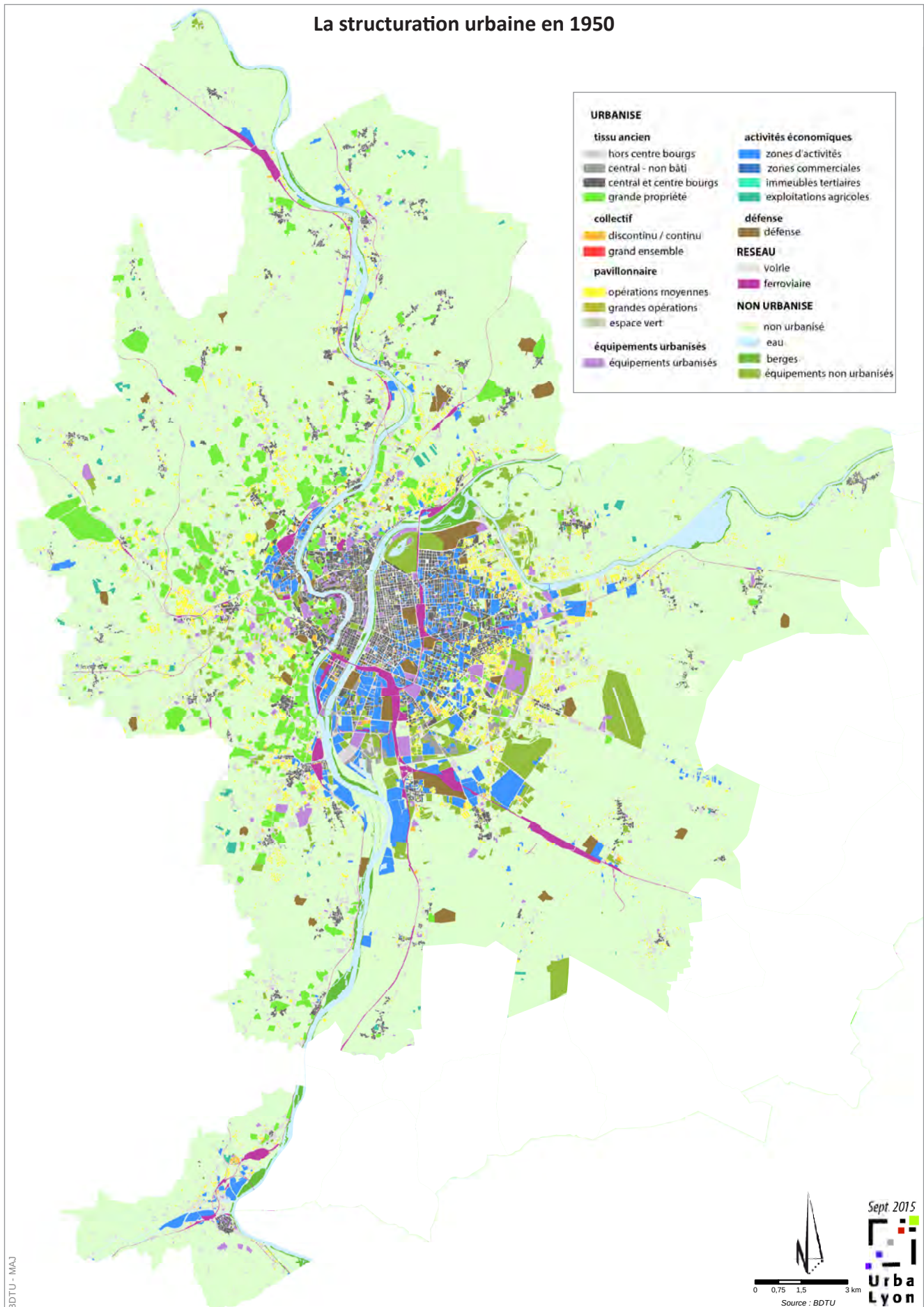
La localisation des hommes et des activités sur le territoire révèle **le rôle important des fleuves et des voies ferrées**, éléments essentiels de l'organisation territoriale. Ces voies sont les principales lignes directrices du développement urbain, complétées par quelques rues et routes (RN6 notamment) et surtout les lignes de tramways et le réseau de trolleybus (l'un des plus importants du pays). La place des gares le confirme : Perrache, Part-Dieu, La Mulatière-Oullins, Vaise, Vénissieux - Saint-Fons, Saint-Priest, Croix-Rousse, Saint-Germain - Quincieux... Les petites gares situées le long des deux fleuves jalonnent également l'espace et concentrent autour d'elles activités et habitations.

La place importante occupée par **les installations militaires** est à souligner, puisqu'elles constituent de larges emprises dans Lyon et Villeurbanne (emplacements futurs de la Doua, de la Part-Dieu...) mais aussi à l'est et au nord de l'agglomération. Elles sont parfois des enclaves dans une organisation urbaine se déployant autour d'elles, mais sans elles.

La structuration urbaine en 1950

- Un territoire en grande partie non-urbanisé (environ 80% du territoire).
- La concentration et l'organisation urbaine dans et autour des deux villes-centre (Lyon et Villeurbanne), et rôle important des centres-bourgs historiques en périphérie.
- Le développement urbain orienté par les fleuves et les voies ferrées ; les gares comme éléments structurants des territoires.
- La présence de grands sites d'activités économiques, notamment dans l'est et le sud.
- Concentration des logements dans les villes-centre, autour des centres-bourgs et des sites d'activités économiques.
- Une urbanisation déjà initiée de la première couronne est et sud, et plus faible dans l'ouest.
- De larges emprises militaires disséminées sur le territoire, y compris dans les deux villes-centre.

La structuration urbaine en 1950



■ 1950-1975 : une période décisive qui ébauche l'ossature de l'organisation urbaine actuelle

En 25 ans, le territoire a connu une forte urbanisation (33% du territoire est urbanisé). Celle-ci concerne tant le centre que la périphérie, qui connaît un essor important.

Les deux villes-centre confirment leur rôle structurant d'échelle d'agglomération : les principales infrastructures viaires les traversent et les relient aux centres des communes périphériques et à certains grands ensembles ; centres périphériques et grands ensembles étant eux-mêmes peu connectés entre eux. L'aménagement de la Part-Dieu marque la naissance d'un nouveau centre de décision économique et institutionnel local, avec la création de la Communauté Urbaine de Lyon (1969), ainsi que d'un second centre commerçant complémentaire à celui de la Presqu'île. Les grands ensembles, par leur poids démographique, leur taille, mais aussi parce-qu'ils intègrent équipements et commerces, constituent des pôles « autonomes » en partie déconnectés du fonctionnement du territoire (ils sont souvent construits sur des plateaux/collines, au cœur d'une « île » concernant Vaulx-en-Velin). Ils sont alors pensés comme les nouveaux centres de certaines communes (Saint-Priest, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin...). Les centres des communes deviennent des points d'appui pour le développement urbain.

Dans la continuité des deux villes-centre, la première couronne prend un poids démographique très important. Il est porté par le fort accroissement de l'habitat collectif dans l'ouest de l'agglomération, et la construction des grands ensembles à l'est (Bron, Saint-Priest, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Givors...) ; seule La Duchère (Lyon 9^e) étant à l'ouest de Lyon. D'importants équipements se développent au centre et dans la première couronne (hôpitaux, universités...), parfois à la place d'installations militaires. Les vastes tenements libérés donnent lieu à de grands projets, tels la Part-Dieu ou le campus de La Doua.

L'extension résidentielle sous forme d'habitat pavillonnaire marque fortement la première couronne et démarre en deuxième couronne, souvent de manière extensive.

L'urbanisation se développe selon des formes différentes selon les territoires en fonction de la géographie, des centralités et des infrastructures de transport. Sur le centre, l'urbanisation, essentiellement sous forme d'habitat collectif, se renouvelle sur les tissus économiques (notamment productifs), et s'étend sur les jardins ouvriers, parcs et espaces naturels et agricoles des franges de Lyon et Villeurbanne. À l'est et au sud, l'urbanisation se développe le long des grandes infrastructures ou en continuité des centres, sous forme de grands aplats économiques et résidentiels. Ils acquièrent un poids économique décisif au travers notamment des zones d'activités structurées de la première couronne, en grande majorité industrielles (port Edouard Herriot, Vallée de la Chimie, Meyzieu, Saint-Priest - Vénissieux - Corbas, Rillieux-la-Pape...). À l'ouest et au nord, l'extension urbaine, surtout portée par le développement résidentiel, est continue depuis le centre de l'agglomération à la première couronne, puis devient plus « éclatée »,

les tissus pavillonnaires suivant les routes à partir des centres des communes. L'ouest connaît un développement économique mesuré : peu de grandes infrastructures traversent ces territoires vallonnés.

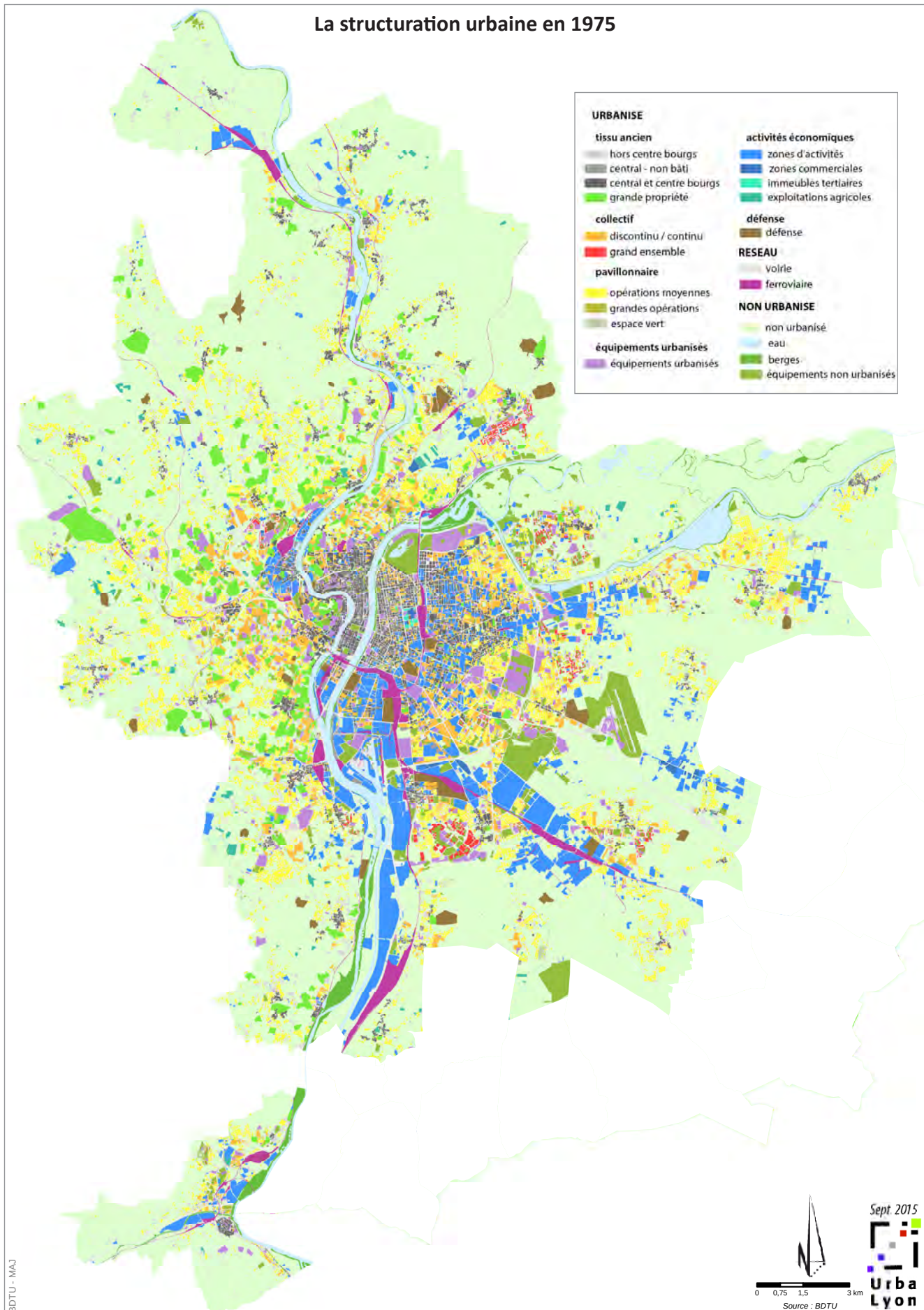
Le développement de l'urbanisation est orienté par la mutation des modes de déplacements et des infrastructures de transport. Si les voies ferrées restent des axes importants, des autoroutes sont créées (A43, A6) et le réseau secondaire s'enrichit de grands axes : **la place de la voiture devient largement prédominante** (le « tout-voiture »). Le réseau de tramway et petites lignes de train est supprimé et remplacé par celui des autobus. Les fleuves restent des axes structurants, puisque des grandes voies sont créées sur les berges le long du Rhône.

Si les **gares à vocation économique** continuent à structurer le développement économique (gare de Saint-Priest, gare de triage à Solaize...), elles sont désormais concurrencées par les routes. Les zones d'activités suivent encore les voies ferrées et navigables, mais s'organisent peu à peu autour de grands axes routiers (A6, RN6) traversant notamment les plaines de l'est. Au centre comme en périphérie, les grandes zones commerciales apparaissent à proximité de ces axes. Suivant l'influence de la voiture, leur localisation à l'écart des grandes concentrations de population n'en fait pas moins d'eux des éléments d'attraction à l'échelle d'un « bassin de population » (grands ensembles, plusieurs communes...) : commerces de la RN6, centres commerciaux de Vénissieux, d'Ecully...

L'évolution de la structuration urbaine entre 1950 et 1975

- Une forte urbanisation du territoire (33% du territoire est urbanisé).
- Le rôle toujours très structurant des villes-centres et essor important de la première couronne.
- L'aménagement de la Part-Dieu, nouveau centre de décision local.
- L'effritement des activités économiques productives dans les deux villes-centres.
- Poids démographique désormais important de la première couronne (habitat collectif à l'ouest et au nord, grands ensembles largement aménagés dans l'est et le sud de l'agglomération).
- La libération de larges emprises jusqu'alors occupées par des installations militaires.
- L'est et le sud, territoires privilégiés d'extension des zones d'activités économiques.
- L'étalement urbain : forte extension résidentielle pavillonnaire en première, et qui gagne la deuxième couronne.
- Le « tout-voiture » : les routes comme axes guidant le développement du territoire ; recul des transports en commun.

La structuration urbaine en 1975



■ 1975-1990 : la poursuite du fort développement de l'agglomération

Durant la période 1975-1990, les tendances de la période précédente se confirment. En 1990, 43% du territoire est ainsi urbanisé.

Deux mouvements importants s'amplifient : la structuration urbaine en cercles concentriques autour des deux villes-centre, et locale autour des centres des communes. L'étalement urbain reste important.

À l'échelle du Grand Lyon, l'habitat pavillonnaire progresse très fortement et devient prégnant dans la deuxième couronne : il remplit les « vides » entre les espaces déjà urbanisés, y compris sous des formes compactes (lotissements, moyennes et grandes opérations). À l'échelle des territoires, l'urbanisation prend des formes spécifiques. Au centre de l'agglomération et en première couronne (notamment à l'ouest et au nord), l'habitat collectif s'accroît notablement. La deuxième couronne de l'ouest accueille majoritairement de l'habitat pavillonnaire. À l'est et au sud, les communes sont partagées entre les grands ensembles et les nombreux quartiers pavillonnaires s'élargissant. Le nord connaît une urbanisation forte dans certains secteurs bien localisés : en première couronne, le long de la Saône, à Neuville-sur-Saône et Genay ; elle reste faible par ailleurs.

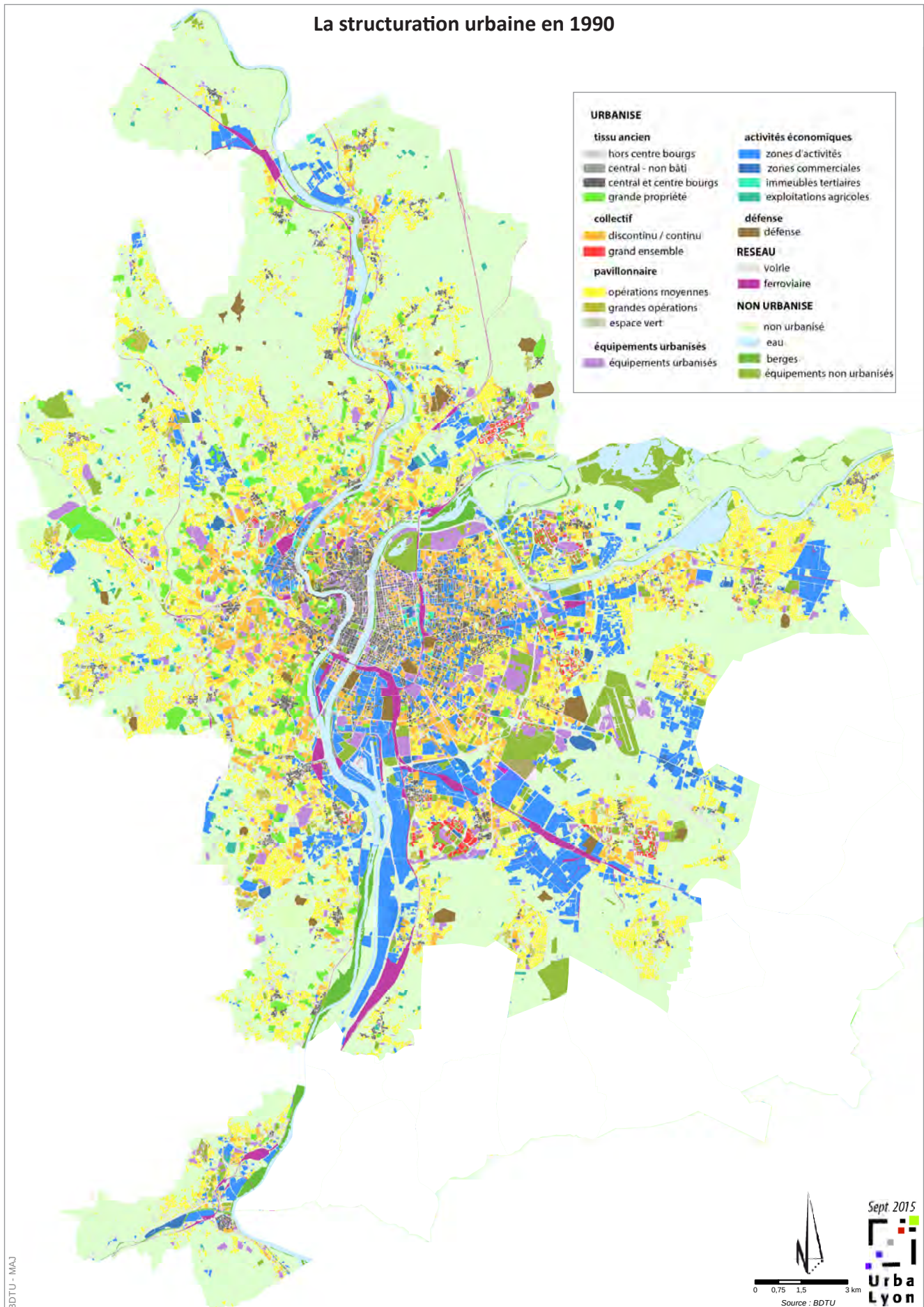
Les zones d'activités économiques existantes continuent à s'agrandir, notamment à l'est où le développement économique est particulièrement dynamique. Ces zones occupent désormais une très grande partie des territoires dans certaines communes (Chassieu, Corbas, Meyzieu...). Le Pôle économique Ouest (Ecully – Champagne-au-Mont-d'Or, Dardilly) émerge et devient un élément structurant à l'ouest de l'agglomération. Au nord, la zone économique de Neuville-sur-Saône et Genay se développe, devenant un pôle d'emplois significatif du nord de l'agglomération. Parallèlement, des activités économiques (artisanat, industries) continuent à quitter les deux villes-centre, le 3^e arrondissement de Lyon et Villeurbanne notamment, et sont remplacés par des logements et de l'immobilier tertiaire.

Les routes sont désormais plus structurantes que les voies ferrées : des continuités urbaines se forment le long des routes reliant les villes-centre et les communes périphériques. Néanmoins, les transports en commun reprennent de l'importance avec l'ouverture de trois lignes de métro (lignes A, B et C), desservant surtout les deux villes-centre qu'elles contribuent à structurer. Les nouveaux sites d'activités économiques s'écartent des fleuves pour s'appuyer sur les grands axes routiers. Les activités s'implantent majoritairement à l'est et au sud et structurent peu à peu de nouveaux territoires au nord et à l'ouest.

L'évolution de la structuration urbaine entre 1975 et 1990

- Un rythme d'urbanisation toujours important : 43% du territoire est urbanisé en 1990.
- La double organisation en cercles concentriques de plus en plus perceptible, autour des deux villes-centre puis des centres des communes.
- La progression continue de l'étalement urbain à partir des centres des communes (avancée de l'habitat pavillonnaire, notamment en deuxième couronne).
- L'est, principal territoire d'accueil des zones d'activités économiques ; à l'ouest et au nord, influence des nouveaux sites d'activités économiques sur l'organisation des territoires.
- Le développement de l'habitat collectif dans les deux villes-centre et en première couronne.
- Les routes, première ligne directrice guidant la structuration urbaine d'agglomération ; des lignes de transports en commun « lourds » (métros) sont créées et structurent surtout les villes-centre.

La structuration urbaine en 1990



■ 1990-2005 : ralentissement des tendances d'extension, développement dynamique des villes-centre par renouvellement urbain

L'urbanisation du territoire continue entre 1990 et 2000 : **près de la moitié du territoire est désormais urbanisé (48%)**. Les territoires non-urbanisés commencent à être considérés comme un élément essentiel du territoire.

L'habitat pavillonnaire occupe toujours plus d'espace, tout comme les activités économiques ; celui occupé par le collectif reste stable. Cependant, les enveloppes urbaines autour des communes sont dessinées et le développement se fait majoritairement dans les **espaces entre les zones déjà urbanisées (phénomène de « massification »)**. L'étalement urbain progresse moins vite, le « mitage » du territoire ralentit. La deuxième couronne continue à s'étoffer (habitat pavillonnaire) alors que la première couronne évolue peu. Le développement par renouvellement du centre est dynamique : les tissus anciens sont « remplacés » ou rénovés, convertis en logements collectifs.

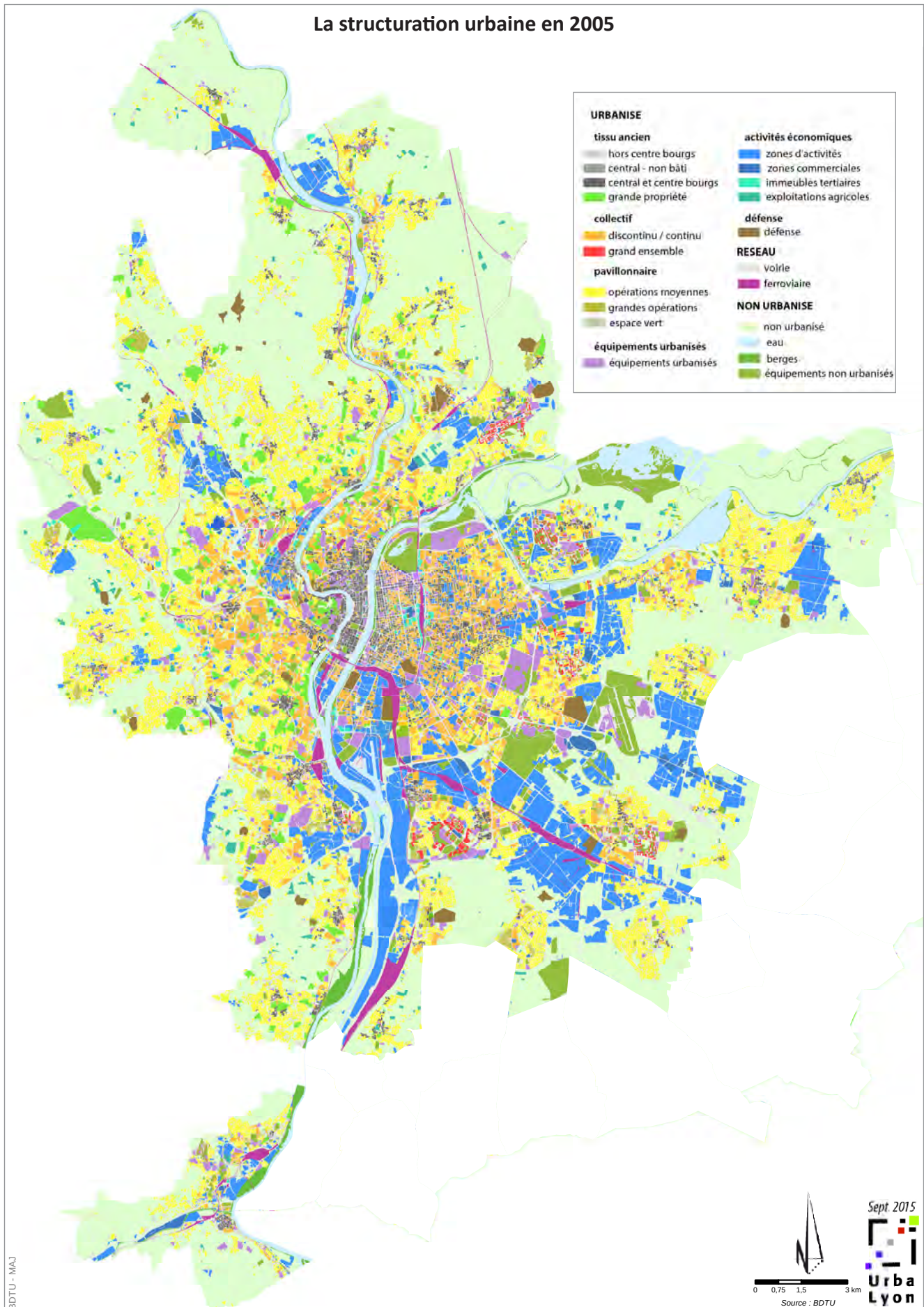
L'exode progressif des activités économiques de Lyon et Villeurbanne reste d'actualité ; elles sont remplacées en majeure partie par des logements collectifs. Le 7^e et le 9^e arrondissement de Lyon, mais aussi l'est de Villeurbanne, résistent à cette tendance et conservent une certaine identité économique. Peu de zones d'activités sont créées pendant cette période (ex : le Parc du Chêne à Bron). Mais **les zones d'activités existantes se massifient fortement** dans leurs périmètres, à un rythme toujours aussi fort à l'est de l'agglomération, où la grande majorité des implantations s'effectue. Les zones d'activités de Neuville-sur-Saône - Genay, Pierre-Bénite, Ecully – Champagne-au-Mont-d'Or – Dardilly suivent également cette dynamique, à leur échelle.

Le développement et le dynamisme de la périphérie sont illustrés par la **réalisation d'infrastructures viaires d'envergure**, notamment le contournement est de l'agglomération (construction de l'A42, de la Rcade Est et du Boulevard Urbain Sud, tous deux reliés à l'A43). **Les transports en commun affirment leur rôle nouveau** dans la structuration de l'agglomération avec l'ouverture de plusieurs lignes « lourdes » qui atteignent la première couronne : inauguration de la ligne D du métro et les deux lignes de tramway T1 et T2 (inaugurées en 2001).

L'évolution de la structuration urbaine entre 1990 et 2005

- L'urbanisation de près de la moitié du territoire (environ 48%).
- Le développement très dynamique du centre par renouvellement urbain.
- Le ralentissement de l'étalement urbain.
- La massification des zones d'activités en particulier à l'est.
- La diminution continue des activités économiques productives (industries, artisanat) dans les deux villes-centre au profit de l'habitat et de l'activité tertiaire.
- Le rôle structurant des lignes fortes de transports collectifs du centre à la première couronne ; poids toujours prépondérant des grandes infrastructures viaires en périphérie.

La structuration urbaine en 2005



■ 2005-2015 : un développement urbain dynamique sous forme de renouvellement urbain sur l'ensemble du territoire, corollaire à la maîtrise de l'extension urbaine

En 2015, la moitié du territoire est urbanisé (51%). Lors de la période 2005-2015, le développement s'est opéré dans l'« enveloppe urbaine » existante, en comblant les « interstices » entre les zones urbanisées. Le « mitage » territorial est presque stoppé. Les territoires non-urbanisés sont de plus en plus considérés comme des éléments structurants, dont l'intégrité est moins fortement remise en cause.

La structuration de l'agglomération se poursuit selon la double logique de développement à partir du centre d'agglomération et des centres des communes. Cependant, fait nouveau, le centre d'agglomération commence à s'affranchir des limites des deux-villes centre et s'élargit vers la première couronne.

Le développement repose largement sur la densification et le renouvellement urbain des tissus déjà constitués qui, après les villes-centre, se constatent aussi sur la première couronne, qui retrouve un dynamisme important et, dans une moindre mesure, dans la deuxième couronne. Certains tissus anciens sont remplacés progressivement par de l'habitat collectif, dont la construction est dynamique sur cette période. En parallèle, la création et la valorisation de grands parcs urbains ou naturels apportent des espaces de respiration dans la structure urbaine désormais plus compacte : Berges du Rhône, Rives de Saône, Parc Blandan (Lyon 7^e), parc du Vallon (Lyon 9^e), Anneau Bleu, etc.

Le rythme d'extension urbaine s'est fortement ralenti, même en deuxième couronne. La construction d'habitat pavillonnaire en reste le principal moteur.

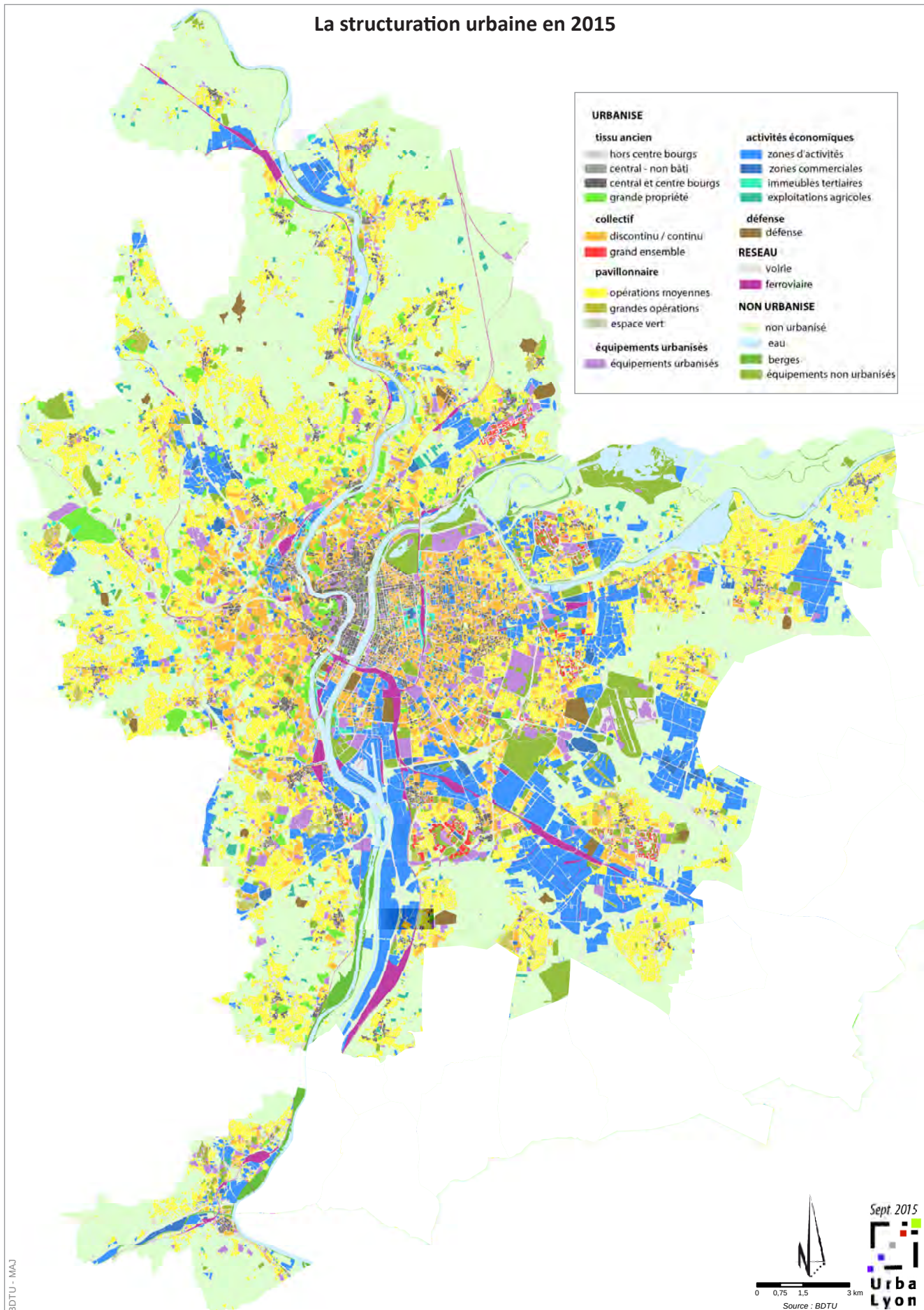
Les zones d'activités font exception à la tendance générale de ralentissement de l'extension. Leur expansion est nette, principalement à l'est (succès du Parc technologique à Saint-Priest, accueil de nouvelles activités à Mions, Corbas, Meyzieu...). Cette situation contraste avec la **disparition progressive des activités productives** (industrielles et artisanales) **dans le centre de l'agglomération**, notamment dans les 7^e, 8^e et 9^e arrondissements de Lyon ; elles sont remplacées par des logements ou des activités tertiaires.

La montée en puissance des transports en commun (création de trois lignes de tramways et réorganisation globale du réseau dit « Atoutbus » en 2011) redonnent du poids à ces réseaux dans la structuration urbaine, notamment du fait de leur rôle grandissant en périphérie. L'influence des routes/autoroutes dans le développement de l'agglomération reste toutefois très importante.

L'évolution de la structuration urbaine entre 2005 et 2015

- La stabilisation de l'enveloppe urbaine, le développement par renouvellement urbain, le ralentissement progressif de l'extension urbaine (50% du territoire est urbanisé).
- La constance de la structuration urbaine selon la double logique de développement à partir du centre d'agglomération et des centres des communes.
- L'élargissement du centre d'agglomération vers la première couronne.
- Le renouvellement grandissant (majoritairement via de l'habitat collectif) des tissus constitués dans les deux villes-centre (habitat collectif) et au-delà, dans certains centres de première couronne, et à leur mesure, de deuxième couronne.
- La valorisation et création de grands parcs.
- L'Est comme quasi-unique territoire d'extension des zones d'activités
- La désindustrialisation et la tertiarisation avancées des deux villes-centre.
- La poursuite de l'extension des zones d'activités économiques ; la place grandissante des zones d'activités tertiaires.
- Les territoires non-urbanisés comme élément structurant.
- Le rôle grandissant des transports en commun dans la structuration urbaine d'agglomération (changement d'échelle).

La structuration urbaine en 2015



L'organisation urbaine actuelle, combinaison d'une organisation polycentrique et d'axes « directeurs »

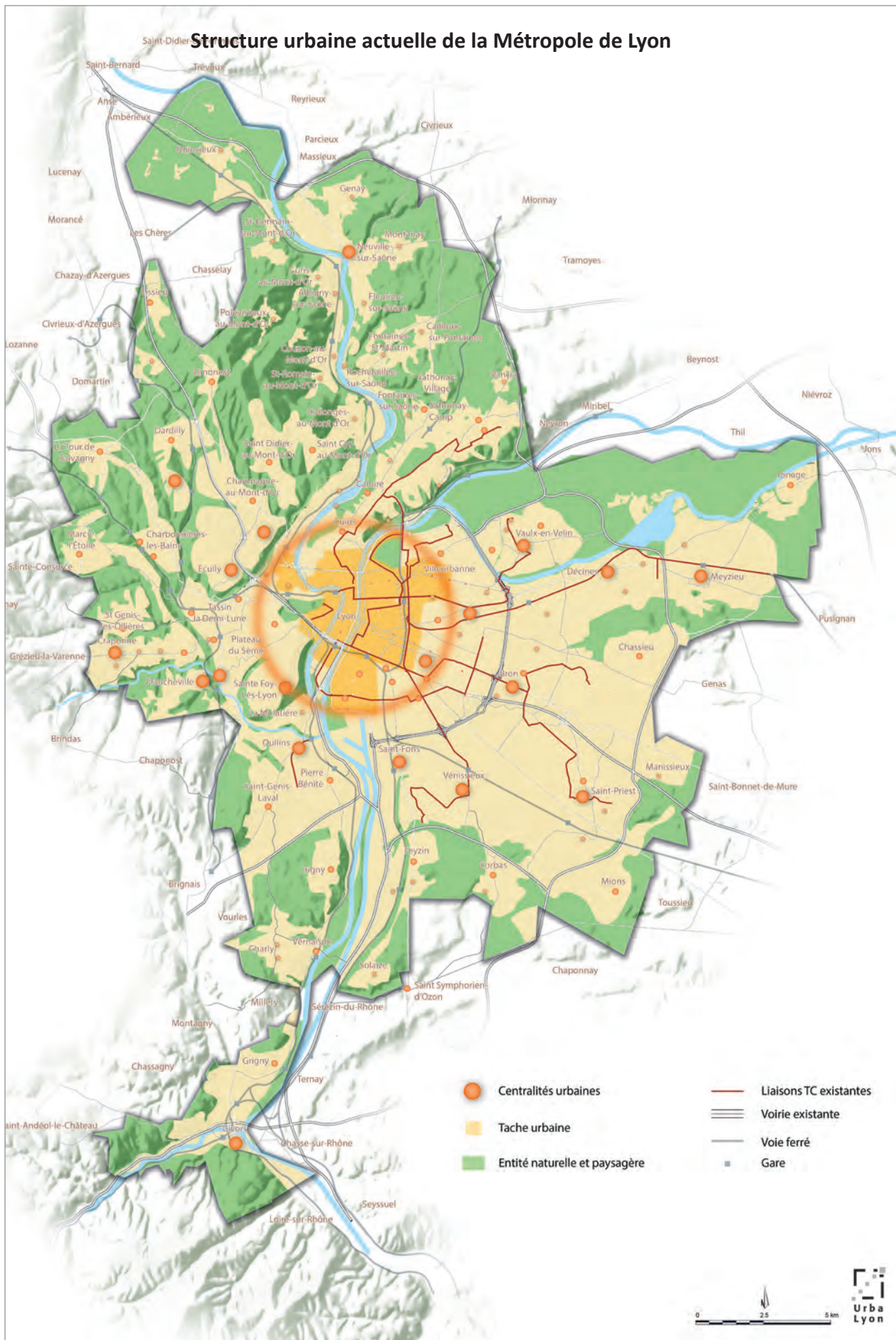
L'organisation urbaine de la Métropole de Lyon, dont l'évolution depuis 1950 a été précédemment décrite, peut se lire comme la combinaison de trois grands types d'éléments structurants, issus de la géographie et de l'Histoire : événements historiques, évolution culturelle et des modes de vie, dynamiques de population, évolutions technologiques, cadres institutionnels et politiques, rayonnement du territoire, etc.

Le premier type d'éléments est l'organisation polycentrique, hiérarchisée par différents niveaux d'influence des centres des communes, qui induit et superpose à la fois les larges couronnes par rapport au centre d'agglomération et, à leur échelle, les couronnes par rapport à chaque centralité (centres de grandes villes, centres de bourgs et villages).

Le second concerne les grands équipements et les grands aplats économiques qui, par leur attractivité, les flux qu'ils génèrent et leur emprise, marquent fortement l'organisation spatiale des territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

Enfin, les grandes infrastructures viaires (fleuves, voies ferrées, autoroutes...), les réseaux de transports en commun contribuent eux aussi à l'organisation actuelle du territoire grandlyonnais.

Ces grands types éléments, s'ils ont organisé le territoire jusqu'à aujourd'hui, seront aussi des piliers autour desquels articuler le développement futur.



■ L'organisation polycentrique : des logiques de couronnes et des centralités hiérarchisées

Les centres, porteurs d'identité locale, pôles de vie sociale, constituent le point d'ancrage autour duquel s'est structurée chaque commune. Ils sont identifiés comme des repères dans le territoire. Leurs caractéristiques (patrimoniales et paysagères, taille, poids démographique...) et le regroupement de fonctions diversifiées en leur sein leur confèrent, chacun à leur échelle, un rôle similaire dans l'organisation de leur territoire d'influence.

Cependant, les centres sont eux-mêmes hiérarchisés dans la structure de l'agglomération. Le cœur de l'agglomération influence l'organisation de l'influence du territoire métropolitain, selon une logique de couronnes suivant l'éloignement au centre. De même, les centres des autres communes, en fonction de leur importance, génèrent leurs propres couronnes reflétant des sphères d'influence différentes. Ces phénomènes se sont adaptés à la géographie et à l'Histoire qui peuvent « déformer » les couronnes.

Il résulte de ces interactions une structure urbaine fondée sur une typologie de communes très contrastées et aux rôles territoriaux différents ; structure évolutive porteuse de potentiels pour le développement d'agglomération.

- **Le centre d'agglomération** a un rôle structurant dans la dynamique d'agglomération. Composé historiquement des deux villes-centre Lyon et Villeurbanne, il tend aujourd'hui à s'élargir vers la première couronne (grands projets autour des « agraes urbaines » : Carré de Soie, « territoires Bonnevey », La Saulaie...). Le rythme soutenu de constructions de logements, de bureaux, les grands projets qui y sont menés sont des témoins de ce rôle joué par ce cœur d'agglomération.

Les deux villes-centre regroupent ensemble près de 650 000 habitants et occupent une superficie de plus de 60 km². Elles sont fortement urbanisées, l'habitat collectif y est largement dominant, et leur centre historique, notamment pour Lyon, est étendu. Ce centre est constitué d'éléments anciens comme très contemporains.

Elles regroupent dans un périmètre restreint une forte concentration de tissus aux fonctions très diversifiées : fonctions économiques et commerciales, administratives, médicales, universitaires et résidentielles... De très nombreux équipements d'agglomération (administratives, culturels, sportifs...) y sont également localisés : gares, hôpitaux, tribunaux, hôtel de

Des communes dérogeant à la logique de couronnes à partir du centre d'agglomération

Certaines communes, pour des raisons historiques, échappent à cette logique de répartition en couronne. Il en va ainsi, par exemple, de Neuville-sur-Saône (ancienne capitale du Franc-Lyonnais) Craponne ou Rillieux-la-Pape : communes de seconde couronne, elles présentent des caractéristiques des communes de première couronne (poids démographique, accueil de grandes zones d'activités, concentrations d'équipements...) et ont surtout un rôle déterminant dans l'organisation de leur bassin de vie.

région, opéra, stades... Ces fonctions et équipements, largement concentrés sur la Presqu'île, la Part-Dieu et Gratte-Ciel, se retrouvent aussi à d'autres échelles dans les différents quartiers et particulièrement dans leurs centres et dans les « grands projets urbains » qui créent de nouveaux pôles.

Ces villes sont aussi à la croisée ou au centre de grands axes orientant le développement de l'agglomération : infrastructures et réseaux de transports, fleuves.

- **Des villes de taille moyenne** constituent un deuxième niveau de structuration du territoire. Elles se sont développées **en première couronne** dans le sillage du cœur d'agglomération (installation de grands sites industriels au début du 20^e siècle, cités ouvrières...), mais aussi **parfois en deuxième couronne** (Neuville-sur-Saône, Décines-Charpieu, Givors, Craponne, etc.).

Elles regroupent une population importante (Vénissieux compte par exemple plus d'habitants que certains chefs-lieux de département, tels que Chambéry ou Troyes), sont très urbanisées et le logement collectif y occupe une place majeure. Elles accueillent souvent des grandes zones d'activités. Leur centre peut s'être déplacé et/ou s'être modernisé et densifié. Les espaces agricoles et naturels (en-dehors des parcs) se sont réduits.

Ces communes ont généralement un rôle qui, dépassant leur territoire communal, influe sur leur bassin de vie. Leur poids démographique leur confère un rôle d'accueil des populations et des services dont elles ont besoin. Comme le centre d'agglomération, **leurs centres concentrent des fonctions diversifiées** : commerces de proximité, administrations...

Des grands ensembles y ont parfois été construits, constituant ainsi de nouvelles centralités. Elles accueillent souvent un pôle d'activité important, particulièrement de grands sites industriels. De grands équipements peuvent y être localisés, parfois d'échelle métropolitaine (université ou grandes écoles à Bron ou Ecully, hôpitaux à Feyzin/Vénissieux ou Saint-Genis Laval, Eurexpo à Chassieu/Bron...), et plus souvent d'échelle de bassin de vie (équipements sportifs intercommunaux, grands parcs...).

- **Des communes en deuxième couronne plus modestes** en nombre d'habitants et de superficie urbanisée, sont organisées autour de bourgs et de villages. Leur centre historique, jouant un rôle de proximité, regroupe

quelques commerces, services et équipements, et a souvent gardé ses caractéristiques rurales, s'est peu étendu, est au cœur d'un habitat pavillonnaire organisé autour de lui et largement développé lors des dernières décennies. Parfois, des zones d'activités sont de nouveaux points d'appui à l'organisation urbaine de ces communes.

- **Les communes situées en limite du territoire communal** ont conservé des traces de leur passé rural et entretiennent un rapport très étroit avec les espaces naturels qui jouent un rôle important dans leur organisation urbaine, malgré un développement de l'habitat pavillonnaire.

■ D'autres pôles urbains structurants de l'agglomération

Hormis les centres des communes d'autres pôles ont un rôle important dans l'organisation du territoire, qui dépasse largement les limites communales pour influencer à l'échelle du bassin de vie voire de l'agglomération : les **grandes zones d'activités** (Vallée de la Chimie, La Mouche à Pierre-Bénite et Saint Genis-Laval, ZI Lyon-Nord à Neuville-sur-Saône et Genay...), les **grands pôles commerciaux**, certains **grands quartiers d'habitat collectif** (Les Minguettes à Vénissieux, La Duchère à Lyon 9^e...), de **grands équipements** (les universités, les hôpitaux, les équipements culturels...).

■ De grands axes guident aussi la structuration urbaine

Les fleuves peuvent être également considérés comme des axes de développement urbain, au travers des projets dont ils font l'objet ces dernières années (Berges du Rhône, Rives de Saône...) ou ceux dont ils sont une composante essentielle (Vallée de la Chimie, Confluence...).

Les infrastructures et réseaux de transports constituent aussi des axes de développement urbain : autoroutes et boulevards périphériques, réseau TER, réseau de transports en commun.... Si le réseau routier et viaire continue à jouer un rôle primordial dans la structuration urbaine, celui des transports collectifs prend un rôle grandissant depuis une vingtaine d'années.

Après le **métro** qui atteint aujourd'hui la première couronne, les **lignes de tramway** (« rapprochant » temporellement les lieux desservis du centre d'agglomération) ont très clairement favorisé le développement des territoires qu'elles traversent (Saint-Priest, Les Minguettes

à Vénissieux, Décines-Charpieu et Meyzieu, etc.). Ces dynamiques urbaines liées aux transports collectifs peuvent aussi concerner les territoires desservis par le réseau TER. Par ailleurs, **ces lignes fortes de transports en commun génèrent ou confortent** à leur croisement **des pôles**, d'agglomération, de bassin de vie, ou locaux : la Part-Dieu, Perrache, Oullins-la-Saulaie, autour des gares de Vaise, de Vénissieux, de Neuville-sur-Saône, de Givors... Ces pôles constituent des points d'appui pour l'évolution future de l'agglomération.

Concernant les zones d'activités, si **les routes** ont aujourd'hui un rôle prépondérant dans leurs logiques d'implantation, **les lignes ferroviaires et les fleuves** restent essentielles pour comprendre leur répartition historique sur le territoire (Vallée de la Chimie, ZI Lyon Est...) et constituent un atout pour demain.

Une agglomération en projets

L'évolution progressive des grandes typologies de tissus urbains est un facteur fort de développement de la ville constituée (cf. Partie 3.1). Plus symboliquement et souvent sur de plus vastes surfaces, la programmation de grands projets urbains situés sur des secteurs déjà urbanisés de l'agglomération témoigne d'une ville qui se redéploie sur elle-même pour réinvestir des lieux qui ont perdu de leur dynamisme.

En tant qu'éléments de relance d'une dynamique urbaine localisée, ces grands projets transforment profondément leur site et leur environnement proche. Au-delà de leur strict périmètre, ils sont des facteurs potentiels de structurations nouvelles et de création de liens avec les secteurs environnants. Ils agissent alors aussi comme catalyseur, vecteur de dynamisme dans les quartiers voisins. À l'échelle de la métropole, ils créent ou renforcent, par leur nécessaire grande accessibilité, de nouvelles grandes polarités, faisant alors évoluer les équilibres territoriaux et la perception générale des secteurs qu'ils investissent.

En contrepoids aux grandes emprises monofonctionnelles développées durant les dernières décennies, les grands projets urbains menés actuellement sur le territoire de la métropole s'attachent à réaliser, dans différents contextes de ville dense, des programmes mixtes. Activités économiques et commerciales, espaces de loisir et de détente, logements ainsi que dessertes diversifiées participent d'un même objectif de développement équilibré de l'agglomération lyonnaise qui s'allie à une volonté d'innovation architecturale.

Sur la métropole, la localisation des grands projets reflète les dynamiques actuelles de l'agglomération. Ainsi, si l'hypercentre se renforce au travers des projets Confluence, Gerland, Part-Dieu ou encore Gratte-Ciel, l'agrandissement progressif du cœur d'agglomération se traduit dans des territoires d'« agrafe urbaine » faisant souvent l'objet d'importants projets (Carré de Soie, Puisoz-Parilly, La Saulaie-Confluent...). D'autres projets bouleversent ou bouleverseront, à l'échelle d'agglomération ou à leur échelle voire, la place des communes ou secteurs intercommunaux qu'ils concernent (le Grand Montout-Peyssilieu, la ZAC Castellane à Sathonay-Camp...).

■ Le centre d'agglomération : du déploiement le long des fleuves à l'articulation renforcée avec ses territoires limitrophes

Depuis la fin des années 90, le Grand Lyon connaît un renouveau de dynamisme à partir de son centre et de ses fleuves, accroches historiques retrouvées. Ce renouveau se prolonge vers les territoires périphériques : de grands projets sont développés le long du Rhône et de la Saône, eux-mêmes objets de projets. L'hypercentre, à la conjonction des deux fleuves, accueille des programmes urbains qui illustrent cette dynamique : La Cité Internationale (terminée en 2006), La Confluence, Gerland, Vaise (en cours), etc. Ce regain gagne aujourd'hui la Part-Dieu, second centre de l'agglomération développé dans les années 70 et 80.

Ce renouveau s'inscrit dans une dynamique plus globale à l'échelle du centre. Les deux villes-centre, Lyon et Villeurbanne, connaissent depuis les années 2000 un fort développement résidentiel et économique confirmé et porté à la fois par des grands projets (Gerland, Gratte-Ciel Nord,...) et une importante dynamique des projets en diffus. L'ensemble de ces projets témoigne par ailleurs d'une constante recherche de renouvellement du centre, notamment dans son « Croissant Est ».

Aujourd'hui, le centre d'agglomération franchit les limites constituées par les grands axes routiers des années 60 pour s'élargir aux communes voisines via des territoires « d'agrafes urbaines ».

L'hypercentre poursuit son redéploiement au sud et désormais à l'est

Au sud de la ville de Lyon, de part et d'autre du Rhône, de grands secteurs sont en pleine transformation. Les projets de Confluence (site de 150 ha) et Gerland (300 ha) reprennent une politique de reconquête urbaine déjà initiée en son temps par Tony Garnier avec la construction du stade et de la halle à Gerland. Sur ce secteur autrefois isolé du cœur de l'agglomération par les voies ferrées, ces projets réinvestissent des quartiers à l'origine industriels pour développer logements, activités économiques, loisirs, parcs urbains et transports en commun en site propre.

Le « doublement » de la Presqu'île : deux visages, historique et contemporain

■ La Confluence : le renouveau du sud de la Presqu'île

Projet vitrine de l'agglomération lyonnaise, la Confluence crée une nouvelle polarité au sud de l'hypercentre, en prolongement du quartier Perrache/Sainte Blandine : grand projet tertiaire, commercial et quartier habité. Coupé de la dynamique de la « Presqu'île nord » par la gare de Perrache, ce quartier d'« arrière des voûtes » avait perdu de son dynamisme depuis la disparition progressive de ses activités historiques, industrielles et portuaires, dont l'ancien marché-gare.

Rayonnement métropolitain

Des projets qui participent au rayonnement international de la métropole

Les projets Part-Dieu, Gerland, La Confluence ou encore Berges du Rhône et Rives de Saône, sont des opérations phares qui concrétisent l'ambition de rayonnement et d'attractivité internationale de l'agglomération lyonnaise.

Lancée en 2003 et motivée par la vacuité de nombreux espaces suite à la libération d'emprises industrielles, la première phase du projet Confluence a développé, côté Saône, un programme de construction sur 41 hectares. Cette étape a permis la création d'un nouveau quartier résidentiel et tertiaire autour de réalisations importantes : l'aménagement du pôle de loisirs marchands Confluence, de l'Hôtel de Région, de la place nautique, le parc de Saône le long des berges, etc. Plus de 2 500 logements auront été construits et 22,5 hectares d'espaces publics aménagés. Des bâtiments du port Rambaud ont été réhabilités pour accueillir des activités tertiaires et culturelles : Radios, Douanes, Salins, Sucrière, sièges d'Euronews et de GL Events, etc. L'extrémité sud du confluent accueille quant à elle depuis 2014 un équipement public majeur et prestigieux, le Musée des Confluences.

L'enclavement de ce secteur devait également être rompu : la ligne T1 du tramway a été prolongée entre Perrache et Debourg (2013), raccordant la Confluence à deux lignes de métros proches (lignes A et B) et directement à la Part-Dieu et à Gerland, deux polarités importantes de l'agglomération avec lesquelles la Confluence entre en complémentarité.

Une deuxième phase du projet, en cours, poursuit les mêmes objectifs sur plus de 420 000 m² à construire : accessibilité piétonne via la création du futur pont des Girondins (vers Gerland-nord) et de cheminements doux, renforcement de la mixité des fonctions (bureaux, logements, commerces), aménagement au sud du quartier de grandes promenades à travers un parc « habité et actif » (qualifié de « champ »), transition vers le Musée des Confluences et la porte Sud de la Presqu'île. Cette deuxième phase marquera également la reconquête progressive du quai de Perrache et des berges du Rhône côté Presqu'île, avec le déclassement annoncé de l'auto-route A6/A7 dans la traversée de Lyon.

Susceptible, à terme, d'accueillir 17 000 habitants contre 7 000 auparavant, et 22 000 emplois contre 6 000 auparavant, le grand projet de la Confluence a engagé la reconversion de tout le territoire au sud de Perrache.

■ La restructuration de Perrache et ses abords : vers une unification de la Presqu'île

Interface entre le centre-ville historique et le nouveau quartier de La Confluence, la gare de Perrache constitue pourtant un obstacle à l'unification de la Presqu'île de l'hypercentre. Second pôle d'échange multimodal de l'agglomération après la Part-Dieu, hub majeur du réseau TER, elle devra faire face d'ici 2030 au doublement de ses usagers.

Ces deux constats, ainsi que la dynamique initiée par le projet Confluence, ont motivé la décision de développer un grand projet de restructuration du pôle d'échanges multimodal de Perrache. Celui-ci vise plusieurs objectifs :

- réunifier la Presqu'île et rendre plus agréables et confortables les circulations entre le sud et le nord : voûte ouest devenant piétonne, liaison directe de la place Carnot à la place des Archives, etc. ;
- améliorer les accès aux transports en commun et l'intermodalité (métro/train, train/tramway...) : centralisation des arrêts des transports en commun sur la place des Archives, déplacement de l'arrêt des tramways, etc. ;
- aménager la gare afin de répondre aux enjeux du développement de la fréquentation des TER Rhône – Alpes ;
- ouvrir la gare sur la ville, au nord sur un parvis redessiné entre la gare et le centre d'échange, d'une part, et au Sud sur la place des Archives d'autre part ;
- réorganiser et développer les services et commerces dans la gare ;
- évacuer et relocaliser la gare routière (cars internationaux) du pôle d'échanges.



Vue sur la Confluence (Lyon 2^e)



Campus Saint-Paul, Université Catholique de Lyon (Lyon 2^e)



Îlot Saint Joseph (Lyon 2^e)

À proximité immédiate du pôle de Perrache, la reconversion des prisons de Saint-Paul et Saint-Joseph contribue aussi à l'unification de la Presqu'île. Désinvesties depuis 2009, Saint-Paul et Saint-Joseph accueillent aujourd'hui des fonctions mixtes et complémentaires. Installée sur les terrains de Saint-Paul, l'Université Catholique crée un lien fonctionnel fort avec le reste de la Presqu'île grâce à ses deux sites, l'un historique au nord de Perrache et ce nouveau au sud. La construction de logements étudiants et sociaux, ainsi que l'écovénovation d'immeubles anciens d'habitation et de bureau sur l'ensemble du quartier Perrache-Sainte Blandine, complètent ce projet complémentaire aux grandes dynamiques plus au sud de la Presqu'île.

La transformation du grand Hôtel-Dieu

Clairement identifiable grâce à sa façade imposante le long du Rhône, fruit d'une histoire de 2000 ans qui l'a vu maintes fois transformé et agrandi, l'ancien hôpital de l'Hôtel-Dieu fait l'objet d'une reconversion emblématique. Il porte l'ambition de valoriser cet élément exceptionnel du patrimoine grand-lyonnais, en l'insérant dans son environnement qui a beaucoup évolué côté J. Courmont : connexion au paysage fluvial, et, côté Bellecour et Grolée, inscription dans la séquence des espaces publics de l'hypercentre sont des objectifs affichés du projet retenu. Le renouveau de ses usages suit également cette logique d'ouverture : création d'un pôle hôtelier et de tourisme d'affaire composé d'un hôtel haut de gamme (dont une partie est ouverte au public) et d'un centre de convention, reconversion d'ailes historiques de l'Hôtel-Dieu pour accueillir des activités tertiaires et construction de logements. Le projet prévoit également l'accueil d'une « Cité de la Gastronomie » (restaurant, espace d'exposition) dédiée à la cuisine et au goût qui participera au rayonnement métropolitain, le développement de rues commerçantes (thématique culinaire) reliées à la dynamique du centre-ville.



L'Hôtel-Dieu (Lyon 2^e)



L'Hôtel-Dieu depuis les berges du Rhône (Lyon 2^e)

■ Gerland : un quartier en constante mutation, qui affirme son identité

Dans le 7^e arrondissement, le quartier de Gerland (600 hectares au sud des voies ferrées), est un territoire historiquement industriel et faubourien. Sa mutation constante depuis 30 ans a progressivement modifié son visage, notamment avec la consolidation du bio-district le long du boulevard Tony Garnier.

Bien qu'accueillant aujourd'hui de grands équipements tels que le Stade de Gerland et la Halle Tony Garnier, ce site majeur souffrait d'un relatif enclavement. Cette situation s'est largement transformée ces deux dernières décennies. Déjà connecté aux grands réseaux routiers via l'autoroute A7 proche et le boulevard périphérique Laurent Bonneval, Gerland a vu son accessibilité considérablement améliorée grâce au développement des transports en commun. L'arrivée du métro B en 2000 puis du tramway T1 en 2013 (via la construction de la passerelle Raymond Barre) ont permis de renforcer la dynamique de cette polycentralité et son intégration à la ville centre en la reliant directement à deux polarités majeures de l'agglomération : la Part-Dieu et La Confluence. Par ailleurs, ouvrant désormais Gerland à l'ouest de l'agglomération, le prolongement de la ligne B jusqu'à Oullins et le tracé du projet « Anneau des Sciences » confirment le caractère stratégique de ce territoire entre l'est et l'ouest de la métropole. Inaugurée en 2009, la gare Jean Macé, hub multimodal (réseau TER, métro B, tramway T2, lignes de bus, station vélo'V), accueillait 5 000 voyageurs par jour en 2012.

Gerland est également le site d'implantation historique d'entreprises biomédicales de renommée internationale, et est reconnu comme le cœur du pôle de compétitivité mondial Lyon Biodistrict, spécialisé dans l'infectiologie et les biotechnologies de pointe. Ce pôle (5 000 emplois, 2 700 chercheurs) se matérialise par des infrastructures pour certaines uniques en Europe : le Centre d'Infectiologie, la plateforme d'innovation acCInov, l'Institut de Recherche Technologique en Infectiologie. La présence d'un des pôles d'enseignement supérieur du campus Charles Mérieux (biosciences et sciences sociales, 3000 étudiants, 150 laboratoires académiques) confirme la concentration de capacités innovantes sur ce quartier. Gerland est d'ailleurs identifié, avec le Vallon des Hôpitaux à Saint-Genis-Laval (CHU de Lyon Sud), comme le site d'extension de ce campus, désigné comme l'un des deux campus moteurs de la métropole avec celui de la Doua.

Disposant d'un parc de bureaux de 500 000 m² (dont 200 000 m² construits entre 2001 et 2011), Gerland s'affirme comme un quartier à la fois industriel et tertiaire, complémentaire à la Part-Dieu dans ce dernier secteur d'activité. Le développement du Biodistrict et, à titre d'exemple, de la zone d'activité Techsud, combinant production industrielle dans le domaine médical et bureaux de services, renforce la spécificité de ce territoire.

Quartier habité proposant une offre de logements importante et diversifiée, il a vu sa population augmenter de 17% entre 1999 et 2006 (celle de Lyon progressait de 6%). Accueillant 30 000 habitants en 2012, il devrait en compter 10 000 de plus à horizon 2020. Cette dynamique se traduit par un développement urbain important : construction de logements, bureaux, réaménagements des espaces publics ... à travers notamment des opérations publiques dont les Zac du Bonlait et des Girondins, mais aussi des projets urbains partenariaux menés avec des investisseurs privés (exemple : le PUP Gécina en est une des premières expérimentations).

Deuxième parc de la ville centre et articulé avec les berges du Rhône, le parc de Gerland offre une superficie de 80 hectares (équipements sportifs inclus) au bénéfice des habitants du quartier comme de ceux du Grand Lyon. Dans la traversée nord-sud du quartier de Gerland jusqu'au parc de Gerland, une série d'allées paysagères, dont l'Allée Fontenay et la future allée de Gerland, seront créées pour constituer des artères ouvertes aux modes doux et laissant place aux espaces verts. Elles constitueront des liens permettant de connecter les espaces et équipements publics dans Gerland.



Zac du Bon Lait (Lyon 7)



Pont Raymond Barre (Lyon 7)

■ La Part-Dieu : la réaffirmation du second centre de l'agglomération

La Part-Dieu concentre de nombreux atouts : deuxième pôle tertiaire et de décision français regroupant près de 45 000 emplois sur près d'un million de m² de bureau, première porte d'entrée de l'agglomération grâce à sa gare (130 000 voyageurs par jour) et sa liaison directe avec l'aéroport Saint-Exupéry (tram-train Rhônexpress), hub multimodal (TGV, cœur du réseau TER et du réseau de transports en commun lyonnais), premier centre commercial urbain d'Europe, accueil de grands équipements culturels et de loisirs (médiathèque centrale de Lyon, Halles Paul Bocuse, Auditorium, cinémas multiplexes), offre d'hôtellerie diversifiée avec 2000 chambres de 1 à 4 étoiles en hôtels et résidences hôtelières, etc. Il constitue un centre de gravité pour les grands projets tertiaires de l'agglomération (Confluence, Carré de Soie, cœur de la Porte-des-Alpes, etc.), qui s'articulent avec ce centre décisionnel. C'est aussi un quartier habité et vécu par plus de 5 000 habitants. Il compose de ce fait, avec la Presqu'île, la polarité majeure de l'agglomération lyonnaise.

Aménagé dans les années 70 et complété par la construction de la gare dans les années 80 pour donner une nouvelle dimension à l'hypercentre de l'agglomération lyonnaise, le centre de la Part-Dieu s'est depuis élargi et a accueilli plusieurs projets de rénovation urbaine sur ses franges : Rouget de l'Isle, ZAC Épargne Berthelot, avenue Thiers, etc. Des défauts d'aménagement restent toutefois à corriger : enclavement, manque d'espaces publics de qualité, de lisibilité de l'organisation du quartier, sous-dimensionnement de la gare, déficit d'attractivité, etc.

Le projet d'ampleur initié ces dernières années, s'il vise à remailler et à ouvrir ce quartier sur le reste de la ville, intègre également la relance de la dynamique tertiaire et l'affirmation de la dimension européenne de cette centralité régionale, le redimensionnement de la gare TGV et du pôle multimodal, ainsi que le développement d'un véritable quartier de vie (logements, commerces, services), animé y compris le soir et le week-end (cf. encadré page suivante).

Le projet Part-Dieu

Le projet se décline sur quatre secteurs d'intervention et en plusieurs opérations, dont certaines sont déjà en cours :

- **Part-Dieu Sud** : à l'est des voies ferrées, l'aménagement de la rue Mouton Duvernet et son raccordement sur la rue de la Villette, accompagné par le redressement du tracé de la ligne T3 du tramway et par la mise en place du T4, ont ouvert de nouvelles possibilités de développement sur cette partie du quartier face à l'esplanade du Dauphiné. Les nouvelles Archives Départementales du Rhône s'y sont installés depuis fin 2013 et de nombreux bureaux ont déjà été livrés et d'autres seront encore construits ;
- **le « cœur Part-Dieu »** fait et fera l'objet de plusieurs chantiers : la construction de la tour Incity, qui marque la skyline lyonnaise (achevée en 2015), le réaménagement de la rue Garibaldi (première phase terminée début 2014), les projets prévus tels ceux de l'esplanade de l'Auditorium et du toit du centre commercial transformé en terrasse suspendue, la réhabilitation de la Tour Part-Dieu, etc.;
- **la gare « ouverte »** : conçue pour accueillir 35 000 voyageurs par jour, la gare en compte aujourd'hui près de 130 000. Lancé début 2011, la transformation de la gare a pour objectifs d'accueillir deux fois plus de voyageurs, de requalifier les espaces publics autour de la gare et d'enrichir l'offre hôtelière et de services. Au cœur du projet, la place Béraudier et la place de Francfort seront réaménagées. Le redimensionnement de la gare doit aussi contribuer à la résorption du « Nœud Ferroviaire Lyonnais » (cf. Partie 2.2) ;
- **Quartier Lac - Cuirassiers - Desaix** : plusieurs opérations de démolition, reconstruction et régénération compris entre le boulevard Vivier-Merle et la rue Garibaldi devront permettre de rééquilibrer ce secteur par l'accueil de bureaux, de logements, de commerces, d'espaces publics verts, etc. La récente ZAC de la Buire (en frange du boulevard Vivier Merle) a initié ce renouvellement, qui se poursuit actuellement via l'extension du site d'EDF (immeubles de bureau Silex 1 et 2).



Le projet Part-Dieu (Lyon 3^e)



Zac de la Buire (Lyon 3^e)



Tour Incity (Lyon 3^e)

■ **Gratte-Ciel nord : une dimension d'agglomération pour le centre de Villeurbanne**

Édifié à la fin des années 1920 et reconnu comme « Patrimoine du XX^e siècle », l'ensemble des Gratte-Ciel apportait alors au centre-ville de Villeurbanne sa véritable dimension. Le projet actuel poursuit près d'un siècle plus tard la même ambition : faire du centre-ville, aujourd'hui étroit, un pôle d'agglomération attractif à l'échelle de la seconde ville (180 000 habitants) d'une métropole en développement. La construction de nombreux logements et bureaux, le doublement envisagé de l'offre de commerces et de services de l'hypercentre villeurbannais, ainsi que l'aménagement de grands équipements (reconstruction du lycée Pierre Brossolette, ouverture d'un nouveau groupe scolaire, etc.) affirment la dynamique de ce projet. Respectueux du patrimoine et ancrés dans l'urbain, les aménagements prévoient des espaces publics et verts (25 000 m²), des sites dédiés aux modes doux, aux transports en commun... notamment autour du cours Emile Zola. La desserte des Gratte-Ciel par une ligne forte de transports en commun est aujourd'hui à l'étude.

Débutés en 2016, les travaux devraient durer entre 10 et 15 ans. Ce grand projet s'inscrit dans le mouvement de renouvellement du « Croissant est » de l'agglomération, et se situe au cœur de dynamiques de projets connexes : Carré de Soie/Grandclément - La Doua (cf. pages suivantes).



■ Berges du Rhône - Rives de Saône : continuités « bleues » et liens entre les territoires

L'aménagement des Berges du Rhône entre 2002 et 2007 a permis de reconstituer une promenade urbaine de plus de 30 km, de Miribel-Jonage au parc de Gerland, inscrite dans le projet de l'Anneau Bleu. Ces nouveaux espaces publics sont composés tant d'espaces naturels que d'installations sportives, de restaurants, de lieux festifs... qui en font désormais un élément central d'attractivité de l'agglomération.

La reconquête des fleuves se prolonge avec la réalisation du projet Rives de Saône, dont la première tranche de 15 km a été en 2013. S'étendant sur 50 km du Nord au Sud et traversant 14 communes (dont 5 arrondissements de Lyon), cette promenade découpée en séquences respecte le caractère plus naturel et contrasté de la Saône, tout en se voulant support de multiples usages. La re-végétalisation des rives (prairies, jardins aquatiques...) s'accompagne ainsi de cheminements piétonniers et cyclistes clairement identifiés, jalonnés de lieux de détente (placettes, plages, avancées sur la Saône...) et de loisirs (sports nautiques, pêche...). Le projet est aussi culturel : des œuvres d'art contemporain y sont exposées, et des bâtiments historiques parfois classés ponctuent la promenade. Cette reconquête a pour ambition de participer à la réintroduction de la nature en ville, d'aérer les secteurs urbains de l'hypercentre et d'offrir un axe de promenade et de loisirs renouvelé valorisant la qualité du cadre de vie à l'échelle du Grand Lyon (cf. *Partie 1.2*).

De même, le canal de Jonage, objet actuel d'aménagements (exemple du Parc de la Rize à Vaulx-en-Velin), est pensé comme un potentiel prolongement de cette dynamique autour des fleuves, avec la perspective de réaménager les 15 km qui le jalonnent.



Rives de Saône (Rochetaillée-sur-Saône)

Au nord et à l'est du centre, des quartiers se transforment

■ Vaise et La Duchère : la poursuite du renouveau du 9^e arrondissement de Lyon

Au nord-ouest de l'agglomération, le quartier de Vaise continue lui aussi sa mutation. Initiée dans les années 90 avec l'arrivée du métro D, elle vise à conserver le caractère de pôle économique majeur de la métropole lyonnaise de ce quartier, tout en renforçant sa place en tant que porte d'entrée nord-ouest du centre d'agglomération.

Vaise est d'ores et déjà un nœud de communication : croisement de nombreux axes de communication routiers (boulevard périphérique Nord, A6, A7), hubs multimodaux (métro D, réseau TER, gare routière) des gares de Vaise et de Gorge de Loup, dont les parcs relais ont été agrandis. Souvent saturé, le réseau de voirie locale a été réorganisé et complété par le second tunnel de la Croix-Rousse (réservé aux transports en commun et aux modes doux) et le pont Schuman, pour faciliter la circulation dans la traversée de Vaise. Le projet de l'Anneau des Sciences prévoit une accroche au boulevard périphérique nord.

En cours de réalisation, la ZAC de l'Industrie marque le renouvellement du nord de Vaise. Les friches industrielles y ont ainsi laissé place à des entreprises leaders dans le domaine du jeu vidéo, de l'édition de logiciel et de l'ingénierie informatique. La ZAC a permis l'émergence d'un pôle de loisirs de dimension d'agglomération autour du cinéma (14 salles) : brasserie, loisirs numériques, etc. Un pôle tertiaire majeur y émerge (plus de 6500 emplois), complémentaire à la Part-Dieu. Aménagé en 2011, le parc d'activités mixtes Greenopolis est novateur : combinaison, en milieu urbain dense, de locaux d'activités, de fabrication et de bureaux, avec une attention portée sur la gestion de l'énergie, aménagements d'espaces verts et de toitures végétalisées, conservation de bâtiments industriels témoins de l'identité de Vaise.

Le renouveau du quartier est aussi marqué par l'aboutissement d'une opération de requalification globale du quartier (inauguration en 2006 de la grande rue de Vaise) : réaménagement des espaces publics, nouveaux logements, redynamisation des commerces, etc. Les opérations en cours au sein de la ZAC de l'Industrie poursuivent cette ambition, centrée sur la construction de logements et la qualité du cadre de vie de ce quartier situé entre les Balmes et la Saône : intégration d'espaces verts, mises en place de services de proximité, d'infrastructures culturelles et sociales, aménagements paysagers le long des rives de la Saône favorisant les modes de déplacements doux, etc. L'importance de la construction de logements depuis 10 ans place Vaise parmi les grands territoires d'accueil de la population grandlyonnaise.



Greenopolis (Lyon 9^e)



Pont Schuman (Lyon 9^e)



Tunnel modes doux (Lyon 9^e)

La dynamique du quartier de Vaise s'inscrit également dans un mouvement de renouveau de l'ensemble du 9^e arrondissement de Lyon, puisque La Duchère se transforme depuis son inscription au programme national des Grands Projets de Ville (voir plus loin).

■ De La Doua à la Cité Internationale : un secteur en mouvement

Situé le long du Rhône au nord de l'hypercentre, le campus Lyon Tech-La Doua poursuit sa restructuration urbaine et le renforcement de ses activités. Lieu phare de l'innovation technologique grandlyonnaise, notamment dans les « cleantech », il joue un rôle moteur dans l'excellence économique de la métropole. Regroupant une forte densité d'activités industrielles et scientifiques, il participe au développement des pôles de compétitivité Axelera, spécialisé dans la Chimie-Environnement, et à celui de Lyon Urban Trucks, axé sur les transports urbains.

Le projet de restructuration soutient ce rôle économique et vise plusieurs objectifs : hisser ce campus au rang d'éco-campus démonstrateur (gestion de l'énergie, performance énergétique...), affirmer son identité de pôle d'innovation via l'aménagement de 5 quartiers scientifiques dédiés chacun à une spécialité, développer des capacités d'accueil de nouvelles entreprises. Les projets de la plateforme-technologique Axel'One, de la Maison de l'Innovation et d'un « hôtel à projets » servent ces objectifs.

Déjà traversé par le tramway T1 depuis 2001, sa connexion en 2013 à la ligne T4 l'insère un peu plus dans la ville. Des aménagements urbains sur ses franges (bureaux, commerces, logements pour les chercheurs et les étudiants, etc) ont pour but d'accentuer son intégration dans l'agglomération, à laquelle participe aussi l'aménagement des Berges du Rhône qui relie les grands espaces verts de La Doua aux parcs de la Feyssine, de la Tête d'Or, et Miribel-Jonage.

Tout près, de l'autre côté du boulevard Stalingrad, la Cité Internationale s'est pleinement établie entre les berges du Rhône et le parc de la Tête d'Or et a renforcé la position du Grand Lyon en tant que destination européenne du tourisme d'affaire. L'inauguration en 2006 de l'amphithéâtre 3000 et d'un nouveau forum d'exposition viennent compléter cet ensemble mixte qui accueille le Palais des congrès, un casino, des hôtels haut de gamme, des logements, des bureaux, le musée d'art contemporain, etc. Par ailleurs, l'inauguration de la Passerelle de la Paix en 2014 a permis de créer une connexion modes doux entre Caluire et la Cité Internationale.

■ Le Croissant Est, territoire en constant renouvellement

Une multiplicité de projets transforme et renouvelle graduellement le vaste territoire s'étendant de La Doua à Lyon 8^e (Moulin-à-Vent) et de la Part-Dieu au Boulevard Laurent Bonnevey (Ouest-Est). Au-delà des grands projets tels que celui de la Part-Dieu ou Gratte-Ciel à Villeurbanne, ce « Croissant Est » est mû par une importante dynamique de construction et de multiples projets. L'hôpital Edouard-Herriot, construit en 1933, fera l'objet d'une modernisation et d'une restructuration avec pour objectif de concilier une refonte de la prise en charge médicale et la conservation d'un patrimoine remarquable. À proximité directe, le projet Bioparc, zone d'activité spécialisée pour des entreprises biomédicales, vise à renforcer la spécificité de ce secteur du 3^e arrondissement. Reliant celui-ci à la Part-Dieu, l'avenue Lacassagne et ses alentours évoluent. Les projets émergeant à Cusset et Grandclément (Villeurbanne) et sur les secteurs d'« agrafes urbaines » sont d'autres illustrations de l'effervescence animant le « Croissant Est », qui se prolonge aujourd'hui dans les territoires limitrophes (cf. pages suivantes).

Le projet urbain partenarial (PUP), un outil de financement des équipements publics

Institué par la loi Boutin du 25 mars 2009, le projet urbain partenarial (PUP) est un mécanisme contractuel de préfinancement des équipements publics, reposant sur des aménageurs ou constructeurs. Le PUP repose sur un projet privé qui présente un intérêt communal ou métropolitain. La convention de PUP peut être signée lorsqu'une ou plusieurs opérations privées d'aménagement ou de construction nécessitent la réalisation d'équipements autres que les équipements propres à l'opération, mentionnés à l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme. Le PUP est donc un nouveau moyen pour la collectivité de mettre à la charge de personnes privées le coût des équipements publics, tout en se distinguant, de par son champ d'application, du programme d'aménagement d'ensemble PAE-aujourd'hui supprimé, et de la zone d'aménagement concerté (ZAC).

Le centre d'agglomération s'élargit : les territoires d'« agrafes » urbaines, entre « grands projets » et fortes dynamiques en diffus

Le boulevard périphérique Laurent Bonnevey et les autoroutes A6 et A7 ont longtemps constitué les délimitations de la centralité du Grand Lyon. Ces dernières années s'est engagé le franchissement progressif de ces « limites » sur des territoires qualifiés d'« agrafes urbaines », particulièrement le long des lignes fortes de transports en commun (prolongement du métro A, ouverture des lignes T3 et T4, etc.), annonçant pour ces territoires jusqu'alors « périphériques » un statut plus central. Si des effets de coupure urbaine créés par les grandes infrastructures routières ralentissent ce processus, de nombreux projets émergent aujourd'hui autour de ces « agrafes ». Ces concentrations de projets font cohérence autour des infrastructures concernées, notamment le boulevard Laurent Bonnevey, qui deviennent ainsi des territoires de projet à part entière.

Les « Territoires Laurent Bonnevey » : le centre de l'agglomération franchit le périphérique

Le boulevard Laurent Bonnevey, entre la Croix-Luizet (Villeurbanne) et la porte de Gerland (Lyon 7^e-Saint Fons), représente une limite, non seulement entre le centre d'agglomération et sa première couronne périphérique, mais aussi entre les deux parties des villes qu'il traverse : Villeurbanne, Bron, Vénissieux, Lyon, Saint-Fons.

Cependant, même rendus malaisés par cette infrastructure d'envergure, des franchissements existent d'ores et déjà : transports en communs (métro, tramways), activités présentes des deux côtés du boulevard, trajets en modes doux des populations limitrophes du périphérique, etc.

Aujourd'hui, la forte dynamique d'accueil portée par les communes de l'Est, les disponibilités foncières et la volonté d'intégration urbaine du boulevard Laurent Bonnevey donnent l'occasion de franchir le périphérique autour de grands projets, engagés ou potentiels, et de projets en diffus. Tous ces projets contribuent à résorber petit à petit les effets de coupure autour de cette infrastructure, tant en termes de mobilité que de fonction des aménagements prévus (logement, commerces, etc.). Si cette dynamique autour du boulevard Laurent Bonnevey est générale, la cohérence entre ces projets et territoires reste à construire, notamment entre Gerland et Saint-Fons Nord.

■ Le grand projet Carré de Soie et les dynamiques voisines de Grandclément et de la Grande Île (Vaulx-en-Velin, Villeurbanne)

Le projet Carré de Soie

S'étendant sur les communes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, ce vaste territoire de projet de 500 hectares

Quelques opérations du projet Carré de Soie

Autour du pôle multimodal se déploient aussi différentes opérations ayant pour but la création de quartiers d'habitations et d'emplois, dont voici quelques exemples :

- le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) TASE (118 500 m²), à Vaulx-en-Velin : construction de près de 800 logements, soit un potentiel d'accueil de 1 700 nouveaux habitants, et de 52 000 m² de surface tertiaires et d'activités, soit l'arrivée d'environ 1 500 salariés, d'une école, d'un gymnase, d'une crèche, etc. ;
- la ZAC Villeurbanne la Soie (164 000 m²) : construction de 1 500 logements (environ 3 000 habitants), de locaux d'activités et de bureaux (3 500 salariés environ), de surfaces commerciales de proximité, création d'espaces publics, d'équipements (crèche, groupe scolaire, gymnase...), etc.

(dont 200 mutables), à la fois industriel et résidentiel, accueille aussi de grands équipements d'agglomération comme l'Astroballe de Villeurbanne (basket-ball), des cimetières, etc. Ce site jouit enfin d'une qualité paysagère grâce à la proximité du canal de Jonage et du Grand Parc de Miribel-Jonage.

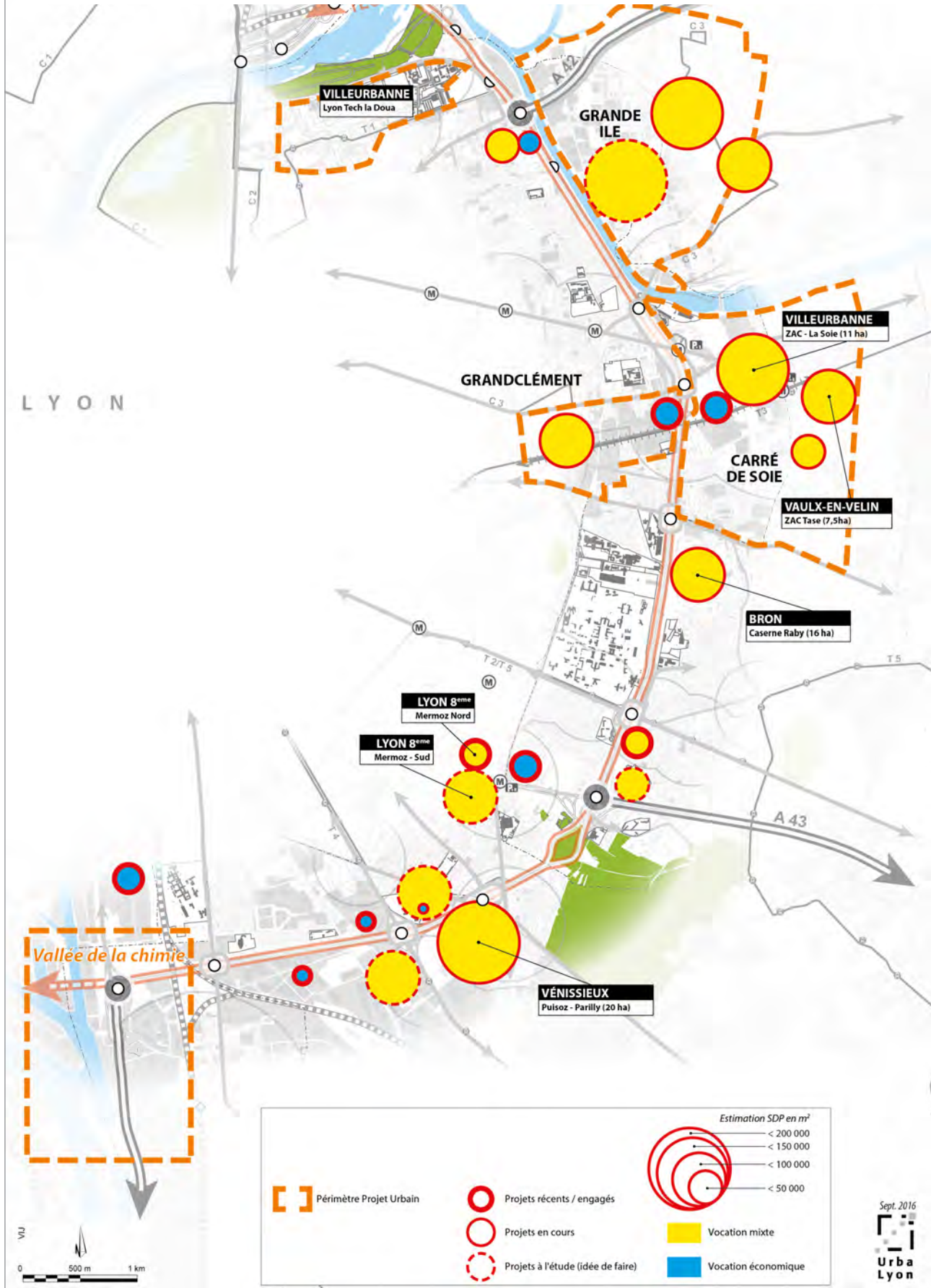
Déjà bien desservi par les infrastructures routières, l'arrivée du T3 en 2006, du métro A en 2007, du Rhône Express en 2010 et du Boulevard Urbain Est (BUE) en 2014 ont bouleversé l'accessibilité et la place de ce quartier, devenu l'un des pôles multimodaux majeurs de l'agglomération. Le projet Carré de Soie s'empare des opportunités offertes par ce nouveau statut.

Ce projet vise à renouveler la dynamique économique et démographique de la première couronne Est (décroissance démographique dans les années 90, déprise industrielle, etc.). Au fil d'opérations déployées sur près d'une génération, l'ambition du projet est d'assurer la mutation des secteurs sous utilisés en quartiers mixtes associant activités, logements, commerces, équipements privés et publics. Ces opérations sont accompagnées d'interventions sur les quartiers existants (réhabilitation des ensembles de logements dégradés, modernisation des parcs d'activité, requalification des espaces publics et des voiries). La valorisation des nombreuses qualités et du patrimoine du Carré de Soie, dont le nom témoigne des activités textiles qui y étaient pratiquées, fait également partie intégrante du projet.

Ce projet s'inscrit dans la durée : de nombreuses opérations se développent depuis 2007 (ouverture du pôle multimodal), engageant le développement du quartier sur le long terme (2030-2040).

En 2009, la constitution du pôle de loisirs marchands proche du hub multimodal, qui visait à rééquilibrer l'offre de loisirs sur le Grand Lyon, a renforcé l'attractivité du Carré de Soie (le cinéma est par exemple aujourd'hui le premier de l'agglomération en termes d'entrées). Ce pôle englobe l'hippodrome (création d'une plaine des jeux) et

Les territoires Laurent Bonnevey : un chapelet de projets autour du boulevard périphérique



les berges du canal et profite des premiers aménagements des berges du canal de Jonage (projet Anneau Bleu : création d'espaces publics, de cheminements doux...). La composition s'ancre dans la valorisation des paysages existants, tels le canal de Jonage ou les cités jardins, ou à créer via les espaces publics et privés, telle la promenade jardinée reliant le canal de Jonage au sud du territoire.

Le projet connaît depuis 2010 une phase significative de développement, avec la livraison d'opérations résidentielles et tertiaires, notamment au sein du PAE TASE, de la Zac Villeurbanne - La Soie, des PUP Gimenez et Karré. Près de 3 800 logements (soit environ 8 200 habitants), et 200 600 m² de surface tertiaire et d'activité (soit environ 9 200 salariés), seront créés à terme via les projets déjà actés. D'autres potentiels existent (route de Genas/Chénier, secteurs Brosses nord, Bohlen Garibaldi, EDF, etc.), pour des projets qui seraient développés à plus long terme.

Après une première phase de déploiement d'implantations structurantes, le projet continue sa dynamique autour du pôle de transports puis, jusqu'en 2025. A terme, pour 2030-2040, d'autres potentialités de mutation existent sur le territoire.

Le projet Carré de Soie alimente et s'inscrit dans une dynamique plus large : à terme, l'« agrafe urbaine » nord du boulevard Laurent Bonnevey, vise à permettre d'atténuer la coupure du boulevard périphérique et de rétablir des continuités urbaines entre Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, mais aussi entre Carré de Soie et Villeurbanne-Grandclément.

Grandclément

Le quartier de Grandclément présente un fort potentiel de développement urbain. La ligne de tramway T3, inaugurée fin 2006, constitue un axe de développement autour duquel un projet mixte avec une dominante économique est envisagé. De nombreuses et vastes friches industrielles ont déjà en partie été reconverties pour re-développer de l'activité économique. Le Pôle Pixel, site majeur du numérique sur le Grand Lyon, a par exemple investi une ancienne friche industrielle, tout comme le Médipôle (clinique) qui devrait être inauguré en 2018-2019. Dans ce quartier historiquement industriel, les projets prévoient l'introduction de nouvelles fonctions tout en préservant le patrimoine remarquable (grands hangars, vieilles usines artisanales, maisons de ville...) : réintroduction de l'habitat via la construction d'environ 1 000 logements ; d'équipements avec un groupe scolaire et un pôle petite enfance ; de la nature en ville via des cheminements végétalisés et l'extension de la Promenade de la gare, etc. La reconfiguration de l'entrée de ville à Cusset s'inscrit dans le prolongement de cette dynamique de Grandclément.

La Grande Île et l'accroche au centre d'agglomération par le quartier Saint-Jean (Villeurbanne – Vaulx-en-Velin)

La Grande Île, bordée par le canal de Jonage et les méandres du Rhône mais aussi par le boulevard Laurent

L'Arena de l'ASVEL (basketball), un projet sur le territoire du Carré de Soie

D'abord envisagée à Vaulx-en-Velin, l'implantation du futur stade de l'ASVEL, club majeur de basketball de Villeurbanne, aura lieu à l'emplacement actuel du stade Georges Lyvet à Villeurbanne, entre l'Astroballe et le canal de Jonage.

Le projet prévoit 10 500 places assises, 12 000 en configuration spectacle. En effet, au-delà des matchs du club de basket, l'objectif est d'accueillir d'autres événements sportifs (handball notamment) et culturels (concerts, spectacles...). Des commerces font également partie des lignes du projet, dont la livraison est prévue pour 2020.



Carré de Soie : pôle multimodal



Grandclément, parc d'activité et tramway T3 (Villeurbanne)

Bonnevey, la Rocade Est et l'A42), accueille la majeure partie de la ville de Vaulx-en-Velin et le quartier Saint-Jean de Villeurbanne.

Sur Vaulx-en-Velin, les quartiers du nouveau centre, du Mas du Taureau, d'Écoin-Thibaude évoluent depuis les années 90 dans le cadre d'un Grand Projet de Ville. En revanche, le quartier Saint-Jean est resté jusqu'ici à l'écart de cette dynamique, et présente peu d'accroches urbaines, tant avec les quartiers limitrophes de Vaulx-en-Velin qu'avec les autres quartiers de Villeurbanne.

Le renouvellement de la programmation de « l'ANRU 2 » (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) offre l'opportunité de développer un projet élargi à Saint-Jean. Les premières pistes de réflexion proposent des réponses aux enjeux suivants : désenclaver la Grande

Île tant par le renforcement de l'accessibilité en transports en commun que par l'amélioration des franchissements du canal, renouveler et densifier l'habitat avec le triplement prévu de la population de Saint-Jean, créer des connexions entre les polarités locales, conserver la mixité actuelle habitat/activité, reconfigurer l'activité économique, s'appuyer sur la présence de l'eau pour développer l'armature paysagère et la trame verte locale, etc. Le projet devra prendre en compte également s'adapter aux contraintes liées aux périmètres de captage d'eau potable de Crépieux-Charmy.

Au-delà de la mutation de la Grande Île en elle-même, son évolution s'inscrit donc dans la problématique des « agrafes urbaines » autour des « Territoires Laurent Bonnevey ».

■ Le grand projet de l'entrée Est de Lyon (Lyon 8^e - Bron) et les dynamiques de projet alentour

L'Entrée Est de Lyon

Depuis 2010 et jusqu'en 2017, la porte d'entrée Est de Lyon, située sur les communes de Lyon 8^e (Mermoz) et de Bron (quartier des Essarts et des Charmilles) fait l'objet d'une importante transformation urbaine aux abords de l'ancienne autoroute A43 qui débouchait sur Mermoz, entre Lyon et Bron. Menée avec l'État, l'opération initiale fut la destruction de l'autopont de l'autoroute et son déclassement, afin d'y créer un boulevard urbain paysager. Le projet global intègre plusieurs opérations :

- côté Lyon : la destruction/reconstruction de logements sur le quartier social de Mermoz nord et du complexe commercial Casino (extension de la surface commerciale, accueil de nouveaux commerces de proximité, parking en sous-sol, etc.) ;
- côté Bron : l'extension et restructuration du centre commercial Galerie Lafayette (nouveaux aménagements, création d'un pôle restauration, etc.), création d'un parc relais de stationnement public, connecté au métro D.

Caserne Raby (Bron)

Le déménagement de la gendarmerie du site de la caserne Raby à Bron laisse libre un tènement important de 16 hectares en façade du boulevard Laurent Bonnevey. Ce site bénéficie d'une qualité paysagère et d'une visibilité offerte par cette situation en façade du boulevard.

Cependant, certaines difficultés devront être prises en compte par le projet. Malgré la proximité de cet axe routier important, ce site souffre d'un manque d'accessibilité, à la fois routière et en transports en commun lourd. Il est également éloigné des centralités locales, est peu connecté aux quartiers limitrophes, et est exposé aux nuisances de bruits et pollution générées par le boulevard.

La Zac des Terrasses prévoit la réalisation d'un programme mixte : construction de 1 000 logements (dont des logements sociaux) et de résidences (étudiants, personnel médical du pôle hospitalier proche, etc.), création d'une façade économique le long du boulevard Laurent Bonnevey, forte végétalisation des espaces économiques et résidentiels (parc central, boisements, etc.), transitions avec les quartiers voisins, etc.



Entrée Est de l'agglomération (Lyon 8^e - Bron)



Caserne Raby (Bron)

■ L'agrafe sud de Laurent Bonnevey : de Lyon 8^e / Vénissieux à Saint-Fons

« L'agrafe sud » désigne un vaste territoire en mutation autour des échangeurs de Parilly, du Puisoz et de la route de Vienne. De multiples potentiels sont identifiés dans ce secteur avec lequel le projet de l'Anneau des Sciences prévoit de se connecter. La conjonction de la présence du métro D (station Parilly), de la proximité de la gare de Vénissieux (pôle multimodal) et de l'ouverture en 2009 de la ligne de tramway T4 a accentué les dynamiques du secteur entre Lyon et Vénissieux. Des évolutions sont intervenues ces dernières années : extension du pôle automobile, nouvelles implantations et diversification de la zone commerciale à proximité de la route de Vienne (restauration, hôtellerie...), démolition de foyers et de résidences d'urgence le long du boulevard, etc. Le développement de ces potentiels devra, pour concrétiser une réelle « agrafe urbaine », intégrer les enjeux de franchissement et d'insertion urbaine du périphérique, notamment en terme de mobilité tous modes.

Le secteur élargi du Puisoz-Parilly

Identifié comme site de développement à long terme aux abords du périphérique dans le PLU de 2005, le site du Puisoz était alors en attente d'un projet clair et d'une meilleure desserte, notamment en transports en commun. Le déménagement du magasin Leroy Merlin et du magasin Ikea (tous deux depuis la zone commerciale de Champ du Pont à Saint-Priest et Bron) constitue aujourd'hui les bases d'un projet mixte en cours d'élaboration : perspectives de consolidation du pôle Parilly autour du métro avec la construction de plusieurs centaines de logements (dont des logements sociaux), accueil d'activités tertiaires, voies transversales paysagères, etc.

À proximité se dessine une potentielle extension de la zone commerciale autour de l'hypermarché Carrefour, également accompagnée du développement d'activités tertiaires et de programme de logements.

D'autres dynamiques voisines existent : maintien et renforcement du pôle automobile en façade du boulevard, accentuation de la mixité fonctionnelle dans les zones économiques de l'Arsenal et du Génie, organisation et valorisation de la vitrine économique le long du Boulevard Laurent Bonnevey, etc.

Si l'on ajoute aux mutations du secteur du Puisoz les dynamiques et la présence de potentiels le long de l'avenue Jules Guesde, du bd Joliot Curie (Vénissieux) et de l'autre côté du boulevard Laurent Bonnevey (Duranton - Lyon 8^e), ce grand secteur rassemble les conditions de réalisation à terme d'une continuité urbaine entre la ville-centre et le pôle d'échange de la gare de Vénissieux.



Le site du Puisoz



Le site du Puisoz, traversée du boulevard périphérique



Le site du Puisoz, traversée du boulevard périphérique

Un potentiel d'agrafe : Moulin-à-Vent – Saint-Fons

S'inscrivant dans le prolongement de la séquence Parilly-Puisoz-route de Vienne, la séquence route de Vienne (Lyon 7^e) – avenue Jean Jaurès (Saint-Fons), intègre de nombreux sites mutables en frange du périphérique et autour de la route de Vienne. Le long de la route de Vienne, côté Lyon, s'observe un renouvellement urbain important sous forme de développement résidentiel principalement. À proximité de l'échangeur, la zone commerciale se transforme (nouvelles enseignes, implantation d'un « drive », etc.). Cependant, l'échangeur constitue encore une forte rupture urbaine, renforcée par la traversée des voies ferrées. Cette rupture étant courte (800m), il existe des possibilités d'aménager une véritable continuité urbaine : création de cheminements doux, d'espaces publics, de liens plus clairs vers la zone commerciale, etc. Un enjeu majeur d'une meilleure accessibilité en transports collectifs pour les habitants de Saint-Fons est également relevé.



La traversée du boulevard périphérique entre Lyon 8^e et Saint-Fons



La traversée du boulevard périphérique entre Lyon 8^e et Saint-Fons

L'agrafe sud-ouest : deux grands projets dans une temporalité différente

■ La Saulaie-Confluent (Oullins – La Mulatière)

S'inscrivant dans la continuité des projets Confluence et Gerland, le projet de La Saulaie prolonge la reconquête du sud de la voie ferrée et franchit le fleuve pour ouvrir un nouvel axe de développement vers le sud-ouest de l'agglomération. Enclavé entre la voie ferrée, le Rhône et l'Yzeron, ce territoire est marqué par ses friches industrielles, qui offrent des opportunités d'aménagements de l'ensemble du quartier, et en premier lieu de la gare d'Oullins située en son sein.

Mis en service en décembre 2013, le prolongement de la ligne B du métro a été la première phase du renouveau du secteur de la Saulaie-Confluent, désormais directement relié au dynamique quartier de Gerland et à la Part-Dieu. Par ses connexions au réseau TER, à l'auto-route A7 et celle prévue à l'Anneau des Sciences, la gare d'Oullins devient l'une des portes d'entrées du centre de l'agglomération, au même titre que la gare de Gorge de Loup, de Vénissieux, etc. Ces connexions, complétées par l'aménagement de deux parcs relais et de nouveaux accès en voiture, en vélos ou à pieds, transforment la gare en pôle multimodal.

Le désenclavement en direction du centre-ville d'Oullins et la constitution d'un nouveau quartier aux vocations mixtes intègrent tous deux de multiples aménagements et constructions : logements, bureaux, commerces, espaces verts, équipements publics, etc. La « renaturalisation » de la rivière de l'Yzeron vise à apporter une dimension qualitative et environnementale au cœur du projet.

À plus long terme, le renouvellement du Technicentre SNCF, sur La Mulatière, offre des potentiels que pourrait exploiter une seconde phase du renouvellement des friches industrielles. Le déclassement de l'autoroute A6/A7, autorisé par le Ministère des Transports, pourrait lui aussi contribuer à terme au désenclavement et à l'amélioration du cadre de vie du secteur.

L'ensemble formé par les opérations La Confluence, Gerland, La Saulaie constitue une véritable « agrafe » depuis l'hypercentre et à plus long terme vers le sud-ouest, notamment via le grand projet du Vallon des Hôpitaux à Saint-Genis-Laval et Pierre-Bénite.



Oullins-La Saulaie : le pôle multimodal

■ Le Vallon des Hôpitaux

Le projet du Vallon des Hôpitaux est situé au croisement des trois communes de Saint-Genis Laval, Pierre-Bénite et Oullins. Site « à conditions particulières de développement » dans le Scot du Sépal (arrivée du métro B, plan de composition d'ensemble et respect des qualités paysagères du site), il s'inscrit sur le long terme.

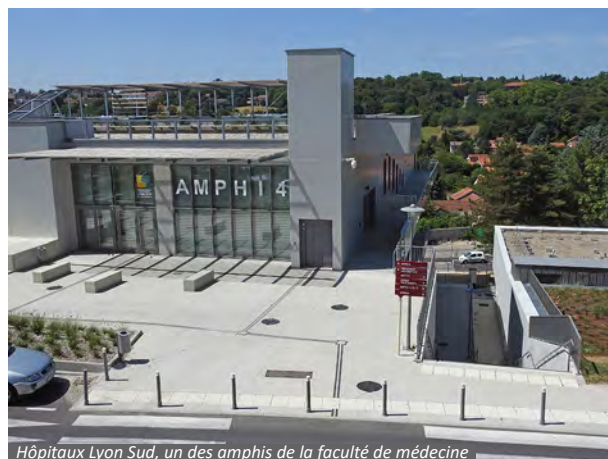
Ce projet s'articule autour d'une reconfiguration importante du Centre Hospitalier Lyon Sud, l'un des trois principaux pôles hospitaliers et universitaires de la métropole. Rattaché au campus Charles Mérieux et partie prenante du Biopôle de Gerland, il constitue un pôle économique et de recherche universitaire majeur qui sera renforcé (doublement de la capacité d'accueil des étudiants). Le projet laisserait ainsi une large place au déploiement d'activités économiques productives et tertiaires, particulièrement dans les domaines de la santé et du soin.

Présenté comme l'une des « portes » du projet de l'Anneau des Sciences, et avec l'arrivée du métro B, le Vallon des Hôpitaux deviendrait aussi une entrée multimodale du cœur de la métropole avec Oullins La Saulaie, à l'instar de Gare de Vaise et Gorge de Loup. Ce positionnement permet d'envisager, à côté du pôle hospitalier et économique, la réalisation d'un quartier urbain mixte avec la construction de logements, dont des logements étudiants.

Au cœur d'une continuité verte et d'un territoire caractérisé par son exceptionnelle qualité patrimoniale et paysagère, le Vallon des Hôpitaux devra faire l'objet d'une attention particulière concernant son inscription dans son territoire d'accueil.



Hôpitaux Lyon Sud, campus universitaire de la faculté de médecine



Hôpitaux Lyon Sud, un des amphis de la faculté de médecine



Vallon des hôpitaux Lyon Sud (Saint-Genis-Laval, Pierre-Bénite et Oullins)

L'axe entre Vaise et Tassin-la-Demi-Lune : une évolution progressive

Cet axe constitue une agrafe moins tangible, moins lisible que les précédentes car soumise à des dynamiques plus diffuses. Marquées par le renouvellement de Vaise depuis les années 90 (arrivée du métro D), les dynamiques ont récemment concerné le centre de Tassin-la-Demi-Lune (fin de la ZAC en 2014 : 400 logements autour d'un vaste mail, 20 à 25 commerces, etc.) et autour la réalisation d'importantes opérations de construction de logements.

Dans le même temps, l'accessibilité tend à se renforcer via la création en 2013 de la ligne de transports en commun LEOL (Ligne Expresse de l'Ouest Lyonnais) et la mise en service partielle en 2012 du tram-train entre Lyon et Brignais. Le projet Anneau des Sciences concerne cet axe de développement de l'Ouest Lyonnais. Il prévoit la desserte du secteur d'Alaï qui deviendrait une porte de cette infrastructure. Le projet envisage également la reconfiguration de la porte de Valvert, connectée à l'autoroute A6 entre Tassin-La-Demi-Lune et Lyon 9^e.

De nombreux projets diffus mettent déjà en évidence cette continuité depuis Vaise jusqu'à Tassin-la-Demi-Lune voire Craponne le long de l'axe RD 489. D'autres potentiels sont encore présents : évolution future du carrefour de la Libération, renouvellement du site UCEAR à Francheville-Bel Air, troisième phase du centre de Craponne.

Au-delà de la possibilité d'affirmer sa qualité de centralité locale et de quartier, **l'Étoile d'Alaï** présente le potentiel d'un projet d'échelle d'agglomération qui pourrait constituer une séquence forte après la ZAC du Centre (Tassin-la-Demi-Lune). La gare d'Alaï dispose d'atouts pour devenir une gare de bassin de vie desservant l'ensemble du Val d'Yzeron, et une porte d'entrée du centre de l'agglomération. Elle est déjà, de fait, un carrefour multimodal : elle se situe au croisement d'axes routiers importants (RD 489, rue Joliot Curie, avenue du Chater), sur la ligne Lyon-Brignais du REAL (Réseau Express de l'Agglomération Lyonnaise) ; elle est aussi depuis 2013 sur la Ligne Expresse de l'Ouest Lyonnais (LEOL - transports en commun). Une étude est d'ailleurs inscrite dans le Plan des Déplacements Urbains pour évaluer une liaison métro vers l'ouest et la zone d'Alaï. En liaison avec l'Anneau des Sciences, elle desservirait le 5^e arrondissement de Lyon. À l'échelle du bassin de vie, l'Étoile d'Alaï est également en accroche du vallon naturel de Charbonnières, ce qui pourrait être valorisé au sein d'un projet global.



Le PAE du Centre (Tassin-la-Demi-Lune)



Le PAE du Centre (Tassin-la-Demi-Lune)



L'Étoile d'Alaï (Tassin-la-Demi-Lune)



La gare d'Alaï (Tassin-la-Demi-Lune)

■ Les projets de renouvellement urbain intégrés dans les territoires fragilisés : réalisations et projets

La Politique de la ville : un enjeu d'agglomération depuis le début des années 90

A partir du début des années 90, la Politique de la ville se construit progressivement à l'échelle de l'agglomération avec une conviction partagée que pour agir sur la crise des quartiers en difficultés, il faut une intervention sur la qualité urbaine dans les quartiers (politique d'espaces publics, réhabilitation et diversité de l'habitat, diversité des fonctions, gestion sociale et urbaine de proximité, ...), des actions d'accompagnement social, des dispositifs facilitant l'accès à l'emploi, des actions éducatives et culturelles pour favoriser le « vivre ensemble ». Mais, il s'agit aussi d'agir sur une répartition plus équilibrée et plus diversifiée de l'offre de logements sur le territoire de l'agglomération (Programme Local de l'Habitat dès 1995).

Dès le début des années 2000, le Grand Lyon et les communes concernées définissent un Grand Projet de Ville à l'échelle de l'agglomération. L'objectif était de mieux insérer les quatre grands ensembles en GPV dans l'agglomération : Lyon La Duchère, Vaulx-en-Velin, Les Minguettes à Vénissieux et la ville nouvelle de Rillieux-la-Pape. A partir de 2005, les premières opérations de rénovation urbaine sont renforcées par le programme de renouvellement urbain ANRU.

Lyon 9^e La Duchère : un projet intégré, durable et participatif ¹

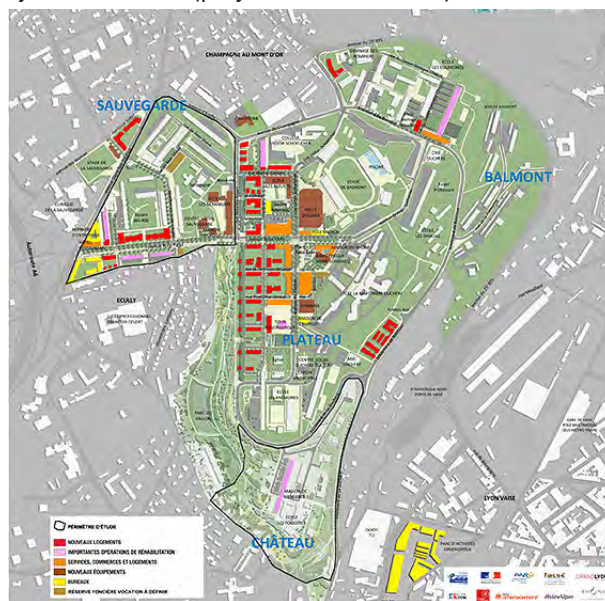
Dans ce quartier construit dans les années 60 (5 300 logements à l'origine), l'important Projet de Renouvellement urbain lancé dès 2003, puis soutenu par l'Anru (2005-2015) a permis :

1. La création d'une nouvelle centralité sur le Plateau autour de laquelle se retrouvent les services publics et les commerces.
2. Une diversification de l'habitat : 1 711 logements démolis, 1194 logements livrés mi-2016 dont 38 % en accession). Le taux de logements sociaux est passé de 80 % à 58 % (54 % à l'issue des opérations en cours).
3. Le désenclavement du quartier a été réalisé par la création de l'avenue Rosa Parks et un site propre de TC reliant Vaise, La Duchère et Ecully.
4. La valorisation des qualités paysagères du site avec l'aménagement du parc du Vallon.
5. Une réorganisation de l'armature commerciale et un développement économique redynamisé au travers du dispositif Zone Franche Urbaine.
6. Le projet a été labellisé Ecoquartier en 2013.

En 2013, la Duchère accueille près de 7 600 habitants. L'ambition du NPNRU (2015-2025) est d'achever la mutation engagée pour faire de la Duchère un pôle de développement résidentiel et économique à l'échelle du bassin de vie doté d'un fort niveau d'équipements et de services. L'intervention est étendue sur deux secteurs : Sauvegarde et Château.

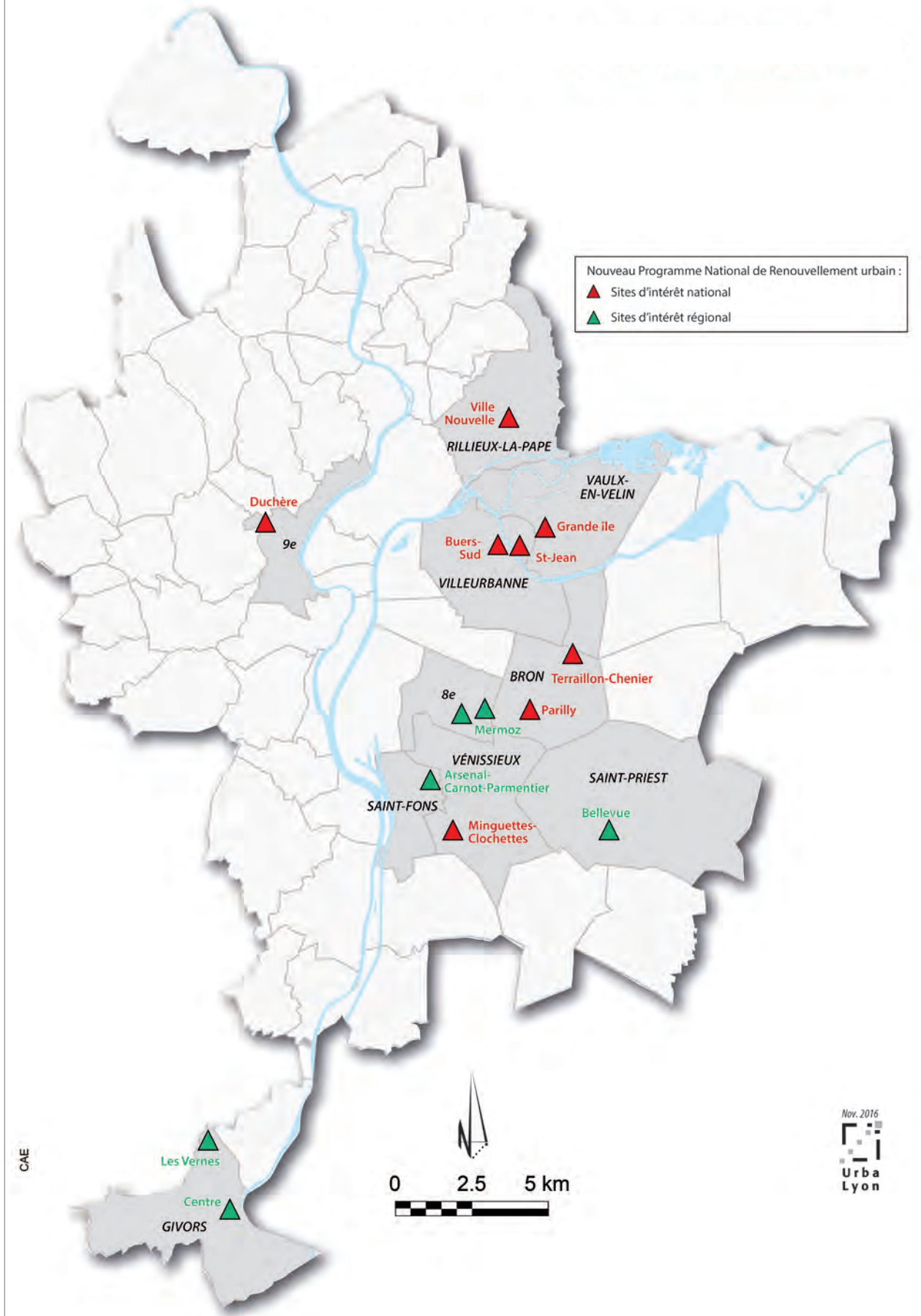


Lyon La Duchère (projet à l'horizon 2018)



1. Source : Dossier Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon, Août 2016, p 9 à 18

La géographie prioritaire dans la Métropole de Lyon en 2015



Vaulx-en-Velin Grande Ile - Grand Mas : un éco-quartier ambitieux en prolongement du centre-ville ²

Le territoire Grande Ile – Grand Mas comporte un fort potentiel de développement. Il est inscrit comme un des pôles majeurs de développement de l'agglomération dans le Scot à l'horizon 2030 avec la capacité d'accueillir le développement résidentiel et une mixité de fonctions urbaines (commerces, activités économiques). L'objectif est de renforcer les connexions entre la Grande Ile (Villeurbanne Saint-Jean / Vaulx-en-Velin Nord) et l'agglomération à l'échelle du maillage du réseau TC de l'agglomération.

L'opération de Renouvellement urbain lancée dès 2003 et soutenue par l'Anru (2005 – 2015) a permis :

- Un centre-ville rénové,
- Des équipements structurants (Planétarium),
- Un début de diversification de l'habitat,
- Des démolitions qui ont préparé le projet du Mas du Taureau.

En 2013, le territoire Grande Ile – Grand Mas accueille 20 500 habitants. L'ambition du NPNRU (2015 – 2025) est d'en faire un éco-quartier ambitieux en prolongement du centre-ville :

- Relié à l'agglomération par des transports en commun performants,
- Porteur d'une nouvelle dynamique économique avec les campus,
- Attractif pour de l'habitat diversifié,
- Doté d'une Médiathèque-Maison de Quartier pour 2019, premier vecteur de l'ambition.



Le centre ville de Vaulx-en-Velin retrouve une forte attractivité.

Vénissieux Les Minguettes ³ / Saint-Fons Les Clochettes

Dans le Scot, les Minguettes et les Clochettes à Saint-Fons comportent des enjeux communs de niveau intercommunal pour favoriser le développement économique et l'attractivité du territoire en diversifiant les fonctions et en proposant une offre éducative de qualité, ainsi que pour mailler le plateau avec les deux centres villes de Saint-Fons et Vénissieux et réduire la coupure du Boulevard Yves Farge, optimiser les qualités paysagères du site, rechercher une optimisation de l'offre TC (accès au tramway et efficience de la ligne 60 vers Gerland - Debourg).

L'opération de Renouvellement urbain lancée dès 2003 et soutenue par l'Anru (2005 – 2015) a permis :

- L'affirmation d'une centralité du Plateau (Le Cerisier / ZAC Vénissy / ZAC Armstrong),
- Le désenclavement par le tramway T4 depuis 2009 : effet levier majeur pour dynamiser la construction de logements privés,
- Une diversification de l'habitat,
- Une action forte sur les équipements publics ayant généré des flux vers le Plateau,
- Un développement économique engagé au travers du dispositif ZFU : plus de 400 entreprises installées.

En 2013, le quartier politique de la ville (QPV) Vénissieux Les Minguettes, Saint-Fons les Clochettes compte près de 22 000 habitants.

L'ambition du NPNRU (2015-2025) est d'aller vers une diversification des fonctions qui donne à chaque quartier sa propre identité, une recomposition urbaine qui assure le lien entre les quartiers et le reste de la ville.

Trois sites sont prioritaires dans la poursuite des actions engagées :

- **Vénissieux : Marché forain / Monmousseau / Balmes** : Réussir l'accroche au centre-ville par le quartier de la Place du Marché,
- **Vénissieux : Darnaise / Porte Sud** : Réussir le développement économique et le changement profond du quartier Darnaise en lien avec Saint Fons, Porte Sud, en interaction avec le territoire naturel et agricole (agrafes vertes)
- **Saint-Fons : Clochettes** : Une dynamique immobilière à partir d'Yves Farge vecteur de liens et constitutive d'urbanité pour les Clochettes.

2. Source : Dossier Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon, Août 2016, p. 38 à 45

3. Source : Dossier Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon, Août 2016, p. 19 à 22



Le nouveau centre des Minguettes émerge le long de la ligne de tramway



L'îlot du Cerisier : la première opération d'habitat mixte aux Minguettes : logements HLM, accession sociale et locatif privé (Foncière logement).

Rillieux-La-Pape Ville Nouvelle⁴

L'opération de Renouvellement urbain lancée dès 2003 et soutenue par l'Anru (2005 – 2015) a permis :

- Une intervention concentrée sur la partie Est de la Ville Nouvelle (Semailles et Velette),
- Un travail engagé sur l'affirmation de la centralité de Rillieux-la-Pape, sur le secteur du Bottet et sur la Velette à poursuivre.

En 2013, la ville nouvelle comprend 15 700 habitants (périmètre QPV).

L'ambition du NPNRU (2015 – 2025) est de rattacher la ville nouvelle au reste de la ville, conforter sa vocation résidentielle et affirmer le Bottet élargi comme le centre-ville.

- Promouvoir un renouvellement urbain ambitieux passant notamment par des démolitions plus nombreuses que celles réalisées dans le PNRU 1, en particulier sur l'ouest,
- Diversifier l'habitat pour atteindre une part de 50% de logement social dans l'ensemble des quartiers de la ville nouvelle,
- Affirmer le Bottet élargi comme le centre-ville de Rillieux la Pape,
- Valoriser les éléments paysagers, notamment le parc linéaire urbain d'accroche,
- Poursuivre l'intégration urbaine de la Ville Nouvelle au reste de la ville.

Trois secteurs d'intervention prioritaires : **le Bottet, les Alagniers et la Velette.**



Réaménagements des espaces extérieurs et réhabilitation aux Semailles à Rillieux-la-Pape

4. Source : Dossier Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon, Août 2016, p 19 à 22.

L'ampleur des réalisations dans les grands ensembles en renouvellement urbain sur la période 2005-2014

(cf. Partie 5.4)

Des projets de développement urbain et social mis en œuvre dans douze quartiers en renouvellement urbain ont permis une amélioration sensible des conditions de vie des habitants et de l'attractivité des quartiers sans toutefois résoudre la totalité des difficultés socio-économiques des habitants et des dysfonctionnements urbains identifiés.

Quelques éléments de bilan :

- Un renforcement des centralités de quartier via une diversification des formes d'habitat : ville plus dense, petits immeubles collectifs, quelques maisons de ville, espaces publics, offre commerciale et artisanale,
- Une intervention lourde sur le parc social (démolition, reconstruction, réhabilitations...),
- Une intervention ANAH-ANRU sur deux sites : Bron Terrailon et Saint Priest Centre,
- Une diversification des produits habitat : nombreux logements en accession, logements locatifs privés, logements étudiants, etc...,
- Un programme d'aménagement important au bénéfice des habitants et de l'attractivité des quartiers consacrés aux aménagements d'espaces publics, voiries, espaces de proximité, desserte via des opérations d'aménagement complexes et significatives (7 ZAC),
- Des opérations d'amélioration de la qualité de service (plus de 32 000 logements concernés),
- Une amélioration des équipements scolaires, sportifs, de santé, culturels en direction des différents publics avec des équipements publics de proximité : MJC, groupes scolaires, écoles de musique, centres de santé, gymnases... et des équipements à rayonnement d'agglomération : Halle d'athlétisme à Lyon 9^e La Duchère, Centre Chorégraphique National à Rillieux la Pape, etc.

Une démarche de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) active depuis les années 1990 complète le bilan avec le développement d'actions d'amélioration du cadre de vie et du lien social, d'amélioration de la tranquillité et de la sécurité, la participation des habitants par des actions spécifiques pendant la gestion des chantiers par exemple. Une veille technique régulière a souvent été mise en œuvre avec les habitants par le biais de « diagnostics en marchant » permettant la mise en œuvre de programmes de petits travaux pour la requalification des espaces extérieurs publics ou privés dans les quartiers.

A l'échelle du territoire élargi, les résultats sont également significatifs avec :

- Un désenclavement des quartiers par rapport à leur environnement urbain par l'aménagement de voiries ou d'espaces publics combiné à des actions sur les transports collectifs (développement de lignes fortes C2, T3, T4...), aménagement modes doux et sécurisation flux véhicules ;
- Une amorce de greffe urbaine avec les territoires voisins en raison du report du marché immobilier moyen de gamme du centre de l'agglomération vers les communes de première couronne permettant d'enclencher une dynamique immobilière sur ces quartiers, et du dynamisme économique engendré par le dispositif des Zones Franches Urbaines (ZFU) sur un périmètre dépassant les limites du quartier.

Une gouvernance partenariale

Un modèle de gouvernance est créé avec une capacité à coopérer entre acteurs, à se mobiliser sur des objectifs partagés : Grand Lyon, Communes, Bailleurs sociaux, secteur associatif, services de l'Etat, promoteurs privés, entreprises, Caisse d'Allocations familiales, centres sociaux, Caisse des dépôts et consignations, etc.

Un contexte nouveau apparaît avec la création de la Métropole et, notamment, l'intégration des compétences sociales du Conseil général. La politique de renouvellement urbain ambitieuse s'adosse à un Contrat de ville métropolitain pour œuvrer à l'équité entre les territoires et à l'égalité d'accès des citoyens aux droits et services.

Les enjeux du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (2015 – 2025) : des territoires à rattacher et à diversifier

(cf. Partie 5.4)

Les enjeux d'intervention se situent à deux niveaux

A l'échelle de la métropole et des territoires intermédiaires, il s'agit de poursuivre leur intégration dans la dynamique de développement de la Métropole tout en valorisant leur potentiel.

A l'échelle des sites, la poursuite du processus de transformation sera conduite par des opérations d'aménagement (diversification de l'offre de logements, diversification des fonctions, requalification du parc social, création et amélioration des espaces publics, voiries...) et par le renforcement des actions pour répondre aux besoins des habitants au quotidien.

Il s'agit pour ces quartiers :

- De les rattacher à la ville (désenclaver, lier, greffer) ;
- D'y introduire de la mixité résidentielle et fonctionnelle « comme dans le reste de la ville » (diversifier les formes et les fonctions) ;
- De leur redonner une attractivité urbaine (requalifier et valoriser leur image).

Des projets intégrés

L'amélioration du cadre de vie des habitants passe par la mise en place d'actions combinées dans différents domaines : habitat, déplacements-mobilité, gestion sociale et urbaine de proximité, développement économique et commercial, espaces publics et voiries, équipements publics et services de proximité. Les projets de renouvellement urbain s'inscriront dans la continuité des projets engagés, qui sont des projets intégrés, bâtis à partir de l'ensemble des priorités du Contrat de ville. Les actions menées dans les territoires en renouvellement urbain se déclineront dans les conventions locales par site.

L'ambition du NPNRU pour ces quartiers se décline au travers de 7 orientations :

1. Produire une offre de logement attractive pour tous,
2. Poursuivre le désenclavement et l'ouverture des quartiers sur l'environnement : accessibilité physique et symbolique, des habitants des quartiers à l'agglomération, des grandlyonnais aux quartiers,
3. Améliorer le cadre de vie des habitants,
4. Développer l'activité économique et commerciale,
5. Promouvoir une ville durable pour une transition écologique des quartiers,
6. Promouvoir les quartiers dans l'agglomération via une démarche de marketing territorial,
7. Co-construire les projets avec les habitants

Quatorze sites ont été retenus sur la Métropole de Lyon :

Huit quartiers d'intérêt national :

- Bron Parilly
- Bron Vaulx-en-Velin Terraillon Chénier
- Lyon 9^e Duchère
- Rillieux la Pape Ville Nouvelle
- Vénissieux Minguettes / Saint FonsClochettes
- Vaulx-en-Velin Grande île
- Villeurbanne Les Buers Nord
- Villeurbanne Saint Jean

Six quartiers d'intérêt régional :

- Givors Les Vernes
- Givors Centre ville
- Lyon 8^e Langlet Santy
- Lyon 8^e Mermoz
- Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier
- Saint Priest Bellevue

Des dynamiques de projet d'échelle d'agglomération dans le quart sud-est de la métropole

Plus encore que ceux du Sud, les bassins de vie de l'Est de l'agglomération ont connu un développement résidentiel important, similaire à celui du Centre. Cette tendance, qui devrait se prolonger au vu des vastes potentiels de mutation fonctionnelle, est appuyée par l'aménagement de lignes fortes de transports en commun et d'infrastructures routières qui structurent et orientent le développement. Celui-ci s'effectue sous forme de grands projets mais surtout via une évolution plus diffuse.

Le territoire de la Porte des Alpes

Le territoire de la Porte des Alpes désigne un vaste secteur sur lequel se déploient ou se dessinent plusieurs grands projets. Ils s'appuient sur la présence de grands équipements d'agglomération : Eurexpo, l'aéroport d'affaires de Bron, l'université Lumière Lyon II avec ses 15 000 étudiants, l'un des plus grands centres commerciaux de l'agglomération (Champ du Pont), et des sites d'activités importantes comme Mi-Plaine et la ZAC du Chêne. De grands axes routiers irriguent cet espace : A 46, A 43, RD 306, RD 518, et le Boulevard Urbain Est (BUE) dont la construction continue par séquences. Le développement des transports en commun dans l'agglomération a bénéficié à ce territoire, traversé par le T2 (depuis 2003) et le T5 (depuis 2012). Le parc technologique, opération phare, accueille des activités de production, de recherche/développement de haute technologie (biotechnologie, énergie, télécommunication, environnement), et représente un site économique à forte valeur paysagère et environnementale. Dans son sillage ont émergé et émergent encore d'autres grands projets, certains essentiellement économiques, d'autres mixtes (économie, logements, équipements...) :

- **la ZAC Berliet**, au sud du parc technologique en direction de Vénissieux et en frange du parc de Parilly, s'étend sur 104 hectares, pour moitié au profit d'un parc d'activités économiques tertiaires et de services aux entreprises, et pour l'autre moitié pour des logements et équipements ;
- **à la croisée de Bron, Saint-Priest et Chassieu, le cœur de la Porte des Alpes** forme de part et d'autre de l'A43 un territoire à forts enjeux. Au nord de l'A43 (secteur de l'aviation) un projet centré sur l'accueil d'activités économiques s'ajoute à l'arrivée du BUE et de la future ligne de transports en commun A8. Au sud de l'A43, un projet de requalification et de densification commerciale et tertiaire du centre commercial Champ du Pont est attendu, avec une diversification de ses fonctions : offre commerciale diversifiée, bureaux, dimension paysagère plus affirmée ;
- **le campus de l'université Lyon 2** a évolué pendant les années 2000 : arrivée du tram T2, construction de nouveaux bâtiments, etc. Cette évolution en cours fait l'objet de réflexions en vue de restructurer le campus et de l'ouvrir davantage à la ville (intégration dans la « coulée verte » locale, accueil d'événements festifs, d'équipements structurants pour le campus et le bassin de vie, construction de logements étudiants à proximité du campus) et au territoire alentour (liens avec les projets du site du cœur de la Porte des Alpes, avec les activités économiques des zones d'activités proches) ;
- **les sept-chemins**, à la croisée des communes de Bron, Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu et Chassieu, est appréhendé comme un territoire potentiel de projet. Sa position en ferait une porte d'entrée des territoires

plus urbanisés de l'agglomération, dont la valorisation et la transition avec la plaine du Biézin seraient à améliorer ;

- enfin, au sud d'Eurexpo, l'aménagement du **secteur des « Taches »** à Chassieu-Saint-Priest (50 à 70 ha d'activités productives) a vocation à participer à la redynamisation de l'espace économique de Mi-Plaine, après la réalisation complète des projets des ZAC des Gaulnes et Berliet.

L'importance de la trame verte de la Porte des Alpes est soulignée dans chaque projet, chacun visant à s'y intégrer et à connecter entre eux ses grands éléments paysagers et naturels (Parc de Parilly, Fort de Bron, Plaine du Biézin, côtière de l'A43...).



Les Hauts de Feuilly



Le Parc Technologique (Saint-Priest)

■ Le Grand Montout-Peyssillieu

Le territoire du Grand Montout-Peyssillieu est situé sur un axe de développement du tramway T3 et du Rhône Express, et s'inscrit dans la lignée des grands projets déployés à l'Est de l'agglomération (Carré de Soie, Porte des Alpes...). Ce secteur intercommunal entre Décines-Charpieu et Meyzieu est marqué par la construction récente du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais et de ses équipements connexes. Intégré aux échelles communales et du bassin de vie, le Grand Stade et son rayonnement devient le point focal d'une polarité métropolitaine d'équipement.

D'autres projets sont envisagés : extension/restructuration du centre commercial de Peyssillieu (Meyzieu), reconversion et redéveloppement du site de la friche industrielle ABB (Décines-Charpieu). Ces projets visent plusieurs objectifs : création d'accroches entre les deux communes et entre les quartiers (Moulin d'Amont, Peyssillieu, Mathiolan), réalisation de véritables entrées de ville pour Décines-Charpieu et Meyzieu, réorganisation de l'offre commerciale locale, accueil de nouvelles entreprises le long de la Rocade Est, hiérarchisation de la voirie, etc. L'aménagement de continuités vertes entre les quartiers et entre le Biézin et le Grand Large vise à minimiser l'impact de la mutation du Grand Montout-Peyssillieu sur la plaine du Biézin.



Le Grand Montout-Peyssillieu, pendant ...



... et après le chantier du Grand Stade (Décines-Charpieu-Meyzieu)

■ La Vallée de la Chimie

La Vallée de la Chimie traverse toute la partie du sud de l'agglomération lyonnaise, du Port Edouard Herriot (Lyon 7^e) jusqu'à Loire-sur-Rhône. Cet immense territoire constitue l'un des pôles économiques stratégiques de l'agglomération, reconnu tant au niveau national qu'international. Pourtant, la Vallée de la Chimie souffre de plusieurs défauts. Ancienne, elle s'est notamment constituée au fur et à mesure de l'arrivée d'entreprises depuis le milieu du 19^e siècle jusqu'aux années 60. Elle est aujourd'hui fragilisée par un contexte défavorable aux industries traditionnelles. Malgré son patrimoine naturel très riche, elle est perçue comme une vaste zone industrielle et autoroutière, et non comme un lieu de vie, alors qu'elle regroupe un nombre important d'employés, de chercheurs, d'étudiants, etc. Ceci est d'ailleurs accentué par son fonctionnement largement déconnecté des territoires avoisinants.

Un projet directeur a été élaboré pour définir les principales orientations visant à redynamiser et à mieux intégrer la Vallée de la Chimie d'ici 2030. Ce projet concerne particulièrement le périmètre allant du Port Edouard Herriot à Solaize/Vernaison puis Givors/Grigny, et devra faire corps avec les contraintes naturelles et technologiques (cf. *Partie 4.2*). Dans ce cadre, la démarche pour rendre disponible le gisement foncier se veut innovante : concertation avec les acteurs économiques, recherche de terrains disponibles sur les sites d'activités existants, programme de dépollution des sols, recherche d'exemplarité de la construction d'immobilier d'entreprise dans des périmètres de risques technologiques, etc.

En termes économiques, le projet directeur a pour but d'accompagner et de stimuler la transition déjà initiée par les entreprises de la Vallée de la Chimie vers une plateforme industrielle chimie-énergie-environnement (cleantech, biotechnologies, santé, pharmacie) engagée dans la transition énergétique, tout en accueillant de nouveaux acteurs innovants. L'objectif est également de faire de la Vallée de la Chimie un « campus industriel », pôle de référence où agissent en synergie les entreprises, les laboratoires privés et publics, les écoles d'enseignement supérieur pour favoriser l'innovation. Les aménagements induits concernent la réorganisation du maillage viaire et de la fonction transport/logistique : interconnexion des routes, grandes portes d'accès bien identifiées, rôle plus important donné aux gares (pôles multimodaux), liaisons internes pour faciliter les mobilités inter-sites, développement du fret et du transport fluvial. Dans ce cadre, après l'inauguration en 2006 de l'extension du terminal à porte-conteneur, le port Edouard Herriot fait l'objet de réflexions pour développer ses activités et affirmer son rôle grandissant dans le trafic fluvial rhodanien.

Le projet directeur a également pour ambition d'inscrire ce « campus » dans la continuité du programme de reconquête des fleuves (Anneau Bleu, Berges du Rhône, Rives de Saône) en aménageant les « Berges technologiques » du Rhône. Pour établir des rapports plus forts entre le territoire et son fleuve, des liens clairs et des transitions sont à créer (cheminements, aménagements paysagers) entre les sites naturels, mais aussi entre eux et les secteurs habités et/ou « actifs ».

La polarité de Givors-Grigny

Si les contraintes naturelles et celles posées par les infrastructures (autoroute et voies ferrées traversant la ville) sont importantes, des potentialités sont présentes sur la seconde confluence de Givors-Grigny. Sa bonne desserte ferroviaire (3 gares) connectée au Réseau Express de l'Agglomération Lyonnaise et son niveau d'équipements dans tous les domaines (santé, sport, culture) constituent des points d'appui à des idées de grand projet qui viendraient poursuivre la dynamique initiée par des projets achevés ou en cours : opérations de renouvellement urbain (ORU) du quartier des Vernes et du centre-ville de Givors, ZAC VMC et pôle automobile, etc.

Bien qu'aujourd'hui reportée à un plus long terme au vu du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Gier (PPRI), approuvé en 2017, cette perspective de projets est alimentée par les possibilités de mutation de grands tènements économiques et la proximité avec la Vallée de la Chimie en cours d'évolution.

D'autres projets d'importance, à l'échelle des bassins de vie

Si certains projets ou groupes de projets ont un impact important sur les dynamiques à l'échelle de l'agglomération, d'autres, de moindre ampleur ou plus ponctuels, transforment de manière significative leur territoire. Ces projets accroissent ainsi le rôle de pôle de certaines villes ou certains quartiers : la construction de logements augmente parfois fortement le nombre d'habitants de la commune, les créations d'équipements influent sur la place de la commune au sein de son bassin de vie, les aménagements d'espaces publics peuvent transformer l'image d'un quartier, créer un nouvel espace de détente à fort rayonnement, etc.

Le Sud et l'Est

Le développement de la **polarité de Vénissieux** constitue une locomotive pour le sud lyonnais avec encore d'importantes capacités (plus de 75% des potentiels résidentiels du bassin de vie des Portes du Sud). Les transformations du plateau des Minguettes se poursuivent avec le Programme National de Rénovation Urbaine 2 qui prolonge le Grand Projet de Ville (ZAC Armstrong et Vénissy en cours). Ces transformations se rattachent, via le tramway T4, à l'extension du centre-ville jusqu'à la gare de Vénissieux (projets « Cœur de Ville » et « Urbagare »).

Le **centre-ville de Saint-Priest** poursuit également sa mutation urbaine, avec la **ZAC du Triangle** dans le cadre d'une Opération de Renouvellement Urbain. À terme,

le redéveloppement économique et urbain du site de la **caserne Chabal**, en bordure de la voie ferrée, confortera le centre-ville.

Dans la lignée des projets de développement de Grandclément et autour de Carré de Soie, le **corridor du T3** est le lieu prioritaire du renouvellement urbain et économique et de l'intensification de la ville, dans la logique d'interface urbanisme/déplacements. Sur cet axe, les centres-villes de Décines-Charpieu et de Meyzieu poursuivent leur renforcement, à la fois en termes résidentiel, commercial et d'équipements, et s'affirment comme de vraies centralités de villes-moyennes. Dans la continuité du Carré de Soie, la **reconversion à dominante écono-**



Le Parc des Gaulnes (Meyzieu-Jonage)



Le Parc des Gaulnes (Meyzieu-Jonage)

mique du site de la Mutualité (11 ha – ex-site industriel Archémis) devrait participer à terme à la valorisation de l'entrée de ville ouest de Décines-Charpieu.

D'autre part, **les liens entre espaces urbains et l'affirmation d'une véritable trame verte** dans l'est lyonnais permettrait de solidariser les villes et les quartiers entre eux (aménagement des liaisons vertes ou promenades du Biézin, de Parilly/Feuilly/fort de Saint-Priest...). De même, **le canal de Jonage**, avec les aménagements de l'Anneau Bleu, a vocation à devenir « le trait d'union vert et bleu » des espaces urbains du Rhône-Amont (valorisation des berges du Carré de Soie, réaménagement des bases de loisirs du Grand Large...).

Projet économique important entre Meyzieu et Jonage, en extension de la Zone Industrielle Meyzieu-Jonage, **le Parc des Gaulnes** est une zone d'activité mixte qui accueille tant des activités tertiaires et industrielles que des services aux entreprises. Il participe à la logique du corridor urbain du T3 et Rhône Express (30 minutes de la Part-Dieu, 5 minutes de l'aéroport Saint-Exupéry) et marque la porte d'entrée économique de l'agglomération depuis l'aéroport Lyon Saint-Exupéry. Il affiche l'ambition de devenir exemplaire en matière d'inscription dans la trame verte paysagère (principe d'une « coulée verte » nord-sud) et dans le caractère durable des bâtiments (gestion de l'énergie, utilisation de ressources naturelles, etc.).

■ L'Ouest

Dans les bassins de vie Ouest Nord et Val d'Yzeron, en dehors de l'axe Vaise-Craponne, une autre dynamique forte est observée sur l'axe Vaise-Ecully-Champagne-au-Mont d'Or (Pôle Économique Ouest - Techlid). Quelques sites à forte potentialité sont également présents. S'y préfigurent des projets importants à l'échelle de ces territoires dont les potentialités de développement se raréfient :

- **le site de la Combe** (Charbonnières-les-Bains) : le déménagement du siège du conseil régional Rhône-Alpes laisse place à un espace de 10 hectares en entrée d'agglomération, d'une bonne accessibilité malgré le relief (RD307, halte des Flachères, gare de Charbonnières, tram-train de l'Ouest lyonnais). L'ambition est d'aménager un nouveau quartier exemplaire en matière de développement durable et de qualité environnementale, mais aussi en termes de mixités fonctionnelle (économie, logements), sociale et générationnelle. La présence d'espaces publics et d'éléments bâtis mutables autour du Bourg proche laisse entrevoir une possible dynamique d'évolution autour de ce site ;
- une réflexion est en cours pour **le site du Tronchon à Ecully**, dernier grand site d'urbanisation d'Ecully, seule polarité du bassin de vie Ouest-Nord. Son caractère rural unique à Ecully, son inscription dans la continuité verte du vallon des Serres, son rôle d'espace de respiration... souligne sa forte valeur paysagère et environnementale. Enfin, sa position entre le Pôle Économique Ouest (PEO) et le Campus Lyon Ouest Ecully en font une potentielle liaison entre ces deux pôles. Ces caractéristiques guident le projet qui reste encore à construire sur la base de premières idées : place importante pour les espaces verts et pour les modes doux, construc-

tion de logements étudiants, de bureaux pour étendre le PEO, amélioration de l'actuelle faible accessibilité (notamment en transports en communs), anticipation d'un nouvel équipement communal, qui représenterait un événement important à l'échelle du bassin de vie ;

- au nord de **La-Tour-de-Salvagny**, à proximité de la RN7 et de l'A89, **le site de la Poterie** offre un potentiel de 20 hectares peu urbanisé aujourd'hui. Les premières pistes visent à y créer une zone d'activité innovante à un double point de vue : accueil d'activités d'artisanat de pointe et intégration forte de l'élément naturel. Si les détails du projet restent à préciser, son importance est certaine à l'échelle du bassin de vie, puisqu'il s'insère dans l'une de ses dernières grandes réserves foncières à vocation économique ;
- les développements futurs du **pôle biotechnologique de Marcy-l'Étoile** (6 000 emplois actuels) sont à étudier afin de renforcer son implantation et son rayonnement métropolitain.



Ancien siège du Conseil Régional, site de la Combe (Charbonnières-les-Bains)

■ Le Nord

Caluire-et-Cuire, polarité du Scot Sépal, fait l'objet de deux projets importants. L'un concerne le renouvellement urbain du quartier **Montessuy-Pasteur**. Ce projet vise à renforcer une polarité locale reliée à la Part-Dieu par la ligne forte de transports en commun C1 (2011) : développement d'une nouvelle offre de logements (opération de destruction/reconstruction des HBM – Habitations à Bon Marché), mise en valeur et requalification des espaces publics (ancienne casemate, création d'un espace central, d'une trame paysagère est-ouest) afin d'en faire de véritables liens structurant le quartier autour des équipements publics, des transports en commun, des cheminements doux. Le second projet porte l'ambition d'affirmer le centre-bourg comme la centralité principale de la commune tout en respectant son identité patrimoniale de bourg (architecture des bâtiments et espaces naturels).

L'un des moteurs de la transformation continue de **Rillieux-la-Pape** est le **Grand Projet de Ville**, centré sur la Ville Nouvelle. Cette commune, polarité du bassin de vie du Plateau Nord, a vu les quartiers Semailles et Velette faire l'objet d'opérations de démolition/reconstruction, de réhabilitation, d'aménagements d'espaces publics, etc. La requalification de voies structurantes et l'arrivée depuis 2011 de la ligne forte de transports en commun C2 apportent une nouvelle accessibilité. Le GPV continue aujourd'hui dans **les quartiers des Alagniers, du Bottet et des Balcons de Sermenaz**, nouveau quartier à l'Est de la Ville-Nouvelle (480 logements, inscription dans la trame verte d'agglomération). Le projet d'aménagement d'un « **parc linéaire urbain** », en limite du GPV, vise à créer une continuité d'espaces verts et modes doux qui reliera les différents quartiers de Rillieux-la-Pape.

Également sur la commune de Rillieux-la-Pape, l'ancien terrain militaire du **site d'Osterode** (28 hectares d'un seul tenant) présente quant à lui un potentiel pour un projet économique de taille et d'accueil d'équipements publics. Ce site d'entrée de ville et d'agglomération est aujourd'hui en marge du développement urbain mais est facilement accessible via l'autoroute A46. Les premières lignes du projet visent le développement et l'intégration de ce nouveau pôle économique dans la ville et dans son cadre environnemental et paysager, à la fois pour le rendre attractif (entreprises, usagers, habitants) et pour préserver le corridor écologique le traversant.

À **Sathonay-Camp**, la fermeture d'un camp militaire en



Vue aérienne de la ZAC Castellane (Sathonay-Camp)



Nouvelle école (Rillieux-la-Pape)



La zone industrielle Lyon-Nord (Neuville-sur-Saône - Genay)

1997 a laissé 34 hectares de terrain disponibles, soit 17% de la superficie communale. Depuis 2012, le projet qui s'y développe va changer le visage de la commune : accueil d'un pôle régional de gendarmerie, **ZAC Castellane** (770 logements) qui devient un pôle important du bassin de vie. L'arrivée de nouveaux habitants (doublement à terme de la population communale) est accompagnée par la création de nouveaux commerces (6 200 m² dédiés) et d'activités tertiaires (1 300 m²), et d'équipements publics supplémentaires : agrandissement d'un groupe scolaire, construction d'un gymnase, d'un pôle petite enfance, d'une salle des fêtes, d'une place du marché, etc. Castellane a l'ambition de devenir un « éco-quartier » : respect du référentiel Habitat Durable du Grand Lyon, normes BBC, créations d'espaces publics et paysagers, de cheminements mode doux, d'un bassin de rétention des eaux pluviales et d'une chaufferie bois raccordée à un réseau de chaleur. La desserte en transports collectifs devrait être améliorée pour insérer le quartier dans le réseau d'agglomération, notamment grâce aux aménagements de la gare Sathonay-Rillieux.

Localisé au cœur du village, stratégique pour la commune de **Cailloux-sur-Fontaines, le site du Favret** (12,5 hectares) fait l'objet d'un projet dont les premières lignes ébauchent une extension du centre du village, en accord avec son identité rurale : construction de logements diversifiés (sociaux, accession, résidences pour personnes âgées...), évolution des équipements publics communaux (agrandissement de l'école notamment, potentielle création d'un pôle petite enfance...), création de locaux commerciaux, traitement des espaces publics, de la voirie, etc. La première phase du projet prévoit l'accueil de 400 à 450 habitants supplémentaires, tout comme une seconde phase à plus long terme ; ce qui représente une évolution d'ampleur pour Cailloux-sur-Fontaines qui comptait environ 2400 habitants en 2013.

Des grands principes d'aménagement guident la réflexion en cours pour un potentiel projet mixte d'ampleur sur le site, aujourd'hui dédié à l'activité économique, de **La Loupe** (40 hectares) **entre Couzon-au-Mont-d'Or et Albigny-sur-Saône**. Il est envisagé une augmentation significative de la population avec la construction d'environ 400 logements. Des locaux d'activités investiraient notamment les anciennes usines Selva (cimenterie) et le long de la voie ferrée pour créer une vitrine urbaine (environ 17 000 m² d'activités prévus) accueillant également des services de proximité, des petits commerces. La forte valeur paysagère du site influence les différents scénarios de projet : cheminements verts/doux et espaces végétalisés traversant les îlots pour relier la Saône et les Monts d'Or, proximité de la voie verte des Rives de Saône (rive gauche), place importante de l'eau puisque le projet vise à moderniser les deux ports de plaisance et à renforcer le nautisme. Une réflexion autour de la logistique fluviale est également en cours, le site bénéficiant d'une plateforme de déchargement de marchandises.

L'ensemble de ces constructions et aménagements s'inscrirait dans le respect des contraintes naturelles liées principalement aux Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondations (PPRNI).

Dans le Val de Saône, le chapelet de petites zones d'activités artisanales, qui répond à une demande de locaux d'activités forte, est pérennisé et encouragé. La zone industrielle Lyon-Nord à Neuville-sur-Saône et Genay est néanmoins la polarité économique majeure du nord de l'agglomération : taille importante (près de 260 hectares), grands comptes tels Sanofi ou Coatex, plus de 3 800 emplois, diversité des activités (industries, services, commerces). Plusieurs opérations de requalification y ont déjà eu lieu et se prolongeront. Un site d'extension est ainsi disponible pour accueillir de nouvelles entreprises, notamment tertiaires (diversification des locaux), ou le redéploiement d'activités déjà présentes sur la zone. À proximité directe, le site des Malandières à Genay est identifié pour accueillir de nouvelles activités commerciales. La création d'une plateforme portuaire sur ce site est également envisagée par le Scot Sépal. La croissance des activités liées aux voies navigables constituent en effet une opportunité pour développer des activités industrielles en lien avec le fleuve (fret, plaisance) sur ce site et la ZI Lyon-Nord. Cette combinaison en ferait une étape importante du trafic fluvial traversant le territoire grand-lyonnais. Tout projet doit toutefois tenir compte des contraintes naturelles et des risques technologiques, tous deux présents sur ces sites.

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise

L'organisation multipolaire

Le Document d'orientations générales du Scot fixe comme orientation globale la mise en œuvre d'une organisation multipolaire qui vise à localiser habitat, emplois et services dans des polarités urbaines bien équipées et bien desservies, pour permettre une utilisation plus économe de l'espace. Dans cette perspective, les politiques publiques et les opérations d'urbanisme s'efforceront de garantir un bon niveau de services à l'échelle des quartiers et des bassins de vie locaux. La multipolarité retenue par le Scot comme grand principe d'aménagement du territoire de l'agglomération lyonnaise est fondée sur deux principes :

- la reconnaissance d'une douzaine de bassins de vie qui constituent le cadre privilégié pour la vie quotidienne des habitants de l'agglomération. Le Scot fait le choix de les conforter de telle sorte qu'ils contribuent, en fonction de leur identité et de leur potentiel respectif, au développement global de l'agglomération.
- au sein de ces bassins de vie, l'identification d'une vingtaine de polarités urbaines (sur les 72 communes du Sepal), qui du fait de leur poids démographique, de leur niveau d'équipements et de services, de leur desserte TC et de leur potentiel de développement, constituent les lieux préférentiels, mais non exclusifs, du développement urbain.

Par ailleurs, le Scot identifie des pôles et des sites qui ont pour fonction d'accueillir, de manière préférentielle mais non exclusive, le développement économique et des équipements spécialisés : sites économiques métropolitains, épicentres des pôles d'excellence et de compétitivité, pôles universitaires, pôles commerciaux.

Les grands projets urbains

Le Scot identifie des sites emblématiques qui devront concilier une diversification de l'offre pour un habitat accessible à tous les habitants, une grande qualité urbaine et environnementale, et des secteurs réservés pour l'accueil des emplois et des services. Trois types de sites sont concernés :

- **les sites de projet urbain métropolitains** : Lyon-Part Dieu, Confluence, Gerland, Gratte-Ciel, Givors,

Carré de Soie, le Puisoz, Porte des Alpes et Montout-Peyssillieu. Ces sites sont des lieux privilégiés de mixité fonctionnelle. Ils accueillent de manière privilégiée les grandes opérations d'urbanisme.

- **les sites d'agrafes urbaines** : Nord Bonneval, Parilly - A43, Sud Bonneval, Moulin à Vent - Saint-Fons, Gerland - Confluence - Oullins la Saulaie, Vaise - Tassin-la-Demi-Lune, Vaise - Duchère - Pôle d'enseignement et de recherche Ecully. Ces sites sont des lieux privilégiés du renforcement des liens urbains et sociaux entre le Centre et les bassins de vie alentours. Ils permettent un développement résidentiel diversifié avec le maintien et l'accueil des classes moyennes et des populations modestes. Leur aménagement nécessite de limiter l'effet de coupure généré par une infrastructure routière ou un obstacle naturel ;
- **les grands projets de ville, donc** les grands quartiers d'habitat social en renouvellement urbain : Vaulx-en-Velin, les Minguettes à Vénissieux, Rillieux-la-Pape, La Duchère à Lyon, Parilly et Terrailon à Bron, les Vernes et le Centre à Givors et Saint-Priest Centre. Ces secteurs sont des lieux privilégiés de renouvellement urbain pour lesquels la poursuite des politiques urbaines de revalorisation globale et d'intégration au reste de la ville est recherchée (revalorisation résidentielle, liens plus étroits entre ces quartiers et le tissu urbain, démarche active visant l'éducation, le développement culturel, l'emploi...).

Le Contrat de ville Métropole de Lyon 2015-2020, Etat, Métropole de Lyon, Région Rhône-Alpes, signé le 2 juillet 2015

Désenclaver les Quartiers Politique de la Ville et les inscrire dans les orientations du Scot et du PLU-H

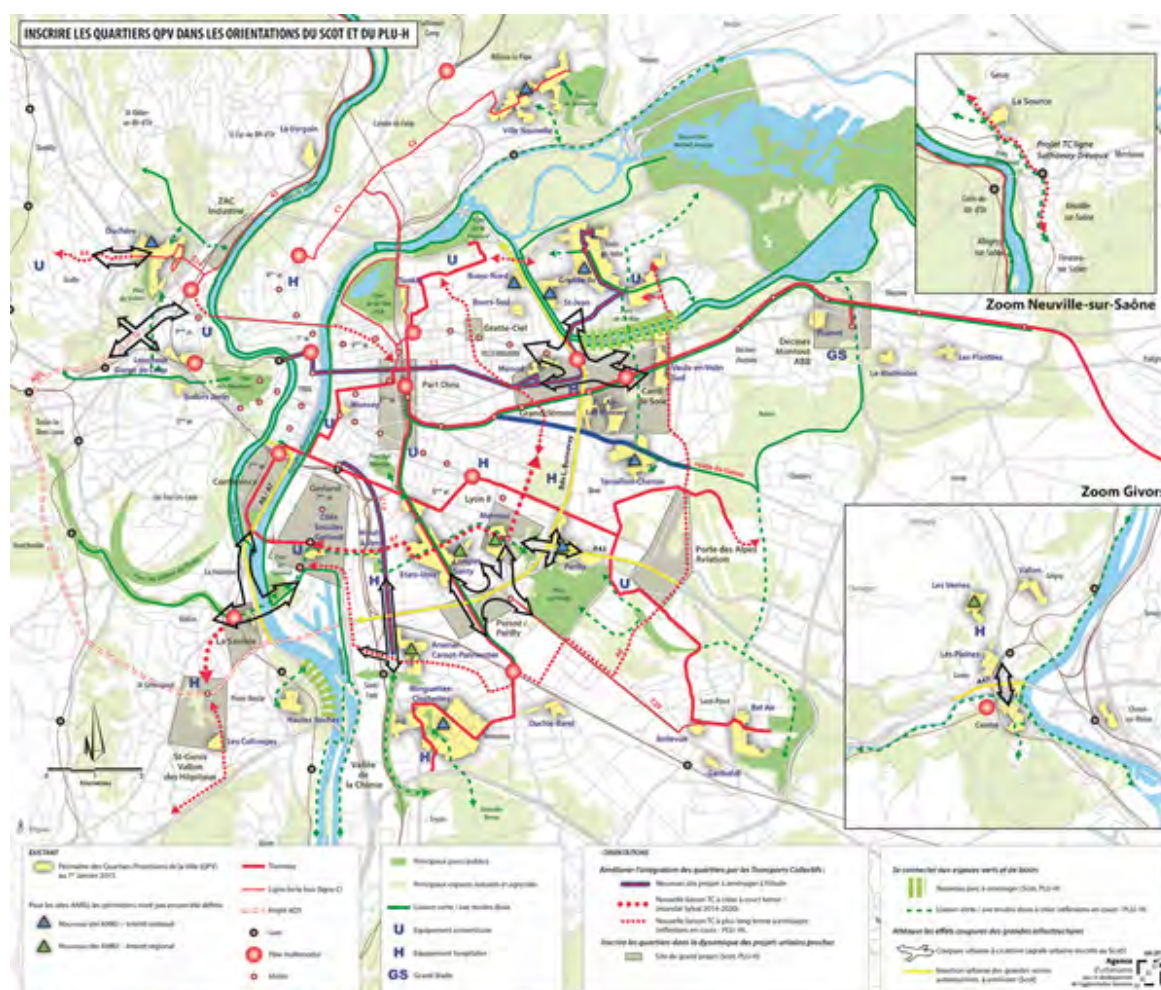
Plus globalement, l'ensemble des quartiers de la politique de la ville devront s'inscrire dans le développement ambitieux de la métro-pole selon les orientations du Schéma Cohérence Territorial à horizon 2030 qui se traduit aussi dans le Plan Local d'Urbanisme de la métropole, qui fixe le développement de la Métropole de Lyon entre 2018 et 2026. Demain, l'ambition sera de poursuivre le désenclavement de ces quartiers et de les inscrire dans la dynamique de développement de la métropole à travers quatre grandes orientations :

1. Poursuivre l'amélioration de la desserte et de la performance en transports collectifs des quartiers QPV : Après les efforts consentis ces

2. Mieux inscrire les quartiers QPV dans la dynamique des projets urbains proches : par exemple Vaulx les Balmes-Chalets, Villeurbanne les Brosses, Bron Terraillon avec Carré de Soie.

3. Favoriser une meilleure connexion des quartiers QPV aux grands es-paces verts et de loisirs de l'agglomération au bénéfice des habitants de ces quartiers, par exemple : parc du canal sur Vaulx-en-Velin, liaison parc de Parilly - parc de Gerland via Vénissieux et Saint-Fons.

4. Rechercher l'atténuation des coupures des grandes infrastructures autoroutières dont sont riverains un certain nombre de quartiers QPV, tels que : Bron Parilly, Villeurbanne Bel Air - les Brosses et les Buers concernés par l'A43 et le boulevard Bonnevey, Duchère et l'agrafe A6/Ecully, l'A47 sur Givors... A titre d'exemple, rappelons les « agrafes urbaines » du Scot, en particulier au-tour de Bonnevey, ont vocation à être des lieux de projets majeurs pour retisser de la continuité urbaine et sociale entre les quartiers QPV et le reste de la ville.



Source : Dossier Contrat de ville Métropole de Lyon 2015 – 2020, Etat, Métropole de Lyon, Région Rhône-Alpes, signé le 2 juillet 2015, p 28

2.2

Les mobilités : à l'articulation de l'accessibilité des territoires, de l'organisation urbaine et de l'aménagement du cadre de vie

La métropole de Lyon, une position de carrefour régional, national et européen

Lyon a une position majeure de carrefour, avec des infrastructures aéroportuaires, ferroviaires et autoroutières d'envergure.

L'aéroport Lyon-Saint Exupéry, 4e en France après ceux de Paris et de Nice, accueille 8,7 millions de voyageurs en 2015 et dispose encore de marges de développement

importantes. Trois gares (Part-Dieu, Perrache, Saint-Exupéry) accueillent du trafic international, national et régional. La gare de la Part-Dieu est la première gare de correspondance française, avec 120 000 voyageurs par jour. L'agglomération lyonnaise est également dotée d'un réseau autoroutier d'envergure (A6, A7, A42, A43, A46, A432, A89).

Transport aérien : une porte d'entrée internationale au potentiel de développement important

Bien que situé en dehors des limites administratives de la Métropole, l'aéroport international Lyon - Saint-Exupéry entretient avec le Grand Lyon des liens étroits qui s'appréhendent en termes de liens économiques et d'accessibilité mais aussi de gestion des nuisances et des servitudes (Plan d'Exposition au Bruit). Cet aéroport est fondamental pour le développement d'une métropole à vocation européenne. L'intermodalité du site aéroportuaire en est l'atout majeur.

Connectée au Centre de l'agglomération par le Rhônexpress depuis 2010, le pôle d'échanges de Lyon-Saint Exupéry est aujourd'hui une porte d'entrée internationale, desservie par plusieurs lignes TGV et qui accueille un aéroport international dont le trafic de voyageurs est en constante augmentation (plus de 8 millions en 2014).

Lyon-Saint Exupéry, un pôle d'échange intermodal dynamique

Un trafic international qui prend de l'ampleur

Depuis sa création, l'aéroport s'est doté d'une seconde piste en 1992, d'une gare TGV sur le site aéroportuaire en 1994, d'un parking couvert, d'un terminal fret agrandi, d'un terminal passager principal rénové... Avec plus de 100 destinations en direct dont les principales destinations européennes proches, des horaires mieux adaptés au trafic affaires permettant l'aller-retour dans la journée, une activité charters de plus en plus conséquente, une amélioration des fréquences, l'aéroport s'adapte à l'évolution qualitative de la demande. Après une forte croissance depuis les années 90, le nombre de passagers a atteint 8,7 millions en 2015 (+33% depuis 2005). Le trafic international prend de l'ampleur depuis le début des années 2000, représentant aujourd'hui 2/3 du trafic global de l'aéroport. Grâce à sa connexion avec les grandes infrastructures de transports, le fret se développe également via Cargoport, la plateforme multimodale de Lyon-Saint Exupéry. Aujourd'hui, l'activité fret est encore modeste, avec un tonnage représentant 113 000 tonnes en 2009 : - 15 % par rapport à 2008. La part de « fret avionné » est aussi faible (un tiers du fret total) et évolue peu.

Des potentiels encore importants

La plate-forme multimodale de Lyon - Saint-Exupéry a les moyens de se positionner comme seconde porte aérienne internationale de France : elle est une des rares en Europe à proposer des liaisons intermodales air-fer-route, la seule en France, hors région parisienne, disposant d'un trafic international majoritaire. Son ambition est de renforcer la desserte des futurs pays membres de l'Union européenne et de multiplier les destinations intercontinentales.

Aujourd'hui quatrième aéroport de France en termes de passagers, il dispose d'une aire de chalandise de 15 millions de personnes. Bien connecté au réseau autoroutier (A432) et s'appuyant sur une desserte en transports collectifs qui s'améliore (Rhônexpress, navettes Rhône Alpes, TGV et OuiGo), les élus de la gouvernance métropolitaine « Plaine Saint Exupéry » souhaitent élargir l'aire de chalandise de la plateforme aéroportuaire, avec pour objectif de la positionner comme deuxième porte d'entrée internationale en France, et d'atteindre 10 millions de passagers en 2019 et 15 millions en 2030. Pour cela, la construction d'un nouveau terminal 1 est projetée d'ici 2018. Il serait d'une surface de 70 000m², soit celle de l'ensemble des terminaux actuels.

Les aérodromes de Lyon-Bron et de Lyon-Corbas, deux équipements complémentaires à l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry

Situé à proximité du centre international d'expositions Eurexpo et du Parc Technologique de la Porte des Alpes,

l'aérodrome de Lyon-Bron est le troisième aéroport d'affaires français. Cet équipement accueille environ 11 500 passagers par an.

L'aérodrome de Lyon-Corbas est dédié à la pratique de loisirs.

Rhônexpress : une connexion tram-train entre la Part-Dieu et le pôle d'échange Saint-Exupéry

Mise en place par le Département du Rhône, transférée à la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015 et désormais gérée par le Sytral, la ligne de tram-train Rhônexpress a ouvert en août 2010. Elle permet de relier l'aéroport Lyon-Saint Exupéry et la Part-Dieu en moins de 30 minutes avec un cadencement au quart d'heure. Elle dessert également les arrêts Vaulx-en-Velin - la Soie (métro A et tramway T3) et Meyzieu ZI (tramway T3). La ligne utilise la même infrastructure que le tramway T3 dans l'agglomération lyonnaise avec une tarification spécifique (environ 15€ l'aller).

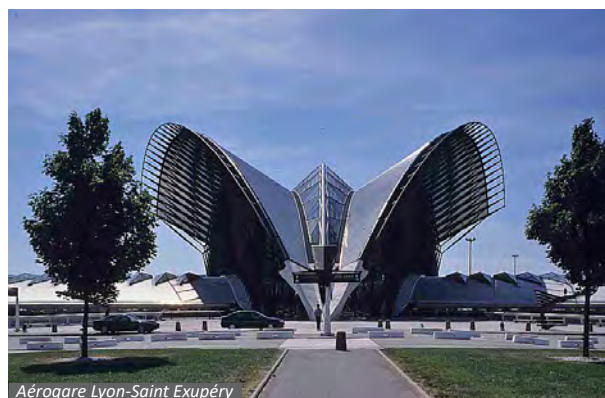
Depuis 2010, c'est en moyenne 85 000 voyageurs par mois qui empruntent la ligne. En 2013, la fréquentation annuelle a approché les 1,2 millions de voyageurs.



Ligne Rhonexpress

La privatisation des Aéroports de Lyon

L'un des volets de la loi Macron (2015) prévoit la privatisation de certains aéroports français. L'aéroport Saint-Exupéry en fait notamment partie. L'objectif est de favoriser la croissance de cet équipement indispensable au développement de la région lyonnaise.



Aérogare Lyon-Saint Exupéry

■ L'étoile ferroviaire lyonnaise : au cœur des échanges métropolitains régionaux, nationaux et européens, une infrastructure saturée

Située au cœur du réseau ferroviaire européen, national, régional et métropolitain, Lyon est le premier hub de correspondance train en France. L'agglomération bénéficie d'une offre TGV attractive vers les principales villes à l'échelle nationale et européenne d'une part et d'autre part d'une offre régionale cadencée toutes les demi-heures pour les liaisons du quotidien avec la capitale régionale, toutes les heures pour les liaisons avec les villes principales de la Région (train direct et semi direct intercalés).

Ce goulet d'étranglement européen situé sur Lyon se compose de 11 axes ferroviaires par lesquels transitent plus de 1 200 trains au quotidien. Il représente ainsi une armature majeure pour l'organisation du territoire national et régional au regard de l'aménagement du territoire en Europe d'une part et d'autre part pour l'organisation de l'aménagement du territoire métropolitain au regard du bassin de vie lyonnais.

Très sollicité, le nœud ferroviaire lyonnais (NFL) est aujourd'hui en limite de capacité. Or, il conditionne à la fois la performance de la mobilité longue distance entre les grandes métropoles et l'efficacité des dessertes périurbaines.

Le Grand Lyon au cœur d'un réseau régional, national et européen de lignes ferroviaires à grande vitesse

La mise en service en 1983 de la ligne à grande vitesse a considérablement rapproché en temps Lyon de la capitale. Elle s'est accompagnée de la construction d'une nouvelle gare, la Part-Dieu au cœur de la ville centre. Ces deux événements ont nettement amélioré l'offre au départ de Lyon, en temps (Paris-Lyon en 2 heures) et en qualité (cadencement).

La mise en service de la ligne TGV de l'est lyonnais permet, depuis 1994, de desservir l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry. Avec les gares de Lyon Part-Dieu et de Lyon Perrache, celle-ci offre au bassin de vie lyonnais une troisième gare nationale à grande vitesse. L'aménagement de plusieurs gares TGV de contournement de l'agglomération parisienne a permis d'étendre le réseau grande vitesse passant par l'agglomération lyonnaise. Ainsi sont desservies en direct les villes françaises de Bordeaux, Toulouse, Nantes, Rennes, Lille, Paris, Strasbourg, Marseille, Nice, Montpellier mais Lyon est également reliée avec l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne. Bruxelles, Londres, Barcelone sont ainsi reliées notamment depuis cette décennie.

Quelques chiffres pour illustrer cela :

- en 2012, 13 TGV supplémentaires liés à l'arrivée du TGV Rhin-Rhône, 27 à 28 millions de voyageurs ferroviaires sur Lyon ;
- depuis 2014, Lyon devient le hub national des dessertes Ouigo : TGV supplémentaires à petits prix en gare de Lyon Saint-Exupéry ;
- Au-delà de 2030, une fois la modernisation complète du NFL réalisée, + 40% d'offre de trains (TGV/TER).

La commission Mobilité 21, instituée à la demande du Gouvernement a été chargée, dans le cadre de l'élaboration du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT), de formuler des recommandations en vue de créer les conditions d'une mobilité durable et de hiérarchiser les projets d'infrastructures du SNIT. Son rapport met en avant la nécessité d'intervenir en priorité sur les nœuds structurants dont les « dysfonctionnements se diffusent largement à l'ensemble des grandes lignes du réseau national ». Parmi ceux-ci le nœud ferroviaire lyonnais.

La commission Mobilité 21 rappelle aussi la nécessité de travailler dès à présent sur des scénarios qui répondront aux développements de services régionaux et nationaux ou internationaux accompagnant l'arrivée des grands projets (Lyon - Turin, Paris Orléans Clermont Ferrand Lyon), qui se grefferont sur le nœud lyonnais.

Projet majeur, la liaison Lyon Turin est un projet fret et voyageurs. Réalisé en 4 étapes pour un montant estimé à plus de 25 Md€, la Transalpine se compose du tunnel de base (8.5 Md€), financé par l'Europe (40%), la France et l'Italie, des accès français ainsi que de la partie italienne. Le tunnel de base a fait l'objet d'un protocole additionnel sur le partage et l'indexation des coûts du projet et sur la lutte contre les infiltrations de la mafia dans les contrats entre la France et l'Italie le 9 mars 2016. Les accès français, inscrits au protocole de financement partenarial de 2007, ont été classés priorité 2, au-delà de 2030 par le rapport mobilité 21.

Les objectifs de ce projet européen sont de :

- sécuriser les échanges France - Italie à travers les Alpes,
- rééquilibrer le rail et la route pour le transport de marchandises (réduire de près de 40 % la part du transport routier de marchandises),
- consolider la compétitivité des pays de l'Europe du Sud comme la France, le Portugal, l'Espagne et l'Italie,
- permettre la mise en réseau de 5 000 km de lignes nouvelles et relier ainsi 250 millions d'européens,
- améliorer les liaisons voyageurs, au niveau international, national et régional.

La Transalpine, le CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) et le NFL (nœud ferroviaire lyonnais) sont connectés à une même infrastructure ferroviaire (Saint-Fons - Grenay) située sur le territoire de la plaine Saint Exupéry. La Transalpine arrive sur Lyon pour se connecter sur le CFAL Nord et Sud (demande politique d'une réalisation concomitante). Le CFAL a été conçu et porté par l'Europe comme le contournement de l'agglomération lyonnaise pour le fret de transit.

Le Grand Lyon au cœur d'un réseau métropolitain et régional : 35 gares dont celle de Lyon Part-Dieu, qui fait l'objet d'un projet de réaménagement

D'importants trafics TER convergent dans le NFL, qui recense une quinzaine de lignes, parmi lesquelles, les axes les plus denses, comme Lyon - Grenoble, Lyon - Macon - Dijon, Lyon - Saint-Étienne, Lyon - Ambérieu. Les trafics TER représentent plus de la moitié du trafic ferroviaire dans le nœud lyonnais (35 % de périurbain, 15 % d'intercités et maillages régionaux). Quotidiennement, les 35 gares de l'agglomération lyonnaise sont le point de convergence et d'échanges d'environ 1 200 trains.

Dans ce système, la gare de Lyon Part-Dieu tient une place majeure et sa fréquentation devrait quasiment doubler d'ici à 2030. Une réflexion globale de réaménagement a été engagée en lien avec le projet d'aménagement de l'ensemble du quartier de la Part Dieu. Cette réflexion intègre notamment l'enjeu d'anticiper le développement des capacités d'accueil des trains en gare, en prévoyant notamment la possibilité de réaliser soit un quai et deux voies supplémentaires, soit une gare souterraine connectée à l'existante.

Le Grand Lyon au cœur d'un réseau régional, national et européen de fret ferroviaire

Le NFL se situe également à la croisée de deux corridors européens de fret, progressivement rendus interopérables : « n°2 - Mer du Nord - Méditerranée » et « n°6 - Espagne - France - Italie - Slovénie - Hongrie ». Les plateformes logistiques de Sibelin (3^e centre de triage national ouvrant la voie entre le Nord et le Sud et vers l'Italie et l'Auvergne), de Vénissieux / Saint-Priest (plateforme connectée à l'ensemble des ports français) et le port Lyon Édouard Herriot constituent par ailleurs des centres importants de composition / recomposition de trains de marchandises.

Sibelin, indispensable au fonctionnement du tissu industriel lyonnais, régional, et au fret de transit, conditionne ainsi le tracé du CFAL au plus près de l'agglomération. Ce projet de fret ferroviaire, se compose de trois parties. Seule la partie Nord a été déclarée d'utilité publique en 2012. La partie Sud ne peut fonctionner que si le fran-

Ferroviaire : chiffres-clés

une agglomération desservie par 35 gares

- Lyon Part-Dieu, gare de niveau européen, national, régional et métropolitain, premier hub de correspondance en France
- Lyon Perrache, gare de rayonnement national régional et européen
- Lyon-Saint Exupéry gare, de rayonnement national et européen
- 32 gares de rayonnement régional et métropolitain dont 5 très grands pôles d'échanges multimodaux, portes d'entrées de l'agglomération (Lyon-Jean Macé, Lyon-Vaise, Lyon-Gorge de Loup, Vénissieux, Oullins)



La gare TGV Lyon Part-Dieu

chissement du Rhône est réalisé. Ce projet estimé à ce jour à 3,36 Md€ ne permet pas de s'affranchir d'opérations de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) au préalable car il ne soulage le nœud que des quelques trains de fret en transit via Part-Dieu. Le projet est aussi nécessaire au TGV Lyon - Turin afin d'éviter une surcharge de l'axe ferroviaire de Saint Fons-Grenoble.

Une décision ministérielle, en date du 28 avril 2016, reporte le choix du tracé du CFAL Sud et demande que soient conduites des études complémentaires d'ici l'été 2017. Le périmètre de ces études complémentaires reste dans le fuseau « plaine d'Heyrieux Sibelin Nord » choisi par la Décision ministérielle de 2009. Leur objet répond aux demandes exprimées par la Métropole de Lyon.

Face à la saturation du NFL, des projets d'envergure à long terme en réflexion

La qualité et le développement de l'offre ferroviaire aux différentes échelles (grands projets ferroviaires, tels que Lyon/Turin ou Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon ou

TER) sont un levier majeur pour assurer la bonne accessibilité au territoire de la métropole lyonnaise et accompagner son développement urbain et économique. Aujourd'hui les marges de manœuvre disponibles se heurtent aux limites de capacité actuelle de l'infrastructure dite du Nœud ferroviaire lyonnais ».

Plusieurs points névralgiques situés au cœur du réseau

Sur un périmètre limité, situé au cœur de l'agglomération, plusieurs secteurs constituent des points névralgiques du réseau, sièges de convergences et de cisaillements, fragilisant l'exploitation ferroviaire. Il s'agit principalement :

- des avant-gares de Lyon-Part-Dieu ;
- au nord, le secteur de Saint-Clair, où se croisent les lignes Lyon-Ambérieu, Lyon-Mâcon et la ligne à grande vitesse Lyon-Paris.
- au sud, le secteur de la Guillotière, où se croisent les lignes rive gauche et rive droite de la vallée du Rhône et la ligne Saint-Fons-Grenay ;
- à l'est, le secteur de Grenay, point de raccordement entre la LGV Méditerranée et la ligne Lyon - Grenoble. La configuration des voies passe de 4 voies à 3 voies, puis à 2 voies en seulement 16 km.

La configuration du nœud proche de la saturation, le volume et l'hétérogénéité des trafics qu'il supporte sont des facteurs importants de dégradation des services. Pour l'année 2015, le niveau de régularité moyen, dans le NFL, est d'environ 82 % (ponctualité à 5 minutes à l'arrivée des trains), soit 10 points au dessous de la moyenne nationale.

Une modernisation du NFL en plusieurs étapes

La première étape d'amélioration consiste à mettre en œuvre une série d'actions (exploitation, maintenance, interface infrastructures/matériel, aménagement en gare de Lyon-Part-Dieu), pour améliorer et sécuriser l'exploitation du NFL. Ces différentes actions sont définies dans le « plan de mobilisation court et moyen terme du NFL », approuvé par le ministre en charge des Transports en juin 2015.

L'objectif est de retrouver de la fiabilité (régularité, robustesse, confort) et d'améliorer la sécurité au cœur de l'étoile ferroviaire lyonnaise, à volume de service constant. Ce plan d'actions à 10 ans représentera un investissement de l'ordre de 500 M€ aux conditions économiques de 2012. Les opérations qualifiées de première nécessité pour la modernisation de l'infrastructure sont inscrites au Contrat de plan Etat-Région 2015 - 2020. Il s'agit notamment de l'aménagement de la voie L à Lyon-Part-Dieu, de nouveaux accès à la gare au droit de l'avenue Pompidou, de la suppression de passages à niveaux entre Saint-Fons et Grenay ou des aménagements en gare de Saint-André-le-Gaz. Cette modernisation, indis-

pensable au retour à la qualité de l'exploitation et des services dans le NFL, n'autorise aucune croissance significative de l'offre ferroviaire en heure de pointe.

La seconde étape consistera à répondre aux besoins de développement de trafics voyageurs, à l'horizon 2030 et au-delà. Les hypothèses de croissance, à ce stade estimées par SNCF Réseau, sont basées sur une densification de l'offre à grande vitesse, générée par d'autres projets ferroviaires (Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon et Lyon/Turin) et sur le renforcement de l'offre régionale (dessertes périurbaines, et dessertes rapides en lien avec le grand projet des accès alpins). Les aménagements projetés permettront d'augmenter de 40 % la capacité. La réponse à la croissance future des besoins de trafic fret au travers du Nœud Ferroviaire Lyonnais est quant à elle apportée par le CFAL et le Lyon - Turin.

■ Un réseau autoroutier d'envergure, et la fin annoncée de sa traversée du cœur d'agglomération

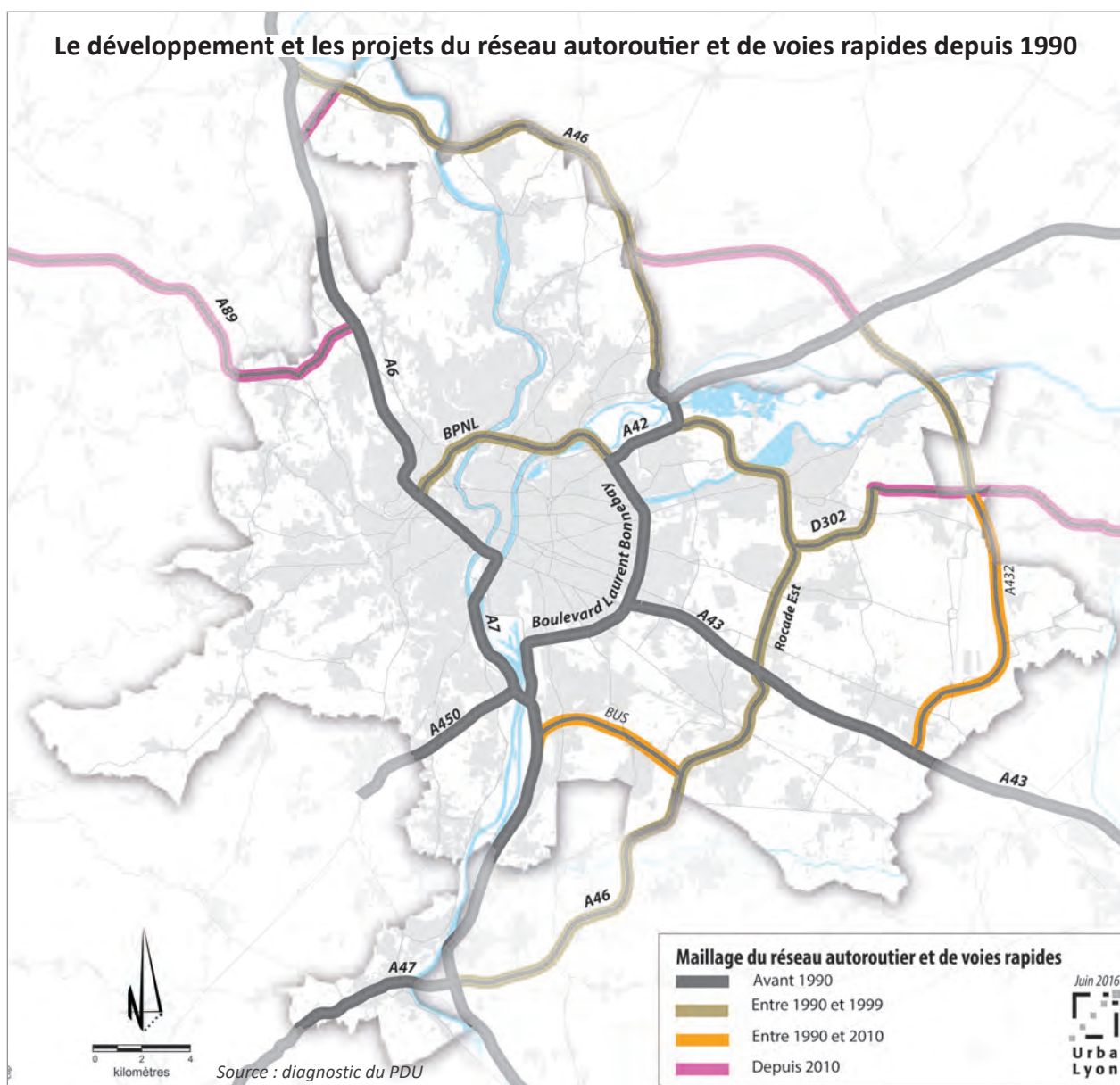
Un réseau autoroutier d'envergure, concentré à l'Est, et qui se développe à l'Ouest

L'agglomération lyonnaise constitue le point de convergence d'un réseau autoroutier dense organisé de manière radioconcentrique. Elle bénéficie d'une armature autoroutière et routière importante, qui cumule ses fonctions de transit national avec des fonctions d'échanges internes à l'agglomération. Cette armature repose principalement sur les axes suivants :

- l'A6/A7 (déclassée par le décret du 27 décembre 2016), qui constitue un axe routier structurant Nord-Sud et distribue le cœur de l'agglomération lyonnaise ;

- l'A42 et l'A43, la connexion aux Alpes ;
- l'A89, l'ouverture vers l'ouest, Clermont-Ferrand et Bordeaux ;
- l'A47, qui assure la liaison à Saint-Etienne.

L'aménagement des axes autoroutiers s'est poursuivi aux franges de l'agglomération durant la décennie 2000 jusqu'à aujourd'hui, avec notamment : la mise en service complète de l'A432 (2011), l'arrivée de l'A89 jusqu'à la Tour-de-Salvagny (2013) et la réalisation du barreau de l'A466, pour connecter l'A6 et l'A46 Nord (2015).



Des usagers en transit sur les voies structurantes traversant le cœur d'agglomération

Les autoroutes passent à proximité ou traversent des zones urbaines de la métropole.

On décompte un nombre très important de véhicules en transit notamment sur la Rocade d'Est (A46) ou une partie de l'A42 et de l'A43 connectées au Boulevard Laurent Bonnevey. Ce trafic de transit se retrouve sur des axes déjà congestionnés générant de véritable thrombose de l'agglomération lyonnaise.

L'axe A6/A7 (déclassé par le décret du 27 décembre 2016), est un axe structurant métropolitain qui supporte aussi une mixité de trafics : trafic local, trafic d'échange et trafic de transit. Cela conduisant à des phénomènes de congestion quotidiens et récurrents et à des nuisances importantes, notamment pour plus de 30 000 riverains.

Des projets

La procédure de déclassement de l'autoroute A6-A7 de Limonest-Dardilly jusqu'à Pierre-Bénite

L'autoroute A6-A7 traverse le cœur de l'agglomération à ciel ouvert. Son déclassement permettra de transformer progressivement la section qui traverse le cœur d'agglomération en boulevard urbain, sous gestion de la Métropole de Lyon.

Le projet de contournement de Lyon

Le projet de contournement de Lyon doit permettre de compléter le réseau de voiries structurantes à l'échelle régionale ou nationale et d'assurer l'aboutissement du réseau hiérarchisé inscrit dans la Directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise et dans le Scot de l'Agglomération lyonnaise. Ce projet viserait à écarter le trafic de transit, dont le trafic de transit Nord-Sud (plus de 44 000 véhicules par jour).



Trafic au Nord de Lyon sur l'A6 en direction du centre © Métropole de Lyon

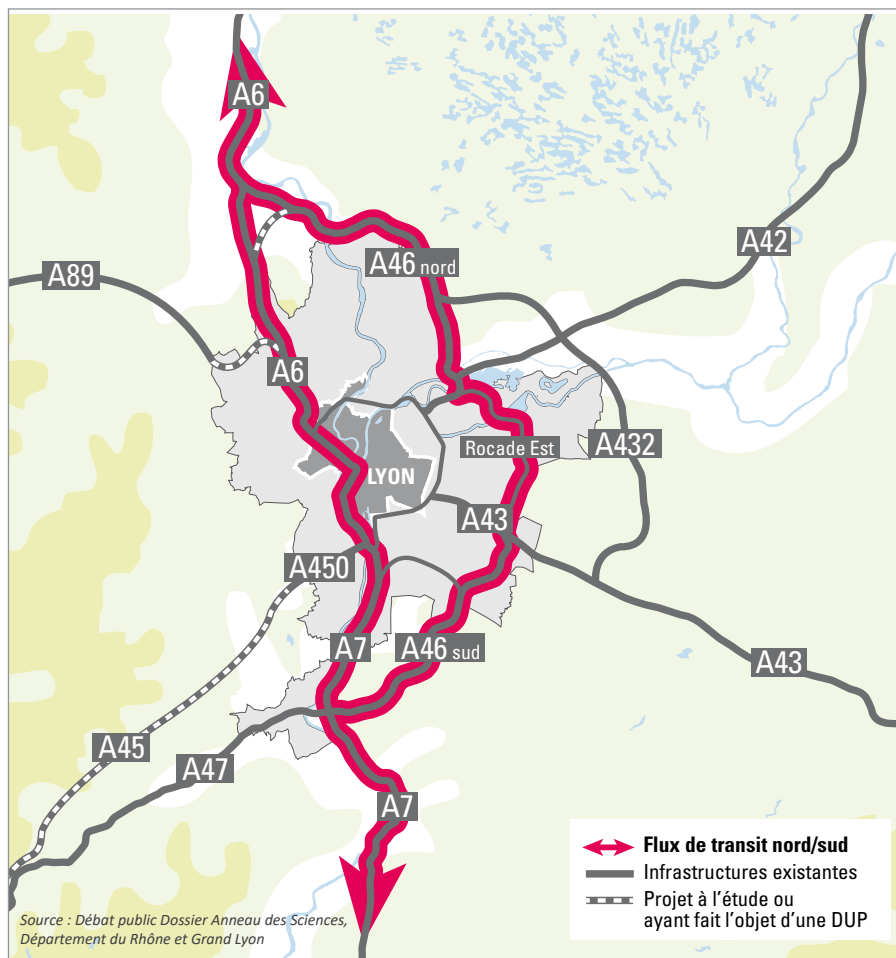


A46 Sud en direction du Nord au niveau du nœud de Manissieux © Métropole de Lyon

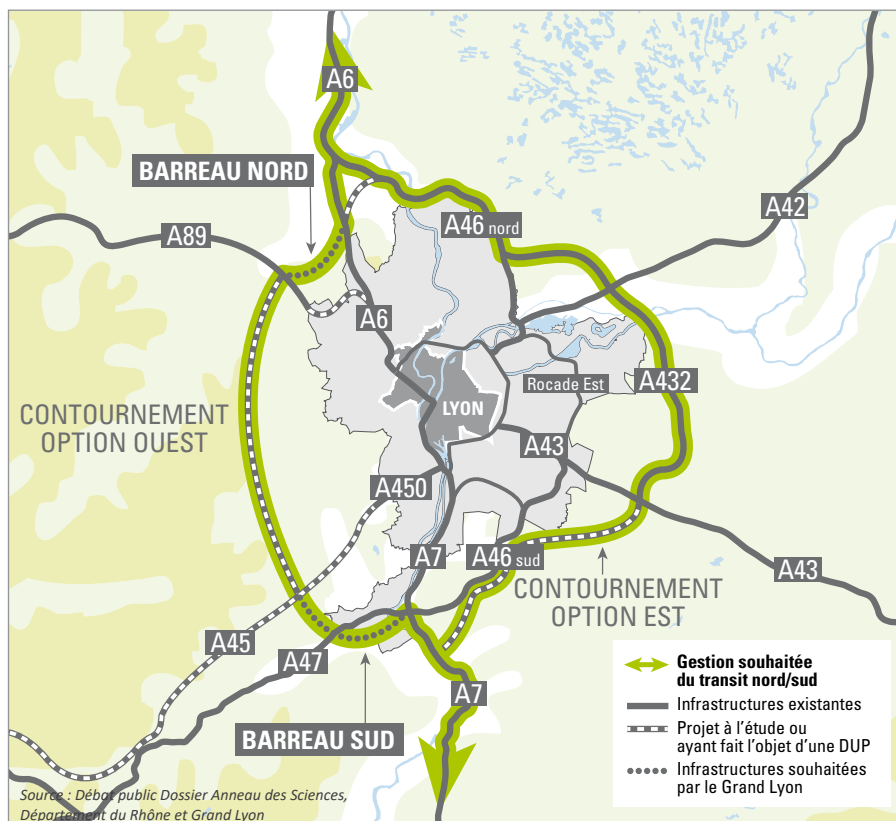
Les réflexions en cours concernant les deux options de contournement de Lyon

Par lettre de commande du 24 octobre 2013, le secrétaire d'Etat en charge des transports a demandé au Préfet de la Région Rhône-Alpes de reprendre les études de contournement de l'agglomération. Le Préfet de Région a fait part de ses conclusions aux services du Ministère par courrier du 31 juillet 2014. Il a notamment souligné que, si les options à l'est étaient moins coûteuses et envisageables sur des horizons de temps plus compatibles avec l'urgence de la situation, elles restaient insuffisamment attractives en l'état actuel de la tarification. C'est également le sens de la décision ministérielle du 24 octobre 2013 qui demande au Préfet d'approfondir les réflexions engagées sur la manière de réduire les trafics en traversée de Lyon. Ainsi, le Préfet a proposé à la Métropole d'être associé à la réalisation des études de faisabilité technique, juridique et financière portant sur les itinéraires de grand contournement de Lyon et sur les dispositifs d'incitation à leur usage ont été engagées par l'Etat et la Métropole de Lyon.

Axes principaux du trafic de transit nord-sud : A6-A7



Options est et ouest envisagées pour le grand contournement autoroutier de l'agglomération



■ Le transport fluvial : un rôle aujourd'hui minoritaire, mais en développement

Si le transport routier domine très majoritairement l'activité logistique (98%), le transport fluvial se développe, notamment autour de la principale infrastructure fluviale de la Métropole de Lyon : le port de Lyon-Edouard-Herriot.

La stratégie de l'agglomération s'articule autour du Port de Lyon-Edouard Herriot, site logistique multimodal essentiel

Le Port de Lyon-Edouard Herriot (PLEH) est un pôle logistique multimodal (fleuve-fer-route) de plus de 100 hectares. En 2005, avec la signature d'une charte partenariale (Etat, Région, Grand Lyon, Voies Navigables de France, Compagnie Nationale du Rhône, Lyon et Saint-Fons) pour le développement du site, trois objectifs prioritaires sont formulés : conforter la vocation fluviale du site, accueillir des entreprises ayant une activité logistique de proximité (derniers kilomètres), et aboutir à une meilleure intégration urbaine du site, notamment dans ses franges. Par ailleurs, une convention entre le PLEH et Réseau Ferré de France a été signée en 2011 pour améliorer la desserte ferroviaire du site.

En 2014, le trafic total géré par le port de Lyon représente 11,1 millions de tonnes (+90% par rapport à 2009), parmi lesquelles 1,5 millions pour le trafic fluvial.

D'autres équipements complètent les infrastructures portuaires majeures présentes (en partie ou totalement) sur la Métropole de Lyon : le port de Solaize-Sérézin-Ternay et le port de Givors-Loire-sur-Rhône. Un projet portuaire d'implantation logistique à Genay (ZI Lyon-Nord) est envisagé par le Scot.

Enfin, il est à noter que le territoire accueille également quelques ports de plaisances (Grand Large à Décines-Charpieu et Meyzieu, Albigny-sur-Saône...).

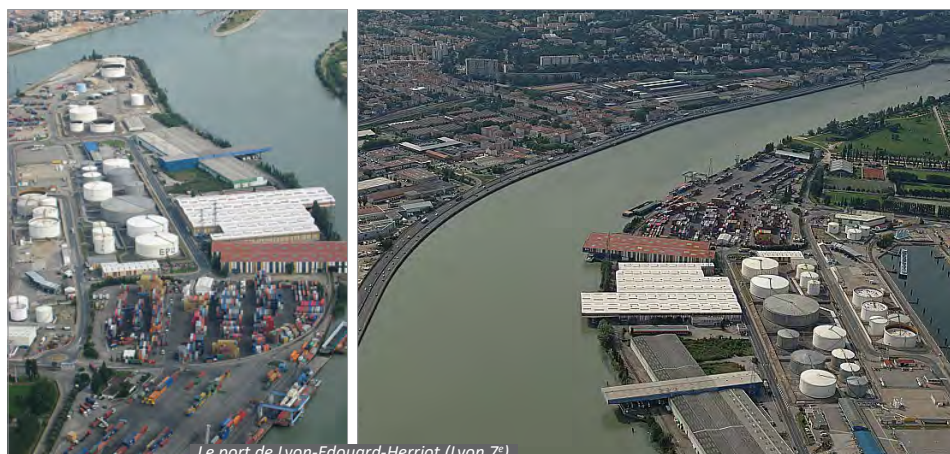
Un schéma portuaire métropolitain pour renforcer l'activité fluviale

Depuis 2012, un schéma portuaire du Pôle Métropolitain lyonnais et de ses territoires d'influence associe notamment l'Etat, trois Scot (Beaujolais, Agglomération lyonnaise, Rives du Rhône), la Région Rhône-Alpes, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et Voies navigables de France (VNF). Avec pour objectif d'améliorer l'offre portuaire dans le segment de l'aire métropolitaine lyonnaise, ce schéma identifie quatre sites sur l'agglomération lyonnaise dont la fonction économique des fleuves peut être améliorée et pour lesquels des interfaces portuaires fleuve/route/fer sont à réserver : Genay, PLEH, Givors/Loire-sur-Rhône et Solaize-Sérézin-Ternay.

L'important développement des croisières fluviales

Le secteur de la croisière fluviale est en fort développement sur l'axe Rhône-Saône et particulièrement à Lyon. Quatre bateaux faisaient escale à Lyon à la fin des années 90 ; ils étaient 27 en 2015. D'ici à 2018, une trentaine de paquebots sont attendus pour près de 1 500 escales annuelles. La clientèle est au ¾ étrangère.

Avec 15 places en centre-ville, le schéma des paquebots de croisières mis en place en 2013 a permis de développer des conditions d'accueil optimales pour le tourisme fluvial. À l'avenir, il s'agit également de favoriser et d'organiser le développement des croisières locales. Six sites sont aménagés ou le seront d'ici 2018 : le site du Quai Rambaud, sur la Saône, celui du musée des Confluences et le site Leclerc, sur le Rhône. Ces aménagements comprennent les dispositifs spécifiques à la navigation et au stationnement des bateaux, mais aussi la logistique nécessaire pour l'embarquement et le débarquement des passagers.



Le port de Lyon-Edouard-Herriot (Lyon 7^e)

Vers une multipolarisation et une diversification des pratiques de déplacements, en lien avec le développement des réseaux

L'organisation des déplacements est une traduction du fonctionnement et des liens entre les territoires. Leurs évolutions, en nombre et en nature (voiture, transports collectifs...), sont le reflet des évolutions démographiques, sociales et économiques d'un territoire.

L'évolution des pratiques de déplacements révèle notamment les liens toujours plus forts entre la métropole et les territoires voisins : leur part en volume et en distance augmente. La concentration des deux tiers des emplois de l'aire urbaine lyonnaise dans la Métropole de Lyon explique largement les mouvements observés.

Au sein de la Métropole de Lyon, l'évolution de l'organisation des déplacements révèle un phénomène de multipolarisation : les liens entre le Centre et les bassins de vie périphériques se stabilisent, les déplacements internes à chaque bassin de vie augmentent, ainsi qu'entre les bassins de vie périphériques.

Au-delà des volumes, ce sont les pratiques et les politiques de mobilité qui évoluent : remise en cause du « tout-voiture », développement important des transports collectifs et de leur usage, meilleur partage de l'espace public au profit des modes alternatifs à la voiture individuelle, etc.

L'évolution des pratiques et des modes de vie modifient les déplacements dans la métropole

Depuis le milieu des années 1990, on observe une baisse globale de la mobilité, confirmée dans la dernière enquête déplacement lyonnaise (2015) et également observée à l'échelle nationale. Entre 2006 et 2015, la population a augmenté de 9%, tandis que les déplacements ont seulement progressé de 1%. Parallèlement, la hausse de 4% des migrations domicile-travail observée entre 2006 et 2011 (Insee), n'est que le reflet de la progression du nombre d'actifs dans l'agglomération : +4% également.

Les facteurs d'explication de cette baisse globale peuvent être multiples : vieillissement de la population (davantage de sédentarité), nouveau rythme de vie (rationalisation de certains déplacements à l'échelle de la semaine), baisse du pouvoir d'achat, développement des outils numériques, etc.

Dans l'agglomération, l'évolution majeure des pratiques de déplacements concerne l'usage de l'automobile, en recul depuis 10 ans, et notamment dans le Centre. L'usage des modes actifs progresse sur les courtes distances et l'usage des transports collectifs augmente sur les moyennes et longues distances, grâce à un réseau d'agglomération bien maillé. L'usage de la voiture reste

Chiffres-clés de l'agglomération lyonnaise (Enquête Déplacements Sytral 2015)

- 4 065 000 de déplacements effectués chaque jour par les habitants de la Métropole de Lyon : +1% par rapport à 2006
- En moyenne, 3,4 déplacements réalisés par jour et par habitant, pour 3,6 en 2006
- 62 minutes par jour consacrées aux déplacements, soit 8 minutes de moins qu'en 2006
- 41% des actifs se déplacent exclusivement en voiture (ou en moto) au cours d'un jour de semaine, 48% en 2006
- Parmi les inactifs, environ une personne sur quatre ne se déplace pas au cours d'une journée de semaine (1 sur 5 en 2006)
- Environ 1/3 des étudiants se déplacent exclusivement en transports collectifs

néanmoins important, source de congestion et de nuisances.

L'ensemble de ces constats sont à éclairer à l'aune des évolutions des modes de vie et des pratiques de déplacement. Ils sont également à détailler selon les territoires et les populations.

Des déplacements importants entre les territoires, notamment au regard des liens domicile-travail

Les échanges entre bassins de vie sont concentrés d'abord sur les relations radiales avec le Centre (au moins la moitié des échanges). Les bassins de vie Plateau Nord, Ouest Nord et Rhône Amont sont ceux qui fonctionnent le plus étroitement avec le Centre de l'agglomération. Pour les relations de périphérie à périphérie, les échanges se font d'abord entre bassins limitrophes. Le Rhône marque une limite dans le fonctionnement des territoires.

A l'échelle de l'agglomération, la majorité des déplacements se font à l'intérieur de chaque bassin de vie (57%). Les déplacements domicile-travail suivent cette logique sur le Centre, mais pas en périphérie où les migrations internes ne concernent qu'un tiers des actifs. En termes de déplacements, les liens entre les territoires semblent reposer avant tout sur le travail, notamment du fait de la déconnexion croissante entre lieux d'habitat et lieux d'emploi, mais aussi de l'attractivité en termes d'emplois de la Métropole de Lyon (cf. encadré page suivante).

Un renforcement des liens domicile-travail avec et entre les périphéries

Au sein de l'agglomération lyonnaise, les migrations domicile-travail de la périphérie vers le Centre représentent 16% des migrations domicile-travail, soit une légère baisse, et ce alors que la majorité des créations d'emploi ont concerné le Centre ces dernières années. Seuls les actifs qui résident dans le Val de Saône et Rhône Amont sont de plus en plus nombreux à se rendre dans le Centre pour travailler.

Les déplacements domicile-travail internes à la Métropole de Lyon qui ont le plus augmenté sont ceux de périphérie à périphérie : +7% en cinq ans. Ils sont d'ailleurs plus nombreux que les déplacements du Centre vers la périphérie. Les déplacements du Centre vers la périphérie représentent 13% des déplacements en 2011, soit un gain de 4% par rapport à 2006. Les bassins de vie les plus concernés sont Ouest Nord et Porte des Alpes, territoires dynamiques sur le plan économique (le projet du Parc technologique à Saint-Priest a notamment porté cette dynamique). Rhône Amont et Portes du Sud sont également des destinations importantes pour les actifs du Centre, mais sont en baisse.

Ainsi, entre 2006 et 2011, les bassins d'emplois périphériques ont gagné en attractivité.



Bus et automobile (Saint-Fons)

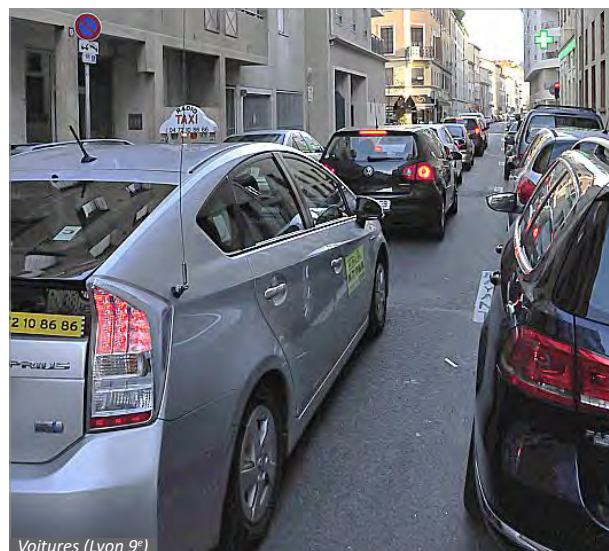


Cycliste (Lyon 4^e)

Evolution des déplacements entre les territoires, 2006-2011

	Volume 2011	Part 2011	Evolution 2006-2011
Périphéries > Centre	87 142	16 %	-1 %
Centre > périphéries	67 346	13 %	+4 %
Périphérie à périphérie	73 726	14 %	+7 %
Interne à chaque bassin	301 227	57 %	+4 %
Total	529 441	100 %	+4 %

Source : diagnostic du PDU



Voitures (Lyon 9^e)

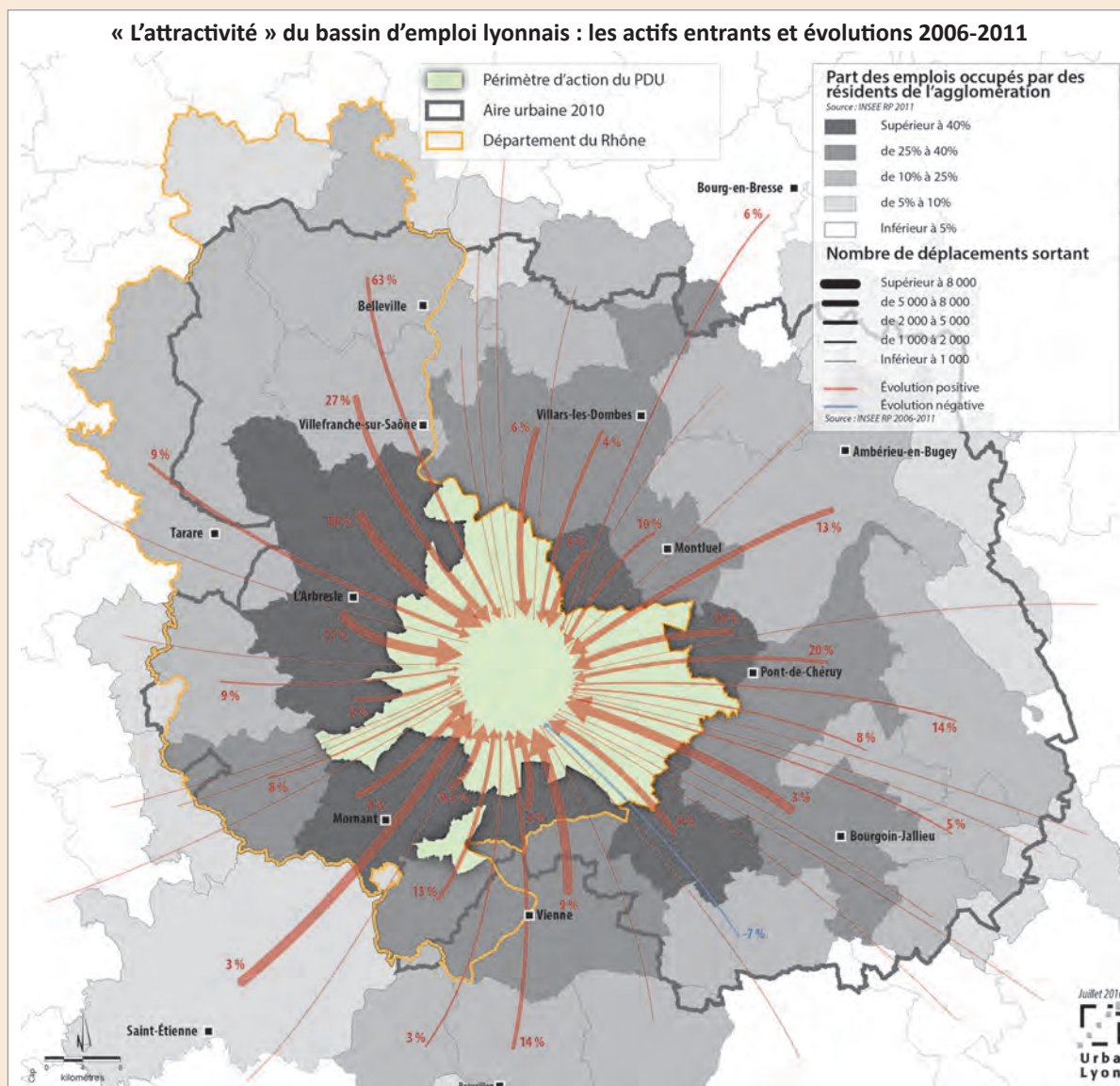
L'agglomération lyonnaise dans son aire urbaine : un pôle d'emploi très attractif pour les actifs « extérieurs », mais une augmentation notable des actifs sortants

Le développement des infrastructures autoroutières et de l'équipement automobile des ménages ont favorisé la périurbanisation et l'allongement des distances de déplacements domicile-travail.

La grande majorité des actifs occupés résidents travaillent dans l'agglomération (90%). Elle accueille cependant des actifs résidant en-dehors de ses frontières, qui occupent 25% des emplois. Cette tendance semble s'affirmer, puisqu'entre 2006 et 2011, les migrations domicile-travail des territoires voisins vers l'agglomération lyonnaise croissent de 9% pour les résidents de l'aire urbaine travaillant dans l'agglomération (118 000 actifs en 2011) et de 20% pour ceux résidant en dehors de l'aire urbaine (59 000 actifs).

Les pôles d'emplois des territoires voisins sont également attractifs pour les actifs résidant dans l'agglomération : entre 2006 et 2011, ce sont les pendulaires longue distance (travaillant en dehors de l'aire urbaine) qui ont le plus augmenté (+12%). Ceci étant, les liens les plus importants sont entre l'agglomération lyonnaise et ses agglomérations voisines (Saint-Etienne Métropole, Viennagglo, la Capi, la Cavil), notamment celles de l'Ouest lyonnais.

Périurbanisation et allongement des distances de déplacements domicile-travail favorisent l'usage de la voiture, qui reste majoritairement utilisée. Toutefois, une amélioration significative des liaisons ferroviaires entre les principales agglomérations et leur desserte périurbaine depuis le début des années 2000 a permis, entre 2006 et 2011, l'augmentation de 4 points de la part modale des transports collectifs.



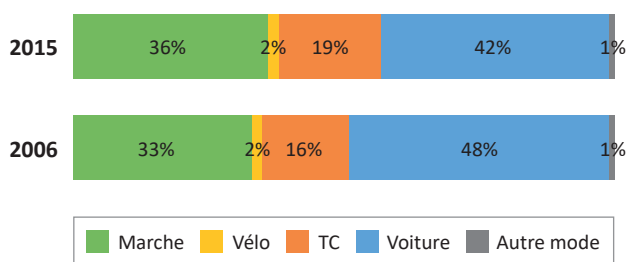
La voiture dominante mais en recul, la forte progression des transports collectifs urbains et des modes doux plus utilisés

Le taux de motorisation des ménages de la Métropole de Lyon baisse, avec 1,11 voiture/ménage en 2006 pour 0,99 en 2015. Aussi, l'usage de la voiture diminue, même s'il reste dominant, représentant 42% des déplacements (-6 points par rapport à 2006) ; son utilisation au quotidien décroît également : 37% l'utilisait tous les jours en 2006, pour 32% en 2015. Les habitants de l'agglomération ont enfin une image moins consensuelle de la voiture ; les automobilistes affirment, dans leur majorité, être prêts au changement (source : étude pour la mise en place d'une Zone d'action prioritaire pour l'air de Lyon, 2013).

Parallèlement, l'offre et l'usage des transports collectifs (19% des déplacements, + 4 points par rapport à 2006) ont fortement augmenté. L'agglomération lyonnaise bénéficie ainsi du premier réseau de transports collectifs urbains, hors Île-de-France.

La pratique des modes actifs (marche, vélo, trottinette, etc.) progresse également, représentant 37% des déplacements (+ 3 points par rapport à 2006). Plus particulièrement, et notamment dans le Centre, la pratique du vélo évolue avec des distances de déplacements plus longues (en moyenne supérieures à 2 km) et un usage quotidien qui s'affirme, notamment parmi les actifs : 41% des déplacements vélo concernent le travail. Le développement important de services (Vélo'V, ateliers réparations, arceaux, etc.) et d'aménagements cyclables, ont permis un regain d'intérêt autour du vélo depuis 2005, et d'être considéré comme un mode de transport à part entière.

Evolution des parts modales résidents, Métropole de Lyon



Les grands motifs de déplacement : le rôle structurant des déplacements domicile-travail et la fin des heures creuses

Concentrés dans le temps et dominés par l'usage de la voiture, les déplacements pendulaires impactent tous les réseaux

Les déplacements pendulaires (domicile-travail et études), ne prédominent pas. Mais deux de leurs caractéristiques génèrent des impacts importants sur les réseaux de transports, dans le temps et dans l'espace : leur concentration sur certaines périodes, le matin et le soir, et l'usage très majoritaire de la voiture pour les effectuer.

Ainsi, hormis en période de pointe (57%), ces déplacements ne sont en moyenne pas majoritaires (37%). La période de pointe du matin est plus concentrée que celle du soir : la première (7h-9h) concentre 19% des déplacements journaliers, alors que la seconde, étalée entre 16h et 19h, regroupe environ 27% des déplacements (source Enquête déplacements, Sytral, 2015).

Environ deux tiers des personnes qui n'utilisent que la voiture au cours d'une journée de semaine sont des actifs (alors qu'ils ne représentent que 43% de la population). En périphérie, 71% des actifs utilisent au moins une fois par jour la voiture (75% en 2006), pour 54% en moyenne dans l'agglomération (62% en 2006). Ainsi, même si son usage diminue, la voiture reste le mode de transport principal pour les actifs, en partie contraints par leurs déplacements domicile-travail. L'impact de ces déplacements sur le trafic routier aux heures d'hyper-pointe reste dimensionnant.

L'évolution des rythmes de vie et de nouveaux services génèrent des besoins de déplacements tout au long de la journée : vers la fin des heures creuses ?

L'augmentation des contrats à temps partiels et du travail de nuit, l'émergence d'espaces de co-working et du télétravail (cf. encadré) modifient les pratiques et les périodes de déplacements.

L'essor du télétravail et des espaces de coworking

L'organisation du travail évolue avec la généralisation des outils numériques. Le travail à distance, ou télétravail, est désormais pratiqué au moins une fois par semaine par 17% des Français. 8 espaces de coworking sont recensés sur le Grand Lyon, comprenant 700 adhérents. Si ces pratiques restent minoritaires, leur développement potentiel reste important.

Les déplacements pour les achats et loisirs revêtent des pratiques très différentes depuis longtemps (cf. encadré page suivante). A cela s'ajoute aujourd'hui l'augmentation des ventes sur internet (e-commerce) et via les drives, qui influent sur les habitudes de déplacements des habitants et génèrent de nouveaux flux de marchandises y compris jusqu'au « dernier kilomètre » (livraison). La généralisation du commerce d'itinéraire, donc des achats à proximité du travail ou sur le trajet domicile-travail (gares, pôles d'échanges...), influe également sur ces habitudes : 70% des français déclarent pratiquer ce type d'achat. Cela peut en partie expliquer la forte augmentation de la part des personnes faisant leurs courses en semaine : +16 points par rapport à 2006. Cette pratique concerne alors 55% des ménages.

Ces évolutions ont des conséquences sur les réseaux : 56% des déplacements sont aujourd'hui réalisés pendant les heures dites « creuses ». Un pic important est également observé à la mi-journée (temps de midi). L'étalement des besoins de déplacements accroît la sollicitation des réseaux, ce qui implique, notamment pour l'offre en transports collectifs, un niveau de service élevé et cadencé sur l'ensemble de la journée, voire sur les périodes de vacances scolaires.



Des pratiques différenciées selon les bassins de vie et les caractéristiques socio-démographiques des usagers

De multiples facteurs d'explication aux différences de pratiques de déplacements

Les tendances générales ne suffisent pas pour comprendre les évolutions relatives à la mobilité. Les pratiques sont en effet différentes d'un bassin de vie à l'autre, d'un utilisateur à un autre.

Ainsi, plusieurs facteurs peuvent expliquer les différentes pratiques de déplacement (de manière non-exhaustive) :

- le niveau de densité urbaine qui offre une proximité plus ou moins grande en matière d'équipement, de service, d'emploi, etc. ;
- le niveau de desserte en transports collectifs (offre et fréquence d'une ligne de métro, tramway, bus, etc.), de son lieu de résidence, d'emploi ou d'études ;
- les niveaux de densité et de desserte en transports collectifs impactent tant les distances de déplacements que les temps de parcours ;
- l'accès à l'automobile, fonction du niveau de ressource des ménages, de l'accès au permis de conduire ;
- la qualité de l'aménagement des espaces publics, plus ou moins favorables aux déplacements piétons et vélo notamment ;
- le niveau d'offre de services à la mobilité : tarification, billettique, stationnement, autopartage, etc. ;
- etc.

Achats et loisirs : des pratiques de déplacements différentes selon la taille du ménage, le type de logement et sa localisation

L'usage de la voiture pour les achats augmente avec la taille du ménage. Le choix modal dépend aussi du type d'achat : la voiture pour les achats occasionnels « lourds » (biens d'équipement) ; la marche est plus souvent adoptée qu'en moyenne pour les achats alimentaires ; et les transports collectifs connaissent un regain d'intérêt pour les achats occasionnels « légers ». Le stationnement joue un rôle puisque les habitants d'un appartement utilisent beaucoup moins la voiture (plus de difficultés pour se garer).

Territorialement, la marche à pied est privilégiée pour les achats dans le cœur de l'agglomération (environ 50% des déplacements), devant les transports collectifs. La voiture y est beaucoup moins populaire que dans la périphérie (25%

à Lyon et 80% dans la périphérie). L'usage des transports collectifs pour les déplacements liés aux achats progresse sur l'ensemble du territoire, et particulièrement dans l'hypercentre.

Outre les déplacements liés aux achats, ceux liés aux loisirs engendrent également des déplacements, certes moins nombreux (environ deux fois moins), mais globalement avec des distances trois fois plus importantes. En moyenne, un résident de l'agglomération parcourt 1,1 kilomètre pour faire un achat ; 3,1 kilomètres pour réaliser une activité de loisirs (EMD 2006). Les complexes commerciaux qui accueillent des restaurants ou des activités de loisirs, comme les cinémas multiplexes, peuvent polariser des déplacements bien au-delà de l'agglomération lyonnaise et ainsi générer des déplacements de très longues distances.

Ceci étant, les enquêtes de mobilité ne renseignent pas sur les déplacements du week-end, et notamment les loisirs.

Densité et desserte en transports collectifs : deux déterminants majeurs des pratiques de déplacements

Le Centre, dense et bénéficiant d'une desserte performante, est caractérisé par un usage dominant de la marche et une pratique plus importante qu'ailleurs des transports collectifs urbains : leur part modal a fortement progressé entre 1995 et 2015. La voiture y est également moins utilisée, notamment dans Villeurbanne et les arrondissements Est de Lyon. Passé de 0,93 à 0,75 voiture/ménage entre 2006 et 2015, le taux de motorisation baisse dans le Centre, avec un ménage sur trois qui ne possède pas de voiture et moins de 15% de ménages bi-motorisés.

Comme le Centre, la première couronne combine une certaine densité et un bon niveau de desserte en transports collectifs : elle se caractérise par l'usage important des transports collectifs.

Ces pratiques contrastent avec l'usage de la voiture qui reste particulièrement prédominant dans les bassins de vie de l'ouest, notamment dans le Val de Saône, ainsi que dans Porte des Alpes.

L'usage de la voiture a proportionnellement baissé dans tous les territoires de l'agglomération, mais particulièrement dans le Centre. Parallèlement à une forte augmentation de l'usage des TC (développement du réseau), la pratique de marche est en progrès dans la plupart des bassins de vie.

Les modes de déplacement évoluent selon l'âge et l'activité occupée

L'âge et l'activité occupée marquent des différences de pratique :

- les actifs sont ceux qui utilisent le plus la voiture de manière exclusive. Pour les actifs avec enfants, les déplacements d'accompagnement occupent une part importante de leur mobilité ;
- les « inactifs » (personnes au foyer et demandeurs d'emplois) : un sur quatre est immobile, ils utilisent beaucoup les modes doux ;
- les scolaires et étudiants : globalement usagers de la marche à pieds et des transports collectifs (surtout ces derniers pour les étudiants), ils peuvent aussi combiner plusieurs modes de transports. Dans la périphérie, l'usage exclusif de la voiture reste fréquent ;
- les usagers quotidiens des TCU sont plutôt jeunes, alors que les usagers occasionnels sont davantage des « seniors » ;
- les retraités sont les moins mobiles ;
- les usagers du Velo'V sont majoritairement des hommes, des actifs ou des étudiants/scolaires ; la moitié des usagers ne possède pas de voiture et parmi les autres, plus de la moitié déclare utiliser moins souvent la voiture.

Les inégalités sociales et territoriales influent sur la mobilité : 163 000 habitants vulnérables face à la mobilité quotidienne

A l'échelle de l'agglomération lyonnaise, environ 163 000 habitants sont vulnérables face à la mobilité quotidienne. Parmi eux, 99 000 habitants sont vulnérables et modestes, avec un revenu annuel inférieur à 25 600 €.

En effet, le choix des modes de déplacements est aussi orienté et parfois contraint par le niveau de revenus, le niveau d'études, le type de contrat de travail... La concentration de ces facteurs sur des territoires induit alors des inégalités socio-spatiales face à la mobilité.

Ainsi, le faible taux de motorisation des communes de première couronne est lié à de faibles niveaux de revenus : la part des ménages non-motorisés est de presque 30% à Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Saint-Fons où les niveaux de revenus par ménages figurent parmi les plus bas de l'agglomération (12 000 € / UC) ; elle est de plus de 20% à Rillieux-la-Pape, Oullins, Bron, Givors et la Mulatière. Cette moindre motorisation par rapport à la moyenne est plus flagrante encore dans les quatre Grands Projets de Ville (GPV) de la Métropole de Lyon, où 36% des ménages n'ont pas de voiture et moins de 20% d'entre eux sont bi-motorisés. La part des « immobiles » y est également plus forte qu'ailleurs, et les mobiles pratiquent beaucoup la marche à pied puis les transports collectifs.

Ces constats dans les GPV et les Quartiers Politiques de la Ville reflètent les réalités vécues par les individus : ils sont parmi les moins mobiles, et font beaucoup moins usage de la voiture pour leurs déplacements. Ils sont alors captifs des transports collectifs et de la marche. Dans cette catégorie se retrouvent les chômeurs, les emplois dits précaires type emplois-jeunes, stagiaires rémunérés, intérimaires, CDD, contrat d'apprentissage... (cf. encadré) Les ouvriers et les employés sont également concernés.

Ces difficultés face à la mobilité constituent de surcroît un frein pour l'accès à l'emploi : 110 000 personnes sont concernées. Ainsi, alors que près d'un actif sur cinq est en demande ou en cours d'insertion dans la Métropole de Lyon, 50% des inscrits à Pôle Emploi n'ont pas de moyen de transport individuel, 70% des jeunes des Missions Locales n'ont pas le permis et 80% ne sont pas motorisés, etc.

Le temps de trajet jusqu'au lieu d'emploi décourage aussi l'usage des transports collectifs pour les habitants de certains territoires, même s'ils sont desservis par ces réseaux. Selon la localisation des QPV, de l'emploi et l'organisation des réseaux, la part d'emplois accessibles depuis les QPV en une heure en TC peut être réduite à 60% voire à 30% pour l'emploi localisé dans des zones industrielles. Des actions sont mises en place pour pallier à cette difficulté (Plans de Déplacements Inter-Entreprises par exemple).

Par ailleurs, de multiples freins à la mobilité, temporaires ou pérennes, existent (cf. encadré) : matériels, physiques, économiques, cognitifs, culturels, spatiaux... Les difficultés à se déplacer pourraient donc concerner un plus grand nombre de personnes, comme les personnes âgées, de plus en plus nombreuses du fait du vieillissement de la population. Là aussi, le SYTRAL et les collectivités mènent des actions pour aider à la mobilité (bus et accompagnement spécifiques pour les personnes en situation de handicap via Optiguide et Optibus, apprentissage du vélo et pour se repérer dans l'espace, auto-école sociale...).

Les freins à la mobilité sont multiples, physiques et/ou cognitifs

Les obstacles à la mobilité sont multiples et peuvent être temporaires ou pérennes : matériels, physiques, économiques, cognitifs, culturels, spatiaux... Ils concernent potentiellement un public très large. Le passage de la notion de handicap à celle de personne à mobilité réduite, qui inclut toute personne ayant des difficultés à se déplacer (femme enceinte, personne en fauteuil roulant, personne portant de lourds bagages...).



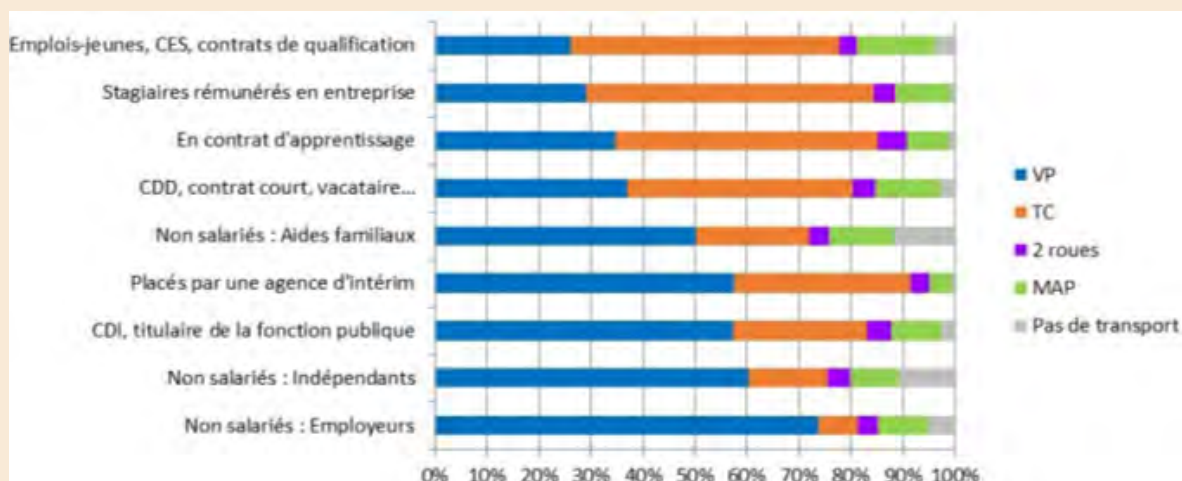
Personnes à mobilité réduite

Un exemple d'inégalité socio-spatiale face à la mobilité : un usage de la voiture qui décroît pour les actifs « précaires »

A l'échelle de l'agglomération, pour les emplois-jeunes, stagiaires, contrats d'apprentissage et CDD, l'usage de la voiture pour aller au travail ne dépasse

pas 40% : il varie de 26% à 37% pour les contrats de travail précaires, au profit des transports collectifs (entre 43 et 55% d'utilisation). A l'inverse, l'accès et donc l'usage de la voiture sont plus importants pour les salariés en CDI ou indépendants et dépasse 70% pour les employeurs.

Modes de transport déclaré par les actifs pour se rendre au travail dans la Métropole de Lyon selon leur type de contrat de travail (source : Insee 2011)



■ Les différents modes de transports : organisation des réseaux, évolution des pratiques et politiques publiques

À l'échelle du quotidien, les habitants adaptent de plus en plus leurs modes de transports selon leurs besoins de déplacements : ils sont ainsi de plus en plus multimodaux, notamment au Centre. Alors que la voiture dominait pour la majorité des motifs de déplacements, les habitants utilisent et combinent davantage aujourd'hui la voiture, les transports collectifs, le vélo, la marche à pied... Ainsi, pour se rendre au travail, une personne peut privilégier sa voiture ou le vélo, tout en réalisant à pied ses courses dans un magasin de proximité : c'est la multimodalité, notamment permise grâce à des aménagements d'espaces publics renouvelés et une offre de transport qui s'est diversifiée.

Certains habitants pratiquent l'intermodalité (2% des déplacements) : ils commencent leur trajet à pied ou en voiture, puis continuent en transports collectifs, par exemple.

L'utilisation de plusieurs modes de déplacements, devenu pour certains une habitude, nécessitent pour les pouvoirs publics d'organiser les réseaux, de les hiérarchiser les uns par rapport aux autres (lequel prioriser ? à quels endroits ? pour quels trajets ?). Aujourd'hui, le développement des réseaux routiers, TC, cyclables, doit se faire avec le souci d'un partage de la voirie équilibré et hiérarchisé, pour garantir la performance de chaque mode selon les territoires. Les éléments à prendre en compte sont multiples : largeurs des voies, conflits vélo/VP, vélo/Piétons, stationnement vélo/voiture/autopartage...

Une diminution de l'importance de la voiture dans les déplacements

La voiture, moins prédominante aujourd'hui, reste le premier mode de transport

Avec deux millions de déplacements, la voiture reste le premier mode de déplacements dans l'agglomération. Cependant, depuis 2006, son usage baisse dans la plupart des territoires et particulièrement dans le Centre.

La baisse de 6 points de part modale observée dans l'agglomération entre 2006 et 2015 (de 50% à 44%), représente 10% de déplacements voiture en moins, dont 73% concernent le Centre. Le reste de la baisse est principalement portée par les secteurs Ouest et Nord, les volumes de déplacements automobiles étant en hausse dans Rhône Amont (+35 000), en partie liée à la hausse démographique de ce territoire, ainsi que dans l'Est lyonnais (+16 000). Le taux de motorisation des ménages diminue également, de 1,12 à 1,03 voiture/ménage entre 2006 et 2015.

La voiture reste majoritairement utilisée pour des déplacements liés au travail et à l'accompagnement (59%), et moins pour les loisirs (34%) et pour l'université ou le collège/lycée (13%).

La voiture partagée, une alternative entre la « voiture solo » et les transports collectifs

■ **Le covoiturage quotidien se développe mais est encore largement minoritaire et touche un public spécifique**

La voiture « solo » reste prédominante et engendre des conséquences en termes de pollution, trafic... Toutefois, les modes d'utilisation de la voiture commencent à évoluer. Par exemple, le développement du covoiturage, qui constitue une alternative entre la voiture « solo » et le report vers d'autres modes de déplacements, peut significativement diminuer les impacts actuels de la voiture. Mais, en 2015, 3/4 des voitures ont toujours un seul occupant.

Le covoiturage occasionnel semble tout de même se développer : environ 5% des étudiants et des actifs résidant dans l'agglomération lyonnaise déclarent covoiturer pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études. Ce sont principalement des employés ou des cadres. Cette pratique est occasionnelle au cours de la semaine, l'objectif étant peu de covoiturer tous les jours.

Les pratiques de covoiturage sont encouragées par les politiques publiques. Leur développement est un objectif des politiques environnementales (Plan Climat, Plan de Protection de l'Atmosphère...). La Métropole de Lyon a lancé son site internet de covoiturage en 2009 (17 000 inscrits, dont 1/4 covoiture régulière), et une campagne de communication décalée en 2013. D'autres sites internet privés (comme BlaBlaCar) connaissent un succès certain et favorisent l'essor des pratiques de covoiturage.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon aménage et jalonne dans la plupart des communes des aires de stationnement dédiées aux covoitureurs pour rendre visible la pratique.

■ **L'autopartage, un service de location de voiture pour inciter à la démotorisation**

L'autopartage est un système de location de voitures qui permet d'utiliser des véhicules avec ou sans réservation et de façon ponctuelle, sans subir les inconvénients liés à sa possession (assurances, entretien, stationnement). L'autopartage est conçu comme une alternative à la possession d'un véhicule, pour les personnes n'en ayant pas un usage quotidien.

L'autopartage s'est développé depuis 2000 avec Citiz LPA et plus récemment Bluely (100% électrique). D'autres offres privées se développent en gare ou à l'aéroport ou entre particuliers.

D'après une enquête récente, 42% des abonnés déclarent pouvoir renoncer à la voiture personnelle. Avec l'autopartage, les abonnés ont réduit de 50% leur kilométrage en voiture. Ils utilisent plus fréquemment les autres modes de déplacement.

Un réseau routier toujours très utilisé

Jusqu'aux années 2000, une hausse constante du trafic automobile était constatée, une tendance à la stagnation se dessine depuis 2005. Mais les entrées d'agglomération et certaines voies connaissent un trafic important.

■ Les axes majeurs du réseau viaire métropolitain

Les autoroutes (A6-A7, A42, A43, A450, A89 et A47) qui traversent ou rejoignent les portes de la métropole, assurent de fait une part importante du trafic local. De plus, depuis les années 1990, des infrastructures périphériques ou de contournement ont été réalisées, afin de compléter le maillage du réseau autoroutier et de voies rapides : rocade Est reliée à l'A46 Nord (1993), Boulevard périphérique nord (BPNL - 1997), le Boulevard urbain sud (BUS - 1992-2001). Plus ancien, le boulevard périphérique Laurent Bonnevey s'ajoute à ce réseau.

De grands axes secondaires revêtent également une importance majeure dans l'organisation du réseau routier. Quelques exemples peuvent être cités : le tunnel de la Croix-Rousse, les quais en rive droite du Rhône, l'avenue Tony Garnier, la section du Quai Charles de Gaulle, passant devant la Cité Internationale à Villeurbanne, l'axe rue Duquesne / cours Vitton/ cours Emile Zola, qui traverse le 6^e arrondissement de Lyon puis Villeurbanne, l'avenue Berthelot, la route de Genas, mais aussi, dans un axe nord-sud, le boulevard Vivier Merle, le boulevard Stalingrad, la Montée des Soldats, ou encore la rue Garibaldi ; en dehors de Lyon, la D306, la D307, la D302 ou la D489 et la D530.

■ Un réseau autoroutier et de voies rapides régulièrement saturé aux portes de l'agglomération

D'après l'enquête cordon réalisée en 2005, la majorité de l'augmentation du trafic était supportée par le réseau autoroutier ou les voies rapides. La part des flux de transit représente seulement 10% à 15% du trafic total et de 5% à 30% selon les axes. L'augmentation continue des échanges entre les territoires voisins et l'agglomération lyonnaise confirme par ailleurs ces hausses de trafic aux portes de l'agglomération, et notamment sur le réseau routier structurant, régulièrement soumis à des ralentissements aux heures de pointe. Cette saturation s'explique majoritairement par l'impact des flux locaux sur le trafic global. Les autoroutes et voies rapides urbaines enregistrent des trafics dépassant souvent 80 000 véhicules/jour en moyenne.

A l'Est, le trafic routier dépasse 100 000 véhicules/jour sur le périphérique L. Bonnevey, sur l'A42 et l'A43 et peut atteindre 150 000 véhicules/jour sur certaines sections. Ces axes sont quotidiennement congestionnés en heures de pointe, avec des effets de report de trafic et des phénomènes de saturation sur le réseau local entre le Centre et l'Est (route de Genas, de Meyzieu...).



Embouteillages : tunnel de Fourvière, A6 (Lyon 2^e)



Embouteillages : A7, entrée sud de Lyon (La Mulatière)

■ Des charges de trafic importantes sur de nombreux axes du réseau secondaire

Avec en moyenne plus de 50 000 véhicules/jour, le tunnel de la Croix-Rousse, les quais en rive droite du Rhône et l'avenue Tony Garnier sont les trois axes les plus circulés. Ensuite, avec plus de 20 000 véhicules/jour en moyenne, on retrouve notamment les axes cités précédemment :

- la section du Quai Charles de Gaulle, passant devant la Cité Internationale à Villeurbanne, qui permet de relier le boulevard Laurent Bonnevey, au tunnel de la Croix-Rousse ou au centre de Lyon ;
- l'axe rue Duquesne / cours Vitton/ cours Emile Zola, qui traverse le 6^e arrondissement de Lyon puis Villeurbanne et permet notamment de rejoindre à l'ouest le tunnel de la Croix-Rousse et à l'est le boulevard périphérique, puis au-delà Vaulx-en-Velin, via l'avenue Gabriel Péri, elle aussi très circulée ;
- l'avenue Berthelot, qui permet notamment d'accéder depuis le tunnel de Fourvière et l'A6/A7, à la rive gauche du Rhône, et de rejoindre notamment, le quartier de la Part-Dieu via le boulevard Vivier Merle, ou encore l'A43 plus à l'est ou le boulevard des Etats-Unis en direction de Vénissieux au sud, qui lui aussi supporte un trafic supérieur à 20 000 véhicules/jour en moyenne ;
- la route de Genas qui permet de relier les communes de Genas et Chassieu au centre de l'agglomération et d'accéder notamment au boulevard périphérique ou au boulevard Pinel au sud, également très fréquenté ;

- mais aussi, dans un axe nord-sud, le boulevard Vivier Merle, le boulevard Stalingrad, la Montée des Soldats, ou encore la rue Garibaldi avec des trafics jour/moyen dépassant 25 000 véhicules.

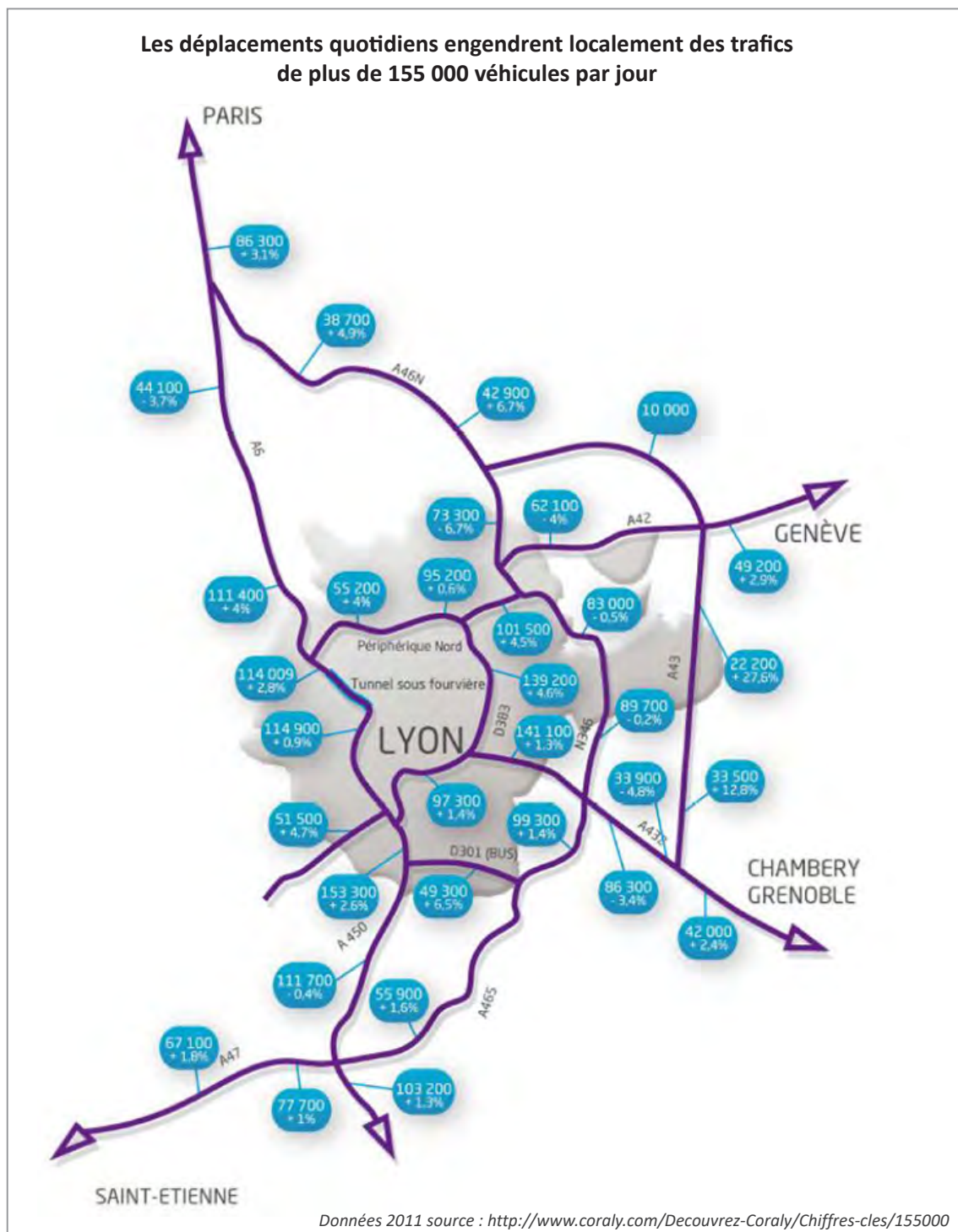
En dehors du Centre, les voies les plus empruntées sont souvent d'anciennes routes nationales structurantes pour la desserte locale, et qui permettent l'accès aux voies rapides et autoroutes les plus proches :

- la D306, à l'ouest dans les Monts d'Or et à l'est jusqu'à Saint-Bonnet-de-Mure et Saint-Laurent-de-Mure ;

- la D307 au niveau de La-Tour-de-Salvagny, Dardilly et Tassin-la-Demi-Lune ;

- la D302, au sud de Meyzieu, permettant notamment de rejoindre la Rocade Est ;

- ou encore à Tassin-La-Demi-Lune, la D489 et la D530 (boulevard des Hespérides), qui permettent notamment d'accéder à Craponne ou Francheville et de rejoindre le tunnel de Fourvière.



Les conséquences du fort trafic : nuisances et pollutions impactent la qualité du cadre de vie et la santé

Les nuisances générées par le fort trafic concernent de nombreux grands axes de l'agglomération. Par exemple, dans le Centre, l'A6/A7, les quais du Rhône, le tunnel de la Croix-Rousse, le boulevard Stalingrad, les avenues Jean Mermoz, Chambaud-Labruyère et Tony Garnier sont les plus fréquentés en semaine et connaissent des niveaux de trafic qui peuvent dépasser ceux du BPNL ou du BUS.

En périphérie, de nombreux centres secondaires sont traversés par des flux importants : les centres d'Oullins, de Bron, de Champagne-au-Mont d'Or ou de Décines-Charpieu. Ainsi, de nombreuses routes traversent les

centres-bourg en leur faisant subir des contraintes lourdes, dues notamment au trafic pendulaire et au trafic de poids lourds. Dans ce contexte, les automobilistes recherchent des itinéraires alternatifs et empruntent des voiries de proximité, inadaptées au trafic de transit. Dans les secteurs périurbains, la congestion est parfois accentuée du fait de la prédominance d'une urbanisation pavillonnaire en lotissements qui a multiplié les voiries en impasse, rendant le système de circulation faiblement traversant. Le trafic automobile de proximité est alors refoulé du réseau de voirie de quartier et se concentre sur un nombre très réduit d'axes d'échanges ou de transit. Les communes de première et deuxième couronne souffrent donc parfois d'un manque de maillage hiérarchisé, apte à mieux répartir les flux.

Pollution de l'air, gaz à effet de serre, stress, bruit... : des nuisances liées aux transports

(Cf. Partie 4.2)

Malgré des variations, la pollution a globalement diminué sur la métropole. Mais elle reste au-dessus des seuils réglementaires pour certains polluants. Les relevés montrent que les populations les plus exposées sont celles résidant à proximité de grandes voiries (sorties de tunnel comprises) et des voiries du Centre. Les territoires du sud de l'agglomération sont également concernés, au-delà des impacts des grandes infrastructures routières. Face à cette situation de dépassements chroniques des seuils réglementaires, les habitants de la métropole placent l'amélioration de la qualité de l'air au premier rang des priorités pour améliorer la qualité de vie.

Le secteur des déplacements contribue aussi fortement aux émissions de GES. Malgré une baisse de 10% entre 2005 et 2012, les émissions de ce secteur restent importantes et constituent le premier poste d'émissions sur la métropole.

Près de 25% des habitants seraient concernés par des nuisances sonores allant au-delà des normes réglementaires. Une nouvelle fois, les riverains des grands axes routiers seraient particulièrement exposés.

■ La pollution atmosphérique et les politiques publiques : les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) et le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)

Selon l'Évaluation Environnementale (cf. Tome 2 « L'État Initial de l'Environnement »), le transport routier est le principal émetteur d'oxydes d'azotes NOx (66%) dans l'agglomération lyonnaise, dont la quasi-totalité (96%) est imputable aux véhicules diesel. Le transport de marchandises est particulièrement concerné. Le transport routier est également responsable d'un tiers des émissions de particules fines et un quart des émissions de CO2. Les niveaux de pollution sont élevés de manière continue sur les axes qui supportent les plus hauts niveaux de trafic.

Le PPA de Lyon élaboré par l'État en 2008 a été révisé et approuvé par arrêté préfectoral le 26 février 2014, avec

l'objectif d'améliorer la qualité de l'air et de limiter le contentieux entre la France et l'Union européenne sur le non-respect des seuils réglementaires de qualité de l'air. Le PPA fixe les objectifs de qualité de l'air à atteindre sur son périmètre, en vue de ramener la concentration des polluants réglementés à des valeurs situées en-dessous des normes fixées et de réduire au minimum l'exposition de la population à ces polluants. Parmi les 19 actions pérennes prévues, trois concernent les transports : diminuer les émissions de particules fines (PM10) et de dioxydes d'azotes (NO2), encourager les Plans de déplacements d'entreprises (PDE) et favoriser l'adhésion des entreprises de transport à la charte CO2 sur la qualité de l'air. En cas de pic de pollution, des mesures temporaires sont également encouragées, comme la circulation différenciée, le télétravail, la modulation des prix des TC, etc.

Le SRCAE Rhône-Alpes, approuvé en avril 2014, fixe la stratégie permettant d'atteindre le « facteur 4 » en 2050, c'est-à-dire d'émettre en 2050 quatre fois moins de GES qu'en 1990. Là encore, des objectifs de diminution d'émissions de certains polluants atmosphériques sont à atteindre, le secteur routier étant particulièrement concerné par les efforts à mener.

■ Un abaissement progressif des vitesses sur les voies rapides urbaines

En 2012, dans le cadre de la mise en œuvre du PPA, l'État a abaissé les vitesses sur une partie du réseau de VRU de l'agglomération.

Sur les sections urbaines de l'A6, l'A7, l'A42, l'A43, l'A450 et le Boulevard urbain Sud, les vitesses sont limitées à 90 km/h, voire à 70 km/h au lieu de 110 km/h. Sur l'A7, la vitesse est limitée à 70 km/h en traversée urbaine de Lyon, du tunnel de Fourvière jusqu'à la Mulatière. La section de l'A47 qui traverse Givors est également limitée à 70 km/h. En mai 2016, la section de l'A43 en traversée de Bron a également été abaissée à 70 km/h.

A terme, le PPA prévoit d'aller plus loin avec le passage à 70 km/h de tous les axes situés en milieu urbain et le passage à 90 km/h des sections de voiries situées en seconde couronne.

Au-delà des conséquences sur les conditions de circulation au niveau local, d'autres impacts du trafic routier sont observés, qui touchent directement à la qualité du cadre de vie et à la santé (cf. *Partie 4.2*). La contribution du transport routier à la pollution reste encore importante. Les populations situées à proximité des voies les plus circulées sont particulièrement exposées à la pollution de l'air, mais aussi au bruit. Les zones les plus touchées concernant les bordures de voies routières et les sorties de tunnels. Concernant l'A6/A7, ce sont 130 000 riverains dont 30 000 résident à moins de 300 mètres qui subissent nuisances sonores et pollutions. D'autres voies à fort trafic comme le quai Gailleton, l'avenue Tony Garnier, le tunnel de la Croix-Rousse, sont aussi concernées. L'Est de l'agglomération est également touché avec des zones résidentielles à proximité du boulevard L. Bonnevey, de l'A43, de l'A42, à l'instar du quartier de Parilly à Bron.

De nombreux travaux et projets concernent le réseau structurant de la métropole

De nombreux projets autour du réseau routier structurant sont achevés, en cours de réalisation ou en réflexion.

■ La démolition du viaduc autoroutier Mermoz sur l'A43 (2011)

En 2011, le viaduc autoroutier de Mermoz, construit en 1973 qui marquait notamment l'arrivée de l'A43 dans Lyon, a été démoli. Il constituait une coupure urbaine infranchissable sur plusieurs centaines de mètres. Il pénalisait les échanges entre les deux parties du quartier de Lyon Mermoz et impactait fortement le cadre de vie des riverains. Un boulevard urbain a été aménagé, l'avenue Jean Mermoz, redevenant l'épine dorsale du quartier.

L'impact mesuré sur les conditions de circulation est globalement positif. Les volumes de trafic sont en baisse sur l'avenue Mermoz par rapport à la situation avant travaux (2009) : -49% en sens sortant et -30% en sens entrant. Le report de trafic sur les voiries voisines est minime (avenue Paul Santy), voire en baisse (avenue Rockefeller et Roosevelt) (source : DDT69). Sur l'axe de l'A43 et sur les échanges avec le périphérique (D383), l'évolution des conditions de circulation est également positive avec une baisse globale des trafics et de la congestion. Le cadre de vie et l'accessibilité tous modes du quartier Mermoz se sont ainsi améliorés.



Déboisement de l'A43 à Mermoz-Pinel, avant et après la destruction de l'autopont (Bron-Lyon 8^e)

■ La réalisation progressive du boulevard urbain Est, voirie d'agglomération

Le boulevard urbain Est (BUE) doit relier sur 14 kilomètres la rocade Est au nord de Vaulx-en-Velin et le boulevard urbain Sud à Vénissieux. Ce nouvel axe de circulation doit permettre le développement du secteur Centre Est. En 2015, la section La Soie (2 km) a été mise en service. Cette voirie à 2x2 voies a également un site propre pour les transports collectifs et une voie cyclable.

■ La requalification de l'autoroute A6-A7 de Limonest-Dardilly jusqu'à Pierre-Bénite

Après le boulevard périphérique Laurent Bonnevey, l'axe autoroutier A6/A7 est la voie à plus fort trafic de l'agglomération lyonnaise, avec plus de 115 000 véhicules par jour en moyenne. Il assure les fonctions de desserte locale, de périphérique (pour l'accès à/depuis l'ouest notamment) et de liaisons Nord-Sud pour le trafic de transit.

Ce dernier représente 15% des flux journaliers au niveau du tunnel de Fourvière. Cette autoroute qui traverse le cœur de l'agglomération à ciel ouvert constitue une barrière quasiment infranchissable de 50 mètres de large et de 9 kilomètres de long, empêchant notamment l'accès à la rive droite du Rhône. Elle fait subir nuisances et pollutions à plus de 30 000 riverains situés à moins de 300 mètres de l'infrastructure. Quotidiennement saturée aux heures de pointe, les ralentissements de trafic sont particulièrement sensibles dans le tunnel de Fourvière, au niveau de Perrache et du pont de La Mulatière.

Le déclassement porté par Décret du 27 décembre 2016 doit permettre à Métropole d'engager le projet de requalification de la partie urbaine de l'autoroute A6-A7. Répondant aux besoins de la population de l'agglomération en termes de mobilité mais aussi de qualité de vie et d'amélioration de la qualité de l'air, l'objectif du projet est transformer durablement le visage de cette voirie structurante par des actions et des réaménagements successifs conduisant à sa requalification en boulevard urbain apaisé à l'horizon 2030 en lien avec une vaste réorganisation des infrastructures routières de l'agglomération : la mise en œuvre d'un itinéraire de grand contournement et le projet multimodal d'Anneau des sciences.

Le décret de déclassement de la partie urbaine de l'axe A6/A7

Par délibération de son conseil communautaire le 11 juillet 2016, la Métropole de Lyon a sollicité l'Etat pour qu'il assure le déclassement des portions d'autoroute A6 et A7 de Limonest-Dardilly, à la hauteur de l'échangeur de la Garde, en limite de la concession Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) jusqu'à Pierre-Bénite, avant l'échangeur avec l'A450, et leur classement dans le domaine de la Métropole de Lyon (soit un linéaire de 16 km environ).

Le décret portant déclassement de la catégorie des autoroutes, dans le département du Rhône, de sections des autoroutes A6 et A7 traversant l'agglomération lyonnaise a été signé le 27 décembre 2016 avec une prise d'effet du décret envisagée pour le 1er novembre 2017, permettant aux équipes de la Métropole de s'organiser pour en assurer l'exploitation et programmer la réalisation des premières mesures pour engager la mutation.

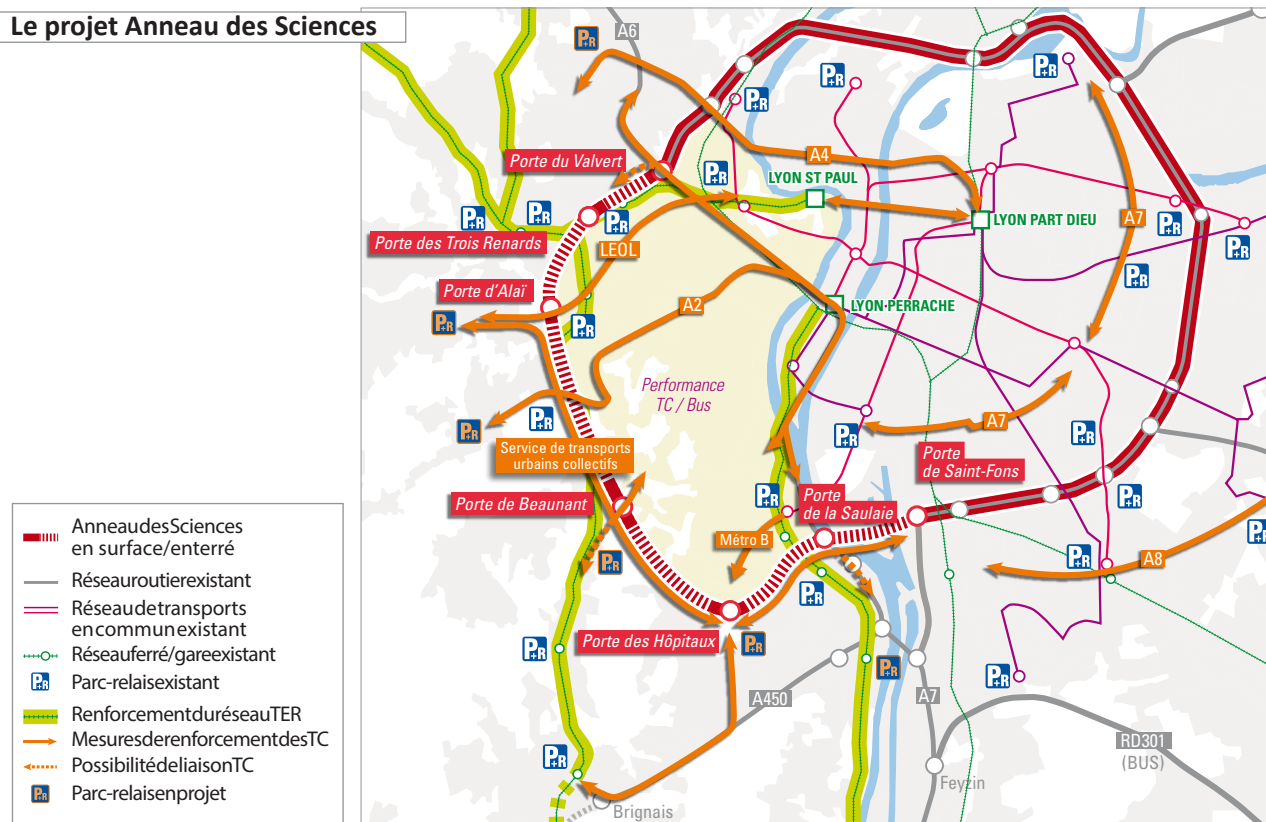
■ Le projet Anneau des Sciences

Le cœur de l'agglomération lyonnaise est traversé, depuis les années 1970, par une infrastructure autoroutière (A6 et A7) qui dégrade très fortement la qualité de vie de ses habitants.

Le projet Anneau des Sciences combine la réalisation du bouclage du périphérique, par la création d'une nouvelle infrastructure routière de 14,8 km majoritairement enterrée, la requalification de l'A6-A7 en divisant par deux le trafic dans sa partie urbaine. Prévu à l'horizon 2025-2030, il doit permettre de réorganiser les conditions de déplacements dans l'ouest et dans le Centre, et permettre un réaménagement ambitieux de l'axe A6/A7. Il s'accompagne également d'une stratégie multimodale, avec le développement des transports collectifs et notamment le prolongement du métro B aux Hôpitaux (Saint-Genis-Laval), et l'apaisement des voiries de l'ouest lyonnais. Enfin, il est conçu comme un projet de territoire porteur d'une nouvelle dynamique urbaine et d'un développement économique et environnemental de qualité.

Ce projet a fait l'objet d'un débat public en 2012-2013 aboutissant à une délibération du Grand Lyon du 07 juillet 2013 actant de son opportunité. Sur ces bases, des études d'approfondissement sont en cours.

Le projet Anneau des Sciences



Source : Grand Lyon, Débat public, Anneau des Sciences, Le dossier

■ Des réflexions engagées sur l'intégration urbaine du périphérique Laurent Bonneval

Des réflexions sont engagées pour améliorer l'intégration urbaine de l'infrastructure et en limiter les nuisances (protections, vitesses). Sa configuration actuelle génère une coupure urbaine majeure entre les territoires du Centre et de la première couronne : largeur comprise entre 35 et 80 mètres, emprises des échangeurs de 3 à 18 hectares, franchissements insuffisants souvent inadaptés aux piétons. Avec l'extension progressive de l'urbanisation, la ville a franchi le périphérique dans les années 2000 (cf. Partie 2.1). L'infrastructure est particulièrement problématique pour les 35 000 riverains, dont les deux tiers sont des résidents de logements sociaux.

Aujourd'hui principal boulevard de distribution de l'agglomération lyonnaise (65% des déplacements internes à l'agglomération), l'infrastructure supporte un trafic moyen de plus de 100 000 véhicules par jour, atteignant plus de 150 000 véhicules par jour entre la porte de Cusset et de Croix-Luizet. Il génère des situations de congestion récurrentes, même en heure creuse où le trafic est élevé.

Un maillage progressif des réseaux de transports collectifs, qui structurent l'organisation urbaine

Le réseau TER : un rôle majeur à deux échelles, régionale et métropolitaine

Le TER joue un rôle majeur à deux échelles. Pour les actifs de l'aire métropolitaine lyonnaise, il permet un accès quotidien rapide vers les pôles d'emplois de la métropole. Il assure aussi une desserte « intra-métropole » (plus marginalement que les transports collectifs urbains) notamment depuis les gares situées en périphérie pour accéder au Centre.

■ Le développement de l'offre ferroviaire lyonnaise

Le réseau ferroviaire de l'agglomération est composé de onze branches. Elles desservent en TER, depuis Lyon, l'ensemble des gares de la métropole (Ecully-la-Demi-Lune, Givors-ville, gare de Vénissieux...) et des polarités voisines (Villefranche-sur-Saône, Saint-Etienne, Bourgoin-Jallieu, Vienne, Ambérieu-en-Bugey, Bourg-en-Bresse, Roanne...). Deux branches desservent l'ouest de l'agglomération lyonnaise avec un matériel tram-train : L'Arbresle et Brignais.

Au cœur de ce réseau ferroviaire, la gare de Lyon Part-Dieu (369 TER/jour, offre 2013) est la plus fréquentée. La plupart des trains desservant l'agglomération y transitent. Parallèlement à son rôle de première gare de correspondance française et de carrefour ferroviaire majeur au niveau européen (TGV notamment), elle assure aussi un rôle local essentiel par la convergence des liaisons TER. Du fret y transite également. Par ces rôles multiples, la gare de Lyon Part-Dieu est aujourd'hui sous-dimensionnée.



Gare de Jean Macé (Lyon 7e)



Gare d'Oullins-La Saulaie



Gare de Lyon-Saint-Paul (Lyon 5e)

Plus globalement, c'est l'ensemble du réseau ferroviaire lyonnais qui se retrouve pénalisé (retards), limité par le nœud ferroviaire lyonnais contraint : les gares lyonnaises concentrent un trafic très important du fait de leur double rôle local (métropole et aire métropolitaine lyonnaise).

La gare de Perrache (309 TER/jour), seconde gare lyonnaise, a une vocation plus « locale » que celle de Lyon Part-Dieu. Elle assure de nombreuses liaisons vers Givors et Saint-Etienne notamment.

L'ouverture de la gare Lyon Jean Macé (104 TER/jour) en 2009 a permis de soulager la gare de Perrache et a offert aux usagers du TER une connexion directe par le métro B

aux quartiers de la Part-Dieu et de Gerland. Elle assure principalement des liaisons avec l'est et le sud de l'agglomération.

Les gares de Lyon Gorge-de-Loup et Lyon Saint-Paul (119 TER/jour) constituent des gares lyonnaises locales, terminus des lignes TER de l'Ouest lyonnais.

La gare Lyon-Vaise (64 TER/jour) offre des liaisons TER sur la Lyon-Roanne, mais aussi à Villefranche-sur-Saône ou encore Vienne via les liaisons Marseille-Lyon-Paris.

Les autres gares de la métropole lyonnaise les plus fréquentées avec plus de 2 000 montées/descentes par jour (2012), sont : Ecully-la-Demi-Lune (119 TER tram-train/jour), Givors-ville (128 TER/jour) ou encore Saint-Germain-au-Mont-d'Or (104 TER/jour).

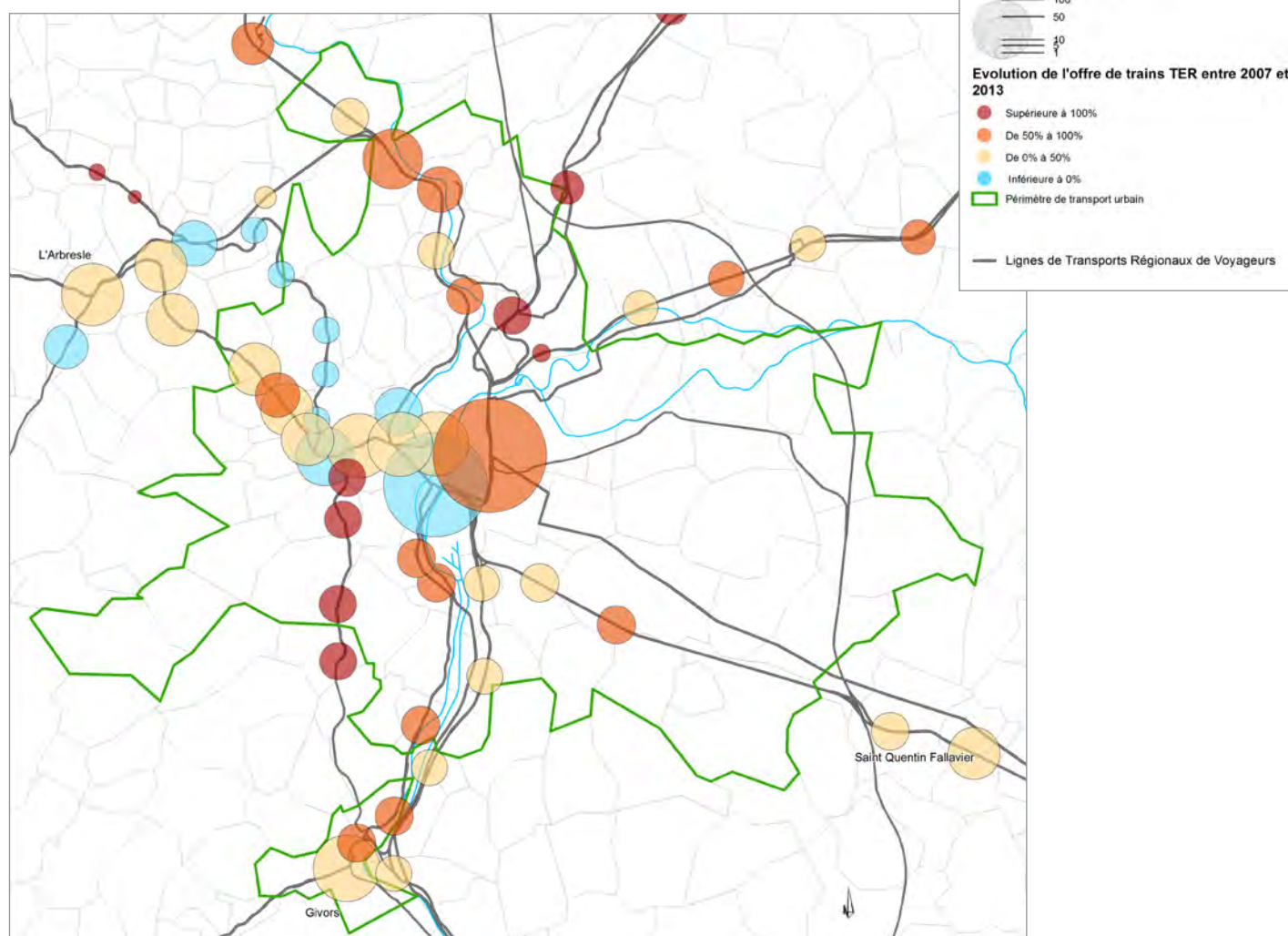
■ Une amélioration de l'offre et une fréquentation en hausse

Malgré les difficultés importantes imposées par la saturation du nœud ferroviaire lyonnais, des investissements, notamment depuis les années 2000, ont permis de signi-

ficativement améliorer l'offre à l'échelle régionale, et particulièrement sur l'aire métropolitaine lyonnaise. Le protocole visant la constitution d'un Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real), signé en 2005 par les collectivités en charge de développer les politiques de transport (Région Rhône-Alpes, Département du Rhône, Métropole de Lyon, Sytral et SNCF), a permis d'impulser une dynamique jusqu'en 2010 et même au-delà.

Ainsi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, a lancé des programmes d'accroissement de l'offre et de rénovation du matériel roulant sur de nombreux axes. Le cadencement des TER a été généralisé en 2007 et a permis une augmentation de 30% de l'offre de TER. La rénovation du matériel roulant visait à une amélioration des capacités des rames, qui s'est traduite par une augmentation de 30% des places assises entre 2002 et 2009 ; 88% des rames sont aujourd'hui récentes ou rénovées. Depuis, elle a de nouveau investi dans un matériel plus capacitair, Regio2N, pour répondre à la forte hausse de la fréquentation, notamment sur les branches de l'étoile ferroviaire lyonnaise.

Evolution de l'offre TER dans les gares de l'agglomération lyonnaise entre 2007 et 2013



Source : Diagnostic PDU, 2016

En dehors de ces investissements, le protocole partenarial Real a également abouti, par exemple, à la mise en place d'une tarification et d'une billettique intégrée (la carte OURA!) et à une meilleure organisation du rabattement en transports collectifs.

■ Une fréquentation en hausse grâce à des investissements et des projets conséquents

Le projet le plus visible et emblématique a été l'ouverture de la gare de Jean Macé en 2009. Connectée au métro B et au tramway T2, elle a connu un succès rapide en devenant la troisième gare de l'agglomération en termes de fréquentation : 4 000 voyageurs/jour en 2013.

Dans l'ouest lyonnais, la modernisation de deux branches (vers Saint-Bel et Brignais) sur les trois (s'y ajoute la ligne vers Lozanne), a permis une amélioration des conditions de circulation et de confort des rames. Ces deux lignes sont désormais électrifiées, jalonnées de gares rénovées, et utilisées par un nouveau matériel roulant plus proche du tramway urbain. En 2013, l'ensemble des trois lignes comptabilisaient 6 800 voyageurs/jour.

Les améliorations liées au cadencement, à la modernisation des lignes... ont amélioré l'attractivité et la compétitivité de certaines gares par rapport à la voiture. La combinaison des facteurs de fréquence, de temps de parcours et de terminus dans Lyon offre aux gares de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et de Givors-ville une excellente accessibilité en TER à Lyon : en moyenne un train les dessert toutes les dix minutes, tous services et tous terminus confondus dans Lyon, ce qui est proche de la fréquence de la ligne du tramway T3 (7min30). Les gares de la branche de L'Arbresle—Saint-Bel sont desservies en tram-train à une fréquence de 15 minutes en heure de pointe. Ceci offre aux usagers des temps d'attente très courts.

Les résultats de ces investissements sont positifs : entre 2007 et 2012, la fréquentation des gares TER a globalement progressé de 14% dans l'agglomération lyonnaise.

■ Le réaménagement du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Part-Dieu

Le PEM de la Part-Dieu est au cœur du système de transport de l'agglomération lyonnaise. Ses équipements et l'espace public ne sont aujourd'hui plus adaptés aux usages. Sa fréquentation devrait quasiment doubler d'ici à 2030. La réorganisation du PEM est une priorité majeure pour répondre aux enjeux de développement des offres de transports et de desserte du quartier. Il fait ainsi aujourd'hui l'objet d'un projet de réaménagement porté par la Métropole de Lyon, SNCF Réseau, Gares & Connexions, en partenariat avec l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les Départements du Rhône et de l'Isère, le Sytral, ainsi que la Ville de Lyon.

Intégré au projet d'aménagement d'ensemble du quartier de la Part-Dieu (cf. Partie 2.1), le projet de réamé-

nagement du PEM s'organise autour de cinq objectifs majeurs (source : Plan de référence, AUC, 2014) :

- agrandir et restructurer la gare, dont la requalification de la place Béraudier et la place de Francfort ;
- créer un nouveau hall de gare, avec un accès depuis l'avenue Georges Pompidou ;
- réorganiser les arrêts TCL côté boulevard Vivier-Merle en deux pôles ;
- mettre en place une offre symétrisée pour avoir les mêmes services en ouest et est ;
- anticiper sur le développement des capacités d'accueil des trains en gare, en prévoyant notamment la possibilité de réaliser soit un quai et deux voies supplémentaire, soit une gare souterraine connectée à l'existante.

■ Le projet d'aménagement de pôles d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Lyon-Perrache

Aujourd'hui, le Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Perrache (gare SNCF Lyon Perrache et centre d'échanges de Lyon Perrache) n'offre pas un niveau de confort suffisant pour les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite. Son organisation a été pensée à une époque où le sud de la Presqu'île n'était pas développé. L'automobile était alors le moyen de transport privilégié, ce qui ne correspond plus aux modes de vie actuels.

L'évolution est indispensable, d'autant plus que la fréquentation du pôle va doubler d'ici 2030 pour atteindre 200 000 usagers quotidiens.

Ce projet partenarial, engagé en 2011, rassemble la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, la SNCF, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat et le Sytral. Un ensemble coordonné par la SPL Lyon Confluence, avec l'atelier d'urbanisme Ruelle. Le projet prévoit :

- la transformation de la voûte ouest en espace piéton et cycliste reliant la place des Archives à la Place Carnot ;
- la création d'une aire piétonne du nord du cours Suchet jusqu'à la place des Archives. Elle sera dédiée aux piétons, aux cyclistes et aux transports en communs,
- le réalisation d'un nouvel accès au sud de la gare, accessible de plain-pied par la place des Archives,
- le prolongement du tramway T2 au sud à la station Suchet avec la création d'un nouvel accès au métro et l'amélioration de l'accès existant côté Carnot.

■ Des projets de nouvelles liaisons structurantes sur emprises ferroviaires

Le Scot de l'agglomération lyonnaise et le projet de PDU prévoient la réalisation d'études de nouvelles liaisons structurantes sur emprises ferroviaires. Peuvent ainsi être citées les liaisons Sathonay-Trévoux dans le Val de Saône, la liaison Lyon-agglomération de Pont-de-Chéruy et enfin la liaison Brignais-Givors.

Un réseau de transports collectifs urbains en fort développement

■ Un développement sans précédent et un maillage repensé des territoires

Le réseau lyonnais est le premier réseau de transports collectifs urbains de province. Il se structure autour de 4 lignes de métros, 5 lignes de tramways, plus de 100 lignes de bus et trolleybus dont 3 lignes de bus fortes (C1, C2, C3), et 2 lignes de funiculaire sur les fortes pentes de la colline de Fourvière. Les lignes fortes (les métros en premier lieu, puis tramways et les 3 lignes de bus C1, C2, C3) constituent l'armature première du réseau et sont particulièrement structurantes dans l'organisation urbaine de la métropole. Elles représentent une part très importante des voyages.

Après une première vague de développement important dans les années 80 et 90, les années 2000 ont marqué une forte accélération de ce développement.

Les lignes fortes existantes ont été renforcées et d'autres ont été créées. Le réseau métro a ainsi été prolongé de 2 km, représentant en 2014 près de 30 km. Le réseau tramway est passé de 18 km à près de 60 km. Trois lignes fortes (C1, C2, C3) ont également été aménagées en trolleybus et en partie en voies réservées. C'est ainsi 47 km de lignes fortes qui ont été réalisées entre 2005 et 2014.

Le réseau de bus a également été réorganisé en 2011. Il est désormais décliné en lignes de bus majeures (C1 à C26), lignes de proximité et lignes spécifiques (Zi). Au-delà de cette réorganisation, certaines lignes connaissent toujours des problèmes de régularité et de vitesse commerciale du fait de leur passage sur des axes de circulation supportant un trafic important. La ligne C3 est particulièrement concernée du fait de problèmes de circulation sur le cours Lafayette (stationnement en double file, bouchons, présence de cyclistes sur la voie bus non élargie...). La mise en double sens du site propre, en cours, vise à améliorer cette situation.

La poursuite du déploiement de voies réservées pour les transports collectifs constitue un outil majeur de l'amélioration de la performance du réseau de bus. A ce titre, 134 kilomètres de couloirs bus étaient réalisés mi-2013, principalement dans le secteur Centre et pour les lignes fortes (C1, C2, C3, LEOL).

Les lignes de bus Zi constituent une évolution spécifique du réseau : elles desservent les zones d'activités économiques à des horaires adaptés aux besoins des salariés. Les lignes Gar'Express connectent des zones d'emplois ou d'habitat à des gares TER localisées en périphérie (Feyzin, Dardilly-le-Jubin, La-Tour-de-Salvagny, Charbonnières). Une ligne express spécifique a également été créée pour desservir Techlid (ouest lyonnais).

La ligne Rhonexpress, mise en place par le Département du Rhône en 2010, relie quant à elle en moins de 30 minutes

Le réseau de transports collectifs urbain : chiffres-clés

Le réseau

- Premier réseau TCU de province :
 - 4 lignes de métro ;
 - 5 lignes de tramway ;
 - + de 100 lignes de bus et de trolleybus ;
 - 2 lignes de funiculaire ;
- en 2014, 6,4 millions de places par kilomètre offertes (contre 4,8 millions en 2005) ;
- 47 km de lignes fortes aménagés entre 2005 et 2014 ;
- 30 km de métro en 2014 ;
- 60 km de tramway en 2014 (contre 18 km en 2005) ;
- 3 lignes de bus fortes Cristallis (trolleybus et voies réservées) ;
- 4 500 arrêts de bus.

Les voyages sur le réseau

- en 2014, plus de 452 millions de voyages annuels (soit 1,5 million de voyages par jour), contre 303 millions en 2001
- le type de TCU utilisé :
 - Métro : 46% des voyages
 - Tramway : 16% des voyages
 - Bus : 35% des voyages

Le nouveau Sytral

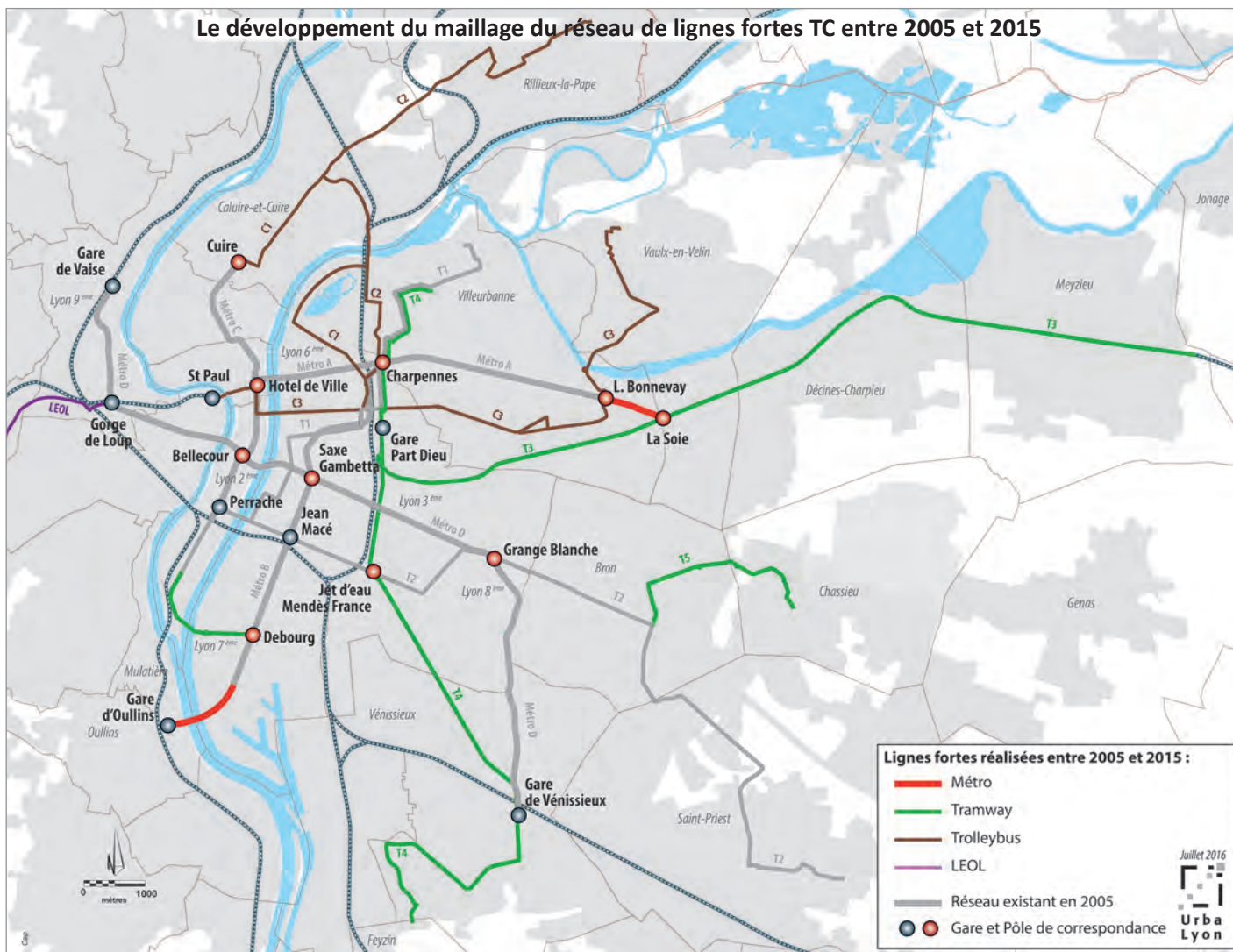
Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Sytral est devenu l'unique autorité organisatrice des transports urbains et interurbains sur l'ensemble des territoires du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon, la Région (qui a succédé au Département), l'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône, la Communauté de communes de l'Est lyonnais et la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien sont membres de ce nouveau syndicat.

Ce nouveau Sytral est un syndicat mixte ouvert. Il assure l'organisation et le fonctionnement des transports urbains sur les périmètres des agglomérations de Lyon (réseau TCL), de Villefranche-sur-Saône (réseau Libellule) et de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, ainsi que l'organisation et le fonctionnement des transports interurbains réguliers (hors transport à la demande) et scolaires dans le Rhône (réseau des Cars du Rhône).

L'ambition que se fixe le nouveau Sytral est de favoriser les meilleures synergies entre les différents réseaux de transport, et d'harmoniser progressivement les offres, afin de gommer les effets de frontières et d'intensifier l'usage des transports en commun.

la Part-Dieu à l'aéroport Saint-Exupéry, avec deux arrêts à Vaulx-en-Velin La Soie (connexion avec le métro A et le tramway T3) et Meyzieu ZI (T3). C'est en moyenne 85 000 voyageurs qui l'empruntent chaque mois.



■ Le renforcement des pôles d'échanges

Ces améliorations ont été accompagnées du renforcement des pôles d'échanges de la Part-Dieu, Jean Macé et gare de Vénissieux, mais aussi de la création ou l'extension de parcs relais sur les lignes fortes. Le nouveau maillage des transports collectifs urbains a permis de multiplier les points d'interconnexion entre les lignes, facilitant les correspondances. Les améliorations concernent également les aménagements de l'espace public (emprise des sites propres, « de façade à façade »...) et la réalisation de couloirs de bus, pour renforcer les fréquences des transports, améliorer le cadre de vie, encourager l'usage des modes doux et respecter les normes d'accessibilité.

■ Une forte hausse de la fréquentation, dans la quasi-totalité des bassins de vie

L'ensemble des évolutions du réseau sont corrélées à une forte hausse de sa fréquentation depuis 2009. Il s'agit du mode de transport qui connaît la plus forte progression avec + 167 000 déplacements, soit +25% depuis 2006.

Entre 2009 et 2014, la fréquentation a progressé de près de 27%, avec près de 452 millions de voyages par an en 2014, pour 356 millions en 2009 ; soit une augmentation plus forte que celle de l'offre (+22%). Les lignes fortes ont absorbé les trois quarts de cette hausse. Les métros ont vu leur fréquentation augmenter, notamment la ligne D. Celle des lignes de tramway (+58% entre 2009 et 2014) a même dépassé les prévisions, ce qui n'est pas sans poser certains problèmes, puisque les lignes de tramway T3 et T2 (entre l'Université Lyon 2 et Grange-Blanche) sont régulièrement saturées aux heures de pointe. Les lignes de bus sont aussi concernées par cette augmentation de fréquentation.

La hausse concerne tous les bassins de vie, excepté le Val de Saône. Le Centre compte beaucoup pour l'usage des transports collectifs : le Centre représente 70% des déplacements en transports collectifs totaux.

L'usage régulier des transports collectifs s'accroît également. Si les performances du réseau expliquent en partie ces hausses de fréquentation, la perception des habitants des transports collectifs est aussi de plus en plus positive : le service est bien perçu, et l'appropriation du réseau est grandissante.

■ La desserte des territoires : des améliorations à poursuivre, notamment en direction des territoires mal desservis ; les emplois majoritairement couverts

La période de 2005 à 2012 a été marquée par un net renforcement de la desserte des territoires d'un large croissant Est de l'agglomération. Le prolongement du métro A ainsi que la création de la ligne de tramway T3 et de la ligne de bus forte C3 ont considérablement renforcé l'accès au bassin de vie Rhône-Amont ; la mise en place des lignes de bus fortes C1 et C2 celui du bassin de vie Plateau Nord ; et l'ouverture du tramway T4 celui

Les pôles d'échanges intermodaux

De nombreux pôles d'échanges sur le territoire métropolitain

Les pôles d'échange sont des « nœuds » du réseau de transport où le passage d'un mode de déplacement à un autre, appelé « l'intermodalité », est facilité. Les gares et les stations où il y a convergence de plusieurs lignes de transports collectifs sont les exemples les plus évidents. Les gares et stations proposant un parking-relais ou un parc-relais en ouvrage sont aussi des pôles d'échanges, facilitant le rabattement en voiture stationnée sur une ligne de transport collectif.

Les trois pôles d'échanges majeurs sont, sur le territoire métropolitain, la gare de Lyon Part-Dieu, la gare de Lyon Perrache et la gare de Lyon Jean Macé.

D'autres pôles d'échanges, également bien connectés au réseau structurant de transports collectifs et pour la plupart desservis par des trains régionaux, offrent un accès rapide au cœur d'agglomération. Leurs parkings, gratuits, sont aujourd'hui saturés. Situé en entrée du cœur d'agglomération, voire de l'hypercentre, le rabattement y est plutôt local, réalisé en voiture ou en bus (peu en car interurbain) :

- Lyon Gorge-de-Loup constitue la principale porte d'entrée de l'ouest de l'agglomération (lignes TER, métro D, cars interurbains, LEOL - C24...) ;
- Lyon-Vaise figure également comme une entrée ouest-nord depuis les monts d'or et le Val de Saône (interconnexion TER et métro D notamment) ;
- la gare d'Oullins est la principale entrée sud du cœur d'agglomération (métro B, TER, proximité A450) ;
- le parc-relais de Gerland (métro B, proximité A7 et périphérique) ;
- les pôles d'échanges de Vaulx-La Soie (parc relais, T3, métro A) et de Vénissieux (TER, parc relais, métro D, T4) représentent les principales portes d'entrée à l'est ;
- le pôle d'échanges de Mermoz-Pinel (lignes express TransIsère, proximité A43 et périphérique, métro D, parc relais, T6 en 2020).

Des pôles d'échanges peuvent également être identifiées aux franges de l'agglomération, et en constituent des portes d'entrées majeures : la gare de Givors-ville, la station T3 de Meyzieu ZI, la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

La multiplication des interconnexions entre réseau TER et réseau de transports collectifs urbains (diag PDU p.106)

Les pôles d'échanges de la Part-Dieu, de Jean Macé, de La Soie, de la gare de Vénissieux, et de la gare d'Oullins ont été renforcés, favorisant l'articulation entre réseau de transports collectifs urbains et réseau TER.

du nord des Portes du Sud. Le prolongement du métro B vers Oullins-La Saulaie initie une amélioration de la desserte du sud-ouest de la métropole.

Les quartiers inscrits en politique de la Ville étaient particulièrement visés par les PDU de 1997 et 2005 et ont bénéficié d'une volonté de désenclavement. Les Grands Projets de Ville des Minguettes, de Vaulx-en-Velin et de Rillieux Ville Nouvelle bénéficient désormais d'une desserte par une ligne forte TC. Cependant, les temps de parcours depuis certains quartiers prioritaires restent significatifs, notamment pour l'accès à l'emploi en périphérie.

L'Ouest et le Nord, entre autres secteurs, sont desservis mais de manière encore hétérogène, notamment parce qu'il est difficile de développer des transports collectifs performants dans certaines zones géographiquement enclavées et urbanisées de façon éparse.

La desserte des lieux et des types d'emplois est elle aussi un peu déséquilibrée. La grande majorité des emplois sont couverts sur l'ensemble du territoire, et à 85% dans le Centre, celui-ci concentrant d'abord des emplois de « cadres », qui sont couverts par le réseau structurant de transports collectifs. Les emplois « ouvriers », plus diffus et présents dans des territoires moins denses, sont plutôt desservis par le réseau de bus de proximité.

Même si les territoires de l'est ont bénéficié d'importantes améliorations en termes de desserte en transports collectifs, une forte partie des emplois qu'ils abritent ne sont pas couverts : dans le bassin de vie de

la Porte des Alpes, près de 24 000 emplois sont non couverts par une offre TC et plus de 10 000 dans le bassin de vie Portes du Sud. Ces deux bassins de vie concentrent de vastes zones industrielles, conçues pour une desserte automobile rendant la desserte en transports collectifs de ces sites complexes, et plus encore à horaires décalés. Cette problématique est générale à l'ensemble des zones industrielles, conçues sur un modèle du tout-voiture et dont la densité en emplois est faible. Des solutions plus adaptées à ces zones ont été mises en place : lignes de bus spécifiques, aide à la mobilité, création d'une plateforme emploi insertion, etc.

■ Des projets

Afin de poursuivre le développement du réseau tout en garantissant la performance du service existant, le Plan de mandat du Sytral (2015-2020) prévoit notamment :

- le renforcement des capacités sur les lignes de métro (A, B et D) et tramway (T1, T2 et T4) ;
- la réalisation de la ligne de tramway T6 (phase 1) entre Debourg et les Hôpitaux Est ;
- le prolongement du métro B entre Oullins et les Hôpitaux Sud à Saint-Genis-Laval ;
- la mise en double site-propre pour le C3 entre le Rhône et Laurent Bonneval ;
- la mise à l'étude d'une liaison métro vers le secteur d'Alaï, ainsi que d'une liaison tramway entre Hôpitaux Est et la Doua.

Les réseaux de cars inter-urbains, une offre complémentaire

Depuis les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère, plusieurs lignes de cars rejoignent la métropole lyonnaise. Complémentaires au TER structurant, ces lignes permettent de se rabattre sur le réseau métro ou d'accéder directement au cœur de la métropole.

Les déplacements réalisés en cars départementaux sont très marginaux à l'échelle de l'agglomération lyonnaise : environ 1% de part modale, pour les déplacements à destination de l'agglomération. Ils répondent à un besoin de mobilité pour les résidents des territoires limitrophes souhaitant accéder à l'agglomération lyonnaise en transports collectifs, et pour lesquelles l'offre ferroviaire n'est pas adaptée.

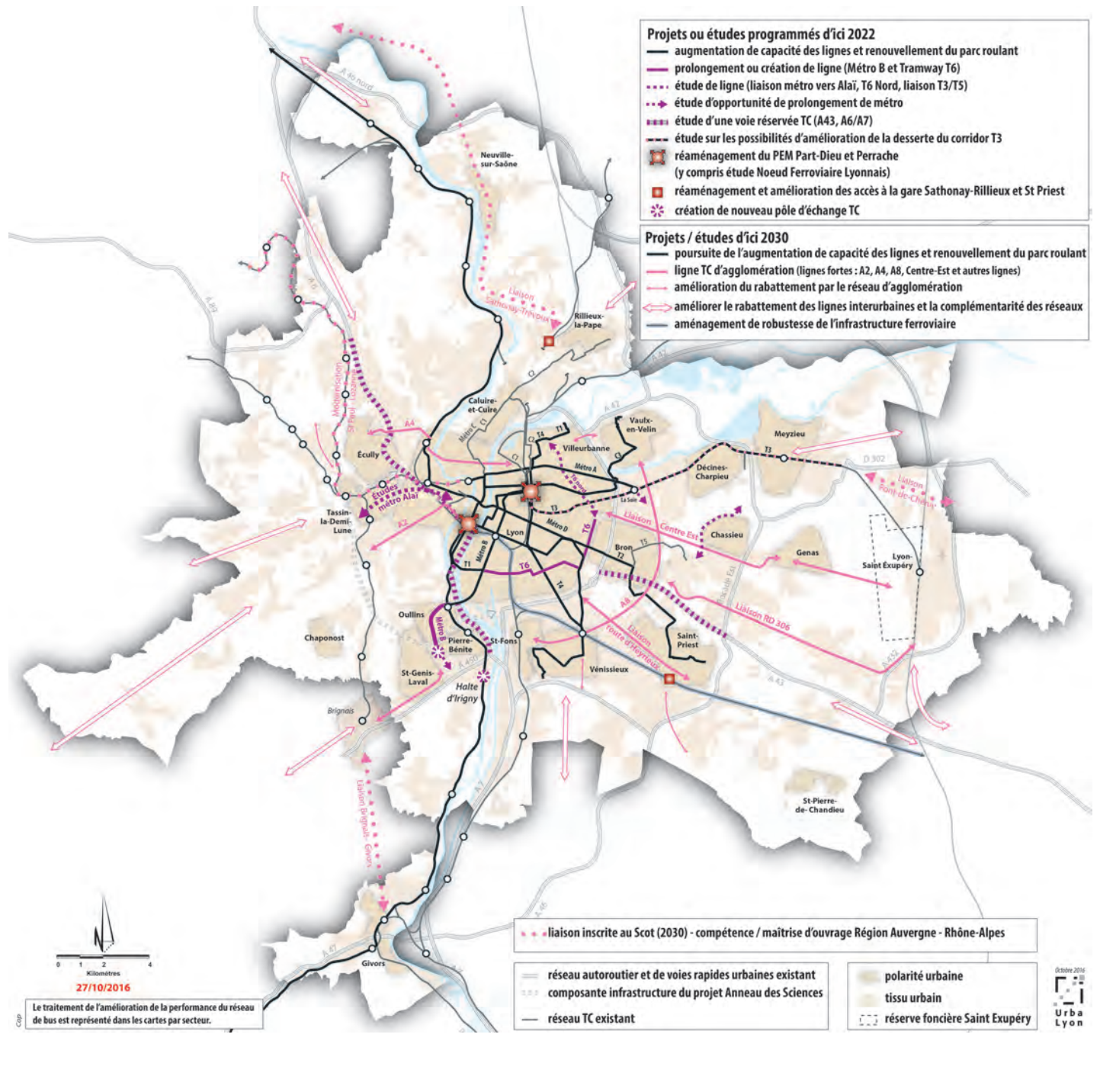
Alors que les lignes de l'Ain et de l'Isère ont toutes leur terminus au centre de l'agglomération, celles du département du Rhône privilégient le rabattement sur des pôles d'échange intermédiaires (Gare de Vénissieux, Gorge de Loup, Grange Blanche, Parilly, Meyzieu ZI ou Saint-Germain-au-Mont-d'Or).

Les trois Départements ont progressivement développé des lignes express permettant de relier par une offre structurante les territoires extérieurs à l'agglomération lyonnaise, en complémentarité de l'armature ferroviaire. Si l'origine et la destination entre un service interurbain et le service ferroviaire sont parfois identiques, les territoires desservis sont différents.

Le Sytral propose ainsi deux lignes express : Colombier-Saugnieu - Grange Blanche (L1ex) et Chazelles-sur-Lyon - Gorge de Loup (L2ex). Elles connaissent une fréquentation respective de 1050 et 850 voyages/jour (novembre 2013). Avec un cadencement à la demi-heure (toutes les dix minutes aux heures de pointe pour la ligne 1ex), elles sont parmi les plus fréquentées du réseau départemental.

Le Département de l'Isère propose quatre lignes express à destination de la gare routière de la Part-Dieu. La première (ligne 1980) dessert l'agglomération pontoise, en passant notamment par Meyzieu ZI, permettant ainsi la possibilité de se rabattre en amont du centre de l'agglomération sur le tramway T3. Les trois autres desservent les principales polarités de la Capi : Bourgoin-Jallieu (ligne 1920), l'Isle-d'Abeau (ligne 1930), et Villefontaine (ligne 1940). Le Département de l'Ain n'identifie pas de ligne express dans son réseau. La ligne 171 Montluel - Lyon peut néanmoins y être assimilée. Elle bénéficie en effet d'un cadencement à la demi-heure, même le samedi, et dessert peu d'arrêts. Ces lignes proposent des temps de parcours peu compétitifs par rapport au train, surtout aux heures de pointe, puisqu'elles dépendent des conditions de circulation. Elles sont néanmoins attractives par leur prix, et par la plus grande finesse de leur desserte.

Plan d'action du Plan de Déplacements Urbains concernant les transports collectifs (projet soumis au Conseil syndical du 9 décembre 2016)



Les modes doux : des pratiques en hausse, encouragées par les politiques publiques

Portés par la marche, premier mode de transport dans le Centre, et un usage du vélo qui s'affirme, les modes doux bénéficient depuis quelques années d'une amélioration de leur image et de leur perception. Synonymes d'économies d'énergie, de moindre pollution, de meilleure santé... ils motivent des décisions d'aménagements plus qualitatifs de l'espace urbain.

Le développement des aménagements favorables aux piétons et aux cyclistes a permis une hausse de l'usage des modes doux. Ils sont perçus aujourd'hui comme un mode de transport à part entière.

Ceci étant, les marges de progression restent importantes, notamment pour les déplacements de courtes distances dans les territoires périurbains de l'agglomération.

La marche, premier mode de déplacement sur les courtes distances

La marche représente plus d'un tiers de la mobilité des habitants de la métropole : 36% de part modale en 2015. Sa pratique varie selon les territoires, les motifs de déplacements, ainsi que selon le niveau d'équipement automobile des ménages.

Entre 2006 et 2015, sa pratique est en hausse dans tous les territoires de l'agglomération lyonnaise, avec en moyenne 25% de part modale en dehors du Centre. La plupart des territoires observe une hausse des déplacements piétons : +51% pour le Val de Saône, +24% pour Rhône Amont, +19% pour Portes des Alpes, etc. Le Centre est plus particulièrement concerné avec une hausse de +12%, représentant +105 000 déplacements, soit les 3/4 de la hausse à l'échelle de l'agglomération. De manière générale, les territoires les plus centraux, concentrant les services et équipements, sont pratiqués à pied : par exemple, 45% des déplacements du Centre se font à pied. L'intensité de la pratique de la marche se constate par ailleurs, notamment dans les centres des polarités, comme Givors, Oullins, ainsi que les quartiers d'habitat social.

La marche est particulièrement pratiquée pour se rendre à l'école ou encore réaliser ses achats. C'est pour les déplacements liés au travail que son usage est le plus faible : 17%. En effet, plus la distance s'accroît, moins la marche est pratiquée. Or, l'éloignement domicile-travail est de plus en plus important.

Sur les courtes distances, la marche reste le premier mode de déplacements, privilégiée dans la proximité, représentant 66% des déplacements de moins de 1 km. Ce pourcentage est plus fort dans Lyon-Villeurbanne (85%) que dans la périphérie (59%).

Modes doux : chiffres-clés

La marche

- 36% des déplacements sont réalisés à pied par les résidents de la métropole
- 85% des déplacements inférieurs à 1km sont réalisés à pied à Lyon-Villeurbanne
- 84% des déplacements à pied durent moins de 15 minutes.

Le vélo

- 2% des déplacements sur la métropole ; 3% sur le Centre ;
- 61 000 abonnés au service Vélo'V et 8,6 millions de locations en 2015

Des plans et des aménagements en faveur des modes doux

1999 : première Charte du piéton

2001 : Charte d'accessibilité

2006 : suppression du stationnement automobile sur les berges du Rhône (rive gauche) et réaménagement en promenade

2013 : aménagement des rives de Saône

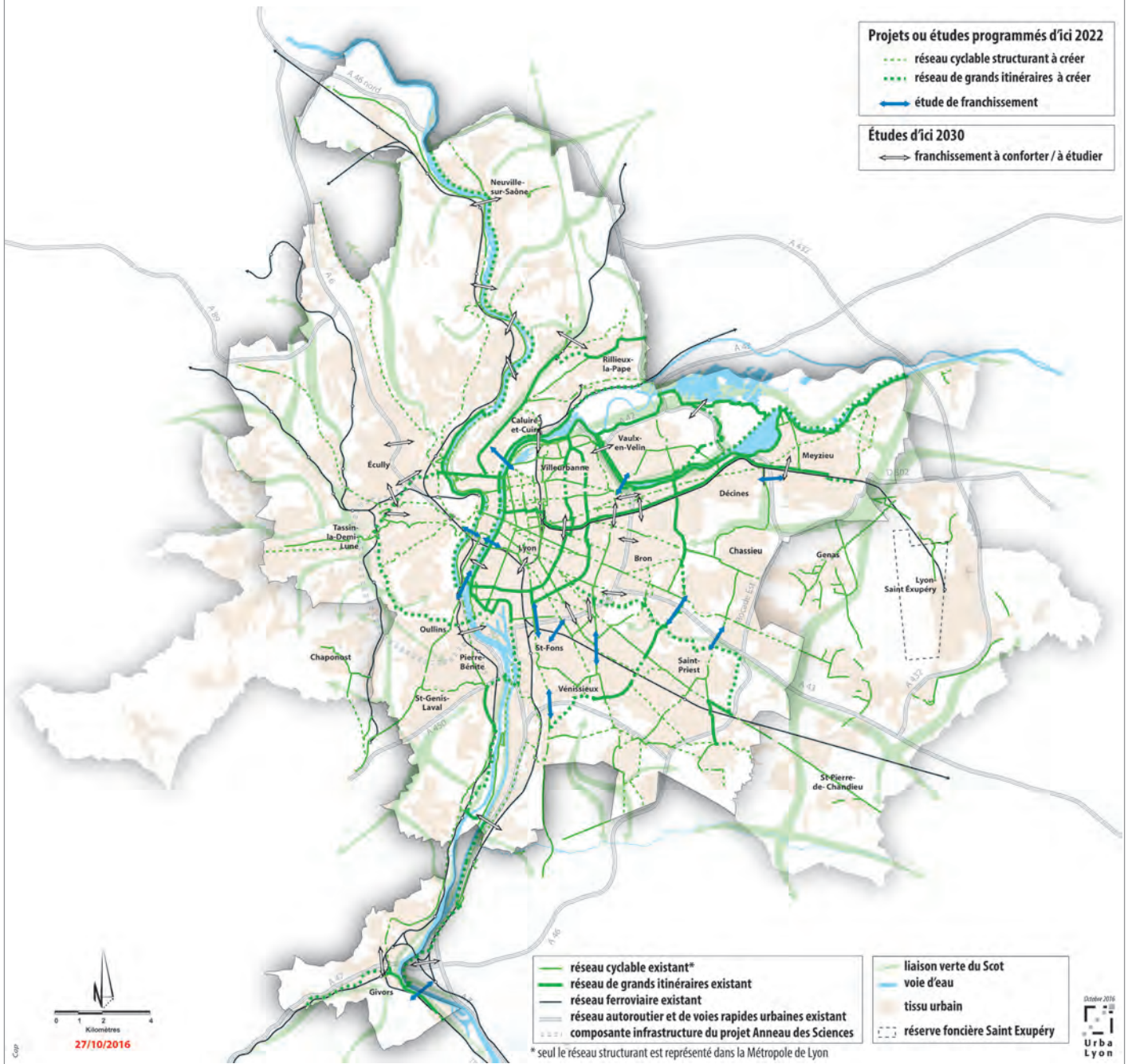
2016 : Plan d'actions de mobilités actives (PAMA)

Le Plan Modes Doux du Grand Lyon, adopté en 2009, fixe un objectif de part modale du vélo de 5 % en 2014 et de 7,5 % en 2020. Pour l'atteindre, il prévoit à cet horizon un réseau cyclable de 920 km et 16 000 arceaux de stationnement dans l'agglomération (1 000 arceaux supplémentaires par an). Cette ambition du Plan Modes Doux est confirmée dans le plan de mandat 2015-2020 de la Métropole de Lyon. En 2016, dans la continuité du Plans modes doux, le Plan de Mobilité Actives (PAMA) vise à atteindre 1 000 km de réseau cyclable.

Au-delà du kilomètre, l'usage de la marche baisse sensiblement, avec presque 25% de part modale pour les déplacements faisant entre 1km et 2km, pour devenir marginal au-delà de 2km (moins de 10%). En moyenne, un déplacement à pied fait 700 mètres.

Depuis 10 ans, de multiples initiatives et aménagements ont vu le jour pour développer et/ou faciliter la marche. En 2013, 96 lignes Pédibus sont actives, soit 1 000 enfants impliqués (contre respectivement 140 et 2000 en 2010). Via le Plan Intercommunal d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PIAV - 2008) et le Schéma directeur d'accessibilité pour le réseau TCL (SDA - 2009), la Métropole de Lyon a pu réaliser, entre 2010 et 2013, 222 stationnements pour les personnes en situation de handicap, 237 quais bus mis en accessibilité, 2 743 bandes podotactiles, 2 520 abaissements de trottoir et près de 80 km de cheminements de voirie accessible (création, élargissement de trottoirs). Près des 2/3 des carrefours de la Métropole de Lyon sont équipés en feux

Plan d'action du Plan de Déplacements Urbains concernant les modes doux (projet soumis au Conseil syndical du 9 décembre 2016)



sonores pour les malvoyants. Enfin, la vitesse automobile est limitée sur environ 230 km de voies au profit d'un meilleur partage de l'espace public.

Des obstacles empêchent par endroit le développement de la marche à pied : passage des voies ferrées (Perrache, Part-Dieu, gare Sathonay-Rillieux...), les fleuves et voies d'eau, les grandes coupures des infrastructures routières. Certains projets ont porté sur l'amélioration du franchissement de ces obstacles, notamment les fleuves : passerelle Raymond Barre (Lyon 7^e), de la Paix (Lyon 6^e – Caluire-et-Cuire), entre Décines-Charpieu et Vaulx-en-Velin, etc.

Un développement du vélo en milieu urbain encouragé notamment par l'aménagement d'un réseau cyclable

La pratique et l'image du vélo ont beaucoup évolué. En effet, le vélo est (re)devenu un moyen de transport à part entière. Alors qu'il n'était quasiment consacré qu'à une pratique de loisirs, il est aujourd'hui utilisé sur des distances plus longues et pour d'autres motifs, les déplacements domicile-travail notamment. L'augmentation de son usage est particulièrement marquée dans le Centre.

Le Grand Lyon mesure notamment l'évolution des pratiques grâce à des points de comptages installés dans le centre d'agglomération. Ils enregistrent une hausse du trafic, multiplié par 3,5 depuis 2005.

Certains itinéraires ont un trafic moyen quotidien de + de 3 000 vélos/jour : rue de la Part-Dieu, quai du Rhône, pont Morand, etc. Cette hausse des trafics étant fortement corrélée aux aménagements cyclables réalisés sur ces axes, confortables, sécurisés et lisibles pour les cyclistes, car disposant de linéaires importants et reliant des centralités majeurs du centre.

Le réseau cyclable de la Métropole de Lyon était très inférieur à celui d'autres agglomérations en 2001. Entre 2000 et 2014, l'approbation du Plan modes doux a permis de tripler la longueur des aménagements favorisant l'usage du vélo, qui passent de 180km à 600km. Ces aménagements sont complétés de l'installation d'arceaux (9 300 en 2014 contre 4 000 en 2008), notamment dans le Centre où la pratique est plus développée, d'offres de stationnement à proximité directe des parkings relais ou de certaines gares. En 2016, dans la continuité du Plans modes doux, la Métropole de Lyon se dote d'un Plan de Mobilité Actives (PAMA), avec un budget de 160 millions d'euros, pour continuer à affirmer sa politique vélo. L'objectif est le suivant : 1 000 km de réseau cyclable en 2020.

Au-delà de ces aménagements, les collectivités ont mis en place des dispositifs innovants pour inciter à l'usage du vélo. La plus emblématique, et dont le succès est avéré, est le service de vélos en libre-service Vélo'V lancé en 2005. Principalement déployé sur Lyon et

Villeurbanne, où 46% des usagers quotidiens du vélo vivent, il compte 4 000 vélos et 349 stations. En 2013, il faisait l'objet de 49 000 abonnements longue durée et 85 000 courte durée.

L'intégration de la pratique du vélo dans l'urbanisme s'est également faite au travers des règles de construction, puisque la création d'un local vélos est désormais obligatoire pour toute nouvelle construction.

Des marges de progression pour les modes doux, des solutions à adapter selon les territoires

Il existe une marge de progression intéressante pour la marche à pied et le vélo, puisque seulement un quart des déplacements de 1km à 2km sont effectués à pied ou à vélo. De même, seulement 10 à 15% des usagers des principales lignes de métro ou de tramway les utilisent pour un arrêt. L'accès aux transports collectifs peut également être amélioré par des aménagements favorisant la marche ou le vélo, principaux modes d'accès au réseau de transports collectifs urbains. Les trajets à l'école font également partie des déplacements de courtes distances sur lesquels il existe une marge de progression. Les Pédibus ont d'ailleurs rencontré un certain succès ces dernières années, avec les incertitudes quant à leur pérennité, car le service est tributaire de la bonne volonté des parents d'élèves. En 2010, par exemple, 140 lignes étaient actives et 200 enfants impliqués.

■ Interconnexions entre les modes de transport, partage de l'espace public et stationnement : des outils essentiels des politiques de déplacement en lien avec l'aménagement du territoire

Interconnexions entre les modes de transport et partage de l'espace public, des leviers pour le développement et l'usage des différents modes de transport

À l'échelle du quotidien, et des différentes étapes d'une vie, on est à la fois, et parfois en même temps, marcheurs, automobilistes, usagers des TC, cyclistes, covoitureurs, etc. Pour permettre l'usage de ces différents modes de transports, la multimodalité, il faut faciliter leur coexistence sur l'espace public et ainsi souvent repenser son aménagement.

Ainsi, longtemps pensé majoritairement pour la voiture, le partage de l'espace public a été amélioré, notamment depuis les années 2000. Chantiers majeurs, la mise en place des lignes de tramway et la politique d'aménagement de pistes et voies cyclables ont marqué le retour d'un partage plus équilibré de la voirie aux différents modes de déplacements. Si ce principe n'est aujourd'hui pas généralisé (ni généralisable), il a néanmoins permis de résoudre des conflits d'usage et d'améliorer la qualité du cadre de vie. Il participe à la réduction du trafic automobile en accordant plus de place aux modes de déplacement alternatifs à la voiture.

L'usage des différents modes de transport dépend de leur coexistence et de leur complémentarité, permises par une combinaison d'aménagements et de services

■ L'attractivité des transports collectifs dépend de plusieurs facteurs

L'attractivité des transports collectifs d'une part, et des modes doux d'autre part, est fortement liée aux possibilités de passer facilement d'un mode à l'autre. Ces possibilités dépendent des liens offerts entre des modes de transports différents (véhicules particuliers, modes doux d'une part et transports collectifs d'autre part), mais aussi de la connexion des modes de transports collectifs entre eux (TER, métro, tramway, bus...).

L'enjeu est de créer une synergie entre les différents réseaux de transports collectifs, pour offrir une alternative attractive à la voiture particulière. Il passe notamment par la mise en place d'une coordination des correspondances et d'une accessibilité directe aux pôles d'échanges et aux parcs relais pour favoriser le rabattement des voitures sur les axes de transports collectifs.

En effet, l'attractivité d'une gare ou d'un arrêt de transports collectifs urbains est liée à deux aspects : les capacités de stationnement et le niveau de desserte TC (nombre de trains/métros..., temps de trajet, gare/

station d'arrivée). L'accessibilité en modes doux (cheminement piétons, stations vélos, jalonement) est également importante. Tous ces facteurs sont à prendre en compte pour encourager le rabattement des habitants des secteurs périurbains sur les transports collectifs périurbains et urbains.

■ Le croisement des réseaux et le rabattement via les parcs relais

Sur la Métropole de Lyon, 7 stations de métro offrent une connexion au réseau ferré régional : les 3 gares centrales de Perrache, Part-Dieu et Jean Macé, et les 4 gares périphériques de Gorge de Loup, Gare de Vaise à l'ouest et Gare de Vénissieux à l'est, Oullins-La Saulaie au sud-ouest.

Les gares TER et stations de lignes fortes du réseau TCL ne disposent pas systématiquement de parkings adaptés aux besoins des usagers du réseau, ce qui peut générer une pression forte sur l'offre de stationnement alentour et réduire d'autant l'accessibilité de la gare.

Par ailleurs, l'aménagement de parcs relais a permis de renforcer des connexions entre le vélo, les transports urbains et la voiture. Le Sytral a ainsi aménagé des parcs-relais aux terminus ou sur les principaux nœuds des lignes fortes de transports collectifs (métro et tramway). L'offre en parcs relais sur le réseau TCL est passée de 4 100 places en 2002 à 7 400 places en 2014, réparties dans 25 parcs-relais (cf. encadré page suivante).

Ces parcs-relais connaissent des destins différents. Les plus attractifs, autour des métros et de la ligne T3 notamment, sont saturés et occupés en moyenne à plus de 90%. Aujourd'hui gratuits pour les usagers du réseau TCL, des tests sont en cours pour appliquer une tarification dans les parcs-relais les plus saturés, pour réguler leur fréquentation. Ailleurs, l'attractivité des parcs-relais faiblit, pénalisée probablement par un temps de parcours en transports collectifs vers le centre-ville peu intéressant comparé à la voiture : seule la moitié des parcs atteint sa capacité maximum d'utilisation.

Favoriser l'usage de différents modes de déplacement nécessite enfin des aménagements propices aux croisements entre modes doux et arrêts TC. L'amélioration ou la création de cheminements piétons sécurisés et transversaux dans les communes, donc une meilleure perméabilité des tissus urbains, permettent de meilleures liaisons et de meilleurs temps de parcours vers les arrêts de transports collectifs depuis le domicile. Par ailleurs, pour faciliter l'accès en vélo aux parcs relais et stations du réseau, des espaces sécurisés ont été créés à leurs abords.

■ La recherche d'une simplification de la politique tarifaire et billettique

Une politique tarifaire et billettique adaptée aux pratiques des différents usagers (abonnements de travail, scolaires et étudiants...) est nécessaire pour faciliter

l'intermodalité et la multimodalité. Aussi, les autorités organisatrices des transports collectifs recherchent une simplification tarifaire adaptée aux parcours des usagers, permettant de circuler avec le même titre de transport sur les réseaux périurbains et urbains.

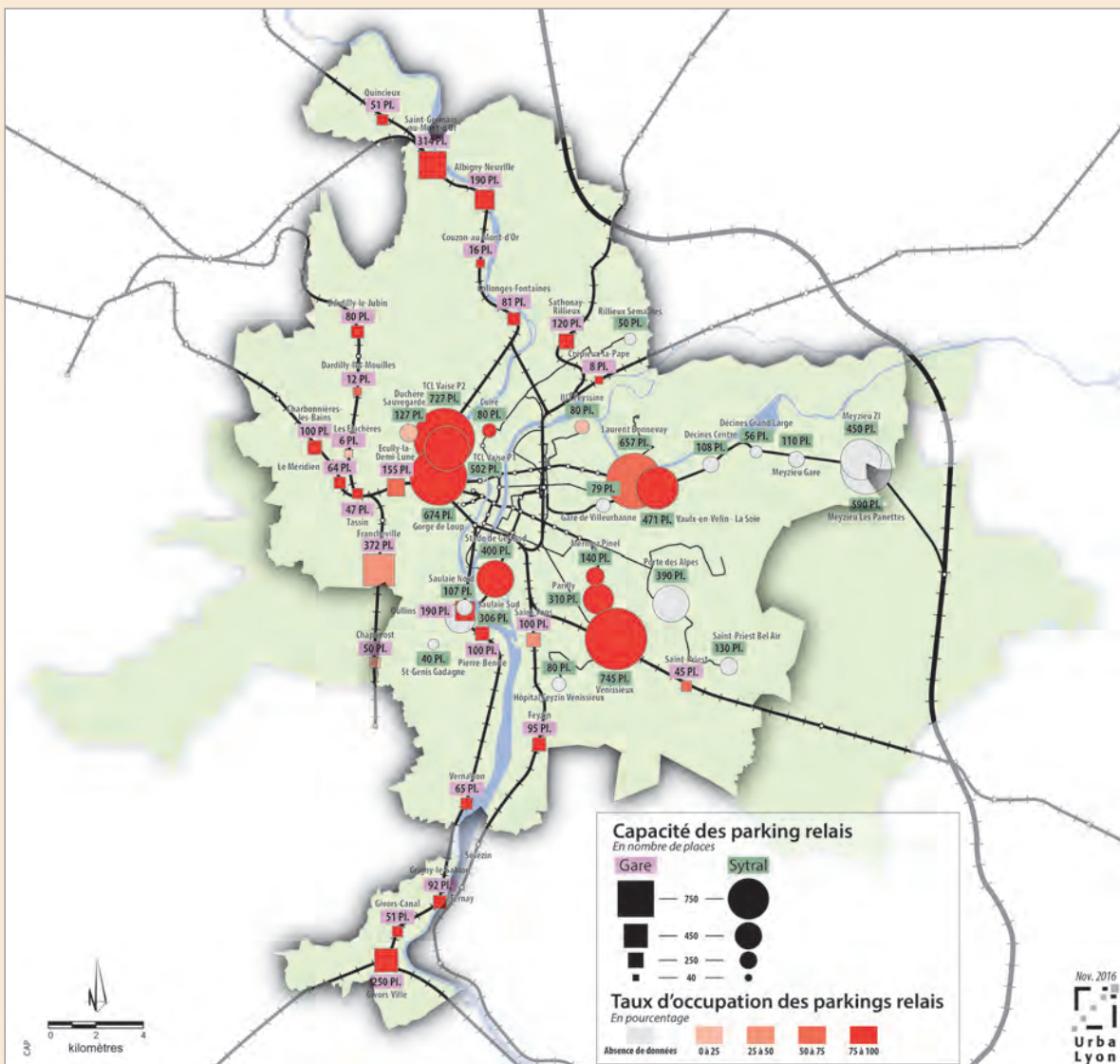
Les parcs-relais

Les parcs-relais ont vocation à capter les flux automobiles en amont du centre-ville, en incitant les automobilistes à déposer leur véhicule et à terminer leurs déplacements en transports collectifs. Il est par nature en relation avec un ou plusieurs réseaux de transports en commun urbains et périurbains et doit faciliter l'accès aux utilisateurs des modes individuels.

Afin d'optimiser leur attractivité, les parcs relais doivent être localisés le long des grands axes de déplacements en amont des points de congestion routière en heure de pointe. Ils doivent donner accès à un mode de transport

en commun lourd (TER, métro, tramway). Globalement, dès lors que la distance d'accès par véhicule personnel au parc relais est supérieure au parcours en transport collectif, le risque que la voiture poursuive son déplacement jusque dans le centre augmente.

En 2014, les parcs-relais offraient 10 000 places de stationnement voiture, dont 7 400 places dans 25 parcs-relais sur le réseau TCL et 3 200 à proximité des gares. Sur le réseau TCL, le nombre de places disponibles dans les parcs-relais est ainsi passé de 4 100 places en 2002 à 7 400 places en 2014. Pour les vélos, on compte aujourd'hui 1 200 places pour favoriser le rabattement à vélo vers les pôles d'échanges.



La place de la voiture toujours importante sur l'espace public, mais une tendance à sa réduction au profit des autres modes de transport dans la ville centre et les centres-villes

■ Malgré l'objectif de sa réduction, l'espace dédié à la voiture est encore prépondérant

La réduction de la place de l'automobile dans les zones denses est désormais considérée comme un élément important de rééquilibrage des parts modales. Afin de garantir l'accessibilité des centres, ce repli de la voiture doit permettre de redonner de la place aux autres modes de déplacements : suppression de voies ou de places de stationnement au profit de sites propres pour tramways ou bus, de pistes et bandes cyclables, de voies piétonnes et d'agrandissement de trottoirs ou encore au profit des espaces publics. Ces principes d'aménagement s'étendent également aux liaisons entre les polarités et les quartiers, aux grands axes secondaires de circulation... Pour autant, si d'autres modes de transports réinvestissent l'espace public, la place dédiée à la voiture est encore rarement réduite, sinon compensée (parkings en ouvrage).

■ Des projets importants de requalification de l'espace public, notamment via la création des lignes de tramway

Depuis le début des années 2000, des projets importants ont été réalisés pour améliorer le partage de l'espace public. Plusieurs grands axes, comme de plus petits, ont bénéficié de cette réorganisation au profit d'autres modes que la voiture. Les plus emblématiques concernent par exemple la rue Garibaldi (à Lyon 3e, 6e), le cours E.Zola (Villeurbanne), la reconfiguration de l'entrée est du cœur d'agglomération à Mermoz (Lyon 8e), l'avenue Franklin Roosevelt (Bron) ou le boulevard Ambroise Croizat (Vénissieux). Les projets Berges du Rhône (suppression du stationnement automobile...) et Rives de Saône (15km de cheminements piétons entre la Confluence et Rochetaillée-sur-Saône en 2013), largement dédiés aux modes doux, ont des impacts importants sur la configuration des quais, dominés auparavant par la voiture.

Le développement de nouvelles lignes de tramway, à travers une approche plus qualitative dite « de façade à façade », a aussi permis d'améliorer le cadre de vie des territoires traversés, de renforcer l'usage des modes doux, de respecter les normes d'accessibilité, et de répondre à des enjeux d'attractivité, à la fois résidentiel (par exemple l'impact du tramway à Vénissieux) et pour le tourisme.

Par ailleurs, entre 2005 et 2013, 134 km de couloir-bus ont été aménagés, principalement sur le Centre et pour les lignes fortes en périphérie.

Les transports collectifs n'ont pas été les seuls à bénéficier de la requalification de l'espace public. Le Plan modes doux, et désormais le Plan d'actions de mobilités actives, permettent des aménagements dans toutes les communes de la Métropole de Lyon.

Chiffres-clés

- 60% à 80% de l'espace public dédié à la voiture en stationnement et en circulation alors qu'elle ne représente que 47% des déplacements.
- 135km de couloirs bus réalisés entre 2005 et mi-2013



Piétons rue Garibaldi (Lyon 3e)



Site propre bus rue Garibaldi (Lyon 3e)



Boulevard Ambroise Croizat (Vénissieux)



Avenue Franklin Roosevelt (Bron)

■ Le Centre et les centres-villes, lieux de reconquête des espaces publics en faveur des modes doux

La reconquête des espaces publics pour les modes doux a été significative dans le Centre. Après le plan Presqu'île (années 1990), le réaménagement des berges du Rhône en 2006 a marqué la poursuite d'une politique de reconquête des espaces publics. Plus de 4 km de linéaires ont été aménagés en un parc urbain de 10 ha, en faveur des piétons, des cyclistes et d'autres usagers (rollers, trottinettes, skate), supprimant ainsi 1 600 places de stationnement voiture. En 2013, les rives de Saône ont également entamé leur mutation. Les efforts sont à poursuivre pour laisser toute leur place aux piétons et vélos : de nombreux obstacles empêchent un cheminement confortable et accessible à tous (poussettes, personnes âgées, etc.), et certaines artères structurantes ne bénéficient toujours pas d'aménagements de voirie partagée (avenue Berthelot, boulevard des Tchécoslovaques, les quais en rive droite du Rhône...).

La réalisation d'opérations de renouvellement urbain ou d'aménagement de nouveaux quartiers sont, pour les collectivités, l'opportunité d'intervenir sur l'aménagement des espaces publics, avec la volonté de disposer d'espaces plus qualitatifs (mobiliers, revêtements), plus accessibles (largeurs trottoirs, traversées piétonnes, etc.) et mieux partagés entre les usagers (piétons, vélo, routes). Les exemples de ces réaménagements sont nombreux : la ZAC du Centre à Mions (2013), avec notamment la création d'un nouveau parc public, de pistes cyclables, la ZAC du nouveau centre à Tassin-la-Demi-Lune (2014), avec notamment la nouvelle place Pérégut, la promenade des Tuileries ; le projet urbain du nouveau centre à Vaulx-en-Velin, avec notamment la requalification des avenues G. Peri et S. Allende (2015) ; le réaménagement du « nouveau bourg » à Craponne, avec notamment la création d'un mail piéton (2015), etc.

Dans le cadre de ces projets, la réorganisation du stationnement automobile, qui occupe souvent une grande emprise sur la voirie, est essentielle pour repenser le partage de l'espace public.



Différents modes se côtoient dans l'espace (Lyon 3^e)



Requalification du centre-ville de Pierre-Bénite



Nouveau centre-ville de Tassin-la-Demi-Lune

Le stationnement, levier pour un meilleur partage de l'espace public et la promotion des modes alternatifs à la voiture

Le stationnement est un levier majeur des politiques de déplacements, pour agir sur l'usage de la voiture individuelle, et notamment sa réduction, mais également pour promouvoir l'usage de modes alternatifs et un meilleur partage de l'espace public.

Le fait de disposer d'une place de stationnement automobile incite, en effet, fortement à l'usage de la voiture individuelle, notamment pour les déplacements domicile-travail.

Une offre conséquente de stationnement automobile, publique et privée

Au total, dans la Métropole de Lyon, on dénombre environ 1 225 000 de places de stationnement, dont deux tiers privées et un tiers publique (cf. encadré). Lors de l'Enquête Déplacements de 2006, le nombre maximum de voitures recensées dans le territoire du Grand Lyon au cours d'une journée est d'environ 600 000 (source : EMD 2006, CETE, CERTU, Les pulsations urbaines).

Malgré la plus faible motorisation des ménages du Centre et des quartiers d'habitat social, il y a un déficit d'offre de stationnement privé ou une sous-utilisation de l'offre. Dans les tissus urbains anciens, l'offre de stationnement privé au domicile est plus faible. Dans les quartiers d'habitat social, les parkings privés sont peu utilisés par les habitants.

Par ailleurs, l'offre de stationnement s'est diversifiée depuis plusieurs années : véhicules individuels et privés (voitures et vélos) mais aussi véhicules partagés (autopartage, covoiturage, vélos en libre services, location de vélos). Elle est composée de l'offre publique sur voirie ou en ouvrage (places de stationnement, arceaux vélo ou box sécurisés), de l'offre privée au domicile ou au lieu de travail ainsi que des parcs-relais aux principaux arrêts de transports collectifs.

Une demande croissante de stationnement des résidents et une baisse de l'usage de la voiture pour aller au travail

Même si le taux de motorisation a tendance à stagner ou à baisser, en particulier dans le Centre, la croissance démographique passée et à venir engendre une augmentation des besoins de stationnement pour les résidents, dans des secteurs qui peuvent être déjà contraints, notamment dans le Centre et en première couronne qui s'intensifient avec le développement urbain.

Dans l'agglomération lyonnaise, entre 2006 et 2011, l'usage de la voiture pour aller au travail a baissé pour les actifs. Il est passé de 61% à 56%, au profit des transports collectifs (de 23% à 27%) et des deux roues (de 2% à 4%).

Ces deux tendances s'observent, par exemple, dans l'évolution de la fréquentation des parcs publics de stationnement. Ainsi, en parallèle de la hausse de l'offre de stationnement de 33% depuis 2001, la fréquentation a baissé de 18%, avec 5,6 millions de visiteurs, pour 8 millions en 2001. Depuis 2004, le nombre d'abonnements illimités a baissé (-20%) au profit des abonnements domicile : en 2014, on compte 6 250 abonnés illimités (170€/mois) et 3 000 abonnés « domicile », et dans certains parcs publics, des résidents sont aujourd'hui sur liste d'attente. Enfin, les parcs ne seraient occupés qu'aux deux tiers de leur capacité au maximum (comptage à 13h le jeudi) : plus de 5 000 places libres seraient ainsi disponibles pour d'autres usages.



Stationnement à Lyon 5^e



Stationnement Zac du Bon Lait (Lyon 8^e)



Stationnement à Albigny-sur-Saône

L'évolution de l'offre privée et publique, à la fois réponse et incitation aux changements

Depuis 2005, dans l'hypercentre, 5 000 places nouvelles ont été créées dans le cadre d'aménagements d'espaces publics qui ont entraîné la suppression de places de stationnement sur voirie. On l'estime à plus de 3 000 places, avec le réaménagement des berges du Rhône (1 700 places supprimées), le réaménagement d'espaces publics dans l'hypercentre (Saint-Jean, Saint-Georges, Jacobins) et les aménagements liés aux modes doux. D'autres parcs-publics en ouvrage ont été créés en dehors de ce périmètre (Oullins, Gros Caillou, Cité Internationale...).

L'offre de stationnement a évolué pour prendre en compte les deux-roues motorisés et les modes doux, assortie d'une tarification spécifique. On compte 500 places pour les deux-roues motorisés dans 22 parcs, et 951 places pour les vélos (dont plus de 900 sont sécurisées).

Par ailleurs, concernant le stationnement au lieu de travail, la disponibilité d'une place conditionne fortement l'usage de la voiture. Une étude réalisée par le Cete en 2007 a montré que l'usage de la voiture croît pour les déplacements domicile-travail lorsque la contrainte de stationnement et l'alternative en transports collectifs sont faibles. À l'inverse, il est plus faible lorsque la proximité d'une ligne structurante de transport collectif est associée à une forte contrainte sur le stationnement. Dans l'agglomération lyonnaise, la plupart des actifs disposent d'une place de stationnement réservée (50%) au lieu de travail ou à proximité (32%). Cette proportion reste relativement stable depuis 10 ans (2006-2015).

À côté de l'offre « physique » de stationnement, sa tarification influe sur la demande (*cf. encadré*).

Les normes de stationnement du PLU : un levier d'action pertinent pour adapter l'offre de stationnement privé aux besoins

■ PLU 2005 : des normes de stationnement différenciées pour le logement surdimensionnées dans certains secteurs

Les normes de stationnement pour les logements doivent permettre de répondre aux besoins de stationnement des résidents, qui se reportent en partie sur la voirie.

L'analyse de ces normes dans le PLU de 2005, effectuée en relation avec la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU), a mis en évidence que les normes étaient surdimensionnées par rapport aux besoins réels, en particulier dans les secteurs denses bien desservis par les transports collectifs. Ainsi, pour le logement, l'offre construite est, sur certains secteurs, supérieure de 30% aux taux de motorisation, soit 17 000 places excédentaires depuis 2005 (source : Métropole de Lyon). L'étude menée pour la révision du PLU-H a intégré ce constat.

La tarification du stationnement, un autre outil pour optimiser l'utilisation de l'espace en incitant et/ou dissuadant

Depuis plusieurs années, le stationnement payant s'est étendu à Lyon, Villeurbanne et à des communes de première et deuxième couronnes notamment à l'ouest. Les tarifs ont peu évolué, sauf pour les résidents qui ont des tarifs très avantageux. Le but est de dissuader les visiteurs de rester longtemps sur place, ou de les inciter à utiliser un autre mode de transport.

Pourtant, le stationnement payant est encore peu respecté par les visiteurs. À Lyon, le taux de respect est de 22% pour les visiteurs, pour 93% par les résidents.

D'autres publics ayant des besoins de stationnement ponctuels disposent de tarifs adaptés à leurs pratiques :

- la mise en place d'un disque de livraison pour les marchandises : après l'expérimentation en 2007 sur la Presqu'île, une réglementation a été mise en place à Lyon et dans le centre-ville de Villeurbanne, pour l'utilisation des aires de livraisons. Au plus haut pic de la journée, si toutes les places étaient utilisées, le déficit de place serait de 10 000 m² (source : LET, FRETURB).
- des tarifs pour certains professionnels mobiles, notamment les artisans à Lyon.

■ La nécessité de redéfinir de nouvelles normes dans le PLU-H

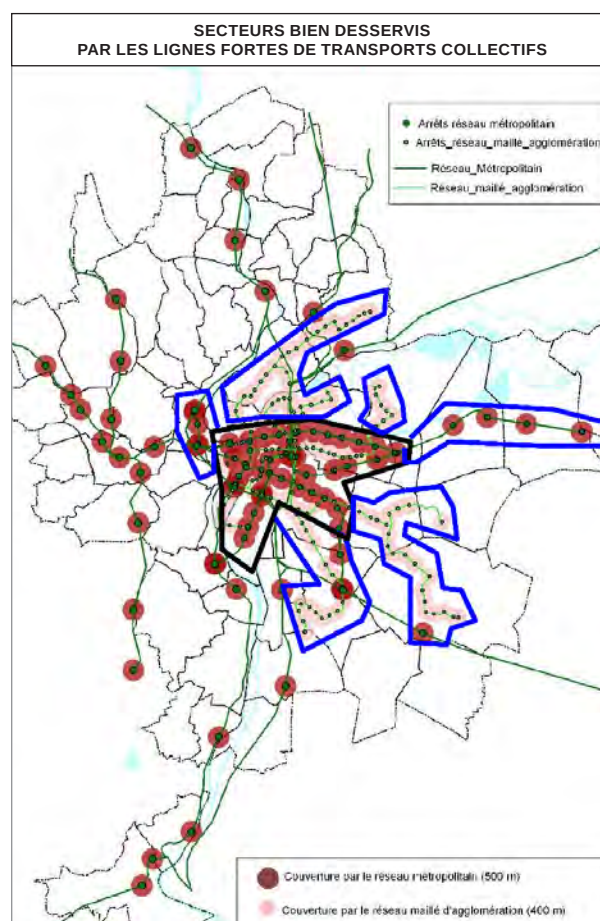
Une étude commandée par le Grand Lyon (*cf. encadré suivant*) a permis d'affiner les normes de stationnement pour le futur PLU-H. Cette démarche visait à répondre à certains grands enjeux :

- diminuer/ne pas augmenter la circulation automobile ;
- assurer le confort des résidents ;
- améliorer/accompagner l'attractivité des commerces ;
- optimiser l'espace public et privé (actuel et futur) ;
- réduire les coûts ;
- être cohérent avec la politique de déplacements et de stationnement.

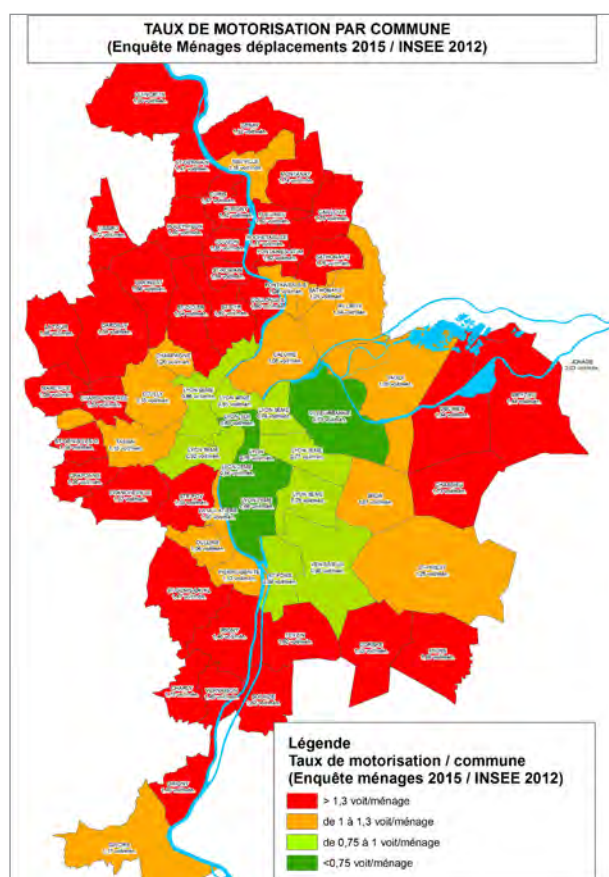
La méthodologie retenue vise à corrélérer les normes de stationnement aux pratiques actuelles de mobilité des territoires. Pour cela, deux facteurs ont été croisés :

- le taux de motorisation moyen des ménages : nombre moyen de véhicules à disposition des ménages (données au quartier par l'INSEE) ;
- la proximité aux lignes fortes du réseau de transports en commun de l'agglomération telles que définies par le SCoT (réseau métropolitain : gares TER, métros A/B/D, tram T3 et TER et réseau maillé d'agglomération : métro C, tram T1/T2/T4/T5/T6, C1/C2/C3), ainsi qu'au réseau de surface (lignes de bus, etc.) présentant un niveau de desserte significatif. Les distances utilisées reflètent l'accessibilité, soit « directe » à pied (rayons de 500 m autour des stations de lignes fortes), soit par un rabattement « multi-modal » en bus, en voiture ou en deux-roues (rayons de l'ordre de 1 000 m autour des stations).

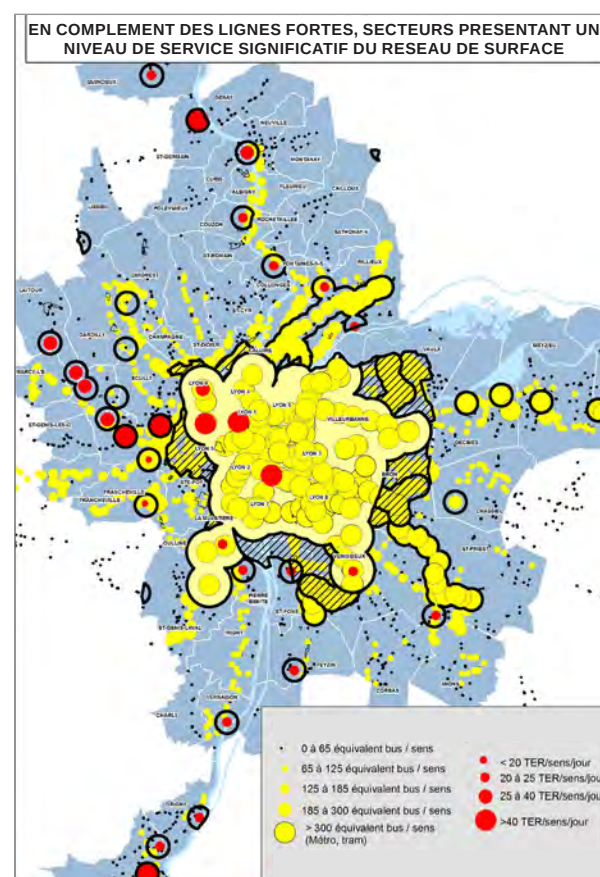
Dans l'étude, le croisement de ces deux critères, complété par des projections à horizon 2025, a abouti à un classement du territoire en différents secteurs correspondant à des niveaux en besoins de stationnement hiérarchisés, du plus faible (zone centrale) au plus important (zones les plus éloignées des transports collectifs et où le taux de motorisation est le plus élevé).



Source : étude Grand Lyon-SARECO, 2014-2015



Source : étude Grand Lyon-SARECO, 2014-2015



Source : Grand Lyon 2018

L'inventaire des capacités de stationnement des véhicules et des vélos

Une offre publique et privée conséquente de stationnement pour les voitures

Sur la Métropole de Lyon, on dénombre plus de 1 225 000 places de stationnement, dont environ deux tiers privées et un tiers publiques (données issues de sources datant d'entre 2012 à 2016).

Dans la sphère privée, 440 000 places sont liées au logement (garages) et plus de 273 000 au travail.

Dans la sphère publique, on recense notamment 330 000 places sur voirie dont 50 000 réglementées. Les parcs publics en ouvrage et parcs-relais ne représentent au total qu'un peu plus de 30 000 places.

En comparaison, lors de l'EMD 2006, le nombre maximum de voitures recensées dans le territoire du Grand Lyon au cours d'une journée est d'environ 600 000 (source : EMD 2006, CETE, CERTU, Les pulsations urbaines).

Inventaire des places de stationnement automobile sur la Métropole de Lyon

Offre de stationnements sur la Métropole de Lyon	Nb places	Sources
Stationnement sur voirie réglementé (zones bleues et payant)	50 836	Données communales
Stationnement sur voirie gratuit	248 894	Estimation sur la base du kilométrage de voirie (ratio de 100 pl / km de voirie en zone urbaine)
Aires de stationnement	30 000	Recensement cartographique interne à la Métropole de Lyon
Parcs de stationnement ouverts au public (Grand Lyon)	19 790	Données des Exploitants en DSP
Parcs de stationnement ouverts au public (Autres)	12 000	Recensement interne à la Métropole de Lyon
P+R	10 721	Données SYTRAL et Métropole de Lyon (comptages)
Offre privée logements	439 758	Données INSEE 2012 (base Logement)
Offre privée sur lieu de travail (bureaux, industrie,...)	273 598	Estimation sur la base de l'EDGT 2015 : nb d'automobilistes qui viennent travailler sur la Métropole de Lyon et déclarent disposer d'une place privative sur leur lieu de travail x ratio moyen d'occupation de 60%
Offre privée commerces	20 000	Estimation sur la base commerces INSEE 2015 : surface de vente x ratio de 1pl/30 m²
Offre privée hôtellerie	7 500	Estimation sur la base Hôtels INSEE 2015 : nb de chambres hôtels et résidences de tourisme x ratio de 1pl / 3 chambres
Offre privée résidences étudiantes	6 700	Estimation sur la base du nombre de chambres étudiantes en résidence CROUS, privées et Ecoles x ratio de 1pl / 3 chambres
Offre privée résidences autres	8 000	Estimation sur la base du nombre de personnes vivant dans des résidences communautaires (foyers, maisons de retraites,...) (Base INSEE population 2013) x le ratio 1pl / 3 chambres
Offre privée des équipements d'intérêt collectifs (stades, musées, centre d'exposition, hôpitaux, universités,...)	100 000	Estimation interne (pas d'hypothèse réelle)
Total	1 227 797	

Offre publique de stationnement automobile et offre privée des logements (donc offre privée hors bureaux, commerces, hôtels, etc.), par bassin de vie

Offre de stationnement en nombre de places	Stationnement sur voirie			Parcs publics de stationnement	Garages privés logement
	Réglementé	Gratuit	Total		
Lyon-Villeurbanne	38 811	73 523	112 334	20 333	173 870
Portes des Alpes	1 368	28 764	30 132		41 376
Rhône Amont	805	25 070	25 875		39 976
Plateau Nord	1 530	14 040	15 570		23 417
Val de Saône	990	20 224	21 214		23 602
Ouest Nord	1 213	19 574	20 787		25 752
Val d'Yzeron	1 730	14 640	16 370		29 050
Lônes et Coteaux du Rhône	3 527	30 178	33 705	261	54 103
Portes du Sud	862	22 881	23 743		28 611
Total Grand Lyon	50 836	248 894	299 730	20 594	439 758

Stationnement vélo

Les données relatives au stationnement public (dans les parkings ou arceaux vélos sur la voie publique) montrent que sur la Métropole de Lyon, l'offre est composée :

- du stationnement sécurisé dans les parcs publics de stationnement : 914 emplacements
- du stationnement sécurisé dans les gares TER et pôles d'échanges multimodaux : 1 148 emplacements

- du stationnement vélo sur la voie publique (relève de la compétence communale) : 11 700 arceaux, 24 500 emplacements

Au total, l'offre de stationnement vélo publique s'élève à 26 500 emplacements sur la Métropole de Lyon.

Source : étude Grand Lyon-SARECO, 2014-2015

Une articulation nécessaire entre l'offre de transports collectifs et le développement urbain et économique

Si les réseaux routier et autoroutier gardent une place importante dans l'organisation du territoire, les transports collectifs ont un rôle de plus en plus structurant (cf. Partie 2.1).

Pour répondre à la fois aux objectifs de développement démographique et économique, d'économie d'énergie, de diminution de la pollution, et aux enjeux d'accessibilité des territoires, le développement du territoire et celui des réseaux de transports collectifs doivent être appréhendés conjointement.

Sur la période récente, il est constaté un développement urbain et économique important, qui saisit l'opportunité du déploiement des lignes fortes de transports collectifs. Cette tendance déjà à l'œuvre peut être développée par des choix pertinents de localisation du développement urbain qui prennent en compte les secteurs bien desservis par les transports collectifs existants, et les capacités de développement de ces derniers. Ainsi, la localisation du développement doit lier les capacités foncières et les capacités de développement de l'offre en transports collectifs. Localisation et rythme du développement urbain doivent s'apprécier avec un regard croisé entre capacités foncières et marges de manœuvre concernant la desserte en transports collectifs.

Une première expertise (2012), déjà focalisée sur les zones d'influence de transports collectifs existants ou concernés par des projets (cf. Partie 4.1), a permis d'y repérer les capacités foncières pour le développement urbain. A partir de cette expertise, une deuxième expertise (2013-2014), réalisée conjointement pour le PLU-H et le PDU, a mis en regard ces capacités foncières susceptibles d'accueillir du développement urbain, et les impacts de celui-ci sur les réseaux de transports collectifs actuels et futurs. Cette deuxième expertise a identifié, sur le périmètre de la métropole, que :

- 66% des potentiels foncières identifiés se situent dans des secteurs où le développement urbain est en adéquation avec les améliorations déjà programmées du réseau de transport collectif (plan de mandat 2015-2020 du Sytral).
- 30% de ces potentiels se situent dans des secteurs de développement à accompagner par une amélioration de l'offre en transports collectifs : d'importants potentiels de développement garantissent notamment la pertinence des réalisations de nouvelles lignes fortes, en particulier dans le Centre et à l'Est.
- 4% de ces potentiels se situent dans des secteurs pour lesquels la faisabilité est conditionnée à des choix de desserte en transports collectifs et/ou de phasage du développement urbain.

■ Une organisation urbaine déjà partiellement structurée par les réseaux de transports collectifs

Le développement urbain et la croissance démographique se sont principalement réalisés le long des corridors TC et dans les polarités urbaines. L'aménagement de nouvelles lignes fortes est également associé à la réalisation de projets urbains.

La réalisation de projets de lignes fortes associés à des projets urbains

Notamment depuis les années 2000, la réalisation des « lignes fortes » de transport collectif a souvent été associée à la réalisation de grands projets urbains (Confluence, Minguettes). Dans certains cas, elle crée également l'opportunité de grands projets urbains (Saulaie, Carré de Soie).

Ainsi, le prolongement du tramway T1 à Montrochet, voté en 2002 et inauguré en 2005, a constitué un signal pour les investisseurs au lancement du projet Confluence ZAC 1 (2003-2006). La réalisation de la ligne de tramway T3 et le prolongement du métro A à la Soie avaient notamment pour objectif d'accompagner le développement du projet urbain Carré de Soie et s'inscrivaient plus largement dans une stratégie de développement de l'est lyonnais. La réalisation de la ligne de tramway T4 a coïncidé avec la mise en œuvre du Grand Projet de Ville (GPV) des Minguettes à Vénissieux en 2009.

Une revalorisation et une densification des territoires traversés

La réalisation des lignes de tramway a engendré une véritable dynamique immobilière autour de ces lignes fortes, par l'impulsion de projets portés par la puissance publique (ZAC, PUP), mais aussi par le retour des investisseurs privés dans des communes jusqu'ici peu attractives. Le long de la ligne de tramway T3, un phénomène de retournement de la ville a été constaté en près de 10 ans, alors que la ville tournait le dos à l'ancienne voie ferrée.



Centre-ville de Bron, T2 et T5



Vénissieux - Les Minguettes, T4



Meyzieu, T3 (voie modes doux, à l'arrière plan : parc-relais des Panettes)

■ Des capacités de développement importantes au Centre et à l'Est : une articulation urbanisme/déplacements à anticiper

L'analyse des capacités foncières existantes donne à voir des potentiels de développement encore conséquents. Les secteurs Centre et, dans une moindre mesure Est, concentrent à la fois des lignes fortes du réseau TC et des potentiels fonciers importants. Ils sont amenés à accueillir la grande majorité de l'offre de nouveaux logements à minima à l'horizon 2030, conformément aux objectifs du Scot de l'agglomération lyonnaise. Le bassin de vie Porte du Sud concentre également des potentiels importants, avec un très fort développement attendu à Vénissieux, commune aujourd'hui desservie par le métro D et par le tramway T4.

La forte « polarisation » sur le Centre est liée à la fois à la dynamique enclenchée par les grands projets urbains (Part-Dieu, Carré de Soie, Gerland...) et aux potentiels fonciers encore mobilisables dans certains arrondissements de Lyon (Lyon 7^e, Lyon 8^e) et à Villeurbanne. Plus particulièrement, les sites de la Part-Dieu, de la Presqu'île, de Gerland, de la Doua ou encore de Confluence constituent des pôles majeurs d'emplois de

la métropole, demain plus encore qu'aujourd'hui. Ce sont des lieux d'accueil privilégiés pour les entreprises tertiaires, notamment inscrits dans le Schéma d'accueil des entreprises de la Métropole de Lyon.

Le bassin de vie Rhône Amont est également potentiellement porteur d'une croissance conséquente, du fait des nombreuses capacités foncières encore disponibles dans les communes de Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu et Meyzieu, qui ont déjà connu un fort développement urbain durant la précédente décennie. La desserte de ce bassin de vie est aujourd'hui assurée par le métro A jusqu'à Carré de Soie, et par le tramway T3 qui connaît déjà des phénomènes de saturation aux heures de pointe.

Des zones de développement dans les bassins de vie Porte des Alpes et Portes du Sud nécessitent d'être accompagnées par le renforcement du maillage et l'amélioration de la performance et des capacités en offre de transports collectifs.

■ L'Ouest et le Nord : des conditions de desserte à améliorer pour accompagner le développement urbain actuel et à venir

Le développement récent du métro à Oullins a contribué à renforcer l'usage des transports collectifs dans le Sud-Ouest. L'arrivée du métro génère de nouvelles capacités de développement urbain, qui peuvent être importantes dans Val d'Yzeron et Lônes et Coteaux du Rhône. C'est notamment le cas du quartier de la Saulaie à Oullins et du Vallon des Hôpitaux à Saint-Genis-Laval, pour lequel le prolongement du métro B, prévue en 2023, est une des conditions préalables au développement du site. Concernant le Val d'Yzeron, une étude « liaison métro Alaï » est également prévue. La réalisation, en cohérence avec le projet « Anneau des Sciences », des lignes fortes A2 et A4, inscrites au Scot de l'agglomération lyonnaise, est également une composante de la stratégie multimodale sur ces territoires.

Dans les bassins de vie Plateau Nord, Val de Saône, et Ouest Nord, des capacités de développement, moins

importantes que dans le Centre et l'Est, sont identifiées. Or, certains de ces territoires ont déjà connu une forte croissance démographique entre 2006 et 2011, comme le Val de Saône. Sur ces territoires, la desserte en lignes structurantes est difficile notamment du fait du relief. Néanmoins, la ligne D (gare de Vaise, Gorge de Loup), les lignes fortes C et les gares jouent un rôle important et ont concentré à leurs abords une partie du développement. Mais, certains trains et certaines lignes connaissent des phénomènes de saturation. Les lignes de bus majeures, hiérarchisées, demeurent engluées dans la circulation, notamment dans l'Ouest. Le rabattement automobile vers les P+R des gares, des riverains comme des habitants des territoires voisins, génère également des débordements sur voirie. Afin d'accompagner le développement urbain mais aussi de mieux répondre aux besoins en déplacement des populations déjà présentes dans le Val de Saône, il est nécessaire d'activer un pluralité d'actions :

améliorer l'efficacité du rabattement vers les gares TER de la rive droite, améliorer la performance du réseau de bus urbain en liaison vers le centre de l'agglomération et améliorer la desserte interdépartementale en trans-

port collectif par la réouverture au transport voyageurs de l'exploitation de l'emprise Sathonay-Trévoux inscrite dans le Scot de l'agglomération lyonnaise.

■ Des sites particuliers qui nécessitent un accompagnement en terme de services à la mobilité

Des phénomènes de saturation pour la desserte en transports collectifs de certains campus

10 000 étudiants supplémentaires sont attendus d'ici 2022, contribuant ainsi à renforcer les enjeux d'accessibilité aux sites universitaires. Or, malgré la forte amélioration de la qualité de la desserte en transports collectifs des sites universitaires, des difficultés d'accès sont exprimées de façon récurrente par les étudiants, notamment du fait de la saturation des lignes de tramway aux heures de pointe. Sont notamment concernés :

- le campus Lyon Tech - La Doua, sur les lignes de tramway T1 et T4 qui connaissent des phénomènes de saturation, particulièrement à la station Charpennes ;
- l'accès au campus Porte des Alpes sur la ligne de tramway T2 et à la station Grange Blanche, rendant ainsi peu attractif l'offre de transports collectifs en heure de pointe entre le Centre et le bassin de vie Porte des Alpes ;
- le campus Lyon Ouest (plus de 6 000 étudiants) a également vocation à se développer fortement ;
- les irrégularités de la ligne C3 peuvent impacter l'accès au campus Vaulx-en-Velin. La mise en double site propre de la ligne C3 dans le cadre du plan de mandat 2014-2020 du Sytral doit permettre d'améliorer la performance de la ligne.

Plus de neuf emplois sur dix sont couverts par le réseau de transports collectifs de l'agglomération lyonnaise (réseau métropolitain, réseau maillé d'agglomération ou réseau de proximité).

Malgré des densités d'emplois plus faibles que les sites tertiaires (de l'ordre de 20 à 50 emplois à l'hectare), l'activité industrielle et logistique concentre des volumes d'emploi importants (environ un emploi sur sept en 2013). Or, la majeure partie des emplois non-couverts par le réseau de transport collectifs se situe dans les bassins de vie Rhône Amont, Porte des Alpes, Portes du Sud et Lômes et Coteaux du Rhône, où sont concentrées les principales zones industrielles.

La desserte en transports collectifs des grandes zones d'activités économiques peut être d'autant plus délicate qu'elles

sont excentrées, que leur densité d'emplois est faible sur de vastes surfaces et que les horaires peuvent être décalés. Les lignes spécifiques desservant les zones industrielles n'ont pas toutes le même succès et enregistrent selon les secteurs entre 100 et 600 voyages par jour.

Si 80% des emplois situés dans les zones industrielles sont couverts par le réseau de bus proximité, l'accessibilité ne dépend pas seulement de la couverture du réseau de transports collectifs et du niveau de service (notamment de la fréquence et de l'amplitude horaire). Elle dépend également de la localisation géographique de l'habitat, de l'emploi et des services. Depuis la Part-Dieu qui est pourtant un des sites les mieux desservis de l'agglomération, environ 80% des emplois sont accessibles en une heure en transports collectifs pour une prise de poste à 8h30 mais aussi à 6h. L'accessibilité est quasiment équivalente, donnant à voir l'importance de l'amplitude horaire notamment sur le réseau de transports collectifs urbain (métropolitain et agglomération). En revanche, pour accéder à l'emploi localisé dans les zones d'activités industrielles, 60% des emplois sont potentiellement accessibles en une heure en transports collectifs pour une prise de poste à 8h30 et 55% pour une prise de poste à 6h.

Enfin, les transports collectifs ne peuvent constituer la seule réponse aux besoins de mobilité vers l'emploi pour les déplacements de périphérie à périphérie, à horaires décalés, ou dans des zones d'activités dont la desserte est difficilement attractive. La recherche de solutions plus souples et plus flexibles (transport à la demande, autopartage, modes actifs, co-voiturage, plans de déplacements des entreprises, ...) doit être poursuivie, avec le développement de services à la mobilité.

■ Les différents leviers d'amélioration de la desserte des territoires en transport collectifs

Face à la hausse de la fréquentation et au vu des perspectives de développement urbain attendues à l'horizon 2030 autour des corridors urbains, les leviers d'amélioration de la desserte des territoires en transport collectifs sont multiples.

D'une part, il s'agit de poursuivre les études et les projets de maillage du réseau, qu'il soit métropolitain (métro B à Hôpitaux Sud, métro E à Alaï...), ou maillé d'agglomération (Centre Est, A2/A4 en cohérence avec le projet ADS, A8, A6 Nord...) ou sur emprises ferroviaires (Sathonay-Trévoux, Pont de Chéruy...).

Mais il s'agit également de renforcer l'attractivité du réseau existant par l'amélioration de la performance du réseau de bus en particulier sur des corridors stratégiques, par l'augmentation de la capacité grâce à des investissements en nouveaux matériels (Plan avenir tram, Plan avenir Métro, nouvelles rames TER), ou l'incitation à la marche ou au vélo pour les déplacements de courtes distances notamment au centre, ou encore par l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire (NFL Moyen terme).

Enfin, il s'agit de faciliter l'usage et l'accessibilité à l'offre de transport collectif par la mise en œuvre d'une stratégie de rabattement et de diffusion (P+R voiture, Vélo, cheminements piétons), la poursuite du développement d'une billettique, d'une tarification et d'une information voyageurs simplifiée et intégrée.

Les projets Avenir Métro et Capacité Tramway dans le plan de mandat 2015-2020 du Sytral

Pour répondre à l'augmentation du trafic, le Sytral a inscrit dans son plan de mandat 2015-2020 l'augmentation des capacités, par un investissement massif dans l'acquisition de matériel. Le projet Avenir Métro (estimé à 365 millions d'euros) doit permettre d'augmenter la capacité à l'horizon 2020 des lignes A (+12%), B (+30%) et D (+16%). Le Sytral souhaite également augmenter les capacités des lignes T1 et T2 de 15% et de la ligne T4 de 30% à travers le projet Avenir Tramway (phase 1 estimée à 60 millions d'euros). 118 millions d'euros seront également investis pour l'acquisition de nouveaux véhicules bus et trolleybus.

La logistique : des flux contraints et des besoins en foncier à anticiper

Des flux essentiellement routiers

L'activité logistique, indispensable à l'approvisionnement de l'agglomération, génère aujourd'hui des flux essentiellement routiers. Au sein de la région Rhône-Alpes, on estime à 98% la part du mode routier. Le fer et le fluvial ne représentent qu'une part très minime, environ 1% chacun.

Un développement et un desserrement logistique très important vers l'Est

La localisation des activités logistiques d'approvisionnement de la ville continuent à s'éloigner du cœur de l'agglomération, notamment en direction de l'Est, où le développement de l'immobilier logistique s'est aussi très majoritairement effectué. Ce double processus de développement et de desserrement de l'activité logistique vers l'Est conduit à un allongement des distances de transport de marchandises pour l'approvisionnement de la ville. La pression foncière grandissante à l'Est de l'agglomération concourt à la poursuite de ce desserrement de l'activité logistique dans les prochaines années.

Le développement de la logistique urbaine pour optimiser l'approvisionnement de la ville

Depuis plusieurs années, les transporteurs, les professionnels du commerce et les collectivités s'engagent sur le thème de la logistique urbaine pour trouver des solutions moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement. La gestion du « dernier kilomètre » est particulièrement forte.

De plus, l'évolution des modes de consommation, par le développement de l'achat à distance notamment, et donc de l'activité logistique de messagerie (colis), renforce les besoins d'un foncier et d'immobilier logistique de plus petite taille à proximité des bassins de consommation, au cœur de l'agglomération en particulier.

Or, le Centre notamment dispose en effet de peu d'espaces logistiques, en-dehors du Port Lyon Edouard Herriot (PLEH), alors qu'il constitue un bassin de population et commercial majeur, avec des besoins d'approvisionnement très élevés et des contraintes de livraisons relativement importantes. L'hypercentre est particulièrement contraint, notamment pour la livraison des commerces.

S'ajoute à cela le fait que la majorité des mouvements de livraison est réalisée pendant l'heure de pointe du matin et en situation gênante (stationnement en double-file). Aussi, les problèmes de stationnement et de circulation sont récurrents, exprimés à la fois par les livreurs et les commerçants.

Ces dernières années plusieurs expérimentations ont alors été menées pour améliorer les conditions de livraison en centre-ville, comme la création d'un Espace logistique urbain (ELU) aux Cordeliers, la reconfiguration (localisation et dimension) des aires de livraison à Lyon ou encore l'expérimentation de livraisons nocturnes de certains commerces de centre-ville.

L'identification de foncier logistique à préserver en cœur d'agglomération

Pour répondre aux besoins en foncier des activités de logistique, la Métropole de Lyon a démarré une étude visant à identifier ces sites préférentiels, notamment au regard de leur accessibilité et des zones à desservir.

L'ensemble des modes d'accès est étudié sur son territoire :

- les sites et installations ferroviaires fret : une quinzaine identifiée, près de gares existantes notamment ou de zones d'activités embranchées fer, comme au port Lyon-Edouard Herriot ou à Vénissieux.
- des interfaces fluviales urbaines : quais fret « lourds » pour le BTP notamment, des quais fret « légers » pour la grande distribution par exemple ou des quais fret « pontons » pour petits colis ou sites mobiles (drive, déchèterie...). Quinze sites potentiels avec usage immédiat ont été identifiés, la plupart situés à Lyon.
- des sites avec accès routier uniquement, mais générateurs de flux importants et situés à moins de dix kilomètres du centre de Lyon. Deux secteurs d'activités ressortent : la messagerie et le transport. La majorité est située dans la Vallée de la Chimie (A7, A450, BUS, périphérique), ou au Nord Est autour de Décines-Charpieu et Vaulx-en-Velin (A42, Rode Est).

Des besoins en foncier logistique difficiles à satisfaire dans l'agglomération ?

Le Schéma de cohérence logistique de la Région urbaine de Lyon (2005-2020) met en exergue la question de la capacité d'accueil pour la fonction logistique à moyen et long terme. Dans le périmètre du Scot, il identifie un potentiel foncier de 210 hectares, alors qu'une approche raisonnée des besoins le situe aux alentours de 35 hectares par an, soit 700 hectares à l'horizon 2035. Ainsi, le Schéma de cohérence logistique interroge la capacité du territoire d'agglomération à absorber ces besoins d'accueil logistique.

ENJEUX

Une articulation nécessaire entre les mobilités et le développement urbain et économique

En cohérence avec le Scot et le PDU, l'enjeu de l'articulation du développement urbain et des déplacements est au cœur de nombreuses problématiques et enjeux du PLU-H :

- > la limitation de l'étalement urbain, en vue, entre autres objectifs, de diminuer les besoins en déplacements ;
- > le renforcement des centralités (localisation du développement de l'habitat, des commerces et des emplois), selon leur importance (centre-ville, centre-bourg...) et leur desserte en transports collectifs ;
- > La prise en compte des besoins d'aménagements liés aux projets de nouvelles infrastructures viaires et de nouvelles offres en transports collectifs, aux projets de pôles d'échanges multimodaux, aux besoins d'un meilleur partage de l'espace public (co-voiturage, modes actifs, transports collectifs), d'une meilleure intégration de logistique du dernier kilomètre ... ;
- > L'ajustement des normes de production de stationnement privé en particulier dans les secteurs bien desservis en transports collectifs, pour être en adéquation avec les besoins réels des habitants, inciter au report modal pour les déplacements domicile travail et favoriser l'usage du vélo ;
- > l'amélioration du cadre de vie via une meilleure intégration urbaine des infrastructures de transport et la réduction des effets de coupures défavorables au développement des modes actifs.

Les politiques croisées de développement urbain et des déplacements doivent également répondre aux enjeux liés à l'environnement et au cadre de vie. Ceux-ci se posent avec une acuité particulière dans les secteurs les plus exposés aux nuisances sonores et atmosphériques liées aux grandes infrastructures routières et aéroportuaires (cf. Partie 4.2).

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

(cf. Tome 2 du rapport de présentation)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise

Le Scot propose un cadre de développement à long terme dans le but de construire une agglomération dynamique, attractive, équilibrée et solidaire, qui repose sur plusieurs grands principes dont plusieurs concernent la mobilité : une organisation multipolaire, un développement urbain structuré autour de trois réseaux dont le réseau de transport public, une articulation urbanisme-transport, la construction d'une ville des courtes distances.

Une des orientations majeures est la mise en œuvre d'une organisation urbaine multipolaire et l'urbanisation dans les polarités urbaines et les secteurs prioritairement bien desservis par les transports collectifs. Les territoires Centre et Est devront fortement contribuer au développement démographique et économique de l'agglomération, en accueillant notamment deux tiers des constructions de nouveaux logements.

Ces grands principes aboutissent, dans le Scot, à des orientations :

- protéger l'agglomération du trafic de transit : le Dog de l'agglomération lyonnaise intègre les projets autoroutiers inscrits dans la DTA, dont certains concernant la métropole (contournement ouest de Lyon, l'A45 et l'A89).
- le bouclage du périphérique : le Scot prévoit la réalisation du tronçon ouest du périphérique qui permet de boucler le boulevard périphérique et qui s'inscrit dans un schéma multimodal d'organisation des déplacements à l'échelle de l'agglomération. D'après le Scot, il a vocation à protéger le centre de l'agglomération et des communes de l'ouest des trafics parasites, à en améliorer l'accessibilité et à renforcer et le potentiel de développement des grands sites d'activités du sud-ouest de l'agglomération.
- optimiser le réseau de voirie et renforcer l'intégration urbaine des voiries. Le Scot préconise la limitation des extensions du réseau de voirie. Il fixe un objectif de limitation de la vitesse maximale sur le réseau routier, avec la possibilité d'un partage temporaire ou pérenne des infrastructures (bus, cars, covoiturage...). Le Scot identifie des sites de projet d'agrafes urbaines, la requalification des infrastructures concernées, associée à l'amélioration de la protection des riverains par rapport

aux nuisances induites par le trafic (sonores et atmosphériques). Il identifie notamment les sections urbaines des autoroutes et voies rapides suivantes : A6, A7, A43, A47 et périphérique Laurent Bonneval.

- des projets de réouverture et d'extension de lignes. Le Scot de l'Agglomération lyonnaise a identifié des liaisons complémentaires pour compléter le Réseau express de l'aire métropolitaine : la liaison Lyon-Sathonay-Trévoux afin d'améliorer la desserte du Val-de-Saône et de la polarité urbaine de Neuville-sur-Saône ; la liaison entre Lyon et Pont-de-Chéruy, notamment prévue grâce à l'exploitation de l'emprise du Chemin de fer de l'Est lyonnais (CFEL) ; la liaison de Givors-Brignais.

Le plan des déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise (projet arrêté)

Le PDU de l'agglomération lyonnaise (projet soumis au Conseil syndical du 9 décembre 2016), définit les principes régissant le transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, et présente un programme d'actions pour une politique de mobilité au service de tous les citoyens. Pour guider la définition de ces principes et l'établissement du plan d'action qui les accompagne, le diagnostic a permis d'identifier quatre enjeux majeurs pour la politique de déplacements de l'agglomération :

- **le cadre de vie et de sante publique** : le PDU doit contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, pour laquelle le trafic routier joue un rôle significatif. C'est un sujet de préoccupation majeure au regard des impacts sur la santé de la population ;
- **l'équité et la cohésion sociale** : le PDU doit intégrer l'impératif d'équité sociale en matière de mobilité, en agissant pour améliorer les conditions d'accès aux différents services de mobilité ;
- **un système de mobilité pensé pour l'usager et l'habitant** : il s'agit de placer les usagers au cœur de la démarche et de faire évoluer les comportements en permettant à chacun de s'approprier les différents outils du système de mobilité ;
- **un système de mobilité au service d'une agglomération multipolaire et attractive** : l'organisation des déplacements doit se faire en phase avec le développement de l'agglomération, y compris économique et de ses entreprises, en visant l'utilisation du bon mode de déplacement au bon endroit.

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les objectifs-cibles fixés par le PDU en réponse à ces enjeux majeurs sont les suivants :

- **un objectif ambitieux de répartition modale** : atteindre en 2030 pour les déplacements réalisés sur le périmètre d'application du PDU :

- 35 % de déplacements en voiture et deux-roues motorisés ;
- 35 % de déplacements à pied (y compris les auxiliaires de la marche) ;
- 22 % de déplacements en transports collectifs (urbains et non urbains) ;
- 8 % de déplacements en vélo.

- **les objectifs liés aux enjeux de santé publique et de cadre de vie** :

- réduire d'au moins 5 % en 2030 les kilomètres parcourus par les voitures particulières et le transport routier de marchandises par rapport à 2015 sur le territoire d'application du PDU ;
- réduire sur le territoire d'application du PDU les émissions de polluants locaux (NOx, PM10) liées au transport routier pour répondre aux objectifs découlant du PPA et du SRCAE : pour les NOx, réduire de plus de 85 % les émissions liées au transport en 2030 par rapport à 2007 ; pour les PM10, réduire de plus de 60 % les émissions liées au transport en 2030 par rapport à 2007 ;
- réduire de plus de 35 % les émissions de gaz à effet de serre liées au transport routier sur le territoire d'application du PDU en 2030 par rapport à 2005 ;
- inciter à l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle pour permettre aux habitants de l'agglomération de réaliser les 30 minutes d'activité physique quotidienne recommandées par l'OMS ;
- réduire de moitié le nombre de tués (32 en 2014) et de blessés graves (2 408 en 2014) liés aux accidents de la circulation sur le territoire du PDU d'ici 2030, en particulier parmi les usagers des modes actifs.

- **les objectifs liés à l'enjeu d'équité et de cohésion sociale** :

- améliorer les conditions effectives d'accès à l'ensemble des services de mobilité ;
- accompagner les publics les plus vulnérables dans leurs parcours de mobilité, notamment pour favoriser l'accès à l'emploi ;
- offrir des services de mobilité adaptés aux besoins des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

- assurer une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'ensemble de la chaîne de déplacements.

- **les objectifs liés à un système de mobilité pensé pour l'utilisateur et l'habitant** :

- susciter et accompagner les changements de comportement en faveur d'une mobilité durable ;
- simplifier le vécu des habitants en matière de mobilité quotidienne ;
- coordonner et intégrer les interventions des institutions publiques ;
- renforcer les complémentarités avec les acteurs privés impliqués dans les politiques de mobilité.

- les objectifs liés à un système de mobilité au service de la construction d'une agglomération multipolaire et attractive :

- organiser la multimodalité en lien avec les spécificités des territoires, en offrant un bouquet de services articulant en bonne cohérence les systèmes traditionnels et les nouveaux services à la mobilité ;
- renforcer les réseaux de transports collectifs pour répondre aux enjeux de développement de l'agglomération tout en garantissant leur viabilité financière ;
- accompagner le dynamisme économique de l'agglomération en intégrant le transport de marchandises dans le système de mobilité aux différentes échelles de territoire en lien avec leurs politiques d'aménagement ;
- concevoir un espace public à échelle humaine, contribuant à la lutte contre la sédentarité et à la diminution de la place occupée par la voiture individuelle en circulation et en stationnement :
 - > les projets de réaménagement ou de création des voies d'agglomération (niveau 3 dans la hiérarchie du réseau de voirie de la Métropole de Lyon) devront proposer une répartition équilibrée entre modes de déplacements au profit des modes alternatifs à la voiture individuelle ;
 - > dans les voies de niveau inférieur, les modes alternatifs à la voiture individuelle devront être considérés comme prioritaires.

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les plans d'exposition au bruit des aéronefs

Le **Plan d'Exposition au Bruit (PEB)** est un document d'urbanisme destiné à encadrer l'urbanisation en limitant les droits à construire dans les secteurs affectés par le bruit aérien. Il définit 4 types de zones :

- les zones A et B sont considérées comme les zones de bruit très fort à fort : seuls sont autorisés les installations liées à l'activité aéroportuaire, les logements de fonction et les constructions nécessaires à l'activité agricole.
- en zone C (exposition au bruit modérée) sont autorisées des constructions individuelles non groupées à condition d'être situées dans un secteur déjà urbanisé, desservi par des équipements publics et de n'accroître que faiblement la capacité d'accueil de ce secteur.
- dans la zone D (exposition au bruit faible), où toutes les constructions sont autorisées, mais doivent être insonorisées.

Il n'a en revanche aucun impact sur les constructions existantes et les populations déjà installées.

Le PEB anticipe à l'horizon 15/20 ans, le développement de l'activité aérienne, l'extension des infrastructures et les évolutions des procédures de circulation aérienne. En ce sens, il est préventif : il permet d'éviter que des populations nouvelles ne s'installent dans des secteurs exposés ou susceptibles d'être exposés à un certain niveau de gêne sonore. Le Plan de Gêne Sonore (PGS) permet le financement de l'isolation des logements en utilisant la taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires (TNSA). Les dispositions du Plan Local d'Urbanisme, auquel il doit être annexé, doivent être compatibles avec celles du PEB.

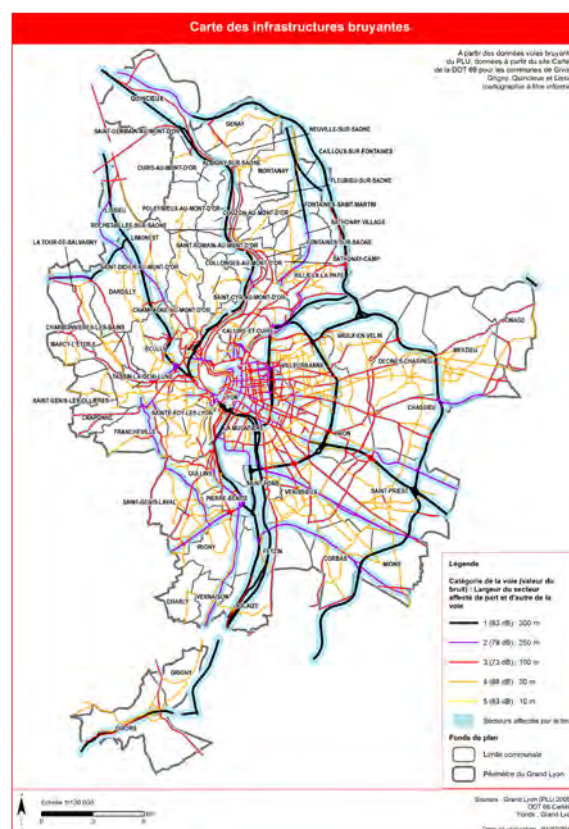
Le territoire du Grand Lyon est concerné par 3 PEB :

- L'aérodrome de Lyon Bron : Bron, Chassieu, Décines-Charpieu, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Mions, Villeurbanne ;
- l'aérodrome de Lyon Corbas : Corbas ;
- l'aéroport de Lyon Saint Exupéry : Jonage et Meyzieu.

Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Suivant la réglementation nationale, les infrastructures bruyantes sont classées en 5 catégories, la catégorie 1 étant la plus bruyante (cf. *Tome 2 du rapport de présentation*). Un secteur affecté impose des objectifs d'isolation renforcés, et sera reporté au Plan Local d'Urbanisme.

Carte des infrastructures bruyantes



Les servitudes d'utilité publique

- Des servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires) institués par décret interministériel du 25 mai 1984 sur l'aérodrome de Bron et sur l'aéroport de Saint-Exupéry, concernent les communes de Bron, Chassieu, Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Rillieux-la-Pape, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin et Vénissieux.
- Des servitudes concernant la protection contre les obstacles et les perturbations radioélectriques des centres d'émission et de réception des aéroports exploités par l'Etat, instituées par décret du 23 avril 1991, sur l'aérodrome de Bron (tour

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

de contrôle), affectent les communes de Bron, Chassieu et Saint-Priest. Ces deux servitudes définissent des surfaces aériennes qui doivent être libres d'obstacles à une altitude donnée pour permettre le passage des avions.

Le Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise

Le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise a été révisé et approuvé en février 2014, suite à un premier document élaboré en 2008. Ce plan porte sur un périmètre plus important que celui du PLU-H de la Métropole de Lyon, constitué de 115 communes.

Il fixe les objectifs de qualité de l'air à atteindre pour diminuer la concentration de certains polluants (particules fines et oxydes d'azote), et réduire l'exposition des populations à ces polluants. Le PPA s'inscrit donc dans un objectif global de santé publique, puisqu'environ 130 000 habitants de l'agglomération sont exposés à des dépassements des valeurs limites d'exposition aux particules fines (PM10 – données 2013).

Le PPA comporte trois actions pérennes dans le domaine des transports :

- prévoir que l'ensemble des politiques de transport visera sur le territoire du PPA une diminution des émissions entre 2007 et 2016 de :
 - 47 % en particules, sachant qu'une diminution de 40 % est attendue en tendanciel 2015,
 - 54 % en oxydes d'azote sachant qu'une diminution de 49 % est attendue en tendanciel 2015 ;
- encourager les plans de déplacements d'entreprises ou d'administrations ou inter-entreprises (PDIE/PDIA) pour toutes les entreprises/administrations au-delà de 250 salariés ;
- encourager l'adhésion des transporteurs à la charte CO2 et l'étendre aux polluants atmosphériques PM10 et NOx.

Les mesures prévues par le PPA dans le domaine des transports sont censées permettre une diminution substantielle des émissions de NOx, qui constitue un marqueur incontestable de la pollution automobile. Ainsi, la contribution des mesures transport du PPA à la baisse des émissions totales de polluants est de 16 % pour la baisse des émissions de PM10 et de 89 % pour celle des émissions de NOx.

En cas d'épisode de pic de pollution, et toujours dans le domaine des transports, le PPA prévoit que soient considérées les mesures suivantes :

- modulation des prix des transports en commun, gratuite des vélos partagés ;
- modulation du prix du stationnement résidentiel ;
- faire évoluer l'action de circulation alternée vers une action de restriction des véhicules les plus polluants, en visant en priorité les poids lourds les moins performants en termes d'émissions ;
- promouvoir le télétravail et la visio-conférence.

Enfin, le PPA prévoit que soient poursuivies deux actions déjà inscrites dans le document de 2008 :

- l'action T1 consistant à interdire les poids lourds et véhicules utilitaires légers les plus polluants dans un périmètre donné ;
- l'action T3 consistant à réduire les émissions de PM et NOx à partir d'une réduction progressive de la vitesse sur le réseau des voies rapides urbaines et autoroutes. Cette action a débuté en 2012.

2.3

Les équipements, des éléments structurants : des services quotidiens au rayonnement de la métropole

L'agglomération lyonnaise dispose d'équipements de superstructure variés et nombreux (Eurexpo, Cité Internationale, musées, Halle Tony Garnier, Grand Stade, universités, hôpitaux...).

Principalement localisés dans le centre et la première couronne, ces équipements structurent fortement le territoire métropolitain et leur présence a des retombées importantes en termes économique, culturel et social.

Assurant principalement des services aux résidents du Grand Lyon, ils ont aussi souvent une influence régionale, voire nationale, et contribuent à l'image et au rayonnement de l'agglomération.

Les équipements collectifs ne sont pas nécessairement publics. Le fait qu'une école, une salle de spectacle ou une clinique soit privée, ne lui enlève pas son caractère d'équipement collectif, même si la nature du service rendu peut alors différer.

Si les équipements de superstructure ne sont pas tous destinés aux mêmes fréquences d'utilisation, ils participent néanmoins fortement aux rythmes de la vie quotidienne. Fonction, effet attractif, échelle et localisation des grands équipements orientent le fonctionnement et la spécialisation de certains secteurs de l'agglomération.

L'aménagement des équipements de santé, d'enseignement, de sport et de culture répond à une double exigence. Celle de leur fonctionnalité, propre à chacun des établissements, mais aussi celle de leur insertion dans la ville : accessibilité appropriée à leur aire de desserte, symbolique architecturale de la fonction accueillie, etc.

Les autres équipements de « gestion de la ville »

En-dehors des équipements décrits dans cette sous-partie, d'autres équipements ont été évoqués sur l'ensemble du diagnostic. Ils n'apparaissent pas ici mais leurs rôles sont essentiels au fonctionnement de la métropole et à sa structuration.

Certains sont dédiés au fonctionnement « technique » de la Métropole de Lyon : gestion et traitement des eaux (stations de captage, stations d'épuration, canalisations...), production et distribution d'électricité et de chaleur (centrales hydroélectriques, réseaux de chaleurs urbains...), gestion et traitement des déchets (usine d'incinération, centre de tri...), etc. Les équipements liés aux transports (routes, gares..) sont également absents de cette sous-partie.

Une « photographie » de la répartition territoriale des équipements, outil d'aide à la décision

Une photographie de la répartition spatiale des différents équipements permet d'alimenter les réflexions d'urbanisme notamment pour :

- répondre au mieux aux besoins réels des populations en disposant d'une vision claire de l'offre quantitative et qualitative des équipements sur les différents territoires avec notamment la prise en compte des densités de population, la diversité de l'offre, etc.
- faire des équipements des outils d'aménagement et de cohésion urbaine en s'appuyant sur les effets structurants de certains d'entre eux, sur les synergies locales entre les différents types d'équipements, etc.

Les équipements métropolitains, facteurs d'attractivité nationale et internationale de l'agglomération

L'enseignement supérieur et la recherche : le deuxième pôle universitaire français

L'enseignement supérieur et la recherche (ESR) jouent un rôle central dans le rayonnement et le dynamisme des grandes agglomérations. Moteur d'innovation et de compétitivité, ils entraînent l'ensemble des activités économiques d'un territoire. Ce rôle prend toute son ampleur lorsque de fortes interactions existent entre l'ESR et les acteurs économiques de l'agglomération ; ces interactions, qui ne sont pas seulement « virtuelles » ou institutionnelles mais aussi physiques, ont alors des implications spatiales.

La Région Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon ont entrepris depuis les années 2000 une importante politique favorisant ces synergies autour de l'Université, dont celle de Lyon, qui se traduit par de grands projets entre les campus mais aussi autour, pour les intégrer pleinement dans la ville.

Un pôle universitaire attractif, au rayonnement international encore mesuré

Avec plus de 153 000 étudiants, soit plus de 10 % de la population totale de la métropole, l'enseignement supérieur lyonnais est comparable à celui de métropoles européennes telles que Turin, Berlin, Lisbonne ou Vienne. Au niveau national, il se place juste derrière le pôle universitaire parisien. Ses fortes relations avec les pôles grenoblois et stéphanois lui permettent de gagner en rayonnement, au niveau régional, national et européen.

Si la métropole ne figure pas dans les classements internationaux, de plus en plus d'étudiants étrangers viennent y étudier (environ 15 000 chaque année) ; et ce malgré une faible offre de logements étudiants (cf. Partie 5.4).

Un pôle riche mais dispersé, en voie d'unification

L'enseignement supérieur de l'agglomération se caractérise par la richesse et la diversité des filières proposées : cinquante écoles d'ingénieurs et de cadres de

Chiffres-clés

Enseignement supérieur dans la Métropole de Lyon

Les quatre principaux établissements d'enseignement supérieur accueillent à eux seuls près de 110 000 étudiants :

- Université Claude Bernard Lyon 1 : près de 40 000 étudiants (2015)
- Université Lumière Lyon 2 : près de 29 000 étudiants (début 2016)
- Université Jean Moulin Lyon 3 : près de 28 000 étudiants (2015-2016)
- Université catholique de Lyon (privée) : environ 10 000 étudiants (2015)

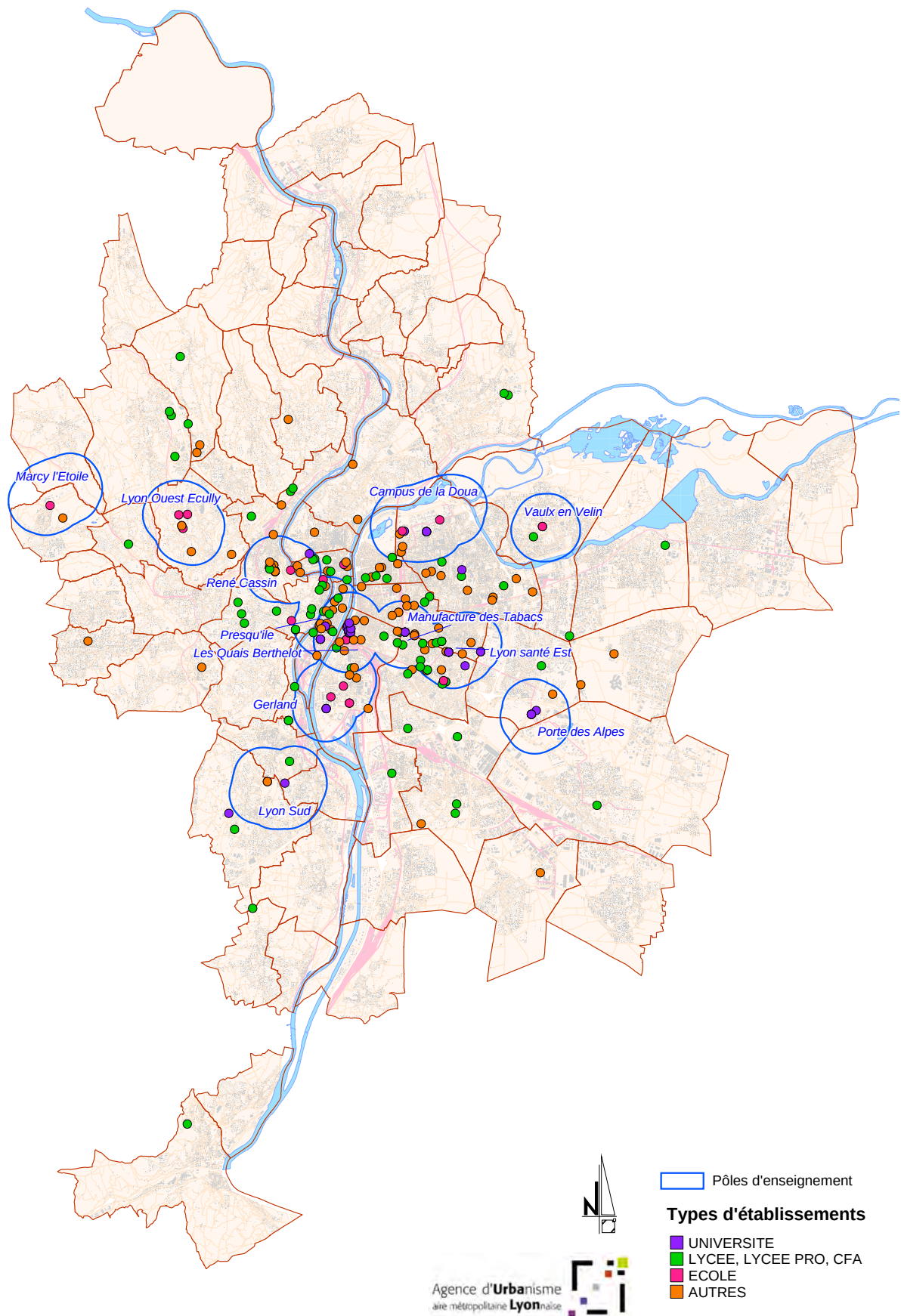
toutes spécialités, mais également l'École Nationale des Beaux-Arts, l'École Supérieure de Police, le Conservatoire National Supérieur des Arts et Métiers, le Conservatoire National Supérieur de Musique, l'École de Notariat, etc.

Cette offre est, cependant, dispersée : la métropole compte 282 sites. Géographiquement, la commune de Lyon en accueille la plus grande partie, soit 190 établissements. Le 7^e est le cœur historique de l'enseignement supérieur lyonnais avec 45 établissements, sur les Quais pour les plus anciens, à Gerland pour les plus récents.

Ces établissements sont partiellement regroupés sur huit campus (2015) :

- le campus Charles Mérieux, comprenant les établissements du 7^e arrondissement et du pôle hospitalier sud de l'agglomération (35 753 étudiants) ;
- le Campus Lyon Tech - La Doua (22 289 étudiants) ;
- le Campus Lyon Santé Est (14 083 étudiants) ;
- le Campus Porte des Alpes (13 223 étudiants) ;
- le Campus de la Manufacture des Tabacs (13 879 étudiants) ;

Les sites des établissements d'enseignement supérieur



- le Campus de Vaise (4 983 étudiants) ;
- le Campus Lyon Ouest – Écully (5 545 étudiants) ;

L'État, la Région Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon ont élaboré, depuis la fin des années 1990, des programmes et stratégies pour permettre une plus grande visibilité de l'enseignement supérieur lyonnais. Ces programmes concourent à l'unification et au rapprochement, institutionnel et/ou géographique, des différents pôles entre eux, mais aussi avec la recherche privée. Institutionnellement, depuis 2015, la Communauté d'université et d'établissements (Comue*) - auparavant Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) - rassemble 12 établissements membres et 17 établissements associés sur l'aire métropolitaine lyonnaise. Elle compte 168 laboratoires publics, et compte près de 138 000 étudiants, 6 800 chercheurs et enseignants-chercheurs sous l'appellation « Université de Lyon ». Des projets urbains ont également été engagés via ces programmes ; le Schéma de Développement Universitaire (SDU) 2010-2020 étant le plus récent et celui rassemblant le plus de partenaires.

Des projets pour un pôle d'enseignement supérieur unifié, en interaction avec l'économie lyonnaise, et ouvert sur la ville

Les projets pointés par le SDU prennent place dans une perspective de réorganisation partielle des filières et d'amélioration des sites d'enseignement. Ces évolutions se combinent avec la politique de développement de la Métropole de Lyon qui s'appuie, pour partie, sur le croisement de la production économique avec l'ESR, afin de développer des synergies favorisant l'innovation et les nouvelles technologies.

Le SDU prépare ainsi l'avenir et fixe un cadre ambitieux et équilibré à l'aménagement des territoires universitaires, pour la structuration des campus, l'accueil d'entreprises sur ou aux abords des campus, l'amélioration des dessertes et l'accueil des étudiants et des chercheurs. En accord avec les politiques de pôles de compétitivité et des filières d'excellence (cf. Partie 6.1), le SDU vise à rénover, insérer et/ou développer certains pôles d'enseignement majeurs. Il cible particulièrement six campus :

- le campus multipolaire Charles Mérieux (rencontre des biosciences et des sciences humaines) avec la continuité du développement d'une nouvelle centralité étudiante à Gerland, la valorisation du centre hospitalo-universitaire de Lyon Sud, du campus urbain des quais du Rhône-Berthelot et de la Manufacture des Tabacs ;
- le campus LyonTech-La Doua (Villeurbanne), d'excellence internationale, centré sur les écotechnologies et les ingénieries post-carbone, à densifier et ouvrir sur la ville ;

- le campus Lyon santé Est, pôle d'excellence en cancérologie, neurosciences et maladies cardiovasculaires, qui vise la concentration géographique des activités de recherche, de formation et de soins ;
- le campus de Porte des Alpes (Bron), au carrefour des Sciences de l'homme et du territoire, afin qu'il soit conforté et mieux inséré dans son environnement de plus en plus urbain ;
- le campus Lyon Ouest - Ecully, organisé autour des thématiques « Sciences, business, innovation, entrepreneuriat » mais aussi d'établissements qui renforcent leur synergie et souhaitent une mise en lien avec les autres sites universitaires et avec les lieux de vie de l'agglomération (accès des étudiants au centre, notamment) ;
- le campus de Vaulx-en-Velin (ENTPE et École d'architecture), centré sur la conception et la gestion de la ville, doit s'articuler étroitement avec le campus LyonTech-La Doua et le campus Portes des Alpes. Il présente un enjeu particulier d'intégration au centre-ville de Vaulx-en-Velin.

Ces orientations entraînent des effets concrets sur le territoire : désenclavement des campus par l'arrivée de lignes fortes de transports en communs (tramways au campus de La Doua et de Porte-des-Alpes, métro B prévu au pôle hospitalier Lyon-Sud...), l'accueil d'équipements et établissements publics ou privés phares (projet « Biodistrict Lyon-Gerland »), la construction, l'extension ou la rénovation de certains campus (nouveau campus de l'Université Catholique à Perrache dans les anciennes prisons Saint-Paul et Saint-Joseph, rénovation du campus Porte-des-Alpes et de La Doua...), etc. Le projet « Anneau des Sciences » porte par ailleurs l'ambition de relier les différents pôles d'enseignement supérieur entre eux.

Des partenariats sont également noués entre public et privé pour mieux intégrer l'Université et l'étudiant dans la ville, selon certains axes : priorité donnée au développement de l'offre de logements pour les étudiants et les chercheurs, accueil sur les campus de services divers à la population (restauration mutualisée, commerces de proximité, équipements sportifs, structures d'accueil et d'accompagnement social telles que les crèches sur les campus), etc.

La métropole lyonnaise dispose ainsi, dans le domaine de l'ESR, d'un potentiel important qu'elle s'efforce de renforcer en améliorant la qualité des sites et leurs interactions avec leur environnement urbain proche, en développant l'offre de formation et les coopérations avec la sphère économique.

* Les établissements universitaires de Saint-Étienne, Roanne et Bourg-en-Bresse font partie de la Comue.

■ Les équipements de santé : un rayonnement international autour de la filière des Sciences de la Vie

Par la spécialisation de pointe qu'ils apportent à l'agglomération, par la grande accessibilité qu'ils nécessitent, par l'activité qu'ils génèrent et par les importantes superficies qu'ils occupent, les établissements hospitaliers sont des équipements fortement structurants pour l'agglomération. Ils contribuent aussi très fortement à son rayonnement international.

Le pôle médical lyonnais se caractérise par une haute technicité qui lui vaut une réputation mondiale, notamment en infectiologie et cancérologie, grâce à des établissements comme le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC), le Centre de surveillance et de réponse aux maladies transmissibles (CSR) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ou l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm). Cette excellence a été concrétisée par la création de Lyonbiopôle, labellisé pôle de compétitivité mondial en 2005, dédié aux diagnostics et aux vaccins. Cette labellisation témoigne d'une dynamique plus globale du secteur de la santé qui a des implications très concrètes sur le territoire métropolitain (cf. Partie 6.1).

En effet, dès 1998, le « Plan pour une métropole technopolitaine » prévoit le renforcement du pôle hospitalier « est » (autour de l'hôpital Neuro-Cardiologique, situé sur Lyon 8e, Lyon 3e et Bron), une des principales structures européennes dans ce domaine. Grâce à la concentration de nombreux sites et établissements médicaux (Vinatier, Desgenettes, Edouard Herriot, Léon Bérard, hôpital de cardiologie et neurologie...), la renommée des établissements s'y localisant, ainsi qu'à une desserte de grande qualité, le pôle a vocation à jouer un rôle moteur pour le développement du secteur médical grandlyonnais. Le projet « BioParc », parc biomédical dédié aux entreprises et unités de la recherche et développement (sur l'ancien site de la caserne de la Buire, avenue Rockefeller) s'inscrit dans cette ambition.

Cette stratégie se prolonge et se concrétise depuis sur d'autres territoires. Le quartier de Gerland (Lyon 7e) est ainsi au cœur du « Biodistrict Lyon Gerland ». Théâtres de nombreux projets dans le domaine des Sciences de la Vie, Gerland est emblématique de cette volonté, portée par Lyonbiopôle, de réunir toutes les conditions pour faire travailler ensemble des acteurs scientifiques, cliniques et industriels régionaux (grands groupes, PME et start-ups) afin de susciter des projets de recherche & développement multi-partenariaux. Le territoire mûr progressivement pour créer les conditions propices à ce type de synergies sur un même territoire : prolongement du métro B, sites d'activités pouvant accueillir à la fois des incubateurs (start-ups) et des grands sites de

universitaires, construction de logements et aménagements d'un cadre de vie de qualité pour attirer les populations, etc.

L'Université s'inscrit également dans ce processus. Le campus multipolaire Charles Mérieux, dont le cœur se situe dans le 7e arrondissement de Lyon, porte l'ambition de lier, autour de la rencontre des biosciences et des sciences humaines, le campus de Gerland avec le centre hospitalo-universitaire de Lyon Sud, le campus urbain des quais du Rhône-Berthelot et celui de la Manufacture des Tabacs. Cette ambition vise à donner de la visibilité à ce secteur d'excellence lyonnaise.

Il s'agit donc de favoriser les synergies entre entreprises de production, laboratoires de recherche privés et l'ensemble des acteurs de la santé publique (hôpitaux et faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon 1, école d'infirmières et d'assistants médicaux, entreprises du domaine de la santé...), par une proximité géographique et/ou des aménagements permettant de réduire les distances entre public et privé, recherche et production, etc.

Ces évolutions doivent permettre l'émergence d'associations et contribuer à développer les capacités technologiques ainsi que l'image de la métropole lyonnaise. L'articulation entre recherche, formation et soin doit contribuer à identifier la Métropole de Lyon dans une logique de confortement de son rayonnement international.



Groupe hospitalier Est (Lyon 3e-Bron)

■ D'autres équipements contribuent au rayonnement de l'agglomération : culture, sport, tourisme

(cf. Partie 6.2)

De nombreux équipements dédiés au sport, au spectacle, à des concerts, des congrès, des expositions... accueillent un public nombreux et pour certains des événements internationaux. Les plus importants sont très majoritairement situés dans le centre de l'agglomération, et particulièrement dans Lyon. Sans prétendre à l'exhaustivité, certains peuvent être cités :

- les musées et équipements dédiés à l'art et la culture : le Musée des Confluences à Lyon 2^e (plus de 800 000 visiteurs en 2015), le Musée d'Art Contemporain à Lyon 6^e, La Sucrière à Lyon 2^e, le Musée Gallo-Romain de Fourvière à Lyon 5^e, le Musée des Beaux-Arts à Lyon 1^{er}, le Rize à Villeurbanne, l'Institut Lumière à Lyon 8^e, etc. ;
- des salles de concert et de spectacle : la Halle Tony Garnier à Lyon 7^e (17 000 places), l'Amphithéâtre-salle 3000 à Lyon 6^e (3 000 places), l'Auditorium Maurice Ravel à Lyon 3^e (2 100 places), le Radiant Bellevue à Caluire-et-Cuire (2 500 places), le Transbordeur à Villeurbanne (1 800 places), la Maison de la Danse à Lyon 8^e (1 100 places), l'Opéra de Lyon (1 100 places), l'amphithéâtre de Fourvière, le Théâtre National Populaire à Villeurbanne (900 places), etc. ;
- de grands lieux d'exposition et de congrès (tourisme d'affaire particulièrement) : Eurexpo, lieu polyvalent accueillant aussi bien Equitalyon, plus grand salon européen du cheval, que des manifestations entre le sport et la culture et des salons internationaux dédiés à l'environnement (Pollutec), à l'agroalimentaire (Sirha)... ; et la Cité Internationale, qui accueille le Palais des congrès de Lyon ;
- des équipements sportifs : le Grand Stade (Parc Olympique Lyonnais), inauguré en 2016, est le stade où évolue le club de l'Olympique Lyonnais (football). Il possède une capacité de plus de 56 000 places, et au-delà des événements sportifs, il peut accueillir de grands concerts. D'autres équipements peuvent héberger ces événements : le Stade de Gerland (41 000 places aujourd'hui), où évoluera désormais le LOU Rugby ; l'Astroballe (5 550 places) et le projet d'Arena (plus de 10 000 places prévues), stades de l'ASVEL (basketball, Villeurbanne) ; le Palais des Sports de Lyon (6 500 places), etc. ;
- deux équipements plus spécifiques : le Grand Parc de Miribel-Jonage, élément très attractif du territoire métropolitain (plus de 3 500 000 visiteurs par an) et le Planétarium à Vaulx-en-Velin ;

Ces équipements sont régulièrement mis à l'honneur lors d'événements nationaux et internationaux : Biennale d'Art Contemporain, Biennale de la Danse, Nuits de Fourvière, Festival Lumière, etc (cf. encadré).

Rayonnement métropolitain

Les grands rendez-vous culturels et la « mise en scène » des territoires

Au-delà de ses équipements, une agglomération appuie son rayonnement culturel sur sa capacité à « se mettre en scène ». Dans ce cadre, les grands rendez-vous culturels de la Métropole de Lyon sont multiples : les deux biennales d'art contemporain et de la danse, les Nuits de Fourvière, les Assises Internationales du Roman, la Fête du Livre de Bron, les Invites de Villeurbanne, les Nuits Sonores, le festival Quais du Polar, le festival Woodstower au Grand Parc de Miribel-Jonage, le Festival Lumière, la Fête des Lumières, etc.

S'ils s'appuient sur de grands équipements culturels, certains d'entre eux permettent de mettre en lumière d'autres lieux dont la destination première n'est pas culturelle. Par exemple, le festival des Nuits Sonores a eu lieu dans l'ancien marché de gros (Lyon 2^e), dans les anciennes usines Brossette (Lyon 7^e) et en 2017 sur l'ex-site Fagor-Brandt (Lyon 7^e) ; le festival Quais du Polar organise une enquête ouverte aux habitants traversant certains quartiers de Lyon ; les Nuits de Fourvière investissent le théâtre gallo-romain des Trois Gaules.

Des sites sont également supports de projets artistiques et deviennent des lieux d'expression et de visites touristiques : les fresques du quartier des Etats-Unis (Lyon 8^e), les stations de métro des lignes B et D, plus récemment les Berges du Rhône et les Rives de Saône, etc.

De nombreux équipements sportifs de rayonnement d'agglomération, quelques équipements à vocation de rayonnement international

Portés par des structures communales ou privées, quelques équipements disposent d'un rayonnement d'agglomération : stade de Gerland à Lyon, salle de l'Astroballe à Villeurbanne, Palais des sports à Lyon, Matmut Stadium à Vénissieux. La construction du Grand Stade, de la Halle Diagana (athlétisme), le devenir du Stade de Gerland sous l'ère du LOU Rugby à partir de 2017 et le projet d'Arena (basket-ball, ASVEL) procurent à la Métropole de Lyon et à ces équipements sportifs un rayonnement national voire international. L'accueil des matches de l'Euro 2016 de football ou encore de deux finales de rugby en mai 2016 prouvent cette ambition et ce potentiel. Des déficits demeurent, comme celui d'un vélodrome couvert. Si la construction de nouveaux équipements sportifs publics d'envergure n'est pas prévue, la Métropole appuie et accompagne des initiatives privées (LOU à Gerland, projet d'Arena, accessibilité du Grand Stade...). La question de l'accessibilité de ces grands équipements (voirie et transports collectifs) est par ailleurs primordiale.



Eurexpo (Bron-Chassieu)



Musée des Confluences (Lyon 2°)



Auditorium Maurice Ravel (Lyon 3°)



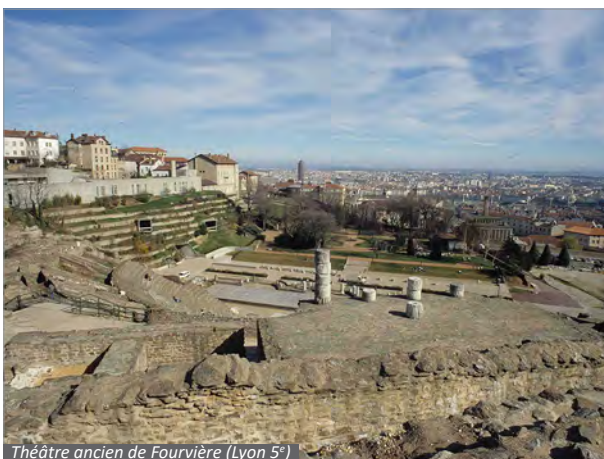
La Sucrière (Lyon 2°)



Parc OL - Grand Stade (Décines-Charpieu)



L'Amphithéâtre salle 3000 - Cité Internationale de Lyon (Lyon 6°)



Théâtre ancien de Fourvière (Lyon 5°)



Musée d'art contemporain (Lyon 6°)

Les équipements, des pôles d'attraction et de services à la population à l'échelle des bassins de vie et des communes

La question du positionnement des équipements doit également se penser par rapport à la densité urbaine et humaine. Les équipements, tantôt d'usage de proximité, tantôt d'usage métropolitain, doivent répondre à la satisfaction des besoins diversifiés des habitants, des associations ou des écoles. Les communes de Lyon et Villeurbanne affichent les densités de population les plus fortes : ces villes concentrent logiquement la majorité des équipements. En première couronne, les polarités marquées par une densité importante comme Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin centre, Bron, Vénissieux, Saint-Fons, Saint-Priest... rassemblent elles aussi de nombreux et divers équipements. Ceux-ci sont à la fois moins présents et plus aléatoirement répartis en deuxième couronne.

Les équipements de santé : très présents et diversifiés, mais une polarisation qui s'accroît

La question de l'accès aux soins est essentielle, les établissements de santé proposant des services utilisés quotidiennement par les habitants de la Métropole de Lyon. Cependant, les collectivités locales maîtrisent peu cette question : l'offre de soins et son organisation dépendent largement de politiques nationales qui concernent des périmètres ne recoupant pas les limites institutionnelles, mais aussi des initiatives privées (choix de localisation des professionnels de santé).

Une offre d'équipements hospitaliers satisfaisante

La métropole de Lyon accueille sur son territoire un grand nombre d'établissements de santé, dont l'offre de soins couvre de nombreuses disciplines et spécialités : globalement, l'offre est satisfaisante. Selon l'enquête 2014 de la Statistique Annuelle des établissements de Santé (SAE), les équipements hospitaliers généralistes ou spécialisés de la métropole proposent plus de 14 500 lits et places (environ 7 400 dans le privé et plus de 7 150 dans le public).

Les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR)

La métropole de Lyon compte 22 CHR sur son territoire, répartis principalement sur trois grands sites :

- le pôle « Est » autour de l'hôpital Neuro-Cardiologique situé entre Lyon 8^e, Lyon 3^e et Bron ;
- le pôle « Nord » autour de l'hôpital de la Croix-Rousse, situé entre Lyon 4^e et Caluire-et-Cuire ;
- le pôle « Sud » autour de l'hôpital J. Courmont situé entre Saint-Genis-Laval, Pierre-Bénite et Oullins.

Les autres CHR sont localisés à Saint-Priest, Francheville, Lyon 5^e et Villeurbanne.

La stratégie de polarisation et la question des inégalités d'accès aux soins

La bonne coexistence des deux secteurs (public/ privé) valide un mode de fonctionnement établi. Si pour le privé, une implantation nécessite une étude du besoin hospitalier spécifique (capacités d'accueil, disciplines...), l'hôpital public se doit de répondre à des critères différents (besoins de toute la population, recherche, formation universitaire ou professionnelle, médicale ou paramédicale...). L'évolution rapide des technologies médicales trouve un écho dans les conditions d'organisation et de fonctionnement de ces établissements. Un mouvement de concentration et de redistribution des unités existantes se produit dans le secteur public, comme dans le secteur privé.

Dans le secteur public, le mouvement de redistribution et d'adaptation concerne des éléments majeurs du dispositif de soins. Depuis 1994, les Hospices Civils de Lyon (HCL), la Région (via les Schémas Régionaux de l'Organisation Sanitaire) et l'État ont initié une rationalisation de l'espace sanitaire à partir d'un schéma à cinq pôles et le renforcement des pôles hospitaliers existants :

- le pôle « Nord » autour de l'hôpital de la Croix-Rousse (Lyon 4^e et Caluire-et-Cuire), généraliste, se caractérise notamment par deux spécialités, l'une rassemblant de nouveaux pôles de recherche d'excellence (sida, hépatite, dermatologie, réseau ville-hôpital), fédérés en un vaste centre de biologie, l'autre concernant les activités de néonatalogie et réanimation néonatale ;
- le pôle « Est » autour de l'hôpital Neuro-Cardiologique (Lyon 3^e et 8^e, Bron) : à vocation généraliste, il se distingue néanmoins dans les domaines de la cardiologie, de la neurologie et de la pédiatrie ainsi qu'une partie de la gynécologie-obstétrique. L'Hôpital Louis Pradel fait l'objet d'un programme de rénovation important débuté en 2013 et dont la fin est prévue en 2021 ;
- l'hôpital Edouard Herriot (Lyon 3^e), pôle majeur et complet de l'agglomération, tant au regard de ses spécialités que de son niveau d'activité. Il fait l'objet d'un vaste programme de modernisation qui verra la reconstruction ou la rénovation de plusieurs pavillons et galeries (regroupement de certains services tels que les urgences, les blocs opératoires, les soins critiques...) ;
- le pôle « Sud » constitué du centre hospitalier Lyon-Sud et de l'hôpital Henry-Gabrielle (Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Oullins), regroupe pratiquement toutes les spécialités médicales et chirurgicales, ses spécialités étant l'oncologie, la chirurgie, la gynécologie, l'obstétrique et l'orthogénie. Il est le premier centre régional de chirurgie robotisée. Ce site stratégique, inscrit au Scot, fait l'objet du projet « Vallon des Hôpitaux » (cf. Partie 2.1) qui prévoit le renforcement de son rôle avec l'arrivée prévue du métro B, de nouvelles infrastructures de transports et le déploiement d'un quartier urbain mixte d'ampleur ;
- le pôle gériatrie, autour de 4 CHR localisés à Caluire-et-Cuire, Francheville, Lyon 5^e et Villeurbanne.

Ces opérations de restructuration constituent une véritable opération d'aménagement du territoire. La concentration de moyens et l'ampleur des opérations devraient permettre une adaptation du secteur santé visant à améliorer la qualité des soins et la vie des habitants de l'agglomération.

En complémentarité avec les évolutions du secteur public, les cliniques privées connaissent une tendance au regroupement. Quelques exemples de réalisations récentes et projets témoignent de cette restructuration au sein du secteur privé :

- regroupant les cliniques Saint Jean, Saint-Anne et Jeanne d'Arc, l'hôpital privé Jean Mermoz a ouvert ses portes en 2008 ;
- le Médipôle à Villeurbanne, qui sera livré en 2018, est le résultat du regroupement de 5 établissements : la clinique mutualiste de Lyon, la clinique de l'Union, la clinique du Grand Large, le centre des Ormes du Tonkin et le centre Bayard.

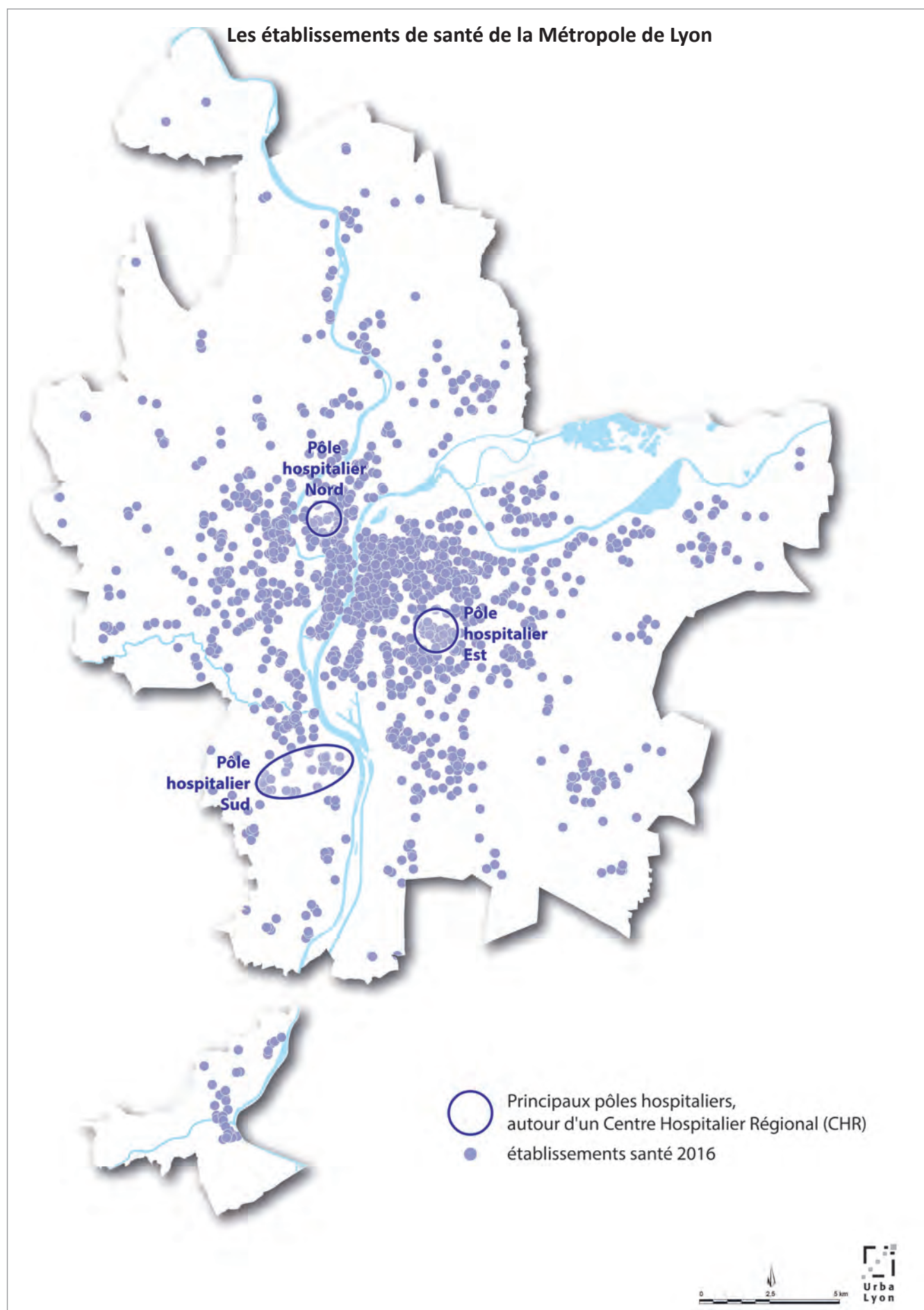
Cependant, ces mouvements de polarisation des soins posent des problèmes de répartition territoriale et donc d'accès équitable aux soins. Cela concerne l'accès aux soins généraux, et peut-être plus encore les spécialités. Les flux (circulation notamment) générés par ces grands pôles ne sont pas également sans poser question sur leurs impacts sur le fonctionnement urbain et sur l'accessibilité aisée à ces équipements (voitures et transports collectifs).



Groupement hospitalier Lyon Sud (Saint-Genis-Laval, Pierre-Bénite)



Hôpital du Vinatier (Bron)



■ L'enseignement primaire et secondaire : une couverture du territoire satisfaisante, sensible aux évolutions démographiques

L'enseignement primaire et secondaire

Les compétences en matière d'équipement scolaire sont depuis les premières lois de décentralisation (1983) du ressort des collectivités territoriales. Les équipements des classes préélémentaires et élémentaires (maternelles et écoles) sont gérés par les communes. Depuis sa création le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est responsable de la gestion des collèges. Les régions gèrent les lycées. Ainsi, en fonction des évolutions et projections démographiques, les collectivités territoriales doivent prévoir des établissements en quantité suffisante et gérer l'évolution qualitative des superstructures existantes.

L'agglomération lyonnaise dispose d'une offre importante et adaptée d'équipements scolaires publics ou privés de premier (627 établissements) et deuxième cycle (collèges : 114 établissements ; lycées : 109 établissements)*.

Ces superstructures permettent de répondre aux besoins actuels de la population (effectifs du primaire : environ 147 000 ; secondaire : effectifs du collège : environ 63 300, lycée : environ 54 000 élèves). Il est à noter que les effectifs du collège connaissent une croissance marquée ces dernières années (augmentation de plus de 3 000 élèves entre 2012 et 2017). Cela nécessite une vigilance sur les créations de places pour ce niveau.

L'enseignement privé représente 16 % des effectifs du primaire et 33 % du secondaire dans l'agglomération. Par ses spécificités, cet enseignement forme aujourd'hui une armature scolaire complémentaire de celle offerte par le secteur public.

La localisation des établissements privés montre une prédominance des implantations dans la partie centrale de l'agglomération.

Les établissements primaires se situent à proximité des secteurs résidentiels. Il en résulte une concentration dans le secteur central de l'agglomération et dans les communes les plus peuplées. Cependant, les écoles sont largement diffusées sur l'ensemble du territoire métropolitain. Toutes les communes disposent d'au moins une structure d'accueil.

Les établissements secondaires couvrent des aires de recrutement plus larges, qui s'affranchissent souvent des limites administratives métropolitaines. La carte scolaire présente une concentration, plus marquée que pour les écoles, dans les secteurs les plus densément peuplés (notamment les communes de Lyon, Villeurbanne, ou celles de Vénissieux, Saint-Priest, Rillieux-la-Pape, Décines-Charpieu, Oullins, la Mulatière...). Les établisse-

ments suivent également une logique d'implantation à proximité des axes de communication.

Depuis plus de vingt ans, d'importants efforts ont été réalisés par les collectivités territoriales pour prendre en compte en terme quantitatif, mais aussi qualitatif les besoins d'équipements scolaires. Il en résulte une bonne couverture du territoire métropolitain (cf. *tableaux ci-après*). Il apparaît aujourd'hui que les équipements existants sur le territoire métropolitain répondent de manière relativement satisfaisante aux besoins des populations futures. Toutefois, les évolutions liées aux soldes naturels et migratoires entraînent des mouvements de renouvellement de population et des actions d'adaptation constante de l'offre.

Primaire : chiffres clés

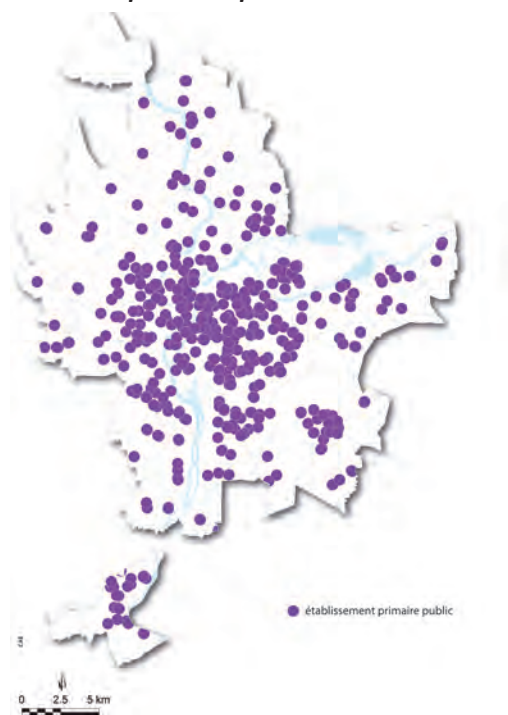
Bassin de vie	effectifs	classes	Nb d'enfants moyen par classe
Centre	62 643	2 405	26
Lônes et coteaux du Rhône	14 659	577	25
Ouest Nord	5 433	210	26
Plateau Nord	8 532	330	26
Porte des Alpes	12 567	492	26
Portes du Sud	14 922	597	25
Rhône Amont	14 824	597	25
Val de Saône	6 040	237	25
Val d'Yzeron	6 324	238	27
Métropole	145 944	5 683	26

Secondaire : chiffres clés

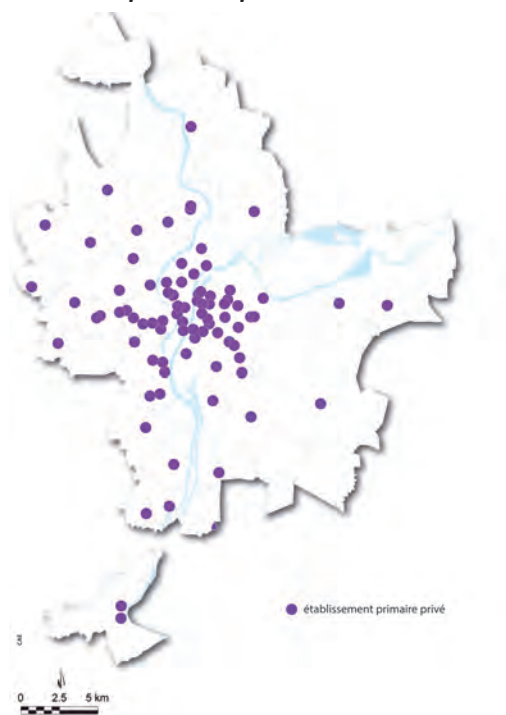
Collèges	effectifs	classes	Nb d'enfants moyen par classe
Centre	30 841	1 135	27
Lônes et coteaux du Rhône	6 975	260	27
Ouest Nord	2 212	78	28
Plateau Nord	2 777	108	26
Porte des Alpes	4 526	173	26
Portes du Sud	5 114	202	25
Rhône Amont	5 716	219	26
Val de Saône	2 388	81	29
Val d'Yzeron	2 761	99	28
Métropole de Lyon	63 310	2 355	27
Nouveau Rhône	25 135	945	27
Total	88 445	3 300	27

* Source : Rectorat, rentrée 2015-2016

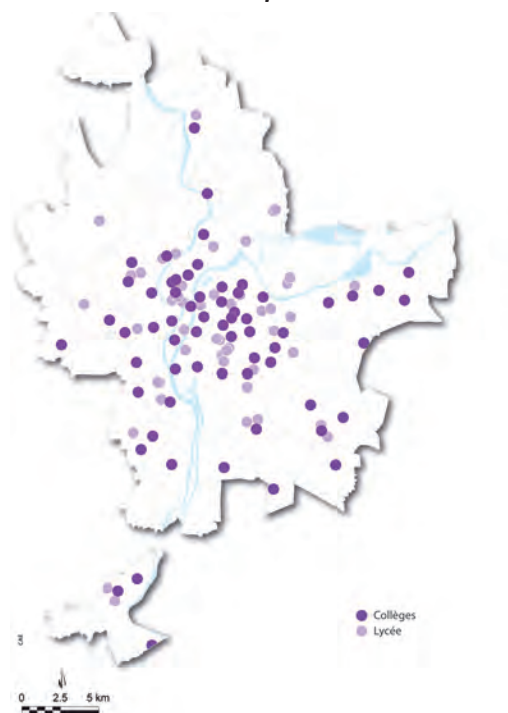
Etablissements primaires publics



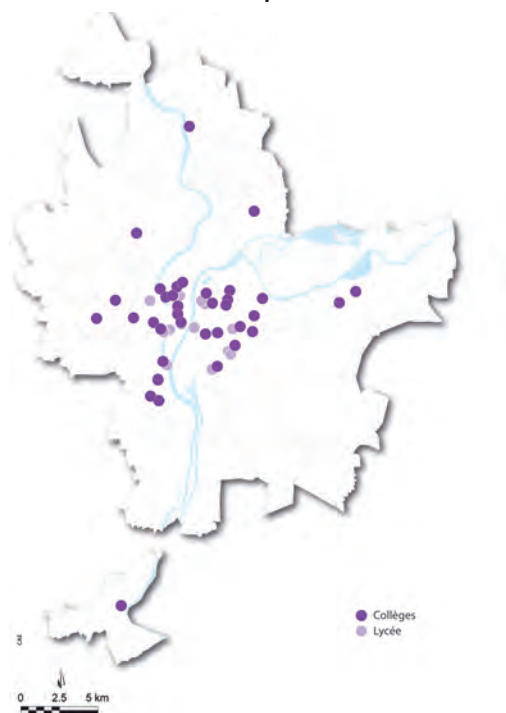
Etablissements primaires privés



Etablissements secondaires publics



Etablissements secondaires privés

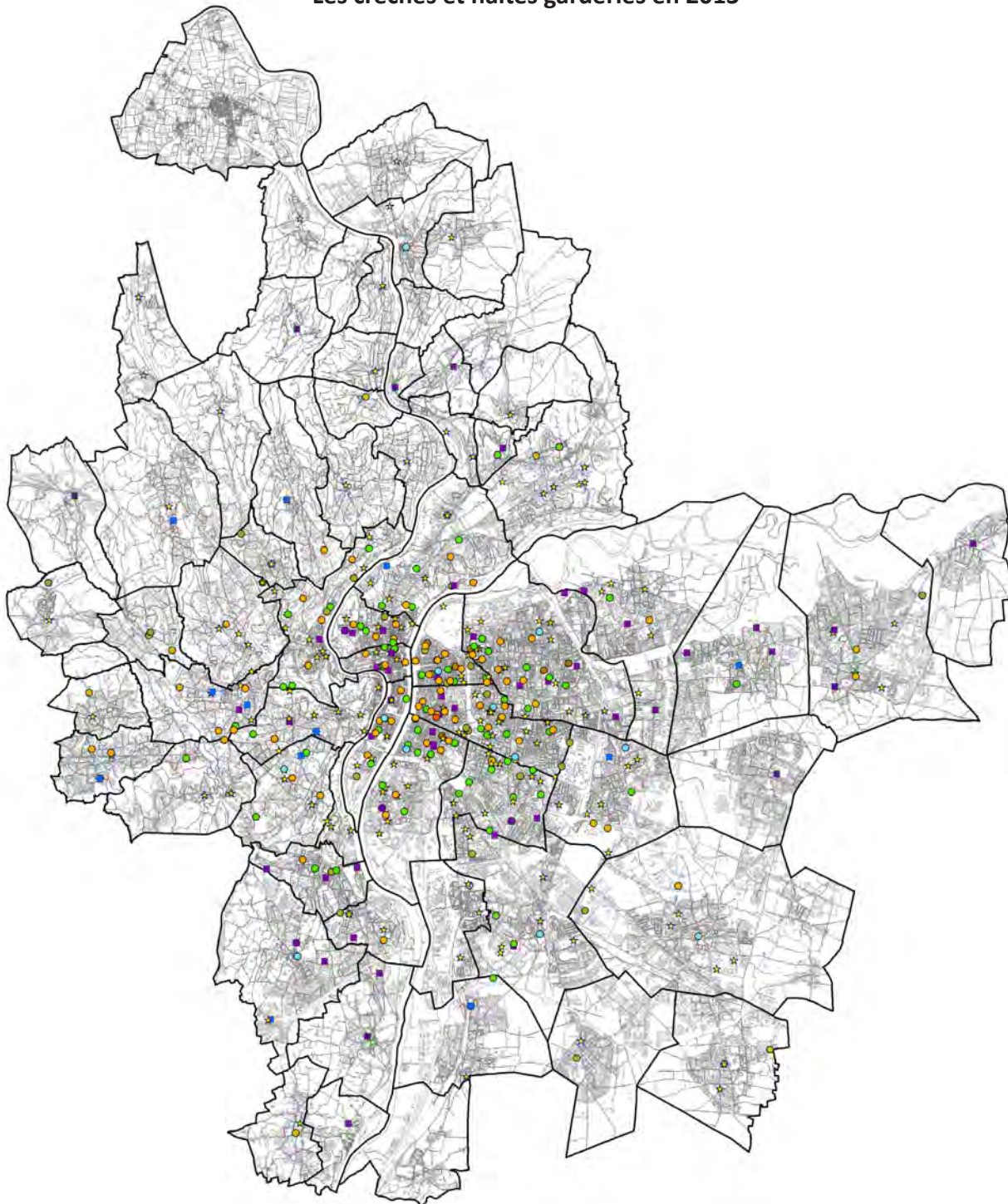


Les établissements dédiés à l'accueil de la Petite Enfance : des études en cours pour déterminer les besoins

Il est complexe de connaître précisément les besoins en équipements dédiés à la Petite Enfance. En effet, de nombreuses modalités d'accueil existent et co-habitent sur le territoire de la métropole : crèches publiques, crèches privées sous forme associative ou d'entreprise, assistantes maternelles, garde à domicile, etc. Les politiques publiques disposent de différents leviers pour favoriser et équilibrer

ces divers modes de garde. Des études sont actuellement en cours pour déterminer quels sont les besoins, pour quels communes et quartiers, et comment y répondre. De manière générale (cf. carte page suivante, données 2013), le Centre dispose de nombreux établissements d'accueil de la Petite Enfance ; ce qui est logique au regard de son important nombre d'habitants. Presque toutes les communes du Grand Lyon dispose d'au moins une crèche ou halte-garderie.

Les crèches et haltes garderies en 2013



- Légende :**
Crèches et haltes-garderies
- Crèche collective
 - Crèche d'entreprise
 - Crèche familiale
 - Crèche parentale
 - Micro-crèche
 - Projet de crèche
 - ★ Multi accueil
 - Halte Garderie
 - Jardin d'enfant

0 2 4 Km

Agence
d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise

■ Les équipements sociaux : une forte présence dans les deux villes-centre, faible en deuxième couronne

La création de la Métropole de Lyon a impliqué le transfert des compétences santé et social autrefois exercées par le Département du Rhône. Désormais, la Métropole gère les politiques publiques en direction des familles, des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées, des plus précaires (cf. Partie 5). Cela implique également la gestion d'un grand nombre d'équipements médico-sociaux* dédiés aux solidarités.

En tant que villes-centre de la métropole et regroupant près de la moitié de sa population, Lyon en premier lieu, puis Villeurbanne, accueillent la majeure partie des équipements sociaux de la métropole.

Quelques établissements, la plupart généralistes dans leur domaine, sont plus répartis sur le territoire :

- les Maisons d'enfants à caractère social, nombreuses, sont très présentes dans le nord et l'ouest de la métropole ;
- les centres de loisirs sans hébergement, peu nombreux mais plus dispersés, sont cependant absents à l'ouest et au nord-ouest de l'agglomération ;
- les Centres de Demandeurs d'Asile ;
- les Maisons du Rhône ainsi que les centres sociaux (associatifs) sont nombreux et assez bien répartis territorialement ;
- près de la moitié des communes et arrondissements de la Métropole disposent d'un CCAS.

Il existe peu d'équipements sociaux en deuxième couronne, où ils se concentrent dans certaines communes. Cela peut s'expliquer en partie par la moindre concentration de population en deuxième couronne : les équipements sont développés dans les foyers de population plus importants.

La protection de l'enfance : des équipements peu présents à l'Est et au Sud

La protection de l'enfance recouvre plusieurs types de services et équipements : l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les services concourant à la protection de l'enfance et les établissements expérimentaux en faveur de l'enfance protégée.

Lyon et Villeurbanne concentrent certains équipements dédiés à la protection de l'enfance. Les établissements généralistes dans ce domaine que sont les Maisons d'enfants à caractère social sont très présents au nord et à l'ouest du Rhône : leur répartition territoriale est inégale.

Ainsi, début 2014 :

- de manière générale, peu d'établissements de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) étaient localisés à l'est du fleuve Rhône (moins de 10), alors qu'ils sont très présents du sud-ouest au nord-est :
 - les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) sont de loin les établissements de l'aide sociale à l'enfance les plus répandus ; ils se situent très majoritairement à l'ouest et au nord du Rhône (35 sur 39) ;
 - les deux Centres de Placement Familial Socio-Educatif (CPFSE) de la métropole sont situés à Lyon et Villeurbanne ;
 - l'unique foyer de l'enfance de la métropole est situé à Bron ;
 - Lyon accueillent les deux établissements d'accueil Mère-Enfant du territoire.
- hors Lyon et Villeurbanne, qui abritent la grande majorité des services concourant à la protection de l'enfance, Bron et Vénissieux en comptent également ;
- les établissements expérimentaux en faveur de l'enfance protégée sont localisés à Lyon, Villeurbanne et Caluire-et-Cuire.

* Pour mieux comprendre la fonction des équipements évoqués ici, voir Atlas des équipements sociaux dans le Grand Lyon, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, avril 2014.

Les établissements et services sociaux d'aide à la famille (hors garde d'enfants pré-scolaire) sont majoritairement situés dans les deux villes-centre...

Là encore, excepté les centres de loisirs sans hébergement, peu nombreux, la majorité des établissements et services sociaux d'aide à la famille sont situés dans Lyon et Villeurbanne.

Ainsi, début 2014 :

- 5 établissements sociaux pour loisirs et vacances (communément appelés « centres aérés » ou « centres de loisirs ») sont localisés sur le territoire grandlyonnais, à Lyon, Rillieux-la-Pape, Vénissieux et Saint-Priest ;
- la majorité des établissements ou services divers d'aide à la famille est située dans le Centre. Les services d'action sociale sont mieux répartis sur le territoire (14 Centres Circonscription Sanitaire et Sociale), même s'ils sont peu localisés au nord et à l'ouest de la métropole (4).

... tout comme les équipements liés à la réinsertion sociale et aux services multi-clientèles

Dans cette catégorie, seuls les centres d'accueil des demandeurs d'asile échappent à la logique de localisation majoritaire dans Lyon et Villeurbanne.

Ainsi, début 2014 :

- concernant les établissements pour adultes et familles en difficulté :
 - Lyon et Villeurbanne accueillent plus de la moitié des établissements de cette catégorie ;
 - la Métropole de Lyon comptabilise 8 centres d'accueil des demandeurs d'asile sur son territoire, dont la majorité située en-dehors de Lyon et Villeurbanne ;
 - 34 centres d'hébergement et de réinsertion sociale sont présents sur le territoire métropolitain, dont seulement 6 en-dehors de Lyon.
- Lyon et Villeurbanne abritent les deux tiers des autres établissements et services sociaux d'hébergement et d'accueil. Seule Vaulx-en-Velin accueille un foyer de jeunes travailleurs non transformé en résidence sociale. Quelques foyers de travailleurs migrants non transformés en résidences sociales sont situés hors du Centre ;
- les logements en structure collective sont largement situés dans Lyon et Villeurbanne.

Les établissements d'accueil et de coordination territoriale de l'action sociale : une bonne répartition territoriale

S'ils restent moins présents en deuxième couronne, ces établissements et services sont répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ainsi, début 2014 :

- les Maisons du Rhône sont bien implantées dans la métropole, qui en compte 63. Plus nombreuses au Centre (23), en première couronne puis à l'Est et au Sud, elles sont peu présentes dans la deuxième couronne nord et ouest de l'agglomération ;
- les centres sociaux suivent les mêmes logiques de répartition que les Maisons du Rhône (69 sur le territoire métropolitain, dont 27 au Centre et 23 à l'Est) ;
- il existe 32 centres communaux d'action sociale (CCAS) sur la Métropole de Lyon ; en comptabilisant chaque arrondissement de Lyon, près de la moitié des communes (68) de la Métropole dispose de ce type d'établissement public communal. Celles n'en disposant pas sont notamment situées en deuxième couronne.

■ Les équipements culturels : très nombreux sur le Centre, et une bonne répartition des équipements de proximité

L'activité culturelle est un élément constitutif essentiel de l'image, de l'identité et du rayonnement d'une agglomération.

Le Grand Lyon dispose de nombreux équipements culturels (Opéra, théâtres, musées, espaces d'art contemporain, bibliothèques, écoles de musique, cinémas...) qui permettent de répondre aux besoins exprimés par la population mais également de renforcer l'attractivité culturelle de l'agglomération à une plus vaste échelle.

Une forte présence des équipements sur le Centre

Si les équipements culturels sont présents sur l'ensemble de la métropole, leur concentration est importante dans le Centre, où se situent notamment la très grande majorité des équipements à fort rayonnement. Le nombre d'équipements est globalement plus faible au fur et à mesure de l'éloignement du Centre.

Les tendances depuis une quinzaine d'années confirment le statut de Lyon et Villeurbanne, particulièrement denses en équipements culturels. Le quartier Confluence s'inscrit dans la continuité de cette dynamique culturelle de centre : Musée des Confluences, la Sucrière, espace d'exposition au sein de l'Hôtel de Région, etc. Les espaces d'exposition sont quant à eux extrêmement concentrés dans quelques rues lyonnaises et certaines communes périphériques.

Cette concentration dans le cœur d'agglomération et son rôle moteur dans la dynamique culturelle métropolitaine s'expliquent en partie par la position centrale historique, la concentration d'habitants dans le Centre, l'attractivité de sites classés... Les équipements profitent à la fois de la densité de population et de l'attractivité du Centre, et le Centre améliore son attractivité grâce à ces équipements. L'accessibilité en transports collectifs, essentielle pour le public, joue également un rôle important.

Des équipements à rayonnement intercommunal en dehors du Centre

Les communes de la périphérie disposent d'un bon niveau d'équipement et d'une vie culturelle active qui dépasse souvent leurs limites communales. Des communes accueillent notamment de salles de spectacle importantes : théâtre Théo Argence à Saint-Priest, espace Albert Camus à Bron, centre culturel Le Toboggan à Décines-Charpieu, l'Épicerie Moderne à Feyzin, théâtre de Vénissieux, théâtre de la Renaissance à Oullins, le Centre Chorégraphique National de Rillieux-la-Pape, etc.

Des équipements « classiques » de proximité bien répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain malgré des déséquilibres

De manière générale, toutes les communes mènent une politique de mise en place d'équipements culturels. Les années 2000 sont cependant marquées par une dynamique plus prononcée de création d'équipements culturels dans les communes les plus peuplées. Par ailleurs, un phénomène d'équilibre s'est opéré entre le nord et le sud de l'agglomération avec une augmentation plus prononcée du nombre d'équipements dans le sud : nord et sud présentent aujourd'hui des densités d'équipements culturels comparables.

Les bibliothèques et les médiathèques figurent parmi les équipements les plus nombreux et sont présentes dans presque toutes les communes.

Les écoles de musique communales sont également très nombreuses et bien réparties sur le territoire grand-lyonnais. Les autres équipements de formation artistique, souvent sous gestion associative ou privée, sont localisés dans le Centre : écoles d'art plastique, écoles d'art dramatique, écoles de danse et de cirque. Lyon et Villeurbanne accueillent notamment les établissements d'enseignement supérieur dans ces domaines : Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Techniques du Théâtre (Ensatt), Conservatoire National Supérieur Musique et Danse (CNSMD), Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA), le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), l'Ecole Nationale de Musique, danse et art dramatique (ENM), etc.

On peut enfin noter l'existence de multiplexes (cinémas) sur plusieurs sites de l'agglomération : Presqu'île, Part-Dieu, Cité internationale. De nouveaux multiplexes ont accompagné les grands projets urbains tels que Carré de Soie et Lyon-Confluence ; le projet de la Part-Dieu prévoit également l'agrandissement et la restructuration du multiplexe existant. Par ailleurs, des cinémas de proximité existent au sein des communes périphériques : réseau des cinémas de l'Est Lyonnais (Le Scénario à Saint-Priest, les Alizés à Bron...), le Rex à Neuville-sur-Saône, l'Alpha à Charbonnières-les-Bains, Ecully cinéma, etc.



■ Sports et loisirs : un niveau d'équipements répondant globalement à la demande, malgré des disparités territoriales

La question du sport entre en résonnance avec de nombreuses politiques publiques : aménagement et rayonnement des territoires, santé publique, insertion sociale, etc. Le sport répond à une demande sociale importante, des besoins individuels et quotidiens. Bien être, santé, développement de soi sont associés à la pratique du sport.

Depuis près de trente ans, les pratiques sportives, sont marquées par un phénomène significatif d'extrême diversification. Le modèle de compétition qui prévalait depuis les années 1960-1970 se voit concurrencé, d'une part par un ensemble de pratiques dites nouvelles et, d'autre part, par l'évolution des modalités d'exercices et d'usages sportifs : massification, démocratisation, diversification des pratiques sportives, apparition de nouvelles pratiques (encadrées ou non) et nouvelles modalités de pratique d'anciens sports, féminisation, allongement de la vie sportive, pluriactivités.

Deux grandes évolutions peuvent être relevées. D'une part, les acteurs privés commerciaux interviennent de plus en plus dans le champ des équipements sportifs (grands équipements, et surtout salles de fitness, musculation, escalade, futsal, badminton...). D'autre part, et c'est un point aujourd'hui très important, la nouvelle Loi de modernisation de l'action publique territoriale renouvelle en profondeur la répartition des compétences entre collectivités locales. À Lyon, notamment, la Métropole intègre désormais sur son territoire les compétences de l'ex-Conseil Général : politique sportive, construction et gestion d'équipements sportifs (nécessaires à la pratique de l'Education Physique et Sportive pour les collèges, à vocation départementale), ex-plan départemental des espaces sites et itinéraires (PESI) de sport nature, soutien aux projets des communes.

A l'échelle d'agglomération, le Centre est moins équipé, l'Est est dans la moyenne et l'Ouest est supérieur à la moyenne

Le taux d'équipement moyen à l'échelle de la métropole est de 20 équipements pour 10 000 habitants ; taux inférieur au niveau national (cf. encadré).

Par rapport à cette moyenne d'agglomération, le secteur Centre (Lyon et Villeurbanne) apparaît moins équipé : avec à peine plus de 1 000 équipements, le taux d'équipement descend à 16 pour 10 000 habitants. Ainsi ce secteur concentre 40% des équipements recensés sur l'agglomération contre 50% de la population.

Les territoires périphériques du Sud et de l'Est (Plateau-Nord, Rhône-Amont, Porte-des-Alpes et Portes-du-Sud) affichent des taux d'équipement équivalents à la moyenne d'agglomération. Les territoires de l'Ouest sont eux davantage équipés avec des taux allant de 25 à 32 pour 10 000 habitants. Ces territoires concentrent 22% de la population, mais 31% des équipements.

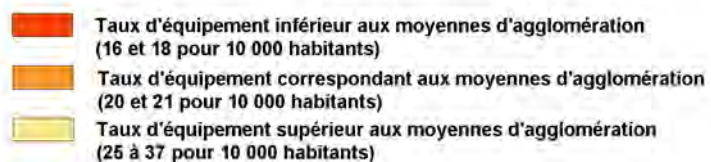
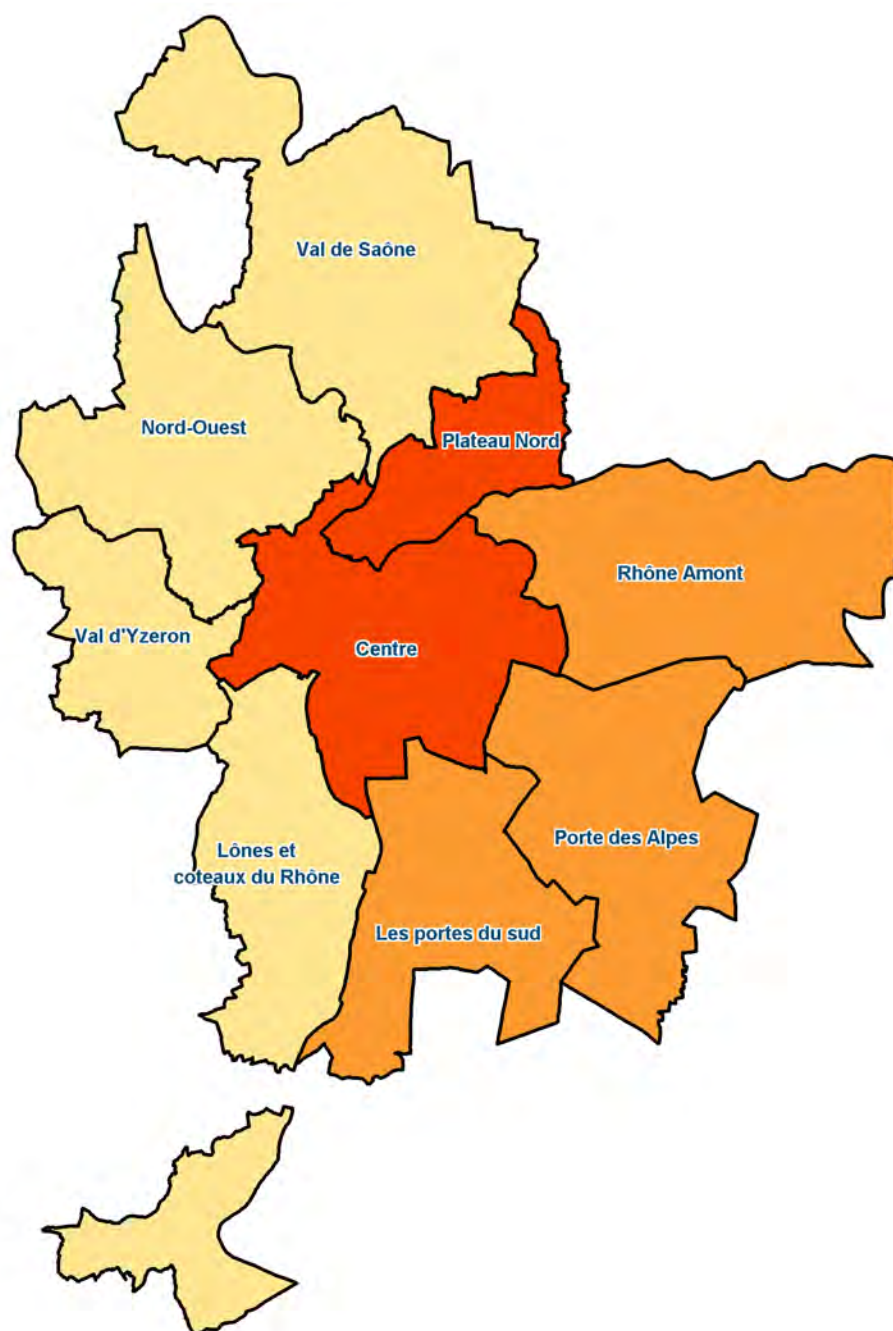
Un niveau d'équipements inférieur à la moyenne nationale

Le taux d'équipement s'élève à 42 équipements pour 10 000 habitants au niveau national. En comparaison, le territoire du Grand Lyon présente un niveau d'équipement de 20 pour 10 000 habitants (2 600 équipements sportifs recensés). Le taux d'équipement grand lyonnais est toujours inférieur aux moyennes nationales quel que soit le type. L'écart peut être important concernant certains types d'équipements. Pour des équipements « classiques » tels que les terrains de grand-jeu et courts de tennis, le taux d'équipements est de 2 à 3 fois inférieur sur la métropole par rapport à la moyenne nationale. D'autres équipements moins fréquents et qui ont besoin d'espace sont néanmoins concernés : sports « nature » tels que l'accrobranche ou les sports mécaniques (le taux d'équipement national est 10 fois supérieur), équitation (7 fois supérieur).

Il est difficile d'expliquer ces différences et de qualifier le bon taux d'équipement. L'un des facteurs d'explication est néanmoins la densité urbaine : comme cela est observé à l'échelle nationale ou en Ile-de-France, il existe une relation inversée entre densité et taux d'équipement.

* Les chiffres indiqués dans ce chapitre sont issus des données de 2013.

Taux d'équipement par conférence des maires en 2013



Octobre 2013 - Source : DRJSCS - RES 2013
Carte réalisée pour la Mission Coordination Territoriale du Grand Lyon

À l'échelle de l'agglomération : des équipements répondant aux activités sportives traditionnelles et à la diversification de la demande, mais quelques faiblesses notables

Les équipements sportifs publics sont très majoritairement portés par les communes. Seules quelques piscines ou bases nautiques sont prises en charge par des structures intercommunales. L'offre privée complète ce dispositif sur des disciplines telles que le squash, le tennis, les équipements de « forme et santé », etc.

Si elle présente un taux d'équipement global inférieur par rapport à la moyenne nationale, la métropole est dotée de manière satisfaisante de certains types d'équipements, qui peuvent néanmoins être inégalement répartis sur le territoire :

- les terrains de grands jeux (football, rugby, etc) sont nombreux, mais le Centre, très dense, en compte logiquement beaucoup moins ;
- les équipements de petits jeux collectifs (basket, handball...) sont également très présents sur le Centre, mais beaucoup moins dans les bassins de vie Portes du Sud et Plateau Nord ;
- les équipements dits de « forme et santé » (salles de fitness, musculation...), de gestion très majoritairement privée, se sont multipliés ces 10 dernières années : le Centre en concentre une forte proportion (1 sur 2), les bassins de vie de l'ouest en comptent peu ;
- le nombre d'équipements d'athlétisme semble satisfaisant, bien que certaines petites communes de deuxième couronne n'en disposent pas, et qu'ils soient fortement concentrés sur certaines communes dans le Val de Saône et l'Ouest Nord ;

- les terrains de tennis sont présents en nombre, mais de fortes disparités existent entre les bassins de vie : le Val de Saône connaît un fort taux d'équipement, qui est au contraire très faible sur le Centre et les Portes du Sud ;
- les salles multisports et équipements sportifs spécialisés sont assez nombreux et bien répartis.

Au contraire, certains équipements sont globalement peu nombreux, et leur répartition territoriale est de fait souvent inégale :

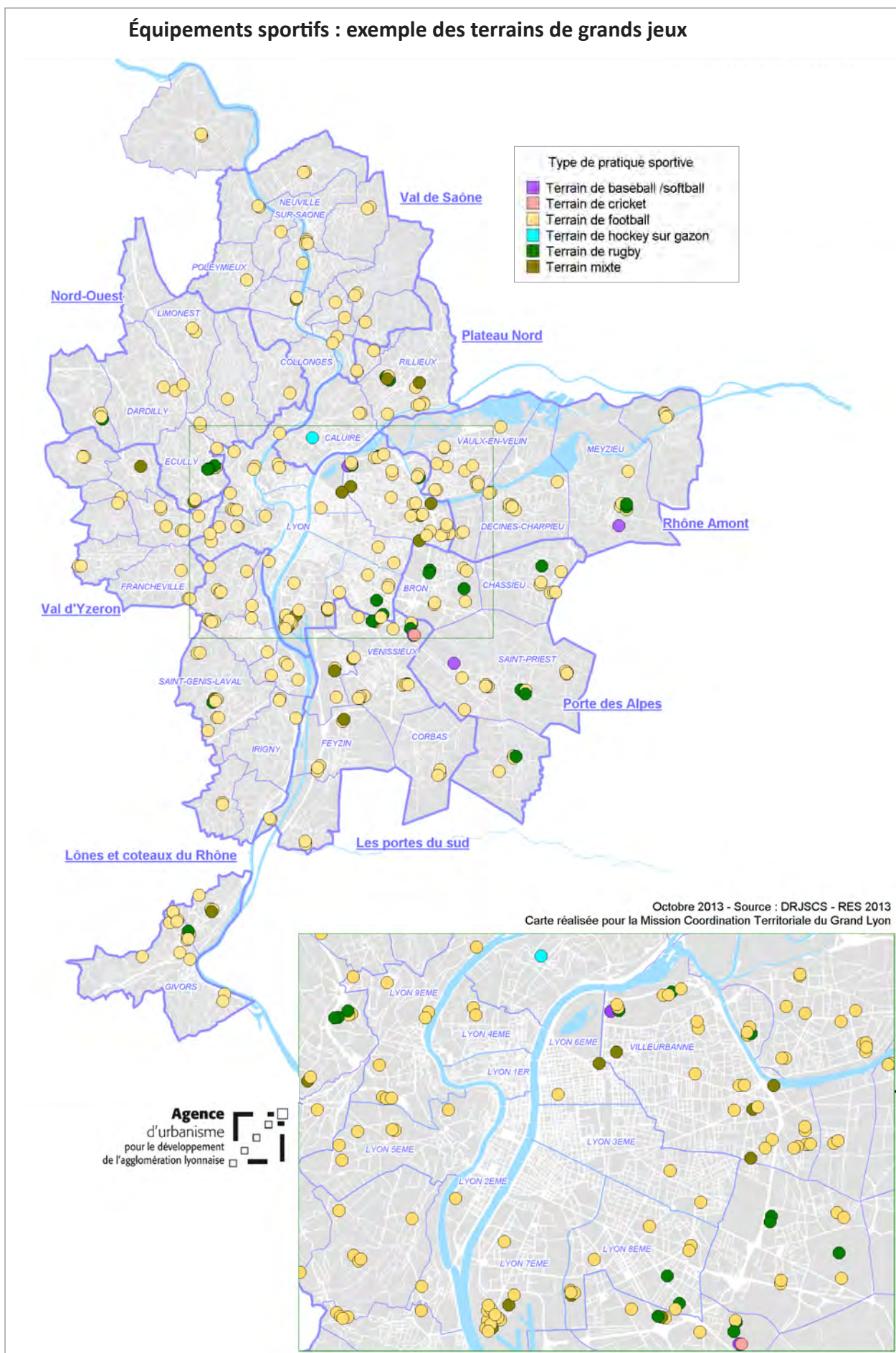
- bien qu'elles répondent à un besoin élémentaire des populations (découverte du milieu aquatique, rafraîchissement en été), les piscines sont très inégalement réparties sur le territoire : alors que Lônes et Côteaux du Rhône accueille 16 bassins (soit 1 bassin pour environ 8 000 habitants), le Val d'Yzeron n'en accueille que 2 (soit 1 bassin pour environ 29 000 habitants), et le Val de Saône aucun. Le Centre est également sous-doté ;
- les équipements et lieux utiles aux activités sportives nécessitant de grands espaces telles que l'accrobranche, les sports mécaniques, le cyclisme, le golf... sont contraints par le caractère urbain du territoire. Peu nombreux, ils sont assez bien répartis mais manquent sur de larges portions du territoire : aucun équipement dédié au cyclisme n'est par exemple recensé dans une large moitié sud de l'agglomération ;
- le nombre d'équipements équestres est très faible. Ils sont majoritairement localisés en deuxième couronne urbaine.

Sur une échelle plus large, les déficits métropolitains sont parfois compensés par la présence d'équipements sur les territoires limitrophes. C'est le cas notamment des activités équestres.

Les équipements sportifs dans la Métropole de Lyon en 2013 Source : DRJSCS - RES 2013

	Total	Forme et Santé	Equestres	Non-urbaines	Piscines	Petits jeux collectifs	Grands jeux (football, rugby...)	Athlétisme	Tennis	Salles multisports	Spécialisés (combats, dojo...)
Grand Lyon	2 600	175	36	116	82	262	323	180	575	306	321
Moyenne métropole de Lyon pour 10 000 habitants	20	1,3	0,3	0,3 (sports de nature) et 0.03 (mécanique, cyclisme, golf)	0,6	1,5	2,5	1,3	1,5	2,3	2,5
Moyenne nationale pour 10 000 habitants	42	-	2	4,2	1	2,1	6,6	1,4	3,5	2,8	3,2

Équipements sportifs : exemple des terrains de grands jeux



Certains équipements dépassent l'échelle locale

50 équipements à fort rayonnement sont recensés. Certains de ces équipements sont concentrés sur un territoire : les 2 patinoires grandlyonnaises sont situées dans le Centre, les Portes-du-Sud concentrent à la fois sites de sports mécaniques et aériens. Les équipements de cyclisme, de golf ou parcours santé, peu nombreux (respectivement 4, 8, et 6), sont néanmoins répartis de manière assez équilibrée sur le territoire.

À l'échelle communale, des équipements plutôt tournés vers les activités traditionnelles

À l'échelle communale, les équipements sportifs répondent essentiellement aux besoins de type traditionnel, organisés autour de la compétition : gymnases, stades ou terrains de jeux, piscines, golfs, installations répondant aux normes des différentes fédérations. Cependant, les comparaisons énoncées précédemment montrent que de fortes disparités territoriales existent, ce qui interroge sur la suffisance de l'offre pour répondre à une demande de proximité à l'échelle de certains territoires. La construction, l'agrandissement, la rénovation d'infrastructures de type traditionnel permettent de donner des réponses de proximité à des besoins identifiés dans certaines communes.

Aux côtés des pratiques traditionnelles, des pratiques sportives contemporaines bien implantées

L'environnement urbain est propice à des pratiques sportives contemporaines : skateboard, escalade sur mur, salles de fitness, etc.

Si leurs évolutions sont peu prévisibles (effet de mode, pratique fluctuante...) et donc interrogent sur la rentabilité et la pérennité des investissements, les communes comme le privé développent des installations dédiées. Ainsi, Lyon, site de skateboard mondialement connu, a vu la rénovation en 2015 du skate-park de Gerland ; les gymnases communaux évoluent pour développer ces pratiques ; les projets des Berges du Rhône et des Rives de Saône ont permis le développement d'équipements de plein-air ouverts à tous et dédiés à ces pratiques (musculature, petits espaces d'escalade, skateboard,...) ; les centres commerciaux intègrent ces pratiques dans leur conception ou via des événements ponctuels (mur d'escalade, parcours d'accrobranche en intérieur,...) ; les salles de « forme et santé » (musculature, fitness...) rencontrent un vrai succès et s'implantent progressivement dans toute l'agglomération ; etc.

Entre sports et loisirs, l'accès aux espaces de nature

(cf. Partie 1.2)

Les collectivités tentent depuis les années 2000 de donner des réponses satisfaisantes à d'autres usages sportifs émergents utilisant le cadre naturel de l'agglomération. Le territoire métropolitain dispose, pour les loisirs de plein air et de détente, de ressources constituées par les espaces naturels de la Trame verte et bleue qui sont parfois sous exploitées : espaces nautiques des fleuves, espaces naturels du Mont d'Or et vallons et coteaux de l'ouest, etc. Chemins de randonnées, parcours de découverte pédestre, parcs urbains, zones de loisirs et de détente associées à de petites infrastructures traditionnelles permettent de répondre en partie à l'évolution des usages sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ainsi, le repérage et le balisage de sentiers nature sont un appel à la découverte des espaces naturels de l'agglomération.

L'ensemble des pratiques sportives ou ludiques implique ponctuellement une amélioration de l'accès, de la desserte et du stationnement à proximité des sites. Elles demandent aussi parfois des aménagements nouveaux qui doivent s'intégrer dans des sites naturels pouvant être remarquables, voire protégés : des conflits d'usage peuvent être alors constatés, mais peuvent être anticipés (limitation dans le temps ou l'espace des lieux dédiés aux pratiques sportives, sensibilisation des usagers...).

Les parcs urbains sont aussi des lieux de pratiques sportives

À une autre échelle, de nombreux parcs urbains offrant un cadre végétal de proximité ont connu des aménagements récents répondant à un autre type de demande d'accès aux espaces végétalisés. Le parc Blandan symbolise bien l'introduction des pratiques sportives dans ces espaces, avec des terrains dédiés au badminton, un nouveau skate-park, etc. D'autres projets sont exemplaires en la matière : autour des forts de Saint-Priest et de Feyzin, de l'Agora à Jonage, du site de Mangetemps à Mions, etc. Le parc de Miribel-Jonage réussit depuis plusieurs années une très bonne synthèse des diverses pratiques : sports et équipements traditionnels (équitation, sports nautiques...) ; sports de remise en forme ; sports de loisirs et de détente libres (vélo tout terrain, roller, baignade, footing, parcours santé...).



Grand Stade (Décines-Charpieu)



Gymnase (Rillieux-la-Pape)



Piscine (Caluire-et-Cuire)



Stade de foot et d'athlétisme (Lyon 9°)



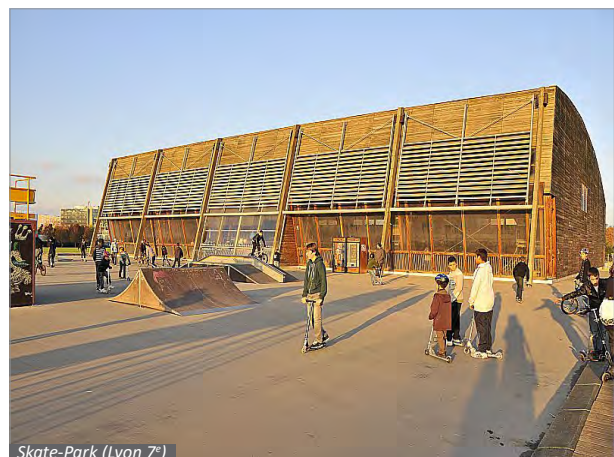
City stade (Vénissieux)



Tir à l'arc au parc de Parilly (Bron-Lyon 8°)



Golf (Chassieu)



Skate-Park (Lyon 7°)

■ Parcs, squares, jardins publics sont aussi des équipements répondant aux besoins de la population

(cf. Partie 1.2)

La métropole de Lyon compte sur son territoire 11 parcs d'échelle d'agglomération et de nombreux parcs de proximité. Si ces derniers jouent un rôle tout aussi important que les plus grands, notamment au regard de la nature en ville, la liste qui suit est volontairement limitée aux 2 grands parcs métropolitains. Ils peuvent accueillir événements sportifs ou culturels.

Le Grand Parc de Miribel-Jonage

Créé en 1968, s'étendant majoritairement sur quatre communes du Grand Lyon (Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Meyzieu et Jonage), le Grand Parc de Miribel-Jonage concilie respect de la nature et accueil du public. Sa taille, 2 200 hectares, fait de ce parc le deuxième parc périurbain d'Europe. Espaces vierges, anciennes gravières aménagées en plan d'eau, équipements divers (golf, base nautique...), accueil d'événements (festival Woodstower, Destination Nature...) et replantations participent à l'évolution qualitative et ludique du site. Remarquable à bien des titres (taille, richesse de la biodiversité, résultat en partie de la reconversion d'une gravière...), accueillant une zone Natura 2000 ou encore le principal captage d'eau potable de la métropole (Crépieux-Charmy), le Grand Parc de Miribel-Jonage constitue un espace exceptionnel dont la préservation est essentiel.

Le canal de Jonage

À l'origine, à la fin du 19^e siècle, le Canal de Jonage a été creusé pour permettre une dérivation du Rhône vers l'usine hydro-électrique de Cusset à Villeurbanne. Il traverse, sur 18 km de long et 40 km de rives, Jonage, Meyzieu, Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. Portion de la Via Rhôna, composante du projet de l'Anneau Bleu, il s'inscrit dans le prolongement du Grand Parc Miribel-Jonage et du projet des Berges du Rhône.

Le parc de Parilly

Propriété de la Métropole de Lyon depuis le 1^{er} janvier 2015, le parc de Parilly s'étend sur 178 hectares entre les communes de Bron et Saint-Priest. La zone boisée est composée de 18 000 arbres d'essences très variées (chênes rouges, cèdres, douglas, féviers d'Amérique...). Les deux zones sportives accueillent de nombreux et divers équipements tels l'hippodrome, un stade d'athlétisme, 10 terrains de football, 12 de basket, 1 terrain de softball et cricket, une piste de 3 500 m² pour la pratique du roller, etc. Le parc de Parilly a obtenu le label Écol Jardin, qui récompense la mise en œuvre d'une démarche de gestion respectueuse de l'environnement.

Le parc technologique de Saint-Priest

Inauguré au début des années 2000, le parc technologique de Saint-Priest est une zone d'activité (plus de 6 000 emplois prévus à terme) qui allie espaces verts et activité économique. Il s'étend sur 140 hectares et constitue un corridor écologique accueillant certaines espèces rares et protégées comme le triton crêté, le crapaud calamite et quelques espèces de chauve-souris. Composé de deux lacs, de la forêt de Feuilly, de quelques mares, d'une roselière, d'un potager de 1 400 m² dédié aux légumes anciens et/ou en voie de disparition..., il est traversé par un sentier de plus de 3 km de long.

Le domaine de Lacroix-Laval

Également rattachée à la Métropole de Lyon depuis le 1^{er} janvier 2015, le Domaine de Lacroix-Laval est un parc de 115 hectares situé sur la commune de Marcy-l'Étoile. Il offre des espaces de détente et d'activités physiques : des aires de jeux et des balades à poneys pour les enfants, des parcours de santé et des boucles pour les sportifs, un petit train et des espaces de restauration. Lacroix-Laval est situé juste à côté d'un château dont les fondations datent du XII^e siècle, le potager et la roseraie historiques sont des conservatoires de fruits, de légumes et de fleurs d'origines lyonnaises anciennes et remarquables.

Le parc naturel urbain de la Feyssine

Inauguré en 2002, le plus grand parc urbain de Villeurbanne s'étend sur 45 hectares entre le campus de la Doua et le Rhône. Il fait partie de la continuité verte et bleue reliant le parc de Gerland au Grand Parc de Miribel-Jonage. Le parc de la Feyssine a été aménagé sur une ancienne zone de captage des eaux, dont l'exploitation a été arrêtée dans les années 30. Depuis, la biodiversité s'est développée : aujourd'hui, une telle biodiversité animale et végétale est unique à Villeurbanne. Le parc est constitué de deux parties : la peupleraie et la grande prairie (aménagée sur une ancienne gravière). Les aménagements (piste cyclable, promenades, chemin de halage, ponts et belvédères...) prennent place dans un cadre paysager faisant l'objet d'une gestion différenciée, qui vise à mieux respecter les équilibres écologiques locaux.

Le parc Blandan

À la croisée des 3^e, 7^e et 8^e arrondissements de Lyon, en plein cœur de la ville, le Parc Blandan a ouvert en septembre 2014, en place et lieu d'un ancien fort militaire. Espace vert de 17 hectares, il s'organise autour de trois

grandes entités : l'esplanade, le fort et les douves. Il se compose et accueille, de manière non-exhaustive : d'un skatepark de 1 700 m², de terrains de sports (foot, basket, volley,...) sur 18 000 m², d'un espace atypique de jeux pour enfants de 1 000 m², d'une esplanade de plus de 28 000 m²...

Le parc de la Tête d'Or

Conçu par Eugène et Denis Bühler, inauguré en 1857, le parc de la Tête d'Or couvre une superficie de 105 hectares. Il intègre un lac de 16 hectares créé à partir d'un bras du Rhône ainsi qu'un parc zoologique (public et gratuit) et un jardin botanique. Il accueille également plusieurs roseraies, dont la Roseraie Internationale de Lyon de 40 000 m², qui compte 30 000 rosiers répartis en 350 variétés. Le parc englobe plus de 8 800 arbres, dont quelques essences rares.

Le parc de Gerland

Situé le long du Rhône, sur un ancien site industriel, le parc de Gerland est un espace vert contemporain, dédié aux activités sportives et de loisirs. Il s'articule autour d'une grande prairie longeant le Rhône et par la Mégaphorbiais : un jardin promenade de 3 ha, planté de 300 espèces de végétaux. Il abrite la maison des Fleurs, espace d'exposition dédié à l'horticulture, mais aussi un jardin chromatique : une mise en lumière de la végétation via un éclairage de couleur et une installation sonore. Le Festival du 6e Continent (cultures du monde, valorisation des diversités et des mixités culturelles) y a lieu chaque année.

Le Parc du Vallon

Aménagé dans les pentes reliant La Duchère, Écully et Vaise, le parc du Vallon était à l'origine le verger d'un ancien château. Avec ses 33 hectares, il offre trois ambiances paysagères différentes : un jardin public au nord, trois larges clairières au centre, un sous-bois au sud. Un lavoir restauré du XVII^e siècle, dernier vestige du Château de la Duchère, et un ruisseau remis à l'air libre après 40 ans sous terre constituent deux originalités de ce parc ouvert en 2014.

Les Berges du Rhône

Revisitées sur 5 kilomètres entre 2005 et 2007 (et en 2013 par la construction de la passerelle de la paix), les berges de la rive gauche du Rhône forment aujourd'hui un espace continu de détente et de loisirs au cœur de l'agglomération. La promenade dédiée aux modes doux parcourt 8 séquences paysagères ouvertes à de multiples usages : terrains de foot, de volley, de pétanque, skatepark, aires de jeux pour enfants, bars et restaurants, etc. Ces berges ont rapidement été investies par les habitants et les touristes. Ce projet participe par ailleurs à relier le Parc de Gerland au Grand Parc de Miribel-Jonage.

Les Rives de Saône

Le projet Rives de Saône, initié en 2012 et en cours de réalisation, concerne 14 communes et 5 arrondissements de Lyon, depuis Neuville-sur-Saône jusqu'au confluent du Rhône et de la Saône. Tout comme les Berges du Rhône, la longue promenade piétonne quasi-continue (25 km) le long de la Saône est jalonnée d'espaces dédiés à la détente (parcs, jardins aquatiques...), aux activités sportives mais aussi à l'art, puisque 23 œuvres d'arts pérennes sont exposées. Sa particularité tient aux espaces traversés, les Rives de Saône offrant des paysages entre eau et végétal, de collines (vues sur le Mont-d'Or et les Balmes), de ville de bords de l'eau, de patrimoine urbain et industriel.



Domaine de Lacroix-Laval (Charbonnières-les-Bains)



Canal de Jonage



Parc du Vallon (Lyon 9^e)

■ Les réseaux numériques

La couverture numérique de l'agglomération lyonnaise en haut et très haut débit présente des disparités en termes d'accès aux meilleurs débits et de situation concurrentielle (accès à une offre de services diversifiée). Les services haut débit par l'ADSL comportent encore aujourd'hui des zones de déficit qui pénalisent particuliers et acteurs économiques.

Cependant, l'agglomération lyonnaise bénéficie d'un réseau câblé très haut débit d'initiative publique déployé par le Département du Rhône et la Métropole de Lyon. Ces réseaux autorisent des débits intéressants pour de nombreux habitants et entreprises de l'agglomération lyonnaise. Les opérateurs privés, de leur côté, ont d'ores et déjà engagé des déploiements mutualisés en fibre à l'abonné dans les zones denses.

L'indispensable adaptation à l'évolution rapide des technologies numériques

Un cadre stratégique favorable à un déploiement rapide

Le territoire de la Métropole de Lyon bénéficie de plusieurs facteurs favorables à l'avènement du très haut débit :

- lancé en 2013, le Plan France Très Haut Débit vise à couvrir l'ensemble du territoire national en réseau très haut débit d'ici 2022 (dont 80% avec la fibre). Les enjeux sont considérables en termes de compétitivité, d'attractivité, de confort de vie et d'intégration territoriale. Ce Plan définit les zones où les investissements sont confiés aux opérateurs privés par voie conventionnelle. Sur la métropole, seule la commune de Quincieux ne fait pas partie de la zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investir) confiée à Orange, pour la quasi-totalité des communes, et à SFR, pour Meyzieu et Saint-Priest.
- l'avance relative prise par le Département du Rhône en matière de déploiement des infrastructures, avec sa politique des « autoroutes rhodaniennes de l'information » lancée au début des années 1990 (câblage de toutes les communes du Rhône)
- la politique du Grand Lyon de Réseau Mutualisé Télécom dans les années 2000, qui a facilité l'investissement des opérateurs privés dans les infrastructures (le Grand Lyon se concentrant sur le déploiement d'une politique de développement de la filière numérique et des services associés)

La politique numérique de la Métropole

Dans la perspective d'une évolution importante des besoins en débit pour de nouveaux usages et du maintien de son attractivité économique, la Métropole de Lyon souhaite créer les conditions d'une couverture très haut débit ambitieuse offrant à minima des débits de 100 Mbps aux particuliers avec un objectif-cible, à terme, vers le Gigabit, notamment pour les acteurs économiques. Cette ambition s'accompagne d'une exigence d'ouverture maximale des infrastructures et des réseaux à la concurrence, indépendamment des technologies mises en œuvre, dans un souci de minimiser les investissements privés et publics.

Depuis plusieurs années, la Métropole de Lyon a favorisé la multiplication des infrastructures d'accueil (fourreaux) et, depuis 2012, a lancé un réseau tout fibre optique en direction des zones d'activités, des sites entreprises et des établissements publics. Cette initiative, conduite en cohérence avec les réseaux existants, publics et privés, ouvre la voie à un accès généralisé du tissu économique aux meilleurs standards de services numériques, à coûts raisonnables.

Désormais, la Métropole se propose d'accompagner la montée en charge de ces différents réseaux très haut débit, dans le respect des principes de neutralité technologique, tout en s'assurant de la mise en œuvre de leurs obligations de complétude par les acteurs. Il s'agit ainsi pour l'agglomération de garantir la préservation des grands équilibres de son territoire et de mettre en œuvre les modalités de poursuite de son objectif-cible vers le très haut débit pour tous à horizon 2020.

- la densité du tissu urbain qui permet aux opérateurs privés de mieux rentabiliser leurs investissements et donc de faire évoluer progressivement leur offre en matière de débit, essentiellement auprès des habitants (le constat est différent pour ce qui concerne la desserte des zones d'activité)
- avec la loi MAPTAM*, la transformation de la Communauté Urbaine en métropole de Lyon qui implique l'élaboration d'un SDTAN** définissant sa stratégie en matière de communications électroniques (cf. encadré).

* **Loi MAPTAM** (ou « loi MAPAM ») : La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a visé la clarification des compétences des collectivités territoriales en créant des « conférences territoriales de l'action publique » (CTAP), organes de concertation entre les collectivités, et en réorganisant le régime juridique des intercommunalités françaises les plus intégrées, les métropoles

** **SDTAN** : Les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique ont été définis par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique.

Les infrastructures pour les télécommunications fixes : l'enjeu du changement technologique

- Un territoire intégralement couvert mais où le niveau de débit est très dépendant de l'éloignement des centraux téléphoniques

Les différentes générations de technologies utilisées au cours de ces dix dernières années (ADSL2, Re ADSL et maintenant VDSL2)*, ainsi que des opérations de montée en débit, améliorent les débits mais sur des distances réduites autour du central. Les abonnés les plus éloignés des nœuds de raccordement d'abonnés (NRA) restent toujours les plus mal servis.

Grâce aux actions de résorption de « zones blanches » conduites depuis 2009, il ne reste sur la Métropole de Lyon qu'une soixantaine de prises non éligibles au réseau ADSL sur les 796 000 prises dénombrées par l'Insee.

* **ADSL** : Asymmetric Digital Subscriber Line

ADSL2 : elle exploite plus de fréquences porteuses pour les données (jusqu'à 2,2 MHz).

Re ADSL : Reach Extended ADSL, variante de l'ADSL2, technique d'accès à internet à haut débit permettant d'accroître, en termes de longueur de ligne de cuivre, la portée de l'ADSL.

VDSL : Very high speed Digital Subscriber Line 2. Le standard VDSL2 aurait logiquement dû être déployé en France au milieu des années 2000. Mais les opérateurs ont préféré sauter l'étape VDSL et miser dès 2008 sur le FTTH, la fibre optique jusqu'à l'abonné.

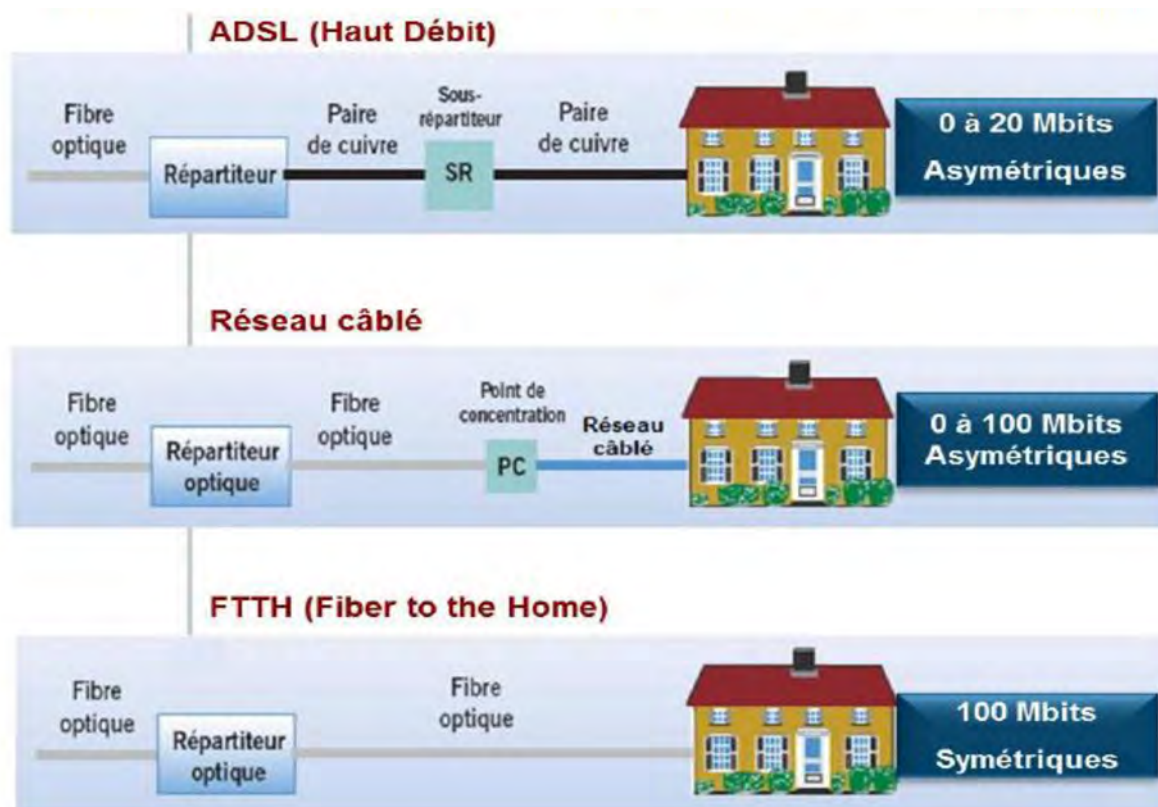
La loi relative à la lutte contre la fracture numérique (décembre 2009)

Cette loi fixe un cadre d'intervention local à la politique nationale :

- Au niveau régional, la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) décrit les grands objectifs en matière d'initiative publique. En Rhône-Alpes, elle est pilotée par la Région, la Préfecture de Région et la Caisse des Dépôts et des Consignations. Cette stratégie nommée « Rhône-Alpes, la Région Connectée » a été adoptée au 1er semestre 2014. Cette stratégie devra désormais s'insérer dans le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).
- Au niveau départemental, l'élaboration concertée par les collectivités de Schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) doit favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé, et doit planifier le déploiement du très haut débit sur le long terme. La Métropole de Lyon est en cours d'élaboration de son SDTAN en vue d'une adoption fin 2016.

La déclinaison de ces stratégies passe ensuite au niveau local par l'intermédiaire des documents d'urbanisme : Scot et PLU.

Les performances des solutions techniques pour l'accès au haut débit et au très haut débit fixe



Source : SDTAN de la Métropole de Lyon

• L'offre Très Haut Débit : le câble comme voie transitoire de raccordement

Le territoire de la métropole se trouve couvert par deux réseaux d'initiative publique : le réseau câblé de vidéo-communications du Département du Rhône, initié en 1995, et le réseau en fibres dédiées vers les acteurs économiques (RIP FTTO) initié par le Grand Lyon dès 2012.

Le réseau câblé de vidéocommunications du Département du Rhône

En 1995, le Département du Rhône a décidé de construire un réseau câblé à base de fibre optique qui dessert aujourd'hui 283 communes et 70% de la population des communes concernées. Il s'est appuyé sur l'EPARI (Etablissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information) qui a concédé la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau à la société Numéricâble dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

4 000 km de réseau ont été installés, ce qui confère au Rhône une grande avance en la matière. Les liaisons terminales se font via la technologie du câble coaxial (qui, à l'origine, ne devait servir que pour la diffusion de la télévision). Le réseau du Rhône offre ainsi aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques, un débit asymétrique allant de 30 à 100 mégabits par seconde, a minima, en voie descendante, et 5 Mbits/s en voie remontante.

Une grande partie des zones urbanisées où le débit ADSL est faible a potentiellement accès à l'offre de SFR-Numéricâble : Très haut débit en FttLA (Fiber to the last Amplifier).

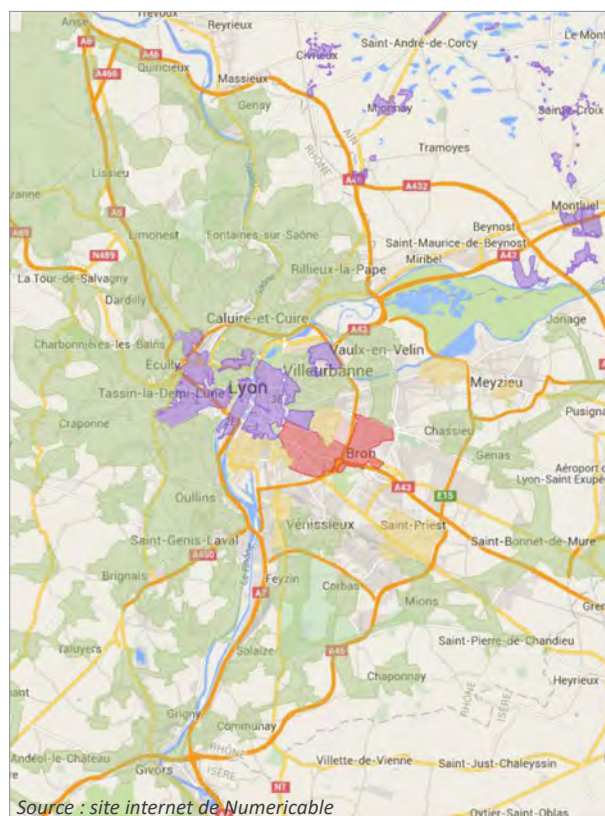
Ce sont essentiellement les communes de l'est et du sud de l'agglomération lyonnaise qui sont les moins bien couvertes par cette offre (Meyzieu, Décines-Charpieu, Chassieu, Jonage, Vénissieux, Solaize), ainsi que quelques autres communes (Dardilly, Fontaines-Saint-Martin, Charbonnières-les-Bains). Les accès câblés à 100 Mbps constituent une solution très haut débit satisfaisante pour une grande partie de la population de l'agglomération lyonnaise. En revanche, les zones maintenues à 30 Mbps doivent être considérées comme déficitaires au regard des besoins actuels des entreprises et des applications futures pour les ménages.

Par ailleurs, certains logements ou locaux potentiellement raccordables ne le sont pas de manière effective car le raccordement impose la souscription d'un abonnement non concurrentiel, parfois trop onéreux.

Sur la Métropole de Lyon, l'ensemble des 59 communes est couvert par un réseau câblé avec potentiellement 70% des logements raccordables, avec des débits non garantis. La majorité du réseau câblé (pour 51% des logements de la métropole) permet d'obtenir des débits crête de 100 Mbit/s, sauf sur certaines zones (pour 19% des logements), où les débits sont limités à 30 Mbit/s. Numéricâble a également fait évoluer certaines zones de Lyon et de Villeurbanne afin d'obtenir des débits de crête de l'ordre de 400 Mbits.

Source : SDTAN de la Métropole

Couverture Numéricable en juin 2016



Les villes en fibre optique avec Internet jusqu'à 1 Giga

- Internet jusqu'à **1Gb/s**
Disponible à Paris, Neuilly-sur-Seine, Boulogne-Billancourt et Levallois-Perret
 - Internet jusqu'à **400 Mb/s**
Disponible sur Nantes, Bordeaux, Lyon, Dijon et Marseille
 - Internet jusqu'à **200 Mb/s**
Fibre optique 200 Mb/s déployée
 - Internet jusqu'à **100 Mb/s disponible**
Fibre optique 100 Mb/s déployée
 - Internet jusqu'à **100 Mb/s en cours de déploiement**
Fibre optique 30 Mb/s déployée
 - Internet jusqu'à **30 Mb/s disponible**
Fibre optique 30 Mb/s déployée. Numéricable poursuit l'ouverture de l'éligibilité à 100 Mb/s sur les principales villes de son réseau
- Carte indicative de la fibre optique, sous réserve d'adresses non éligibles

Le réseau en fibres dédiées vers les sites économiques et sites publics (RIP FTTO*)

La Métropole de Lyon a initié la création d'un réseau d'initiative publique, à travers une délégation de service public, qui doit permettre :

- d'une part, la desserte des entreprises, notamment celles implantées en zone d'activité, et des sites publics sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon, dans un objectif de renforcement de l'attractivité et de la compétitivité du territoire ;
- d'autre part, et dans le cadre d'une option, la desserte FttH éventuelle du résidentiel sur les communes ou quartiers pour lesquels le déploiement des opérateurs privés ne se réaliserait pas, notamment sur les communes les moins denses du Grand Lyon.

Ce réseau devrait desservir en technologie fibre toutes les entreprises du territoire d'ici fin 2017. Il devrait couvrir 93 zones d'activité, 1540 sites publics et offrir la possibilité d'un accès préférentiel pour les entreprises en secteur urbain diffus (20 000 prises sont prévues en tout).

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, en dehors des zones très denses, un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissements (AMII) a été organisé pour recueillir l'intérêt des opérateurs concernant le déploiement fin du très haut débit à l'horizon de 5 ans. La commune de Quincieux n'est pas couverte, n'ayant pas fait l'objet de manifestation d'intérêt de la part des opérateurs.

La zone très dense (438 000 logements) est couverte par le déploiement privé du FttH d'Orange, de SFR et de Free. Sur cette zone, 75% des logements et locaux sont raccordables en juin 2016. D'ici la fin de l'année 2017, Orange prévoit de rendre raccordable 100% des logements et locaux à usage professionnel à Lyon et Villeurbanne.

Hors zone très dense, les déploiements FttH concernent toutes les autres communes, avec un engagement de couverture totale par les opérateurs d'ici 2020. Pour la Métropole de Lyon, les déploiements correspondent à 216 000 logements. Ces communes font l'objet du déploiement privé d'Orange et de SFR (Meyzieu et Saint-Priest).

L'amélioration de la desserte très haut débit des zones d'activité et des entreprises constitue un enjeu majeur pour le dynamisme de l'économie lyonnaise. Elle est une condition de réussite de sa stratégie de positionnement sur les pôles de compétitivité, la recherche et l'innovation. De même l'écosystème numérique du territoire, récemment labellisé « French Tech », doit prendre appui sur un réseau de télécommunications sans faille et au niveau de performance au moins égal aux plus hauts standards internationaux.

* RIP : réseau d'initiative publique

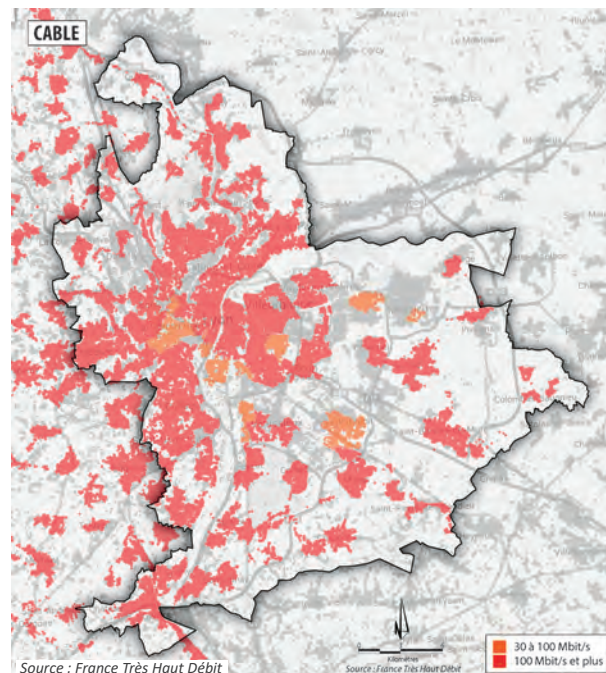
* FTTH, FTTB, FTTO : Fiber to the Home, Building ou Office

* FTTLA : Fiber To The Last Amplifier, littéralement « fibre jusqu'au dernier amplificateur » (le plus proche de l'abonné). Le FTTLA permet l'accès à internet à très haut débit avec des investissements plus faibles pour le fournisseur d'accès à Internet qu'une installation pure fibre optique (FTTH), car il n'est pas nécessaire de recâbler les immeubles et appartements déjà équipés pour la télévision par câble. En France, Numericable déploie progressivement son réseau FTTLA dans toutes les villes desservies par les réseaux câblés en coaxial.

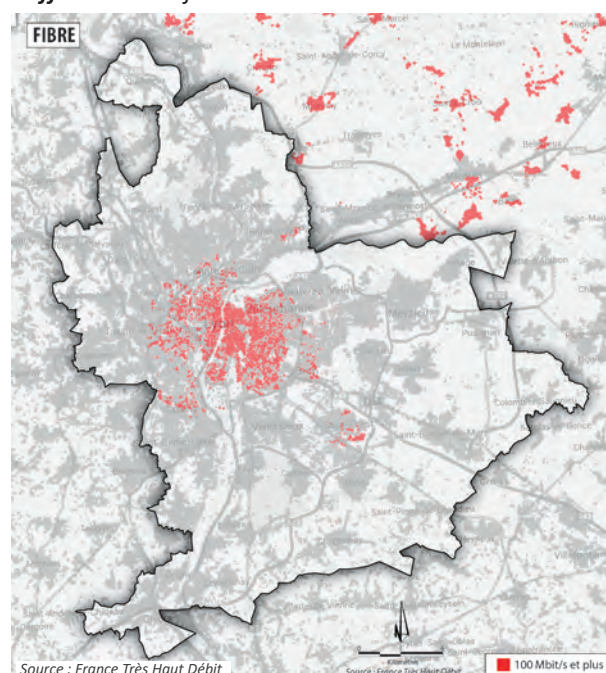
Etat du déploiement de la fibre par commune, juin 2016

Commune	Début déploiement	% de logements et locaux raccordables	
Lyon	2007	85 %	Zone Très Dense
Villeurbanne	2011	77 %	
La Mulatière	2010	58 %	
Sainte-Foy-Lès-Lyon	2010	46 %	
Bron	2010	40 %	
Caluire-Et-Cuire	2009	38 %	
Vénissieux	2011	18 %	
Sous-total ZTD		75 %	
Oullins	2010	50 %	
Saint-Priest	2013	36 %	
Tassin-La-Demi-Lune	2013	14 %	
Rillieux-La-Pape	2011	12 %	
Cully	2011	9 %	
Autres Communes	En cours	0 %	
Total Métropole de Lyon		53 %	

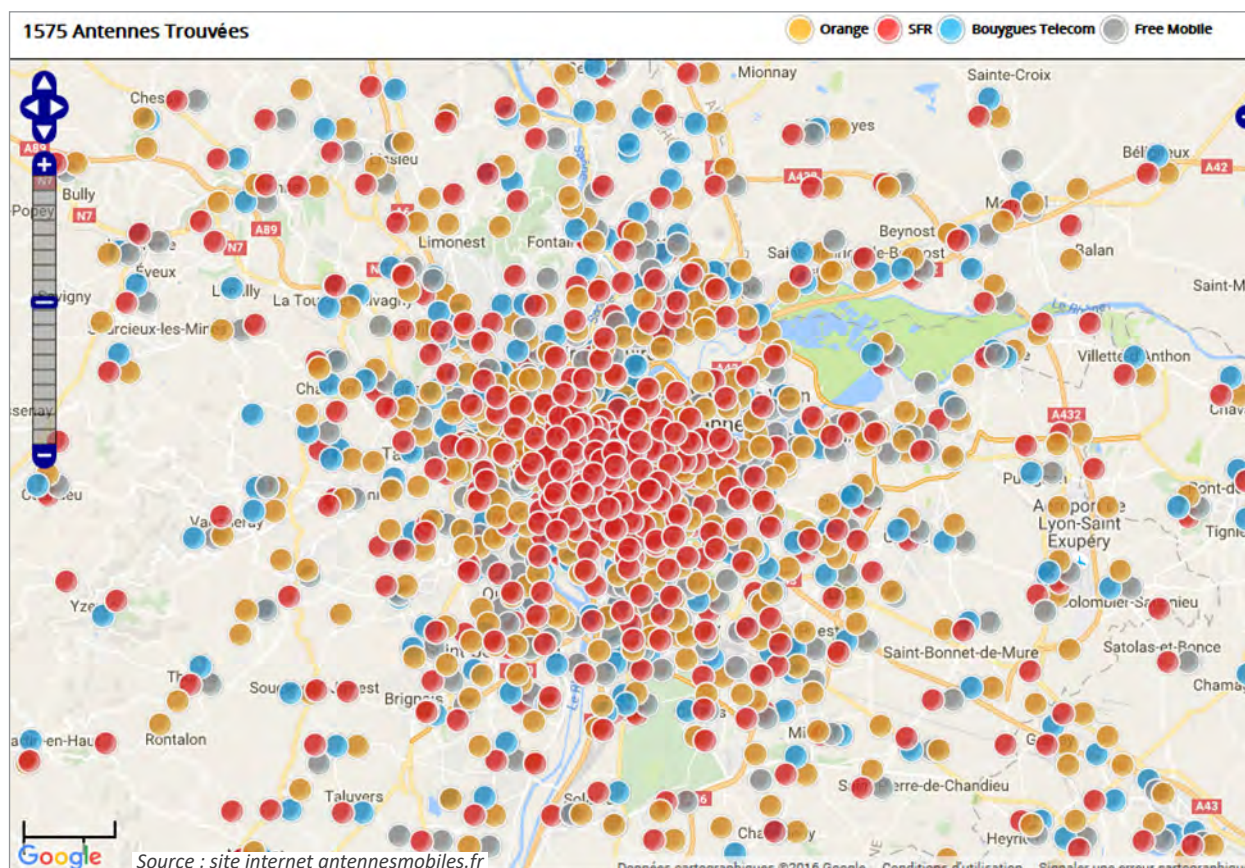
L'offre câble (FttLA*) en juin 2016



L'offre FttH* en juin 2016



Antennes de téléphonie mobile, extrait de cartographie, nov. 2016



Les infrastructures pour les télécommunications mobiles : une couverture globale multi-opérateurs offrant une alternative pour la connexion très haut débit d'usage descendant

Les cartes produites par les opérateurs montrent que le territoire du Scot est intégralement couvert par la dernière technologie disponible (4G et 4G+). SFR et Free ne couvrent pas toutes les communes.

L'accès généralisé à la 4G reste cependant limité par l'équipement personnel et la qualité de service du réseau.

Le débit descendant obtenu par la technologie 4G atteint le niveau de débit proposé par le câble. Malgré le partage du débit entre de multiples utilisateurs de téléphone portable en un point donné, les offres commerciales font aujourd'hui clairement référence à la 4G comme point d'accès fixe pour le très haut débit.

De même, le plan France Très Haut Débit intègre les technologies hertziennes dans ses propositions d'équipement alternatif à la fibre.

L'utilisation en forte croissance de ces voies hertziennes pose la question du niveau de couverture adéquat (types et nombre d'antennes selon la densité d'usage) ainsi que de leur impact visuel et sanitaire en milieu urbain.

• Accompagner une véritable révolution sociétale

L'image de la « petite poucette » donnée par Michel Serres pour qualifier l'humanité en devenir constitue une sorte de synthèse des évolutions à attendre en matière d'usage numérique. Il s'agit de se représenter un monde où tout devient accessible partout, tout le temps et par tout le monde. On pourrait résumer cela par l'ubiquité de connexion aux autres, aux objets et aux espaces traversés ou virtuels.

Les possibilités ouvertes sont immenses et difficiles à anticiper dans toutes leurs dimensions, que ce soit pour les citoyens ou les entreprises. Les multiples usages de demain entraîneront dans leur sillon la disparition de pratiques actuelles (à l'exemple de « l'uberisation » de l'économie). Des domaines aussi variés que l'éducation, la médecine, l'administration, la connaissance, la production, se trouvent métamorphosés par les nouvelles technologies.

Le temps est passé où les acteurs publics pensaient imaginer seuls les services et usages innovants utiles aux habitants. Il s'agit maintenant de faciliter l'émergence des applications les plus adaptées à la vie contemporaine au milieu du foisonnement des initiatives individuelles, associatives ou entrepreneuriales. Il convient aussi de veiller au mieux à l'accès pour tous à ces nouveaux services en aménageant des espaces pédagogiques ou en

équipant certains lieux d'interfaces numériques.

Le besoin est immense et s'accroît de manière exponentielle, avec la progression de l'équipement des ménages en terminaux numériques mobiles ou fixes. La montée en débit nécessaire aux nouvelles applications ou aux usages multiples devient une constante, elle est renforcée par la connectivité des objets (voitures, appareils domestiques, résidences, cartes magnétiques, montres, ...) et le stockage de données à distance.

• **L'impact physique et énergétique de la « société digitale »**

Au-delà des infrastructures de réseaux, déjà abordées dans les parties précédentes, ces pratiques nouvelles ont un effet physique en matière d'aménagement : il s'agit de trouver les lieux qui stockent et rendent accessibles l'ensemble des données. A défaut de technologies performantes de partage et de répartition, cela conduit à l'émergence de « Data Centers » de grande superficie dont les normes de sécurité sont élevées et où le besoin en alimentation électrique par m² peut être jusqu'à cent fois supérieur à un bâtiment de bureau. Les industriels imaginent actuellement des solutions permettant de limiter la consommation énergétique ou de récupérer la chaleur produite par ses usines numériques.

Dans l'espace public ou les bâtiments, les bornes (recharge électrique, paiement sans contact, guide touristique ou de transport public, ...) et écrans (panneaux publicitaires, arrêts de bus, informations grand public ou commerciales, décor du tunnel modes doux, réalité augmentée, ...) se multiplient, pouvant parfois créer des phénomènes de saturation.

Dans un futur proche, on pourrait aussi voir la multiplication d'espaces automatisés, interactifs et immersifs (routes automatisées, trottoirs intelligents, bâtiments évolutifs selon météo ou fréquentation, parcs de loisir en réalité virtuelle, ...).

Autre incarnation bien réelle du « monde virtuel » : la croissance des « tiers-lieux » qui facilitent, tout à la fois, l'accès à distance aux données numériques et l'interconnaissance, voire la créativité de leurs multiples usagers. Il peut s'agir d'espaces de co-working, de télécentres de travail, de points d'accès multi-services, de sites d'apprentissage social des outils numériques, etc.

• **Politique numérique : « vers une ville agile, facile et durable »**

La Métropole de Lyon a été précurseur en matière de politique numérique. Elle accompagne le développement des entreprises et des pôles d'innovation (Espace numérique entreprises, Cluster Edit, Pôle Imaginove, association Rezopole, ...) Certains quartiers accueillent de manière privilégiée les acteurs de la filière numérique : Rives Numériques à Vaise, Pôle Pixel à Villeurbanne, le projet Part-Dieu (gare intelligente).

Cet écosystème numérique (7 000 entreprises et 50 000 emplois) associant acteurs publics et privés, des domaines de l'entreprise, de la recherche et de la formation a obtenu le label « French Tech » depuis novembre 2014.

En matière d'urbanisme, c'est la politique dite de « Métropole intelligente » qui est engagée depuis 2014. L'objectif général est de faire face aux défis posés par l'augmentation de la population et le développement durable. Cette politique donne lieu à deux projets phares : Optimod, plateforme de mobilité pour les personnes et les marchandises ; Lyon Smart Community, pour l'expérimentation des smart grids.

L'enjeu principal pour le Scot est de favoriser le développement du très haut débit facilitant tous les nouveaux usages et de veiller à l'accès de tous les territoires à une qualité et diversité d'offre équivalente. Les projets d'aménagement doivent intégrer dès leur conception, à la fois l'implantation des infrastructures numériques et l'émergence des lieux spécifiques à la société numérique.

ENJEUX

Les réseaux numériques

Stabiliser le cadre stratégique d'action de la Métropole en matière d'infrastructures numériques

- > La présence de certaines zones mal desservies en ADSL ne permet pas un niveau de débit satisfaisant pour le grand public, mais également pour les entreprises et les sites publics, ce qui devient de plus en plus problématique.
- > Une grande partie des zones urbanisées où le débit ADSL est faible a potentiellement accès à l'offre très haut débit en FttLA (Fiber to the last Amplifier). Si le réseau câblé à 100 Mbps offre une solution d'accès au très haut débit pour une grande partie de la population de l'agglomération lyonnaise, il n'est pas satisfaisant au regard des besoins des entreprises qui nécessitent des liaisons symétriques sur fibre optique dédiée. Par ailleurs, certains logements ou locaux potentiellement raccordables ne le sont pas de manière effective car le raccordement impose la souscription d'un abonnement non concurrentiel, parfois trop onéreux. Ce sont essentiellement les communes de l'est de l'agglomération lyonnaise qui sont les moins bien couvertes par cette offre (Meyzieu, Décines-Charpieu, Saint-Fons, Saint-Priest, Dardilly, Bron).
- > Les limites technologiques du réseau cuivre et du câble à 30 Mbps nécessitent de faire porter désormais l'effort sur la desserte par des réseaux en tout ou partie fibre optique des zones les moins bien desservies, avec des débits, à minima de 100 Mbps et un objectif-cible du Gigabit. L'objectif de la DSP du Grand Lyon est de desservir en technologie fibre de bout en bout toutes les entreprises du territoire d'ici fin 2017.
- > Toujours fin 2017, Orange prévoit de rendre raccordable, sur fibre mutualisée, 100% des logements et locaux à usage professionnel des villes de Lyon et de Villeurbanne. Hors zone très dense, les déploiements FttH concernent toutes les autres communes, avec un engagement de couverture totale par les opérateurs privés d'ici 2020.
- > L'utilisation en forte croissance des voies hertziennes pose la question du niveau de couverture adéquat (types et nombre d'antennes selon la densité d'usage) ainsi que de leur impact visuel et sanitaire en milieu urbain.
- > L'enjeu principal est de créer les conditions d'offres de services, neutres technologiquement, mais garantissant des débits symétriques dédiés aux acteurs économiques et une accessibilité du résidentiel à la gamme de services fournis par les réseaux de nouvelle génération, et ce, à des tarifs abordables. Ainsi, les projets d'aménagement doivent anticiper dès leur conception, le développement des infrastructures d'accueil et des infrastructures -support des réseaux et services de communications électroniques de dernière génération.

ENJEUX

La structuration urbaine et ses dynamiques

- > De manière générale, la hiérarchisation et le renforcement des centralités, permettant la limitation des besoins en déplacements et la favorisation de l'animation urbaine
- > Le développement des « secteurs bien desservis » entre transports collectifs
- > Le renforcement du rayonnement des pôles urbains européens et internationaux, et notamment de l'hypercentre lyonnais : la Part-Dieu, Confluence, Vallée de la Chimie, etc.
- > Concernant les « agrafes » urbaines : l'accompagnement de l'élargissement du centre de l'agglomération (connexions en transports collectifs, densification, atténuation des coupures urbaines générées par le périphérique, etc.)
- > La poursuite des Grands Projets de Ville et des Opérations de Renouvellement Urbain et des projets territoriaux de développement social urbain (Politique de la Ville)

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise

Le Scot affirme le lien fort entre rayonnement international et offre en grands équipements. Pour renforcer l'attractivité de la métropole et atteindre l'objectif de faire partie des grandes agglomérations européennes, certains équipements doivent être confortés ou développer. À l'échelle de besoins plus locaux, le Scot préconise le renforcement ou le développement d'équipements dans les polarités urbaines, lieux préférentiels d'accueil des équipements intermédiaires (cinémas, lycées, centres nautiques, pôles commerciaux, équipements sanitaires, équipements culturels). À ces titres, le Scot préconise de développer des domaines essentiels :

- les pôles d'enseignement supérieur et de recherche : second pôle universitaire français d'enseignement supérieur, l'agglomération lyonnaise est reconnue au niveau national. Dans une perspective de lisibilité et d'attractivité internationale, et plus largement pour faire de Lyon une métropole universitaire accueillante, les orientations du Scot concernant l'optimisation de l'organisation territoriale du développement universitaire et l'intégration urbaine des campus : mise en réseau des universités, diversification des fonctions urbaines, projets urbains ambitieux intégrant les campus, amélioration de la desserte en transports collectifs, production de logements étudiants et des services afférents... ;
- les équipements hospitaliers : faisant le constat d'une offre satisfaisante et attractive sur l'agglomération lyonnaise, le Scot interroge néanmoins la politique de restructuration qui conduit au regroupement d'établissements. Soulignant le manque de maîtrise des collectivités quant aux politiques centralisées régissant l'offre de soin, le Scot souligne l'enjeu de l'accessibilité géographique des établissements de soin ;
- les équipements scolaires : tout comme les établissements de santé, le manque de maîtrise des collectivités quant à l'offre d'équipements scolaires est souligné. Le Scot appelle à porter la réflexion sur l'articulation entre dynamiques locales (notamment démographiques) et offre scolaire, mais également sur la possibilité de favoriser la mixité sociale dans les établissements scolaires ;
- les équipements sportifs et de loisirs : malgré la présence d'équipements de haut niveau, l'offre est peu développée au regard des standards interna-

tionaux et de la demande locale. Le déficit d'équipements est particulièrement fort pour les stades, les piscines et les patinoires. Le Scot pose alors l'enjeu de renforcer l'offre d'équipements d'agglomération et de bassin de vie ;

- les équipements culturels : ils bénéficient d'un fort rayonnement qu'il est nécessaire de continuer à valoriser. Pour cela, les objectifs du Scot sont de compléter la gamme des équipements culturels de niveau métropolitain, de développer les réseaux d'équipements culturels, de donner une place plus importante à la dimension culturelle dans les projets urbains et la rendre visible, et d'améliorer l'accessibilité de ces équipements.

(suite page suivante)

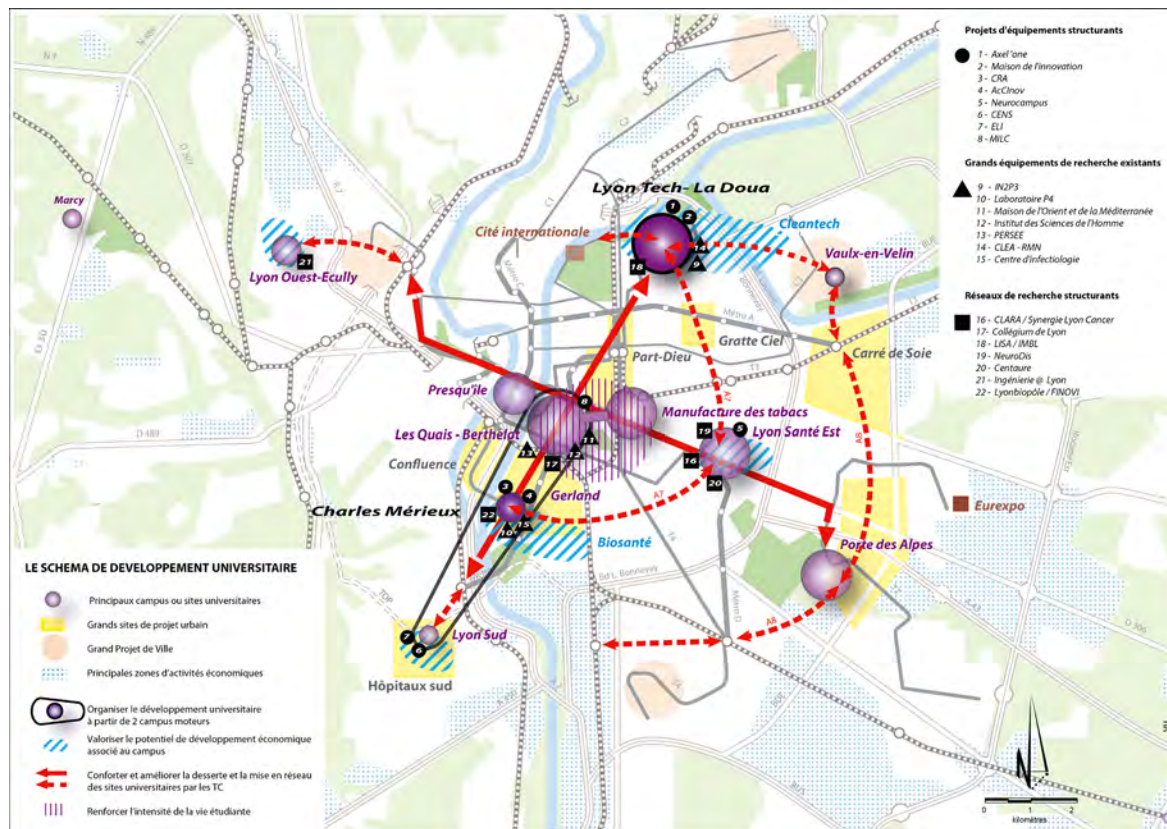
COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le Schéma de Développement Universitaire 2010-2020

Les acteurs et partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont les collectivités font partie, ont élaboré ensemble un Schéma de Développement Universitaire pour la période 2010-2020. Partant du constat que développement universitaire et développement métropolitain sont interdépendants, cette démarche partenariale a abouti à une vision prospective et un projet de développement partagé autour de trois orientations stratégiques :

- renforcer l'attractivité internationale de l'Université de Lyon, notamment en développant l'accueil des chercheurs et des étudiants étrangers et en portant le niveau d'équipement des campus à un standard international ;
- développer les synergies Université / Territoire et engager une réorganisation territoriale de l'Université ;
- faire de Lyon une ville universitaire accueillante proposant notamment une qualité de vie étudiante élevée (accessibilité, équipements).

Carte des grandes orientations du schéma de développement universitaire



Source : Schéma de Développement Universitaire 2010-2020, Université de Lyon - Grand Lyon, 2010

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique : un outil stratégique pour le très haut débit

Afin de développer les capacités de la France en matière d'économie numérique, le programme national très haut débit lancé en juin 2010 fixe l'objectif ambitieux de couvrir le territoire en très haut débit d'ici à 2025.

En incitant opérateurs et fournisseurs d'accès internet à investir dans les zones moins denses, grâce notamment à la création de réseaux d'initiative publique mutualisés, les collectivités locales se sont déjà fortement impliquées pour réduire la fracture numérique du haut débit apparue sur leurs territoires. Elles sont aujourd'hui confrontées à un enjeu beaucoup plus exigeant : le déploiement du très haut débit.

Pour les aider dans leur démarche, la loi relative à la lutte contre la fracture numérique, dite loi Pintat (2009), met à leur disposition le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), outil de cadrage qui favorise la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé et prend en compte le long terme.

A partir d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé, le SDTAN permet aux acteurs publics de s'interroger sur ce qu'ils souhaitent en termes d'aménagement numérique pour leur territoire, et de traduire les options qu'ils retiennent en besoins d'infrastructures et de réseaux dont les coûts et revenus potentiels seront évalués pour définir un projet.

Un schéma directeur territorial d'aménagement numérique détermine :

- un objectif volontariste de long terme ;
- le montant du projet ;
- le phasage du projet ;
- le plan d'action.

Partie 3

Les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales

Le développement durable, dans une perspective d'une alternative à un mode d'urbanisation trop extensif, invite à imaginer l'évolution de la ville par renouvellement urbain et réinterroge sur une utilisation optimale des espaces déjà investis par l'urbanisation. Il oblige à regarder l'existant comme possédant des valeurs propres à un instant donné, mais aussi dans son potentiel d'adaptation aux temps et aux usages. Parallèlement émerge l'expression de plus en plus vive d'une demande des habitants d'un cadre de vie de qualité, respectueux des « identités » locales et des ambiances des quartiers.

Ce double mouvement pose en définitive la question de l'agglomération que nous souhaitons transmettre aux générations à venir.

Ainsi, les tissus et le patrimoine bâti, appartenant au bien commun, contribuent fortement aux identités spécifiques des quartiers et communes du Grand Lyon. Terreaux des cultures locales, porteurs de mémoire, ils participent fortement à l'attachement des habitants à leur territoire. Ils sont ainsi facteur d'identité et de cohésion sociale, porteurs d'ancrage et d'enracinement pour la construction d'un développement urbain diversifié et de qualité. Ceci non pas selon une vision nostalgique, muséographique ou encore pastiche, mais bien selon une logique de création contemporaine qui intègre la mémoire et les identités locales.

3.1

Des formes urbaines héritées de l'Histoire et de la géographie

Constitution et évolution des tissus urbains : apparition des formes urbaines qui ont marqué le territoire



Menhir (Décines-Charpieu)



Aqueduc de la Brévenne (Lyon)



Mausolées de Trion (Lyon)

Vestiges gallo-romains : Théâtre antique de Fourvière, odéon, amphithéâtre des trois Gaules, thermes, aqueducs de la Brévenne ou de l'Yzeron, grotte Berelle, mausolées de Trion dans le quartier de Saint-Just Saint-Irénée à Lyon, menhir de Montabert à Décines-Charpieu...



Guillotière (Lyon)



Rue Mercière (Lyon)



Vieux Lyon



Villa Gorge de Loup (Lyon)

La période du haut Moyen-âge est incarnée par les édifices paléochrétiens de Saint-Just, Saint-Irénée, Saint-Laurent-de-Choulans et du Groupe Episcopal de Saint-Jean.

Puis châteaux et maisons fortes, autour de Lyon et dans le Franc-Lyonnais : châteaux de Francheville, fortin de Genay, maison du péage à Irigny, château Pierre Scize à Lyon ; **domaines** : le castel ou la Cadière à Oullins, villa gorge de Loup à Lyon... ; ainsi que les **cités historiques** constituées d'un habitat groupé : l'Île Barbe, le Vieux-Lyon, bourgs de la Guillotière, Neuville-sur-Saône, Tassin-la-Demi-Lune, Saint-Genis-Laval, Irigny...



Maisons de ville,
(Couzon-au-Mont d'Or)



Corps de ferme (Vaulx-en-Velin)



Maison des champs (Lissieu)

Constitution de bourgs en périphérie : Saint-Louis à Fontaines-sur-Saône, Lyon 3^e et 6^e... sous forme d'habitat groupé : maisons de ville, immeubles de rapport, ou individuel : hôtel particulier, maison bourgeoise

Grands domaines : grandes propriétés, couvents (Croix-Rousse, Sainte-Foy-lès-Lyon, Caluire-et-Cuire...)

Apparition des hameaux : corps de ferme, maison des champs, petit patrimoine : lavoir, puits... qui continueront à se développer au XVIII^e siècle.

< 476 La ville Antique

476 : effondrement de l'empire romain

Les traces antiques encore lisibles aujourd'hui sont rares et concentrées : implantations historiques le long de la Saône, entre Vaise et Fourvière, ainsi que le long des grandes voies (Narbonnaise, Aquitaine, Italie, Rhin, Océan...).

Aujourd'hui les traces de la ville Antique s'incarnent au travers d'objets spécifiques ou confondus dans le tissu urbain.



Aqueduc de l'Yzeron à Dardilly en cours de fouilles

476-1562 La ville médiévale, renaissance

1562 : sac du Baron des Adrets

Sous l'impulsion du développement de la soierie, du négoce, de la banque ainsi que des sciences et techniques (imprimerie, médecine...) la Presqu'île de Lyon se développe, puis les premières cités historiques se constituent autour de Lyon, au cœur des remparts du château.

L'architecture, sobre et élégante, est réalisée en matériaux nobles (pierre de taille, pierre dorée...).



Château de Charly

1562-1793 La ville classique

1793 : siège de Lyon

La ville s'étoffe et commence à sortir des limites des remparts. Lyon conquiert la rive gauche du Rhône (plan Morand) et les plans d'embellissement se multiplient en Presqu'île.

Les grands domaines investissent les Balmes à proximité des cités historiques, sites calmes en promontoire.

Des hameaux s'implantent en périphérie au contact des terres naturelles et agricoles, développant une architecture rurale plus sobre et fonctionnelle (matériaux locaux : pierre, pisé, galets ...).



Maison de maître à Charly



Technicentre SNCF (La Mulatière)



Immeubles de rapport (Villeurbanne)



Gare de Tassin-la-Demi-Lune

Tissus industriels et faubouriens se développent en périphérie de Lyon, à Villeurbanne, Pierre-Bénite, Vénissieux, Vaise, Oullins, Tassin-la-Demi-Lune... Usines, ateliers, halles, immeubles de rapport, maisons de ville, maison bourgeoise/patronale... voient le jour. La Croix-Rousse adopte un style spécifique à l'activité soyeuse avec ses immeubles canuts, traboules... Les **réseaux de transport** se développent et des équipements spécifiques sont créés (gare, halte, hangar à aviation, bac à trail....).



Pavillons à Saint-Priest



Maison du Peuple (Vénissieux)



Villa (Champagne-au-Mont-d'Or)

Habitat collectif (Lyon 8^e, Villeurbanne, Givors...) : HBM, Gratte-ciel, immeuble de rapport
Habitat individuel (Oullins, Saint-Priest...) : cités ouvrières/jardins, pavillons, villas
Équipements : bains douches, maison du peuple, centre social, groupe scolaire



Tonkin (Villeurbanne)



Cité des étoiles (Givors)



Vénissieux

De grands projets urbains sont réalisés à la Duchère, les villes nouvelles de Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux...

L'urbanisme de dalle (Part-Dieu, Tonkin) mais surtout les **immeubles de collectif discontinu** (barre, tour) se développent, parfois de façon originale (cité des étoiles à Givors, aventurière à Neuville-sur-Saône) ; développement de l'**habitat pavillonnaire en diffus**.

1793-1905 La ville industrielle

Les villes se densifient et s'étendent au-delà des limites des remparts pour implanter leurs industries, qui augmentent grâce au développement du réseau de chemin de fer. L'endiguement du Rhône à Lyon contribue également à l'essor industriel de la rive gauche. Des noyaux secondaires sont créés ainsi que deux ceintures de fortifications militaires.

Les hameaux se confortent et se multiplient.



Faubourg de Tassin-la-Demi-Lune

1905-1957 La ville planifiée

Parallèlement au confortement et développement des faubourgs industriels, des projets de planification voient le jour : composition de quartiers nouveaux à proximité des centres, répondant aux normes hygiénistes avec création d'équipements fonctionnels.

L'habitat pavillonnaire se diffuse autour des centralités.



HBM à Villeurbanne

1957-aujourd'hui La ville consolidée

Les villes doivent répondre aux dommages de guerre (reconstruction, besoin en logements, situation d'urgence, crise financière...). De nouvelles formes d'habiter sont inventées et de nouvelles centralités modernes créées. Les terres agricoles et naturelles sont urbanisées au profit des grands ensembles et de l'habitat pavillonnaire, ainsi que des zones d'activités.



Immeuble-barre et tour - Part-Dieu

Des influences culturelles régionales plurielles

Les tissus, notamment les centres historiques, sont façonnés selon leur appartenance à une zone d'influence culturelle régionale.

Le Franc Lyonnais

Le Franc Lyonnais présente les caractères de la Dombes et plus généralement de la Bresse. Les habitations y sont regroupées autour du centre du village, dont la constitution repose sur une juxtaposition de fermes. Plus on remonte au nord, plus l'habitat a tendance à se disperser. Les bâtiments sont généralement orientés nord-sud, les façades des habitations et des étables sont exposées à l'est et le bâtiment des dépendances est souvent disposé en équerre au nord du bâti. Dans la métropole lyonnaise, ces caractéristiques se retrouvent sur un territoire formant un vaste triangle entre les communes de Caluire-et-Cuire au sud, de Genay au nord-ouest (qui en fut l'une des capitales) et Rillieux-la-Pape au nord-est. Le plateau agricole du Franc Lyonnais témoigne encore de cette appartenance régionale.

L'Est et le Sud-Est

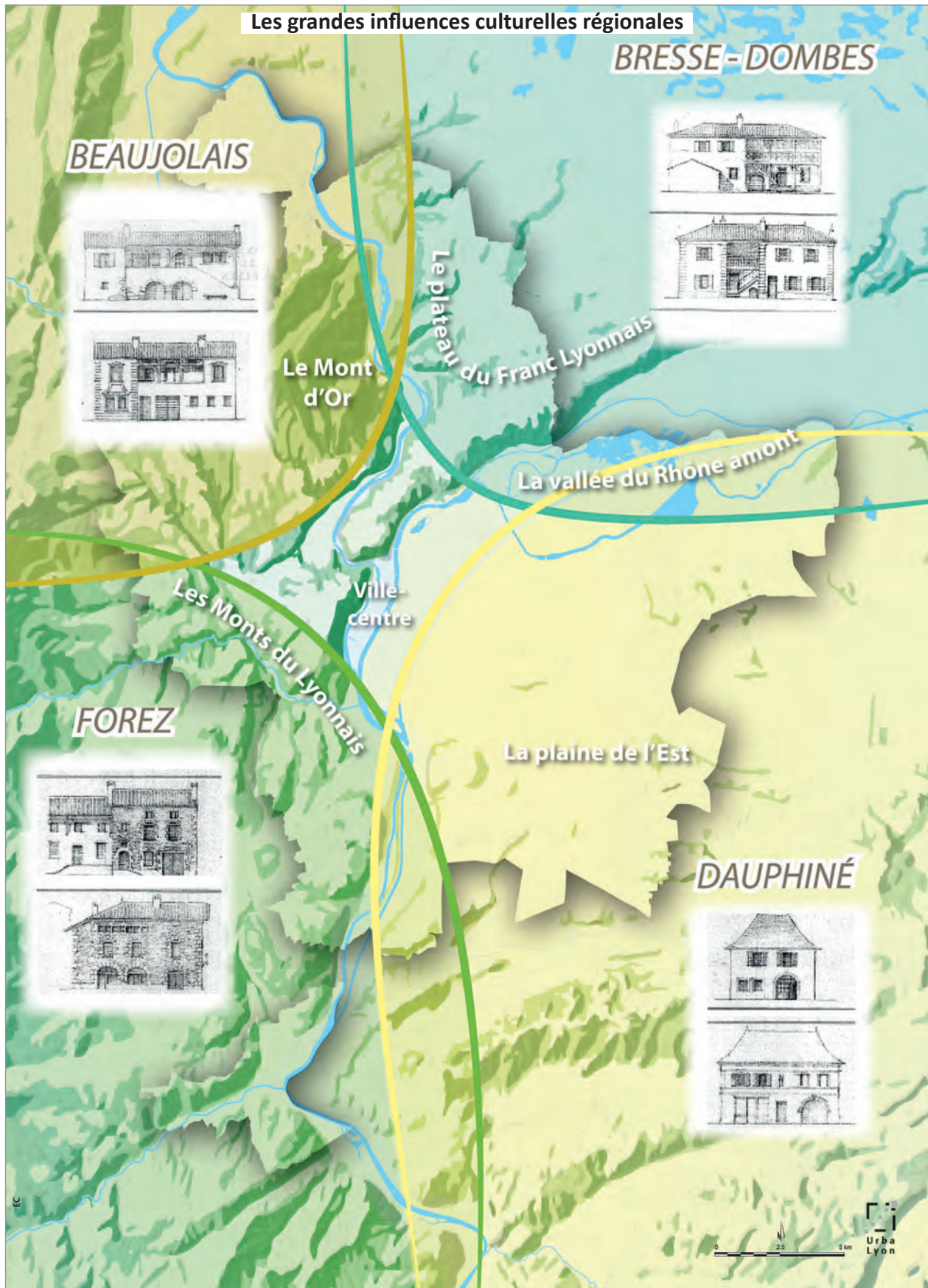
L'Est et le Sud-Est du Grand Lyon présentent les éléments traditionnels caractéristiques du Dauphiné. Les regroupements ayant présidé à la constitution des villages se sont faits en lien direct avec les rares aspérités qu'offrait le relief. On parle alors de « village site ». Quelques fermes sont toutefois isolées au milieu des terres des exploitations qui sont progressivement devenues de simples pâturages. Ces déterminants territoriaux se retrouvent à l'est d'un arc formé par les communes de Corbas, Bron et Jonage.

Le Sud et le Sud-Ouest

Les caractéristiques de la vallée du Rhône et des Monts du Lyonnais ont largement influencé le Sud et le Sud-Ouest de la métropole, depuis Marcy-l'Etoile à Solaize. C'est une zone accidentée où les villages sont groupés autour d'un point central, choisi à l'origine pour des raisons parfois stratégiques. Beaucoup d'habitations sont dispersées entre les villages pour répondre aux besoins des exploitations agricoles.

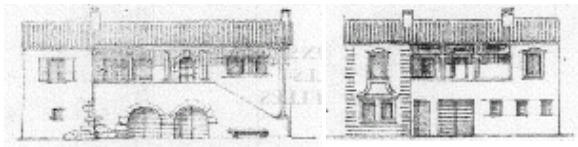
Le Nord-Ouest

Au nord-ouest, de Champagne-au-Mont-d'Or à Poleymieux-au-Mont-d'Or, les caractères du Beaujolais président. Le Mont d'Or, région trop méridionale pour être assimilée au Beaujolais, lui est cependant comparable par la disposition des habitations. On remarque l'extrême dispersion de l'habitat et la fréquence des « villages-rue » étirés le long des routes. Les maisons sont systématiquement orientées nord-sud.



Les grandes influences culturelles régionales

BEAUJOLAIS



Dardilly



Curis-au-Mont-d'Or

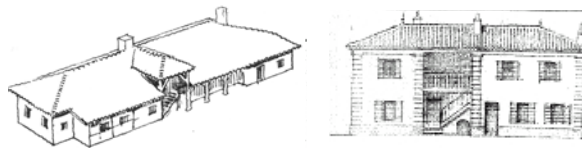


Poleymieux-au-Mont-d'Or



Poleymieux

BRESSE - DOMBES



Sathonay-Village



Vancia



Rillieux-la-Pape

FOREZ



Saint-Genis-les-Ollières



Francheville



Limonest

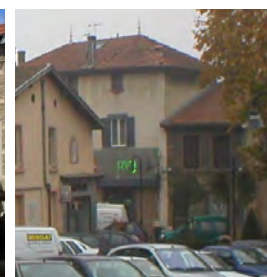


Francheville

DAUPHINÉ



Meyzieu (rue de la République)



Saint-Priest (grande rue)



Saint-Priest



Jonage

3.2

Une grande diversité des tissus et formes urbaines, caractéristique essentielle de l'agglomération

Le développement au sein des tissus existants pose la question de leur renouvellement, de son ampleur et de ses modalités. Pour y répondre, il est nécessaire de caractériser les formes urbaines et le fonctionnement de l'agglomération au regard de l'évolution des besoins des habitants (mobilité, habitat, travail, loisirs...).

En effet, l'agglomération lyonnaise, faite d'une **grande diversité de tissus urbains* et paysagers** est porteuse d'une richesse de formes bâties qui renvoie à autant d'identités sociales et culturelles. Celles-ci caractérisent fortement le cadre de vie. Malléables et en évolution permanente, les tissus existants caractérisent les spécificités, les « personnalités » des villes et villages et conditionnent leur développement futur. Porteuse de valeurs, cette diversité de tissus doit être maintenue et transmise, pour sa valeur mémorielle, témoignant des modes d'habiter, des savoir-faire constructifs, des évolutions de la ville et de ses identités...

Préserver la diversité des formes urbaines, c'est également **lutter contre la banalisation des territoires**, encourager le lien entre héritage du passé et innovation architecturale, trouver un équilibre entre la conservation des éléments signifiants de la « ville héritée » et un développement harmonieux de la « ville de demain ». C'est ainsi **assurer la qualité urbaine** au service de la qualité du cadre de vie des habitants.

L'analyse de ces **tissus** individuellement et collectivement permet de définir la **physionomie du territoire en un instant « T »**, héritage de son évolution urbaine et historique, mais également d'accompagner sa transformation de façon plus qualitative, en prenant appui sur les spécificités de chaque typologie.

Les tissus urbains et paysagers peuvent être alors considérés comme issus d'un mouvement cohérent et plus ou moins uniforme d'urbanisation, mais également selon une évolution qui les a transformés, l'évolutivité d'un tissu étant fortement conditionnée par sa situation, la taille des parcelles et leur mode d'affectation.

Dans le cadre d'un PLU intercommunal, l'analyse typomorphologique représente une opportunité de travailler à l'échelle intercommunale avec la même nomenclature, pour préparer l'élaboration des zonages du règlement.

Définition

*Tissu urbain

« Dans une agglomération, cumul d'aménagements de l'espace et leurs relations les uns avec les autres : disposition et typologie des édifices, du parcellaire, de la voirie, forme des espaces libres et leurs rapports, expression des contraintes du site : hydrographie, relief... Mot issu du vocabulaire du textile, repris par la médecine. »

Source : Espace urbain, vocabulaire et morphologie, Monum, éditions du patrimoine, 2003

Méthodologie

Analyse typo-morphologique

Le parti pris est de s'appuyer sur l'analyse morphologique de tous les tissus urbains et paysagers des 59 communes de la métropole pour définir un état des lieux, mieux appréhender leurs évolutions spatiales et temporelles, et ainsi accompagner au plus près les transformations urbaines. Depuis le PLU de 2005, l'analyse des formes urbaines de l'agglomération s'est affinée pour mieux répondre aux besoins de son évolution et accompagner sa transformation, jusqu'à caractériser chacune des typologies des tissus urbains et paysagers qui la compose. Si tous les types de tissus ne présentent pas les mêmes potentialités d'évolution, aucun tissu n'est pour autant « mis sous cloche ». Chaque typologie évoluera de manière importante ou à la marge, tant dans sa forme urbaine que dans ses fonctions.

Cette analyse typo-morphologique permet ainsi d'établir des solutions différenciées pour chaque territoire, au regard de leurs enjeux de développement, et de trouver des propositions d'encadrement réglementaires adaptées. D'autre part, elle permet de définir les ensembles cohérents et d'identifier les grandes masses contenant les tissus à caractère patrimonial.

Ces tissus urbains se répartissent en plusieurs groupes qui se définissent en fonction de leurs formes urbaines, de leurs fonctions, de leur rapport à la trame urbaine, à une typologie et un style architectural... Le critère d'homogénéité* est une caractéristique principale, indiquant le niveau de cohérence urbaine et le degré de transformation de l'ensemble pointé. En effet, les tissus homogènes, encore très unis et lisibles, témoignent d'un effet de masse et offrent moins de possibilités de transformations qu'un tissu hétérogène. Ce dernier se révèle plus mutable puisqu'ayant déjà subi des transformations intégrées dans des strates plus anciennes ou car témoignant d'une absence de logique urbaine. Parallèlement à ce degré d'homogénéité, d'autres critères permettent la **classification des tissus** :

- la fonction, unique ou multiple (résidentiel, économique, spécifique...),
- le degré de compacité,
- le critère de forme urbaine dominante (continuité, discontinuité),
- les spécificités morphologiques,
- l'histoire (les formes urbaines étant par nature héritées des évolutions historiques des territoires),
- le critère urbain ou non bâti est un autre élément de classification.

Ainsi se dégagent sept grandes « familles » de tissus urbains et paysagers, qui se décomposent en sous-familles regroupant plusieurs tissus. Ces typologies possèdent des caractéristiques différentes, pouvant toutefois être regroupées selon leurs aspects dominants, croisant des spécificités fonctionnelles et morphologiques.

Il s'agit bien ici de tendances servant de points de repère, à un moment précis, et mettant en évidence le caractère dominant de ces tissus, et non d'un jugement unique, uniforme et figé.

Ces sept familles sont les suivantes :

- les tissus compacts de centralités multifonctionnelles ;
- les tissus mixtes à formes compactes à caractère résidentiel marqué ;
- les tissus discontinus à dominante résidentielle,
- les tissus économiques,
- les tissus d'objet de grandes emprises monofonctionnelles,
- les tissus faiblement urbanisés, à dominante végétale,
- les espaces paysagers, naturels et agricoles (*traités de manière spécifique dans la partie 1 du présent rapport, ils n'apparaissent pas dans cette partie 3*).

Ces familles se déclinent ensuite en **20 sous catégories** qui elles-mêmes se divisent en différentes typologies **de tissus**, se différenciant par des variations définissant les spécificités de chacun. Ces différences sont liées :

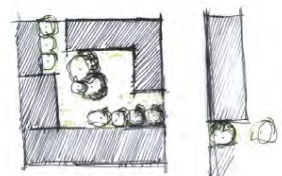
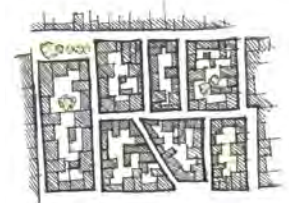
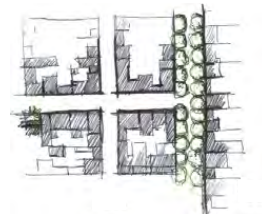
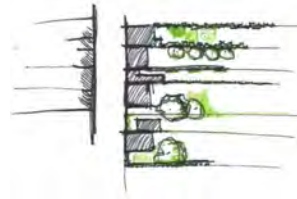
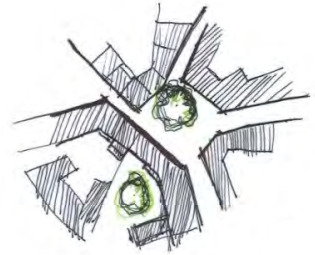
- au parcellaire, à l'espace public et la voirie,
- à l'occupation de la parcelle (implantation, gabarit),
- au rapport bâti/végétal ; aux diversités d'organisations urbaines,
- et aux spécificités du vocabulaire bâti et végétal.

Définition

Homogénéité : conservation des dispositions d'ensemble et des bâtiments remontant à l'origine de l'urbanisation.

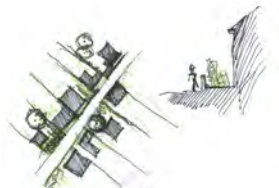
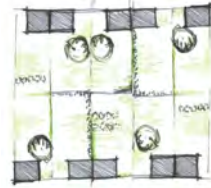
Classement des typologies de tissus au regard de leurs fonctions et de leurs formes urbaines

		Formes	
Fonctions	Familles induites par le croisement formes/fonctions	Sous-catégories de tissus	Tissus
	Tissus compacts de centralités multifonctionnelles	Tissus historiques imbriqués	Tissus des cités historiques
			Tissus de bourgs et villages
		Tissus compacts de faubourg	Tissus de faubourg
			Tissus historiques d'îlot couronne ordonnancés
		Tissus compacts développés en îlot couronne	Tissus historiques d'îlot couronne non réguliers
			Tissus d'îlot couronne ordonnancés partiellement recomposés
			Tissus contemporains d'îlot couronne non réguliers

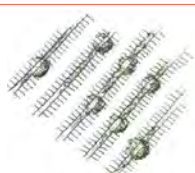


Formes

Fonctions

Fonctions	Tissus mixtes à formes compactes à caractère résidentiel marqué	Tissus composites	Tissus historiques compacts anciens en partie renouvelés	
			Tissus de faubourg en partie renouvelés	
			Tissus d'habitat collectif et pavillonnaire mélangés	
			Tissus d'habitat pavillonnaire et d'activités mélangés	
	Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970	Tissus à dominante d'habitat individuel resserré à intermédiaire	Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970	
			Tissus pavillonnaires imbriqués, antérieurs à 1970	
			Tissus pavillonnaires et intermédiaires ordonnés sur rue, postérieurs à 1970	
	Tissus de hameaux	Tissus de hameaux	Hameaux	
	Cas particulier	Tissus issus d'un plan de composition	Tissus d'habitat collectif ou pavillonnaire issus d'un plan de composition	

Formes

Fonctions	Tissus discontinus à dominante résidentielle	Habitat collectif : des grands ensembles aux petites unités bâties	Tissus d'habitat collectif discontinu	
			Tissus d'urbanisme de dalle	
		Habitat individuel récent	Tissus d'habitat individuel récent	
	Tissus économiques	Zones d'activités	Tissus de zones d'activités	
		Micros-sites d'activités	Tissus de micros-sites d'activités	
	Pièces urbaines de grandes emprises et d'intérêt collectif	Objets urbains discontinus de grande emprise	Objets discontinus de grande emprise	
		Forts militaires	Fortifications principales et secondaires	
			Cimetières	
		Tissus monofonctionnels utilitaires	Surfaces de stationnement	
			Surfaces d'emprises ferroviaires	

Formes

Fonction	Tissus à dominante végétale, faiblement urbanisés	Tissus de constructions ponctuelles de maisons individuelles sur grande parcelle	Tissus de constructions ponctuelles de maisons individuelles récentes sur grande parcelle	
		Tissus de maisons bourgeoises	Maisons bourgeoises	
		Grandes propriétés	Grandes propriétés homogènes	
			Grandes propriétés loties par un ensemble de bâtiments	

Les tissus compacts de centralités multifonctionnelles

L'expression de la « centralité » s'affirme dans l'agglomération lyonnaise, en différents lieux, sous des formes multiples qui confèrent au territoire métropolitain une organisation « polycentrique », véritable armature contribuant à structurer l'urbanisation (cf. *Partie 2.1*). Bien que chaque « cœur de ville » possède son identité propre, liée à son site, son histoire, aux diverses influences régionales, les centralités se caractérisent, quel que soit leur rayonnement, par des traits communs :

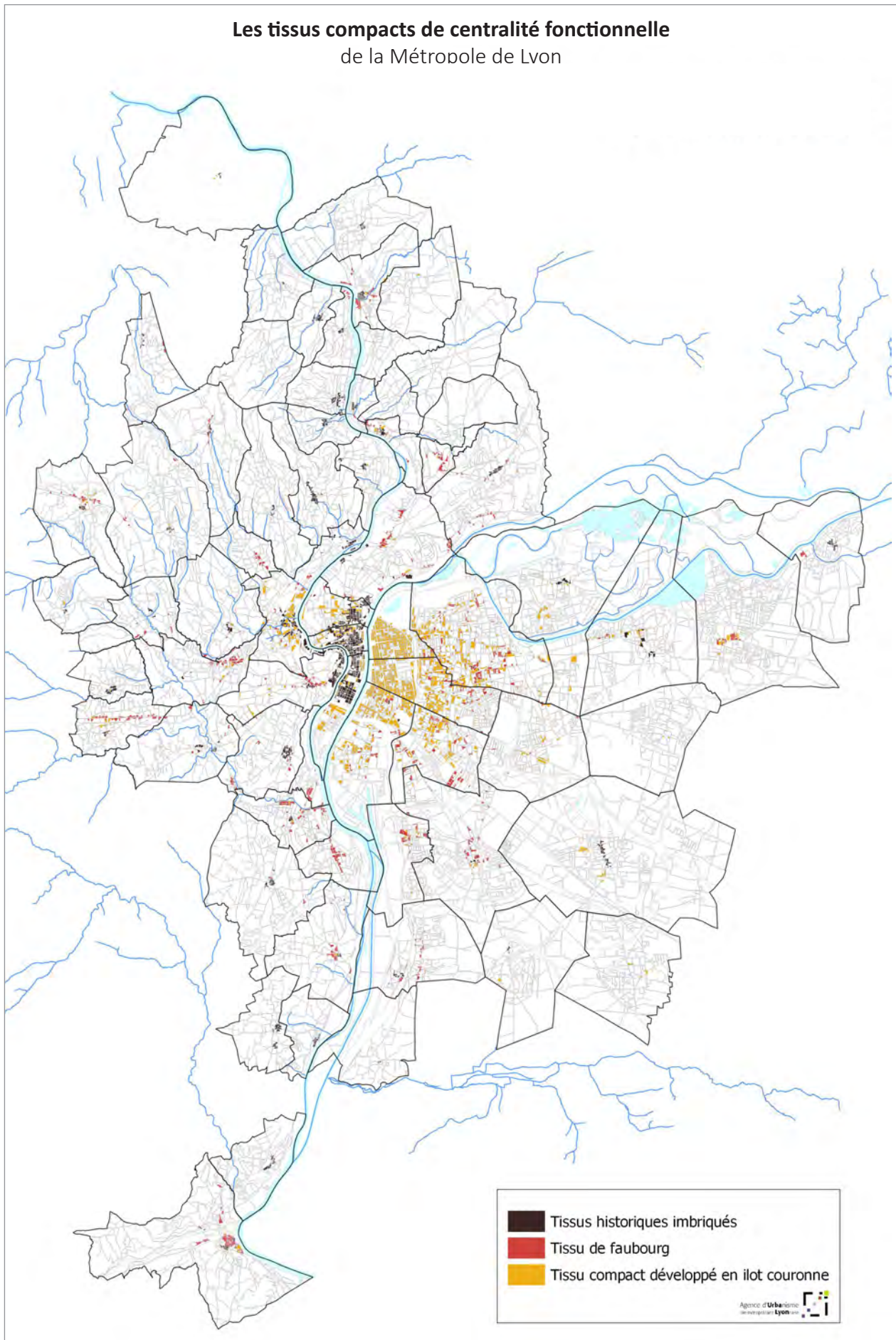
- **d'un point de vue fonctionnel**, les centres se caractérisent par une multiplicité de fonctions, administratives, commerciales, culturelles, résidentielles, même si celles-ci sont développées de façon inégale selon les centres. La fonction commerciale joue notamment un rôle fondamental dans leur attractivité et leur rayonnement (cf. *Partie 6.2*). Les tissus centraux offrent aussi une multitude de pratiques et d'usages : vie sociale et publique, détente, rencontres, échanges. Ils symbolisent des lieux de reconnaissance auxquels s'identifient les habitants.
- **d'un point de vue morphologique**, les tissus centraux correspondent le plus souvent aux noyaux historiques des communes ou des quartiers. Ce sont majoritairement des tissus anciens, enrichis au cours du temps par des extensions, reconstructions.

La rue, élément central, est fortement structurée : les bâtiments implantés en continuité ou semi-continuité, à l'alignement ou en faible recul, délimitent nettement l'espace public des espaces privés.

Cependant, quelques pôles construits au XX^e siècle, fruits d'un acte fort de planification urbaine, sont générateurs d'une véritable centralité, même s'ils prennent des formes bâties différentes : les Gratte-Ciel à Villeurbanne, opération élaborée par un plan de composition urbaine des années 1930, la Part-Dieu à Lyon issue d'un urbanisme de dalles, le Grand-Vire à Vaulx-en-Velin, ou encore la ville nouvelle de Rillieux-la-Pape composée dans les années 70.

Les tissus centraux anciens, bien que possédant des traits communs, sont de natures diverses, relatives à leur histoire, leurs topographies mais également leurs situations géographiques et influences régionales (Beaujolais, Bresse, Dombes, Dauphiné, Forez...) (cf. *Partie 3.1*), et se déclinent ainsi en plusieurs typologies :

- les tissus historiques de centre ancien, de deux natures relatives aux périodes d'apparition :
 - les **tissus denses et compacts d'origine médiévale ou Renaissance, relatifs aux cités historiques** comprises dans une enceinte fortifiée (le Vieux-Lyon, les cités médiévales de Neuville-sur-Saône et Saint-Genis-Laval par exemple...) ;
 - les **tissus denses des bourgs et villages, organisés autour d'un axe historique** (voie historique, carrefour, ramassé au pied d'un point central...), construits principalement au cours du XIX^e siècle, à l'image du centre bourg de Saint-Priest, de Fontaines-sur-Saône, ou encore le bourg de Craponne autour de la place de la Mutualité ;
- les **tissus historiques de faubourg**, développés le long des voies historiques, dans le prolongement des bourgs (Route de Paris, grande rue d'Oullins...) ou en lien au développement industriel (Villeurbanne, Vénissieux...).
- les **tissus d'« îlot couronne »**, qui se déclinent en plusieurs groupes relatifs à la période de construction et aux caractéristiques qui en résultent :
 - le **tissu historique organisé en îlot couronne ordonnancé**, spécifique à Lyon et lié aux grandes percées du XIX^e siècle (du type plan Morand) ;
 - le **tissu organisé en îlot couronne ordonnancé partiellement recomposé** ;
 - le **tissu historique organisé en îlot couronne non régulier**, spécifique à la Presqu'île de Lyon et aux pentes de la Croix-Rousse ;
 - le **tissu d'îlot couronne contemporain**, généralisé à l'agglomération, reprenant le principe d'îlot en couronne.



Toutefois, l'histoire et le développement urbain au fil du temps induisent une complexité morphologique de la ville, rendant parfois difficile la définition et les limites d'un tissu. D'autant que la relation entre forme et fonction varie elle-même au gré du temps : à en constater par exemple, le renouvellement de centres de villes nouvelles qui reviennent à des formes urbaines plus anciennes (Vaulx-en-Velin, la Duchère), ou encore les tissus de faubourg, autrefois voués à une activité de passage routier, et aujourd'hui réelles centralités et cœurs de ville (faubourg le long de la RN7 comme à la Tour de Salvagny)...

D'autre part, la fonction de centralité n'est pas l'apanage d'une forme unique, mais bien de formes urbaines dominantes. On trouvera donc d'autres formes que celles citées auparavant, bien qu'ayant une fonction de centralité prépondérante (leur forme urbaine atypique étant privilégiée à leur fonction de centralité). Les Gratte-Ciel à Villeurbanne (*cf. encadré*) en sont un exemple : centralité principale de la commune, la forme urbaine de ce quartier, issue d'un plan de composition et atypique dans l'agglomération, lui vaut un statut particulier, hors-norme.

Les Gratte-Ciel à Villeurbanne, un exemple de centralité atypique

Cet ensemble de logements sociaux, construit ex-nihilo entre 1931 et 1934, est né de la volonté du Maire, M. Lazare Goujon, de faire face à l'afflux de population et surtout d'affirmer une autonomie de Villeurbanne par rapport à Lyon. Le centre de la commune s'est ainsi déplacé de Cusset vers le site des Gratte-Ciel via Grandclément. Situé en accroche du cours Emile Zola, voie pénétrante importante, le centre des Gratte-Ciel se signale par sa morphologie particulière. Il se compose de six immeubles de 9 à 11 étages et de tours « gratte-ciel » de 19 niveaux, symétriquement disposés de part et d'autre de l'avenue Henri Barbusse qui mène à l'hôtel de ville. Le jeu des retraits et de redents rythme l'espace de la rue. Les immeubles sont habilement reliés entre eux de manière à supprimer les cours intérieures et à créer un système de circulations secondaires. L'organisation de ce centre selon une direction perpendiculaire au cours Emile Zola a permis notamment le développement d'une

animation de rue échappant aux nuisances d'une circulation automobile intense, mais offrant toutes les possibilités d'une mixité des fonctions urbaines. Aujourd'hui le centre de Villeurbanne s'étoffe, avec notamment le projet d'extension au nord. La qualité d'ensemble de ce quartier lui vaut en 1993 la reconnaissance par une préservation en zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), transformée en 2014 en Aire de mise en Valeur de l'architecture (AVAP). Ce centre affiche aujourd'hui un fort dynamisme et accueille des fonctions commerciales, de services et culturelles qui affirment sa position dans l'hyper-centre*.

Définition

***Hyper-centre** : quartier caractérisé généralement par la forte continuité et la densité du bâti, où les activités urbaines atteignent leur plus grande intensité, regroupant les principaux équipements et édifices commerciaux d'une agglomération. L'hyper-centre correspond aux quartiers de part et d'autre du Rhône jusqu'à la Part-Dieu (à Lyon), et s'étend aux Gratte-Ciel (à Villeurbanne).

■ Les tissus historiques imbriqués

Les tissus compacts de centres anciens se déclinent en deux catégories : les tissus denses et compacts des cités historiques et les tissus denses des bourgs et villages, issus d'une histoire plus récente. Possédant de nombreuses caractéristiques communes, leur distinction provient essentiellement de leur compacité, liée à leur implantation ainsi qu'à leur développement historique.

En revanche, leurs fonctions sont communes et multiples : les rez-de-chaussée (voire le premier niveau pour entre autres le stockage) accueillent généralement commerces, activités, services, équipements..., tandis que la fonction résidentielle est plutôt dévolue aux étages, bien qu'elle tende parfois à investir les maisons de ville dans leur intégralité.

Spécificités du tissu historique imbriqué

- une hauteur relative (R+2 ou 3 en moyenne), une légère variation de l'épannelage (demi-niveaux),
- une lecture du rapport au plan d'origine conditionné par les fortifications (sinuosité du tracé viaire, ...),
- un maillage secondaire piéton à ciel ouvert ou couvert (traboules, passages...) reliant les cours intérieurs ou les rues,
- un parcellaire étroit qui conditionne un rythme de façade variable et irrégulier et une continuité sur rue, favorable à l'animation des rez-de-chaussée,
- un vocabulaire architectural variable allant d'une exécution modeste avec peu de modénature jusqu'à un traitement plus soigné mettant en valeur le travail de la pierre, à travers des éléments de modénature de qualité accompagnant principalement les baies (chainage d'angle, encadrement, entablement, fronton, madone, niche, arc en accolade, meneaux...), une façade plutôt lisse, avec une absence de saillie de type balcon, un vocabulaire des volets rythmant les façades.

Les tissus des cités historiques

Ils se sont implantés dès la période médiévale, puis à la Renaissance, en des lieux stratégiques (points culminants propices aux points de vue panoramiques, développement au pied d'un château... dans l'objectif de se protéger des invasions, intempéries, inondations, etc.), suivant une organisation concentrique ou ramassée sur elle-même, conditionnée par les limites de la ville (enceinte fortifiée). Neuville-sur-Saône, Saint-Genis-Laval, Grigny, Vieux-Lyon, Presqu'île côté Saône... en sont de bons exemples. Le bâti, implanté en front de rue de façon continue, se développe sur un parcellaire dense, imbriqué, morcelé et étroit, conditionnant des voiries sinueuses, étroites, peu ensoleillées. Cette organisation engendre une compacité caractéristique des centres de cités historiques, laissant peu de place à la végétation.

Le bâti, de facture modeste se définit par des façades lisses, faibles en modénature, par un épannelage* variant d'un niveau, par une hauteur relativement faible (trois niveaux en moyenne en périphérie, mais jusqu'à six niveaux dans le Vieux-Lyon). Certains éléments architecturaux traduisent le caractère historique de la cité : tour de guet, fenêtres à meneaux, arcs en accolade, baies cintrées, construction en galets et pierre... Cette typologie de tissus est encore lisible et homogène en plusieurs lieux dans l'agglomération et de façon très prégnante dans l'hyper-centre de Lyon, dont les valeurs sont reconnues au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco.

Pour autant, la lecture des cités historiques est parfois perturbée par des aménagements ultérieurs. Par exemple, les percées des XVIII^e-XIX^e siècles ont recomposé les façades principales des immeubles de la Presqu'île, alors que les cours et intérieurs ont gardé leurs caractéristiques originelles. Les îlots se parent d'allure haussmannienne, alors même que leurs imbrication, densité parcellaire et système de cours traduisent leur appartenance aux cités historiques plutôt qu'à des plans d'aménagement haussmanniens. Par ailleurs, les cités historiques, aux caractéristiques patrimoniales et identitaires indéniables, ont une valeur qui pourrait être mieux reconnue. En effet, bien que leurs intérêt historique et valeurs patrimoniales soient partagés, elles ne font pas toujours l'objet d'une identification ou, si cela est pertinent, d'une protection spécifique. Celle de Neuville-sur-Saône est par exemple protégée par une ZPPAUP (en cours de transformation en AVAP). Leur bonne préservation jusqu'à aujourd'hui tient à un phénomène de mutation modérée, due aux contraintes spatiales et patrimoniales (densité, compacité, étroitesse des voies et du parcellaire, qualité architecturale...). D'autre part, de nombreuses villes possèdent aujourd'hui des traces de cités historiques assez réduites, étoffées par un bourg constitué plus lisible (Genay, Francheville le Chater, Saint-Germain-au-Mont d'Or...).

La préservation des caractéristiques intrinsèques et de la valeur historique de ces cités est à articuler avec le bon fonctionnement d'une centralité actuelle et aux besoins des habitants.



Définition

*Epannelage : terme désignant le profil de plusieurs volumes et hauteurs de bâtiments perceptible depuis l'espace public.

Les tissus de bourgs et villages

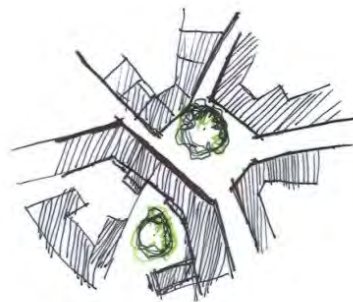
Ils sont implantés plus tardivement, principalement au XIX^e siècle, le long des voies historiques, autour d'une église, d'une maison seigneuriale, d'un espace public structurant... Ils présentent également une forte densité bâtie, mais une compacité plus faible, du fait de l'étiement du tissu le long de l'axe historique. L'ensemble se compose d'unités bâties étroites et denses, avec des fonds de parcelles généralement occupés par des bâtiments annexes ou occasionnellement plantés.

La Grande-rue de Saint-Priest, le bourg de Fontaines-sur-Saône, de Vernaison, ou encore Bissardon... illustrent bien ces tissus. Les quais de Saône, beaucoup plus anciens mais remaniés aux XVIII^e-XIX^e siècles, constituent un exemple de ce type de tissus datant d'avant le XIX^e siècle.

Le bâti, aligné sur rue de façon continue, se caractérise par sa simplicité, hormis quelques maisons plus bourgeoises qui bordent les centres anciens (modénature accentuée, saillies...). Les hauteurs sont relativement faibles (3 niveaux en moyenne), l'épannelage varie d'un niveau en moyenne et le traitement des façades est équilibré (rythme régulier entre plein et vide).

Cette typologie de centre ancien est la plus répandue dans l'agglomération et constitue un patrimoine ordinaire souvent peu reconnu. Elle est également plus fortement sous pression, du fait de son caractère moins imbriqué, et moins concentré que la cité historique.

Le renouvellement de ces centralités historiques, de façon harmonieuse, nécessite de trouver un équilibre entre qualités et développement, afin de répondre aux évolutions des modes de vie.



Rues Pierre Bouvier et Pierre Carbon (Fontaines-sur-Saône)



Rue de la République (Couzon-au-Mont-d'Or)



Grande-rue de Saint-Priest

Principes d'évolution souhaitable des tissus historiques imbriqués

- la promotion d'une faible mutation de ces tissus patrimoniaux ;
- la reconduction de la morphologie existante des cités historiques et la préservation des caractéristiques de chaque bourg et village ;
- l'encouragement des formes favorisant la multifonctionnalité ;
- la favorisation d'un urbanisme de cour à l'arrière du front bâti ;
- l'intégration des espaces de pleine terre, dans une certaine limite ;
- les transitions avec leur environnement bâti ou naturel.

■ Les tissus historiques de faubourg

Les faubourgs se sont développés le long des voies de communication, de façon linéaire en « village-rue » (Craponne, Tassin-la-Demi-Lune, Pierre-Bénite, Caluire-et-Cuire...) en articulation avec les voies secondaires. Ils sont également liés au développement de quartiers industriels (Vénissieux ou encore quartier Dedieu-Charmettes à Villeurbanne).

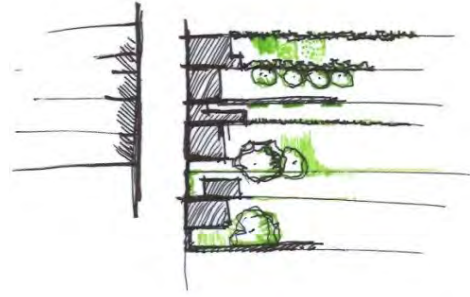
Ils se développent en général sur un parcellaire dense et étroit, en lanière. Cette profondeur de parcelle est dévolue aux espaces végétalisés ou plantés (jardins, fruitiers...) ou à de petites unités bâties (appentis, ateliers, garages ...) ; le bâti étant aligné sur rue, de façon quasi-continue (quelques retraits ou vides offrent des percées visuelles et espaces de respiration).

Les faubourgs, aujourd'hui véritables centralités pour nombre d'entre eux, sont devenus un lieu de rencontres, de partage, d'échanges sociaux, culturels, économiques... Toutefois, quelques exceptions ne possèdent pas de fonction de centralité, au profit d'un caractère plus résidentiel (cf. *Les tissus composites*).

Ces faubourgs, porteurs d'urbanité, sont globalement caractérisés par une riche diversité urbaine, architecturale et fonctionnelle. Ils répondent à une offre d'habitat diversifié du fait de la multiplicité des formes bâties, et de la présence de poches végétales qui participent à la qualité du cadre de vie.

Présents en nombre important dans la métropole lyonnaise, ils possèdent un rôle particulier dans l'évolution de la ville, en raison de la typicité de leurs formes urbaines et de la mixité de leurs fonctions. Ils constituent une part importante du développement urbain de l'Est lyonnais, quartiers de la rive gauche de Lyon et Villeurbanne, notamment.

Ils sont soumis à forte pression, par leur emplacement central, leur hétérogénéité naturelle, et leur caractère modeste. Déjà fortement renouvelé dans la ceinture Est de Lyon, il importe d'être vigilant sur le devenir, au risque de perdre l'esprit des lieux et la mémoire de ces quartiers historiques.



Spécificités du tissu historique de faubourg

- une variété des typologies bâties : maison de ville, immeuble de rapport, locaux d'activités et pavillons anciens se côtoient ;
- une hétérogénéité des hauteurs (variation de l'épannelage de un niveau en moyenne) sur la façade qui compose la rue, mais également entre le 1er et 2e rang ;
- une lecture du parcellaire en façade ;
- une variété d'implantation (bâtiments d'activités, immeubles et maisons de ville en front de rue, pavillons en léger retrait ménageant un frontage privé pouvant être végétalisé ;
- une absence de décor (hormis les décors peints en façade, aux lignes géométriques, et les animations de toitures telles les redents, les lucarnes, les croupes) ;
- une mixité fonctionnelle très présente (activités industrielles, artisanales, tertiaires et résidentielles) en front de rue, seconde bande et cœur d'îlot ainsi que des rez-de-chaussée animés.

Définition

Le faubourg

« Le faubourg constitue un territoire urbain complexe mais relativement lisible, façonné par des activités humaines bien typées où s'imbriquent étroitement habitat et lieux de travail, artisanat, industrie et commerce »¹.

« Un temps hors les murs, le faubourg est la ville aujourd'hui. Derrière une façade pittoresque, il révèle des qualités urbaines étonnamment concordantes avec les interrogations du moment : mixité, développement durable, reconstruction de la ville sur elle-même... Mixité, les faubourgs en fournissent une image concrète : celle d'un espace d'animation sociale exceptionnel par la cohabitation des types de population, d'habitat et d'activité. Les diverses fonctions de la ville s'y articulent pour déterminer un mode de vie en même temps que l'identité des lieux (...) »².

1. Cf. « La ville superposée : le cas du faubourg St Antoine » - Publication Cahier de l'IAURIF n°130, 2001.

2. Cf. « Les faubourgs, laboratoires de ville » - revue « Projet urbain », n°19, Paris, mars 2000.

Principes d'évolution souhaitable des tissus historiques de faubourg

- La nécessité de préserver la mixité fonctionnelle, gage d'un équilibre urbain. Cela nécessite notamment la favorisation de toutes les activités économiques en ville et notamment l'économie productive.
- La préservation de la diversité dans l'écriture morphologique et architecturale du tissu urbain :
 - composition des fronts de rue, dans l'esprit d'un alignement continu, favorisant des rythmes et acceptant des « respirations »,
 - conservation des contrastes de hauteurs entre les bâtiments (épannelage irrégulier), allant de la maison de ville à l'habitat intermédiaire et les petits collectifs,
 - construction en deuxième rang (cœur d'îlot),
 - lecture du parcellaire en façade.
- La promotion d'une végétalisation « d'ambiance » sur les arrières.



Avenue de la République (Tassin-la-Demi-Lune)



Avenue des Frères Lumière (Lyon 8e)



Avenue Edouard Millaud (Craponne)

■ Tissus développés en îlot couronne

Les tissus d'îlot* couronne* se déclinent en deux catégories, principalement dues à leurs périodes de constructions et aux caractéristiques qui en résultent : les tissus historiques (déclinés en deux variantes) et les tissus contemporains.

Possédant de nombreuses caractéristiques communes (notamment la présence d'activités commerciales en rez-de-chaussée, tandis que les étages sont dévolus à des fonctions résidentielles ou d'activités tertiaires), leur distinction provient essentiellement de leurs caractéristiques architecturales, mais également de leur appartenance à une opération urbaine programmée, d'une construction ex-nihilo ou issue d'un renouvellement.

Les tissus historiques d'îlot couronne ordonnancé

Ces tissus sont une spécificité lyonnaise, héritage des grands travaux d'agrandissement et d'embellissement de Lyon. Ils sont liés aux percements de grandes artères (quartier Grolée) ou aux plans de planification des voies, de composition urbaine organisés en îlotissement*. En effet, un ensemble de plans d'urbanisme (plan Morand, plan Scève, plan Crépet-Van Doren, plan Préfecture, plan Brotteaux...) datant du début du XIXe siècle a organisé la construction sur ce territoire. Ces plans mettent en œuvre une physionomie de la rue nouvelle pour l'époque : la rue ordonnancée.

Les tissus se caractérisent par une trame viaire régulière en damier, ordonnancée, qui définit l'organisation du bâti en couronne sur des îlots. Les voiries, rectilignes, orthogonales et assez larges, ménagent des espaces publics majeurs (souvent de la taille des îlots) et sont généralement accompagnées d'arbres d'alignement ou de plantations organisées.

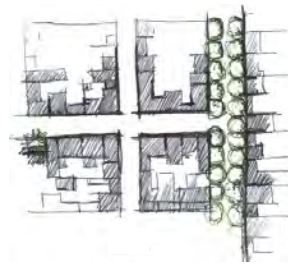
Le bâti continu et à l'alignement présente une majorité de constructions homogènes en terme de hauteur (5 à 6 niveaux en moyenne) et de composition de façade. Ces tissus se démarquent en effet, outre leur hauteur et leur organisation en couronne, par les détails accordés à l'architecture et à la modénature (rez-de-chaussée différencié et ordonnancement des élévations, balcons ouvragés, corniches, moulures, encadrement et couronnement des baies, jeux de matériaux...) qui lui donnent un caractère bourgeois et une valeur ajoutée.

Les îlots bâtis sont fermés sur une cour commune, urbanisée (intégration de la structure ancienne dans la reconstruction XIXe siècle, annexe et ateliers) ou dévolue à un cœur d'îlot libre et parfois végétalisé.

Les tissus historiques d'îlot couronne ordonnancé sont encore fortement présents sur la rive gauche du Rhône,

Spécificités des tissus développés en îlot couronne :

- une continuité bâtie et un alignement sur voie caractéristiques,
- une hauteur moyenne assez importante (6 étages en moyenne),
- un épannelage régulier (continuité des lignes de toitures), rythmé par des toitures mansardées à lucarnes ou des étages attiques,
- des cœurs d'îlots communs, dévolus au végétal et à l'aération, ou à l'accueil des constructions de faible emprise,
- un ordonnancement des façades très spécifique,
- un vocabulaire architectural fin et soigné : éléments de modénature et d'architecture remarquables (encadrement, entablement, fronton, corniche, bandeau, bossage, chaînage, cariatide, motifs figurés ou végétalisés...),
- des éléments d'accompagnement en ferronnerie (balcons, garde-corps, lambrequins, vantaux, impostes...) ou en bois (jalousies, volets intérieurs...).



Quartier des Brotteaux (Lyon 6°)

Définition

***Ilot** : Portion d'espace urbain délimitée à son pourtour par des rues et/ou en partie par un cours d'eau ou toute autre limite physique, sans rue intérieure autre qu'en impasse ou privée et fermée par une barrière. Le cœur d'îlot est la partie intérieure d'un îlot.

***Ilot couronne** : îlot ayant son périmètre entièrement bâti, isolant le cœur d'îlot de façon hermétique à l'espace public.

***Ilotissement** : étendue de terrain ayant été divisée en îlots. C'est une opération effectuée avant le lotissement des terres en îlots constructibles. L'ilotissement est fréquent au XIXe siècle, par exemple à Levallois-Perret ou sur la rive gauche du Rhône à Lyon.

Source : Espace urbain, vocabulaire et morphologie, Monum, éditions du patrimoine, 2003

notamment à proximité même des quais ou encore dans le quartier des Brotteaux, via le cours Vitton. Ils tendent à se renouveler plus fortement dans les rues secondaires, en raison d'un enjeu commercial moindre, d'une qualité architecturale moins remarquable et de fonctions résidentielles plus développées. On en rencontre également en Presqu'île, où ils se caractérisent par une imbrication du bâti plus marquée, due à un parcellaire plus contraint au regard de l'histoire de l'urbanisation de ce secteur.

Le caractère spécifique de ces tissus, le plus souvent fortement patrimoniaux, tend à disparaître du fait de constructions nouvelles inadaptées. Leur préservation nécessitera de limiter autant que possible le renouvellement de ces immeubles, en privilégiant des réhabilitations ou en encourageant une réinterprétation stricte des caractéristiques (implantation, architecture, morphologie, attique...).

Le cas particulier des tissus historiques d'îlot couronne type canut

Dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon se rencontre une autre typologie de tissus historiques d'îlot couronne, non réguliers, entre tissu compact de centre ancien et tissu d'îlot couronne historique. Avec leur « habitat Canut » typique lié à l'activité de la soierie à Lyon au XIX^e siècle, leurs organisation urbaine et architecture propres, ces tissus se démarquent par leur urbanisme qui relève non pas d'un plan de composition urbaine globale, mais d'un développement d'usage immédiat pour répondre aux besoins de l'essor de la soierie.

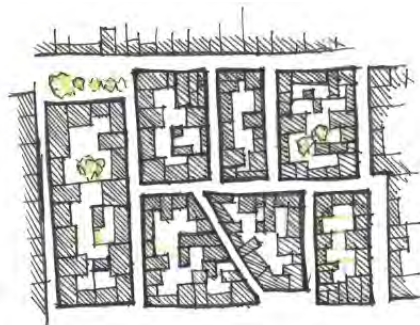
Ces tissus s'apparentent à ceux de faubourg mais avec un système parcellaire différent. Ils se caractérisent par des immeubles à l'épannelage varié, implantés à l'alignement et en continu, ménageant des cœurs d'îlots disparates. Ces immeubles, de facture modeste, comportent une importante hauteur sous plafond, caractéristique permettant l'utilisation des métiers Jacquard dans les appartements.

Sur les Pentès, la qualité architecturale et urbaine du tissu a incité, en 1994, à la création d'une zone de protection du patrimoine architectural et paysager (ZPPAUP), révisée en 1999 et en cours de transformation en AVAP en 2014. Des caractéristiques spécifiques sont à noter : implantation le long de voies étroites et pentues, présence d'un important réseau de traboules et de cours induisant une circulation piétonne marquée.

Sur ces tissus patrimoniaux, porteurs d'identité et de mémoire, il apparaît nécessaire de poursuivre l'effort de revitalisation et de valorisation.



Rue de Sèze (Lyon 6^e)



Îlots non réguliers composant une partie du quartier de la Croix-Rousse (Lyon 4^e)

Spécificités du cas particulier des tissus historiques d'îlot couronne type canut :

- une hauteur variable (de un à deux étages en moyenne), une graduation des hauteurs entre l'implantation sur grands axes et en cœur d'îlots,
- un alignement strict sur rue,
- une semi-continuité, une possibilité de césure pour introduire des percées visuelles et espaces de respiration,
- une lecture du parcellaire en façade, favorisant une diversité du paysage urbain,
- une architecture sobre, avec peu d'éléments de modénature, mais essentiels
- une intégration respectueuse des caractéristiques du site.

Les tissus historiques d'îlot couronne partiellement recomposés

Si les îlots conservent la trame viaire régulière en damier ou organisés autour d'une cour, les constructions se distinguent par une relative variation de hauteur et surtout la recomposition des façades. En effet, parfois, ces îlots sont en partie renouvelés sur un ou deux bâtiments ou une moitié d'îlots, comme dans le 6^e arrondissement de Lyon.

Par rapport aux caractéristiques architecturales des tissus historiques d'îlot couronne « classiques », les modalités s'atténuent, les façades se lissent dans le cas des îlots d'origine haussmannienne... En revanche, on note un respect de l'implantation et du caractère clos, des hauteurs (dues à une hauteur importante dès l'origine), et du système de cours en cœur d'îlot.

Les opérations de rénovation des années 1960-70, entraînant la démolition d'anciennes constructions pour reconstruire des bâtiments « modernes », ont parfois accentué ce phénomène de distinction. Construits parfois en retrait de la rue, en discontinuité, avec des hauteurs élevées, ces bâtiments s'affranchissent en partie de l'ancienne composition urbaine du bâti en couronne, tout en conservant la trame viaire régulière.

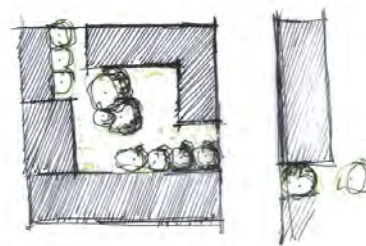
Malgré ces évolutions, le maintien de la cohérence d'ensemble de la forme urbaine du tissu (en garantissant le respect des constructions à l'alignement, des continuités bâties, de la régularité et de l'ordonnement des façades, et de la qualité du traitement architectural dans le cas des îlots ordonnancés) reste fondamental, tout comme la réintégration de la nature en ville dans les cœurs d'îlots.



Les tissus contemporains d'îlot couronne

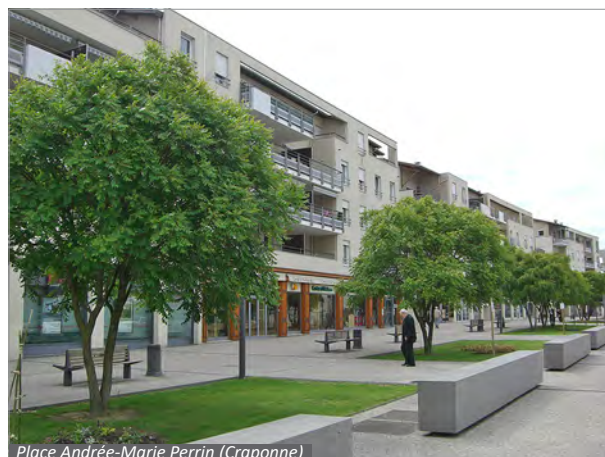
Ils correspondent à une organisation en îlot-couronne fermé ou parfois entrecoupé de césures. Cette typologie bâtie apparaît principalement à partir des années 80-90 et incarne la forme urbaine nouvelle de centralité, favorisant la multifonctionnalité (commerces, services, tertiaires, équipement, habitat...). On rencontre cette typologie rue de la République à Meyzieu, avenue Jean-Jaurès à Décines-Charpieu, dans le quartier Charpenne à Villeurbanne, au nouveau centre de Tassin-la-Demi-Lune autour du mail, ou encore place Andrée-Marie Perrin à Craponne. Ce phénomène est favorisé par les opérations d'aménagement d'ensemble (du type ZAC).

Le bâti s'implante en front de rue, même s'il arbore parfois de légers retraits d'alignement afin de ménager des places de stationnement ou petits espaces publics. Les socles des bâtiments accueillent commerces et activités, plus rarement des logements. Le cœur d'îlot libre peut être végétalisé ou dédié au stationnement.



Ces tissus se caractérisent par des immeubles de grande hauteur (6 à 7 niveaux en moyenne) et des linéaires de façades assez réguliers. De facture modeste, les saillies sont en général les seuls éléments d'ornement des façades. Moins consommatrice d'espace que les collectifs implantés de façon discontinue hérités des années 1960, cette typologie possède une plus grande compacité et répond également à la volonté d'une meilleure insertion dans le tissu environnant.

Renouant avec des formes plus urbaines, ce tissu a tendance à se banaliser dans son traitement architectural, ne s'appuyant pas toujours sur les caractéristiques de l'environnement immédiat. Le maintien de la mixité fonctionnelle, le respect de la morphologie du bâti et le rapport au végétal (permettre des discontinuités favorisant des percées visuelles sur les cœurs d'îlot...), l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions, sont autant de points de vigilance au regard de l'évolution de ces tissus.



Principes d'évolution souhaitable des tissus développés en îlot couronne

- Le maintien du caractère patrimonial de certains îlots historiques
- La favorisation de la multifonctionnalité (commerces, services, tertiaire, équipement ...)
- La composition des fronts de rue, dans l'esprit d'un alignement continu, en favorisant des rythmes et en acceptant des « respirations »
- Une organisation des cœurs d'îlots garantissant une part de végétal
- Concernant spécifiquement les tissus historiques d'îlot couronne type canut : un respect de l'esprit des cœurs d'îlots communs (destination à adapter en fonction du tissu d'origine).

ENJEUX

*les tissus de centralités multifonctionnelles :
vers une plus grande qualité urbaine et une
diversité des fonctions*

**Les spécificités communes aux tissus
de centralités multifonctionnelles,
références pour une évolution
harmonieuse :**

- une densité bâtie et de population,
- une morphologie urbaine compacte,
- une mixité fonctionnelle,
- une continuité bâtie sur les voies principales,
- une implantation à l'alignement sur rue,
- un mode de couverture répondant au tissu d'origine/environnant,
- une homogénéité/cohérence d'ensemble, par le respect des caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères.

L'évolution des centres nécessite une attention particulière pour répondre à l'enjeu de la conciliation des objectifs de développement et du maintien des identités et de leurs caractéristiques.

D'autres enjeux important également :

- > la valorisation de la diversité des tissus urbains, en évitant la banalisation et le nivellement des paysages ;

- > le maintien et le développement de fonctions diversifiées pour perpétuer le rôle structurant des centres (avec des niveaux d'enjeux variables selon les sites). Cette diversification est à envisager en veillant à l'équilibre entre fonctions résidentielles et fonctions économiques, notamment tertiaires (bureaux et services). Des formes encourageant la fonction commerciale, fondamentale à la vie et à l'animation sociale des centres, y participent également (vitrines animant l'espace public, services de proximité rendus aux habitants, lieux de rencontre...) ;
- > la vigilance vis-à-vis des centres historiques qui appartiennent à notre patrimoine culturel : leur préservation s'appuie sur le respect de leurs caractéristiques. Les enjeux de protection sont forts sur la Presqu'île et le Vieux-Lyon, reconnus au patrimoine mondial de l'Humanité (cf. OAP Unesco), mais aussi dans certains centres de communes périphériques, considérés comme cités historiques à très forte valeur patrimoniale (Neuville-sur-Saône, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-Laval, Irigny...). D'autres centres de bourgs et villages, plus récents et évolutifs, sont aussi concernés : leur nécessaire développement soulève l'enjeu du respect de l'esprit des lieux, pour garantir un bon équilibre urbain et un cadre de vie de qualité.

Les tissus mixtes à formes compactes (à caractère résidentiel marqué)

En-dehors des centralités multifonctionnelles, il existe d'autres tissus compacts. D'un point de vue fonctionnel, ces tissus se caractérisent par une dominante résidentielle et comportent un caractère de centralité moins prononcé, malgré la présence ponctuelle d'activités voire de commerces ou services. D'un point de vue morphologique, ils se définissent par une compacité variable, qui s'incarne en des formes diverses, par une relative continuité ainsi que par une certaine minéralité. L'aspect végétal n'est pas prédominant, même si les nouvelles opérations favorisent la réintroduction du végétal au travers de percées visuelles sur les jardins, des plantations sur les cœurs d'îlots...

Ils sont de diverses natures :

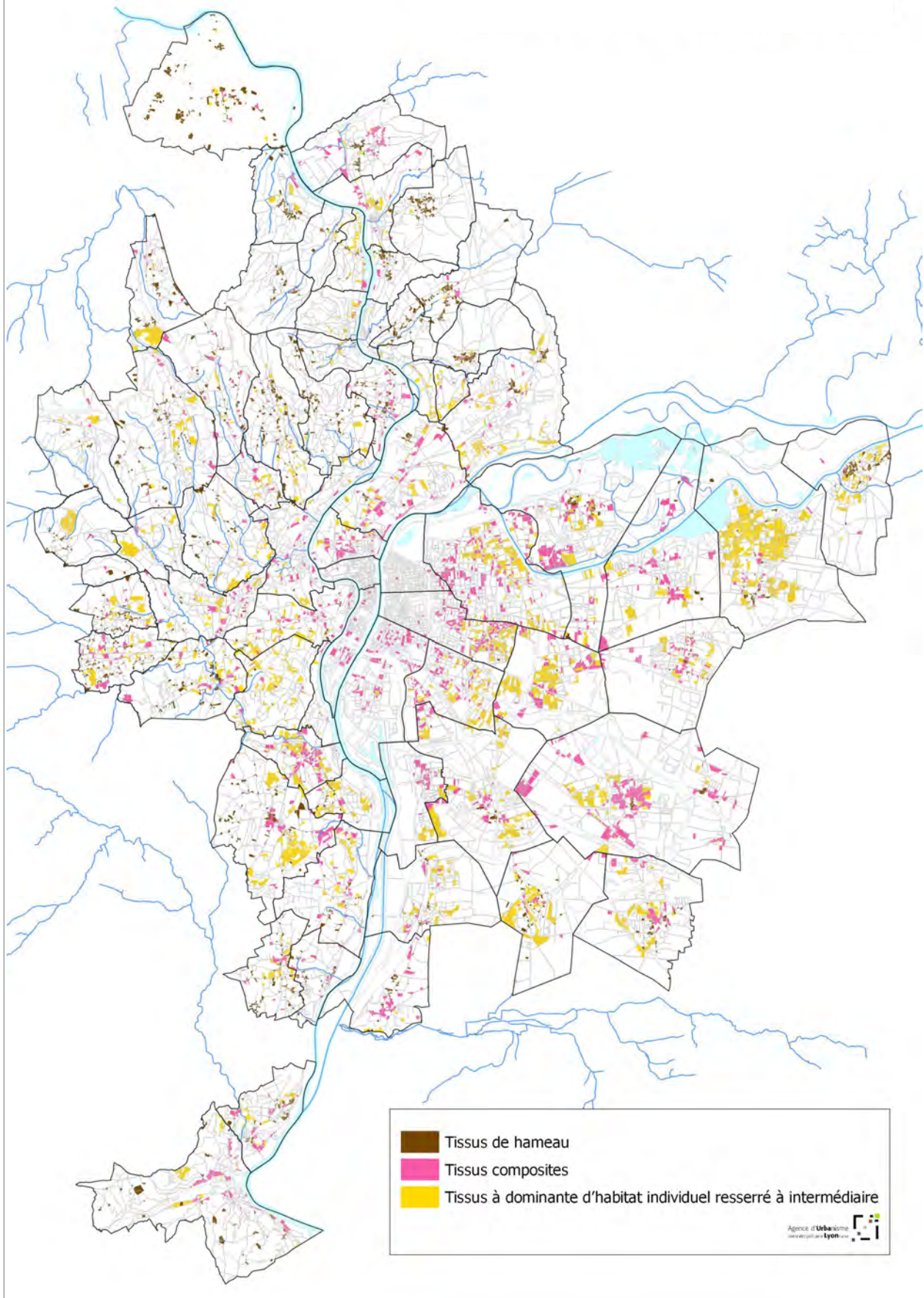
- **les tissus composites** mélangent tissus anciens, activités, et habitat collectif. Ils offrent des possibilités de renouvellement vers des formes compactes homogènes, d'habitat collectif ou intermédiaire, avec un fort rapport à la voie ;
- des zones concernent également des tissus à **dominante d'habitat individuel resserré à intermédiaire** qui se déclinent sous plusieurs formes :
 - les tissus pavillonnaires antérieurs à 1970, ordonnés sur rue ou imbriqués (ce dernier étant spécifique à Villeurbanne) ;
 - les tissus pavillonnaires ordonnés sur rue, postérieurs à 1970 (y compris l'habitat intermédiaire) ;
- les tissus de **hameaux**.

Les tissus composites

La ville étant le produit d'une sédimentation, rares sont en définitive les tissus, surtout anciens, non composites. En effet, à l'exception de certains tissus monofonctionnels récents, souvent étendus (lotissements pavillonnaires, zones d'activités, zones industrielles...), ou d'autres plus anciens mais conservés intacts, la grande majorité des tissus urbains incorpore différents éléments (parcellaire, voirie, bâti) et époques de construction.

Aussi sont qualifiés de composites certains tissus où ce caractère est particulièrement marqué. Dans la ville dense comme en périphérie, sont appelés « composites » ceux correspondant aux quartiers qui se sont construits dès la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle en fonction des disponibilités foncières. Ils sont situés à la périphérie des centres anciens et des centres de quartier.

Tissus mixtes à formes compactes, à caractère résidentiel marqué
de la Métropole de Lyon



Deux cas de figures se démarquent :

Les tissus où des constructions récentes s'intègrent ou renouvellent partiellement des strates plus anciennes

Les tissus historiques de centre ancien partiellement renouvelés et désormais plus résidentiels

Des enjeux de développement important s'exercent sur les centres anciens (attractivité commerciale, déserte en transport en commun...). Certaines centralités multifonctionnelles, qui ont ainsi évolué récemment, présentent un caractère composite : une partie des tissus historiques ont été renouvelés par des immeubles d'habitat collectif, plus ou moins bien intégrés. Les pourtours du centre-bourg d'Irigny, le centre thermal de Charbonnières-les-Bains ou encore la partie centrale du 4e arrondissement de Lyon (nord du boulevard de la Croix-Rousse, rue Henri Gorjus...) illustrent cette transformation, souvent assez brutale, du fait des ruptures d'implantation, de hauteur, de continuité bâtie...

Le renouvellement de ces tissus nécessite une attention particulière afin de concilier développement urbain et respect ou amélioration de la qualité du cadre de vie, les centres anciens étant des éléments identitaires forts des territoires.



Pourtour du centre-bourg d'Irigny, en cours de renouvellement

Les tissus de faubourg partiellement renouvelés

Ces tissus composites correspondent aux faubourgs centraux partiellement renouvelés, mais aussi aux quartiers ouvriers et populaires qui accompagnent le développement industriel. Ils se caractérisent aujourd'hui par leur forte hétérogénéité de formes bâties et de fonctions. Cette hétérogénéité se traduit par une juxtaposition de différentes formes d'habitat (maisons de ville, collectifs, cités ouvrières, maisons en bande...) sur un même îlot ou à l'échelle d'un quartier. Elle est également liée aux fonctions diverses (habitat, commerce, artisanat ou autres activités) qui coexistent sur ces tissus et se présentent elles-mêmes sous des formes urbaines disparates, à l'exemple de plusieurs îlots de Gerland dans le 7^e arrondissement de Lyon, autour de la Grande-rue de Saint-Clair à Caluire-et-Cuire, ou encore avenue Jean Jaurès à Bron.

Nombreux dans la métropole lyonnaise, ces tissus interrogent quant à leur devenir. Ils peuvent être entièrement renouvelés sans que l'identité faubourienne ne soit prise en compte, au risque de perdre l'esprit des lieux, la mémoire du quartier. A contrario, ils peuvent également être l'occasion pour certains quartiers d'être support d'un renouvellement qualitatif, et d'accompagner une mixité fonctionnelle. Leur transformation est



Renouvellement du quartier de Gerland (Lyon 7^e)

ainsi à étudier au regard de leurs caractéristiques, de leur situation et de leur degré d'hétérogénéité.

Ces deux tissus présentent des caractéristiques morphologiques similaires, avec un fort rapport à la voie (faible retrait ou alignement sur rue, continuité bâtie, clôture haute, densité élevée de constructions...), mais également des caractéristiques relatives à leur fonction de centralité originelle (diversités des fonctions : commerciale, tertiaire, résidentielle...).



Rue Paul Bert (Vénissieux)

Des tissus plus récents où différentes formes bâties sont emboîtées sans organisation raisonnée

Les tissus d'habitat collectif et pavillonnaire mélangés

Plus récemment, depuis les années 60-70, ces tissus se sont constitués essentiellement par des constructions à usage d'habitation mais diversifiées : immeubles collectifs de tous types côtoyant des maisons en bande, jumelées ou isolées... comme au Buisset à La Mulatière, allée de la plate à Saint-Genis-Laval ou encore rue Simone de Beauvoir / route d'Heyrieux à Saint-Priest.



Cette typologie se caractérise par une fonction résidentielle dominante, une forte discontinuité bâtie, des ruptures en termes de hauteurs, un rapport faible à l'espace public, et un rapport variable au végétal. Ils se situent généralement en périphérie des centres, intermédiaires entre les centralités et les secteurs résidentiels d'habitat collectif ou individuel. Relativement peu denses et hétérogènes, ces ensembles n'ont pas de caractère structurant, mais offrent des espaces de respiration et végétalisation.

Deux possibilités d'évolution se démarquent concernant cette typologie de tissu : un renouvellement assumé vers des formes plus compactes, de type collectif, ou un maintien de la diversité de formes et d'échelle.



Pavillons et immeubles hauts se côtoient (Caluire et Cuire)

Les tissus d'habitat pavillonnaire et d'activités mélangés

Certains tissus mixent les fonctions résidentielles avec des activités qui s'implantent entre les pavillons individuels, à l'exemple de la route de Neuville/Reyrieux à Genay, ou encore dans le quartier Saint-Jean à Villeurbanne. Les deux fonctions ne dialoguent pas entre elles et génèrent des lieux peu structurés, souvent déconnectés et sans grande qualité. Ce tissu se concentre assez souvent aux entrées de ville, espaces de délaissé urbain qui offrent d'importantes possibilités de reconquête urbaine. On en rencontre également à proximité de zones d'activités.

Ces quartiers, de par leur ancienneté et suite aux départs de certaines activités vers la périphérie, sont en cours de mutation. Ils présentent donc un potentiel foncier, en termes de recomposition de la ville sur elle-même.

Dans ces deux tissus plus récents, les retraits par rapport à la voie sont plus marqués. L'absence de rapport strict à la rue peut être renforcée par d'importantes discontinuités entre les bâtiments. Dans certains cas, le végétal peut participer à la structuration urbaine et confère une tonalité « paysagère » à ces tissus. Ce sont des tissus essentiellement résidentiels, de moindre hétérogénéité du fait d'une histoire urbaine plus récente.

Cette mixité de formes et fonctions, qui constituent la richesse de ces quartiers, génère une qualité de vie urbaine intéressante. Toutefois, une trop grande hétérogénéité, si elle n'est pas cadrée, peut présenter un risque de déstructuration du tissu urbain lui-même et de son articulation avec le reste de la ville.



Principes d'évolution souhaitable des tissus composites

Les tissus composites font l'objet d'enjeux importants au regard de leur potentiel de renouvellement urbain. Ces enjeux, qui concernent la structuration progressive de ces tissus avec le maintien de leurs spécificités, se déclinent autour de 4 axes :

- le respect de certaines caractéristiques morphologiques et urbaines, qui font partie de l'expression du patrimoine local (à l'exemple des faubourgs et centre de bourgs et villages),
- le maintien d'une certaine diversité des fonctions (habitat, commerces, services, activités productives...) et formes urbaines (du collectif à l'intermédiaire),
- le développement de la diversité de l'habitat qui permet, entre autres, le confortement de la mixité sociale de ces quartiers,
- la prise en compte des enjeux environnementaux dont la préservation et le renforcement de la participation du végétal pour l'organisation et la qualité de ces tissus (le long des voies et à l'intérieur des îlots).

■ Les tissus à dominante d'habitat individuel resserré à intermédiaire

Sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, à proximité des centralités, il se rencontre des tissus aux fonctions résidentielles, déterminés par leur caractère commun lié à une implantation resserrée et ordonnée par rapport à l'espace public. Ils se caractérisent par leur :

- rapport à la voie,
- discontinuité bâtie,
- typologie de pavillon,
- architecture sérielle,
- rapport au végétal.

Leurs époques de construction induisent cependant des différences morphologiques et paysagères qui permettent de les distinguer en deux catégories. Les années 70 marquent ainsi un tournant. Commune avant les années 70, cette typologie d'habitat sera en effet moins utilisée jusqu'à être remise au goût du jour à partir des années 80-90, face à des enjeux environnementaux, et de moindre consommation d'espace... Ces deux catégories peuvent se distinguer ainsi :

- les tissus à dominante pavillonnaire ordonné sur rue, antérieurs à 1970 :

- ils comprennent une variante avec un tissu aux caractéristiques faubouriennes mais sans fonction de centralité ;
- ainsi qu'un cas particulier, d'habitat pavillonnaire ancien imbriqué.

- les tissus d'habitat individuel et intermédiaire ordonné sur rue, postérieurs à 1970 :

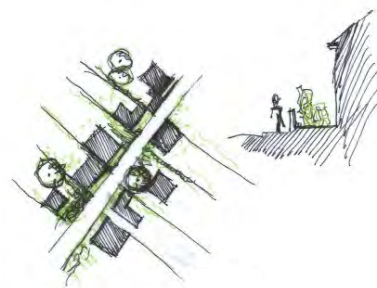
- ils comprennent une variante concernant l'habitat intermédiaire.

Chaque catégorie présente des spécificités :

- alors que la première variante antérieure à 1970 résulte d'un lotissement regroupant des constructions édifiées les unes à la suite des autres, selon une même logique mais des variations sensibles de typologies, implantations... la seconde variante postérieure à 1970, répond quant à elle à une opération globale élaborée sur un même fondement morphologique ;
- d'autre part, tandis que les ensembles pavillonnaires anciens répondent à une organisation relativement linéaire, les opérations plus récentes optent pour une superficie plus importante, adoptent des plans introduisant des courbures et des parcelles de plus petite taille ;
- la réduction des superficies de parcelles contraint la qualité de la végétation (essence, taille, quantité...), alors que les ensembles pavillonnaires ordonnés sur rue antérieurs à 1970 possèdent souvent une qualité paysagère due à leur ancienneté.

Les tissus à dominante pavillonnaire ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Les tissus pavillonnaires ordonnés sur rue antérieurs à 1970 correspondent à un tissu homogène. Situés à proximité des centres, des îlots complets ou partiels sont couverts de pavillons. Construits durant la période entre-deux guerres ou pendant les années 50-60, ils répondent à des typologies sérielles (loi loucheur, constructions organisées du type « castors »...). Leur parcellaire est structuré par rapport à la voie, sur des parcelles de taille modeste et développées dans la longueur. Le bâti s'implante en léger retrait, ménageant un frontage* privé végétalisé au-devant du pavillon, constituant une zone « tampon » avec l'espace public. L'implantation du bâti étant le plus souvent discontinue, une faible bande végétalisée sépare les façades latérales des maisons les unes des autres, permettant de rejoindre les jardins en cœur d'îlot. La spécificité de cette typologie bâtie est le caractère ordonné par rapport à l'espace public, offrant un paysage urbain caractéristique et rythmé, organisé et fortement végétalisé (frontage privé végétalisé, végétation débordante du type glycine, percées visuelles sur les jardins en arrière de parcelle...). Les fonds de parcelle étant plutôt dévolus aux jardins, leur multiplicité crée des cœurs d'îlots qualitatifs et homogènes.



Quartier de pavillons ordonnés antérieurs à 1970 (Bron)

Cette typologie de tissus est très fortement présente dans les quartiers périphériques des centres bourgs, dans les arrondissements lyonnais développés au XX^e siècle suite au développement industriel, ainsi qu'en première couronne* du Grand-Lyon. Les quartiers de Montchat et Ambroise Paré à Lyon, des trois renards à Tassin-la-Demi-Lune ou encore les quartiers des Essarts, Larrignée, ou des Terrières à Bron en sont des exemples. Cette typologie est intéressante pour son économie d'espaces bâtis au profit d'une plus forte proportion dédiée à la place du jardin, fortement perceptible depuis l'espace public grâce à un système de clôtures ajourées (mur bahut, grille en ferronnerie ou béton...) ou végétalisées.

Ils possèdent également une certaine valeur patrimoniale et des qualités urbaines, architecturales et paysagères favorables à un cadre de vie qualitatif. La préservation de la cohérence d'ensemble de ces quartiers est donc essentielle, tout comme le respect d'un rapport équilibré entre bâti et non bâti.



Ensemble de pavillons ordonnés (Vénissieux)

Définition

* Couronne

L'agglomération lyonnaise se schématise en trois zones concentriques :

- la ville centre, constituée des communes de Lyon et Villeurbanne,
- la première couronne, comprenant les communes limitrophes à la ville centre,
- la deuxième couronne incluant les communes non adjacentes à la ville centre.

Définition

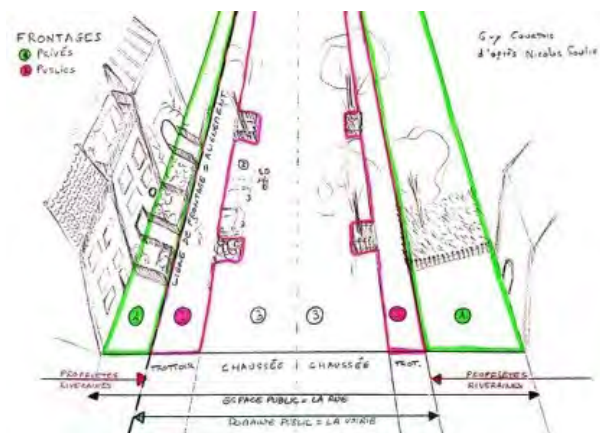
*Frontage

« Terrain compris entre la base d'une façade et la chaussée. Il peut être composé de deux frontages.

D'abord le frontage privé qui est formé par le terrain situé entre la limite de propriété et la façade du bâtiment en retrait tournée vers la rue.

Ensuite le frontage public, qui est formé par la surface du domaine public de voirie, comprise entre le caniveau de la chaussée et la limite du trottoir côté riverains. Il comprend le trottoir, les arbres de rue, les lampadaires, les mobiliers urbains, et éventuellement des bandes de terrain plantées ».

Source : Définition de Nicolas Soulier, *Reconquête de la rue ou essor de la ville privée?*, 2007, *La résidentialisation en question*, CERTU-Ville de Grenoble / Dessin de Guy Courtois d'après la définition de Nicolas Soulier.



Le cas particulier des tissus aux caractéristiques faubouriennes composés d'un habitat individuel resserré sans fonction de centralité

Les tissus à dominante pavillonnaire ordonnés sur rue antérieurs à 1970 présentent une variante, qui concerne des tissus aux caractéristiques faubouriennes composés d'un habitat individuel resserré sans fonction de centralité. Contrairement aux tissus de faubourg habituels, qui se développent dans le prolongement d'axes historiques, cette typologie s'étend sur des axes secondaires avec un plus fort rapport au végétal en cœur d'îlot. Du point de vue fonctionnel, l'activité est peu représentée, au profit d'un caractère résidentiel dominant.

Cette variante se caractérise par un fort rapport à la voie, une quasi continuité bâtie (quelques discontinuités ponctuelles, permettant des percées visuelles sur les jardins), une alternance d'alignement et de retrait sur rue, une variété des typologies bâties (maisons de ville de deux à trois niveaux et pavillons anciens principalement, voire quelques immeubles plus anciens).

Le quartier Bussière-Cadière à Oullins est un exemple de cette variante, tout comme la rue Port Perret à Vernaison, ou encore le quartier autour de la rue Valensaut dans le 8^e arrondissement de Lyon.



Quartier Bussière-Cadière (Oullins)

Une spécificité à Villeurbanne : l'habitat pavillonnaire ancien imbriqué



Un cas particulier spécifique à Villeurbanne, aux quartiers au nord du boulevard Emile Zola (Croix-Luizet, Buers...), résulte d'un héritage historique, culturel et cosmopolite.

Ce tissu se démarque par une densité bâtie très importante, induisant une forte imbrication d'unités bâties sur toute la parcelle, au profit de garages, ateliers, apprentis... et à un caractère minéral plus marqué. En raison de la faible hauteur et des discontinuités bâties, cette forme urbaine constitue un tissu d'aération, précieux pour la commune de Villeurbanne, fortement urbanisée. Il représente également un ensemble porteurs d'identités et de mémoire, renvoyant aux vagues d'immigration du début du XX^e siècle, main d'œuvre industrielle pour les entreprises de l'Est lyonnais en plein essor.

Les tissus d'habitat individuel et intermédiaire, ordonnés sur rue, postérieurs à 1970

Les tissus d'habitat individuel ordonnés sur rue, postérieurs à 1970, renvoient principalement à des réalisations récentes, amorcées dans les années 80-90 sous forme d'opérations d'ensemble recherchant un rapport privilégié à l'espace public, à vocation monofonctionnelle.

Allant jusqu'à un habitat intermédiaire, le caractère resserré des tissus précédents est repris, permettant une moindre consommation d'espaces naturels par rapport à d'autres formes pavillonnaires.

L'une des premières caractéristiques de ces tissus est la logique d'organisation et d'implantation des bâtiments les uns par rapport aux autres, selon une mitoyenneté ou semi-continuité (maisons jumelées, en bande, en créneau...). Ce système urbain s'accompagne de jardins d'ornements formant un ensemble composite, partiellement visible depuis la rue. Les clôtures sont généralement plantées et le végétal assure un rôle structurant.

Le domaine du Bois-Dieu à Lissieu, au quartier des Verchères à Marcy-l'Étoile, les hauts de Feuilly à Saint-Priest ou encore plus récemment près du Mail à Solaize sont des exemples de ces tissus.

Au-delà de l'habitat pavillonnaire, l'habitat intermédiaire* constitue une nouvelle forme qui s'est développée modérément depuis les années 90 dans la métropole lyonnaise, constituant un entre-deux entre l'habitat collectif et individuel et présentant un intérêt particulier ; à l'exemple du quartier des Noyeraies à Dardilly, le Coteau dans le 9^e arrondissement ou l'Île Verte dans le 7^e arrondissement.

Le développement de ces tissus constitue une alternative intéressante aux modes d'habitat traditionnel. Elle permet un renouveau de l'habitat, de l'urbanisme et des formes urbaines en adéquation avec les enjeux environnementaux. Ces formes peuvent se développer en réinterprétant le tissu de faubourg, en densifiant le tissu pavillonnaire ou en cœur d'îlot de tissu collectif, dans le souci du respect du contexte urbain (hauteur, forme, part de végétal...).



Ensemble de pavillons ordonnés sur rue, construit dans les années 2000 (Solaize)

Définition

* Habitat intermédiaire

« A la différence du pavillon, seul sur sa parcelle, l'habitat individuel s'accroche pour constituer un petit ensemble urbain. Il n'y a pas de superposition. Par contre, l'habitat intermédiaire (au sens strict) utilise le volume pour imbriquer plusieurs logements l'un sur l'autre. La composition permet alors d'offrir une extension extérieure pour le logement du dessus sur celui du bas. Ce dernier conservant un jardin de plain-pied. Le principe se décline aussi par accollement et voisinage. Il fait éclater l'opposition individuel/collectif et ouvre une troisième voie.

Trois critères essentiels :

- posséder à la fois un accès individuel ;
- un espace extérieur privatif au moins égal au quart de la surface du logement ;
- et une hauteur maximale de R+3. »

Source : Entre individuel et collectif : l'habitat intermédiaire, pôle urbanisme construction architecture (PUCA), union sociale pour l'habitat : 2010

Principes d'évolution souhaitable des tissus à dominante d'habitat individuel resserré à intermédiaire

- Le maintien ou le développement de leur organisation et structuration par rapport à la rue, et entre constructions (implantation, discontinuité, morphologie, hauteur),
- Le rapport privilégié avec le végétal, qui constitue un élément majeur de qualité (percées visuelles, frontage privé végétalisé, végétation débordante...),
- L'attention aux systèmes de clôtures (ajourées ou végétalisées), occupant ici une place majeure pour la perception et la diffusion de la végétation,
- L'évolution des quartiers résidentiels les plus anciens s'appuyant sur l'intérêt patrimonial (valeurs architecturales, urbaines et paysagères) et la préservation d'une cohérence d'ensemble (bon équilibre entre quartier habité et qualité de vie).

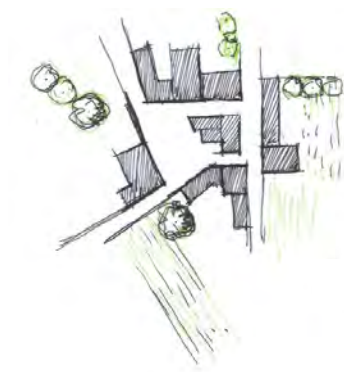
■ Les hameaux

Disséminés sur le territoire du Grand-Lyon, les hameaux constituent d'authentiques témoignages d'une urbanisation rurale ancienne. Ces ensembles forment des entités autonomes implantées au plus près des voies. Bien qu'assumant aujourd'hui des fonctions essentiellement résidentielles et non plus agricoles, leur localisation au carrefour des voies leur confère un statut de véritables points de repère. De plus, une valeur patrimoniale forte leur est attribuée.

En effet, les hameaux sont le reflet d'un mode de vie rural qui a produit une architecture en harmonie avec le paysage : les hameaux, construits par phases, ont organisé leur développement en s'enrichissant des spécificités de leurs lieux d'implantation.

Implantés sur un parcellaire aéré, les hameaux s'organisent autour de voies étroites et souvent sinueuses, ménageant des espaces publics « résiduels ». Le paysage de la rue se définit par un front urbain marqué, issu de l'implantation du bâti à l'alignement et de la présence de murs d'enceinte structurants, percés de hauts portails. Les hameaux adoptent divers systèmes d'organisation : autour d'un carrefour de voie, allongé le long d'un axe historique, ramassé de façon concentrique autour d'un point central (chapelle par exemple). Le bâti, quant à lui, suit une logique d'implantation en fonction de l'orientation de la rue afin de bénéficier d'un plus grand ensoleillement. Les hameaux se caractérisent également par un paysage relativement minéral, bien que la discontinuité bâtie permette la perception de la végétation sur les arrières de parcelles, ou des vues sur le grand paysage ou les terres agricoles environnantes.

Les formes bâties adoptent des volumes simples de type corps de ferme, composés d'un corps de logis principal et ou de plusieurs corps de bâti dont des dépendances



(fenil, grange, four à pain, poulailler, clapier...). Les bâtiments présentent des façades de facture modeste construites avec des matériaux locaux : l'usage du pisé, des galets et des pierres dorées est encore très prégnant.

On peut distinguer trois types d'inscription des hameaux dans le site :

- des hameaux inscrits dans un environnement à dominante naturelle et agricole, à l'exemple du hameau de Cornas à Givors ou encore le hameau de Frontigny à Charly,
- des hameaux situés à l'interface des espaces naturels et bâtis, sur des zones de transition, à l'exemple du hameau de Verneyres à Décines-Charpieu ou encore des hameaux du Bidon et de la Voutillière à Champagne-au-Mont-d'Or,
- des hameaux englobés dans le tissu urbain : ils agissent comme de véritables évènements, des repères dans les quartiers pavillonnaires, à l'image des hameaux du Gayet ou de Sablières à Saint-Genis-les-Ollières, ou encore des rues Anatole France et Louis Blériot à Mions.

Encore nombreux dans l'agglomération lyonnaise, ils sont particulièrement présents dans le Val de Saône, l'Ouest lyonnais et le Franc Lyonnais, où l'on en dénombre plusieurs par commune.



Hameau de Noailleux (Cailloux-sur-Fontaines)



Hameau du Bidon (Champagne-au-Mont-d'Or)

Principes d'évolution souhaitable des hameaux

Encore le plus souvent homogènes, ils témoignent d'un ancien mode d'habiter, en relation aux espaces naturels et agricoles, et constituent des points d'ancrage dans le territoire. Cette homogénéité générale est cependant remise en cause aujourd'hui par le développement de maisons individuelles non respectueuses de ces configurations. En tant que système bâti cohérent et patrimonial, la préservation de cette homogénéité est donc essentielle. Les points à considérer sont :

- le respect des caractéristiques morphologiques et de leur inscription dans le site : implantation des constructions, rapport à la parcelle voisine, préservation de la typologie du bâti, respect de leur structure originelle, maintien des coupures vertes entre les hameaux et autres quartiers... ;
- la conciliation de la préservation et de l'évolution des hameaux, se traduisant sous forme de greffe ou de densification appropriée ;
- le maintien du rapport aux terres agricoles et au grand paysage.



Hameau du Perron (Genay)



Hameau (Mions)



Hameau de Frontigny (Charly)



Vaulx-en-Velin Village

ENJEUX

Les tissus mixtes à formes compactes, à caractère résidentiel marqué

Ces tissus mixtes à formes compactes, avec un fort rapport à la voie et une proximité au centre (tant en terme géographique que de formes), permettent une certaine densification (donc une économie d'espace) et une diversité de formes d'habitat, en maintenant une fonction résidentielle dominante.

Au-delà de ces enjeux communs (cohérence d'ensemble et rapport privilégié entre bâti et végétal), leurs évolutions sont toutefois relatives aux spécificités des différents tissus.

Le cas particulier des tissus issus d'un plan de composition

Transversaux à plusieurs familles, ces tissus constituent un cas particulier : ils sont issus d'une volonté unitaire de composition urbaine qui se matérialise sous différentes formes d'habitat pavillonnaire ou collectif.

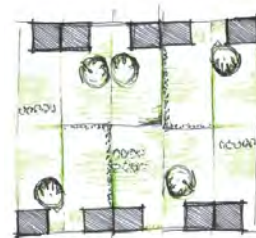
Généralement liés à l'essor industriel, ces tissus sont construits en nombre, principalement dans la première moitié du XX^e siècle, sous forme de cités ouvrières, cités cheminotes, cités jardins... Ils peuvent être également liés à un événement historique comme les cités d'anciens combattants, ou bien à une volonté politique et sociale (cités utopiques du XX^e, programme de rénovation urbaine...), mais toujours avec une volonté idéologique et communautaire importante. Ils sont ainsi porteurs d'une mémoire collective à transmettre.

L'une des caractéristiques principales de ces ensembles issus d'un plan de composition est le parti pris urbain fort (spatial, social...) résultant d'une conception unitaire du quartier qui organise tous les espaces. Les habitations sont parfois accompagnées d'équipements nécessaires au fonctionnement autarcique de la cité patronale (église ou chapelle, centre social, commerces...) et souvent situées à proximité des usines, à l'exemple de la cité T.A.S.E à Vaulx-en-Velin ou encore de la cité de la S.A.S.E à Décines-Charpieu.

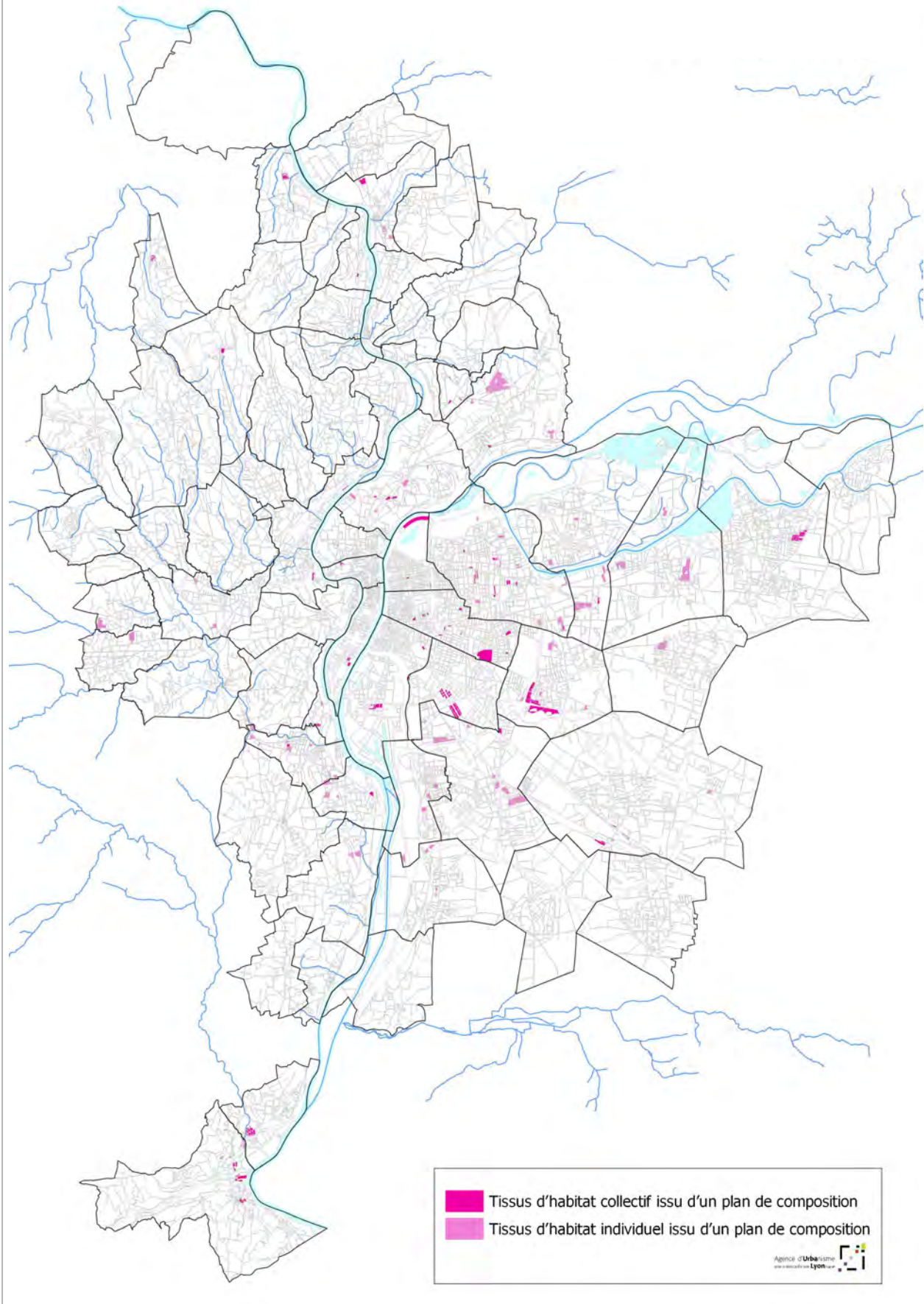
Implantés sur de petites parcelles, avec une densité relativement importante, les bâtiments sont généralement en ordre discontinu et à l'alignement de la rue ou en faible recul, ménageant un frontage privé souvent végétalisé.

Les formes urbaines sont variées :

- immeuble d'habitat collectif, de type H.B.M. (à l'exemple de la cité Lebon à Vénissieux, de la cité S.N.C.F à Saint-Germain-au-Mont-d'Or ou encore de la cité Malettière à Oullins...),
- maisons le plus souvent jumelées (cité des anciens combattants avenue Maréchal Joffre à Tassin-la-Demi-Lune, cité du Garon à Givors, cité Genevrey à Rillieux-la-Pape...),
- maisons individuelles (voie romaine à Craponne, allée commandant Marchand à Caluire-et-Cuire, cités des Grillons à Chassieu avec ses maisons patios...),
- architecture non traditionnelle (cité des Etoiles à Givors, aventureuse à Neuville-sur-Saône...),
- nouveaux quartiers ou nouvelle centralité, comme les Gratte-ciel à Villeurbanne ou encore la cité Tony Garnier à Lyon,
- ou bien équipements (hôpital Edouard Herriot).



Les tissus issus d'un plan de composition de la Métropole de Lyon



Le lien au végétal est toujours prépondérant, le rapport bâti/végétal étant souvent bien équilibré. La végétation est toujours organisée, qu'elle soit collective (végétation le plus souvent tramée, adoptant des systèmes de mails, massifs fleuris, roseraies...) ou privées (potagers, jardins ouvriers, jardins partagés...).



ENJEUX

Les tissus issus d'un plan de composition

Ces tissus possèdent des qualités urbaines et paysagères issues d'une conception d'ensemble unitaire, d'une volonté hygiéniste le plus souvent, et portent en conséquence la mémoire d'un mode d'habiter et d'un mode de construire, à forte valeur identitaire. Nombreux dans l'agglomération, leur préservation est essentielle, en tant qu'élément de mémoire et ensemble urbain de qualité. Ils sont porteurs d'enjeux communs :

- > la révélation du caractère patrimonial de ces ensembles et de leur plan de composition,
- > la préservation de la cohérence d'ensemble, en maintenant les caractéristiques urbaines, morphologiques, architecturales et paysagères des habitations et bâtiments d'accompagnement participant à l'unité et au fonctionnement de la cité (logique de synergie),
- > la conservation des systèmes de clôtures favorisant les percées visuelles sur les jardins,
- > le maintien du rapport bâti / non bâti, et le lien au végétal.

Les tissus discontinus à dominante résidentielle

Le territoire urbain est également couvert par des tissus discontinus à dominante résidentielle, où le rapport au végétal est souvent marqué. Ils comportent des morphologies différentes d'habitat collectif ou individuel, organisé en ensemble (issu d'un plan de composition ou non) ou développé de façon diffuse.

L'habitat collectif : des grands ensembles aux petites unités bâties

L'habitat collectif discontinu

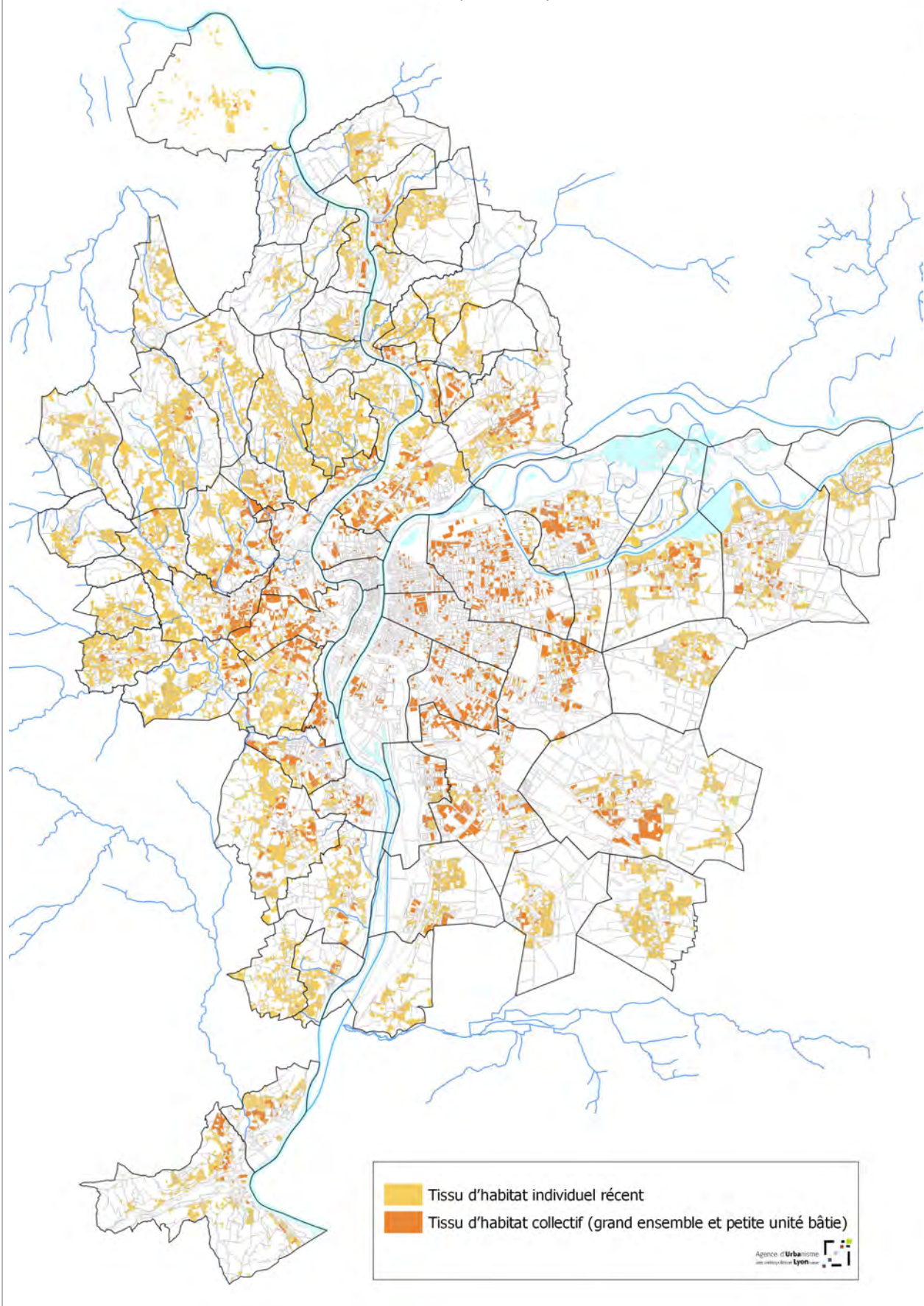
Ces tissus regroupent des quartiers de taille variable, de quelques unités de logements aux grands secteurs des anciennes zones à urbaniser en priorité (Z.U.P.). Issus de l'urbanisme des années 60-70, ces tissus sont caractérisés par une forme dominante de constructions : les tours et les barres.

Ils définissent une nouvelle forme urbaine, en rupture avec les quartiers traditionnels. Ils ne relèvent pas d'une logique de stratification urbaine de longue période, comme c'est le cas des secteurs centraux ou quartiers composites. L'organisation fonctionnaliste du bâti sur grande parcelle confère à ces quartiers une place particulière sur le territoire communautaire, d'autant qu'ils ont généralement investis de grands espaces.

Les grands ensembles ont essentiellement été édifiés à l'initiative de l'État, après la Seconde Guerre mondiale pour fournir une offre importante de logements confortables. Dans le même temps, l'expansion économique et démographique des « Trente Glorieuses », le retour des rapatriés d'Algérie, l'exode rural avaient suscité une explosion de la demande de logements. Par la rapidité de leur édification et leur faible coût, les grands ensembles d'immeuble d'habitat collectif ont ainsi répondu à la conjecture. Ces grands ensembles sont principalement localisés dans les communes de première couronne (Bron, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Rillieux-la-Pape, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Francheville...), mais également dans certaines communes de deuxième couronne, notamment à l'est du territoire communautaire (Décines-Charpieu, Feyzin, Saint-Priest...) et enfin sur des sites ponctuels de ville centre (La Duchère et Mermoz à Lyon, le Tonkin, Les Buiers et la Pérallière à Villeurbanne par exemple).



Les tissus discontinus à dominante résidentielle de la Métropole de Lyon



Pour faire face à des dysfonctionnements, la collectivité publique a poursuivi son investissement au sein de ces quartiers abritant majoritairement des logements sociaux : actions en faveur de l'habitat (rénovation, réhabilitation, renouvellement urbain ... comme à la Duchère ou à Vaulx-en-Velin par exemple), des transports en commun, des commerces, de l'éducation, de la culture, de la voirie, des espaces publics et du suivi social... Les projets urbains ont aujourd'hui pour ambition d'améliorer la qualité résidentielle de ces sites et de recréer les conditions d'une diversification économique forte.

Des ensembles de taille plus restreinte, de construction plus récente, et généralement gérés en copropriété, sont également très représentés sur le territoire de la métropole lyonnaise. Ils se situent aussi bien dans le centre qu'en périphérie de l'agglomération (secteur du Point du Jour à Lyon, de Mont-Louis à Champagne-au-Mont-d'Or, de Ménival à Tassin-la-Demi-Lune...). Ces ensembles d'immeubles d'habitat collectif bénéficient d'un cadre végétal de qualité. De vastes surfaces dévolues à la végétation créent des écrans de verdure entre les constructions. Ce cadre arboré, souvent agrémenté d'aires de jeux, suscite une ambiance résidentielle agréable et conviviale.

Un certain nombre d'immeubles collectifs sont implantés dans des copropriétés héritées d'anciennes grandes propriétés dont quelques éléments bâtis persistent parfois comme des bâtiments d'accompagnement : gloriette, maison de gardien, portails, maisons de maître.... Ils s'intègrent ainsi dans un cadre paysager particulier, de grande qualité.

Certaines copropriétés connaissent un phénomène de dégradation, et nécessitent des requalifications (du bâti, des espaces extérieurs) et des travaux d'amélioration du confort énergétique.

Qu'il s'agisse des grands ensembles ou des ensembles de taille restreint, leur forme urbaine se caractérise par :

- une implantation sur de grandes parcelles, de façon libre (souvent liée à la recherche d'orientation),
- un rapport à la rue peu perceptible, en raison des reculs très marqués des bâtiments. Ce sont les systèmes de clôture ou de transition et le traitement du retrait qui permettent de structurer la limite entre l'espace public et privé, souvent réduite à un non lieu,
- une forte discontinuité entre les constructions, traitée différemment selon la qualité des programmes de constructions,
- des hauteurs généralement très élevées mais qui peuvent être plus modérées dans les communes de deuxième couronne et certaines copropriétés,
- une faible emprise au sol : l'implantation lâche du bâti dégage d'importants espaces libres au sol. Ces espaces peuvent être structurés par des compositions paysagères ou, au contraire, souffrir d'une déficience de traitement qualitatif,
- une forte emprise des surfaces de stationnement souvent minérales,
- une discontinuité avec le tissu environnant, des ruptures, un manque de cohérence dans le traitement des abords,
- une spécificité de vocabulaire bâti : tour, barre, « murailles », forme libre en chemin de grue, « galettes » commerciales ...



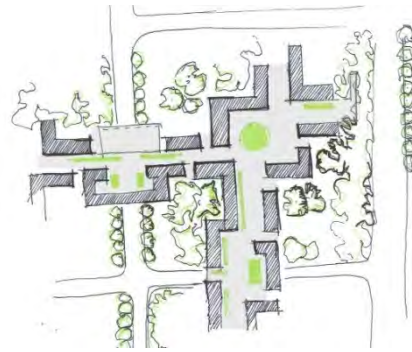
Opération de renouvellement urbain avec la ZAC Norechal (Fontaines-s.-Saône)



Immeuble en copropriété (Craponne)

L'urbanisme de dalle

Dans certaines villes nouvelles de l'agglomération se rencontrent des tissus à la morphologie spécifique, qui se caractérisent par un système issu de l'urbanisme de dalle : conception d'ensemble issue de la dissociation des voies de circulation entre piétons et véhicules établie par un système de passerelles, rampes... Cette forme urbaine tend à disparaître, requalifiée au profit d'un système urbain plus connecté, à l'exemple du quartier de la Part-Dieu. Cette forme urbaine avait pour volonté de traduire un urbanisme fonctionnaliste : bâtiments élevés, discontinus, qui marquent un retrait par rapport à la voie. La tour du Crédit Lyonnais, haute de 140 mètres, est par exemple connectée au centre commercial par un système de dalles.



Quartier Part-Dieu

Principes d'évolutions souhaitables des tissus d'habitat collectif, des grands ensembles aux petites unités bâties

- L'articulation de ces secteurs avec les quartiers environnants, les grands ensembles d'immeubles ayant engendré un certain nombre de dysfonctionnements liés à leur forme urbaine ;
- Dans les grands ensembles sous maîtrise publique, la facilitation des projets de restructuration urbaine, l'amélioration de la qualité de l'habitat (dont la rénovation énergétique) et l'encouragement de la diversité des fonctions (notamment économique) ;
- Dans les secteurs d'habitat collectif essentiellement privé : la gestion du bâti existant et la favorisation des projets de réhabilitation énergétique et de densification maîtrisée.

■ L'habitat individuel récent

Après la constitution progressive des tissus d'habitat individuel de la fin du XIX^e au milieu du XX^e siècle, les tissus d'habitat individuel récent se sont fortement développés à partir des années 1960, de façon monofonctionnelle et souvent déconnectée de leur environnement.

En effet, le développement récent des quartiers d'habitations individuelles s'effectue, selon les disponibilités foncières, sur d'anciens terrains agricoles ou naturels, à la périphérie des centres ou même à leur contact dans les communes plus rurales, au contact des faubourgs ou des grands ensembles dans les communes de première couronne. Ce « nappage pavillonnaire », fortement consommateur d'espace, se réalise majoritairement sous forme de lotissements* et d'opérations d'ensemble, autrement dit de façon organisée pour partie, mais non composée par rapport à l'espace public ou à l'environnement immédiat. Il s'effectue également de façon plus diffuse.

La forme urbaine la plus répandue est la maison isolée en milieu de terrain, en retrait des limites séparatives. Les constructions s'implantent sur des parcelles de plus en plus petites, notamment du fait de la division parcellaire, phénomène en plein essor, souvent au détriment de la surface du jardin. Elles adoptent une multiplicité de formes et modèles esthétiques, ou a contrario optent pour un modèle type répété au sein du lotissement.

La connexion avec les tissus environnants ne s'opère pas toujours de façon satisfaisante (voie en impasse, architecture banale qui néglige parfois les spécificités morphologiques et paysagères des lieux, imperméabilisation des sols...). Le rapport à l'espace public est quasi inexistant, les maisons étant tournées sur leurs espaces privatifs, constitué de jardins d'ornements sans composition. Les limites sont fortement marquées par de hauts murs et portails pleins ou végétalisés sans transparence (haies de thuyas ou lauriers).

Ces tissus, par les importantes superficies qu'ils recouvrent, ont un impact majeur dans le paysage urbain de l'agglomération lyonnaise. La maîtrise de leur expansion et l'encadrement de leur évolution sont essentiels.



Définition

***Lotissement** : « Parcelle ou fonds divisé en plusieurs lots, en vue de la vente, de la location, ou de la concession, séparée ou par masses, des lots déjà édifiés ou destinés à la construction d'édifices, et comprenant éventuellement des voies nouvelles. En général les lots donnent directement sur la voirie, mais ils sont parfois enclavés ».

Source : Espace urbain, vocabulaire et morphologie, Monum, éditions du patrimoine, 2003)

Complément sur la classification des tissus d'habitat individuel récent

Il est à noter qu'une partie des tissus identifiés dans la typologie « tissus d'habitat individuel récent », présentent des enjeux relevant des « tissus faiblement urbanisés à

dominante végétale » (cf. *Les tissus faiblement urbanisés à dominante végétale*), au regard de leurs caractéristiques (secteurs de constructions ponctuelles de maisons individuelles récentes sur grandes parcelles, situation en frange voire dans des espaces naturels, très faible densité bâtie, forte végétalisation et caractère paysager).

Principes d'évolutions souhaitables des tissus d'habitat individuel récent

- Au regard de la maîtrise de l'étalement urbain :
 - la favorisation des formes urbaines moins consommatrices d'espaces (ordonnées sur rue) permettant d'introduire une diversité de formes d'habitat et plus de qualité de vie,
 - l'identification des capacités d'une légère densification des tissus existants,
- L'amélioration de la qualité urbaine de ces quartiers : connexions avec les tissus environnants (rattachement soit à une logique plus urbaine par une structuration du bâti par rapport à la rue, ou par un maillage des voies limitant la multiplication des voiries et systèmes d'impasses ; soit à l'inverse à une logique paysagère privilégiant le végétal), insertion architecturale et paysagère des constructions dans le site,
- La vigilance sur le traitement des lisières des espaces naturels pour préserver leur intégrité.

ENJEUX

Les tissus discontinus à dominante résidentielle

Ces tissus, s'ils se rejoignent par leur caractère discontinu et la domination de la fonction résidentielle, sont de morphologies très différentes. Leurs évolutions soulèvent alors des enjeux relatifs aux différentes spécificités de ces typologies de tissus, exposés auparavant.

Les tissus économiques

À la différence des tissus centraux qui ont accumulé pour certains plus de 2000 ans d'histoire, les tissus dédiés à l'activité sont apparus progressivement depuis le XIX^e siècle.

Pendant longtemps, les activités, principalement artisanales, s'inscrivaient de façon diffuse dans la ville, ses quartiers et faubourgs. À partir de la Révolution Industrielle, les modes de production et les contraintes logistiques évoluant, les entreprises ont eu besoin de plus d'espace. De plus, les nuisances générées par les activités ont été de plus en plus mal acceptées et difficiles à concilier avec la fonction résidentielle.

Les zones d'activités

Installées d'abord sur des emplacements stratégiques, au bord des voies fluviales et ferrées, à l'exemple de la vallée de la Chimie, ou le long du chemin de fer de l'Est lyonnais, les activités se sont peu à peu déplacées au gré des opportunités foncières. Elles se sont installées en limite des espaces urbanisés, surtout à l'est de l'agglomération lyonnaise, là où la topographie et les infrastructures facilitaient l'implantation de nombreux sites économiques de taille importante.

Ces sites d'activités se caractérisent par une forte emprise au sol et une parcelle de grande superficie. Une importante surface imperméabilisée est dédiée au stationnement et à la logistique aux dépens d'espaces de végétation, qui se font rares. La forme bâtie est influencée par la fonction des activités, les bureaux permettant une forme plus qualitative contrairement aux bâtiments industriels, davantage conditionnés par les enjeux économiques.

Des sites anciens, souvent emblématiques et à valeur patrimoniale, sont encore présents (usine Berliet à Vénissieux, usine des frères Lumière sur l'île de la Chèvre à Feyzin, cimenterie d'Albigny-sur-Saône...) mais tendent à disparaître au regard des opportunités foncières qu'ils offrent. C'est déjà le cas d'un grand nombre de sites industriels remarquables, démolis, renouvelés ou réinterprétés (usine RVI à Lyon 3^e, usine TASE à Vaulx-en-Velin, quartier de l'industrie à Vaise, les grands Moulins de Strasbourg à Villeurbanne...).

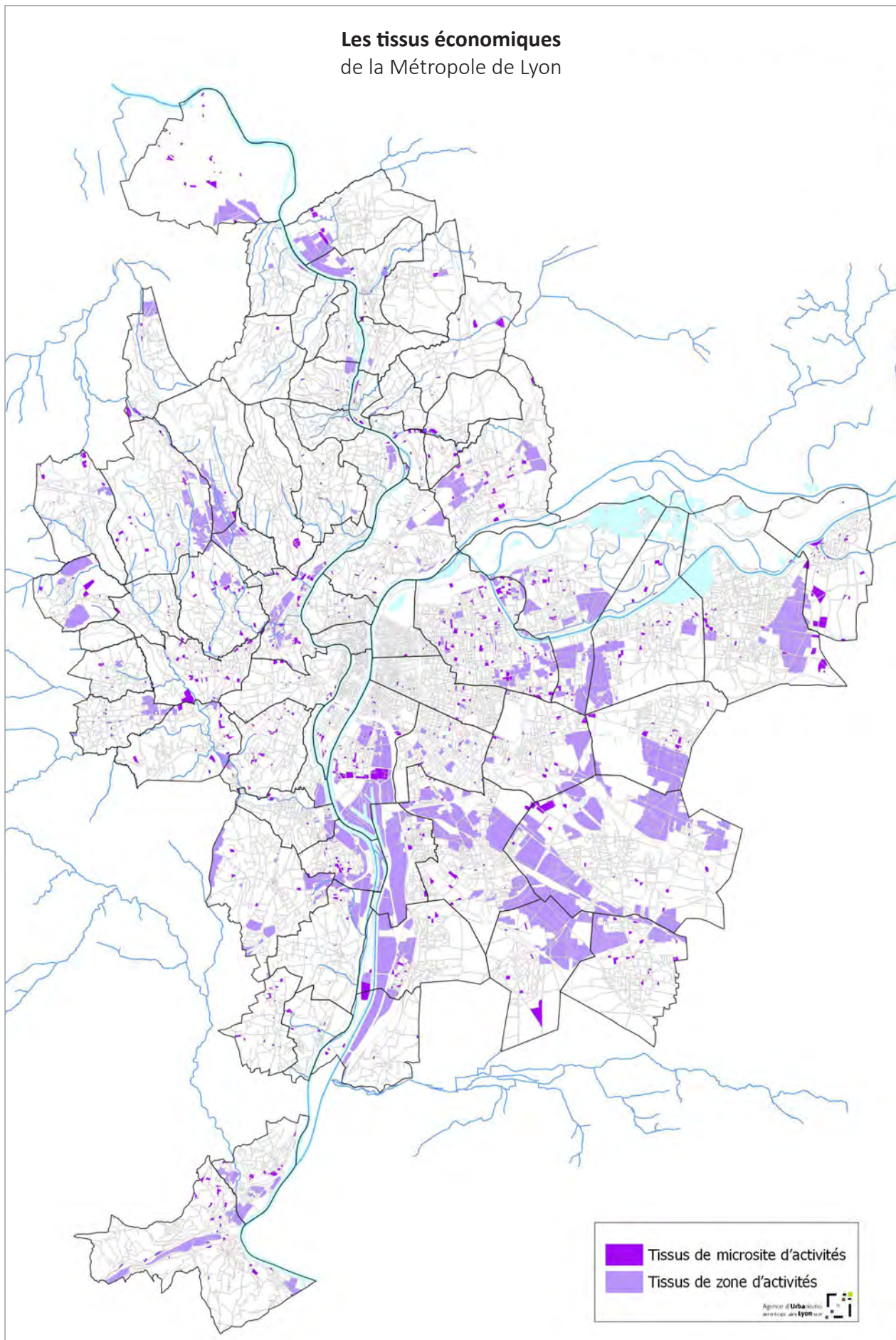
En tant qu'ensemble constitutif du patrimoine industriel, la disparition des sites anciens peut s'avérer être une perte importante (enjeux d'identité et de mémoire). La prise en compte de leur dimension mémorielle et patrimoniale dans le projet, par leur valorisation et l'accompagnement de leur transformation, sera donc souvent souhaitable.



Vallée de la Chimie vue depuis Saint-Fons



Zone d'activités de Gorge de Loup (Lyon 9^e)



Outre ces sites industriels patrimoniaux, d'autres tissus de zones d'activités émergent à partir des années 50. Issus pour la plupart d'opérations d'aménagement, ils sont clairement délimités dans la ville.

La première génération des zones d'activités, réalisée essentiellement dans les communes de première couronne, a souvent été aménagée sans véritable lien avec leur environnement. Leur composition urbaine et leur qualité architecturale ont souvent été médiocres. Elles font aujourd'hui de plus en plus l'objet de projets de requalification (améliorations liées aux enjeux environnementaux, vers plus de mixité entre bureaux et industries, etc.). Par la suite, l'avancée progressive de l'urbanisation a repoussé l'implantation des nouvelles zones d'activités en deuxième couronne du territoire grand-lyonnais. Avec la montée des préoccupations environnementales, la toute dernière génération de zones d'activités prend en considération de façon plus prégnante les enjeux qui y sont liés, ainsi qu'une volonté de meilleure intégration dans le paysage urbain. En effet, elle est plus respectueuse du site dans lequel elle s'insère, mais également plus sensibilisée aux enjeux énergétiques, à l'exemple du parc technologique à Saint-Priest ou la maison des agriculteurs à la Tour-de-Salvagny.

La ville centre a par ailleurs conservé des tènements plus ou moins vastes et même des secteurs entiers consacrés aux activités économiques (Vaise, Gerland, Villeurbanne), qui aujourd'hui sont en cours de transformation vers des zones mixtes ou tertiaires.

Pour les futures zones d'activité comme pour la requalification des plus anciennes, il est important de concilier leur fonction initiale (accueil d'activités économiques, dont des activités industrielles), avec un aménagement qualitatif des sites. La qualité des formes recherchées concerne tant l'intégration des enjeux environnementaux (sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables, préservation des ressources en eau ...) que l'insertion dans le site et son contexte souvent urbain : végétalisation, qualité architecturale, traitement des interfaces avec la ville, etc.



Zone industrielle Lyon Nord (Genay)



Parc d'activités d'Ecully



Parc technologique de Saint-Priest



Zone d'activité de Mions

■ Les tissus de microsites d'activités



Outre les grandes zones d'activités, on rencontre également nombre de microsites d'activité, encore présents de façon diffuse en milieu urbain, constitués de bâtiments d'activités de moindres dimensions implantés sur des parcelles de taille modeste.

Hormis quelques constructions anciennes au caractère patrimonial (halles, atelier, bâtiment à shed...) les bâtiments se démarquent des constructions environnantes par un retrait d'implantation, des limites séparatives marquées, une emprise importante des enseignes, une absence de recherche de qualité architecturale (notamment dans le choix des matériaux)... et ne s'insèrent pas harmonieusement dans l'environnement immédiat. Ces tissus possèdent par ailleurs une végétation résiduelle, ponctuellement en fond de parcelle, et quelques limites végétalisées.

Ces microsites d'activités sont nombreux dans l'agglomération (quelques exemples : rue de la Libération à Fontaines-sur-Saône, allée Bernard de Palissy à Mions, rues Anatole France ou Louis Becker à Villeurbanne...). Leur présence est importante afin de maintenir l'activité en ville, mais des efforts d'intégration (morphologie et qualité architecturale) sont souhaitables.



Halles rue Anatole France (Villeurbanne)



Station de lavage automobile (La Mulatière)

ENJEUX

Les tissus économiques

Pour ces tissus économiques, souvent peu intégrés dans leur environnement et générateurs de nuisances, les enjeux urbains s'articulent autour de :

- > la meilleure intégration des activités dans leur environnement urbain (articulation avec les tissus voisins : échelle volumétrique du bâti à respecter, continuité viaire, gestion des affichages et enseignes publicitaires...),
- > le traitement qualitatif et paysager (hiérarchisation de la trame viaire, implantation du bâti, traitement des limites de parcelle et des abords de zones, traitement et localisation des espaces verts, du stationnement et des espaces techniques, végétalisation...),
- > la prise en compte des données environnementales (plus grande sobriété foncière, production d'énergie renouvelable, raccordement aux réseaux de chaleur existant, préservation de la ressource en eau et gestion des eaux pluviales), et la gestion des risques technologiques,
- > la requalification des zones d'activités existantes, en intégrant, lorsque cela est souhaitable et possible, plus de mixité fonctionnelle (tertiaire et industrielle),
- > la prise en compte et la préservation de la valeur patrimoniale de certains sites industriels anciens, qui peut constituer un véritable vecteur de qualité urbaine,
- > l'accessibilité plus durable (accessibilité multimodale pour les marchandises et transports collectifs pour les personnes qui y travaillent, facilitation de la réalisation d'aires pour le covoiturage, d'aménagements liés aux plans de déplacement des entreprises, et aux modes doux à l'intérieur des zones économiques).

Les pièces urbaines de forte emprise et d'intérêt collectif

Au sein du territoire urbain, certains tissus constituent des entités urbaines clairement identifiables, aux caractéristiques bien spécifiques, et à vocation monofonctionnelle. Par leurs usages et leurs morphologies, ils répondent à des logiques de gestion autonome et indépendante des tissus urbains dans lesquels ils se situent.

Les forts militaires

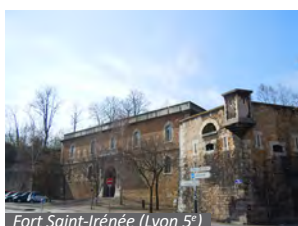
L'agglomération lyonnaise est cernée de constructions militaires constituant deux enceintes de fortifications établies au XIX^e siècle. Les traces de la fortification originelle du XIV^e siècle sont très limitées, encore perceptibles cependant avec le mur de la retraite dans le 5^e arrondissement.

Une première ceinture de fortification cerne Lyon (fort de Loyasse, fort de Vaise, bastion de Saint-Laurent...), tandis qu'une seconde entoure les communes de la deuxième couronne (Feyzin, Saint-Genis-Laval, Francheville, Dardilly, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape et Sathonay-Village, Meyzieu...). Les ouvrages militaires sont composés de forts militaires, de batteries, de bastions et de lunettes (ouvrages secondaires) ainsi que de magasins de stockage. La plupart ont changé de destination (équipements culturels comme au fort du Bruissin, ou sportifs comme au magasin d'armes de Saint-Fons...), certains sont sans activité (Vancia) et quelques-uns servent encore aux services militaires (Mont-Verdun...).

Ces ouvrages sont implantés sur des parcelles de taille importante et sont organisés en fonction des enceintes historiques, en discontinuité avec le tissu environnant. Ils se caractérisent également par une implantation spécifique du bâti, de formes géométriques, construit en pierre de taille. Ces formes géométriques se distinguent dans les « creux » de végétation, plantée ou spontanée. Les parcelles sont en effet très végétalisées avec des boisements associés à des espaces de prairies et pelouses. Les forts jouent un rôle de marqueur dans le paysage urbain par leurs masses boisées et leurs grands murs de pierre.



Fort de Vancia, établi sur Rillieux-la-Pape et Sathonay-Village



Fort Saint-Irénée (Lyon 5^e)

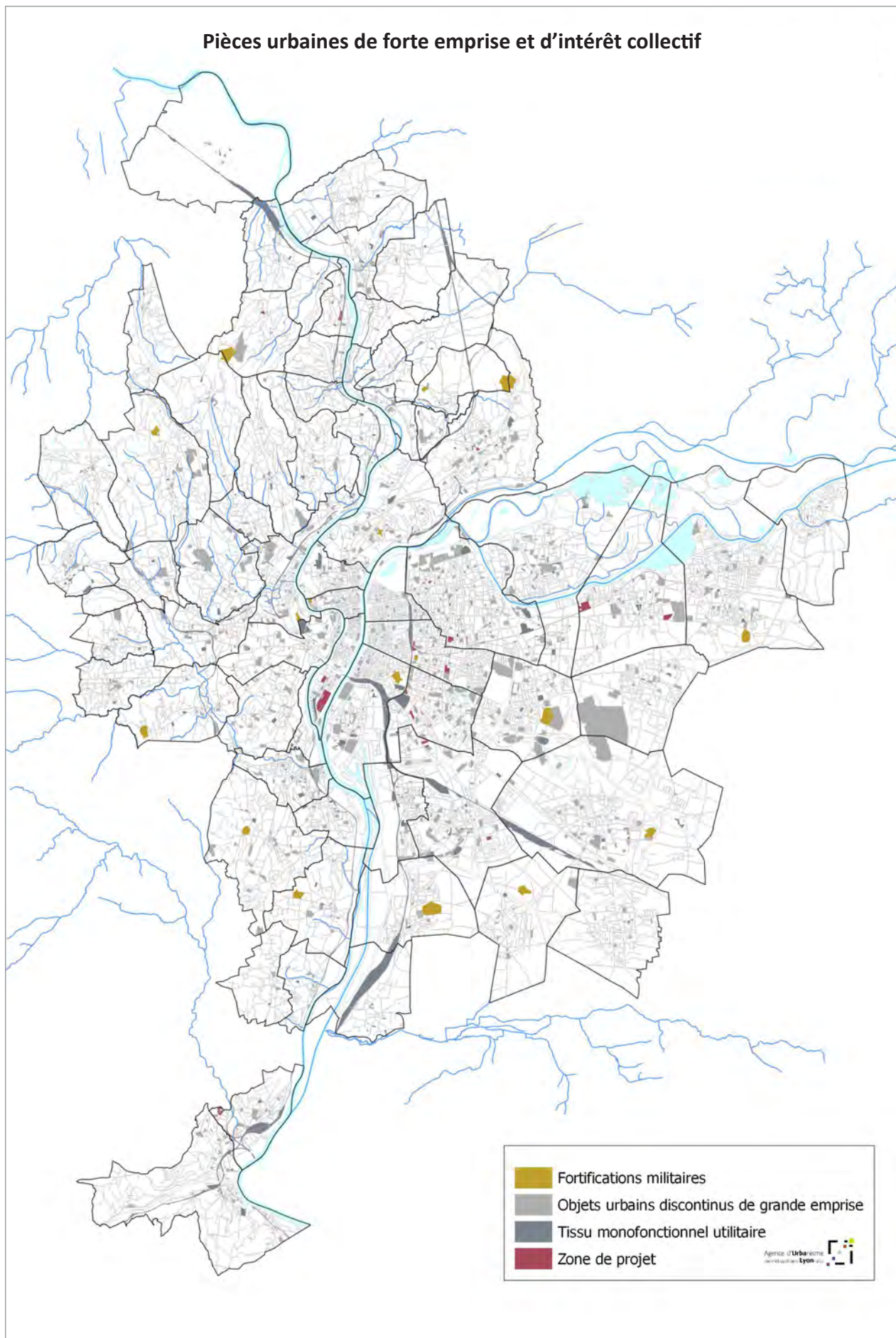


Fort du Bruissin (Francheville)

Principes d'évolution souhaitable des forts militaires

Plusieurs enjeux concernent les forts militaires :

- la valorisation du réseau de fortifications, qui s'applique à toute l'agglomération lyonnaise,
- l'accompagnement de la préservation et de la valorisation de ces sites, mais également de leur reconversion vers d'autres usages, en considérant ces ouvrages comme supports de projet,
- la préservation du rapport entre bâti et végétal, ainsi que des emprises végétales qui signalent la présence des fortifications.



■ Les objets discontinus de grande emprise

Bâtiment ou ensemble de bâtiments bénéficiant d'un aménagement spécifique et constituant un objet en contraste avec marqué avec son environnement, en raison d'une insertion unique, voulue et assumée. Par leur superficie souvent importante, leurs fonctionnement et morphologie spécifiques (volumétrie imposante, implantation, rapport à l'espace public, ...), ils constituent de véritables « morceaux de ville ».

Ces bâtiments adoptent le plus souvent un langage architectural libre, avec des formes et couleurs variées, souvent décontextualisées. Fréquemment y sont associés des espaces de mises en valeur de type parvis, avec composition végétale ou minérale.

Sans prétendre à l'exhaustivité, les principales destinations de ces objets se déclinent ainsi :

- les campus universitaires : La Doua à Villeurbanne, Lyon II-Lumière à Bron ;
- les grandes écoles : école d'architecture à Vaulx-en-Velin, école de santé des armées à Bron... ;
- les équipements médicaux : école Rockefeller, hôpital Mère-Enfant, hôpital Desgenettes à Lyon... ;
- les équipements sportifs bâtis : Grand Stade, stade de Gerland, piscine de Caluire-et-Cuire... ;
- des tènements de grandes emprises : aéroport d'affaires de Bron, Eurexpo, quartier général Frère...



Principes d'évolution souhaitable des objets discontinus de grande emprise

Les enjeux autour des objets discontinus d'intérêt collectif portent sur :

- leur intégration dans l'environnement immédiat par un traitement qualitatif de l'espace public ;
- la valorisation des abords et la gestion des éventuels espaces résiduels ;
- le développement des connexions avec les quartiers environnants.

■ Les emprises monofonctionnelles utilitaires

D'autres typologies de tissus sont présentes dans toute l'agglomération, possédant une vocation monofonctionnelle et un rôle utilitaire. Leur présence est nécessaire, mais ils constituent parfois des ruptures dans le tissu urbain. Il s'agit :



Des espaces d'**emprise ferroviaire** (accompagnés d'une végétation en frange, de type taillis, talus végétalisés voire cordon boisé). Il peut s'agir des voies ferrées, des emprises de gares ou haltes, ou encore des gares de triage ou rotondes ferroviaires, en activité ou désaffectées,

Des surfaces de **stationnement** (étendues linéaires, parfois végétalisées pour l'ombrage et la composition urbaine),

Des **cimetières** : autrefois situés à l'extérieur de la ville, les cimetières constituent aujourd'hui des pièces urbaines souvent situées au cœur de la ville. Souvent minéralisés, ils tendent à être de plus en plus paysagers. Lieux de mémoire, témoignages de l'histoire et de l'identité communale, ces sites peuvent être chargés également de valeur patrimoniale.



Principes d'évolution souhaitable des emprises monofonctionnelles utilitaires

Concernant les emprises ferroviaires, les enjeux sont les suivants :

- l'encouragement de la reconquête des zones à l'abandon (bâtiments ou voies ferrées) par leur réaffectation ou leur reconversion ;
- la préservation des talus végétalisés participant aux structures paysagères.

Pour les surfaces de stationnement, les enjeux concernent :

- la réintroduction d'une composante végétale dans ces zones ;
- la limitation de l'imperméabilisation.

Concernant les cimetières, les enjeux portent sur :

- l'anticipation de leur évolution et de leur extension ;
- l'encouragement du paysagement et du traitement qualitatif des abords.

ENJEUX

Les pièces urbaines de forte emprise et d'intérêt collectif

Du fait de leurs morphologies et usages très différents les uns des autres, leurs évolutions sont à considérer de manière spécifique pour chaque tissu.

Les tissus faiblement urbanisés, à dominante végétale

Le territoire urbain est également ponctué d'espaces faiblement bâtis qui conservent des qualités paysagères importantes (végétalisation, vues, aération...). Au regard de ces caractéristiques, ils sont soumis à une forte pression foncière.

Les grandes propriétés



Les grandes propriétés sont très nombreuses dans l'agglomération lyonnaise. Principalement localisées dans la partie nord et ouest de l'agglomération, elles conservent parfois des superficies très importantes. Par leurs qualités architecturales et paysagères, elles possèdent un fort caractère patrimonial. Construites dès la Renaissance, et plus encore au XVIIIe et XIXe siècle, elles sont liées aux grands noms qui ont participé à l'essor de la médecine, de l'industrie, de l'automobile, de la botanique, de la culture... et au phénomène de villégiature. De nature différente, elles peuvent adopter deux types de situation :

- **intégrées dans le tissu urbain**, elles constituent des espaces de respiration et de végétalisation, perceptibles depuis l'espace public. Organisées en réseau, comme à Saint-Genis-Laval avec sa ceinture de grandes propriétés, ou en tant qu'objet unique, à l'exemple de Mions et son château, elles sont soumises à forte pression, en raison même de leur emplacement stratégique et des qualités qu'elles offrent ;
- **implantées en limite d'urbanisation**, et intégrées dans la trame verte, elles renforcent le caractère naturel et patrimonial de ces axes de développement paysager. Sainte-Foy-lès-Lyon en offre un bel exemple avec ses nombreuses grandes propriétés implantées dans la Balme de Fontanières, tout comme Caluire-et-Cuire sur les Balmes de la Saône et du Rhône ou encore Charly où elles se situent au cœur du plateau des Étangs.

Ces grandes propriétés se caractérisent par une grande emprise foncière. Elles ont été repérées lorsqu'elles possèdent une superficie supérieure à 5 000 m², une implantation à proximité d'axes historiques, et des li-



Grande propriété à caractère rural (Charly)

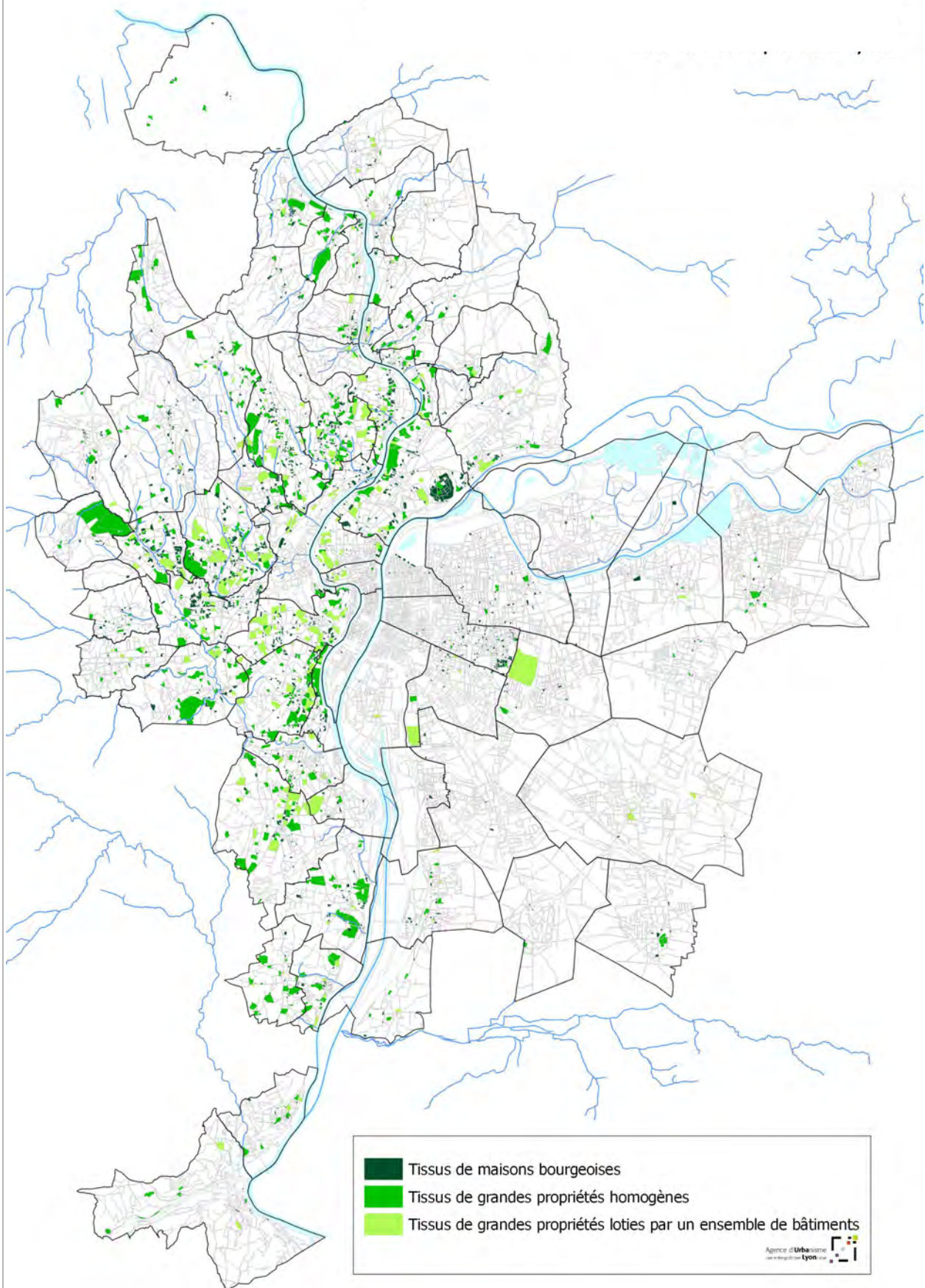


Grande propriété (Champagne-au-Mont-d'Or)



Séminaire Saint-Irénée et domaine Saint-Joseph (Francheville)

Tissus faiblement urbanisés, à dominante végétale



mites fortement marquées (parcelle circonscrite par un mur d'enceinte avec portail remarquable ainsi que peu d'interaction avec l'espace public, pas même de covisibilité). Leur situation géographique est caractéristique d'une recherche d'un positionnement d'exception ou de dominance par rapport à l'espace environnant (lieux-paysages particuliers).

L'une de leurs caractéristiques principales est la prédominance spatiale du végétal sur le bâti, avec la présence d'un parc paysager (pièce d'eau, bassin, fontaine, jardin composé, roseraie, verger, labyrinthe végétal, allée plantée...) ou d'un ensemble plus naturel de type bois ou prairie.

La composition paysagère s'accompagne d'espèces végétales remarquables (ancienneté, qualité, voire rareté) mais est également souvent mise en scène depuis le corps de logis principal, ménageant un système de perspectives ou de promenade architecturale.

La parcelle est également occupée par une unité bâtie massive, généralement accompagnée de dépendances fonctionnelles (loge de gardien, écuries, grange, fenil, remise, chapelle, cuisine, logements des domestiques, pigeonnier, château d'eau...) ou d'agrément (orangerie, serre, verrière, gloriette, temple...), ainsi qu'éventuellement d'extensions mineures. Les typologies bâties et les qualités architecturales varient en fonction de la situation géographique, de l'époque de construction, du statut du propriétaire (château, maison bourgeoise, maison des champs, villa Belle époque, ferme cossue...). L'implantation du bâti varie en fonction du système de composition paysagère (à la française, à l'anglaise ou à l'italienne) se faisant en front de rue ou de façon libre, souvent au cœur de la propriété.



Mur d'enceinte en pierre dorée et fer forgé



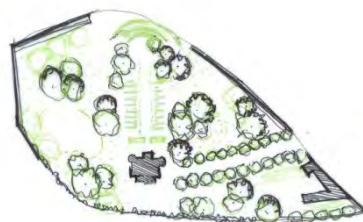
Escalier remarquable en pierre de taille

Fortes de leurs valeurs patrimoniales, elles constituent une richesse de l'agglomération dont la préservation est essentielle.

■ Les grandes propriétés loties

Alors qu'entretenir les grandes propriétés devient de plus en plus difficile, l'urbanisation les rattrape, les contraignant souvent au démembrement par la réalisation d'opérations de type lotissement ou division en copropriétés. Ainsi, elles sont parfois en partie loties par des immeubles collectifs, des pavillons, des équipements publics ou privés (hôpitaux, équipement culturel...), mais restent encore relativement lisibles (permanence de mur d'enceinte, maison de maître, bâtiments d'agréments ou de boisements remarquables...). A contrario, elles peuvent avoir perdu leur cohérence d'ensemble et ne sont donc plus considérées comme héritage d'une grande propriété.

D'autre part, la conscience des contraintes qui s'exercent sur leurs propriétaires et la volonté de pérenniser leurs qualités urbaines et/ou paysagères posent la question de leur gestion et des formes souhaitables de leur évolution dans le temps.



L'hôpital Sainte-Eugénie à Saint-Genis Laval, la propriété de la Chaux à Saint-Cyr-au-Mont-d'or, ou encore le lycée professionnel G. Lamarque à Rillieux-la-Pape en sont de bons exemples.

La partie Ouest de la première couronne lyonnaise est particulièrement touchée par ces évolutions de grandes propriétés ayant loti en partie leurs parcs, à l'exemple de la commune d'Ecully. On trouve également d'autres exemples en seconde couronne, comme à Fontaines-sur-Saône (dans la Balme), ou encore à Genay (résidence les Charmes).

■ Les maisons bourgeoises

Les maisons bourgeoises font écho aux grandes propriétés, à plus petite échelle. Elles possèdent en effet de nombreuses caractéristiques communes, bien que de manière plus réduite.

Principalement composées de maisons de maître* au caractère patrimonial, il peut aussi parfois s'agir de villas contemporaines aux caractéristiques architecturales remarquables.

L'emprise des parcelles est inférieure à 5000 m², les dépendances moins nombreuses et se limitent généralement à un pavillon de gardien, un corps de logis pour les communs et une gloriette. La composition du parc est également plus modeste. D'autre part, elles tendent à perdre leurs attributs paysagers, en raison des divisions parcellaires, abat-tage d'arbres... Cette typologie de tissu se rencontre le plus souvent dans la périphérie immédiate des centres anciens, avant que la ville ne se développe en dehors des centralités. Elles constituent donc des ensembles intéressants par leurs qualités architecturales, urbaines, environnementales et paysagères qu'il importe de conserver.

Encore nombreuses dans l'agglomération, elles tendent à disparaître dans les zones urbaines, remplacées par des immeubles collectifs, plus denses. Dans d'autres cas, elles ont perdu leur parc, rattrapées par l'évolution urbaine de la ville. Cette perte est considérable pour cette typologie dont la qualité tient à l'équilibre entre bâti et non bâti, urbain et végétal.

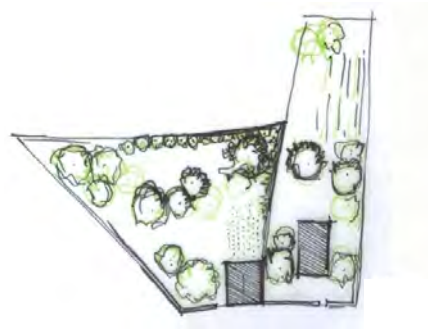
Mais dans tous les cas, elles constituent des repères visuels, des « événements » dans le paysage urbain, et participent à la qualité du quartier dans lequel elles s'inscrivent : leur préservation est nécessaire.

Dans le secteur de la ville centre (Lyon-Villeurbanne), leurs valeurs équivalent à celles des grandes propriétés, lesquelles ont déjà souvent muté ou disparu. Leurs rôles d'aération, de respiration, de végétalisation du tissu urbain revêt une importance particulière, et leurs valeurs urbaine et paysagère sont décuplées.

Le cas particulier des secteurs résidentiels des Balmes

Ces secteurs (Balmes de Sainte-Foy-lès-Lyon, de La Mulatière, de Fourvière, Balmes du Val de Saône...) confèrent à la ville dense un caractère aéré et végétalisé.

Les Balmes présentent un intérêt environnemental important, tant dans le domaine de l'écologie que du paysage. Elles constituent un cadre naturel remarquable en cœur d'agglomération.



■ Les secteurs de constructions ponctuelles de maisons individuelles récentes sur grandes parcelles en frange ou dans des secteurs naturels

Il est à noter qu'une partie des tissus identifiés dans la typologie « tissus d'habitat individuel récent » (cf. *Les tissus discontinus à dominante résidentielle*), en frange voire dans des espaces naturels, présentent des caractéristiques de très faible densité bâtie et de forte végétalisation.

Ces secteurs, dans lesquels le bâti s'établit sur des parcelles de surfaces importantes (souvent supérieures à 3000 m²), préservent un caractère végétal prédominant et de grandes qualités paysagères. En raison de ces caractéristiques, de l'importante superficie qu'ils occupent et de leur faible densité bâtie, ils constituent une transition de qualité entre les espaces naturels et les quartiers urbains. Ils présentent également parfois des contraintes de risques naturels.



Ils accueillent en majorité des maisons individuelles isolées sur leur parcelle et déconnectées de l'espace public.

Ces tissus doivent faire l'objet d'une évolution limitée afin de ne pas morceler les espaces paysagers (voire stoppée dans le cas de leur intégration dans des espaces naturels structurants et caractéristiques et/ou de la présence de risques naturels).

ENJEUX

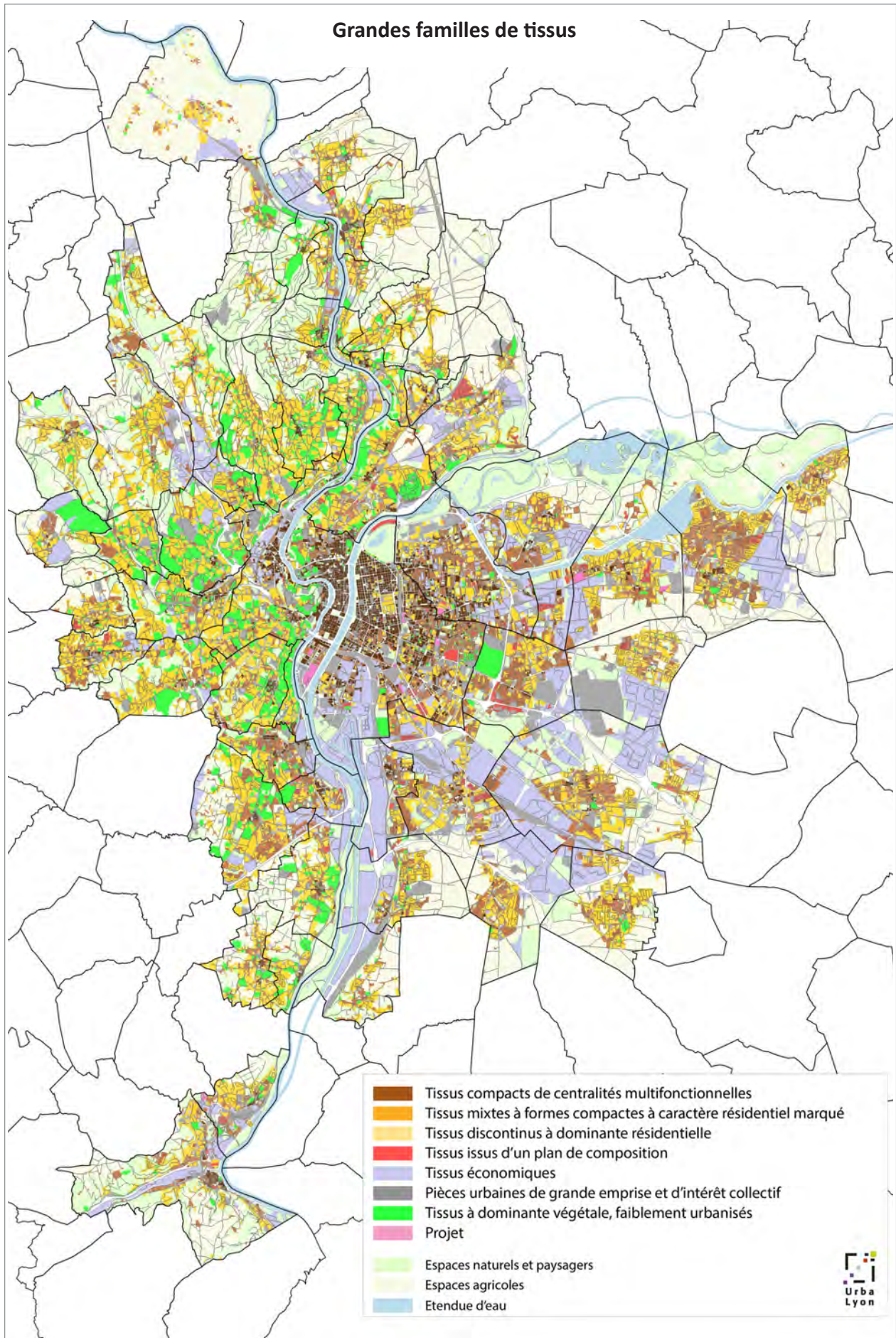
Les tissus faiblement urbanisés à dominante végétale

Concernant les grandes propriétés et les maisons bourgeoises, porteuses de fortes valeurs patrimoniales bâties et paysagères, les enjeux portent sur :

- > une attention particulière à leur évolution, car concernant des superficies souvent importantes, elles sont l'objet d'une forte pression foncière. Cette vigilance est tout particulièrement nécessaire pour les grandes propriétés situées dans le milieu urbain ou à ses franges, sur lesquelles cette pression est plus forte encore que sur les grandes propriétés intégrées dans la trame verte (cf. *Partie 3-3*),
- > la préservation de la cohérence de leur composition et du rapport entre le bâti et la prédominance du végétal (logique paysagère),
- > la préservation des éléments bâtis à forte qualité patrimoniale.

Concernant les secteurs de construction ponctuelle de maisons individuelles, en frange ou dans des secteurs naturels, les enjeux sont :

- > le maintien du caractère essentiellement naturel de ces secteurs qui leur confère leurs qualités paysagères : l'urbanisation, notamment sous forme de « mitage » du paysage par les constructions, doit être fortement limitée,
- > la gestion et l'extension des constructions existantes, ainsi que les nouvelles constructions ponctuelles, qui nécessitent la maîtrise de leur implantation et de leur morphologie, primordiale pour garantir leur intégration au site.



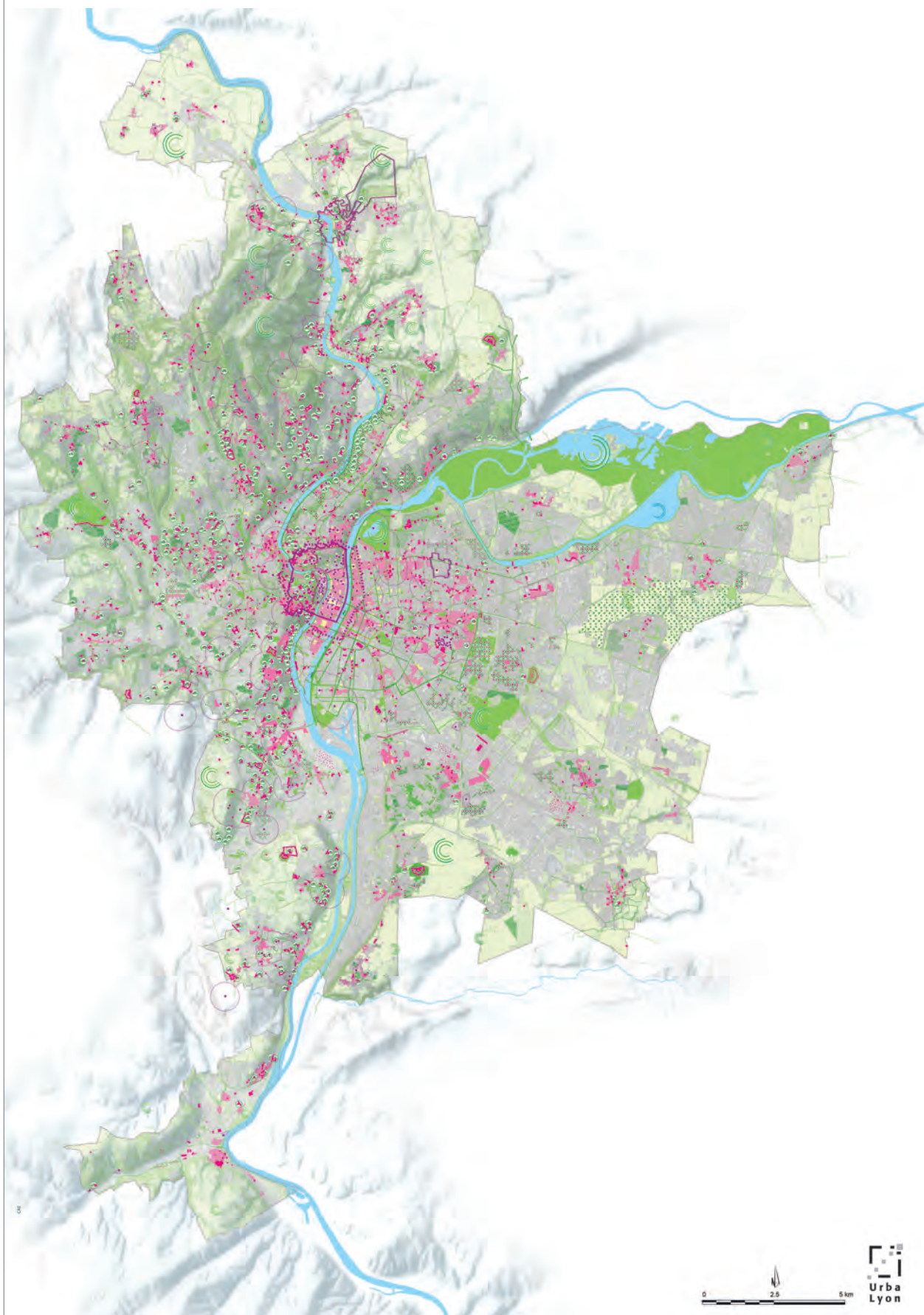
COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise

La démarche de connaissance fine des tissus bâtis de la métropole participent à la concrétisation de deux des trois types d'orientations pour une agglomération belle et agréable à vivre formulées par le Dog du Scot :

- **une ville embellie** : dans le cadre des constructions neuves, des opérations de renouvellement urbain et des campagnes de réhabilitation, une attention particulière est portée aux espaces de proximité – squares, jardins, plantations, abords d'équipements, espaces publics dans les quartiers – et à la qualité architecturale du bâti. Les zones d'activités anciennes, les quartiers en mutation et les grands sites urbains à valoriser sont identifiées dans le Dog du Scot.
- **une ville équilibrée** : la mixité des fonctions et des usages doit être garantie dans tous les quartiers pour permettre à la ville de se renouveler, de croître et d'embellir. Le Scot recommande un juste équilibre entre les politiques de protection du patrimoine bâti et les politiques de renouvellement de la ville, indispensables à son bon fonctionnement.

Les qualités du territoire



ENSEMBLES ET ELEMENTS PORTEUR DE QUALITÉ

-  Périmètres de protection Monuments Historiques
-  Périmètres de protection patrimonial
(Secteur sauvegardé, Périmètre Unesco, ZPPAUP)
-  Ensembles de qualités bâties et paysagères remarquables
-  Ensembles de qualités bâties et paysagères créant une ambiance
-  Ensembles de qualités végétales remarquables
-  Ensembles aux paysages urbains particuliers à valeur mémorielle
-  Grandes propriétés
-  Monuments Historiques
-  Eléments bâtis de qualité

ENJEUX PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS

-  Enjeux de liaison verte
-  Enjeux de parcours patrimoniaux
-  Enjeux de valorisation
-  Enjeux de qualité urbaine
-  Secteurs peu végétalisés
-  ZAP du Biézin

QUALITÉS PAYSAGÈRES ET ESPACES PUBLICS

-  Espaces publics
-  Parcs
-  Structures végétales
-  Liaison verte structurante
-  Ruisseaux

3.3

De la ville héritée à la ville en devenir : patrimoine, identités et valeurs, éléments fédérateurs d'un projet de territoire

Le patrimoine, ADN des territoires

Le développement durable, dans une perspective d'une alternative à un mode d'urbanisation trop extensif, invite à imaginer l'évolution de la ville par renouvellement urbain et réinterroge sur une utilisation optimale des espaces déjà investis par l'urbanisation. Il oblige à regarder l'existant comme possédant des valeurs propres à un instant donné, mais aussi dans son potentiel d'adaptation aux temps et aux usages. Parallèlement émerge l'expression de plus en plus vive d'une demande des habitants d'un cadre de vie de qualité, respectueux des « identités » locales et des ambiances des quartiers.

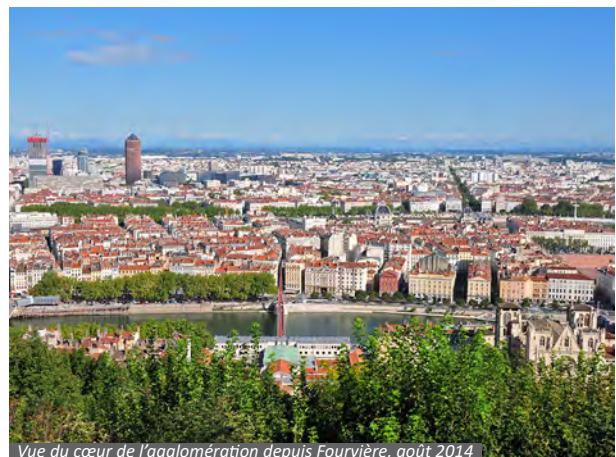
Ces différents points de vue sur l'évolution du Grand Lyon mettent en relief les nécessaires interrogations sur la place du patrimoine dans la construction permanente de l'agglomération : la définition même de ce patrimoine, les enjeux de son évolution mais également de sa préservation. Ce regard pose en définitive la question de l'agglomération que nous souhaitons transmettre aux générations à venir.

Définition

Patrimoine

Étymologiquement, le mot patrimoine est un terme juridique qui désigne un bien qu'un enfant hérite de son père. Plus globalement, le patrimoine est issu d'un regard contemporain porté sur des éléments hérités du passé.

Du point de vue de la collectivité, le patrimoine renvoie à la notion de transmission d'un héritage considéré comme un bien commun.



Vue du cœur de l'agglomération depuis Fourvière, août 2014

Ces éléments, appartenant au bien commun, contribuent fortement aux identités spécifiques des quartiers et communes du Grand Lyon. Terreaux des cultures locales, porteurs de mémoire, ils participent fortement à l'attachement des habitants à leur territoire. Ils sont ainsi facteurs d'identité et de cohésion sociale, porteurs d'ancrage et d'enracinement pour la construction d'un développement urbain diversifié et de qualité. Ceci, non pas selon une vision nostalgique, muséographique ou encore pastiche, mais bien selon une logique de création contemporaine qui intègre la mémoire et les identités locales.

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Monument Historique, secteur sauvegardé, Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine...) (cf. document Etat Initial de l'Environnement) se développe un patrimoine plus discret, un patrimoine du quo-

tidien, dit ordinaire, non protégé. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit, en effet, d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles. De son absence naît parfois un manque dans le paysage urbain. L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation.

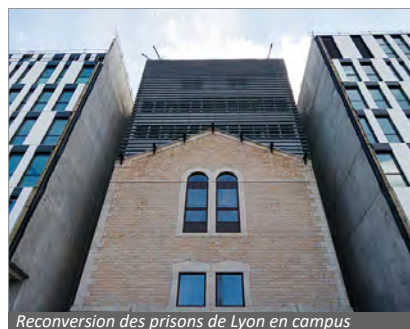
A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain : le patrimoine, commun, témoigne des caractéristiques fondamentales de notre société, porteuses de son identité, de savoir-faire et constitue un précieux socle, un ciment culturel irremplaçable.



Vestige d'acqueduc romain (Lyon 5^e)



Parc Beauregard (Saint-Genis-Laval)



Reconversion des prisons de Lyon en campus



Caserne de Parado, fort de Vancia



Mur en pierres dorées (Collonges-au-Mont d'Or)



La Sucrière (Lyon 2^e)



Le palais de la Bourse, reflet sur la façade d'un magasin (Lyon 2^e)



Domaine Melchior Philibert (Charly)



Immeuble haussmannien et Lyonnaise de banque, (Lyon 2^e)

Notions complémentaires

PATRIMOINE, PATRIMOINES ?

Un bien collectif atemporel, un ciment culturel

La notion de patrimoine est un concept relativement récent, bien que le sujet de fond soit depuis longtemps une préoccupation. La conscience patrimoniale naît en 1789 en réaction au vandalisme, phénomène entraînant la disparition massive de nombreuses richesses nationales, notamment les symboles de pouvoir et d'autorité tels que prisons, châteaux, églises... En conséquence, toute une série de lois est mise en place. Depuis, **cette notion complexe n'a cessé d'évoluer et de s'étoffer.**

Ainsi, il y a quarante ans, le terme de patrimoine n'existait pas au sens où nous l'entendons aujourd'hui. On a, en effet, longtemps privilégié le terme de « monument » dans la tradition du XIX^e siècle, qui se rapportait à un esprit romantique de sauvegarde d'un héritage en voie de disparition. Les années 1960 marquent un tournant, avec la loi « Malraux » de 1962 sur les « secteurs sauvegardés » qui prône une sauvegarde d'ensembles urbains et paysagers, dépassant ainsi la vision de l'objet unique. Cette loi s'accompagne d'un transfert des compétences lié à la décentralisation. Puis, à partir des années 1970, les choses s'accroissent. Le patrimoine est popularisé, après que l'UNESCO eut voté en 1972 une convention pour la protection du patrimoine culturel mondial. L'année 1975 est ensuite désignée « année européenne du patrimoine » puis trois ans plus tard, la toute nouvelle « direction du patrimoine » est créée au sein du ministère de la Culture. La décennie suivante s'ouvre en 1980 avec « l'année du patrimoine ». Les « journées européennes du patrimoine » lancées en 1983 en France, contribuent à vulgariser et diffuser cette notion. Enfin, le 5 décembre 1998, le site historique de Lyon est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Aujourd'hui, on ne compte plus les usages du terme, devenu familier à tout un chacun.

Malgré les innombrables extensions du concept patrimonial, revenant à parler de patrimoine au pluriel, **son objectif unique est de transmettre et témoigner**, le patrimoine étant avant tout un héritage*. Le mot patrimoine provient en effet d'un terme juridique « patrimonium », qui désigne un bien qu'un enfant hérite de son père. De ce fait, cet héritage doit être préservé, ce qui peut se traduire de multiples façons, en passant de la connaissance à la reconnaissance. Il est pour cela nécessaire d'identifier, documenter, renseigner, photographier et vulgariser les éléments à valeur patrimoniale afin de pouvoir les transmettre. Toutefois, pour être légués, les ensembles et éléments doivent répondre à deux critères : qu'ils constituent un bien commun et que leur valeur soit pérenne (cette valeur étant suffisamment importante pour être considérée comme devant être transmise aux générations futures). Prendre en compte le patrimoine d'un territoire revient donc à ménager les conditions de la transmission d'un bien commun porteur de valeurs pour la collectivité.

Une mise en perspective est indispensable pour la pérennité d'un bien patrimonial, sans quoi il ne se distingue pas d'un simple héritage ou d'un simple bien collectif. La fonction patrimoniale permet ainsi à un objet ou un ensemble de passer de l'état de bien privé à celui de bien commun, mais également d'accéder à un statut atemporel. Il accomplit ainsi un rôle de passeur, traversant le simple cadre spatial-temporel, dans une vision plus large.

* François Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris : Seuil, 1999, p9

**PATRIMOINES ET IDENTITES,
instruments de cohésion sociale et spatiale,
reflet des cultures et sociétés**

L'une des caractéristiques principales du patrimoine est sa valeur identitaire, puisque c'est par sa dimension sociale qu'il participe aux ambitions de la ville durable. Le patrimoine vise à mettre en relation des individus et des groupes autour d'un objet, de les réunir afin qu'ils puissent se retrouver au-delà de leurs différences. « *Quelle que soit la singularité du bien considéré (...) il projette une mémoire collective utile au destin de la communauté* »*.

Le terme d'identité, ambigu, peut faire l'objet de controverses. Il vient du latin « idem », qui signifie « le même ». Toutefois, il doit être compris ici dans une définition générale, comme désignant à la fois ce qui est propre à un individu ou à un groupe et ce qui le singularise. L'identité est ce qui permet à un individu de se considérer comme faisant

partie d'une communauté et dans le même mouvement, de se distinguer d'un autre collectif. Cependant, il convient de rester vigilant à toutes dérives, l'identité territoriale n'est pas immuable et se forme collectivement au fil de l'histoire, au croisement des dynamiques d'urbanisation, des apports culturels et de la sédimentation progressive des modes de vivre. **Cette identité est en travail incessant** et varie donc selon l'échelle de lecture.

Par suite, **l'identité d'un territoire, que l'on pourrait aussi appeler « personnalité »**, puisqu'elle en dessine les contours, s'incarne de manière différente. Le patrimoine en est une composante essentielle mais ne saurait pour autant en résumer la notion à lui tout seul.

Bien cerner la personnalité d'un territoire est nécessaire à un développement durable et harmonieux. Il est ainsi nécessaire d'identifier toutes ses composantes (sociales, spatiales, temporelles, sociétales...) pour pouvoir prendre appui sur ces outils d'aide à la réflexion et à la cohésion, reflets des cultures et sociétés.

L'identité d'un territoire s'incarne ainsi dans des expressions à la fois matérielles, immatérielles et surtout dans l'articulation de ces deux dimensions qui se fonde sur des lieux porteurs de valeurs communes pour la collectivité.

Le bien patrimonial est donc un objet social. Support mémoriel, vecteur d'identité et de qualité urbaine, le patrimoine est le **support d'une construction identitaire de l'individu et de la société** dans le temps long. En effet, sans mémoire commune, dépourvu d'un sentiment d'appartenance, un peuple ne se reconnaît pas dans son territoire, dans les éléments qui l'entourent. Dès lors l'individualisme prévaut dans une société et transparaît dans l'aménagement urbain. C'est cette fonction identitaire qui distingue le patrimoine ordinaire et le bonifie comme élément fédérateur. La qualité urbaine d'un territoire provient donc d'un bon équilibre entre la prise en compte voire la protection du patrimoine et une bonne gestion de l'occupation des sols.

Parler de patrimoine, c'est alors étudier ce qui compose les caractéristiques fondamentales de l'identité d'un territoire (des traits de personnalité), à travers le temps et l'espace. Autrement dit, c'est parler de l'A.D.N. d'un territoire et étudier la manifestation ainsi que la transmission des gènes héréditaires.

L'extension du champ patrimonial...

Le concept de patrimoine s'est largement étendu depuis la fin du XX^e siècle. La demande sociale ayant évolué et les exigences changées, inévitablement, l'évolution a glissé vers le processus de patrimonialisation. Pour mieux comprendre ce que l'on peut considérer comme élément patrimonial, il convient de revenir sur les procédés d'extension de cette notion :

- le concept de patrimoine s'est tout d'abord étendu **chronologiquement**, en glissant vers le présent (des œuvres de l'antiquité et du Moyen-Age, aux productions modernes et contemporaines) ;
- l'extension a par ailleurs été **spatiale**. Les monuments ont vu leur valeur s'étendre au-delà de leur parcelle, pour englober les abords, le paysage environnant et la nature elle-même. On peut également aborder la question du patrimoine sous l'angle du « paysage urbain historique », notion privilégiée par l'UNESCO pour désigner les espaces urbains patrimoniaux, envisagés comme une « structure vivante, évolutive » où interagissent différents éléments tels que l'architecture, les aménagements, la topographie, les réseaux...

- la troisième extension est d'ordre **catégoriel**, autrement dit les monuments remarquables ne sont plus les seuls à être considérés. Dorénavant des éléments plus ordinaires le sont, pour leur valeur mémorielle, leur singularité, leur caractère immatériel. Cela se traduit par exemple, par une préservation des traditions, du spectacle vivant, des rituels, de la gastronomie...

- enfin, on observe une dernière extension, en touchant au principe fondamental de **qualification de l'objet**. Un glissement s'est opéré de la notion d'objet unique à celle d'ensemble, de série. On parle alors d'ensemble ou de paysage, qu'on qualifiera au gré des contextes... Ainsi les éléments qui le composent, ne sont plus pris en compte individuellement mais collectivement, pour leur valeur d'ensemble. C'est alors l'ensemble qui est devenu l'élément à préserver mais également son rapport aux alentours.

Le concept de patrimoine recouvre donc des éléments bâtis, mobiliers, paysagers, naturels, immatériels, de toutes sortes. Ce constat montre que la revendication d'une patrimonialisation de l'héritage a changé d'échelle, d'acteurs et de rythme, au vu de l'évolution de la société. D'autre part, on constate une volonté de revenir à des éléments locaux, plus communs et révélateurs d'une identité, autrement dit au patrimoine ordinaire.

... une réponse aux enjeux sociétaux et politiques

Notre société est en proie à un processus permanent d'évolution se traduisant parfois par une croissance urbaine rapide, parfois par une mutation des quartiers, souvent les deux, et qui bousculent une organisation sociale établie. Pourtant, qu'il soit considéré comme un héritage ou une ressource économique, le patrimoine est une ressource non renouvelable. Il constitue un objet évolutif, **trait d'union entre le passé et le futur** et représente un enjeu important désormais revendiqué par la société civile.

Le patrimoine ne répond plus à de simples considérations esthétiques mais à des enjeux politiques et sociétaux, traduisant les préoccupations de la société (croissance des villes, crise d'identité...). L'inflation de la patrimonialisation apparaît alors comme un contrepoids à la mondialisation et exprime un désir de réappropriation du territoire. Face à l'effet d'industrialisation et d'uniformisation, le rapport au patrimoine se veut rassurant, renvoyant aux racines de notre société, à ses traits caractéristiques.

En conséquence, **le patrimoine est un bien commun, reflet matériel de valeurs immatérielles** à transmettre. Il est un trait d'union entre la ville d'hier et la ville de demain, entre l'individuel et le collectif, entre les territoires...

Un patrimoine vivant, facteur de rayonnement et condition essentielle à sa survie

L'inflation patrimoniale est née d'une prise en compte du patrimoine par un large public, induisant une évolution du regard. On perçoit désormais le patrimoine différemment, passant de l'idée de muséification à celle de support de rayonnement local voire national et international.

L'objectif principal est d'intégrer un patrimoine vivant au cœur de la ville de demain. Mais la notion du patrimoine investi est la condition essentielle à sa survie : un patrimoine délaissé, muséifié perdrait alors tout son sens et ne deviendrait plus qu'un objet décoratif, dénué d'usages et sans valeurs fondamentales. Dans le cas où il serait abandonné, il serait alors menacé de paupérisation, d'insalubrité ou de péril et sa préservation risquerait alors de ne plus se justifier.

Un levier de développement, valeur ajoutée pour le projet

Plusieurs facteurs de développement peuvent être identifiés, afin de percevoir le patrimoine comme valeur ajoutée aux projets :

- **son évaluation économique joue un rôle clé pour guider les choix** entre les projets concurrents dans un contexte économique en crise, la mise en valeur de l'histoire d'un site étant un atout majeur pour la régénération urbaine. En revanche, la mise sur le marché du patrimoine peut en faire un objet de spéculation, notamment au regard de l'impact touristique, ce qui nécessite des règles claires pour la gestion et l'encadrement des projets.

- **le facteur identitaire apparaît comme un autre levier de développement.** Le patrimoine peut être perçu comme un chantier archéologique, laboratoire urbain dont l'étude permet d'engranger de nouvelles connaissances. En effet, s'appuyer sur les traces tangibles (vestiges) et étudier les différentes caractéristiques matérielles et immatérielles (stratification), permet de construire un projet respectueux de l'identité d'un site, imprégné de l'esprit des lieux... Composer avec l'existant oblige à faire preuve d'intelligence afin d'aiguiser la création architecturale. Il est important d'avoir une exigence particulière concernant les interventions impactant des éléments à caractère patrimonial, afin de prendre en compte les caractéristiques intrinsèques des objets et ensembles concernés.

La requalification ou reconversion du patrimoine peut également faciliter la compréhension et l'adhésion des populations aux projets, puisqu'il contribue à révéler l'histoire, le sens oublié des lieux et à créer les bases d'un projet. À l'inverse, une démolition ferait table rase et ôterait toute possibilité de reconnaissance identitaire.

- enfin, **le facteur urbain est primordial.** Prendre en compte le patrimoine ordinaire, c'est aussi préserver les ambiances urbaines en lien avec les identités de territoire, valoriser la diversité des paysages, lutter contre la banalisation et le nivellement des paysages urbains, qui conduisent inévitablement à une perte d'identité.

Il s'agit de promouvoir une qualité « globale » des formes urbaines, qui associe intensification (densification des formes urbaines et de l'offre de services), création architecturale contemporaine, respect des identités et des valeurs patrimoniales, qualité des aménagements d'espaces publics... En conséquence, il est essentiel de porter une attention particulière à la diversité des tissus urbains et paysagers, tout en prenant appui sur les qualités patrimoniales des communes et quartiers pour construire des projets de qualité répondant aux nouveaux modes de vie.

* Gascher Annick, *Liens sociaux et identité collective, mémoire de licence, université Paris XII, 2005*

Le patrimoine ordinaire : de son identification à sa reconnaissance comme ressource du projet de territoire

Révéler le patrimoine ordinaire : l'élargissement de la démarche engagée dans le PLU 2005

Face au développement des villes, le PLU du Grand Lyon s'est très tôt positionné sur la protection, la vulgarisation et la valorisation de certains traits caractéristiques des territoires de l'agglomération lyonnaise.

Le **PLU de 2005** initiait cette démarche en identifiant des ensembles patrimoniaux possédant une dimension d'encadrement d'urgence en raison d'une forte pression foncière. Il identifiait également des éléments bâtis à préserver, un peu moins de 700 sur Lyon et Villeurbanne contre seulement une cinquantaine pour toutes les autres communes du Grand Lyon.

La Métropole élargit désormais son ambition patrimoniale et se fixe pour objectif de mieux révéler et valoriser les spécificités communales. Elle a donc engagé, dans le cadre de la révision du PLU-H, une démarche d'identification du patrimoine ordinaire et des éléments de qualités urbaines et paysagères, ainsi que de leurs enjeux au regard de l'évolution de l'agglomération. Cette démarche vise en premier lieu à reconnaître ces éléments et ensembles patrimoniaux, c'est-à-dire à les identifier et les justifier*, mais également à définir les caractéristiques qui fondent leurs valeurs et leurs liens avec leur environnement actuel et futur. Ce recensement a pour objet, dans un second temps, de préciser des orientations pour leur préservation et évolution, à prendre en compte dans les opérations de constructions et d'aménagement.

La méthode a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon, répondant ainsi à la volonté d'aller plus loin que l'ancien PLU de 2005. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires. En effet, mieux cibler les enjeux

patrimoniaux et se mettre d'accord sur le niveau acceptable de transformation des tissus, permet de répondre à l'objectif d'accueil de population et de développement de l'agglomération.

Cette thématique est abordée de façon plus transversale au projet et intègre fortement et plus spécifiquement la notion de patrimoine ordinaire comme moteur de développement. L'objectif est certes de le préserver et le mettre en valeur, mais également d'en faire un élément à part entière d'un projet d'urbanisme de qualité, qui respecte et appuie l'acte de création sur les identités locales.

La notion de patrimoine ordinaire est ainsi privilégiée, dépassant la valeur exceptionnelle d'un monument ou d'un ensemble. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations : c'est un patrimoine entendu comme non exceptionnel mais porteur de valeurs-socles pour la métropole.

En effet, là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire du tissu urbain est « pluriel, reproductible et normalisable »**. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. S'il est moins exceptionnel, il est plus complexe parce que multiforme. De plus, son avenir est plutôt dans l'usage et la transformation maîtrisés que dans la protection, ce qui constitue un réel atout pour le développement territorial.

* Cf. le tableau contenu dans les servitudes d'urbanisme particulières.

** Nathalie Heinrich, *La fabrique du patrimoine, de la cathédrale à la petite cuillère*, Paris : maison des sciences et de l'homme, 2009

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est nécessaire en effet d'avancer avec discernement et mettre en garde contre tout excès. Tout ne peut être patrimoine, puisque tout objet ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif. Ainsi, une mise en perspective et une prise de recul sont indispensables, dans un souci d'harmonisation et d'objectivation à l'échelle de la commune voire de l'agglomération lyonnaise.

La question du patrimoine ordinaire est donc un phénomène relativement récent qui gagne en importance et en considération dans les enjeux de développement territorial. Sa révélation à un large public est essentielle, sa connaissance amenant à terme à sa reconnaissance. Riche et diversifié, le patrimoine ordinaire mérite d'être vulgarisé, afin de mettre en évidence les spécificités et valeurs qui traduisent une Histoire commune de l'agglomération lyonnaise, déclinée de façon spécifique sur chaque territoire.



Lavoir (Collonges au-Mont-d'Or)



Chantier (Lyon 5^e)



Groupe scolaire (Vénissieux)



Berges du Rhône



Château de Ménéval (Lyon 5^e)



Jardins partagés (Chassieu)

■ Les « valeurs », garantes d'un héritage

Les valeurs comme fil conducteur

La notion de valeur renvoie à celle de l'attachement, de l'estime attribués à une chose. Parce qu'elles sont garantes de l'héritage que l'on souhaite léguer aux générations futures, les valeurs possèdent un intérêt particulier. Elles permettent de fédérer les acteurs autour d'un projet pour leur territoire et de raconter une histoire à la fois particulière à un territoire et commune aux habitants.

De l'immatériel au matériel : l'incarnation des valeurs

Révéler ces valeurs n'est pas aisé tant elles s'incarnent de diverses façons et à plusieurs échelles. Par exemple, la valeur industrielle trouve son ancrage dans les tissus (de faubourg ou d'activités...), dans des ensembles (de cités ouvrières, de HBM...), des bâtiments (usine, maison patronale, cheminée...) ou encore dans des traces immatérielles (toponymie, mémoire sociale...).

Si la valeur industrielle est fortement présente dans l'agglomération, elle n'est pas représentée partout de la même manière. Par exemple, au XIX^e siècle et début du XX^e siècle, l'horticulture et la botanique sont mises au service de la production industrielle. La valeur industrielle de ces activités s'incarne, selon les territoires, à différentes étapes du processus industriel, allant « de la fleur à l'usine » :

- > **dans l'ouest lyonnais**, elle s'incarne dans le développement de l'activité horticole. La fleur devient un modèle de dessin industriel (modèle pour les tissus, utilisation pour les médicaments...) : elle va alors être produite en masse et conduire les scientifiques à créer de nouvelles variétés.
- > Parallèlement, **dans l'est lyonnais** notamment, la valeur industrielle s'exprime au travers de la production agricole et de la sériculture, avec la production de mûriers propres à l'élevage du ver à soie.
- > Enfin, **dans le centre et le sud-est** de l'agglomération lyonnaise, cette valeur se traduit par la production de soierie naturelle puis artificielle (usines, ateliers, cités et logements ouvriers...).

Ces valeurs, d'essence immatérielle, trouvent ainsi leur ancrage matériel au sein d'ensembles et éléments bâtis qui devront s'inscrire dans le PLU-H, à la fois dans son projet politique (rapport de présentation et PADD) mais également dans son règlement (zonages, orientations d'aménagement et outils plus spécifiques comme des éléments bâtis à préserver, périmètres d'intérêt patrimonial...). Pour y parvenir, une démarche d'identification du patrimoine ordinaire a été engagée. Elle vise à

révéler les valeurs à transmettre et à mieux prendre en compte le patrimoine dans les documents d'urbanisme.

Des valeurs liées à l'histoire de l'agglomération lyonnaise

Le succès de la Métropole, terre de créations, d'innovations, de productions... est également lié à sa position de carrefour, propice aux échanges intellectuels, culturels et économiques. L'histoire réunit ainsi des territoires intercommunaux autour d'une même aventure, fondée sur des valeurs diversifiées mais faisant socle commun. Aujourd'hui, celles-ci constituent un fil conducteur dans le processus de révision du PLU-H et doivent être révélées et partagées.

Dans l'agglomération lyonnaise, le développement métropolitain est le fruit d'une histoire riche et variée, incarnée au travers de différents domaines liés ou parfois indépendants. Ces grands thèmes retracent l'histoire de l'agglomération et en reflètent la richesse. Ils trouvent leur incarnation au travers d'éléments matériels ou immatériels :

- > **le commerce**, le négoce, la banque et les innovations : les foires, les expositions internationales, les halles marchandes, les maisons de plaisance de l'ouest lyonnais (Gondi à Pierre-Bénite, Lumagne à Saint-Genis-Laval, Damette à Irigny et Melchior Philibert à Charly),
- > **la défense et la sécurité** : la première et la seconde ceinture de fortification, les prisons, les réseaux de murs, la présence d'Interpol, etc.,
- > **le culte et les éléments commémoratifs** : les églises, mosquées, synagogues, temples, couvents, monastères, chapelles, croix de chemin, monuments aux morts, etc.,
- > **la santé** : le développement de la médecine et des sciences vétérinaires (écoles, hôpitaux), le rôle de l'hygiénisme (HBM, bains-douches, centres sociaux...),
- > **les sciences** : l'imprimerie, la chimie-pharmaceutique (Mérieux-Merks-Boiron, les brevets Lumière), l'électricité (André-Marie Ampère), etc.,
- > **les industries** : la soierie naturelle puis artificielle, la chimie, la teinturerie (bleu Guimet)... induisant la construction d'usines, d'immeubles, de maisons patronales et ouvrières, de centres de soin, de lieux de cultes, de jardin, autrement dit de cités composées,
- > **l'éducation et l'administration** : les groupes scolaires, mairies, écoles professionnelles, les bureaux de poste, etc.,
- > **la culture et les loisirs** : l'épopée du cinéma (usine de plaques photographiques, institut, maison et hangar Lumière), les maisons du peuple, les salles des fêtes, les hippodromes, golfs, etc.,

- > **le réseau hydraulique** : Saône et Rhône, ruisseaux et ripisylves, vestiges d'aqueducs, thermes, centrale hydroélectrique, usine des eaux, pont, canaux, activités ludiques du type aviron et joutes, etc.,
- > **le réseau de transport** : fluvial (port, barrage, écluse...), automobile (Berliet-Renault Trucks, cité-jardin, usine, musée de l'automobile...), aérien (aérodrome, hangar d'aviation), ferroviaire (cité cheminote, technicentre...), la ville carrefour (auberge, poste aux chevaux...), etc.,
- > **l'agriculture** : le paysage des plateaux et vergers, le maraichage (cardon de Vaulx-en-Velin, poireau bleu

de Solaize, navet noir de Caluire-et-Cuire, asperge de Feyzin, laitue de Pierre-Bénite, reine-claude d'Oullins...),

- > **la botanique et l'horticulture** : l'activité des roséristes (Meilland-Richardier, Guillot), les herbiers de l'université Claude-Bernard, les parcs paysagers, les jardins de la Bonne-maison ou Rosa Mir, le centre de recherche en botanique appliquée, les serres et orangeries,
- > **l'habitat et la villégiature** : les grandes propriétés, les « lotissements » bourgeois, les cités composées, les balmes habitées, etc.



Allée plantée (Irigny)



Fort de Francheville



Eglise appartenant à la cité patronale de la Société Lyonnaise de Soie Artificielle de Décines-Charpieu



Champs de cardons (Vaulx-en-Velin)



Château de Rancé (Genay)



La toponymie au service de la mémoire

Méthodologie

Révéler la structure patrimoniale, support pour le projet de territoire

La démarche d'identification du patrimoine ordinaire s'appuie sur une vision d'ensemble, qui permet de travailler à plusieurs échelles, allant du général au particulier : de l'échelle de la métropole au bâtiment, en passant par l'îlot, la rue, le quartier, la commune ou encore le bassin de vie. Il s'agit d'une approche dynamique avec un objectif de mise en projet, construit à partir d'un travail cartographique et de rédaction qui s'appuie sur trois axes d'investigation :

- 1) Dans un premier temps, une « **analyse typo-morphologique des tissus urbains et paysagers** de l'agglomération lyonnaise » est réalisée (cf. *Partie 3.1*). Elle dresse un état des lieux à un instant donné et constitue une mise de fonds sur laquelle s'appuyer pour tisser des liens entre les territoires. Plus d'une quarantaine de catégories de tissus sont identifiées, recouvrant les différentes typologies de tissus bâtis (compacts, discontinus, économiques...) et non bâtis (naturels, agricoles, paysagers) de chaque commune. L'intégralité du Grand Lyon a été passée au crible de cette analyse.
- 2) Dans un second temps, des **ensembles bâtis et paysagers porteurs de qualité** se distinguent au sein des différentes familles de tissus. Une fois identifiés et justifiés, ces ensembles sont ensuite hiérarchisés selon leurs niveaux de qualité et leurs degrés d'évolution possible face aux dynamiques d'aménagement (protection, reconversion, réinterprétation...). L'objectif est d'avoir une lecture qualitative et de révéler les ensembles qui concentrent le plus de qualités patrimoniales. Par la suite, cette analyse permet de cibler les outils réglementaires appropriés à la nature des tissus à transmettre.

- 3) Enfin, des objets plus ponctuels, **éléments bâtis de diverses natures**, sont également pointés comme porteurs de qualités et de témoignage : immeuble, maison de maître, ferme, moulin, usine, mur, lavoir, croix de chemin, etc. Il s'agit de dépasser la vision du bâti exceptionnel et de révéler des éléments qui ont une valeur identitaire, voire un caractère représentatif relatif à différentes typologies : habitat urbain ancien individuel ou collectif, maison de maître individuelle ou dans une grande propriété, bâti d'activité (témoignage du patrimoine industriel), bâti d'intérêt collectif (culturel, scolaire, hospitalier...), élément ponctuel d'intérêt collectif (mur, fontaine...), etc. L'intérêt des éléments est toutefois largement relatif à leurs contextes et notamment à l'ampleur du corpus à l'intérieur desquels ils sont considérés. Ils sont également hiérarchisés selon leur niveau d'intérêt.

À l'issue de ce travail, se révèle ainsi en détail la **structure patrimoniale territoriale**, identifiée au travers des **cartes des qualités** réalisées pour chacune des communes et arrondissements de l'agglomération, reflets des valeurs territoriales de la métropole lyonnaise.

Méthodologie

Objectiver l'approche sensible

Le cadre patrimonial, puisqu'investi par un certain nombre de valeurs, engendre inévitablement une part de subjectivité entraînée par une approche sensible dont le bâti est l'une des composantes les plus identifiables. La morphologie, la densité, l'animation, l'usage, le végétal, la luminosité, les sons... étant d'autres facteurs participant de cette perception sensible. Ces éléments se doivent d'être objectivés et argumentés afin de traduire l'essentiel des valeurs à transmettre.

L'identification et la description des ensembles et éléments repérés pour leur caractère patrimonial font appel à une série de valeurs, critères techniques de classification, utilisés pour justifier les intérêts de transmission. Ces valeurs sont plurielles et relatives au contexte spatio-temporel :

- **la valeur historique** concerne ce qui est ou mérite d'être conservé par l'histoire : un élément marqué par l'histoire d'un territoire ; emblématique d'un événement historique du territoire ; peu lisible architecturalement, mais marqueur d'une période historique ; ou encore un témoignage de l'œuvre d'un individu ayant marqué le territoire ou du développement d'un lieu historique... ;
- **la valeur urbaine et paysagère** concerne un élément qui par sa situation ou sa position joue un rôle ou organise le tissu urbain. Ce peut être également le témoin d'une implantation locale et/ou urbaine spécifique ou être identifié en qualité de repère/marqueur urbain et pour sa contribution au paysage ;
- **la valeur sociale / d'usage / mémorielle** concerne un élément dont la valeur provient de l'attachement de la population (importance dans l'histoire culturelle ; élément ayant conservé sa fonction ; élément « totem », cher aux habitants ; élément qui traduit des pratiques passées ou présentes)... ;
- enfin, **la valeur architecturale** concerne un élément qui se démarque par sa qualité ou ses caractéristiques architecturales : style recherché, architecture de qualité, rare exemple d'un style architectural à l'échelle locale, élément témoin de l'œuvre d'un architecte...

L'argumentation des ensembles et éléments repérés répond également à une grille d'analyse élaborée en fonction des différents critères techniques qui contribuent à définir l'intérêt et le niveau de qualité des ensembles ou bâtiments :

- **le critère de lisibilité** équivaut à celui d'homogénéité, à une cohérence ou une composition d'ensemble. L'hétérogénéité constitue une rupture dans la cohérence d'un ensemble. Il est le plus souvent lié au critère d'authenticité qui est relatif à l'état du bâti, à ce qui n'est pas conforme à l'état d'origine en raison d'une intervention humaine et non d'une dégradation naturelle ;
- **le critère d'ancienneté** prend tout son sens lorsqu'il est associé à d'autres critères (la rareté, l'authenticité) et constitue un élément fondamental au regard de sa susceptibilité à disparaître ;
- **le critère de rareté** : le grand nombre peut être facteur d'exclusion tout comme il peut être valorisant s'il renvoie à une série, à un ensemble. Toutefois, la rareté est un critère plus univoque s'il s'associe à la représentativité (témoignage à préserver puisqu'en voie de disparition ou unique témoin). Dans tous les cas, ce critère doit être déterminé au regard d'un raisonnement global ;
- **le critère de représentativité** : un élément devient représentatif (d'une culture, d'un usage, d'un type d'architecture, d'un individu, d'une époque, d'un savoir-faire...) par ses caractéristiques ;
- en revanche, **l'esthétique est un critère proscrit**, le jugement de goût étant purement subjectif et non justifiable.

Une grande variété de typologies bâties, reflet de l'histoire et de la richesse patrimoniale du Grand Lyon

La diversité des paysages du Grand Lyon induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples et possèdent des spécificités propres, façonnées par les sites d'implantation et périodes de construction. Entre habitat modeste ou bourgeois, historique ou contemporain, individuel ou collectif, diffus ou regroupé... les caractéristiques sont vastes.

L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente dans l'agglomération et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire, qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Ces bâtiments parfois isolés s'apparentent le plus souvent à un ensemble (*cf. partie 3.1*) ou un contexte urbain (cité, grande propriété) relatifs à leurs périodes de construction et leurs lieux d'implantation.

De la soie à la pétrochimie, en passant par l'automobile, l'épopée historique de l'industrie a fortement marqué le développement de l'agglomération lyonnaise. Son héritage, sa présence et son influence sont encore très présents aujourd'hui au travers de grandes usines, des cités ouvrières, les chemins de fer, etc.

Plus ponctuels, certains bâtiments ou éléments d'intérêt collectif incarnent eux aussi le patrimoine ordinaire de la Métropole de Lyon.

■ L'architecture résidentielle individuelle modeste

Les corps de ferme

Les corps de ferme sont généralement implantés isolément en milieu rural ou bien de façon regroupée au cœur de hameau en lien à la production agricole. Très présente au siècle passé, cette pratique se raréfie à mesure que l'on se rapproche du centre, sous l'effet des enjeux de développement, reléguant les terres agricoles en deuxième et troisième ceintures de Lyon. On rencontre encore de nombreux corps de ferme dans l'agglomération lyonnaise, dans les hameaux, faubourg ruraux ou ponctuellement dans les villages.

Le nord du Grand Lyon (Quincieux, Lissieu), le franc-Lyonnais (Montanay, Genay, Sathonay-Village...) et le sud-est lyonnais (Corbas, Mions, Solaize...), territoires encore fortement liés à l'agriculture, sont ainsi particulièrement couverts par les corps de ferme et ensembles ruraux (corps de fermes avec bâtiments d'activité agricole).

Par nature très fragile, ce type d'habitat tend à disparaître, d'autant plus aux vus de la pression foncière et de la mutabilité des parcelles agricoles. Pourtant, il constitue un témoignage des activités agricoles, qui aujourd'hui périclitent (cf. Partie 6.2).

Cette typologie d'habitat rural se caractérise par un bâtiment long, de plan rectangulaire qui se développe sous un niveau de comble. Il se distingue par une partie habitée et une autre destinée à la fonction agricole (grange, hangar). Il s'implante selon une certaine logique, répondant à des règles d'hygiène (protection contre les vents du nord et profit d'un ensoleillement maximum) et à une organisation autour d'une cour commune, minérale. Bâtiments d'origine modeste, les corps de ferme sont construits avec des matériaux locaux : façade en pisé enduit, encadrements des baies et soubassement en pierre, les linteaux et vantaux des porches en bois, voire vantaux en ferronnerie.

Ils sont disposés soit parallèlement à la voie, en front de rue, soit en peigne, c'est-à-dire établis perpendiculairement à l'alignement d'une voie et espacés plus ou moins régulièrement. Par leurs murs d'enceinte ou murs pignons implantés en front de rue, ils constituent des éléments structurants du paysage urbain. Implantés en milieu rural, ils sont situés sur des parcelles de superficie importante, en raison des pratiques agricoles et du statut de propriétaire terrien. En milieu urbain, leur terrain d'origine est souvent loti ou réduit.



La maison des champs

La maison des champs constitue un type d'habitat transitionnel, à la jonction entre architecture privée modeste et bourgeoise. On la trouve en milieu rural, à proximité des hameaux ou des cœurs de village. Morphologiquement, ce sont des éléments isolés qui fonctionnent individuellement, et plus rarement avec un ensemble. La métropole lyonnaise en possède un grand nombre, à proximité des terres agricoles (Genay, Saint-Genis-Laval, Mions...). Bien que d'architecture modeste, la maison des champs s'impose dans le paysage urbain par son gabarit et son parc attenant, qui contribue à la végétalisation ou l'aération du tissu.

Au regard de notre analyse, cette typologie correspond à une maison de plan compact et rectangulaire qui se caractérise par une importante emprise au sol, ainsi que par un gabarit imposant. Sa disposition adopte le plus souvent une élévation sur trois niveaux et un développement sur, au minimum trois travées verticales.

Elle est généralement implantée en milieu de parcelle, sur une superficie moyenne voire importante, mais peut également s'adosser au mur d'enceinte en front de rue. Elles peuvent s'accompagner de dépendances qui sont en général implantées en front de rue (grange, four à pain, fenil, écuries...). Du fait de la vocation agricole première du domaine, la présence de végétation est prédominante tout comme le lien aux espaces cultivés (jardin, verger, espaces boisés, prairie). L'isolement du logis résulte, quant à lui, d'une évolution de la manière de vivre « dans » une exploitation agricole. Contrairement à avant, les maisons des champs se détachent des hangars et bâtiments agricoles. Le logis devient désormais indépendant, une maison à part entière désormais affranchie des fonctions agricoles. Le confort commence à entrer dans l'habitat. Certaines maisons des champs possèdent une certaine prestance et semblent correspondre à des mœurs nouvelles, d'agriculteurs propriétaires qui s'élèvent socialement. Ces maisons constituent donc une transition entre l'habitat rural modeste et la maison de « plaisir ».

La maison des champs, telle que nous l'entendons le plus souvent ici, renvoie plutôt au domaine agricole qu'au statut des propriétaires ou encore à l'agrément de la propriété. Elle est donc une déclinaison simplifiée et beaucoup plus modeste que l'acception originelle (cf. encadré).



Maison des champs (Vénissieux)



Maison des champs (Limonest)

Distinction avec l'appellation classique « maison des champs »

La définition de la maison des champs telle qu'entendue dans notre classification diffère de l'appellation classique « maison des champs », qui constituent des « maisons de plaisir » dans l'Europe de la Renaissance*.

Ce sont des demeures conçues pour l'agrément qui constituent une part notable du patrimoine immobilier des Lyonnais de la Renaissance. Elles appartenaient, pour la plupart, à de grandes familles (Gondi, Gadagne, Camus...) comme le Petit Perron à Pierre-Bénite, la Villa Mascrany à Lyon, la maison de Beauregard à Saint-Genis Laval...

Ce sont des maisons de villégiature pour les nobles et bourgeois de la Renaissance à la recherche de lieu de repos à la campagne, tout en restant proche de Lyon et de préférence près de routes qui mènent directement à la ville afin d'y écouler plus facilement la production de leurs champs. En effet, comme dans les « villae » romaines, la maison est au centre d'un domaine agricole avec jardins, vignes et vergers afin de fournir toutes les denrées nécessaires à la maison voire plus encore.

* Nathalie Mathian et Francis Martinuzzi, *Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance, De architectura*.

La maison de ville et le pavillon

Deux autres types d'habitat individuel modeste se caractérisent par leur appartenance à un ensemble urbain plutôt que par des implantations isolées.

La maison de ville et le pavillon sont en effet deux typologies qui se développent de manière groupée, leur juxtaposition constituant des ensembles de bourg, faubourg ou cités pavillonnaires. On les trouve dans toutes les communes de l'agglomération lyonnaise, avec des configurations variées. Toutefois, leur valeur est fortement relative à leur rapport à l'environnement immédiat, bien que quelques bâtiments peuvent se distinguer isolément (caractéristiques architecturales, urbaine, sociale...), et à leur état de conservation.

La maison de ville

La maison d'habitation modeste, ou maison de ville est un type d'habitat qui se rencontre sur les communes, principalement le long des axes historiques de circulation majeure ou dans des centres anciens (bourg, village, faubourg...). Elles témoignent des activités commerciales et artisanales qui se développent dans les bourgs et faubourgs aux XVIII^e et XIX^e siècles, qui induisent un développement de l'habitat à proximité des auberges, relais, commerces... Ce phénomène remonte également à la seconde moitié du XIX^e siècle, période de fort développement industriel dans les villes. Apparaissent ainsi près des usines des ensembles de maisons pour loger les ouvriers et employés.

Par leur nombre et leur impact dans le paysage communal, ces maisons comptent au titre d'une mémoire sociale à préserver, comme témoignage d'un mode d'habiter autant que d'un savoir-faire. En effet, s'il est souvent négligé, peu ou mal entretenu, ce patrimoine garde un intérêt significatif.

La maison de ville se caractérise par son implantation sur une parcelle de superficie faible à moyenne et souvent à l'alignement de la voie. En fond de parcelle, on trouve le plus souvent des ateliers, communs ou sanitaires. Ce type d'habitat se caractérise par une architecture simple et fonctionnelle. La maison possède, en effet, un plan simple et rectangulaire, d'une largeur de deux à trois travées, qui se développe sur un unique étage. La toiture simple à deux pans ou à demi croupe est composée de tuiles. L'ornementation est faible, modeste voire le plus souvent absente. Enfin, la maison de ville adopte une production industrialisée de la brique, de la tuile mécanique, de la fonte et du fer, et souvent selon un modèle répétitif.



Maisons de ville à Lyon 4^e



Maisons de ville à Vernaison



Pavillons à Lyon 3^e (Montchat)



Pavillons (Bron)



Maisons de ville (Limonest)



Maisons de ville (Caluire-et-Cuire)



Maison de ville (Villeurbanne)

Le pavillon

Le pavillon est un autre type d'habitat bon marché qui se distingue du précédent par un caractère plus marqué et une construction plus récente (XX^e siècle). Ce type d'habitat correspond à la période de reconstruction de l'entre deux-guerres. Les années 1920-1930, sont en effet celles du renouveau des villes et de l'architecture. Ainsi apparaît une nouvelle typologie de maison, adaptée à la vie moderne et empruntant aux styles esthétiques les plus en vogue à l'époque. Par leur nombre et leur impact dans le paysage communal, ces maisons forment une mémoire historique à valoriser.

Etant donné les conditions de production et de construction de l'époque, c'est une architecture qui offre un double aspect : une architecture « élémentaire » simple parfois austère, située principalement dans les faubourgs des villes. Elle est issue des « modèles » et produite en série dans le cadre des dommages de guerre. Mais elle peut également se manifester sous la forme d'une architecture « éclectique » pour les villas d'une population plus aisée, dans les différents styles en vogue à l'époque Art Déco, moderne...

Le pavillon est un mode d'habitat qui va également se généraliser après la première guerre mondiale, puisqu'il sera très présent dans les années 1950-1960. Il se simplifie, devient encore plus modeste mais conserve ses caractéristiques liées au confort et au fonctionnalisme.

Il s'implante sur des parcelles de superficies faibles ou moyennes et s'intègre plutôt dans un ensemble urbain que de manière isolée (faubourg, cité pavillonnaire...). D'un point de vue morphologique, il est très proche de la maison de ville (même hauteur, gabarit et type d'implantation) mais se démarque par un traitement plus particulier de la toiture, relativement plus fantaisiste (décrochement, avancée, lucarne...). Cette mise en valeur d'une partie du toit est souvent propice au développement d'un étage supplémentaire. Quant à l'ornementation, elle est également plus travaillée en façade, bien que souvent modeste (décor peint ou détails remarquables). Enfin, l'automobile intègre la maison et une pièce en rez-de-chaussée est désormais dévolue au garage.



Pavillons (Oullins)



Pavillons (Givors)



Pavillons (Saint-Priest)



Pavillons (La Mulatière)



Pavillons Cité Gigogne (Vénissieux)

■ L'architecture résidentielle collective modeste

L'immeuble de rapport

Un type d'habitat collectif est assez fréquent en contexte urbain : l'immeuble dit de rapport qui se caractérise par sa hauteur et son appartenance à un ensemble urbain (faubourg, îlot couronne, bourg ...). A l'origine, il s'agit d'un « *immeuble abritant plusieurs logements loués par un ou plusieurs propriétaires* »*. On en rencontre dans toute l'agglomération lyonnaise, dès lors que nous sommes en milieu urbain. Il peut également s'agir de logements ouvriers à l'instar des immeubles canuts de la Croix-Rousse ou des immeubles verriers que l'on rencontre à Givors par exemple. Dans ce cas, ils adoptent une architecture beaucoup plus modeste, dénuée d'ornements.

L'immeuble de rapport s'élève sur un minimum de trois ou quatre étages, dont le dernier se développe éventuellement sous combles. Il est implanté à l'alignement par rapport à la voie, sur une parcelle profonde et étroite dans la plupart des cas. Le fond de parcelle est consacré à la préservation du cœur d'îlot ou encore à l'ajout de bâtiments secondaires (garages, ateliers...).



Immeubles de rapport (Lyon 9^e)



Immeubles canuts (Lyon 4^e)



Immeubles de verriers (Givors)



Immeuble de rapport (Lyon 1^{er})

* François Loyer, Paris XIX^e siècle : l'immeuble et la rue, Paris : Hazan, 1987

Les immeubles d'Habitation à Bon Marché (HBM) et cités d'employeurs

Les immeubles d'Habitation à Bon Marché sont une forme d'habitat social caractéristique de la première moitié du XX^e siècle, issue d'une loi de 1894 en réponse aux problèmes sanitaires et sociaux. L'agglomération lyonnaise possède une forte proportion de cette typologie, que l'on rencontre tant dans la ville centre (cité-jardin de Gerland, cité des Etats-Unis...) que dans la périphérie (cité chemino de Saint-Germain-au-Mont d'Or, grande-cité TASE à Vaulx-en-Velin, cité Malletière à Oullins, etc).

Ces ensembles d'habitat à bon marché revêtent une importance particulière puisqu'ils possèdent une forte valeur mémorielle et sociale et témoignent des modes d'habiter au lendemain de la première guerre mondiale. Ils traduisent également les volontés hygiénistes et sociales de l'époque. Enfin, ils constituent aujourd'hui encore des marqueurs du paysage urbain, par leur organisation, leur composition, leur emprise ainsi que leurs caractéristiques architecturales et paysagères.

Cette typologie se caractérise par des immeubles groupés, formant des cités d'habitation conçues selon un plan de composition. La relation à l'espace public commun et aux espaces verts est primordiale et intégrée dès l'origine dans le plan d'aménagement. Ils correspondent jusqu'en 1949, aux actuels (habitats à loyers modérés). C'est un type d'habitat populaire, lié à l'industrialisation et au paternalisme patronal.

Les immeubles se développent sur cinq niveaux en moyenne et plusieurs travées. Un soin particulier est attaché au traitement des façades qui présentent des éléments décoratifs modestes et élégants : moulures sobres, décors peints géométriques, décors de céramique... ainsi que des jeux de rythmes avec les balcons, loggias, les « bow-windows », etc.



■ L'architecture résidentielle « bourgeoise »

« Politiquement, le XIX^e siècle a été agité par une série de remous qui correspondent à l'établissement progressif de la nouvelle société résultant de la Révolution. Parallèlement à ces bouleversements politiques, la science et l'industrie s'appliquaient à fournir des produits et des procédés nouveaux qui devaient considérablement bouleverser la manière de vivre. (...) Le centre de gravité de la population se trouva donc déplacé de la campagne vers des villes qui n'avaient pas été conçues pour de grandes masses. La transformation sociale, la transformation industrielle sont les caractères essentiels de cette période. Ces facteurs vont être appelés à jouer un rôle important dans la modification de l'habitat, donc dans l'architecture »*. Cet essor économique lié à l'industrie a pour conséquence un renouvellement dans les formes architecturales liées à l'habitat, qui plus est bourgeois. La maison est le grand jeu de la fin du XIX^e siècle, comme l'église au XII^e siècle, le palais urbain au XVI^e ou l'immeuble collectif au XX^e siècle. « A cette époque l'Europe a atteint une grande prospérité en développant son industrie et en établissant une première mondialisation commerciale. La bourgeoisie s'enrichit et cherche à exprimer sa vitalité ; individualiste, elle se désintéresse des bâtiments publics ; elle ne s'attache plus autant à un modèle aristocratique. Elle aspire à un type nouveau, moderne, de maison »*.

L'hôtel particulier

L'hôtel particulier est l'une des typologies domestiques bourgeoises, qui s'implante en milieu urbain. Cependant, elle est assez peu représentée dans l'agglomération lyonnaise et se concentre principalement dans le centre-ville de Lyon.

Il s'agit d'un type de maison luxueuse et vaste, bâtie au sein d'une ville, en principe sur plusieurs étages. Cet hôtel est conçu pour n'être habité que par une seule famille ainsi que par son personnel de maison en général. Contrairement aux maisons de ville ordinaires qui se caractérisent de chaque côté par un mur mitoyen avec les constructions voisines, les hôtels particuliers sont généralement bâtis de manière indépendante, en retrait de la rue, une cour séparant le porche d'entrée du logis des maîtres. Ils se démarquent également dans le paysage urbain par leur prestance et un soin particulier, avec une architecture soignée, une modénature accentuée et une hauteur importante.



Hôtel particulier (Chassieu)



Hôtel particulier (Lyon 6^e)



Hôtel particulier du XVII^e siècle, quai Fulchiron (Lyon 5^e)

* « La demeure française au XIX^e siècle », les monuments historiques de la France, janvier 1974, pp.28 à 44. PLUM Gilles, A l'apogée de la villa, côte fleurie, 1870-1920, Cabourg : édition cahier du temps, 2007, p.11.

La maison bourgeoise

La maison bourgeoise, très présente dans le Grand Lyon, surtout au nord et à l'ouest, revêt des aspects divers, selon son contexte d'implantation et son histoire (situation géographique, visibilité, lien à la villégiature ou à l'activité agricole ou industrielle...).

La maison bourgeoise adopte deux types d'organisation :

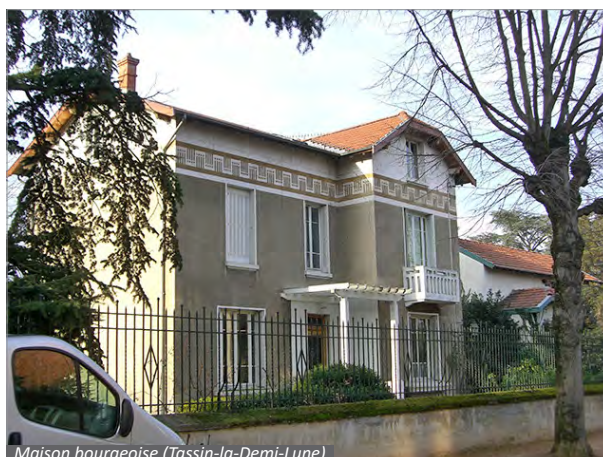
- le plus souvent, elle est isolée au milieu de sa parcelle, mise en valeur par un écrin paysager. La parcelle s'étend sur une superficie d'en moyenne 4000 m², délimitée par de hauts murs et signalée par un portail remarquable. Ces maisons bourgeoises sont parfois le vestige de grandes propriétés mais le lotissement du domaine a généralement pour conséquence la perte de lisibilité de l'ensemble.
- elle peut également s'implanter en front de rue, privilégiant le développement du parc à l'arrière, ou un rapport à la pente favorable aux vues sur le grand paysage.

Les volumes simples et imposants priment sur les volumes démultipliés, imbriqués, et la façade est relativement simple, à l'inverse de la villa (cf. ci-après). Seule la modénature est accentuée. Si des pavillons ou tourelles sont greffés, ils sont placés aux angles de l'édifice et non en milieu de façade. En revanche, contrairement à l'hôtel particulier, la maison bourgeoise ne possède pas forcément de cour pavée, mais plutôt un espace végétalisé comme frontière avec l'espace public. La maison peut être encadrée de communs, souvent plus bas que le corps de logis, abritant écuries, cuisines, chambres des domestiques... Le corps de logis principal est le plus souvent organisé selon un axe de perspective donné par le portail ou la porte cochère. Ainsi la façade principale, souvent animée par un avant-corps central met en évidence la ou les travée(s) axiale(s), souvent couronnée(s) d'un fronton. Ce logis est généralement de deux niveaux sur sous-sol avec comble brisé, coiffé d'un toit à croupes, à la Mansard, avec lucarnes. Des bandeaux séparent les étages.

D'autre part, la maison bourgeoise peut arborer une architecture et une volumétrie beaucoup plus sobres, s'apparentant à un pavillon cossu. Toutefois, sa modénature, sa mise en perspective, la superficie de la parcelle et l'aménagement paysager la démarquent du simple pavillon. Une maison bourgeoise peut être incluse dans une grande propriété toutefois, cela ne constitue pas l'une de ses caractéristiques propres, puisque son domaine est plus réduit.



Maison bourgeoise (Lyon 9^e)



Maison bourgeoise (Tassin-la-Demi-Lune)



Maison bourgeoise (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or)



Maison bourgeoise (Lyon 3^e)

La villa

La villa (au sens initial du terme) est un autre type d'habitat bourgeois, très répandu autour de Lyon, et de façon plus marquée dans l'ouest lyonnais, en lien à la villégiature. C'est une création à part entière du XIX^e siècle et désigne une grande habitation proche d'un centre-ville. Son intervention accompagne la montée en puissance de la classe bourgeoise, pour qui elle constitue une alternative plus économique que l'hôtel particulier urbain et plus séduisante que l'immeuble.

D'abord considérée comme élitiste, la villa désigne les luxueuses habitations de campagne de la haute bourgeoisie. Au second empire, elle est vulgarisée, du cottage le plus sophistiqué au chalet le plus simple et correspond à l'ensemble des habitations suburbaines et de plaisance à l'usage de la bourgeoisie. Jusqu'en 1850, la différence entre une grande villa rurale ou suburbaine et un château est minime, la clientèle restant la même. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le château est tout de même réservé à une élite, la villa se définissant ainsi comme une réduction d'un château, qui en reprend les caractéristiques mais en les miniaturisant et en les déformant. Le style est souvent très chargé, avec de nombreux détails d'architecture.

Le volume général de la construction est fractionné en plusieurs corps de hauteurs différentes, le corps principal étant une sorte de grosse tour carrée ou pavillon. Les toits à faible pente, couverts de tuiles creuses, présentent de larges avant-toits soutenus par des aisseliers. Les pignons sont quelquefois placés sur les grands côtés ; les combles, souvent ouverts. Les portiques au sol, les loggias à l'étage et les belvédères en parties hautes, sont des pièces ouvertes : les murs y sont remplacés par des piliers carrés. Le matériau et sa mise en œuvre ont une importance particulière : les piliers et les arcs sont en brique, le gros-œuvre est en moellons. La symétrie de la façade est toujours respectée. Lorsqu'elles sont construites au milieu du XIX^e siècle, les maisons s'implantent généralement à l'alignement à la rue, en connexion avec le mur d'enceinte. Cependant avec le temps, elles s'insèrent plutôt en milieu de parcelle, dans leur jardin. Celui-ci possède d'ailleurs un rôle particulier. La parcelle arborée constitue un lieu agréable, propice à la villégiature. Sa superficie importante offre aux habitants un confort supplémentaire. Située en périphérie des zones denses, la villa est le plus souvent implantée dans des lieux privilégiés, isolés par la géographie (colline, balme, forêt...).



■ Le cas particulier des grandes propriétés

Par rapport aux typologies précédentes, les grandes propriétés présentent un intérêt supplémentaire en termes de valeur et d'enjeux. Très nombreuses dans le Grand Lyon, elles sont principalement concentrées à l'ouest, à proximité des vallons, en lien aux espaces en relief.

Ces pièces urbaines ont été créées pour des raisons diverses : site stratégique, visibilité (voir et être vu), profiter de la vue et du calme de la campagne, acquérir une résidence secondaire, accueillir des propriétaires enrichis par le négoce, l'industrie, la chimie...

Les grandes propriétés se caractérisent par un parcellaire d'au minimum 5 000 m², définissant un ou plusieurs tènements de grande taille. La situation géographique caractéristique de recherche d'un positionnement d'exception ou de dominance par rapport à l'espace environnant (haut de relief, balme, proximité des grands espaces naturels, centre bourg historique) inscrit les grandes propriétés dans des « lieux-paysages » particuliers.

Les limites fortement marquées (murs hauts de clôture, portail imposant et délimitant l'espace privé) et la prédominance spatiale du végétal sur le bâti sont d'autres caractéristiques essentielles aux grandes propriétés.

Elles sont situées généralement en zone de transition entre le tissu urbain et le cœur de la trame verte. Lorsqu'elles sont situées en dehors de la trame verte, les grandes propriétés participent, par la taille des tènements et la concentration de boisements, à l'aération du tissu urbain dense des bourgs. Les grandes propriétés peuvent composer à elles seules l'ambiance végétale d'un centre bourg. Dans le tissu urbain, elles constituent souvent un tissu de transition avec les zones résidentielles de type pavillonnaire et sont alors soumises à une forte pression foncière.

Elles ont pour autres caractéristiques la présence d'une maison de maître, d'annexes de type dépendances, communs, écuries, fermes... mais également d'un parc paysager ou d'un ensemble plus naturel de bois ou prairies. Le parc est agrémenté d'édifices d'accompagnement tels qu'orangerie, chapelle, belvédère, serre, pigeonnier ou encore gloriette, édifice agrémentant un angle de mur et servant à l'observation ou la contemplation. D'autres types de constructions dites fabriques embellissent le parc. Ces petites constructions, souvent de caractère romantique et de formes diverses sont également surnommées « folies » en raison de leurs formes extravagantes, empruntées aux styles historiques.

Il convient d'appréhender les grandes propriétés à l'échelle de la commune toute entière voire d'un en-



Grande propriété (Vernaison)



Grande propriété (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or)

semble paysager plus vaste pour comprendre le rôle qu'elles sont susceptibles de jouer dans la qualité du tissu urbain existant. Mais l'ensemble des critères de définition confère d'abord aux grandes propriétés une valeur d'événement urbain, d'exception, quels que soient d'ailleurs la qualité et l'état de conservation de celles-ci.

Bien qu'élément constitutif du patrimoine communal, les grandes propriétés possèdent une grande fragilité, du fait de leur superficie, de la nécessité de leur entretien et de son coût. Elles subissent donc une certaine pression qui revêt de nombreuses formes : division à la suite d'héritage et de succession (redistribution familiale), vente à des lotisseurs, réhabilitation, extension, transformation... Ainsi, leur identification est essentielle afin qu'elles puissent bénéficier d'un encadrement avec des recommandations permettant leur protection.

De plus, les vastes tènements des grandes propriétés représentent parfois des opportunités foncières. L'évolution des grandes propriétés pose deux questions : celle de l'étalement urbain et celle des modalités de densification de la ville.

Au vu de tous ces éléments et questions, il est donc important de préserver les caractéristiques du site, tant dans ses formes, son architecture, ses éléments patrimoniaux spécifiques, etc. En cas de transformation du site, nécessaire à sa gestion, certains éléments doivent être inscrits au parti d'aménagement. En effet, la configuration des grandes propriétés donne à ces constructions une valeur de témoin architectural et social. La dominante végétale, qui fait la particularité de ces tènements, doit par exemple être maintenue, tout comme des éléments de la composition paysagère d'origine du parc (symétrie et perspectives, cheminement, allée plantée, murs, rapport au bâti, aux accès, aux parties artificialisées de type bassins, terrasses...). Les éléments patrimoniaux caractéristiques doivent également être conservés et valorisés. La constructibilité doit alors s'articuler avec le bâti existant et respecter la structuration du parc, s'harmoniser en termes de hauteur avec la bâtisse principale ou s'organiser en limite de propriété en s'inscrivant ou en rappelant le système de dépendance par exemple. De plus, le parti pris d'aménagement doit conserver ou recréer le marquage des limites claires avec le tissu urbain environnant, en jouant sur les éléments de clôtures et de maintien de l'ambiance de la propriété. Enfin, il est nécessaire de limiter le morcellement qui a pour conséquence d'effacer les traits initiaux de la grande propriété.

En définitive, les grandes propriétés, témoignage d'une époque historique et d'une façon de vivre, sont des éléments particuliers du tissu urbain qui ne peuvent relever des modes de constructibilité ordinaires. La conservation de leurs caractéristiques principales est essentielle et vectrice d'identité.



Dépendance de la propriété Arles-Chabrières (Oullins)



Château de Mions



Grand propriété (Lyon 5^e)



Kiosque de la Fée des Eaux (Vernaison)

■ Bâtiments et éléments ponctuels d'intérêt collectif

Hormis l'habitat, d'autres bâtiments et objets plus ponctuels incarnent le patrimoine ordinaire de l'agglomération. Ces éléments méritent d'être pris en considération. Constitutifs du bien commun, ils servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires.

Ces bâtiments ou éléments répondent à un intérêt collectif. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain : églises, groupes scolaires, mairies, maison du peuple, bains-douches, etc. D'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Ces éléments sont visibles mais parfois ignorés et témoignent d'une activité aujourd'hui désuète alors même qu'ils sont présents en nombre importants sur le territoire. D'ailleurs, la toponymie en garde encore des traces (chemin de la poterie, du vieux-Moulin, de la croix, rue du puits, route du lavoir, etc). Très nombreux dans la métropole du Grand-Lyon, ces éléments de patrimoine vernaculaire s'incarnent sous des formes très variées, comme en témoignent les exemples qui suivent.

Les croix de chemin sont un exemple d'élément important de la mémoire rurale. Fortement représentées sur le territoire du Grand Lyon, elles sont situées aux carrefours de voie, à proximité des bourgs et hameaux. En pierre ou métal, elles sont de formes et de tailles variées. Ces croix symbolisent l'acte de foi de la communauté. Souvent modestes, elles sont parfois agrémentées de décors sculptés et d'inscriptions à l'image de celle implantée à Irigny et classée Monument Historique.

Les points d'alimentation en eau sont également très fréquents, occupant des espaces publics stratégiques. Puits, fontaines, lavoirs... sont ainsi disposés sur les places publiques ou au cœur de bourgs et hameaux. Autres instruments d'alimentation en eau, les moulins tendent à disparaître et ne jalonnent plus que ponctuellement le territoire. Toutefois, on en trouve encore trace à Cailloux-sur-Fontaines, à Francheville ou encore Genay, etc.

Les cabornes sont un autre exemple constitutif du patrimoine vernaculaire des Monts d'Or. Ce sont des cabanes, abris de bergers implantés au milieu des terres cultivées. On les trouve en grand nombre sur les communes de Poleymieux-au-Mont-d'Or et de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Ces abris revêtent des formes diverses et présentent une grande fragilité en raison de leur caractère ordinaire et de leurs matériaux de construction (pierres sèches sans mortier).

Enfin, entre autres éléments, les murs d'enceintes et leurs portails remarquables structurent le paysage urbain et constituent des éléments de repère visuel. Construits en maçonnerie de pierre, galets, briques, moellons... ils sont souvent secondés par des boisements fortement perceptibles depuis l'espace public.



Chapelle (Vénissieux)



Maison du Peuple (Saint-Priest)



Croix de chemin et stèles funéraire (Charly)



Pompe à puits (Couzon-au-Mont d'Or)



Caborne (Poleymieux-au-Mont d'Or)



Mur et portail (Solaize)

■ La valeur industrielle, une épopée historique ancrée dans le territoire et la mémoire collective *

L'activité industrielle est un moteur du développement de l'agglomération, un héritage de l'histoire lyonnaise, qui résulte de la position stratégique de la ville. A la confluence de la Saône et du Rhône, aux portes des Alpes et connectée aux voies de la Méditerranée, Lyon est depuis la Renaissance une étape obligatoire dans les échanges européens, grâce au monopole du commerce et de la fabrication de la soie accordée par François I^{er} en 1536. On considérait alors la ville comme la capitale de l'économie française.

Progressivement, Lyon diversifie ses activités et rayonne sur toute la région. En parallèle du tissage, le textile a besoin de la mécanique pour ses équipements et de la chimie pour ses colorants ainsi que pour ses fibres artificielles. L'industrie de la soie a aussi attiré indirectement, via la chimie, l'Institut Pasteur et a développé une tradition de négoce international qui a bénéficié à l'ensemble des secteurs industriels : le financement de l'industrie a été facilité par la constitution de grandes banques telles que le Crédit Lyonnais, la Lyonnaise de banque... Lyon apparaît également propice à l'installation d'entrepreneurs visionnaires, désireux de moderniser l'industrie par des innovations : le métier Jacquard, le Bleu Guimet, le fer à repasser, l'automobile, le courant électrique par André-Marie Ampère... qui dépassèrent les frontières de la région.



* D'après l'Atlas de l'ère industrielle de l'agglomération lyonnaise, étude historique et cartographique de l'industrialisation de l'agglomération lyonnaise, agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2009

Un territoire d'usage et d'innovation fédéré par la Fabrique

La soierie lyonnaise est née dès la fin du XV^e siècle, alors que Lyon est une grande cité marchande, connue pour ses foires et son rôle d'étape sur la route commerciale des Flandres à l'Italie. Elle connaît son siècle d'or au XIX^e siècle, débordant largement des faubourgs de la ville et s'étendant sur les villes alentours (Vaise, Guillotière, le Beaujolais, les monts du Lyonnais, les Monts d'Or...), en raison de la révolte des Canuts de 1831-1834 et de l'essor de la soierie qui nécessite sans cesse davantage de place. Les campagnes produisent alors de grandes quantités de soierie tandis que Lyon conserve les produits les plus élaborés et coûteux, ainsi que les finitions et l'organisation financière. De cette activité industrielle particulière naît une forme urbaine et un système urbain particuliers : les immeubles de hauteurs variées, implantés à l'alignement et en continu sur des voies étroites et pentues, ménageant des cœurs d'îlots disparates, organisés en un important réseau de traboules et de cours, induisant une circulation piétonne marquée et une vie de quartier importante. Ces immeubles, de facture modeste, comportent une hauteur sous plafond caractéristique, permettant l'utilisation des métiers Jacquard dans les appartements.

Le système textile qui se développe englobe également dans toute l'agglomération lyonnaise des manufactures d'indiennes (Craponne), de dentelle (quartier Dedieu-Charmettes à Villeurbanne) et des chapelleries. Les blanchisseries du Val d'Yzeron dont les moulins à eau produisent la force hydraulique nécessaire au foulage du chanvre confirment aussi la vocation soyeuse de la région puisqu'elles participent à la préparation des soies. Les carrières de pierres des Monts d'Or et les fours à chaux qu'elles alimentent participent quant à elles au développement urbain et économique de Lyon. Enfin, un dernier pôle rassemble Givors, Saint-Genis Laval et Oullins pour leur activité verrière. Les capitaux issus de l'industrie de la soie sont réinvestis dans d'autres domaines tels que la banque, la navigation (création de la Compagnie générale de Navigation du Rhône en 1838) et la sidérurgie.

Dès les années 1830, les teinturiers Guimet, Gillet ainsi que les Perret, lancent le développement de la chimie qui fera la réputation et la prospérité de Lyon, renforcées par le développement pharmaceutique.

Parallèlement à l'activité fluviale qui prospère sur la Saône grâce à la navigation à vapeur, se développe l'activité ferroviaire. Les frères Seguin développent la seconde ligne de France, entre Saint-Etienne et Lyon et installent en 1846 leurs ateliers de construction de locomotives à La Mulatière. D'autre part, la création d'un tracé du futur Paris-Lyon-Marseille permet également le développement du faubourg de Vaise, renforcé par l'aménagement d'une gare d'eau.



Immeubles canuts avec fresque sur la soierie (Lyon 4^e)



Logements de verriers (Givors)



Technicentre-ateliers SNCF de la Mulatière

L'essor du transport ferré irrigue et structure le développement industriel pour de nombreuses décennies. Le patrimoine qui en résulte est diversifié et en nombre dans l'agglomération (gares, rotondes, ouvrages et cités ferroviaires, ...).

Afin de nourrir cette main d'œuvre ouvrière, l'activité agro-alimentaire s'étoffe, voyant se développer abattoirs, marchés aux bestiaux, halles, ateliers de colle-gélatine, etc.

Les industriels à la conquête de la rive gauche du Rhône

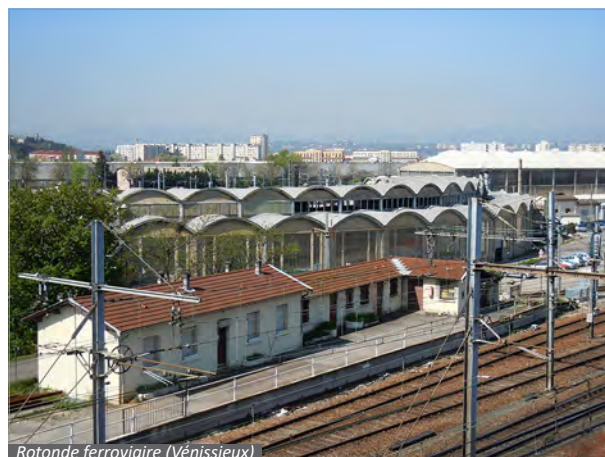
Avec la maîtrise du fleuve (endiguement du Rhône, construction des quais, mise en place du canal de Miribel en 1857...), le développement ferroviaire ainsi que la mise en location de terrain par les Hospices civils de Lyon aux Brotteaux, la plaine de l'Est lyonnais devient attractive et se développe. Le centre économique commence à se développer à l'est, Lyon se désindustrialisant au profit de villes comme Villeurbanne, Saint-Fons (usine Perret, usine de soude, de colle, de gélatine des frères Lumière et colorants Cartier, CIBA, usine Maréchal... qui composent la future Vallée de la chimie). La mécanique et la métallurgie se développent également au service de l'industrie textile : outillage pour le tissage, cuves pour les teinturiers, etc.

A la recherche de grands terrains alimentés en eau, de grandes usines s'installent sur la rive gauche du Rhône. Ces sociétés possèdent souvent leurs propres laboratoires et ateliers chimiques et tentent de s'accroître en essayant de contrôler les filatures. Les premières cités industrielles apparaissent ainsi. C'est le tissage industriel qui donne lieu, fin XIX^e, aux premières concentrations de métiers dans des usines qui cherchent à s'implanter près d'une main d'œuvre abondante et peu exigeante.

L'électricité, une nouvelle énergie au profit des grandes usines

L'usine hydro-électrique de Cusset, alimentée par le canal de Jonage depuis 1899, permet d'assurer la production d'énergie pour l'industrie de la soie. Elle participe également à la diversification des industries lyonnaises avec la mise en place de nouveaux modes de production. L'électrification favorise en effet la mécanisation des métiers à tisser. De plus, la soie artificielle prend son essor avec l'invention de nouveaux procédés tels que la viscose. C'est également une nouvelle ère pour l'industrie chimique qui s'amorce, avec les débuts de l'électrochimie. Dès 1911, les groupes Gillet (Lyon) et Carnot (Nord) fondent le Comptoir des Textiles Artificiels (CTA) pour réguler la vente et la production de viscose en France. Les secteurs de la photographie (avec les frères Lumière), de la pharmacie et le secteur vétérinaire émergent. Un véritable couloir de la chimie s'étend désormais du nord de Lyon (Genay, Neuville-sur-Saône...) jusqu'au sud (Pierre-Bénite, Feyzin, Solaize...).

Ce début de siècle est également marqué par une diversification des industries lyonnaises, toujours en lien avec l'électricité (production de câbles, matériel électrique, tramway...) au profit du développement de l'industrie automobile dans le quartier de Monplaisir, où de nouveaux modes de production apparaissent comme le travail à la chaîne chez Berliet. Audibert et Lavirotte, Marius Berliet, Edouard-Rochet et Théodore Schneider s'installent donc sur Lyon.



Rotonde ferroviaire (Vénissieux)



Usine de Renault-Trucks (Vénissieux)

L'industrialisation devient alors un moteur d'urbanisation, changeant les paysages ruraux en paysages industriels, caractérisés par une mixité fonctionnelle. De nouveaux quartiers voient ainsi le jour, où se mêlent ateliers artisanaux, usines, maisons anciennes, pavillons, immeubles de rapport, afin de loger au plus près les ouvriers et contremaîtres. Deux types d'habitat bourgeois se distinguent : le centre-ville lyonnais voit se développer les maisons patronales, à proximité des usines (villa Gillet, villa Berliet, villa Lumière) tandis que le nord-ouest de l'agglomération (Ecully, Champagne-au-mont-d'Or...) est propice au développement d'une banlieue résidentielle bourgeoise, où s'établissent marchands, soyeux et riches industriels

L'industrie lyonnaise au service de la grande guerre

La guerre de 14-18 entraîne l'arrivée de nouvelles usines et de nouvelles activités de pointe comme l'aviation ou l'armement qui relèguent au second plan le fleuron de la première ère industrielle mécanique lyonnaise, laquelle doit désormais résister à la concurrence nationale.

En plein essor au moment de la déclaration de guerre, l'activité de la soierie lyonnaise se maintient malgré des difficultés (réduction de la main d'œuvre, difficulté d'exportation, réquisition des impressions...). Outre cette activité, quatre secteurs industriels principaux se consacrent presque exclusivement à la satisfaction des besoins de guerre : l'industrie agro-alimentaire (Rivoire et Carret à Vaise), l'industrie du cuir (Bally-Camsat à Villeurbanne) ; l'industrie mécanique et métallurgique (Fives-Lille à Givors) et l'industrie chimique. Le domaine de la métallurgie se spécialise dans quatre domaines : munitions, automobile, aviation et fonderie (de fonte, d'acier, de bronze et d'aluminium). L'aviation émerge comme un nouveau secteur industriel au service de la guerre. Les usines aéronautiques connaissent un fort développement grâce au repli sur Lyon d'usines de la région parisienne (Farman Letord à Bron...). L'aviation compte alors plusieurs sites de production (moteurs, pièces détachées...) et Bron accueille un aéroport d'essais des prototypes destinés à l'armée.

L'industrie chimique connaît également un essor prodigieux pendant la première guerre mondiale, étant mobilisée pour la fabrication d'explosifs (CIBA, Usines du Rhône, Saint-Gobain...), de gaz asphyxiants (entreprise Gillet) ou enfin la fabrication de cirés, manteaux, sacs à destination des poilus (usine Maréchal).

De l'usine à la « cité industrielle », un phénomène de concentration des grandes usines en périphérie est de l'agglomération

Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, les besoins en textile artificiel augmentent. Toutefois, les préoccupations hygiénistes de l'époque et l'adoption de modes de production modernes qui nécessitent plus de place, poussent la chimie hors la ville. Aussi, les activités textiles de synthèse se prolongent vers l'Est (Décines, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne-Est) tandis que vers le sud s'esquisse l'actuelle Vallée de la chimie. Lyon, devenu un centre industriel national, se dote dans les années 1930 d'un port d'activités à la mesure de ces ambitions, l'actuel port Edouard Herriot ; le temps des gares d'eau étant désormais révolu. La biologie se développe au travers notamment de l'institut biologique Mérieux à Marcy-l'Etoile, créé par Marcel Mérieux, pour la fabrication et la commercialisation d'une large gamme de vaccins.



Halles (Givors)



Les cheminées de la vallée de la chimie, vues depuis Solaize



Cité ouvrière (Grigny)

D'autre part de nouveaux quartiers apparaissent, qui associent préoccupations architecturales et urbanistiques comme les Etats-Unis, cité industrielle non achevée mais livrée en partie en 1934 ; la cité-jardin Berliet à Vénissieux, les petite et grande cités Tase à Vaulx-en-Velin. Ville à part entière, la cité peut être composée d'immeubles, de pavillons avec jardin de différentes natures, reflets des différentes classes sociales (logements de l'ensemble des employés : cadres, contremaîtres, employés spécialisés, ouvriers...), d'un groupe scolaire,

d'une église ou chapelle, d'un centre social, de commerces... Ces cités s'organisent de façon prégnante par rapport à l'espace public, selon les concepts hygiénistes en vogue à l'époque. Ces cités, et plus largement les ensembles issus d'un plan de construction, jalonnent l'agglomération lyonnaise, témoignant d'une époque, d'un mode d'habiter, d'une pensée sociale et urbaine. Ces cités possèdent encore un caractère structurant, couplé à des qualités architecturales, urbaines et paysagères.



H.B.M. de la SLSA (Décines-Charpieu)



Petite cité Tase (Vaulx-en-Velin)

Les zones industrielles : l'émergence de vastes territoires dédiés dans le quart sud-est de l'agglomération

Même après 1945, l'enchevêtrement des activités industrielles reste l'un des caractères fondamentaux du paysage industriel lyonnais. Face à la concurrence internationale de l'après-guerre s'amorce le déclin et la fin de la Fabrique lyonnaise. En revanche, les activités métallurgiques et mécaniques (construction automobile et construction électrique) pointent en première position dans les nouveaux espaces industriels qui se développent de 1945 à 1975 à l'Est de l'agglomération. Durant les Trente Glorieuses, l'industrie lyonnaise innove et modernise sans cesse ses modes de production tout en étendant ses emprises sur le territoire de l'agglomération lyonnaise. Les années 1960 marquent le début de la planification urbaine et la naissance des secteurs dédiés à l'industrie.

Ainsi, au début des années 1970, la majorité des entreprises a quitté le tissu urbain dense de Lyon et Villeurbanne pour l'Est et le Sud de l'agglomération, au profit de zones non urbanisées et facilement accessibles par l'autoroute. La migration est principalement interne à la métropole du Grand Lyon, hormis quelques départs hors de l'agglomération lyonnaise (cf. Partie 2.1).



Raffinerie de Feyzin



ZI et gare de Saint Priest

Le patrimoine industriel et les friches industrielles de l'agglomération lyonnaise

Au cours des années 1980, les phénomènes de désindustrialisation et de délocalisation qui touchent le centre des grandes agglomérations françaises modifient profondément le paysage urbain. Devant la constante progression du secteur tertiaire, de nombreuses entreprises ferment voire sont abandonnées, laissant à l'abandon de grands tènements industriels qui deviennent des friches. Le secteur centre est particulièrement touché. Alors que des usines et des friches sont démolies, d'autres ont fait l'objet d'une reconversion urbaine vers des programmes mixtes.

Toute cette aventure industrielle a façonné l'agglomération lyonnaise et son identité, s'incarnant de manière différente dans les territoires, au regard des contraintes géographiques et de la desserte des voies de communication. On peut encore lire aujourd'hui des traces matérielles de cette épopée industrielle, qui tendent à disparaître aux dépens de cet héritage identitaire. Prendre conscience de l'existence et de la qualité de ces sites est un premier pas vers une prise en compte raisonnée de l'importance de ce patrimoine dans les réflexions concernant l'aménagement urbain.

Le récit de cette aventure industrielle lyonnaise, depuis la renaissance jusqu'au début des années 1980, permet de mesurer à quel point chaque territoire de l'agglomération est aujourd'hui encore marqué d'une façon ou d'une autre par cette riche histoire. L'enjeu est de viser la reconnaissance et la valorisation du patrimoine industriel de l'agglomération lyonnaise dans le processus de régénération de la ville.

Les « marques de l'industrie », liées à des sites d'implantation stratégiques (proximité des cours d'eau, puis des voies ferrées ou voie de communication et enfin des autoroutes) sont également révélatrices des liens et interdépendances entre les espaces de l'agglomération de Lyon. Au-delà des simples usines, halles et ateliers, cette histoire industrielle s'incarne à travers l'habitat, des cités, des propriétés bourgeoises, des quartiers... Les traces matérielles sont encore nombreuses, mais elles ne sont pas pérennes et leur disparition systématique ou non-réinterprétation conduiraient à la négation d'une histoire sociale et humaine. La valeur industrielle devra donc chercher à trouver un ancrage dans le renouvellement urbain de la ville.



Ancienne cimenterie Placages du Sud-Est (Albigny-sur-Saône)

ENJEUX

3.3 De la ville héritée à la ville en devenir : patrimoine, identités et valeurs, éléments fédérateurs d'un projet de territoire

Une autre approche de la densification : faire projet à partir des qualités du territoire

Dans le cadre du PLU-H, les qualités urbaines et paysagères sont à regarder comme un support, une valeur sur laquelle appuyer le projet de territoire. Elles constituent des caractéristiques positives qui s'incarnent dans des éléments de patrimoine ainsi que de paysages urbains et naturels permettant de distinguer les spécificités de chaque territoire. La préservation de ces qualités peut toutefois se confronter aux dynamiques sociales, urbaines, économiques et spatiales, ainsi qu'aux nécessités de développement.

Les enjeux du PLU-H portent alors sur :

La révélation de la diversité des qualités du paysage et du bâti, qui sont liées :

- > au paysage naturel, dans sa grande échelle (trames verte et bleue notamment) et dans sa petite échelle (espaces végétalisés au cœur de la ville) ;
- > au paysage urbain, dans son rapport aux implantations, aux voies de communication historiques, à la définition du parcellaire, au rapport à l'espace public... ;
- > au patrimoine et à la mémoire, avec des éléments ancrés de manière matérielle ou immatérielle : patrimoine bâti, exceptionnel ou ordinaire, usages, lieux d'interface entre bâti et végétal, mémoire... Ils incarnent l'esprit des lieux et renvoient aux valeurs du territoire.

La mise en évidence des tensions et conciliations possibles entre valorisation du patrimoine et enjeux de développement : l'apport au projet de territoire

L'intégration du patrimoine, notamment ordinaire, dans les projets de territoire, peut contribuer au défi d'une densification adaptée aux contextes urbains et architecturaux, respectueuse de l'héritage des territoires.

Pour y contribuer, cette intégration doit répondre à des enjeux de mise en évidence des confrontations des qualités bâties et paysagères aux impératifs d'aménagement du territoire (cf. éléments de méthode).

Cette mise en évidence permettrait ainsi de :

- > visualiser la réalité de la confrontation des valeurs héritées et de celles du développement pour l'avenir ;
- > construire le projet urbain pour le territoire de main en intégrant « l'esprit du lieu » propre à chaque quartier.

La préservation et la valorisation d'éléments et ensembles du patrimoine ordinaire

Le processus de révélation des qualités, puis de mise en évidence de leurs tensions avec les impératifs d'aménagement du territoire, a pour enjeu non seulement le renforcement du projet de territoire, mais aussi la préservation et la valorisation d'éléments et ensembles du patrimoine ordinaire via ce projet renforcé.

Cet enjeu recouvre celui de la sauvegarde des éléments de patrimoine qui ne sont pas protégés par les outils réglementaires mis en place par l'Etat (Monuments historiques, AVAP, site...) et sont donc soumis aux projets de développement.

En effet, le processus, à terme, aboutirait à une réponse à l'enjeu concret d'aide à l'instruction du droit des sols grâce à une traduction réglementaire des composantes patrimoniales au travers d'outils fins et adaptés.

Éléments de méthode

Les qualités révélées du territoire sont confrontées aux enjeux de développement urbain : la cartographie des qualités bâties et paysagères est croisée avec celle des dynamiques de projet et d'intensité urbaine (les lieux privilégiés du développement).

Ce croisement ouvre la réflexion sur un projet de territoire qui s'appuie sur les qualités et le patrimoine spécifiques à chaque territoire en :

- identifiant les secteurs sous tension qui peuvent apparaître et pour lesquels des choix politiques doivent être effectués. Dans la plupart des cas, ces secteurs sous tension concernent des ensembles de patrimoine ordinaire, potentiellement mutables ou densifiables en raison de la proximité des transports en commun et des enjeux liés au renforcement des centralités.
- évaluant les conditions d'évolution des ensembles patrimoniaux (préservation, réinterprétation, etc.).

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise

Le Scot affirme la nécessité de préserver les éléments qui fondent la valeur patrimoniale de l'agglomération, puisqu'ils participent à la qualité de vie locale, à l'attractivité résidentielle et au rayonnement économique et culturel. Cette préservation ne doit cependant pas aboutir à la « muséification du territoire », à la sanctuarisation des quartiers.

Selon le Scot, les PLU et les opérations d'aménagement identifient les richesses patrimoniales, les sites et bâtiments caractéristiques du patrimoine urbain en fonction de leur valeur architecturale, urbaine, paysagère ou identitaire, ainsi que tout autre élément participant à la qualité architecturale et patrimoniale de l'agglomération. L'objectif est de protéger ces composantes, les mettre en valeur, mais également les faire cohabiter avec la ville du futur : intégration dans les nouveaux projets, conciliation du patrimoine et de projets contemporains, nouveaux usages, préservation de la mémoire des lieux dans les quartiers en renouvellement urbain.

Le Scot identifie notamment les éléments de patrimoine urbain suivants :

- le site urbain de la ville de Lyon : la concentration de monuments historiques, la silhouette urbaine des collines et des balcons ainsi que de l'est lyonnais ;
- le patrimoine exceptionnel, soit les quartiers, monuments et œuvres architecturales reconnus : zones de saisines archéologiques, monuments classés ou inscrits et bénéficiant d'un périmètre de protection, centre historique de Lyon classé « Patrimoine mondial de l'humanité », périmètre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Vieux Lyon et Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ;
- les sites patrimoniaux et emblématiques des utopies sociales et urbaines du XXe siècle, dont le Scot localise les sites les plus emblématiques : Musée urbain Tony Garnier à Lyon, quartier des Gratte-Ciel de Villeurbanne, Etoiles de Renaudie à Givors, Cité Berliet ;
- les éléments symboliques forts du paysage urbain. Le Scot repère les principaux sites : sites de Confluence, collines de Fourvière et de la Croix-Rousse, tours et architecture du quartier d'affaires de la Part-Dieu, Opéra de Lyon, Cité internationale ;

- le patrimoine industriel à travers les bâtiments du pôle chimique et des quartiers industriels anciens, incarne l'héritage architectural et la mémoire d'un savoir-faire propre au développement et à l'histoire de ces sites ;

- Le patrimoine bâti « ordinaire » est porteur de la mémoire des quartiers. Il peut s'agir d'éléments ponctuels (fontaine, tour, maison de maître, ferme, bâtiment industriel) ou d'ensembles plus vastes porteurs d'une cohérence historique, architecturale et urbaine (cité ouvrière, partie ancienne d'un centre de commune, centre de village, tissu faubourien).

Les servitudes d'utilité publique

(cf. Tome 2 du rapport de présentation)

Plusieurs dispositions législatives et réglementaires donnent lieu à des servitudes d'utilité publique dans les PLU. Elles impliquent une protection particulière, à différents degrés, et donc des autorisations et déclarations spécifiques. La métropole de Lyon, dont le riche patrimoine monumental et urbain exceptionnel est largement reconnu, accueille nombre d'éléments bâtis ou architecturaux faisant l'objet d'un classement et donc d'une servitude d'utilité publique :

- les sites classés et inscrits :

- la place du monument à Ampère à Lyon (site classé)
- la Croix Rampau et la Table d'orientation voisine à Poleymieux-au-Mont-d'Or (site classé)
- l'Arbre de la Liberté à Saint-Romain-au-Mont-d'Or (site classé)
- le sol de la Place Bellecour à Lyon (site classé)
- le Centre historique de Lyon (site inscrit)
- le Panorama du côté sud du Bourg de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (site inscrit).

- **les monuments historiques** : l'agglomération Lyonnaise compte un peu moins de 400 monuments historiques dont un peu plus de la moitié se situent sur les secteurs de Lyon et de Villeurbanne.

- **les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)** : 3 ZPPAUP et AVAP sont répertoriées à l'échelle de l'agglomération Lyonnaise :

- à Albigny-sur-Saône et Neuville-sur-Saône (quartier de Villevert, transformation en AVAP en

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

cours. L'arrêt du projet est envisagé pour 2017 et l'approbation est prévue début 2018),

- à Villeurbanne (quartier des Gratte-Ciel, AVAP approuvée),
- à Lyon (Pentes de la Croix-Rousse. Les études sont en cours. L'arrêt du projet est envisagé pour fin 2016 et l'approbation est prévue pour fin 2017).

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

Le quartier du Vieux-Lyon à Lyon est le seul secteur sauvegardé de l'agglomération Lyonnaise. La création du secteur sauvegardé du Vieux-Lyon date de 1964 tandis que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) date de 1997. Il a valeur de document d'urbanisme et se substitue alors au plan local d'urbanisme (PLU).

Les autres outils de préservation et de mise en valeur

Le patrimoine mondial de l'Unesco (organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) : La totalité de l'ensemble urbain du centre historique de Lyon (Vieux Lyon, colline de Fourvière, pentes de la Croix-Rousse, presqu'île) est classé au titre du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1998. Il revient aux différents documents de planification urbaine et outils de protection patrimoniale d'organiser la protection du site classé au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. La Ville de Lyon a engagé, fin 2011, l'élaboration obligatoire du Plan de gestion du site historique dans une démarche partagée avec la Métropole, dont les compétences sur la gestion du territoire sont également engagées, mais aussi avec la DRAC, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône. Composé de 16 actions qui déclinent les grandes orientations du Plan de gestion, le Plan d'action s'inscrit dans le nouveau schéma de gouvernance et vient conforter la gestion du site historique. Il prend appui sur l'existant et identifie les priorités à mettre en œuvre sur la période 2013-2019.

La zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA), dans lesquelles s'appliquent des dispositions particulières, précisées dans un arrêté préfectoral. 24 communes du Grand Lyon sont concernées par des ZPPA, souvent morcelées, réparties sur pratiquement toutes les communes.

Les éléments bâtis de l'agglomération lyonnaise recensés comme **linéaire archéologiques** sont :

- l'Aqueduc des Monts d'Or (de Collonges-au-Mont-d'Or à Champagne-au-Mont-d'Or) ;
- l'Aqueduc de Brévenne ;
- le Grand chemin du XVI^e siècle ;
- les chemins J.M Vianney et Tire-Cul ;
- le Tracé traditionnel de la voie antique d'Aquitaine (cd 75) ;
- la rue Jules Ferry et Croix-Rousse ;
- les rues C.Desmoulins, Danton, Chemin de Saint-Martin.

Le patrimoine du XX^e siècle : 65 sites racontent les grandes utopies sociales et urbaines du siècle passé sur le territoire du Grand Lyon, parmi lesquels figurent des réalisations de très grande renommée (Cité Tony Garnier à Lyon, Quartier des Gratte-ciel à Villeurbanne, Cité des Etoiles à Givors) ou d'envergure plus locale (faculté des lettres et sciences humaines, dite facultés de Bron ou Université Lumière Lyon II , cité Perrache, Hôpital Édouard-Herriot et Bourse du Travail à Lyon, poste de Caluire et Cuire, immeubles de bureaux à Écully ou Feyzin, horloge de Tassin-la-Demi-Lune ...).

Partie 4

Ressources et risques, potentiels et contraintes à intégrer pour un développement équilibré

4.1

Le foncier, l'eau, les matériaux, les déchets : des ressources pour le territoire

Les considérables progrès techniques effectués depuis l'époque moderne ont doté les sociétés contemporaines d'une capacité de perturbation des grands équilibres écologiques, en même temps qu'ils révélaient l'extrême sensibilité du monde urbain à ces perturbations et sa dépendance aux ressources naturelles, croissant au rythme de son développement. Parce qu'elles ne sont pas infinies et qu'elles sont donc précieuses, ces ressources naturelles nécessitent des actions de préservation. L'enjeu porte tout autant sur le terrain du bon sens que sur l'appréhension des équilibres naturels comme fin en soi. La nature reste en effet un objet dont il convient de prendre soin dans l'intérêt bien compris de l'espèce humaine.

Dans un contexte de développement de l'agglomération largement consommateur d'espace dans les dernières décennies, et alors que l'enjeu de préservation des espaces de la trame verte et des paysages est devenu fondamental, **le foncier** doit être de plus en plus considéré comme une **ressource à part entière**, à utiliser au mieux dans une logique de gestion économe.

La ressource en eau, sollicitée pour de multiples usages, fragilisée par des occupations du sol génératrices d'effluents parfois polluants (rejets ménagers et industriels, infiltration d'eaux pluviales polluées, épandages agricoles ...), est soumise à des risques de dégradation importants. Le développement de nombreux prélèvements aggravés par le changement climatique peut entraîner une surexploitation des nappes (classement en Zone de Répartition des Eaux de la nappe de l'Est, alertes sécheresse).

Les matériaux (notamment alluvionnaires et en roches massives) sont une ressource indispensable dans le domaine de la construction mais aussi plus largement dans de nombreux domaines industriels. Sur l'agglomération lyonnaise se maintient un potentiel d'extraction certes limité mais indispensable pour garantir une part d'approvisionnement de proximité. Dans ce contexte, la gestion sur le long terme des exploitations est fondamentale. Parallèlement, le recyclage des matériaux constitue aujourd'hui un autre potentiel significatif à considérer.

De la même manière, l'exigence d'une **gestion globale des déchets** performante, en ce sens qu'elle vise concomitamment la réduction de leur production, leur valorisation et la limitation des rejets ultimes dans la nature, participe du principe de diligence de l'homme envers une nature non seulement intrinsèquement fragile mais aussi porteuse de cette fragilité dans le monde urbain.

Consommation d'espaces et capacités foncières du territoire : le foncier, une ressource à ménager et utiliser de façon économe

Préserver les espaces et les ressources naturelles et agricoles ; limiter les besoins en déplacements, consommateurs d'énergie et producteurs de gaz à effet de serre ; optimiser la mise en place et l'entretien coûteux des réseaux d'infrastructure (voirie, transports collectifs, eau potable, assainissements, télécommunication,...). Toutes ces préoccupations, conjuguées, font de la gestion économe de l'espace et de la limitation de l'extension urbaine un enjeu essentiel de la planification.

Le développement du territoire doit ainsi avoir le souci du bon usage du foncier, reconnu aujourd'hui comme ressource à part entière, à gérer dans une perspective

de long terme, dans un souci d'équilibre des espaces urbains et de nature, sans gaspillage.

La gestion économe de l'espace s'accompagne en corolaire de la préoccupation de l'utilisation « optimisée » des espaces déjà urbanisés. Cette perspective met en évidence la nécessité d'évaluer les capacités du territoire pour accueillir les nouvelles constructions, non seulement dans les zones d'extension, mais surtout et en premier lieu, dans les zones déjà urbanisées, susceptibles de continuer à se développer ou à se renouveler (secteurs en mutation).

La consommation d'espaces non bâtis : une dynamique en ralentissement, mais le recul des espaces naturels et agricoles se poursuit entre 2005 et 2015

La consommation massive d'espaces : un phénomène engagé à partir des « années 50 », qui s'infléchit depuis les années 1990, et ralentit encore depuis les années 2000

Le phénomène de consommation de l'espace n'est pas un phénomène récent. L'extension de la tache urbaine de l'agglomération lyonnaise, amorcée dès les années 1930, s'accélère de manière importante depuis les années d'après-guerre, à partir des années 1950. Elle est liée à un développement urbain et économique important et continu qui se conjugue à la démocratisation de la voiture et à la réalisation de grandes infrastructures routières, qui permettent l'accroissement des distances parcourues.

Si depuis les années 1990, les politiques publiques ont poussé à un recentrage important du développement

vers le centre de l'agglomération et les centralités des communes, avec des formes urbaines plus denses, l'extension urbaine se poursuit cependant en deuxième couronne où l'habitat pavillonnaire reste prédominant.

Parallèlement au développement résidentiel, le développement des activités économiques est aussi un facteur important d'urbanisation, et notamment à partir des années 1980.

Une analyse de l'évolution de la consommation d'espace depuis les années 1950 montre une progression différente selon les périodes : si le rythme de consommation est particulièrement fort entre 1975 et 1990, il marque un net ralentissement entre 1990 et 2000, qui s'accroît dans la période 2000 à 2010.

A noter que le rythme de la consommation d'espaces semble marquer un nouvel infléchissement dans la période de 2010 à 2014.

Occupation des sols et analyse de la consommation d'espaces : définition et méthodologie

Définition

La consommation d'espaces non bâtis résulte des « extensions de l'urbanisation sous toutes ses formes (habitat, infrastructures, bâtiments à vocation économiques, ...), qui occupent le sol et modifient, de manière généralement irréversible, la physionomie et le fonctionnement d'un espace naturel, d'un milieu ou d'un paysage, qui empêchent son exploitation par l'agriculture. » (Source : Définition de l'Institut Français de l'Environnement)

Sources et méthodologie

L'analyse de la consommation d'espaces a été réalisée à partir de la Base de Données Tissus Urbains.

Cette base est produite par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine de Lyon. Elle décrit les natures d'occupations des sols relatifs aux tissus urbains et leur évolution depuis les années 1950. Elle est organisée selon une nomenclature en 29 postes qui peuvent être regroupés, dans un souci d'harmonisation, selon 8 grands thèmes cohérents avec la nomenclature de SPOT THEMA :

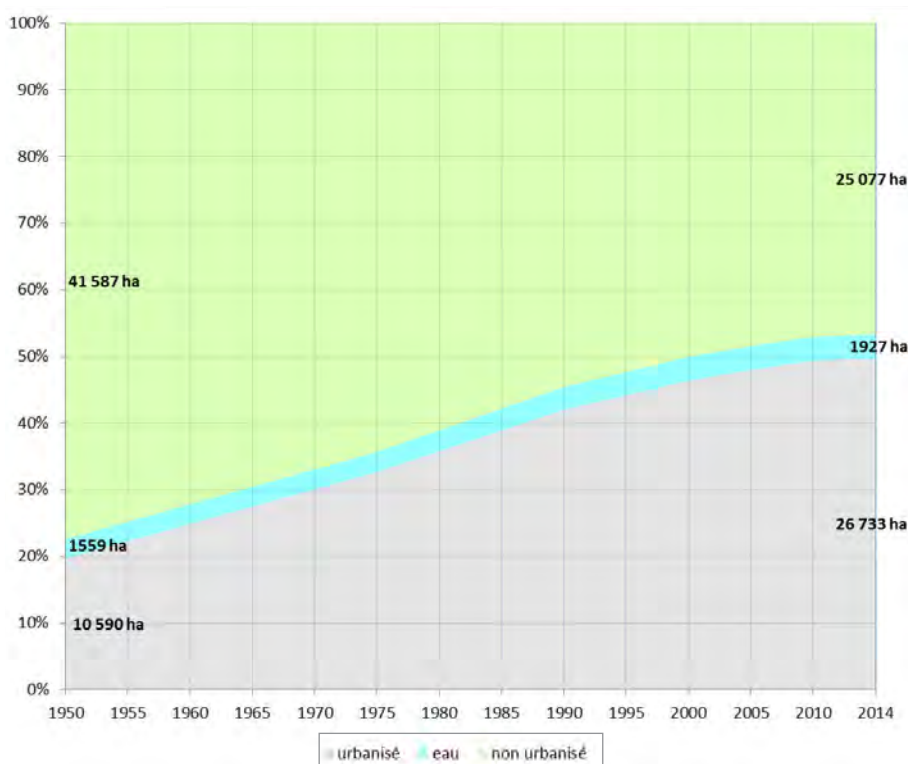
- trois thèmes relevant des tissus urbains mixtes : les tissus urbanisés avant 1950, l'habitat collectif, l'habitat pavillonnaire
- les activités économiques,
- les réseaux (routes et chemins de fer),
- les équipements,
- les zones non urbanisées
- les surfaces d'eau

Chaque parcelle cadastrale ainsi que l'ensemble des zones non cadastrées du territoire du SCOT sont qualifiés à 7 dates successives : 1950, 1975, 1990, 2000, 2005, 2010 et 2014. Les sources utilisées sont multiples : système urbain de référence de la Métropole, orthophotos aériennes, bases IGN historiques, permis de construire et d'aménager, dossiers d'aménagement, base de données MAJIC.

A noter

L'analyse de la consommation d'espace s'arrête en 2014, année du premier débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables, qui fonde le PLU-H. Ce débat marque ainsi la fin de l'étape du diagnostic, et engage l'étape de la définition fine du projet de territoire et de la production des documents réglementaires aux échelles de l'agglomération, des neuf bassins de vie et des 59 communes.

Evolution de l'occupation des sols de 1950 à 2014



Chiffres-clés

Définitions

La tache urbaine

La tache urbaine comprend l'ensemble des parcelles ou parties de parcelles construites et les voiries. Elle englobe tout tènement parcellaire non construit d'une surface maximum de 2,5 hectares totalement enclavé entre des parcelles construites. Certains tissus spécifiques non ou très faiblement bâtis (grandes propriétés, exploitations agricoles, anciennes fortifications, équipements sportifs de plein air, jardins ouvriers, etc.) sont exclus de la tache urbaine (sauf s'ils constituent des tènements de moins de 2,5 hectares enclavés dans la tache urbaine).

La trame verte et bleue

Elle est constituée de l'ensemble des parcelles et des parties de parcelles non ou faiblement construites, des grandes propriétés, exploitations agricoles, anciennes fortifications,, équipements sportifs de plein air, jardins ouvriers, etc., à l'exception de celles constituant des tènements parcellaires de moins de 2,5 hectares enclavés dans la tache urbaine. Elle comprend également l'ensemble des zones en eau (rivières, fleuve, retenues d'eau, etc.).

Espace non urbanisé : tout tènement parcellaire non construit. Il peut être inclus dans la tache urbaine aussi bien que dans la trame verte.

Chiffres clés de la consommation d'espaces non urbanisés entre 1950 et 2014

Depuis 1950, 16 144 hectares des 53 736 hectares du territoire métropolitain (59 communes) ont été urbanisés, soit 30% de l'ensemble du territoire.

En 1950, les espaces non urbanisés (intégrant les surfaces d'eau) représentaient plus de 80 % de la superficie couverte par la Métropole actuelle : 77% d'espaces non urbanisés inscrits dans la trame verte et bleue et un peu moins de 4% d'espaces non urbanisés inclus dans la tache urbaine.

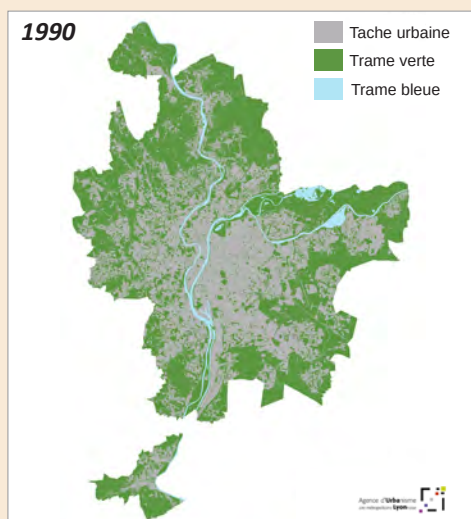
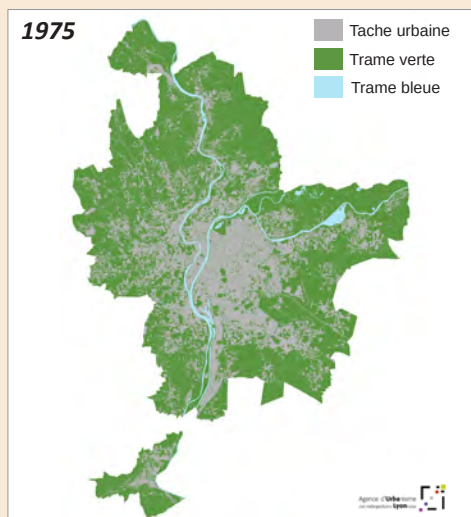
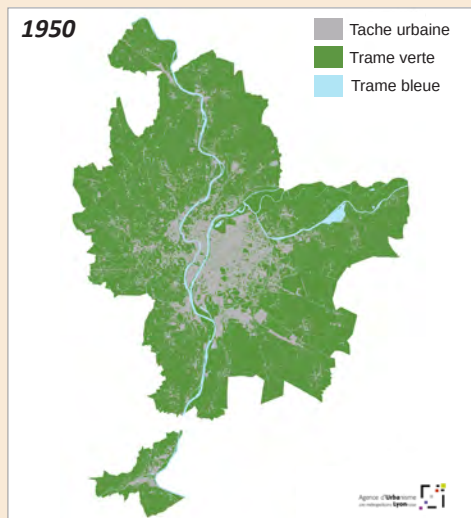
En 2014, les espaces non urbanisés représentent environ 50% de la superficie de la Métropole (27 000 hectares dont 1930 hectares de surface d'eau) : 48% sont situés dans la trame verte et bleue et près de 2% d'espaces non urbanisés sont inclus dans la tache urbaine.

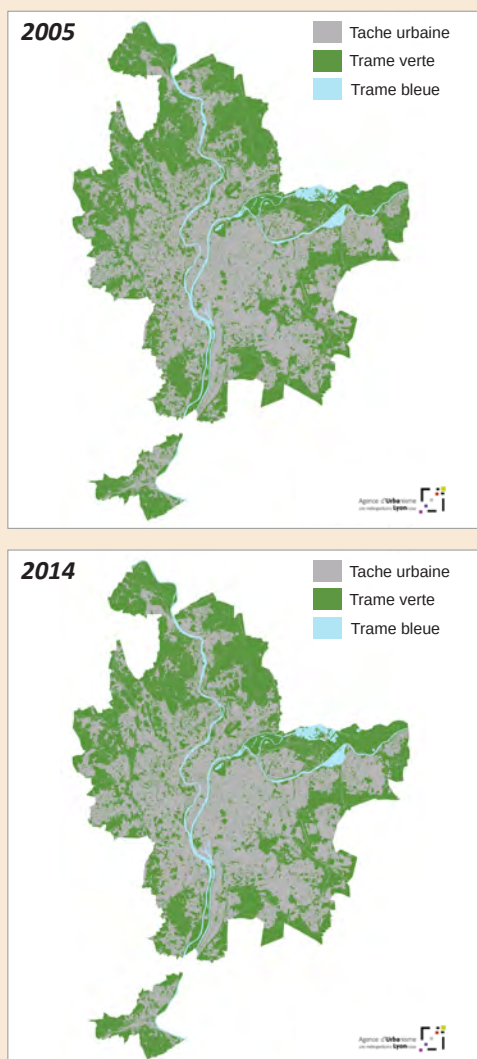
La consommation de foncier non urbanisé a connu son pic entre les années 1975 et 1990 : en moyenne, plus de 330 hectares par an, alors qu'entre 1950 et 1975, elle était d'environ 280 hectares par an.

Elle est en constante régression depuis 1990 :

- environ 215 hectares par an en moyenne entre 1990 et 2005.
- environ 105 hectares par an en moyenne entre 2005 et 2014.

Evolution de la tache urbaine et de la trame verte et bleue





Chiffres clés de l'occupation des sols et de son évolution, par grande fonction urbaine, entre 1950 et 2014

Depuis 1950, 16 1434 hectares des 53 736 hectares du territoire métropolitain ont été urbanisés (30% de l'ensemble du territoire). Les différentes fonctions urbaines y participent, mais avec des surfaces et des progressions différentes.

Les tissus d'habitat

En 1950, les tissus d'habitat (tissus anciens mixte, tissus d'habitat collectif, tissus pavillonnaires) occupaient 4375 hectares soit 8 % du territoire métropolitain.

En 2014, ils couvrent 13460 ha soit 25% du territoire métropolitain.

Sur cette période, la population a augmenté d'environ 550 000 habitants et le nombre de résidences principales a plus que doublé (passant de 270 000 à 630 000).

Les tissus d'habitat pavillonnaire

Entre 1950 et 2014, la surface de l'habitat pavillonnaire est passée de 1160 hectares (2% du territoire métropolitain) à 8 250 hectares (15% du territoire). Aux parcelles urbanisées s'ajoutent la réalisation de desserte (plus de 750

hectares). En 2014, l'habitat pavillonnaire et ses voiries de desserte couvrent 17 % du territoire. L'extension des tissus pavillonnaires s'est quasi exclusivement réalisée sur des espaces non urbanisés.

Après un pic d'extension de 155 ha par an entre 1975 et 1990, le rythme se ralentit: 95 ha par an entre 1990 et 2005, et 50 ha par an entre 2005 et 2014.

Entre 1950 et 2010, 58 000 maisons individuelles ont été construites.

Les tissus d'habitat collectif (hors tissus ancien antérieur à 1950)

Entre 1950 et 2014, la surface de l'habitat collectif passe de 141 hectares (0,3% du territoire métropolitain) à 3 130 hectares (moins de 6%). Son extension s'est réalisée pour 965 ha sur d'anciens tissus déjà urbanisés, pour 310 hectares sur des parcelles non construites englobées dans la tache urbaine, et pour 1715 hectares sur des parcelles non construites hors tache urbaine.

Après une progression de 60 ha par an en moyenne entre 1950 et 1975 et de 47 hectares par an entre 1975 et 1990, le rythme se ralentit: un peu plus 30 ha par an entre 1990 et 2005, et moins de 30 ha par an entre 2005 et 2014.

Entre 1950 et 2010, environ 305 500 logements ont été construits.

Les tissus économiques

Entre 1950 et 2014, la surface couverte par les tènements économiques passe de 2180 hectares (4 % du territoire) à 5980 hectares (11%). La progression quantitative des surfaces s'accompagne du déplacement des occupations économiques du centre vers la périphérie, et particulièrement vers l'est (des limites intérieures de Lyon et Villeurbanne à la « rocade est»). Les 3800 hectares d'évolution correspondent cependant largement aux grandes zones d'activités en périphérie métropolitaine et se sont développés sur des espaces non urbanisés.

En progression forte jusqu'en 2000 (en moyenne 60 ha par an entre 1950 et 1975 ; 80 ha par an en moyenne entre 1975 et 1990 ; 75 ha entre 1990 et 2000), le rythme s'est ralenti depuis les années 2000: environ 40 ha en moyenne par an entre 2000 et 2005, 22 hectares en moyenne par an entre 2005 et 2010 et environ 10 hectares en moyenne par an entre 2010 et 2014 . Soit une moyenne de 16 hectares par an entre 2005 et 2014. A cette consommation d'espace sont à ajouter environ 5 ha en moyenne par an de voiries liées à l'implantation de ces activités.

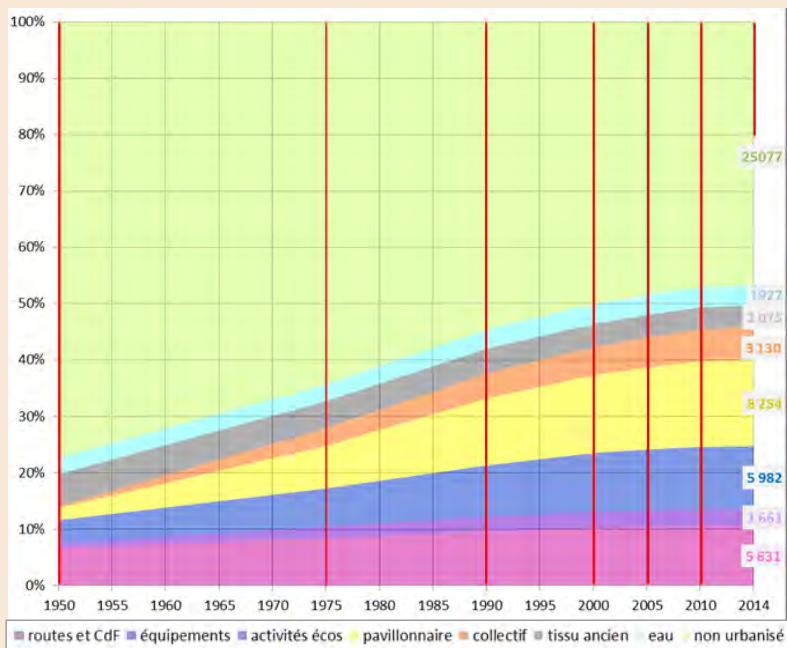
Les équipements

Entre 1950 et 2014, les surfaces occupées par des équipements sont passés de 430 hectares (moins de 1% du territoire), à plus de 1660 hectares (3% du territoire métropolitain).

Les routes et voies ferrées

Entre 1950 et 2014, l'espace occupé par les infrastructures est passé de 3600 hectares (7% du territoire) à 5630 hectares (10 % du territoire).

Evolution des différentes occupations des sols



Surfaces couvertes par les différentes occupations des sols

	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2014
routes et CdF	3602	3783	3963	4143	4323	4503	4722	4942	5161	5311	5461	5531	5618	5631
équipements	430	561	692	823	954	1085	1186	1288	1389	1457	1525	1590	1638	1661
activités écos	2181	2475	2769	3063	3356	3650	4062	4474	4887	5264	5641	5835	5944	5982
pavillonnaire	1162	1741	2320	2900	3479	4058	4834	5609	6384	6893	7403	7808	8173	8254
collectif	141	454	766	1078	1391	1703	1936	2169	2402	2546	2690	2871	3035	3130
tissu ancien	3073	2971	2869	2768	2666	2564	2491	2419	2346	2271	2196	2149	2111	2075
eau	1559	1570	1582	1593	1604	1615	1691	1768	1844	1882	1920	1922	1928	1927
non urbanisé	41587	40181	38775	37369	35963	34557	32813	31069	29325	28112	26900	26031	25289	25077
tot	53736	53736	53736	53736	53736	53736	53736	53736	53736	53736	53736	53736	53736	53736

Parts (%) des différentes occupations des sols

%	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2014
routes et CdF	6,7	7,0	7,4	7,7	8,0	8,4	8,8	9,2	9,6	9,9	10,2	10,3	10,5	10,5
équipements	0,8	1,0	1,3	1,5	1,8	2,0	2,2	2,4	2,6	2,7	2,8	3,0	3,0	3,1
activités écos	4,1	4,6	5,2	5,7	6,2	6,8	7,6	8,3	9,1	9,8	10,5	10,9	11,1	11,1
pavillonnaire	2,2	3,2	4,3	5,4	6,5	7,6	9,0	10,4	11,9	12,8	13,8	14,5	15,2	15,4
collectif	0,3	0,8	1,4	2,0	2,6	3,2	3,6	4,0	4,5	4,7	5,0	5,3	5,6	5,8
tissu ancien	5,7	5,5	5,3	5,2	5,0	4,8	4,6	4,5	4,4	4,2	4,1	4,0	3,9	3,9
eau	2,9	2,9	2,9	3,0	3,0	3,0	3,1	3,3	3,4	3,5	3,6	3,6	3,6	3,6
non urbanisé	77,4	74,8	72,2	69,5	66,9	64,3	61,1	57,8	54,6	52,3	50,1	48,4	47,1	46,7
tot	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Consommation d'espace (valeurs absolues et moyenne par an) par les différentes occupations des sols

	1950-1975	1975-1990	1990-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2014
routes et CdF	901	36,0	658	43,8	300	30,0
équipements	655	26,2	304	20,3	136	13,6
activités écos	1469	58,8	1236	82,4	754	75,4
pavillonnaire	2897	115,9	2325	155,0	1019	101,9
collectif	1562	62,5	699	46,6	288	28,8
tissu ancien	-508	-20,3	-219	-14,6	-149	-14,9
eau	55	2,2	229	15,3	75	7,5
non urbanisé	-7030	-281,2	-5233	-348,8	-2424	-242,4

Rythme annuel de consommation d'espace par nature d'occupation et évolution de la population



Le schéma ci-dessus met en évidence des rythmes de consommation d'espace rapportés aux évolutions de population, très différents selon les périodes :

- Alors que, entre 1975 et 1990, le rythme de la consommation d'espace subit un pic (+ 1,7% par an) , la population reste quasiment stable (+0,1% en moyenne par an) ;
- De 1990 à 2005, la croissance de la surface urbaine progresse plus lentement (+ 0,9% par an en moyenne), mais toujours plus fortement que l'évolution de la population qui est de + 0,3% en moyenne par an.
- de 2005 à 2015 la consommation d'espace devient nettement plus faible (+0,4% en moyenne par an), alors que la croissance de la population augmente nettement (+0,8% en moyenne par an).

Dans la période 1950-2014, un important renouvellement des espaces urbanisés

L'urbanisation de la métropole lyonnaise ne s'est pas réalisée qu'en extension. Le tissu urbain s'est également en grande partie reconstitué sur lui-même. Près de 1000 hectares des tissus résidentiels déjà urbanisés en 1950 ont été renouvelés sur l'ensemble de la période 1950-2014, soit un tiers (3070 hectares). De même, 575 hectares des tissus d'activités économiques de 1950 accueillent en 2014 une occupation différente (en majorité des logements collectifs et des équipements).

Cette dynamique touche en premier lieu la ville centre (Lyon et Villeurbanne), et tout particulièrement la rive gauche du Rhône. La première couronne de l'agglomération est également concernée et notamment les communes de Caluire-et-Cuire, Bron, Vaulx-en-Velin et Saint-Fons.

Plus tardivement (depuis les années 1990 et surtout depuis une quinzaine d'année), le renouvellement des espaces urbanisés commence à gagner les communes de deuxième couronne, et notamment par le biais de ZAC qui ont eu pour objet la réalisation de logements et d'équipements sur des emplacements auparavant occupés par des tissus anciens (comme par exemple à Meyzieu, Oullins, Saint-Priest, Pierre-Bénite, Mions, ou pour des opérations récentes la ZAC Castellane à Sathonay Camp, sur l'ancien camp militaire ou le village automobile de Givors qui réutilise le site de l'ancienne usine VMC).

Entre 2005 et 2014, les espaces non urbanisés diminuent d'environ 950 hectares, malgré un net ralentissement du rythme de la consommation d'espace

Entre 2005 et 2014, (hors surfaces d'eau qui représentent 1925 hectares soit un peu moins de 4 % du territoire métropolitain), les espaces non urbanisés se sont réduits d'environ 950 hectares passant d'un peu plus de 48 % du territoire (26 030 hectares) à un peu moins de 47 % (25 080 hectares).

Les consommations foncières liées à l'urbanisation se répartissent de la manière suivante :

- **environ 880 hectares de foncier non urbanisé situé hors tache urbaine ont été construits, contribuant à l'extension de celle-ci, dont :**

- 102 hectares pour des tissus d'habitat collectif,
- 250 hectares pour des tissus économiques,
- 390 hectares pour des tissus pavillonnaires,
- 50 hectares pour des équipements.
- 85 hectares pour des voiries (dont 45 pour des opérations pavillonnaires et 25 pour des tissus économiques).

- **environ 120 hectares de foncier non urbanisé situé dans la tache urbaine ont été construits, dont :**

- 39 hectares pour des tissus collectifs,
- 15 hectares pour des tissus économiques,
- 47 hectares pour des tissus pavillonnaires,
- 10 hectares pour des équipements,
- 7 hectares pour des occupations diverses.

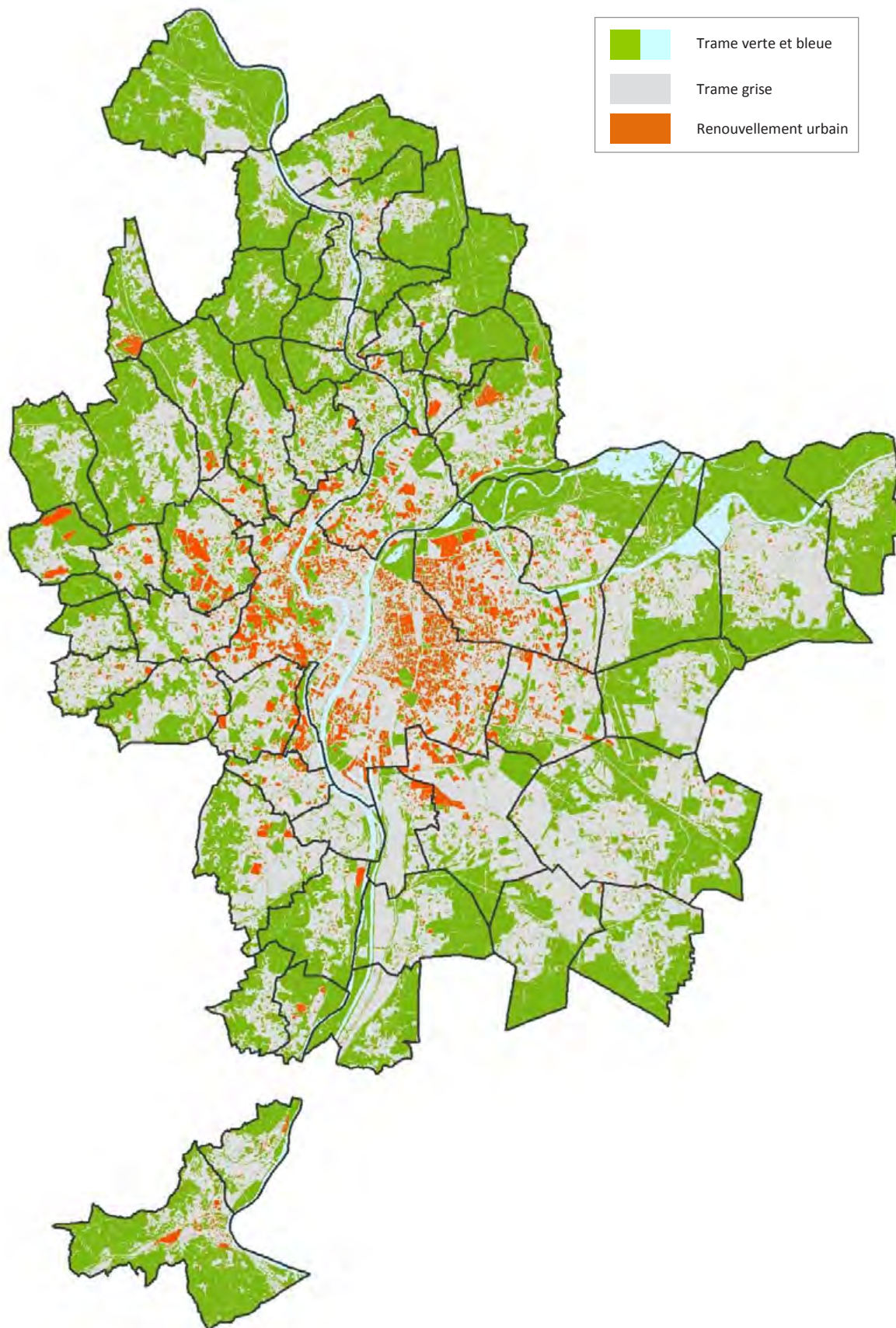
- **214 hectares de foncier déjà urbanisé ont fait l'objet d'un renouvellement urbain vers d'autres tissus soit :**

- 74 hectares de tissus anciens,
- 126 hectares de tissus économiques,
- 14 hectares de tissus pavillonnaires,

On remarque ainsi qu'en ce qui concerne les tissus économiques, leur extension sur la trame verte (250 hectares) ainsi que sur des fonciers non urbanisés inclus dans la tache urbaine (15 hectares) ou en remplacement de tissus urbains existants (9 hectares), doit être pondérée par la disparition parallèle de 126 hectares, portant ainsi leur progression réelle à un peu moins de 150 hectares.

Il est à noter aussi qu'environ 40 hectares de tissus constitués (économiques, voiries, tissus anciens à dominante résidentielle) sont devenus non urbanisés, essentiellement dans le cadre de la réalisation de parcs urbains (Sergent Blandan par exemple).

Renouvellement urbain entre 1950 et 2014



Sur cette période, la consommation d'espaces est différenciée selon les bassins de vie, en termes de surface mais aussi de destinations accueillies

La diminution des 950 hectares d'espaces non urbanisés à l'échelle de la métropole est répartie de manière différenciée sur les bassins de vie :

- Avec une diminution d'espaces non urbanisés représentant entre 2,5% et 3% du bassin de vie, Portes des Alpes (- 170 hectares) et Val d'Yzeron (- 91 hectares) sont les deux bassins de vie qui enregistrent la consommation d'espace la plus forte.
- Avec une diminution d'espaces non urbanisés autour de 2%, viennent ensuite Rhône Amont (- 160 hectares), Lômes et Coteaux de l'Ouest (- 140 hectares) et Ouest nord (- 124 hectares).
- Plateau nord et Portes du sud enregistrent un recul des espaces non urbanisés d'environ 1,5% avec - 44 hectares et - 81 hectares ; et Val de Saône, avec ses espaces naturels « sanctuarisés » du Mont d'or, un recul de 1,25% (- 113 hectares).
- Le Centre, qui se développe, de fait, presque exclusivement en renouvellement urbain, enregistre le plus faible recul des espaces non urbanisés soit -0,5% (30 hectares).

Cependant une analyse comparative de l'évolution des différentes fonctions urbaines à l'origine de la consommation d'espace, met en lumière des particularités significatives d'un bassin de vie à l'autre :

- Sur Portes des Alpes et Rhône Amont, le développement des surfaces économiques concernent plus de 40% de la surface consommée. Si on y ajoute la construction

d'infrastructures routières, cela représente entre 56 et 58 % de la surface consommée du bassin de vie. Portes du sud suit, dans une moindre mesure, la même tendance : l'augmentation des surfaces économiques représente 27% de la surface consommée sur le bassin de vie. En vis-à-vis, dans ces bassins de vie, l'habitat pavillonnaire, la fonction urbaine la plus utilisatrice d'espaces à l'échelle de la Métropole, représente, sur ces bassins de vie, entre 23% et 25% de la surface consommée sur le bassin de vie alors que l'habitat collectif y représente entre 13 et 21 %.

- A l'inverse, sur Val de Saône (pour 82%), Ouest nord (pour 68%), Lômes et Coteaux de l'ouest (pour 64%) et Val d'Yzeron (pour 58%), l'habitat pavillonnaire est la première fonction consommatrice des espaces non urbanisés. L'habitat collectif représente, quant à lui, entre 8 et 9% de la surface consommée, sauf sur Lômes et Coteaux de l'ouest où elle atteint 18%.

- Plateau nord est dans une situation un peu spécifique : ce bassin de vie composé de trois communes très urbaines, voit disparaître sept hectares de zone d'activité économique. Il est marqué par une consommation d'espaces très fortement orientée au profit de l'habitat, qui se caractérise par sa répartition égale entre l'habitat pavillonnaire (41% de la surface consommée du bassin de vie) et l'habitat collectif (43%).

A noter : Sur le Centre, l'évolution numériquement la plus importante concerne les surfaces d'habitat, essentiellement orienté vers l'habitat collectif. En raison du caractère très urbanisé du Centre, cette évolution se fait peu au détriment des espaces non urbanisés, mais par un recul des espaces économiques, et dans une moindre mesure des tissus anciens.

Consommation d'espaces 2005-2014 (en hectares)

	Métropole		Centre		Rhône-Amont		Porte des Alpes		Portes du Sud		Lômes et Coteaux du Rhône		Val d'Yzeron		Ouest Nord		Val de Saône		Plateau Nord	
	Surface totale	Moyenne annuelle	Surface totale	Moyenne annuelle	Surface totale	Moyenne annuelle	Surface totale	Moyenne annuelle	Surface totale	Moyenne annuelle	Surface totale	Moyenne annuelle	Surface totale	Moyenne annuelle	Surface totale	Moyenne annuelle	Surface totale	Moyenne annuelle	Surface totale	Moyenne annuelle
Routes et cdf*	100	11,1	9	1,1	18	2	30	3,3	12	1,3	9	1	5	0,5	5	0,6	5	0,6	6	0,7
Equipements	71	7,9	19	2,1	6	0,6	8	0,9	11	1,2	7	0,8	6	0,7	3	0,3	2	0,2	10	1,1
Activités éco	146	16,3	-66	-7,4	71	7,8	69	7,7	27	3	18	2	4	0,4	21	2,4	10	1,1	-7	-0,8
Pavillonnaire	446	49,6	5	0,5	38	4,3	46	5,1	20	2,2	90	10	53	5,9	84	9,4	93	10,3	18	2
Collectif	259	28,8	96	10,7	32	3,6	22	2,5	17	1,9	25	2,8	28	3,2	11	1,3	8	0,9	19	2,1
Tissu ancien	-74	-8,2	-33	-3,7	-10	-1,1	-6	-0,7	-4	-0,4	-8	-0,9	-6	-0,6	-1	-0,2	-5	-0,5	-1	-0,1
Surfaces d'eau	5	0,5	0	0	5	0,5	1	0,2	-1	-0,1	-1	-0,1	0	0	0	0	0	0	0	0
Non urbanisé	-954	-106	-30	-3,3	-160	-18	-170	-19	-81	-9	-140	-16	-91	-10	-124	-14	-113	-13	-44	-4,9
Superficie totale	53 736		6 360		7 359		6 313		5 190		7 118		3 411		6 392		8 960		2 634	

*cdf : chemin de fer

■ Les zones AU du PLU : l'urbanisation en extension en net ralentissement

Le PLU révisé en 2005 avait marqué un net coût d'arrêt, voire une inversion des tendances de processus de consommation d'espace au détriment des zones naturelles et agricoles.

Lors de la révision du PLU de 2005, le volume de zones AU nécessaire pour soutenir le développement de l'agglomération, tout en préservant les espaces de trame verte, avait été questionné.

En effet, le POS antérieur au PLU approuvé en 2005 (sans les communes de Givors, Grigny, Lissieu, Quincieux), classait environ 5080 hectares en zones d'urbanisation future (environ 70% en zones d'urbanisation immédiate, et 30% en urbanisation différée). Cet affichage de zones d'urbanisation dans le document d'urbanisme n'était pas sans conséquence sur la préservation des espaces naturels et agricoles, longtemps perçus comme un potentiel foncier facilement mobilisable, quasiment comme des espaces de réserve pour l'extension urbaine : le POS antérieur au PLU de 2005 classait en zone d'urbanisation future une superficie importante d'espaces situés en frange, voire même parfois de secteurs faisant partie intégrante de la trame verte. Les projections d'urbanisation faisaient apparaître une régression irrémédiable de la trame verte d'environ 25% de sa superficie, avec pour conséquence un morcellement de la continuité du système végétal et sa transformation en un « archipel » d'espaces.

D'autres effets pervers, avaient été mis en évidence : le classement trop précoce en zone d'urbanisation future avait des effets négatifs sur le maintien de l'agriculture. L'affichage d'un abandon à terme de la vocation agricole accentuait la pression foncière sur ces espaces déjà fragilisés par leur proximité avec les secteurs urbains, entraînant des refus de renouvellement des baux des terres agricoles et des refus de prêts bancaires, et donc la déstabilisation des exploitations agricoles, alors que sur certains secteurs, l'urbanisation n'était envisagée qu'à très long terme.

Des expertises avaient permis d'objectiver les besoins quantitatifs de zones AU.

Une étude réalisée en 1998 estimait à environ 1000 hectares les zones AU urbanisées sur la période 1989/1998. Une autre étude, réalisée en 2002 identifiait à environ 300 hectares de zones AU urbanisées entre 1998 et 2002. Ces chiffres correspondent à une consommation moyenne d'environ une centaine d'hectares par an sur la période 1998 à 2002.

Définitions

Zones AU : zones réservées pour une urbanisation future

Zones A et N : zones agricoles et naturelles

Zones U : zones urbaines, déjà bâties et équipées

En conséquence, la superficie des zones à urbaniser du POS étaient apparue, au vu de l'expérience des années passées, largement surdimensionnée par rapport aux besoins réels de foncier (30 à 35 ans d'urbanisation potentielle), d'autant plus que dans ce PLU était envisagé un développement urbain plus économe d'espace et davantage recentré sur les espaces déjà urbanisés. Cet objectif était aussi conforté par des expertises qui avaient identifié dans les espaces urbanisés des potentialités foncières permettant de satisfaire pour une large part aux besoins de développement.

En conséquence, le PLU approuvé en 2005, avait fait le choix de « recalibrer » les zones AU.

Parallèlement au classement en zone urbaine de 1410 ha de zones AU urbanisées au cours des 15 années précédentes (28% des zones AU avant révision), le PLU de 2005 avait reclassé en zone A et N environ 940 hectares soit 25% du stock de zones AU restant disponibles avant révision.

Dans le même temps, étaient reclassées en zone A ou N, près de 300 hectares de zones U. Au total, les zones A et N, une fois déduites les surfaces de fleuve et de voies ferrées, avaient augmenté de 1 075 hectares (+ 6%), recouvrant 41% du territoire.

Cette augmentation des zones A et N témoignait non seulement d'un net coût d'arrêt, mais même d'une inversion des tendances du processus d'extension des espaces destinés à l'urbanisation actuelle (zones U) ou future (zones AU).

Le volume de zones AU du PLU approuvé en 2005 était ainsi d'environ 2810 hectares de zones AU reconduites, auxquels se sont ajoutés 240 hectares d'anciennes zones U (pas ou faiblement équipées et non urbanisés) reclassées en zone AU. Le total des zones AU du PLU était donc de 2994 hectares (sans les communes de Givors, Grigny, Lissieu et Quincieux).

Une moyenne d'environ 80 hectares par an de zones AU construits entre 2003 et 2015, inférieure d'environ 20% à la moyenne de 100 hectares par an de la période 1998 à 2002.

Pour comparaison avec la période précédente, une expertise réalisée sur la période 2003 à 2015 (13 ans) sur le périmètre du Grand Lyon, sans les communes de Givors, Grigny, Lissieu et Quincieux, fait état d'environ 950 hectares de zones AU entièrement construites durant cette période. S'y ajoutent les surfaces de zones AU construites partiellement (pour un tiers à 50% de leur surface), qui peuvent être estimées entre 90 ha et 135 ha ; Soit entre 1040 à 1080 hectares au total.

L'urbanisation des zones AU est ainsi estimée autour de 80 à 83 hectares par an en moyenne, à mettre en regard avec la consommation d'environ 100 hectares par an sur la période 1998 à 2002.

Le détail par grand type d'activités indique que les activités économiques utilisent 63% des zones AU, les secteurs mixtes ou d'habitat en consomme 27%, les secteurs d'équipement 5% et les secteurs de loisirs 5% également.

Une urbanisation des zones AU nettement différenciée selon les bassins de vie, tant au niveau des fonctions urbaines que des superficies

Portes des Alpes

Entre 465 et 480 hectares ont été urbanisés, soit une moyenne d'environ 36 hectares par an. Une majeure partie a été dédiée aux activités économiques (entre 405 et 415 hectares soit environ 87%). Soixante hectares (13%) ont été construits en secteurs mixtes ou d'habitat.

Rhône amont

L'urbanisation des zones AU représente environ 160 hectares soit environ une douzaine d'hectares par an.

40% (65 hectares) ont été utilisés pour de l'activité économique, environ 20% (30 hectares) pour des secteurs mixtes ou d'habitat et 8% pour des équipements.

Une particularité est à noter sur ce bassin de vie : environ 30% (plus de 50 hectares) des zones AU ont accueillis des sites sportifs ou de loisirs (l'hippodrome à Vaulx-en-Velin, plusieurs complexes sportifs à Vaulx-en-Velin et Jonage, deux bases de loisirs nautiques à Meyzieu et Décines).

Portes du sud

Entre 160 et 180 hectares de zones AU ont été urbanisés soit une moyenne annuelle d'environ 13 hectares

par an. Entre 90 et 110 hectares pour de l'activité économique (soit un peu moins de 60% des zones AU urbanisées. 60 hectares ont été utilisés pour des secteurs mixtes ou d'habitat.

Ouest nord

L'urbanisation des zones AU a représenté environ 65 hectares (soit une moyenne annuelle de 5 hectares par an). Environ 46% (30 hectares) ont été dédiés à des secteurs mixtes ou d'habitat et environ 54% (35 hectares) à des activités économiques.

Val de Saône

L'urbanisation des zones AU a été d'environ 55 hectares (soit une moyenne annuelle d'environ 4 hectares par an). La part de l'habitat y est prépondérante : près de 80%. Les 20% restants ont été urbanisés pour de l'activité économique.

Plateau nord

Un peu moins de 60 hectares ont été urbanisés (un peu moins de 5 hectares de moyenne annuelle). Ils se répartissent de manière égale entre l'habitat, les activités et les équipements.

Val d'Yzeron

Les zones urbanisées représentent environ 35 hectares (soit environ 2,5 hectares de moyenne annuelle). Plus de la moitié (environ 18 hectares ont été urbanisés pour des activités économiques), 43% (environ 15 hectares) pour de l'habitat et 3 hectares pour des équipements.

Lônes et coteaux du Rhône

Environ 45 hectares ont été urbanisés (soit une moyenne annuelle de 3,5 hectares) soit plus de 70% pour des secteurs mixtes ou d'habitat (32 hectares) et 30% pour des activités économiques.

Centre

Anecdotique, l'urbanisation des zones AU y représente environ 4 hectares (secteur de la Feyssine pour XXX).

Au rythme de leur urbanisation constatée sur la période 2003 à 2015, les zones AU mobilisables au PLU opposable en 2015 représentait un potentiel jusqu'à l'horizon 2035

Entre 2005 et 2016, le PLU a fait l'objet de plusieurs modifications sur son territoire initial et les quatre communes de Givors, Grigny, Lissieu et Quincieux ont élargi le territoire du Grand Lyon. En 2015, la superficie des zones AU était ainsi d'environ 3000 hectares.

Une fois déduite la superficie des zones AU construites, (entièrement ou partiellement, soit entre 30 et 50%), la superficie des zones AU réellement urbanisable du PLU opposable en 2015 est identifiée dans une fourchette de 1860 à 1900 hectares. Cela représentait, au rythme de la consommation de la période 2003 à 2015, et en tenant compte de l'élargissement du périmètre du Grand Lyon, environ 20 ans de constructibilité en extension.

Le détail par grande fonction urbaine identifiait la répartition suivante des zones AU non urbanisées : les zones AU dédiées aux activités économiques étaient comprises dans une fourchette de 890 à 920 hectares, celles dédiées aux secteurs mixte ou d'habitat à environ 840 hectares. Les zones réservées pour les équipements représentaient environ soixante hectares et celles réservées aux loisirs entre 6 et 8 hectares.

Superficies des zones AU dans le PLU opposable en 2015 (Modification n°11)

Territoire	Superficies des zones AU (en ha)
Grand Lyon sans Givors, Grigny, Lissieu et Quincieux	2884
Givors	31
Grigny	25
Lissieu	22
Quincieux	39
Total	3001

Le « stock utile » de zones AU du PLU opposable en 2015 est caractéristique des différents bassins de vie

Portes des Alpes

Avec environ 480 hectares de zones AU « libres », c'est le bassin de vie qui disposait du gisement le plus important de la Métropole, orienté à près de 70% vers l'accueil d'activités économiques (soit entre 330 et 340 hectares). La surface dédiée aux secteurs mixtes ou d'ha-

bitat y représentait 22% (environ 110 hectares), celle réservées aux équipements 36 hectares.

Rhône amont

Les zones AU « utiles » représentaient environ 395 hectares, également largement dédiées aux activités économiques : 55% soit environ 215 hectares. Les surfaces de zones AU dédiées aux secteurs mixtes étaient d'environ 155 hectares (environ 40 %). Les zones réservées aux équipements et aux loisirs étaient respectivement de 8 hectares et d'environ 15 hectares.

Portes du sud

Avec environ 260 hectares de zones AU « libres », et entre 185 et 200 hectares de zones dédiées à l'activité économique (75 % des zones AU), ce bassin de vie est un des trois bassins de vie le plus orienté vers l'accueil économique. Les surfaces dédiées à l'habitat y représentaient 50 hectares, soit près de 20%, et environ 6 hectares étaient dédiés aux équipements.

Val de Saône

Le « stock utile » de zones AU était d'environ 275 hectares, avec une part prépondérante d'environ 70% orientée vers les secteurs mixtes ou d'habitat (environ 190 hectares). Les surfaces réservées aux activités économiques représentaient un peu plus de 90 hectares.

Ouest nord

Avec un peu plus de 190 hectares au total, les zones AU « libres » étaient dédiées à 80% (150 hectares) aux secteurs mixtes ou d'habitat. Près de 40 hectares y étaient réservées pour de l'activité économiques.

Lônes et coteaux du Rhône

Le « stock utile » des zones AU représentait un peu moins de 150 hectares, à 80% (120 hectares) orientées vers des secteurs mixtes ou d'habitat. Une trentaine d'hectares était dédiée à l'accueil économique.

Plateau nord

Les zones AU « libres » représentaient un peu plus de 95 hectares, avec environ 75 hectares orientées vers les secteurs mixtes ou d'habitat, un peu moins de 20 hectares pour de l'activité économique et 5hectares pour des équipements.

Val d'Yzeron

Avec 40 hectares de « stock utile » de zones AU, c'est le bassin de vie, hors centre, qui détient le moins de zones AU. Elles étaient à 80% à vocation de secteurs mixtes ou d'habitat et environ 7 hectares était fléchés vers l'accueil économique.

Centre

Les zones AU, marginales, sont de 7 hectares.

■ Des capacités foncières importantes dans les « secteurs bien desservis »

Les capacités foncières identifiées dans les « secteurs bien desservis » permettent de répondre aux objectifs du Scot sur la période 2010 à 2030

Des capacités résidentielles qui permettent de répondre aux objectifs de production de logements du Scot sur la Métropole

Les capacités foncières mobilisables entre 2010 et 2030 (20 ans) pour la production de logements et situées dans les « secteurs bien desservis » (voir encart sur la méthode) ont été estimées de l'ordre de 172 000 logements sur l'ensemble de la Métropole.

Ce chiffre fait apparaître un dépassement de plus de 35 000 logements par rapport aux hypothèses de répartition des objectifs du Scot sur les bassins de vie de la seule Métropole, estimés à environ 137 000 logements.

A ces capacités, s'ajoutent, de fait, les capacités situées hors de ces « secteurs bien desservis », essentiellement diffuses dans les tissus urbains peu denses. Elles contribueront cependant pour une part à la production de logements. L'hypothèse de 10% des capacités totales paraît plausible, portant ce total à une capacité de l'ordre de 190 000 logements.

Les objectifs du Scot : produire 150 000 logements entre 2010 et 2030 sur le territoire du Scot.

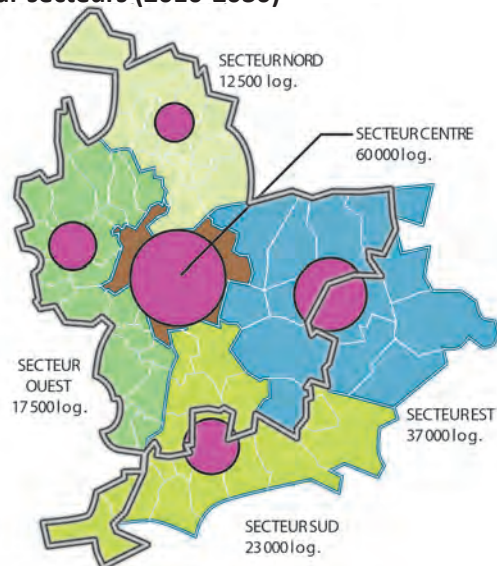
Le Scot de l'agglomération lyonnaise (74 communes) comprend :

- la Métropole de Lyon,
- la Communauté de communes de l'Est lyonnais
- la Communauté de communes du Pays de l'Ozon

Pour mettre en regard les capacités foncières potentiellement mobilisables sur le territoire de la Métropole avec les objectifs du Scot, ceux-ci ont fait l'objet d'hypothèses de répartition sur les bassins de vie de la Métropole. Ces hypothèses ont pris en compte plusieurs critères : le rythme de production de logements constaté sur les dernières années, le nombre de logements à produire pour assurer le maintien du nombre d'habitants, l'échelle urbaine, les disponibilités foncières.

Les hypothèses de répartition des objectifs du Scot sur les bassins de vie de la Métropole retiennent un total de 137 000 logements à produire sur l'ensemble des bassins de vie de la Métropole.

Objectifs de production de logements par secteurs (2010-2030)



Des capacités foncières largement situées sur le centre et l'est, mais qui permettent à chaque bassin de vie d'atteindre les objectifs du Scot

Les capacités foncières dans les « secteurs bien desservis » ne sont pas réparties de manière égale sur les différents bassins de vie.

Le Centre (Lyon et Villeurbanne), pourtant très « constitué », recèle un potentiel de développement généré par le renouvellement urbain encore très important, estimé de l'ordre de 76 000 logements (44% des capacités de la Métropole).

A l'est, les bassins de vie de Rhône Amont et Portes des Alpes sont également des territoires qui possèdent des capacités foncières importantes, totalisant à eux deux un potentiel de construction estimé aux environs de 42 000 logements, largement supérieur aux objectifs du Scot.

A l'ouest, les capacités foncières résidentielles sur les bassins de vie Lônes et Coteaux du Rhône, Val d'Yzeron, et Ouest nord, estimées au global de l'ordre de 27 000 logements, sont elles aussi supérieures aux hypothèses de répartition des objectifs du Scot.

Au nord, les capacités résidentielles des bassins de vie Val de Saône et Plateau Nord (de l'ordre de 13 000 logements) sont plus réduites. Elles permettent cependant d'atteindre les objectifs du Scot, mais avec peu d'excédent, en particulier pour le Plateau nord.

De la même manière, les capacités résidentielles du bassin de vie Portes du Sud, estimées aux environs de 14 000 logements, permettent de répondre tout juste aux objectifs du Scot.

Des capacités foncières pour le développement économique d'environ 700 hectares à l'échelle de l'agglomération

Les capacités foncières identifiées pour le développement économique en sites dédiés sont de l'ordre de 700 hectares. Ces capacités sont globalement situées pour un tiers en secteur déjà urbanisé et pour deux tiers en extension urbaine.

Elles se répartissent dans les bassins de vie de la manière suivante :

- Environ 250 hectares sur Rhône Amont, dont plus de 80% en extension urbaine,
- Aux alentours de 120 hectares sur Portes du Sud, dont près de 80% en extension urbaine,
- De l'ordre de 90 hectares sur Portes des Alpes, en totalité en extension urbaine,
- autour de 75 hectares sur le Centre, en totalité en secteur déjà urbanisé,
- environ 50 hectares aussi bien sur Lônes et Coteaux de l'ouest (en quasi-totalité en secteur urbanisé) que sur Ouest nord (à 90% en extension urbaine),
- une trentaine d'hectares sur Plateau nord (pour 60% en secteur urbanisé) et autant sur Val de Saône (en totalité en extension urbaine).
- moins de 10 hectares sur Val d'Yzeron (en extension urbaine).

D'autres capacités sont identifiées mais seront difficilement mobilisables avant 2030

De l'ordre de 700 hectares ont été identifiés comme des capacités foncières à long terme, qui ne seront pas mobilisables avant 2030. Ces capacités sont situées pour 20% en secteur déjà urbanisé et 80% en extension urbaine.

Hypothèses de répartition des objectifs du Scot sur les bassins de vie de la Métropole

Centre (Lyon et Villeurbanne)	: 60 000 logements
Rhône amont	: 17 000 logements
Porte des Alpes	: 13 600 logements
Portes du sud	: 13 800 logements
Lônes et Coteaux du Rhône	: 10 000 logements
Val d'Yzeron	: 5 000 logements
Ouest nord	: 5 000 logements
Val de Saône	: 5 000 logements
Plateau nord	: 7 500 logements

Eléments de méthode retenus pour l'estimation des capacités foncières « théoriques » sur la période 2010 à 2030, correspondant à la période des objectifs du Scot

Une expertise des capacités résidentielles et économiques potentiellement mobilisables, réalisée en 2012, a permis d'estimer le nombre de logements que le territoire de la Métropole serait en capacité d'accueillir entre 2010 et 2030 ainsi que le nombre d'hectares disponibles pour le développement économique en site dédié, sur cette même temporalité. Cette période de temps a été retenue pour permettre de faire le lien avec les objectifs du Scot.

Cette expertise réalisée en 2012 a été ultérieurement ponctuellement complétée par des analyses sur certains sites évolutifs.

L'expertise a concerné :

- les secteurs urbanisés, pouvant encore accueillir des constructions, soit par densification des dents creuses et terrains vides, ou sous-utilisés, soit par renouvellement urbain. N'ont pas été estimées les constructions possibles en diffus, comme par exemple dans les secteurs pavillonnaires excentrés.
- les zones d'urbanisation future (zones AU) susceptibles d'être inscrites au PLU-H,

Le repérage des capacités s'est appuyé sur la connaissance du terrain, complétée par une lecture de l'ortho-photo-plan. L'estimation du caractère mutable et du « niveau » souhaité de mutabilité résulte d'une analyse croisée intégrant :

- la nature de l'occupation (bâti ou non, activité économique, état du bâti ...),
- les possibilités de valorisation (accessibilité, configuration des tènements, topographie, surface ...),
- les contraintes diverses liées aux risques naturels ou technologiques ainsi qu'aux impératifs de préservation des espaces naturels ou urbains.

Cette expertise a identifié des « capacités théoriques » ... qui ne seront pas forcément toutes utilisées

Les capacités retenues sont des capacités maximales « théoriques » identifiées au regard de la disponibilité ou de la mutabilité, (par densification et/ou par renouvellement des tissus urbains), connues ou identifiées comme probables. Ces capacités maximales ne présument pas des objectifs et du rythme de production de logements ou de l'immobilier économique.

Elle s'est focalisée sur les secteurs potentiellement bien desservis (par les transports collectifs et autres services et équipements)

Concernant les capacités résidentielles, l'expertise s'est focalisée sur les « secteurs bien desservis », aujourd'hui ou à l'avenir, par les transports collectifs (lignes fortes mais aussi réseaux de bus) et les équipements et services. Cette notion de « secteurs bien desservis » a été adaptée à l'échelle urbaine des communes. Ces secteurs sont considérés comme les lieux de développement à privilégier. Par conséquent, à ces capacités dans les secteurs « bien desservis », s'ajoutent de fait (mais ne sont pas estimées) les capacités de construction dans le reste du territoire, qui seront utilisées spontanément. On peut faire l'hypothèse qu'elles représentent aux alentours de 10 % des capacités globales.

Les capacités ont été estimées au regard d'une évolution jugée « acceptable », à dire d'experts, au regard des tissus existants

Les capacités résidentielles ont été estimées sans tenir compte des règles du PLU opposable au moment de l'étude, en croisant les potentiels de densification liés à la mutabilité du foncier avec l'« acceptabilité » de l'évolution au regard des tissus existants, de leur qualité propre et du contexte urbain (à dire d'expert).

Trois natures de sites ont été expertisées

- les sites de projet sous maîtrise directe ou indirecte des collectivités,
- les tènements mutables,
- les constructions « ponctuelles » dans les secteurs pouvant se densifier

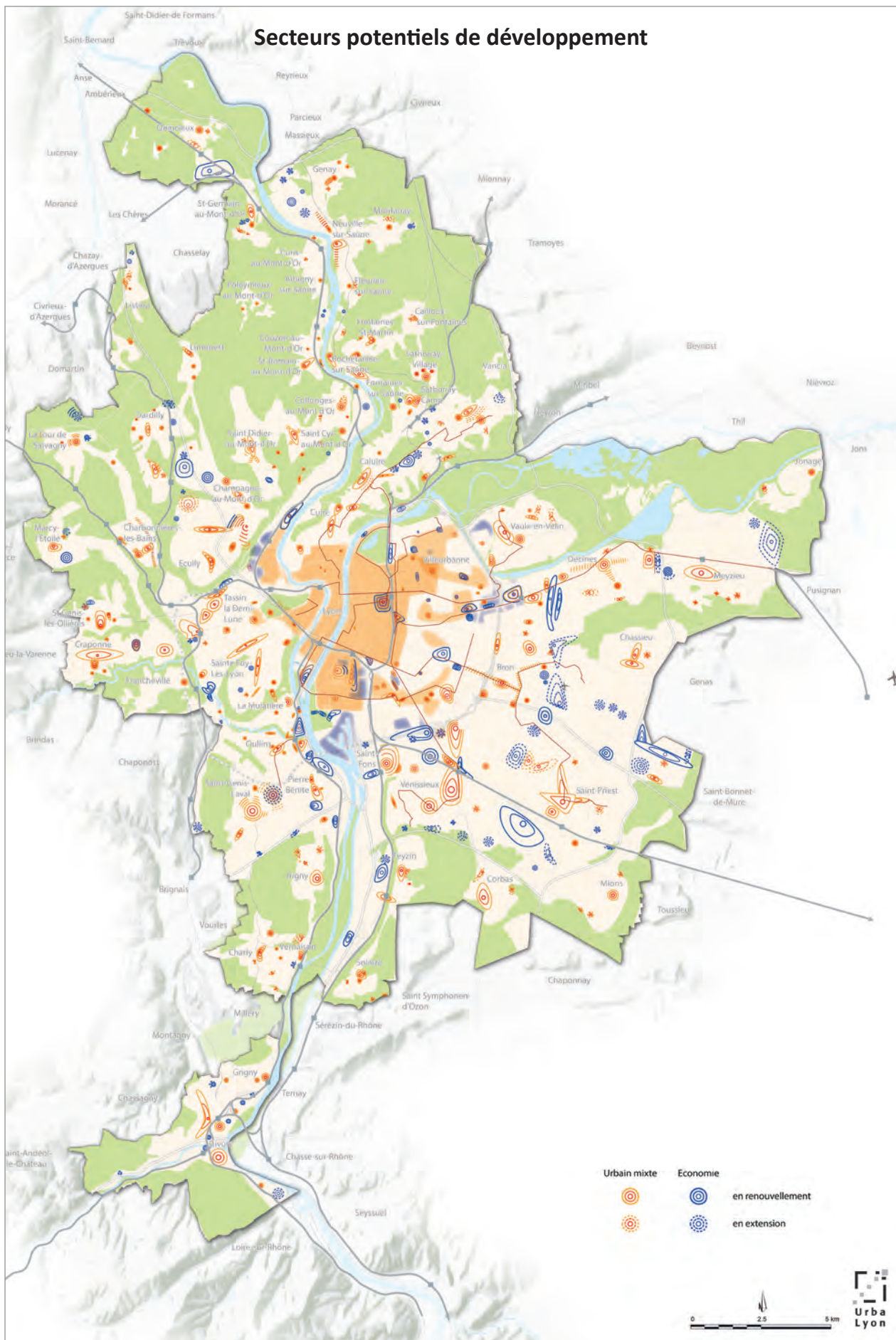
Trois périodes de référence ont été prises en compte pour les différentes natures de sites

Période 1 de 2010 à 2016, les opérations « connues » :

- 2010 et 2011 : nombre de logements identifiés dans les opérations récentes. Il indique les dynamiques et constitue un indice du potentiel de mutabilité du territoire.
- 2012 à 2016 : nombre de logements susceptibles d'être construits pendant le temps d'élaboration du PLU-H. Cette estimation a été réalisée à partir des opérations et projets « connus ».

Période 2 de 2017 à 2030, les capacités résidentielles estimées mobilisables après les projets connus et jusqu'en 2030

Période 3, au-delà de 2030 : certaines réserves foncières identifiées mobilisables seulement à très long terme



Des capacités foncières résidentielles qui permettent de soutenir un rythme de construction de logements soutenu sur la période du PLU-H

Le nombre de logements construits sur la période 2010 /2014 (derniers chiffres de construction de logements disponibles lors du diagnostic), d'environ 47 500 logements, prend une part des capacités identifiées.

Les capacités restantes dans les « secteurs bien desservis » pour la période 2015 à 2030 peuvent ainsi être estimées de l'ordre de 125 000 logements, ce qui correspondrait à une moyenne située dans une fourchette de 8000 à 8500 logements par an, à l'échelle globale de la Métropole. Ces chiffres n'intégrant pas les capacités diffuses hors des « secteurs bien desservis ».

Capacités foncières sur les bassins de vie

Bassin de vie	Capacités foncières estimées sur la période 2010/2030 (fourchette de logements)	nombre de logements construits sur la période 2010 /2014
Centre	71 400 à 79 900	environ 20 890
Rhône amont	23 400 à 26 000	environ 5 000
Porte des Alpes	16 700 à 18 700	environ 6 000
Portes du sud	13 400 à 14 800	environ 5 150
Lônes et Coteaux du Rhône	11 580 à 13 150	environ 3 360
Val d'Yzeron	7 000 à 8 100	environ 2 530
Ouest nord	6 200 à 7 100	environ 1 600
Val de Saône	5 500 à 6 400	environ 1 430
Plateau nord	7 000 à 7 800	environ 1 950

ENJEUX

Consommation de l'espace et capacités foncières du territoire

- > Si, en 2010, un peu moins de la moitié de la superficie du territoire de la Métropole est encore composée d'espaces naturels, agricoles et autres espaces non bâtis, les dynamiques de consommation de l'espace de ces dernières années, certes ralenties par rapport aux périodes précédentes, se poursuivent. La maîtrise de l'étalement urbain reste donc un enjeu fort pour préserver la trame verte et bleue, limiter les besoins en déplacements (consommateurs d'énergie et producteurs de gaz à effet de serre), et optimiser la mise en place et l'entretien coûteux des réseaux d'infrastructures (voirie, transports collectifs, eau potable, assainissement, télécommunication,...).
- > Concernant le développement de l'habitat, l'économie d'espace interroge la diversification des formes d'habitat en termes de densité, ainsi que des alternatives aux formes traditionnelles trop consommatrices d'espace.
- > Concernant le développement des activités économiques, l'enjeu de la sobriété foncière est posé à deux niveaux : d'une part, l'optimisation des potentiels fonciers en extension urbaine et d'autre part, la régénération et la densification des sites économiques existants.

L'eau, une ressource vulnérable, fortement sollicitée par les fonctions urbaines

(cf. Tome 2 L'État Initial de l'Environnement)

L'eau est un facteur vital dans le développement des villes. La volonté de maîtriser l'eau, pour l'utiliser (eau potable, assainissement...) ou s'en préserver (inondations), s'est accentuée ces dernières décennies pour satisfaire les besoins croissants de l'agglomération, entraînant la construction de multiples ouvrages de gestion. Mais les connaissances et le regard porté sur l'eau ont évolué : l'eau est considérée de plus en plus comme le cœur d'un écosystème sensible, et redevient une source d'agrément (aménagement des Berges du Rhône, des Rives de Saône...). Le bon équilibre des milieux, le bon fonctionnement des nappes souterraines des fleuves et des ruisseaux sont alors les meilleurs garants d'une ressource en eau préservée et de qualité. Ainsi, les eaux urbaines doivent être intégrées à la fois au cœur des réflexions sur la conception, l'organisation et la gestion de la ville, mais aussi en interaction avec le milieu naturel.

La Métropole de Lyon a la responsabilité du cycle urbain de l'eau sur les 59 communes qui la composent : elle assure le captage et la distribution de l'eau potable, mais aussi la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel. Elle s'efforce de mener une gestion optimisée de l'eau, d'une part compatible avec les enjeux de protection des milieux aquatiques de surface et souterrains, d'autre part à travers la réalisation et l'entretien des équipements (infrastructures, réseaux) nécessaires à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

La gestion globale de l'eau

Fondamentale pour la géographie du territoire, dans le paysage, et la structuration urbaine et utilisée pour des usages nombreux et divers, l'eau est une ressource essentielle et fait pour cela l'objet d'une gestion globale. Puisqu'il est difficile de restituer cette approche transversale dans le cadre du rapport de présentation, les enjeux liés à l'eau seront traités dans différentes parties selon l'aspect abordé :

- paysage, rôle dans la structuration urbaine, trame verte et bleue, biodiversité, nature en ville : partie 1 ;
- ressource, eau potable, assainissement, risques liés à l'eau, changement climatique : partie 4.

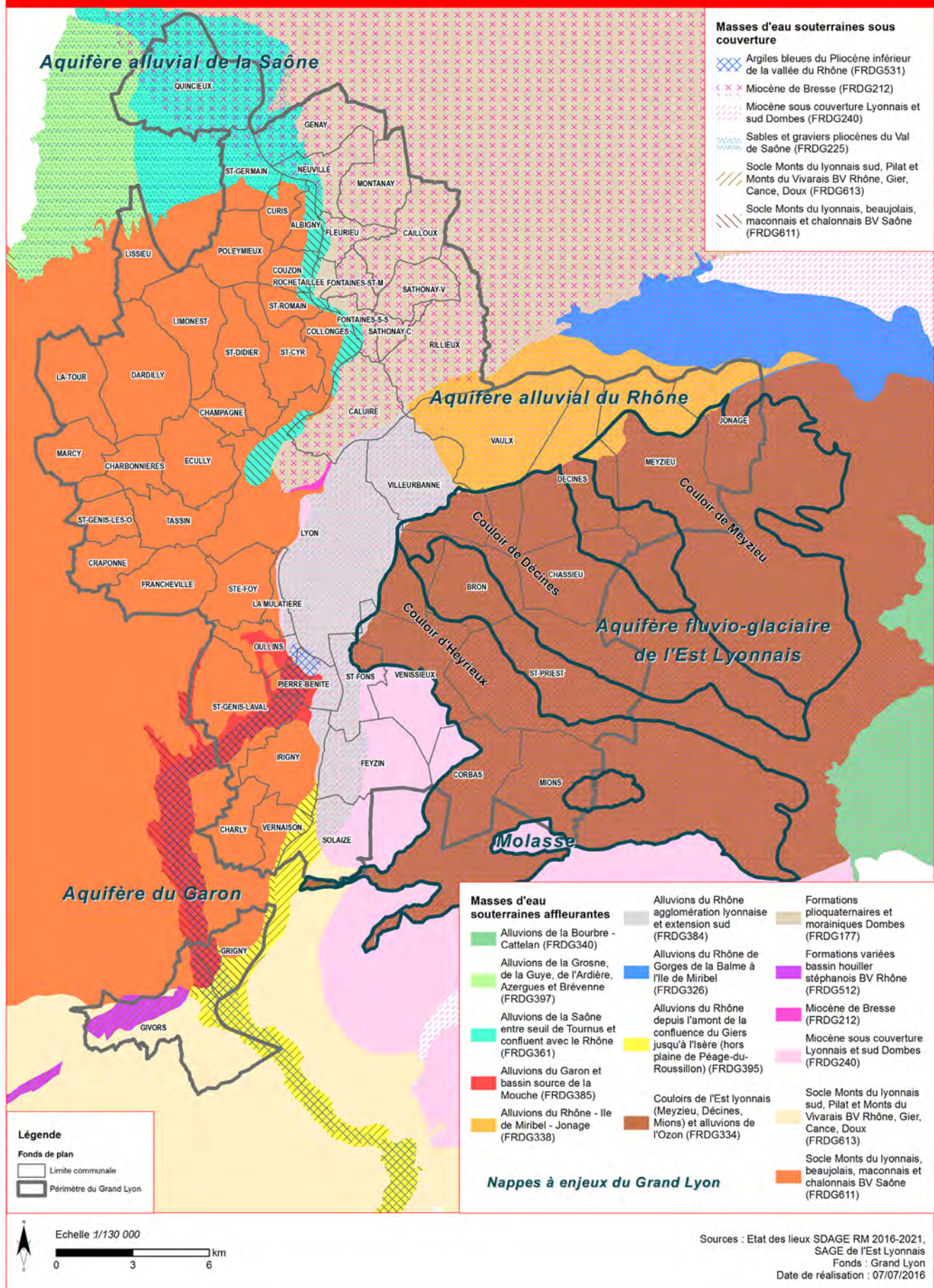
Les principales ressources en eau sur le territoire du Grand Lyon

Les ressources souterraines :

- Les nappes alluviales du Rhône et de la Saône ;
- La nappe de l'Est lyonnais ;
- La nappe de la molasse, ressource plus profonde (sous la nappe de l'Est lyonnais) et moins connue.

Les eaux superficielles : le Rhône, la Saône et leurs multiples affluents, mais aussi les nombreux cours d'eau non-domaniaux.

Délimitation des masses d'eau souterraines et nappes à enjeux



■ Une ressource abondante mais vulnérable

Les grandes entités géographiques que sont le Rhône et la Saône, le vaste plateau lyonnais et la plaine de l'est concourent toutes à faire converger vers le cœur de l'agglomération lyonnaise non seulement les eaux superficielles mais aussi souterraines (voir encart). Très dépendantes de ce réseau hydrologique abondant, les activités urbaines, industrielles et agricoles se sont développées et exercent des pressions qualitatives et quantitatives sur cette ressource naturelle.

Hormis les alluvions du Rhône au niveau de Miribel-Jonage, aucune des nappes à enjeux du territoire ne devrait, selon le SDAGE adopté en novembre 2015, atteindre l'objectif de bon état qualitatif à l'horizon 2015. Cet objectif est reporté à 2021 (voire 2027 dans les cas des alluvions du Rhône dans la partie centrale et sud de l'agglomération).

La nappe du Rhône amont : une ressource en eau abondante et de qualité, mais vulnérable

De nos jours, la principale ressource en eau potable de l'agglomération est la nappe alluviale du Rhône, captée sur les îles de Crépieux et de Charmy, le Lac des Eaux Bleues, Rubina, la Garenne et les Vernes (Décines-Charpieu, Meyzieu, Jonage). La bonne qualité de l'eau de cette abondante nappe provient de la faible charge polluante des eaux du Rhône en amont de Lyon et du pouvoir épurateur du terrain. Toutefois, elle reste sujette à certains risques potentiels : présence en amont de la centrale nucléaire du Bugey et d'importantes infrastructures de transport (périphérique, A42, voies ferrées, pipeline). Se pose par ailleurs la question de sa cohabitation avec le développement des activités humaines en amont, notamment sur le Grand Parc de Miribel-Jonage et sur les périmètres de protection des captages.

De plus, la nappe alluviale du Rhône est connectée à la nappe de l'Est lyonnais, qui est fortement sollicitée et vulnérable aux pollutions générées par les activités sur la Plaine de l'Est lyonnais. Des pollutions pourraient migrer de la nappe de l'Est vers la nappe alluviale du Rhône qui alimente les captages de la Métropole.

La nappe de l'Est lyonnais, une ressource très vulnérable, dégradée et localement surexploitée

Couvrant une superficie de 450 km², la nappe de l'Est lyonnais constitue la deuxième grande ressource pour

La Directive Européenne établissant les critères d'évaluation du bon état des masses d'eau

Transposées en droit français par la loi du 21 avril 2004, la Directive cadre européenne sur l'Eau (DCE) de 2000, fixe des objectifs d'atteinte du bon état des eaux en 2015 pour tous les milieux aquatiques, sauf exceptions motivées qui autorisent un report de délai à 2021 ou 2027. Pour mettre en œuvre ces objectifs la DCE préconise l'établissement de plans de gestion à l'échelle des bassins hydrographiques, ce que la France a réalisé à travers les SDAGE.

Le bon état d'une masse d'eau est qualifié par l'état écologique et chimique pour les eaux superficielles et par l'état quantitatif et chimique pour les masses d'eau souterraines.

l'alimentation actuelle et future de l'agglomération, en eau potable, mais aussi pour l'irrigation agricole et les usages industriels. Elle est considérée comme une ressource d'appoint à la nappe alluviale du Rhône. La nappe de l'Est, par son caractère superficiel, est alimentée principalement par les eaux pluviales. Elle présente une qualité qui s'est dégradée. Des études ont révélé la présence de substances polluantes en quantité parfois supérieure aux normes (teneur en nitrate, trace de produits phytosanitaires et de solvants chlorés). L'infiltration des eaux pluviales, essentielle à l'alimentation de la nappe, est susceptible de générer des pollutions. Ces pollutions sont liées à l'urbanisation et l'industrialisation importantes de la Plaine de l'Est : la présence de nombreuses activités industrielles, la pression démographique plus forte et l'agriculture intensive constituent autant de facteurs de fragilité. Ces pressions ne portent d'ailleurs pas seulement sur la qualité de la ressource, puisqu'un déséquilibre quantitatif est observé sur cette nappe (classement en Zone de Répartition des Eaux) : les prélèvements sont trop importants.

La nappe de la Saône : une ressource dégradée par des pollutions

La nappe de la Saône est utilisée majoritairement pour l'alimentation en eau potable des communes du nord lyonnais et dans une moindre mesure par l'industrie et par l'agriculture. Elle est dégradée par des contaminations naturelles (Arsenic) et des pollutions d'origine anthropiques (solvants chlorés).

La nappe de la molasse, une ressource patrimoniale

Dans la profondeur de la plaine de l'Est, se trouve, sous la nappe de l'Est lyonnais, la nappe de la molasse. Celle-ci présente une eau de bonne qualité qui fait de cette nappe une importante ressource pour l'avenir. Cette ressource patrimoniale très ancienne présente un taux de renouvellement relativement faible. Déjà exploitée par quelques forages privés, son équilibre pourrait être remis en cause si ces prélèvements s'intensifient.

Les autres nappes

En plus des nappes citées précédemment, on peut noter celles des Cailloutis des Dombes, du Pliocène qui sont moins bien connues et pourraient compléter l'alimentation en eau de la métropole.

Les eaux superficielles sont fragilisées

Les masses d'eau superficielles présentent un état écologique moyen à mauvais, et seuls 5% des cours d'eau non-domaniaux étudiés atteignent un bon état écologique. Le même constat est fait concernant les grands cours d'eau (état chimique moyen à mauvais). Les eaux superficielles sont en effet fragilisées, très modifiées et soumises à de fortes pressions liées aux activités humaines et au développement urbain. Les bassins versants du Grand Lyon sont en effet fortement urbanisés et les cours d'eau très contraints, voire artificialisés (souvent canalisés ou même enterrés).

Certains cours d'eau, comme l'Yzeron, connaissent des déficits marqués qui amènent à une action de la collectivité.

La préservation des nappes du Rhône, de l'Est, de la Saône et de la molasse, réserves indispensables pour l'alimentation en eau potable

Ces ressources sont les plus importantes pour la satisfaction des besoins en eau potable actuels et futurs. Il s'agit d'organiser leur préservation sur le long terme, dans les zones de sauvegarde définies à cet effet dans le cadre d'une concertation des acteurs locaux. Les évolutions de l'occupation des sols et les pressions des activités économiques ou agricoles sur les aires de recharge des aquifères représentent une menace pour l'utilisation dans l'avenir (expansion de l'urbanisation, des zones d'activité industrielles, artisanales ou commerciales, des infrastructures de transport, des activités et pratiques agricoles...). La désignation de zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable vise à mettre en œuvre des programmes d'actions spécifiques et à réglementer certaines implantations ou activités. Ces dernières ont pour but :

- de maintenir une qualité de l'eau compatible avec la production d'eau potable sans recourir à des traitements lourds et coûteux ;
- de reconquérir la qualité des eaux touchées par une pollution. Pour ces ressources, la satisfaction des besoins pour l'eau potable devra être reconnue comme prioritaire par rapport à d'autres usages (activités agricoles, industrielles ou récréatives). Les plans locaux d'urbanisme, les schémas de cohérence territoriale, les directives territoriales d'aménagement devront prendre en compte, lors de leur renouvellement ou de leur élaboration, les enjeux attachés à ces zones pour établir des scénarios de développement et des zonages.



Le Rhône sinueux (Crépieux-Charmy)

Une étude sur les petits cours d'eau

Dans l'objectif d'améliorer la connaissance des milieux superficiels du territoire, une étude sur la qualité des cours d'eau a été lancée en juillet 2012 pour une durée de 30 mois. Elle se décompose en trois phases :

- Phase 1 : caractériser l'état actuel des rivières ;
- Phase 2 : définir et identifier les ruisseaux prioritaires et les actions à mettre en œuvre ;
- Phase 3 : définir un protocole de suivi dans le temps des eaux superficielles.

Des facteurs de vulnérabilité multiples

Les nappes souterraines et eaux superficielles, en contact direct avec les espaces urbains (*cf. encadré*), sont soumises à différents facteurs de dégradation qui les fragilisent : eaux pluviales lessivant les voiries, réseaux d'eaux usées et industrielles défectueux, industries pratiquant des activités sur des surfaces extérieures assainies par infiltration, prélèvements et au-delà du milieu urbain, l'agriculture intensive.

Tous les usages, y compris pour l'eau potable, s'ils ne sont pas encadrés, peuvent altérer la ressource en eau. Par exemple, en centre urbain et notamment dans l'Est lyonnais, la présence des parkings souterrains plongés dans la nappe peuvent perturber les équilibres en gênant l'écoulement des eaux souterraines dans les couloirs alluviaux, en faisant gonfler la nappe en amont des parkings et en générant des troubles dans les circuits de drainage naturels. Ils sont pourtant utiles, entre autres pour libérer des espaces au sol. Les systèmes de climatisation dits de pompes à chaleur, intéressants dans la cadre de la transition énergétique (*cf. Partie 4.3*), peuvent altérer les équilibres thermiques des aquifères, par ponction d'eau fraîche captée toujours plus bas dans la nappe, puis réinjection d'eau « chauffée » dans le sous-sol. L'irrigation agricole, indispensable pour cultiver, peut entraîner un déséquilibre quantitatif et des pollutions à cause du lessivage des terrains qui ont reçu pesticides et nitrates.

L'agriculture est un bon exemple de l'impact d'un changement de pratiques sur la ressource. Ainsi, une irrigation bien conduite peut permettre de limiter le lessivage des sols et de garantir la consommation des nutriments par les plantes. Plus généralement, la disparition progressive des paysages agricoles traditionnels, notamment de bocage, a transformé la relation de l'agriculture aux équilibres hydrologiques. Le recul des talus, des haies et des systèmes doux d'écoulement des eaux réduit d'autant le pouvoir drainant et d'épuration des sols agricoles et accroît les risques d'inondation.

La conciliation des différents usages de la ressource eau est donc une recherche permanente d'équilibre, pour satisfaire aux besoins des habitants, de développement urbain et économique, tout en préservant quantitativement et qualitativement chaque ressource. Pour cela, la protection vigilante des ressources en eau, nécessaire pour garantir l'approvisionnement en eau et sa qualité, doit s'étendre sur les aires d'alimentation des captages, zones étendues au-delà des périmètres de protection des captages.

D'autres facteurs de vulnérabilité de la ressource eau

Le risque de pollution des eaux souterraines et superficielles via les sols

(*cf. Partie 4.1 et Tome 2 « État Initial de l'Environnement »*)

Les sols étant un milieu de transit des pollutions de tout type, leur pollution peut impacter d'autres composantes de l'environnement. Les eaux souterraines et superficielles sont particulièrement touchées. L'infiltration par les eaux de pluie, qui lessivent des terrains chargés de substances polluantes (hydrocarbures...), peut impacter les nappes souterraines. Ceci d'autant plus que, sur le Grand Lyon, 80% des sites et sols potentiellement pollués sont situés à proximité d'une nappe, utilisée de surcroît (industrie, eau potable, agriculture). Les nappes de l'Est lyonnais font l'objet d'actions via le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Est lyonnais, des pollutions parfois importantes y ayant été détectées.

Le changement climatique, des conséquences probables sur la ressource eau

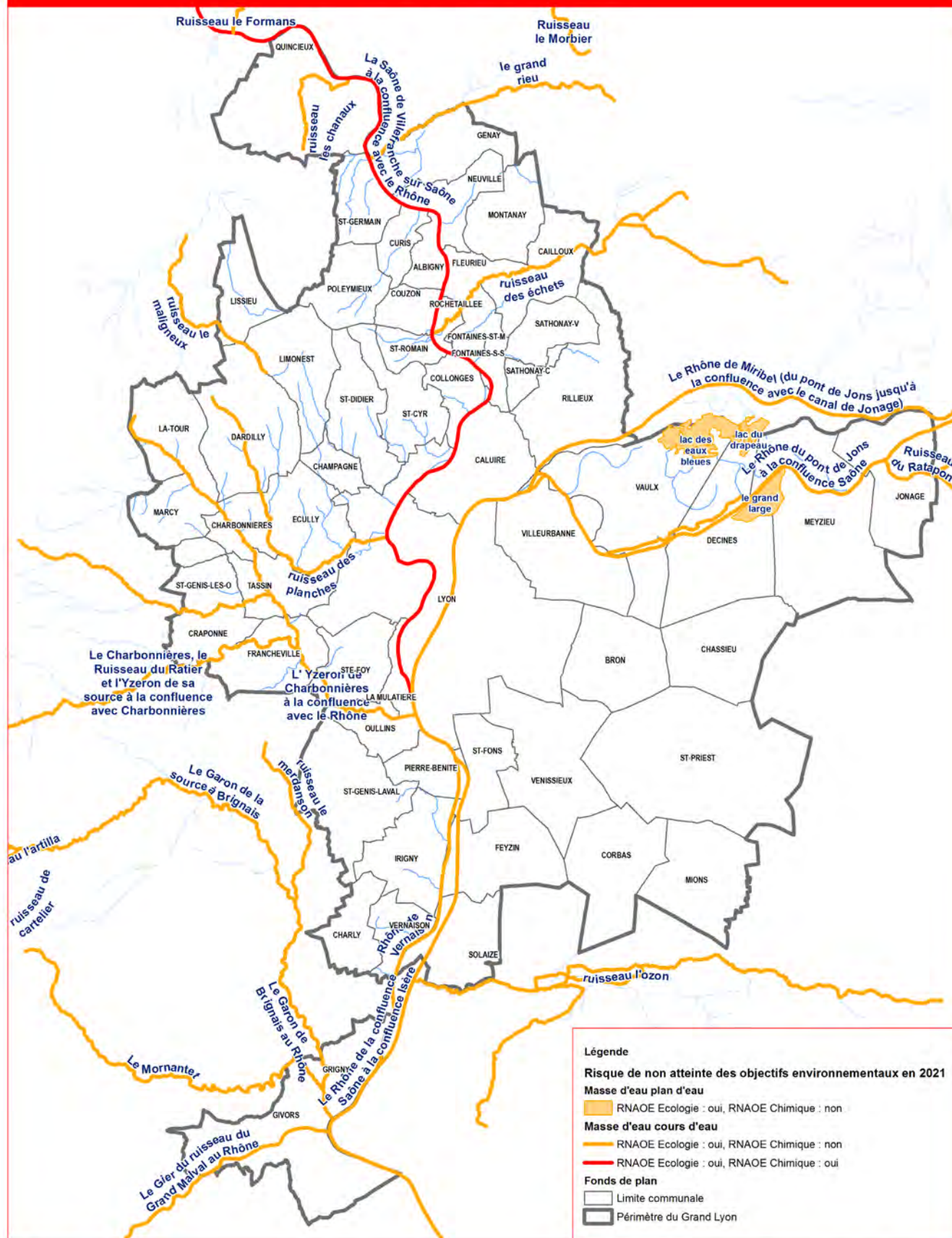
(*cf. Partie 4.3 et Tome 2 « État Initial de l'Environnement »*)

La hausse des températures, la baisse des précipitations estivales, une réduction du couvert neigeux, une augmentation du nombre de jours caniculaires et des sécheresses plus fréquentes et plus intenses constituent des événements probables qui pourraient impacter la disponibilité de la ressource eau sur le territoire métropolitain (qualité et quantité).



Le ruisseau du Ratapon (Jonage)

Masses d'eau cours d'eau



Echelle 1/120 000

0 3 6 km

Sources : Etat des lieux SDAGE RM 2016-2021
Fonds : Grand Lyon
Date de réalisation : 07/07/2016



RESSOURCES EN EAU, CAPTAGES ET URBANISATION DE 1950 À 2015

Une pression urbaine toujours plus importante autour des captages

Si la nécessité de protéger les ressources en eau potable préexistait à la période 1950-2015, la forte urbanisation du territoire à partir des années 50 a complexifié la relation d'équilibre entre pression urbaine et protection des captages, à constamment retrouver. Pollutions multiples, insuffisances quantitatives et difficultés des prélèvements ont conduit le Grand Lyon à fermer certains captages et à peu à peu unifier ses prélèvements autour de Crépieux-Charmy. Cette évolution s'est effectuée par étapes, et l'équilibre trouvé aujourd'hui est très fragile.

Les captages en eau potable sur le Grand Lyon : chiffres-clés

- sur le Grand Lyon, 9 captages sur 11 sont situés dans l'est lyonnais ;
- 12 captages stoppés entre 1969 et 2015 ;
- 34% des surfaces des territoires couverts par les périmètres de captage sont urbanisées en 2014, contre 6% en 1950, soit +28 points en 64 ans. Une progression quasi similaire à celle des surfaces urbanisées de l'ensemble du territoire : + 30 points ;
- Sur le Grand Lyon, 80% des sites et sols potentiellement pollués sont situés à proximité d'une nappe.

La progression des surfaces urbanisées sur l'ensemble des périmètres de captage et des aires d'alimentation (tels qu'ils existent en 2015)

- 1950 : 468 hectares, soit 6% des surfaces couvertes par les périmètres de captage de 2015 ;
- 1975 : 1139 hectares, soit 15% des périmètres de captage ;
- 1990 : 1802 hectares, soit 24% des périmètres de captage ;
- 2005 : 2350 hectares, soit 32% des périmètres de captage ;
- 2014 : 2507 hectares, soit 34% des périmètres de captage.

Entre 1950 et 1975 : des captages désormais mis sous pression par l'urbanisation et l'industrialisation

671 hectares ont été urbanisés dans les périmètres de captage actuels, la surface urbanisée passant de 6% à 15% de la surface totale des périmètres de captage.

L'urbanisation est forte sur les territoires où sont déjà effectués des captages : l'« île » de Vaulx-en-Velin nord et Villeurbanne Saint-Jean, Rillieux-la-Pape (en bordure nord des captages de Crépieux-Charmy), la rive sud du canal de Jonage, mais aussi de Chassieu à Corbas (sous forme d'un arc), et à Givors et Grigny.

Certains territoires, où des captages sont effectués, se caractérisent par une très importante industrialisation, synonymes parfois de risques naturels et technologiques

nouveaux : à Meyzieu notamment, ainsi qu'à Chassieu et Saint-Priest. Les communes de Genay, Givors et Grigny sont historiquement industrialisées. Si de nouvelles industries s'implantent sur Genay, Givors et Grigny connaissent plutôt une explosion résidentielle aux abords du captage.

Entre 1975 et 1990 : urbanisation et industrialisation continuent à proximité des captages ; certains captages sont fermés

Le rythme d'urbanisation des périmètres de captage reste très élevé : 663 hectares ont été urbanisés en 15 ans dans les périmètres de captage actuels, soit à nouveau une augmentation de 9 points de la surface urbanisée mais sur une période plus courte (de 15% à 24% de la surface totale des périmètres de captage).

Cette période est marquée par le début de l'abandon progressif (jusqu'en 2015) de certains captages, car très vulnérables ou par volonté de développement urbain. Une loi de 1976 (relative à la protection de la nature) a permis de mieux surveiller les captages et de définir leurs périmètres de protection.

L'urbanisation s'intensifie sur les territoires de captage déjà identifiés dans la période précédente. Elle s'accompagne d'un important accroissement de l'industrialisation malgré la proximité de captages parfois sensibles. Les zones d'activités de l'est prennent notamment de l'ampleur : à Meyzieu particulièrement, Mi-Plaine entre Chassieu et Saint-Priest, et celle de Corbas - Vénissieux-Saint-Priest. Si peu d'activités nouvelles s'installent dans le périmètre actuel de Grigny, d'autres captages jusqu'alors moins proches de pressions urbaines ou d'activités voient leur proximité urbanisée : à Curis-au-Mont-d'Or et Massieux (hors Métropole de Lyon), avec le succès de la zone d'activité Lyon Nord, mais aussi Quincieux et Lissieu. De même, les grands axes routiers se développent en traversant des zones de captages, accentuant le risque et conduisant à la fermeture du captage de La Fouillouse.

Entre 1990 et 2005 :

Si globalement le rythme d'urbanisation ralentit, celui des périmètres de captage reste très élevé : environ 550 hectares ont été urbanisés en 15 ans dans les périmètres de captage actuels, donc une augmentation de 8 points, plus rapide que dans la période 1950-1975 pourtant marquée par une forte augmentation.

L'évolution de la loi (1992) renforce encore les protections autour des captages. Le Grand Lyon a décidé de réviser les Déclarations d'Utilité Publique d'un certain nombre de captages.

Le ralentissement de l'étalement urbain a induit une concentration du développement urbain et économique dans des zones déjà partiellement urbanisées. Cette concentration du développement a pour effet majeur d'accentuer les pressions à proximité des captages.

Les mêmes territoires que sur la période précédente sont concernés par ces pressions, qui s'accroissent : à Vaulx-en-Velin nord, la rive sud du canal de Jonage et Meyzieu, mais également sur les zones d'activités proches des captages de Chassieu, Saint-Priest, Corbas et Mions qui

connaissent un essor important. L'urbanisation progresse sensiblement dans les périmètres et aires d'alimentation à Quincieux, Lissieu, Grigny. Les périmètres de captage de Curis-au-Mont-d'Or, Fleurieu-sur-Saône, Corbas, Saint-Priest et Mions permettent de ralentir la densification urbaine mais n'ont empêché le développement de carrière en amont (4 Chênes).

Entre 2005 et 2015 : Une densification continue sur les périmètres de captage et les aires d'alimentation, mais à un rythme fortement ralenti

Entre 2005 et 2015, le rythme d'urbanisation dans les périmètres de captage et des aires d'alimentation suit la tendance générale de ralentissement, puisqu'il est divisé par 2 : +157 hectares en 9 ans (de 32% à 34% de la surface totale des périmètres de captage).

Une évolution législative importante intervient : la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 créent les aires d'alimentation du captage. Ils permettent de mieux lutter contre les pollutions diffuses en élargissant le focus de vigilance autour des captages.

Les tendances précédentes d'urbanisation se prolongent mais ralentissent : densification des tissus urbains déjà constitués et concentration des activités économiques

dans les zones d'activités existantes. L'Est lyonnais a notamment connu un développement important et les perspectives de développement futur affirment cette tendance. Or, l'unification des prélèvements autour de Crépieux-Charmy et la présence de 9 captages dans l'Est lyonnais soulignent l'importance majeure de ce territoire au regard de la ressource en eau de la métropole, et par conséquent sa grande vulnérabilité.



■ L'alimentation en eau potable du Grand Lyon : un patrimoine de ressources et d'infrastructures à constamment réassurer

Chiffres-clés

La ressource eau

- 95% des prélèvements sont effectués dans les eaux souterraines ;
- 95% des prélèvements pour l'eau potable s'effectuent sur la nappe alluviale amont du Rhône, à Crépieux-Charmy ;
- Consommation moyenne par habitant de la métropole en 2013 : 58,5m³/an/habitant.

Les équipements de la gestion de l'eau

- 4 000 km de canalisations ;
- 12 captages ;
- Crépieux-Charmy, le principal captage : 375 ha, 82 puits et 32 forages. Une capacité maximale de production de 600 000m³/jour, pour une production quotidienne moyenne de
- 300 000m³/jour.

La métropole de Lyon bénéficie d'une eau brute de bonne qualité, naturellement potable, distribué sans autre traitement que la chloration. Le réseau d'alimentation en eau potable dessert la quasi-totalité du territoire et fonctionne correctement, malgré un taux de renouvellement plutôt faible des canalisations. La disponibilité et la qualité de la ressource en eau, ainsi que le bon état des réseaux constituent un véritable atout, qu'il s'agit de savoir préserver au regard de la vulnérabilité des ressources, de l'augmentation de la population à desservir, du vieillissement des ouvrages et des enjeux de sécurisation. De plus, la présence des captages d'eau potable au cœur de la ville dense complexifie la priorisation de cet enjeu vital par rapport au développement urbain.

Un réseau de captages et de dessertes adapté aux besoins, même en cas d'urgence temporaire

L'essentiel de l'eau d'alimentation du Grand Lyon est capté dans la nappe alluviale du Rhône en amont de la ville de Lyon sur le site de Crépieux-Charmy. Si les captages réalisés sur ce secteur sont en capacité de fournir les volumes d'eau quotidiens nécessaires à l'agglomération, la Métropole de Lyon doit pouvoir parer à des pollutions accidentelles, ruptures de conduites, travaux ou arrêts

accidentels d'une station élévatrice ou autre dysfonctionnement. Le cas échéant, elle peut faire tourner à plein régime les autres captages dits « périphériques », dont certains sont utilisés quotidiennement pour la desserte locale. Des interconnexions avec les réseaux des syndicats limitrophes existent également pour sécuriser l'alimentation en eau potable en cas de crise (faibles volumes mobilisables), et des mesures existent pour prioriser l'usage de l'eau vers l'alimentation en eau potable (par exemple : restrictions d'usages en périodes de sécheresse, modification des conditions d'exploitation des captages pendant les lâchers des barrages suisses ...).

Un système vulnérable car très dépendant de la nappe alluviale du Rhône

Ce système de production d'eau reste vulnérable. En effet, le champ captant de Crépieux-Charmy, le Lac des Eaux Bleues et les captages de Meyzieu, Décines-Charpieu et Jonage peuvent être touchés par une pollution accidentelle du Rhône, nécessitant l'arrêt des pompes. Des modifications du régime hydraulique des nappes, ponctuelles ou tendancielle, pourraient également influencer sur la production des captages, en parallèle d'une augmentation de la demande : les sécheresses estivales, le changement climatique constituent en ce sens des facteurs de risques (cf. *Partie 4.2*). Les captages périphériques de la nappe de l'Est Lyonnais et du Val de Saône ne permettent pas de prendre le relais des captages situés sur la nappe alluviale du Rhône, d'autant que la qualité de l'eau et/ou les quantités disponibles ne sont pas garanties pour répondre aux besoins journaliers de la métropole (et a fortiori ceux d'autres territoires que la Métropole contribue à alimenter).

Ainsi, la Métropole engage une politique de diversification et de sécurisation, qui repose principalement aujourd'hui sur le renfort de l'exploitation de ressources locales (nappe de l'Est et Val de Saône), déjà fortement sollicitées par divers usages et exposées aux risques de pollution.

Des interactions entre les actions de la collectivité en matière d'eau potable et l'urbanisme

La protection des ressources en eau (en quantité et en qualité) est primordiale. La collectivité a mis en place des mesures pour protéger les ressources des pollutions ponctuelles, accidentelles mais aussi diffuses. Maîtrise foncière, inconstructibilité, restrictions de certains usages du sol... dans les périmètres vulnérables sont autant d'actions déjà intégrées dans le plan local d'urbanisme, pour lesquelles l'effort doit être poursuivi puisque l'urbanisation autour des captages s'est constamment renforcée depuis les années 50 (cf. encadré « Ressources en eau, captages et urbanisation de 1950 à 2015 : une pression urbaine toujours plus importante autour des captages »).

Le développement urbain nécessite de garantir l'alimentation en eau potable des habitants actuels et futurs, ce qui suppose un réseau adapté aux besoins. Si le réseau est d'ores et déjà bien dimensionné et suffisamment maillé, la garantie de son bon fonctionnement exige l'entretien attentif des 4000 km de canalisations. Or, le taux moyen annuel de renouvellement des canalisations n'est actuellement pas suffisant, mais des améliorations sont d'ores et déjà en cours.

La mise en œuvre de la politique de l'eau en lien avec l'urbanisme nécessite aussi de rechercher la concordance entre possibilités d'évolution des réseaux d'eau et choix de développement urbain. Ce dernier n'est effectivement possible que si, au préalable, la disponibilité de la ressource, aujourd'hui comme demain, a été vérifiée, en incluant les capacités des réseaux (actuelles ou à développer) à rendre disponible cette ressource.



Château d'eau (Vaulx-en-Velin)



Autoroute A46 à proximité du Rhône

Une tendance à la stabilité de la consommation d'eau

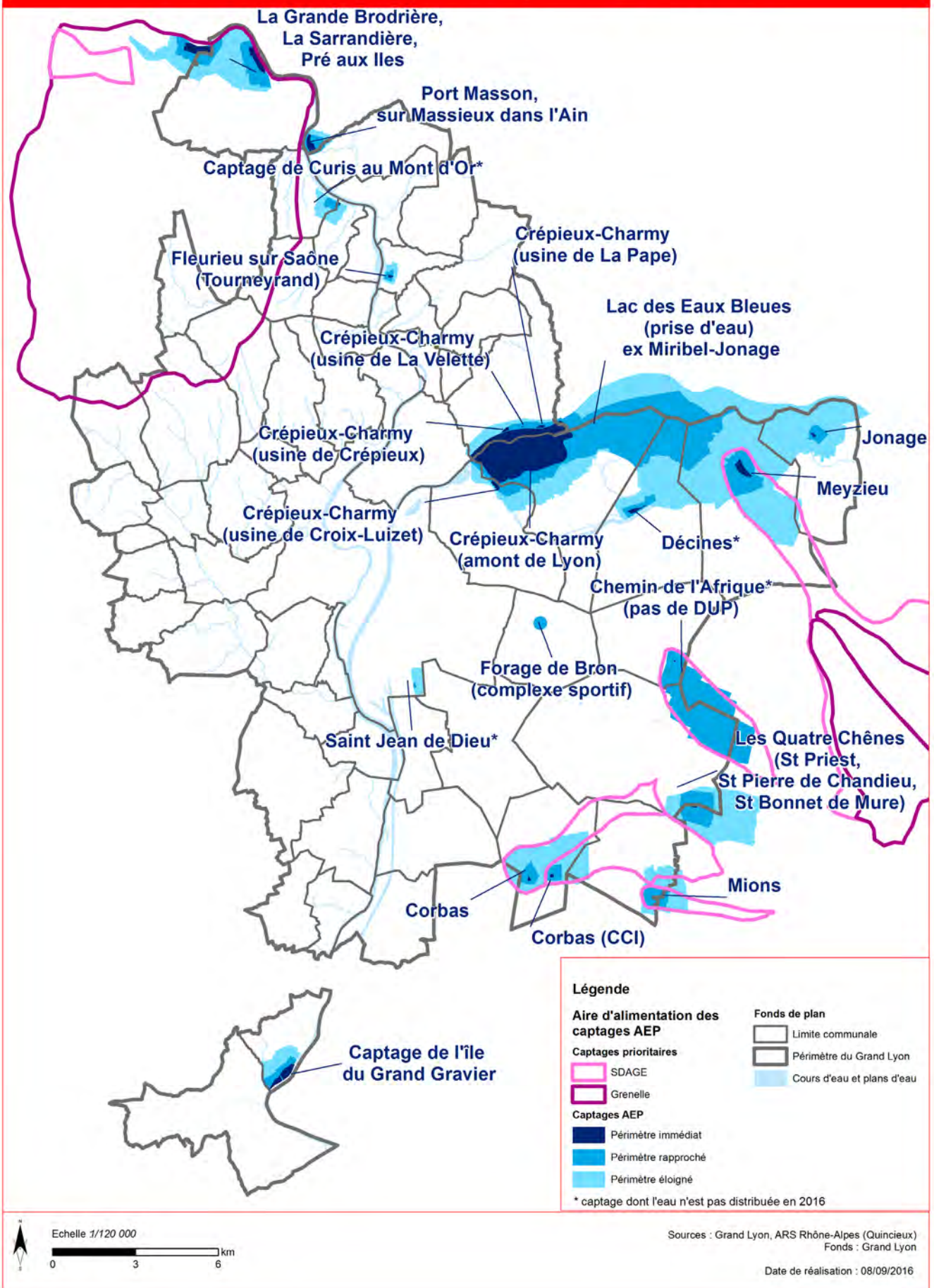
Malgré l'augmentation du nombre d'abonnés, une baisse des volumes introduits au réseau et distribués est constatée. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance : actions de sensibilisation de la collectivité, effort des exploitants en matière de recherche de fuite, réduction du volume d'eau utilisé pour le nettoyage des rues par les services de la Métropole, comportement des usagers, conditions climatiques favorables (pas de période récente très sèche), etc.

Ressource en eau, qualité de l'eau et santé

« L'eau distribuée au cours de l'année 2015 présente une bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualités réglementaires pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchées. »

Extrait des rapports annuels de la qualité de l'eau 2015 publiés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), accessible sur demande

Les captages d'eau potable et leurs périmètres sur le territoire



■ L'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales : un réseau performant malgré des dysfonctionnements

Les eaux usées contiennent des polluants qu'il est nécessaire de traiter avant de les rejeter dans les milieux naturels, afin de respecter et de recréer au mieux un cycle naturel de l'eau ; les eaux pluviales doivent également être gérées. C'est le rôle des systèmes d'assainissement : le réseau unitaire et le réseau pluvial (systèmes de rétention et d'infiltration).

Un système d'assainissement essentiellement unitaire suffisant et performant par temps sec, mais qui dysfonctionne localement par temps de pluie

La vocation primordiale des infrastructures d'assainissement est d'assurer la collecte et le traitement des eaux usées. Mais l'héritage d'un réseau unitaire implique que les infrastructures assurent également l'évacuation et le traitement des eaux pluviales et, sous certaines conditions, des eaux industrielles.

Chiffres-clés

L'assainissement (chiffres-clés (2014))

Les ouvrages et le réseau

- Ouvrages : 12 stations de traitement des eaux usées (STEU), 80 postes de relèvement des eaux, 397 déversoirs d'orage, 135 bassins de rétention et 56 bassins d'infiltration des eaux pluviales ;
- les STEU de Saint-Fons, Pierre-Bénite et la Feyssine représentent 90% de la capacité du territoire.
- Capacité théorique de traitement : environ 2,5 millions équivalent habitats, pour 1,4 million d'habitants et les rejets non-domestiques ;
- Réseaux enterrés : 1 831 km de réseau unitaire (mélange eaux usées et eaux pluviales), 1 340 km de réseau séparatif (913 km pour les eaux usées, 427 km pour les eaux pluviales) ;
- Réseaux superficiels et ouvrages ponctuels : 113 km de fossés, 2 600 puits d'infiltration ;
- 5 044 installations d'assainissement non-collectif (ANC).

Le système unitaire collecte des eaux usées mais aussi des eaux de ruissellement et des eaux « parasites »

99% des eaux usées sont raccordées au réseau d'assainissement et traitées en station de traitement des eaux usées (STEU) avant d'être rejetées dans les cours d'eau (principalement le Rhône ou la Saône).

50% des eaux de ruissellement urbain (eaux de pluie) transitent également par ce système et provoquent des rejets d'eaux non traitées par les déversoirs d'orage.

Le réseau unitaire collecte aussi des quantités importantes d'eaux claires dites « parasites » en provenance de sources, de drainage d'habitations, de la nappe ou de ruisseaux qui s'y déversent en temps de crue. Ces eaux représentent, selon les bassins versants, de 20 à 50% des volumes annuels collectés par les réseaux unitaires.

La quasi-totalité des eaux transitant par les systèmes unitaires est traitée

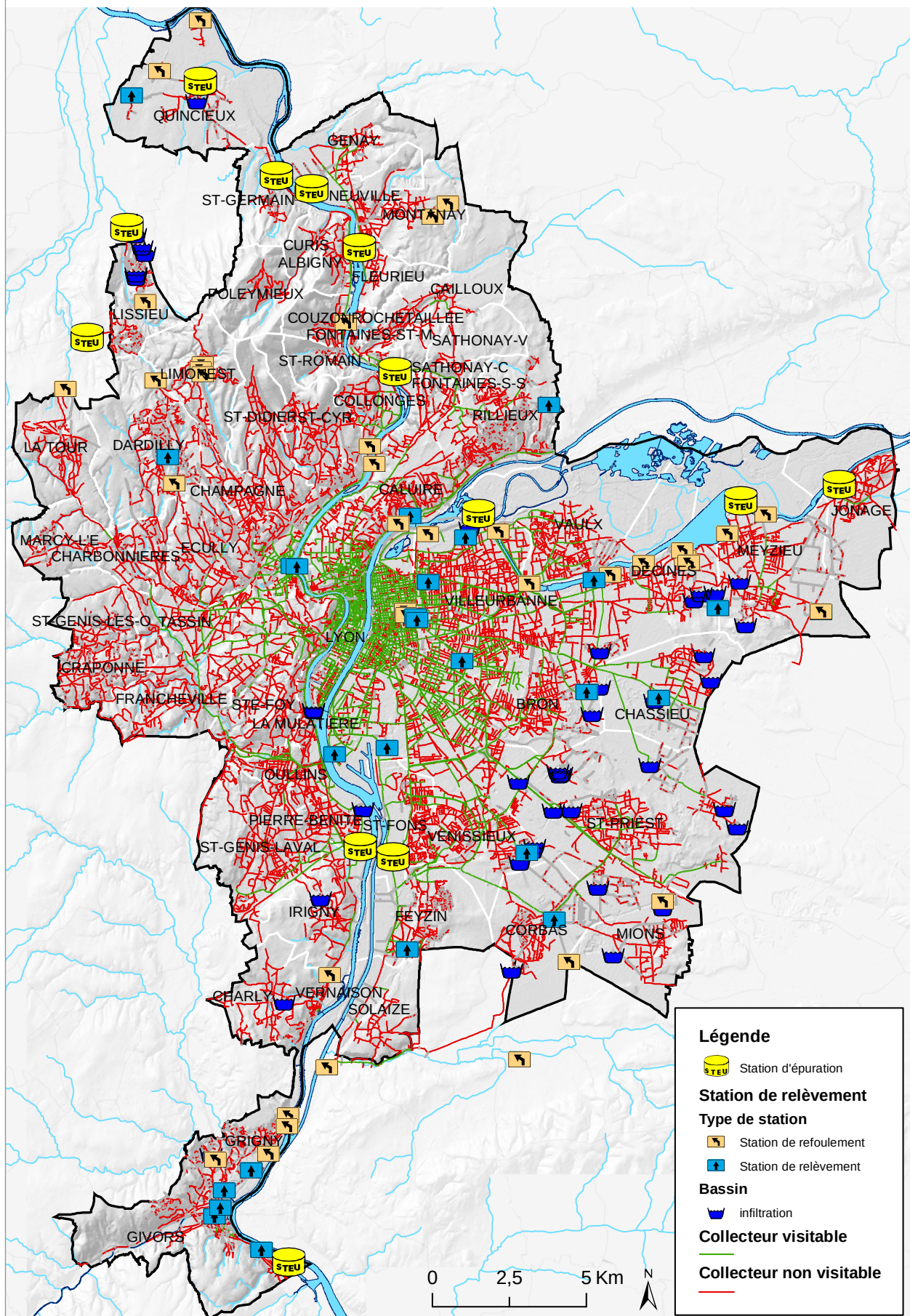
Les capacités de collecte des réseaux et la performance des stations de traitement des eaux usées permettent de respecter globalement la qualité des milieux récepteurs. Les stations de traitement reposent sur des procédés biologiques permettant, par temps sec, un excellent abatement des pollutions organiques et azotées.

90 à 95% des volumes annuels transitant par les systèmes unitaires sont traités. 5 à 10% des volumes annuels collectés sont déversés sans traitement, principalement par temps de pluie : ils sont rejetés par les déversoirs d'orage sur le réseau et en entrée de station de traitement, et sont susceptibles de porter atteinte aux milieux aquatiques les plus sensibles et notamment les ruisseaux.

Le réseau pluvial : un système performant mais un traitement partiel des eaux pluviales

Le réseau pluvial collecte 20% des eaux de ruissellement urbain de l'agglomération. Il dessert principalement les zones industrielles et les grandes zones d'activités. 70% des volumes collectés sont traités dans des ouvrages de rétention qui ralentissent les flux d'eau et traitent par décantation la pollution particulaire. Le système pluvial rejette ces eaux principalement dans la nappe phréatique de l'Est lyonnais mais aussi dans les ruisseaux de l'Ouest lyonnais.

Réseaux et équipements d'assainissement



Les performances de traitement de la pollution des eaux pluviales des systèmes de rétention/infiltration permettent aujourd'hui de respecter la qualité de la nappe de l'Est lyonnais mais ces systèmes doivent continuer à faire l'objet de programmes de surveillance et d'entretien adaptés.

Par contre, la pollution des eaux pluviales rejetées dans les ruisseaux n'est pas aujourd'hui totalement traitée. Des programmes d'amélioration du traitement de ces pollutions spécifiques devront être engagés pour atteindre la bonne qualité de ces milieux aquatiques sensibles.

Les systèmes privatifs : un contrôle partiel de la Métropole

Aux systèmes collectifs publics (réseau unitaire et réseau pluvial) s'ajoutent les systèmes privatifs. Il s'agit d'abord des systèmes de gestion des eaux pluviales (infiltration à la parcelle, rejets directs dans les ruisseaux, puits d'infiltration), qui collectent 30% des eaux de ruissellement urbain avant de les rejeter vers les nappes et vers les ruisseaux. Il existe également des systèmes privatifs de gestion des eaux usées composés d'une part des filières d'assainissement non collectif (ANC), dans lesquels 1% des eaux usées de la Métropole sont gérées, et d'autre part des réseaux privés d'assainissement. Ces derniers permettent la collecte des eaux usées sur les voies privées en amont du réseau d'assainissement public et la collecte des eaux usées (stricte ou avec eaux pluviales) des communes extérieures raccordées aux réseaux du Grand Lyon.

Les ANC sont contrôlés régulièrement. En revanche, le Grand Lyon a très peu de connaissances sur les réseaux d'assainissement privés et sur les systèmes de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Le Grand Lyon n'est pas le seul acteur de l'assainissement de l'agglomération notamment en temps de pluie. L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques passera par la maîtrise des polluants et des eaux pluviales gérés dans les systèmes du Grand Lyon, mais aussi dans les systèmes privés.



Bassin de rétention (Saint-Germain-au-Mont-d'Or)

Des interactions entre les actions de la collectivité en matière d'assainissement et l'urbanisme

Un patrimoine conséquent à entretenir, un taux de renouvellement insuffisant

La Métropole gère et investit dans les systèmes d'assainissement, un patrimoine important (cf. *chiffres-clés*) dont l'entretien et la mise à niveau sont exigeants.

Le taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est aujourd'hui insuffisant, en-deçà de la moyenne nationale des collectivités. Ces travaux de renouvellement sont nécessaires pour réduire de multiples risques (effondrement, pollution de nappe, gaz toxiques...). Les ouvrages de gestion des eaux pluviales (bassins, noues, tranchées,...), nécessaires pour compenser l'imperméabilisation générée par les projets d'infrastructures et d'urbanisation, sont de plus en plus nombreux sur le territoire et doivent faire l'objet d'une gestion patrimoniale particulière.

La mise à contribution des usagers pour l'optimisation du fonctionnement des systèmes

La réglementation et la Métropole définissent des prescriptions relatives à la qualité des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales. La Métropole y sensibilise tous les acteurs locaux (usagers, industriels, agriculteurs...). Les industriels sont par exemple autorisés à utiliser le réseau d'assainissement pour évacuer leurs eaux usées. Ils doivent leur faire subir si nécessaire, un traitement préalable afin, d'une part, d'empêcher les rejets polluants qui pourraient endommager les réseaux ou les stations d'épuration et, d'autre part, de protéger le personnel travaillant en égout. Il s'agit ici de diminuer à la source les entrées de polluants et micropolluants dans les systèmes d'assainissement et dans les milieux aquatiques.

Plus largement, la gestion des eaux pluviales fait l'objet d'une politique spécifique, visant à la rapprocher du cycle naturel de l'eau. La règle générale de la gestion à la parcelle des eaux pluviales s'impose désormais à tous les pétitionnaires et, par conséquent, le rejet d'eaux pluviales dans les systèmes d'assainissement devient dérogatoire.

La recherche de concordance entre assainissement et urbanisation

Évolutions des systèmes d'assainissement et choix de développement urbain sont liés : les extensions des réseaux sont parfois inopportunes pour des raisons techniques, financières, de vulnérabilité (ex : préservation de la nappe de la plaine de l'Est) ou de complexité (ex : impossibilité de raccordement au réseau collectif et infiltration difficile des eaux pluviales empêchant une solution d'assainissement autonome).

Les choix des secteurs de développement urbain et industriel doivent donc tenir compte des capacités du sol à l'infiltration des eaux pluviales, des capacités des systèmes d'assainissement collectif et de l'opportunité de leur développement. Les perspectives de développement devront tenir compte des limites capacitaires des réseaux et des stations de traitement des eaux usées dans le Nord-Ouest Lyonnais (Fontaines-sur-Saône, Lissieu Bourg et Quincieux), de la faisabilité de renouvellement des installations et des solutions techniques possibles pour gérer les eaux pluviales.

Ces choix ont des conséquences importantes en matière de performance des systèmes d'assainissement, d'investissement financier (public et privé) pour la mise en conformité des installations et de moyens nécessaires pour gestion sur le long terme : ces éléments représentent un impact direct sur le coût de la construction pour les pétitionnaires et sur le prix de l'eau pour l'ensemble des usagers de la métropole. Ainsi, il s'agira d'éviter le développement urbain dans les zones où la gestion à la parcelle des eaux pluviales est impossible (périmètre de captage d'eau potable, zone de mouvement de terrain,...) ou dans les zones où l'écoulement gravitaire des eaux usées n'est pas possible (nécessité d'un poste de relèvement des eaux usées : dispositif onéreux qui présente des contraintes d'exploitation très importantes).

C'est ainsi que le zonage d'assainissement (cf. encadré) établi en 2000 et mis à jour en parallèle de la procédure de révision du PLU-H, définit les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif pour appliquer la politique de gestion des eaux usées de la Métropole, tout en tenant compte des contraintes techniques et des perspectives du développement urbain. Le bilan du zonage d'assainissement de 2000 met en évidence que la plupart des projets d'extension des réseaux dans les zones d'assainissement collectif ont été réalisés, et qu'il subsiste une centaine de zones dans lesquelles la pertinence du zonage collectif ou du zonage non-collectif était à réinterroger. Après étude complémentaire, le zonage d'assainissement et/ou les choix d'urbanisation ont été réajustés dans ces secteurs.

Des études de diagnostics relatives aux choix des zones d'assainissement

En application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la Communauté Urbaine de Lyon a élaboré les cartes des zones d'assainissement, approuvées en 2000. Ces zones d'assainissement ont été redéfinies et intégrées, tout comme le zonage pour la maîtrise des ruissellements pluviaux, dans le PLU-H lors de sa révision.

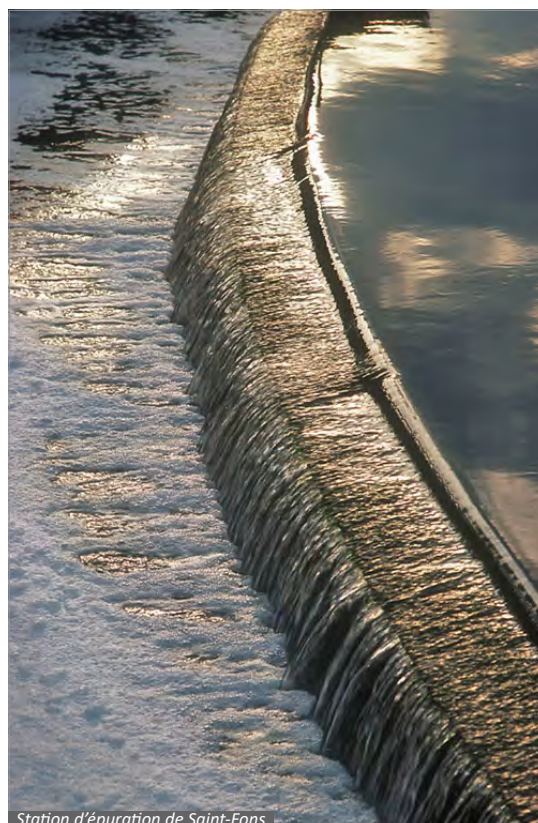
Ces cartes des zonages d'assainissement comprennent :

- les zones d'assainissement collectif où la collectivité est tenue d'assurer à terme la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- les zones relevant de l'assainissement non-collectif où la collectivité est seulement tenue, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elle le décide, leur entretien.

Ce zonage permet de choisir le mode d'assainissement le plus approprié aux possibilités de développement des communes.

Deux critères ont été retenus pour délimiter les zones d'assainissement :

- un critère environnemental qui répond à un souci de protection du milieu naturel ;
- un critère financier qui résulte des limites économiques de l'assainissement collectif.



Station d'épuration de Saint-Fons

ENJEUX

*L'eau, une ressource vulnérable,
fortement sollicitée par les fonctions urbaines*

La prise de conscience relativement récente de la sensibilité de la ressource en eau, indispensable au développement de la ville, porte à intégrer, à part entière, sa préservation, pour aujourd'hui et pour le futur, dans les choix de développement urbain. De multiples enjeux sont soulevés :

- > la protection des eaux superficielles et des ressources souterraines d'alimentation en eau potable, particulièrement la zone de captage principale (autour des champs captant de Crépieux-Charmy, et plus largement autour du parc de Miribel-Jonage).
- > la maîtrise du développement urbain et économique dans les périmètres de protection des captages et leurs bassins d'alimentation, en cohérence avec les enjeux de protection de la ressource en eau et la préservation des potentiels futurs captages présents sur le territoire.
- > la limitation de l'imperméabilisation, notamment sur la plaine de l'Est et dans les périmètres de production du ruissellement pluvial (reliefs de l'Ouest).
- > la prise en compte des cours d'eau urbains dans la gestion de l'eau et les projets de développement.
- > l'anticipation des emplacements pour les équipements (distribution, traitement, maîtrise des pollutions...).
- > la poursuite de la recherche de concordance entre assainissement et choix d'urbanisation.
- > l'incitation aux économies d'eau.

Les matériaux : une ressource de plus en plus lointaine ?

(cf. Tome 2 L'État Initial de l'Environnement)

Chiffres-clés

La ressource en matériaux

- 5 carrières en activité sur le Grand Lyon ;
- 13 carrières en activité sur le territoire du Scot Sépal (dont celles du Grand Lyon) ;
- Environ 7 940 kilotonnes de matériaux produits et consommés sur le territoire du Grand Lyon en 2008.

Les granulats sont utilisés dans de nombreux domaines de l'économie. Le secteur du bâtiment en est l'un des plus gros consommateurs, particulièrement dans le pôle de construction majeur qu'est la Métropole de Lyon. Cette ressource tant par nature « finie », l'importance des besoins interrogent l'état des réserves exploitables disponibles sur et à proximité de la métropole.

L'« autosuffisance », une réalité dépassée

La production des carrières présentes sur le territoire du Scot Sépal répondait à la demande en 2008. Mais l'arrivée à échéance, en 2014, des autorisations d'exploitation de nombreuses carrières proches de la Métropole de Lyon, remet en cause la relative autosuffisance en matériaux, qui était atteinte sur un territoire déjà plus large que celui du périmètre métropolitain. Étant donné le rythme de construction prévu dans les prochaines années (+ 150 000 logements d'ici 2030 sur le territoire du Scot Sépal), les besoins en matériaux ne faibliront pas, et des solutions devront donc être trouvées pour maintenir l'approvisionnement et/ou diminuer les besoins en matériaux.

Des solutions d'approvisionnement qui ont des conséquences sur le développement et l'aménagement du territoire

En termes de ressources en matériaux, la satisfaction des besoins de la Métropole de Lyon suit deux possibilités :

- soit il existe des carrières sur le territoire du Grand Lyon, ou à sa proximité directe (territoire du Scot Sépal), et dont la production permet une certaine au-

tosuffisance, comme c'était le cas jusqu'en 2014. Cette situation pourrait se prolonger si les autorisations d'exploitation des carrières arrivées à échéances en 2014 sont renouvelées et permettent le maintien d'une production de proximité. Ce choix doit prendre en compte le fait que les autorisations d'extraction sont des procédures longues (environ 5 ans), qu'il s'agit d'anticiper.

Il n'est cependant pas certain que cela garantisse une forme même relative d'autosuffisance. Si la production des carrières en exploitation ne s'avère plus suffisante, les possibilités d'extension des sites existants sur le territoire du Grand Lyon sont limitées : les sites d'exploitation sont proches de zones habitées, ce qui pose des problèmes de réglementation et de cohabitation (cf. encadré pages suivantes), et les potentiels les plus importants se situent dans des zones protégées (parc Miribel-Jonage, etc.) ;

- soit les matériaux consommés sur le territoire métropolitain proviendront de carrières exploitables plus éloignées : l'aire d'approvisionnement deviendra de plus en plus étendue. À ce titre, si la production sur l'aire urbaine est excédentaire jusqu'en 2027, cette prévision n'inclut pas d'agrandissement du rayon d'approvisionnement du Grand Lyon : si le Grand Lyon devait étendre son approvisionnement à l'aire urbaine, la durée de cet excédent diminuerait.

L'extension de l'aire d'approvisionnement induirait davantage de transport de matériaux et sur de plus longues distances. La réflexion se porterait alors sur les modes de transport utilisés (réseau ferré, réseau routier, réseau fluvial), le transport routier restant largement prépondérant dans ce scénario, ainsi que sur l'impact de ces nouveaux flux sur les réseaux existants, à développer ou non, et sur les coûts des matériaux que ces transports génèrent. Apparaissent également de nouveaux besoins sur le territoire en termes de lieux de stockage et de transit des matériaux (logistique) : le développement de la métropole lyonnaise ne pourra être mené sans une réflexion stratégique sur l'implantation de plateformes d'acheminement de matériaux neufs. Ces équipements ont vocation à trouver une traduction dans les documents d'urbanisme et en termes de réservation foncière.

Carrières en activité



Echelle 1/120 000

0 3 6 km

Sources : SEPAL
Fonds : Grand Lyon

Date de réalisation : 01/07/2016

Les carrières et l'alimentation en d'eau potable

Le fonctionnement des carrières nécessite une forte utilisation de la ressource en eau. Tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs, l'implantation des carrières doit tenir compte des enjeux liés à la protection de l'eau et à l'alimentation en eau potable. Cette vigilance s'étend également aux carrières situées en dehors du périmètre de la Métropole, mais utilisant ou impactant des captages présents dans ce périmètre (exemple de la carrière des quatre chênes à Saint-Pierre-de-Chandieu).

Les nuisances liées à l'activité d'extraction

L'extraction et le traitement de matériaux génèrent des risques et nuisances multiples : bruits et vibrations, risques de pollution des ressources en eau, risque d'effondrement, impact sur le paysage... Les impacts sont aussi liés aux transports des matériaux extraits. Les carrières sont par ailleurs des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), ce qui implique des contraintes réglementaires.

L'obligation de remise en état, une potentielle opportunité pour les collectivités

La réglementation impose une remise en état des sites exploités. Les travaux sont prévus dès la demande d'autorisation d'exploiter. Cette remise en état doit d'abord privilégier le retour aux fonctions initiales des parcelles. Le réaménagement environnemental peut alors constituer une option intéressante d'un point de vue tant écologique que pédagogique (découverte d'écosystèmes particuliers). Le site de Miribel-Jonage est un exemple de valorisation réussie d'anciens sites d'extraction. Le Lac des Eaux Bleues est une ancienne carrière de granulat qui concilie aujourd'hui espace de détente et de loisirs avec la présence d'écosystèmes très riches. Il est pour autant un site sensible (site Natura 2000) qu'il convient de protéger.



Parc de Miribel-Jonage



Chantier du musée des Confluences (Lyon 2e)



Carrière Lafarge (Charnay - hors Métropole de Lyon)



Carrière (Villette d'Anthon - hors métropole de Lyon)

Le recyclage, un potentiel à exploiter

Le recyclage de granulats, issus notamment de la démolition, constitue une source alternative de matériaux qui peut s'avérer très intéressante pour un territoire comme le Grand Lyon. Sur ce dernier se concentre en effet la plupart des opérations de démolition, qui génèrent des matériaux à recycler, et les opérations de constructions, consommant des granulats. Un marché du recyclage existe ainsi sur le Grand Lyon (cf. *Les déchets*).

Cette question du recyclage interroge sur les transports, puisque des flux viendraient s'ajouter a priori sur le réseau routier, le développement du transport fluvial exigeant de réunir des conditions qui aujourd'hui ne sont pas optimisées. Mais de manière plus directe le recyclage questionne le PLU-H sur les sites à réserver pour les activités de tri, de traitement, de stockage... des matériaux recyclés.

ENJEUX

Les matériaux : une ressource de plus en plus lointaine ?

- > L'anticipation de la satisfaction des besoins actuels et futurs en termes d'équipements de recyclage, de stockage, de logistique, voire d'infrastructures de transports.
- > La cohabitation, sur le long terme, entre les activités liées à l'exploitation des matériaux (extraction, transports...) et le cadre de vie des habitants.
- > Pour tous les sites susceptibles d'arriver à terme, l'obligation de remise en état pourra passer par une reconversion.

Les déchets : une ressource mieux valorisée, mais des marges de progrès encore importantes

(cf. Tome 2 L'État Initial de l'Environnement)

Chiffres-clés

La gestion des déchets ménagers

- En 2013, 394 512 tonnes de déchets ménagers ont été collectés (hors Quincieux) ;
- En 2013, chaque habitant du Grand Lyon a produit 309 kg, contre 399,4 kg en 2012. En France, en 2013, la moyenne s'élevait à 530 kg par habitant ;
- +50 % : les tonnages de déchets amenés en déchèterie ont augmenté de moitié en 10 ans.

Collecte et traitement des autres types de déchets

Cf. Tome 2 « L'État Initial de l'Environnement »

La collecte et le traitement des déchets générés par la consommation des ménages et de l'ensemble des activités répondent d'abord à un impératif d'hygiène et de santé publique, à court et long terme. Les lois Grenelle ont cependant avalisé une vision plus positive des déchets : ils sont une véritable ressource du territoire. Les principes des « 3 R » (Réduire, Réutiliser, Recycler) se répandent, même si les changements sont longs à se mettre en place.

Le Grand Lyon s'est engagé dans la mise en place d'un système performant de valorisation des déchets (c'est-à-dire de leur transformation), via le recyclage, l'incinération-production d'énergie ou le compostage. Cette politique a pour principal objectif de réduire la quantité de déchets collectés par habitant, ainsi que la part des déchets dits ultimes. Le recyclage, et plus récemment encore la réutilisation, y ont pris une place plus importante. Mais des obstacles sont encore à lever pour qu'ils décollent réellement.

■ La collecte des déchets : différentes collectes et une diminution de la production de déchets

Une collecte organisée : collecte « classique », collecte sélective et apport volontaire

La Métropole est responsable de la gestion de déchets de natures diverses : ordures ménagères et assimilés (produits par les activités commerciales et de restauration), verre, encombrants, déchets verts, gravats, déchets ménagers spéciaux... La gestion des déchets industriels relève de la compétence de ceux qui les produisent.

Le Grand Lyon collecte les ordures ménagères en porte à porte de une à six fois par semaine selon la densité des communes et le type d'habitat, et non plus selon les limites communales depuis 2008. Depuis 2012, Lyon et Villeurbanne sont traitées par des entreprises privées, tandis que les 56 autres communes sont en régie (agents du Grand Lyon). La collecte sur Quincieux est effectuée par une autre collectivité.

Depuis 1996, la collectivité a mis en place des systèmes de collectes sélectives concernant les emballages recyclables, les papiers et le verre. L'ensemble du territoire métropolitain est aujourd'hui ouvert par ce dispositif qui progressivement s'ancre dans les pratiques quotidiennes. La collecte sélective est complétée par une collecte en apport volontaire, en déchèteries ou par systèmes de collecte spécialisée, de déchets ménagers spéciaux, notamment les plus toxiques (piles, batteries, huiles, peintures...). La Métropole dispose actuellement en effet d'un réseau de 19 déchèteries fixes à disposition des habitants pour accueillir les encombrants, déchets verts et gravats. **EVOLUTION = d'autres dates marquantes plus récentes ? VERIFIER EIE**

Ce système de tri à la source (collecte sélective, déchèteries) présente un double avantage. Il est le vecteur d'un discours pédagogique sur les déchets en même temps qu'il est efficace, même si, faute d'outil de contrainte, ses performances restent inégales en fonction des territoires.

Une diminution de la production de déchets par habitant, l'essor de l'apport volontaire, et un tri de plus ou moins bonne qualité

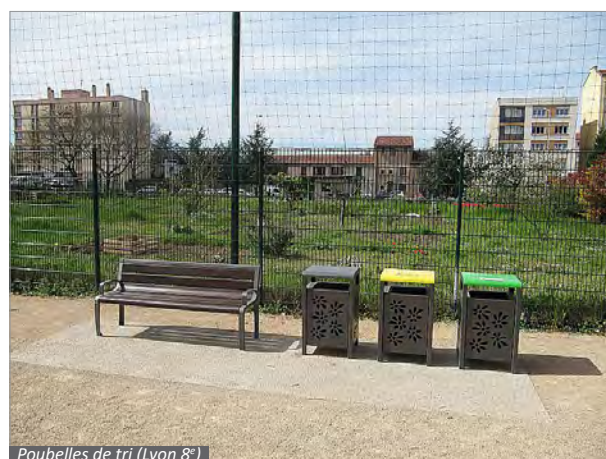
Au début des années 2000, la tendance était à l'augmentation de la production de déchets sur la Grand Lyon. Malgré l'augmentation de la population et du nombre de ménages, cette tendance s'est inversée à la fin de la décennie. Entre 2009 et 2013, les quantités de déchets produites par habitant ont diminué de 4%, ce qui est ce-

pendant en-deçà de l'objectif ambitieux du Grand Lyon d'une diminution de 7% à 2014.

L'apport volontaire en déchèteries a augmenté : leur fréquentation a doublé en 10 ans, et les tonnages ont augmenté de moitié sur la même période.

La qualité de la collecte sélective varie d'un territoire à un autre. Elle est globalement bonne, hormis sur Lyon, Villeurbanne, Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Meyzieu et Jonage. Pour différentes raisons (ex : manque de place pour les bacs de tri dans les immeubles collectifs), un bon niveau de tri semble plus complexe à atteindre en milieu urbain dense.

L'ensemble des déchets collectés et des apports volontaires fait ensuite l'objet de traitements différenciés.



Poubelles de tri (Lyon 8^e)



Déchets industriels (Meyzieu)

La Métropole est responsable de la gestion de déchets de natures diverses : ordures ménagères et assimilés. La gestion des déchets industriels relève de la compétence de ceux qui les produisent.

■ Le traitement des déchets : une forte valorisation énergétique et un taux de tri sélectif stable depuis 2008

Deux grands types de traitement : la valorisation et l'enfouissement

Le traitement des déchets s'opère selon deux procédés : la valorisation et l'enfouissement.

La valorisation peut revêtir trois modalités : le recyclage (valorisation de la matière), l'incinération (valorisation énergétique), et le compostage (valorisation organique).

Historiquement, l'incinération s'est développée très tôt dans l'agglomération. Deux usines, l'une au nord, à Rillieux-la-Pape, l'autre au sud, à Gerland sur le site du Port E. Herriot traitent ainsi l'ensemble des déchets de l'agglomération. Elles sont équipées de systèmes de lavage des fumées, pour réduire nuisances et pollutions conformément aux normes. Les deux sites produisent chaleur et électricité qui sont utilisées pour le chauffage urbain, dans l'industrie ou revendue à EDF. Ces deux équipements sont aujourd'hui vieillissants et font l'objet d'études concernant leur devenir et/ou leur remplacement. Il convient de rappeler que le Scot de l'agglomération lyonnaise se fixe pour objectif « d'assurer le renouvellement des capacités de traitement de l'aire métropolitaine lyonnaise et de favoriser la mutualisation des équipements en intégrant dans les projets l'ensemble des déchets urbains ». La question du maintien de l'apport de quantités suffisantes de déchets pour alimenter les incinérateurs représente un enjeu pour l'approvisionnement en énergie via le réseau de chaleur de certains quartiers.

Les déchets recyclables issus de la collecte sélective (emballages, papiers, plastiques, métal, journaux magazines...) sont orientés vers les deux centres de tri (Rillieux-la-Pape et Saint-Fons) où ils sont séparés, puis envoyés vers des filières de recyclage. Les déchets issus des déchèteries sont directement orientés vers les filières de valorisation ou de traitement spécialisées. Les déchets verts sont ainsi traités sur deux plateformes de compostage (Décines-Charpieu et Ternay). De nouveaux services de recyclage sont proposés au sein de trois déchèteries (Champagne-au-Mont-d'Or, Villeurbanne sud, Francheville/Sainte-Foy-lès-Lyon) : les recycleries. Gérées par des associations, elles leur permettent de récupérer des objets destinés à être jetés. Par exemple, en 2013, il a été mis en place une collecte des meubles en bois dans les déchèteries par un éco-organisme.

Le reste des déchets est dirigé vers des sites d'enfouissement. Le Grand Lyon ne possédant plus d'installations de stockage de déchets non-dangereux, ils sont désormais acheminés vers des installations privées (sur ou en dehors du territoire).

La valorisation énergétique reste très majoritaire, la valorisation matière a augmenté, l'enfouissement est l'exception

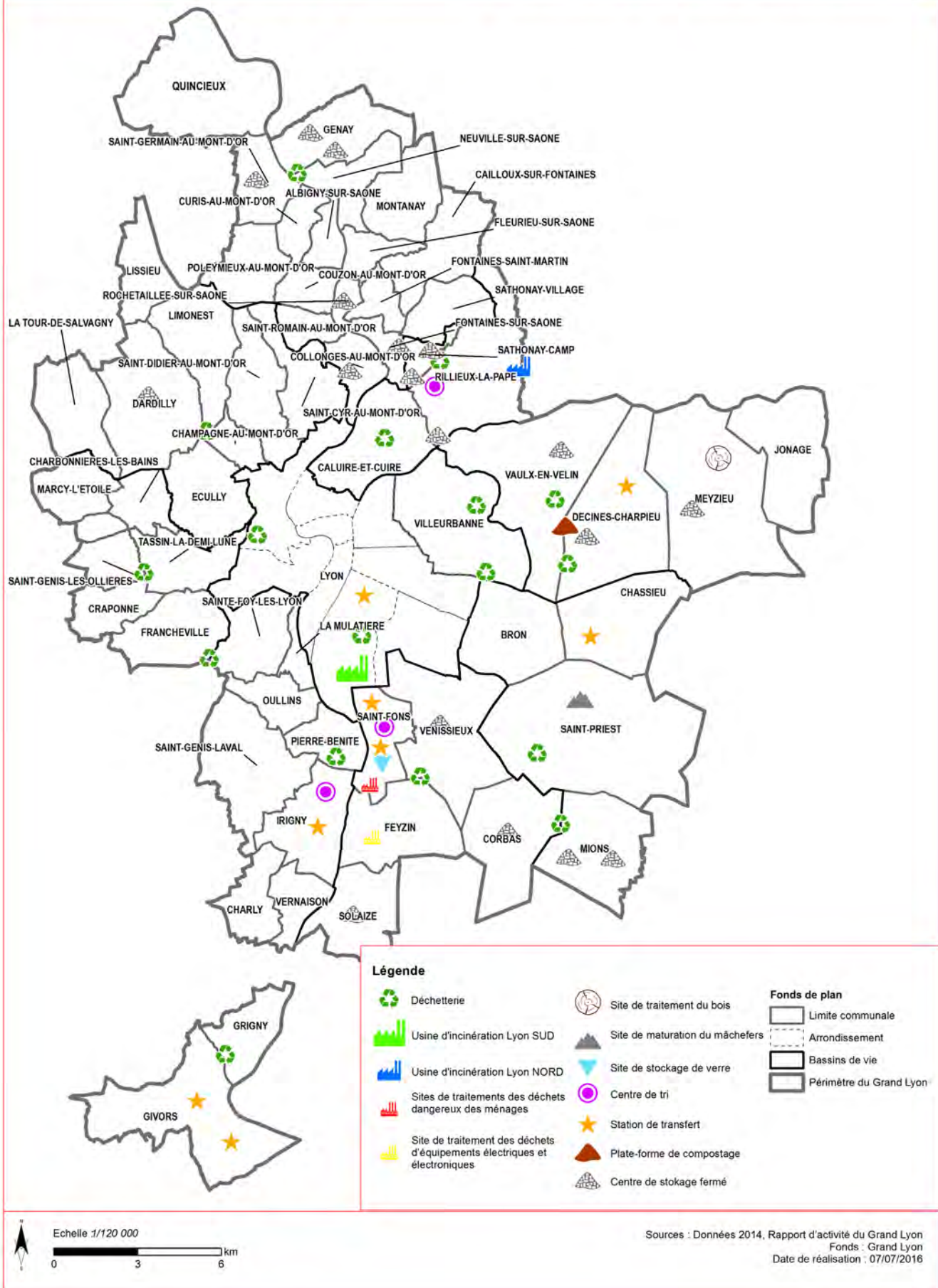
En 2005, 85% des déchets ménagers étaient incinérés. En 2013, la valorisation énergétique représentait 71% de ces déchets.

22% des déchets faisaient l'objet d'une valorisation matière en 2013. Cela représente une forte augmentation depuis 2005, puisque 5% des déchets étaient concernés. Mais depuis 2008, les quantités de déchets issues du tri sélectif se stabilisent.

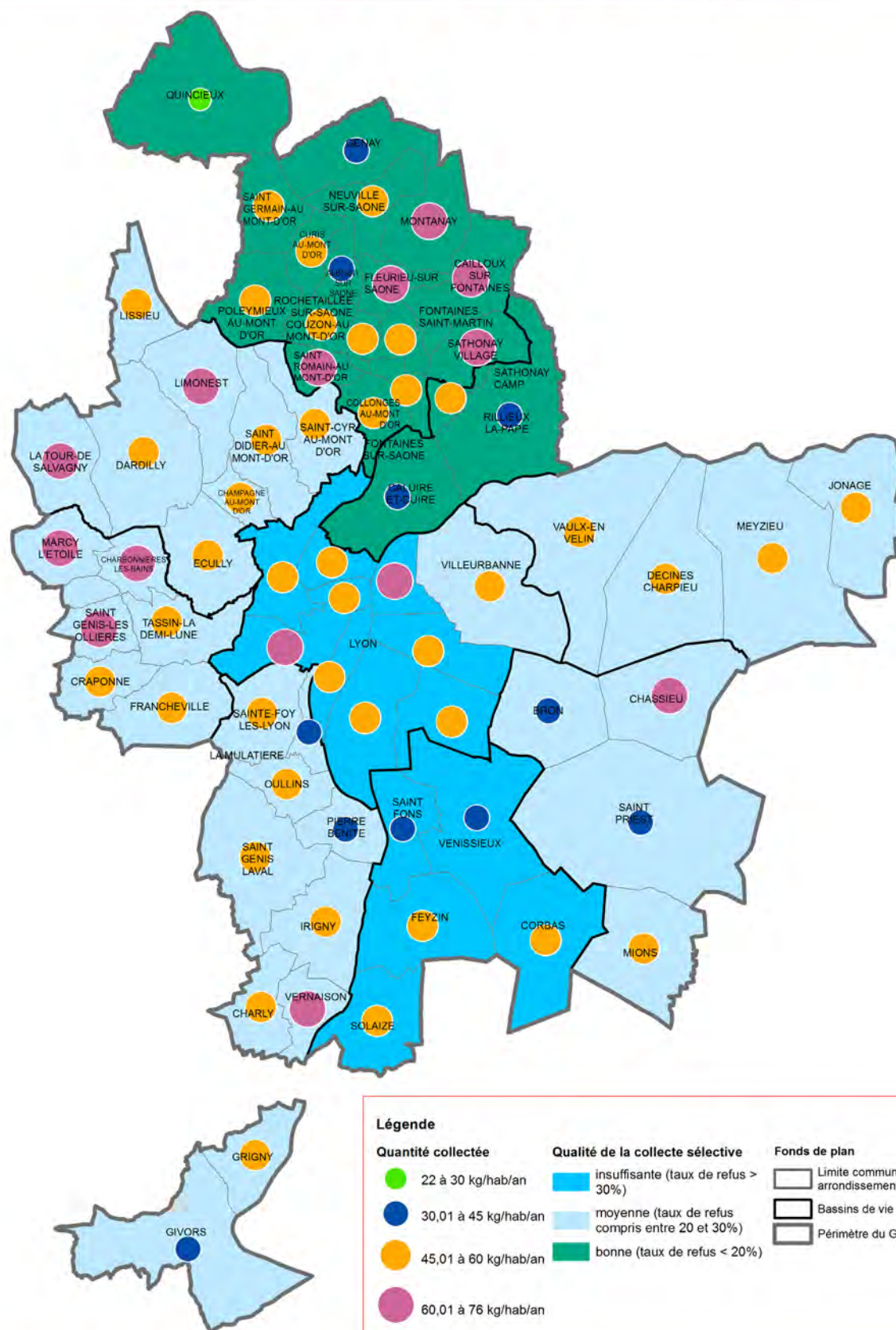
En définitive, la mise en décharges, ou en centre d'enfouissement technique, revêt un caractère exceptionnel : environ 11% des déchets, soit environ la même part qu'en 2005.



Déchets : lieux de collecte, de traitement, de valorisation et de transfert des déchets



Déchets : qualité et quantité de la collecte sélective



Echelle 1/120 000
0 3 6 km

Sources : Données 2014, Rapport d'activité du Grand Lyon
Fonds : Grand Lyon
Date de réalisation : 07/07/2016

■ Approche globale des déchets et interactions avec l'urbanisme

La gestion des déchets implique des équipements dédiés (déchèteries, incinérateurs, sites d'enfouissement, plateformes de compostage...). Comme pour tout équipement, les capacités des équipements existants, du choix du type d'équipement à développer ou créer, de leur localisation possible et souhaitée sont à mettre en cohérence avec les choix de développement. Cette réflexion n'est pas sans poser des difficultés : risques liés aux installations (à plus ou moins long termes : pollution des sols, de l'air, de l'eau...), dépréciation foncière, opposition des riverains ou futurs riverains, nouveaux flux aux abords des équipements, etc.

Toutefois, cette réflexion permet aussi de repenser une approche plus globale des déchets, en intégrant par exemple les problématiques de réduction des déchets à la source (installations de composteurs ou de recycleurs dans les quartiers), de gestion des déchets verts, ou encore de raccordement aux réseaux de chaleur.

Le type d'urbanisation a aussi des conséquences sur la collecte et son organisation. Une urbanisation dense appelle à repenser la collecte : itinéraire des différents camions de collecte à déterminer, dimension des locaux à prévoir pour les bacs dans les immeubles, mobilier urbain dédié aux déchets à installer (poubelles, points d'apport volontaire enterrés, bacs à verre...), proximité des points de collecte et de traitement, etc. La question du transport alternatif à la route (fleuve, voie ferrée) de certains déchets se pose également.

Les carrières et l'alimentation en d'eau potable

Le fonctionnement des carrières nécessite une forte utilisation de la ressource en eau. Tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs, l'implantation des carrières doit tenir compte des enjeux liés à la protection de l'eau et à l'alimentation en eau potable. Cette vigilance s'étend également aux carrières situées en dehors du périmètre de la Métropole, mais utilisant ou impactant des captages présents dans ce périmètre (exemple de la carrière des quatre chênes à Saint-Pierre-de-Chandieu).

Les projets de la collectivité concernant la gestion des déchets

Cinq axes guident les actions menées par la Métropole de Lyon :

- la réduction des déchets à la source, dont le compostage est un volet important. Après avoir encouragé le compostage individuel (particulièrement dans les communes périphériques), le Grand Lyon l'expérimente en habitat collectif (80% de l'habitat du Grand Lyon), au sein des quartiers et dans les cantines scolaires. 62 000 tonnes de déchets fermentescibles pourraient être évités chaque année. Néanmoins, les expérimentations en habitat collectif ne donnent pas encore les résultats escomptés, et les nombreuses contraintes réglementaires sur la réutilisation du compost poussent la collectivité à revoir sa stratégie de compostage ;
- l'augmentation de la valorisation matière passe notamment par l'optimisation de la collecte sélective (avec un objectif de 75 % du gisement déchets d'emballages ménagers recyclé dès 2012, une augmentation de la valorisation-matière de la collecte sélective et de la collecte en déchèteries de 25 % de 2009 à 2030), la création de nouvelles déchèteries en raison de la saturation de certaines d'entre elles (Lyon 7e, Lyon 9e), et la recherche constante de nouvelles filières de valorisation (notamment pour les encombrants, avec le projet d'installation de nouvelles bennes dans les déchèteries de Pierre-Bénite, Francheville, Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin) ;
- le renouvellement des capacités de traitement, le devenir des deux usines d'incinération après 2020 étant à l'étude. Plusieurs scénarios seront envisagés
- la diminution du taux de refus : dans les communes où la collecte sélective est faible en termes d'efficacité, des actions de communication ont été mises en place, avec des messagers du tri (Vénissieux par exemple), pour améliorer la situation – ces actions sont efficaces mais doivent être soutenues car dès qu'elles s'arrêtent l'efficacité retombe. Localement, les bennes de collecte sélective ont même été supprimées car elles avaient un effet inverse eu égard à l'importance des refus de tri ;
- la question des déchets d'assainissement, ainsi que la question de la méthanisation seront intégrées dans le futur plan stratégique déchets.

ENJEUX

*Les déchets : une ressource mieux valorisée,
mais des marges de progrès encore
importantes*

- > L'anticipation de la satisfaction des besoins actuels et futurs en termes d'équipements de gestion, de traitement, de valorisation des déchets.
- > La cohabitation entre les activités liées à la gestion des déchets et le cadre de vie des habitants.
- > La conciliation entre densité urbaine et de population, et organisation de la collecte des déchets. À ce titre, la prise en compte du principe de proximité et de la volonté de réduction des déchets à la source.
- > La recherche d'alternatives au transport routier des déchets (fleuves, voie ferrée).

ENJEUX

Le foncier, l'eau, les matériaux, les déchets : des ressources pour le territoire

Le diagnostic concernant les ressources du territoire aboutit au constat, au niveau local, d'une diminution actuelle ou future de la disponibilité des ressources en foncier, en eau, en matériaux.

Toutes les ressources sont concernées par des enjeux globaux, à concilier avec les objectifs de développement urbain :

- > leur préservation dans le cas du foncier, de l'eau et des matériaux ;
- > la diminution de leur production dans le cas des déchets ;
- > l'anticipation de la satisfaction des besoins actuels et futurs en termes d'équipements, et de leurs impacts (sur le cadre de vie, les transports, la valeur du foncier, etc.).

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

(cf. Tome 2 du rapport de présentation)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise

Orientations relatives à l'eau potable, les eaux pluviales, l'assainissement

Depuis plus de 20 ans, le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise puis le Scot comprennent des orientations visant à protéger la ressource en eau vis-à-vis de l'urbanisation et de la pollution diffuse, conformément aux préconisations du Sdage (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et du Sage (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Est lyonnais. Elles concernent notamment la préservation des nappes et la maîtrise des eaux pluviales.

Le Scot approfondie et décline ces orientations en matière de prévention des pollutions, de limitation de l'imperméabilisation des sols, de gestion des eaux pluviales. Pour cela, il fixe différents objectifs :

- viser un bon état des masses d'eau via une vigilance quant à l'utilisation des sols dans les secteurs de vigilance, la préservation des ressources et la protection des captages prioritaires pour l'eau potable, une gestion économe de l'eau et une diversification de la ressource souterraine ;
- des développements urbains fonction des capacités d'alimentation et de traitement des eaux usées ;
- permettre la valorisation collective des eaux pluviales en favorisant l'infiltration, notamment via la délimitation d'une enveloppe d'espaces non-urbanisables conséquente et des actions plus fines en fonction des problématiques des territoires : gestion optimisée des eaux pluviales dans l'est lyonnais, rejet mesuré d'eaux pluviales non-polluées dans les cours d'eau dans l'ouest lyonnais, limitation et compensation des imperméabilisations dans le Centre... ;
- favoriser une gestion économe de l'eau, via la préconisation d'un recours à des dispositifs dédiés dans la construction neuve et dans certaines opérations de rénovation. Les opérations d'urbanisme et les projets urbains doivent intégrer les économies d'eau dès leur conception. Les usages des collectivités et entreprise sont également visés ;
- préserver les ressources en eau, via des prescriptions en fonction de la sensibilité et de l'éloignement au point de captage : des périmètres de protection rapprochés et des secteurs de vigilance

sont identifiés, dans lesquels sont préconisées des actions pour rendre compatible l'usage des sols avec les impératifs de protection de la ressource en eau. Les PLU intègrent les périmètres et les programmes d'action des aires d'alimentation de captage ou bassins d'alimentation de captage approuvés par le Sage. Le rôle prioritaire pour l'alimentation en eau potable de l'île de Miribel-Jonage est rappelé.

Orientations relatives à la gestion des matériaux (carrières) et des déchets

Le Scot préconise une exploitation raisonnée des carrières, puisque le choix du développement génère des besoins en matériaux importants et qu'un risque d'épuisement de la ressource en granulats d'origine alluvionnaire ou fluvio-glaciaire est identifié. Une diversification des sources d'approvisionnement est recherchée, notamment en provenance du recyclage. L'exploitation de carrières proches des voies fluviales et ferroviaires est incitée. La protection de la ressource en eau est également une préoccupation à intégrer dans l'exploitation des carrières.

En lien avec la définition, à l'horizon 2030, d'une stratégie durable de gestion des déchets, le Scot souligne l'enjeu de l'optimisation de la gestion des flux de déchets et la localisation des équipements. Pour y répondre, le Scot détermine des orientations relatives notamment à la réduction des déchets à la source et à l'augmentation de leur valorisation énergétique (notamment via les réseaux de chaleur), ce qui contribue à réduire les besoins d'enfouissement et à stabiliser les besoins d'incinération. Les nouvelles implantations d'équipements doivent être pensées, selon le type d'équipement, sous le prisme de la proximité des lieux de production des déchets, de l'optimisation de la valorisation énergétique, de la mutualisation, de la desserte multimodale des sites.

Orientations relatives à la consommation de l'espace

En parallèle des orientations assurant une protection importante des espaces agricoles et naturels, le projet d'aménagement et de développement durables du Scot fixe un principe de général d'économie d'espace. Les orientations du Dog du Scot permettent alors de concilier le respect des objectifs de développement et la nécessaire protection du patrimoine naturel et agricole, en promouvant notamment une intensification du développement

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

urbain. Ces orientations générales offrent des possibilités d'extensions limitées de l'enveloppe urbanisée définie par le Scot, correspondant à peu près à la moitié de la superficie totale du territoire, soit une superficie comparable au territoire urbain du Schéma directeur de 1992. Cette enveloppe n'est pas délimitée avec précision, sauf dans quelques secteurs. Les PLU précisent les limites à l'urbanisation, à l'exception notable des sites qui sont délimités avec précision par le Scot, en application de l'article R 122-3.

Les extensions possibles de l'enveloppe urbaine du Scot représentent de l'ordre de 4 000 hectares : 2 000 hectares disponibles pour l'accueil d'activités économiques, 500 hectares pour les équipements et les infrastructures, 1 500 hectares pour le développement résidentiel.

Les principaux documents relatifs à la protection et la gestion des ressources du territoire de la Métropole de Lyon

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée (Comité de bassin Rhône-Méditerranée)

Le Grand Lyon est concerné par le Sdage Rhône-Méditerranée 2016-2021 entré en vigueur 21 décembre 2015. Le PLU-H doit être compatible avec ses orientations fondamentales :

- Adaptation au changement climatique
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est lyonnais (SAGE)

Le SAGE est une déclinaison locale des enjeux du SDAGE. Il est établi pour satisfaire les besoins en eau de tous sans porter d'atteinte irréversible à l'environnement. Les enjeux principaux du SAGE sont issus d'un double constat :

- d'une part, l'est lyonnais a connu depuis le début du 20^e siècle une forte urbanisation et industrialisation, du fait d'une topographie peu contraignante. Le secteur agricole reste tout de même une activité prépondérante, correspondant à la moitié du périmètre du SAGE.
- d'autre part, bien plus que son réseau d'eaux superficielles, c'est le patrimoine aquatique souterrain qui fait de l'est lyonnais un secteur à enjeux. En effet, le territoire est marqué par la présence de trois aquifères principaux : la nappe de l'Est Lyonnais, la nappe de la molasse et la nappe alluviale du Rhône.

Les orientations du SAGE de l'Est Lyonnais sont :

- orientation n° 1 : protéger la ressource en eau potable ;
- orientation n° 2 : reconquérir et préserver la qualité des eaux ;
- orientation n° 3 : gérer durablement la quantité de la ressource en eau ;
- orientation n° 4 : gérer les milieux aquatiques superficiels et prévenir les inondations ;
- orientation n° 5 : sensibiliser les acteurs ;
- orientation n° 6 : mettre en oeuvre le SAGE.

Au même titre que pour le Sdage, les documents d'urbanisme, dont le Scot et par conséquent le PLU-H, doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation du SAGE.

Les lois Grenelle et les plans nationaux et départementaux de gestion des déchets

La loi Grenelle 1, a relancé une politique « déchets » très ambitieuse axée sur la prévention ou réduction de la quantité de déchets et a fixé des objectifs nationaux importants (réduction de 7% par habitant de la production de déchets ménagers d'ici 2014, di-

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

minution de 15% d'ici 2012 les quantités de déchets stockés et incinérés...). La loi d'Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » puis la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte affine ces objectifs et précisent le rôle et les obligations des collectivités en matière de déchets.

Des plans nationaux et départementaux apportent des précisions opérationnelles et territorialisées pour atteindre ces objectifs :

- le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 ;
- le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (Predd, 2010)
- le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND), 2014 ;
- le Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (en cours d'élaboration par la Métropole de Lyon).

En complément des dispositions nationales et des plans sectoriels régionaux et départementaux, la Métropole de Lyon met en œuvre de nombreuses actions définies dans le cadre de divers programmes locaux de prévention :

- le Plan d'actions stratégique de la gestion des déchets (2007-2017) ;
- le Plan communautaire de prévention des déchets (2010-2014) ;
- les projets en cours de la collectivité.

4.2

Risques, nuisances, pollutions : paramètres environnementaux d'un développement urbain favorable à la sécurité et la santé

Situé à la confluence de deux grands cours d'eau et s'établissant sur un territoire au relief variable, le territoire de la Métropole est concerné par de nombreux risques naturels, accrus par l'urbanisation : risque d'inondation liés au Rhône, à la Saône ainsi qu'aux nombreux cours d'eau et ruisseaux présents sur l'agglomération ; risque de ruissellement pluvial et de remontées de nappes, qui sont des risques en soi mais sont aussi susceptibles d'aggraver le risque d'inondation ; risque de mouvement de terrain, principalement localisé à l'ouest.

La maîtrise des risques à la source (maintien des zones d'expansion de crues notamment pour la Saône, le Rhône et le secteur de Miribel-Jonage, gestion des eaux pluviales et maîtrise de l'usage des sols dans les zones particulièrement exposées) est une question toujours posée en accord avec les choix de développement urbain.

Par ailleurs, l'économie grandlyonnaise est historiquement marquée et portée par ses industries, notamment chimiques et pétrochimiques. Aujourd'hui encore, le Grand Lyon constitue l'un des territoires les plus dynamiques dans ce secteur au niveau national. Les activités industrielles sont néanmoins porteuses de risques, qui se sont déjà plusieurs fois concrétisés. Si la cohabitation entre l'urbanisation et les risques technologiques est ancienne, elle repose là encore sur cette même, et constante, recherche d'équilibre entre protection des populations, intégration des risques dans les projets de territoire et développement économique.

En affinant la connaissance des zones de risques (cartographie des aléas) pour la révision du PLU-H, puis en la mettant en relation avec les choix d'urbanisation, l'agglomération lyonnaise tente de construire sa résilience urbaine : penser les projets avec les risques, pour

aller au-delà du risque perçu uniquement en tant que contrainte. En ce sens, il est à constater que la localisation des risques naturels recoupe en grande partie celle des espaces naturels. Apparaît ainsi sur la majorité des secteurs concernés la nécessité d'un double principe de protection : l'un lié à la sécurité des biens et des personnes, l'autre lié au respect des équilibres naturels et à la préservation des grands paysages.

Au-delà des risques, qui correspondent à des événements ponctuels (accidents, événements météorologiques, etc.), des nuisances et pollutions plus diffuses mais permanentes sont présentes sur le territoire métropolitain et peuvent nuire à la santé de ses habitants : sites et sols potentiellement pollués, pollution atmosphérique, nuisance sonore. Liées au développement urbain, elles font l'objet d'actions auxquelles l'aménagement du territoire contribue.

La résilience, une évolution récente de l'approche des risques

L'évolution de ces dernières décennies en matière de gestion des risques naturels et technologiques s'est traduite par le passage d'une politique de résistance face aux risques, qui induisait une certaine négation du risque, à une politique d'acceptation du risque. Les risques sont inclus à l'amont des projets, l'objet étant de composer avec, d'en réduire les impacts potentiels.

Ces nouveaux modes de gestion, qui sont à développer, impliquent la recherche de nouvelles formes d'aménagement et de développement des territoires. La dimension financière du risque n'est pas exclue, au contraire : une approche coût/bénéfice entre réparation et prévention constitue un précieux outil d'aide à la décision.

Les risques naturels : d'une contrainte géographique accrue par la présence humaine à un élément du projet de territoire

(Cf. Tome 2 « L'État Initial de l'Environnement »)

Un territoire principalement exposé à deux risques naturels : les mouvements de terrain et les inondations

Les risques naturels sont des phénomènes naturels cycliques et d'intensité aléatoire qui peuvent, lors de manifestations localisées, faire subir des dommages aux personnes et aux biens.

L'histoire urbaine montre que la construction des villes a été fortement conditionnée par la prise en compte des risques naturels, dont la connaissance était entretenue par la mémoire collective.

Cependant, le rapide développement urbain depuis les années 1950 a largement fait fi de ces contraintes : il semblait alors évident que le progrès technique permettrait de maîtriser les risques naturels. Il est toutefois apparu qu'un certain nombre de ces risques se trouvaient être accrus par cette urbanisation même qui comptait s'en affranchir, entraînant, par là-même, une évolution de la cartographie des risques. En effet, concernant par exemple les risques liés à l'eau, la soudaine et considérable augmentation des superficies urbanisées a généré une importante imperméabilisation des sols qui, privés d'une partie de leur capacité d'absorption, ne pouvaient alors plus jouer leur rôle d'écrouissage des débits en cas de fortes précipitations. Par ailleurs, l'urbanisation a souvent investi des lieux naturels de stockage des eaux, augmentant encore la concentration des volumes d'eau de ruissellement en certains couloirs.

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs éléments re-placent le rapport entre urbanisation et risques naturels dans une perspective différente. Au souci d'un développement qualifié de durable, conscient et respectueux de son environnement naturel, et donc notamment des risques naturels, s'ajoute la nécessité d'évaluer la rentabilité économique des travaux engagés. Il s'agit alors non plus de faire fi, mais de composer avec.

Les phénomènes naturels étant le plus souvent incontournables, la prévention est la seule solution pour réduire la vulnérabilité globale du territoire par rapport aux risques.

De par son relief de pentes et la présence de nombreux cours d'eau (Saône, Rhône, rivières et ruisseaux), l'agglomération lyonnaise est principalement exposée à deux types de risques naturels :

- les risques d'inondation ;
- les risques de mouvements de terrain.

En concentrant des populations parfois sur des territoires à risque et en modifiant la nature du sol, l'urbanisation des territoires s'est accompagnée, encore aujourd'hui, d'une accentuation de certains risques ; et avec elle un accroissement progressif des mesures de protection pour la compenser. L'évolution probable de certains phénomènes météorologiques, du fait du changement climatique, auront également des effets sur l'occurrence et l'ampleur des risques, sans que ces scénarios ne puissent être avancés avec certitude à l'échelle locale.

Des risques liés à l'hydrologie et au ruissellement pluvial accrus par l'urbanisation

Un réseau hydrographique dense, générateur de risques étendus

Sa position à la confluence de deux grands cours d'eau procure à la Métropole de Lyon de nombreux atouts paysagers et économiques, mais génère aussi des contraintes. Les nombreux reliefs alentours, à l'origine de quelques 90 rivières ou ruisseaux au débit parfois violents, accroissent cette vulnérabilité. Leur proximité avec des zones résidentielles impose de leur porter une double attention : espace naturel de qualité à protéger, mais aussi générateur de risques d'inondation ponctuel.

Le territoire métropolitain est ainsi concerné par plusieurs types de risque d'inondation.

Malgré de nombreux travaux d'aménagements, le risque lié aux **crues et débordements des cours d'eau**, grands et petits, est le plus prégnant et concerne des territoires densément peuplés. Le Rhône et la Saône en sont les principaux porteurs, les territoires potentiellement touchés représentant 13% de la surface du Grand Lyon. Certains rivières ou ruisseaux importants (Ravin, Garon, Gier, Yzeron notamment) présentent également un certain niveau de danger, car si les crues du Rhône et de la Saône sont plutôt lentes, les débordements de ces cours d'eau peuvent être rapides et violents. Cela concerne aussi plus ponctuellement les multiples ruisseaux traversant des secteurs urbains ou périurbains, ce qui accroît le nombre de communes concernées par ce risque.

La Saône, le Rhône et les espaces urbains : un équilibre fragile entre zones d'expansion naturelle préservées, protections aménagées et zones urbanisées protégées

De nombreux aménagements, dont une partie date du XIX^e siècle, protègent les espaces urbanisés des débordements du Rhône et de la Saône. Ils sont complémentaires des vastes zones d'épandages préservées, les deux principaux atouts du territoire métropolitain face au risque d'inondation. L'une se situe au niveau de la plaine des Chères pour la Saône, l'autre épouse les limites du parc Miribel-Jonage pour le Rhône. Elles illustrent le double avantage d'une protection de certains espaces : la réduction de la vulnérabilité d'un territoire plus vaste, mais aussi la préservation d'espaces naturels périurbains exceptionnels, véritables atouts du territoire.

L'équilibre trouvé aujourd'hui entre les espaces urbanisés et ceux laissés aux crues est fragile. Il dépend de l'intégrité des limites accordées aux deux zones d'expansion en amont du Rhône et de la Saône, et de l'entretien des aménagements existants, parfois vieillissants (digue communale de Vaulx-en-Velin, du canal de Jonage à l'aval de Cusset...). Sa préservation nécessite une attention constante.

Les deux autres risques, liés au Rhône et à la Saône, sont moins fréquents mais peuvent occasionner de lourdes conséquences. Les **remontées de nappe**, risque moins bien connu à l'échelle de la métropole, touchent pourtant une partie du territoire grandlyonnais (vallée de la chimie notamment) : lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation se produise. Les inondations sont principalement liées aux crues du Rhône et de la Saône qui entraînent une remontée de la nappe et des réseaux (exemple de la crue de la Saône en 2001). Le risque de **rupture de digues**, potentiellement synonyme de dégâts considérables, est intégré dans les plans de prévention face aux risques.

Le ruissellement pluvial, un risque de plus en plus présent

Phénomène naturel, le ruissellement pluvial correspond à l'écoulement des eaux de pluie en surface lorsque la capacité d'absorption (infiltration des eaux) du sol est dépassée et/ou limitée. Ceci peut occasionner la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales si elles y sont raccordées. L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings, etc.) et les pratiques culturelles limitent l'infiltration des précipitations et accentuent le ruissellement et cette saturation des réseaux. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides, empruntant les principaux axes de voirie et ne trouvant pas de zone d'exutoire naturelle ou artificielle, qui inondent les zones à l'aval, elles aussi souvent urbanisées. De tels phénomènes peuvent conduire à des dégâts très lourds dans les zones urbanisées (5 et 6 juillet 1993 : inondations et/ou coulée de boue sur les communes de Bron, Chassieu, Décines-Charpieu, Meyzieu, Neuville-sur-Saône ; ruisseau du Ravin en 2008, Givors en juin 2010 et 2014, etc.), et ce d'autant plus lorsqu'ils contribuent au débordement des cours d'eau dans lesquels les eaux de ruissellement peuvent parfois aboutir.

Par ailleurs, le ruissellement, par ses conséquences sur les réseaux d'assainissement et son effet de lessivage des sols, drainent des polluants directement dans les cours d'eaux et les nappes souterraines, fragilisant la ressource eau du territoire (cf. Partie 4.1).



Débordement du ruisseau du Ravin renforcé par le ruissellement pluvial (2008)

Des risques amplifiés par la combinaison de l'urbanisation et du changement climatique

Le changement climatique (cf. Partie 4.3) pourrait aggraver certains phénomènes météorologiques et ainsi entraîner une augmentation de risques naturels existants. Les ruissellements pluviaux et les inondations sont particulièrement sensibles à cet égard, puisque les épisodes pluviaux brutaux et abondants devraient se multiplier et renforcer l'ampleur des risques.

Or, les risques de ruissellement comme ceux d'inondation sont d'ores et déjà accentués par l'urbanisation. L'imperméabilisation des sols limitent fortement les possibilités d'infiltration des eaux pluviales comme des « eaux de débordements », multipliant les phénomènes de ruissellement et générant des inondations rapides et intenses. La concentration, passée et potentiellement future, d'habitations et de populations autour des cours d'eau augmentent mécaniquement la vulnérabilité des territoires concernés au risque d'inondation.

Risques et changement climatique : anticiper les incertitudes

(Cf. Partie 4.3)

Le régime climatique influe sur certains risques naturels (crues des petits et grands cours d'eau, glissements de terrain). La région lyonnaise est soumise à un régime climatique très complexe où les influences semi-continentales alternent avec les influences océaniques et méditerranéennes, auxquelles s'ajoutent des conditions territoriales particulières (microclimats).

Le régime de précipitations local est connu. Cependant, les études prospectives prenant en compte le changement climatique démontrent que le régime climatique global évoluerait et que des phénomènes climatiques extrêmes vont probablement se multiplier.



Inondations en 1999 et 2002 (Couzon-au-Mont-d'Or)

LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DE L'EAU, DES EVOLUTIONS IMPORTANTES EN COURS

L'évolution de la réglementation impacte la gouvernance et la gestion de l'eau

La directive européenne, dite directive « inondation » 2007/60/CE du 23 octobre 2007 vise à réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique liées aux inondations en établissant un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation. Les États membres doivent identifier et cartographier les territoires à risque et d'établir un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) à l'échelle de chaque grand bassin tous les six ans.

La France a adopté en octobre 2014 sa stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, qui impose, pour chaque bassin (périmètres d'observation et de gestion des risques inondation), de définir un PGRI, un plan cadre général à l'échelle du bassin. Il se décline en plusieurs Territoires à Risque d'Inondation (TRI), qui peuvent concerner une ou plusieurs collectivités. Celles-ci doivent définir au niveau local leur Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation, leur propre plan d'actions au regard des enjeux locaux.

Cette déclinaison et le besoin de coordination entre les différentes collectivités qu'elle implique posent les fondements d'un renouvellement de la gouvernance et de la gestion de l'eau.

Les Territoires à Risque d'Inondation (TRI)

Les risques d'inondation et leurs perspectives d'amplification ont motivé une évolution réglementaire nationale. Les territoires exposés sur la Métropole de Lyon sont aujourd'hui classés en tant que surfaces inondables du Territoire à Risque Important (TRI) de Lyon. Ce sont les surfaces considérées comme les plus concernées par les phénomènes d'inondation. Elles sont liées au débordement du Rhône, de la Saône, du Garon, de l'Yzeron et du Gier. Les surfaces inondables concernées par leurs différentes crues (fréquentes, moyennes, exceptionnelles), sont parfois densément peuplées, comme à Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Lyon, Oullins, Pierre-Bénite, Neuville-sur-Saône ou encore Fleurieu-sur-Saône.

La stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) :

Cette stratégie est issue d'une collaboration entre les services de l'État, les structures gestionnaires de bassins versants et de la Métropole (Direction de l'eau et service Ecologie) depuis l'automne 2014.

Elle s'appuie sur quatre enjeux du diagnostic de territoire :

1. Gouvernance : un territoire cohérent, une réflexion à la bonne échelle, conforter les dynamiques existantes (EPCI, syndicats, programmes d'actions-PAPI)
2. Prévenir l'exposition aux risques : élaborer les PPRNi sur les territoires à enjeux forts en cohérence avec la « doctrine Rhône », réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
3. Gestion de l'aléa inondation : synergies entre prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques, dia-

gnostics partagés sur les ouvrages de protection, limiter le ruissellement à la source

4. Renforcer la résilience des territoires : anticiper les phénomènes, se préparer à la crise, sensibiliser les populations.

Le cadre d'action porte sur :

1. Les actions traitées de fait (pilotage Etat) :
 - programmation des PPRNi / compatibilité avec le PGRI
 - amélioration des dispositifs de surveillance et d'alerte
 - prévision des inondations
 - définir un volet inondation dans les plans ORSEC (ORganisation des SECours)
 - gouvernance, maintien et confortement des dynamiques existantes (programmes d'action de prévention des inondations, structuration établissements publics territoriaux de bassin / établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau)
 - amélioration de la connaissance
2. Les actions issues de la concertation/reflexion des groupes de travail (pilotage mixte Etat/structures de gestion/collectivités)
 - définir un plan de communication
 - expérimenter une démarche de réduction de la vulnérabilité sur un site pilote
 - améliorer la gestion de crise
 - sensibiliser/former les acteurs de l'aménagement à la gestion du risque d'inondation
 - intégrer le risque ruissellement dans les démarches d'aménagement
 - définir la mise en œuvre de la GEMAPI dans la stratégie locale
 - accompagner les structures sur la gestion des ouvrages hydrauliques
 - développer une culture du risque.

La stratégie locale et son plan d'actions, approuvés par arrêté inter-préfectoral du 26 juin 2017, sont mis en œuvre pour les six ans à venir. Un bilan et un reportage auprès de l'Europe permettra de définir et d'adapter, le cas échéant, le programme des six années suivantes.

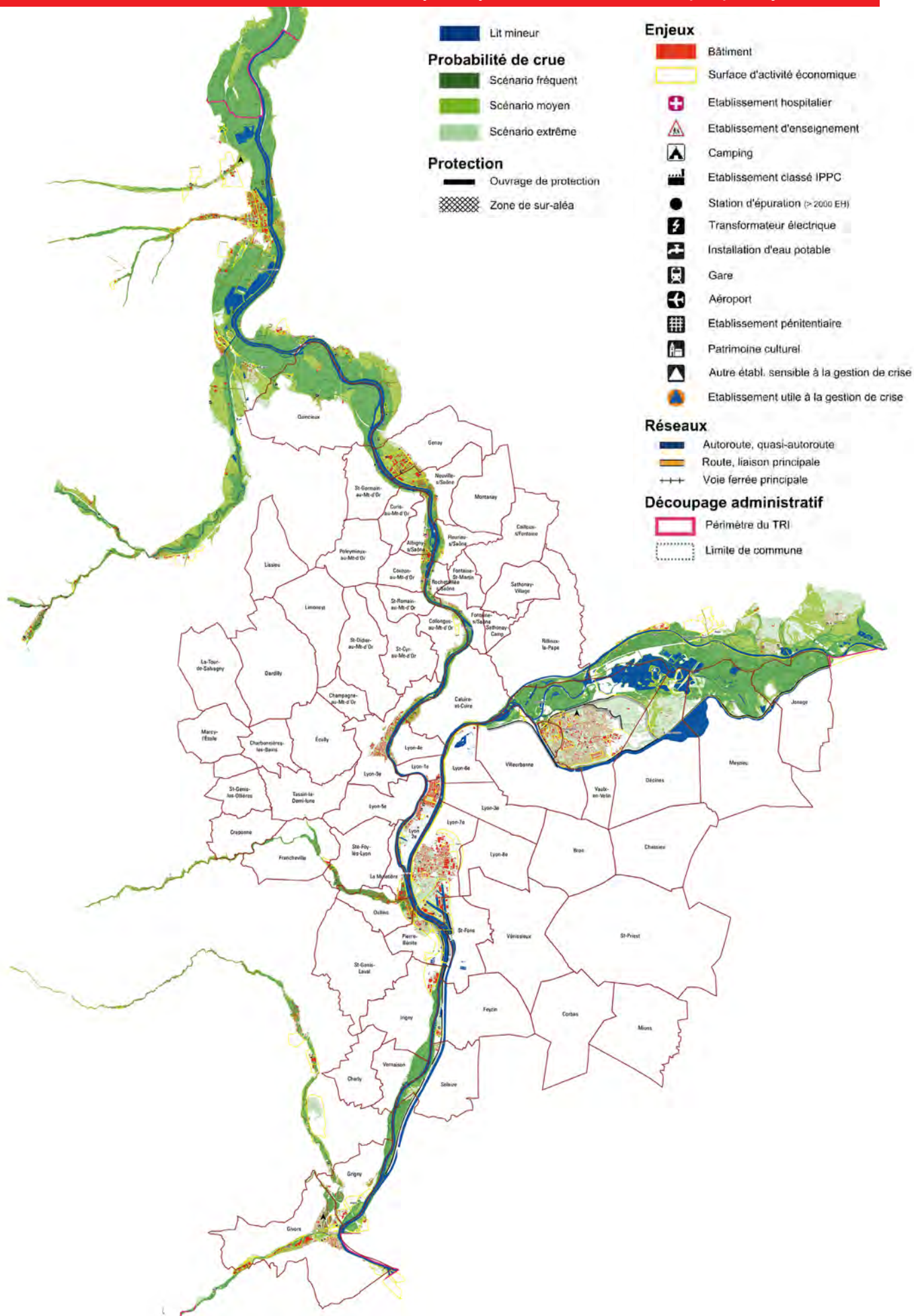
La prise de compétence GEMAPI par la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2018

Conformément à ce que prévoit la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) de 2014, la Métropole de Lyon se saisira de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations au 1^{er} janvier 2018. Si cela constitue une nouveauté, l'action de la Métropole s'inscrit depuis 20 ans, au moins en partie, dans le cadre de cette compétence.

Cette loi crée un bloc de compétences basé sur quatre alinéas du Code de l'Environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Surfaces inondables du « Territoire à Risque Important d'Inondation » (TRI) de Lyon



Des démarches contribuant à l'intégration des risques au projet de territoire

Au-delà de la prise en compte des risques liés aux débordements du Rhône et de la Saône, et de certains grands ruisseaux, qui font l'objet de PPRNI (*cf. Cohérence avec les documents de référence*), le Grand Lyon développe une démarche propre sur les risques d'inondation par débordement des rivières ou ruisseaux ou par ruissellement pluvial.

■ La cartographie des zones d'inondabilité des ruisseaux : une démarche de longue date actualisée à chaque révision du Plan Local d'Urbanisme

Les risques de débordement des ruisseaux non domaniaux avaient déjà fait l'objet d'une prise en compte dans le POS des années 1990. Une cartographie permettait déjà d'identifier les zones sujettes à l'inondation. Le PLU de 2005 avait permis d'affiner et d'élargir cette cartographie, à l'aide d'une approche géomorphologique, à 19 ruisseaux traversant 37 communes du Grand Lyon. Depuis, d'autres études ont été menées pour améliorer la connaissance du risque inondation par le biais de modélisations sur des cours d'eau à enjeux. Ainsi, le zonage a été amendé et modifié sur 4 bassins versants avec une période de retour correspondant à une crue centennale. Sur d'autres secteurs, les services de l'Etat ont élaboré ou réactualisé les plans de prévention du risque inondation (PPRI) qui capitalisent des informations importantes sur les zones d'inondation.

■ La cartographie du risque ruissellement : une connaissance de plus en plus précise pour une prévention en amont des phénomènes

Le zonage de ruissellement de 1998 de la Métropole de Lyon a été réalisé dans l'objectif de prévoir des mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols et/ou ne pas aggraver les écoulements vers l'aval. Les principaux talwegs avaient été identifiés au sein des bassins versants jugés les plus dangereux. Différents types de zones avaient été définies selon une approche géomorphologique et des enquêtes de terrain pour établir des préconisations en accord avec les effets probables du ruissellement en fonction des caractéristiques des secteurs. S'il constituait alors une véritable avancée dans l'identification, l'information et la prévention des risques de ruissellement, ce travail présentait deux limites principales : il ne s'étendait pas à l'ensemble du territoire, et les préconisations par zones étaient trop générales.

Par ailleurs, les règlements « ruissellement » des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRNI) des cours d'eau concernés imposent des règles générales qu'il convient de préciser pour une meilleure application concrète.

La révision du travail cartographique de 1998 a permis de préciser la méthodologie employée (prise en compte de tous les obstacles aux écoulements des eaux pluviales) et ainsi de déployer la cartographie sur l'ensemble du ter-

Des plans et études concertés, dépassant le cadre institutionnel du Grand Lyon

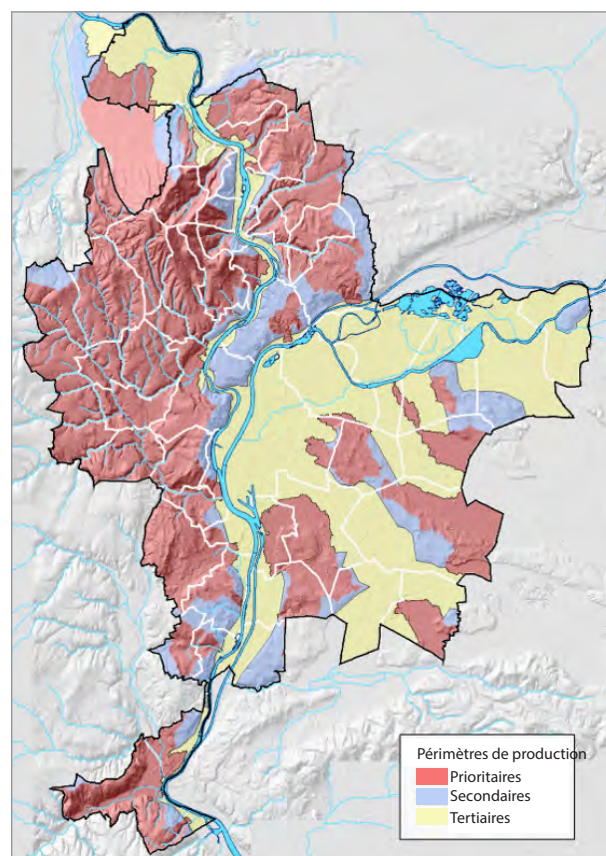
Sur le Grand Lyon, de nombreux outils règlementaires, études et actions concertées permettent la gestion des risques d'inondation et/ou diminuent la vulnérabilité du territoire :

- plusieurs Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), approuvés ou en cours, concernent les cours d'eau métropolitains : le Rhône, la Saône, l'Yzeron, le Garon, le Gier, le Ravin... Réalisés par l'Etat, ils réglementent l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis pour en réduire la vulnérabilité. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.
- des programmes d'action de prévention des inondations, qui visent notamment à définir des mesures de protection contre les crues, tels que l'élargissement du lit des cours d'eau ou la construction de barrages.

• ...

L'information et la prévention permettent également de réduire la vulnérabilité face aux aléas.

Périmètres de production du ruissellement pluvial



ritoire (y compris les communes récemment intégrées). De plus, réalisée en lien étroit avec la révision du PLU-H, elle permet de rapprocher choix d'urbanisation, d'assainissement et maîtrise des risques de ruissellement.

Ainsi, cette révision a abouti à l'identification de trois types de zones :

- les axes d'écoulement des eaux pluviales ;
- les périmètres d'écoulement et/ou d'accumulation du ruissellement ;
- les périmètres de production du risque ruissellement, classés selon l'importance des enjeux sur les secteurs vers lesquels les eaux pluviales ruissellent.

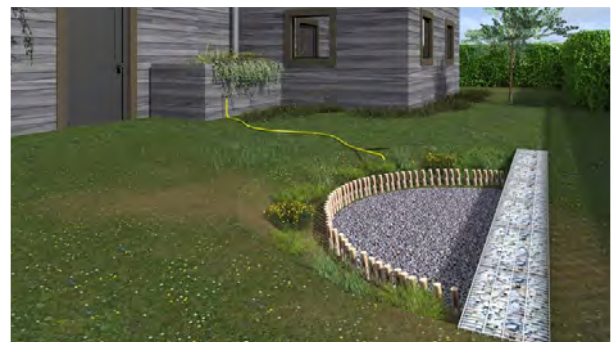
Ces zones permettent de préciser les connaissances utiles à une meilleure adaptation des prescriptions d'aménagement et des mesures de prévention ou de compensation de l'imperméabilisation des sols (ouvrages de stockage et de rejet à débit limité vers les milieux aquatiques naturels, etc.), pour réduire le risque et la vulnérabilité des territoires concernés.

■ **Vers une approche plus intégrée des risques dans le développement et les aménagements urbains**

Les évolutions relatives à la cartographie des risques, le développement d'une information et une politique volontariste de la collectivité en matière de développement des techniques alternatives permettent d'imaginer des solutions d'aménagement adaptées au contexte de ruissellement, tout en réduisant les apports aux réseaux.

Par ailleurs, l'approche des risques liés à l'eau est également de plus en plus croisée avec les choix de développement urbain et les modalités d'aménagement, comme en témoigne la démarche d'élaboration des deux cartographies présentées précédemment. Ce rapprochement peut aussi améliorer la qualité environnementale : par exemple, le développement de la gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration, bassins de rétention, toitures « tampons », etc.) et l'approche « nature en ville » (cf. *Partie 1.2*) ont avantage à être abordés en complémentarité ; les aménagements visant à mieux réguler les eaux pluviales permettent également de développer des espaces verts et en eau dans des espaces urbanisés, avec tous les effets positifs dont ils sont porteurs (îlot de fraîcheur urbain, cadre de vie plus qualitatif, refuge pour la faune et la flore, etc.).

Exemples d'aménagements de compensation de l'imperméabilisation : infiltration et récupération des eaux pluviales



Source : Concertation avec les professionnels de l'immobilier et de l'habitat - séance technique 9 du 20 mai 2016 - révision du PLU-H de la Métropole de Lyon

Les risques de mouvement de terrains liés à la géologie et au relief contraignent l'urbanisation

Si le sous-sol lyonnais est source de richesses (eau, pierre de taille, sable, etc.), il est aussi vecteur de risques pour le développement urbain, en raison de l'instabilité qu'il présente ponctuellement. Les risques géotechniques sont multiples (cf. encadré). Le Grand Lyon est surtout concerné par celui des mouvements de terrain, et notamment les glissements de terrain.

C'est la combinaison de trois phénomènes qui peut provoquer les mouvements de terrain :

- un relief de fortes pentes ;
- la nature des formations géologiques superficielles qui peut être facteur d'instabilité ;
- la saturation en eau (par infiltration des eaux superficielles, en particulier liée aux pluies ou issue de circulations souterraines).

Chiffres-clés

Risques géotechniques

En 1998, une cartographie préventive liée aux mouvements de terrain a été établie sur 44 des 55 communes du territoire du Grand Lyon.

Cette cartographie a été réactualisée par la Métropole en 2015 :

- en intégrant les nouvelles communes de la Métropole (Givors, Grigny, Lissieu et Quincieux)
- en réexaminant l'ensemble des communes préalablement identifiées, et en ajoutant l'expertise sur les communes de l'Est lyonnais

Cette cartographie concerne dorénavant 57 des 59 communes métropolitaines.

Les autres risques géotechniques présents sur le territoire métropolitain

- **le retrait-gonflement des argiles**, présent principalement sur quelques communes de l'Ouest et du Val de Saône (aléa moyen) ;
- **les éboulements et chutes de blocs** : 20 communes du Grand Lyon sont concernées, notamment Lyon et Caluire-et-Cuire.
- **les risques d'érosion des berges** : 7 communes y sont vulnérables (Cailloux-sur-Fontaines, Dardilly, Fleurieu-sur-Saône, Givors, Rochetaillée-sur-Saône, Tassin-la-Demi-Lune, Vernaison) ;
- **les coulées de boue** concernent Caluire-et-Cuire, Neuville-sur-Saône, Charbonnières-les-Bains, Genay, Dardilly, Fleurieu-sur-Saône, Lyon et Mions ;
- **le risque minier** : lié à l'abandon de cavités autrefois exploitées, ils peuvent induire d'autres risques tels que les mouvements de terrain. Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Meyzieu, Mions et Saint-Priest et Givors sont concernées, soit 7 communes majoritairement dans l'Est lyonnais ;
- **les cavités souterraines (hors mines)** sont présentes sur 42 communes du Grand Lyon. Le risque est très localisé, dans ou à proximité de ces cavités.

Le risque sismique, faible ou modéré sur le territoire métropolitain

L'aléa sismique est la probabilité, pour un site, d'être exposé à une secousse sismique. Le zonage sismique français, entré en vigueur le 1^{er} mai 2011, divise la France en 5 zones, du très faible risque au risque fort. Le Grand Lyon est couvert par deux types de zones :

- la zone 2, risque faible, concernant la plupart des communes ;
- la zone 3, risque modéré, concernant les communes de Feyzin, Givors, Vernaison, Solaize, Vénissieux, Corbas, Bron, Irigny, Saint-Priest, Mions, Chassieu, Saint-Fons, Pierre-Bénite, Meyzieu, Jonage et Décines-Charpieu.

Ces zones entraînent l'application de certaines règles de construction parasismiques, différentes en fonction de la zone et du type de bâtiment concerné (habitations individuelles ou collectives, entrepôt...).

Cf Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français

Trois types de sites vulnérables

Sur le territoire métropolitain, trois types de sites sont vulnérables aux glissements de terrain :

- les balmes du Rhône et les côtières de la Saône (Fourvière, Croix- Rousse, Caluire-et-Cuire, La Mulatière, Sainte-Foy-lès- Lyon, etc.) ;
- les rebords de plateaux et les versants des vallons (vallons de Rochecardon, de l'Yzeron, du Ravin, des Échets, etc.) ;
- le massif du Mont d'Or (relief de côtes monoclinales), où plus de la moitié de la superficie des communes de Couzon-au-Mont-d'Or et Saint-Romain-au-Mont-d'Or est affectée.

Les mouvements de terrains ont déjà été à l'origine de plusieurs catastrophes majeures (cf. encadré) ; mais, de façon plus régulière et moins événementielle, ils sont responsables de dégâts matériels (bâtis, réseaux) dont les conséquences économiques ne sont cependant pas négligeables. Dans ce cas, ils sont liés à des instabilités superficielles le plus souvent occasionnées par des retouches topographiques réalisées par l'homme : chutes de murs de soutènement, entraînement de couches superficielles à la suite d'entaille, anciennes carrières, coulées boueuses, etc.

Des études améliorant la connaissance et la gestion des risques de mouvements de terrain

Les catastrophes liées aux mouvements de terrains mettent en évidence l'importance de la prévention et de la mise en œuvre de dispositions constructives.

Dans cette perspective, les risques géologiques avaient déjà fait l'objet d'une prise en compte dans les POS de 1992 et 2001, puis dans le PLU de 2005, sur la base d'études réalisées par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), réactualisées et affinées à chaque révision. Ces études ont abouti à une cartographie du « risque géotechnique ». Pour chaque formation géologique, une relation « aléas/pente » a été établie, avec hiérarchisation de ces aléas. Dans le PLU précédent, la cartographie portait sur 44 communes et, outre la relation « aléas/pente », incluait, de manière non-exhaustive, les conditions hydrologiques, déterminantes pour la stabilité des sols (identification des zones humides, des zones de ruissellement, etc.).

Pour la révision du PLU-H, de nouvelles études ont été réalisées en 2014 et 2015. La cartographie a été affinée au regard des nouveaux mouvements de terrains survenus depuis 1998, approfondie sur 11 communes de la plaine de l'est lyonnais et homogénéisée sur les nouvelles communes du Grand Lyon (Givors, Grigny, Lissieu, Quincieux).

Mouvements de terrains sur le territoire du Grand Lyon

L'histoire urbaine de la région est fortement marquée par les phénomènes de glissement de terrains, parmi lesquels on peut citer pour la période la plus récente :

- la catastrophe de Fourvière le 13 novembre 1930, détruisant une partie du quartier Saint-Jean et faisant une quarantaine de victimes ;
- les éboulements à répétition, cours d'Herbouville en 1932 (30 morts), 1977 (3 morts) et 1981 ;
- le 21 octobre 1993, le basculement d'un mur de soutènement d'un immeuble de La Mulatière provoque le décès d'une personne ; en août 1996, l'effondrement d'une partie de la balme de La Mulatière et des chutes de blocs sur le quai J.J. Rousseau barrent l'accès de la route pendant un mois ;



Automne 1930, glissement de terrain sur les pentes de Fourvière

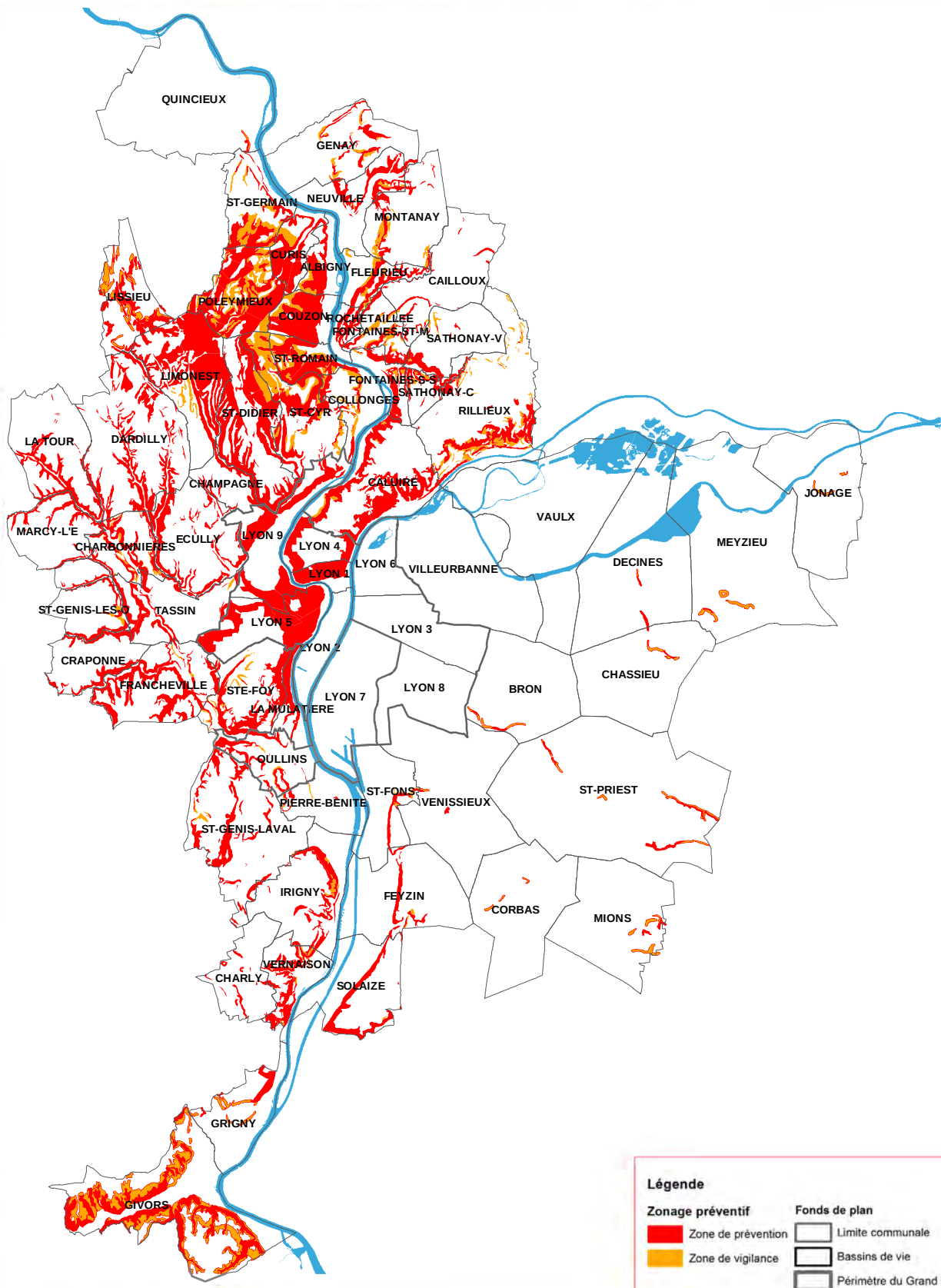
- la catastrophe est évitée de peu à l'automne 1993 alors que la falaise de Couzon-au-Mont-d'Or s'effondre au pied des pavillons ;



Automne 1993, chute d'un bloc des falaises de Couzon-au-Mont-d'Or

- l'effondrement d'un mur de soutènement durant l'été 1997, sur l'avenue du 25^e Régiment des Tirailleurs Sénégalais (Lyon 9^e), provoque la rupture d'une conduite d'eau.

Risque lié aux mouvements de terrain (pente)



Légende

Zonage préventif

 Zone de prévention

 Zone de vigilance

Fonds de plan

☐ Limite comunale☐ Bassins de vie

Périmètre du Grand Lyon

Echelle 1/120 000

Etat initial de l'environnement du PLUh du Grand Lyon

Sources : Grand Lyon (BRGM février 2015)
Fonds : Grand Lyon

Date de réalisation : 23/07/2015

PLAN LOCAL
D'URBANISME
A D'URBANISME

PLU-H

ENJEUX

*Les risques naturels :
d'une contrainte géographique
accrue par la présence humaine
à un élément du projet de territoire*

- > La protection des populations face aux risques (interdictions, dispositions de constructions particulières...).
- > La préservation de l'équilibre entre espaces urbanisés et secteurs laissés à l'expansion naturelle des cours d'eaux.
- > La poursuite de l'intégration de la problématique du ruissellement pluvial dans le PLU-H (cartographie, limitation/compensation de l'imperméabilisation, etc.), en lien avec la protection de la ressource en eau et le bon fonctionnement des réseaux (notamment d'assainissement).
- > La poursuite des mesures informationnelles et préventives liées aux mouvements de terrain.
- > La favorisation de l'intégration positive des risques dans le développement urbain, les projets (notion de résilience).
- > L'anticipation des impacts du changement climatique sur les risques (cf. Partie 4.3).

Les risques technologiques : une cohabitation historique avec l'urbain

(Cf. Tome 2 - État Initial de l'Environnement)

Le territoire du Grand Lyon est l'un des sites français où le problème posé par la coexistence d'industries à risque côtoyant une urbanisation dense est le plus aigu. Cette particularité lyonnaise est directement héritée de la position géographique de carrefour de l'agglomération, vecteur d'une forte tradition industrielle.

L'introduction de composants chimiques à risque dans la ville remonte au XIX^e siècle avec la fourniture de colorants chimiques aux industries textiles. La situation actuelle est ainsi étroitement liée à la présence ancienne de l'industrie chimique et pétrochimique dans des zones aujourd'hui intégrées en milieu urbain, dense et continu. Simultanément à ce processus d'incorporation dans la ville, et au même titre que toute autre activité industrielle, les activités à risque se sont à la fois concentrées et diversifiées, accentuant ainsi les dangers.

Actuellement, le territoire métropolitain compte 30 établissements SEVESO dont 23 classés en « seuil haut ». La présence de ces établissements peut concerner plusieurs catégories de risque et revêtir différentes formes de relations à la ville, ce qui entraîne des conséquences territoriales différentes (types de risques différents, zones de risques plus ou moins étendues, nombre d'habitants concernés différent, etc.).

Tradition de l'économie locale, les activités économiques à risques sont aussi une des bases de la production de la richesse du Grand Lyon. Si la vallée de la chimie concentre une grande partie des périmètres de risques industriels présents sur la métropole, elle est d'abord une zone d'activités d'environ 800 hectares avec près de 6 500 emplois directs dans l'industrie chimique et 10 grands groupes mondiaux de chimie et pétrochimie (Total, Arkema, Rhodia-Solvay, Bluestar Silicones, Air Liquid, etc.).

Chiffres-clés

Risques technologiques

- 30 établissements SEVESO dont 23 « seuil haut »

336 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur le territoire grandlyonnais (données DREAL, Géorhônalpes, février 2016)

- 10 Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), approuvés couvrent une partie du Grand Lyon

Source : Rapport de présentation du PLU-H Tome 2
État initial de l'environnement

Définition

Risque technologique

La directive européenne SEVESO du 24 juin 1982 a défini le risque technologique comme « un événement tel qu'une émission, un incendie ou une explosion de caractère majeur, en relation avec un développement incontrôlable d'une activité industrielle, entraînant un danger grave, immédiat ou différé, pour l'homme à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement et/ou pour l'environnement et mettant en jeu une ou plusieurs substances dangereuses ».

Ces risques sont notamment générées par les industries chimiques (fabrication de produits chimiques, pharmaceutiques...) et pétrochimiques (goudrons, essences...).

■ Des risques industriels jusqu'au cœur de la ville dense

Différentes catégories de risques industriels sont présentes sur le Grand Lyon

Les risques technologiques sont classés en quatre catégories différentes :

- **le risque toxique** lié à la dispersion dans l'atmosphère de produits hautement toxiques et de composés toxiques (gaz, fumées, poussières) pouvant se propager lors d'incendie ;
- **le risque de brûlure** (effet thermique) lié à des incendies ou à des explosions de stocks de liquide inflammables ou de gaz liquéfiés. Il se décline en deux types :
 - Le premier dit BLEVE se caractérise par une vaporisation instantanée du produit contenu dans le réservoir de stockage. L'explosion de la raffinerie de Feyzin, le 4 janvier 1966, fait partie de cette catégorie ;
 - Le second, dit UCVE, regroupe les explosions de nuages de gaz combustible à l'air libre ;
- **le risque de surpression** (effets mécaniques) lorsque de trop fortes pressions sont exercées sur des appareillages ou des produits explosibles ;
- **le risque de pollution** grave des fleuves, des rivières et de l'environnement au sens plus large.

La bonne connaissance des risques, aussi bien pour ce qui concerne leur nature que la localisation des zones où ils sont susceptibles de se manifester, constitue un préalable nécessaire aux mesures à mettre en œuvre en termes de protection.

Trois modalités d'implantation des risques industriels sur le territoire communautaire

Les établissements à risques sont implantés selon trois modalités dans la ville :

- **large concentration dans la vallée de la chimie** (Port Edouard Herriot où sont stockées et transportées des matières dangereuses, Saint-Fons, Pierre-Bénite, Feyzin, Givors, etc.) ;
- **regroupement d'établissements en petits noyaux**, pour la plupart dans des zones industrielles (zone industrielle Lyon-Nord à Neuville-sur-Saône et Genay, Lyon Sud-Est à Corbas, Saint-Priest et Mions, celle de Meyzieu, etc.) ;
- **dispersion dans l'agglomération** (fabrique de feux d'artifices à Rillieux-la-Pape, etc.).

La réglementation des risques technologiques et le PLU-H

La réglementation concernant les entreprises susceptibles de générer un risque technologique dépend du volume et de la nature des produits stockés ou entrant dans le processus de production de l'installation.

Ainsi, la nomenclature des installations pour la protection de l'environnement (ICPE) reconnaît :

- les installations dites « SEVESO seuil haut » soumises à études de dangers, et générant un PPRT au sens de la loi de 2003, et générant une Servitude d'Utilité publique (SUP)
- les entreprises « SEVESO seuil bas », soumises à études de dangers, mais générant un « Porter à connaissance » de l'État vers la collectivité compétente en matière d'urbanisme, qui a la charge de traduire ce porter à connaissance dans les documents d'urbanisme (circulaire du 4 mai 2007) ;
- les entreprises soumises à autorisation, devant respecter un certain nombre de dispositions à l'intérieur de leur établissement, préalable réglementaire à leur mise en service (un arrêté préfectoral acte cette autorisation)
- les entreprises soumises à déclaration, relevant des installations courantes au titre de la protection de l'environnement.

Par ailleurs, l'arrêté du 15 juin 2012 fixe la liste des ouvrages d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires ou de navigation intérieure et des installations multimodales soumis à études de dangers, au sens de l'article L. 551-2 du code de l'environnement

Sur le territoire métropolitain, deux sites sont soumis à de telles études de dangers :

- la gare de triage de Sibelin (études en cours)
- le port Edouard Herriot (études en cours).

A l'issue des instructions par les services de l'Etat, ces études de dangers génèrent un porter à connaissance qui doit être pris en compte dans le PLU-H.

**La gestion des risques technologiques :
des accidents à l'origine des avancées**

À l'image de la catastrophe de la ville de Seveso en Italie (1976) qui a donné lieu à la réglementation éponyme, les accidents ponctuent l'histoire de la gestion des risques industriels. Sur le Grand Lyon, l'explosion dans une industrie pétrochimique à Feyzin en 1966 ou l'incendie du port Edouard Herriot en juin 1987 ont accentué la prise de conscience autour des risques liés aux industries.

Les PPRT : un levier puissant pour l'action publique

Suite à l'accident de l'usine AZF à Toulouse en 2001, la loi Bachelot du 30 juillet 2003 a inauguré le lancement des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), véritables stratégies locales de protection des riverains des sites industriels à hauts risques soumis au régime de l'autorisation avec servitudes (AS), correspondant au régime européen « Seveso seuil haut ».

Leur objectif est la protection des personnes exposées aux risques. Ils visent à améliorer la coexistence des sites industriels à haut risques existants avec leurs riverains, en améliorant la protection de ces derniers tout en pérennisant les premiers. Pour cela, ils doivent permettre de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé, et mieux encadrer l'urbanisation future. Ils combinent ainsi réduction des risques à la source, réglementation de l'urbanisation et des constructions, et mesures foncières pouvant aller jusqu'à l'expropriation.

**La vallée de la chimie, un territoire de référence de
la gestion des risques intégrée dans une démarche
de projet**

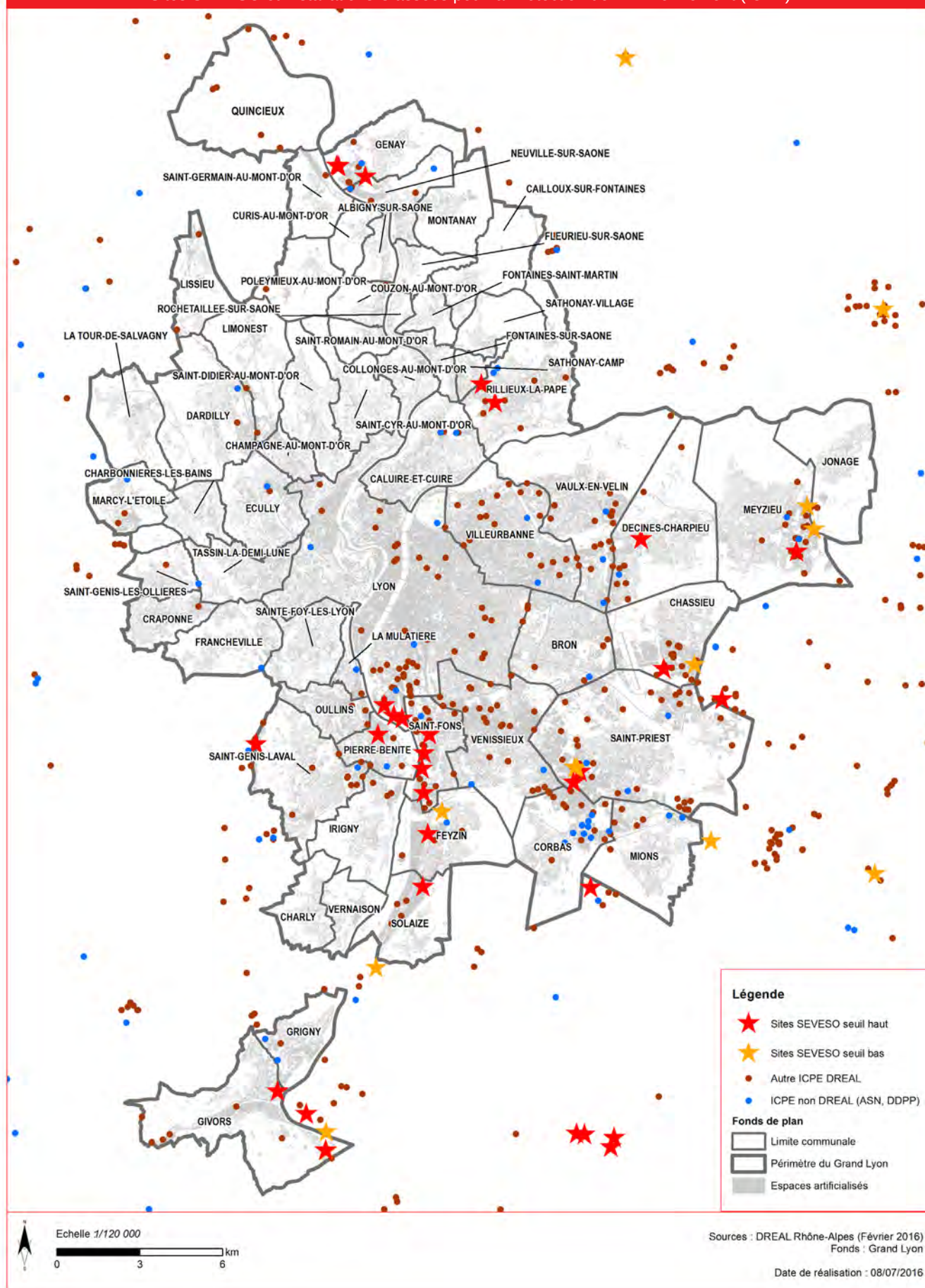
La vallée de la chimie est l'une des composantes majeures de l'économie grandlyonnaise, et occupe une vaste partie de son territoire. Depuis de nombreuses années est engagée un rapprochement des différents acteurs du territoire : entreprises privées, acteurs publics métropolitains et locaux, associations, écoles... La gestion des risques a en partie permis ce rapprochement. Le PPRT approuvé le 19 octobre 2016 s'intègre à une réflexion plus globale sur l'avenir de la vallée de la chimie rassemblant ces acteurs, notamment autour du projet directeur la concernant.



Raffinerie (Feyzin)

Risques technologiques

Sites SEVESO et Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



■ Les transports de matières dangereuses : un risque diffus mais bien présent

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD), survient lors d'accident du transport de ces substances par voie routière, ferroviaire ou par voie d'eau, ainsi que lors du transport par canalisation (enterrée ou aérienne). Les principaux dangers liés aux TMD sont l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles avec des risques de traumatismes, l'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite... avec des risques de brûlures et d'asphyxie, la dispersion dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, ingestion ou contact. Sur le Grand Lyon, les hydrocarbures représentent notamment les plus gros volumes transportés. Les gros porteurs de produits chimiques sont surtout issus de Saint-Fons et Pierre-Bénite.

La voie routière, principale porteuse de risque

Les risques TMD sont liés aux trois types de voie de circulation :

- le risque routier est très majoritaire sur la Métropole de Lyon, la voie routière supportant près de 2/3 du trafic. Les axes de contournement jouant leur rôle, le centre-ville est moins vulnérable. Mais de nombreux établissements accueillant du public sont situés à proximité de grands axes ;
- le risque lié voies ferrées : elles représentent 1/3 des flux de matière dangereuse. Moins accidentogène que la route, leur passage en cœur de ville dense (Perrache, Part-Dieu) expose toutefois plus de population aux risques liés aux TMD ;
- le risque lié aux voies fluviales : les flux y transitent sont faibles mais en augmentation ; tendance qui devrait s'affirmer.

Sur la Métropole de Lyon, les principaux sites de risque sont le périphérique et l'autoroute A7, souvent saturés et traversant des secteurs vulnérables (denses et/ou accueillant des populations fragiles tels que jeunes et personnes âgées), ainsi que les gares de voyageurs, surtout quand elles accueillent des espaces commerciaux (Part-Dieu, Confluence) ou quand elles se trouvent dans des centres-villes qui concentrent les équipements et les populations vulnérables (Genay, Givors).

Une prise en compte peu aisée dans la planification urbaine

Une prise en compte véritablement opérationnelle des TMD liés aux transports terrestres dans le PLU-H n'apparaît pas aisée.

Cependant, l'agglomération lyonnaise a été précurseuse dans son approche du risque TMD. Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise (SPIRAL) a permis la mise en place d'une réflexion sur la problématique TMD, aboutissant à la réalisation d'un livre blanc en 1998, et des cahiers des charges pour l'aménagement de plateformes multimodales ou de zones de stationnement sur aire d'autoroute. Ses travaux ont également permis la mise en place d'un plan de circulation par route des matières dangereuses dans l'agglomération lyonnaise, par arrêté préfectoral du 7 décembre 2000. Ce plan de circulation définit à la fois un périmètre homogène interdit au transit et un périmètre réglementé pour la desserte interne (assorti d'une interdiction de circulation aux heures de pointe pour les véhicules TMD de plus de 19 tonnes, d'axes privilégiés à emprunter et des interdictions de circulation pour les TMD sur certains lieux de rassemblement tels que les marchés forains). Cet arrêté préfectoral a été révisé et mis à jour en mai 2016 pour tenir compte des évolutions (nouvelles voiries, nouveaux équipements...).

Les autres risques technologiques présents sur ou à proximité du territoire métropolitain

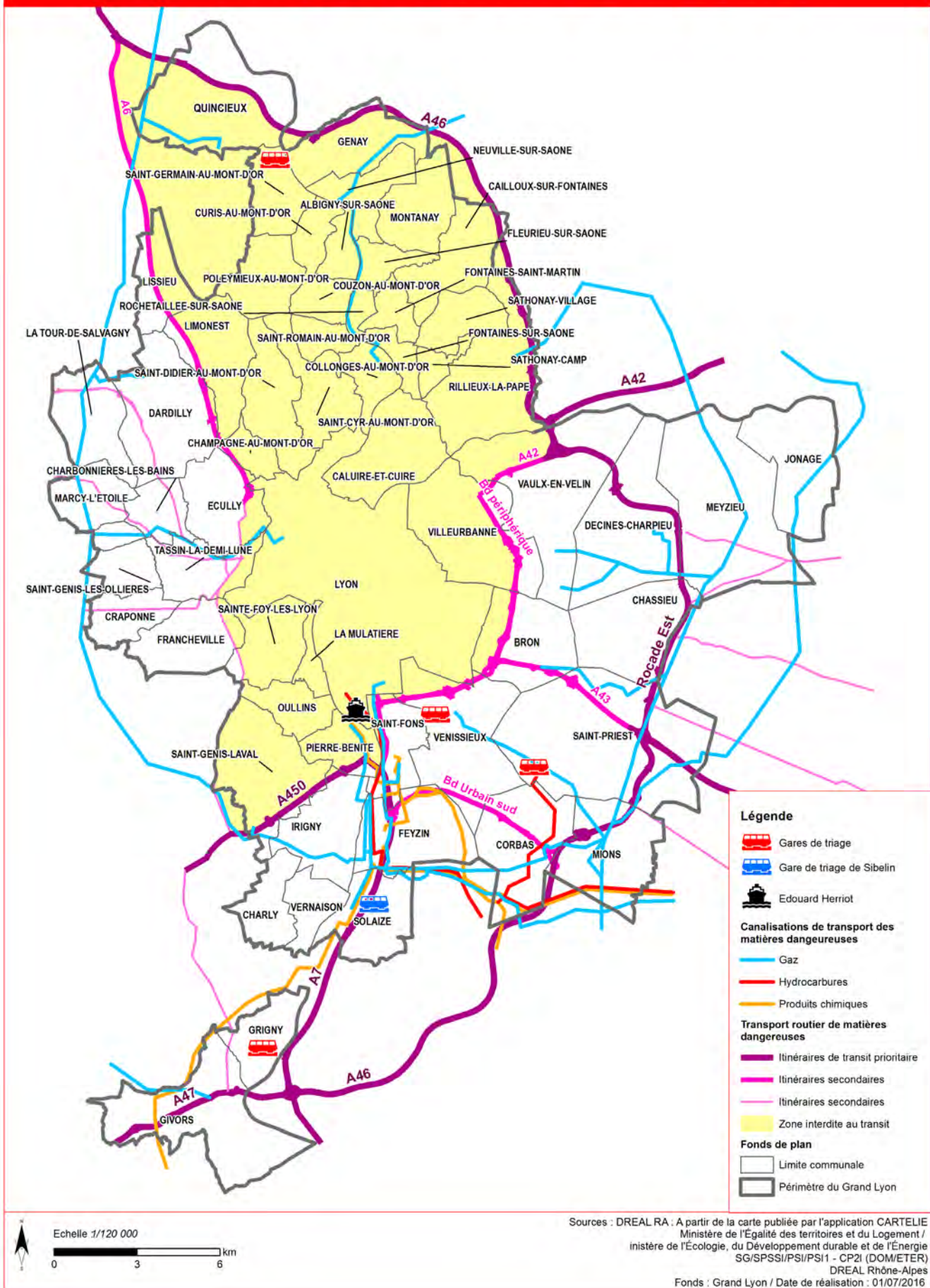
- Le risque de rupture de barrage : la rupture du barrage du Vouglans (Jura), situé sur la rivière de l'Ain, représente un risque (inondation) pour 23 communes du Grand Lyon, dans le Val de Saône, Rhône Amont, Portes du Sud et Lônes et Coteaux du Rhône.
- La Zone de Sécurité Renforcée des centrales nucléaires du Bugey (35 km) et de Saint-Alban (40 km) ne s'étendent pas aujourd'hui jusqu'aux communes de la Métropole de Lyon.

ENJEUX

Les risques technologiques : une cohabitation historique avec l'urbain

- > L'application et le respect des dispositions des PPRT, les anticiper lorsque les PPRT ne sont pas encore approuvés.
- > L'intégration positive des risques technologiques dans l'aménagement des territoires (résilience), en s'appuyant sur les projets tels que celui de la vallée de la chimie.
- > L'approfondissement, malgré la difficulté de l'exercice, des liens entre transports de matières dangereuses et urbanisme, dans la perspective d'une plus grande protection des habitants.

Risque technologique : transport routier de matières dangereuses



Nuisances et pollutions : les sites et sols potentiellement pollués, la pollution atmosphérique et le bruit

(Cf. Tome 2 « L'État Initial de l'Environnement »)

Sites et sols potentiellement pollués : une connaissance nécessaire pour garantir la mutabilité des sites

Définition

Sites et sols pollués

Un site pollué est un site dont le sol, ou le sous-sol, ou les eaux souterraines ont été pollués par d'anciens dépôts de déchets ou l'infiltration de substances polluantes, cette pollution étant susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement (...)

Source : Ministère de l'Environnement (1994)

Les substances les plus fréquemment présentes sont les hydrocarbures, le chrome, le cuivre, l'arsenic et les solvants halogénés.

Chiffres-clés

Sites et sols potentiellement pollués

- 506 sites potentiellement pollués sur le territoire du Grand Lyon (BASIAS 2014)
- 219 sites et sols pollués sur le territoire (BASOL 2011)
- Près de la moitié des sites repérés par la base de données BASOL du territoire sont traités et sous surveillance (42%)

Les inventaires nationaux

Pionnière en la matière, la France a constitué deux inventaires :

- BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) recense les sites ayant accueilli par le passé une activité industrielle ou de service et qui sont, de fait, susceptibles d'être pollués. Croisée avec les données des établissements « sensibles » (crèches, écoles...), elles permettent d'identifier des sites pour lesquelles une investigation devra définir la pollution du site ;
- BASOL inventorie les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

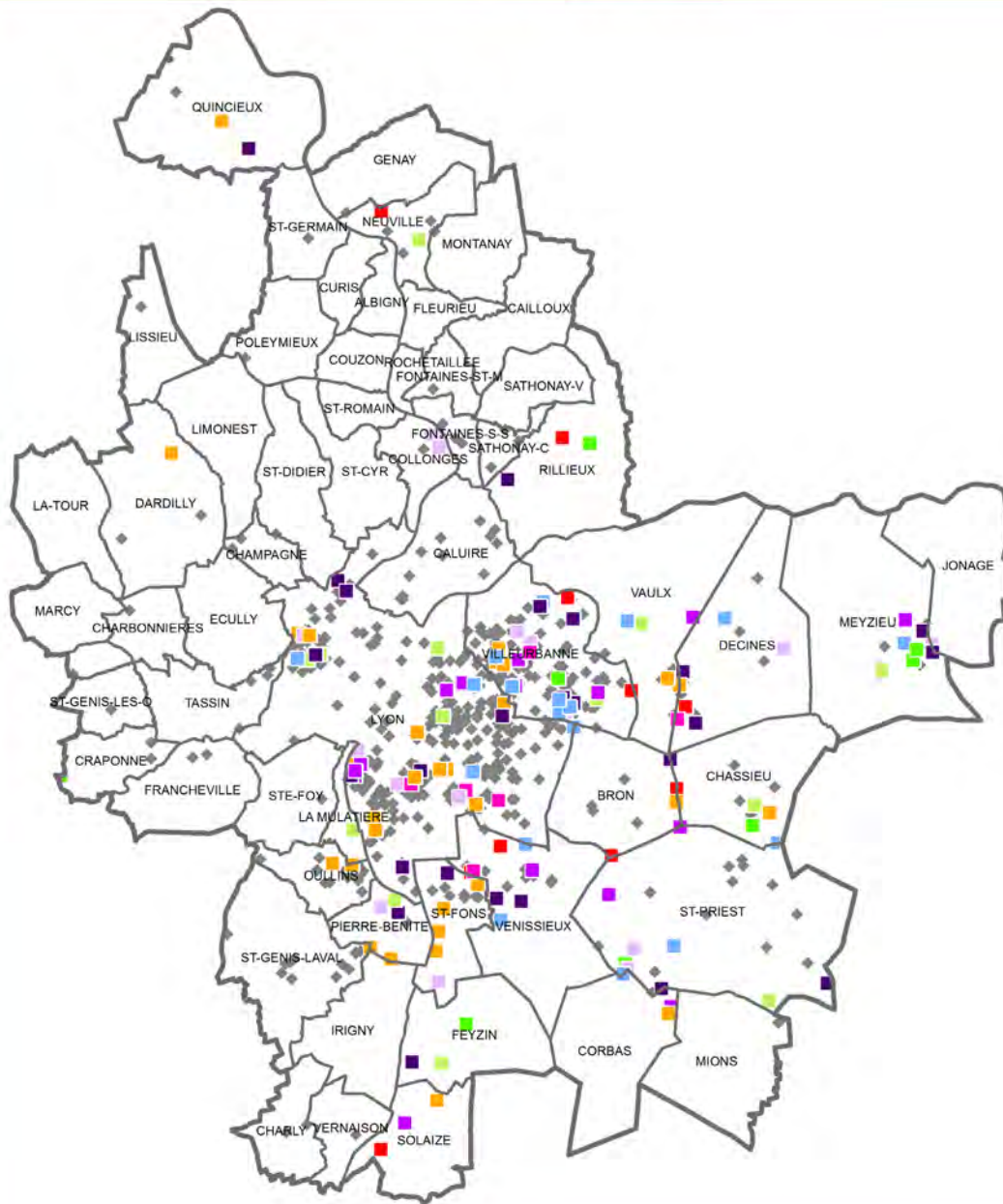
La Loi ALUR prévoit l'introduction de l'information sur les sols pollués dans les Plans Locaux d'Urbanisme avec l'identification de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), correspondant aux sites BASOL, qui seront annexés au PLU-H. Par ailleurs, l'Etat publiera une carte des anciens sites industriels et activités de services (correspondant à BASIAS) qui, à terme devra être prise en compte lors de la délivrance de certificat d'urbanisme.

Des sites potentiels concentrés dans le Centre, l'Est et le Sud de la métropole, mais aussi diffus sur l'ensemble du territoire

La Région Rhône-Alpes est la deuxième région après le Nord-Pas-de-Calais à être confrontée à ce problème. Le Grand Lyon, territoire industriel historique, compte de nombreux sites concernés. Ils se concentrent principalement dans les communes et les secteurs où l'activité industrielle est implantée historiquement, notamment :

- **le Centre** : Vaise, « croissant est » de Lyon et Villeurbanne, complexe pétrolier du port Lyon-Edouard-Herriot etc. ;
- **les communes de la vallée de la chimie** telles que Saint-Fons, Pierre-Bénite, Solaize, etc.
- **les zones d'activités de l'Est lyonnais** telles que celles de Vénissieux-Saint-Priest-Corbas, Meyzieu, etc.

Sites et sols potentiellement pollués



Légende

Site BASOL

Sites traités et libres de toute restriction

- Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
- Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire

Sites traités avec surveillance et/ou restriction d'usage

- Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
- Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
- Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat

Sites en cours de travaux

- Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre

Sites en cours d'étude

- Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral

Sites en cours d'évaluation

- Site nécessitant des investigations supplémentaires

Sites mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic

- Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire

- ◆ Sites BASIAS



Echelle 1/130 000
0 3 6 km

Sources : BASOL, BASIAS
Fonds : Grand Lyon

Date de réalisation : 08/07/2016

Connaissance des pollutions et reconquête des friches industrielles : le Grand Lyon fait référence

Une référence dans la gestion des sites et sols pollués

La Métropole de Lyon est devenue au fil du temps une collectivité de référence dans le domaine de la gestion des sites et sols pollués. Elle a ainsi développé plusieurs outils de connaissance et a créé en 2004 un service dédié qui lui permettent d'anticiper la problématique de la gestion des sols pollués, en composant avec les incertitudes. Ce service a notamment affiné avec précision les inventaires des sites et sols potentiellement pollués sur le territoire de la métropole, en développant plusieurs outils de connaissance de l'historique industriel du territoire et du fond géochimique des sols dans un objectif d'anticiper le plus possible la problématique des sols pollués.

Des incertitudes et des risques : le difficile suivi des terres excavées et le risque de pollution des eaux souterraines et superficielles

Les sites et sols pollués sont mieux connus et traités. Pourtant, s'ajoutant à des coûts de réhabilitation parfois prohibitifs, des incertitudes et des risques persistent.

Des pollutions, dont l'origine est mal connue, sont en effet plus difficiles à appréhender. Les terres excavées en font partie. Issues de chantiers parfois anciens (stabilisation du cours du Rhône par exemple), leur suivi et leur gestion ne sont pas aisés, même pour les chantiers actuels de reconversion des friches : ne pouvant pas être toujours être gérées sur site, ces terres sont évacuées hors site, générant des surcoûts et des volumes conséquents de matériaux à valoriser ou à éliminer.

Le risque de pollution des eaux souterraines et superficielles est également réel, et parfois avéré. Les sols étant un milieu de transit des pollutions de tout type, leur pollution peut impacter d'autres composantes de l'environnement. Les eaux souterraines et superficielles sont particulièrement touchées. L'infiltration par les eaux de pluie, qui lessivent des terrains chargés de substances polluantes (hydrocarbures...), peut impacter les nappes souterraines. Ceci d'autant plus que, sur le Grand Lyon, 80% des sites et sols pollués sont situés à proximité d'une nappe, utilisée de surcroît (industrie, eau potable, agriculture). Les nappes de l'Est lyonnais font l'objet d'actions via le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Est lyonnais, des pollutions parfois importantes y ayant été détectées.

Des projets phares de réhabilitation des friches industrielles

Même si le territoire grandlyonnais n'a pas autant souffert de la désindustrialisation que nombre d'autres ré-

gions, l'abandon de certains sites productifs du fait de la fermeture d'usines et/ou de casernes a donné lieu à de nombreuses friches industrielles. Souvent rattrapées par l'urbanisation, ces friches se situent dans des secteurs de développement urbain et constituent de réelles opportunités foncières. La volonté de la collectivité de saisir ces opportunités et le coût souvent trop important pour le privé de remise en état des friches ont conduit à des partenariats pour les réhabiliter. Cette tendance de fond est devenue une caractéristique de l'urbanisation récente.

Des grands projets sont ainsi réalisés sur le territoire du Grand Lyon. Parmi eux, le projet Confluence, labellisé éco-quartier en 2009, a permis de reconvertir 150 ha de friches industrielles en une extension exemplaire de l'hyper-centre grandlyonnais. D'autres projets, s'étendant parfois sur de plus larges portions du territoire, ont également vu le jour : le Carré de Soie à Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, en cours de réalisation, le quartier de Vaise (Lyon 9e), où les docks ont laissé place à un pôle numérique, les multiples projets à Gerland (Lyon 7e), etc.

Si cette reconversion est souvent souhaitable et possible, elle nécessite une gestion et une connaissance en amont des risques de pollution des sols. La problématique de la pollution des eaux souterraines et superficielles appellent par exemple à une certaine prudence dans les choix d'urbanisation des territoires les plus sensibles.



Ancien marché gare, Confluence (Lyon 2^e)



ZAC des Maisons Neuves sur une friche industrielle (Villeurbanne)

■ La pollution atmosphérique : des dispositifs en place et des signes d'amélioration sur un territoire très exposé

À l'heure du développement de métropoles, voire de mégapoles, concentrant une part grandissante de la population mondiale, la pollution atmosphérique est devenue un enjeu majeur de santé publique. La croissance économique s'est en effet accompagnée dans la plupart des villes du monde par une forte diminution de la qualité de l'air. Le Grand Lyon ne fait pas exception. Plusieurs facteurs, qui pour certains constituent des atouts économiques, l'exposent même à une sérieuse pollution atmosphérique : sa position de carrefour du transit routier national et européen, son important tissu industriel, sa situation géographique et son climat favorable à l'accumulation des polluants. Cette pollution a des conséquences sur la santé des habitants mais aussi sur l'environnement et le patrimoine bâti.

Face à ces nuisances et pollutions, les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer au travers de leurs décisions d'urbanisme et d'aménagement. Le PLU-H peut, dans son champ d'action, conditionner les déplacements, les constructions, la répartition des activités et des risques.

Des sources de pollution multiples, mais une prédominance des transports et de l'industrie

Les principaux polluants présents sur l'agglomération sont les particules en suspension, les oxydes d'azote, l'ozone et le dioxyde de soufre. Métaux lourds, Composés Organiques Volatiles (COV), Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et les poussières s'y ajoutent.

Si les sources de pollution sont multiples, les principaux secteurs d'émissions sont :

- **le transport routier**, représentant près d'un tiers des émissions de particules (données 2008) ;
- **l'industrie**, source très majoritaire de certains polluants : soufre, oxyde d'azote, métaux lourds... ;
- **les logements et bureaux**, via la combustion de ressources fossiles ou de bois.

L'agriculture (émission de méthane, utilisation d'engrais et de pesticides) représente une très faible part des émissions sur la métropole du fait de la forte urbanisation du territoire.

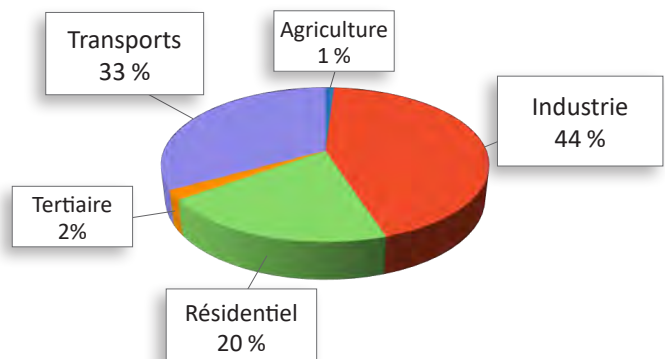
Les pollens représentent une autre source de nuisance atmosphérique. Les allergies touchent un grand nombre de grandlyonnais. Le Grand Lyon est en effet concerné par des risques forts sur les pollens de bouleau, frêne, platane, graminées. L'ambroisie, largement implantée sur le territoire, est particulièrement surveillée.

Chiffres-clés

Pollution et qualité de l'air

- 6 polluants dépassent les seuils réglementaires entre 2007 et 2010 sur l'agglomération : dioxyde d'azote, particules PM10 et PM2.5, benzène, ozone et benzo(a)Pyrène ;
- En 2015, sur la métropole, 90 000 personnes étaient soumises à des niveaux supérieurs à la valeur limite pour le dioxyde d'azote ;
- En 2013, près de 100 000 habitants ont subi des niveaux d'ozone dépassant la valeur cible pour la santé.

Répartition des émissions de PM10 en 2012 sur le Grand Lyon, par source d'émission



Des conséquences potentielles sur la santé

La présence de polluants dans l'air grandlyonnais a des conséquences potentielles sur la santé, en pénétrant dans le système respiratoire : altération respiratoire, hyperactivité bronchique, toux, irritations des yeux et de muqueuses, essoufflements, sensibilisation au pollen, allergies, maladies cardio-vasculaires, cancers, etc. Les polluants peuvent aussi participer aux pluies acides.

Une répartition très hétérogène des polluants, des concentrations fortes et des dépassements de seuils réglementaires

Tout le territoire est concerné par la pollution atmosphérique

Pour appréhender les conséquences d'un polluant dans l'agglomération, il faut considérer les effets de concentration, de dispersion, d'exposition, etc. Les franges de l'agglomération (Meyzieu, Jonage, Givors, Grigny, etc.) sont par exemple touchées par la pollution à l'ozone, gaz qui se disperse en s'éloignant de ses sources d'émission anthropiques (*cf. cartes*). Les effets de « rue canyon » dans les zones les plus densément urbanisées (Lyon et Villeurbanne, certains secteurs des centres des communes notamment) gênent la dispersion des polluants. Les sites densément peuplés situés à proximité de sources importantes de polluants (routes, industries, etc.) sont également très vulnérables. Mais même si ces zones sont plus concernées que d'autres, l'ensemble du territoire grandlyonnais est exposé à la pollution atmosphérique.

Des zones de concentration des polluants près des axes de circulation et dans des zones densément peuplées, souvent corrélées aux dépassements de seuils réglementaires

Malgré le constat d'une pollution généralisée, des zones de fortes concentrations peuvent être observées. Elles correspondent souvent aux espaces où sont mesurés des dépassements des seuils réglementaires pour certains polluants. Plusieurs entités territoriales sont touchées :

- **les axes de circulation** : tous les axes sont concernés, notamment par la pollution au dioxyde d'azote et les particules fines. Les mesures sont particulièrement préoccupantes autour des grands axes (périphérique, autoroutes...) et dans la partie centrale de l'agglomération. L'A7 a par exemple présenté 69 jours de dépassement de la valeur limite réglementaire pour les particules ;
- **à proximité des zones industrielles** : la région lyonnaise est notamment impactée par la pollution au benzo(a) pyrène. Il est particulièrement concentré dans le Sud de l'agglomération ;
- **certaines zones périurbaines ou rurales**, concernées par des dépassements de valeur limite des particules et de l'ozone.

Compte-tenu de la densité urbaine de la Métropole de Lyon, près de 36 000 habitants sont exposés aux dépassements de valeur limite pour le dioxyde d'azote, plus de 100 000 habitants pour les particules PM10 et près de 100 000 habitants à l'ozone (sur une population totale d'environ 1,3 million d'habitants). Pour ce dernier, l'Est et le Sud sont notamment concernés.

Définition

PM10 et PM2.5 : particules fines dont le diamètre est inférieur à 2,5 ou 10 micromètres.

Les particules en suspension PM10 sont inhalables ; les particules PM2,5 pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire.

Une autre forme de pollution atmosphérique : les nuisances olfactives

Stations d'épuration, centres de valorisation et stockage des déchets, élevages, gaz d'échappement... génèrent aussi des nuisances olfactives. Elles peuvent altérer le bien-être des populations et traduire la présence de gaz toxiques. Le réseau Respiralyon, regroupant citoyens volontaires, collectivités, industriels... permet de produire en temps réel une carte d'état des lieux utilisée pour alerter en cas de forte nuisance.

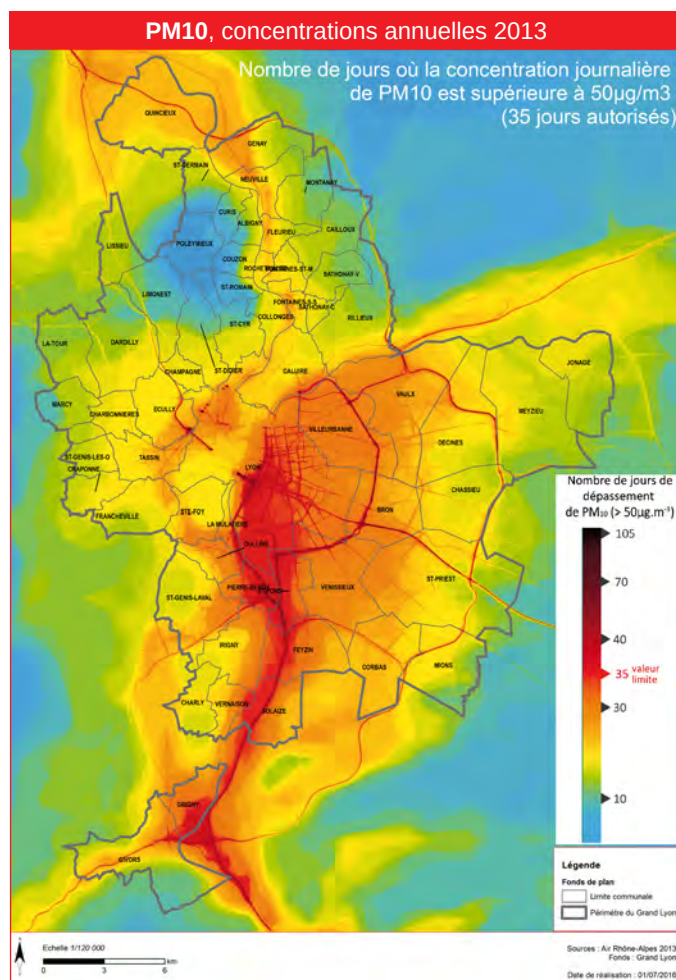
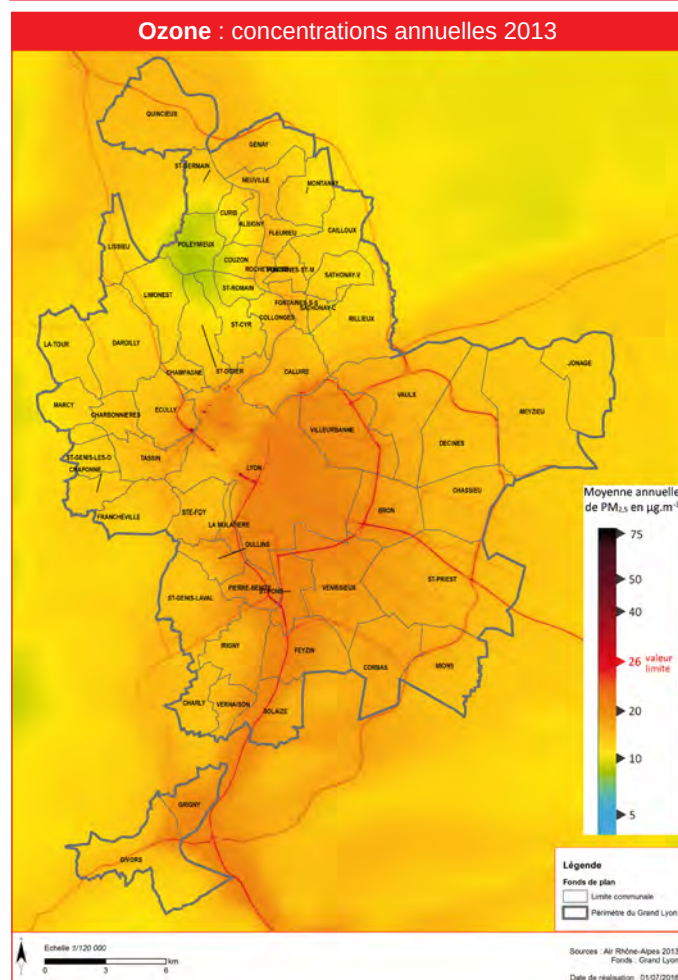
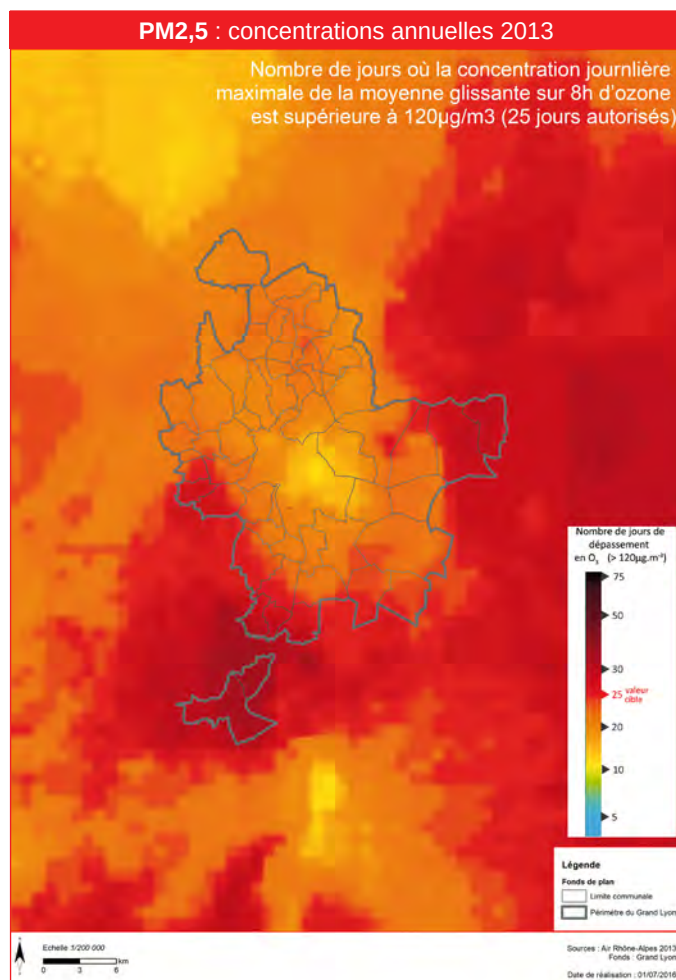
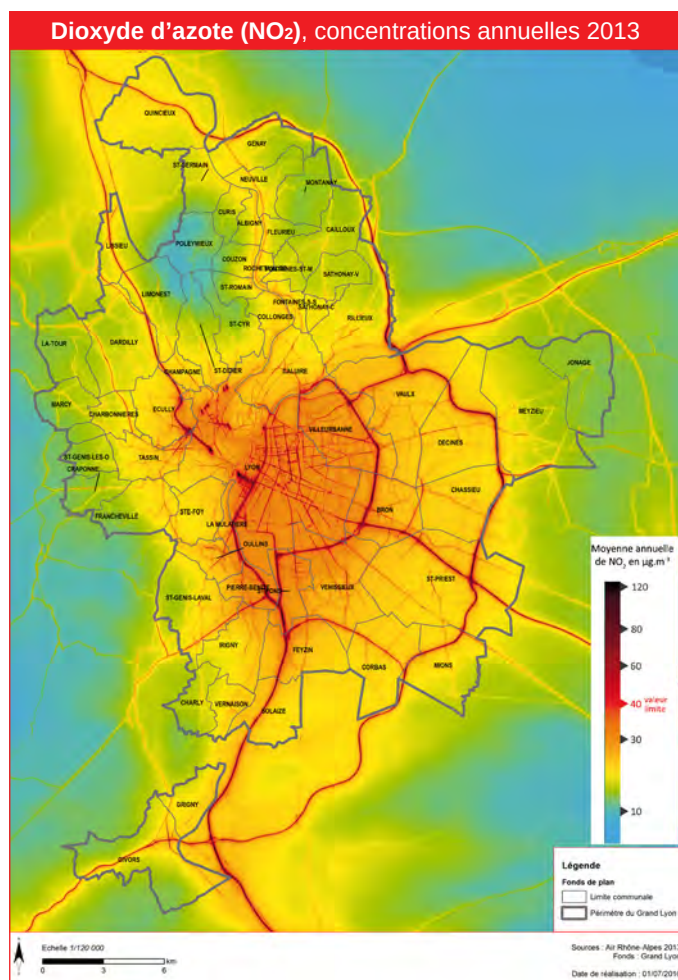


Pollution atmosphérique sur Lyon

Une amélioration insuffisante, mais importante et réelle

Si les seuils réglementaires sont régulièrement dépassés et les objectifs tendanciels du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ne sont pas atteints, la situation du Grand Lyon s'est toutefois améliorée depuis une dizaine d'années. Excepté pour l'ozone, tous les polluants sont concernés par cette diminution : entre 2010 et 2013, les émissions de dioxyde de soufre ont chuté de 80%, de 36% pour les particules PM10, de 25% pour le dioxyde d'azote... Les nouvelles réglementations, les améliorations technologiques et la volonté du Grand Lyon d'aller au-delà de la norme imposée pour les oxydes d'azote peuvent en partie expliquer cette tendance.

Concentrations des polluants



L'urbanisme et la pollution atmosphérique : des leviers d'action existants, encore mal identifiés

Si la question de la pollution atmosphérique dépasse le cadre de l'urbanisme, celui-ci peut partiellement contribuer à y répondre. Cependant, les opérations d'aménagements peuvent constituer des leviers intéressants pour traiter des pollutions de proximité et influencer sur les mécanismes d'exposition.

La forme et la disposition des bâtiments conditionnent en partie la ventilation et la dispersion des polluants : les effets de « rue canyon » pourraient être atténués, voire évités. Les végétaux captent également certains polluants : coefficient de pleine terre, plantation d'arbres... sont alors des moyens limitant la pollution atmosphérique localement. Ces principes et ces aménagements sont d'autant plus intéressants qu'ils atténuent d'autres nuisances, tels les îlots de chaleur urbain et la pollution sonore, ou encore pour répondre à un besoin social de proximité de nature en ville (cf. Partie 1.2 et Partie 4.3).

En lien avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU), les choix d'urbanisme peuvent aussi influencer sur les modes de déplacements. Promouvoir les transports collectifs, rechercher à réduire les distances entre commerces et habitations, entre domicile et travail... incitent à une diminution de l'usage de véhicules motorisés polluants.

Plan Oxygène de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon agit depuis déjà plusieurs années en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, dans différents domaines et via des actions issues de politiques multiples (Agenda 21, Plan Climat, PLU...). Ces actions sont rassemblées depuis juin 2016 autour d'une stratégie métropolitaine traduite dans le Plan Oxygène de la Métropole (2016-2020). Ce plan cible et croise de multiples actions dans les domaines :

- des transports : développement des transports collectifs, incitation au covoiturage, déclassement de l'autoroute A6/A7, mise en œuvre d'une zone à faible émission concernant d'abord les poids lourds les plus polluants puis les véhicules utilitaires, etc. ;
- de l'habitat : aide à la rénovation thermique des logements, au remplacement des modes de chauffage (bois particulièrement polluant), etc. ;
- de l'économie : animation et la réalisation d'audits énergétiques auprès des entreprises, en collaboration avec la CCI et la CMA, renforcement de l'innovation dans les nouvelles technologies plus propres, etc. ;
- de l'urbanisme : identification des secteurs et des populations fortement exposés, identification des mécanismes de dispersion liés à la composition urbaine, des destinations non compatibles avec les secteurs fortement exposés.



Transport en commun (Francheville)



Rue Sergent Michel Berthet, réaménagée et végétalisée (Lyon 9^e)

■ Des nuisances sonores diffuses, des concentrations autour des grands axes routiers

Au fur et à mesure de l'évolution du paysage urbain, qui a vu des espaces parfois très spécialisés devenir de plus en plus mixtes, les bruits ont diminué en intensité mais ont aussi changé de temporalité : de bruits parfois extrêmes, localisés et discontinus (bruits industriels notamment), l'environnement sonore urbain est passé à des bruits moyens diffus et continus, laissant peu de place aux « silences ».

Dans tous les pays industrialisés, le bruit a peu à peu été perçu comme une pollution endémique, nuisant à la qualité de vie. L'État et les collectivités territoriales, dont le Grand Lyon, ont alors intégré cette problématique transversale dans leurs compétences.

Chiffres-clés

Nuisances sonores

- 20 balises de mesure sur l'agglomération ;
- 24% des habitants du Grand Lyon sont potentiellement exposés au-delà de 68 dB(A) (point noir de bruit) ;
- environ 1% de la population grandlyonnaise est exposé aux nuisances sonores ferroviaires ;
- le bruit est la nuisance la plus souvent citée par les habitants dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants.

Les entrées de ville

Les dispositions de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme (issu de la « loi Barnier ») conditionnent les possibilités d'urbanisation le long des grands axes à l'existence d'un projet urbain intégré au document d'urbanisme. Cet article vise à promouvoir une urbanisation de qualité sur ces sites, généralement en entrée de ville : prise en compte de la sécurité, de la qualité architecturale, de la qualité de l'urbanisme et des paysages, mais aussi des nuisances, dont les nuisances sonores.

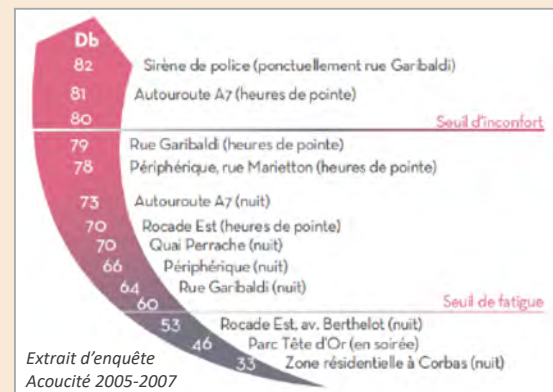
Définir et mesurer les nuisances sonores, un exercice complexe

Le bruit est un phénomène complexe, dont la perception est à la fois objective et subjective. S'il peut être mesuré physiquement, il dépend aussi de la perception physiologique et psychologique de chacun. Contrairement au son, il procure une sensation désagréable ou gênante à l'oreille. Malgré le fait que le bruit dépend du lieu, d'une durée, du ressenti de chacun... des indicateurs de mesure existent.

Ainsi, l'unité utilisée pour caractériser les bruits dans l'environnement est le décibel pondéré dB(A). Les bruits ne sont audibles qu'à partir de 10 dB(A). Ils font ensuite partie intégrante de notre vie quotidienne, nous accompagnent jusqu'à un seuil de 75 dB(A). Dès lors, le bruit commence à devenir pénible. Passé 85 dB(A), il existe un risque de lésion du système auditif.

Suivant la réglementation nationale, les infrastructures bruyantes sont classées en 5 catégories, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté impose des objectifs d'isolation renforcés, et sera reporté au Plan Local d'Urbanisme. Ces classements, ainsi que le Plan d'Exposition au Bruit (PEB), permettent ce type de prescriptions et la prévention auprès des acteurs concernés.

Ces indicateurs ne mesurent cependant pas la gêne occasionnée par le bruit, qui reste évaluée aujourd'hui par des enquêtes déclaratives auprès des habitants.



La mesure du bruit sur le Grand Lyon

Le Grand Lyon dispose d'un Réseau Permanent de Mesure et de suivi des bruits urbains depuis 2008. Il est géré par l'association Acoucuté en partenariat avec le Service Ecologie et Développement Durable du Grand Lyon. Il produit des informations publiques et a pour objectif d'anticiper, suivre et capitaliser des connaissances qui permettraient d'intégrer la nuisance sonore dans les grands projets urbains. Le Grand Lyon a par ailleurs produit des cartes de bruit prenant en compte les bruits continus dans l'environnement, exprimés en Lden (indicateur européen de bruit).

Les axes de circulation, notamment routiers, principales sources de pollution sonore

La position géographique du Grand Lyon, au croisement de nombreuses infrastructures de transports, est un atout économique. Mais, en plus de la pollution atmosphérique, cette position implique une exposition à une autre nuisance : le bruit. Autoroutes, périphérique, et voies ferroviaires en sont les principales sources, et concentrent autour d'eux les dépassements de seuils :

- **sur le Grand Lyon, c'est le bruit d'origine routière qui domine.** Les nuisances se concentrent alors évidemment autour des grands axes de circulation : A43 (Saint-Priest et Bron), A46 (Rillieux-la-Pape), A7 (communes au sud de Lyon), boulevard périphérique Laurent Bonnevay, etc. ;
- **le bruit ferroviaire est surtout observé dans la vallée de la Saône** et dans la partie aval du Rhône. Les voies pénétrants au centre de l'agglomération et utilisées pour le fret, très bruyant, sont au cœur de la problématique du bruit ferroviaire. TER et tramways génèrent des nuisances moindres mais présentes. Au sud de l'agglomération, bruit ferroviaire et bruit routier se cumulent par endroits ;
- **le bruit aérien est très localisé autour des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Corbas.** Le projet de développement de l'aéroport Saint-Exupéry sur 15/20 ans implique que Jonage et Meyzieu seront concernés par les zones de nuisances. La population grandlyonnaise n'est aujourd'hui pas exposée au-delà des seuils de la réglementation.

Perceptible dans toute l'agglomération, le bruit dépasse néanmoins des seuils réglementaires dans le Centre (quais du Rhône notamment, et grandes avenues), mais aussi dans les bassins de vie Portes du Sud et Porte des Alpes. Le Val de Saône et quelques communes telles que Caluire-et-Cuire, Saint-Fons, Feyzin et Solaize s'ajoutent à ces espaces exposés à de multiples sources de bruits (infrastructures de transport, industrie, populations).

Les autres sources de bruit, plus localisées mais régulières

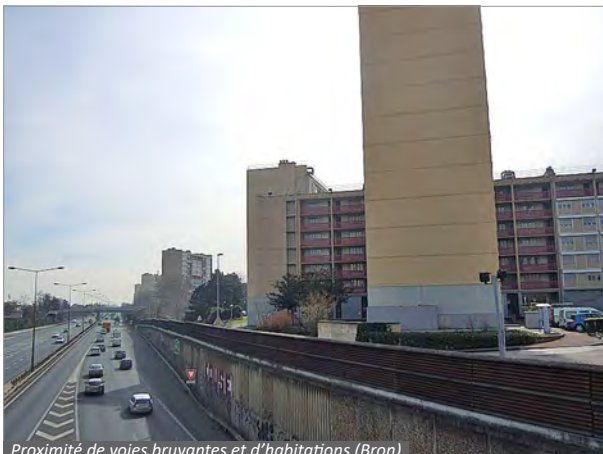
La mixité des fonctions dans l'espace urbain a rapproché habitants et activités : bruit industriel, bruit lié aux activités et bruit de voisinage génèrent des nuisances plus localisées mais régulières, voire constantes. Leur traitement est spécifique, et est effectué par les acteurs et riverains concernés.

Des conséquences potentielles sur la santé et le bien-être

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime qu'une exposition prolongée au bruit, ou une exposition courte à un bruit excessif, a des effets divers sur la santé : stress, troubles du sommeil, de la concentration et de l'apprentissage, voire même troubles cardiovasculaires sur le long terme.



Entrées sud de Lyon et port E. Herriot



Proximité de voies bruyantes et d'habitations (Bron)



Entrée nord de Lyon par l'A6

Mesures contre le bruit, développement de zones de calme : tendances récentes

La création de voies de contournement a permis d'écarter la majorité du transit Nord-Sud de l'hypercentre. Toutefois, la desserte routière des diverses polarités génère des migrations pendulaires importantes conduisant à une concentration des flux au cœur de l'agglomération, et engendrant congestions et nuisances.

L'analyse des valeurs de bruit suivies annuellement montre une diminution du bruit lié aux grands axes routiers dans les zones périphériques et une stabilisation des nuisances à l'intérieur de l'agglomération, notamment dans certaines « rues canyons » où le trafic est saturé.

Pour sa plus grande part, cette diminution s'explique par les améliorations techniques concernant la motorisation des véhicules, des pneumatiques, des chaussées. Pour autant, les politiques publiques y ont aussi leur part. L'abaissement des vitesses y contribue. Les politiques de développement des transports collectifs et en faveur des déplacements doux (plan piéton, Vélo'V, location de véhicules électriques), favorisant le report modal, contribuent à ne pas augmenter le trafic routier.

L'urbanisme influe partiellement sur l'amélioration potentielle vis-à-vis de cette nuisance, en agissant notamment sur les choix de localisation du développement. Un enjeu important réside ainsi dans les choix de densité urbaine autour des grands axes ou sites bruyants, et donc de concentration de population exposée : des arbitrages, souvent complexes, sont à prévoir pour conjuguer, dans la mesure du possible, les intérêts d'une mixité plus forte (proximité des commerces, des emplois, réduction des distances de déplacements, meilleure accessibilité des quartiers proches des grands axes...) avec ses défauts (cohabitation d'activités parfois bruyantes avec des logements, concentration de population autour de grands axes, etc.).

Par ailleurs, le repérage et la préservation de zones de calme constituent des leviers d'action intéressants pour que les populations puissent trouver même temporairement le « silence » et se ressourcer.

Une nouvelle fois, végétation et espaces verts jouent un rôle dans la réduction de cette nuisance : l'incitation à la création d'espaces verts, de mouvements de terre (talus), la plantation de végétation dense autour des grands axes peuvent faire obstacles aux nuisances sonores, les atténuer dans une certaine limite. Le mobilier urbain comme obstacle acoustique et l'isolation acoustique des bâtiments y contribuent également.



ENJEUX

Nuisances et pollutions : les sites et sols potentiellement pollués, la pollution atmosphérique et le bruit

- > La conciliation du développement urbain et de la protection des nappes au regard de la pollution des sols.
- > L'anticipation de la reconversion des friches industrielles susceptibles de comporter des sols pollués : réflexion sur les usages compatibles, impacts sanitaires possibles, surcoûts générés, etc.
- > La recherche d'équilibre entre l'intensification urbaine et la protection des habitants face à différentes nuisances, notamment liées à la proximité des axes routiers (pollution de l'air, bruit).
- > La préservation et la délimitation de zones de calmes et de moindre exposition au bruit (espaces publics, bâtiments, etc.) sur l'ensemble du territoire.
- > La priorisation de l'action sur les secteurs les plus exposés aux nuisances, notamment lorsqu'ils sont exposés à plusieurs nuisances.
- > La promotion d'un développement permettant le délaissement des véhicules individuels motorisés : ville des courtes distances, limitation de l'extension urbaine, transports collectifs de plus en plus structurants...
- > L'anticipation des effets du changement climatique sur la pollution atmosphérique (cf. Partie 4.3).

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

(cf. Tome 2 du rapport de présentation)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise

De manière générale, le Scot préconise que, dans les zones de risques identifiées, les PLU déterminent les conditions permettant d'assurer la prise en compte effective et la prévention des risques naturels ou technologiques et des nuisances de toute nature. En particulier, la détermination des droits à construire qu'ils confèrent et les conditions imposées aux opérations de construction ou d'aménagement qu'ils autorisent sont adaptées à l'intensité du risque identifié.

Les risques naturels

• La prévention des risques d'inondation et de ruissellement

Pour une meilleure prévention et gestion des risques d'inondation, le Scot :

- identifie les zones d'épandage et d'expansion des crues, ainsi que les zones peu urbanisées touchées par le risque d'inondation. Pour ces zones, le Scot préconise leur préservation de l'urbanisation et/ou d'aménagement de nature à renforcer le risque et/ou à augmenter le nombre de personnes soumises au risque ;
- indiquent que mes secteurs où les ruissellements consécutifs aux événements pluviaux engendrent des inondations ou des érosions, ainsi que les zones dites « de production » situées en amont, sont identifiés dans les PLU, afin d'assurer la prévention des risques naturels via des modalités définies dans les PLU.

• La prévention des risques géologiques

Le Scot préconise que les PLU édictent toutes prescriptions adaptées à l'aléa pour les zones exposées à un risque d'inondation ou de glissement de terrain.

Les risques technologiques

Concernant les risques technologiques, de manière générale, le Scot préconise que :

- les PLU adaptent les droits à construire qu'ils confèrent à la réalité et à l'intensité du risque identifié. Les opérations d'aménagement et de construction mettent en œuvre les mêmes orientations ;
- les Plans de Prévention des Risques Technologiques, une fois élaborés, sont pris en compte dans les PLU des communes concernées.

La pollution atmosphérique

Le Scot instaure un principe de sobriété énergétique pour réduire les émissions polluantes dans trois domaines prioritaires : les transports, l'habitat et le développement économique. C'est principalement dans le domaine des transports que des gains peuvent être réalisés. Le Scot édicte alors plusieurs orientations :

- viser une « ville des courtes distances » : localisation prioritaire des opérations d'urbanisme dans les polarités urbaines, favorisation de la vente locale des productions dans les secteurs agricoles proches de l'urbain, développement des modes doux, localisation des zones d'activités ;
- éviter la création de zones d'activités à l'écart des secteurs bien équipés
- favoriser l'utilisation des transports collectifs, notamment en localisant les opérations d'urbanisme à proximité des secteurs bien desservis par les transports collectifs ou dont l'amélioration de cette desserte est prévue.
- changer le mode de distribution des marchandises en ville.

Les nuisances sonores

Concernant le bruit et les nuisances sonores, le Scot préconise principalement :

- de limiter la vitesse sur les principaux axes routiers, principal facteur de nuisances phoniques ;
- de préserver des « zones calmes » isolées des sources de bruit ;
- d'adapter les projets urbains à l'ambiance sonore, particulièrement dans les zones exposées à des nuisances phoniques fortes : toute urbanisation est subordonnée à la mise en œuvre de dispositions contribuant à la protection des habitants vis-à-vis de ces nuisances.

D'autres documents de référence

D'autres documents de référence traitent des problématiques abordées dans cette partie. Ils sont décrits soit dans le Tome 2 du rapport de présentation, soit tout au long de ce Tome 1. Les principaux sont :

- les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
- les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- le Plan Séisme
- le Schéma Régionale Climat-Air-Energie (SRCAE) de la région Rhône-Alpes
- le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de la Métropole de Lyon
- le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise

4.3

Changement climatique et transition énergétique : une articulation avec l'aménagement du territoire encore peu évidente à identifier et à mettre en œuvre

Le rapport du GIEC de 2014 confirme que le lien entre activités humaines et accroissement des températures est « extrêmement probable ». Les activités humaines génèrent un surplus de gaz à effet de serre, et notamment de dioxyde de carbone, que les écosystèmes ne peuvent pas réguler sur un temps court. La forte concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère provoque alors un réchauffement climatique sur le long terme. Le phénomène n'est pas anormal à l'échelle géologique (plusieurs milliers ou millions d'années). Mais son ampleur et sa vitesse (des décennies, des siècles) sont préoccupants car ils occasionnent des bouleversements rapides qui ont de lourdes conséquences pour l'humain et l'environnement dans lequel il vit.

Les conférences internationales sur le sujet, telle la conférence de la COP 21 qui a eu lieu à Paris en novembre 2015, visent à trouver des accords pour que la communauté internationale se fixe des objectifs et un cadre d'action afin d'atténuer le changement climatique et s'y adapter. Certains États et des collectivités locales, telle la Métropole de Lyon, ont d'ores et déjà adoptés des stratégies à cet effet.

Ce phénomène de réchauffement climatique est fortement lié au système énergétique actuel, fondé massivement sur les ressources fossiles. Leur combustion pour le chauffage, l'électricité, les transports... génère en effet la grande majorité des gaz à effet de serre. La lutte contre le changement climatique nécessite alors de modifier notre système énergétique. Cela

implique de baisser nos consommations d'énergie, et a minima de diminuer la très importante dépendance actuelle aux énergies fossiles.

Par ailleurs, la problématique énergétique est également une question en soi : celle de la transition énergétique. Les projections concernant l'état des stocks des ressources fossiles indiquent que nous avons atteint un « pic » de production pour certaines de ces énergies. Il est difficile d'évaluer à quel horizon les stocks exploitables viendraient à manquer. Mais leur disponibilité se réduirait fortement au cours du siècle actuel, alors même que nos sociétés, et la Métropole de Lyon n'y déroge pas, restent aujourd'hui encore très dépendantes des énergies fossiles.

La conjonction de ces deux phénomènes (changement climatique et transition énergétique) aura des conséquences sur le territoire. Les documents d'urbanisme doivent les anticiper. Accroissement de certains risques, baisse de la production agricole, impact sanitaire des vagues de chaleur, variabilité de la ressource en eau, risque de pénurie d'énergie, précarité énergétique... sont autant de facteurs qui influent sur les modes de vivre et d'habiter les territoires. Le PLU-H de la Métropole de Lyon ne peut être le seul cadre d'action dans tous les domaines où agir est nécessaire. Mais il peut souvent impulser et créer des conditions favorables à la concrétisation d'objectifs fixés dans d'autres documents (SRCAE, Plan Climat, etc.).

Changement climatique et transition énergétique : des impacts sur le territoire

Le changement climatique : des évolutions rapides et des risques amplifiés

Un climat qui évolue rapidement

Un climat grandlyonnais soumis à plusieurs influences

Situé à l'interface de plusieurs entités climatiques, le territoire du Grand Lyon se caractérise par un climat semi-continental peu marqué où les influences océaniques et méditerranéennes vont s'exprimer. Il en résulte des hivers froids et secs et des pluviométries estivales importantes.

Cette situation générale est régulièrement perturbée par des épisodes méditerranéens ou océaniques pouvant modifier les conditions traduites dans les normales climatiques.

Concrètement, le climat grandlyonnais se caractérise aujourd'hui par :

- des précipitations modérées mais des événements exceptionnels réguliers, qui peuvent ponctuellement provoquer du ruissellement, des débordements de cours d'eau, des mouvements de terrain... ;
- une température moyenne de 11,9°C, plus douce que dans le département. Des écarts locaux sont relevés, notamment dus au relief ;
- un niveau d'ensoleillement qualifié de fort par rapport au territoire national, de 1932/heures par an.

Les évolutions probables : augmentation des températures et de la fréquence des épisodes de fortes chaleurs et de fortes pluies, une diminution des précipitations

Entre 1953 et 2009, les températures ont augmenté de 0,36°C (températures minimales) et 0,26°C (températures maximales) en moyenne par décennie.

Pour l'avenir, les modélisations laissent présager une augmentation des températures moyennes de 1 à 2°C d'ici 2030 et 2 à 5°C d'ici 2080. Toutes les saisons seraient marquées par une augmentation des tempé-

tures maximales. Le nombre de jours de fortes chaleurs seraient multipliés par 6 à 10 d'ici 2050, pour atteindre 6 à 10 jours. Faibles jusqu'en 2030, les jours de canicules pourraient atteindre une semaine d'ici 2050, et se démultiplieraient d'ici 2080.

Les précipitations seraient moins nombreuses, mais les épisodes de fortes pluies se multiplieraient.

Des risques amplifiés ou nouveaux

Une accentuation probable de risques existants

• Les risques liés à l'accentuation des épisodes de fortes pluies (cf. Partie 4.1 et 2)

Les épisodes de fortes pluies vont augmenter. Les inondations, les mouvements de terrain/glissements de terrain liés au ruissellement et aux débordements de certains cours d'eau risquent alors d'être accentués.

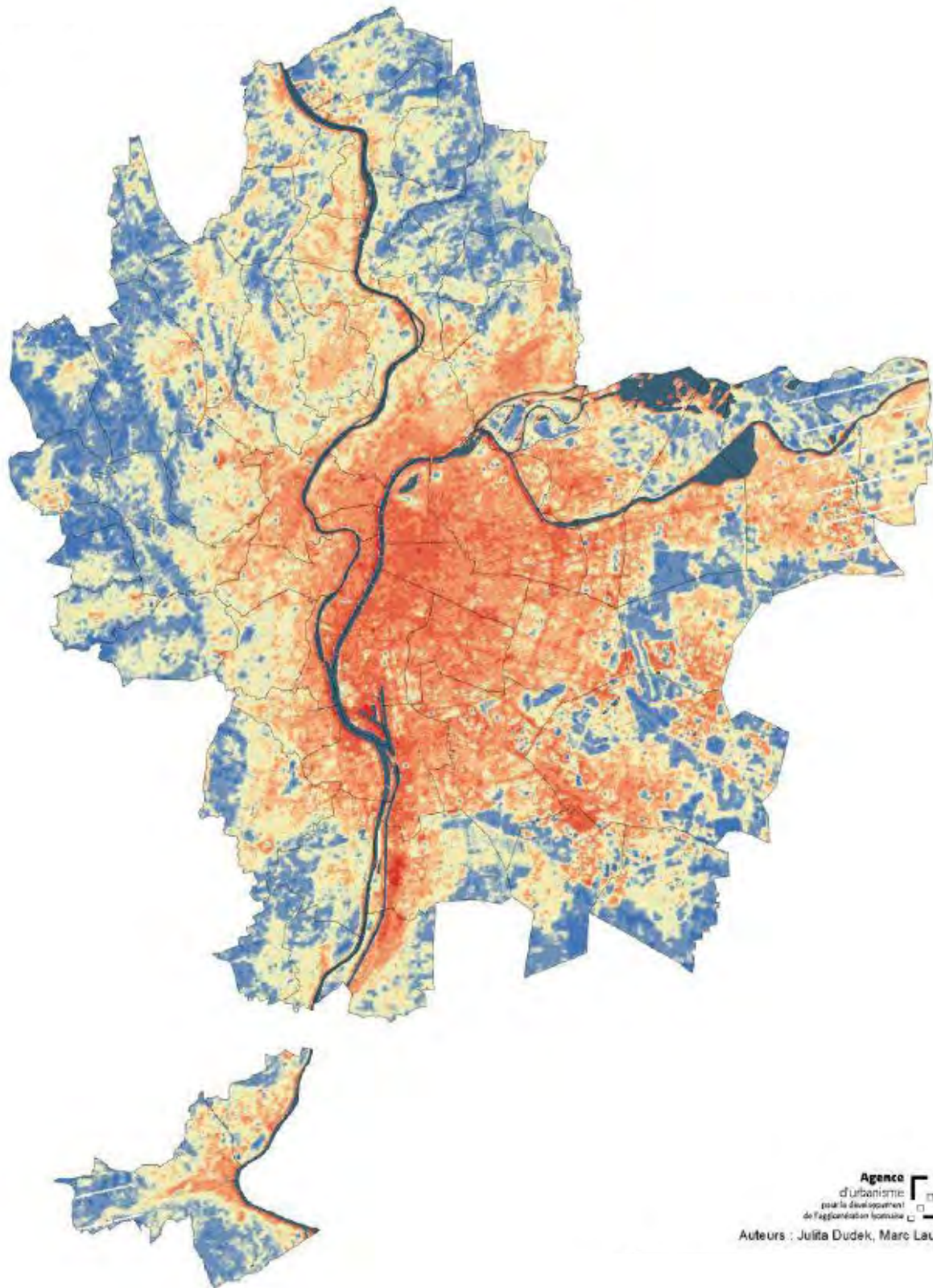
Les systèmes de traitement des eaux et de l'alimentation en eau potable pourraient être déstabilisés : les épisodes extrêmes pourraient les polluer, les surcharger, alors même qu'ils sont déjà ponctuellement fragiles aujourd'hui. Cela aurait des impacts sur le système même, mais surtout sur les nappes et donc la ressource en eau du Grand Lyon, que ce soit qualitativement ou quantitativement.

• Les risques liés à la pollution de l'air

Les épisodes caniculaires accentuent la probabilité de pics de pollution de l'air, alors même que le Grand Lyon connaît déjà de ce type. Le développement de la demande en bois-énergie ne doit pas contribuer à dégrader la qualité de l'air, ce qui implique le respect et le contrôle de normes environnementales liées au rejet des fumées issues de la combustion du bois.

Les risques générés par la dégradation de la qualité de l'air sont connus, et notamment les impacts sur santé (cf. Partie 4.2).

Ilots urbains de chaleur



Des risques nouveaux

• Des risques de pénurie d'eau

Les modifications du climat auraient des impacts sur la ressource eau. L'augmentation des épisodes de sécheresse provoqueraient des baisses très importantes sur les débits du Rhône, notamment en été (-40%). Or, la métropole est très dépendante des ressources en eau liées au Rhône (cf. *Partie 4.1 et 2*) pour son alimentation en eau potable, son agriculture, son assainissement...

• Des températures plus élevées en milieu urbain et des îlots de chaleur urbains (ICU)

L'élévation des températures entraînera une baisse des besoins de chauffage. Mais cette diminution, qui a un impact positif sur les consommations d'énergie, est largement dépassée par une augmentation massive des besoins de réfrigération (et donc d'énergie), de l'ordre de 100 à 300%.

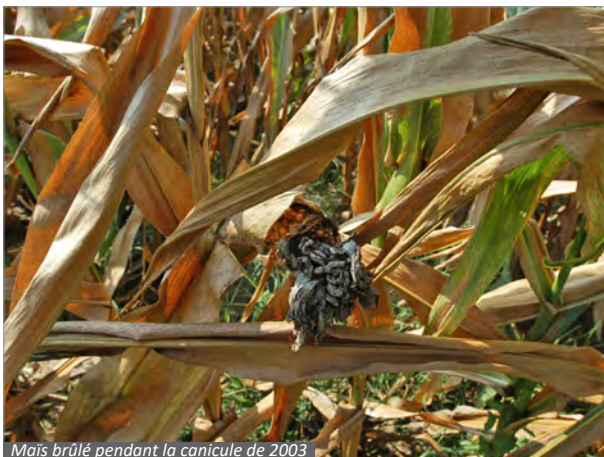
Cette élévation des températures pose particulièrement question en milieu urbain. Il est observé depuis quelques années l'effet des épisodes de chaleur dans les espaces urbains denses : Lyon et Villeurbanne sont les premiers concernés, tout comme des centres de communes (Caluire-et-Cuire, Saint-Priest...) ou des zones industrielles (vallée de la chimie, Port Edouard Herriot...). Les températures de l'air et des surfaces sont supérieures à celles de la périphérie, du fait de la large minéralisation de ces espaces. Mais certains lieux sont plus touchés que d'autres : des îlots de chaleur urbains (ICU) apparaissent (cf. *carte page précédente*).

Ces îlots de chaleur urbains sont causés par la superposition de multiples facteurs : effet « canyon » de certaines rues, manque de végétalisation et/ou d'éléments aquatiques, couleurs sombres des bâtiments, rejets chauds de climatisation ou de procédés de fabrication...

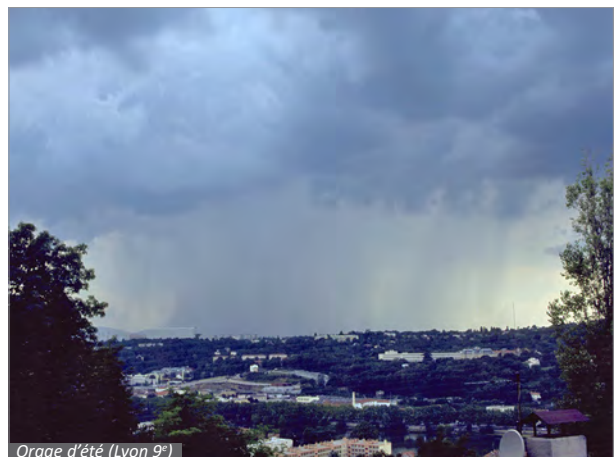
• Des risques sanitaires à l'ampleur peu prévisible

Le changement climatique implique une modification des écosystèmes. Certaines conditions sont ainsi plus favorables à la circulation sur une aire géographique plus élevée de certains parasites, microbes... et donc de maladies (véhiculées par le moustique, par exemple, comme la dengue ou le chikungunya).

Au-delà des risques causés par la pollution de l'air évoqués précédemment, la canicule provoque des risques pour la santé plus connus suite à la canicule de l'été 2003. Celle-ci avait provoqué un grand nombre de décès prématurés, notamment chez les personnes les plus fragiles : personnes âgées et nourrissons. Des plans de prévision et d'urgence ont été mis en place. En termes d'aménagement, la réduction du risque concerne les solutions en lien avec le traitement des îlots de chaleur, la proximité d'espaces de fraîcheur, etc.



Maïs brûlé pendant la canicule de 2003



Orage d'été (Lyon 9°)

■ La transition énergétique : face à la raréfaction des énergies fossiles, une dépendance à dépasser

La métropole de Lyon : une très forte dépendance aux énergies fossiles

Sur la Métropole de Lyon, le taux de dépendance énergétique aux énergies fossiles non renouvelables s'élève à plus de 94%. Cela signifie concrètement que la consommation d'énergie du territoire repose presque uniquement sur les énergies fossiles.

La production en énergies renouvelables est estimée à moins de 6% de la consommation totale en 2013. L'hydraulique (58%) et l'incinération des déchets (26%) représentent à eux seuls 75% de la production en énergies renouvelables. Excepté le bois (14%), les autres ressources restent minoritaires dans cette production.

Il est difficile de prévoir les conséquences concrètes d'un épuisement progressif des ressources fossiles. Cependant, de nombreux secteurs essentiels au fonctionnement du territoire seront touchés du fait de leur dépendance à ces énergies ; à titre d'exemples, au regard des produits pétroliers :

- la mobilité, puisque les transports dépendent très fortement des produits pétroliers : sur la métropole, les produits pétroliers représentent 98% des consommations d'énergie finale dans ce secteur ;
- l'agriculture, puisque les produits pétroliers représentent 70% des consommations d'énergie finale dans ce secteur ;
- le résidentiel, qui dépend des produits pétroliers et du gaz pour respectivement 10% et un peu plus de 50% de ses consommations d'énergie finale.



Station service (Meyzieu)

Définitions

Energie primaire :

Energie non-transformée après extraction

Energie finale :

Niveau d'énergie utilisée par le consommateur final

La raréfaction des énergies fossiles : diminution des stocks exploitables et augmentation de la consommation mondiale d'énergie

Deux phénomènes participent à la raréfaction des énergies fossiles : la diminution jusqu'à épuisement des stocks exploitables (à un coût acceptable), et l'augmentation continue de la consommation mondiale d'énergie. Or, le système énergétique mondial repose très majoritairement, et a priori pour longtemps encore, sur la consommation d'énergies fossiles.

Si les estimations des stocks existants et accessibles pour l'exploitation fait l'objet de nombreux débats, les scénarios établis par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) prévoient que la production issue de ressources fossiles conventionnelles ne peut désormais que diminuer. D'autres combustibles fossiles peuvent voir leur production augmenter, mais le coût de leur exploitation est plus élevé, ce qui aura un impact important à la hausse sur le prix de l'énergie. Cela signifie donc qu'à plus ou moins long terme (entre 50 ans et environ 150 ans, selon les estimations et la ressource concernée), le pétrole (50-60 ans), le gaz (60-70 ans), le charbon (un peu plus de 150 ans) et l'uranium (70-80 ans) notamment ne seront plus disponibles pour l'exploitation (source : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - CEA -). Pour rappel, en France, l'électricité est produite très majoritairement via le nucléaire, pour près de 75%. Le combustible qui alimente aujourd'hui la production nucléaire est notamment l'uranium. L'électricité est alors aussi concernée par la nécessité d'une transition énergétique.

De plus, la consommation d'énergie mondiale ne cesse d'augmenter : entre 1990 et 2010, la consommation mondiale d'énergie primaire a augmenté de 45% (source : Conseil Mondial de l'Énergie, agréé par les Nations-Unies). Là encore, les estimations pour l'avenir sont difficiles à établir avec précision, mais l'augmentation continue de la consommation ne fait aucun doute à l'heure actuelle.

Atténuation du changement climatique et transition énergétique : des évolutions positives, mais insuffisantes sur le long terme

Des émissions de GES en baisse, mais à un rythme inférieur à l'objectif fixé

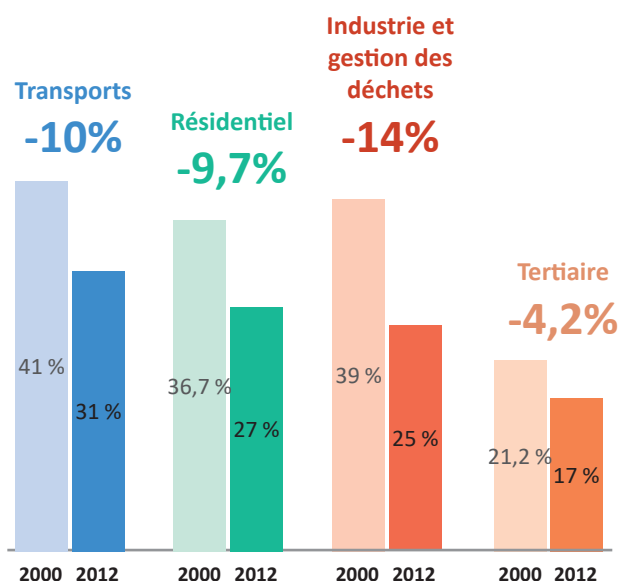
Sur la Métropole de Lyon, les quatre secteurs émettant la grande majorité des gaz à effet de serre ont connu une diminution de leurs émissions entre 2000 et 2012 :

- **les transports** : 31% des émissions totales en 2012, -10% depuis 2000 ;
- **le résidentiel** : 27% des émissions totales en 2012, -9,7% depuis 2000 ;
- **l'industrie et la gestion des déchets** : 25% des émissions totales en 2012, -14% depuis 2000, soit la baisse sectorielle la plus importante ;
- **le tertiaire** : 17% des émissions totales, -4,2% depuis 2000, soit la baisse sectorielle la plus faible.

Les émissions de GES ont diminué de 10% entre 2000 et 2012, avec une accélération depuis 2006. Il est difficile d'identifier les raisons les plus fortes de cette baisse : résultat d'une politique plus volontariste ? Conséquence d'une crise économique qui touche particulièrement l'industrie, forte émettrice de GES ?...

Toutefois, selon le document « *Vision 2020 pour une agglomération sobre en carbone* », le scénario de référence, basée sur la poursuite des tendances actuelles, aboutit à une réduction de GES de 7% par rapport à l'année 2000. Les efforts restent donc importants pour atteindre l'objectif de réduction de 20% des émissions à l'horizon 2020 que s'est fixé le Grand Lyon dans son Plan Climat.

Evolution de la part des émissions totales de GES entre 2000 et 2012 par secteur



L'atteinte des objectifs de diminution des GES est par ailleurs fortement liée aux solutions mises en œuvre dans le cadre de la transition énergétique.

■ La métropole amorce lentement sa transition énergétique

Une consommation d'énergie inférieure à la moyenne nationale, et stable depuis les années 90 malgré l'augmentation de la population et des emplois

La consommation d'énergie sur territoire du Grand Lyon est inférieure à la moyenne nationale (cf. *chiffres-clés*).

Malgré l'augmentation importante des emplois et de la population depuis 1990 (+170 000 habitants environ), la consommation d'énergie primaire a diminué de 2% entre 1990 et 2012 ; même si, les variations d'une année à l'autre étant à la hausse ou à la baisse, le suivi des chiffres montre plutôt une stabilisation de la consommation.

Le résidentiel est le principal poste de consommation d'énergie sur le Grand Lyon (32% du total). Suivent les transports (25%), le tertiaire (22%) puis l'industrie et les déchets (21%).

Une progression importante du solaire et du bois ces dernières années...

Sur la Métropole de Lyon est observé un développement rapide de certaines installations d'énergie renouvelable depuis le milieu des années 2000 (cf. *encadré chiffres-clés de la production d'énergie*).

Le potentiel de développement du solaire est important. Le solaire thermique (stockage de l'énergie du soleil sous forme de chaleur pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage) représente la grande majorité des installations solaires. D'ici 2020, il est potentiellement réalisable de disposer d'environ 670 000 m² de panneaux solaires thermiques. Le gisement photovoltaïque est quant à lui estimé à 5 600 000 m² de panneaux supplémentaires pour atteindre 665 MW en 2020. Cet objectif ambitieux implique une augmentation du nombre d'installations de 50 % chaque année d'ici 2020, en recourant massivement aux grandes surfaces (toitures industrielles, friches, etc.). Cette ambition est à rapprocher de l'essor rapide du solaire sur la Métropole de Lyon : +820% d'installations solaires photovoltaïques, et près de 18 000 m² de solaire thermique installés entre 2008 et 2013.

La filière bois-énergie représente un gisement sur lequel le Grand Lyon appuie sa stratégie énergétique. Avec la mise en service de la chaufferie bois de Vaulx-en-Velin, la production d'énergie via cette filière a doublé entre 2012 et 2013, pour atteindre 57,5 MW sur le Grand Lyon. En comptant réseaux de chaleur, chaufferies collectives et individuelles, le Grand Lyon vise un objectif de 350 MW installés d'ici 2020.

Chiffres-clés

La consommation d'électricité sur le Grand Lyon

- **22,65 MWh par habitant en 2012** : une consommation d'énergie finale sur le Grand Lyon inférieure à la moyenne nationale (29,3 MWh par habitant) ;
- **2% : la diminution des consommations d'énergie primaire entre 1990 et 2012**, avec des variations sur la période (+1, -2...) ;
- **La métropole dépend des énergies fossiles pour près de 94%** de ses consommations énergétiques.

Chiffres-clés

La production d'énergie sur le Grand Lyon

- **5,7% : la production estimée en énergies renouvelables au regard de la consommation totale** ;
- **58% de la production énergétique renouvelable est issue de l'hydraulique**

Le développement rapide des EnR

- **+820% d'installations solaires photovoltaïques, entre 2008 et 2013** ;
- **Plus de 4 fois plus de m² installés de solaire thermique en 2013 qu'en 2008** ;
- **+60% d'installations de chaufferies bois entre 2008 et 2013.**

Chiffres-clés

Les équipements de production d'énergie sur le Grand Lyon

- **3 usines hydroélectriques, 5 barrages** ;
- **20 358 m² de capteurs solaires thermiques (2010)** ;
- **706 installations de panneaux solaires photovoltaïques** ;
- **2 unités de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) des déchets** ;
- **2 unités de méthanisation des déchets organiques et des boues d'épuration** ;
- **6 chaufferies automatiques au bois sur réseau de chaleur** ;
- **6 principaux réseaux de chaleur publics, 14 réseaux secondaires, 56 réseaux privés** ;
- **Aucune éolienne.**

Les importantes ressources hydrauliques du territoire sont déjà exploitées à un niveau très proche de leur maximum. Il s'agit d'abord d'optimiser l'existant, puis de développer les petits potentiels existants.

Les potentiels de la géothermie et du biogaz existent, mais leur évaluation est encore à préciser. Deux installations produisent et valorisent le biogaz sur le Grand Lyon : le centre d'enfouissement technique de Rillieux-la-Pape, et la station d'épuration de « La Feyssine » (cf. *Partie 4.1*).

Peu de zones sont favorables au développement de l'éolien sur le Grand Lyon, du fait de contraintes tant « physiques » (vitesses de vent peu élevées), que territoriales (aéroport, urbanisation).



Barrage hydroélectrique (Pierre-Bénite)



Panneaux solaires (Vénissieux)



Panneaux solaires sur le toit de la halle d'athlétisme (la Duchère, Lyon 9°)

... qui ne suffira pas à atteindre les objectifs fixés

Aujourd'hui, la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie totale sur le territoire est faible. Leur potentiel de production est minime face aux consommations énergétiques sur le territoire. Au rythme de l'évolution actuelle, l'objectif des 20% d'énergies renouvelables dans les consommations énergétiques totales ne sera pas atteint. La couverture intégrale des besoins énergétiques de la métropole par des énergies renouvelables est un horizon lointain. Néanmoins, pour tendre vers cet objectif, une action sur la réduction des consommations est nécessaire, tout comme l'exploitation des potentiels de développement de chaque énergie renouvelable. Le PLU-H peut contribuer à ce double effort.

Les objectifs européens, nationaux et locaux

L'Union Européenne s'est donnée pour ambition de lutter contre le changement climatique via l'objectif des « 3x20 » pour 2020 :

- réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 2000 ;
- améliorer de 20% l'efficacité énergétique ;
- porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La France s'est appropriée ces objectifs, et s'en est fixé de nouveaux, plus ambitieux : atteindre le « facteur 4 » en 2050, soit diviser par 4 ses émissions de GES (par rapport au niveau de 1990). La loi de transition énergétique a défini des objectifs intermédiaires.

La Métropole intègre ces objectifs, notamment à travers son Agenda 21 (2005) dont le volet énergie-climat est constitué par le Plan Climat-Energie Territorial (2007). La Métropole souhaite à présent préciser sa politique en matière énergétique dans un schéma directeur de l'énergie.

L'aménagement du territoire au service de la transition climatique et énergétique : une mise en œuvre émergente

■ Les conditions d'une structuration urbaine moins consommatrice d'énergie et moins émettrice de GES : l'articulation des lieux du développement urbain autour d'éléments structurants que sont les réseaux publics

Des effets possibles sur la mobilité : l'accès aux transports collectifs, la ville des courtes distances, des aménagements incitant à l'usage des modes doux, etc.

En adéquation avec les orientations définies par le Plan des Déplacements Urbains (PDU), les choix de développement urbain influent sur les déplacements au quotidien. Or, les transports représentent une grande part des consommations énergétiques et des émissions de GES.

Plusieurs leviers peuvent contribuer à diminuer les besoins en déplacements, ou favoriser l'usage d'autres modes de transport que la voiture : développement prioritaire des secteurs proches des lignes de transports en commun, réduction des distances entre commerces et habitations, entre domicile et travail, renforcement des centralités pour favoriser la proximité de commerces et services, emplacements pour les pistes et voies cyclables ou des cheminements piétons, etc. La régulation du stationnement entre aussi dans une stratégie de transition, via par exemple la réservation d'emplacements pour des parcs relais ou encore la limitation du nombre de places de stationnement autorisé dans les secteurs bien desservis par les transports collectifs.

Au titre de ces différents leviers, sur la Métropole de Lyon, l'évolution de la structuration urbaine du territoire montre que les transports en commun, notamment depuis les années 90, jouent un rôle grandissant dans l'organisation du territoire : l'ouverture ou l'extension de lignes fortes (trolleybus, tramway, métro) permet une concentration du développement autour

de ces axes, et les capacités de développement sont recherchées autour des lignes fortes. Le développement des réseaux ferroviaires amplifie et élargit territorialement ces tendances. Mais certains territoires restent éloignés de transports en commun efficaces. Par ailleurs, la multiplication des aménagements cyclables participent également à l'incitation à délaisser son véhicule motorisé (cf. *Partie 2.2*).

Des choix d'aménagements guidés aussi par les réseaux de chaleur et les potentiels d'énergies renouvelables

L'existence d'un réseau de chaleur (cf. chiffres-clés) offre un potentiel de raccordement aux nouveaux projets proches du réseau. 70 000 équivalents-logements sont aujourd'hui desservis par les réseaux publics de chaleurs publics dans l'agglomération. Avec la prise de compétence énergétique de la Métropole de Lyon depuis le 1er janvier 2015, la collectivité vise une mutualisation et une optimisation de ces réseaux, y compris au regard des énergies renouvelables.

Les choix de développement peuvent également prendre en compte, dans le cadre d'une planification énergétique, les potentiels de développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cependant, sur la Métropole de Lyon, cette ambition est encore à ses prémices, et va être développée dans le cadre de la démarche d'élaboration du schéma directeur de l'énergie, lancée récemment (cf. *chiffres-clés*).

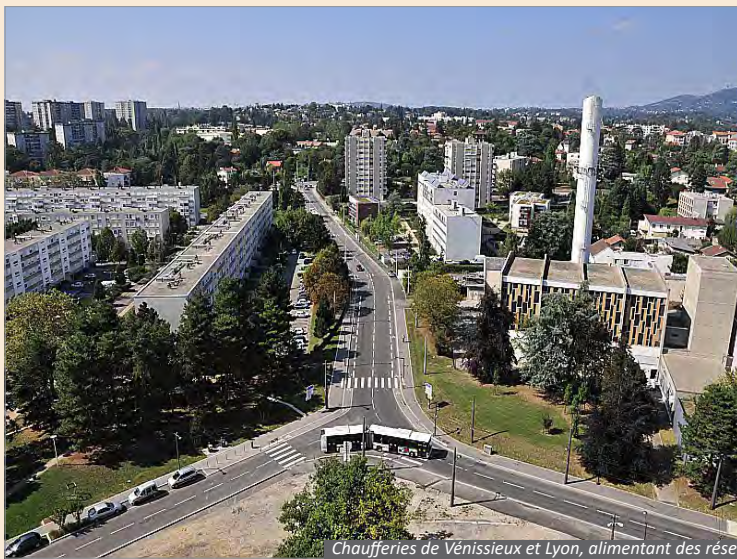
Les réseaux de chaleur dans la Métropole de Lyon

Le réseau de chaleur est un système constitué d'une ou plusieurs chaufferies (chaufferie biomasse, usine d'incinération des ordures ménagères etc.) alimentant des bâtiments par l'intermédiaire de canalisations enterrées véhiculant de la chaleur.

En 2008, le Grand Lyon comptait 76 réseaux de chaleur (publics ou privés) sur son territoire, dont 6 principaux réseaux de chaleur publics (Lyon-Villeurbanne-Bron, Vaulx-en-Velin, Lyon La Duchère, Vénissieux, Rillieux-la-Pape,

Givors). Environ 70 000 équivalents-logements sont desservis par ces réseaux. Ils constituent un des outils de la stratégie énergie-climat du Grand Lyon, qui a depuis 2015 la compétence sur les réseaux énergétiques, et qui voudrait augmenter la part d'énergie renouvelable dans leur production.

Dans les communes où ils sont présents, le développement urbain doit prendre en compte les réseaux de chaleur. Une réflexion plus générale, dans le cadre du schéma directeur de l'énergie, reste à conduire pour préciser le rôle de ces réseaux dans la structuration urbaine.



Chaufferies de Vénissieux et Lyon, alimentant des réseaux de chaleur



■ La préservation des espaces naturels et agricoles, et de la biodiversité, en tant que facteurs favorables pour la transition énergétique et climatique

De manière variable, les espaces naturels et agricoles peuvent permettre de lutter contre le changement climatique. Les végétaux et les sols stockent du dioxyde de carbone. Par ailleurs, conserver des terres agricoles à proximité de centres urbains réduit, même marginalement, le transport de certains produits alimentaires depuis des territoires plus éloignés. Enfin, la place accordée à la nature en ville permet de créer ou de recréer des espaces plus perméables et plus végétalisés, introduisant des éléments permettant le stockage du dioxyde de carbone au cœur des espaces urbains denses.

La préservation d'espaces naturels et agricoles favorise une plus grande biodiversité. Les efforts déjà produits et la volonté de mieux protéger et mailler la trame verte et bleue (cf. *Partie 1.2*) devrait permettre à des écosystèmes, parfois fragilisés par l'urbanisation dans leur intégrité et leur manque de connexions, d'accueillir une biodiversité plus riche. Or, plus la biodiversité est importante sur un territoire, plus les écosystèmes de celui-ci conservent leur capacité d'adaptation aux changements, par exemple liés au réchauffement climatique.

La création, le maintien et la protection d'espaces naturels et/ou végétalisés et/ou aquatiques est par ailleurs un atout dans la réduction de la vulnérabilité des territoires face à certains risques, notamment les inondations, les mouvements de terrain (cf. *Partie 4.2*) ou encore les îlots de chaleur urbains.

Certaines tendances et actions sur le territoire grandlyonnais participent à ces évolutions positives : le net ralentissement de l'extension urbaine depuis les années 2000, la volonté plus marquée de préserver un équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles, la prise en compte des besoins des agriculteurs périurbains pour préserver des espaces agricoles cultivés et entretenus... L'artificialisation et l'imperméabilisation de nouvelles surfaces en extension, qui fût pendant plusieurs décennies la norme, est donc aujourd'hui plus limitée.

■ La densité urbaine en question au regard des enjeux énergétiques et climatiques : quels équilibres entre compacité du bâti et place du végétal ; quelles formes urbaines adaptées ?

La densité des formes urbaines peut produire des effets contraires : elle permet par exemple de réduire les distances (proximité des services, des commerces...), donc d'économiser de l'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports ; mais elle peut aussi générer des îlots de chaleur urbains qui accroissent les besoins en climatisation, donc en énergie.

Ainsi, à nouveau, la place accordée au végétal est importante dans le cadre des choix d'aménagements urbains. La création de nouveaux parcs au cœur d'espaces urbains denses (ex : parc Blandan à Lyon 8^e, ex-friche RVI à Lyon 3^e, ...) participent aussi au rafraîchissement des espaces urbains. Le développement de la nature en ville est bénéfique à cet égard (cf. *Partie 1.2*).

Des formes de densité adéquates et territorialisées sont alors à trouver pour constamment équilibrer nécessités du développement urbain, lutte et adaptation au changement climatique et actions en faveur de la transition énergétique.

■ L'anticipation et la réservation d'emplacements pour les équipements de production et de distribution d'énergie renouvelable

Comme pour tout équipement (de santé, scolaire...), ceux liés à la production énergétique ont vocation à trouver une traduction dans les documents d'urbanisme, en termes de réservation foncière. Les équipements solaires et bois sont celles ayant connu le plus fort développement ces dernières années. Les communes disposant d'un réseau de chaleur ont ainsi conduit une action forte en convertissant au bois-énergie leur chaufferie à énergie fossile et en développant leur réseau de chaleur. La Métropole de Lyon ambitionne de poursuivre ces actions, ce qui implique là encore d'anticiper les besoins en équipements et par conséquent de leur réserver les emplacements nécessaires.

Le développement du solaire n'a pas de lien direct avec les choix urbains, jusqu'à présent. Mais des dispositions sur le bâti peuvent favoriser ou tout du moins ne pas empêcher les installations solaires.

Le développement de nouveaux réseaux pour, par exemple, récupérer de l'énergie générée par des procédés de production au sein des entreprises (Vallée de la Chimie notamment), ne constitue pas encore une tendance de fond sur le Grand Lyon.

La géothermie : un potentiel de valorisation et des risques sur l'eau

Sur le Grand Lyon, la géothermie par sonde verticale (récupération de la chaleur du sol) est considéré comme non-négligeable, et donc intéressant à exploiter à l'avenir. Des risques encore mal évalués liés à cette exploitation existent : les pompes à chaleur pourraient notamment accentuer certains problèmes ponctuels (pollutions, surcharges) constatés dans le système de traitement des eaux, et impacter les nappes phréatiques (pollution, modification des températures de l'eau...). Un équilibre serait alors là aussi à trouver entre exploitation et protection face aux risques.

■ Le bâti : les enjeux de la rénovation énergétique et de l'architecture bioclimatique

L'architecture bioclimatique ambitionne de tirer au mieux parti des conditions environnementales d'un lieu, afin notamment de réduire les besoins en énergie des bâtiments. De nouveaux matériaux et procédés, parfois très technologiques, permettent également d'atteindre cet objectif, et parfois même de créer de l'énergie : c'est le principe du bâtiment à énergie positive. S'il est difficile d'appliquer ces principes partout, de nombreux exemples d'opérations ont émergé sur le territoire de la métropole ces dernières années. Ils concernent aussi bien des bureaux que de l'habitat.

L'exemple le plus emblématique est celui de Confluence. L'un des objectifs majeurs du projet est de « bloquer » la production de carbone de ce quartier à son niveau des années 2000, et ce malgré la construction d'un million de mètres carrés. Un ensemble de trois immeubles mixant bureaux, commerces et logements y est à énergie positive : il compose architecture bioclimatique, mixité des usages et innovations technologiques (mutualisation de l'énergie, capteurs de présence, régulateurs de température, capteurs mesurant les émissions de CO₂...). Moins visibles, d'autres opérations sont néanmoins exemplaires : nouveaux bureaux autour de la Part-Dieu, multiplication des panneaux solaires thermiques sur les toits des constructions neuves comme à Gerland (ZAC du Bon Lait), et combinés à des principes bioclimatiques comme à Saint-Priest (Hauts-de-Feuilly).

Mais le bâti neuf ne constitue qu'une faible partie du bâti. Deux tiers des appartements et la moitié des maisons aujourd'hui dans le Grand Lyon datent en effet d'avant 1975 : ils consomment beaucoup d'énergie et émettent la plupart du CO₂ lié au logement sur le Grand Lyon. Des expérimentations ont été conduites (exemple dans le quartier de Sainte-Blandine, Lyon 2^e) et des opérations de réhabilitation ont été réalisées (Rillieux-la-Pape, Vénissieux, Chassieu, etc.). Ce mouvement, notamment porté par le Plan Local de l'Habitat, a vocation à être amplifié dans le futur PLU-H (cf. *Partie 5.2*). Ces rénovations sont d'ailleurs aussi guidées par des objectifs sociaux attachés à la transition énergétique, puisqu'une partie grandissante de la population grandlyonnaise est touchée par la précarité énergétique (cf. *encadré page suivante*).

Parallèlement au PLU-H, les permis de construire sont soumis à la norme RT 2012

La réglementation thermique définit les caractéristiques thermiques et les exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment de petite surface. Elle évolue régulièrement pour s'adapter aux nouvelles technologies et aux nouvelles exigences.

La nouvelle réglementation thermique 2012 (dite « RT 2012 ») est une des réglementations les plus ambitieuses d'Europe : elle pose des objectifs forts, avec un maximum d'énergie consommée fixé à 50 kWhép/(m².an) en moyenne, divisant ainsi par 3 le niveau maximal de consommation fixé par la précédente RT 2005.

Pour cela, la RT2012 impose des normes élevées en matière d'isolation et de système énergétique, mais elle exige aussi une réduction des besoins dès la conception du projet avec des objectifs à atteindre en matière de conception bioclimatique et de confort d'été.

Elle s'applique, depuis le 1^{er} janvier 2013, à tous les bâtiments neufs, qu'ils soient à usage d'habitation ou à usage tertiaire.

Patrimoine et rénovation énergétique : composer entre préservation et innovation

La performance énergétique et thermique des bâtiments est un objectif incontournable des politiques de transition climatique et énergétique. Elle doit cependant s'accorder avec la conservation du patrimoine architectural et urbain, qu'il soit remarquable ou ordinaire, ponctuel ou morphologique (formes urbaines), touchant au bâti, à l'ambiance urbaine ou au paysage (cf. *Partie 3.2 et 3.3*).

L'innovation comme la rénovation énergétique peuvent en effet concerner une modification de façade, de toiture, des fenêtres, mais aussi la forme même du bâtiment. Autant d'éléments qui participent à l'identité des lieux.

Cette question complexe doit également composer avec les coûts des opérations de rénovations, et avec la multiplicité des acteurs du patrimoine (Etat, collectivités, associations, etc.).

La précarité énergétique, un risque sociologique lié à la transition énergétique

(cf. Partie 5.2)

La précarité énergétique est un indicateur phare de la vulnérabilité d'une partie de la population. Officiellement, elle est définie comme le fait d'éprouver « des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Concrètement, certains ménages auraient de plus en plus de mal à payer leurs factures liées au coût de l'énergie : chauffage et électricité du logement, carburant pour le transport... Et ce d'autant plus dans un contexte de dépendance à des énergies fossiles dont le prix pourrait augmenter si elles viennent à manquer. Selon l'INSEE, en 2007, 19% des ménages du Grand Lyon étaient potentiellement en situation de précarité énergétique. Les disparités territoriales sont importantes : de 8% à Marcy-L'Etoile à 26% à la Mulatière.

Cette vulnérabilité pourrait s'accroître au regard d'autres facteurs liés à l'aménagement du territoire. Le critère de la moindre consommation énergétique et du confort thermique pourrait faire augmenter les prix du logement : par le mécanisme du marché (plus de demande pour ce type de bien peu fréquent), mais aussi par l'augmentation des coûts de construction ou des charges liés aux rénovations énergétiques. Or, sur le Grand Lyon, 75% des ménages seraient aujourd'hui éligibles au logement social aux vues de leurs revenus.

Le prix du logement varie également selon la proximité de certaines « aménités », certains services : transports en commun, commerces, parc, etc. Or, la concentration des services dans les centres urbains, comme les transports en commun, ou même les écoles, les hôpitaux... ont des conséquences sur les dépenses énergétiques des ménages en lien avec les transports (carburant). Les habitants du périurbain sont plus dépendants, pour leur mobilité au moins, des prix de l'énergie que ceux des centres urbains : cette situation pourrait s'accroître à l'avenir.

Des actions orientées vers les populations les plus vulnérables ont déjà été menées (éco-rénovation de logements sociaux, raccordements de logements sociaux aux réseaux de chaleur alimentés par le bois-énergie, etc.).



Isolation par l'extérieur (Vénissieux)



Pôle culturel, architecture bioclimatique (Saint-Rambert, Lyon 9^e)



Les Hauts de Feuilly, architecture bioclimatique (Saint-Priest)

ENJEUX

Changement climatique et transition énergétique : une articulation avec l'aménagement du territoire encore peu évidente à identifier et à mettre en œuvre

- > La promotion d'une organisation urbaine permettant de réduire les besoins en déplacements motorisés (et donc les émissions de GES et les consommations d'énergie) : limitation de l'extension urbaine, renforcement et hiérarchisation des centralités, favorisation des transports collectifs et des modes doux, orientation du développement vers les « secteurs bien desservis », la prévision d'aménagements liés à la multimodalité (parking-relais, co-voiturage, auto-partage, pistes cyclables...).
- > La prise en compte dans le développement urbain des réseaux de chaleur existants ou qui seront développés.
- > La favorisation du développement des énergies renouvelables, solaire et bois-énergie en tête.
- > La recherche constante des équilibres dans l'intensification du territoire, au regard du risque des îlots de chaleur urbains par exemple.
- > L'appui à la performance énergétique de l'habitat neuf et existant (rénovation), sur tous les territoires, pour lutter contre le réchauffement climatique et diminuer la vulnérabilité/précarité énergétique.
- > La favorisation de l'architecture et de l'urbanisme bioclimatiques.
- > L'articulation avec la réglementation thermique (RT) 2012.
- > La préservation des espaces naturels et agricoles et la recherche de la nature et l'eau en ville, sur tous les territoires : puits de carbone, impact positif sur la biodiversité et donc sur la capacité d'adaptation du territoire, sur les ICU, etc.
- > Une meilleure prise en compte de la santé au regard des problématiques climatiques notamment.

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

(cf. Tome 2 du rapport de présentation)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise

Dans le respect des objectifs nationaux et de ceux du Plan Climat de l'agglomération lyonnaise (réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, diminution de la consommation d'énergie de 20 %, part des énergies renouvelables portée à 20 % à l'horizon 2020) et dans la perspective d'atteinte du facteur 4 (- 75 %) à l'horizon 2050, le Scot se fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Dog fixe les orientations générales suivantes :

- protection des zones agricoles et des boisements,
- protection des zones humides et des réservoirs de biodiversité,
- renforcement du développement urbain à proximité du réseau de transports collectifs,
- développement de l'usage des modes doux,
- renforcement des économies d'énergie dans les bâtiments,
- recours aux énergies renouvelables,
- précaution plus forte vis-à-vis des risques d'inondations,
- valorisation du végétal en ville.

Deux orientations viennent préciser les intentions du Scot :

- vers la neutralité carbone du développement urbain, via l'amélioration de l'isolation des bâtiments et l'utilisation d'énergies renouvelables et la mise en œuvre de programmes de réhabilitation thermique du bâti existant
- généraliser le recours aux énergies renouvelables locales, notamment via le recours aux réseaux de chaleur pour valoriser notamment l'énergie produite par l'incinération des déchets, et le développement des sources d'énergies locales renouvelables avec un effort systématique est produit en direction du solaire thermique dans les bâtiments neufs.

Pour cela :

- le raccordement ou le développement des réseaux de chaleur et des systèmes mutualisés sont systématiquement recherchés dans les zones d'activités et pour les équipements publics ou privés, gros consommateurs d'énergie ;
- l'équipement des surfaces de toiture des bâtiments d'activités en panneaux solaires ou photovoltaïques est recherché ;

- les PLU veillent à favoriser et à ne pas empêcher la construction de bâtiments qui mettent en œuvre des énergies renouvelables et qui sont conçus selon une architecture à haute qualité environnementale.

D'autres documents de référence

D'autres documents de référence traitent des problématiques abordées dans cette partie. Ils sont décrits soit dans le Tome 2 du rapport de présentation, soit tout au long de ce Tome 1. Les principaux sont :

- les lois Grenelle
- la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte
- le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)
- le Schéma Régionale Climat-Air-Energie (SRCAE) de la région Rhône-Alpes
- le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise.
- le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de la Métropole de Lyon
- le Schéma Directeur des Energies (Métropole de Lyon, en cours d'élaboration)

Partie 5

Habitat

Du premier PLH de 1995 au PLU-H

Le premier Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire a été adopté en novembre 1995. Son élaboration était motivée par d'importants déséquilibres dans la répartition des logements sociaux. Ce premier PLH dressait le constat d'un besoin en constructions neuves de l'ordre de 5 700 logements par an, et d'une nécessaire diversification du parc de logements dans l'ensemble de l'agglomération. Il axait également une partie de ses actions dans le sens d'un « meilleur équilibre dans la composition socioéconomique des ménages » à l'échelle des quartiers et des immeubles (mixité sociale). Il visait aussi la réhabilitation du parc privé ancien et des copropriétés dégradées tout en veillant à ce que le marché de la revente reste accessible aux ménages à revenus moyens.

La requalification du parc HLM pour diminuer la vacance, et l'augmentation de l'offre de logements sociaux dans le Centre et l'Ouest de l'agglomération, à travers des logements situés dans le « tissu urbain diffus », était également des axes forts d'intervention. (Source : Habiter et se loger, repères perspectives GrandLyon 2014).

Le PLH actualisé en 2002, puis le PLH de 2007 actualisé en 2011, ont conservé les grandes orientations de la politique de l'habitat définies en 1995. Les évolutions majeures concernaient plutôt l'augmentation des objectifs quantitatifs de production globale et de production de logements locatifs sociaux, en lien avec les évolutions législatives. Aujourd'hui, la politique de l'habitat de la Métropole de Lyon fait partie intégrante du PLU qui devient PLU-H.

Un nouveau diagnostic alimenté par une concertation large et des études spécifiques

Dès 2012, année de prescription de la révision du PLU-H, une démarche ambitieuse de concertation a été lancée afin de permettre de préciser le diagnostic et d'identifier les orientations prioritaires de la politique locale de l'habitat. Cette concertation a pris la forme d'ateliers collaboratifs regroupant à chaque fois une centaine d'acteurs locaux du logement et de collectivités (communes, services de l'État, Région Rhône-Alpes, bailleurs sociaux, promoteurs, constructeurs, notaires et gestionnaires du parc privé, associations...) et visant à préciser la stratégie habitat.

Parallèlement, une démarche spécifique de concertation a été conduite auprès des professionnels de l'habitat et de l'immobilier pour évoquer les questions relevant du règlement et leurs impacts sur la production de logements.

Le diagnostic local a été affiné également par le biais d'une quinzaine d'études, réalisées pour la Métropole de Lyon, et éclairant des champs tels que l'état du parc privé existant, le profil des acquéreurs dans le parc existant, l'évolution des niveaux de loyers dans le parc social et privé, la mobilité et l'occupation dans le parc social ou encore le vieillissement de la population et ses impacts sur l'habitat.

Ces différentes approches, combinées au traitement et à l'analyse des données issues de l'Observatoire Partenarial de l'Habitat créé en 2010, ont permis d'actualiser et d'enrichir le diagnostic relatif à l'habitat dans la Métropole de Lyon.

Conformément au Code de l'urbanisme, ce diagnostic aborde le fonctionnement des marchés du logement dans la Métropole de Lyon et la situation de l'hébergement. Il permet une analyse des différents segments de l'offre de logements, privés et sociaux, individuels et collectifs, ainsi que de l'offre d'hébergement. Ce diagnostic inclut également un état des lieux des actions menées contre l'habitat indigne.

L'analyse des disponibilités foncières n'est pas développée dans la partie Habitat mais dans la partie 4, « *Le foncier, l'eau, les matériaux, les déchets : des ressources pour le territoire* ».

La partie Habitat du rapport de présentation comprend cinq sous-parties permettant de comprendre qui vit dans la Métropole, quelles sont les difficultés rencontrées par les ménages et quelles sont les avancées réalisées grâce aux actions menées depuis 20 ans :

- Population et ménages : analyse des dynamiques socio-démographiques et des écarts entre offre de logements et demande des ménages;
- Parc de logements et marchés immobiliers : analyse des marchés immobiliers et de l'évolution du parc de logements (incluant également les situations d'habitat indigne, la vulnérabilité énergétique et la prise en compte des risques technologiques et nuisances sonores);
- Les logements sociaux : analyse croisée de l'offre et de la demande ;
- La politique de la ville : prise en compte des enjeux propres au renouvellement urbain et aux quartiers en politique de la ville ;
- Les ménages aux besoins spécifiques : état des lieux des actions menées pour aider les ménages ayant des besoins spécifiques à trouver une offre d'hébergement ou de logement adaptée.

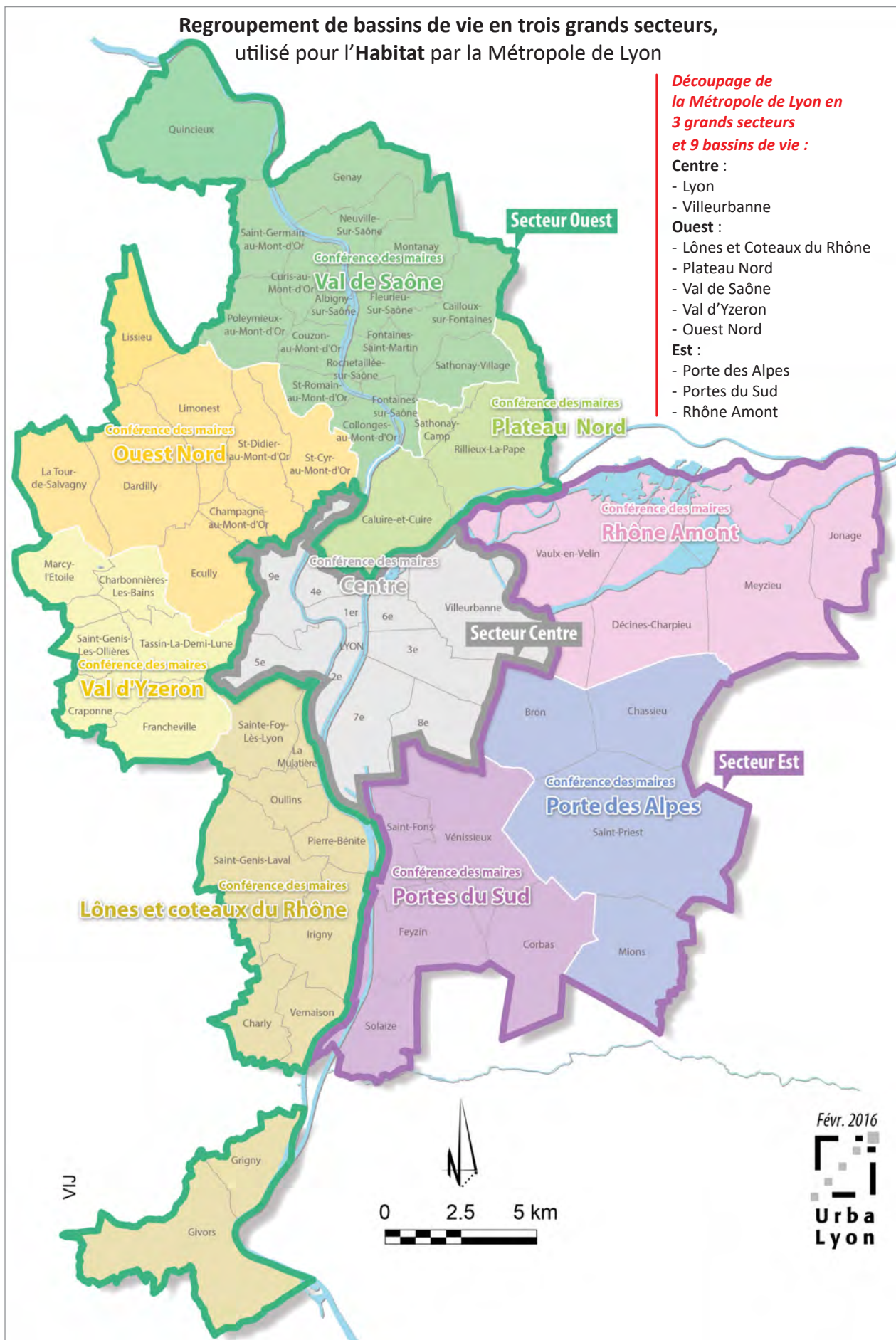
L'observatoire partenarial de l'Habitat mis en place en 2010

L'Observatoire partenarial de l'habitat, rassemble autour de la Métropole de Lyon, du Sepal, porteur du Scot de l'agglomération lyonnaise, et de l'Etat, ses fondateurs, un réseau étendu de collectivités, de professionnels de l'habitat et du logement et d'associations. Ce dispositif territorial thématique a été mis en place en 2010 pour suivre le PLH de 2007 et le Scot, puis le PLU-H de la Métropole de Lyon, et tisser des liens entre les différents PLH au sein du Scot de l'agglomération lyonnaise.

Le rôle de l'Observatoire est d'être au service des acteurs de l'habitat en fournissant un cadre de référence pour le suivi des politiques publiques et des documents de planification.

Son périmètre d'observation et de compétence correspond aujourd'hui à celui du Scot soit 74 communes. Ses missions principales et ses objectifs communs sont de :

- Centraliser, structurer et traiter les données relatives à l'habitat et au logement
- Faciliter l'accès à un grand nombre de données dans le domaine de l'habitat
- Partager une connaissance fine et territorialisée, animer un réseau de partenaires et aider à la prise de décision en matière d'habitat
- Permettre un suivi et une évaluation du PLH, du Scot et du futur PLU-H
- Eclairer les politiques locales par des analyses objectivées et partagées.



5.1

Population et ménages

Les dynamiques sociodémographiques depuis 1999

La troisième Métropole de France

En 2015, la Métropole de Lyon se place en troisième position après celles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence. Elle loge 2% de la population vivant en France métropolitaine (67 882 219 habitants) et 16,3% de la population de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (8 390 973 habitants).

Alors qu'entre 1999 et 2010, la croissance démographique de la Métropole de Lyon suivait le même rythme que celles du Grand-Paris et d'Aix-Marseille-Provence (+0,7% par an), elle apparaît nettement plus importante sur la période récente. En effet, l'évolution annuelle moyenne de la Métropole de Lyon a été de +1,1% alors qu'elle n'a été que de 0,4% pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de 0,3% pour celle du Grand-Paris.

Croissance de population de la Métropole de Lyon, au regard des autres Métropoles françaises

	Nombre d'habitants En 2015	Evolution annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2010	Evolution annuelle moyenne de la population entre 2010 et 2015
Métropole du Grand Paris	7 020 210	+0,7%	+0,3%
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	1 869 055	+0,7%	+0,4%
Métropole de Lyon	1 370 678	+0,7%	+1,1%
Métropole européenne de Lille	1 141 440	+0,4%	+0,4%
Bordeaux Métropole	773 542	+0,7%	+1,4%
Toulouse Métropole	755 882	+1,2%	+1,4%
Nantes Métropole	630 372	+0,5%	+1,4%
Métropole Nice Côte d'Azur	538 555	+0,3%	+0,0%
Métropole Rouen Normandie	489 428	+0,0%	+0,1%
EuroMétropole de Strasbourg	487 299	+0,3%	+0,5%

Source : Recensement de la population de l'Insee

■ La Métropole de Lyon compte 171 540 habitants de plus qu'en 1999

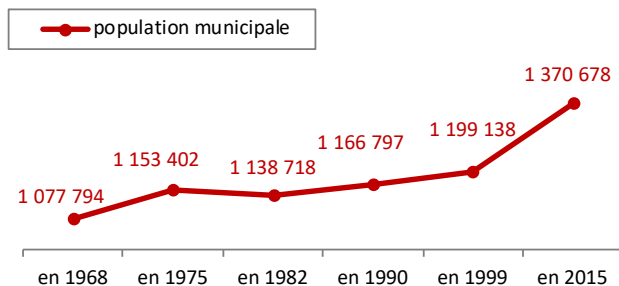
Entre 1999 et 2015, la population de la Métropole de Lyon a augmenté de 171 540 habitants, ce qui représente un taux d'évolution annuel moyen de +0,84% et un gain relatif de 10 721 nouveaux habitants par an.

Cette croissance résulte d'un solde naturel positif de +0,83% et d'un solde migratoire globalement stable (+0,01%).

L'augmentation de la population de la Métropole de Lyon a été beaucoup plus importante qu'entre 1990 et 1999, période durant laquelle les effectifs ont progressé de 32 792, ce qui représentait un gain relatif de 3 279 habitants par an.

Evolution de la population municipale à l'échelle de la Métropole de Lyon de 1968 à 2015

Source données Insee



	Population 2015
Centre	661 940
Rhône Amont	113 387
Porte des Alpes	108 850
Portes du Sud	106 070
Lônes et coteaux du Rhône	133 005
Val d'Yzeron	60 699
Ouest Nord	55 107
Plateau Nord	78 355
Val de Saône	53 265
Métropole de Lyon	1 370 678

Source : Insee 2015 exploitations principales

Précision sur les données utilisées pour la réalisation du diagnostic

Le volet sociodémographique du diagnostic du PLU-H s'appuie sur les données officielles issues du recensement de la population de l'Insee, exploitables et cohérentes aux différentes échelles (59 communes, 9 arrondissements, 9 bassins de vie, Métropole).

Des données actualisées étant diffusées chaque année les dispositions suivantes ont été retenues :

- faire référence à la donnée la plus récente concernant la population municipale (publication au 1^{er} janvier 2018, source Insee RP 2015).
- utiliser les données publiées au 1^{er} juillet 2015 pour les analyses complémentaires et détaillées (source Insee RP 2012), les tendances observées étant représentatives sur une période longue.

Le diagnostic intègre par ailleurs des données plus récentes sur le parc de logements et son évolution, sur les marchés immobiliers et sur le parc de logements locatifs sociaux.

Une progression de la population sur l'ensemble des bassins de vie

A l'échelle de la Métropole de Lyon, l'ensemble des bassins de vie affiche une croissance de la population.

Le taux d'évolution annuelle de la population le plus important s'observe pour le Val d'Yzeron dont la population a augmenté de 1,54% par an.

À l'inverse, les bassins de vie Lônes et Coteaux du Rhône et Plateau Nord présentent les taux d'évolution annuels les plus bas de la Métropole.

Evolution de la population par bassin de vie entre 1999 et 2015

	Evolution annuelle de la population
Centre	0,94%
Rhône Amont	1,00%
Porte des Alpes	0,68%
Portes du Sud	0,91%
Lônes et coteaux du Rhône	0,40%
Val d'Yzeron	1,54%
Ouest Nord	0,45%
Plateau Nord	0,36%
Val de Saône	0,89%
Métropole de Lyon	0,84%

Source : Insee 1999 dénombrement et Insee 2015 exploitations principales

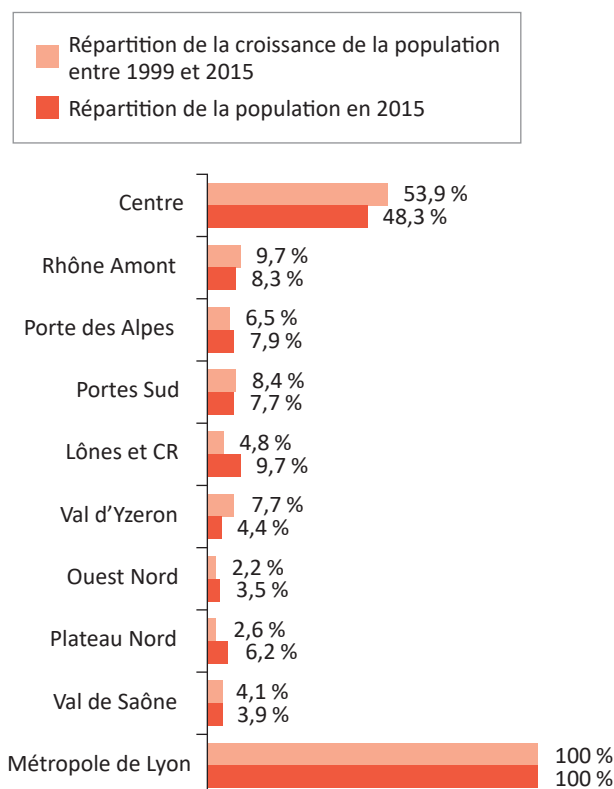
Le secteur Centre renforce son rôle d'accueil de la population

Entre 1999 et 2015, le secteur Centre a accueilli 53,9% de la croissance démographique de la Métropole de Lyon (soit 92 273 habitants supplémentaires) alors qu'il représentait 48,3% de la population en 2015.

L'Ouest a contribué à la croissance démographique de la Métropole de Lyon à hauteur de 21,4% et l'Est à hauteur de 24,7%.

Répartition de la population en 2015 et de la croissance démographique 1999-2015

Source : Insee 1999 dénombrement et Insee 2015 exploitations principales



Comment lire le graphique : Le secteur Centre accueille 48,3% de la population en 2015, mais a absorbé 53,9% de la croissance démographique observée à l'échelle de la Métropole de Lyon entre 1999 et 2015.

■ Une progression des cadres et des retraités accompagnée d'une diminution de la part des ouvriers

Une modification de la structure socioprofessionnelle de la population qui suit des tendances nationales

La population de la Métropole de Lyon a connu des modifications de sa structure socioprofessionnelle. Ces dernières suivent des tendances observées par ailleurs à l'échelle de la France métropolitaine.

Entre 1999 et 2012, la Métropole de Lyon a enregistré une progression significative de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures (+4,2 pts) ainsi que des professions intermédiaires (+1,6 pts). La proportion des retraités a également augmenté de manière significative (+2,1 pts) compte tenu de la dynamique de vieillissement de la population.

Malgré des effectifs en hausse, la part des employés enregistre une légère diminution (-0,3 point) tout comme celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise dont les effectifs affichent une légère baisse. A l'inverse, les ouvriers sont moins nombreux et leur part recule assez significativement (-2,2 points).

L'évolution de la structure socioprofessionnelle de la Métropole de Lyon suit les tendances observées par ailleurs à l'échelle de la France métropolitaine. Néanmoins, pour cette dernière, la part des retraités progresse davantage et les cadres sont moins représentés. A l'inverse, les ouvriers sont davantage représentés à l'échelle de la France métropolitaine et leur part enregistre une baisse moins prononcée.

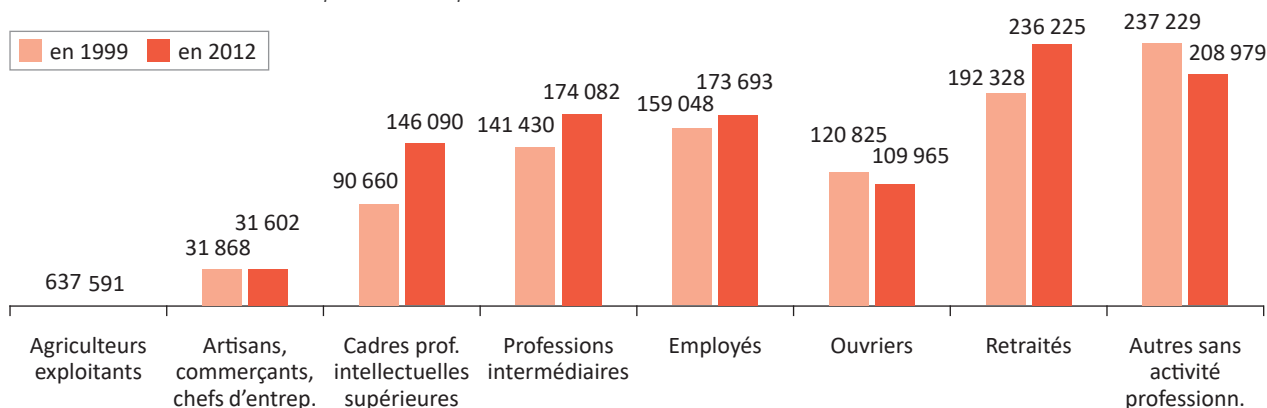
Population de 15 ans et plus de la Métropole de Lyon selon la catégorie socio-professionnelle

Source : Insee RP 1999 et RP 2012 exploitations complémentaires

	En 1999	En 2012	Evolution
Agriculteurs exploitants	0,1 %	0,1 %	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,3 %	2,9 %	-0,3
Cadres, prof. intellect. supérieures	9,3 %	13,5 %	4,2
Prof. intermédiaires	14,5 %	16,1 %	1,6
Employés	16,3 %	16,1 %	-0,2
Ouvriers	12,4 %	10,2 %	-2,2
Retraités	19,7 %	21,8 %	2,1
Autres sans activ. prof.	24,4 %	19,3 %	-5,0
Total Population 15 ans ou plus	100 %	100 %	

Population de 15 ans et plus de la Métropole de Lyon selon la catégorie socio-professionnelle

Source : Insee RP 1999 et RP 2012 exploitations complémentaires



Une progression généralisée des cadres, surtout dans le Centre et les territoires du quart nord-ouest de la métropole

Entre 1999 et 2012, les cadres enregistrent une progression significative à l'échelle de la Métropole de Lyon : +55 430 personnes soit une hausse de 4,2 points (contre 2,3 points à l'échelle de la France Métropolitaine). En 2012, ils représentent ainsi 13,5% de la population (contre 9,0% pour la France métropolitaine).

Les cadres sont nettement surreprésentés et progressent dans les territoires du Centre et du quart nord-ouest de la Métropole : 17,8% dans Ouest-Nord (+2,7 points), 17,5% dans le Val d'Yzeron (+4,7 points), 16,7% dans le Centre (+5,5 points) et 15% dans le Val de Saône (+5,5 points). **En 2012, 77% des cadres de la Métropole vivent sur ces territoires dont 61,8% dans le Centre.**

Si les cadres sont moins représentés dans les autres territoires, ils progressent néanmoins de manière significative, dans Porte des Alpes (+3 128 personnes, +3,4 points) et dans Rhône Amont (+2 096 personnes, +2,2 points).

Evolution des cadres entre 1999 et 2012

Source : Insee RP 1999 dénombrement et Insee 2012 exploitations principales

	Répartition en 2012	Evolution des effect.	Part en 2012	Evolution de la part
Centre	61,8 %	36 875	16,7 %	5,5
Rhône Amont	3,6 %	2 096	6,3 %	2,2
Porte des Alpes	5,0 %	3 128	8,8 %	3,4
Portes du Sud	2,3 %	1 326	4,4 %	1,4
Lônes et CR	7,3 %	3 029	10,2 %	2,5
Val d'Yzeron	5,6 %	3 308	17,5 %	4,8
Ouest Nord	5,3 %	1 568	17,8 %	2,7
Plateau Nord	4,9 %	1 430	11,6 %	2,1
Val de Saône	4,2 %	2 670	15,0 %	5,5
Métropole	100 %	55 430	13,5 %	4,2

Note relative aux évolutions entre 1999 et 2012

L'évolution des parts est exprimée en points. Elle est calculée à partir des valeurs exactes avec toutes les décimales. De fait, certaines évolutions comportent un écart de 0,1 point lié aux arrondis des outils statistiques.

Les ouvriers sont moins nombreux, mais restent surreprésentés dans les territoires du grand quart sud-est

À l'inverse des cadres, les ouvriers sont moins nombreux à l'échelle de l'agglomération (-10 868 personnes). Ils représentent 10,2% de la population en 2012 et perdent 2,2 points depuis 1999. A l'échelle de la France métropolitaine, les ouvriers sont davantage représentés (13,1%) et leur part baisse de manière un peu moins prononcée (1,8 point).

Les ouvriers sont surreprésentés dans Portes du Sud (17,5%), Rhône Amont (16,4%), Porte des Alpes (13,1%) et Lônes et Coteaux du Rhône (12,5%). En 2012, ces quatre territoires accueillent 47% des ouvriers de la Métropole. Cette surreprésentation s'explique en partie par la présence de quartiers de la géographie prioritaire de la politique la ville qui peuvent, pour ceux situés en première couronne, accueillir jusqu'à 75% d'ouvriers-employés¹. Malgré cette surreprésentation, **les 4 territoires précédemment cités cumulent une baisse de plus de 5 200 ouvriers sur la période 1999-2012.**

La part de ouvriers affiche également une baisse significative dans le Val de Saône (-3,8 points) ainsi que dans le Centre (-1,9 point) avec des effectifs en net recul : -955 personnes dans le Val de Saône et surtout -3 903 personnes dans le Centre. Si la part des ouvriers baisse (-1,2 point), le Val d'Yzeron est le seul territoire où les effectifs augmentent légèrement (+124 personnes).

Evolution des ouvriers entre 1999 et 2012

Source : Insee RP 1999 dénombrement et Insee 2012 exploitations principales

	Répartition en 2012	Evolution des effect.	Part en 2012	Evolution de la part
Centre	38,8 %	-3 903	7,9 %	-1,9
Rhône Amont	12,3 %	-1 191	16,4 %	-3,3
Porte des Alpes	9,9 %	-1 635	13,1 %	-3,2
Portes du Sud	12,5 %	-1 263	17,5 %	-3,3
Lônes et CR	11,9 %	-1 114	12,5 %	-1,8
Val d'Yzeron	2,8 %	124	6,7 %	-1,2
Ouest Nord	2,4 %	-21	6,0 %	-0,4
Plateau Nord	6,0 %	-908	10,7 %	-1,8
Val de Saône	3,4 %	-955	9,2 %	-3,8
Métropole	100 %	-10 868	10,2 %	-2,2

1. Source : Agence d'urbanisme, 2012, Les inégalités sociales et territoriales dans l'agglomération lyonnaise - Cahier n°6.

Les retraités progressent et des disparités territoriales apparaissent entre le secteur Centre et les autres bassins de vie

Entre 1999 et 2012, la Métropole compte 43 897 retraités supplémentaires. En 2012, ils représentent 21,8% de la population et augmentent de 2,1 points. A l'échelle de la France métropolitaine, les retraités sont davantage représentés (26,8%) et leur part progresse de manière plus prononcée (+4,4 points).

A l'échelle de la Métropole de Lyon, leur répartition fait apparaître des disparités territoriales. En 1999, les retraités représentaient entre 17,7% et 22% de la population selon les bassins de vie. En 2012, les écarts se sont creusés puisque les retraités représentent entre 18,7% et 27,9% de la population des bassins de vie.

À l'exception du secteur Centre, la part des retraités progresse significativement sur l'ensemble des territoires de la Métropole. Dans le secteur Centre, la part des retraités est la plus faible (18,7%) et affiche une baisse de 0,8 point. Les effectifs progressent néanmoins de 8 190 personnes.

La hausse des retraités est ainsi très largement portée par les autres bassins de vie. **Ces derniers ont accueilli plus de 81% de la hausse des retraités entre 1999 et 2012.** Leur part progresse ainsi de manière significative : +6,2 points dans Ouest Nord, +5,9 points dans Plateau Nord, +5,7 points dans Rhône Amont et Val de Saône, +5,1 points dans Porte des Alpes, +4,5 points dans Lômes et Coteaux du Rhône, +4,2 points dans Val d'Yzeron et +3,7 points dans Portes du Sud.

Les retraités sont surreprésentés au sein de ces territoires, particulièrement dans Plateau Nord (27,9%), Ouest-Nord (26,4%), Lômes et Coteaux du Rhône (25,8%), Val d'Yzeron (25,6%) et Val de Saône (25,4%) où ils représentent plus du quart de la population.

Evolution des retraités entre 1999 et 2012

Source : Insee RP 1999 dénombrement et Insee 2012 exploitations principales

	Répartition en 2012	Evolution des effect.	Part en 2012	Evolution de la part
Centre	42,8 %	8 190	18,7 %	-0,8
Rhône Amont	8,2 %	6 064	23,4 %	5,7
Porte des Alpes	8,5 %	5 415	24,3 %	5,1
Portes du Sud	7,5 %	4 140	22,6 %	3,7
Lômes et CR	11,4 %	5 797	25,8 %	4,5
Val d'Yzeron	5,1 %	3 795	25,6 %	4,2
Ouest Nord	4,9 %	3 255	26,4 %	6,2
Plateau Nord	7,2 %	3 986	27,9 %	5,9
Val de Saône	4,4 %	3 255	25,4 %	5,7
Métropole	100 %	43 897	21,8 %	2,1

■ Des disparités territoriales en termes de revenus

En 2012, la médiane du revenu disponible par unité de consommation calculée par l'Insee pour la Métropole de Lyon est de 20 603 €.

Les médianes estimées pour les territoires de Porte des Alpes (19 500 €), du secteur Centre (20 500 €), du Plateau Nord (20 700 €) et de Lômes et Coteaux du Rhône (20 900 €) demeurent assez proches de la médiane de la Métropole calculée par l'Insee.

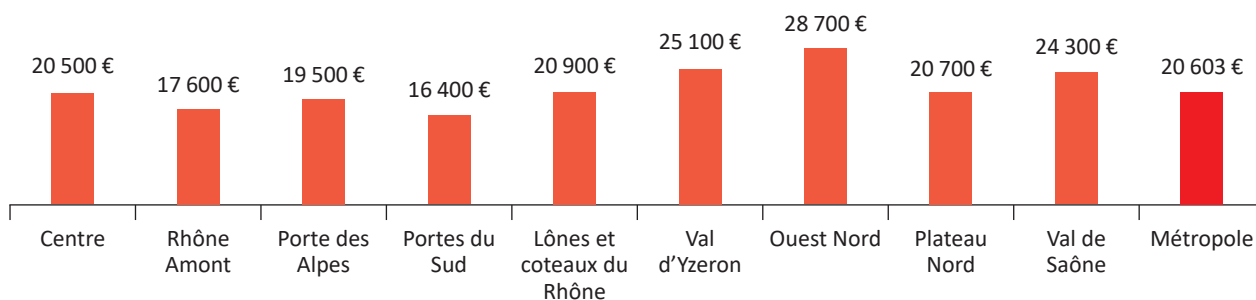
Les territoires du Val de Saône (24 300 €), du Val d'Yzeron (25 100 €) et surtout de Ouest-Nord (28 700 €) se distinguent en étant nettement supérieurs à la moyenne de la Métropole de Lyon.

A l'inverse, les territoires de Rhône Amont (17 600 €) et surtout de Portes du Sud (16 400 €) présentent une situation de fragilité.

Remarque : la médiane estimée pour le bassin de vie a été calculée comme suit : revenu disponible médian multiplié par le nombre d'UC divisé par le nombre d'UC du périmètre. Une marge d'erreur de 2,3% a été appliquée pour corriger les estimations au regard de la valeur Insee calculée pour la Métropole de Lyon.

Revenus disponibles médians par unité de consommation

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Comsa, fichier localisé sociale et fiscal en 2001 et 2012



■ La part des familles avec enfant(s) recule au profit des personnes seules

Un changement de la morphologie des ménages de la Métropole

En 2012, les ménages avec enfant(s) (couples et familles monoparentales) représentent 33,5% des ménages de la Métropole. Cette part recule de 4,4 points entre 1999 et 2012 malgré une évolution globale de 6 873 familles supplémentaires. Par ailleurs, la morphologie des familles avec enfant(s) se modifie : le nombre de couples avec enfant(s) recule de 3 394 ménages (-5 points), tandis que le nombre de familles monoparentales progresse de 10 267 familles et leur part augmente de 0,5 point.

Entre 1999 et 2012, ce sont les personnes seules qui enregistrent la progression la plus importante : 51 172 personnes supplémentaires (+3,2 points). Les couples sans enfant sont également plus nombreux (+16 336 ménages), mais leur part recule de -0,6 point.

A noter également la progression significative des « autres types de ménages » (+12 623 ménages, +1,8 point). Il s'agit des ménages composés de plusieurs personnes sans lien de parenté, par exemple la colocation.

Entre 1999 et 2012, la taille moyenne des ménages est passée de 2,30 personnes par ménage à 2,17 personnes par ménage. Les ménages sont sensiblement plus grands à l'échelle de la France métropolitaine avec une évolution de 2,42 personnes par ménage en 1999 à 2,26 personnes par ménage en 2012.

Nombre de ménages 2012 :

593 941 ménages

Population des ménages 2012 :

1 289 641 habitants

Taille des ménages

En 1999 : 2,30 personnes/ménage

En 2012 : 2,17 personnes/ménage

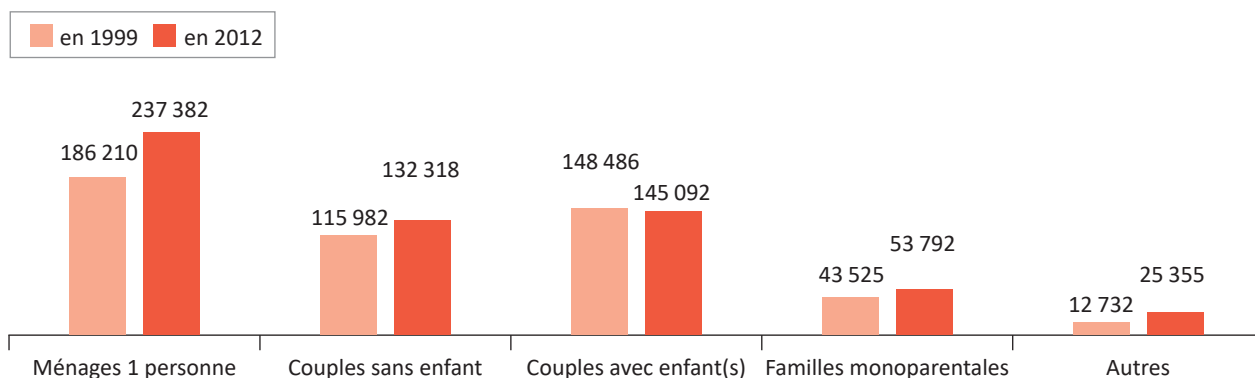
Composition familiale des ménages de la Métropole de Lyon

Source : Insee RP 1999 et RP 2012 exploitations complémentaires

	En 1999	En 2012	Evolution
Ménages 1 personne	36,7 %	40,0 %	3,2
Couples sans enfant	22,9 %	22,3 %	-0,6
Couples avec enfant(s)	29,3 %	24,4 %	-4,9
Familles monoparentales	8,6 %	9,1 %	0,6
Autres	2,5 %	4,3 %	1,8 %
Total	100 %	100 %	

Composition familiale des ménages de la Métropole de Lyon

Source : Insee RP 1999 et RP 2012 exploitations complémentaires



Les familles avec enfant(s) sont sous-représentées dans le secteur Centre et surreprésentées dans les autres bassins de vie

La répartition des familles avec enfant(s) entre les différents bassins de vie fait apparaître de fortes disparités territoriales entre le Centre et les autres bassins de vie de la Métropole de Lyon. En 2012, le Centre compte 26,4% de familles avec enfant(s), tandis que les autres bassins de vie accueillent entre 37,9% et 46,1% de familles avec enfants et se situent nettement au dessus de la moyenne de la Métropole.

Les conférences Rhône Amont (46,1%), Portes du Sud (46,1%), Val de Saône (43%) et Porte des Alpes (42,1%) enregistrent les plus fortes parts de familles avec enfants. Bien qu'au dessus de la moyenne de la Métropole, les autres bassins de vie affichent des proportions moins importantes.

En valeur absolue, les familles avec enfant(s) sont moins nombreuses dans Ouest Nord, Plateau Nord et Porte des Alpes. Ces territoires cumulent une baisse de près de 1 000 familles alors que les effectifs progressent au sein des autres territoires.

La fragilité des familles monoparentales

Selon la publication de l'Insee « Les familles monoparentales, des difficultés à travailler et à se loger » (2008), les familles monoparentales rencontrent davantage de difficultés à se loger, particulièrement lorsque le chef de famille est la mère. Plus d'un tiers des mères de familles monoparentales déclare se loger dans un logement social. Les conditions de logement sont souvent moins favorables puisque 20% habitent un logement où il manque une ou deux pièces. La faiblesse des ressources explique ce moindre accès à un logement adapté.

Une modification de la morphologie des familles sur l'ensemble des territoires de la Métropole

Le changement de la morphologie des familles fait état d'une baisse assez prononcée du nombre de couples avec enfant(s) alors que les familles monoparentales progressent.

Les couples avec enfant(s) enregistrent une baisse significative dans Lômes et coteaux du Rhône (-1 041 familles), Plateau Nord (-852 familles), Ouest-Nord (-782 familles), Porte des Alpes (-689 familles), Rhône Amont (-410 familles) et Val de Saône (-197 familles). Dans les autres bassins de vie, le nombre de couples avec enfant(s) est globalement stable et les effectifs progressent assez significativement dans le Val d'Yzeron (+381 familles).

A l'inverse, le nombre de familles monoparentales progresse sur l'ensemble des territoires et de manière prononcée dans le Centre (+4 098 familles) et, dans une moindre mesure, Lômes et Coteaux du Rhône (+1 182 familles), Portes du Sud (+1 432 familles), Rhône Amont (+1 181 familles), Val d'Yzeron (+633 familles), Porte des Alpes (+576 familles), Plateau Nord (+534 familles). Dans Val de Saône (+397 familles) et Ouest-Nord (+234 familles), la hausse est moins prononcée.

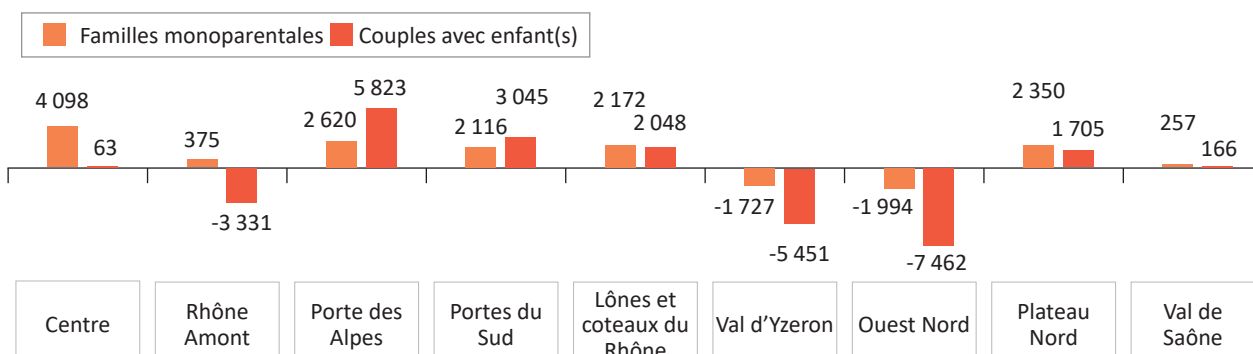
Evolution des familles avec enfant(s) entre 1999 et 2012

Source : Insee RP 1999 dénombrement et Insee 2012 exploitations principales

	Répartition en 2012	Evolution des effect.	Part en 2012	Evolution de la part
Centre	42,5 %	4 161	26,4 %	-3,2
Rhône Amont	9,4 %	771	46,1 %	-7,4
Porte des Alpes	8,7 %	-113	42,1 %	-6,2
Portes du Sud	9,0 %	1 565	46,1 %	-3,0
Lômes et CR	10,9%	141	39,7 %	-4,5
Val d'Yzeron	4,6 %	1 014	38,3 %	-7,2
Ouest Nord	4,2 %	-548	39,3 %	-8,3
Plateau Nord	6,3 %	-318	37,9 %	-4,3
Val de Saône	4,3%	200	43,0 %	-6,9
Métropole	100 %	6 873	33,5 %	-4,4

Evolution des familles avec enfant(s) entre 1999 et 2012

Source : Insee RP 1999 dénombrement et Insee 2012 exploitations principales



La composition des familles avec enfant(s) reste stable, mais les familles nombreuses sont moins représentées

À l'échelle de la Métropole de Lyon, les familles avec un ou deux enfant(s) sont majoritaires. En 2012, elles représentent 78,7% des familles avec enfants et progressent de 1 point. La part des familles de trois enfants est globalement stable alors que les familles nombreuses (4 enfants et +) sont moins représentées et perdent 1,3 point depuis 1999.

À l'échelle des bassins de vie, les familles de trois enfants et quatre enfants et + sont surreprésentées dans Rhône Amont et Portes du Sud.

Les personnes seules habitent majoritairement le secteur Centre mais progressent sur l'ensemble des bassins de vie

Les personnes seules progressent sur l'ensemble des territoires de la Métropole de Lyon. Elles sont nettement surreprésentées dans le Centre où elles représentent 47,8% de la population.

En plus d'être surreprésentées, les personnes seules progressent de manière significative dans le Centre : +28 978 personnes, ce qui représente plus de 56% de la hausse des personnes seules observée sur l'ensemble de la Métropole entre 1999 et 2012. Leur part progresse ainsi de 2 points.

Bien que sous-représentées dans les autres bassins de vie, la part des personnes seules y progresse davantage. Ce constat se vérifie particulièrement dans Val d'Yzeron et Rhône Amont où les personnes seules progressent respectivement de 6,4 points et 5,8 points.

Familles avec enfant(s) de moins de 25 ans de la Métropole de Lyon

Source : Insee RP 1999 et RP 2012 exploitations complémentaires

	En 1999	En 2012	Evolution
1 enfant	41,1 %	41,7 %	0,6 %
2 enfants	36,6 %	37,0 %	0,4 %
3 enfants	15,2 %	15,5 %	0,4 %
4 enfants et plus	7,1 %	5,8 %	-1,3 %
Total	100 %	100 %	

Taille des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans

Source : Insee RP 1999 dénombrement et Insee 2012 exploitations principales

	Familles avec 1 ou 2 enfants	Familles avec 3 enfants	Familles avec 4 enfants ou +
Centre	81,5 %	13,7 %	4,8 %
Rhône Amont	72,5 %	19,2 %	8,3 %
Porte des Alpes	77,3 %	16,2 %	6,5 %
Portes du Sud	71,6 %	18,6 %	9,7 %
Lônes et CR	78,8 %	16,0 %	5,2 %
Val d'Yzeron	79,4 %	16,5 %	4,1 %
Ouest Nord	77,5 %	17,3 %	5,2 %
Plateau Nord	78,4 %	15,1 %	6,6 %
Val de Saône	81,4 %	15,4 %	3,1 %
Métropole	78,7 %	15,5 %	5,8 %

Evolution des familles composées d'une seule personne

Source : Insee RP 1999 dénombrement et Insee 2012 exploitations principales

	Evolution des effectifs	Part en 2012	Evolution de la part
Centre	28 978	47,8 %	2,0
Rhône Amont	3 912	28,0 %	5,8
Porte des Alpes	3 168	30,3 %	4,5
Portes du Sud	3 033	30,9 %	3,9
Lônes et CR	3 942	33,0 %	4,1
Val d'Yzeron	2 994	30,7 %	6,4
Ouest Nord	1 585	28,2 %	4,6
Plateau Nord	2 202	35,6 %	4,2
Val de Saône	1 358	26,4 %	3,1
Métropole	51 172	40,0 %	3,2

■ Une population plutôt jeune, mais un vieillissement qui s'accroît

Globalement, à l'échelle de la Métropole de Lyon, toutes les tranches d'âges connaissent une évolution positive depuis 1999. Néanmoins, les 60 ans et + progressent plus rapidement (+51 043 personnes) que les moins de 30 ans (+44 718 personnes).

En 2012, les 60 ans et + représentent 20,3% de la population de la Métropole, ce qui représente une hausse de plus de 2 points. Cette hausse est essentiellement portée par la progression des 75 ans et plus.

À l'inverse, la part des moins de 30 ans recule sensiblement (-0,7 point) tout comme celle des 30-44 ans (-0,9 point) et des 45-59 ans (-0,6 point).

Population municipale en 2012 : 1 324 637 habitants

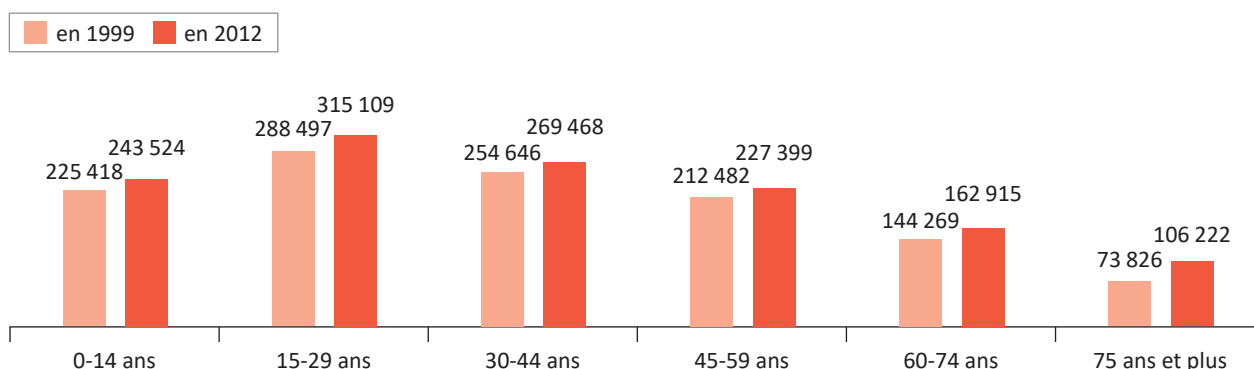
Population de la Métropole de Lyon par tranches d'âges

Source : Insee RP 1999 et RP 2012 exploitations complémentaires

	En 1999	En 2012	Evolution
0-14 ans	18,8 %	18,4 %	-0,4
15-29 ans	24,1 %	23,8 %	-0,3
30-44 ans	21,2 %	20,3 %	-0,9
45-59 ans	17,7 %	17,2 %	-0,6
60-74 ans	12,0 %	12,3 %	0,3
75 ans et plus	6,2 %	8,0 %	1,9
Total	100 %	100 %	

Population de la Métropole de Lyon par tranche d'âge

Source données : Insee RP 1999 et RP 2012 exploitations complémentaires



Les moins de 30 ans sont surreprésentés dans le Centre et sous représentés dans les autres bassins de vie ; les écarts se creusent entre 1999 et 2012

Les moins de 30 ans sont nettement surreprésentés dans le Centre où ils représentent 45% de la population. Par ailleurs, ce territoire accueille près de 52% des moins de 30 ans de la Métropole de Lyon. Entre 1999 et 2012, ces derniers ont significativement progressé dans le Centre (+38 771 personnes, soit +1 point).

Dans les autres territoires, l'évolution des effectifs est plus hétérogène : les moins de 30 ans baissent dans Plateau Nord, Ouest-Nord et Lômes et coteaux du Rhône, alors qu'ils progressent dans les autres territoires. Malgré cette hausse, leur part est en baisse.

Evolution des moins de 30 ans entre 1999 et 2012

Source : données Insee RP 1999 et RP 2012 exploitations complémentaires

	Répartition en 2012	Evolution des effectifs	Part en 2012	Evolution de la part
Centre	51,8 %	38 771	45,0 %	1,0
Rhône Amont	8,0 %	1 329	41,9 %	-2,9
Porte des Alpes	7,4 %	158	40,1 %	-2,4
Portes du Sud	7,8 %	3 359	42,8 %	-1,1
Lômes et CR	9,0 %	-414	38,3 %	-2,2
Val d'Yzeron	3,9 %	3 028	37,8 %	-1,7
Ouest Nord	3,6 %	-620	37,1 %	-3,0
Plateau Nord	5,1 %	-1 091	37,3 %	-2,7
Val de Saône	3,4 %	197	37,1 %	-3,5
Métropole	100,0 %	44 718	42,2 %	-0,7

Comment lire le tableau : 45 % des habitants du Centre a moins de 30 ans et ce territoire accueille 51,8 % des moins de 30 ans de la Métropole de Lyon.

Un vieillissement qui s'accroît dans les territoires périphériques avec une tendance plus prononcée dans les territoires de l'Ouest de la Métropole

A l'exception du Centre qui enregistre une baisse de la part des 60 ans et plus, le vieillissement s'accroît sur l'ensemble des territoires de la Métropole avec une tendance plus prononcée dans Ouest Nord, Plateau Nord, Val de Saône ainsi que Porte des Alpes.

Entre 1999 et 2012, l'agglomération compte 51 043 personnes âgées de 60 ans et plus. Sur cette évolution, 22%, soit 9 639 personnes vivent dans le Centre. Cela signifie que 78% de la hausse des 60 ans et plus observée à l'échelle de la Métropole a été portée par les autres bassins de vie. Cela représente une hausse de 33 599 personnes. Par conséquent, en 2012, les 60 ans et plus sont nettement surreprésentés au sein de ces territoires avec des proportions en forte hausse, notamment dans Ouest-Nord (+6,9 points), Val de Saône (+5,2 points), Plateau Nord (+5,1 points) et Porte des Alpes (+5 points).

Evolution des plus de 60 ans entre 1999 et 2012

Source : données Insee RP 1999 et RP 2012 exploitations complémentaires

	Répartition en 2012	Evolution des effectifs	Part en 2012	Evolution de la part
Centre	43,8 %	11 260	18,4 %	-0,4
Rhône Amont	8,0 %	6 540	20,1 %	4,7
Porte des Alpes	8,4 %	6 217	21,7 %	5,0
Portes du Sud	7,3 %	4 459	19,2 %	2,7
Lômes et CR	11,2 %	6 352	23,1 %	4,0
Val d'Yzeron	5,0 %	4 244	23,1 %	4,0
Ouest Nord	5,1 %	4 152	25,5 %	6,9
Plateau Nord	7,1 %	4 351	25,1 %	5,1
Val de Saône	4,2 %	3 468	22,0 %	5,2
Métropole	100,0 %	51 043	20,3 %	2,1

Comment lire le tableau : 18,4 % de la population du Centre a 60 ans et plus et ce territoire accueille 43,8 % des 60 ans et plus de la Métropole de Lyon.

ENJEUX

Les dynamiques sociodémographiques

Les principaux enjeux concernant la structure sociodémographique sont les suivantes :

- > Une répartition territoriale plus équilibrée de la population en termes de catégorie socioprofessionnelle et de niveaux de revenus dans une perspective de mixité sociale.
- > Le maintien de la mixité générationnelle des territoires et la prise en compte de la dynamique de vieillissement de la population.
- > L'accueil de familles avec enfant(s) dans le Centre notamment.
- > La prise en compte de la progression des familles monoparentales.

Les ménages et leur logement

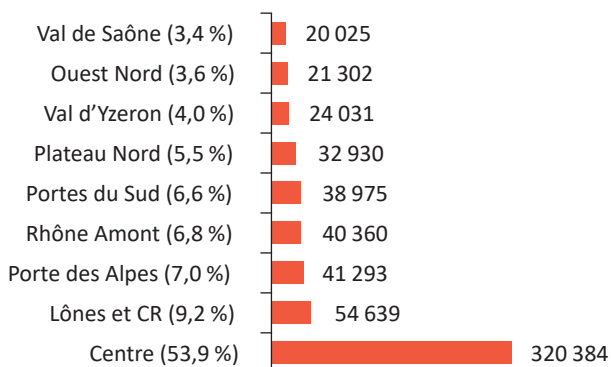
Statuts d'occupation des ménages

593 941 ménages en 2012

En 2012, un peu plus de la moitié des ménages habitent le Centre (54%). L'Ouest loge 26% des ménages et l'Est 20%.

Répartition de la part et du nombre de ménages en 2012

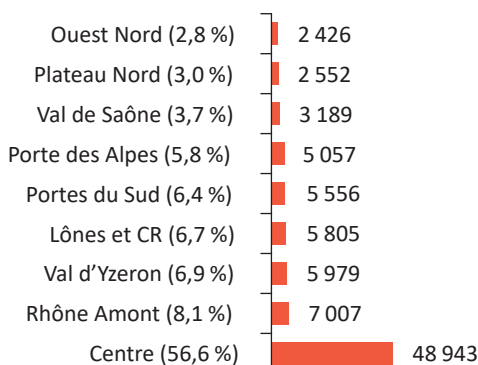
Source : Insee exploitations principales



Entre 1999 et 2012, les 86 516 ménages supplémentaires se sont majoritairement installés dans le Centre. Cela confirme le rôle d'accueil de ce secteur.

Répartition de la part et du nombre de ménages en plus entre 1999 et 2012

Source : Insee 1999 dénombrement et 2012 exploitations principales



Découpage de la Métropole de Lyon en 3 grands secteurs et 9 bassins de vie

- **Le Centre** : Lyon et Villeurbanne
- **L'Ouest** : Lônes et Coteaux du Rhône, Plateau Nord, Val de Saône, Val d'Yzeron et Ouest Nord
- **L'Est** : Porte des Alpes, Portes du Sud et Rhône Amont

Un peu plus de la moitié des ménages sont locataires

Les ménages logés dans la Métropole de Lyon en 2012 sont :

- à 43,6% propriétaires du logement qu'ils occupent (41,7% en 1999),
- à 34,4% locataires du parc privé (32,9% en 1999),
- à 20% locataire HLM (22% en 1999),
- à 2% logés gratuitement (3,4% en 1999).

Les parts calculées à l'échelle de la Métropole de Lyon ne doivent pas faire oublier que la répartition des statuts d'occupation à l'intérieur de chaque bassin de vie s'avère très différente hormis pour les ménages logés gratuitement.

Statuts d'occupation par bassin de vie

Source : Insee exploitations principales

	Propriét. occupants	Locataires parc privé	Locataires HLM	Logés gratuitement.
Centre	34,1 %	46,7 %	17,0 %	2,2 %
Rhône Amont	53,4 %	16,2 %	29,0 %	1,4 %
Porte des Alpes	55,9 %	19,1 %	22,9 %	2,1 %
Portes du Sud	42,8 %	16,8 %	39,1 %	1,3 %
Lônes et CR	55,9 %	23,3 %	18,8 %	2,0 %
Val d'Yzeron	62,4 %	26,5 %	9,4 %	1,7 %
Ouest Nord	64,7 %	19,9 %	13,0 %	2,5 %
Plateau Nord	50,0 %	19,8 %	28,7 %	1,6 %
Val de Saône	63,9 %	20,3 %	14,0 %	1,7 %

Comment lire le tableau : Dans le Centre, 34,1% des ménages sont propriétaires occupants, 46,7% locataires du parc privé, 17,0% locataires HLM et 2,2% logés gratuitement.

Logements HLM et Taux SRU

Le nombre de logements HLM indiqué correspond au nombre de logements loués vides par un bailleur HLM recensés par l'Insee. Il diffère du nombre de logements locatifs sociaux (LLS) inventoriés annuellement par l'Etat pour calculer le taux SRU, depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains. L'évolution annuelle du parc de LLS au sens SRU est analysée dans la partie intitulée « parc de logements locatifs sociaux » (taux SRU 2015 pour la Métropole de Lyon : 23,98%).

58% des propriétaires occupants logent hors Centre

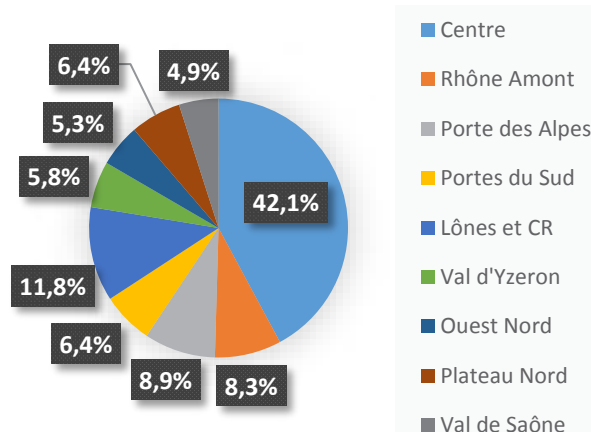
En 2012, le Centre loge 42% des 259 043 propriétaires occupants de la Métropole de Lyon. L'Ouest en regroupe 34% et l'Est 24%.

La moitié des communes de la Métropole de Lyon se caractérise par un taux de propriétaires occupants supérieur à 60%.

En 2012, selon l'Insee, 4,5% des propriétaires occupants vivent sous le seuil de pauvreté dans la Métropole de Lyon. Même si la grande majorité des communes présente des taux inférieurs, 14 communes présentent des taux supérieurs. Trois d'entre-elles affichent même des taux supérieurs à 10% : Vénissieux, Saint-Fons et Vaulx-en-Velin.

Répartition territoriale des ménages propriétaires occupants en 2012

Source : Insee exploitations principales



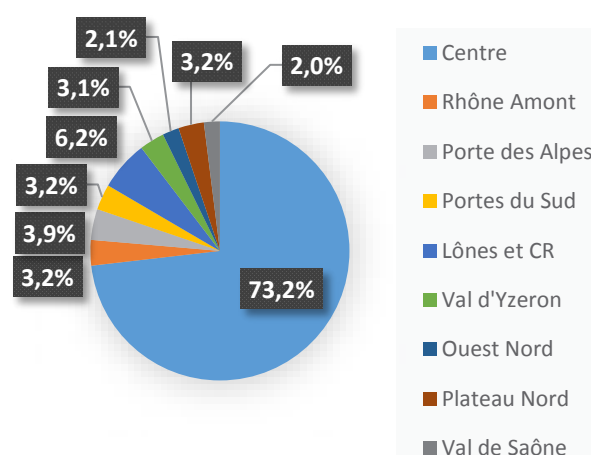
73% des ménages locataires du parc privé habitent dans le Centre

En 2012, 63% des 322 900 ménages locataires sont locataires du parc privé (204 542 ménages). 73% des ménages locataires du parc privé habitent le Centre.

La moitié des communes de la Métropole de Lyon se caractérise par un taux de locataires du parc privé inférieur à 20%.

Répartition territoriale des ménages locataires du parc privé en 2012

Source : Insee exploitations principales



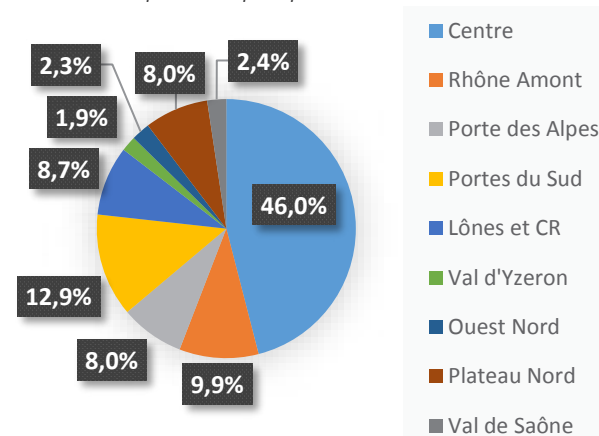
Le parc social reste toujours très développé dans une large première couronne Sud-Est

Le Centre et le reste de la Métropole logent presque autant de ménages locataires (118 358 ménages en 2012 dans la Métropole de Lyon), ce qui n'est pas le cas des autres statuts d'occupation. Hors Centre, la parc HLM se répartit essentiellement dans une large couronne Sud-Est.

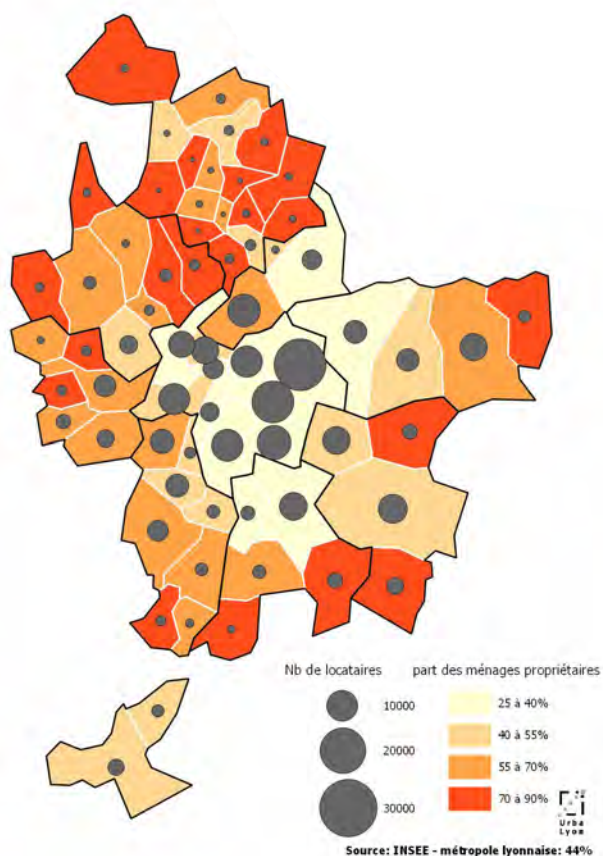
La moitié des communes de la Métropole de Lyon se caractérise par un taux de locataires HLM inférieur à 12%.

Répartition territoriale des ménages locataires HLM en 2012

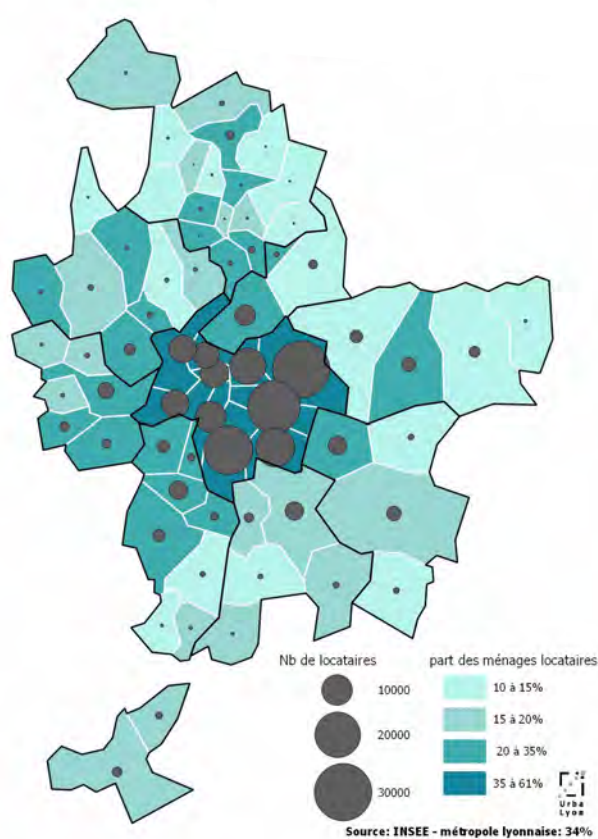
Source : Insee exploitations principales



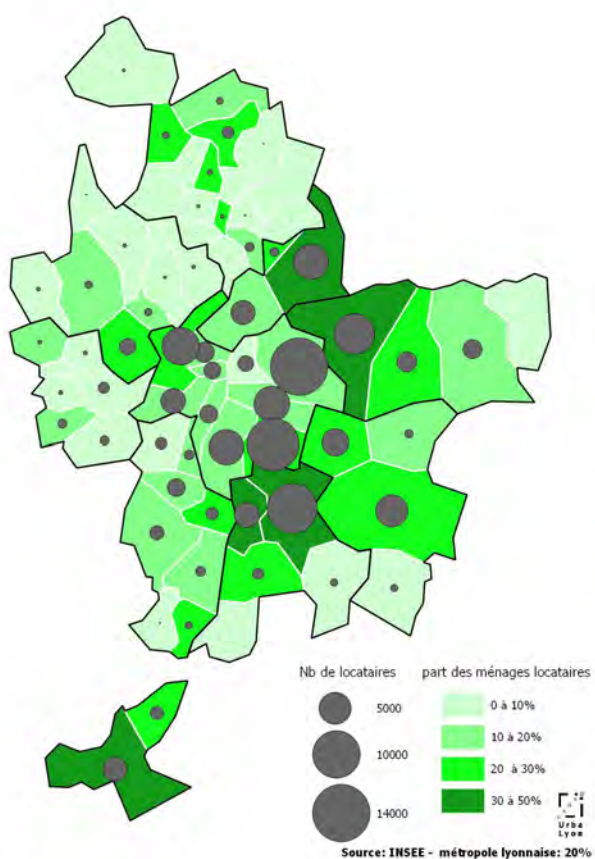
Les ménages propriétaires occupants
en 2012 dans la Métropole de Lyon



Les ménages locataires du parc privé
en 2012 dans la Métropole de Lyon



Les ménages locataires du parc social
en 2012 dans la Métropole de Lyon



Dynamiques résidentielles

40% des ménages de la Métropole ont emménagé il y a moins de 5 ans

Du fait d'un parc locatif majoritaire, il n'est pas surprenant de constater que 40% des ménages de la Métropole de Lyon ont emménagé il y a moins de 5 ans. Dans le Centre, cette part atteint même près de 48%. Ce dernier accueille 68% des ménages ayant emménagé il y a moins de 2 ans dans la Métropole de Lyon et 60% des ceux ayant emménagé entre 2 et 4 ans. Dans les autres bassins de vie, la part des ménages ayant emménagé moins de 5 ans auparavant avoisine plutôt les 30%.

Seules 4 communes comptent plus de 40% d'emménagés de moins de 5 ans : Lyon (48%), Villeurbanne (46%), Tassin-la-Demi-Lune (45%) et Craponne (43%). Le plus faible taux est enregistré par Saint-Didier-au-Mont-d'or (20%).

Les ménages ayant emménagé 5 ans auparavant dans la Métropole de Lyon



Dates d'emménagement par bassins de vie en 2012

Source : Insee RP 2012, exploitations principales

	moins de 2 ans	entre 2-4 ans	entre 5-9 ans	entre 10-19 ans	entre 20-29 ans	depuis 30 ans	total ménages
Centre	20,8%	27,0%	17,0%	17,1%	7,9%	10,1%	100%
Rhône Amont	11,0%	21,4%	18,2%	20,5%	11,6%	17,3%	100%
Porte des Alpes	10,8%	20,3%	18,1%	20,2%	13,0%	17,5%	100%
Portes du Sud	10,6%	19,7%	19,8%	21,1%	11,7%	17,1%	100%
Lônes et CR	12,0%	20,4%	18,1%	20,2%	12,9%	16,5%	100%
Val d'Yzeron	14,1%	25,2%	17,8%	18,1%	11,1%	13,6%	100%
Ouest Nord	10,7%	18,6%	16,7%	21,1%	14,2%	18,7%	100%
Plateau Nord	10,5%	20,2%	17,8%	20,3%	13,0%	18,2%	100%
Val de Saône	11,3%	19,8%	17,4%	20,9%	14,1%	16,5%	100%
Métropole de Lyon	16,4%	24,1%	17,5%	18,6%	10,1%	13,3%	100%

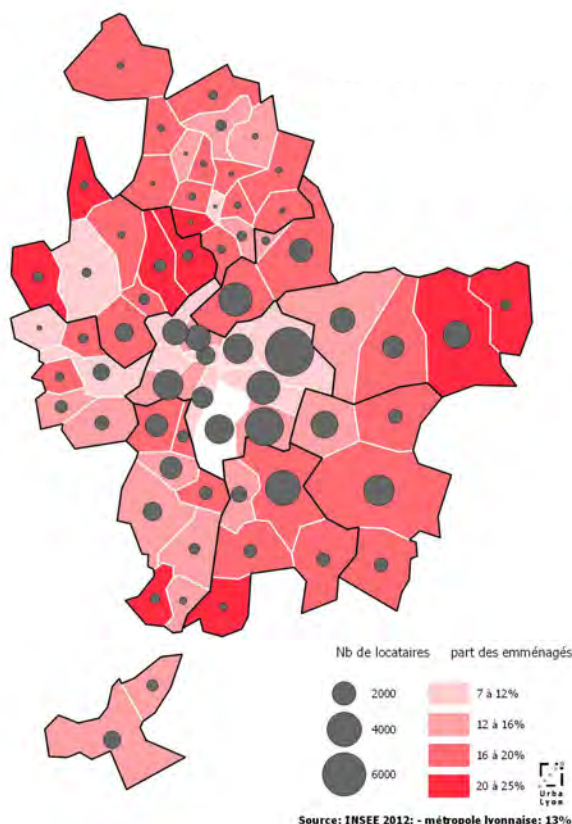
Comment lire le tableau : Dans le Centre, 20,8% des ménages ont emménagé moins de 2 ans auparavant, 27,0% entre 2 et 4 ans auparavant...et 10,1% il y a au moins 30 ans.

59% des ménages ayant emménagé il y a au moins 30 ans vivent hors Centre

13% des ménages vivant dans la Métropole de Lyon ont emménagé il y a au moins 30 ans. Ces ménages logent majoritairement hors Centre (où la proportion de propriétaires occupants est plus importante), le Centre n'en logeant que 41%.

La commune présentant la part la plus importante de ménages ayant emménagé depuis plus de 30 ans est la Tour de Salvagny (25%). A l'opposé, le 7ème arrondissement de Lyon présente la part la plus basse (7%).

Les ménages ayant emménagé au moins 30 ans auparavant dans la Métropole de Lyon



Logement :

Les Français restent de plus en plus dans leur coquille

Au cours des dix dernières années, la mobilité résidentielle a sensiblement diminué, alors qu'elle était restée à peu près stable sur la période 1984-2002. Le taux de mobilité résidentielle (au sens d'un déménagement), qui était d'environ 9% en 1984 comme en 2002, est tombé à 7,5% en 2012.

Chômage et vieillissement

Si le recul est général, son intensité varie toutefois selon le statut d'occupation du logement. Le taux de mobilité résidentielle est ainsi de 18,5% pour le parc locatif privé (contre près de 21% en 2002), de 8,5% dans le parc locatif social (contre près de 13%) et de 3,6% parmi les propriétaires (contre environ 4,5%). Le parc social enregistre ainsi le recul le plus prononcé depuis dix ans. Deux explications principales sont avancées. La première tient à la conjoncture économique. Tout au long de la période 1980-2013, «la mobilité est corrélée négativement avec le chômage et positivement avec le taux de croissance du PIB». Or ces deux variables ont connu une nette dégradation sur les dix dernières années. La seconde est d'ordre démographique. Elle réside dans le vieillissement de la population. Ce dernier fait en effet baisser mécaniquement la mobilité résidentielle. Ainsi, sur la période 2009-2013, le taux d'emménagement est de 30% chez les moins de 30 ans, de 4% chez les 50-64 ans et de seulement 2% au-delà de 65 ans. Le vieillissement a, en outre, une seconde conséquence : il accroît le taux de propriétaires, qui sont moins mobiles que les locataires. Plus des deux tiers (69%) des plus de 50 ans sont ainsi propriétaires en 2013, contre 58% pour l'ensemble de la population.

Mobilité résidentielle ne signifie pas changement de statut

Un ménage mobile sur deux ne change pas de statut d'occupation. Ainsi, parmi les locataires du parc social qui ont déménagé entre 2009 et 2013, 54% sont restés locataires du parc social, 23% sont devenus locataires du secteur libre (soit 77% de locataires), 17% sont devenus propriétaires accédants et 2% propriétaires non accédants.

Parmi les raisons évoquées par les ménages mobiles pour expliquer leur déménagement, ce sont les éléments directement liés au logement qui viennent en tête avec 60% de citations (emplacement, taille, qualité...), surtout chez les propriétaires (75% de citations). Les événements familiaux (séparation, mise en couple, naissance) viennent en seconde position avec 22% de citations, l'emploi n'arrivant qu'en troisième position (13%). Ce dernier chiffre recouvre un écart important entre les locataires du secteur libre (qui le citent à 20%) et ceux du parc social (8%), ces derniers faisant à peine mieux que les propriétaires (7%). Selon l'étude, cet écart s'explique par le fait que «les locataires du secteur social ne sont pas assurés de trouver un logement social s'ils déménagent».

Source : Localtis, Habitat, à partir de l'article de Jean-Noël Escudé, publié le jeudi 25 février 2016, s'appuyant sur la lettre «Eclairages» de la direction des fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts analysant l'exploitation de l'étude Logement Insee 2013.

Répartition géographique des ménages selon leurs dates d'emménagement en 2012

Source : Insee RP 2012, exploitations principales

	moins de 2 ans	entre 2-4 ans	entre 5-9 ans	entre 10-19 ans	entre 20-29 ans	depuis 30 ans	total ménages
Centre	68,2%	60,5%	52,4%	49,7%	42,4%	41,2%	53,9%
Rhône Amont	4,6%	6,0%	7,0%	7,5%	7,8%	8,8%	6,8%
Porte des Alpes	4,6%	5,9%	7,2%	7,6%	9,0%	9,2%	7,0%
Portes du Sud	4,2%	5,4%	7,4%	7,4%	7,7%	8,5%	6,6%
Lônes et CR	6,7%	7,8%	9,5%	10,0%	11,8%	11,4%	9,2%
Val d'Yzeron	3,5%	4,2%	4,1%	3,9%	4,5%	4,2%	4,0%
Ouest Nord	2,3%	2,8%	3,4%	4,1%	5,1%	5,0%	3,6%
Plateau Nord	3,6%	4,7%	5,6%	6,1%	7,1%	7,6%	5,5%
Val de Saône	2,3%	2,8%	3,3%	3,8%	4,7%	4,2%	3,4%
Métropole de Lyon	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Dans le Centre, 20,8% des ménages ont emménagé moins de 2 ans auparavant, 27,0% entre 2 et 4 ans auparavant...et 10,1% il y a au moins 30 ans.

Revenus des ménages et logements occupés

67% des ménages fiscaux ont des revenus inférieurs à celui permettant l'accès au logement social (PLS compris)

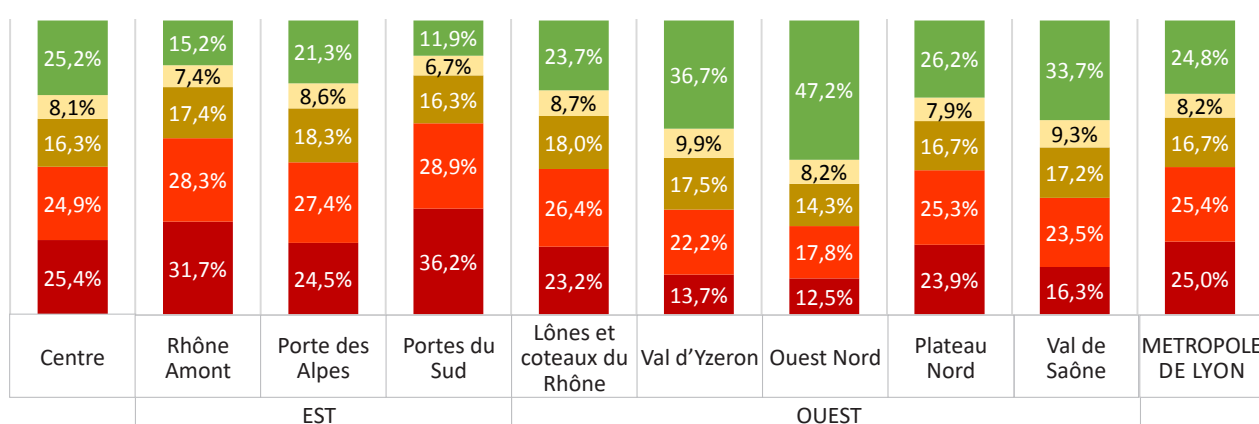
Les ménages fiscaux logés dans la Métropole de Lyon en 2013 ont pour 25% d'entre eux des revenus permettant l'accès au PLAI, 25% l'accès au PLUS, 17% l'accès au PLS.

Cette répartition diffère fortement selon les bassins de vie. Ainsi, alors que Portes du Sud loge 81% de ménages éligibles au logement social, Ouest Nord n'en compte que 44%.

Définitions des catégories présentées dans les graphiques

- « PLAI » : ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% du plafond PLUS
- « PLUS » : ménages dont les revenus sont compris entre 60% et 100% du plafond PLUS
- « PLS » : ménages dont les revenus sont compris entre 100% et 130% du plafond PLUS

Répartition des ménages selon leurs revenus par bassin de vie en 2013



Méthodologie

Source des données utilisée pour le croisement entre revenus des ménages (modestes, intermédiaires et élevés) et logements occupés : Filocom 2013 MEEM, d'après la DGFIP (traitement Observatoire partenarial de l'Habitat)

Dans le fichier FILOCOM, le nombre de ménages fiscaux diffère du nombre de résidences principales

Au sens statistique, un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement. Selon cette définition utilisée dans le recensement de l'INSEE et dans les enquêtes auprès

des ménages, le nombre de ménages coïncide avec le nombre de résidences principales.

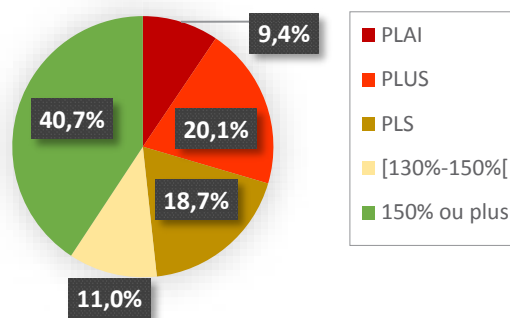
Ce n'est pas le cas dans Filocom où l'occupation des résidences principales est analysée par « ménage fiscal » ; dans ce cas un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement, que les personnes qui composent ce ménage habitent ou non le logement. Ainsi, les personnes qui ne sont pas indépendantes fiscalement sont comptabilisées dans le ménage ou elles sont déclarées à charge et non dans leur résidence principale.

In « Documentation sur l'univers Filocom non secrétisé 1 - Méthodologie de la source Filocom »

48% des ménages fiscaux propriétaires de leur logement ont des revenus inférieurs à celui permettant l'accès au logement social

Parmi les ménages propriétaires, près de la moitié seraient éligibles au logement social. Parmi ces ménages, certains pourraient rencontrer des difficultés pour entretenir leur patrimoine, notamment les 9% aux revenus inférieurs au PLAI. Ces derniers vivent à 40% dans le Centre, à 32% dans l'Est et à 28% dans l'Ouest.

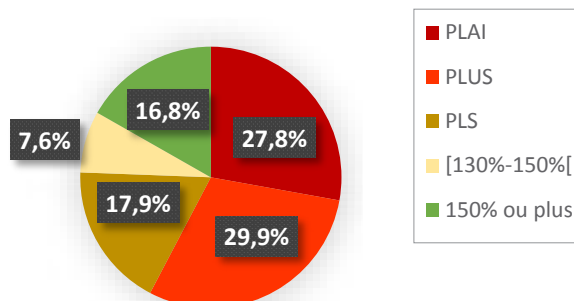
Revenus des ménages propriétaires de leur logement dans la Métropole de Lyon en 2013



76% des ménages fiscaux locataires du parc privé ont des revenus inférieurs à celui permettant l'accès au logement social

Parmi les ménages locataires du parc privé, 28% des ménages ont des revenus inférieurs au PLAI, ce qui interroge sur leur taux d'effort et la qualité du logement proposé par le bailleur. Parmi eux, 69% logent dans le Centre, 17% dans l'Ouest et 14% dans l'Est.

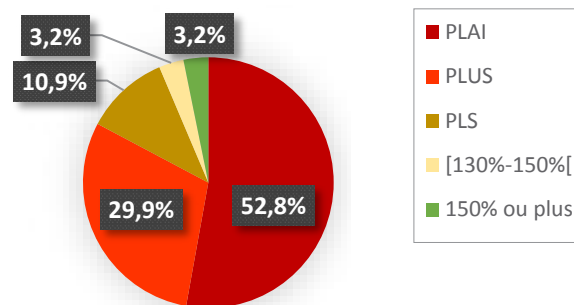
Revenus des ménages locataires du parc privé dans la Métropole de Lyon en 2013



94% des ménages fiscaux locataires du parc social ont des revenus inférieurs à celui permettant l'accès au logement social

6% des ménages fiscaux logés dans le parc HLM déclarent des revenus supérieurs au seuil d'éligibilité en logement social. Parmi ces ménages, 55% logent dans le Centre, 23% dans l'Ouest et 22% dans l'Est.

Revenus des ménages locataires HLM dans la Métropole de Lyon en 2013



Plafond de ressources au 12 janvier 2016

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif social (PLS)	Prêt locatif intermédiaire (PLI)
1 personne	11 060 €	20 111 €	26 144 €	28 155 €
Couple - Cas général (somme des âges >55 ans)	16 115 €	26 856 €	34 913 €	37 598 €
Couple - Jeune ménage (somme des âges = 55 ans maxi.)	19 378 €	32 297 €	41 986 €	45 216 €
Couple ou personne seule + 1 personne à charge	19 378 €	32 297 €	41 986 €	45 216 €
Couple ou personne seule + 2 personnes à charge	21 562 €	38 990 €	50 687 €	54 586 €
Couple ou personne seule + 3 personnes à charge	25 228 €	45 867 €	59 627 €	64 214 €
Couple ou personne seule + 4 personnes à charge	28 431 €	51 692 €	67 200 €	72 369 €
Par personne supplémentaire	+ 3 171 €	+ 5 766 €	+ 7 496 €	+ 8 073 €

■ Les ménages à revenus modestes

La moitié des ménages fiscaux de la Métropole ont des revenus inférieurs au plafond PLUS

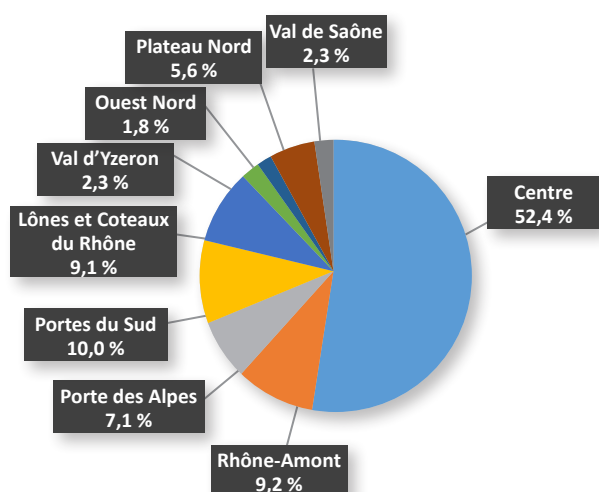
La Métropole définit les ménages à revenus modestes comme étant ceux dont les revenus sont inférieurs au plafond PLUS. Cette catégorie se subdivise en deux :

- > Les ménages ayant des revenus inférieurs au « PLAI » : ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% du plafond PLUS. Ils représentent 25% des ménages fiscaux de la Métropole.
- > Les ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS » : ménages dont les revenus sont compris entre 60% et 100% du plafond PLUS. Ils représentent 25% des ménages fiscaux de la Métropole.

26% des ménages ayant des revenus inférieurs au « PLAI » logent dans l'Est

Un peu plus de la moitié des ménages ayant des revenus inférieurs au « PLAI » habitent le Centre. L'Est en loge 26% et l'Ouest 21%.

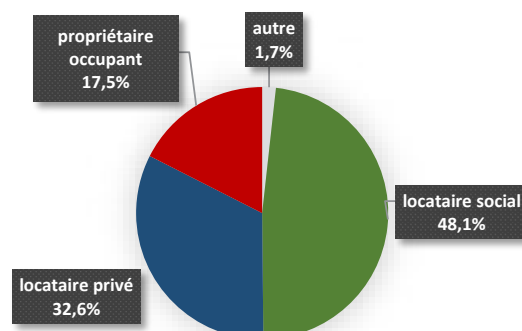
Répartition territoriale des ménages ayant des revenus inférieurs au « PLAI » dans la Métropole de Lyon en 2013



Près de la moitié des ménages ayant des revenus inférieurs au « PLAI » sont locataires du parc social

Bien que 48% des ménages ayant des revenus inférieurs au « PLAI » soient locataires du parc social, la part des locataires du parc privé est également importante (33%). Or, le parc privé à bas loyers ayant presque disparu, les taux d'effort de ces ménages sont importants comparés à ce qu'ils seraient s'ils logeaient dans le parc social. Pour les 17% propriétaires de leur logement, la question posée est surtout celle de leur capacité à entretenir leur patrimoine.

Statuts d'occupation des ménages ayant des revenus inférieurs au « PLAI » dans la Métropole de Lyon en 2013



Statuts d'occupation des ménages ayant des revenus inférieurs au « PLAI » et répartition géographique en 2013

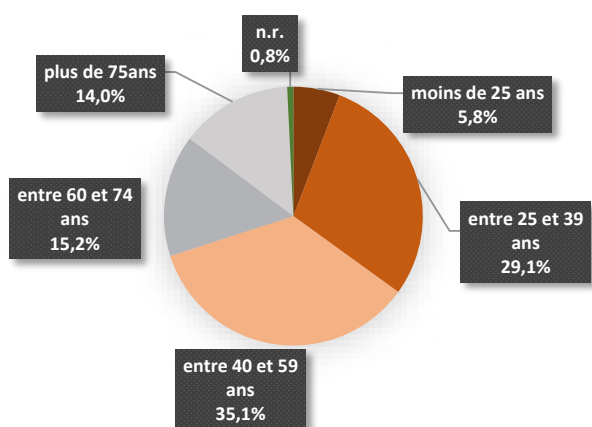
	Propriétaire occupant	Locataire privé	Locataire social
Centre	40,4%	68,4%	45,8%
Rhône Amont	12,5%	4,4%	11,4%
Porte des Alpes	9,9%	4,3%	8,0%
Portes du Sud	9,4%	5,7%	13,3%
Lônes et CR	12,5%	7,3%	9,1%
Val d'Yzeron	3,5%	2,6%	1,7%
Ouest Nord	2,9%	1,7%	1,5%
Plateau Nord	5,3%	3,5%	7,3%
Val de Saône	3,6%	2,1%	2,0%
Métropole	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus inférieurs au « PLAI », 40,4% de ceux qui sont propriétaires occupants vivent dans le Centre.

35% de jeunes ménages parmi ceux ayant des revenus inférieurs au « PLAI »

Le classement selon l'âge de la personne de référence montre une part plus faible des 60 ans et plus : 35% de moins de 40 ans, 35% entre 40 et 59 ans et 29% de 60 ans et plus. Les jeunes ménages vivent très majoritairement dans le Centre.

Age de la personne de référence des ménages ayant des revenus inférieurs au «PLAI» dans la Métropole de Lyon en 2013



Age de la personne de référence des ménages ayant des revenus inférieurs au «PLAI» et répartition géographique dans la Métropole de Lyon en 2013

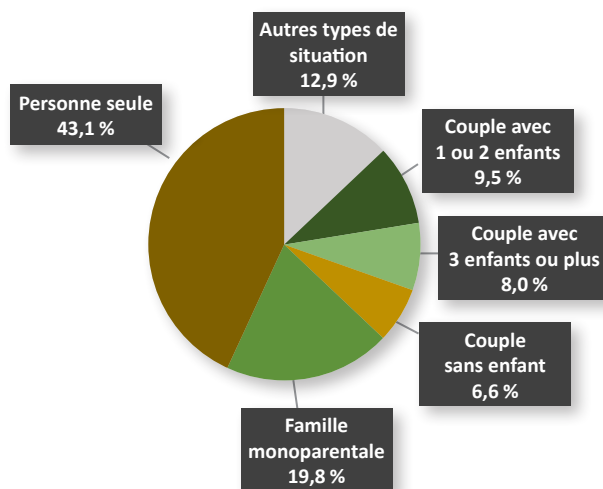
	Moins de 25 ans	Entre 25 et 39 ans	Entre 40 et 59 ans	Entre 60 et 74 ans	75 ans et plus
Centre	75,8%	56,2%	48,4%	48,9%	48,2%
Rhône Amont	4,3%	8,8%	10,3%	10,0%	9,0%
Porte des Alpes	3,5%	6,6%	7,6%	7,7%	7,9%
Portes du Sud	3,8%	9,6%	11,3%	10,7%	9,0%
Lônes et CR	6,1%	8,3%	9,4%	9,6%	11,0%
Val d'Yzeron	2,0%	2,2%	2,3%	2,3%	2,7%
Ouest Nord	0,9%	1,4%	2,0%	1,9%	2,6%
Plateau Nord	2,5%	5,0%	6,2%	6,4%	6,3%
Val de Saône	1,2%	2,0%	2,4%	2,5%	3,3%
Métropole	100%	100%	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus inférieurs au « PLAI », 75,8 % de ceux dont la personne de référence a moins de 25 ans vivent dans le Centre.

37% de familles avec enfant(s) parmi les ménages ayant des revenus inférieurs au « PLAI »

Les familles avec enfant(s) que ce soient des couples ou des familles monoparentales représentent un peu plus d'un tiers des ménages ayant des revenus inférieurs au « PLAI ». Les personnes seules, qui représentent 43% des ménages ayant des revenus inférieurs au « PLAI », logent majoritairement dans le Centre.

Composition familiale des ménages ayant des revenus inférieurs au «PLAI» dans la Métropole de Lyon en 2013



Composition familiale des ménages ayant des revenus inférieurs au «PLAI» et répartition géographique dans la Métropole de Lyon en 2013

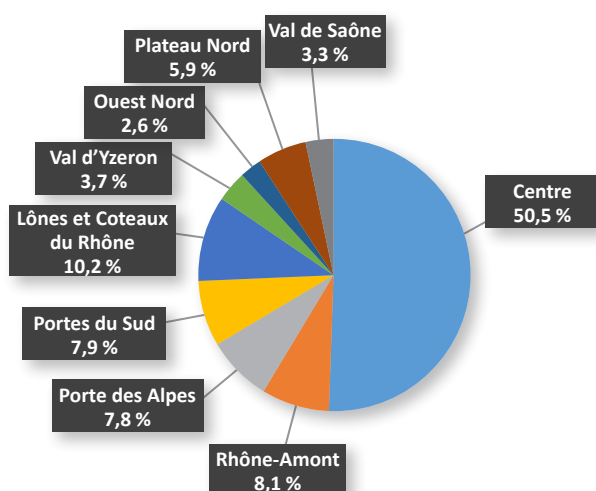
	couple avec 1 ou 2 enfants	couple avec 3 enfants ou plus	famille mono parentale	couple sans enfant	pers. seule
Centre	41,4%	37,2%	46,8%	44,9%	61,0%
Rhône Amont	13,5%	15,8%	9,8%	11,8%	6,4%
Porte des Alpes	10,2%	10,4%	7,6%	8,3%	5,5%
Portes du Sud	14,7%	16,5%	11,2%	12,8%	6,7%
Lônes et CR	9,2%	9,5%	10,0%	10,2%	8,6%
Val d'Yzeron	1,8%	1,5%	2,9%	2,0%	2,4%
Ouest Nord	1,7%	1,5%	2,0%	1,7%	1,9%
Plateau Nord	5,7%	5,8%	6,8%	5,6%	5,1%
Val de Saône	1,7%	1,8%	2,8%	2,6%	2,3%
Métropole	100%	100%	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus inférieurs au « PLAI », 41,4% de ceux qui sont en couple avec 1 ou 2 enfants vivent dans le Centre.

Des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS » légèrement plus nombreux dans l'Ouest que dans l'Est

50% des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLA » et le plafond « PLUS » habitent le Centre. L'Est en loge 24% et l'Ouest 26%.

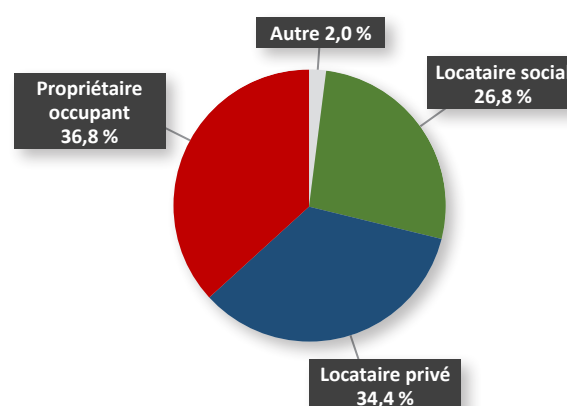
Répartition territoriale des ménages ayant des revenus compris entre le plafond «PLAI» et le plafond «PLUS» dans la Métropole de Lyon en 2013



Un peu plus d'un quart des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS » sont locataires du parc social

Une minorité des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS » est logée dans le parc social (27%). La question du taux d'effort dans le parc locatif privé se pose pour 34% des ménages et celle de l'entretien du logement dont ils sont propriétaires occupants en concerne 37%.

Statut d'occupation des ménages ayant des revenus compris entre le plafond «PLAI» et le plafond «PLUS» dans la Métropole de Lyon en 2013



Statut d'occupation des ménages ayant des revenus compris entre le plafond «PLAI» et le plafond «PLUS» et répartition géographique dans la Métropole de Lyon en 2013

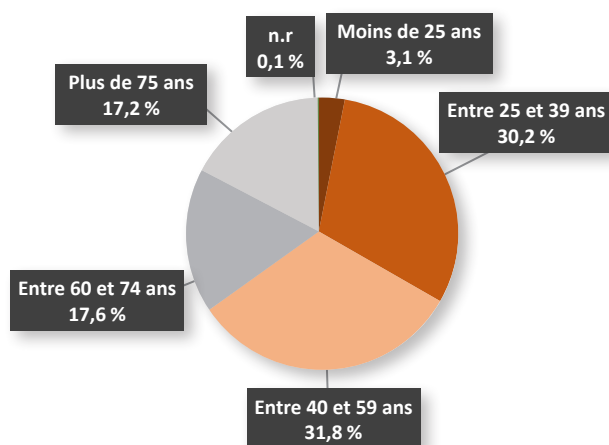
	Propriétaire occupant	Locataire privé	Locataire social
Centre	39,2%	64,7%	47,6%
Rhône Amont	11,2%	4,2%	9,1%
Porte des Alpes	10,2%	4,6%	8,8%
Portes du Sud	8,8%	4,8%	10,7%
Lônes et CR	13,1%	8,3%	8,7%
Val d'Yzeron	4,5%	3,9%	2,4%
Ouest Nord	3,0%	2,2%	2,3%
Plateau Nord	5,9%	4,4%	7,7%
Val de Saône	4,2%	2,8%	2,7%
Métropole	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS », 39,2% de ceux qui sont propriétaires occupants vivent dans le Centre.

Une distribution assez équilibrée des âges des personnes de références des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS »

Le classement selon l'âge de la personne de référence fait apparaître une distribution assez équilibrée des âges : 33% de moins de 40 ans, 32% entre 40 et 59 ans et 35% de 60 ans et plus. Les jeunes vivent surtout dans le Centre.

Age de la personne de référence des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS » dans la Métropole de Lyon en 2013



Age de la personne de référence des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS » et répartition géographique dans la Métropole de Lyon en 2013

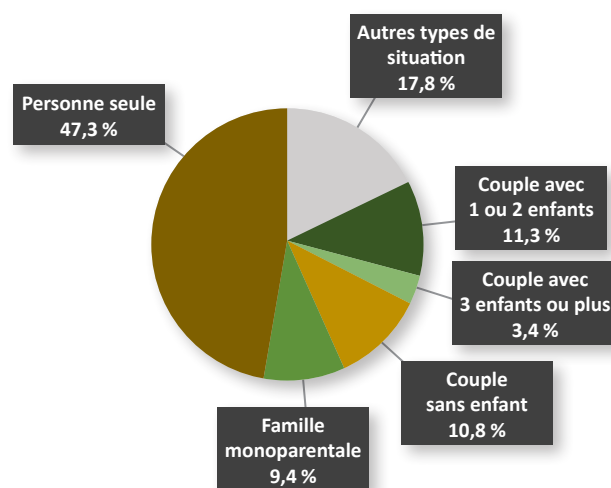
	Moins de 25 ans	Entre 25 et 39 ans	Entre 40 et 59 ans	Entre 60 et 74 ans	75 ans et plus
Centre	65,5%	59,8%	46,5%	43,4%	46,3%
Rhône Amont	5,7%	6,7%	8,6%	10,1%	8,1%
Porte des Alpes	4,3%	6,1%	8,6%	9,1%	8,8%
Portes du Sud	4,0%	6,3%	8,9%	9,0%	8,1%
Lônes et CR	8,7%	8,5%	10,9%	11,4%	11,2%
Val d'Yzeron	3,4%	3,5%	3,7%	3,6%	4,0%
Ouest Nord	1,6%	1,9%	2,9%	3,0%	3,1%
Plateau Nord	4,4%	4,7%	6,2%	6,7%	6,8%
Val de Saône	2,3%	2,6%	3,7%	3,7%	3,7%
Métropole	100%	100%	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS », 65,5 % de ceux dont la personne de référence a moins de 25 ans vivent dans le Centre.

24% de familles avec enfant(s) parmi les ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS »

Les familles avec enfant(s), que ce soient des couples ou des familles monoparentales, représentent à peine un quart des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS ». Les personnes seules vivent majoritairement dans le Centre.

Composition familiale des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS » dans la Métropole de Lyon en 2013



Composition familiale des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS » et répartition géographique dans la Métropole de Lyon en 2013

	couple avec 1 ou 2 enfants	couple avec 3 enfants ou plus	famille mono-parentale	couple sans enfant	pers. seule
Centre	39,7%	34,9%	47,3%	39,1%	58,0%
Rhône Amont	12,0%	13,2%	7,2%	11,8%	5,8%
Porte des Alpes	10,4%	11,1%	8,0%	10,2%	6,4%
Portes du Sud	11,4%	12,7%	7,4%	10,0%	6,2%
Lônes et CR	11,1%	11,3%	10,9%	12,0%	9,5%
Val d'Yzeron	3,4%	4,4%	4,9%	3,7%	3,4%
Ouest Nord	2,5%	3,5%	3,3%	3,0%	2,3%
Plateau Nord	6,0%	5,2%	6,8%	6,0%	5,6%
Val de Saône	3,5%	3,7%	4,2%	4,0%	2,8%
Métropole	100%	100%	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus compris entre le plafond « PLAI » et le plafond « PLUS », 39,7% de ceux qui sont en couple avec 1 ou 2 enfants vivent dans le Centre.

■ Les ménages à revenus intermédiaires

Un quart des ménages fiscaux de la Métropole ont des revenus dits « intermédiaires »

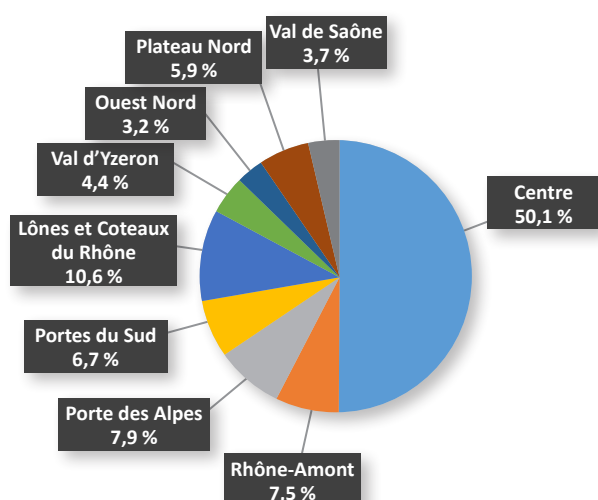
La Métropole définit les ménages à revenus intermédiaires comme étant ceux dont les revenus sont compris entre 100 et 150% du plafond PLUS. Cette catégorie se subdivise en deux :

- > Les ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLUS » et le plafond « PLS » : ménages dont les revenus sont compris entre 100% et 130% du plafond PLUS. Ils représentent 17% des ménages fiscaux de la Métropole.
- > Les ménages dont les revenus sont compris entre 130% et 150% du plafond PLUS. Ils représentent 8% des ménages fiscaux de la Métropole.

28% des ménages ayant des revenus compris entre les plafonds « PLUS » et « PLS » logent dans l'Ouest

50% des ménages ayant des revenus compris entre les plafonds « PLUS » et « PLS » habitent le Centre. L'Est en loge 22% et l'Ouest 28%.

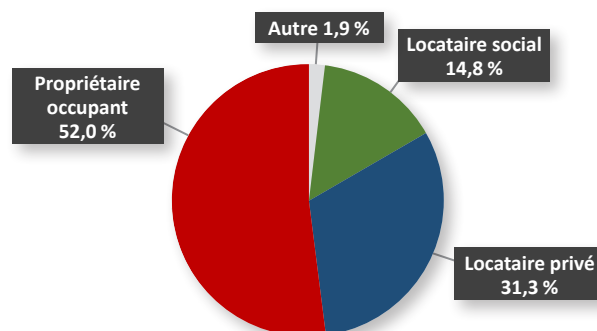
Répartition territoriale des ménages ayant des revenus compris entre le plafond «PLUS» et le plafond «PLS» dans la Métropole de Lyon en 2013



Un peu plus de la moitié des ménages ayant des revenus compris entre les plafonds « PLUS » et « PLS » sont propriétaires

Parmi les ménages ayant des revenus compris entre les plafonds « PLUS » et « PLS », on dénombre presque autant de locataires que de propriétaires occupants. Les locataires occupent majoritairement des logements du parc privé. 66% des ménages locataires du parc privé logent dans le Centre, alors que ce secteur ne loge que 40% des ménages ayant des revenus compris entre les plafonds « PLUS » et « PLS » et qui sont propriétaires occupants.

Statuts d'occupation des ménages ayant des revenus compris entre le plafond «PLUS» et le plafond «PLS» dans la Métropole de Lyon en 2013



Statuts d'occupation des ménages ayant des revenus compris entre le plafond «PLUS» et le plafond «PLS» et répartition géographique en 2013

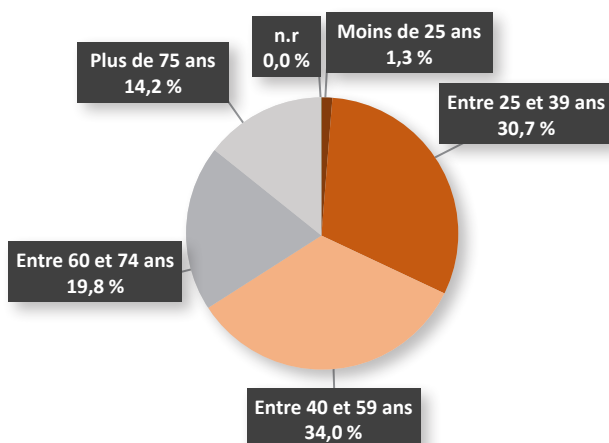
	Propriétaire occupant	Locataire privé	Locataire social
Centre	40,2%	66,2%	50,3%
Rhône Amont	9,8%	3,8%	7,8%
Porte des Alpes	10,1%	4,4%	8,1%
Portes du Sud	7,6%	3,8%	9,9%
Lônes et CR	13,1%	7,4%	8,3%
Val d'Yzeron	5,0%	4,5%	2,5%
Ouest Nord	3,7%	2,5%	2,5%
Plateau Nord	5,9%	4,7%	8,0%
Val de Saône	4,6%	2,7%	2,6%
Métropole	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus compris entre le plafond « PLUS » et le plafond « PLS », 39,6% de ceux qui sont en couple avec 1 ou 2 enfants vivent dans le Centre.

Une distribution assez équilibrée des âges des personnes de référence des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLUS » et le plafond « PLS »

Le classement selon l'âge de la personne de référence fait apparaître une distribution assez équilibrée des âges : 32% de moins de 40 ans, 34% entre 40 et 59 ans et 34% de 60 ans et plus. Les jeunes vivent surtout dans le Centre.

Age de la personne de référence des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLUS » et le plafond « PLS » dans la Métropole de Lyon en 2013



Age de la personne de référence des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLUS » et le plafond « PLS » et répartition géographique dans la Métropole de Lyon en 2013

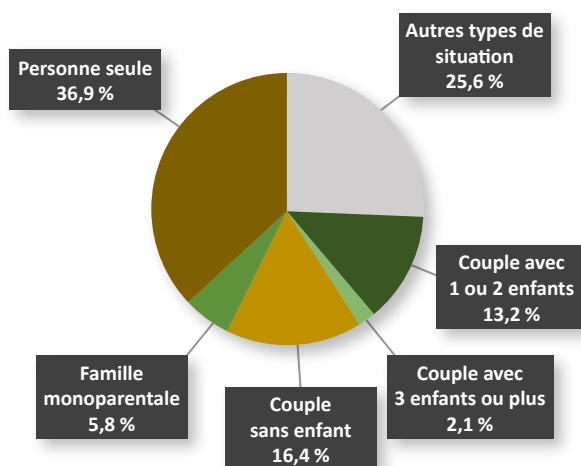
	Moins de 25 ans	Entre 25 et 39 ans	Entre 40 et 59 ans	Entre 60 et 74 ans	75 ans et plus
Centre	60,7%	62,0%	46,1%	41,8%	44,5%
Rhône Amont	5,5%	5,8%	8,3%	9,2%	7,2%
Porte des Alpes	5,4%	6,0%	8,7%	9,0%	8,9%
Portes du Sud	4,4%	4,7%	7,1%	8,5%	7,7%
Lônes et CR	10,5%	8,1%	11,4%	12,2%	11,6%
Val d'Yzeron	4,6%	4,1%	4,4%	4,7%	4,8%
Ouest Nord	2,1%	2,0%	3,5%	3,8%	4,3%
Plateau Nord	3,4%	4,7%	6,2%	6,5%	7,0%
Val de Saône	3,5%	2,6%	4,2%	4,3%	3,9%
Métropole	100%	100%	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus compris entre le plafond « PLUS » et le plafond « PLS », 60,7 % de ceux dont la personne de référence a moins de 25 ans vivent dans le Centre.

21% de familles avec enfant(s) parmi les ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLUS » et le plafond « PLS »

Les familles avec enfant(s) que ce soient des couples ou des familles monoparentales représentent moins d'un quart des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLUS » et le plafond « PLS ». Les personnes seules vivent majoritairement dans le Centre.

Composition familiale des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLUS » et le plafond « PLS » dans la Métropole de Lyon en 2013



Composition familiale des ménages ayant des revenus compris entre le plafond « PLUS » et le plafond « PLS » et répartition géographique dans la Métropole de Lyon en 2013

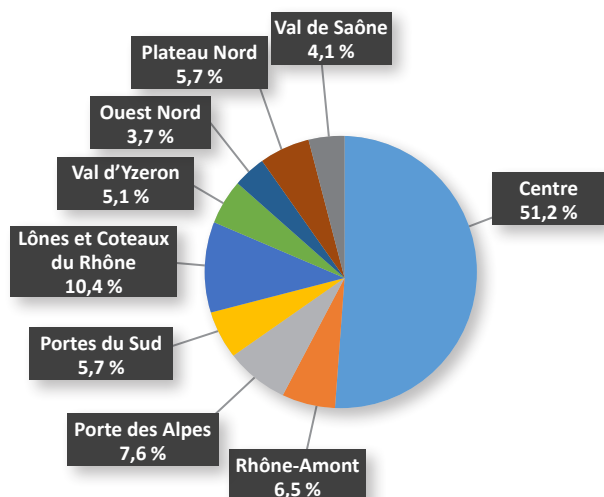
	couple avec 1 ou 2 enfants	couple avec 3 enfants ou plus	famille mono parentale	couple sans enfant	pers. seule
Centre	39,6%	39,9%	47,3%	38,2%	61,4%
Rhône Amont	10,7%	8,2%	7,0%	9,9%	4,7%
Porte des Alpes	10,7%	9,0%	7,9%	10,3%	5,8%
Portes du Sud	8,0%	7,0%	5,6%	8,5%	5,3%
Lônes et CR	11,9%	12,3%	10,7%	12,9%	8,8%
Val d'Yzeron	4,7%	7,0%	5,2%	4,8%	3,9%
Ouest Nord	3,7%	6,7%	4,3%	4,0%	2,4%
Plateau Nord	6,1%	5,2%	7,1%	6,7%	5,1%
Val de Saône	4,6%	4,7%	4,8%	4,7%	2,5%
Métropole	100%	100%	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus compris entre le plafond « PLUS » et le plafond « PLS », 39,6% de ceux qui sont en couple avec 1 ou 2 enfants vivent dans le Centre.

29% des ménages ayant des revenus compris entre 130% et 150% du plafond « PLUS » logent dans l'Ouest

51% des ménages ayant des revenus compris entre 130% et 150% du plafond « PLUS » habitent le Centre. L'Ouest en loge 29% et l'Est 20%.

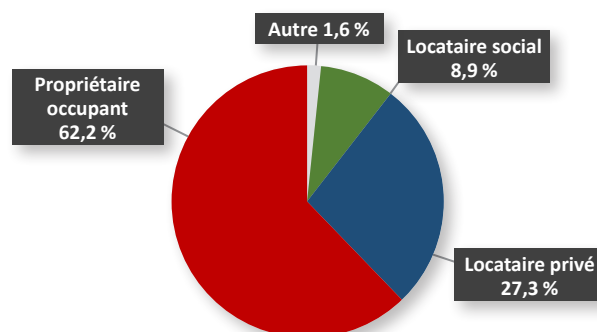
Répartition territoriale des ménages ayant des revenus compris entre 130 % et 150 % du plafond «PLUS» dans la Métropole de Lyon en 2013



62% des ménages ayant des revenus compris entre 130% et 150% du plafond « PLUS » sont propriétaires occupants

62% des ménages ayant des revenus compris entre 130% et 150% du plafond « PLUS » sont propriétaires occupants. Les locataires occupent majoritairement des logements du parc privé. 69% des ménages locataires du parc privé logent dans le Centre, alors que ce secteur ne loge que 43% des ménages ayant des revenus compris entre 130% et 150% du plafond « PLUS » qui sont propriétaires occupants.

Statuts d'occupation des ménages ayant des revenus compris entre 130 % et 150 % du plafond «PLUS» dans la Métropole de Lyon en 2013



Statuts d'occupation des ménages ayant des revenus compris entre 130 % et 150 % du plafond «PLUS» et répartition géographique en 2013

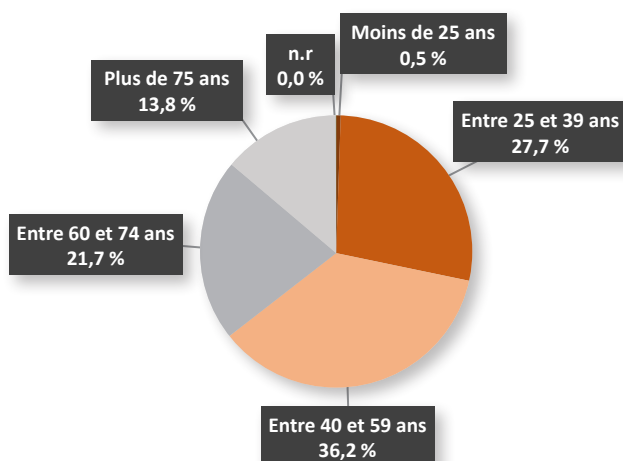
	Propriétaire occupant	Locataire privé	Locataire social
Centre	43,1%	69,1%	52,5%
Rhône Amont	8,0%	3,3%	6,5%
Porte des Alpes	9,1%	4,2%	7,9%
Portes du Sud	6,3%	3,0%	9,3%
Lônes et CR	12,4%	6,8%	8,0%
Val d'Yzeron	5,7%	4,6%	2,7%
Ouest Nord	4,3%	2,7%	2,6%
Plateau Nord	5,9%	3,9%	8,7%
Val de Saône	5,1%	2,5%	1,9%
Métropole	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus compris entre 130% et 150% du plafond « PLUS », 43,1% de ceux qui sont propriétaires occupants vivent dans le Centre.

Moins de jeunes parmi les personnes de référence des ménages ayant des revenus compris entre 130% et 150% du plafond «PLUS»

Le classement selon l'âge de la personne de référence montre une part plus faible des jeunes ménages : 28% de moins de 40 ans, 36% entre 40 et 59 ans et 36% de 60 ans et plus. Les jeunes vivent surtout dans le Centre.

Age de la personne de référence des ménages ayant des revenus compris entre 130 % et 150 % du plafond «PLUS» dans la Métropole de Lyon en 2013



Age de la personne de référence des ménages ayant des revenus compris entre 130 % et 150 % du plafond «PLUS» et répartition géographique dans la Métropole de Lyon en 2013

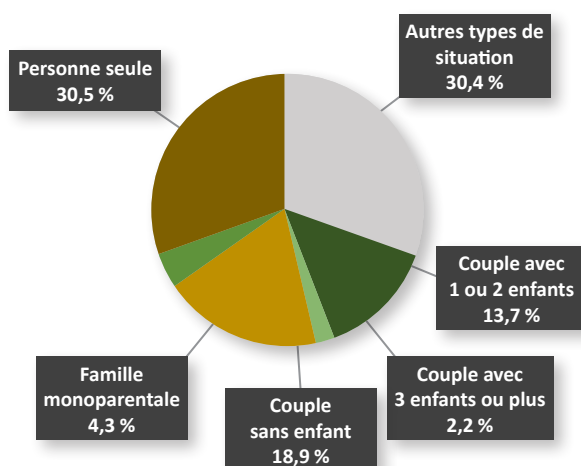
	Moins de 25 ans	Entre 25 et 39 ans	Entre 40 et 59 ans	Entre 60 et 74 ans	75 ans et plus
Centre	58,1%	64,4%	46,9%	43,1%	48,1%
Rhône Amont	7,3%	5,1%	6,8%	8,8%	5,4%
Porte des Alpes	6,5%	5,5%	8,4%	8,6%	8,1%
Portes du Sud	5,2%	4,0%	6,2%	6,8%	6,2%
Lônes et CR	10,1%	7,5%	11,5%	11,6%	11,9%
Val d'Yzeron	2,8%	4,4%	5,4%	5,5%	5,1%
Ouest Nord	2,0%	2,3%	3,9%	4,4%	4,7%
Plateau Nord	5,2%	4,3%	5,8%	6,5%	7,0%
Val de Saône	2,8%	2,6%	5,0%	4,8%	3,5%
Métropole	100%	100%	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus compris entre 130% et 150% du plafond « PLUS », 58,1 % de ceux dont la personne de référence a moins de 25 ans vivent dans le Centre.

20% de familles avec enfant(s) parmi les ménages ayant des revenus compris entre 130% et 150% du plafond «PLUS»

Les familles avec enfant(s) que ce soient des couples ou des familles monoparentales représentent 20% des ménages ayant des revenus compris entre 130% et 150% du plafond « PLUS » .

Composition familiale des ménages ayant des revenus compris entre 130 % et 150 % du plafond «PLUS» dans la Métropole de Lyon en 2013



Composition familiale des ménages ayant des revenus compris entre 130 % et 150 % du plafond «PLUS» et répartition géographique dans la Métropole de Lyon en 2013

	couple avec 1 ou 2 enfants	couple avec 3 enfants ou plus	famille mono parentale	couple sans enfant	pers. seule
Centre	42,0%	43,6%	50,4%	40,5%	63,8%
Rhône Amont	8,3%	5,2%	5,0%	8,7%	3,8%
Porte des Alpes	9,1%	6,8%	7,6%	9,1%	5,4%
Portes du Sud	6,3%	3,6%	4,5%	7,4%	3,9%
Lônes et CR	11,7%	11,4%	11,4%	12,7%	8,4%
Val d'Yzeron	6,4%	9,1%	5,7%	5,8%	4,2%
Ouest Nord	4,3%	8,4%	4,8%	4,5%	2,9%
Plateau Nord	5,8%	5,3%	5,4%	6,6%	5,5%
Val de Saône	6,1%	6,6%	5,1%	4,7%	2,3%
Métropole	100%	100%	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus compris entre 130% et 150% du plafond « PLUS », 42,0% de ceux qui sont en couple avec 1 ou 2 enfants vivent dans le Centre.

■ Les ménages à revenus élevés

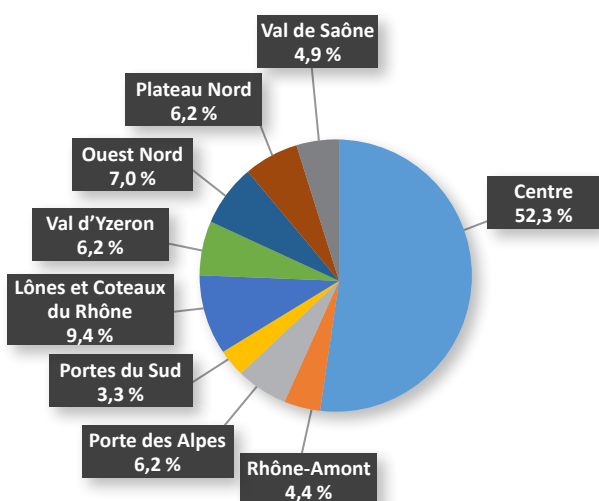
Un quart des ménages fiscaux de la Métropole ont des revenus dits « élevés »

Les ménages à revenus élevés sont ici définis comme étant ceux dont les revenus dépassent 150% du plafond PLUS. 25% des ménages fiscaux de la Métropole de Lyon font partie de cette catégorie.

34% des ménages à revenus élevés logent dans l'Ouest

52% des ménages à revenus élevés habitent le Centre. L'Ouest en loge 34% et l'Est 14%.

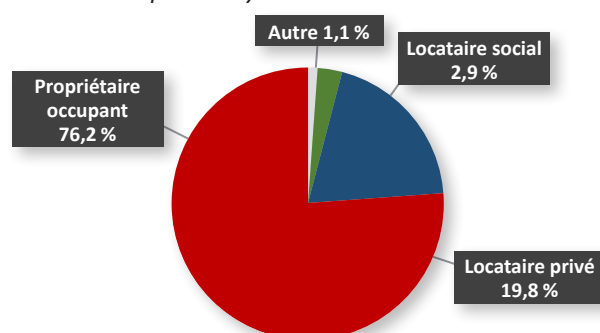
Répartition territoriale des ménages ayant des revenus supérieurs à 150 % du plafond «PLUS» dans la Métropole de Lyon en 2013



Les 3/4 des ménages à revenus « élevés » sont propriétaires

76% des ménages «à revenus élevés» sont propriétaires occupants. Ces derniers logent à 47% dans le Centre, 38% dans l'Ouest et 15% dans l'Est. Les ménages locataires du parc privé logent pour 72% d'entre eux dans le Centre.

Statuts d'occupation des ménages ayant des revenus supérieurs à 150 % du plafond «PLUS» dans la Métropole de Lyon en 2013



Statuts d'occupation des ménages ayant des revenus supérieurs à 150 % du plafond «PLUS» et répartition géographique en 2013

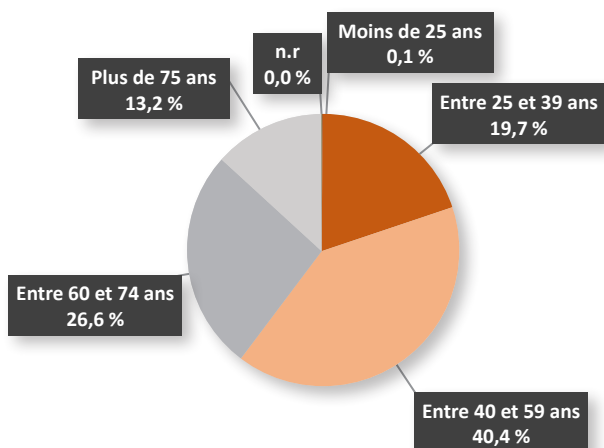
	Propriétaire occupant	Locataire privé	Locataire social
Centre	46,9%	72,2%	58,0%
Rhône Amont	5,0%	2,3%	5,2%
Porte des Alpes	6,9%	3,3%	7,9%
Portes du Sud	3,5%	1,7%	7,5%
Lônes et CR	10,5%	5,4%	5,4%
Val d'Yzeron	6,9%	4,4%	2,8%
Ouest Nord	8,0%	4,0%	3,1%
Plateau Nord	6,7%	4,1%	8,4%
Val de Saône	5,6%	2,5%	1,7%
Métropole	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus supérieurs à 150% du plafond « PLUS », 46,9% de ceux qui sont propriétaires occupants vivent dans le Centre.

40% des ménages à revenus élevés ont pour personne de référence une personne ayant 60 ans ou plus

Le classement selon l'âge de la personne de référence montre une assez faible part des jeunes ménages : 20% de moins de 40 ans, 40% entre 40 et 59 ans et 40% de 60 ans et plus. 51% des ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus vivent dans le Centre.

Age de la personne de référence des ménages ayant des revenus supérieurs à 150 % du plafond «PLUS» dans la Métropole de Lyon en 2013



Age de la personne de référence des ménages ayant des revenus supérieurs à 150 % du plafond «PLUS» et répartition géographique dans la Métropole de Lyon en 2013

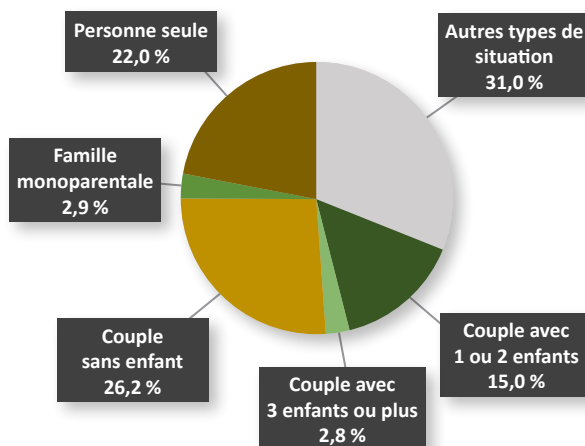
	Moins de 25 ans	Entre 25 et 39 ans	Entre 40 et 59 ans	Entre 60 et 74 ans	75 ans et plus
Centre	65,3%	69,3%	48,5%	45,9%	51,3%
Rhône Amont	3,0%	3,6%	4,8%	5,1%	3,1%
Porte des Alpes	5,0%	4,3%	6,8%	7,0%	5,8%
Portes du Sud	3,0%	2,2%	3,5%	3,9%	3,2%
Lônes et CR	10,1%	5,8%	10,1%	10,7%	9,9%
Val d'Yzeron	6,0%	4,4%	6,7%	6,7%	6,7%
Ouest Nord	secret stat.	3,2%	7,3%	8,5%	9,0%
Plateau Nord	secret stat.	4,2%	6,3%	6,9%	7,6%
Val de Saône	3,0%	3,2%	6,0%	5,3%	3,3%
Métropole	100%	100%	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus supérieurs à 150% du plafond « PLUS », 65,3 % de ceux dont la personne de référence a moins de 25 ans vivent dans le Centre.

21% de familles avec enfant(s) parmi les ménages « à revenus élevés »

Les familles avec enfant(s), que ce soient des couples ou des familles monoparentales, représentent moins d'un quart des ménages à revenus élevés.

Composition familiale des ménages ayant des revenus supérieurs à 150 % du plafond «PLUS» dans la Métropole de Lyon en 2013



Composition familiale des ménages ayant des revenus supérieurs à 150 % du plafond «PLUS» et répartition géographique dans la Métropole de Lyon en 2013

	couple avec 1 ou 2 enfants	couple avec 3 enfants ou plus	famille mono parentale	couple sans enfant	pers. seule
Centre	46,9%	43,3%	51,9%	45,4%	65,8%
Rhône Amont	4,8%	2,7%	4,0%	5,0%	2,6%
Porte des Alpes	6,4%	4,9%	5,5%	7,2%	4,3%
Portes du Sud	2,7%	1,4%	2,8%	4,0%	2,3%
Lônes et CR	10,1%	9,8%	8,8%	10,9%	7,2%
Val d'Yzeron	7,4%	9,2%	7,2%	7,1%	4,6%
Ouest Nord	8,6%	14,1%	7,4%	8,5%	4,9%
Plateau Nord	6,2%	7,1%	5,7%	6,8%	5,8%
Val de Saône	6,9%	7,5%	6,7%	5,0%	2,6%
Métropole	100%	100%	100%	100%	100%

Comment lire le tableau : Parmi les ménages de la Métropole de Lyon ayant des revenus supérieurs à 150% du plafond « PLUS », 46,9% de ceux qui sont en couple avec 1 ou 2 enfants vivent dans le Centre.

■ Habitat et modes de vie

Des transformations sociétales difficiles à appréhender

Comment étudier les relations, nécessairement anciennes et enchevêtrées, entre habitat et modes de vie ? La question en appelle d'autres car elle pose d'entrée des problèmes de définition, d'ancrage disciplinaire et de mesure du phénomène. Il n'existe pas, en effet, d'approche consensuelle sur le sujet : sociologues, démographes et statisticiens se complètent autant qu'ils se contredisent en produisant des analyses souvent partielles et fragmentaires d'un thème dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'extrême complexité. Les professionnels du logement sont directement confrontés à cette difficulté à appréhender les transformations sociales et, surtout, à leur apporter des réponses opérationnelles.

Entre désirs et réalités

Mêlant étroitement aspirations individuelles, déterminismes sociaux ou encore contraintes économiques, l'analyse des modes de vie embrasse d'innombrables domaines : la modification du groupe domestique, la généralisation de l'activité féminine salariée, la diminution du temps de travail, la libéralisation des mœurs, la redistribution des rôles au sein du couple, l'allongement de l'espérance de vie...

Le lien entre habitat et modes de vie est tout aussi délicat à appréhender. Si les logements ont toujours reflété la manière dont leurs occupants vivaient, dans toute société et à toute époque, ils n'ont pas échappé à l'application de modèles urbanistiques traduisant davantage des idéologies dominantes que de réelles pratiques habitantes. Des « cités idéales » grecques à l'Unité d'Habitation de Le Corbusier en passant par les travaux des préfets Haussmann et Vaïsse ou encore les « grands ensembles » des années 1950 et 1960, ce sont moins des comportements et des besoins humains qui s'expriment que des théories qui prennent corps.

Du « produit logement » à « l'habitat vécu »

Face à ces limites, le basculement « du logement à l'habitat » semble aujourd'hui constituer un terrain d'entente au sein des différentes communautés d'experts : il s'agirait de sortir d'une lecture purement utilitariste d'un « produit logement » devenu obsolète (mais a-t-il jamais vraiment existé ?) et de prendre en compte des éléments tels que la relation globale à l'environnement et « l'appropriation de l'espace ». Indépendamment des spécificités de leurs terrains et enjeux, les agences d'urbanisme qui ont récemment travaillé sur la question épousent toutes cette orientation. A Toulouse comme à Strasbourg, Rennes et Tours, le triple constat d'un séquençage accru des cycles de vie, d'un déclin relatif du « modèle pavillonnaire » et d'une inadéquation partielle entre l'offre et de la demande de logement conduit à promouvoir la mise en œuvre de politiques renouvelées de l'habitat refusant les catégorisations statistiques trop hâtives tout autant que la standardisation des logements neufs.

Les métamorphoses de la famille

L'étude des évolutions de la structure familiale et de leurs impacts en matière d'habitat constitue l'un des nombreux angles d'attaque de cette riche problématique. Les modèles familiaux sont en effet confrontés à des profondes transformations qui se répercutent directement sur la chaîne du logement, à Lyon comme dans la France entière.

Les personnes « mobiles », seules, les familles « traditionnelles » et séparées ou « recomposées » constituent actuellement les grandes catégories qui définissent une nouvelle typologie des ménages marquée par une diversité accrue des parcours de vie et des trajectoires résidentielles. Au-delà des obstacles méthodologiques auxquels elle se heurte, une analyse statistique comparative des tendances à l'œuvre dans les cinq principales agglomérations françaises met en exergue le renforcement d'une période d'instabilité pour les jeunes ménages, l'accroissement important du nombre de personnes vivant seules, le maintien dans le changement d'une cellule familiale « classique » ainsi qu'une progression des séparations. Autant d'éléments qui s'accompagnent d'une diversification des besoins de logement, notamment en termes de modularité, d'accessibilité et de mobilité, et font d'ores-et-déjà surgir quantité de difficultés mais aussi de solutions opérationnelles.

Source : « Habitat et modes de vie, l'essentiel », Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, décembre 2012

Tendances	Répercussions sur le logement	Réponses possibles
Une stabilisation plus tardive des jeunes et des ménages en général	• Décohabitation plus tardive • « Instabilité résidentielle » : dynamiques d'entrées/sorties répétées, phénomènes de « double résidence » ... • Moindre mobilité résidentielle des parents, sous-occupation de logements familiaux • Constitution d'une « géographie familiale » (localisation des différentes générations à proximité les unes des autres en cas de besoin de soutien) • Etc.	• Solidarité familiale et entraide générationnelle • Modularité du logement (possibilité de transformer un bureau en chambre ou un garage en studio, de regrouper ou de diviser des cellules...) • « Assouplissement » des modalités d'accès au logement indépendant : colocation, sous-location, échange informel de logements... • Développement d'une offre spécifique à destination des étudiants (résidences universitaires ou privées) • Diversification de la production • Etc.
Davantage de personnes vivent seules à tout âge	• Demande globale de logements plus importante • Complexification des besoins : les personnes vivant seules ne le sont pas forcément tout le temps, comme les parents divorcés en situation de garde alternée • Taux d'effort plus important • Sous-occupation des logements de grande surface • Moindre « circulation sur le marché » des logements familiaux occupés par certains seniors • Inadaptation partielle du parc ancien pour les personnes âgées (absence d'ascenseur, par exemple) • Etc.	• Offre de petits logements dans le parc ancien des centres-villes • Construction de logements neufs de plus petite taille par les promoteurs • Colocation, « classique » ou « intergénérationnelle » • Développement des services à la personne (nettoyage, repas...) et des résidences de services à destination des seniors • Vente en viager • Diversification de la production • Etc.
Une cellule familiale « traditionnelle » qui perdure tout en se transformant	• Moindre pérennité des nouvelles formes d'union et affaiblissement de la relative « stabilisation » dans le logement qu'apportait le mariage dans le passé • Accroissement de la demande de plus petits logements sous l'effet de la réduction générale de la taille des ménages • Etc.	• Solidarité familiale et entraide générationnelle • Modularité du logement (possibilité de transformer un bureau en chambre ou un garage en studio, de regrouper ou de diviser des cellules...) • « Assouplissement » des modalités d'accès au logement indépendant : colocation, sous-location, échange informel de logements... • Offre de petits logements dans le parc ancien des centres-villes • Construction de logements neufs de plus petite taille par les promoteurs • Diversification de la production • Etc.
Des séparations et recompositions qui s'accroissent et se complexifient	• Demande globale de logements plus importante • Vente, souvent urgente, du bien commun par d'anciens couples exposés au risque de « negative equity » (produit de la revente d'un logement inférieur au capital dû) • Taux d'effort plus important • « Living Together Apart » : personnes séparées continuant à vivre sous le même toit pour des raisons essentiellement économiques • « Living Apart Together » : couples non-cohabitants • Complexification des besoins (garde alternée) • Difficultés socioéconomiques aiguës des familles monoparentales • Etc.	• Solidarité familiale et entraide générationnelle • Modularité du logement (possibilité de transformer un bureau en chambre ou un garage en studio, de regrouper ou de diviser des cellules...) • « Assouplissement » des modalités d'accès au logement indépendant : colocation, sous-location, échange informel de logements... • Initiatives solidaires : « hôtels pour parents divorcés », plateformes d'échanges de logements pour familles recomposées, réseaux sociaux pour familles monoparentales sur internet ... • Diversification de la production • Etc.

Source : « Habitat et modes de vie, l'essentiel », Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, décembre 2012

ENJEUX

Les ménages et leur logement

Les principaux enjeux concernant les ménages et leur logement sont :

- > Une répartition territoriale plus équilibrée des statuts d'occupations
- > Une meilleure adéquation entre taux d'effort et ressources des ménages
- > L'entretien du patrimoine immobilier des ménages modestes
- > Une mobilité résidentielle facilitée
- > Une prise en compte de l'évolution des modes de vie dans l'offre de logements

ENJEUX

5.1 Population et ménages

Entre 1999 et 2012, la Métropole de Lyon affiche une croissance de la population élevée, en comparaison des autres agglomérations françaises. Néanmoins, cette croissance diffère selon les bassins de vie. Elle est particulièrement portée par les secteurs Centre et Val d'Yzeron.

La dynamique sociodémographique de la Métropole de Lyon est marquée par **une progression des cadres et des retraités ainsi qu'une baisse des ouvriers**. Ce constat global masque des disparités territoriales entre les bassins de vie : les cadres progressent surtout dans le Centre et le quart Nord-Ouest de l'agglomération, les ouvriers restent surreprésentés dans les territoires de l'Est et les retraités progressent d'une manière plus marquée dans les bassins de vie périphériques.

Sur l'ensemble de la Métropole, **les familles avec enfant(s) sont moins représentées alors que les personnes seules progressent**. Ces dernières sont surreprésentées dans le secteur Centre alors que les familles avec enfant(s) y sont proportionnellement moins nombreuses. Elles sont, à l'inverse, davantage représentées dans les autres bassins de vie du territoire.

Comme sur l'ensemble de la France métropolitaine, **le vieillissement tend à s'accroître** à l'échelle de la Métropole de Lyon. Ici encore, des disparités territoriales apparaissent entre le secteur Centre, où les moins de 30 ans sont surreprésentés, et les territoires périphériques où le vieillissement de la population est davantage marqué (surtout dans les territoires de l'Ouest de la Métropole).

A l'échelle de la Métropole, **les propriétaires occupants sont presque aussi nombreux que les locataires**. Toutefois, tous les bassins de vie ne proposent pas un tel équilibre. Ainsi, le Centre apparaît comme le pôle locatif privé majeur de l'agglomération, l'Est reste encore un territoire fortement marqué par le logement social et l'Ouest se caractérise par une surreprésentation des propriétaires occupants. Cette spécialisation encore prononcée des territoires interroge sur les leviers à actionner pour favoriser une meilleure diffusion des différents statuts d'occupation.

Outre la capacité à proposer un panel diversifié de logements par territoire, d'autres questions se posent comme celle du **taux d'effort des locataires du parc privé à faibles revenus** et celle de la **capacité des ménages propriétaires occupants modestes à entretenir leur patrimoine**.

De plus, la Métropole de Lyon est également **confrontée aux évolutions de la structure familiale** qui se répercutent directement sur la chaîne du logement. La solidarité familiale et l'entraide générationnelle constituent souvent l'une des premières réponses aux besoins des ménages à faibles revenus ou ayant des besoins spécifiques. Les innovations en termes de produits logement et les initiatives locales viennent compléter un panel de réponses diversifiées.

L'accès au logement à toutes les étapes de la vie apparaît ici comme un enjeu majeur. Selon les territoires, il conviendra d'agir pour :

- > la préservation ou le développement de la mixité sociale et générationnelle,
- > un développement équilibré de l'offre résidentielle entre locatif et accession à la propriété, mais aussi entre locatif privé et social pour limiter les taux d'effort des ménages les plus modestes,
- > un entretien du patrimoine immobilier des ménages les plus modestes,
- > une prise en compte de l'évolution des modes de vie dans l'offre de logements.

5.2

Parc de logements et marchés immobiliers

Le parc de logements et son évolution

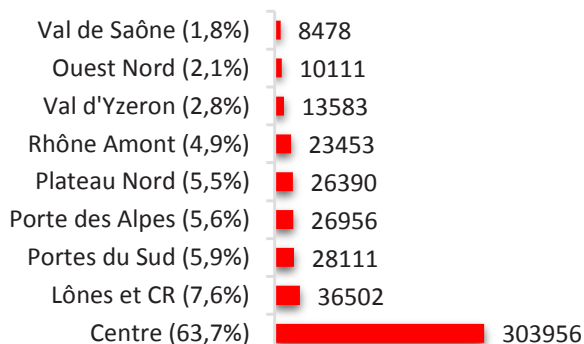
80% des ménages vivent en appartement

80% des ménages de la Métropole de Lyon vivent en appartement

En 2012, 477 540 ménages vivent en appartement dans la Métropole de Lyon. 64% de ces ménages logent dans le Centre.

Répartition de la part et du nombre de ménages vivant en appartement en 2012

Source : Insee exploitations principales



36% des appartements possèdent au moins 4 pièces

En 2012, 175 010 ménages vivent dans des appartements de 4 pièces ou plus, soit 36% des ménages vivant en appartement. Cette part oscille entre 49% pour Porte des Alpes et 31% pour le Centre.

Taille des appartements

	T1/T2	T3	T4	T5 et +
Centre	39%	29%	20%	11%
Rhône Amont	23%	35%	30%	12%
Porte des Alpes	20%	31%	35%	14%
Portes du Sud	19%	36%	32%	14%
Lônes et CR	21%	34%	30%	15%
Val d'Yzeron	26%	33%	27%	14%
Ouest Nord	24%	30%	26%	20%
Plateau Nord	20%	33%	32%	16%
Val de Saône	24%	36%	29%	11%
Métropole	33%	31%	24%	12%

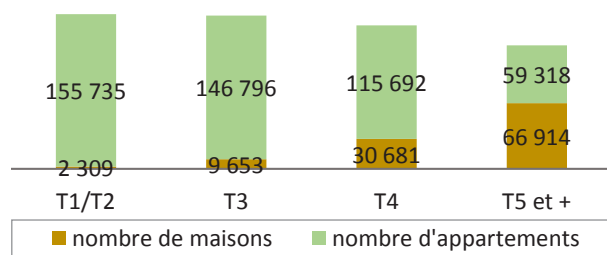
Source : Insee exploitations principales 2012

Les appartements représentent 64% de l'offre de grands logements

En 2012, 46% des ménages de la Métropole de Lyon vivent dans un logement d'au moins 4 pièces. Parmi ces 272 605 ménages vivant dans un grand logement, 64% d'entre eux logent en appartement.

Taille des résidences principales en 2012

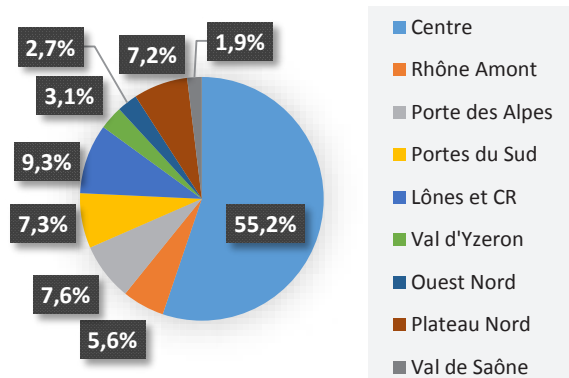
Source : Insee 2012, exploitation principale



La majorité des ménages vivant dans de grands appartements résident dans le Centre (55%). L'Ouest en loge 24% et L'Est 21%.

Répartition territoriale des ménages occupant un appartement d'au moins 4 pièces dans la Métropole de Lyon

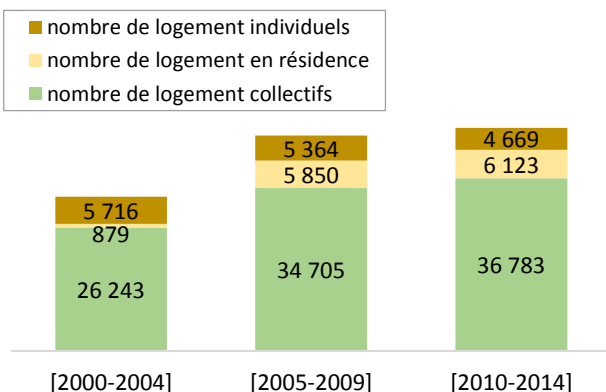
Source : Insee exploitations principales 2012



Des logements neufs en collectif avoisinant les 80% de la production neuve

Le production de logements collectifs a fortement augmenté à partir de 2005. Toutefois sa part reste voisine de 80%. En effet, la part ayant connu la plus forte augmentation est celle des logements en résidences. Ils représentaient 3% sur la période 2000-2004 mais pèsent 13% sur la période 2010-2014. Le Centre est particulièrement concerné par le développement des logements en résidence.

Evolution du poids des logements collectifs dans la production neuve sur trois périodes



Nombre de logements collectifs commencés (hors résidences) en moyenne annuelle

	[2000-2004]	[2005-2009]	[2010-2014]
Centre	3 503	3 445	3 158
Rhône Amont	301	938	862
Porte des Alpes	286	526	920
Portes du Sud	168	495	906
Lônes et CR	324	399	473
Val d'Yzeron	309	609	419
Ouest Nord	125	111	186
Plateau Nord	131	248	277
Val de Saône	102	170	155
Métropole	5 249	6 941	7 357

Source : DREAL MEDDTL Sit@del2 (date réelle de 1999 à 2007, puis date de prise en compte)

Nombre de logements commencés en résidences (logements communautaires et foyers) en moyenne annuelle

	[2000-2004]	[2005-2009]	[2010-2014]
Centre	142	1 003	854
Rhône Amont	0	0	41
Porte des Alpes	17	0	126
Portes du Sud	13	51	54
Lônes et CR	0	0	45
Val d'Yzeron	0	30	15
Ouest Nord	0	0	19
Plateau Nord	2	86	68
Val de Saône	2	0	2
Métropole	176	1 170	1 225

Source : DREAL MEDDTL Sit@del2 (date réelle de 1999 à 2007, puis date de prise en compte)

Des appartements neufs majoritairement de petites tailles

À l'échelle de la Métropole de Lyon, les logements neufs commercialisés sont majoritairement des petits logements : 42% des T1/T2, 40% des T3 et 18% de T4 et +.

La part des grands logements (T4 et +) oscille entre 11% pour Lône et Coteaux du Rhône et 33 % pour Ouest Nord.

Les logements neufs d'au moins 4 pièces se situent à 40% dans l'Est, 39% dans le Centre et 21% dans l'Ouest.

Taille des appartements neufs commercialisés sur la période [2012-2014]

	T1/T2	T3	T4 et +	Total
Centre	45 %	39 %	17 %	100 %
Rhône Amont	40 %	46 %	14 %	100 %
Porte des Alpes	45 %	37 %	18 %	100 %
Portes du Sud	33 %	44 %	23 %	100 %
Lône et CR	42 %	47 %	11 %	100 %
Val d'Yzeron	44 %	39 %	17 %	100 %
Ouest Nord	37 %	30 %	33 %	100 %
Plateau Nord	39 %	37 %	24 %	100 %
Val de Saône	39 %	39 %	22 %	100 %
Métropole	42 %	40 %	18 %	100 %

Source : Cecim Obs (ventes investisseurs et acquéreurs-utilisateurs)

Répartition des appartements neufs commercialisés sur la période [2012-2014]

	T1/T2	T3	T4 et +	Total
Centre	45 %	40 %	39 %	42 %
Rhône Amont	13 %	15 %	10 %	13 %
Porte des Alpes	15 %	13 %	14 %	14 %
Portes du Sud	10 %	14 %	17 %	13 %
Lône et CR	4 %	5 %	2 %	4 %
Val d'Yzeron	4 %	4 %	4 %	4 %
Ouest Nord	2 %	2 %	5 %	2 %
Plateau Nord	4 %	4 %	6 %	5 %
Val de Saône	3 %	3 %	4 %	3 %
Métropole	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Cecim Obs (ventes investisseurs et acquéreurs-utilisateurs)

Méthodologie

Valeurs des pourcentages

Les pourcentages sont calculés à partir des valeurs exactes avec toutes les décimales. De fait, certaines valeurs comportent un écart lié aux arrondis des outils statistiques.

■ Le logement individuel : un segment de moins en moins présent

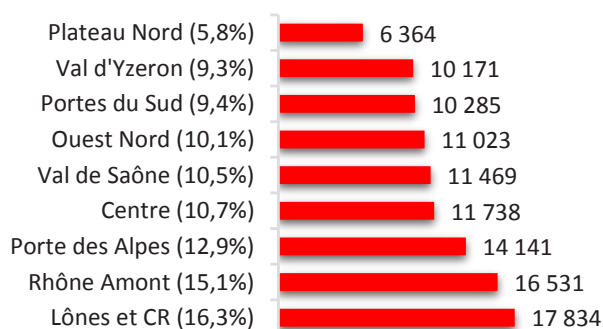
18% des ménages de la Métropole de Lyon vivent en maison

En 2012, 109 556 ménages vivent en maison dans la Métropole de Lyon. 3 bassins de vie concentrent à eux seuls 44% de ces ménages : Lômes et Coteaux du Rhône, Rhône Amont et Porte des Alpes.

A l'échelle de chaque bassin de vie, la part de ménages vivant en maison est très variable. Ainsi, dans le Centre, seuls 4% des ménages vivent en maison contre 57% dans Val de Saône.

Répartition de la part et du nombre de ménages vivant en maison en 2012

Source : Insee exploitations principales



Comment lire le graphique : 6 364 ménages vivent en maison dans Plateau Nord. Ce bassin de vie loge 5,8% des l'ensemble des ménages vivant en maison dans la Métropole de Lyon.

Types de logements occupés par les ménages en 2012

	maison	appartement	autre
Centre	3,7 %	94,9 %	1,5 %
Rhône Amont	41,0 %	58,1 %	0,9 %
Porte des Alpes	34,2 %	65,3 %	0,5 %
Portes du Sud	26,4 %	72,1 %	1,5 %
Lômes et CR	32,6 %	66,8 %	0,6 %
Val d'Yzeron	42,3 %	56,5 %	1,2 %
Ouest Nord	51,7 %	47,5 %	0,8 %
Plateau Nord	19,3 %	80,1 %	0,5 %
Val de Saône	57,3 %	42,3 %	0,4 %
Métropole	18,4 %	80,4 %	1,2 %

Source : Insee exploitations principales

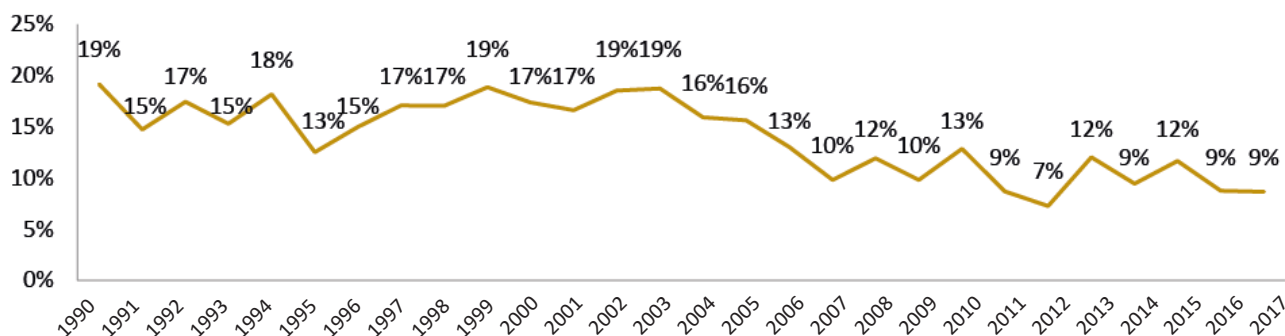
Comment lire le tableau : Les ménages vivant dans le Centre logent pour 3,7% d'entre eux en maison et pour 94,9% en appartement.

Une production récente où l'individuel pèse de moins en moins

Alors qu'avant 2005, la part de production de l'individuel était comprise entre 13% et 19%, elle peine aujourd'hui à atteindre ce seuil. Elle est même descendue à 7% en 2012.

Part de l'individuel (pur et groupé) dans le nombre de logements commencés dans la Métropole de Lyon (59 communes)

Source : DREAL MEDDTL Sit@del2 (date réelle de 1999 à 2007, puis date de prise en compte)



Des volumes en baisse

Le nombre de maisons construites par an était en moyenne de 1 140 logements sur la période 2000-2004, de 1 070 logements sur la période 2005-2009, de 930 logements sur la période 2010-2014 et de 945 logements sur la période récente, de 2015 à 2017.

Une augmentation de la part de l'individuel groupé

Alors que les volumes baissent, la répartition entre individuel pur et groupé s'est modifiée à la faveur de l'individuel groupé. Sa part dans la production de logements individuel est en effet passée de 33% sur la période 2000-2004 à 44% sur la période 2015-2017.

Nombre de logements individuels commencés dans la Métropole de Lyon

années	individuels purs	individuels groupés	total individuel
1990	1189	468	1657
1991	724	258	982
1992	682	332	1014
1993	729	98	827
1994	978	371	1349
1995	841	163	1004
1996	719	128	847
1997	792	298	1090
1998	886	318	1204
1999	917	571	1488
2000	875	330	1205
2001	703	330	1033
2002	853	476	1329
2003	728	328	1056
2004	649	444	1093
2005	581	437	1018
2006	682	525	1207
2007	699	424	1123
2008	604	434	1038
2009	547	431	978
2010	560	594	1154
2011	641	344	985
2012	503	309	812
2013	503	422	925
2014	394	399	793
2015	401	440	841
2016	442	358	800
2017	738	458	1196

Source : DREAL MEDDTL Sit@del2 (date réelle de 1999 à 2007, puis date de prise en compte)

Une baisse de volume à la défaveur de l'Est

Les moyennes annuelles de production de logements individuels par période ont connu une baisse très importante au niveau de l'Est (Porte des Alpes, Portes du Sud et Rhône Amont). Elles sont passées de 483 logements par an sur la période 2000-2004 à 306 logements par an sur la période 2015-2017. L'Est qui produisait 42% sur la période 2000-2004 des logements individuels de la Métropole de Lyon n'en produit plus que 32% sur la période 2015-2017.

Nombre de logements individuels commencés (purs et groupés) en moyenne annuelle

	[2000-2004]	[2005-2009]	[2010-2014]	[2015-2017]
Centre	100	78	106	114
Rhône Amont	136	139	91	96
Porte des Alpes	197	152	159	135
Portes du Sud	150	74	70	75
Lônes et CR	171	195	153	137
Val d'Yzeron	85	102	72	129
Ouest Nord	96	110	107	85
Plateau Nord	68	52	45	81
Val de Saône	140	171	129	94
Métropole	1143	1073	934	946

Source : DREAL MEDDTL Sit@del2 (date réelle de 1999 à 2007, puis date de prise en compte)

Répartition territoriale des logements individuels commencés (purs et groupés)

	[2000-2004]	[2005-2009]	[2010-2014]	[2015-2017]
Centre	9 %	7 %	11 %	12 %
Rhône Amont	12 %	13 %	10 %	10 %
Porte des Alpes	17 %	14 %	17 %	14 %
Portes du Sud	13 %	7 %	8 %	8 %
Lônes et CR	15 %	18 %	16 %	14 %
Val d'Yzeron	7 %	10 %	8 %	14 %
Ouest Nord	8 %	10 %	12 %	9 %
Plateau Nord	6 %	5 %	5 %	9 %
Val de Saône	12 %	16 %	14 %	10 %
Métropole	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : DREAL MEDDTL Sit@del2 (date réelle de 1999 à 2007, puis date de prise en compte)

Comment lire le tableau : Sur la période [2000-2004], 9% des maisons neuves de la Métropole de Lyon était construites dans le Centre. Sur la période 2015-2017, cette part est de 12%.

89% des maisons possèdent au moins 4 pièces

En 2012, 97 595 ménages vivent dans des maisons de 4 pièces ou plus, soit 89% des ménages vivant en maison. Cette part atteint 94% dans les bassins de vie de l'Ouest et 81% dans le Centre.

Les ménages vivant dans des maisons d'au moins 4 pièces se répartissent pour 53% d'entre eux dans l'Ouest, 37% dans l'Est et 10% dans le Centre.

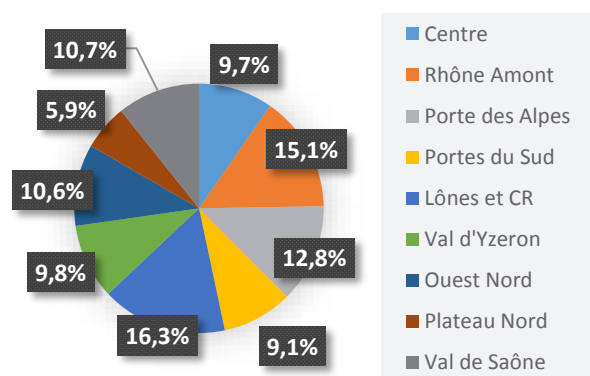
Taille des maisons

	T1/T2	T3	T4	T5 et +
Centre	5%	14%	26%	55%
Rhône Amont	2%	9%	37%	52%
Porte des Alpes	2%	10%	32%	56%
Portes du Sud	2%	11%	35%	51%
Lônes et CR	2%	9%	28%	61%
Val d'Yzeron	1%	5%	22%	72%
Ouest Nord	1%	5%	16%	78%
Plateau Nord	2%	7%	25%	65%
Val de Saône	2%	7%	24%	68%
Métropole	2%	9%	28%	61%

Source : Insee exploitations principales 2012

Répartition territoriale des ménages occupant une maison d'au moins 4 pièces dans la Métropole de Lyon

Source : Insee exploitations principales 2012



■ L'âge du parc de logements : un parc ancien situé majoritairement dans le Centre

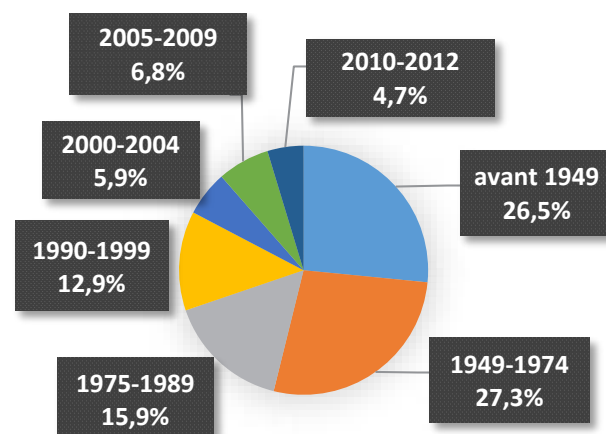
54% du parc a été construit avant 1975, date des premières réglementations thermiques

A l'échelle de la Métropole de Lyon, 54% des logements recensés dans les fichiers Majic* datent d'avant 1975, soit environ 377 000 logements, dont 49% datent d'avant 1949.

Le Centre concentre à lui seul 74% du parc de logements datant d'avant 1949, l'Ouest 19% et l'Est 7%. Pour le parc construit entre 1949 et 1975, une plus grande diversité de territoires est concernée : 44% des logements sont situés dans le Centre, 30% dans l'Ouest et 26% dans l'Est.

Age des logements dans la Métropole de Lyon

Source : Majic 2012



Répartition géographique des logements selon leur « âge »

Source : Majic* 2012

	avant 1949	1949-1974	1975-1989	1990-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2012
Centre	73,8%	43,7%	39,8%	66,2%	56,8%	51,1%	46,6%
Rhône Amont	2,0%	7,7%	11,8%	3,5%	6,2%	10,0%	11,0%
Porte des Alpes	2,2%	9,9%	9,2%	4,6%	7,3%	7,4%	9,6%
Portes du Sud	3,3%	8,7%	7,2%	5,1%	7,4%	6,3%	7,0%
Lônes et CR	7,4%	11,1%	11,4%	7,7%	6,6%	8,1%	6,2%
Val d'Yzeron	2,3%	3,2%	5,4%	3,6%	5,4%	7,0%	7,1%
Ouest Nord	2,6%	4,0%	5,0%	3,5%	2,9%	3,1%	3,3%
Plateau Nord	3,0%	9,5%	5,7%	2,8%	3,9%	2,8%	5,6%
Val de Saône	3,3%	2,2%	4,4%	3,0%	3,7%	4,2%	3,6%
Métropole de Lyon	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

*Les fichiers Majic sont des fichiers fonciers standards délivrés par la DGI

■ Vulnérabilité énergétique et actions du Plan Climat-Energie Territorial

Quels sont les ménages concernés par la précarité énergétique en France ?

Une étude de l'ADEME de 2008 (basée sur l'Enquête Nationale Logement) montre que les 5 millions de ménages les plus modestes consacrent 15 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques (logement et transport), contre seulement 6 % pour les plus aisés. Si l'on prend en compte les différents indicateurs étudiés par l'Observatoire national de la précarité énergétique, ce sont 5,1 millions de ménages (12 millions d'individus) qui sont en situation de précarité énergétique. Les nombreuses données chiffrées montrent que tous les âges sont touchés et de nombreuses situations concernées :

- 87 % des ménages en situation de précarité énergétique vivent dans le parc privé ;
- 70 % d'entre eux appartiennent au premier quartile de niveau de vie, soit les 25 % de ménages les plus modestes ;
- 62 % sont propriétaires-occupants ;
- 55 % ont plus de 60 ans ;
- 65 % vivent en ville, 35 % en zones rurales ;
- plus d'un million des propriétaires résident en maisons individuelles.

Une étude* INSEE-DREAL de novembre 2015 estime que 12 % des ménages de la Métropole de Lyon sont en situation de risque de vulnérabilité énergétique liée au logement. 50 % ont moins de trente ans. Parmi ces ménages, 46 % sont déclarés sans profession. Ces ménages vivent majoritairement en location dans le parc privé, dans de petits logements : un tiers vivent dans moins de 40 m².

Le programme Habiter Mieux

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) œuvre notamment pour la lutte contre la précarité énergétique. Dans ce cadre, elle a lancé en 2010 le programme «Habiter mieux» qui a pour objectif la rénovation énergétique de 100 000 logements privés en 2017, dont 30 000 logements au moins en copropriété.

Le programme Habiter mieux permet aux ménages modestes, et aux propriétaires-bailleurs qui pratiquent des loyers maîtrisés, de bénéficier d'aides à l'ingénierie et aux travaux pour engager des actions de réhabilitation énergétique d'au moins 25 %. A partir de 2017, des aides spécifiques seront mises en place pour aider la réhabilitation énergétique de copropriétés considérées comme fragiles selon plusieurs indicateurs : taux d'impayés de charges, classification énergétique du bâtiment, localisation du patrimoine, proportion de ménages modestes dans la copropriété.

La Métropole de Lyon complète financièrement les aides de l'Anah.

La précarité énergétique

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Pour quantifier plus précisément la précarité énergétique, il est d'usage de comptabiliser les ménages qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie dans le logement : ils sont 3,8 millions, soit 14 % des ménages au niveau national.

Les objectifs du Plan Climat-Energie Territorial (PCET)

Le Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable, dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle I et Grenelle II, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCET vise deux objectifs :

- > Atténuation/réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- > Adaptation au changement climatique. Il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire, face aux impacts du changement climatique, qui ne pourront pas être intégralement évités.

Un PCET se caractérise par des ambitions chiffrées de réduction des émissions de GES et par la définition d'une stratégie d'adaptation du territoire. Le PCET de la Métropole de Lyon, dont le plan d'actions partenarial a été élaboré entre 2009 et 2012, compte 26 actions dont 4 concernent spécifiquement l'habitat :

- construire du logement social neuf exemplaire,
- garantir le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) pour la construction privée habitat et bureaux dès 2012 et anticiper la Réglementation Thermique (RT) 2020,
- assurer la réhabilitation thermique du parc social de logements,
- développer les réhabilitations dans l'habitat privé.

* Source : Insee Analyses Rhône-Alpes n° 42 - Novembre 2015

Au moins huit communes de la Métropole de Lyon sont particulièrement concernées par la vulnérabilité énergétique

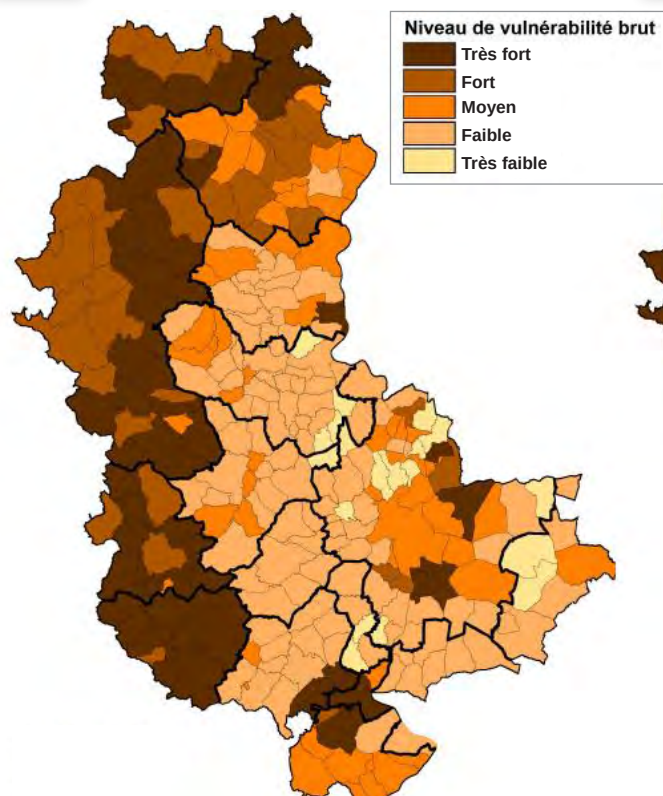
La Direction Départementale des Territoires du Rhône a réalisé une estimation de la vulnérabilité énergétique des ménages de la Métropole et du nouveau Rhône en 2010 et en 2025. Le niveau de vulnérabilité brut croise le reste à vivre et les taux d'effort énergétiques pour le logement et les déplacements domicile-travail. Celui-ci est le plus fort dans les communes où le reste à vivre est le plus faible et qui se situent au-delà du seuil de vulnérabilité énergétique à la fois pour le logement (taux d'effort énergétique supérieur à 12%) et pour les déplacements domicile-travail (taux d'effort énergétique supérieur à 4%).

La carte de 2010 ci-dessous montre que huit communes de la Métropole de Lyon sont particulièrement concernées par la vulnérabilité énergétique : Saint-Fons, Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Sathonay-Village et dans une moindre mesure Pierre-Bénite, Oullins, Rillieux-la-Pape et Neuville-sur-Saône. Comme le montre la projection 2025, cette liste pourrait s'allonger et inclure par exemple Lyon et Villeurbanne.

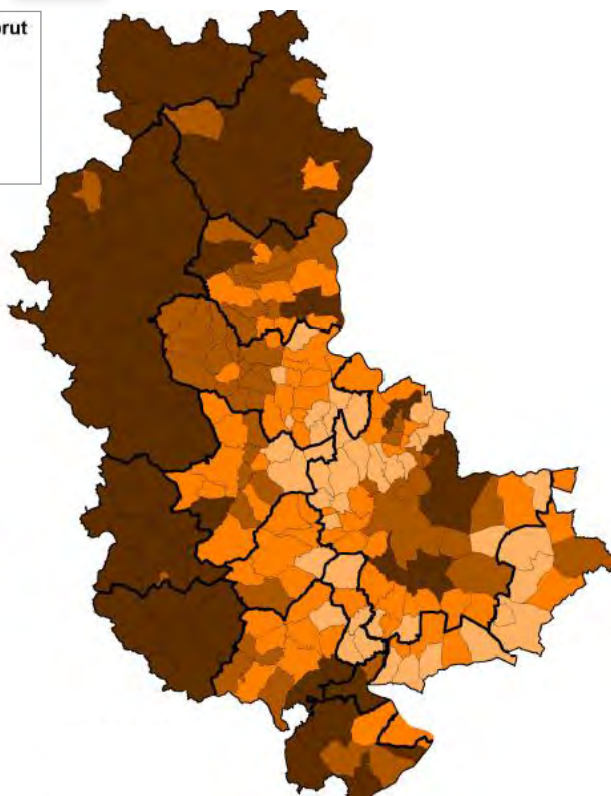
La vulnérabilité énergétique des ménages

Source: DDT du Rhône

2010



2025



Vulnérabilité brute du territoire (TEE logement >12% ; TEE mobilité >4%) / reste pour vivre)

TEE : taux d'effort énergétique

Un quart des ménages ont un chauffage « tout électrique » dans la Métropole de Lyon

26% des ménages résidant dans la Métropole de Lyon ont un chauffage tout électrique (Insee 2012). Ce ratio est plus important dans le Centre (32%) et dans le Val d'Yzeron (30%).

Les territoires de l'Est se caractérisent quant-à eux par une forte part de chauffage central collectif. Alors que 34% des ménages de la Métropole disposent d'un chauffage central collectif, ce ratio est de 49% dans le secteur des Portes du Sud, 43% pour Porte des Alpes et 38% pour Rhône Amont.

Les bassins de vie de l'Ouest se caractérisent par un chauffage central individuel plus répandu. Alors que la part est de 37% pour la Métropole de Lyon, elle atteint 44% pour Lônes et Coteaux du Rhône, 45% pour Ouest Nord, 52% pour Val de Saône.

Val d'Yzeron, qui se démarquait précédemment par une part importante de chauffage tout électrique comparé à la moyenne d'agglomération, dispose également d'un ratio important pour le chauffage central individuel (47%).

Plateau Nord présente, quant-à lui, des caractéristiques des territoires de l'Est car il dispose d'une part importante de logements collectifs sociaux. Ainsi, 54% des ménages de ce secteur disposent d'un chauffage central collectif.

Un potentiel d'éco-rénovation du parc privé estimé à 227 000 logements minimum

Source : « Diagnostic sur les caractéristiques des logements du parc privé existant », Urbanis pour la Métropole de Lyon, 2014

L'analyse des étiquettes énergies des logements, a permis d'estimer à 227 000, le nombre de logements privés à éco-rénover. Ces derniers présentent des étiquettes énergies E, F et G. Les secteurs de l'Ouest sont ceux qui présentent le taux le plus important de logements concernés.

Si on inclut les logements présentant une étiquette D, le potentiel d'éco-rénovation estimé à l'échelle de la Métropole atteint les 337 000 logements privés.

Une dynamique de réhabilitation du parc privée enclenchée mais portant sur une rénovation partielle

Source : « Diagnostic sur les caractéristiques des logements du parc privé existant », Urbanis pour la Métropole de Lyon, 2014

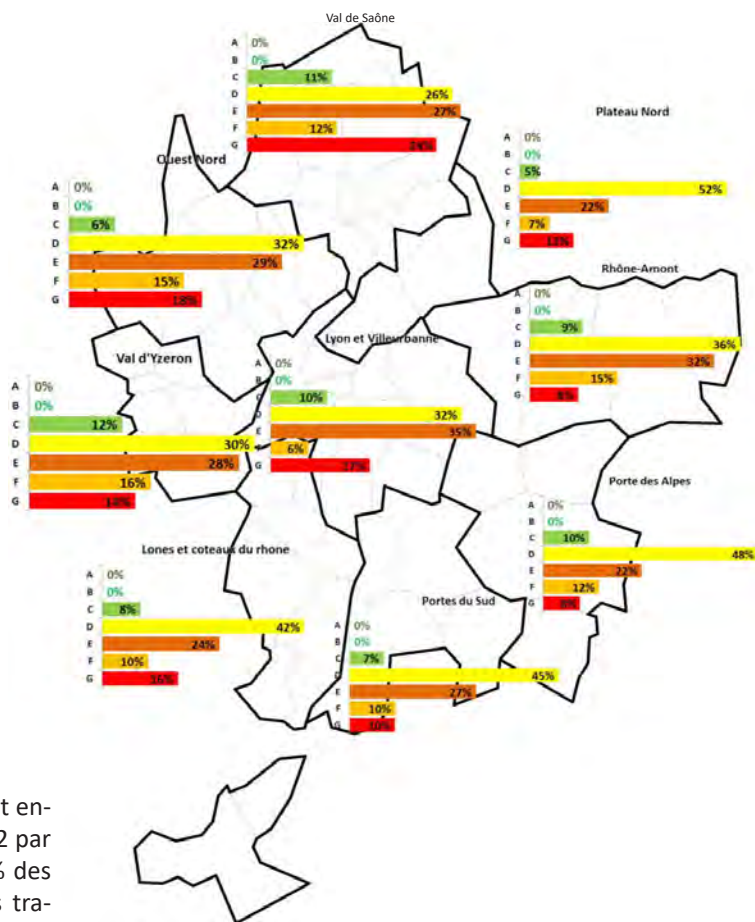
Globalement, une dynamique de réhabilitation s'est enclenchée. Ainsi, selon une enquête réalisée en 2012 par le la Cellule Economique Rhône-Alpes (CERA), 56% des propriétaires occupants du Rhône ont réalisé des travaux de rénovation énergétique sur les deux dernières années. Plus de 3 000 éco-PTZ ont été octroyés entre 2009 et 2012, ainsi que plus de 8 000 crédits d'impôt. Toutefois, les labellisations et rénovations globales sont peu nombreuses. La grande majorité des travaux concerne :

- l'isolation thermique des parois vitrées et des portes,
- le système de chauffage,
- puis la toiture/système de régulation.

Le taux réel de réhabilitation durable est non connu et s'avère difficile à estimer aujourd'hui.

Répartition des résidences privées selon leur étiquettes énergie par bassins de vie

Source : Urbanis, 2014



Quelques actions de lutte contre la précarité énergétique et du PCET

ECORENO'V : une plateforme d'éco-rénovation

Dès 2012, le Grand Lyon et ses partenaires ont affiché la volonté de développer les rénovations thermiques très performantes, c'est-à-dire atteindre le niveau "BBC rénovation", soit 96 kWh/an/m². Pendant une phase expérimentale de 2 ans, bailleurs sociaux et copropriétaires se sont mobilisés pour rénover 1 700 logements du parc social et 850 logements du parc privé, démontrant ainsi que ces opérations ambitieuses sont possibles. Cette phase expérimentale (2012-2014) a permis d'économiser 6 000 tonnes de CO₂/an et a bénéficié du soutien de la Métropole à hauteur de 10 millions d'euros.

En 2015, cet accompagnement se généralise dans le parc privé avec le lancement de la "plateforme locale" d'éco-rénovation, soutenue par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'aide au financement des travaux est amplifiée avec une subvention de 3 500 €/logement pour l'atteinte du niveau BBC et 2 000 €/logement pour une rénovation "volontaire", avec un gain énergétique de -35%. Pour accompagner les rénovations de l'habitat social et privé, la Métropole de Lyon a voté une enveloppe de 30 millions d'euros d'ici 2020.

En matière d'animation, l'Agence Locale de l'Énergie (ALE) assure le "guichet unique" des demandes et constitue le premier niveau d'accompagnement des propriétaires. Sur certains secteurs, l'animation est renforcée par des dispositifs opérationnels (PIG, OPAH, Plans de Sauvegarde). Des équipes d'animation accompagnent les propriétaires pour qu'ils réalisent les diagnostics, conseillent les propriétaires sur les travaux à réaliser, accompagnent les copropriétés lors des assemblées et réalisent le montage financier incluant les aides locales et nationales.

La plateforme Ecoreno'v vise à impliquer de nombreux partenaires dans l'écorénovation du territoire : il s'agit par exemple de construire les passerelles nécessaires entre amélioration énergétique et préservation du patrimoine, d'améliorer les offres bancaires pour financer ces travaux ou de contribuer à l'enrichissement des catalogues de formation des acteurs (syndics, architectes, entreprises du bâtiment...).

Plusieurs communes ont mis en place des aides en complément et en cohérence des aides financières de la Métropole. Les ingrédients sont donc en place à ce jour pour amplifier progressivement les réalisations. Par ailleurs, la CERA note aussi une augmentation du nombre de demandes de label BBC rénovation : plus de 1 000 labellisations ont été délivrées sur le territoire de la Métropole de Lyon.

La démarche « Référentiels » de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon impose des exigences supplémentaires à la RT 2012 en matière de qualité environnementale du bâtiment sur les cessions de terrain, les ZAC et le logement social, à travers ses référentiels (en vigueur depuis 2004). Le référentiel « Habitat durable » constitue une charte qui fixe les exigences de Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) pour les constructions neuves. Joint à toutes les consultations lancées sur les ZAC et terrains métropolitains ainsi que sur la production de logement social, il met l'accent sur la conception bioclimatique et la réduction des besoins énergétiques. La dernière version du document propose trois niveaux d'exigence : le BBC +, Effinergie + et BEPOS (bâtiment à énergie positive). En matière de matériaux, le référentiel promeut la proximité d'approvisionnement et l'utilisation de matériaux à faible énergie grise, avec un bonus pour l'obtention du label « bâtiments bio-sourcés ». Depuis 2015, le respect du référentiel Habitat Durable est devenu obligatoire pour les bailleurs sociaux et le développement de l'offre neuve en ZAC.

Dans le cadre de ses conventions avec la Métropole de Lyon et l'ADEME, l'Agence Locale de l'Énergie a fortement contribué à l'élaboration des référentiels Habitat durable 2004, 2006, 2009, 2012, 2013 et 2016. Le millésime 2016 a intégré les retours d'expérience des professionnels qui mettent en œuvre ce dispositif : bailleurs sociaux, promoteurs, gestionnaires de réseaux d'énergie, architectes, bureaux d'études, assistants à maîtrise d'ouvrage... Les référentiels sont systématiquement joints aux consultations lancées par la Métropole de Lyon sur ses ZAC et terrains métropolitains, ainsi que sur les opérations de logements sociaux.

Le bilan dressé par l'ALE à mai 2016 fait état de 16 890 logements sous référentiel, soit 320 opérations de logements (immeubles), 412 opérations logements et 1 192 487 m² de logements sous référentiel.

Quelques actions de lutte contre la précarité énergétique et du PCET (suite)

ECO-REHAB : un dispositif d'accompagnement à l'éco-réhabilitation du parc social

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat, la Métropole de Lyon a expérimenté un dispositif d'accompagnement à l'éco-réhabilitation du parc locatif social. L'expérimentation nommée ECO-REHAB s'est déroulée de 2012 à 2014, et a concerné 1600 logements, soit 14 résidences rénovées au niveau BBC. ABC HLM et l'ALE ont travaillé avec la Métropole de Lyon sur les critères de mise en œuvre de cette expérimentation, le choix des résidences, les leviers financiers, les outils de suivi et notamment le suivi des consommations après la mise en service des résidences. L'aide de la Métropole de Lyon s'est traduite par un financement du surcoût lié à l'atteinte du niveau BBC. 50% du surcoût des travaux et d'ingénierie ont donc été pris en charge par cette subvention plafonnée à 5 000€ par logement.

La poursuite de l'expérimentation porte actuellement sur le suivi des consommations et l'évaluation des bénéfices de l'éco-réhabilitation pour les locataires.

Suite à cette expérimentation ECO-REHAB, et afin de promouvoir l'éco-réhabilitation des logements sociaux, la Métropole a délibéré en janvier 2016 au sujet d'une aide à la réhabilitation performante d'un maximum de 5 000€ par logement, à un niveau BBC rénovation.

Action Médiation Bailleur (AMB) : 2013-2014

« Action Médiation Bailleur » est une recherche-action menée en 2013-2014, qui consistait à « Expérimenter des outils de médiation bailleurs/locataires pour lutter contre la précarité énergétique ». Le projet AMB a été lauréat de l'appel à projets PUCA de lutte contre la précarité énergétique en avril 2012. L'ALE, HESPUL et la FAPIL ont répondu conjointement à cet appel à projets en s'associant à d'autres partenaires : ALPIL, PACT, Régie Nouvelle / Habitat et Humanisme, l'ADIL 69 et l'OSL (Observatoire Social de Lyon).

Des hypothèses de recherche ont été mises à l'épreuve au travers de 40 visites-diagnostic de logements et par le biais de 10 études de cas (examen de situations réelles et interviews de professionnels du secteur).

De plus, afin d'alimenter le volet « recherche » du programme, une enquête auprès des professionnels (diagnostiqueurs, régies, fédérations, ...) a été menée en parallèle par l'ALE et HESPUL aidés par des sociologues de l'OSL. Il s'agissait de déterminer comment le réseau de conseil du propriétaire pouvait être facilitateur ou bloquant pour une intervention énergétique dans les logements. Afin de faciliter la médiation entre les différents intervenants et aboutir à une mise en œuvre de travaux efficaces, des outils ont été proposés dont certains devraient être développés par la suite.

Glossaire

ABC HLM : ABC HLM est une association regroupant des organismes HLM du Rhône. Ces missions sont l'échange, l'analyse et la mutualisation des bonnes pratiques pour adapter les métiers aux évolutions sociétales.

ADIL : Agence d'Information sur le Logement. L'ADIL du département du Rhône et de la Métropole de Lyon est agréée par le Ministère chargé du Logement. Elle assure ses missions dans le cadre du réseau ANIL/ADIL. Le service juridique gratuit, mis à disposition des usagers, est financé par la contribution financière des organismes membres de l'ADIL.

ALE : Agence Locale de l'Énergie. Cette association regroupe des partenaires, acteurs, décideurs que sont les collectivités territoriales, chambres consulaires, associations de consommateurs ou de protection de l'environnement, fédérations de professionnels, producteurs et distributeurs d'énergie, bailleurs sociaux. L'ALE intervient sur les secteurs de l'habitat, du patrimoine public, des entreprises et des politiques locales de développement durable auprès des collectivités, entreprises, professionnels du bâtiment, bailleurs sociaux et particuliers (elle est l'Espace Info Énergie du Rhône en partenariat avec l'association Hespul).

ALPIL (Action pour l'Insertion par le Logement) : L'Alpil, a été créée en 1979 avec l'objectif de favoriser l'accès au logement de ceux qui en sont exclus. / FAPIL Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement.

HESPUL : L'association HESPUL a été créée en 1991 sous le nom de Phébus. Spécialisée dans un premier temps dans le domaine du photovoltaïque raccordé au réseau, l'association a très vite développé d'autres compétences. Elle est spécialisée dans le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

OSL (Observatoire Social de Lyon) : bureau d'études sociologique. Face à une conjoncture économique défavorable sur son secteur d'activité, l'OSL a cessé son activité en avril 2016.

SOLIHA (SOLIdaires pour l'Habitat) : L'union régionale SOLIHA Auvergne-Rhône-Alpes est une association issue de la fusion de la fédération des PACT et HABITAT & DEVELOPPEMENT.

SOLIHA est au service des particuliers et des collectivités pour apporter des solutions aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans le logement.

Une enquête récente : « Habiter le BBC »

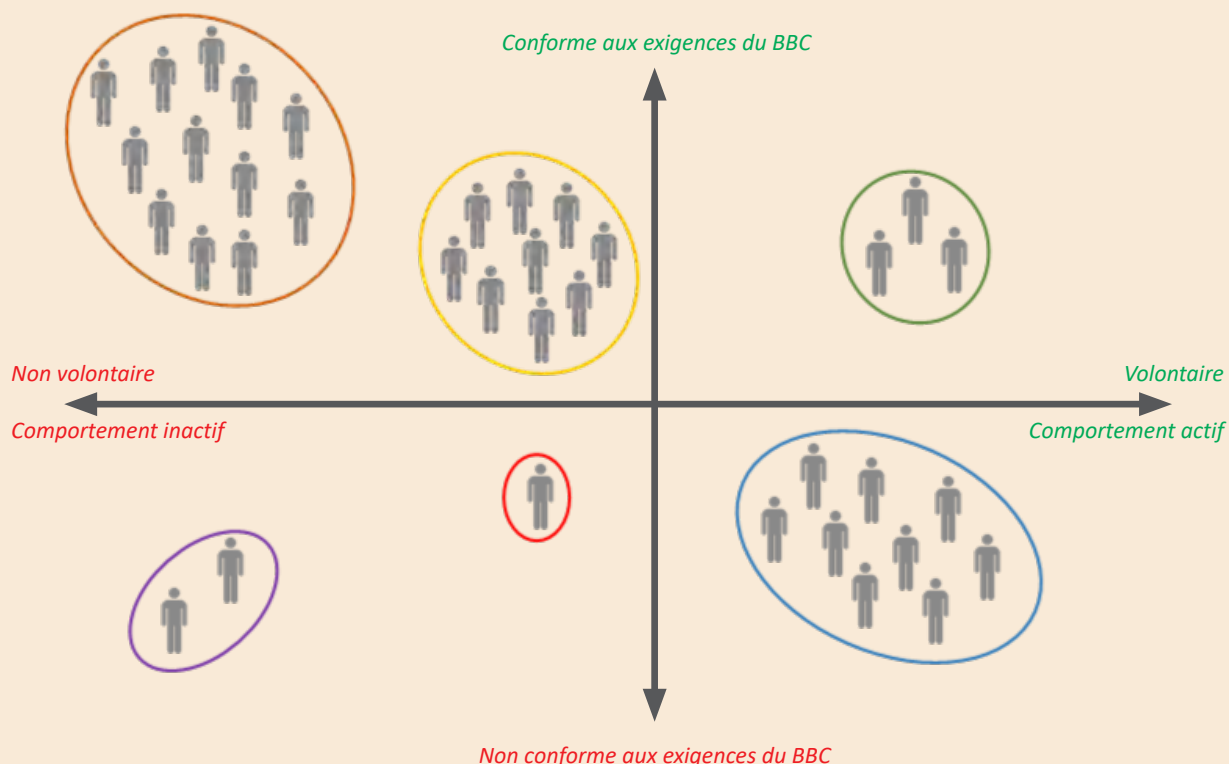
La RT 2012 étant applicable au 1^{er} janvier 2013, tous les projets actuels de construction répondent à cette norme. Et les retours d'expériences montrent que les bâtiments répondant au label BBC n'atteignent que rarement leurs objectifs de performances énergétiques (niveaux de consommation supérieurs aux exigences de la RT 2012).

Plusieurs facteurs sont mis en avant par les thermiciens, dont le comportement jugé « inadapté » des habitants. Face à cette vision techniciste, l'agence d'urbanisme de Lyon a souhaité inverser le regard en se posant cette question : ne serait-ce pas le logement, devant répondre à des normes de construction techniques, qui est inadapté aux aspirations et besoins induits par les modes de vie des habitants ?

Ce projet d'étude ambitionne de comprendre la perception des habitants vis-à-vis de leur logement BBC et les usages qui en découlent. Ainsi, en partenariat avec l'ADEME et Grand Lyon Habitat, une enquête qualitative a été menée en 2016 par des étudiants du Master Altervilles de l'Université de Lyon auprès de 30 ménages répartis sur 4 résidences du parc locatif social sur la base d'un questionnaire semi-directif et de visites commentées de leur appartement. Plusieurs considérations ont fait consensus de la part des habitants. Tout d'abord, le label BBC ne constitue pas un critère de choix du logement, ce label étant le plus souvent méconnu du grand public et assimilé au logement neuf. Il n'est pas perçu comme un facteur de confort du logement, contrairement aux éléments externes (voisinage, ...) ou internes (ameublement, exposition, ...).

Par contre, certains dispositifs sont au contraire perçus comme source d'inconfort, tels que la VMC, l'isolation phonique ou la température de chauffe en hiver. Ce dernier point cristallise d'ailleurs les propos des habitants et témoigne du décalage existant entre le poids des normes et les représentations sociales qui conditionnent les pratiques quotidiennes. La pédagogie, la médiation, sont autant d'outils qui permettent une meilleure appropriation du logement et donc une évolution des comportements. A condition que celle-ci soit réalisée avec le concours des habitants dans le cadre d'une collaboration négociée.

Profil comportemental des ménages enquêtés au regard du label BBC



Habitat indigne et copropriétés fragiles et dégradées

Source : « Diagnostic sur les caractéristiques des logements du parc privé existant », Urbanis, pour la Métropole de Lyon, 2014

Des situations de mal logement dans le parc privé concentrées dans le Centre

A l'échelle de la Métropole de Lyon, moins de 3% des logements privés seraient concernés par une absence de confort, une sur-occupation ou indignité potentielle :

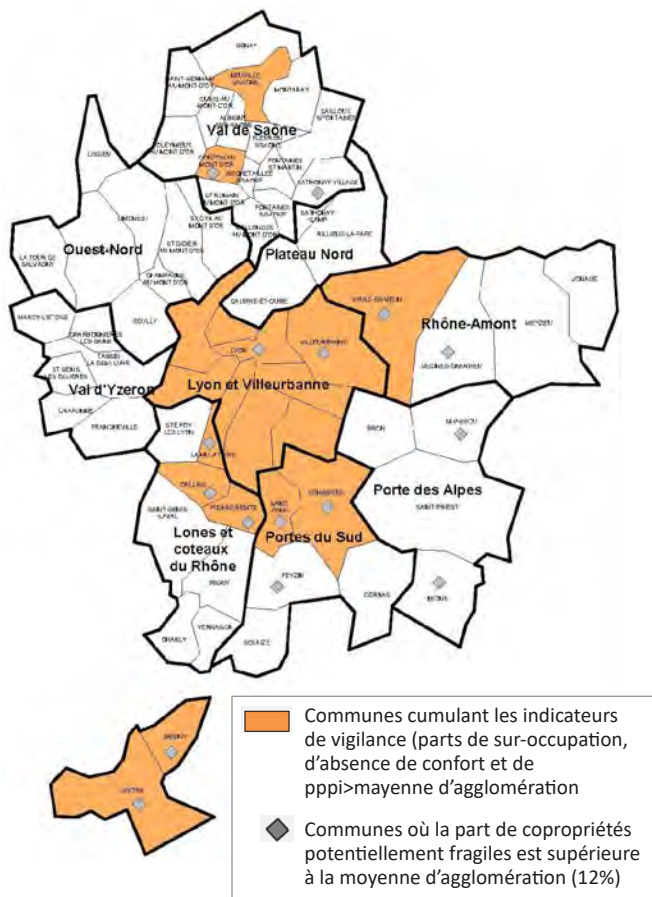
- environ 10 000 logements ne bénéficient pas d'équipement minimal de confort,
- environ 13 000 logements potentiellement indignes (accueillant au total près de 26 000 personnes),
- 9 300 ménages sont en situation de sur-occupation.

Au-delà de ces situations liées notamment à des désordres de bâti importants, des situations de mal-logement semblent émerger de plus en plus :

- nombre annuel de procédures administratives en augmentation ;
- nombre croissant de situations prises en charge dans les dispositifs (MOUS, PIG).

Les situations de mal logement se concentrent sur le Centre de l'agglomération et dans son voisinage immédiat comme à Vaulx-en-Verin ou plus au sud (La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Vénissieux). Les autres secteurs concernés sont ceux de Givors/ Grigny au Sud et dans une moindre mesure de Neuville-sur-Saône et Couzon-au-Mont-d'Or au Nord.

Répartition territoriale des situations de mal logement



Source : Urbanis, avril 2014

Un nombre préoccupant de copropriétés potentiellement fragiles

L'outil de repérage des copropriétés fragiles de l'Anah estime à environ 2 170 le nombre de copropriétés potentiellement fragiles dont plus de 90 % sont de petites tailles et locatives. La taille réduite de ces copropriétés demandera à adapter les outils opérationnels issus du traitement des grandes copropriétés. Ces dernières représenteraient encore plus de 14 000 logements situés dans des copropriétés potentiellement fragiles de plus de 50 logements.

Définitions

Le Parc privé potentiellement indigne (PPPI) : le PPPI est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet à partir du foncier FILOCOM (Fichier des Logements par Commune) de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne.

MOUS : Maîtrise d'Œuvre Sociale et Urbaine

PIG : Programme d'intérêt Général

Quatre grandes tendances territoriales de difficultés liées au logement dans la Métropole de Lyon

Même si de manière générale, le parc de logements s'améliore, de plus en plus d'occupants peuvent potentiellement rencontrer des difficultés liées aux logements. Ce phénomène n'est pas toujours aisé à appréhender finement car la Métropole de Lyon présente une grande disparité de communes. Des similitudes entre bassins de vie permettent toutefois de distinguer quatre tendances territoriales :

- d'un côté les 4 conférences à l'Ouest et au Nord de l'agglomération qui accueillent les ménages aux revenus supérieurs, principalement des propriétaires occupants. Hormis sa cherté, la problématique majeure de ce secteur est l'amélioration thermique du parc de logements, majoritairement énergivores.
- Au Centre, Lyon et Villeurbanne, qui doivent faire face à de nombreuses situations sur l'ensemble des problématiques et, en particulier, celles liées au bâti.

- Rhône-Amont et Portes du Sud qui accueillent les populations les plus modestes et qui doivent surtout faire face à un dysfonctionnement du marché (vacance de longue durée, sur-occupation, copropriétés fragiles).
- Enfin, Lômes et Coteaux du Rhône et Porte des Alpes : deux bassins de vie contrastés où selon les secteurs l'une ou l'autre des problématiques apparaît plus fortement.

250 logements indignes traités annuellement

Environ 250 logements font l'objet tous les ans d'interventions ou d'accompagnement en faveur de la lutte contre l'habitat indigne par le biais de :

- 3 dispositifs territorialisés / interventions à l'immeuble : 2 PIG Habitat indigne et dégradé à Lyon et 1 PIG immeubles sensibles à Villeurbanne;
- 2 programmes métropolitains : lutte contre le surpeuplement, l'insalubrité et l'indécence avec une intervention dans le diffus / interventions sur les meublés et hôtels sociaux.

Les interventions étant de plus en plus complexes, elles sont de moins en moins nombreuses (ex : DUP ORI, loi Vivien, Carence) et proposent des stratégies d'interventions diversifiées et expérimentales (meilleure articulation des outils incitatifs et coercitifs, développement d'outils de maîtrise foncière, etc...).

700 logements traités annuellement via les interventions en copropriétés fragiles et dégradées

Globalement, les interventions dans les copropriétés fragiles et dégradées s'appuient sur :

- 1 dispositif métropolitain de veille et d'accompagnement des copropriétés. Auparavant, plusieurs dispositifs territorialisés permettaient d'accompagner les copropriétés repérées comme étant fragiles, après le déroulement d'une action programmée sur leur bâti ou non. Les territoires principalement concernés étaient : Lyon La Duchère, Meyzieu, Vaulx-en-Velin, Vénissieux. Un dispositif métropolitain dit POPAC (Programme Opérationnel d'Accompagnement des Copropriétés), cofinancé par l'Anah, la Métropole et les communes concernées, a été mis en place fin 2016 pour poursuivre les actions de veille et d'accompagnement assurées jusque là dans un cadre territorial et pour assurer le suivi d'autres copropriétés dont les besoins ont été repérés dans d'autres territoires (Bron, Feyzin, Lyon 8, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint Fons, Saint-Priest, ...).
- 5 dispositifs territorialisés. Environ 700 logements sont traités annuellement dans le cadre des interventions en faveur des copropriétés fragiles et dégradées à tra-

vers la mise en place d'outils lourds tels que les plans de sauvegarde ou d'opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Ces interventions concernent essentiellement les secteurs en renouvellement urbain et permettent :

- le développement d'actions de soutien à la gestion et de veille en vue du redressement de l'organisation des copropriétés,
- des aides aux travaux de l'Anah, de la Métropole et des communes concernées, principalement en ce qui concerne les travaux sur parties communes. Les communes concernées sont : Bron, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

Les pouvoirs de police spéciale du Président de la Métropole relatifs aux immeubles menaçant ruine

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Président de la Métropole exerce, de plein droit, les pouvoirs de police spéciale relatifs aux immeubles menaçant ruine, à la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et à la sécurité des établissements recevant du public (ERP) à usage total ou partiel d'hébergement :

- Mise en place d'un processus de conventionnement avec les communes afin qu'elles poursuivent l'instruction et le suivi des procédures de péril et de sécurité sur leur territoire, pour le compte de la Métropole de Lyon,
- Lancement d'un travail de préfiguration pour la mise en place d'une organisation métropolitaine cible en la matière,
- Mobilisation de ce nouveau levier coercitif au profit de la stratégie métropolitaine de résorption de l'habitat indigne et de développement d'une offre de logements abordables.

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016 :

- 240 signalements traités
- 128 arrêtés de péril ou de sécurité signés
- une moyenne de 150 affaires en cours de suivi
- une vingtaine d'interventions en travaux d'office et hébergement

■ Risques technologiques et nuisances sonores

Des risques et nuisances connus

Comme décrit dans la sous-partie 4.2 du présent document, la Métropole de Lyon est soumise à de nombreux risques qu'ils soient naturels ou industriels, à une pollution de l'air et des sols ainsi qu'à des nuisances sonores. L'adaptation des logements à ces risques et nuisances est une préoccupation ancienne de la Métropole de Lyon.

En 2010, un plan de prévention du bruit a été adopté, puis en 2012, un partenariat avec l'ADEME a été signé pour permettre l'isolation phonique d'environ 600 logements dont 100 particulièrement exposés au bruit. En articulation avec le Plan Climat-Energie Territorial, les travaux d'isolation acoustique des façades seront inclus dans une réponse globale incluant également la recherche d'une meilleure performance thermique des logements.

En 2015, un opérateur a été désigné par la Métropole pour affiner la cartographie et prioriser les interventions.

La prévention du bruit dans l'environnement

Le Grand Lyon a adopté en octobre 2010 son Plan de prévention du bruit dans l'environnement, conformément aux dispositions des articles L 572 et suivants du Code de l'environnement. Son but est de préserver la santé des habitants en déclinant les 4 axes suivants :

- réduire le bruit à la source et résorber les situations critiques,
- faire une ville en accord avec l'environnement sonore à toutes les étapes du développement urbain,
- favoriser l'accès de chacun à une zone de calme,
- informer les habitants.

Pour répondre à cet objectif, a été mis en place en 2016 un dispositif de résorption des points noirs du bruit le long des voiries métropolitaines dans un objectif de cohérence avec le volet habitat du Plan Climat-Energie Territorial.

La mise en place d'un dispositif de résorption des points noirs du bruit le long des voiries métropolitaines vise à apporter une réponse globale sur le plan thermique et acoustique pour l'isolation des logements situés dans les secteurs identifiés par la cartographie du bruit de 2012. Il s'agit de déployer des mesures d'accompagnement des propriétaires dont les logements sont soumis à des dépassements de seuils (68 dB(A) en indicateur Lden et/ou 65 dB (A) en indicateur LN) pour réaliser des travaux, ainsi que des aides aux travaux.

Il est envisagé un objectif de travaux acoustiques, voire thermiques sur 600 logements durant la période 2016-2019 .

Acoucity

Créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon, Acoucity assure le rôle de pôle de connaissance acoustique. Elle prend en charge le suivi et la gestion de l'observatoire de l'environnement sonore du Grand Lyon et réalise des études et des mesures de bruit sur l'agglomération lyonnaise.

Actions de prévention des risques technologiques

La Vallée de la chimie est l'un des secteurs les plus impactés par les risques technologiques avec près de 8 500 logements privés et 1 600 logements sociaux. Ce secteur était déjà identifié comme étant prioritaire dans l'actuel PLH. Il s'agissait alors pour la Métropole, via un groupe de travail habitat mis en place en 2010 pour l'élaboration des 3 PPRT de la Vallée de la chimie, de :

- Préparer le diagnostic de vulnérabilité sur un échantillon de logements pour éclairer les choix à faire dans les 3 PPRT de la Vallée de la chimie,
- Échanger et rechercher des solutions aux problèmes urgents (notamment sur les copropriétés en dispositif opérationnel d'amélioration de l'habitat) ou en lien avec les projets des bailleurs sociaux,
- Contribuer à la préparation de la stratégie sur le volet habitat des 3 PPRT,
- Contribuer à la préparation de la communication et de la concertation à destination des publics spécialisés.

En 2017, la Métropole de Lyon prépare la mise en œuvre de l'accompagnement des riverains privés ayant des travaux obligatoires à mettre en œuvre dans les 8 ans suivant l'approbation du PPRT tant sur le territoire de la Vallée de la chimie que sur une partie du territoire de Genay, Neuville/Saône, Givors, Saint-Genis-Laval et Saint-Priest.

L'accompagnement des propriétaires de logement pour la réalisation de travaux au titre d'un PPRT

Lors des Assises Nationales des Risques Technologiques en octobre 2014, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer a annoncé que « tous les riverains devaient pouvoir disposer d'un accompagnement par un opérateur en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) car le renforcement d'une habitation face à un risque technologique est un projet complexe ».

Le mode d'organisation privilégié est d'intégrer une composante risque technologiques dans les opérations menées par l'Anah : opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou programmes d'intérêts généraux (PIG) envisagés ou en cours. Cette organisation permet en effet une approche globale des différentes problématiques d'un logement. La maîtrise d'ouvrage des OPAH et PIG est assurée par les collectivités. Le volet risque technologique du dispositif d'accompagnement est intégralement financé par l'Etat.

Les opérateurs logements travaillant habituellement avec l'Anah et participant désormais également à l'accompagnement dans le cadre des PPRT sont en charge des missions suivantes :

- informer le propriétaire des prescriptions du PPRT,
- réaliser le diagnostic du logement,
- faire un bilan financier avec le propriétaire,
- proposer une liste de travaux,
- aider le propriétaire à choisir les travaux les plus adaptés,
- assister le propriétaire dans la consultation des entreprises et dans l'examen des devis,
- proposer au propriétaire en fonction du bilan financier établi des solutions de financement adaptées (notamment avance des aides),
- suivre les travaux et leur bonne réalisation,
- aider le propriétaire à monter le dossier de financement.

Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>

Interventions dans le parc privé existant

Synthèse des actions soutenues par la Métropole de Lyon



Compétence Habitat et Délégation aides Anah



Prévention/traitement de risques



Plan climat

GRAND LYON
la métropole

ENJEUX

Le parc de logements et son évolution

Les principaux enjeux sont les suivants :

- > La poursuite d'actions de lutte contre la précarité énergétique
- > La poursuite du traitement des situations d'habitat indigne
- > La poursuite du traitement des copropriétés fragiles et dégradées
- > La prise en compte des risques et nuisances pour les populations dont le logement se trouve impacté
- > La poursuite des actions « habitat » du plan climat : anticipation de la réglementation thermique 2020, poursuite des actions favorisant la réhabilitation du parc privé et public, poursuite des programmes neufs exemplaires.

Dynamiques de construction et marchés immobiliers

Rythme de construction et besoins en logements

Un rythme de construction qui s'est fortement accéléré depuis 2005

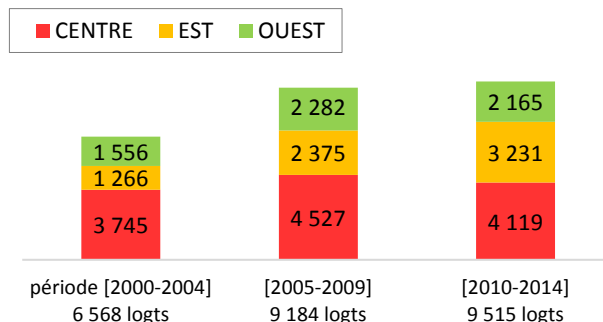
L'adoption du PLU en 2005 coïncide avec une très forte augmentation du nombre de logements commencés. Cette période dynamique a certes été impactée par la crise financière de 2008 qui a affecté la promotion immobilière, mais il s'en est suivi une période de très forte reprise, avec des pics de production exceptionnels en 2011 et 2012. Cette reprise a été impulsée par les plans de relance (national et local), initiés à fin 2008, et le dispositif Scellier. La baisse de la production observée au niveau local en 2013 suit une tendance observée au niveau national.

Quelle que soit la période de référence, les logements collectifs dominent le marché. La période récente se caractérise en outre, par un poids plus important des logements en « résidences » (résidences services, hôtelières et pour étudiants).

Même si les trois grands secteurs (Centre, Est et Ouest) ont vu leur rythme de construction s'accélérer, l'Est est le secteur ayant connu la plus forte évolution. Sa production a en effet été multipliée par deux et demi entre le début des années 2000 et la période récente.

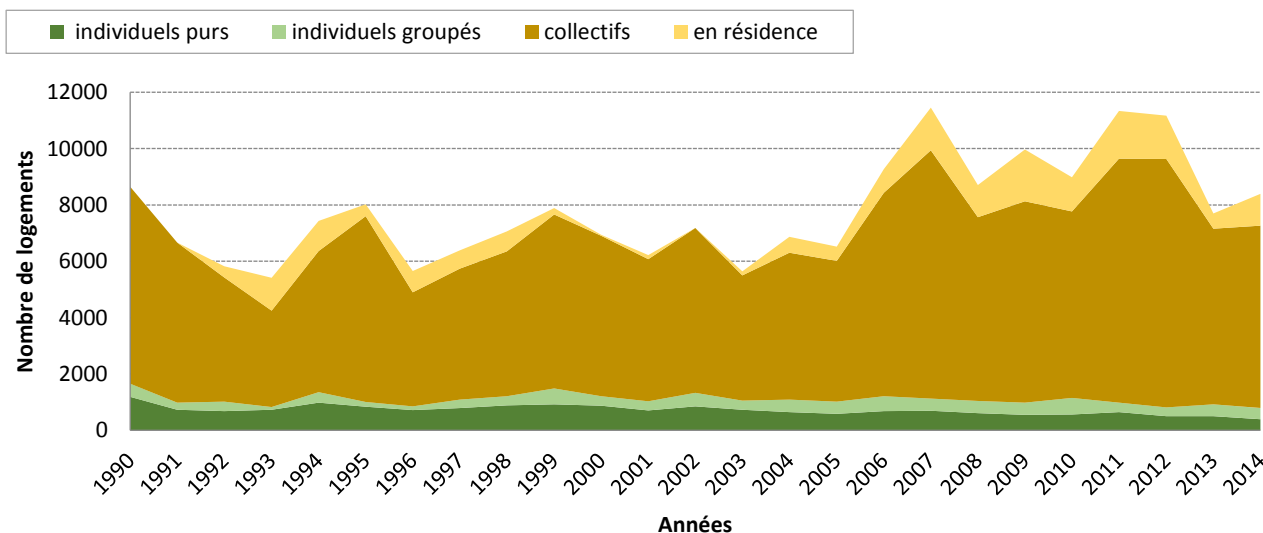
Nombre de logements commencés par an dans la Métropole de Lyon

Source : Sit@del2



Nombre de logements commencés dans la Métropole de Lyon (59 communes)

Source : Sit@del2, logements commencés, date réelle jusque 2007 et date de prise en compte à partir de 2008



Une plus grande diffusion territoriale de la construction de logements

Le Centre, qui regroupait 57% de la construction au début des années 2000 ne représente plus que 43% de la production de logements dans la période récente. A l'inverse, l'Est qui concentrait 20% de la construction, est aujourd'hui le secteur d'implantation de 35% des logements commencés. Le secteur Ouest garde quant-à lui un poids équivalent.

Ce dynamisme de l'Est s'explique notamment par :

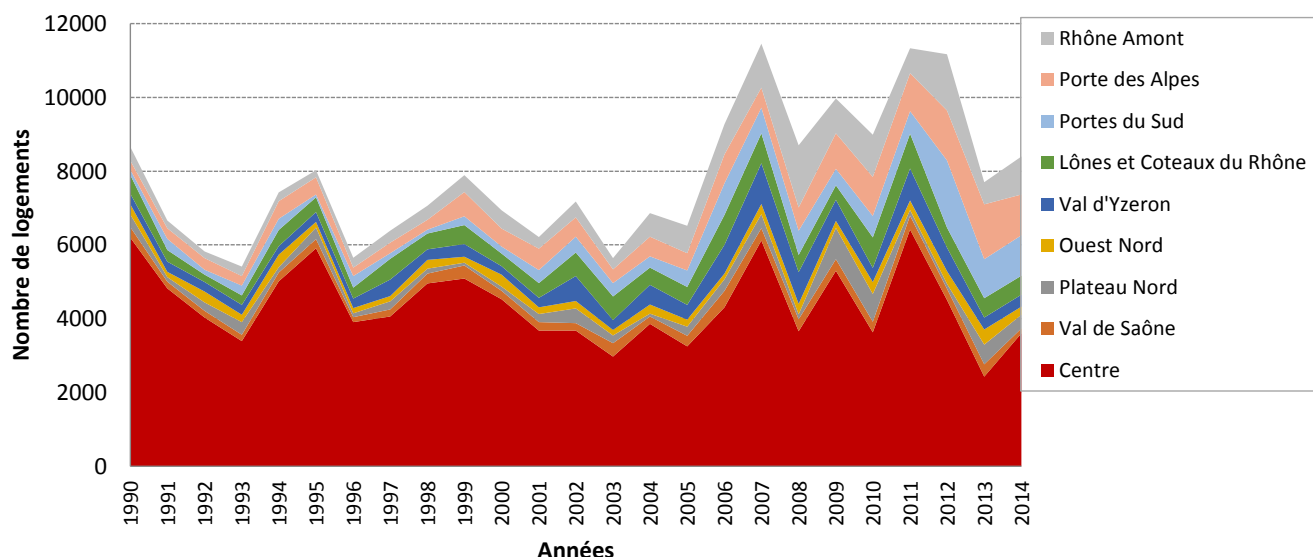
- la réalisation de grandes opérations en zones de renouvellement urbain et l'ouverture des ZAC publiques,
- l'intervention des promoteurs en zone ANRU à TVA réduite,
- la disponibilité du foncier et à un prix plus abordable,
- des effets « corridors » le long des axes de transports en commun.

Nombre de logements commencés dans la Métropole de Lyon par périodes de 2000 à 2014

	[2000-2004]			[2005-2009]			[2010-2014]		
	nombre de logements /an	répartition territoriale des logements commencés	part du collectif	nombre de logements /an	répartition territoriale des logements commencés	part du collectif	nombre de logements /an	répartition territoriale des logements commencés	part du collectif
Centre	3 745	57%	97%	4 527	49%	98%	4 119	43%	97%
Rhône Amont	436	7%	69%	1 077	12%	87%	995	11%	91%
Porte des Alpes	500	8%	60%	678	7%	78%	1 206	13%	87%
Portes du Sud	330	5%	55%	620	7%	88%	1 030	11%	93%
Lônes et CR	495	7%	65%	594	7%	67%	672	7%	77%
Val d'Yzeron	394	6%	78%	741	8%	86%	507	5%	86%
Ouest Nord	221	3%	57%	220	2%	50%	312	3%	65%
Plateau Nord	201	3%	66%	386	4%	86%	389	4%	88%
Val de Saône	245	4%	43%	341	4%	50%	286	3%	55%
Total Métropole	6 567	100%	83%	9 184	100%	88%	9 516	100%	90%

Répartition territoriale du nombre de logements commencés (individuels, collectifs et résidences) dans la Métropole de Lyon (59 communes)

Source : Sit@del2, logements commencés, date réelle jusqu'en 2007 et date de prise en compte à partir de 2008



Une hausse du coût du foncier

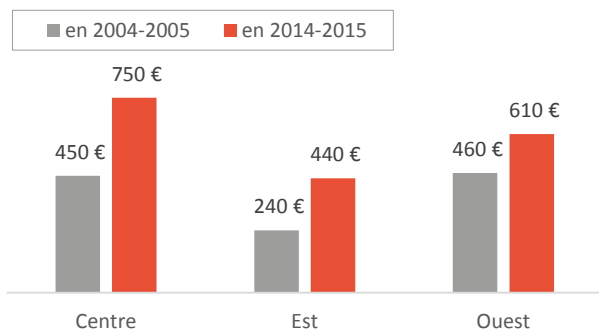
En 10 ans, le prix des terrain a connu une augmentation dont l'ampleur diffère selon les secteurs.

Ainsi, la plus forte évolution s'observe dans le secteur Est où la charge foncière a quasiment doublé. Toutefois, ce secteur demeure le plus attractif car il reste moins cher que les autres.

L'Ouest, qui présentait la charge foncière la plus élevée il y a 10 ans, présente aujourd'hui un écart moindre par rapport à l'Est (170€/m² aujourd'hui contre 220 €/m² précédemment) et un prix inférieur à celui du Centre. Ce dernier se démarque aujourd'hui très nettement de l'Ouest et la valeur de sa charge foncière interroge sur sa capacité à produire du logement abordable sans intervention de la collectivité.

Charge foncière moyenne en €/m²

Source : cart@ds - DIA



Comparaison des charges foncières admissibles observées et théoriques

Source : « Logements neufs et charges foncières », Observatoire des transactions immobilières et foncières de la Métropole de Lyon

En 2012, la Métropole de Lyon a réalisé une étude des charges foncières liées à la construction de logement neuf par des programmes privés, hors ZAC, sur les territoires de Lyon et de Villeurbanne pour les années 2005 à 2010.

Le graphe ci-dessous offre une comparaison visuelle entre d'une part :

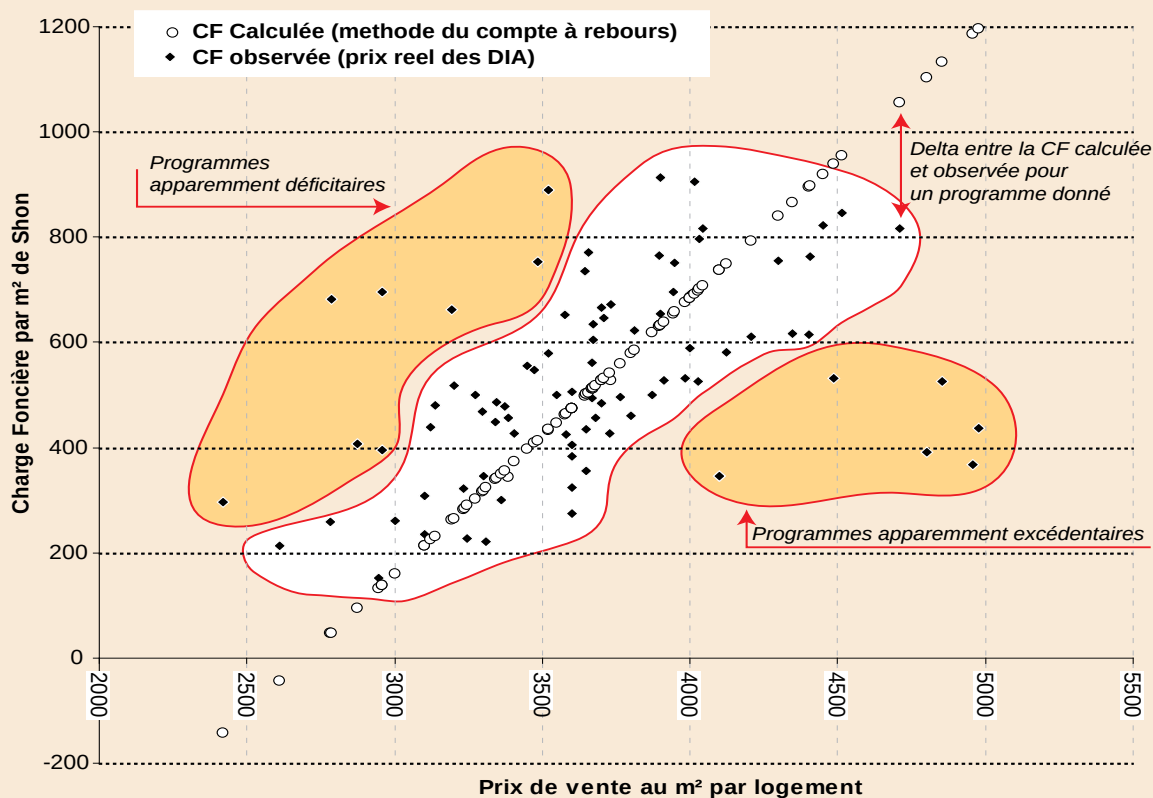
- la charge foncière admissible obtenue par la méthode du compte à rebours (CF calculée), et d'autre part,
- le ratio observé entre la valeur d'achat du terrain et la SHON construite (CF observée).

La « CF calculée » découlant de la méthode du compte à rebours augmente de manière linéaire avec le prix de vente au m². Un écart significatif s'observe entre cette droite théorique et les « CF observées » par l'étude.

Les opérations avec une « CF observée » située au dessus de la droite théorique (révélant un prix d'achat de terrain supérieur au prix apparemment admissible) sont aussi nombreuses que celle en dessous de la courbe. En moyenne, la valeur absolue de cet écart est de 180 euros. Ce delta prend des valeurs extrêmes positives pour des petites valeurs de plancher construit (programmes apparemment déficitaires) et négatives pour des gros programmes (apparemment excédentaires).

Des éléments tels que les coûts de déconstruction, le relogement, le dédommagement particulier du vendeur... pourraient expliquer une partie de ces valeurs extrêmes.

Cette étude comparative montre que pour évaluer la valeur d'un terrain, la méthode du compte à rebours doit être appliquée avec d'autant plus de prudence que le programme envisagé s'éloigne d'un prix de vente médian compris entre 3000 et 4500 euros par m².



Plus de la moitié de l'offre nouvelle a permis la croissance démographique

En moyenne, 8 228 logements ont été construits chaque année sur la période de 13 années [1999-2011], auxquels se sont ajoutés 212 logements issus du parc de logements vacants, résidences secondaires et logements occasionnels. Cette offre nouvelle a permis de :

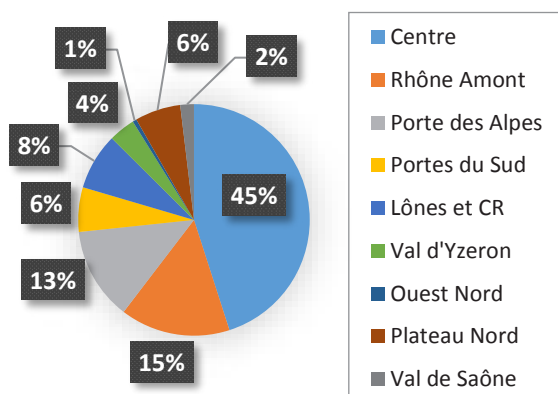
- remplacer annuellement 1 785 logements « ayant disparu » par démolition, fusion de logements existants ou changement d'usage ;
- répondre aux besoins en desserrement de 2 205 ménages par an (la taille moyenne des ménages étant passée de 2,30 en 1999 à 2,17 en 2012) ;
- accueillir 4 450 nouveaux ménages par an.

Elle a ainsi permis une augmentation de la population des ménages à hauteur de 9 485 habitants par an.

21% de l'offre nouvelle a servi au remplacement des logements ayant disparu

Le parc de logements existant évolue sans cesse. Certains logements sont fusionnés pour n'en faire plus qu'un, d'autres sont au contraire divisés. Certains logements peuvent aussi être créés dans des locaux qui n'étaient pas initialement du logement et à l'inverse des logements peuvent être démolis ou bien changer d'affectation. A l'échelle de la Métropole de Lyon, le solde de tous ces « mouvements » est de près de 1 800 logements à remplacer annuellement dont 45% dans le Centre, 34% dans l'Est et 21% dans l'Ouest. La part importante de l'Est s'explique par les démolitions réalisées dans le cadre du programme de renouvellement urbain.

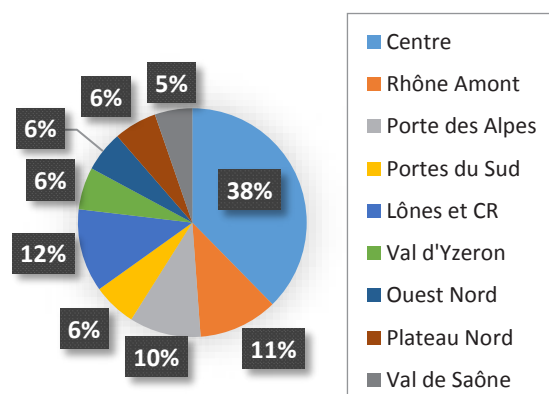
Répartition territoriale des besoins liés au remplacement des logements ayant «disparu» dans la Métropole de Lyon entre 1999 et 2012



26% de l'offre nouvelle a servi à répondre aux besoins en logements générés par le desserrement des ménages

Du fait de la réduction du nombre moyen de personnes par ménage, une part de l'offre nouvelle sert à loger les ménages décohabitants. A l'échelle de la Métropole de Lyon, cette part est de 26%, soit 2 205 ménages ayant dû être logés annuellement pour stabiliser la population à son niveau de 1999. 38% des besoins liés au desserrement sont le fait du Centre, 35% de l'Ouest et 27% de l'Est. Ces besoins importants des secteurs hors Centre s'expliquent par une forte baisse du nombre moyen de personnes par ménage. Le dynamisme immobilier de l'Est devrait permettre de ralentir le rythme de desserrement de ce secteur, ce qui ne sera peut-être pas le cas de l'Ouest.

Répartition territoriale des besoins liés au desserrement des ménages dans la Métropole de Lyon entre 1999 et 2012



Nombre de ménages issus du desserrement entre 1999 et 2012 = (population des ménages 1999 / nombre de personnes par ménage en 2012) – nombre de ménages en 1999. Source : Insee

Taille moyenne des ménages

	en 1999	en 2012
Centre	2,03	1,95
Rhône Amont	2,85	2,60
Porte des Alpes	2,64	2,45
Portes du Sud	2,68	2,54
Lônes et CR	2,50	2,34
Val d'Yzeron	2,57	2,34
Ouest Nord	2,64	2,43
Plateau Nord	2,41	2,28
Val de Saône	2,68	2,48
Total Métropole	2,30	2,17

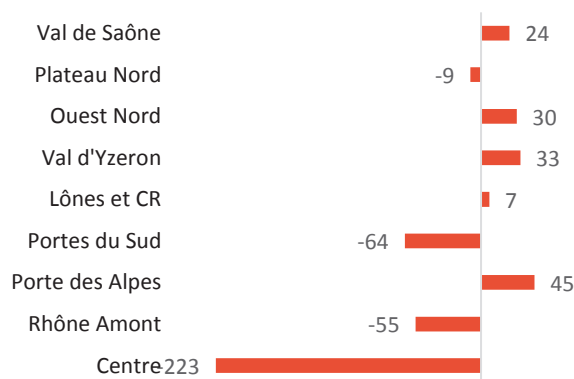
Source : Insee 2012

Une diminution du parc de logements vacants, résidences secondaires et logements occasionnels

Le parc de logements se compose de résidences principales (RP) mais aussi de logements vacants, résidences secondaires et logements occasionnels (LVOS). Autour de 8%, la part des LVOS dans le parc de logements permet une mobilité résidentielle. Dans le Centre, elle est supérieure en raison d'un parc locatif privé important générant un « turn-over » plus important que dans les autres secteurs.

Les taux constatés en 2012 laissent penser que la mobilisation de ce parc sera plus difficile à l'avenir et que l'offre nouvelle reposera plus fortement sur la production de logements neufs.

Evolution du nombre de logements vacants, résidences secondaires et logements occasionnels par an entre 1999 et 2012



Source : Insee 2012

Taux de logements vacants, résidences secondaires et logements occasionnels

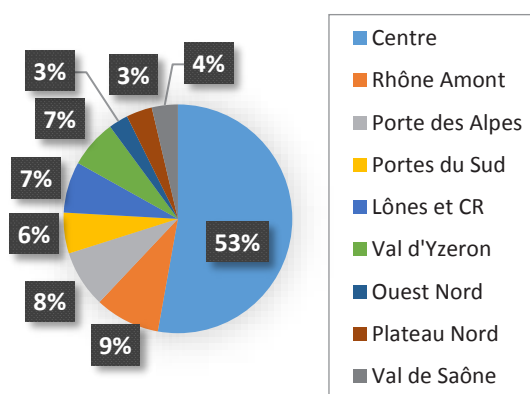
	en 1999	en 2012
Centre	13,8 %	11,2 %
Rhône Amont	8,8 %	5,8 %
Porte des Alpes	5,9 %	6,4 %
Portes du Sud	8,6 %	5,6 %
Lônes et CR	8,0 %	7,3 %
Val d'Yzeron	6,2 %	6,3 %
Ouest Nord	7,4 %	8,2 %
Plateau Nord	7,0 %	6,2 %
Val de Saône	6,0 %	6,5 %
Total Métropole	11,0 %	9,1 %

Source : Insee 2012

Un volume de construction bien au-delà des besoins nécessaires à la stabilité démographique

Globalement, les besoins en logements ont été très largement couverts. L'impact démographique diffère toutefois selon les secteurs. Ainsi, le Centre, qui a contribué à la construction de logements de la Métropole à hauteur de 53%, a accueilli 66% des « nouveaux ménages ». Ceci peut expliquer la tension observée sur les prix dans ce secteur. La contribution de l'Est à la production de logements neufs a été de 23% mais il n'a accueilli que 18% des nouveaux ménages. Enfin, l'Ouest a participé à l'effort de construction à hauteur de 24% et loge 16% des nouveaux ménages.

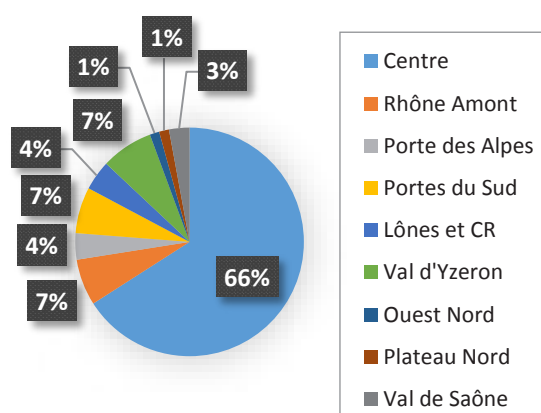
Répartition territoriale des logements commencés dans la Métropole de Lyon entre 1999 et 2012



Source : Sit@del2

Une construction n'est considérée commencée dans SITADEL qu'après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire.

Répartition territoriale des nouveaux ménages dans la Métropole de Lyon entre 1999 et 2012



Les « nouveaux ménages » correspondent à la différence entre le nombre total de ménages supplémentaires recensés entre 1999 et 2012 et le nombre de ménages issus du desserrement.

■ La commercialisation des logements neufs

Le marché du collectif neuf représente un peu plus du quart du marché collectif global

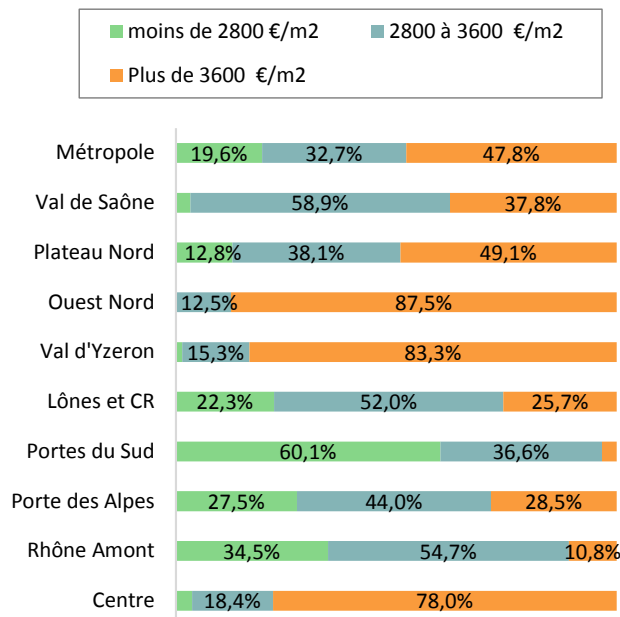
De 2012 à 2014, 10 983 appartements neufs ont fait l'objet d'une réservation, ce qui correspond à 29% de l'ensemble des appartements vendus dans la Métropole durant cette période (appartements anciens compris). Le Centre concentre 41% des réservations d'appartements neufs, tout comme l'Est. Seules 18% se font dans l'Ouest.

Des appartements neufs à des niveaux de prix élevés concentrés dans le Centre

Dans la Métropole, un tiers des appartements neufs ont été vendus entre 2800 et 3600€/m² et 48% à plus de 3600€/m².

67% des logements les plus chers sont situés dans le Centre, 21% dans l'Ouest et 12% dans l'Est. Dans l'Ouest, deux bassins de vie ne produisent quasi exclusivement que des logements à plus de 3 600€/m² (Ouest Nord et Val d'Yzeron). À l'inverse, l'Est concentre 84% de l'offre à moins de 2 800 €/m². Une des raisons tient au fait que 70% de l'offre la moins chère est produite via la TVA à taux réduit, elle-même liée à la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Prix au m² des appartements neufs hors stationnement du secteur marchand sur la période [2012-2014]



Source : CECIMObs

Comment lire l'histogramme : Dans le Centre, 3,6% des appartements neufs vendus dans ce secteur l'ont été à moins de 2 800€/m², 18,4% entre 2 800€/m² et 3 600€/m² et 78,0% à plus de 3 600€/m²

Répartition des appartements neufs commercialisés sur la période [2012-2014]

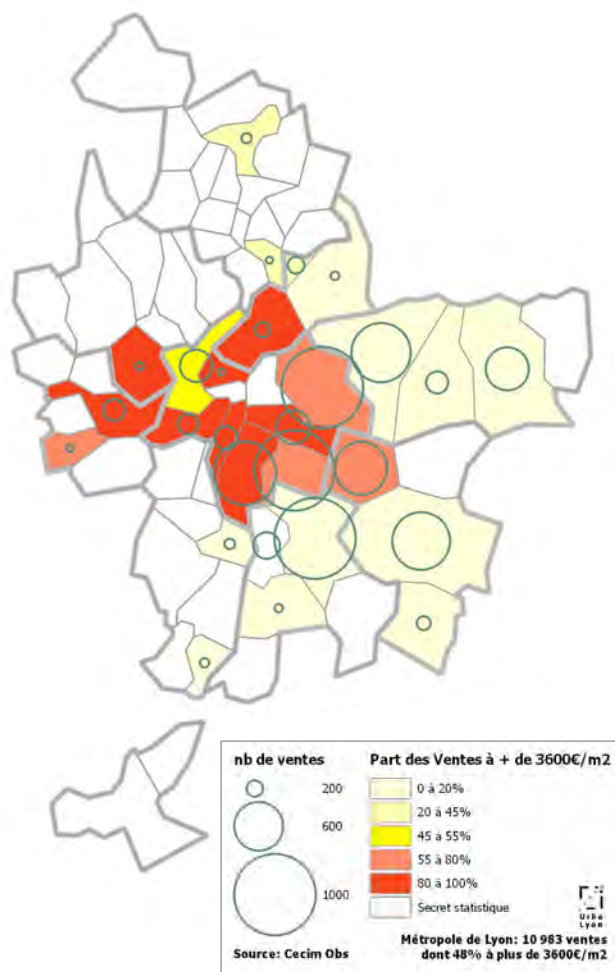
	moins de 2800 €/m ²	2800 à 3600 €/m ²	Plus de 3600 €/m ²	ensemble des réservations toutes gammes confondues
Centre	7,6%	23,0%	67,0%	41,0%
Rhône Amont	24,5%	23,2%	3,1%	13,9%
Porte des Alpes	19,4%	18,6%	8,3%	13,8%
Portes du Sud	40,2%	14,7%	0,9%	13,1%
Lônes et CR	4,6%	6,4%	2,2%	4,0%
Val d'Yzeron	0,3%	1,8%	6,7%	3,9%
Ouest Nord	0,0%	0,9%	4,5%	2,5%
Plateau Nord	2,9%	5,2%	4,6%	4,5%
Val de Saône	0,6%	6,1%	2,7%	3,4%
Total Métropole	100%	100%	100%	100%

Source : Cecim Obs (ventes investisseurs et acquéreurs-utilisateurs)

Le collectif neuf à prix abordable se situe principalement dans quatre communes de l'Est

L'analyse du marché collectif neuf à l'échelle communale montre un faible volume de réservations dans les communes de l'Ouest et à des prix élevés. La ville de Lyon se caractérise par des gammes de prix élevés avec toutefois des valeurs plus basses sur les 8^e et 9^e arrondissements. Villeurbanne présente un nombre important de ventes avec des gammes de prix proches de celles observées dans le 8^e arrondissement de Lyon. Les communes de l'Est affichent les parts de ventes à moins de 2 800€/m² les plus fortes. Vénissieux, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin et Meyzieu concentrent cette offre neuve à prix abordable.

Nombre de ventes en collectifs neufs sur la période 2012-2014



Comment lire la carte : Vénissieux présente un nombre de réservations proche de 1 000 logements collectifs dont moins de 20% affichent des prix supérieurs à 3 600€/m².

Un marché du collectif neuf dont l'offre d'entrée de gamme est fortement corrélée à une TVA réduite

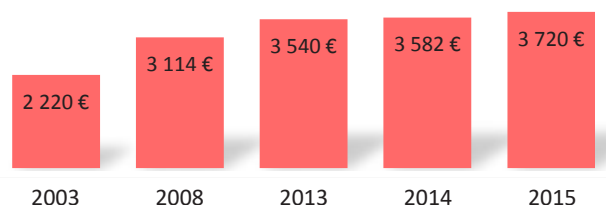
Les données relatives à la commercialisation des logements collectifs neufs (source : CECIM Obs) indiquent que sur 4 000 réservations brutes (hors ventes en bloc) réalisées en 2014 :

- 21 % ont bénéficié d'une TVA réduite (parmi les 837 logements à TVA réduite, 90% sont réservés par des utilisateurs),
- 79% ont une TVA normale (parmi les 3 150 logements à TVA normale, 58% sont réservés par des investisseurs).

Des prix ayant fortement augmenté depuis 2003

Entre 2003 et 2015, le prix moyen a augmenté de 68%. L'augmentation la plus forte s'observe entre 2003 et 2008 (l'équivalent de 180 €/m² en plus chaque année). Depuis, le rythme de hausse des prix s'est ralenti.

Evolution du prix moyen en €/m² pour un appartement neuf dans la Métropole de Lyon



Source : CECIMOBS

Les prix de maisons neuves

En 2014, seuls 9% des logements commencés étaient des maisons. Les réservations faites en 2014 (source CECIMOBS) l'étaient en moyenne à 283 853 € en TVA normale et 229 498 en TVA réduite (hors stationnement et ventes en bloc).

Des déterminants économiques porteurs pour le marché immobilier métropolitain

Le taux des crédits historiquement bas a permis de stimuler une demande en immobilier déjà élevée et d'élargir la clientèle. Ceci a favorisé la reprise du marché immobilier dans le neuf comme dans l'ancien après un bref passage de crise en 2008-2009 et a eu comme conséquence le maintien à un haut niveau des prix constatés.

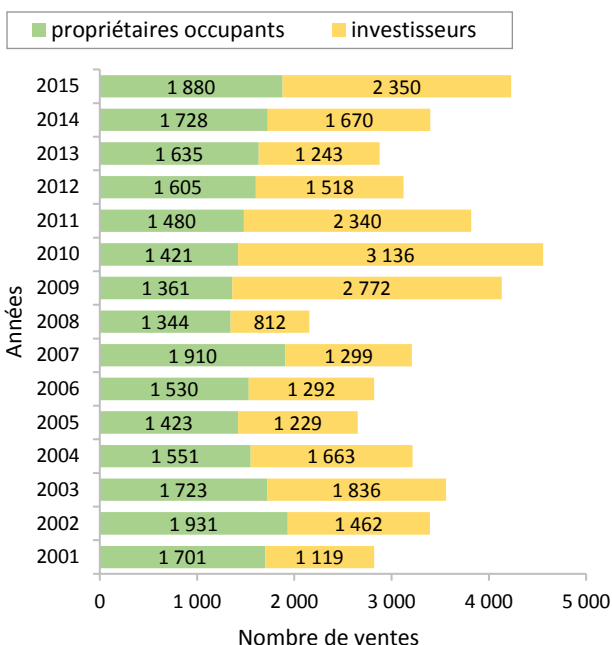
Un marché globalement équilibré entre propriétaires occupants et utilisateurs

En 2014, les réservations de logements collectifs neuf (hors ventes en bloc) étaient réalisées à 51% par des propriétaires occupants. Ces derniers privilégiaient les logements plus grands (25% T1/T2, 45% T3 et 30% T4 et +). Les investisseurs préféraient quant à eux les petits logements (55% T1/T2, 39% T3 et 6% T4 et +).

Globalement, le nombre de propriétaires occupants sur longue période oscille entre 1500 et 1900 quelle que soit la conjoncture. Le marché des investisseurs s'avère plus fluctuant et corrélé aux dispositifs fiscaux. Ainsi, l'opportunité représentée par le dispositif Scellier apparaissait nettement de 2009 à 2011.

Répartition des ventes de logements collectifs neufs entre propriétaires occupants et investisseurs

Source : CecimObs



Deux aides de la Métropole de Lyon pour faciliter l'accès à la propriété dans le neuf

Bilan du Pass-Foncier® de 2009-2010

Ce dispositif ciblant l'individuel et le collectif, a permis, en l'espace de seulement 10 mois, à 1 030 ménages d'acquiescir via 3,2M € de subventions versées par la Métropole de Lyon. Le profil des acquiescateurs était le suivant :

- 62% des acquiescateurs sont des ménages avec enfants, plutôt jeunes
- 75% ont des revenus inférieurs aux plafonds PLUS
- 26% des ménages sont issus du parc social (267 logements sociaux libérés)

88% des acquisitions ont concerné des appartements. 37 communes et 114 opérateurs, promoteurs privés et publics, ont été concernés. Les achats se sont répartis pour 58% sur l'Est, 28 % sur le Centre et 14% sur l'Ouest. Le prix moyen de vente était de 2 600 €/m² de surface habitable.

Bilan du plan de soutien à l'accès abordable - Plan « 3 A »

Devant la difficulté rencontrée de produire du logement neuf à prix abordable, la Métropole de Lyon a lancé un dispositif expérimental ayant pour objectif d'aider à la primo-accession les jeunes ménages à revenus modestes et moyens (PTZ) et d'élargir les gammes de prix dans le neuf. 140 programmes ont été labellisés dans 20 communes et arrondissements de Lyon dont une part déjà située dans les secteurs les moins chers de la Métropole. Les acquisitions concernent essentiellement l'Est lyonnais.

Ce dispositif a été reformaté pour le rendre accessible aux ménages éligibles au PTZ au lieu d'avoir comme critère celui de l'obtention d'un PTZ. De plus, il a été élargi au logement individuel dans les ZAC métropolitaines. L'aide aux familles de plus de 4 personnes a ainsi été renforcée.

Les programmes sont labellisés « Plan 3A » si au moins deux logements sont commercialisés à prix abordable (prix plafonds : 2800€/m² à 3600€/m² TTC SHAB hors stationnement, selon le secteur), avec clause anti-spéculative et clause de remboursement. Les logements primés représentent environ 10% du marché de la promotion.

Le bilan intermédiaire du dispositif a permis de dresser le profil des acquiescateurs : sur les 232 bénéficiaires, les deux-tiers avaient moins de 35 ans. Ils étaient majoritairement seuls ou en couple sans enfants (61%) et employés. Leurs revenus étaient à 75 % en dessous des plafonds PLUS et 41% étaient issus du parc social. Près de 5% étaient de jeunes décohabitants. Les acquiescateurs étaient principalement issus du Centre (42 %) ou de l'Est (36,5 %). Les types de produit acquis étaient des T3, T4 pour 71 % des ménages à un prix moyen de 2 430 €/m² de surface habitable. Les prix constatés sont inférieurs de 15 % à ceux du marché local, en majorité sur les communes de l'Est. Ce premier bilan montrait une cible plus étroite que celle du Pass-Foncier, moins familiale mais plus sociale. Les rythmes de commercialisation sont moins élevés que ceux du Pass-Foncier, en raison de la moindre performance du PTZ envers les ménages à revenus intermédiaires et l'absence de TVA réduite associée.

■ Le marché de l'ancien

Un marché financièrement accessible pour les appartements

Le parc de logements de la Métropole de Lyon est composé à 80% d'appartements (source Insee 2012). De 2012 à 2014, le collectif ancien a représenté 71% des appartements vendus (appartements neufs compris). Sur les 27 388 appartements anciens vendus sur cette période, 47% ont été vendus à moins de 2 800€/m², 31% entre 2 800 et 3 600€/m² et 22% à plus de 3 600€/m².

90% des logements les plus chers se situent dans le Centre. Toutefois, à l'échelle du Centre, il s'avère qu'il y a un quasi équilibre entre les trois gammes de prix.

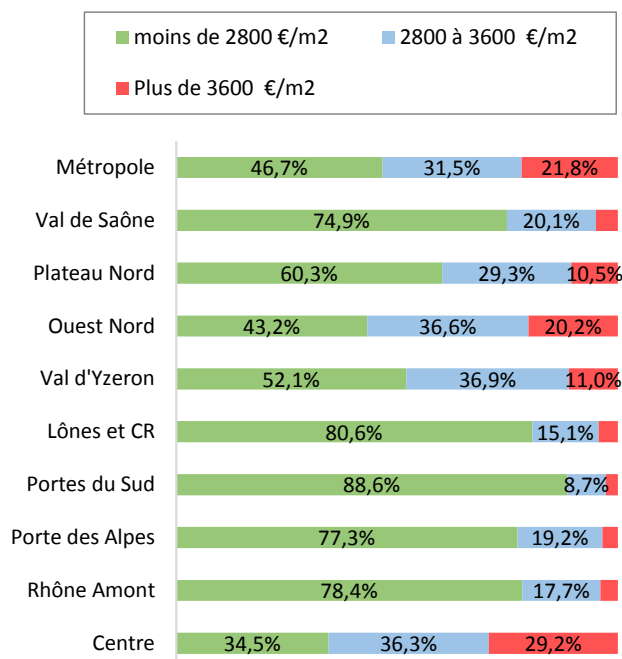
Les appartements les moins chers se situent pour près de la moitié dans le Centre, 31% dans l'Ouest (dont la moitié concentrée dans le bassin de vie Lônes et Coteaux du Rhône) et 20% dans l'Est.

Un marché de l'ancien dominé par le collectif

Entre 2012 et 2014, la Métropole de Lyon a totalisé 32 976 reventes de logements ce qui représente une rotation annuelle d'environ 1% du stock de résidences principales. 17% des ventes dans l'ancien ont concerné des maisons et 83% des appartements.

Prix au m² des appartements anciens sur la période [2012-2014]

Source : OTIF



Comment lire l'histogramme : Dans le Centre, 34,5% des appartements anciens vendus dans ce secteur l'ont été à moins de 2 800€/m², 36,3% entre 2 800€/m² et 3 600€/m² et 29,2% à plus de 3 600€/m²

Prix au m² des appartements anciens sur la période [2012-2014]

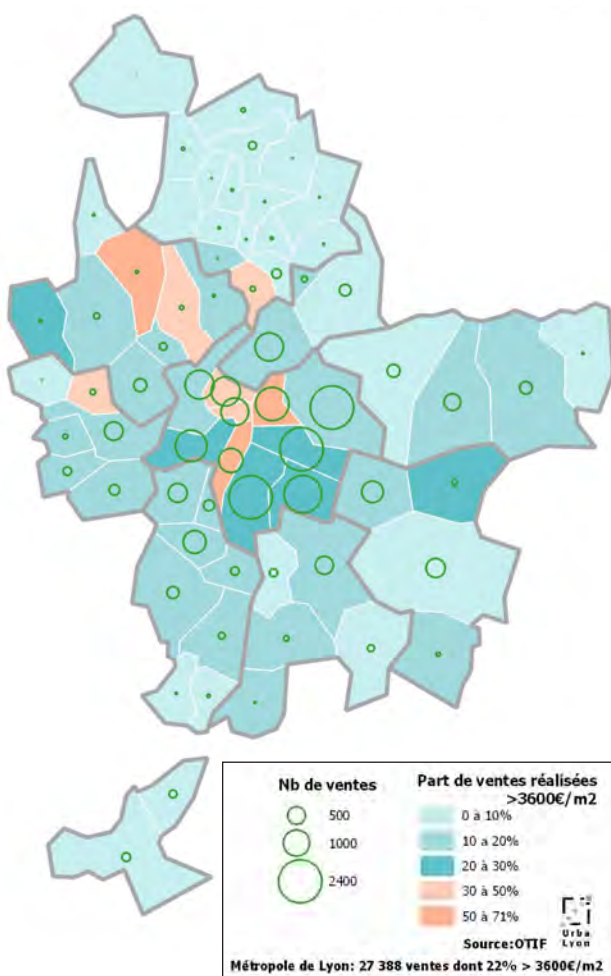
	moins de 2800 €/m ²	2800 à 3600 €/m ²	Plus de 3600 €/m ²	Ensemble des appartements anciens vendus sur la période
Centre	49,4%	77,1%	89,7%	66,9%
Rhône Amont	6,3%	2,1%	0,7%	3,7%
Porte des Alpes	8,3%	3,0%	0,8%	5,0%
Portes du Sud	5,6%	0,8%	0,4%	2,9%
Lônes et CR	14,6%	4,1%	1,7%	8,5%
Val d'Yzeron	4,0%	4,2%	1,8%	3,6%
Ouest Nord	2,0%	2,5%	2,0%	2,2%
Plateau Nord	6,8%	4,9%	2,5%	5,3%
Val de Saône	3,1%	1,2%	0,4%	1,9%
Total Métropole	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Une offre relativement faible en dehors de Lyon et Villeurbanne mais globalement accessible

L'analyse du marché collectif ancien à l'échelle communale montre que ce produit reste financièrement accessible. Quelques rares exceptions sont toutefois à noter :

- quatre communes de l'Ouest présentent des prix plus importants avec une offre numériquement faible ;
- quatre arrondissements lyonnais affichent des valeurs plus hautes que les autres : 6^e, 2^e, 1^{er} et 4^e arrondissements.

Nombre de ventes et prix en collectif ancien de 2012 à 2014



Comment lire la carte : Vénissieux présente un nombre de réservations proche de 500 logements collectifs. Entre 10 et 20% des ventes affichent des prix supérieurs à 3 600€/m². Les autres se font à un prix inférieur.

Un doublement des prix des appartements anciens depuis 2003

Entre 2003 et 2015, le prix moyen des appartements anciens a augmenté de 93%, soit une augmentation beaucoup plus importante que celle observée pour les appartements neufs (+68%).

L'écart entre les prix au m² du collectif neuf et ceux du collectif ancien est passé de 720€/m² en 2003 à 600€/m² en 2013 pour remonter à 830€/m² en 2015. En effet, cette dernière année a été marquée par une augmentation du prix du neuf mais une baisse du prix de l'ancien.

Evolution du prix moyen en €/m² pour un appartement ancien dans la Métropole de Lyon

Source : OTIF



Performance énergétique, maîtrise des charges : la valeur verte monte

La prise en compte des facteurs énergétiques au travers de la consommation et de la dépense afférente peut amener l'acquéreur à opter pour un certain type de bien.

Le risque est de voir se développer un parc de logements à plusieurs vitesses en fonction notamment du degré de satisfaction aux nouvelles exigences et normes notamment énergétiques. Par conséquent, les biens peu énergivores risquent d'être survalorisés, laissant les logements dans des immeubles « passoires énergétiques » aux acquéreurs à petit budget.

Les maisons anciennes : un produit rare et cher

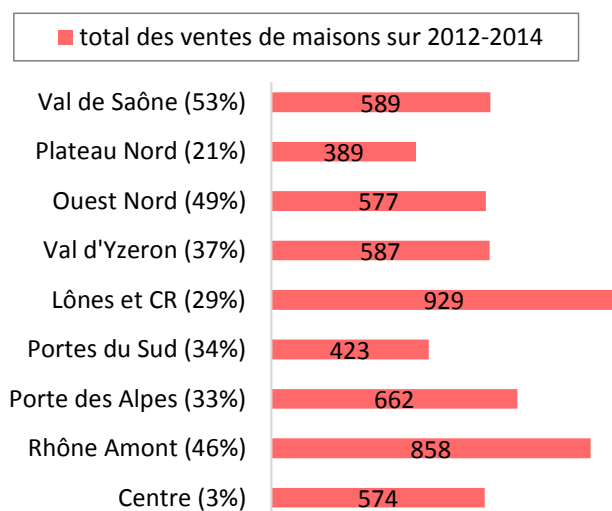
A l'échelle de la Métropole de Lyon, sur la période 2012-2014, 5 588 maisons anciennes ont été vendues, soit 17% des ventes dans l'ancien. Cette part varie fortement selon les territoires. Ainsi, elle est de 53% dans le Val de Saône, 49% dans Ouest Nord et 46% dans Rhône Amont... mais de 3% dans le Centre.

La majorité des maisons vendues de 2012 à 2014 se trouvent dans l'Ouest (55%). L'Est regroupe 35% des maisons vendues et le Centre 10%.

Le prix moyen en 2014 était de 367 400 € à l'échelle de la Métropole. Il cache de fortes disparités.

Nombre de maisons anciennes vendues et part de l'individuel dans les ventes sur la période [2012-2014]

Source : OTIF



Comment lire l'histogramme : Dans le Centre, 574 maisons anciennes ont été vendues de 2012 à 2014 (soit 3 années). Ce volume représente 3% des ventes dans l'ancien réalisées dans ce bassin de vie, les 97% restant étant des appartements.

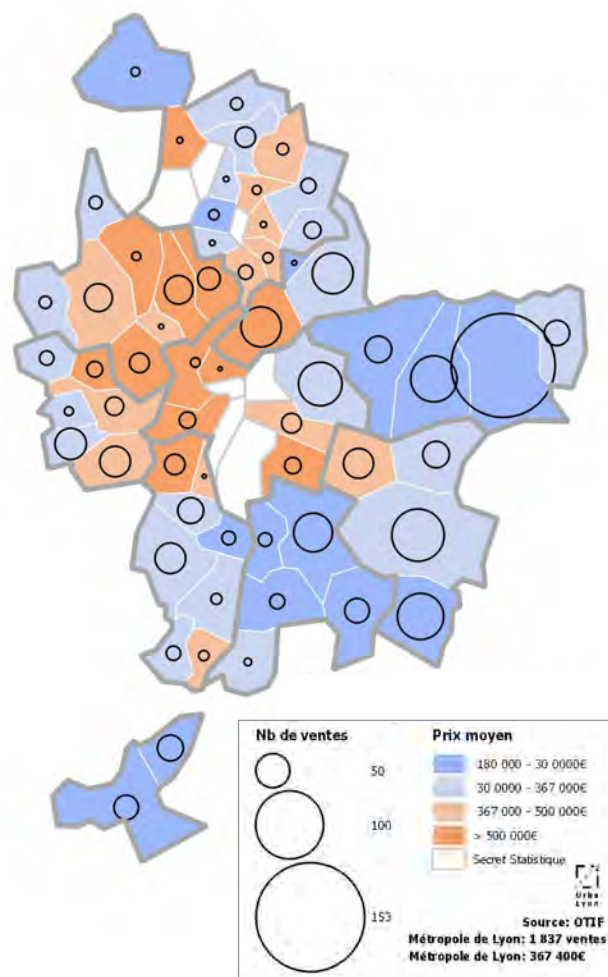
Prix moyen des maisons anciennes sur la période [2012-2014]

Source : OTIF

	prix moyen 2012	prix moyen 2013	prix moyen 2014
Centre	420 788 €	398 524 €	468 277 €
Rhône Amont	282 796 €	281 144 €	281 316 €
Porte des Alpes	323 073 €	332 339 €	322 668 €
Portes du Sud	269 393 €	261 238 €	248 696 €
Lônes et CR	331 016 €	323 811 €	325 368 €
Val d'Yzeron	439 363 €	415 078 €	401 133 €
Ouest Nord	556 556 €	497 801 €	540 537 €
Plateau Nord	419 193 €	433 237 €	436 736 €
Val de Saône	348 893 €	372 628 €	357 436 €
Total Métropole	371 959 €	360 371 €	367 381 €

Ainsi, Ouest Nord affiche un prix moyen de 540 500 €, soit le plus élevé, et Portes du Sud un prix moyen de 248 700 €, soit le plus bas de la Métropole de Lyon. Ces différences notables s'observent également à l'échelle communale. Des communes comme Ecully, Limonest, Saint-Didier-au-Mont d'Or, Saint-Cyr-au-Mont d'Or, Charbonnières-les-Bains, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Germain-au-Mont d'Or, Caluire-et-Cuire ainsi que Lyon enregistrent les valeurs les plus élevées du marché, au-dessus de 500 k€. Les valeurs les plus basses se trouvent dans les communes de l'Est. Parmi elles, Meyzieu se distingue à la fois par des prix abordables et un volume très important de transactions.

Nombre de ventes et prix moyen des maisons anciennes en 2014



Qui achète une maison dans la Métropole ?

Source : Pourquoi acquérir une maison individuelle, Étude réalisée par Sémaphores pour le Grand Lyon, en 2014

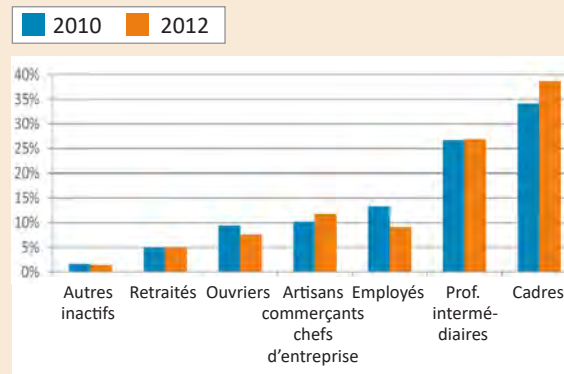
La majorité des acquéreurs de maisons (66%) sont cadres ou exercent une profession intermédiaire. Cette part a gagné 5 points entre 2010 et 2012 à la défaveur des ouvriers et employés dont la part est passée de 22% à 17%.

Même si les jeunes représentent à peine plus du tiers des acquéreurs de maisons anciennes (36%), leur part a gagné 15 points comparé à 2008. Ces jeunes de 35 ans ou moins se positionnent sur le biens les moins chers et donc sur les territoire de l'Est et du Nord (Val de Saône et Plateau Nord). Les personnes de 50 ans ou plus, dont la part était identique à celle des jeunes en 2008, soit 21% des acquéreurs, ne pèsent plus que 17% en 2012. Ils sont plus présents dans le Centre et Ouest Nord. Les ménages ayant entre 36 et 49 ans, restent ceux qui achètent majoritairement une maison ancienne même si leur part est passée de 58% en 2008 à 46% en 2012. Ils sont très présents dans l'Ouest.

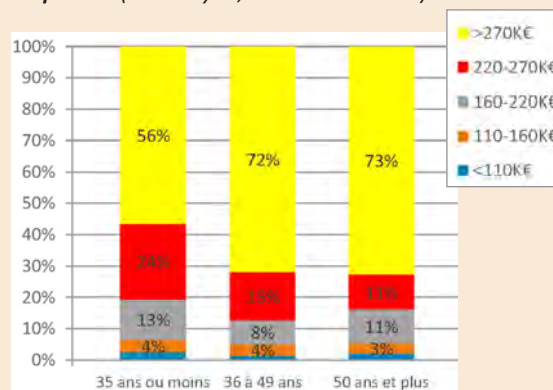
La majorité des acquéreurs d'une maison ancienne (79%) logeait déjà dans la Métropole de Lyon l'année précédente. Ce constat global s'applique également à l'échelle des bassins de vie excepté pour Lônes et Coteaux du Rhône où un tiers des acquéreurs est originaire de l'extérieur de la Métropole de Lyon.

Les ménages qui logeaient dans le Centre, ont pour 55% d'entre eux acheté une maison ancienne dans l'Ouest, 35% dans l'Est. Seuls 10% d'entre eux sont restés dans le Centre.

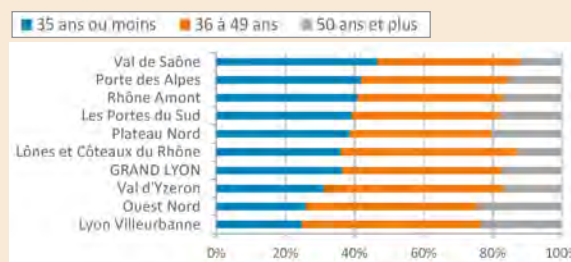
Evolution de la répartition par CSP des acquéreurs dans l'individuel ancien (Grand Lyon, Perval 2010-2012)



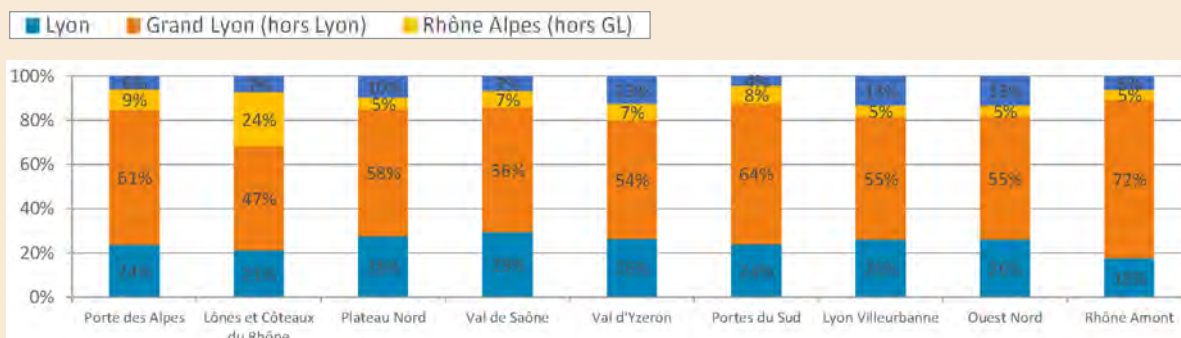
Répartition du prix de la transaction selon l'âge de l'acquéreur (Grand Lyon, Perval 2008-2012)



Répartition par âge des acquéreurs, individuel ancien (Perval 2012)



Origine des acquéreurs des maisons individuelles par bassin de vie - Perval - 2010-2011, neuf et ancien



Structuration du marché des transactions dans le parc existant selon les secteurs géographiques et le type de clientèle

Source : Qui achète quoi dans le parc existant ? Étude réalisée par Sémaphores pour le Grand Lyon en 2013

60% des demandes formulées pour acheter dans l'Est et le Sud émanent de primo-accédants. Cette part y est en augmentation contrairement au Centre où cette clientèle diminue. Dans l'Est et le Sud, les familles déjà propriétaires qui vendent pour acheter à nouveau, voient également leur part augmenter dans la demande exprimée en agence.

Les retraités, dont la part reste stable quels que soient les secteurs, sont surreprésentés dans la demande portant sur l'Ouest de l'agglomération. Pour finir, les investisseurs sont plus présents dans le Centre où leur part est comprise entre 10 et 15% de la demande de ce secteur contre 7,5% globalement.

Structuration du marché des transactions dans le parc existant

Synthèse par clientèles

Clientèles	Poids de la demande en agence	Poids des CSP dans les ventes 2008-2011		Poids des tranches d'âges dans les ventes 2008-2011	
Investisseurs Budgets autour de 100 K €. Généralement < 120 K€	7,5%	Cadres CSP +	32%	< 30 ans	22%
Primo-accédants sans enfants ou 1 enfant Budgets autour de 150 K€ Généralement inférieurs à 180K€	25%	Professions intermédiaires	34%	30-40 ans	33%
Primo-accédants avec enfants Budgets autour de 200 K€ Généralement inférieurs à 250K€	28%	Ouvriers employés et catégories associées	23%	40-50 ans	22%
Famille avec revente jeunes enfants Budgets autour de 250 K€	21%	Retraités	8%	50-60 ans	13%
Famille d'âge mur Budgets à partir de 300K€	10%	Sans activités	2%	> 60 ans	9%
Retraités Budgets variables – généralement 150-250K€	8%				

Synthèse par secteurs

Territoires (conférences des maires)	Ventes de logements anciens 2011	Poids des profils dans la demande exprimée en agence			
		Investisseurs	Primo-accédants	Famille revente	Retraités
Centre de l'agglomération (Lyon – Villeurbanne)	6 868 58% du GL	10-15% →	50% →	35% →	< 10% →
Est de l'agglomération (Portes du Sud, Portes des Alpes, Rhône-Amont)	1 968 16% du GL	< 5% →	60% →	30% →	10% →
Sud de l'agglomération (Lônes et Coteaux du Rhône)	1 192 10% du GL	ns	60% →	30% →	10% →
Nord de l'agglomération (plateau nord, Val de Saône)	1013 8,5% du GL	< 5% →	50% →	40% →	10% →
Ouest de l'agglomération (Val d'Yzeron et Ouest-nord)	925 7,5% du GL	< 5% →	55% →	25% →	15% →

Les difficultés d'acquisition dans la Métropole de Lyon

Source : Qui achète quoi dans le parc existant ? Étude réalisée par Sémaphores pour le Grand Lyon en 2013

Biens	Ménages	Ménages rencontrant des difficultés	Solutions de report
Appartement T3	Primo-accédants avec 1 enfant ou sans enfant - 20-30 ans - ouvriers, employés et CSP intermédiaires	- Dans le Centre : les budgets < à 130K€ - Dans l'Est et le Sud : les budgets < à 100K, difficile sur Bron et Chassieu pour les budgets < 150 K€ - Dans le Nord : les budgets < à 100K€, voire < 150 K€ à Caluire et Cuire - Dans l'Ouest : les budgets < 150 K€	- Dans les autres communes de l'agglomération bénéficiant de TC - Dans les communes les moins chères du secteur - Dans les communes moins chères du même secteur - Report dans le temps, report dans le centre de l'agglomération, et dans les communes moins chères du secteur
Appartements T4+ Maison	Primo-accédants avec plusieurs enfants - 30-40 ans - CSP intermédiaire et CSP +, quelques ouvriers employés	- Dans le Centre : globalement limitée pour les budgets < à 200 K€ - Dans l'Est et le Sud : difficile pour les petits budgets en individuel < 200 K€ - Dans le Nord : difficile pour les petits budgets en individuel < 250 K€ - Dans l'Ouest : difficile pour les plus petits budgets < 250 K€	- Report dans les arrondissements/quartiers moins chers, à Villeurbanne ou dans d'autres secteurs proches de Lyon. Eventuellement choix d'une surface plus petite - Nombreux reports en dehors de l'agglomération pour de l'individuel, notamment vers le nord de l'Isère, dans une limite de 40km de Lyon - Report à Rillieux la Pape si nécessité d'une grande surface avec un budget limité. Des reports vers Villefranche sur Saône ou dans les communes de l'Ain pour de l'individuel - Report en dehors de l'agglomération à 7 à 8 km de l'agglomération, notamment dans la Vallée de l'Azergue et dans les communes de l'Ain
Maison	Ménages familiaux avec petite revente - 40-50 ans - ouvriers, employés et CSP intermédiaire	- Dans le Centre : globalement limitée pour les budgets < à 200 K€ - Dans le Nord : parfois difficile sur les communes les plus chères comme Caluire et Cuire. - Dans l'Ouest : difficile compte tenu des prix de l'individuel	- Report en dehors du centre à l'intérieur de l'agglomération pour disposer d'une grande surface - Report dans les communes moins chères des secteurs, et en dehors de l'agglomération à Villefranche sur Saône ou dans les communes de l'Ain - Report dans des communes moins chères de l'agglomération et en dehors de l'agglomération à 7 à 8 km de l'agglomération, notamment dans la Vallée de l'Azergue et dans les communes de l'Ain

■ Le marché locatif privé

205 000 logements locatifs privés

La Métropole de Lyon compte près de 205 000 logements locatifs privés. Ce marché offre principalement des T2 et T3 (60%). Un logement locatif privé sur quatre est un grand logement (T4 et plus). Cette offre de grands logements est moins importante sur Lyon qu'en périphérie. En dehors de Lyon, ils constituent un tiers du marché.

L'Observatoire Local des Loyers

L'Observatoire collecte des données portant sur les loyers du parc privé (à l'exception des logements des HLM, des SEM et des logements en maîtrise d'ouvrage d'insertion). Cette collecte est réalisée auprès des bailleurs institutionnels, administrateurs de biens, et de tout autre fournisseur de données, complétée par des enquêtes auprès de particuliers, bailleurs ou locataires, pour les logements dont la gestion locative est directement assurée par le propriétaire.

En 2015, le zonage de l'Observatoire a été redéfini sur la base des résultats de la collecte 2014. Il regroupe des zones plus homogènes en termes de loyers. Sur Lyon, le découpage s'est effectué à l'échelle des IRIS*, regroupés entre eux après évaluation d'un marché locatif similaire, quitte à avoir des quartiers discontinus. Il en a été de même pour la périphérie à l'échelle des communes. Pour rappel, le zonage respecte les contraintes imposées de taille critique (autour d'un minimum de 8 000 logements locatifs privés) ou de délimitation de l'unité urbaine.

Il est important de souligner que ce zonage ne nous permet pas d'évaluer des niveaux de loyers à l'échelle de la Métropole mais de l'unité urbaine de Lyon.

Par ailleurs, l'Observatoire communique des niveaux de loyers médians, non pas moyens, afin d'éviter l'influence des valeurs extrêmes. Le loyer médian indique que 50% des logements ont un loyer en dessous, 50% ont un loyer au dessus.

Définition

* **IRIS** : « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique ». L'IRIS constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS.

Niveaux de loyers pratiqués en 2015

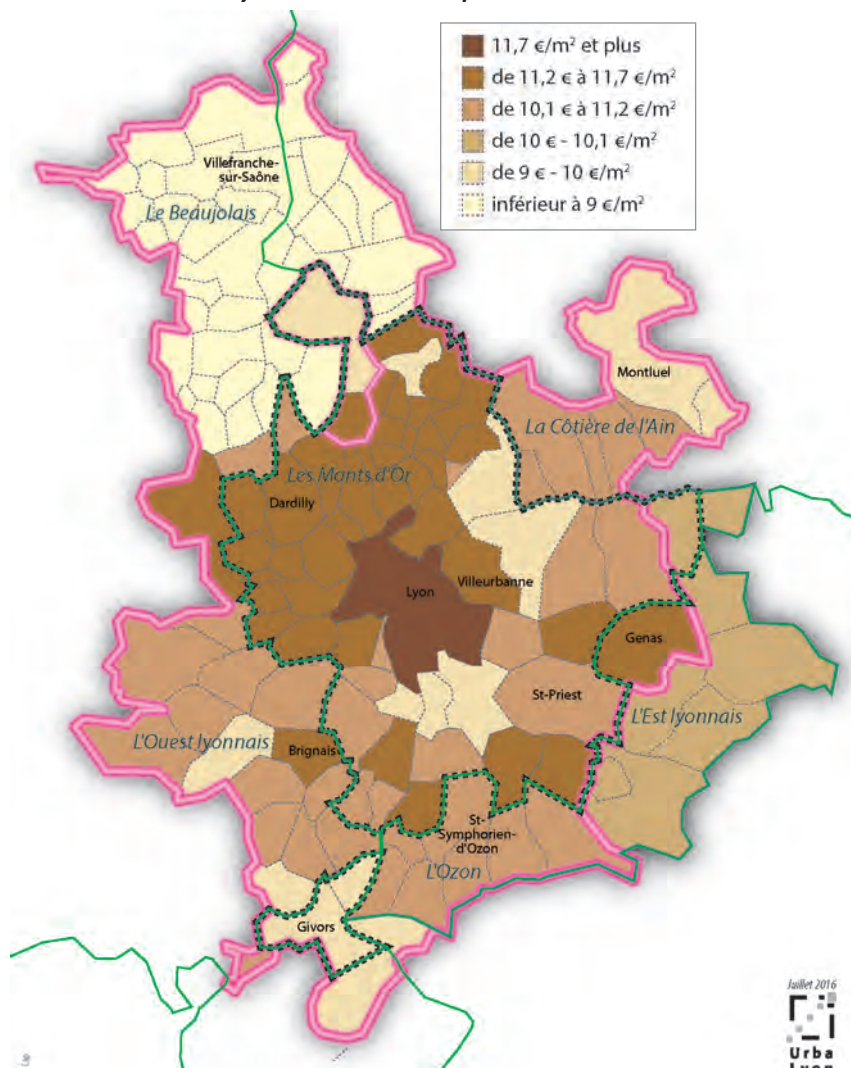
Sur le périmètre de l'Observatoire, le loyer médian est de 11,10 €/m² pour une surface moyenne de 64 m². Les niveaux de loyers sur Lyon sont légèrement supérieurs, soit 11,70 €/m². Le marché des loyers dans Lyon est plus homogène qu'en dehors de la ville-centre. Les locations dans Lyon varient de 1 €/m² entre les secteurs les plus chers (la Presqu'île, le plateau de la Croix-Rousse et une grande partie du 6^e arrondissement) et les moins chers (principalement sur le 7^e, le 8^e et le 9^e arrondissements).

A l'extérieur de Lyon, les niveaux de loyers varient de 2,40 €/m² entre les marchés les plus chers et les moins chers. La zone 8, Ouest lyonnais et périurbain, (11,30 €/m²) et Villeurbanne (11,20 €/m²) affichent des niveaux de loyers médians qui peuvent être équivalents à certains quartiers lyonnais. Cependant, sur l'ensemble, les locataires dépensent 1,30 € de moins par mètre carré pour un logement en dehors de Lyon. Le Beaujolais reste le secteur le moins cher de ceux couverts par l'Observatoire, avec un loyer médian de 8,90 €/m². Par ailleurs, on constate une augmentation des surfaces au fur et à mesure qu'on s'éloigne de Lyon.

Le loyer au mètre carré est 1,6 fois plus cher pour les très petits logements (studio - T1) que pour les grands logements (T5 et plus), soit une différence de 5,30 €/m². L'amplitude des niveaux de loyers est importante pour les petits logements : un quart des T1 est loué à moins de 12,60 €/m² alors qu'un quart est loué à plus de 17,30 €/m² (4,70 € d'écart interquartile). En revanche, cette amplitude est plus resserrée sur les T3. Les niveaux des loyers sont davantage homogènes : la moitié des logements ont un loyer compris entre 9,10 €/m² et 11,70 €/m² (2,60 € d'écart interquartile).

Sur l'ensemble du périmètre, plus le logement est récent plus les niveaux de loyers augmentent, excepté pour les appartements du parc construit avant 1946. Ils sont loués 1,40 €/m² plus chers que les appartements datant de 1946 à 1970, soit 11,40 €/m². Ces différences peuvent être liées à l'état du logement (rénové ou non) et à son cachet. Ces logements sont également légèrement plus petits, donc plus chers au mètre carré, davantage exposés à la rotation de locataire et plus souvent dans une localisation d'hypercentralité. Les logements construits après 2005 sont loués jusqu'à 2 € plus chers au m² que les autres logements, en particulier ceux datant de 1946 à 1970. Cela s'explique par des niveaux de prestations plus qualitatifs dans le parc récent.

Niveaux de loyers médians au m² par zone en 2015



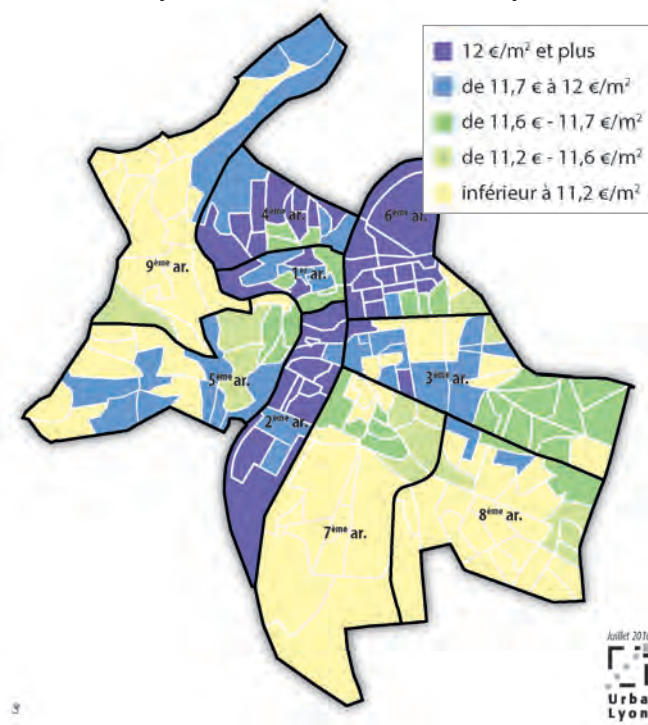
Les loyers de relocation

32% des logements du parc locatif privé ont été reloués au cours de l'année sur l'ensemble du périmètre. L'écart est de 0,75€/m² entre le loyer médian de relocation et celui d'un locataire stable.

Un locataire ayant emménagé dans l'année peut payer un loyer jusqu'à 1,30€/m² de plus qu'un locataire ayant emménagé depuis plus de trois ans.

Lorsqu'un locataire passe par l'intermédiaire d'un professionnel, il paie un loyer 0,50€ moins cher au mètre carré (10,70€/m² contre 11,30€/m² en gestion directe). Le loyer du marché de la relocation est également moins cher en gestion déléguée (11,30€/m² contre 11,70€/m²). Cependant, un locataire ayant emménagé dans l'année paiera son logement 0,90€/m² de plus qu'un locataire stable, lorsqu'il passe en gestion déléguée. En gestion directe, la différence est de 0,60€/m².

Niveaux de loyers médians au m² - zoom sur Lyon en 2015



■ La fonction sociale du parc privé

Le parc privé représente près de 80% du parc de logements (44% de propriétaires occupants et 34% de locataires). Sa fonction sociale tend à s'amenuiser dans la Métropole de Lyon.

Avec l'évolution des modes de vie, des parcours de moins en moins linéaires

Le parc locatif privé joue un rôle essentiel dans l'accueil des ménages en mobilité, dont la stabilité professionnelle et/ou familiale n'est pas acquise, et qui ne souhaitent, ou ne peuvent, accéder ni à la propriété ni au parc social. Cette fonction prend une importance particulière quand on sait que l'agglomération accueille davantage de personnes seules et de petits ménages dans son centre urbain, tandis que les familles et grands ménages se logent plutôt en périphérie de la Métropole. Par ailleurs, l'évolution des modes de vie et le recul du modèle familial « traditionnel » produisent des parcours résidentiels de moins en moins linéaires et le modèle du logement comme « achat d'une vie » est de plus en plus mis à mal. La demande est de plus en plus complexe : besoins de logement pour des familles séparées et l'accueil ponctuel des enfants, décohabitations et arrivées de jeunes et d'étudiants,...

Le parc locatif privé permet cette souplesse, même si des difficultés subsistent pour accéder au logement (ex : garanties demandées) ou s'y maintenir.

Le parc privé contribue également au logement des seniors qui représentent près de la moitié des propriétaires occupants : 47% ont plus de 60 ans et cette part est en augmentation (2013).

Ce parc joue, enfin, un rôle essentiel dans l'accueil de ménages modestes qui ne parviennent pas à accéder au parc locatif social, compte tenu de la forte demande et d'une faible rotation du parc. Ainsi :

- Un ménage sur deux vivant en-dessous du seuil de pauvreté loge dans le parc privé ;
- 5% des propriétaires occupants et 18% des locataires vivent avec 700 euros par mois pour une personne seule (hors prestations sociales).

Une propriété occupante fragile, surtout présente dans les secteurs paupérisés de la Métropole de Lyon

Les propriétaires occupants peuvent parfois vivre dans des conditions de survie économique en raison de surcoûts liés à l'accession mal évalués ou survenus après l'achat (charges, entretien, travaux...). Ils sont 5% à vivre sous le seuil de pauvreté et en hausse de 3% (2013 par rapport à 2003). Cette propriété occupante fragile se concentre principalement dans les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville et dans les secteurs les plus paupérisés de l'agglomération.

Une forte spécialisation socio-spatiale

Au-delà des difficultés de maintien de la propriété occupante, la question de l'accès dans des conditions de prix abordables se pose avec de plus en plus d'acuité. La hausse des prix immobiliers ces dernières années a rendu difficile voire impossible l'accès des ménages modestes - voire des classes moyennes à revenus intermédiaires - à certains secteurs de l'agglomération socialement plus « privilégiés ». Le centre de l'agglomération lyonnaise montre des signes de rattrapage des prix dans des quartiers jusqu'à présent moins valorisés par le marché immobilier (les Brosses, Grand Clément, Croix Luizet à Villeurbanne, Etats-Unis, Vaise Centre à Lyon, ...). Les quartiers, de moins en moins nombreux, qui offrent des biens à moins de 2 300€/m² sont ainsi cantonnés aux secteurs les plus excentrés et/ou en géographie prioritaire : La Duchère à Lyon, Bel Air à Saint-Priest, La Grappinière à Vaulx-en-Velin, ...).

La question de l'accession à la propriété se pose donc en termes de choix, ou plutôt de non choix de localisation et de produit.

Source : OTIF, base Min.Not. - Chambre des Notaires 2012

Un parc locatif privé « social de fait » peu connu et fragile

Les logements dont les loyers se trouvent en-deçà du niveau de marché soit moins de 10€/m² hors charges, mal identifiés par l'appareil statistique, représenteraient entre 5% et 8% du parc locatif privé de l'agglomération lyonnaise.

Les ménages logés dans ce parc rencontreraient généralement des situations de mal-logement, notamment pour les produits affichant des niveaux de loyers inférieurs à 6,5 €/m². Pour ceux dont les loyers se situent au niveau du marché, les difficultés seraient la sur-occupation et des taux d'efforts élevés supérieurs à 35% du budget.

L'évolution prévisionnelle du parc privé à vocation sociale à horizon 2020 alerte sur la diminution, en particulier des segments très social (<5,5€/m²) et intermédiaire (de 6,6€/m² à 8,5€/m²) au bénéfice notamment du secteur libre (>8,5€/m²).

Des actions pour maintenir la fonction sociale du parc privé

Alors que le parc social public ne peut répondre seul à la demande, les enjeux de l'intervention sur le parc privé « social de fait » sont le maintien et le développement d'une offre privée abordable, en locatif et en accession (loyers maîtrisés, conventionnement, diminution des charges, production en accession abordable), ainsi que la prévention et le traitement d'un parc immobilier existant souvent fragile (aide aux copropriétés dégradées, lutte contre l'habitat indigne, amélioration du bâti, réduction des charges énergétiques...).

Les opérations de rénovation et de réhabilitation issues de politiques incitatives ou plus coercitives (ANRU, OPAH, PIG) ont déjà permis de réduire significativement le parc sans confort, dégradé voire indigne. Cependant, au-delà de l'action sur le patrimoine bâti ou l'espace public, elles se sont souvent accompagnées d'une hausse des prix qui a modifié la physionomie et la sociologie des quartiers.

Le développement de l'offre à loyers maîtrisés, freins et limites

Une étude conduite en 2013 sur les produits locatifs abordables dans la Métropole a montré que les aides destinées à soutenir la production de logements à loyers modérés n'avaient qu'un faible impact en comparaison du volume de l'offre locative totale existante et des logements privés locatifs dont le niveau de loyer est inférieur au prix de marché.

Plusieurs facteurs l'expliquaient : fluctuation et complexité des aides, longueur de la procédure, manque de connaissance des aides, peur de l'engagement, méconnaissance de la réalité de la rentabilité économique des aides.

Il est très difficile de mesurer la formation des prix en-dessous du marché, hors conventionnement : dispositifs fiscaux ? état des logements ? localisation ? taille ? occupation ancienne ? absence de volonté du propriétaire de rehausser les plafonds ?

Localement, il existe un dispositif programmé d'agglomération incitant au conventionnement des logements dans l'ensemble de la Métropole. Cet enjeu est également inscrit dans chaque dispositif territorialisé en centre ancien.

Un partenariat est développé avec les réseaux associatifs pour contribuer à développer l'offre locative sociale. La Métropole a également amorcé un partenariat plus régulier avec des représentants de propriétaires sur ce sujet.

Le couplage des aides fiscales (conventionnement sans travaux) avec la prime locale de la Métropole de Lyon n'a pas encore permis un développement significatif de l'offre à loyers modérés.

Les aides sont pourtant très attractives : déductions fiscales de 30 % jusqu'à 70 % des revenus locatifs, aides aux travaux de 35 % jusqu'à 100 % du montant des travaux, les deux étant cumulables.

Le cumul « amélioration de la performance énergétique des logements » et « conventionnement » devient intéressant pour le propriétaire-bailleur.

Le Programme d'Intérêt Général « loyers maîtrisés »

L'objectif prioritaire de la Métropole de Lyon en faveur des interventions dans le parc privé est le maintien et le développement de la fonction sociale du parc privé ancien. Dès 2007, un PIG loyers maîtrisés, était mis en place pour 6 ans. Via des aides pour la réalisation de travaux en contrepartie d'un engagement à pratiquer des loyers maîtrisés pour une période minimale de 9 ans, ce dispositif a permis le conventionnement de 700 logements dans la Métropole de Lyon. En 2013, une nouvelle convention a été signée pour prolonger ce dispositif durant 5 ans.

Source : Convention du Programme d'Intérêt Général « loyers maîtrisés » années 2013/2014/2015/2016/2017

**Un éclairage de l'ALPIL sur une perte progressive de logements privés peu onéreux en centre ville
et assurant une fonction sociale de fait : l'exemple des congés pour vente**

Selon l'Alpil (Action pour l'insertion par le logement), le parc privé accueille encore beaucoup de ménages modestes et/ou en difficultés avec des problématiques fréquentes de sur-occupation et de parc vétuste ou dégradé. Ils y habitent par défaut, en attendant de trouver une solution de logement social.

L'étude menée par cette structure, en 2012, sur « les congés pour vente et reprise » conclut à une perte progressive de logements privés peu onéreux centraux et assurant une fonction sociale de fait.

La plupart des congés ont pour motif la vente du bien. Les congés concernent des situations bien précises : ils sont majoritairement délivrés dans les zones attractives (deux tiers à Lyon) ; ils concernent pour près de 2/3 des petits logements (du studio au T2) ; 70% des loyers des ménages concernés par un congé sont moins chers que les loyers appliqués dans l'agglomération (entre 4,7 et 7€/m² sur les logements enquêtés) ; 58% des logements sont occupés par les mêmes locataires depuis plus de 10 ans. Au moment de la délivrance du congé, ces ménages sont mal préparés à vivre la réalité des difficultés d'accès aux parcs privé et social. Près d'un tiers des logements présente des problèmes de confort voire d'insalubrité. Enfin, ces congés relèvent majoritairement d'une stratégie visant à requalifier le bien : revente de lots, réajustement des loyers bas aux prix du marché, requalification d'immeuble, tentative de soustraction à une gestion locative lourde (en cas de demande de travaux de réfection, en cas d'impayés etc). **Ils contribuent ainsi à l'érosion progressive d'un parc en centralité urbaine qui assure une fonction sociale indéniable.**

Les congés concernent majoritairement des ménages aux ressources faibles et précaires, les familles avec enfants, mais aussi des retraités, des femmes seules ... et rencontrant des problèmes de santé ou de surendettement. Ces congés s'imposent donc à des locataires déjà fragilisés pour qui la recherche d'une solution de logement peut s'avérer longue et compliquée.

L'échantillon de l'étude montre que :

- près d'un ménage sur deux n'a pas trouvé à se reloger et a fait l'objet d'une expulsion.
- 70% des ménages relogés l'ont été entre plus d'1 an à plus de 2 ans après la délivrance du congé.

Le parc social est le plus souvent dans l'incapacité de répondre à l'urgence de ces situations et aux délais impartis par la loi tandis que le parc privé n'offre que de manière très marginale des solutions aux ménages concernés, faute de moyens et de garanties. Certains ménages se trouvent donc confrontés à des situations de précarité renforcée : hébergement temporaire, relogement familial, hôtelier etc.

Des relogements souvent subis

Le relogement entraîne souvent une perte de repères et de confort difficile à vivre pour des ménages contraints de changer de quartier et d'environnement, sans compter les conséquences financières liées aux surcoûts de loyer pour les relogements dans le parc privé, aux frais de procédures, au déménagement, aux frais de garde-meubles pendant la période d'attente de relogement etc.

L'existence de congés frauduleux et abusifs

L'analyse des « congés pour vente ou reprise » montre aussi des stratégies de contournement des cadres légaux et des pratiques spéculatives, voire abusives pratiquées par les propriétaires privés : logements laissés vacants, vente à un prix bien inférieur à celui proposé au locataire, réajustement du loyer et remise en location, opération de reconversion d'immeuble et de promotion immobilière etc.

Un éclairage de SOLIHA sur les difficultés d'accès et de maintien à la propriété occupante pour les ménages modestes

Soliha (anciennement Pact-Arim du Rhône) apporte un éclairage particulier sur la situation des ménages de la Métropole dont les ressources sont modestes et qui rencontrent des difficultés pour accéder à la propriété. Celui-ci est issu de travaux menés en 2011 et en 2012, avec le soutien de la Fondation de France et de la Fondation Abbé Pierre.

Les difficultés relèvent principalement :

- Du produit-logement : la maison individuelle est un produit peu développé dans l'agglomération lyonnaise, il est « hors de portée » pour les ménages modestes : ils achètent donc principalement un appartement en copropriété ;
- De la localisation : une acquisition dans le Centre de l'agglomération est trop chère à l'achat ; l'Est de l'agglomération présente des prix moins élevés et le parc collectif des années 60/70 y est très important ;
- De l'état de vétusté de l'immeuble et/ou du logement : les logements moins chers sont souvent ceux qui nécessitent le plus de travaux ;
- A cela s'ajoutent la capacité ou non à pouvoir emprunter sur 20 à 25 ans ainsi que le manque d'information et de préparation des acquéreurs sur les conséquences de leur acquisition. Ainsi, les charges de copropriétés (200 à 300€/mois), les taxes (environ 100€/mois), mais aussi le montant des travaux de rénovation sont souvent mal anticipés par les copropriétaires.

Par ailleurs, la participation à la vie de la copropriété et aux travaux dans les parties communes est rendue complexe par l'expression d'intérêts parfois contradictoires entre propriétaires-bailleurs, propriétaires occupants, locataires, intérêts qui se rejoignent rarement. Ceci renvoie à la compréhension du fonctionnement et des acteurs de la copropriété et à l'anticipation des dépenses.

Il semble parfois plus facile pour les ménages d'acquiescer un logement que de le louer, tant les garanties exigées par les bailleurs privés sont élevées.

Le Pact-Arim distingue quatre profils de propriétaires accédants en difficultés :

- Des propriétaires accédants au maximum de leur capacité budgétaire et dont la situation financière se dégrade, même légèrement ; ils se retrouvent très vite en difficulté : fortement endettés, avec un budget tendu, très vulnérables au moindre imprévu (baisse de salaire, dépense exceptionnelle...) ;
- Des propriétaires-accédants solvables, dont certains peuvent avoir fini de rembourser leur emprunt (non-accédants) mais qui connaissent un changement de situation professionnelle et/ou familiale : décès, séparation, chômage... ;
- Des propriétaires confrontés à des travaux votés qu'ils n'ont pas anticipés (défaut d'information, de mobilisation et aussi de moyens) ;
- Des propriétaires de petites copropriétés non ou mal organisées qui doivent faire face à une dépense urgente et qui devient conflictuelle (pas d'organisation ni de règlement de copropriété).

Ces propriétaires ont tout misé sur leur projet d'accession et ont peur de tout perdre. Ils redoutent la « stigmatisation » consécutive au défaut de paiement ; ils ne se tournent pas vers les travailleurs sociaux et se situent en dehors des dispositifs d'aide et d'accompagnement. C'est pourquoi ils sont difficiles à repérer, inconnus de la médiation sociale.

ENJEUX

Dynamiques constructives et marchés immobiliers

Les principaux enjeux sont les suivants :

- > Une réponse quantitative aux besoins en logements
- > L'articulation entre les rythmes de construction et les capacités d'absorption des territoires concernés
- > La poursuite des actions foncières de la collectivité pour orienter la production de logements vers une meilleure accessibilité financière
- > Le développement d'une offre de logements neufs pour les familles « primo-accédantes », notamment dans le Centre et l'Ouest
- > La limitation de l'impact lié aux actions d'amélioration de la performance énergétique sur les prix et loyers notamment dans le parc ancien de l'Est et du Sud, parc qui reste encore accessible aux ménages modestes
- > Le développement d'une offre locative privée abordable et de granulométrie diversifiée dans le Centre
- > Le développement d'une offre locative privée abordable pour personnes seules ou couples sans enfant dans l'Ouest
- > Le développement d'une offre locative privée diversifiée dans l'Est
- > La pérennisation d'un parc privé à vocation sociale

ENJEUX

5.2 Parc de logements et marchés immobiliers

Depuis l'adoption du PLU en 2005, le rythme de construction s'est fortement accéléré. Les trois grands secteurs que sont le Centre, l'Ouest et l'Est en ont tous bénéficié. Toutefois, l'Est est le territoire ayant connu la plus forte accélération, soit une production multipliée par deux et demi entre le début des années 2000 et la période récente. Cette dynamique a été largement portée par le collectif qui représente aujourd'hui 90% de la production neuve. Ceci a pour corollaire une quasi disparition de l'individuel neuf. Ce dernier a fortement chuté en volume et en part dans les secteurs de l'Est.

Les capacités résidentielles estimées sur la Métropole de Lyon permettent théoriquement de maintenir un rythme soutenu de production dans les années à venir. Il importera au PLUH de phaser au mieux ce développement pour permettre aux territoires d'absorber une croissance démographique qui peut s'avérer rapide (notamment dans l'Est) et orienter la production de logements en réponse aux besoins diversifiés des ménages et en accord avec leur budget.

Pour l'heure, les logements neufs produits sont peu accessibles financièrement sauf à bénéficier d'une TVA réduite. Le parc collectif ancien permet encore une accession à la propriété des classes moyennes voire modestes. L'absence de maisons neuves en nombre suffisant accentue un phénomène de rareté déjà à l'œuvre dans la Métropole. L'Est qui proposait jusqu'alors un parc individuel financièrement accessible aux ménages modestes risque d'être soumis à une augmentation des prix, risque par ailleurs accru par les obligations de performance énergétique du parc existant.

En effet, le parc existant connaît des enjeux importants de performance énergétique et de réhabilitation ciblés par le PCET. Il est concerné également par les risques et nuisances identifiés localement et concernant des ménages modestes.

De ces différents constats émergent trois grands enjeux majeurs :

La poursuite du développement résidentiel pour répondre aux besoins en logements des habitants.

Selon les territoires, il conviendra d'agir pour :

- > satisfaire les besoins en logements de la population actuelle et future,
- > permettre à la Métropole de répondre aux objectifs de production de logements du Scot ,
- > faciliter la diversification des produits habitat tout en respectant une consommation économe d'espace.

La contribution au développement de l'offre abordable.

Selon les territoires, il conviendra d'agir pour :

- > développer une offre neuve abordable ciblant les primo-accédants des classes moyennes et modestes

L'amélioration du parc privé existant.

Selon les territoires, il conviendra d'agir pour :

- > réhabiliter et améliorer les performances énergétiques,
- > accompagner les propriétaires modestes dans la réalisation de travaux,
- > maintenir la vocation sociale d'une partie de ce parc.

5.3

Les logements sociaux

Demandes, attributions et occupation du parc social

■ Demandes et attributions

La demande locative sociale en 2017

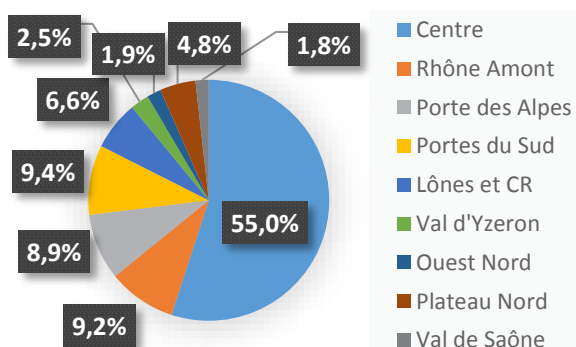
- En 2017, le fichier commun de la demande locative sociale du Rhône totalisait 65 052 demandes actives et 11 485 demandes satisfaites, contre 49 699 demandes actives et 12 290 demandes satisfaites en 2015.
- Le nombre de demandeurs a progressé de +31% entre 2015 et 2017 tandis que les attributions ont été moins nombreuses et ont reculé de -7%. La pression de la demande est ainsi passé de 4,0 en 2015 à 5,7 en 2017.
- Les demandes de mutations sont stables. Elles représentent 41% des demandes de logement social en 2015 et en 2017.

Près de 49 700 demandeurs dans la Métropole de Lyon en 2015

49 699 demandes actives ont été enregistrées dans la Métropole de Lyon par le fichier commun de la demande locative sociale du Rhône en 2015 (dont 41% émanant de ménages déjà locataires du parc social et 88% de ménages habitant déjà dans la Métropole de Lyon). Parmi ces demandeurs, 55% souhaitent un logement dans le Centre, 27% dans l'Est et 18% dans l'Ouest.

Répartition du nombre de demandes actives en 2015 dans la Métropole de Lyon - Secteurs demandés en premier choix

Source : fichier commun de la demande locative sociale du Rhône



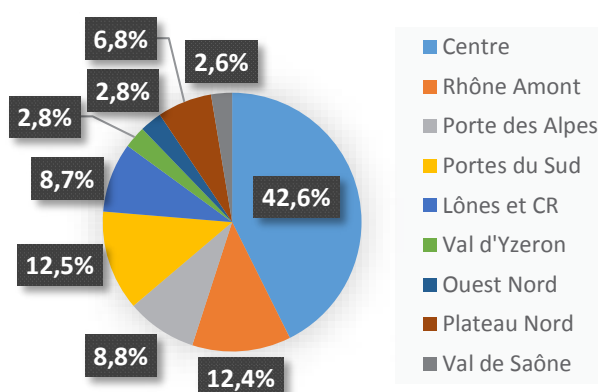
Près de 12 300 demandes satisfaites en 2015

12 290 ménages ont bénéficié d'une attribution en 2015 dans la Métropole de Lyon dont 91% déjà résidant dans la Métropole. 32% étaient des demandes de mutation. Les demandes satisfaites l'ont été dans un délai moyen de 21 mois.

L'indice de pression sur le logement social de la Métropole était de 4 : pour une offre de logement, 4 ménages sont demandeurs. Les attributions se sont faites à 42% dans le Centre, 34% dans l'Est et 24% dans l'Ouest.

Répartition du nombre de demandes satisfaites en 2015 dans la Métropole de Lyon - Secteurs d'attribution

Source : fichier commun de la demande locative sociale du Rhône

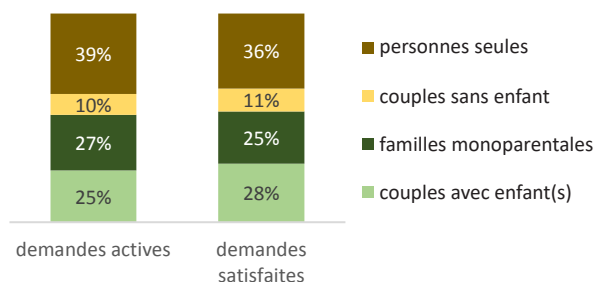


Des demandes plutôt bien prises en compte quelle que soit la composition familiale

Alors que 15% des ménages demandeurs en 2007 étaient des familles monoparentales, cette part atteint 27% en 2015. Un quart des familles monoparentales résidant dans la Métropole demandent un logement social. Elles sont légèrement sous-représentées dans les attributions (25%).

Composition familiale des ménages demandeurs d'un logement social dans la Métropole de Lyon et attributions en 2015

Source : fichier commun de la demande locative sociale du Rhône



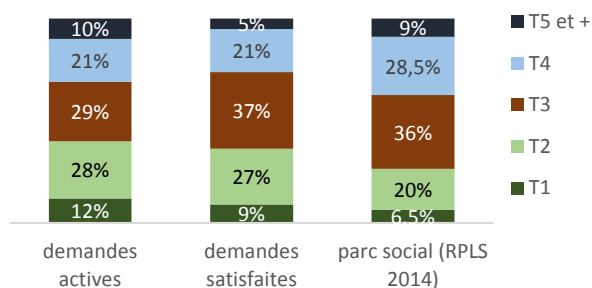
NB : le total par année peut être différent de 100% en raison des arrondis

Des T3 plus représentés dans les attributions que dans les demandes actives

Les demandes de T5 et + ont moins de chances d'aboutir (écart de moins 5 points entre demandes satisfaites et demandes actives) à l'inverse des demandes de T3 (+8 points). L'explication tient pour partie dans la structure du parc social et dans le fait que les grands logements se libèrent moins facilement.

Tailles de logements demandés dans la Métropole de Lyon et attribués en 2015, comparées à celles du parc existant en 2014

Source : fichier commun de la demande locative sociale du Rhône



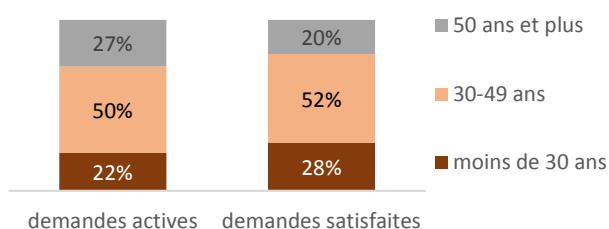
NB : le total par année peut être différent de 100% en raison des arrondis

Des demandes de ménages plus âgés plus difficiles à satisfaire

Depuis 2007, la part des demandes de jeunes ménages se réduit au profit des ménages dont la personne de référence a 50 ans et plus. Ces derniers qui représentent 27% des demandes actives ne concernent que 20% des attributions.

Age de la personne de référence des ménages demandeurs d'un logement social dans la Métropole de Lyon et attributions en 2015

Source : fichier commun de la demande locative sociale du Rhône



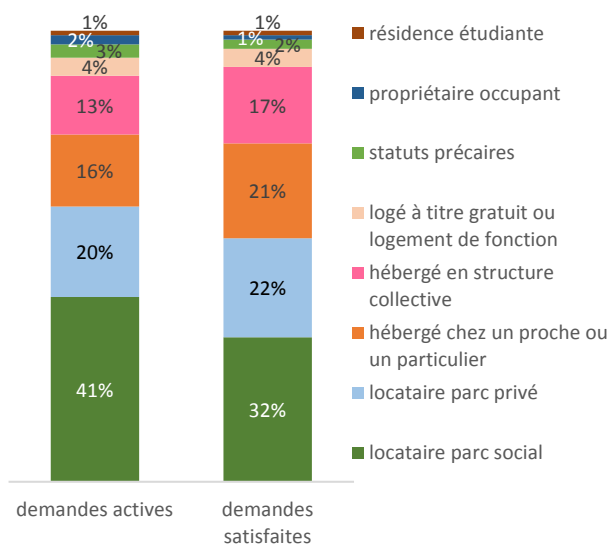
NB : le total par année peut être différent de 100% en raison des arrondis

Les demandes des personnes hébergées plutôt bien prises en compte dans les attributions

Les demandes de mutation ont moins de chances d'être satisfaites (écart de -9 points entre demande active et demande satisfaite) à l'inverse des ménages en situation d'hébergement chez un tiers ou en structure collective (+ 10 points).

Statut du logement des ménages demandeurs d'un logement social dans la Métropole de Lyon et attributions en 2015

Source : fichier commun de la demande locative sociale du Rhône



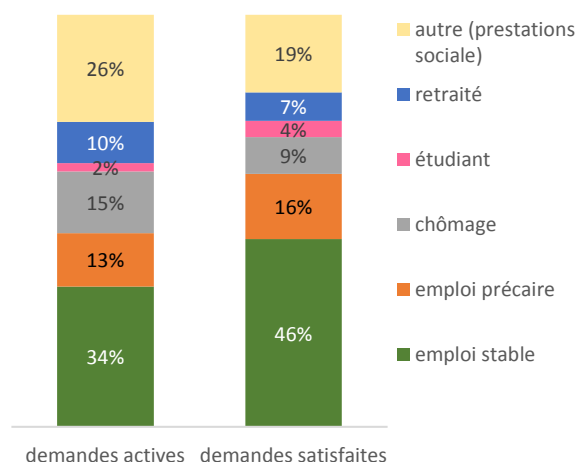
Des attributions plus souvent accordées aux ménages en emploi

Les ménages ayant un emploi stable ont plus de chances de voir leur demande aboutir (+12 points entre demande active et demande satisfaite) que les ménages au chômage (-6 points) ou bénéficiant de prestations sociales (-7 points).

Les bénéficiaires du RSA ont représenté 23% des demandes satisfaites.

Emploi des ménages demandeurs d'un logement social dans la Métropole de Lyon et attributions en 2015

Source : fichier commun de la demande locative sociale du Rhône



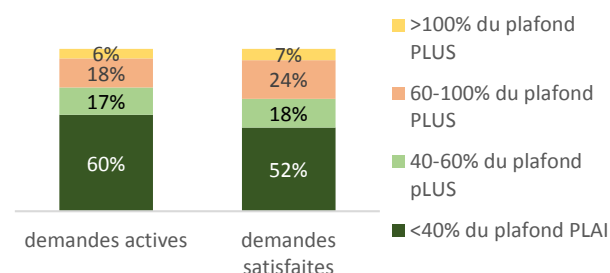
NB : le total par année peut être différent de 100% en raison des arrondis

Des ménages ayant les plus faibles ressources moins représentés dans les attributions que dans la demande active

Les ménages ayant des ressources inférieures à 40% du plafond PLAI, ce qui correspond approximativement au seuil de pauvreté, sont moins représentés dans la demande satisfaite que dans la demande active (-8 points).

Ressource des ménages demandeurs d'un logement social dans la Métropole de Lyon et attributions en 2015

Source : fichier commun de la demande locative sociale du Rhône



NB : le total par année peut être différent de 100% en raison des arrondis

Le fichier commun de la demande locative sociale

Le fichier commun de la demande locative sociale du Rhône est le résultat d'un long travail préparatoire, engagé dès 2008 dans le cadre du PLH et ayant nécessité une importante concertation politique et technique. La mise en place a été effectuée avec succès le 5 juin 2012. Depuis l'enregistrement est réalisé par :

- tous les bailleurs ayant du patrimoine sur le Rhône (30) ;
- 30 communes volontaires (sur les 39 utilisant le fichier commun) ;
- l'État, le Département et la Métropole de Lyon (qui enregistrent seulement leurs agents).

Le fichier commun a permis une baisse de 38% de la charge d'enregistrement des demandes (suppression des demandes multiples). Les objectifs du fichier commun étaient les suivants : simplification des démarches et équité entre demandeurs, transparence de gestion, aide au suivi des dispositifs ciblant les publics prioritaires, amélioration et simplification des outils de connaissance statistique.

Le fichier commun a considérablement simplifié les démarches des demandeurs de logement social :

- Une seule démarche suffit aujourd'hui pour faire enregistrer une demande et la faire connaître à l'ensemble des partenaires ;
- Toutes les demandes sont enregistrées et renouvelées de la même manière.

En revanche, la transparence des procédures doit encore progresser et fait l'objet d'une attente sociale forte. Des évolutions seront possibles notamment dans le cadre de l'application de la loi ALUR qui pose le principe d'un droit à l'information pour les demandeurs et prévoit la création d'un Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs.

Les ILHA, des outils d'observation de la demande de logement et d'aide à la décision

Pour traiter des enjeux locaux liés à la demande de logement social, la Métropole de Lyon s'appuie sur les Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA). Sous maîtrise d'ouvrage globale de la Métropole de Lyon, elles sont mises en place à l'échelle communale ou de l'arrondissement. En 2014, 26 ILHA étaient opérantes pour 17 communes (une ILHA par arrondissement pour Lyon). Les ILHA sont placées sous l'autorité d'un comité de pilotage partenarial local, constitué de la commune, de la Métropole, de l'État et des bailleurs sociaux. Les communes y ont un rôle privilégié, en tant que fédérateur du partenariat local et territoire d'action. Ces instances partenariales locales ont donc une fonction d'observatoire mais également d'aide à la décision pour les politiques de l'habitat :

- L'observation statistique et la production de connaissances : observatoires de la demande et des attributions (communes, quartiers),
- L'animation de commissions partenariales traitant de cas individuels. Parmi elles : les commissions prioritaires, traitant de l'accès au logement social des publics prioritaires (dont certaines spécialisées sur les mutations) ; les CLOA (Commissions Locales d'Orientations des Attributions), traitant de l'accès au logement social sur le parc neuf. La Métropole de Lyon a installé sa conférence intercommunale du logement (CIL) le 9 décembre 2015. Cette conférence, co-pilotée avec l'Etat, doit définir la politique d'attribution sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des quartiers de la politique de la ville.

Le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La loi ALUR a créé le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Ce nouveau document cadre porte sur l'organisation du service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social, et la gestion partagée des demandes, de droit commun ou prioritaires. Il peut aussi aborder d'autres sujets comme la cotation et/ou la location choisie. Ce plan, localement piloté par la Métropole de Lyon, met en place :

- le service d'information et d'accueil,
- le dispositif de gestion partagée de la demande,
- l'organisation du traitement des demandes des ménages en difficultés,
- les éventuelles expérimentations cotation/location choisies.

La loi ALUR a également créé la Conférence Intercommunale du Logement. Ce nouvel organe co-piloté par la Métropole de Lyon et l'Etat fixe les orientations sur la politique d'attribution des logements sociaux au niveau intercommunal, en tenant compte du droit au logement et des objectifs de mixité sociale. Ces orientations figurent dans un document cadre. La CIL élabore par ailleurs la « convention intercommunale d'équilibre territorial », qui :

- définit les objectifs de mixité sociale et d'équilibre des territoires,
- est annexée au contrat de ville.

La CIL peut aborder d'autres sujets comme la politique des loyers. Elle est associée à la mise en œuvre du plan partenarial et de l'accord collectif intercommunal.

Instances et documents de la politique de gestion de la demande de logement social et des attributions

Documents/dispositifs

- Document cadre d'orientation sur la politique d'attribution intercommunale
- Convention intercommunale d'équilibre territorial (annexée au contrat de ville)

- Service d'information et d'accueil des demandeurs
- Gestion partagée des demandes

- Accord collectif intercommunal d'attribution
- FSL accès, accompagnement

CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Pilotes : Etat / Métropole
Définit les orientations sur la **politique d'attribution** sur le territoire de la Métropole

PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGID)

Pilote : Métropole
Définit les orientations **sur l'information, l'accueil des demandeurs et la gestion partagée des demandes**

PLAN LOCAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PLALHPD)

Pilotes : Etat / Métropole
Définit les objectifs et modalités d'actions des partenaires pour favoriser **l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées**

Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA)

Pilote : Métropole, en lien avec les communes

Diagnostics partagés sur la demande

Commissions partenariales pour l'accès au logement des ménages prioritaires

■ Occupation du parc social et demandes de mutation

Des ménages âgés très présents dans le parc social contrairement aux demandes de mutation

Les ménages dont le locataire en titre a plus de 50 ans représentent plus de la moitié des ménages ayant répondu à l'enquête. Cette tendance au vieillissement est également observée à l'échelle de Rhône-Alpes. Deux raisons majeures peuvent expliquer ce phénomène :

- diminution des ressources lors du passage à la retraite rendant plus difficile l'accès à un logement privé,
- souhait des personnes âgées de se maintenir dans leur logement dans un contexte où l'accès aux lieux d'accueil spécialisés peut s'avérer coûteux et long.

En outre, la faible part des moins de 30 ans pose aussi question dans un contexte de précarisation grandissante des jeunes.

Les demandes de mutation dans le parc social ne présentent pas les mêmes caractéristiques. En effet, la majorité des demandes émanent de ménages dont le locataire en titre a moins de 50 ans. Ces derniers représentent 72% des demandes de mutation satisfaites.

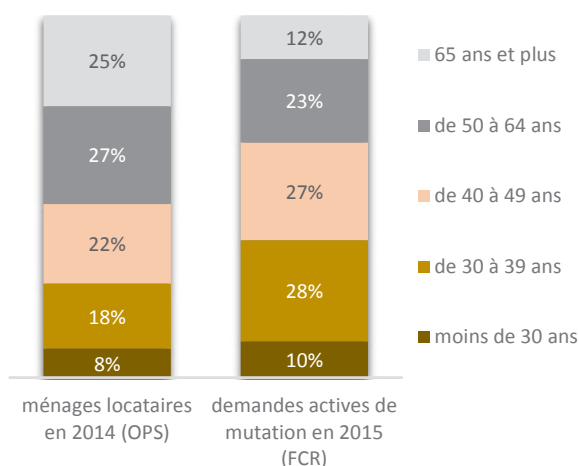
Une part importante de ménages monoparentaux

La part des personnes seules est certes importante mais reste proche de ce qui s'observe tous parcs confondus. Le vieillissement explique pour partie l'importance des ménages isolés.

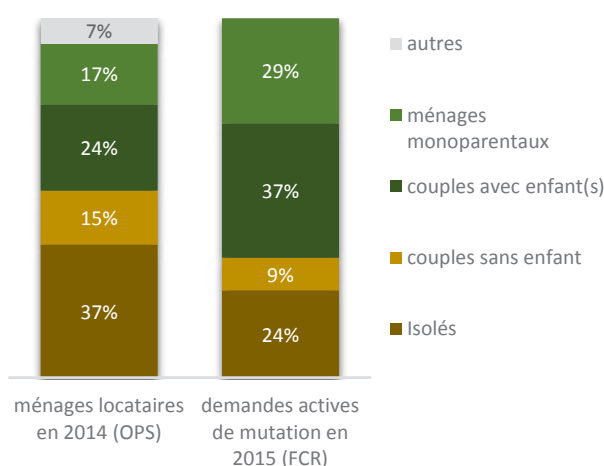
La spécificité du parc social s'observe plutôt au niveau des ménages monoparentaux. Alors qu'ils représentent 9% de l'ensemble des ménages de la Métropole en 2012 (source Insee), leur part atteint 17% dans le parc social et même 29% des demandes de mutation.

L'autre décalage observé entre occupation du parc social et demandes de mutation concerne les couples avec enfant(s) qui sont les plus nombreux à souhaiter changer de logement tout en restant dans le parc social. Ces derniers sont ceux dont la demande a le plus de chance d'aboutir. Ils représentent en effet 44% des demandes de mutation satisfaites contre 37% des demandes actives. Ce constat est à mettre en parallèle à la forte part des demandes de mutation ayant pour motif un logement trop petit (30% des demandes actives et 38% des attributions).

Age du locataire en titre dans le parc social dans la Métropole de Lyon et dans les demandes de mutation



Composition familiale des ménages locataires du parc social dans la Métropole de Lyon et des demandes de mutation



Des ménages à faibles ressources surreprésentés dans les demandes de mutation

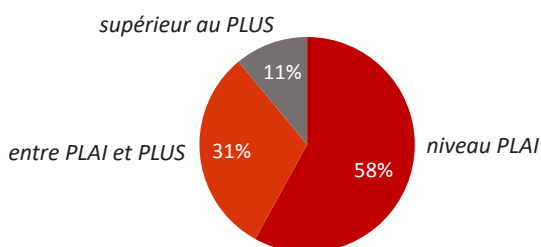
Selon l'enquête OPS, 57% des ménages logés dans le parc social ont des ressources inférieures au PLAI, 31% entre le PLAI et le PLUS et 12% au dessus. L'analyse des demandes de mutation montre un décalage puisque les ménages aux ressources les plus faibles représentent 78% des demandes de mutation. Cette part importante ne trouve pas d'explication dans la cherté éventuelle du logement puisque ce motif ne représente que 9% des demandes de mutation.

Un parc social intermédiaire (PLS) faiblement occupé par les ménages auxquels il s'adresse théoriquement

Globalement, le parc locatif social « classique » de type PLUS et PLAI loge principalement des ménages à faibles ressources. Seuls 11% des locataires enquêtés disposent de revenus supérieurs au plafond HLM. Ces derniers relèvent plutôt du logement intermédiaire de type PLS. Or, 77% des ménages qui logent dans un logement de type PLS auraient pu théoriquement prétendre à un logement de type PLUS (à loyer moindre).

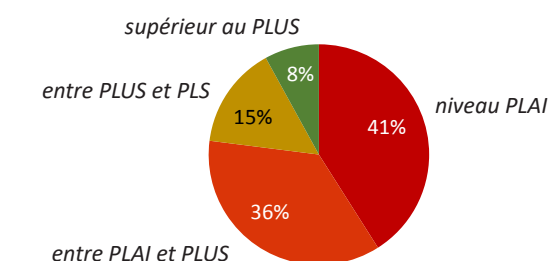
Ressources des ménages logés en PLAI et PLUS dans la Métropole de Lyon

Source enquête OPS au 01/01/2014



Ressources des ménages logés en PLS dans la Métropole de Lyon

Source enquête OPS au 01/01/2014



Définitions

- Ménages « **PLAI** » : ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% du plafond PLUS
- Ménages « **PLUS** » : ménages dont les revenus sont compris entre 60% et 100% du plafond PLUS
- Ménages « **PLS** » : ménages dont les revenus sont compris entre 100% et 130% du plafond PLUS

Des taux de vacance et de rotation assez faibles

À l'échelle de la Métropole de Lyon, le taux de vacance du parc social est de 2,4% en 2014. Il est de 2,7% dans le Centre, 2,1% dans l'Est et il est inférieur à 2% dans l'Ouest.

Le taux de rotation, qui correspond à la proportion de logements ayant fait l'objet d'un changement de locataire est de 9,3%. Ce taux s'avère faible et montre bien la difficulté actuelle de répondre à la demande.

Ces deux taux sont inférieurs aux taux nationaux qui sont de 3% pour la vacance et 10% pour la rotation.

Taux de vacance et de rotation dans le parc locatif social en 2014

Source : MEDDE-SOeS-RPLS 01/01/2014

	Taux de vacance	Taux de rotation
Centre	2,7%	9,6%
Rhône Amont	2,1%	9,0%
Porte des Alpes	2,1%	9,3%
Portes du Sud	2,1%	9,0%
Lônes et CR	1,7%	8,6%
Val d'Yzeron	1,7%	9,5%
Ouest Nord	1,7%	8,8%
Plateau Nord	1,4%	8,2%
Val de Saône	1,8%	9,0%
Métropole de Lyon	2,4%	9,3%

L'enquête OPS

Le principe de l'enquête OPS a été institué par la loi du 4 mars 1996 relative au Supplément de Loyer de Solidarité (SLS). Depuis 1997, les ménages présents dans le parc locatif social sont systématiquement interrogés par les bailleurs sociaux et huit enquêtes se sont successivement déroulées entre 1997 et 2014.

L'enquête porte sur l'ensemble des logements sociaux appartenant ou gérés par les organismes HLM ou les EPL, qu'ils soient conventionnés ou ayant bénéficié d'un concours financier de l'Etat avant 1977. En sont exclus les logements-foyers, résidences sociales, CHRS, logements de fonction et logements financés sans aide de l'Etat (PLI, PLS de 1992 et 1993 notamment).

Source : Qui habite dans le logement social en Rhône-Alpes, Observatoire régional de l'Habitat et du Logement, ARRA

Données de cadrage du champ OPS :

- 118 618 logements enquêtés dans la Métropole de Lyon (soit 28,6% du parc enquêté à l'échelle de Rhône-Alpes)
- 115 241 logements occupés, soit 97% du parc enquêté
- 89 666 ménages ayant répondu à l'enquête, soit 78% des logements occupés.

ENJEUX

Demandes, attributions et occupation du parc social

Les principaux enjeux relatifs aux demandes, attributions et occupation du parc social sont les suivants :

- > Une meilleure adéquation entre taux d'effort et ressources des ménages demandant un logement social
- > Une meilleure prise en compte des demandes émanant de ménages précaires
- > Une meilleure prise en compte des demandes émanant des familles monoparentales pour accéder au logement social ou changer de logements au sein du parc social
- > Une prise en compte du vieillissement des résidents et des demandeurs
- > Une plus grande transparence dans le processus d'attribution

Le parc locatif social

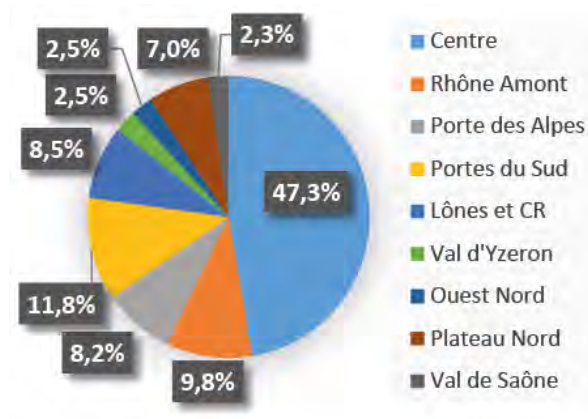
Un parc social en augmentation

47% de l'offre sociale se situe dans le Centre, contre 30% dans l'Est et 23% dans l'Ouest

En 2017, l'inventaire SRU recensait 158 317 logements locatifs sociaux dans la Métropole de Lyon. Cela représente un taux SRU de 24,61% ce qui est proche de l'objectif fixé par la loi (25%). Le Centre concentre 47% de l'offre locative sociale de la Métropole, contre 30% à l'Est et 23% à l'Ouest. Cette répartition n'a pas évolué depuis 2008.

Répartition territoriale des 158 317 logements locatifs

Source : inventaire SRU 2017



L'amorce d'un rééquilibrage Est/Ouest

Entre 2008 et 2017, le parc de logements locatifs sociaux a progressé de 20% et le taux SRU a gagné 2,04 points (taux SRU de 2008 : 22,57%).

Les 26 000 logements supplémentaires se trouvent majoritairement dans le Centre (50%), contre 25% à l'Est et 25% à l'Ouest, confirmant ainsi l'amorce d'un rééquilibrage territorial entre ces deux grands secteurs de l'agglomération.

Evolution du nombre de logements locatifs sociaux entre 2008 et 2017

Source : inventaire SRU

	en 2008	en 2017	évolution entre 2008 et 2017	évolution entre 2008 et 2017
Centre	61 778	74 928	+13 150	+21%
Rhône Amont	12 902	15 579	+2 677	+21%
Porte des Alpes	11 270	12 960	+1 690	+15%
Portes du Sud	16 614	18 728	+2 114	+13%
Lônes et CR	11 751	13 378	+1 627	+14%
Val d'Yzeron	2 288	4 035	+1 747	+76%
Ouest Nord	2 570	3 949	+1 379	+54%
Plateau Nord	10 160	11 097	+937	+9%
Val de Saône	2 978	3 663	+685	+23%
Métropole de Lyon	132 311	158 317	+26 006	+20%

Comment lire le tableau : Dans le Centre, il y avait 74 928 logements locatifs sociaux en 2017, contre 61 778 en 2008, soit une augmentation de 13 150 logements ce qui représente 21% du parc.

Des T3 surreprésentés comparés à l'ensemble des logements et des petits logements concentrés dans le Centre

En 2017, le parc locatif social de la Métropole de Lyon se composait à 36,2% de T4 et +, à 35,6% de T3 et à 28,1% de T1-T2 (Source RPLS 2017). Cette typologie diffère de celle observée pour l'ensemble du parc de résidences principales qui comporte 28% de T1-T2, 26% de T3 et 46% de T4 et + (Source : Insee RP 2012). Les T3 sont par conséquent surreprésentés dans le parc social, à l'inverse des logements familiaux qui sont proportionnellement moins nombreux.

Les T3 sont situés à 44,7% dans le Centre de la Métropole, contre 31,7% dans l'Est et 23,6% dans l'Ouest. A l'inverse, les T4 et + sont moins représentés dans le Centre (39,4%) pour se situer davantage dans l'Est (34,6%). Les petits logements sont majoritairement situés dans le Centre : 60,9% des T1 et 55,0% des T2.

Nombre de pièces des logements sociaux en 2017

Source : RPLS 2017

	T1	T2	T3	T4 et +
Centre	60,9%	55,0%	44,7%	39,9%
Rhône Amont	10,5%	8,5%	10,5%	11,1%
Porte des Alpes	6,7%	7,6%	8,1%	9,4%
Portes du Sud	8,3%	10,2%	13,1%	14,1%
Lônes et CR	5,2%	6,7%	9,0%	9,4%
Val d'Yzeron	1,2%	2,5%	2,4%	2,2%
Ouest Nord	2,3%	1,9%	2,3%	2,8%
Plateau Nord	4,4%	5,6%	7,1%	9,0%
Val de Saône	0,5%	1,9%	2,7%	2,6%
Métropole de Lyon	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Comment lire le tableau : les logements locatifs sociaux de 1 pièce sont situés à 60,9% dans le Centre.

En 2017, 29 communes de la Métropole de Lyon sont concernées par les obligations SRU

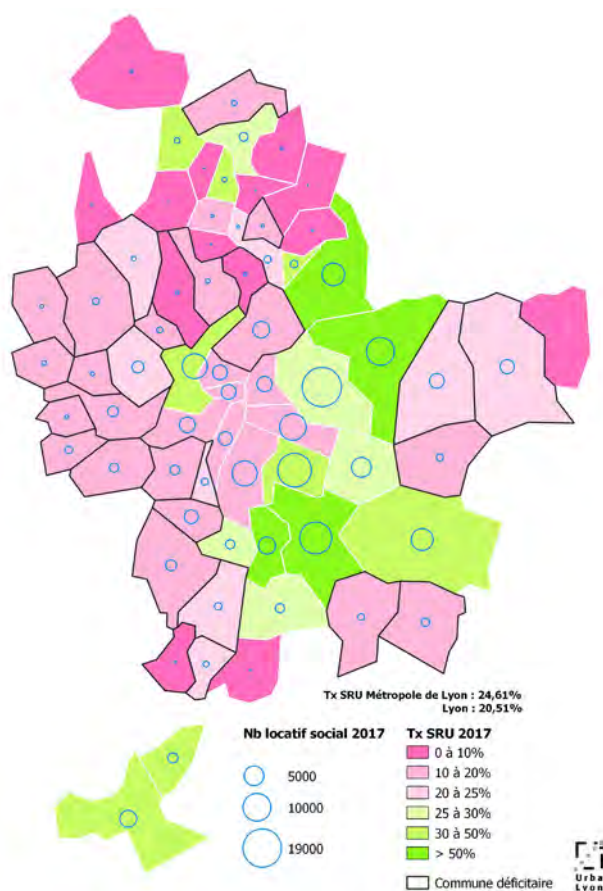
Sur les 59 communes que compte la Métropole de Lyon, seules 29 sont concernées par les obligations instaurées par l'article 55 de la loi SRU car ayant plus de 3 500 habitants et moins de 25% de logements locatifs sociaux. Parmi elles, la commune de Jonage est exemptée en raison d'un PEB.

Les communes sont soumises à une obligation de rattrapage sur trois ans. A l'issue de la période triennale, les services et l'État vérifient si les communes ont satisfait à leurs obligations. Si ce n'est pas le cas, en fonction de l'appréciation de la situation portée par le préfet de département, les communes peuvent être « carencées » et être sanctionnées plus lourdement.

Par exemple, en 2016, cinq communes de la Métropole de Lyon ont ainsi été considérées par l'Etat comme « carencées » au titre du bilan SRU 2011-2013 : Champagne-au-Mont-d'Or, Charly, Collonges au Mont d'Or, Dardilly et Charbonnières-les-Bains. Cette dernière a également été inscrite sur la liste des 47 communes de France dans lesquelles les Préfets vont se substituer aux maires pour préempter des terrains et des logements, délivrer des Permis de Construire et mobiliser des logements privés dans le parc vacant.

Taux SRU par commune en 2017

Source : DDT - Inventaire SRU



Déficit cumulé de logements sociaux en 2017 :
26 980 logements
(= somme des communes déficitaires)

Les logements décomptés dans l'inventaire SRU

(Article L. 302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation)

Chaque année depuis l'entrée en vigueur de la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, l'Etat procède à l'inventaire des logements sociaux dans les communes concernées. Ce recensement permet de calculer le taux « SRU » (rapport entre le nombre de logements sociaux et celui des résidences principales) qui permet de déterminer les obligations de rattrapage en matière de création de logements sociaux. Le seuil de déclenchement de ces obligations était fixé à 20 % et a été porté à 25 % avec l'adoption de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. Sont comptabilisés au titre de la loi SRU :

- Les logements locatifs appartenant aux organismes d'habitation à loyer modéré, à l'exception, en métropole, de ceux construits, ou acquis et améliorés à compter du 5 janvier 1977 et ne faisant pas l'objet d'une convention définie à l'article L. 351-2 ;
- Les autres logements conventionnés dans les conditions définies à l'article L. 351-2 et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources ;
- Les logements appartenant aux sociétés d'économie mixte des départements d'outre-mer, les logements appartenant à l'Entreprise minière et chimique et aux sociétés à participation majoritaire de l'Entreprise minière et chimique, les logements appartenant aux houillères de bassin, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin ainsi qu'aux sociétés à participation majoritaire des Charbonnages de France et, jusqu'au 31 décembre 2016, à la société de ges-

tion du patrimoine immobilier des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais ;

- Les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des logements-foyers dénommés résidences sociales, conventionnés dans les conditions définies au 5° de l'article L. 351-2, ainsi que les places des centres d'hébergement et de réinsertion sociale visées à l'article L. 345-1 du Code de l'action sociale et des familles. Les lits des logements-foyers et les places des centres d'hébergement et de réinsertion sociale sont pris en compte dans des conditions fixées par décret. Dans les foyers d'hébergement et les foyers de vie destinés aux personnes handicapées mentales, les chambres occupées par ces personnes sont comptabilisées comme autant de logements locatifs sociaux dès lors qu'elles disposent d'un élément de vie indépendante défini par décret ;
- Sont considérés comme logements locatifs sociaux au sens du neuvième alinéa, ceux financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation les concernant ;
- Sont décomptés, pendant une période de cinq ans à l'expiration de la convention visée à l'article L. 351-2, les logements dont la convention est venue à échéance, ainsi que les logements vendus.

Les engagements triennaux

La loi Duflot, afin d'assurer un rattrapage régulier du retard de certaines communes, définit un objectif de réalisation des logements locatifs sociaux à l'horizon 2025, assorti d'objectifs triennaux intermédiaires :

- 25% du rattrapage en 2014-2016
- 33% en 2017-2019
- 50% en 2020-2022
- 100% en 2023-2025

Évolution du nombre de logements locatifs sociaux entre 2016 et 2017

L'inventaire SRU 2017 comptabilise 158 317 logements locatifs sociaux (LLS) à l'échelle de la Métropole de Lyon, ce qui correspond à 24,61% du parc de résidences principales. Entre 2016 et 2017, le parc de logements locatifs sociaux a progressé de 2 354 logements et le taux SRU est passé de 24,50% en 2016 à 24,61% en 2017. Le déficit cumulé (calculé en additionnant le déficit de chaque commune déficitaire) était de 23 658 logements en 2017.

	nombre de LLS en 2017	nombre de LLS en plus comparé à 2016
Centre	74 928	+ 1 843
Rhône Amont	15 579	- 528
Porte des Alpes	12 960	+ 244
Portes du Sud	18 728	+ 218
Lônes et CR	13 378	+ 173
Val d'Yzeron	4 035	+ 125
Ouest Nord	3 949	+ 177
Plateau Nord	11 097	+ 76
Val de Saône	3 663	+ 26
Total Métropole	158 317	+ 2 354

Le Rhône Amont a enregistré une baisse de LLS en raison de démolitions programmées dans le cadre de projets de renouvellement urbain.

De multiples bailleurs

En 2014, les logements locatifs sociaux inventoriés se répartissent entre bailleurs HLM (79%), autres bailleurs (13%) et foyers (8%). Même si les bailleurs HLM sont nombreux dans la Métropole (plus de 40 bailleurs différents), trois d'entre eux totalisent près de 60% de l'offre : Lyon Métropole Habitat, Alliade Habitat et Grand Lyon Habitat.

4 269 logements sociaux financés annuellement entre 2008 et 2017

Au total, 42 687 logements locatifs sociaux ont été financés entre 2008 et 2017, dont 53% dans le Centre, 25% dans l'Est et 21% dans l'Ouest. Les logements financés des communes dites « SRU » représentent 63% de la production de la Métropole de Lyon.

Les foyers représentent 17% des logements sociaux financés entre 2008 et 2017. Ces programmes sont localisés à 62,5% dans le Centre, à 21,2% dans l'Est contre 16,3% dans l'Ouest.

Les logements « ordinaires » qui représentent 83% des logements financés sont situés à 52% dans le Centre, 26% dans l'Est et 22% dans l'Ouest.

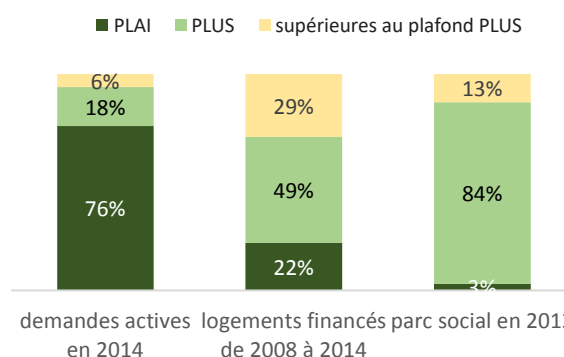
Par ailleurs, entre 2007 et 2013, 2 398 logements ont été démolis, dont 54% dans l'Est, 29% dans le Centre et 17% dans l'Ouest.

66% des logements sociaux financés le sont en PLAI et PLUS (dont PLUS-CD)

De 2008 à 2017, les logements sociaux financés par la Métropole de Lyon l'ont été à 25% en PLAI, 42% en PLUS, 3% en PLUS CD et 31% en PLS. Cette répartition reste éloignée des capacités financières des ménages demandeurs d'un logement social. Toutefois, en comparaison avec la structuration globale du parc, la répartition des financements tend à rétablir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de logements.

Ressources des ménages demandeurs d'un logement social dans la Métropole de Lyon comparées au parc social

Sources : fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, DDT financement et RPLS



Définitions

Ménages « **PLAI** » : ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% du plafond PLUS
Ménages « **PLUS** » : ménages dont les revenus sont compris entre 60% et 100% du plafond PLUS
Ménages « **PLS** » : ménages dont les revenus sont compris entre 100% et 130% du plafond PLUS

Logements sociaux financés de 2008 à 2017 (total des 10 années) Source : DDT financement

	nombre de logements sociaux financés	répartition territoriale	dont nombre de logements « ordinaires »	répartition territoriale	dont nombre de foyers	répartition territoriale	dont PLAI	dont PLUS CD*	dont PLUS	dont PLS
Centre	22 818	53,5%	19 503	51,2%	4 462	62,5%	6 353	303	9 429	6 733
Rhône Amont	4 186	9,8%	4 153	10,9%	398	5,6%	798	455	1 783	1 150
Porte des Alpes	2 933	6,9%	2 739	7,2%	497	7,0%	741	229	1 276	687
Portes du Sud	3 592	8,4%	3 124	8,2%	620	8,7%	889	67	1 407	1 229
Lônes et CR	1 894	4,4%	1 903	5,0%	211	3,0%	389	25	919	561
Val d'Yzeron	1 989	4,7%	1 797	4,7%	201	2,8%	285	0	909	795
Ouest Nord	1 732	4,1%	1 625	4,3%	139	1,9%	311	0	732	689
Plateau Nord	2 589	6,1%	2 388	6,3%	503	7,0%	536	68	975	1 010
Val de Saône	954	2,2%	847	2,2%	110	1,5%	141	70	434	309
Métropole de Lyon	42 687	100,0%	38 079	100,0%	7 141	100,0%	10 443	1 217	17 864	13 163

*PLUS CD : PLUS construction-démolition en lien avec les opérations de renouvellement urbain

Objectif du SCOT de l'agglomération lyonnaise :
produire 50 à 60 000 logements sociaux en 20 ans pour que le taux atteigne 28 à 30% en 2030.

Un positionnement du produit « PLS » différent selon les territoires et les acteurs

Entre 2008 et 2017, la production en PLS s'est réalisée à 51% dans le Centre, à 23% dans l'Est et à 26% dans l'Ouest. Une étude réalisée en 2013 par AATIKO, à la demande de la Métropole de Lyon, pour analyser le marché des logements financés en PLS mettait en évidence les points suivants :

- Un produit essentiellement réalisé par les bailleurs sociaux (62%), puis dans une moindre mesure par la Foncière logement (17%). La part des promoteurs privés tend toutefois à augmenter depuis 2009.
- Un produit « social » pour les acteurs privés mais attractif
- Un produit « hybride » pour les bailleurs sociaux qui s'interrogent sur des modalités de mises en location plus en rapport avec la cible initiale.
- Un positionnement différent selon les territoires. Ainsi, il tend à se substituer à l'offre locative privée dans Plateau Nord, Val de Saône, Porte des Alpes et Portes du Sud. Il se substitue au parc social dans Ouest Nord et Val d'Yzeron. Dans le Centre, Rhône Amont et Lômes et Coteaux du Rhône, il semble mieux jouer son rôle de logement « intermédiaire ».

Un quart de la production en acquisition-amélioration

Les projets en acquisition-amélioration sont davantage réalisés dans le Centre. En effet, 74% des logements sociaux de la Métropole produits selon cette procédure sont localisés sur ce territoire. Dans le Centre, la mobilisation du parc existant représente ainsi 30% de la production de logements locatifs sociaux. Ce ratio est également conséquent dans le Plateau Nord où 30% des logements sociaux sont produits en acquisition-amélioration.

Part des logements sociaux (logements ordinaires et foyers en PLUS, PLAI et PLS) financés en acquisition-amélioration de 2008 à 2017

Source : DDT financement

	Part des logements produits en AA	Répartition territoriale des logements produits en AA
Centre	30%	74%
Rhône Amont	5%	2%
Porte des Alpes	2%	1%
Portes du Sud	16%	6%
Lômes et CR	15%	3%
Val d'Yzeron	7%	1%
Ouest Nord	20%	4%
Plateau Nord	30%	9%
Val de Saône	4%	0%
Métropole de Lyon	22%	100%

Comment lire le tableau : 30% des logements financés dans le Centre concernent des opérations en acquisition-amélioration. 74% des acquisitions-améliorations sont localisées dans le Centre.

La moitié des logements sociaux financés en VEFA

Pour l'année 2014, la moitié des logements sociaux financés dans la Métropole de Lyon l'ont été en VEFA (Vente en état future d'achèvement). Cette part diffère plus ou moins fortement selon les territoires. Ainsi, 94% de la production de Portes du Sud se fait en VEFA alors qu'elle n'atteint que 3% pour Porte des Alpes.

Part des logements sociaux (PLUS, PLAI et PLS) financés en VEFA en 2014

Source : DDT financement

Centre	46%
Rhône Amont	67%
Porte des Alpes	3%
Portes du Sud	94%
Lômes et CR	45%
Val d'Yzeron	90%
Ouest Nord	92%
Plateau Nord	18%
Val de Saône	63%
Métropole de Lyon	50%

Les servitudes de mixité sociale : une règle du jeu connue avant la définition des programmes de logements par les acteurs privés

En 2005, les communes SRU et la ville de Villeurbanne ont mis en place des « réservations pour programme de logement » permettant d'imposer un taux de logement social à l'opération sur une parcelle définie. 122 servitudes étaient inscrites en 2012 dont 1/3 mobilisées. Ces réservations avaient permis la production de 2 300 logements en mixité en 8 ans dont 1/4 de logements sociaux (41% dans le Centre, 34% dans l'Ouest et 25% dans l'Est). En complément de ces emplacements réservés, existent des Secteurs de Mixité Sociale mis en place dès 2009. Ils faisaient suite aux « opérations mixtes » développées depuis 2002 sur une base de négociation au cas par cas. En date du diagnostic, 35 communes disposent de SMS. Sur les années 2014 et 2015, 54% du total des logements locatifs sociaux financés sont réalisés dans les SMS.

Nombre de logements sociaux produits dans les Secteurs de Mixité Sociale (SMS)

Source : Métropole de Lyon, Direction de l'Habitat & du Logement

	En 2014	En 2015	Total des 2 années
Centre	2 089	1 449	3 538
Est	148	99	247
Ouest	189	411	600
Métropole de Lyon	2 426	1 959	4 385

Peu de ventes HLM au regard du parc social

Selon l'étude relative à l'état technique du parc social réalisée en 2013 par HTC pour ABC HLM, 185 logements ont été vendus annuellement entre 2008 et 2011. Le prévisionnel à 5 ans était de 191 logements par an, soit 27% des 3 481 logements mis en vente. Les cessions « en bloc » entre organismes ne sont pas comptabilisées.

Pour les bailleurs sociaux, la vente HLM, en générant des fonds propres supplémentaires, est avant tout un outil permettant de financer les autres actions patrimoniales. Cette activité spécifique nécessite la structuration en interne de moyens dédiés : création d'un service interne de commercialisation et d'un syndic de gestion des copropriétés créées.

Peu de logements à loyers encadrés dans le parc privé existant

L'offre de logements conventionnés de 2011 à 2013 est assez faible. Les types de conventionnement sont pour 51% du loyer social, 31% du loyer intermédiaire et 18% du loyer très social. Un peu plus de la moitié (52%) ont fait l'objet d'un conventionnement sans travaux.

Le Centre représente 56% des logements conventionnés. Les loyers sociaux y sont majoritaires.

L'Est pèse peu, 7%, car ce secteur moins déficitaire en logements locatifs sociaux ne présente pas d'enjeu de production. De plus, le parc privé y est peu développé.

L'Ouest regroupe 36% des logements conventionnés et montre une diversité de loyers.

Nombre de logements à loyers encadrés dans le parc privé existant sur la période 2011-2013

Source : DDT Anah conventionnement 2011-2013

	Loyer social	Loyer très social	Loyer intermédiaire	total	Conventionnement avec travaux
Centre	108	29	58	195	98
Rhône Amont	2	2	1	5	2
Porte des Alpes	4	0	1	5	1
Portes du Sud	6	5	5	16	6
Lônes et CR	30	22	20	72	39
Val d'Yzeron	8	1	0	9	2
Ouest Nord	0	0	1	1	0
Plateau Nord	11	1	7	19	2
Val de Saône	7	2	15	24	16
Métropole de Lyon	176	62	108	346	166

Près de 100 logements financés par an en accession sociale sécurisée

L'accession sociale sécurisée représente 98 logements par an. Les programmes sont à 48% réalisés dans l'Est où le foncier reste plus abordable que dans le reste de la Métropole de Lyon.

Nombre de logements financés en PSLA de 2008 à 2017 (total des 10 années)

Source : DDT financement

Centre	310
Rhône Amont	234
Porte des Alpes	182
Portes du Sud	54
Lônes et CR	47
Val d'Yzeron	9
Ouest Nord	0
Plateau Nord	141
Val de Saône	3
Métropole de Lyon	980

Le Prêt Social Location Accession (PSLA)

Le PS LA est un prêt conventionné que peuvent distribuer les établissements bancaires aux opérateurs de logements PS LA. Il s'adresse à des ménages sous plafonds de ressources qui achètent leur logement neuf situé dans une opération agréée par l'Etat pour être éligible aux financements de Location Accession - PS LA.

Le PS LA, se base sur le mécanisme de la location-accession et permet à des ménages aux revenus modestes d'acquérir le logement qu'ils occupent avec un statut préalable de locataire-propriétaire. Les opérations réalisées dans le cadre de ce dispositif comportent deux phases.

L'accédant qui occupe le logement acquitte une redevance composée d'une indemnité d'occupation et d'une épargne (la "part acquisitive"). Il est responsable de l'entretien de son logement et, en cas de copropriété, il a la qualité de propriétaire et participe aux délibérations de la copropriété.

À l'issue de cette première phase, dont la durée peut être variable (de 1 à 4 ans), le ménage a la possibilité d'opter pour le statut d'accédant à la propriété. L'épargne constituée lors de la phase locative participe ainsi à son apport personnel.

Dans ce dernier cas, le prix de cession du logement correspond au prix fixé dans le contrat de Location-Accession minoré, à chaque date anniversaire de l'entrée dans les lieux, d'au moins 1%.

L'établissement de crédit sera amené à vérifier que le ménage accédant présente des garanties de solvabilité suffisantes au moment de la levée d'option. Les avantages fiscaux (TVA à 5,5% et exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour 15 ans) sont maintenus.

Source : site WEB, proprietairemaintenant.fr

La politique foncière de la Métropole de Lyon au service du logement social

L'action foncière pour le logement social s'est fortement développée depuis 2004 avec la mise en place d'une politique d'acquisition dédiée au logement social (PLUS et PLAI). Cela s'est traduit par :

- La mise en place d'un budget investissement destiné à la production du logement social
- La définition d'une politique foncière qui se fonde sur plusieurs interventions : les acquisitions dans le cadre des plans de cession de l'Etat et des institutionnels, la mobilisation du patrimoine privé de la Métropole de Lyon, la préemption par le biais du Droit de Préemption Urbain (DPU), la captation des biens, par acquisition amiable (notamment dans le cadre d'un partenariat avec les apporteurs d'affaire) ou expropriation dans le cadre de Déclarations d'Utilité Publique (DUP). Sur l'ensemble de ces actions, la rétrocession aux bailleurs peut s'effectuer par une revente du bien en pleine propriété à l'organisme ou la conclusion d'un bail emphytéotique de longue durée (55 à 65 ans).

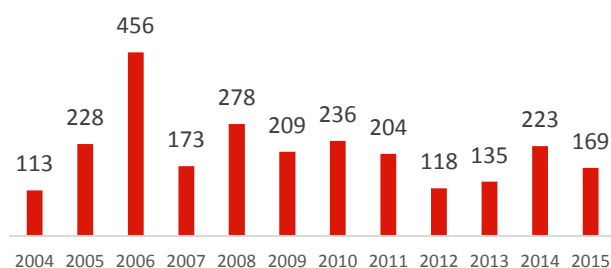
Depuis 2004, 166 baux ont été signés permettant la production de 1888 logements. 78% des baux ont concerné le secteur Centre, Lyon en concentrant à elle seule 68%. Sur les 1888 logements produits, 92% ont permis de créer des logements familiaux, 6% des résidences sociales et 2% de l'Habitat spécifique.

En complément, la Métropole utilise également la Déclaration d'Utilité Publique (DUP). 26 adresses inscrites en réserves pour du logement social dans le PLU, font l'objet d'une DUP pour la production de logement social. Certaines visent également à résorber l'habitat insalubre. Dans ce cadre, la politique publique concernant la production de logement social est privilégiée.

Globalement, de 2004 à 2015, ce sont 2 542 logements qui ont été acquis par la Métropole dans le but de développer l'offre de logement social. Ces différentes actions ont permis une production en secteur tendu où les bailleurs seuls n'auraient pas pu sortir ces opérations au regard du coût du foncier ainsi qu'un traitement de l'Habitat indigne réussi après des années de dispositifs incitatifs sans succès.

Nombre de logements acquis par la Métropole de Lyon

Source : Direction Foncier et Immobilier de la Métropole de Lyon



Le bail emphytéotique de la Métropole de Lyon

- Dispositif concernant les logements en PLUS et PLAI
- Durée de 55 ans
- Droit d'entrée fixé à 50% minimum du coût d'acquisition
- Loyer de 1€ symbolique pendant les 40 premières années
- Loyer sur les années restantes proposé par l'organisme pour permettre l'équilibre de l'opération
- Pacte de préférence au bénéfice du preneur dans le cas où la Métropole de Lyon déciderait de vendre le bien pendant la durée du bail
- Retour du bien à la Métropole de Lyon en fin de bail
- Entrée en jouissance anticipée du preneur à la date du paiement de l'acquisition par la Métropole de Lyon

Les conditions et leviers pour produire à un prix abordable *

Des travaux sur l'optimisation des coûts de construction ont été conduits par ABC HLM pour tendre vers une meilleure adéquation entre les ressources des ménages les plus modestes et les conditions d'équilibre financier des opérations de construction neuve des organismes HLM. La synthèse de ces travaux montre que :

- L'optimisation du coût d'une opération, devant bénéficier en premier lieu aux ménages, doit en premier lieu viser une réduction des loyers applicables. De fait, les recettes locatives futures seront également réduites ce qui induit une moindre capacité d'emprunt.
- Cependant, les réductions de loyers ne sont pleinement profitables aux locataires que lorsqu'elles affectent des loyers dépassant les plafonds APL. Dès lors, la réduction de loyer la plus pertinente (du loyer plafond au loyer APL Maximum) sera de l'ordre de 17,5 %. Elle se traduit par une baisse de la capacité d'emprunt de l'organisme de 17,5 %, passant de 117 K€ à 97 K€ et nécessite la réduction du prix de revient de 13,4 %.
- Proposer un logement à un loyer abordable, sans dégrader l'équilibre du financement des opérations, suppose d'agir, entre autres, sur le coût de construction. Celui-ci doit avoisiner les 1 386 € HT, si l'on retient le principe d'une stabilité des fonds gratuits à 33K€ par logement. À qualité maîtrisée, la réduction supplémentaire du coût des travaux pourra profiter à l'économie de fonds propres des organismes et de subventions, et donc à l'augmentation de la production ou à l'investissement sur le parc existant.

*Source : Développer l'offre de logements abordables, livret 2 : les conditions et leviers pour produire à un prix abordable, ABC HLM, document réalisé en juin 2015.

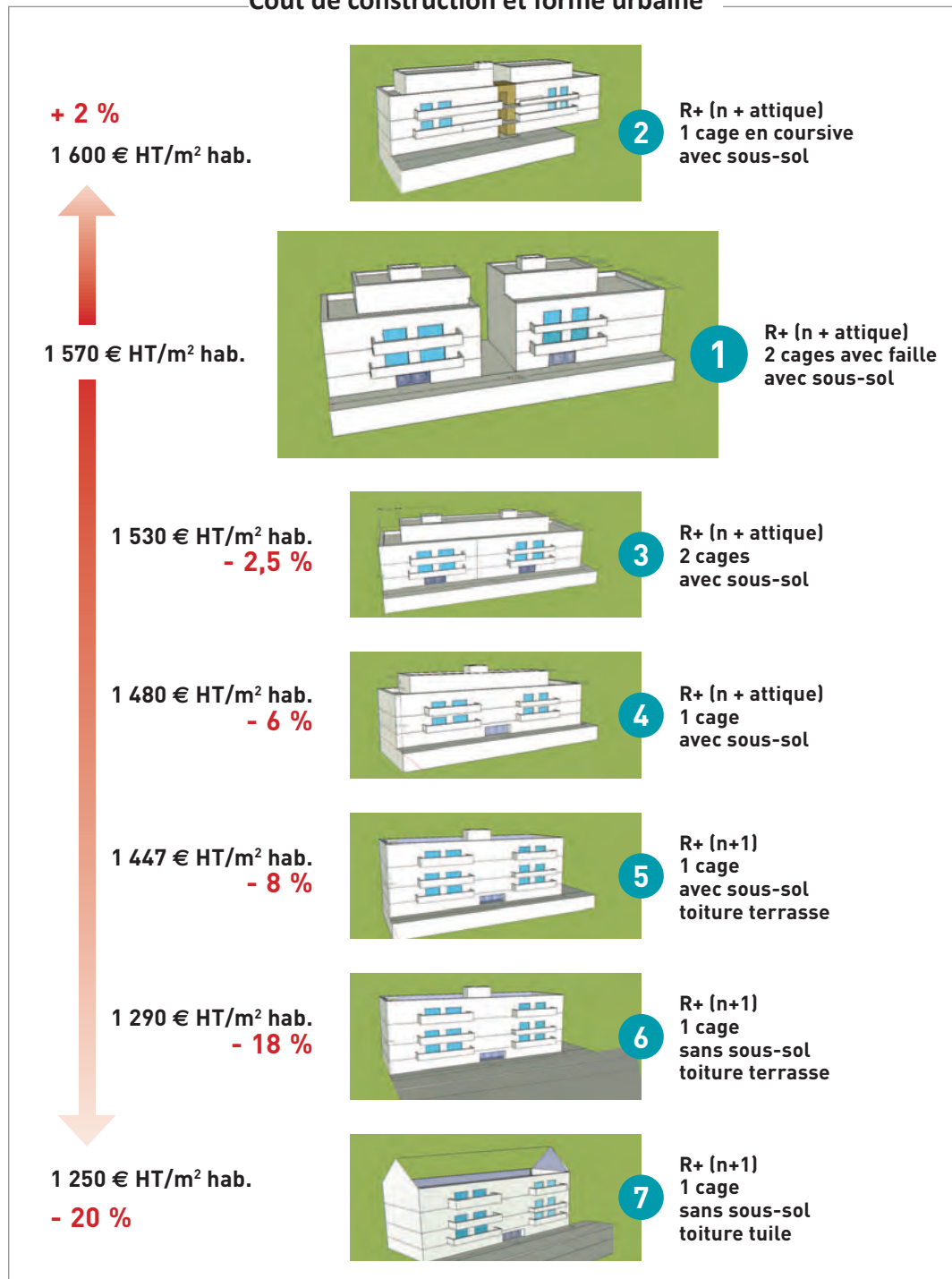
- Des marges de manœuvre sur les coûts de construction peuvent être trouvées par l'organisme HLM au niveau de la forme urbaine, de la composition architecturale et du traitement des façades. Les autres éléments générant des surcoûts ne relèvent pas des choix de l'organisme HLM ou de la collectivité mais de la législation.

Traitement des façades et des huisseries

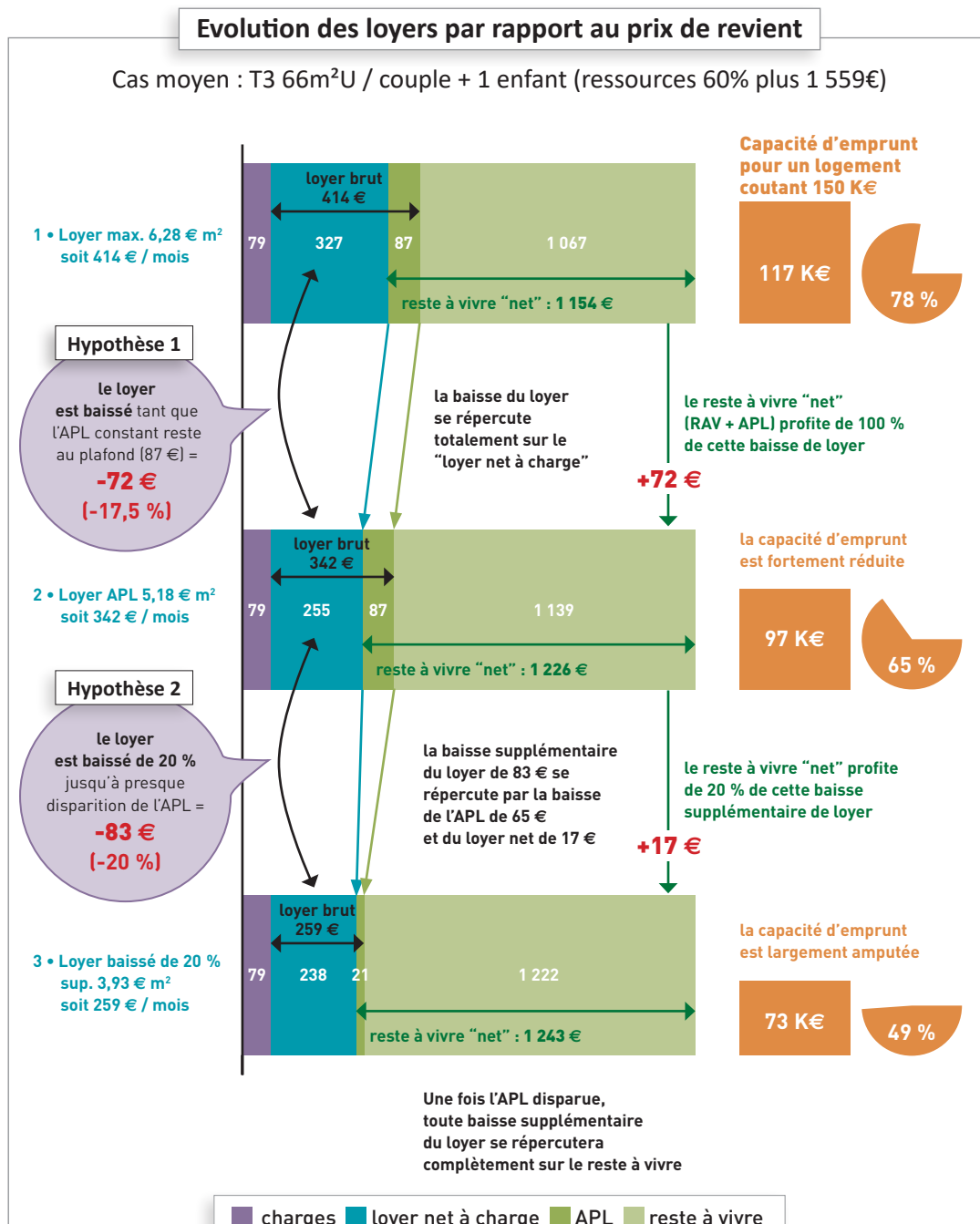
Pour une opération à 1 570€/m², les surcoûts peuvent être les suivants :

- Toiture végétalisée : + 25 €/m² hab.
- Menuiseries en bois : + 30 €/m² hab.
- Vêture sur ITE type trespas sur 25% de la façade : + 40 €/m² hab.
- Brises-soleil lames orientables : + 50 €/m² hab.
- Volets coulissants persiennés : + 60 €/m² hab.

Coût de construction et forme urbaine



Source : Développer l'offre de logements abordables, livret 2 : les conditions et leviers pour produire à un prix abordable, ABC HLM, document réalisé en juin 2015.



Hypothèse 1

(passage du loyer maximum de convention au niveau du loyer plafond APL)

Une diminution du loyer de 17,5% est appliquée pour passer du niveau de loyer plafond de convention (6,28 €/m²) au niveau du loyer plafond APL (5,18 €/m²). Cette diminution a un plein effet pour le locataire dont le loyer net diminue de 22%. Cette baisse de recettes locatives se traduit par une diminution de la capacité d'emprunt de 17,5%. Celle-ci passe de 117 à 97 K€. La diminution de 20 K€ de la capacité d'emprunt suppose soit de recourir à des fonds gratuits supplémentaires (fonds propres ou subvention), soit de se traduire par une recherche de diminution du prix de revient de l'opération. Cette réduction correspond à un coût de construction de 1 386 € HT/m².

Hypothèse 2

(passage du loyer plafond APL au loyer minimum ouvrant droit à APL)

Une baisse supplémentaire de 20% permet de passer du niveau du loyer plafond APL au niveau minimum du loyer ouvrant droit à APL. Le bénéfice pour le locataire est moindre, de l'ordre de 5% sur son loyer net. L'essentiel de la réduction est absorbée par la réduction de l'APL. Cette réduction a un impact important sur la capacité d'emprunt. Elle diminue de 37,5% pour atteindre 73 K€. Cette diminution peut être intéressante dans le cas où elle se répercute sur les besoins en fonds propres mobilisés par les organismes. Elle suppose, dans ce cas, de réduire les coûts de construction à 1 131 € HT/m² et remet en question la faisabilité technique et économique de cette opération.

Hypothèse 3

(baisse du loyer au delà du niveau minimum ouvrant droit à APL)

La poursuite de la réduction du loyer applicable au delà du niveau de loyer APL minimum bénéficie à nouveau au ménage en se traduisant par une diminution du loyer net. Toutefois, la capacité d'emprunt est fortement altérée et le financement de l'opération n'est pas viable.

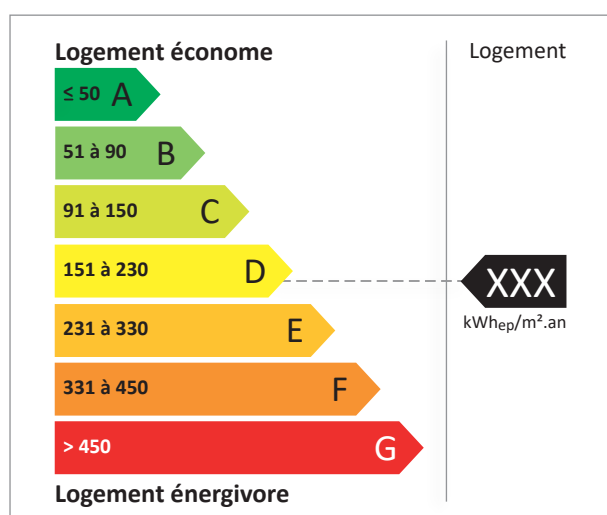
Source : Développer l'offre de logements abordables, livret 2 : les conditions et leviers pour produire à un prix abordable, ABC HLM, document réalisé en juin 2015.

■ L'état du parc social *

Un parc ancien important, mais seulement 21% des logements en étiquettes E, F et G

Malgré une majorité de logements sociaux construits avant 1980, la part des logements ayant les étiquettes E, F et G n'est que de 21%. Les logements ayant une étiquette D représentent quant-à-eux 32% du parc étudié. Ces évaluations, basées sur les diagnostics de performance énergétique (DPE), donnent une vision «macro», souvent complétée par des audits énergétiques globaux et audits thermiques ponctuels réalisées par les bailleurs.

Les étiquettes énergie



Le coût des travaux d'amélioration du parc social existant

Les dépenses de travaux (gros entretien et investissement) cumulées sur 5 ans ont été évaluées à 464 800 k€ (75 836 logements concernés, soit les ¾ de l'échantillon). Le ratio moyen de travaux estimé ici est de 1 226 €/logt/an. Cette valeur semble cohérente avec les ratios issus des plans stratégiques de patrimoine (PSP) des bailleurs sociaux (1000 à 1600 €/logt/an). L'amélioration énergétique concerne 31% des travaux d'investissement. Cette analyse « en masse » lisse toutefois de fortes disparités :

- La fourchette de travaux pour les opérations de réhabilitation recensées dans l'échantillon va de 8 000 à 84 000 €/logement ;
- Les estimations de travaux incluant des actions de maintenance, de remplacement de composants et de plans d'améliorations en continu peuvent dépasser la période observée.

D'importants besoins en réhabilitation

Le nombre total de logements ayant connu au moins une réhabilitation est estimé à 51 000, soit la moitié de l'échantillon. Par contre, ce sont 23 787 logements (soit 23% de l'échantillon) de plus de 30 ans qui n'ont pas fait l'objet de réhabilitations importantes (> 10 k€/logement). D'ici 2019, 13 226 de ces logements non réhabilités feront l'objet de travaux d'investissement ou d'amélioration (travaux évalués en masse à 184 M€, soit environ 14 k€/logement).

Des difficultés de divers ordres

Compte tenu des exigences réglementaires et des coûts actuels de travaux, la réhabilitation s'avère structurellement fortement déficitaire. Les plans de financement des opérations sont difficiles à « boucler » : forte consommation de fonds propres, arbitrages sur les allocations entre l'existant et l'offre nouvelle, durée des emprunts existants trop courte pour des travaux portant sur l'enveloppe des bâtiments, dispositifs de financement multiples, mais parfois incohérents et difficiles à mobiliser, manque de subventions.

Les décalages temporels existant entre le montage d'une opération, l'accord et l'obtention des financements complexifient la gestion des projets. L'augmentation du coût des opérations se traduit par un report de la mise en œuvre du programme et/ou une baisse des ambitions. La dissociation des interventions par corps d'état étalées sur plusieurs années n'est pas toujours possible. De plus, les attentes des locataires ne portent pas prioritairement sur l'amélioration énergétique.

* Source : Étude sur l'état technique du parc HLM, ses besoins en amélioration et son érosion / 2013 / Habitat et Territoires conseil pour ABC HLM. Les informations statistiques recueillies portaient sur 86% du parc social du Grand Lyon (23 bailleurs) et les entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès de 12 bailleurs.

Une difficile appréciation du niveau d'accessibilité du parc existant

Le niveau d'accessibilité global du parc social est très difficile à apprécier en masse. En effet, il est difficile de trouver des études exhaustives menées sur l'existant.

La méthode retenue par le bureau d'études s'appuie sur un recensement des résidences d'après 1980 équipées d'ascenseurs (première réglementation sur le handicap datant de 1975). Sur cette base, 23 000 logements seraient potentiellement accessibles, soit 22% de l'échantillon.

Les démarches en cours liées à l'amélioration de l'accessibilité présentent deux niveaux d'avancement : une réflexion en cours ou bien un plan d'amélioration de l'accessibilité déjà établi.

Les diagnostics prennent des formes différentes :

- état des lieux technique du parc portant sur trois axes : espaces extérieurs / parties communes / logements
- approche davantage orientée vers la gestion locative : fléchage des logements adaptés pour attributions, chartes...
- croisement des deux approches : diagnostic technique et analyse de l'occupation (localisation des personnes âgées, mobilité)

Généralement, la stratégie à long terme porte plutôt sur l'adaptation au vieillissement. L'adaptation au handicap est traitée ponctuellement (en fonction des demandes et opportunités) ou par l'offre nouvelle.

Des plans stratégiques patrimoniaux tenant compte de nouveaux enjeux

Pour tenir compte de l'apparition de nouveaux enjeux, les bailleurs ont revus leurs objectifs et prévisions :

- renforcement de la problématique amiante, qui impacte très fortement les actions de maintenance et de réhabilitation (coût, délais, report ou annulation d'opérations),
- renforcement des objectifs d'amélioration thermique.

Les axes majeurs d'intervention sur l'existant s'articulent autour :

- du maintien en état et de la préservation du parc : sécurité, maintenance, pérennité des ouvrages (poste majeur de dépenses),
- de l'amélioration de la qualité du service rendu : confort perçu dans les logements, parties communes et abords, qualité, esthétique et entretien des équipements,
- de l'amélioration de l'accessibilité (en réhabilitation essentiellement),
- de l'amélioration énergétique : les organismes se sont

dotés d'une stratégie énergétique intégrée dans la dernière version du Plan Stratégique de Patrimoine (lien avec la convention d'utilité sociale). En général, elle se décline en un plan d'actions à moyen terme priorisé sur le passage des étiquettes « E/F/G » vers l'étiquette « C » (objectif fixé par le Grenelle de l'environnement). Le traitement des résidences en étiquette « D » présentant de réelles opportunités d'amélioration niveau consommation / maîtrise des charges est aussi ciblé. Les travaux envisagés concernent en priorité l'isolation de l'enveloppe bâtie.

La Convention d'Utilité Sociale (CUS)

La convention d'utilité sociale est un dispositif institué par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (Loi MOLLE du 25 mars 2009) et le décret 2009-1486 du 3 décembre 2009. Il s'agit d'une contractualisation entre le bailleur et l'Etat portant sur la politique patrimoniale de l'organisme, sa politique sociale et sa politique de qualité de service rendu aux locataires.

La CUS couvre l'ensemble du patrimoine c'est-à-dire, tous les logements, qu'ils soient conventionnés ou non, ainsi que les foyers. Elle ne couvre pas les commerces, les locaux professionnels, les parkings et jardins. La convention couvre précisément les champs suivants :

- le développement de l'offre de logements,
- le développement de l'offre d'insertion, d'hébergement et d'accueil temporaire,
- la dynamique patrimoniale et de développement durable,
- la mise en vente de logements aux occupants,
- le développement des mutations,
- le droit au logement,
- la prévention des expulsions,
- la qualité du service rendu aux locataires,
- la performance de la gestion.

Le plan stratégique de patrimoine (PSP)

Le PSP doit notamment permettre aux organismes de réfléchir à l'attractivité de leur patrimoine, en fonction de la connaissance des marchés locaux de l'habitat et des attentes des locataires et des demandeurs de logement, aux conditions de gestion et d'occupation sociale des groupes immobiliers ainsi qu'aux arbitrages à effectuer en matière d'entretien, de réhabilitation, de démolition et de reconstruction. La dimension stratégique du plan signifie qu'il doit permettre la coordination d'actions successives (politique d'entretien et de grosses réparations, politique de gestion, politique d'investissement et de désinvestissement) visant à rendre un meilleur service aux habitants.

La première étape du PSP vise à poser un diagnostic du bâti et des conditions de gestion .

La deuxième étape vise à analyser les données recueillies concernant l'environnement de chaque ensemble immobilier (état du marché local dans toutes ses composantes, politiques locales de l'habitat et politiques de requalification des sites prioritaires, stratégies inter-organismes de concurrences ou de coopération) en les confrontant aux moyens dont dispose l'organisme (financiers et humains) pour définir sa stratégie d'intervention à moyen et long terme sur son patrimoine.

La troisième étape est une étape de synthèse par lequel l'organisme détermine sa stratégie pluriannuelle en matière de politique de gestion, de politique d'entretien et de politique d'investissement, avec élaboration de scénarios d'intervention chiffrés à moyen ou long terme (entre 5 et 10 ans).

ENJEUX

Le parc locatif social

Les principaux enjeux relatifs au parc locatif social sont les suivants :

- > L'effort de rattrapage par rapport au taux réglementaire de 25%
- > Une répartition territoriale plus équilibrée
- > La reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis
- > La réduction des coûts de construction
- > La compensation de la vente de logements sociaux existants
- > La diversification de l'offre de logements sociaux (type de financement, tailles des logements)
- > Le renforcement du rôle des PLS dans les territoires et dans les parcours résidentiels des ménages
- > L'entretien du patrimoine immobilier des bailleurs sociaux
- > L'amélioration des performances énergétiques des logements
- > Une prise en compte de l'évolution des modes de vie dans l'offre de logements

ENJEUX

5.3 Les logements sociaux

Globalement, le parc locatif social de la Métropole de Lyon augmente et un rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest s'amorce. Cette augmentation du parc s'est appuyée pour partie sur la politique foncière que la Métropole de Lyon a mis au service du développement du logement social, ainsi que sur la mise en place des Secteurs de Mixité Sociale (SMS). La production de logements sociaux repose aux trois-quarts sur le neuf et, pour le reste, sur l'acquisition-amélioration. Le conventionnement de logements privés reste encore faible.

En 2015, 30 communes sur les 59 que compte la Métropole de Lyon sont concernées par les obligations SRU.

En 2015, près de 50 000 ménages ont fait une demande pour obtenir un logement social situé dans la Métropole de Lyon. 25% ont vu leur demandes satisfaites. Parmi ces demandes satisfaites, 32% correspondaient à des souhaits de mutation au sein du parc social. Les demandes de grands logements sont plus difficiles à satisfaire de même que celles émanant de personnes âgées, de ménages à faibles ressources et de familles monoparentales. Le taux de rotation constaté dans le parc social reste faible et montre la difficulté actuelle de répondre à une demande en augmentation.

La connaissance de la demande et le suivi des attributions demeure un préalable important au développement de l'offre locative sociale. Le fichier commun de la demande de logement social, actif depuis 2012, reste un outil indispensable de cette connaissance.

Parallèlement à la connaissance de la demande, celle de l'état du parc est également importante dans un contexte de lutte contre la précarité énergétique des ménages. 21% des logements sociaux propriété de bailleurs sociaux seraient énergivores (à savoir qu'ils présentent des étiquettes énergies E, F et G). Les plans stratégiques patrimoniaux des bailleurs tiennent compte des nouveaux enjeux environnementaux mais aussi des problématiques d'accessibilité.

De ces différents constats émergent trois grands enjeux majeurs :

Le développement de l'offre de logements à prix abordable

Selon les territoires, il conviendra d'agir pour :

- > la production de logements sociaux pour poursuivre l'effort de rattrapage par rapport au taux réglementaire de 25%,
- > la reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis,
- > la compensation de la vente des logements sociaux existants,
- > la diversification de l'offre en proposant différents loyers et des logements de tailles différentes,
- > le conventionnement de logements privés.

L'amélioration du parc existant

Selon les territoires, il conviendra d'agir pour :

- > la réhabilitation et l'amélioration des performances énergétiques du parc social tout en maintenant une offre de qualité à bas loyer.

Garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie

Selon les territoires, il conviendra d'agir pour :

- > un accès facilité au logement social via une transparence des dispositifs d'attribution et une meilleure information auprès de demandeurs.

5.4

La politique de la ville

Les contrats cadres de la politique de la ville

La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a redéfini en profondeur le cadre d'action de cette politique de solidarité nationale en déterminant une nouvelle géographie prioritaire de l'État (Quartiers Politiques de la Ville, QPV).

Un contrat de ville renouvelé (2015 – 2020) a été signé le 2 juillet 2015 entre la Métropole de Lyon, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caf de Lyon, l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes, Pôle emploi, ABC HLM, Sytra, Symalim, les communes et les bailleurs sociaux.

Le dossier du Protocole national de renouvellement urbain (2015 – 2025) a été validé par le comité d'engagement de l'ANRU du 7 janvier 2016.

Sources utilisées dans le chapitre « politique de la ville »

Contrat de ville Métropole de Lyon 2015 – 2020 (2015).
Protocole de préfiguration NPNRU 2015 – 2025 (août 2016).
Contribution au diagnostic du Contrat de ville, Observatoire Cohésion sociale Agence d'urbanisme, synthèse et rapport complet (2015).
Cahier N° 11 : Bilan Renouvellement urbain, Agence d'urbanisme (2015).
ANRU : Point d'étape de la Convention Habitat du Grand Lyon, et synthèse du rapport.
Demandes satisfaites par QPV en 2015.
Enquête occupation sociale du parc HLM dans les ZUS 2014.
Programme opérationnel prévention et accompagnement des copropriétés, Métropole de Lyon.



■ La géographie prioritaire

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 définit un périmètre unique d'intervention, celui du quartier prioritaire de la politique de la Ville ou QPV, selon un critère unique de concentration de la pauvreté. Les quartiers prioritaires ainsi définis accueillent 1 000 habitants à minima, dont le revenu médian est inférieur à 60 % du revenu médian de référence, soit 11 900€ pour l'agglomération lyonnaise. Ce revenu médian de référence correspond au seuil de bas revenus de 11 250 € au niveau national, pondéré par le revenu fiscal médian de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier.

Cette géographie prioritaire définie par l'État est constituée de trente-sept (37) quartiers prioritaires sur l'agglomération lyonnaise. Ces quartiers ont vocation à bénéficier des crédits de la politique de la ville de l'État, de la Métropole, des communes et d'un déploiement renforcé du droit commun de l'ensemble des partenaires.

Parmi ces quartiers, 14 figurent dans le Protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la période 2015 – 2025 dont 8 quartiers d'intérêt national et 6 quartiers d'intérêt régional.

Les quartiers réglementaires sont complétés par la notion de quartier «vécu» qui permet d'intégrer dans un périmètre élargi l'ensemble des équipements qui participent à la vie du quartier (centre social, établissement scolaire, équipements sportifs, associations, commerces...). Le quartier vécu peut également bénéficier d'un projet de renouvellement urbain si le quartier réglementaire correspondant figure parmi les quartiers éligibles définis par arrêté ministériel et si les opérations conduites permettent de répondre aux dysfonctionnements urbains identifiés au sein de ce quartier.

Les quartiers de la politique de la ville classés en veille active

Les quartiers classés en veille active (QVA) regroupent les quartiers inscrits en politique de la ville dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 et sortants de la nouvelle géographie prioritaire ainsi que deux nouveaux quartiers concentrant un certain nombre de difficultés (Lyon 2^e - quartier Verdun Suchet, Saint-Fons Centre).

La « veille active » recouvre la mobilisation d'une ingénierie de la politique de la ville, un déploiement renforcé du droit commun de l'ensemble des partenaires, la poursuite provisoire de certains dispositifs spécifiques tels que la réussite éducative et les adultes-relais, dans la logique d'une sortie progressive. Les signataires du Contrat de ville sont sollicités là aussi pour mobiliser leurs interventions de droit commun pour ces territoires et pour s'inscrire en tant que de besoin dans des partenariats locaux pour résoudre les situations difficiles. Ces quartiers ne pourront faire l'objet d'aucun financement au titre des crédits de la politique de la ville de l'État.

Source : Contrat de ville Métropole de Lyon (2015-2020)

Quelques chiffres-clés

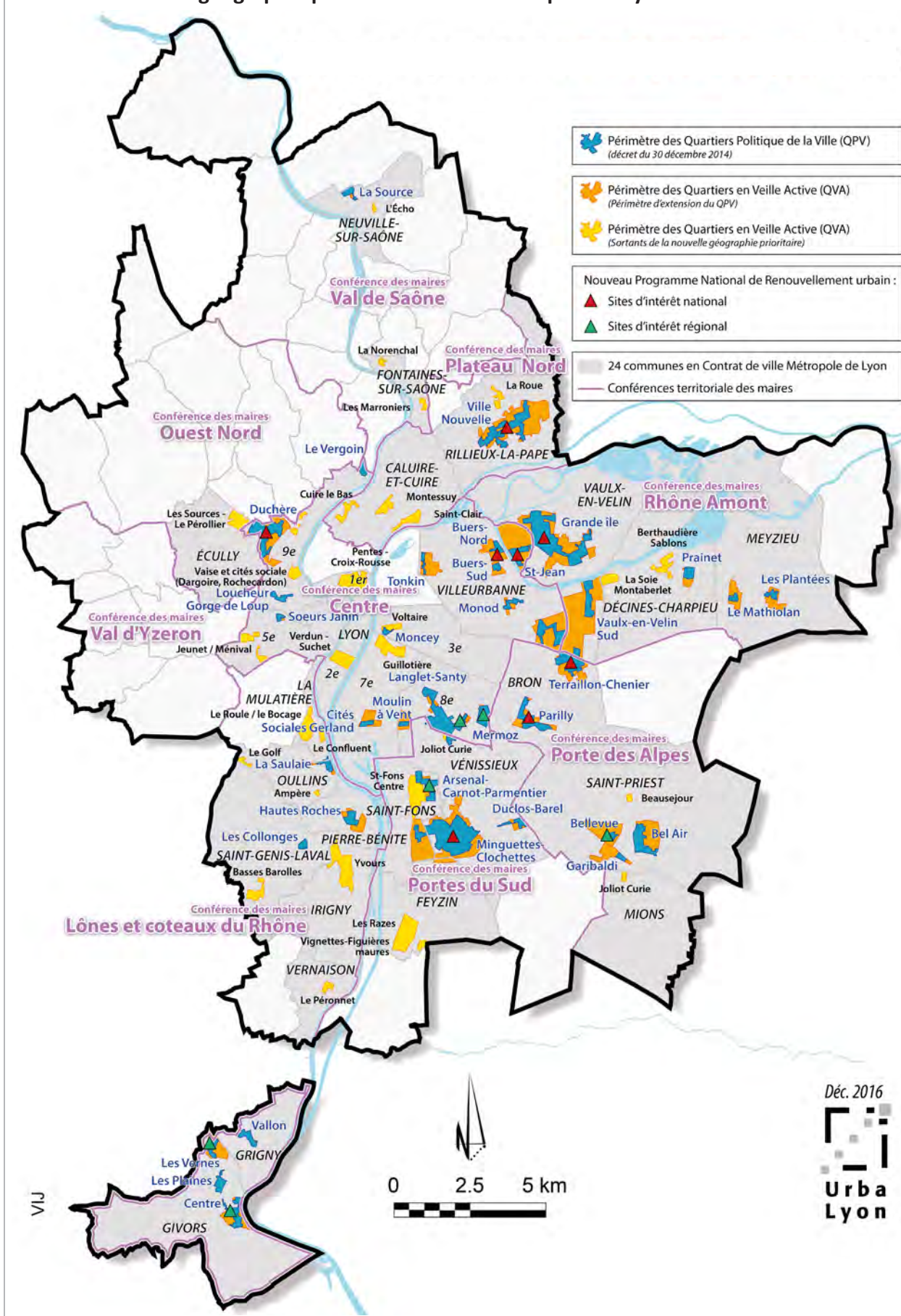
Contrat de ville (2015 – 2020)

- 37 Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville (QPV) : 157 934 habitants (12% de la population de la Métropole, 1 336 994 habitants en 2013)
- 29 Quartiers en veille active (QVA) : environ 69 000 habitants en 2010 (5 % de la population de la Métropole)

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) :

- 100 200 habitants en 2013 (7 % de la population de la Métropole)
- 8 quartiers d'intérêt national (81 100 habitants)
 - 6 quartiers d'intérêt régional (19 100 habitants)

La géographie prioritaire dans la Métropole de Lyon en 2015



Population et enjeux

Caractéristiques de la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville

12% de la population de la Métropole réside dans les QPV avec de fortes disparités territoriales

Les 37 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) comptent 157 934 habitants, soit 12 % de la population de la Métropole.

Six bassins de vie accueillent les 37 quartiers prioritaires, 17 communes de la Métropole sont concernées par la politique de la ville. Dans le Centre (Lyon et Villeurbanne), 7 % de la population vit dans les quinze quartiers prioritaires (47 689 habitants). Dans les bassins de vie de Rhône-Amont et Portes du Sud, plus du quart de la population vit dans les huit quartiers prioritaires (respectivement 27 % et 31 % de la population). Pour Porte des Alpes et Plateau Nord, cette proportion est moindre : 18 à 20 % de la population. Et, dans le bassin de vie Lônes et Côteaux du Rhône (sept quartiers), cette part atteint près de 11%. En revanche, les deux bassins de vie Val d'Yzeron et Ouest Nord ne comptent pas de QPV.

Des quartiers populaires avec une population familiale en grande précarité et des jeunes peu diplômés

La population des QPV est jeune : 33 % des habitants ont moins de vingt ans en 2012 (25% dans la Métropole de Lyon) avec ponctuellement un phénomène de vieillissement. Elle compte trois fois plus de familles nombreuses (4 enfants ou plus de moins de 25 ans) : 9% contre 3% dans la Métropole. Les familles monoparentales sont surreprésentées (24 % contre 16 %) ainsi que la population étrangère (29 % contre 13 %).

La population de ces quartiers est plus touchée par la pauvreté. Fin 2014, 38% des allocataires des QPV ont des revenus constitués à plus de 50% de prestations sociales contre 22,3% sur l'ensemble de la Métropole. La part des allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active (RSA) socle y est deux fois plus élevée (25 % contre 13 % dans la Métropole).

Les actifs ouvriers – employés y sont également surreprésentés (73 % contre 44 % dans l'agglomération). Ces ménages se déplacent moins et sont moins motorisés (63 % contre 73 % dans la Métropole). Ils se déplacent

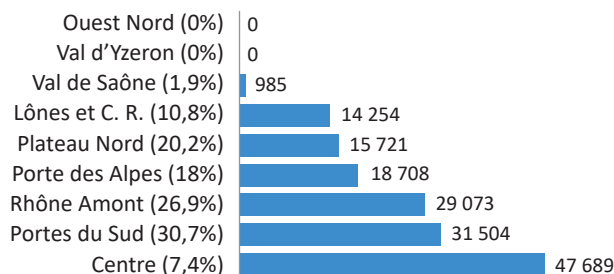
essentiellement à pied et en transports collectifs. Ces disparités de mobilité constituent un frein pour l'intégration sociale, et notamment pour l'accès à l'emploi.

La part des jeunes de 15 à 25 ans sans diplôme est très nettement supérieure dans ces quartiers que sur l'ensemble de la Métropole (37% contre 25%).

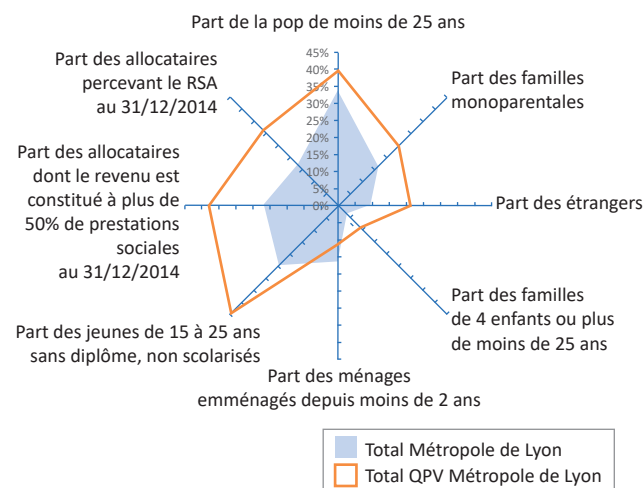
Depuis vingt ans, les écarts socio-économiques entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération persistent. Mais, c'est sans compter que la population se renouvelle aussi dans ces quartiers : près de 10% des ménages habitant en quartiers prioritaires déménagent chaque année. Plus de 70% d'entre eux vont habiter hors d'un quartier prioritaire. Ces quartiers évoluent donc en permanence en maintenant leur fonction d'accueil.

70 % des habitants des QPV de la Métropole vivent dans le Centre, Portes du Sud et Rhône Amont.

Population vivant en QPV par bassin de vie (Insee 2013)



La population des Quartiers Politique de la Ville



■ Principaux enjeux habitat dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Le rééquilibrage du parc de logements

L'habitat est un axe historique de la politique de la ville. Le travail conduit depuis plusieurs années avec l'ensemble des partenaires permet d'aborder le nouveau contrat de ville en s'appuyant sur une expérience solide : conduite des projets de renouvellement urbain, convention habitat de reconstitution de l'offre, charte de relogement, démarche de santé psychique et logement, animation des observatoires, etc.

Les QPV concentrent l'offre de logements la plus accessible de l'agglomération. Sur les 148 000 logements sociaux, près de la moitié sont situés en QPV. Si les deux tiers des logements sociaux datent d'avant 1975, cette proportion est nettement plus importante dans les QPV. Ces quartiers concentrent également l'offre de grands logements, difficile à reconstituer dans les opérations en neuf.

L'essentiel des copropriétés fragiles ou dégradées, suivies dans le cadre des dispositifs métropolitains, se situe également dans les QPV. Ces copropriétés peuvent jouer des rôles variables sur le marché de l'habitat : si des phénomènes de fortes dégradations et de « marchands de sommeil » sont parfois à l'œuvre, elles peuvent aussi jouer un rôle de primo-accession.

L'un des enjeux du PLU-H de la Métropole de Lyon est de répondre aux besoins multiples de la population actuelle et de maintenir un rythme de développement soutenu. Le rééquilibrage de l'offre de logement social reste un enjeu fort à l'échelle de la Métropole. Il se traduit notamment par la diversification de l'offre de logements dans les quartiers de la politique de la ville et la production d'une offre sociale et très sociale dans les secteurs les moins pourvus de l'agglomération.

A l'échelle des territoires, l'action en matière d'habitat et de logement doit s'inscrire dans un projet global, urbain et social.

Ainsi, quatre objectifs sont poursuivis dans le cadre de la politique de la ville. Ils témoignent d'une articulation forte entre les quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire :

- Diversifier l'offre de logements par la production de logements abordables, de nouvelles formes d'habitat adaptées aux attentes en matière d'accession et de logement accompagné (jeunes, personnes âgées, etc.);
- Améliorer la qualité du parc public et privé qui doit s'adapter à l'évolution de la demande, aux capacités financières des ménages et aux enjeux majeurs de développement durable. Ces enjeux dépassent les seuls quartiers en renouvellement urbain (NPNRU) et

concernent l'ensemble des quartiers de la politique de la ville (des besoins conséquents de réhabilitation énergétique ainsi que des enjeux d'adaptation du patrimoine en lien avec le vieillissement, l'évolution de la demande et du marché). Ces mêmes enjeux se retrouvent dans les copropriétés fragiles ou dégradées, qui peuvent aussi être confrontées à la question du traitement de l'insalubrité ;

- Favoriser la mobilité et la fluidité résidentielle. Il s'agit de faciliter les mouvements dans le parc social et d'améliorer l'adéquation entre le logement et la composition / situation de la famille, tout en facilitant l'accès à un logement des ménages hébergés ;
- Améliorer l'accès et le maintien dans le logement des ménages les plus démunis. Il s'agit de mieux informer les demandeurs de logement, de faciliter l'accès et de mettre en place des dispositifs d'accompagnement social permettant de favoriser le maintien dans le logement des ménages qui cumulent des difficultés sociales et économiques. Les bailleurs sociaux identifient des problématiques sociales : vieillissement, troubles de santé physique et mentale, locataires en très forte précarité, isolement. La Métropole a mis en place plusieurs cadres de travail pour le développement des partenariats et d'actions : conférence intercommunale du logement, Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées (PLALHPD), Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA) etc.

Source : Contrat de ville Métropole de Lyon 2015 - 2020

Un développement nécessaire du parc locatif social pour certaines communes « QPV »

En 2014, les 17 communes « QPV » regroupaient 87,5% du parc de logements locatifs sociaux de la Métropole de Lyon (hors Quincieux). Entre 2008 et 2014, le parc de logements locatifs sociaux (LLS) a augmenté de 16 203 logements dont 78% dans les communes QPV.

Le développement du parc locatif social reste nécessaire pour certaines communes QPV :

- 7 ont un taux SRU inférieur à 25%. La ville de Lyon devra être d'autant plus vigilante à accroître fortement son offre de logements locatifs sociaux qu'elle est également concernée par le NPNRU ;
- 3 communes ont un taux compris entre 25 et 30%. Les villes de Bron et Villeurbanne sont de plus concernées par le NPNRU. Là encore, il est important d'estimer quelle part donner au logement social dans les opérations neuves pour ne pas descendre sous les 25% ;
- Les 7 autres communes ont un taux de logements sociaux supérieur à 30%.

En dehors du Centre, des logements sociaux et des PSLA financés majoritairement dans des communes ayant au moins un « QPV »

En dehors du Centre, 61,5% des logements sociaux financés de 2008 à 2014 l'ont été dans les 15 communes ayant au moins un QPV. Les logements PLAI sont fortement concentrés dans ces communes (70% des PLAI hors Centre sont financés dans les communes QPV), suivis par les PLS (60,8%) et les PLUS (54,4%).

Sur la même période, en plus des logements locatifs sociaux, 505 logements ont bénéficié d'une aide à l'accession via le Prêt Social de Location Accession (PSLA) dans la Métropole de Lyon. 86% des PSLA étaient situés hors Centre. Sur les 436 PSLA hors Centre, 85% étaient localisés dans des communes QPV.

Nombre de logements locatifs sociaux et taux SRU des communes ayant un ou plusieurs QPV

Bassins de vie	Communes SRU	LLS* en 2014	taux SRU* en 2014	LLS en 2008	taux SRU en 2008	évolution du nombre de LLS entre 2008 et 2014	évolution du taux SRU entre 2008/2014
Lônes et CR	Oullins	2 198	17,03%	2 013	16,65%	185	0,38%
Lônes et CR	Saint-Genis-Laval	1 531	17,16%	1 340	16,55%	191	0,61%
Rhône Amont	Meyzieu	2 306	18,99%	1 946	17,99%	360	1,00%
Centre	Lyon	51 534	19,76%	45 523	18,74%	6 011	1,02%
Lônes et CR	La Mulatière	681	21,52%	660	21,28%	21	0,25%
Rhône Amont	Décines-Charpieu	2 633	22,57%	2 001	20,00%	632	2,57%
Lônes et CR	Pierre-Bénite	1 048	24,63%	986	24,20%	62	0,43%
Centre	Villeurbanne	18 718	25,53%	16 255	24,65%	2 463	0,89%
Porte des Alpes	Bron	4 724	28,20%	4 756	29,66%	-32	-1,47%
Val de Saône	Neuville-sur-Saône	984	29,67%	943	30,61%	41	-0,93%
Lônes et CR	Grigny	1 286	33,12%	1 123	32,75%	163	0,37%
Porte des Alpes	Saint-Priest	5 974	33,26%	5 522	34,90%	452	-1,64%
Lônes et CR	Givors	3 569	44,42%	3 521	45,27%	48	-0,85%
Portes du Sud	Vénissieux	12 504	51,33%	11 586	51,51%	918	-0,18%
Portes du Sud	Saint-Fons	3 831	53,27%	3 766	58,24%	65	-4,97%
Plateau Nord	Rillieux-la-Pape	6 552	55,49%	6 373	56,51%	179	-1,02%
Rhône Amont	Vaulx-en-Velin	9 851	57,58%	8 955	60,37%	896	-2,79%

Source : inventaire SRU de la DDT

*LLS : logements locatifs sociaux, **SRU : référence à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains

■ Le Renouvellement urbain dans le projet métropolitain

PNRU 1 : un programme ambitieux, des résultats qui restent à conforter

Sur l'agglomération lyonnaise, le premier Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU 1) initié en 2004 comportait des projets ambitieux de requalification urbaine et revitalisation économique associées, dans une démarche totalement intégrée, à des actions de développement social, éducatif et culturel. Ces projets étaient pilotés par une équipe projet dédiée située dans chacun des 14 quartiers concernés.

Une intervention lourde sur le parc social a concerné :

- 6 295 logements démolis et 5 766 logements reconstruits ou en cours de reconstitution,
- 8 148 logements réhabilités,
- 12 690 logements résidentialisés.

De plus, une intervention ANAH-ANRU a concerné deux sites en copropriétés: Bron Terrailon (390 logements démolis, un plan de sauvegarde) et Saint Priest Centre (198 logements démolis, un plan de sauvegarde).

La diversification de l'habitat a comporté la réalisation de plus de 4 000 logements en accession, 958 logements locatifs privés (contreparties AFL), logements étudiants, etc...Des leviers tels que la TVA réduite ou le travail des porteurs de projets sur le prix du foncier ont eu ici un impact décisif.

La diversification des formes s'est appuyée sur le principe de ville plus dense avec une dominante de petits immeubles collectifs complétée par des maisons de ville.

Une démarche de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) active depuis les années 1990 a complété le bilan via le développement d'actions d'amélioration du cadre de vie et du lien social, de la tranquillité et de la sécurité, tout en renforçant la participation des habitants par le biais notamment d'une veille technique régulière souvent mise en œuvre avec ces derniers. Des diagnostics «en marchant» ont été réalisés avec les habitants permettant la mise en œuvre de programmes de petits travaux pour la requalification des espaces extérieurs publics ou privés dans les quartiers.

Une convention Habitat d'agglomération, signée en 2005, a permis de bénéficier d'un financement global pour le programme de reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis. Elle a défini les objectifs de production et fixé les règles de reconstitution à l'échelle de l'agglomération. Pour répondre aux objectifs de rééquilibrage du logement social dans l'agglomération et de diversification de l'offre dans les sites, la part de

reconstitution réalisée dans les communes concernées, avait été fixée en fonction du taux de logements locatifs sociaux (LLS) de la commune, soit :

- 50% pour les communes de plus de 40% de LLS,
- 75% pour les communes entre 20 et 40% de LLS,
- 100% pour les communes de moins de 20% de LLS

La Charte du relogement a défini un cadre commun d'action. Le relogement a mis au cœur de son processus le locataire et ses liens au quartier, qu'il s'agisse de son réseau social et familial, de son lieu d'étude ou de travail, de ses habitudes ancrées sur le territoire. Ainsi la Charte est attentive à la transparence du processus, aux délais, à la qualité de l'accompagnement et du suivi post-relogement.

Point d'étape sur le relogement conduit par l'ANRU en 2013

- **Les ménages relogés sont en majorité composés d'une population modeste et âgée** : 64 % des ménages sont sous le seuil d'éligibilité du parc très social, 43 % des personnes relogées sont âgées de 60 ans et plus. Ceci n'est pas sans conséquence sur le relogement. Les ménages âgés sont attachés à leur quartier et demandent un appartement de plus petite taille. Ces deux types de ménage sont peu ou mal couverts par l'APL ce qui rend difficile la maîtrise du reste à charge lié à la variation des loyers.
- **Moins de 20 % des ménages ont eu accès à un logement social neuf**. Plusieurs facteurs ont joué : une majorité de ces logements neufs a été construite en dehors des sites de Renouvellement Urbain, la livraison des logements neufs s'est faite en décalage par rapport au temps du relogement. Plus du tiers des ménages ayant plus de 2,5 SMIC ont eu accès à des logements neufs. Néanmoins, 40 % des ménages les plus modestes ont accédé à un segment valorisé du parc social.
- **48 % des ménages ont été relogés hors ZUS selon leur souhait**. Ce pourcentage élevé comparé aux ratios nationaux s'explique par les dispositifs mis en place par le Grand Lyon pour favoriser la mobilité des ménages et le partenariat interbailleurs.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : la poursuite d'un processus de transformation

L'ambition du NPNRU pour les quartiers concernés se décline au travers de 7 orientations faisant levier pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers :

1. Produire une offre de logements attractive pour tous
2. Poursuivre le désenclavement et l'ouverture des quartiers sur l'environnement : accessibilité physique et symbolique des habitants des quartiers à l'agglomération, des grandlyonnais aux quartiers
3. Améliorer le cadre de vie des habitants
4. Développer l'activité économique et commerciale
5. Promouvoir une ville durable pour une transition écologique des quartiers
6. Promouvoir les quartiers dans l'agglomération via une démarche de marketing territorial
7. Co-construire les projets avec les habitants.

La première orientation concerne plus spécifiquement le volet habitat du PLUH. Pour mémoire, les cinq axes figurant dans le Contrat de ville métropolitain en lien avec cette orientation consistent à :

1. Diversifier et rééquilibrer l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération dans le prolongement de l'ANRU 1 (démolition et reconstitution de l'offre) ;
2. Améliorer la qualité du parc existant : maintenir une offre accessible dans les quartiers, participer au renouvellement de l'offre existante, contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat-Energie Territorial ;
3. Favoriser la mobilité et la fluidité résidentielle dans les quartiers, notamment au travers des opérations de relogement ;
4. Améliorer l'accès et le maintien dans le logement des ménages les plus démunis ;
5. Poursuivre les efforts renforcés en matière de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité.

D'ici fin 2017, la Métropole élabore les futures conventions NPNRU par site, une nouvelle convention Habitat d'agglomération et une actualisation de la Charte du relogement.

La nouvelle convention Habitat d'agglomération devrait inclure :

- La poursuite du rééquilibrage territorial de l'offre de logement social à l'échelle de l'agglomération et la diversification de l'offre sur les sites en renouvellement urbain ;
- Une élaboration partenariale entre collectivités, État, bailleurs sociaux, réservataires et associations du champ de l'habitat et du logement ;
- Des principes de localisation de la reconstitution de l'offre, prévisions de financement, objectifs de typologies de l'offre reconstituée, besoins de minoration de loyer dans le cadre du relogement.

L'actualisation de la Charte du relogement signée en 2006 devrait s'appuyer sur :

- La réaffirmation des principes en direction des locataires placés au coeur de l'opération ;
- La poursuite de l'inter bailleurs et de la mobilisation des réservataires ;
- Une assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) Habitat qui accompagnera la Métropole.

Des opérations urgentes et autorisations de démarrage anticipé ont toutefois été définies dans le cadre du Protocole de préfiguration :

- 1 311 logements à démolir
- 1 270 logements à réhabiliter
- Equipements à relocaliser (5 actions).

Une Conférence intercommunale du logement a également été créée. Sa première séance s'est tenue le 9 décembre 2015.

Source : Protocole NPNRU

ENJEUX

La politique de la ville

Les principaux enjeux relatifs à la politique de la ville sont les suivants :

- > Le rééquilibrage du parc de logements via une diversification de l'offre dans les quartiers politique de la ville couplée à la production d'une offre sociale voire très sociale dans les secteurs attractifs de l'agglomération
- > L'amélioration de la qualité du parc public et privé
- > Une meilleure fluidité résidentielle pour les habitants des quartiers politique de la ville
- > L'amélioration de l'accès et du maintien dans le logement des plus démunis
- > Le développement du parc locatif social pour certaines communes en QPV ayant moins de 25% de logements sociaux au total
- > La poursuite du processus de transformation des quartiers en renouvellement urbain
- > La réaffirmation des principes de relogement

5.5

Les ménages aux besoins spécifiques

Des réponses variées face à des besoins singuliers

Si la plupart des ménages se logent de manière autonome dans le parc ordinaire (public et privé), d'autres ont des besoins spécifiques qui nécessitent des réponses adaptées. Ainsi, le PLU-H doit, en référence à l'article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, apporter des réponses aux personnes ou aux ménages mal logés ou défavorisés. Il doit également apporter des réponses

aux besoins particuliers des personnes en situation de perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap. Enfin, la politique locale de l'habitat doit apporter des réponses aux besoins particuliers des jeunes et des étudiants. Il s'agit, plus largement, de répondre aux besoins en logements des ménages dont les besoins spécifiques ne sont pas pris en compte par le logement dit « classique ».

■ Hébergement, logement accompagné, habitat spécifique : de quoi parle-t-on ?

Les solutions existantes permettent de répondre à une demande hétérogène et reposent sur une diversité de structures, de dispositifs ou de services qui assurent la prise en charge des personnes ou des ménages dont les réalités économiques ou sociales nécessitent une réponse spécifique du point de vue de l'offre d'habitat ou structurée par des mesures d'accompagnement. Ces dispositifs peuvent schématiquement se distinguer de la manière suivante :

- **les dispositifs d'hébergement** au sein desquels on peut distinguer **l'hébergement d'urgence** qui répond à une nécessité de mise à l'abri, et **l'hébergement d'insertion** qui accueille un public cumulant des difficultés d'ordre économique, social et éducatif. L'objectif poursuivi est l'accès à une autonomie des personnes pour une insertion durable ;

- **le logement accompagné** recouvre des réalités variées et correspond à des structures, mais aussi à des dispositifs ou des services qui prennent en charge temporairement des personnes ou des ménages confrontés à des problématiques économiques, sociales ou liées à la santé. Le logement accompagné constitue une transition entre les solutions d'hébergement et l'entrée dans un logement autonome de droit commun ;

- **l'offre d'habitat spécifique** propose, quant à elle, une offre complémentaire aux solutions existantes. Elle permet de prendre en charge des personnes ou des ménages pour lesquels les solutions traditionnelles de logements ne sont pas adaptées. L'analyse de l'habitat spécifique propose une entrée par type de public : les personnes âgées ou handicapées, les gens du voyage, les jeunes etc.

Au-delà des réponses apportées par ces dispositifs, la prise en compte des besoins spécifiques des ménages passe aussi par des initiatives plus innovantes permettant à ces derniers de vivre dans un logement autonome de droit commun, mais accompagné par des mesures favorisant leur maintien dans le logement.

Définitions

L'hébergement est destiné aux personnes sans domicile ou contraintes de le quitter en urgence, en situation de précarité et connaissant de graves difficultés sociales. L'hébergement est provisoire dans l'attente d'une solution durable ou adaptée. Il ne donne pas lieu à la signature d'un bail ni au versement d'un loyer, mais cela n'exclut pas une participation financière du ou des occupants. Les personnes accueillies ne bénéficient pas, sauf dans de rares cas, d'aides personnalisées au logement.

Le logement accompagné (dit aussi logement temporaire, de transition ou adapté) est une modalité de logement associant le plus souvent des logements privatifs et des espaces et des services collectifs. Les occupants de ces logements (avec une occupation courte ou durable) versent une redevance ou un loyer et ont un statut d'occupation avec des garanties de maintien. Ils peuvent bénéficier des aides au logement (APL ou ALS).

Le logement autonome correspond aux modalités de logements situés en dehors des dispositifs spécifiques liés à l'hébergement ou au logement accompagné. Il intègre notamment les logements locatifs sociaux et les logements privés conventionnés.

Sources : Services du premier Ministre, septembre 2008, « Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté » - Préfet de la Région Rhône-Alpes, 2013, « Hébergement et logement en Rhône-Alpes, guide à destination des acteurs de l'hébergement du logement d'insertion et du logement social ».

Des situations économiques et sociales diversifiées

Si les réponses apportées sont variées, les situations économiques et sociales des ménages le sont tout autant. Ainsi, les dispositifs prennent notamment en charge :

- des personnes isolées ou des familles nécessitant une mise à l'abri dans une situation d'urgence,
- des personnes ou des familles nécessitant, au-delà de la solution de logement ou d'hébergement, un accompagnement socio-éducatif afin de retrouver une autonomie personnelle,
- des personnes ou des familles économiquement ou socialement fragiles,
- des ménages appartenant à la communauté des gens du voyage,
- des ménages vieillissants,
- des personnes souffrant d'un handicap,
- des personnes en souffrance psychique,
- des jeunes ou des étudiants dans le cadre de leur parcours professionnel ou universitaire.

Des réponses multiples

La diversité de ces réalités justifie ainsi la mise en place de structures d'hébergement ou de dispositifs d'accompagnement multiples. Parmi les structures ou dispositifs existants, nous pouvons citer :

- **les centres d'hébergement d'urgence (CHU)** qui proposent un hébergement temporaire pour des personnes isolées ou des familles sans abri. Il s'agit d'un accueil inconditionnel sans sélection du public ni obligation de régularité de séjour,
- **le recours aux nuitées d'hôtel** qui permet d'accueillir des personnes en détresse ne pouvant pas être prises en charge immédiatement par l'hébergement d'urgence. La prise en charge se veut courte et palliative à l'octroi d'une place dans les structures,
- **les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** qui assurent une prise en charge individualisée des personnes ou des familles en détresse avec une action socio-éducative destinée à les aider à retrouver une autonomie personnelle et sociale. Certains CHRS ciblent des publics spécifiques : les jeunes ou les femmes victimes de violence par exemple,
- **les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA)** qui assurent l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant la durée de l'instruction de leur dossier,
- **les résidences sociales** qui offrent une modalité de logement collectif temporaire et meublé à des personnes en difficultés sociales et/ou économiques ayant un besoin d'accompagnement temporaire lié à la mobilité ou dans l'attente d'une solution durable,
- **les foyers de jeunes travailleurs (FJT)** qui accueillent les jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle dans des résidences adaptées. À noter que les FJT sont progressivement convertis en résidences sociales,
- **les foyers de travailleurs migrants (FTM)** qui accueillent des travailleurs immigrés. Les personnes en situation d'isolement peuvent également être accueillies dans les structures disposant de places vacantes. À l'image des FJT, les FTM sont également convertis en résidences sociales,
- **les pensions de familles** qui assurent un accueil sans limitation de durée pour des personnes aux faibles ressources, dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile sans relever toutefois d'un CHRS. Une présence en journée est assurée par des hôtes formés dans le domaine social ou de l'insertion,
- **les logements spécifiques destinés aux personnes âgées** sont des logements collectifs à titre de résidence principale composés de logements privatifs (ou non) et de locaux communs destinés à la vie collective. La nature des foyers pour personnes âgées dépend du degré de dépendance de la personne,

- **les logements spécifiques destinés aux personnes handicapées** sont des logements collectifs à titre de résidence principale composés de logements privés (ou non) et de locaux destinés à la vie collective. Il existe quatre types de logements foyers pour personnes handicapées : les foyers d'hébergement, les foyers de vie ou occupationnels, les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées.

Au-delà des réponses en termes de structures, les ménages aux besoins spécifiques peuvent bénéficier d'un accompagnement afin de se loger dans le parc privé. Il existe notamment :

- **l'intermédiation locative en sous-location** : il s'agit de logements du parc privé ou public mobilisés par des organismes qui les louent dans le but de les sous-louer à des ménages défavorisés ne pouvant assumer la charge d'un logement autonome. Le bail est à durée déterminée mais peut glisser vers un bail classique,
- **l'intermédiation locative en mandat de gestion** : il s'agit de logements du parc privé loués directement à des ménages en difficultés avec la participation d'un tiers qui assure la « gestion locative adaptée » et sécurise ainsi la relation locataire/propriétaire. Il s'agit d'agences immobilières à vocation sociale (AIVS) qui assurent un accompagnement et un suivi des ménages concernés.

Source : Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté, DGAS, DGALN, septembre 2008

Développer l'offre de logement accompagné dans le parc diffus existant permet de mieux répondre aux demandes des familles, notamment en lien avec le décret n° 2015-1906 du 30 décembre 2015 qui prévoit la déduction des dépenses d'intermédiation locative du prélèvement dû par les communes soumises à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

A l'échelle de la Métropole de Lyon, la Charte de partenariat et de coordination de la sous-location en vue d'un bail glissant dans le parc des bailleurs sociaux, établie au 1^{er} janvier 2014, a permis de formaliser les éléments de principe de cette pratique (publics visés, modalités du partenariat, de la contractualisation et du suivi...). Elle visait une offre de 150 logements, pour une durée maximale de 18 mois, sauf exception. Les échanges doivent se poursuivre pour étudier des solutions à la trentaine de situations bloquées, et rechercher une organisation permettant de lever les difficultés persistantes pour orienter les demandes des ménages concernés, et coordonner la mobilisation du logement et de l'accompagnement.

Par ailleurs, la Métropole et l'Etat financent des dispositifs de bail glissant dans le parc social pour les ménages reconnus prioritaires par le biais de la gestion locative adaptée.

■ Des compétences partagées entre différents acteurs

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon dispose de compétences renforcées dans le domaine du logement et de l'hébergement. Cette prise de compétences s'accompagne de l'obligation d'élaborer, en lien avec l'Etat, un Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLAPHPD).

Les acteurs institutionnels

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) est une nouvelle entité qui réunit, depuis la reconfiguration territoriale des Régions en janvier 2016, les anciennes Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) et Directions

Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS). Elle a notamment en charge l'élaboration et le suivi des politiques sociales en faveur des publics les plus vulnérables, la gestion des demandes d'asile, l'intégration des populations et l'accès au logement.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) porte la mise en œuvre des dispositifs relatifs au droit au logement opposable (DALO), à la demande de logement social et à la prévention des expulsions. Elle coordonne également les actions menées dans le cadre de la réservation de logements destinée à des publics spécifiques.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) est, quant à elle, chargée de la mise en œuvre des politiques du logement, de l'habitat et de la construction.

Les acteurs associatifs

Aux côtés des acteurs institutionnels, la prise en charge des ménages aux besoins spécifiques repose également sur des structures associatives, notamment :

- **La fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)** qui fédère les associations de solidarité et les organismes qui prennent en charge les plus démunis. Sur l'ancien périmètre de la région Rhône-Alpes, la FNARS fédère près de 90 associations, ce qui représente 140 établissements pour un accueil d'environ 8 000 personnes par an.
- **La fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL)** qui œuvre au plus près des ménages pour les aider à trouver des réponses adaptées à leurs besoins. Les associations du Réseau sont labélisées *Agence Immobilière à vocation sociale* et sont reconnues au titre de professionnels de l'immobilier social. Elles gèrent notamment les dispositifs de *gestion locative adaptée (GLA)* et pratiquent la médiation entre les locataires et les propriétaires dans des situations de location et de sous location. Elles sont ainsi le lien entre les propriétaires et les locataires dans le respect des obligations de chacun. Le réseau FAPIL achète également des logements dans le parc privé et les loue avec une vocation sociale ou d'insertion.
- **L'union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)** qui compte 19 adhérents à l'échelle de l'ancien périmètre de la région Rhône-Alpes. Ces derniers logent 15 000 personnes par an dans 110 résidences sociales, 36 pensions de familles et 34 foyers de travailleurs migrants. L'UNAFO est signataire avec la Métropole de Lyon d'une charte destinée à favoriser le maintien dans le logement des personnes en souffrance psychique.
- **Les associations PACT** qui travaillent sur la réhabilitation des logements et la lutte contre l'habitat indigne. Elles se donnent pour mission de faciliter l'accès au logement autonome. Les associations PACT gèrent 1 600 logements accompagnés sur le périmètre de l'ancienne région Rhône-Alpes.
- **L'union régionale pour l'habitat des jeunes en Rhône-Alpes (URHAJ)** qui fédère 38 adhérents. Elle gère différents types d'habitat : foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales, logements en sous-location... à destination des 16-30 ans.
- **L'union régionale des comités pour le logement autonome des jeunes (URCLAJ)** qui réunit une douzaine d'associations œuvrant notamment dans l'accompagnement des moins de 30 ans dans leur recherche d'un logement ou dans l'intermédiation locative. Chaque année, plus de 5 500 jeunes sont accompagnés par les associations du réseau.

Source : Hébergement et logement en Rhône-Alpes. Guide à destination des acteurs de l'hébergement, du logement d'insertion et du logement social, DRJSCS, DREAL, 2013

La Maison de la Veille Sociale : le SIAO du Rhône et de la Métropole de Lyon

Afin de favoriser la coordination et la mise en réseaux des acteurs de l'hébergement et du logement accompagné, des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ont été mis en place depuis 2010 à l'échelle des Départements.

Dans le Rhône et la Métropole de Lyon, cette mission est assurée par la Maison de la Veille Sociale (MVS) qui se situe au cœur des dispositifs. Elle a notamment la charge de :

- simplifier la prise en charge des personnes ou des ménages en difficulté,
- réaliser des diagnostics sociaux de personnes ou de ménages en difficulté afin de trouver une solution d'hébergement ou de logement accompagné adaptée,
- améliorer la lisibilité de l'offre et des dispositifs existants sur son périmètre d'intervention,
- favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et le logement autonome,
- fédérer et décloisonner les acteurs de l'hébergement et du logement,
- observer le suivi de l'offre et de la demande d'hébergement.

■ Le Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD)

La Métropole de Lyon, créée au 1^{er} janvier 2015 et réunissant les compétences du Département et de la Communauté urbaine sur son périmètre, a vu son champ d'action renforcé dans le domaine du logement et de l'hébergement. Elle a notamment l'obligation d'élaborer, en copilotage avec les services de l'État, un Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD). Institué par la loi du 30 mai 1990, afin d'assurer la mise en œuvre du droit au logement, le PLALHPD vise à définir les objectifs et les modalités d'actions des partenaires afin de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées. Les actions s'articulent notamment autour de l'accompagnement social lié au logement, des aides à l'énergie, de la prévention des expulsions locatives, ou encore, de la lutte contre l'habitat indigne.

L'élaboration du PLALHPD implique le rapprochement des secteurs de l'hébergement et du logement et le renforcement du partenariat État-Métropole de Lyon pour rechercher, avec l'ensemble des acteurs, les moyens de répondre à l'objectif du droit au logement pour tous.

En lien avec l'ensemble de ses partenaires, le PLALHPD de la Métropole de Lyon « vise à définir une stratégie de mobilisation cohérente des différents outils existants de mise en œuvre des politiques publiques en faveur du logement des personnes défavorisées et à garantir une articulation avec les démarches connexes portées par l'État et la Métropole », notamment dans :

- la lutte contre le mal logement,
- l'accès au logement et à l'hébergement,
- l'accompagnement et le maintien dans le logement,
- la programmation d'une offre d'hébergement et de logement adaptée aux besoins des personnes défavorisées.

Le PLALHPD constitue ainsi un cadre partenarial d'action permettant de prendre en compte les besoins spécifiques des ménages qui ne peuvent trouver de réponses dans le logement classique.

Les orientations et actions du PLALHPD 2016-2020

ORIENTATIONS	ACTIONS
Orientation 1 SUIVRE ET EVALUER LES BESOINS DES PUBLICS DU PLAN	Action 1.1 Améliorer la lecture partagée des besoins en hébergement et logement accompagné
	Action 1.2 Harmoniser le traitement de la demande des publics prioritaires pour l'accès au parc locatif social Hlm
Orientation 2 ORGANISER LE DEVELOPPEMENT ET LA REQUALIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT POUR REPONDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES	Action 2.1 Développer et calibrer l'offre d'hébergement
	Action 2.2 Produire et requalifier une offre de logement et d'hébergement spécifique
Orientation 3 OPTIMISER LA MOBILISATION DE L'OFFRE EXISTANTE AU BENEFICE DES PUBLICS DU PLAN	Action 3.1 Mobiliser le parc social HLM au bénéfice des publics du Plan
	Action 3.2 Soutenir les diverses pratiques du logement accompagné sur la Métropole de Lyon
	Action 3.3 Mobiliser le parc privé au bénéfice des publics du Plan

Orientation 4 ACCOMPAGNER LES MENAGES DANS LEUR PROJET HABITAT	Action 4.1 Fluidifier et sécuriser les parcours en coordonnant les actions d'accompagnement à l'accès au logement et au maintien dans le logement
	Action 4.2 Assurer l'accompagnement des publics présentant des problématiques de santé psychique vers et dans le logement
	Action 4.3 Améliorer la prise en charge des besoins spécifiques des personnes âgées, personnes handicapées
	Action 4.4 Améliorer la prise en charge des besoins spécifiques des jeunes
	Action 4.5 Améliorer la prise en charge des besoins spécifiques des personnes victimes de violence intrafamiliale
	Action 4.6 Améliorer la prise en charge des besoins spécifiques des personnes sortants de détention sans logement
	Action 4.7 Renforcer le dispositif de prévention et de traitement des expulsions locatives
Orientation 5 LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET L'HABITAT INDIGNE OU PRECAIRE	Action 5.1 Repérer et traiter la précarité énergétique
	Action 5.2 Coordonner les actions de lutte contre l'habitat indigne et non décent
	Action 5.3 Recenser et résorber l'habitat précaire
Orientation 6 COMMUNIQUER ET ÉVALUER LE PLALHPD	Action 6.1 Développer une communication dédiée, sensibiliser les acteurs, suivre les indicateurs d'évaluation

ENJEUX

Des réponses variées face à des besoins singuliers

Les enjeux globaux de la prise en compte des ménages aux besoins spécifiques sont les suivants :

- > La lutte contre le mal logement,
- > L'accès à l'hébergement et au logement,
- > La transition de l'urgence vers l'insertion et le logement autonome,
- > L'accompagnement et le maintien dans le logement,
- > La fédération et le décroisement des acteurs de l'hébergement et du logement,
- > L'observation et le suivi de l'offre et de la demande d'hébergement,
- > La programmation d'une offre adaptée aux différentes situations rencontrées.

L'hébergement et le logement accompagné

Structuration et localisation de l'offre

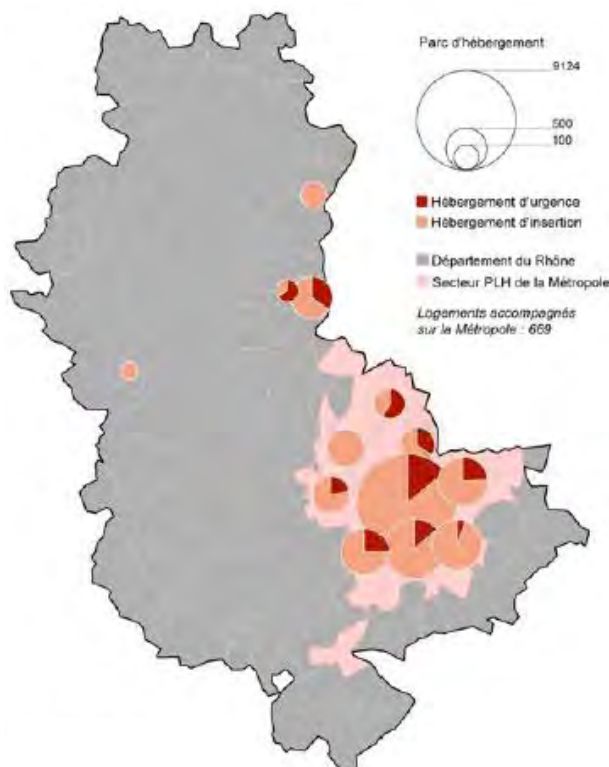
Une offre principalement localisée sur la Métropole de Lyon

Au 1^{er} janvier 2015, le périmètre de la Maison de la Veille Sociale (ancien Département du Rhône) compte plus de 11 700 places dédiées à l'hébergement et au logement accompagné. La grande majorité de l'offre se situe au sein de la Métropole de Lyon, principalement sur les communes de Lyon et Villeurbanne qui comptabilisent les deux tiers de l'offre.

La grande majorité des places en structures se situe au sein des résidences sociales (6 350 places) qui interviennent plutôt dans les dispositifs de logement accompagné. Ce dernier est également constitué des pensions de familles et des dispositifs de sous location (ALT et APL) qui représentent respectivement 4% (environ 430 places) et 14% (1 740 places) de l'offre globale mobilisable sur le périmètre d'intervention de la MVS.

Les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion représentent, quant à eux, 28% de l'offre mobilisable recensée par la MVS. Cela représente un volume global d'environ 3 200 places : environ 1 950 places en hébergement d'urgence et 1 260 en hébergement d'insertion, mais ces deux dispositifs ne sont pas cloisonnés entre eux.

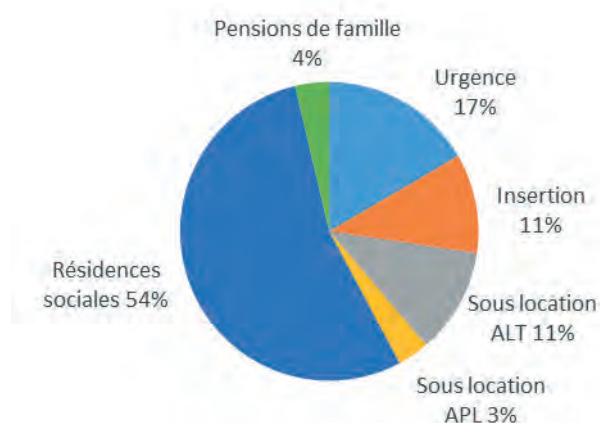
Localisation des places et logements dédiés à l'hébergement et au logement accompagné



Source : Observatoire de la Maison de la veille sociale du Rhône, 2015

Structure du parc mobilisable en janvier 2015 sur le périmètre de la MVS

Source : Observatoire de la Maison de la veille sociale du Rhône, MVS, DRDJSCS



Un niveau d'activité élevé pour la Maison de la Veille Sociale avec une progression des demandes en attente

En 2015, les diagnostics sociaux réalisés par la MVS ont porté sur près de 8 130 personnes (3 345 ménages). Cette demande conséquente demeure stable comparativement aux deux années précédentes.

Les demandes satisfaites ont quant à elles progressé de près de 8%. Elles ont concerné 2 973 personnes (1 537 ménages) en 2015, contre 2 756 personnes (1 611 ménages) en 2014.

Néanmoins, les demandes en attentes en fin d'année 2015 progressent de 25%. Les demandes en attentes sont celles qui, en fin de période, ne sont toujours pas satisfaites ni annulées. Cela correspond à 8 206 personnes (3 995 ménages) à la fin 2015, contre 6 790 personnes (3 207 ménages) à la fin de l'année 2014.

Diagnostic social de la MVS sur l'ensemble de son périmètre en nombre de personnes

	2013	2014	2015
Nouvelles demandes	8 134	8 199	8 129
Demandes satisfaites	2 598	2 756	2 973
Demandes en attente	6 357	6 790	8 206
Demandes annulées	2 870	5 010	3 740

Source : Observatoire de la Maison de la veille sociale du Rhône, 2015

■ Une très forte pression sur les dispositifs d'hébergement

Le PLALHPD de la Métropole de Lyon fait le constat d'une situation de pression sur le secteur de l'hébergement, et particulièrement sur celui de l'hébergement d'urgence.

Plus de 3 200 places recensées sur l'ensemble du périmètre de la MVS

A l'échelle de son périmètre, la MVS recense 3 208 places dans les dispositifs d'hébergement : 1 945 places sont recensées dans les structures d'hébergement d'urgence (avec une création de près de 900 places sur l'année 2015 en hôtel et en logements en sous-location) et 1 263 places sont comptabilisées dans les dispositifs d'hébergement d'insertion.

Entre 2014 et 2015, les admissions progressent mais les besoins restent importants

Sur l'ensemble de l'année 2015, 721 personnes sont sorties de l'hébergement d'urgence, ce qui correspond à un taux de mobilité de 37%, et 796 personnes sont sorties de l'hébergement d'insertion, soit un taux de mobilité de 63%.

En 2015, près de 3 000 personnes ont été admises dans les structures d'hébergement (2 464 personnes en hébergement d'urgence et 516 personnes en hébergement d'insertion). Comparées à l'année 2014, les admissions ont progressé de 26%. Cette évolution est portée par l'augmentation conséquente du nombre d'admissions dans le secteur de l'hébergement d'urgence qui a progressé de 36% entre les deux années, soit 633 personnes supplémentaires prises en charge.

Néanmoins, pour la seule année 2015 les préconisations de la MVS sur les nouvelles demandes élèvent les besoins à 2 367 personnes nécessitant une orientation vers l'hébergement d'urgence et 2 381 personnes vers l'hébergement d'insertion, ce qui représente un total de plus de 4 700 personnes.

Une progression des demandeurs en attente d'une solution d'hébergement

Au total, au 31/12/2015, plus de 6 000 personnes étaient en attente d'une solution d'hébergement : 4 495 dans l'hébergement d'urgence et 1 515 dans l'hébergement d'insertion.

(Ces données sont ventilées selon les diagnostics sociaux de la MVS orientant les ménages vers la solution la plus adaptée à leurs besoins. Elles comptabilisent toutefois les demandes n'ayant pas encore été annulées en fin de période).

Comparée à la fin de l'année 2014, la demande en attente a progressé de 25%. Cela correspond à 889 personnes supplémentaires en attente d'une solution d'hébergement d'urgence et 334 personnes supplémentaires en attente d'une solution d'hébergement d'insertion.

Ces données témoignent de la forte pression sur l'ensemble des dispositifs.

Les délais d'attente s'allongent dans le segment de l'insertion et diminuent dans l'hébergement d'urgence

Face à la croissance de la demande, les délais d'attente pour l'admission dans un dispositif d'hébergement s'allongent dans le segment de l'insertion. Ils étaient de 4 à 6 mois en 2014, contre plus de 6 mois en 2015.

Néanmoins, l'observatoire de la Maison de la veille sociale indique une baisse du délais d'attente dans le segment de l'hébergement d'urgence : entre 8 et 10 mois en 2014 contre environ 6 mois en 2015. Ce raccourcissement est lié à la création de 900 places au cours de l'année 2015 et à la priorisation donnée aux ménages les plus vulnérables.

Offre et demande relevant de l'hébergement pour l'année 2015 sur le périmètre de la MVS (en nombre de personnes)

	Places recensées	Sortants du dispositif	Préconisation MVS sur la nouvelle demande	Admissions sur l'année	Demandes en attentes au 31/12/2015
Hébergement d'urgence	1 945	721	2 367	2 464	4 495
Hébergement d'insertion	1 263	796	2 381	516	1 515

Source : Observatoire de la Maison de la veille sociale du Rhône, 2015

■ Un manque de fluidité dans le logement accompagné

Au-delà des dispositifs d'hébergement, le logement accompagné constitue une étape favorisant la transition vers un logement autonome de droit commun. Le nombre de places recensées est plus conséquent que dans le secteur de l'hébergement, mais l'offre est assez peu disponible en raison d'un manque de fluidité dans les parcours.

Plus de 8 500 places recensées sur l'ensemble du périmètre de la MVS

À l'échelle de son périmètre, la Maison de la veille sociale comptabilise 8 523 places dans les dispositifs de logement accompagné. Cette offre est très majoritairement constituée de places en résidences sociales (6 350), contre 400 places en pensions de familles. Des places existent également au sein du dispositif de sous-location auprès d'organismes subventionnés par l'Aide au Logement Temporaire (1 340), contre 400 places dans le dispositif de sous-location avec APL (Aide Personnalisée au Logement).

Un faible niveau d'admissions en 2015 au regard du nombre de places recensées

Sur l'ensemble de l'année 2015, 753 personnes ont été admises au sein du logement accompagné : 271 personnes en résidences sociales, 288 personnes en sous-location ALT, 182 personnes en sous-locations APL et 12 personnes en pensions de familles.

Pour autant, la demande est manifeste puisque pour la seule année 2015, les préconisations de la MVS sur les nouvelles demandes s'élevaient à près de 3 000 personnes nécessitant une orientation dans le logement accompagné : 1 646 en sous-location ALT, 996 personnes en résidences sociales, 303 personnes en sous-locations ALP et 22 personnes en pensions de familles.

Bien que le logement accompagné comptabilise de nombreuses places, le faible niveau d'admissions au sein

des dispositifs est lié à un manque de fluidité dans les parcours censés conduire les ménages vers un logement autonome de droit commun.

Une progression de 10% des demandeurs en attente d'une solution de logement accompagné

Au total, au 31/12/2015, 1 970 personnes étaient en attente d'une solution relevant du logement accompagné : 1 082 personnes dans le dispositif de sous-location ALT, 676 personnes vers les résidences sociales, 189 personnes dans la sous-location APL et 23 personnes dans les pensions de familles.

Comparée à la fin de l'année 2014, la demande en attente a progressé de 10%, soit 177 personnes supplémentaires.

(Ces données sont ventilées selon les diagnostics sociaux de la MVS orientant les ménages vers la solution la plus adaptée à leurs besoins. Elles comptabilisent toutefois les demandes n'ayant pas encore été annulées en fin de période).

Offre et demande relevant de l'hébergement pour l'année 2015 sur le périmètre de la MVS (en nombre de personnes)

	Places recensées	Sortants du dispositif	Préconisation MVS sur la nouvelle demande	Admissions sur l'année	Demandes en attentes au 31/12/2015
Résidences sociales	6 350	-	996	271	676
Pensions de familles	433	51	22	12	23
Sous location ALT	1 340	-	1 646	288	1 082
Sous location APL	400	-	303	182	189

Source : Observatoire de la Maison de la veille sociale du Rhône, 2015

Les préconisations du PLALHPD : « Développer et calibrer l'offre d'hébergement »

Face à l'importance de la demande d'hébergement et aux pressions sur les dispositifs, le PLALHPD (action 2.1) préconise de :

- favoriser la mise en relation de l'offre et des besoins,
- développer et diversifier les réponses apportées dans le domaine de l'hébergement,
- favoriser les rotations dans les structures d'hébergement et le logement accompagné.

Ces actions se réfèrent aussi bien à l'hébergement qu'aux dispositifs constituant le logement accompagné.

A l'échelle de la Métropole de Lyon, les objectifs suivants ont déjà été identifiés :

- augmenter à 120 logements le parc de la Métropole de Lyon mis à disposition des associations pour développer d'autres réponses de logement accompagné pour les ménages orientés par la Maison de la Veille Sociale, dont les réponses aux besoins de relogement temporaire en lien avec la lutte contre l'habitat indigne,
- conforter l'offre en intermédiation locative dans le parc locatif privé, en assurant la captation de ces logements par le biais des associations, dont 35 en mandat de gestion, 93 logements pour la sous-location pour les publics suivis dans le cadre de la Maison de la Veille Sociale et 150 logements en conventionnement social ou très social pour les publics prioritaires.

ENJEUX

L'hébergement et le logement accompagné

Les principaux enjeux concernant les dispositifs d'hébergement et de logement accompagné sont les suivants :

- > Le renforcement de la connaissance sur les différentes solutions mobilisables et leur articulation au sein de la « chaîne » de l'hébergement au logement,
- > L'évaluation des besoins au regard des places disponibles,
- > La fluidité des parcours dans l'hébergement et le logement accompagné,
- > Le développement et l'adaptation de l'offre aux regards des besoins exprimés.

La prise en compte du vieillissement et du handicap

Un vieillissement qui s'accroît

La France est engagée dans une transition démographique marquée, du fait de l'arrivée de la génération issue du baby-boom à un âge de plus en plus avancé. Si les tendances démographiques actuelles se maintiennent, la France comptera en 2060, 10 millions de personnes supplémentaires âgées de 60 ans et plus, soit une progression de près de 80%.

Source : Insee première, projection de population à l'horizon 2060, octobre 2010

Près de 270 000 personnes de 60 ans et plus dans la Métropole de Lyon

En 2012, la Métropole de Lyon compte près de 270 000 personnes âgées de 60 ans et plus. Elles représentent 20,3% de la population totale. Entre 1999 et 2012, leurs effectifs ont progressé de + 51 043 personnes (+2,1 points) et cette évolution est essentiellement portée par la progression des 75 ans et plus (+32 396 personnes). Ces derniers représentent en 2012 plus de 106 000 personnes au sein de la Métropole.

D'après les projections démographiques de l'Insee, la Métropole de Lyon comptera 327 000 personnes âgées de 60 ans et plus en 2032 et 348 000 en 2042. Parmi elles, les personnes âgées de 75 ans et plus progresseront significativement pour atteindre 145 000 personnes en 2032 et 167 000 personnes en 2042.

Source : Métropole de Lyon et Nova 7, « L'offre d'habitat pour les personnes âgées dans l'agglomération lyonnaise », décembre 2015

Un renforcement des compétences de la Métropole de Lyon

La prise en compte du vieillissement et du handicap est une compétence renforcée de la Métropole de Lyon issue de la fusion des compétences du Département du Rhône et de la Communauté urbaine depuis le 1er janvier 2015.

La Métropole est ainsi chef de file de l'action gériatrique sur son territoire et coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées, en concertation avec les acteurs du secteur. Elle a, par ailleurs, la responsabilité de permettre l'accès de l'enfant ou de l'adulte handicapé aux droits et services, et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie.

Une dynamique moins prononcée dans le secteur Centre que dans les autres bassins de vie

Dans le secteur Centre, malgré une progression de + 8 089 personnes entre 1999 et 2012, la part des 60 ans et plus recule (18,4%, -0,4 point). A l'inverse, ils progressent significativement dans Ouest-Nord (25,5%, +6,9 points), Val de Saône (22,0%, +5,2 points), Plateau Nord (25,1%, +5,1 points), Porte des Alpes (21,7%, +5 points), Rhône Amont (20,1%, +4,7 points) et Val d'Yzeron (23,1%, +4 points).

Population de 60 ans et plus en 2012

	Population de 60 ans et plus	Evolution 1999-2012
Centre	117 953	11 260
Rhône Amont	21 445	6 540
Porte des Alpes	22 528	6 217
Portes du Sud	19 608	4 459
Lônes et Coteaux du Rhône	30 185	6 352
Val d'Yzeron	13 357	4 244
Ouest Nord	13 682	4 152
Plateau Nord	19 121	4 351
Val de Saône	11 259	3 468
Total général	269 138	51 043

Source : Insee RP 1999 exploitations complémentaires, RP 2012 exploitations principales

L'augmentation de la dépendance et des situations de fragilité

Le vieillissement de la population accroît les situations de fragilité, notamment celles liées à la perte d'autonomie. Ces situations impactent assez naturellement les choix de logement. D'ici 2032, la Métropole comptera 8 000 personnes supplémentaires considérées comme dépendantes (près de 15 000 en 2042).

Selon le diagnostic sur l'offre d'habitat pour les personnes âgées dans l'agglomération lyonnaise, réalisé en décembre 2015, l'enjeu du vieillissement de la population nécessite de prendre en compte d'autres phénomènes :

- les faibles ressources de certains ménages liées au passage à la retraite, la perte potentielle d'un conjoint, ou le statut de locataire...,
- La baisse du ratio aidant/aidé car « les plus âgés auront moins qu'aujourd'hui la possibilité d'être aidés par les générations précédentes ».

Ainsi, en complément de la dynamique de vieillissement de la population, il faut tenir compte du fait que certaines catégories de seniors sont plus fragiles économiquement que d'autres, ce qui limite leur accès à certaines solutions de logement.

* « L'offre d'habitat pour les personnes âgées dans l'agglomération lyonnaise », décembre 2015, Métropole de Lyon et Nova 7

Part des 60 ans et plus en 2012

	Population de 60 ans et plus	Evolution 1999-2012
Centre	18,4%	-0,4
Rhône Amont	20,1%	4,7
Porte des Alpes	21,7%	5,0
Portes du Sud	19,2%	2,7
Lônes et Coteaux du Rhône	23,1%	4,0
Val d'Yzeron	23,1%	4,0
Ouest Nord	25,5%	6,9
Plateau Nord	25,1%	5,1
Val de Saône	22,0%	5,2
Total général	20,3%	2,1

Source : Insee RP 1999 exploitations complémentaires, RP 2012 exploitations principales

■ L'offre dans les établissements sociaux et médico-sociaux dédiée aux personnes âgées

Près de 13 000 places d'hébergement pour personnes âgées sur la Métropole de Lyon

Au 30/06/2016, on recense 12 911 places dédiées aux personnes âgées, dont 72% en structures médicalisées (EPHA, EPHAD, USLD, etc.), soit un total de 9 294 places. 28% de l'offre se trouve dans les résidences non médicalisées (résidences autonomie, etc.), ce qui représente 3 617 places.

Une offre contrastée entre les différents territoires de la Métropole

Le recensement des places dédiées aux personnes âgées fait apparaître des disparités territoriales à l'échelle de la Métropole de Lyon. Cette dernière compte en effet 122 places pour 1 000 habitants âgés de 75 ans et plus et ce ratio est particulièrement élevé dans Val de Saône (214 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus) puis dans le Centre (137 places pour 1 000 habitants).

A l'inverse, il demeure faible dans Rhône Amont (97 places pour 1 000 habitants), Plateau Nord (93 places) Portes du Sud (84 places) et Porte des Alpes (67 places) qui sont pourtant des territoires concernés par une forte dynamique de vieillissement.

Répartition des places par bassins de vie

	Nombre de places (lits)	Nombre de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus
Centre	6 709	137
Rhône Amont	738	97
Porte des Alpes	577	67
Portes du Sud	603	84
Lônes et Coteaux du Rhône	1 479	125
Val d'Yzeron	707	140
Ouest Nord	509	102
Plateau Nord	728	93
Val de Saône	861	214
Total des places (compétence Métropole de Lyon)	12 911	122

Source : Métropole de Lyon, Pôle personnes âgées & personnes handicapées

Définitions

EPHA : établissement d'hébergement pour personnes âgées

EPHAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

USLD : unité de soins longue durée

Résidence autonomie : désigne les dispositifs appelés « logements-foyers »

■ Les établissements et services dédiés à la prise en charge des personnes handicapées

Près de 4 400 places dans les établissements ou services dédiés aux personnes handicapées

A l'échelle de la Métropole de Lyon, 4 387 places sont dédiées aux personnes souffrant d'un handicap.

4 025 places relèvent de la compétence de la Métropole et se répartissent entre établissements d'hébergement (51% de l'offre), services d'accueil de jour (14% de l'offre) et services d'accompagnement (35%).

En complément de l'offre relevant de la compétence de la Métropole, le territoire compte 362 places en Maisons d'accueil spécialisé relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Une offre principalement localisée dans le Centre de la Métropole

52% des places relevant de la compétence de la Métropole de Lyon se localisent dans le secteur Centre et 14% dans Lômes et Coteaux du Rhône.

Dans les autres territoires, l'offre en structures ou en services dédiés aux personnes handicapées est moins importante.

Répartition des places par type d'établissement ou services

	Nombre de places	Répartition
Foyer d'accueil médicalisé (FAM)	418	10%
Foyer de vie	769	19%
Foyer d'hébergement	647	16%
Foyer appartement	38	1%
Domicile Collectif	202	5%
Service d'accueil de jour	468	12%
Service d'accueil de jour médicalisé	61	2%
Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	870	22%
Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH)	170	4%
Service d'accueil temporaire	12	0%
Clubs	370	9%
Maison d'accueil spécialisé (Agence régionale de santé)	362	-
Total des places (compétence Métropole de Lyon)	4 025	100%
Total des places (compétence Métropole de Lyon et ARS)	4 387	-

Source : Métropole de Lyon, Pôle personnes âgées & personnes handicapées

Répartition des places par bassins de vie (compétence Métropole)

	Nombre de places	Répartition
Centre	2 096	52%
Rhône Amont	175	4%
Porte des Alpes	43	1%
Portes du Sud	228	6%
Lômes et Coteaux du Rhône	568	14%
Val d'Yzeron	207	5%
Ouest Nord	259	6%
Plateau Nord	229	6%
Val de Saône	220	5%
Total des places (compétence Métropole de Lyon)	4 025	100%

Source : Métropole de Lyon, Pôle personnes âgées & personnes handicapées

■ La prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées dans le logement ordinaire

Au-delà des réponses apportées par l'offre d'habitat spécifique via les établissements sociaux ou médico-sociaux, la prise en charge des ménages vieillissants ou des personnes souffrant d'un handicap se traduit également par des dispositifs permettant leur maintien dans un logement ordinaire.

Concernant le vieillissement, cette solution constitue un véritable enjeu pour la Métropole car le nombre de places dans les structures dédiées aux personnes âgées ne pourra suivre l'évolution de la demande.

Face à la progression annoncée du nombre de ménages vieillissants, à l'augmentation future du nombre de personnes en situation de dépendance et au coût élevé des solutions adaptées, une part de plus en plus importante des personnes âgées sera nécessairement maintenue à domicile ou dans des dispositifs innovants hors établissements sociaux ou médico-sociaux.

« Des réponses innovantes sont à rechercher afin d'envisager de nouvelles formes de maintien à domicile qui rompent les logiques d'isolement auxquelles les personnes âgées ou handicapées peuvent être confrontées ».

Source : Métropole de Lyon et Nova 7, « L'offre d'habitat pour les personnes âgées dans l'agglomération lyonnaise », décembre 2015

L'enjeu du maintien à domicile : la nécessité d'adapter les logements

Viellir au sein de son domicile constitue une forte demande des personnes âgées qui souhaitent garder leur autonomie dans leur vie quotidienne. Néanmoins, de nombreux logements restent inadaptés et des travaux sont nécessaires afin d'assurer le maintien à domicile : accessibilité de plain pied, adaptation des portes et des sanitaires... Toutefois, ces mesures restent onéreuses pour les ménages aux revenus modestes car l'adaptation globale d'un logement coûte en moyenne entre 6 000 et 8 000 euros et que les premières mesures nécessitent a minima 4 000 à 6 000 euros.

L'adaptation des logements constitue également un enjeu important dans le parc social. À titre d'exemple, pour la seule ville de Lyon, 38% des locataires ont 55 ans ou plus, ce qui indique que les besoins d'adaptation seront importants dans les prochaines années.

En 2010, la signature de la Charte « Rhône + vivre chez soi » a permis d'explicitier les mesures d'adaptation des logements afin de prendre en charge la question du vieillissement ou du handicap.

En 2015, on estime que près de 500 logements ont été adaptés dans le respect de la Charte, dont plus de 380 dans le parc social de l'Opac du Rhône.

Par ailleurs, les propriétaires occupants peuvent également bénéficier d'aides de la Métropole de Lyon et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour l'adaptation de leurs logements. Cela a concerné 217 logements de propriétaires occupants en 2015.

Enfin, il faut préciser qu'au-delà de l'adaptation des logements, le maintien à domicile est également favorisé par le développement des services à domicile : livraison de repas, aides médicales personnalisées etc.

Source : Métropole de Lyon et Nova 7, « L'offre d'habitat pour les personnes âgées dans l'agglomération lyonnaise », décembre 2015

L'habitat regroupé / partagé : des solutions complémentaires pour le maintien dans le logement autonome

Entre l'hébergement dans les établissements sociaux/médico-sociaux et le maintien à domicile, de nouvelles formes d'habitat ou de manières d'habiter permettent aux personnes âgées de vivre dans un logement privé adapté. Parmi les dispositifs existants, nous pouvons citer :

- **Les résidences services seniors** qui appartiennent à des groupes privés. Ces résidences proposent selon les modèles, des appartements privatifs en accession ou à la location. Essentiellement situés proche des commodités des centres-villes, les logements sont adaptés aux personnes âgées et la résidence propose des services qui leur sont dédiés ;
- **La colocation intergénérationnelle** est une solution permettant à une personne âgée de louer une chambre à un étudiant. La constitution du binôme crée une présence bienveillante pour la personne âgée et permet à l'étudiant de se loger dans le parc privé ;
- **L'habitat partagé participatif/collaboratif** réunit des ménages vieillissants au sein d'un projet commun. Dans le cadre d'un projet participatif, les ménages dirigent eux-mêmes leur projet immobilier ainsi que les modalités futures de son fonctionnement. Un projet collaboratif est, quant à lui, piloté par un porteur de projet qui propose un cadre au sein duquel les ménages vont élaborer leurs modalités de fonctionnement ;

- **L'habitat partagé intra familial** permet à la personne âgée de vivre à proximité d'une personne aidante (le plus souvent, un membre de sa famille). Il peut s'agir de deux appartements autonomes situés sur le même pallier d'un immeuble.

Source : Métropole de Lyon et Nova 7, « L'offre d'habitat pour les personnes âgées dans l'agglomération lyonnaise », décembre 2015

Les préconisations du PLALHPD : « Améliorer la prise en charge des besoins spécifiques des personnes âgées, personnes handicapées »

Si des solutions alternatives permettent de diversifier les possibilités de prise en charge du vieillissement et du handicap, les solutions de maintien à domicile dans le parc privé ou celles relatives à l'habitat regroupé restent des solutions onéreuses difficilement accessibles aux ménages disposant de revenus modestes.

Ainsi, le PLALHPD (action 4.3) identifie les enjeux suivants :

- accompagner les propriétaires occupant en situation de fragilité économique ou sociale dans l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap,
- accompagner les locataires du parc privé à solliciter leurs bailleurs afin que ces derniers engagent des actions d'adaptation des logements,
- caractériser une offre adaptée et dédiée à ces publics dans le parc social,
- favoriser l'accès des ménages concernés au parc social ou leur mutation au sein du parc.

ENJEUX

La prise en compte du vieillissement et du handicap

Les principaux enjeux concernant la prise en compte des ménages vieillissants et les situations de handicap sont :

- > Le développement de solutions alternatives aux établissements sociaux et médico-sociaux,
- > L'adaptation des logements dans le parc privé et dans le parc social,
- > L'accompagnement des propriétaires occupants et des locataires du parc privé dans les démarches à engager en faveur de l'adaptation des logements,
- > L'accès des personnes et des ménages au logement du parc social adaptés,
- > La recherche de solutions innovantes complémentaires destinées à accompagner le maintien à domicile.

Les personnes en souffrance psychique

80% des personnes en souffrance psychique ne nécessitent pas de vivre en milieu spécialisé

80% des personnes concernées par des troubles de santé mentale sont aujourd'hui soignées en dehors de l'hôpital et ne nécessitent pas de vivre en milieu spécialisé. Pour autant, il leur est difficile de trouver – et de conserver – un logement à l'heure où les maladies psychiques, encore peu connues et souvent mal perçues, peuvent être sources de discrimination.

Il importe donc de favoriser leur intégration ou leur maintien dans des logements « banalisés », tout en aidant les acteurs de terrain dans la prise en compte de ces situations sensibles pour la famille ou le voisinage.

Source : Métropole de Lyon, Blog « Santé psychique et logement »

Prendre en charge les personnes en souffrance psychique, un partenariat engagé depuis 2002 entre la Métropole de Lyon et l'État

Pour assurer le droit au logement des ménages en souffrance psychique, la Métropole de Lyon, l'État et les bailleurs sociaux se mobilisent depuis 2002 dans le cadre d'une démarche partenariale destinée à favoriser l'accès et le maintien de ces personnes dans le logement. La démarche se donne pour objectifs de :

- proposer aux territoires des solutions en faveur d'une gestion collective des situations et un accompagnement dans la construction de réponses locales aux problèmes de santé psychiques dans le logement,
- mettre à disposition des acteurs de terrain les outils et les modes opératoires nécessaires à la mise en réseau des partenaires autour de l'accès et du maintien dans le logement des personnes en souffrance psychique,
- prévenir les situations d'urgence par un travail en amont.

Dans le prolongement de ces premières démarches, les acteurs locaux ont réaffirmé leur volonté de travailler ensemble, avec la signature de la convention « Santé Psychique et Logement » en avril 2013.

Ce nouveau cadre partenarial associe les élus des collectivités, les bailleurs et gestionnaires de logements, les professionnels du secteur social et médico-social, les professionnels de la psychiatrie, les associations et les familles d'usagers. Il se donne pour objectifs de :

- favoriser leur action commune en faveur de la prise en charge des personnes en souffrance psychique dans leur accès ou leur maintien dans le logement,
- définir des modes opératoires pour intervenir le plus en amont possible et également gérer au mieux les situations de crise,
- adapter les gammes de logements aux problématiques rencontrées par certains ménages qu'il s'agisse de personnes isolées ou de familles.

Les actions déjà engagées

La signature en 2013 de la convention « Santé Psychique et Logement », a constitué une étape importante dans la mise en réseau des acteurs.

A ce jour, 15 instances de coordination opérationnelle ont été mises en place au sein de la Métropole de Lyon et 180 professionnels ont bénéficié d'une formation.

Cette dernière se donnait pour objectif de fédérer les professionnels autour d'une connaissance partagée relative :

- aux enjeux liés à la souffrance psychique,
- aux dispositifs de logement et d'hébergement,
- aux actions sociales et médico-sociales.

La Métropole de Lyon a également rédigé le guide « Santé Psychique et Logement », fruit d'un travail collaboratif entre élus, associations d'usagers, bailleurs sociaux et professionnels de la psychiatrie, du social et médico-social.

Les préconisations du PLALHPD : « Assurer l'accompagnement des publics présentant des problématiques de santé psychique vers et dans le logement »

Afin de renforcer et améliorer la prise en charge des personnes en souffrance psychique en faveur de leur accès et leur maintien dans le logement, le PLALHPD (action 4.2) confirme les actions déjà engagées et préconise de :

- développer une culture commune aux différents partenaires (villes, bailleurs, services de soins...) afin d'améliorer leur connaissance réciproque ainsi que celle des publics concernés,
- renforcer les réseaux et les dispositifs déjà en place sur les territoires, par exemple les Conseils Locaux en Santé Mentale,
- développer sur les territoires volontaires de nouveaux dispositifs de coordination,
- favoriser le travail en réseau,
- optimiser et actualiser les outils et les modes opératoires existants afin de favoriser leur appropriation,
- développer une offre de logements favorisant l'insertion des personnes en souffrance psychique (notamment par le développement de résidences d'accueil, de foyers spécialisés ou de logements accompagnés),
- assurer l'accompagnement des publics concernés vers et dans le logement par un renforcement de la mise en réseau des acteurs du logement et de la santé et par une qualification des professionnels de l'accueil et de l'hébergement à ces problématiques spécifiques.

ENJEUX

Les personnes en souffrance psychique

Les principaux enjeux concernant la prise en compte des ménages en souffrance psychique sont :

- > L'insertion et le maintien des personnes en souffrance psychique dans le logement,
- > La mise en réseau et la formation des acteurs,
- > Le développement de dispositifs de coordination,
- > L'optimisation des outils existants et le développement de nouveaux outils,
- > Le développement d'une offre de logements adaptés.

L'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

À l'échelle de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône, la prise en compte des besoins spécifiques des gens du voyage est portée par un schéma qui leur est dédié. Celui actuellement en vigueur arrive à échéance en 2017. Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente en la matière et est associée aux côtés de l'État et du Conseil départemental du Rhône à l'élaboration d'un nouveau schéma qui couvrira la période 2018-2024.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2011-2017 prévoit sur le territoire de la Métropole de Lyon la réalisation de 21 aires d'accueil pour le passage ou le séjour, réparties sur 24 communes, ce qui représente un potentiel de 418 places. Par ailleurs, une des orientations du schéma préconise le renforcement et le développement des actions en faveur de la sédentarisation des ménages.

85% des objectifs du schéma d'accueil des gens du voyage sont réalisés

Au 30 avril 2016, la Métropole de Lyon compte 18 aires d'accueil en fonctionnement dont trois intercommunales (Lyon 7^e/Feyzin, Vaulx-en-Velin/Villeurbanne et Francheville/Sainte-Foy-Lès-Lyon). Seules trois aires ne sont pas encore réalisées ou réhabilitées : Lyon 5^e, Oullins et Givors. Cette dernière devrait être mise en service au cours de l'année 2017 avec 20 places supplémentaires. Cela portera la capacité totale à 376 places à l'échelle de la Métropole de Lyon ce qui représentera 90% des objectifs prévus sur la période 2011-2017 par le schéma départemental.

De plus, la Métropole a cofinancé deux aires de grand passage hors de son périmètre, à Lentilly et Saint-Laurent-de-Mure.

Une forte pression sur les aires d'accueil qui soulève l'enjeu du relogement des ménages sédentaires

La gestion des aires d'accueil est confrontée à la pression de certaines familles qui demandent à s'installer d'une manière plus durable.

Sur la période 2013-2015, 1 364 ménages ont été accueillis ce qui représente 1 637 séjours. Sur la seule année 2015, une dizaine d'aires d'accueil ont été occupées à plus de 90%. La tendance est à l'allongement de la durée des séjours depuis 2010 : une moyenne de 93 jours en 2015, contre 63 jours en 2010.

Ces forts taux d'occupation soulèvent la question du relogement pour certaines familles sédentarisées sur les aires d'accueil.

Le développement d'une offre d'habitat spécifique destinée aux gens du voyage sédentarisés

La gestion des aires d'accueil est étroitement liée au relogement des familles qui souhaitent s'installer durablement sur le territoire.

Afin de répondre aux besoins de relogement des gens du voyage, le schéma départemental identifie ainsi plusieurs leviers d'actions :

- la réalisation d'opérations de logements spécifiques (entre 190 et 220 logements),
- la mobilisation du logement ordinaire,
- la réalisation de terrains familiaux (entre 80 et 90 places) destinés à la sédentarisation des ménages.

Actuellement, 135 PLAI adaptés et 57 terrains familiaux ont été livrés et 44 PLAI adaptés sont en cours. Par ailleurs, la signature en 2013 du protocole d'habitat spécifique dans le cadre du PLALHPD s'est donnée pour objectif d'accroître le nombre de logements familiaux. Sur un objectif annuel de 50 logements, 30 ciblent le relogement des gens du voyage.

Des actions de relogement à poursuivre

Des relogements ont déjà été effectués concernant des groupes sédentarisés sur certaines aires d'accueil. Sur les 200 ménages identifiés par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2003-2009, 192 ont été relogés et 50 le seront dans le cadre d'opérations en cours sur les communes de Vénissieux (22 ménages), Lyon (14 ménages), Décines-Charpieu (20 ménages) et Vaulx-en-Velin (2 ménages). Par ailleurs, depuis 2013, 23 ménages ont pu accéder à un logement de droit commun via le contingent de réservations de la Métropole de Lyon.

Dans le cadre du schéma départemental 2011-2017, 70 à 100 ménages sédentarisés ont été identifiés.

Le futur schéma relatif à l'accueil des gens du voyage pour la période 2018-2024 réactualisera le recensement des besoins et définira de nouveaux axes stratégiques en matière de gestion des aires d'accueil et de relogement des gens du voyage.

Les aires d'accueil des gens du voyage en service à l'échelle de la Métropole de Lyon (au 30/04/2016)

	Nombre de places
Les aires de passage	
Chassieu	26
Craponne	10
Ecully	16
Lyon 9	16
Neuville-sur-Saône	10
Rillieux-la-Pape	20
Sainte-Foy-Lès-Lyon / Francheville	(10 places) 20
Saint-Genis-Laval	16
Vaulx-en-Velin / Villeurbanne	(20 places) 46
Les aires de séjour	
Bron	20
Calluire-et-Cuire	16
Corbas	10
Dardilly	16
Grigny	10
Lyon 7 / Feyzin	(36 places) 52
Meyzieu	16
Saint-Priest	16
Vénissieux	20
Ensemble de la Métropole de Lyon	356

Source : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2011-2017 / Métropole de Lyon

ENJEUX

Les personnes en souffrance psychique

Les principaux enjeux concernant l'accueil et la prise en charge des gens du voyage sont les suivants :

- > L'aménagement ou la réhabilitation des trois aires d'accueil identifiées dans le schéma départemental 2011-2017,
- > La réponse aux demandes de sédentarisation dans un souci de gestion et de fluidité des aires d'accueil existantes,
- > La production d'une offre adaptée pour le relogement des ménages sédentarisés,
- > L'insertion sociale et professionnelle des ménages.

Le logement des jeunes et des étudiants

Favoriser l'insertion des jeunes à travers le logement

L'accès au logement est un élément fondamental du processus d'accès des jeunes à leur indépendance et l'une des clés d'une insertion réussie. Si la majorité parvient à se loger de manière autonome, le cumul de difficultés connues par certains (faibles ressources, précarité, mobilité géographique) constitue un frein pour l'accès à un logement. Par ailleurs, les jeunes ne forment pas une catégorie homogène et regroupent des statuts pouvant s'additionner, tels que les étudiants, les jeunes actifs, les chômeurs, les jeunes accompagnés par les missions locales, les jeunes sortant de prison, ...

Ainsi, au-delà de l'offre dédiée spécifiquement aux étudiants (traitée dans la section suivante), la Métropole de Lyon intègre la question du logement des jeunes aux politiques qu'elle mène en faveur des publics spécifiques. Il s'agit de développer une offre de logement adaptée et de veiller à la prise en compte de ce public dans les dispositifs d'accès et de maintien dans le logement.

Pour ce faire, le Comité Technique du Logement des Jeunes, piloté par la Métropole, permet l'animation d'une démarche partenariale et la coordination sur son territoire des acteurs qui interviennent dans ce cadre.

Il permet en outre la déclinaison de plans d'actions et de stratégies collectives inscrites dans la fiche action (4.4) du PLALHPD :

- identifier et qualifier les besoins,
- intégrer la question du logement des jeunes aux actions de droit commun,
- mutualiser les pratiques,
- expérimenter des actions spécifiques, notamment en terme d'offre et de dispositifs d'accès.

La Métropole compte près de 270 000 jeunes de 18 à 29 ans

En 2012, près de 270 000 jeunes âgés de 18 à 29 ans, vivent dans la Métropole de Lyon dont 165 000 jeunes de moins de 25 ans.

Si une majorité de ces jeunes est inscrite dans un parcours universitaire, 175 400 sont actifs et 36 400 sont demandeurs d'emploi. Ainsi, en 2012, le taux de chômage des moins de 25 ans était de 20% au sein de la Métropole de Lyon, contre 13% pour le reste de la population.

Source : Tableau de bord sur le logement des jeunes - URAHJ Rhône-Alpes / Métropole de Lyon, septembre 2015

La Métropole de Lyon compte plus de 192 000 T1/T2, essentiellement dans le parc privé

Les petits logements, T1/T2 sont particulièrement attractifs pour les jeunes en raison de leurs plus faibles ressources.

En 2012, la Métropole de Lyon compte 155 735 petits appartements (T1/T2) dans le parc privé. Ils sont davantage représentés dans le Centre (39,1% du parc collectif) qui accueille plus de 76% du stock recensé sur l'ensemble du territoire.

En 2014, le parc locatif social enregistre 36 402 T1/T2, eux aussi localisés essentiellement dans le secteur Centre (20 901 logements).

Nombre d'appartements T1/T2 et part sur l'ensemble du parc

	Parc privé (en 2012)		Parc social (en 2014)	
	Nombre de T1/T2	Part sur le parc total	Nombre de T1/T2	Part sur le parc total
Centre	118 955	39,1%	20 901	33,2%
Rhône Amont	5 336	22,8%	3 162	22,7%
Porte des Alpes	5 267	15,5%	2 648	23,2%
Portes du Sud	5 312	18,9%	3 466	20,8%
Lônes et CR	7 716	21,1%	2 326	20,0%
Val d'Yzeron	3 568	26,3%	745	25,7%
Ouest Nord	2 388	23,6%	654	22,9%
Plateau Nord	5 186	19,7%	1 924	18,7%
Val de Saône	2 006	23,7%	576	17,9%
Métropole de Lyon	155 735	32,6%	36 402	33,6%

Source : Insee RP 2012 pour les données sur le parc privé ; RPLS 2014 pour les données sur le parc social

Des niveaux de loyers environs trois fois plus élevés dans le parc privé

En moyenne, à l'échelle de la Métropole, le prix moyen au m² pour un studio ou un T1 était de 15,8 € dans le parc privé (CLAMEUR 2012-2013) contre 5,74 €/m² dans le parc social (EPLS 2014), soit un écart de près de 10€/m² qui se répercute nécessairement sur l'effort mensuel à réaliser par le locataire.

Source : Tableau de bord sur le logement des jeunes - URAHJ Rhône-Alpes / Métropole de Lyon, septembre 2015

La nécessité d'accompagner les jeunes dans l'accès et le maintien dans le logement

Au-delà des dispositifs spécifiques dédiés aux étudiants, l'accès à un logement peut s'avérer difficile pour certains jeunes, les confortant ainsi dans une situation de fragilité.

En effet, si une majorité parvient à se loger dans le parc privé - avec notamment le recours à la colocation qui concerne près de 40 000 jeunes en 2012 (+25% par rapport à 2007) - certains jeunes connaissent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans le logement.

Plusieurs indicateurs permettent d'illustrer cette situation. Le tableau de bord 2015 sur le logement des jeunes (URAHJ Rhône-Alpes/Métropole de Lyon) indique tout d'abord que près de 290 jeunes vivaient dans une habitation mobile ou seraient sans domicile fixe à l'échelle de la Métropole de Lyon. Ensuite, sur la seule année 2014, près de 2 000 jeunes ont sollicité la Maison de la Veille Sociale pour bénéficier d'une solution d'hébergement ou de logement accompagné et 1 912 personnes ont appelé le 115 afin de bénéficier d'une mise à l'abri immédiate.

Enfin, la même année près de 3 000 jeunes ont été aidés par le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) et les services logement de l'agglomération lyonnaise.

Près de 2 700 places dédiées aux jeunes dans les structures et dispositifs d'hébergement

2 653 places sont dédiées aux jeunes dans les structures ou dispositifs d'hébergement et de logement accompagné. La majorité (76%) des places se situe en foyers de jeunes travailleurs ou en résidences sociales. Le reste des places réservées se partage entre les dispositifs de sous-location (15%) et plus modestement l'hébergement d'urgence et d'insertion (9%).

Plus de 1 600 jeunes pris en charge en 2014 sur orientation de la Maison de la Veille Sociale

En 2014, suite au diagnostic social de la MVS, 1 625 jeunes ont été pris en charge dans les dispositifs d'hébergement et de logement accompagné. 1 068 personnes ont été admises dans les structures d'hébergement d'urgence (avec une durée moyenne de séjour d'un mois et demi) et 333 personnes ont été admises en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (avec une durée moyenne de séjour oscillant entre 6 et 14 mois).

61 personnes ont été orientées dans des Foyers de jeunes travailleurs ou des résidences sociales sachant que ces dernières ont accueilli un total de 3 372 jeunes sur l'ensemble de l'année 2014 avec 1991 arrivées au cours de l'année.

La demande d'hébergement en 2014 sur le périmètre de la MVS

	Nombre de demandes
Appel au 115	1 912
Diagnostic social MVS	2 171

Source : Tableau de bord sur le logement des jeunes - URHAJ Rhône-Alpes / Métropole de Lyon, septembre 2015

L'offre de logement et d'hébergement dédiée aux jeunes sur le périmètre de la MVS (hors logement étudiant)

	Nombre de places	Répartition
Hébergement d'urgence	90	3%
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (moins de 25 ans)	153	6%
Places en Allocation de logement temporaire (ALT)	110	4%
Logements en sous-location	300	11%
Foyers de jeunes travailleurs ou résidences sociales habitat des jeunes	2 000	76%
Total des places	2 653	100%

Source : Tableau de bord sur le logement des jeunes - URHAJ Rhône-Alpes / Métropole de Lyon, septembre 2015

Les réponses obtenues en 2014 suite au diagnostic de la MVS

	Nombre de personnes prises en charge
Urgence et mise à l'abri	1 068
CHRS	333
Logement ALT	84
FJT et résidences sociales	61
Sous-location	79
Total	1 625

Source : Tableau de bord sur le logement des jeunes - URHAJ Rhône-Alpes / Métropole de Lyon, septembre 2015

■ L'offre dédiée aux étudiants

En 2014, les étudiants représentent plus de 10% de la population de la Métropole de Lyon et continuent de progresser

En 2014, la Métropole de Lyon accueillait environ **144 000 étudiants** (soit plus de 10% de la population). **Leurs effectifs progressent de +1,5% par an** (contre 0,7% à l'échelle de la France). Il est estimé qu'en 2022, la population étudiante atteindra 155 000 personnes.

Source : Grand Lyon, Le logement des étudiants dans l'agglomération lyonnaise, septembre 2014.

En 2010, 45% des étudiants vivaient chez leurs parents et 17% dans le parc dédié

En 2010, environ 45% des étudiants de la Métropole de Lyon vivaient chez leurs parents et 35% dans le parc locatif privé traditionnel. Ainsi, on estime que 17% des étudiants étaient logés dans le parc locatif dédié : 8% dans les résidences étudiantes privées, 5% dans le parc du Crous et 4% dans les résidences des grandes écoles.

(Cette estimation a été réalisée sur la base de 127 595 étudiants au regard du nombre de logements existants.)

Source : Sémaphores, Latitude Étudiante Conseil, Etude relative aux logements pour étudiants et pour chercheur du projet Lyon Cité Campus, novembre 2010

Une offre de près de 30 000 logements dédiée aux étudiants

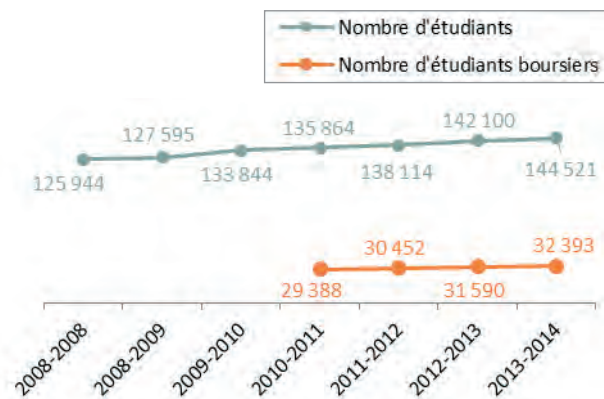
En septembre 2014, le parc de logements destiné aux étudiants compte près de 30 000 logements répartis de la manière suivante :

- 15 000 dans les résidences privées (50,6% du parc global),
- 6 895 places dans le parc du Crous (23,2% du parc global),
- 4 958 places dans les résidences des grandes écoles (16,7% du parc global),
- 1 681 places dans les logements sociaux étudiants (5,7% du parc global).

Source : Grand Lyon, Le logement des étudiants dans l'agglomération lyonnaise, septembre 2014.

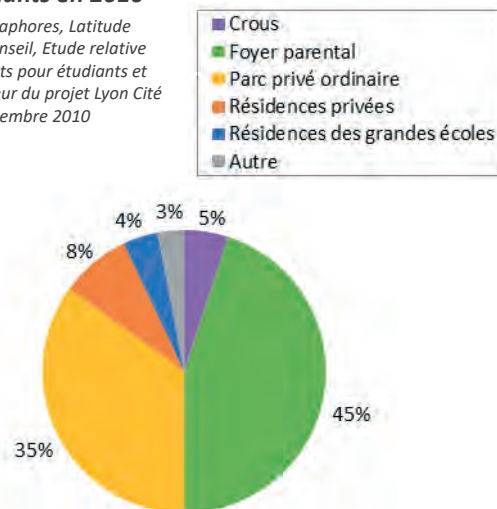
Evolution du nombre d'étudiants à l'échelle de la Métropole de Lyon

Source données : Atlas régional, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - DGESIP/DGRI-SIES



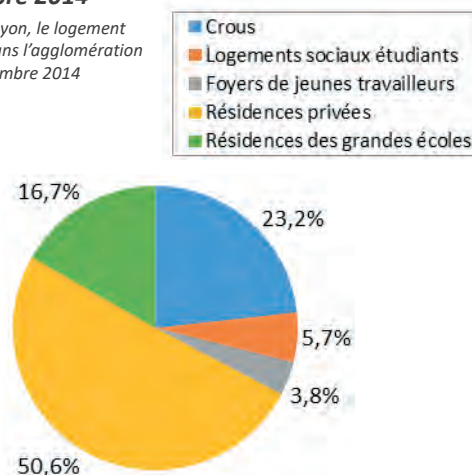
Estimation des modes de logements des étudiants en 2010

Source : Sémaphores, Latitude Étudiante Conseil, Etude relative aux logements pour étudiants et pour chercheur du projet Lyon Cité Campus, novembre 2010



Composition du parc de logements étudiants en septembre 2014

Source : Grand Lyon, Le logement des étudiants dans l'agglomération lyonnaise, septembre 2014

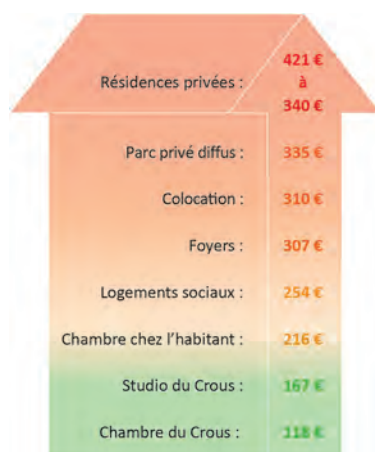


Des efforts mensuels pouvant tripler selon les solutions de logements

L'effort mensuel d'un étudiant exprime le montant du loyer qui reste à sa charge une fois ses aides potentielles déduites (APL ou ALS). A l'échelle de la Métropole de Lyon, cet effort mensuel varie de manière significative selon les solutions de logements. L'effort mensuel moyen le plus bas est 3,5 fois moins important que l'effort mensuel le plus élevé.

Les solutions de logement les plus économiques se situent dans le parc du Crous avec un effort mensuel moyen situé entre 118 et 167 euros. Ils contrastent fortement avec les efforts mensuels nécessaires pour se loger dans le parc privé.

Efforts mensuels moyens selon les types de logements étudiants



Source : Latitude, étude sur le logement étudiant dans l'agglomération lyonnaise, juillet 2014

Les résidences étudiantes : principalement portées par le secteur privé

L'offre spécifique dédiée aux étudiants est portée par des organismes privés, publics ou associatifs. La Métropole de Lyon accueille plus de 260 résidences destinées aux étudiants. Parmi elles :

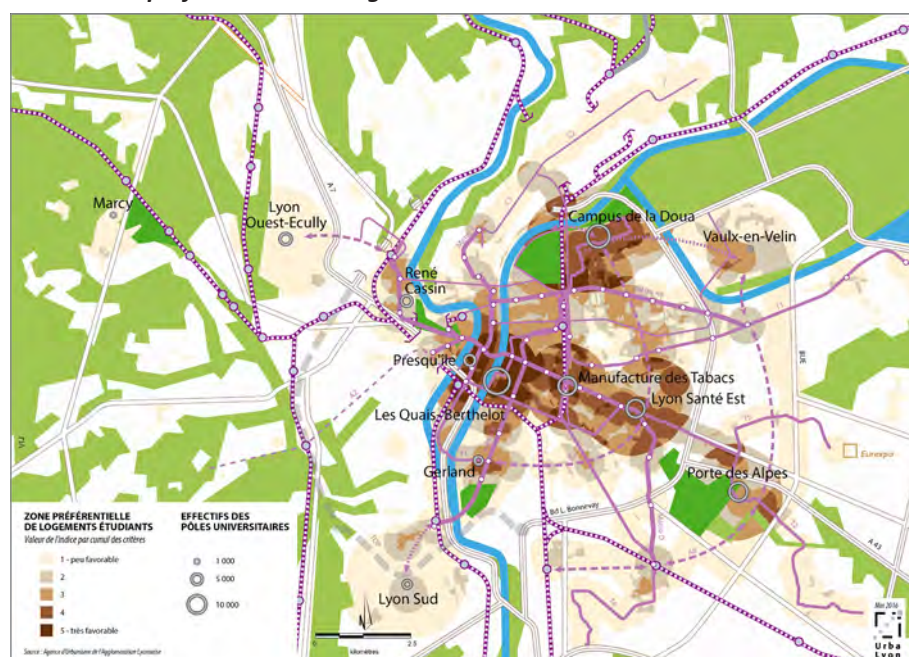
- plus de 150 sont gérées par des organismes privés (Cardinal Campus, Nexity, Gestetud, Studélite, Immo de France... sont les gestionnaires les plus représentés).
- une cinquantaine est gérée par le secteur associatif (notamment MFR, UNME, Habitat Jeunes...)
- près d'une soixantaine est gérée par le secteur public (principalement le Crous Lyon-Saint-Etienne).

Une forte pression de la demande dans le parc du Crous qui impacte les choix universitaires des étudiants

A la rentrée 2013-2014, le Crous a comptabilisé 32 000 boursiers à l'échelle de la Métropole de Lyon. Au préalable, 40 000 boursiers ont déposé une demande de logement. En 2012, 11,5% d'étudiants boursiers ont renoncé à venir étudier dans la Métropole de Lyon faute de moyens pour se loger.

A la rentrée 2014, le Crous proposait 6 895 places en résidences universitaires et logeait 4,8% des étudiants de la Métropole de Lyon, contre 8,5% des étudiants à l'échelle nationale.

Localisation préférentielle des logements étudiants



Source : Métropole de Lyon, Université de Lyon

Les objectifs de production du Scot et du Schéma de Développement Universitaire

Le Scot de l'agglomération lyonnaise, approuvé en décembre 2010, préconise de produire environ 1 000 logements par an à l'horizon 2030, dont 30% dans le parc social.

Par ailleurs, le Schéma de Développement Universitaire indique à sa date de validation (2010) que les besoins sont estimés à plus de 35 000 logements étudiants. Il préconise le développement d'une offre nouvelle sur des secteurs stratégiques en lien avec la localisation des établissements universitaires et leur accessibilité en transports en commun. La cartographie des localisations prioritaires a été actualisée en 2016.

Un renforcement des partenariats pour dynamiser la production de logements étudiants

La production de logements destinés aux étudiants bénéficie depuis plusieurs années des politiques menées notamment par l'État, la Région et la Métropole de Lyon. Différents partenariats se sont ainsi succédés.

Le plan Lyon Cité Campus (2008) : il s'agit d'un vaste programme de rénovation urbaine figurant parmi les 10 projets retenus par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le cadre de l'Opération Campus. Deux campus ont été retenus (Charles Mérieux et LyonTech-la Doua). Structuré en une trentaine d'opérations, le projet se donne pour objectif de réhabiliter le patrimoine immobilier universitaire et de réaliser de nouvelles constructions. Le contrat de plan État-Région (CPER) 2010-2015 a également encouragé le développement de l'offre en apportant d'importants financements aux opérations gérées par le Crous.

Le plan 40 000 logements : en 2012, le gouvernement s'est engagé dans la production de 40 000 logements étudiants en France à l'horizon 2017. La mise en œuvre de ces objectifs passe par la relance des opérations campus et l'inscription de la production de logements étudiants dans les CPER. À la rentrée 2014, l'offre dédiée

aux étudiants a progressé de 415 places dans le parc du Crous, de 182 places dans le parc locatif social et de 550 places dans les résidences privées.

Le CPER 2015-2020 : en accord avec les objectifs du gouvernement, le contrat de plan État-Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient financièrement la production de logements sociaux étudiants. Le CPER se donne ainsi pour objectif d'accélérer quantitativement et qualitativement la production de logements sociaux étudiants sur la Métropole de Lyon pour atteindre 4 400 logements à l'horizon 2018 et 6 000 logements en 2020.

Au niveau local, une convention cadre partenariale a été signée en 2016 avec les différents acteurs et financeurs afin d'appliquer de manière coordonnée l'ensemble de ces plans et mobiliser l'ensemble des enveloppes financières disponibles afin d'atteindre les objectifs ambitieux de production. Ce partenariat, unique en France, rassemble l'ensemble des financeurs (État, Rectorat, Région, Métropole de Lyon, Université de Lyon, le CROUS et Bailleurs sociaux (ABC HLM)).

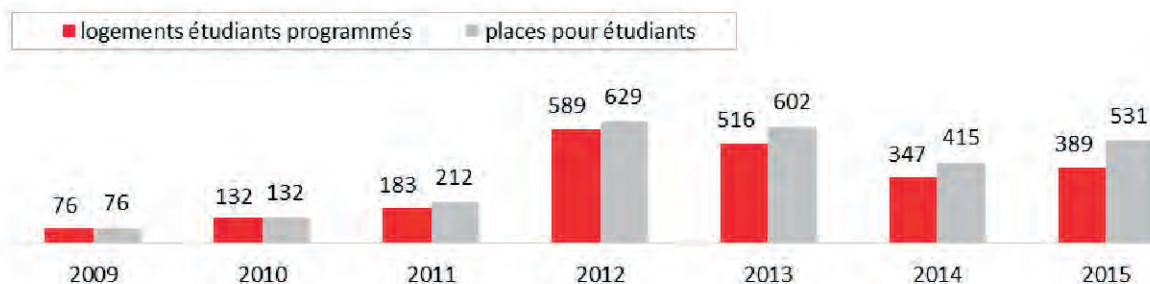
Une progression de l'offre dans le parc du Crous et dans le parc de logement social étudiant, gérée par les bailleurs sociaux et dans les résidences privées

Le financement des logements locatifs sociaux destinés aux étudiants a significativement progressé sur l'ensemble de la période 2009-2015. Au total cela représente 2 232 logements dont une majorité financés en PLS (88% contre 8% de PLUS et 4% de PLAI). Cette nouvelle offre représente 2 597 places dédiées aux étudiants.

Par ailleurs, le rythme de financement s'est intensifié ces dernières années. En moyenne, 140 logements par an étaient financés sur la période 2009-2011 contre une moyenne de 545 logements par an sur la période 2012-2015. Le rythme des financements est amené à s'intensifier de nouveaux avec la mise en place d'un élargissement des conditions d'octroi des aides financières aux bailleurs sociaux. Les perspectives de production devraient permettre l'atteinte de 6000 nouvelles places entre 2014 et 2020.

Programmation de logements sociaux étudiants sur la période 2009-2015

Source données : Métropole de Lyon



Une progression de la décohabitation qui renforce la demande de logements destinés aux étudiants

Avec une tendance lourde à la décohabitation, la part d'étudiants vivant au domicile parental est destinée à baisser de manière significative. Il est estimé que 45% des étudiants vivaient chez leurs parents en 2010. Ce taux est passé à 41% en 2013 avec une perspective de 38% en 2020.

A noter : sur la base d'une population comprise entre 145 000 et 150 000 étudiants, une baisse de 1 point de la population vivant au sein du domicile parental représente près de 1 500 étudiants qui chercheront à se loger dans les autres dispositifs existants renforçant ainsi la pression de la demande.

Source données : Latitude, étude sur le logement étudiant dans l'agglomération lyonnaise, juillet 2014

Perspectives d'évolution de la demande : une pression plus forte dans le parc du Crous et le parc privé diffus

La demande dans le parc du Crous est destinée à augmenter sous les effets de la progression du nombre d'étudiants boursiers. L'offre proposée par les bailleurs sociaux suit la même tendance.

La demande de location dans le parc privé diffus est également destinée à progresser. D'une part, ce parc absorbe la demande des étudiants qui n'ont pu se loger dans le parc dédié. D'autre part, la demande s'intensifie envers les grands logements (T3-T4 et plus) avec le développement de la colocation.

Cette dernière se développe pour des raisons économiques mais également pour des raisons plus subjectives (la création de lien social par exemple). Ainsi, les possibilités de colocation se développent dans le parc du Crous (227 logements du T2 au T5), dans les résidences écoles et, de manière plus limitée, dans les résidences privées.

Par ailleurs, depuis 2012, l'AFEV développe avec deux bailleurs (EMH et Alliade) des « kaps » (colocations solidaires) réunissant 91 jeunes répartis dans quatre communes de la Métropole et 5 quartiers politiques de la ville : quartier des Buers et du Tonkin à Villeurbanne, quartier de la Saulaie à Oullins, quartier Langlet Santy à Lyon 8, quartier Vernay-Verchères à Vaulx-en-Velin.

Source données : Latitude, étude sur le logement étudiant dans l'agglomération lyonnaise, juillet 2014

Le marché des résidences privées est équilibré et est voué à se stabiliser à court terme

Le marché des résidences privées est particulièrement concurrentiel. L'offre y est conséquente et variée. Au regard du développement de solutions alternatives (colocations par exemple), la demande dans les résidences devrait vraisemblablement se stabiliser.

La demande dans les résidences écoles et les foyers devrait également marquer le pas. La première cible une population étudiante « captive », par conséquent, la demande évolue en fonction de la disponibilité de l'offre.

Les solutions de logements en foyers de jeunes travailleurs restent marginales et font l'objet de demandes très spécifiques.

Source données : Latitude, étude sur le logement étudiant dans l'agglomération lyonnaise, juillet 2014

Les préconisations du PLALHPD : « améliorer la prise en charge des besoins spécifiques des jeunes »

Afin de renforcer et d'améliorer l'accès et le maintien des jeunes dans le logement, le PLALHPD confirme les actions déjà engagées dans le précédent PDALPD, à savoir :

- un renforcement de la connaissance des acteurs contribuant au logement des jeunes,
- l'étude et l'organisation des besoins d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes sur les questions de logement,
- le soutien de la programmation de résidences étudiantes, d'opérations innovantes et de petits logements accessibles dans le parc social,
- la poursuite des actions de mobilisation des chambres chez l'habitant,
- la mise en place de passerelles entre la prise en charge des jeunes au titre de la prévention spécialisée et les dispositifs d'hébergement ou de logement accompagné afin d'assurer leur insertion par le logement.

ENJEUX

Le logement des jeunes et des étudiants

Les principaux enjeux concernant le logement des jeunes et des étudiants sont les suivants :

- > Le renforcement de la connaissance des acteurs œuvrant dans le domaine du logement des jeunes et des étudiants,
- > L'évaluation des besoins concernant l'hébergement des jeunes,
- > La fluidité des parcours de l'hébergement vers le logement dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle,
- > L'information et l'orientation des jeunes et des étudiants dans leur parcours lié au logement,
- > Le développement de l'offre de logements destinée aux étudiants,
- > La production de petites typologies de logements dans le parc social,
- > Le développement de solutions alternatives : mobilisation des chambres chez l'habitant, colocation intergénérationnelle (lien avec les enjeux du vieillissement).

La Kolocation à projet solidaire (Kaps)

La kolocation à projet solidaire est une forme innovante permettant à des jeunes de vivre en colocation tout en s'engageant dans la vie locale de leur quartier d'habitation.

« Les Kaps reposent sur un principe simple : à chaque colocation correspond une action de solidarité menée avec les habitants, pour favoriser le vivre ensemble. [...] La colocation permet à des jeunes de se retrouver avec d'autres partageant cette même volonté d'engagement et de solidarité et de vivre une expérience collective unique, qui contribue fortement à leur autonomisation, dans un cadre de convivialité, de création d'un réseau social citoyen ».

Source : Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, www.afev.fr

ENJEUX

5.5. Les ménages aux besoins spécifiques

Au-delà des réponses apportées par le logement ordinaire dans le parc privé et dans le parc social, les besoins spécifiques de certains ménages nécessitent la mise en place de dispositifs adaptés afin d'assurer leur accès et maintien dans le logement.

Les besoins spécifiques des ménages renferment de multiples problématiques (d'ordre économique, social ou de santé) qui ne peuvent trouver des réponses dans le logement dit « classique ».

Les réponses apportées poursuivent deux objectifs. Il s'agit, d'une part, d'assurer l'insertion des ménages les plus fragiles à travers leur parcours dans le domaine du logement. C'est pourquoi la fluidité des dispositifs constitue un axe d'intervention essentiel afin d'assurer les transitions de l'hébergement vers le logement accompagné, puis vers le logement autonome.

D'autre part, la prise en compte des besoins spécifiques des ménages nécessite de considérer leurs situations tout au long de leur parcours de vie : de l'insertion des jeunes à la prise en charge des ménages vieillissants en passant par la prise en compte des situations liées au handicap ou à la souffrance psychique.

Selon les situations, les réponses apportées nécessitent la mobilisation d'une multiplicité d'acteurs qu'il convient de mettre en réseaux afin de disposer d'une connaissance fine de la relation offre/demande. L'observation constitue ainsi un enjeu majeur afin que la collectivité puisse identifier les solutions les plus adaptées.

De nombreuses démarches ont été menées dans le cadre du PDALPD et sont confortées dans le récent PLALHPD ainsi que dans le schéma d'accueil des gens du voyage qui sera prochainement révisé. Les orientations générales de ces documents prévoient notamment :

- le renforcement des places dans les dispositifs d'accueil existants,
- une plus grande fluidité dans les parcours vers l'accès, puis dans le maintien dans le logement,
- la mise en place de solutions innovantes afin de trouver des réponses complémentaires aux solutions existantes,
- l'adaptation des logements,
- la mise en réseaux des acteurs œuvrant dans les dispositifs d'hébergement, de logement accompagné et d'habitat spécifique,
- le renforcement de l'observation.

Partie 6

Les conditions territoriales pour un développement économique ambitieux à l'échelle d'une métropole dynamique

Les mutations de l'économie

Depuis dix ans, la Métropole de Lyon a connu une croissance forte, créant richesses économiques et emplois. Profitant du processus de métropolisation et s'appuyant sur une politique d'attractivité et de développement économique volontariste et ambitieuse, la Métropole de Lyon a accru son rayonnement international et son poids dans l'échiquier des grandes métropoles européennes. Cet essor a été porté par l'ensemble de l'économie lyonnaise.

La croissance lyonnaise s'est appuyée sur un double moteur « productif » et « pré-sentiel ». D'un côté, la « sphère productive »* a poursuivi sa croissance, sous l'effet du développement de l'économie de la connaissance et de secteurs d'excellence moteurs (numérique, biotech, cleantech). Les emplois dans les fonctions métropolitaines se sont fortement développés et la métropole, comme l'ensemble des grandes aires urbaines, a connu une montée en qualification de ces actifs. Malgré le processus de tertiarisation, la métropole a conservé une base industrielle forte, qui constitue toujours une particularité parmi les grandes métropoles françaises et européennes. Si la croissance de l'emploi a été principalement le fait des activités de services aux entreprises et à la population, l'industrie continue de jouer un rôle moteur central, par ses investissements matériels et immatériels lourds et ses effets d'entraînement sur toute l'économie. Un renouvellement de ce tissu industriel a été engagé, s'appuyant notamment sur la politique des pôles de compétitivité et d'appui aux secteurs d'excellence du Grand Lyon.

* **Sphère productive** : activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes (industrie, services aux entreprises, commerce de gros et agriculture)

Parallèlement, la « sphère présentielle »* a crû encore plus fortement, sous l'effet du développement démographique, du vieillissement de la population, de l'essor des loisirs et du tourisme. S'appuyant sur une offre hôtelière renforcée, le tourisme d'affaires a poursuivi son développement, grâce à une politique d'accueil de salons et congrès offensive. Le tourisme d'agrément a véritablement pris son envol : le nombre de touristes de type « City break » augmente d'année en année.

Le développement économique de la métropole s'est appuyé sur une stratégie d'accueil des entreprises mise en place dès 2008. Cette politique, baptisée Schéma d'accueil des entreprises, permet de garantir une offre immobilière et foncière adaptée aux besoins des entreprises. Elle permet, de plus, d'assurer sa cohérence à l'échelle de la métropole et sa lisibilité vis-à-vis des investisseurs.

La croissance n'a toutefois pas bénéficié de manière équivalente et homogène à l'ensemble des territoires de la métropole. De plus, malgré son dynamisme, la crise récente n'a pas épargné le territoire. Ainsi, certaines communes ont été marquées par des pertes d'emplois industriels importantes et par une hausse régulière du nombre de demandeurs d'emplois. Ce constat soulève des enjeux forts de cohésion sociale et territoriale.

Le développement de la métropole ne s'est pas fait de manière isolée. La dynamique a également bénéficié aux territoires voisins. La création d'emplois a profité à l'ensemble de l'aire urbaine. Certaines entreprises ont quitté le centre de l'agglomération pour s'installer en périphérie. A l'inverse, 184 000 emplois de la métropole sont occupés par des actifs résidant en dehors. Les flux entre la métropole et les territoires voisins se sont accrus sur la période et ces territoires apparaissent de plus en plus interdépendants.

Ces grandes évolutions ont déjà impacté et impacteront, demain, le développement urbain de la métropole. Afin d'assurer un équilibre entre croissance économique, cohésion sociale et développement urbain durable, les défis à relever pour la métropole sont nombreux.

Ainsi, concrètement, l'image et la physionomie urbaine sont modifiées par ces évolutions. La ville doit se développer en intégrant au mieux ces nouvelles fonctions. Les évolutions rapides des modes de production de richesses (industries ou services) interrogent principalement sur :

- les stratégies et les facteurs de localisation des entreprises,
- la prise en compte des répercussions de ces mutations en termes d'emplois,
- les capacités foncières et immobilières du territoire,
- la proposition d'une offre foncière et immobilière équilibrée, riche et diversifiée,
- les types d'immobiliers à développer pour l'entreprise de demain (travail en réseau, en flux tendus...),
- la gestion, l'évolution et l'adaptation des grands secteurs et sites traditionnels d'activités,
- l'accessibilité des sites, notamment par rapport à l'organisation logistique,
- la cohabitation entre sites d'activités et zones résidentielles voisines,
- l'équilibre entre les différentes formes d'offre commerciale, répondant aux besoins de la population.

* Sphère présentielle : activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes (services aux particuliers, bâtiment, commerce de détail)

6.1

Une métropole inscrite dans la dynamique mondiale : l'essor des services et le maintien du socle industriel

Une métropole dynamique et créatrice d'emplois

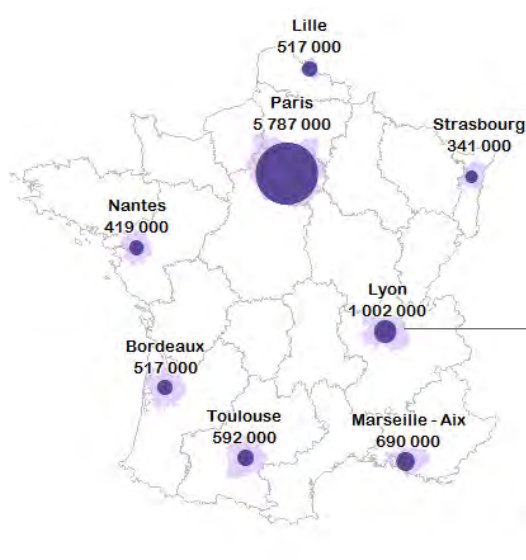
■ Près de 690 000 emplois dans la Métropole de Lyon

L'aire urbaine de Lyon, avec plus d'un million d'emplois, est le deuxième pôle d'emplois français après celle de Paris.

Avec ses 690 000 emplois, la Métropole de Lyon représente 69 % de l'emploi de l'aire urbaine de Lyon.

Les grandes aires urbaines en France métropolitaine

Source : Insee-RP 2014-Emploi total



Chiffres-clés

La métropole de Lyon : un rôle moteur dans l'aire urbaine de Lyon

L'aire urbaine de Lyon

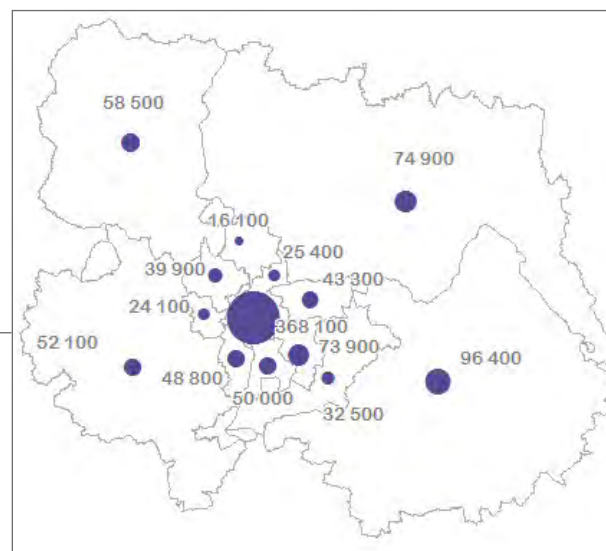
512 communes
2,2 millions d'habitants
Près d'un million d'emplois
31% de la région Auvergne-Rhône-Alpes
3,8% de la France

La métropole de Lyon

59 communes
1,3 million d'habitants
690 000 emplois
69% de l'emploi de l'aire urbaine de Lyon
60% de la population de l'aire urbaine de Lyon

L'emploi par grands territoires dans l'aire urbaine de Lyon

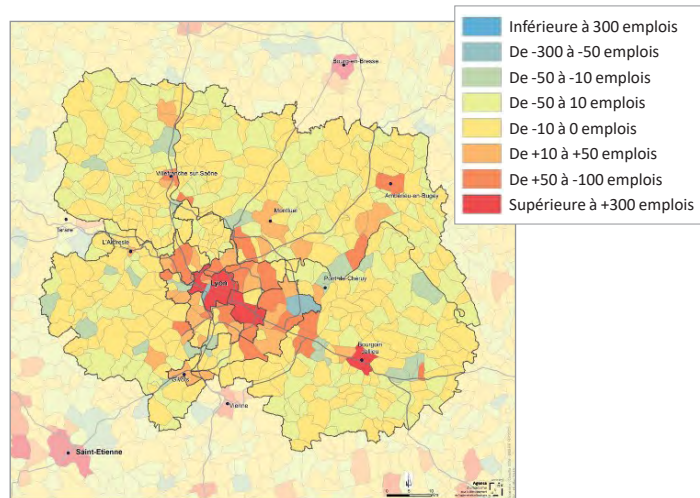
Source : Insee-RP 2014-Emploi total



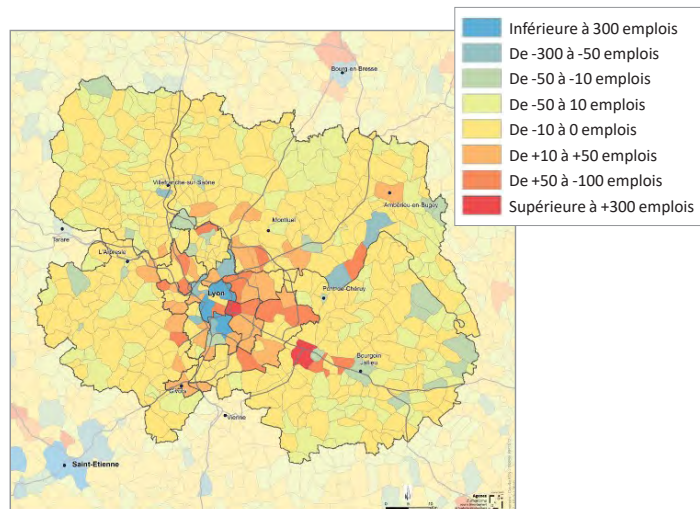
Des dynamiques d'emploi qui profitent à la métropole lyonnaise

1990-1999 Stagnation de l'emploi sur la métropole, croissance en première et deuxième couronnes

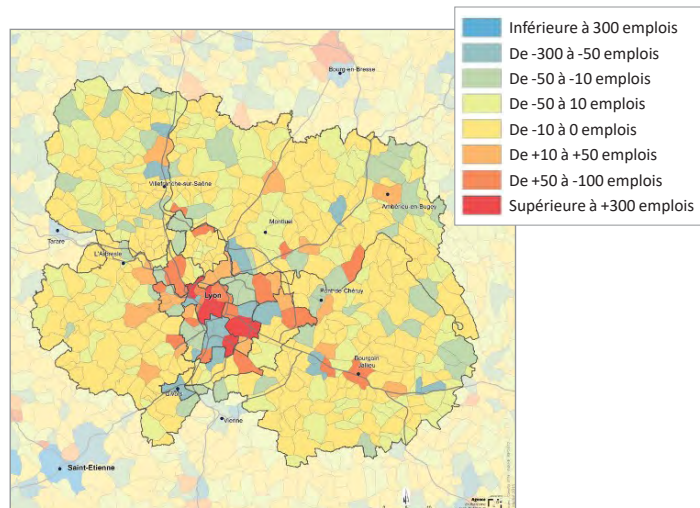
- Métropole de Lyon : 0%/an.
- Périurbanisation économique à l'œuvre : croissance annuelle de l'emploi de +4% dans le territoire CCEL-Ozon, +2% dans l'Ain, le Nord Isère et l'Ouest lyonnais et +1% dans le Beaujolais.
- L'emploi stagne dans la métropole et diminue de -1%/an dans le Centre.
- Développement des sites d'activités de première et deuxième couronnes (métropole de Lyon), ainsi que de quelques grands sites au sein de l'aire métropolitaine (Parc de Chesnes, Pipa...).

**1999-2007** Croissance généralisée de l'emploi, regain de la métropole

- Métropole de Lyon : +2%/an.
- Croissance quasi généralisée de l'emploi dans l'ensemble de l'aire urbaine.
- La métropole retrouve son dynamisme, en particulier grâce au développement de l'emploi de services aux entreprises et aux particuliers. Croissance annuelle de +2%.
- Les territoires voisins poursuivent leur développement avec des évolutions d'emploi dans la moyenne de l'aire urbaine.

**2007-2012** Une croissance de l'emploi modérée sur l'aire urbaine, mais des disparités territoriales

- Métropole de Lyon : +1%/an
- A quelques exceptions près, la croissance ralentit sur l'aire urbaine. Des disparités marquées apparaissent entre les territoires plus industriels et les pôles tertiaires.
- La métropole connaît une évolution dans la moyenne de l'aire urbaine.
- Les territoires Ouest nord, Porte des Alpes et Val de Saône enregistrent les hausses les plus fortes (+2%/an). Les Conférences du sud (Portes du sud et Lômes et coteaux du Rhône) voient leur nombre d'emplois stagner.
- A l'extérieur de la métropole, l'Ouest lyonnais enregistre la plus forte progression (+2%/an).



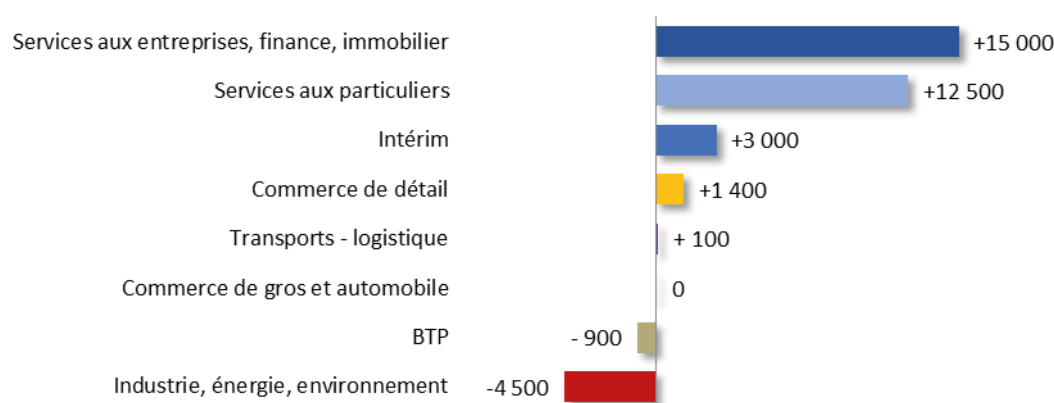
Une croissance qui se confirme sur la période récente

Sur la période récente, entre 2009 et 2014, l'économie de la métropole confirme sa bonne tenue. Dans une période marquée par la crise économique, la métropole a continué à créer de l'emploi. Même si la hausse d'emplois a été moins forte que pendant la période précédente, elle atteint toutefois +5% (+26 000 salariés privés) et reste nettement supérieure aux évolutions régionales (+3%) et nationale (+1%).

Les services aux particuliers et aux entreprises ont été les deux secteurs les plus créateurs d'emplois sur les dix dernières années (*cf. ci-après*). Le Centre, territoire très largement « tertiairisé », a ainsi bénéficié largement de cette dynamique.

Evolution de l'emploi salarié privé entre 2009 et 2014

Source : Acoiss-Urssaf au 31.12



■ Le Centre de la métropole, premier pôle d'emploi

Plus de la moitié des emplois dans le Centre (Lyon-Villeurbanne)

Le Centre concentre 53 % de l'emploi total. Le 3^e arrondissement concentre un quart de l'emploi de la ville de Lyon et le 7^e, 17 %.

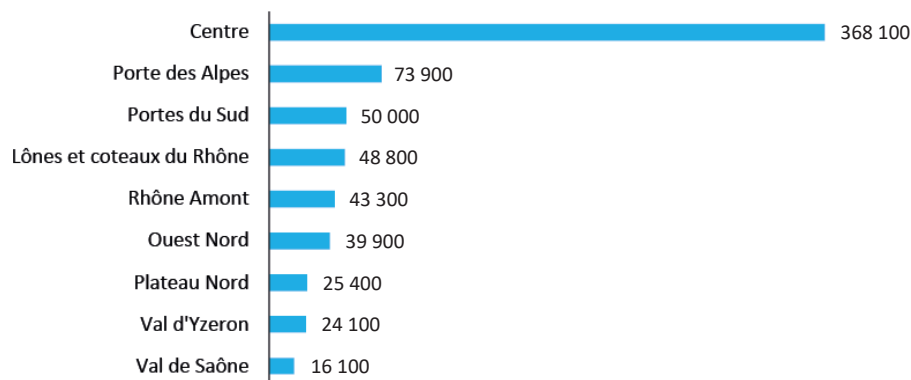
Derrière le Centre, les bassins de vie de l'Est de la métropole sont ceux qui concentrent le plus d'emplois. Porte des Alpes accueille 11 % de l'emploi total. Viennent ensuite Portes du Sud, Lômes et coteaux du Rhône, Rhône Amont et Ouest Nord, qui représentent chacun entre 6 % et 7 % de l'emploi total de la métropole.



La Part-Dieu (Lyon 3^e), pôle d'emploi majeur de la Métropole de Lyon

Répartition de l'emploi total dans la métropole en 2014

Source : Insee-RP2014



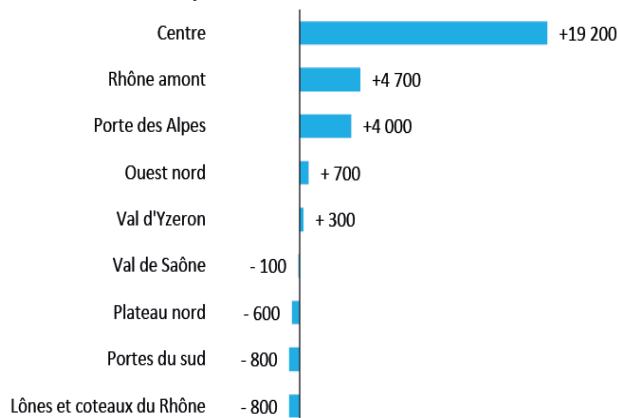
Des emplois créés majoritairement dans le Centre de la métropole

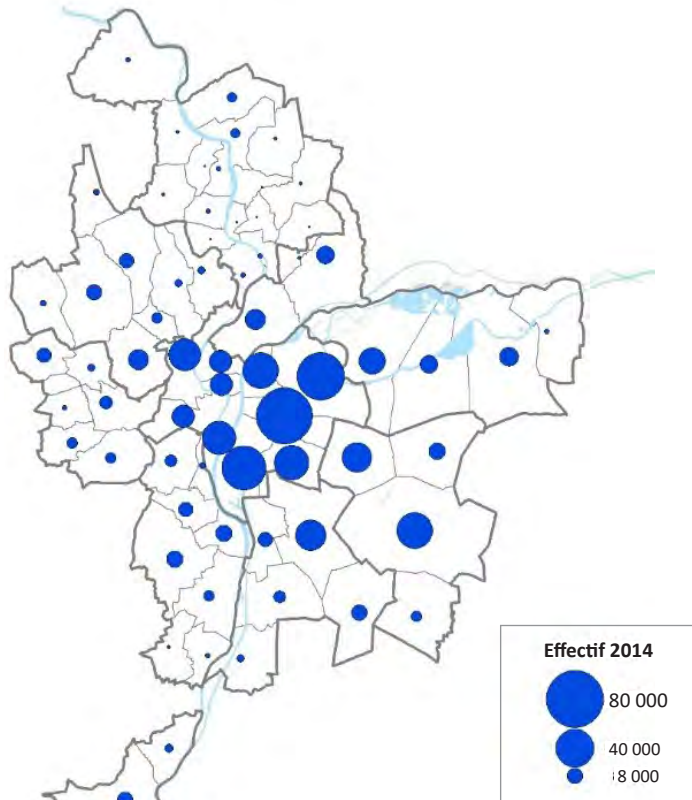
Le Centre (Lyon-Villeurbanne) a gagné plus de 19 200 emplois salariés privés entre 2009 et 2014, sur les 26 700 gagnés par la métropole. Les 3^e, 2^e et 9^e arrondissements, grâce aux développements des quartiers de la Part-Dieu, de Confluence et de Vaise ont enregistré les plus fortes croissances d'emplois.

Derrière, les bassins de vie Porte des Alpes et Rhône amont ont gagné entre 4 000 et 4 700 emplois sur la période.

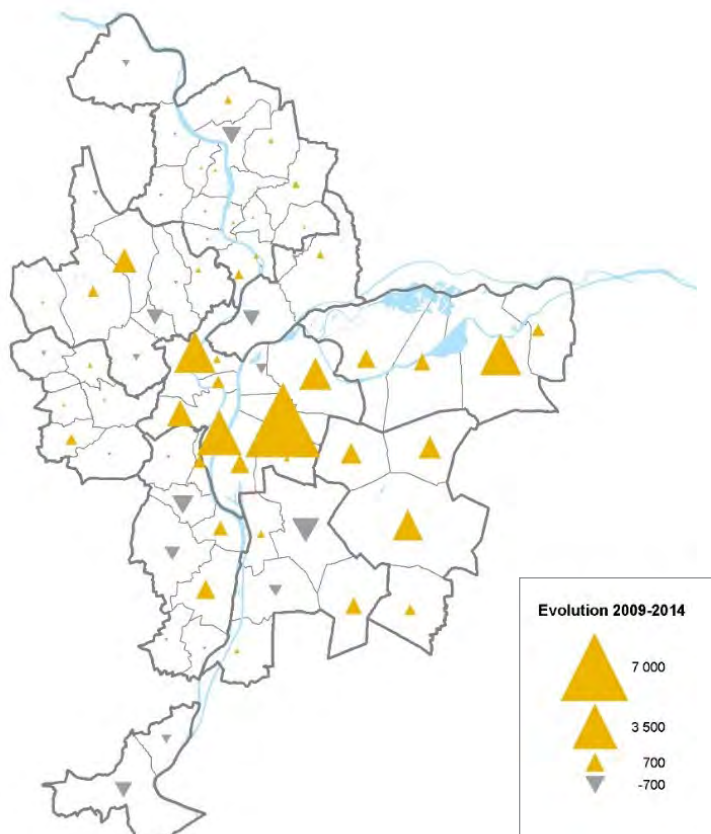
Evolution de l'emploi salarié privé entre 2009 et 2014

Source : Acoess-Urssaf au 31.12



Répartition de l'emploi total dans la métropole en 2012

Source : Insee-RP

Evolution de l'emploi salarié privé entre 2009-2014 dans la métropole

Source : Acof-Urssaf au 31.12

Une métropole au cœur de mutations économiques et urbaines

La métropole de Lyon dans la dynamique des métropoles françaises et européennes : un double phénomène de concentration et de périurbanisation

La métropole lyonnaise, comme l'ensemble des métropoles françaises et européennes, connaît un processus de métropolisation. Ce processus se traduit par un double phénomène conjoint :

- Une concentration sélective des richesses, de la connaissance, des actifs les plus qualifiés, des fonctions de commandement et des activités à haute valeur ajoutée dans les grandes métropoles et, plus encore, une polarisation de ces fonctions dans les centres de ces grandes métropoles. Un chiffre témoigne de cette concentration : la part des cadres des fonctions dites métropolitaines (*cf. page suivante*) est de 15 % de l'emploi total dans la métropole, de 11 % dans l'aire métropolitaine et de 10 % en France. Au sein même de la métropole, ces activités se concentrent majoritairement en son centre (Lyon et Villeurbanne).
- Un processus de périurbanisation économique et résidentielle : pour les activités économiques, un desserrement en particulier des activités industrielles, logistiques et de BTP des centres vers les périphéries, avec le développement de grands sites d'activités, en première, puis deuxième et troisième couronne des métropoles. L'une des conséquences majeures de cette périurbanisation économique et résidentielle est la dissociation croissante entre lieux de travail et lieux de résidence.

Autre phénomène marquant de ces dix dernières années : le développement de l'économie présentielle. Ces activités, tournées vers le service à la population résidente et aux touristes, se sont particulièrement développées sur l'ensemble du territoire national. La métropole lyonnaise a suivi cette tendance et a vu ces activités se renforcer sur son territoire. Sur la période récente, les services aux particuliers ont même crû plus fortement (+11%) que les services aux entreprises (+6%).

Dans le Grand Lyon comme pour les autres métropoles, deux types de fonctions ont ainsi porté la dynamique d'emplois ces dix dernières années : les fonctions dites métropolitaines, qui sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines et les fonctions présentes, tournées vers le service à la population.

Parallèlement, les emplois de production concrète sont en recul dans la métropole, comme sur l'ensemble du territoire français depuis plus de vingt ans. Ce recul s'explique du fait de l'évolution structurelle majeure des économies occidentales, aggravée par les effets de la crise économique qui touche l'économie européenne depuis 2008.

Méthodologie

L'analyse fonctionnelle des emplois

L'analyse fonctionnelle des emplois est une approche développée par l'Insee pour mieux comprendre et montrer les mutations économiques à l'œuvre.

Elle complète l'analyse sectorielle, plus traditionnellement réalisée. Elle permet une approche transversale aux secteurs d'activité puisqu'elle comptabilise les emplois à partir du métier exercé et non pas du secteur d'activité de l'entreprise. Les actifs sont répartis en quinze fonctions définies selon la profession exercée. Les fonctions exercées sont transversales à la fois aux secteurs d'activités, aux statuts (indépendant ou salarié, public ou privé) et aux niveaux de qualification. Ainsi, par exemple, un comptable peut exercer aussi bien dans une entreprise industrielle, du BTP, de services ou dans un commerce. Dans l'analyse fonctionnelle, il sera comptabilisé au sein de la fonction « gestion ». A l'inverse, un établissement industriel peut abriter différentes fonctions : fabrication, gestion, conception-recherche, logistique... Cette analyse peut s'avérer plus pertinente pour cerner les besoins des entreprises en termes d'immobilier : locaux d'activités, entrepôts, bureaux... Un établissement industriel peut n'abriter aucune fonction de fabrication, seulement des fonctions tertiaires.

Quinze fonctions ont été définies par l'Insee, regroupées au sein de quatre grandes catégories : fonctions de production, métropolitaines, présentes et transversales.

FONCTIONS DE PRODUCTION

Ces fonctions assurent la production des biens matériels :

- **Agriculture et pêche** : ensemble des professions concourant directement à la production agricole, à la pêche ou à l'exploitation forestière
- **Bâtiment et travaux publics** : ensemble des professions concourant directement à la construction de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics
- **Fabrication** : ensemble des professions consistant à mettre en œuvre des matériels ou des processus techniques, hors agriculture et pêche et hors BTP. Pour l'essentiel il s'agit des métiers concourant directement aux différentes étapes de la production de biens matériels et d'énergie

FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

Ces fonctions sont concentrées dans les grandes agglomérations :

- **Conception - recherche** : professions de la conception, de la recherche et de l'innovation. Dans l'industrie, elles recouvrent les phases préliminaires à la fabrication. Elle se distingue de la fonction prestations intellectuelles par la dimension d'innovation incluse dans les travaux des métiers concernés.
- **Prestations intellectuelles** : professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc.

- **Commerce inter-entreprises** : professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente.
- **Gestion** : professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance.
- **Culture - loisirs** : professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non.

FONCTIONS PRÉSENTIELLES

Ces fonctions sont aux services de la population :

- **Distribution** : ensemble des professions de la vente aux particuliers, y compris l'artisanat commercial.
- **Services de proximité** : professions des services de la vie courante (hors distribution, transport, éducation et santé).
- **Éducation - formation** : métiers de l'enseignement scolaire et universitaire (primaire, secondaire et supérieur) et de la formation professionnelle, y compris l'organisation de ces enseignements. Cette fonction n'intègre pas les animateurs sportifs ou de loisirs qui sont inclus dans la fonction Culture-loisirs.
- **Santé et action sociale** : professionnels de la santé et de l'action sociale, y compris les pharmaciens.
- **Administration publique** : emplois liés aux activités régaliennes et d'administration de l'État et des collectivités locales, hors services de la santé, de l'éducation. Elle intègre en particulier toutes les professions de la sécurité publique et de la justice.

FONCTIONS TRANSVERSALES

Ces fonctions sont présentes dans l'ensemble des secteurs de l'économie :

- **Entretien - réparation** : professions prioritairement orientées vers l'entretien et la maintenance (hors bâtiment et travaux publics), ainsi que le traitement des déchets (et par extension l'environnement).
- **Transports - logistique** : professions du transport des personnes et des flux de marchandises.

L'intérêt de l'analyse fonctionnelle dans un exercice de planification urbaine

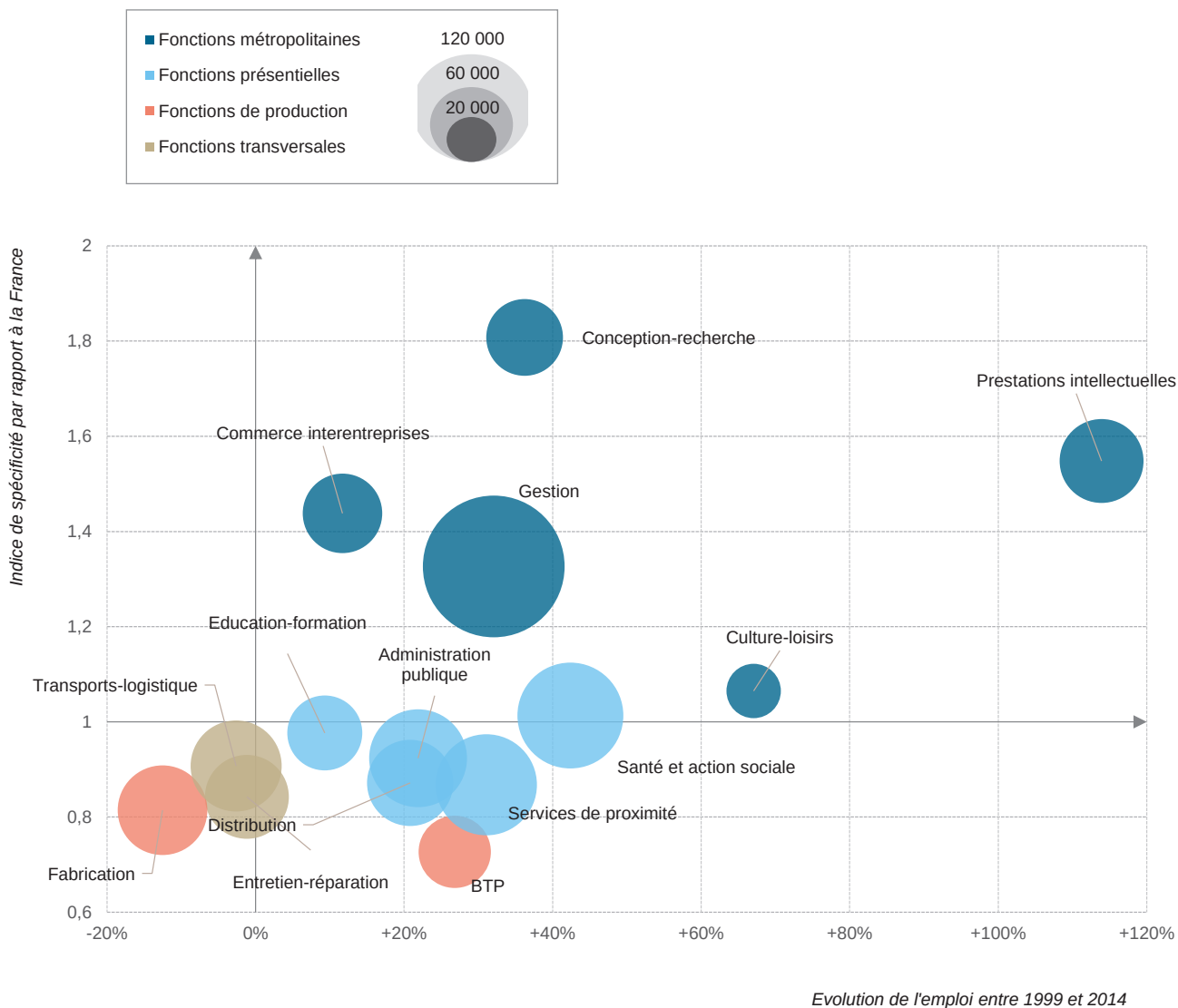
L'approche fonctionnelle, qui se base sur les métiers exercés dans les entreprises, renvoie directement à la manière d'exercer ce métier et donc à des types d'immobiliers et de localisation.

Malgré la difficulté à établir un lien direct entre fonctions et types d'immobiliers, il est évident que l'évolution des types d'emplois engendre une évolution des besoins et donc de la demande des entreprises en termes de produits immobiliers (localisation et produits).

■ La métropole de Lyon : une croissance basée sur l'essor des fonctions métropolitaines et un effet d'entraînement de l'industrie toujours essentiel

Poids, évolution et spécificité des 15 fonctions dans la Métropole de Lyon

Source : Insee- RP



Des fonctions métropolitaines très affirmées, majoritairement dans le Centre

Le phénomène de concentration des fonctions de commandement, des richesses ou des activités à haute valeur ajoutée dans les grandes métropoles est particulièrement visible dans la métropole lyonnaise, métropole européenne de premier rang. Les fonctions dites métropolitaines y sont nettement surreprésentées par rapport à la moyenne nationale. Les fonctions de conception-recherche et de prestations intellectuelles y sont d'ailleurs les plus spécifiques.

Les cinq fonctions métropolitaines représentent près de 253 000 emplois et sont fortement concentrées dans le centre. 59 % des emplois métropolitains sont localisés dans Lyon et Villeurbanne. En dehors du centre, les territoires de Porte des Alpes et Ouest Nord, qui accueillent un nombre important d'activités tertiaires, grâce à une offre immobilière adaptée (Parc technologique à Saint-Priest et Parc du Chêne à Bron, Pôle économique ouest...), sont ceux qui ont le plus d'emplois dans les fonctions métropolitaines. Ils représentent respectivement 10 % et 8 % des emplois métropolitains du Grand Lyon.

Le poids de ces fonctions s'est de surcroît accru ces quinze dernières années. Elles ont gagné 72 000 emplois en quinze ans, soit une hausse de +40 %.

Près de 264 000 emplois dans les fonctions présentielle, répartis sur tout le territoire

Les fonctions dites présentielles constituent le second moteur de la croissance économique de la métropole. Comme les fonctions métropolitaines, elles ont fortement crû ces quinze dernières années. L'ensemble des fonctions présentielles a vu son nombre d'emplois augmenter. Les secteurs de la santé-action sociale et des services de proximité ont connu les plus fortes croissances.

Ces fonctions de services à la population sont, par nature, réparties de manière plus équilibrée sur le territoire de la métropole. La croissance de ces fonctions ces quinze dernières années s'est faite de manière relativement homogène dans les différents bassins de vie de la métropole.

Rayonnement métropolitain

Les liens entre enseignement supérieur et filières d'excellence, un atout de la Métropole de Lyon

Deuxième pôle scientifique de France, accueillant plus de 140 000 étudiants et plus de 13 000 chercheurs, l'enseignement supérieur joue un rôle central dans le rayonnement et le dynamisme de la Métropole de Lyon. Moteur d'innovation et de compétitivité, il a un effet d'entraînement sur les activités économiques du territoire grandlyonnais, sur lequel de fortes interactions existent entre la recherche, l'enseignement supérieur et les acteurs économiques de l'agglomération. Si elles ont des impacts sur toute l'économie métropolitaine, ces interactions sont particulièrement structurées autour des pôles de compétitivité et des filières d'excellence de l'agglomération, notamment les sciences de la vie, les « cleantech », le numérique. Deux campus sont moteurs dans cette dynamique : le campus Lyon Tech La Doua (Villeurbanne), et le campus Charles Mérieux (Lyon 7^e).

Un recul des emplois de fabrication, mais un effet d'entraînement de l'industrie toujours essentiel

L'agglomération lyonnaise n'échappe pas au phénomène de désindustrialisation, qui touche la France et l'ensemble des économies développées. Ce processus se caractérise par trois transformations concomitantes : un recul de l'emploi industriel, un recul de la contribution de ce secteur au PIB et une forte croissance du secteur des services marchands, dont une partie est liée à l'externalisation de certaines tâches de l'industrie vers le secteur des services.

Les territoires les plus industriels de la métropole sont naturellement les plus touchés par ce phénomène. Il s'agit notamment des territoires du sud de la métropole (Lônes et coteaux du Rhône et Portes du sud). Les territoires de l'Est (Porte des Alpes et Rhône Amont) et du Nord (Plateau Nord et Val de Saône) sont également impactés mais les baisses d'effectifs industriels sont davantage compensées par la croissance d'autres secteurs industriels mais surtout de services aux entreprises ou aux particuliers. Les nombreux projets de développement économique sur ces territoires (Porte des Alpes, Carré de Soie, ZAC des Gaulnes) expliquent ce renouvellement.

Si l'emploi baisse globalement dans l'industrie depuis une trentaine d'années en France, on observe également une mutation de celui-ci. L'analyse fonctionnelle des emplois permet de confirmer cette mutation. Sur la Métropole de Lyon, les fonctions de production concrète (fabrication, BTP et agriculture) représentent 80 800 emplois, dont près de 48 100 dans la fabrication. Si celle-ci est en baisse constante dans la métropole comme en

France depuis trente ans, une partie de cette baisse est compensée par le développement d'activités de conception-recherche, des prestations intellectuelles, commerciales et marketing (fonctions métropolitaines) liées aux activités industrielles.

Malgré la baisse de l'emploi, il apparaît essentiel de maintenir et d'offrir demain des capacités de développement industriel sur quelques sites majeurs. L'industrie reste en effet un moteur économique ; elle est un vecteur d'innovation et génère de surcroît un développement d'activités de services important. Elle constitue ainsi un levier essentiel du développement de la sphère productive. Les effets indirects et induits des investissements et de la production industriels sur l'économie lyonnaise et l'emploi restent essentiels et nettement supérieurs à ceux générés par les activités de services aux entreprises.

Mutation des emplois et évolution des besoins immobiliers des entreprises

Toutes ces évolutions s'accompagnent de mutations dans les compétences recherchées et les métiers exercés dans les entreprises. L'avènement de l'économie de la connaissance, la transformation numérique viennent modifier en profondeur les besoins des entreprises en termes de ressources humaines. Ce mouvement de tertiarisation des métiers entraîne ainsi des évolutions fortes dans les besoins immobiliers des entreprises.

Même si les types d'emplois au sein des différentes fonctions sont extrêmement diversifiés, des grandes tendances se dessinent en termes de besoins immobiliers.

Les fonctions métropolitaines se localisent principalement dans un immobilier de bureaux (en quartier d'affaires central ou en parc d'affaires périphérique) ou dans des sites d'activités de plus en plus mixtes (bureaux, laboratoires, locaux industriels et logistiques). La forte croissance des emplois métropolitains nécessitera demain d'offrir des capacités d'accueil suffisantes dans des environnements urbains diversifiés, afin de répondre à une demande hétérogène.

Les fonctions présentes, qui s'adressent à la population, sont réparties de manière plus équilibrée dans l'agglomération et sont souvent davantage corrélées au poids de population. Elles enregistrent également une forte progression, qui se traduit par des développements immobiliers très variés : des équipements publics ou privés dans l'éducation, la santé, l'action sociale, des services de proximité, ou des activités de distribution, qui se développent dans des pôles commerciaux périphériques ou centraux, ou en rez-de-chaussée au cœur du tissu urbain dense.

Les parcs industriels doivent de plus en plus muter vers des parcs d'activités mixtes, abritant fonctions de fabri-

cation, de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de gestion et fonction logistique. Cet enjeu est, par exemple, au cœur du projet urbain et économique de la Vallée de la chimie. D'un territoire mono-fonctionnel de production concrète, l'enjeu est d'en faire demain un territoire accueillant aussi des fonctions économiques de conception-recherche ou de prestations intellectuelles. A l'inverse, il est essentiel de conserver dans les centres urbains des capacités d'accueil d'activités de production et de BTP, notamment artisanales, qui répondent à des besoins essentiels de notre économie d'une part et qui évitent un desserrement total de ces activités vers la périphérie d'autre part.

Activités en villes

2181 hectares étaient occupés en 1950 pour des activités artisanales et industrielles, notamment dans les implantations historiques. Ces implantations, notamment à l'Est des voies ferrées, sud Part Dieu, Vaise et Gerland, ont en partie disparu au profit de l'habitat collectif principalement. Par exemple, dans un secteur correspondant à Villeurbanne et l'est des voies ferrées de Lyon, 234 hectares du tissu industriel et artisanal de 1950 ont été renouvelés jusqu'en 2014.

Pourtant, le Centre et les centralités des communes sont des sites d'implantation stratégiques pour certains secteurs d'activités tels que le BTP, le commerce de gros, l'artisanat (proximité d'une clientèle potentielle, rationalisation des déplacements, performance augmentée via la mutualisation de services...). Pour elles, les capacités d'accueil dans les centres sont insuffisantes, inadaptées à leurs besoins (locaux obsolètes, prix trop élevé, des tailles de locaux peu flexibles...) et le marché immobilier reste tendu avec peu de vacance.

En dehors de l'opération Greenopolis à Vaise, très peu de programmes, au sein d'un tissu urbain, ont été livrés depuis 2009 avec des locaux d'activités. (4 000 m² sur Villeurbanne, aucun programme sur Techlid). Très peu de programmes sont également prévus à horizon 5 ans : 500 m² sur Villeurbanne, parc Duvivier sur Lyon 7e et peut être 2 parcs sur Lyon 8e (Givaudan et Berliet), mais dont la typologie reste à confirmer.



Greenopolis (Lyon 9^e), une zone d'activité regroupant fabrication et bureaux

ENJEUX

Une métropole inscrite dans la dynamique mondiale : l'essor des services et le maintien du socle industriel

Activités en ville

- > Le maintien de sites économiques en milieu urbain afin de garantir des activités au service de la ville et des habitants
 - au sein des sites et micro sites économiques tels que Grand Clément-Carré de Soie, Saint Jean, Puisoz-St Fons-Moulin à vent-Etats Unis ;
 - Mais aussi dans le diffus, qui regroupe 65% des emplois (de BTP, artisanat, industrie, transport logistique...) dans le secteur Centre.
BTP, artisanat, industrie, transport logistique y représentent 62 500 emplois (1/5 des emplois du Centre), dont 65% sont hors des micros-zonages UI. Le Tertiaire, commerce et services (entreprises, particuliers) représente 292 000 emplois, dont 90% sont hors des UI.
- > L'innovation en matière de mixité fonctionnel (mixité verticale, mixité à l'échelle de quartier...)
 - la mixité économique à travers la régénération de sites économiques, en développant des programmes plus adaptées aux centralités (tertiaire/artisanat – logistique/artisanat....) pour régénérer la ville ;
 - la mixité fonctionnelle à travers l'intégration de certains sites économiques « vétustes » à la ville, en développant des programmes associant artisanat/services/ logement.
- > La redynamisation de l'offre avec des programmes neufs afin de mieux répondre aux besoins des entreprises
- > Des sites pour la logistique urbaine au sein de secteur qui concentre des emplois, des logements, des commerces, des services ; des sites très denses où les enjeux de stockage sont très importants.

Des disparités socio-spatiales marquées

Les effets de la crise sur le marché du travail

Une augmentation des demandeurs d'emploi, moins forte sur la Métropole de Lyon qu'au niveau national

Depuis le début de la crise en 2008, l'ensemble des grandes métropoles françaises a connu une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi.

Malgré son dynamisme économique, la métropole lyonnaise n'a pas échappé au phénomène. Elle a néanmoins mieux résisté que certaines.

En dépit de la croissance des emplois au cours des cinq dernières années (+26 650 emplois), le nombre de demandeurs d'emploi n'a cessé d'augmenter dans la métropole (+32 000 en 5 ans). Cette tendance peut s'expliquer par la conjonction de différents facteurs (*cf. encadré*).

Une hausse des demandeurs d'emploi qui touche différemment les bassins de vie de la métropole

Après une forte hausse liée à la crise entre 2008 et 2009 (+22%), le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 38 % dans la Métropole de Lyon entre 2009 et 2014. Tous les bassins de vie ont connu des hausses. Val d'Yzeron, Rhône amont, Portes du Sud et Ouest nord ont enregistré les croissances les plus fortes, en valeur relative.

Val d'Yzeron reste néanmoins avec Ouest Nord et Val de Saône un des bassins de vie les plus préservés du chômage avec des ratios de demandeurs d'emploi rapportés à la population active parmi les plus faibles (de l'ordre de 12%).

A l'inverse, le Centre et Plateau Nord ont enregistré les hausses les moins fortes (+33% en cinq ans). La part de demandeurs d'emploi estimé y atteint 18% (taux équivalent à celui calculé pour la métropole). Le Centre, bassin de vie le plus peuplé, est celui où se concentre la moitié des demandeurs d'emploi du Grand Lyon soit près de 60 000 fin 2014.

Portes du sud et Rhône Amont sont les bassins de vie dans lesquels les parts de demandeurs d'emplois sont les plus élevées de la métropole. Globalement, les communes de l'arc est-sud de la métropole sont les plus touchées par le chômage.

Pourquoi ce double phénomène de création d'emplois et d'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois dans la Métropole de Lyon ?

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène :

L'effet de l'augmentation de la population active

La métropole est attractive et attire de nouveaux habitants chaque année et par conséquent des actifs et des demandeurs d'emploi supplémentaires.

L'effet des migrations pendulaires nombreuses en direction de la métropole

184 000 actifs résidant en dehors du Grand Lyon viennent travailler chaque jour dans la métropole et 69 % d'entre eux résident dans l'aire urbaine de Lyon (hors métropole). Ce sont ainsi 27% des emplois localisés dans la métropole qui sont occupés par des actifs résidant hors de celle-ci.

Enfin, des entreprises, nouvellement implantées, transfèrent leurs activités et leurs salariés sur leur nouveau site et ne proposent pas d'emplois aux demandeurs d'emploi du territoire mais contribuent à faire croître son nombre global d'emplois.

Méthodologie

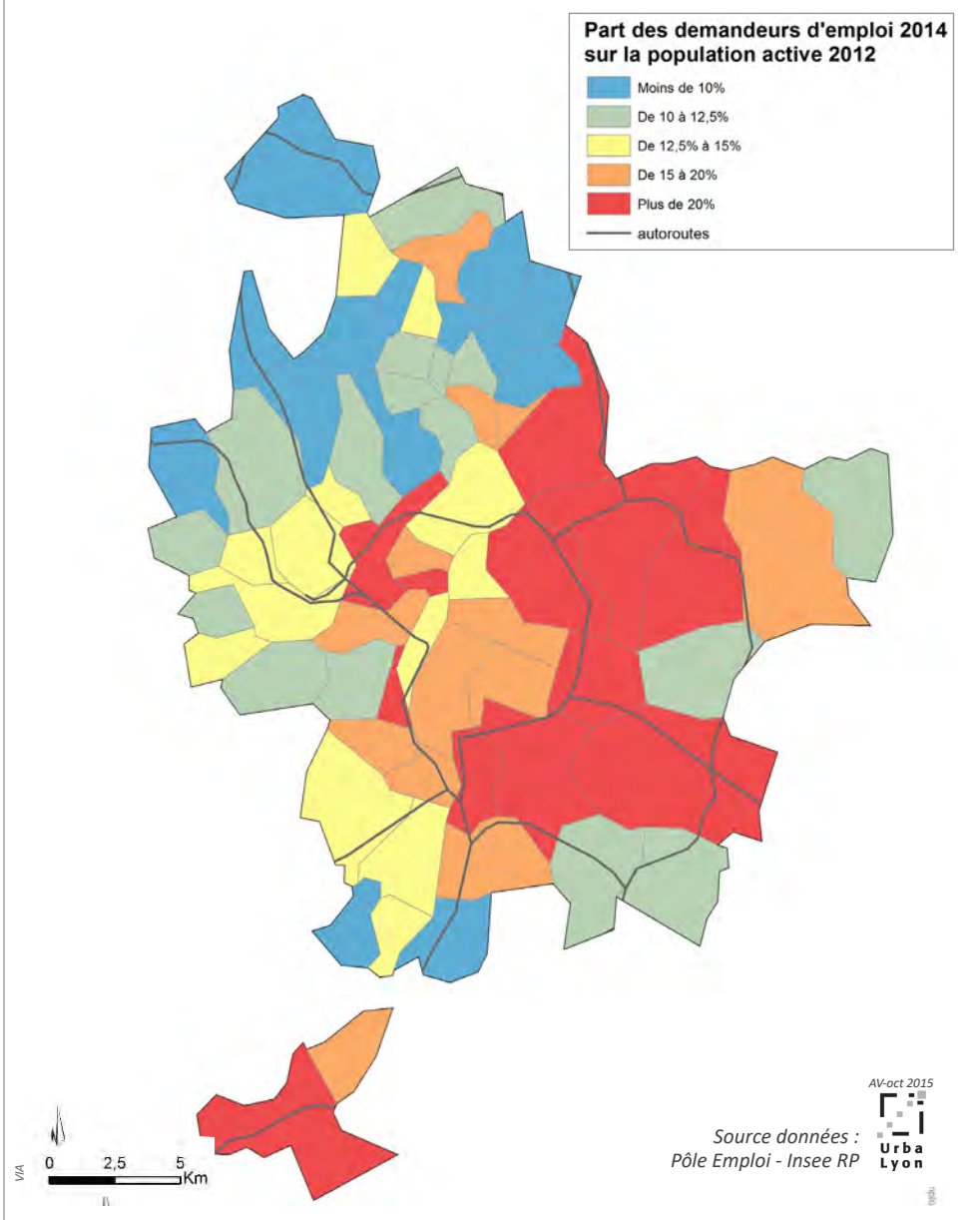
Taux de chômage

Le taux de chômage au sens du BIT calculé par l'Insee n'est pas disponible à l'échelle communale. Il est disponible à l'échelle des zones d'emploi, des départements, des régions et de la France. Ainsi au 3^e trimestre 2015, le taux de chômage de la zone d'emploi de Lyon (259 communes) est de 9,5% tandis qu'il s'établit à 10,2% au niveau national. Il est possible de calculer un taux de chômage grâce au recensement mais ce n'est pas très pertinent, notamment au vu des évolutions récentes du nombre de demandeurs d'emploi.

Ratio demandeurs d'emploi / Population active

Nous avons calculé un ratio entre le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C (issus de Pôle emploi) et la population active (issue du recensement). Il est supérieur au taux de chômage officiel fourni par l'Insee. Il est à utiliser avec précaution mais permet cependant de comparer les niveaux des communes ou des bassins de vie entre eux.

Les demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) dans la Métropole de Lyon



Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi fin 2014 et évolution 2009-2014

Source : Pôle emploi au 31-12 et Insee-RP2012

	Demandeurs d'emploi cat. A, B, C fin 2014	Evolution 2009/2014 en %	Evolution 2009/2014 en nombre	Evolution 2013/2014 en %	Part des demandeurs d'emploi dans la population active 2012
Métropole de Lyon	116 909	+38%	+32 079	+6%	18%
Centre	59 635	+33%	+14 822	+5%	18%
Lônes et coteaux du Rhône	10 331	+45%	+3 209	+7%	17%
Ouest Nord	2 658	+45%	+827	+9%	11%
Plateau Nord	6 260	+33%	+1 559	+5%	18%
Porte des Alpes	9 021	+41%	+2 626	+7%	19%
Portes du Sud	11 369	+42%	+3 344	+6%	26%
Rhône Amont	11 307	+46%	+3 585	+7%	24%
Val de Saône	2 944	+39%	+822	+4%	12%
Val d'Yzeron	3 384	+61%	+1 285	+8%	12%

Une surreprésentation des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) dans l'Est de la métropole

La part de la population couverte par le RSA dépasse 15% dans l'arc est-sud de la Métropole de Lyon

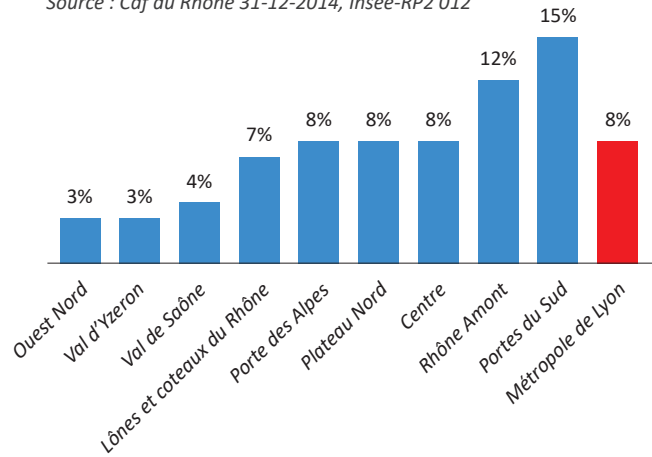
Malgré un contexte dynamique, le territoire métropolitain compte plus de 50 000 foyers allocataires du RSA fin 2014, soit plus de 108 000 personnes couvertes.

Le nombre de foyers allocataires du RSA est en hausse ininterrompue depuis 2009 (+36%).

Les communes de l'arc est-sud allant de Rillieux-la-Pape à Givors sont celles qui concentrent le plus de population en situation de précarité. A Vaulx-en-Velin et Vénissieux, près d'une personne sur cinq vit dans un foyer allocataire du RSA. Les bassins de vie de Portes du Sud et de Rhône Amont comptent respectivement 15 % et 12% de leur population couverte par le RSA contre 8% en moyenne dans la Métropole de Lyon. Un bénéficiaire sur quatre de la métropole habite ces bassins de vie.

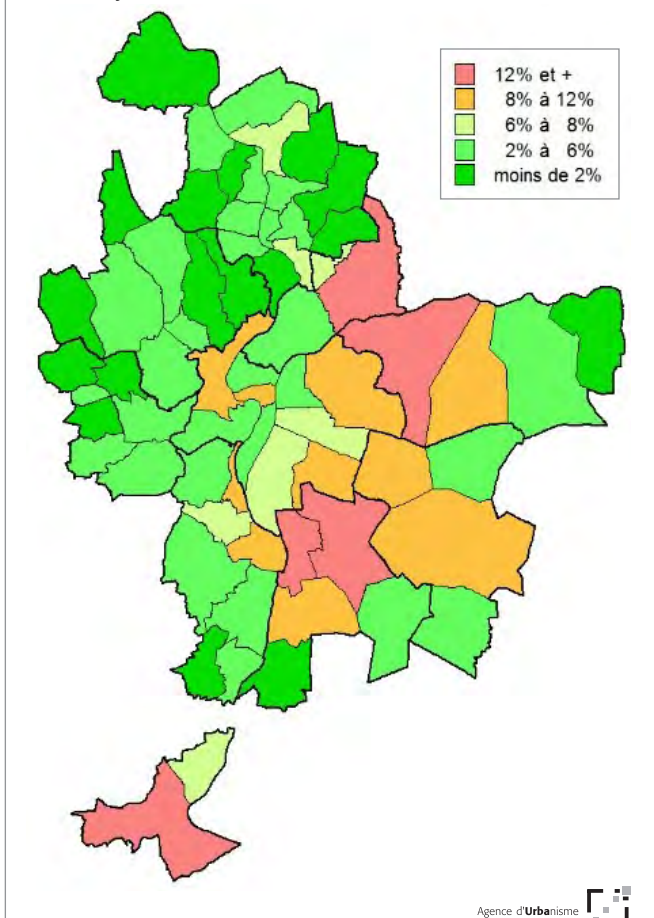
Part de la population couverte par le RSA fin 2014 (estimation)

Source : Caf du Rhône 31-12-2014, Insee-RP2 012



Part de la population couverte par le RSA fin 2014 dans la Métropole de Lyon

Source : Caf du Rhône au 31-12 ; Insee-RP 2012



ENJEUX

6.1 Une métropole inscrite dans la dynamique mondiale : l'essor des services et le maintien du socle industriel

Une croissance économique qui doit profiter au plus grand nombre

Le territoire de la métropole a connu une croissance économique ces dix dernières années. Cette croissance s'est accompagnée de mutations profondes des emplois et des métiers et donc des types d'établissements accueillis dans le territoire et de leurs besoins. Malgré la croissance globale, des disparités territoriales existent. Les emplois perdus ne sont pas les mêmes que les nouveaux emplois créés. De plus, les gains et les pertes d'emplois ne se localisent pas forcément aux mêmes endroits. Les territoires aux profils plus industriels ont été touchés par des baisses d'effectifs ces dernières années. A l'inverse les territoires accueillant les sites tertiaires majeurs de la métropole ont connu des croissances d'emplois très fortes.

Autre constat, la géographie des actifs de la métropole n'est naturellement pas calquée sur celle des emplois. Des disparités fortes existent. Des territoires sont plutôt dans des situations « privilégiées », avec des hauts niveaux de qualification, de revenus et un taux de chômage bas (Ouest et Nord de la métropole). L'Est et le Sud de la métropole présentent davantage de difficultés (ralentissement économique et taux de chômage élevé) ; ils accueillent l'essentiel des quartiers de la politique de la ville. L'Est affiche toutefois un réel dynamisme économique et de belles perspectives de développement dans les années à venir. Le Centre se situe dans une position médiane.

Ces constats soulèvent de nombreux enjeux pour le territoire de la métropole, notamment concernant :

- > le renouvellement économique des territoires en perte de vitesse ;
- > l'accompagnement territorial des mutations fonctionnelles de l'appareil productif, en offrant des sites d'accueil plus mixtes et adaptables dans le temps et une offre immobilière renouvelée et adaptée aux nouveaux besoins des entreprises ;
- > une meilleure adéquation entre offre et demande d'emplois, en favorisant l'accès aux nouveaux emplois offerts pour les personnes en recherche (enjeux de mobilité, de formation, de redynamisation économique des territoires en difficulté...).

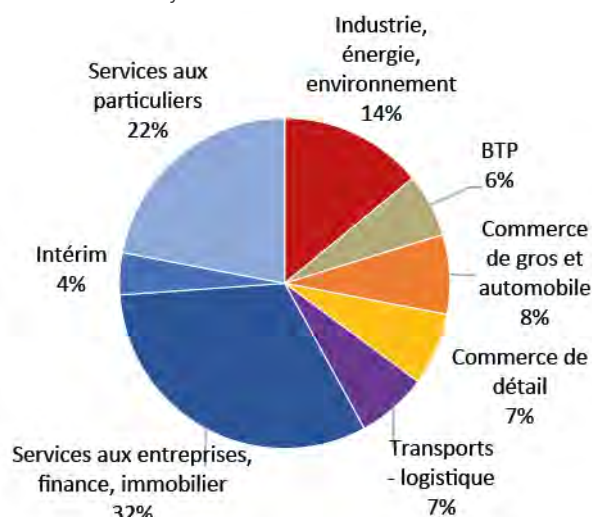
6.2

Des dynamiques sectorielles différenciées

La métropole de Lyon dispose d'un tissu économique diversifié. Les services représentent la majorité des emplois. Près d'un tiers d'entre eux se situent dans le secteur des services destinés aux entreprises, la finance et l'immobilier. Les services aux particuliers représentent 22% des emplois salariés privés ; il faut noter que l'emploi public n'est pas comptabilisé dans cette source mais qu'il est particulièrement présent dans ces activités (notamment administration, santé, action sociale, enseignement et culture). Le secteur de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement est encore bien présent dans l'agglomération puisqu'il emploie 77 000 personnes, soit 14% de l'ensemble des emplois. Le BTP, le commerce de détail, de gros et automobile, et le transport-logistique ont chacun une part qui varie de 6% à 8%. Enfin, l'intérim, qui est au service de l'ensemble de l'économie, pèse 4% des emplois de la métropole à fin 2014.

Répartition de l'emploi salarié privé par grand secteur dans la Métropole de Lyon en 2014

Source : Acoess-Urssaf au 31-12



Répartition de l'emploi salarié privé par grand secteur dans les bassins de vie de la Métropole de Lyon en 2014

Source : Acoess-Urssaf au 31-12

	Industrie, énergie, environnement	BTP	Commerce de gros et automobile	Commerce de détail	Transports - logistique	Services aux entreprises, finance, immobilier	Intérim	Services aux particuliers	Total
Centre	24 120	9 518	11 425	18 228	18 522	106 332	16 699	78 648	283 519
Lônes et coteaux du Rhône	5 784	2 649	2 656	3 448	4 107	6 142	846	6 875	32 511
Ouest Nord	2 875	1 693	4 888	3 604	527	14 847		7 595	36 029
Plateau Nord	2 629	1 827	1 200	1 960	746	5 867	151	5 003	19 383
Porte des Alpes	11 635	7 069	9 350	5 336	4 587	16 451	1 912	5 942	62 282
Portes du Sud	12 337	4 170	5 667	1 705	5 262	9 107	646	5 020	43 915
Rhône Amont	8 508	4 467	5 606	2 489	2 504	9 909	1 316	5 166	39 965
Val de Saône	2 482	1 712	787	635	918	1 418	507	2 488	10 947
Val d'Yzeron	6 328	762	876	1 328	511	3 909	320	3 415	17 493
Grand Lyon	76 698	33 867	42 455	38 733	37 684	173 982	22 397	120 152	546 044

Des services aux entreprises qui se renforcent et se polarisent

La forte croissance des services aux entreprises

Une croissance liée aux mutations de la sphère productive

L'analyse fonctionnelle des emplois évoquée précédemment montre les mutations à l'œuvre au sein de la sphère productive, ainsi que l'impact de la transition numérique sur notre économie. En quarante ans, le curseur s'est déplacé d'une sphère productive majoritairement basée sur la production de biens matériels à une sphère productive davantage basée sur la production immatérielle (conseil, services...), l'économie de la connaissance et de l'information.

Le poids des services marchands dans la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie n'a cessé de croître ces trente dernières années, passant de 25% en 1980 à 36% en 2013. Son poids dans l'emploi a crû encore plus fortement.

Externalisation, transition numérique, investissement accru des entreprises en R&D et innovation, financiarisation, nouveaux besoins et usages des entreprises, développement d'une économie de la fonctionnalité et du partage, toutes ces évolutions sont des facteurs explicatifs à cet essor des services aux entreprises.

Une polarisation particulièrement marquée sur la Métropole de Lyon

Les services aux entreprises ou les fonctions métropolitaines, professions que l'on retrouve en grande partie dans ce secteur, sont fortement concentrés dans les grandes métropoles. Cette polarisation s'est renforcée au cours des cinq dernières années. C'est particulièrement vrai pour la Métropole de Lyon, dont les emplois de services aux entreprises ont crû de +9% entre 2009 et 2014, soit six points de plus que la moyenne nationale. Elle a gagné près de 15 000 emplois salariés privés en cinq ans.

Lyon apparaît comme une des métropoles les plus dynamiques de France. La métropole de Lyon compte près de 174 000 emplois salariés privés dans les services aux entreprises (hors interim) en 2014.



Parc d'activités (Francheville)



Espace dédié aux entreprises (Lyon 3e)

Activités informatiques, ingénierie et conseil : des secteurs spécifiques et moteurs de la Métropole de Lyon

Le boom du numérique lyonnais

Lyon confirme son rôle central dans la « French tech ». La vitalité du numérique lyonnais ne se dément pas. En cinq ans, l'aire urbaine a gagné un quart d'emplois dans ce secteur très spécifique.

La métropole compte de nombreux établissements secondaires de grands groupes ou établissements de taille intermédiaire (ETI) français ou étrangers : CGI, Sopra Steria, Sogeti-Cap Gemini, Worldline, ESR, IBM, Atos, GFI, etc.

Elle peut s'appuyer aussi sur un très riche et très dynamique tissu de petites et moyennes entreprises (PME) et start-ups.

Si ces activités sont très diffuses et se développent un peu partout dans les sites tertiaires et le tissu urbain mixte de la métropole, cinq grands pôles émergent néanmoins autour des activités numériques : la Part-Dieu, le Pôle économique ouest, le Pôle numérique de Vaise, le Pôle Pixel et la Confluence (pôle en devenir avec le développement de la Halle Girard, site phare de la French Tech lyonnaise). Si certains, comme le Pôle Pixel, ont un positionnement très lisible, les autres pôles sont plus généralistes. Une complémentarité de ces sites est sans doute à rechercher et un positionnement à rendre plus lisible.

Le socle industriel et les projets urbains lyonnais, moteurs du développement de l'ingénierie lyonnaise

Deuxième secteur spécifique de Lyon, l'ingénierie a connu une croissance très forte ces dix dernières années. Cette activité protéiforme se décompose en deux grands domaines (hors numérique) : l'ingénierie industrielle et l'ingénierie de la construction et de l'aménagement. Ces deux secteurs se sont fortement développés dans la métropole lyonnaise. Le premier peut s'appuyer sur le socle industriel lyonnais et rhodanien dense et dynamique. De nombreuses entreprises de l'ingénierie industrielle ou de l'analyse, établissements secondaires ou sièges sociaux, se sont développées dans la métropole : Carso, Technip, Altran, Assystem, Ekium, Abylsen, Akka, Segula...

Les projets urbains et d'infrastructures nombreux dans la métropole et en Rhône-Alpes ont permis de consolider la deuxième branche des activités d'ingénierie : celle de la construction et de l'aménagement. Là encore des leaders mondiaux sont présents (SNC-Lavalin...) et ont même implanté leurs sièges sociaux (Egis et Artelia). Les concentrations d'entreprises font émerger quelques pôles d'ingénierie : la Part-Dieu/Stalingrad, le Pôle économique ouest, Gerland, Axe Boulevard urbain est (Carré de soie-Parc du Chêne-Parc technologique).



Docksité, Pôle numérique de Vaise (Lyon 9)



Le Pôle Pixel, pôle numérique majeur de la métropole (Villeurbanne)

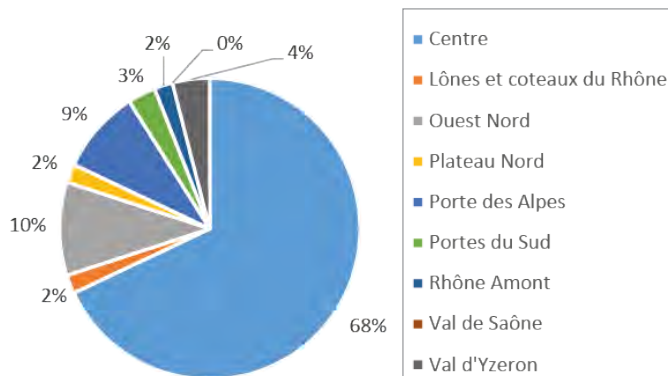
■ L'emploi et l'immobilier de bureaux fortement polarisés dans le Centre et dans quelques sites tertiaires spécifiques

61% de l'emploi de services aux entreprises et 68 % du parc de bureaux dans le Centre

Le Centre (Lyon-Villeurbanne) concentre 61% de l'emploi de la métropole dans les services aux entreprises et 68% du parc de bureaux. Les services aux entreprises représentent dans le Centre 38% de l'emploi salarié privé, contre 32% en moyenne dans la métropole. Ce secteur a gagné 7 460 emplois en cinq ans dans le Centre, soit une croissance de +8%, contre +9% en moyenne dans la métropole.

Répartition du parc de bureaux par bassin de vie (en m²)

Source : CecimObs 2014



Ouest Nord et Porte des Alpes, autres territoires privilégiés d'accueil des activités de services aux entreprises

Derrière le Centre, deux bassins de vie se distinguent avec environ 9 % de l'emploi dans les services aux entreprises de la Métropole de Lyon et entre 9 % et 10 % de son parc immobilier de bureaux. L'emploi dans les services aux entreprises représente 41 % de l'emploi salarié privé total dans Ouest nord et 26 % dans Porte des Alpes. Ce bassin de vie a gagné près de 2 300 emplois en cinq ans dans ce secteur. La présence et les développements du Pôle économique ouest pour Ouest nord, ou encore du Parc technologique (Saint-Priest) et du Parc du Chêne (Bron) expliquent cette forte tertiarisation de l'emploi.

Les communes les plus tertiarisées de la métropole

Source : CecimObs 2014

	Surfaces de bureaux (en m ²)
Lyon 3	1 179 787
Lyon 7	576 801
Lyon 6	455 386
Lyon 9	443 922
Lyon 2	374 647
Villeurbanne	351 066
Saint-Priest	313 134
Ecully	199 770
Bron	167 730
Lyon 8	127 872
Limonest	108 420

Les communes et arrondissements accueillant le plus d'emplois de services aux entreprises de la Métropole de Lyon

Source : Acoiss-Urssaf au 31.12

	Emplois 2014 Services aux entreprises	Evolution 2009-2014
Lyon 3	30 151	+3 959
Villeurbanne	18 134	+335
Lyon 6	14 534	+567
Lyon 9	11 931	+2 356
Lyon 7	11 130	+147
Lyon 2	9 666	+ 1060
Saint-Priest	8 225	+ 342

Une croissance polarisée dans les sites stratégiques de la métropole

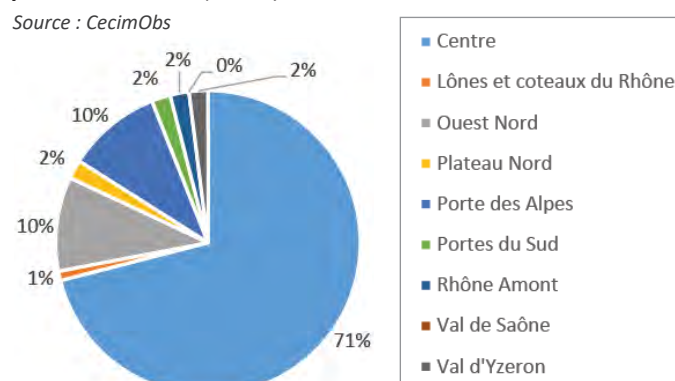
La croissance d'emplois dans les services aux entreprises et le développement immobilier de bureaux se sont réalisés majoritairement dans les sites tertiaires stratégiques et prioritaires de la métropole. La stratégie d'accueil mise en place par la Métropole avec la volonté de polariser le développement tertiaire sur quelques sites prioritaires porte ses fruits.

La stratégie d'accueil s'organise autour de quatre grands projets urbains structurants (Part-Dieu, Confluence, Gerland et Carré de soie), de sept pôles tertiaires et mixtes (Pôle économique ouest, Porte des Alpes, Lyon Vaise, La Saulaie, Grandclément, Grand Montout, Le Puisse) et des polarités de proximité. A côté de ces sites de projet, les quartiers historiques de la Presqu'île ou du 6^e arrondissement continuent de peser dans l'offre immobilière d'accueil des services aux entreprises. De nombreux autres sites relais viennent mailler le territoire de la métropole et offrir d'autres gammes de produits aux entreprises (exemple : Saint-Clair à Caluire-et-Cuire).

Enfin de nombreuses activités de services aux entreprises viennent trouver place en diffus dans le territoire urbain mixte où ils assurent une certaine mixité fonctionnelle.

Répartition des transactions de bureaux 2006-2014 par bassin de vie (en m²)

Source : CecimObs



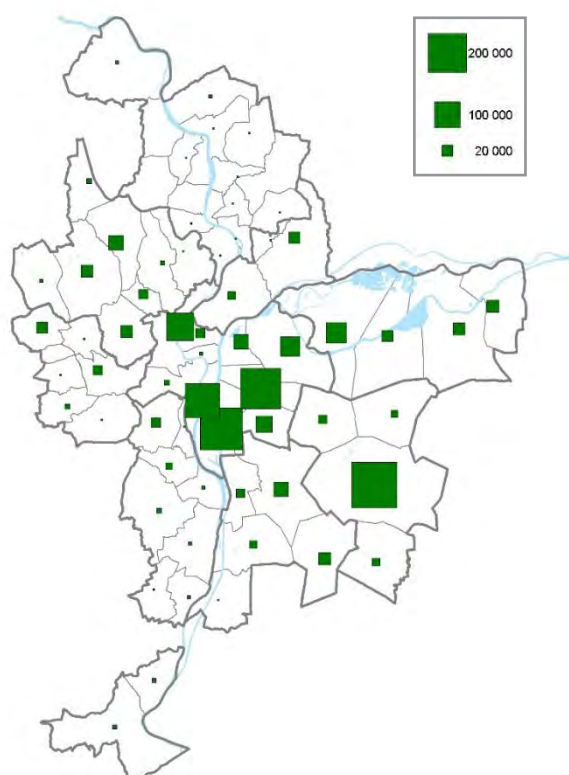
Nombre de m² de bureaux placés entre 2006 et 2014 par commune et arrondissement

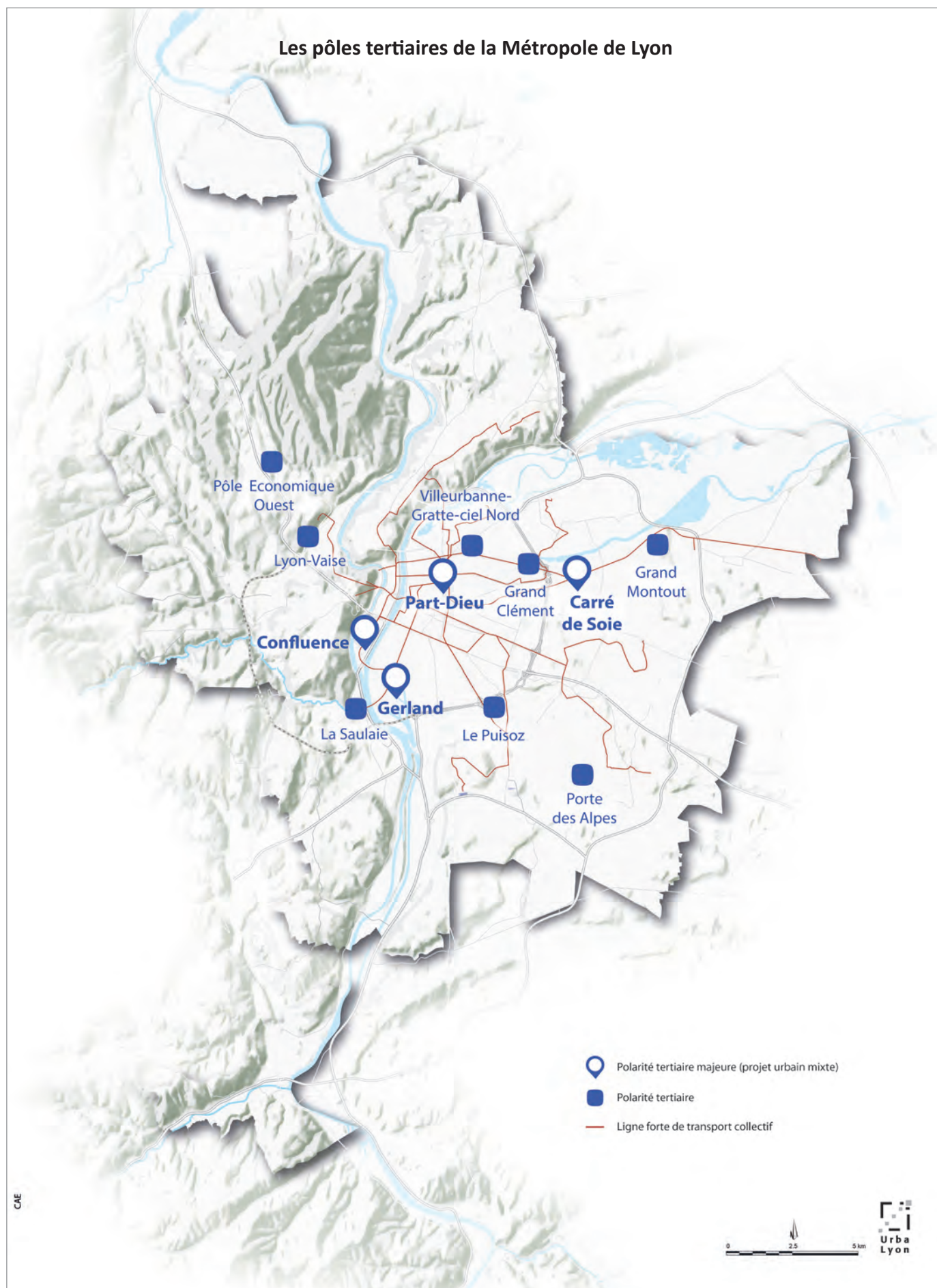
Source : CecimObs 2014

	Bureaux 2006-2014 (en m ²)
Lyon 3	391 938
Lyon 7	252 970
Lyon 6	185 620
Villeurbanne	176 041
Lyon 2	175 409
Lyon 9	147 170
Saint-Priest	138 154
Limonest	64 176
Ecully	61 355

Construction de bureaux entre 2006 et 2014

Source : SOeS-DREAL Rhône-Alpes Sit@del2





ENJEUX

Des services aux entreprises qui se renforcent et se polarisent

Les principaux enjeux relatifs à l'offre tertiaire concernent :

> **la lisibilité et la visibilité :**

- en identifiant et hiérarchisant les sites tertiaires stratégiques,
- en polarisant la majeure partie des activités tertiaires vers ces sites prioritaires, majeurs ou secondaires,
- à partir de leurs caractéristiques et identité, en mettant en place une stratégie de marketing territorial favorisant leur promotion et leur commercialisation ;

> **la gestion équilibrée** dans le temps et dans l'espace de sa commercialisation, en privilégiant les complémentarités entre sites et produits, et en évitant les éventuels effets de concurrence au sein de la métropole ;

> **la diversité** : les besoins immobiliers des entreprises et les formes d'implantation restant extrêmement variées, l'accueil des activités de services aux entreprises dans l'ensemble du tissu urbain mixte représente un enjeu important sur tous les territoires.

Ces enjeux sont au cœur du volet tertiaire du Schéma d'accueil des entreprises mis en place par la Métropole.

Des services aux particuliers portés par le développement de la sphère présentielle

Captation de revenus et circulation locale des richesses, ressorts du développement de l'économie présentielle

La métropole lyonnaise, « territoire productif » redistribue davantage de revenus vers l'extérieur qu'elle n'en capte (cf. *La circulation des revenus de la Métropole de Lyon*, Laurent Davezies, L'Oeil, Mai 2016). Il n'en demeure pas moins qu'une grande partie des revenus issus de sa base productive sont redistribués localement, par des actifs résidant dans le territoire. Ces revenus sont générateurs de développement économique local.

Le développement continu de la sphère présentielle dans la Métropole de Lyon s'explique par sa croissance démographique, son attractivité touristique, de nouveaux besoins des populations (ex. : liés au vieillissement), mais aussi des dépenses au lieu de travail des travailleurs résidant en dehors (restauration, achats, loisirs).

La forte croissance des services aux particuliers

Depuis 2009, dans un contexte de croissance plus modérée de l'emploi, le secteur des services aux particuliers confirme sa bonne tenue (+12% dans la Métropole de Lyon). Cette hausse est de six points supérieure à l'évolution nationale, et supérieure à la plupart des grandes métropoles françaises.

Plus de 120 000 emplois salariés privés

Les services aux particuliers représentent plus de 120 000 emplois salariés privés dans la Métropole de Lyon. Ce secteur très divers rassemble la santé et l'action sociale, l'hébergement-restauration, les loisirs et activités récréatives et les autres services personnels et domestiques.

La santé et l'action sociale, un secteur clé en croissance

Représentant près de 67 100 emplois publics et privés dans la métropole en 2014, la fonction « santé et action sociale » est une fonction économique qui n'a cessé de croître ces dernières années.

Sur la période récente (2009-2014), l'analyse de l'emploi salarié privé confirme cette tendance. Le secteur (privé) de la santé a gagné +10% d'emplois salariés et l'action sociale +16%. Les activités hospitalières, l'hébergement médicalisé pour personnes âgées, l'accueil de jeunes enfants et l'aide à domicile sont les secteurs qui ont vu leur nombre d'emplois croître le plus.

Le secteur santé-action sociale est composé de grands établissements publics et privés, parmi lesquels les établissements des Hospices civils de Lyon, et d'une multitude de plus petites structures d'accompagnement qui viennent mailler le territoire de la métropole.



L'essor des loisirs et du tourisme

Autre secteur clé de l'économie présentielle, celui des loisirs et du tourisme ne cesse de se développer dans la métropole. Lyon fait partie des métropoles françaises qui ont enregistré les plus fortes croissances dans les secteurs de l'hébergement-restauration (+15%) et des activités récréatives et de loisirs (+16%).

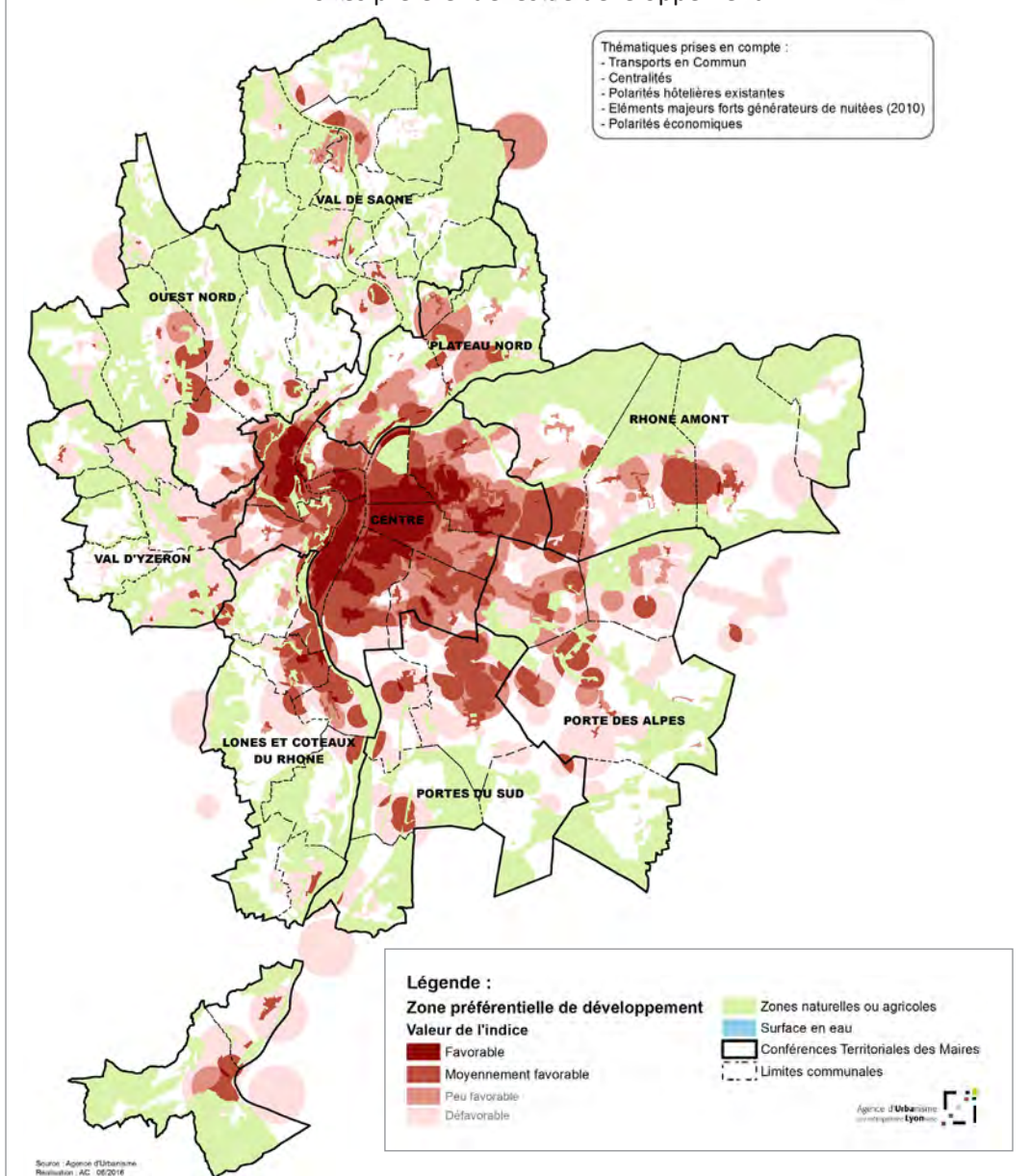
Un Schéma de développement de l'hébergement touristique a été élaboré par la Métropole pour accompagner le développement de l'offre hôtelière. Outil d'aide à la décision, il guide les décideurs et les professionnels vers les priorités en matière de développement, de diversification et de modernisation de l'hébergement touristique, pour renforcer l'image et l'attractivité du territoire.

Rayonnement métropolitain

Le tourisme, indicateur du rayonnement croissant de la Métropole de Lyon

Grâce à ses équipements performants (Eurexpo, Cité des congrès, etc.), Lyon s'affiche depuis de nombreuses années comme une destination majeure du tourisme d'affaires européen. S'appuyant notamment sur des événements culturels de rayonnement national et international (Fêtes des Lumières, Biennale d'art contemporain, Biennale de la Danse, Nuits de Fourvière, etc.), Lyon s'affirme d'année en année comme une place européenne montante du tourisme urbain d'agrément. Événement majeur, la Fête des Lumières attire chaque année plus de 3 millions de visiteurs et près de 60 000 personnes sont accueillies pendant les quatre jours de la Fête des Lumières place Bellecour par Lyon Tourisme et Congrès, avec dans le top 5 des visiteurs étrangers : Italiens, Espagnols, Suisses, Allemands et Anglais.

Schéma de développement de l'hébergement touristique Zones préférentielles de développement



■ Une croissance généralisée qui profite à l'ensemble des territoires de la métropole

Contrairement aux activités industrielles, voire de services aux entreprises, le secteur des services aux particuliers est par essence diffus dans l'ensemble du territoire. L'ensemble des communes de la métropole a bénéficié de cet essor.

Le Centre, Porte des Alpes, Rhône Amont, Val de Saône et Val d'Yzeron sont les bassins de vie où l'emploi dans les services aux particuliers a progressé le plus, en valeur relative, ces cinq dernières années. Le Centre a gagné près de 8 800 emplois dans ce secteur en cinq ans ; Porte des Alpes et Rhône Amont, plus de 800 emplois.

Les grands secteurs des services aux particuliers (santé-action sociale, hébergement-restauration, activités récréatives et de loisirs et les autres services personnels et domestiques) ont globalement progressé dans l'ensemble des territoires.



Guinguette sur les berges de la Saône (Rochetaillée-sur-Saône)

■ Une diversité d'activités aux logiques d'implantation très hétérogènes

Les activités de services à la population se localisent de manière très différenciée dans les territoires. Elles recouvrent en effet des réalités territoriales très différentes. Entre une maison de retraite, un restaurant, des terrains de foot en salle ou un salon de coiffure, les besoins en termes de localisation et de produits immobiliers sont très différents. Elles s'implantent généralement, en diffus, dans le territoire urbain mixte, au plus près de leur zone de chalandise.



Service d'aide à la personne âgée (Lyon 3^e)

ENJEUX

Des services aux particuliers portés par le développement de la sphère présentielle

La grande variété des types d'activités de services aux particuliers engendre des enjeux urbains multiples. Ils peuvent être synthétisés ainsi :

- D'une part, pour les services de proximité, la conservation des locaux d'activités, en rez-de-chaussée ou autres

selon les activités, dans les centres urbains, à proximité de la clientèle, pour que ces activités puissent se développer dans un environnement adapté.

- D'autre part, le maillage équilibré du territoire métropolitain, afin d'offrir à la population les services dont elle a besoin (culture-loisirs, structures d'accueil de jeunes enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées...), en privilégiant une implantation dans des pôles bien desservis et à proximité du tissu résidentiel.

Le commerce, une activité structurante entre constantes et fortes mutations

Les activités commerciales influencent fortement l'environnement quotidien urbain. Depuis plus de quarante ans, les changements intervenus dans notre façon de consommer ont considérablement transformé nos pratiques et cet environnement : émergence des grands centres commerciaux, usage de la voiture rendu souvent incontournable... Depuis les années 2000, ces évolutions s'infléchissent : retour à la proximité dans les centres urbains denses, émergence du e-commerce, de nouveaux formats tels que les drives... Ces tendances de fond traduisent une volonté grandissante des ménages de consacrer moins de temps aux achats, et ont des impacts concrets sur le territoire.

Le commerce, bien plus que d'autres activités économiques, ne joue pas seulement un rôle économique. Il a aussi des incidences essentielles sur le développement urbain de l'agglomération, des communes, des quartiers, sur la qualité du cadre de vie, sur les déplacements urbains... L'équilibre de la répartition territoriale de l'offre commerciale est recherché de manière générale sur le territoire. C'est une question sous-jacente à l'élaboration des documents d'urbanisme.



Rue commerçante (Neuville-sur-Saône)

Commerce : chiffres-clés

- +17% : accroissement du plancher commercial de grandes surfaces entre 2009-2014, soit +134 500 m² (+16 812 m²/an)
- 1,4 million de m² de surface de vente sur la Métropole de Lyon
- 28% de l'offre commerciale alimentaire est concentrée sur le Centre.

Méthodologie

Méthode d'observation dans le domaine du commerce

Un portrait réalisé uniquement sur l'emploi salarié privé...

Ce document a été principalement réalisé à partir des sources statistiques de l'Urssaf-Acoss et de Pôle Emploi (pour la période 1993-2010) qui recensent l'emploi salarié privé. Les commerces sans salarié du commerce de détail font l'objet d'une estimation à partir du fichier Sirene. Comme le souligne l'Insee, la majeure partie des entreprises du commerce de détail sont des structures de petite taille : 54 % n'ont aucun salarié en France. Ainsi nous paraissait-il important de traiter cette question.

98 % comptent moins de vingt salariés. Cependant, le commerce de détail comprend aussi quelques très grandes entreprises de sorte que les 2 % d'entreprises de vingt salariés ou plus concentrent 60 % des emplois salariés du secteur.

... et sur le commerce de détail

L'analyse portera uniquement sur le commerce de détail et ne traitera pas de la question du commerce de gros.

***Le commerce de détail** consiste à vendre des marchandises dans l'état où elles sont achetées (ou après transformations mineures) généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues. Outre la vente, cette activité de commerce de détail peut aussi recouvrir la livraison et l'installation chez le client (de meubles ou d'électroménager par exemple). C'est la forme de commerce qui est évoquée dans ce document.*

***Le commerce de gros** consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, des utilisateurs professionnels (industriels ou commerciaux) ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues.*

Source : Insee

■ Une métropole dynamique et attractive

Le commerce de détail, un secteur dynamique en termes d'emplois, malgré des baisses importantes dans certains bassins de vie

Une forte croissance depuis 2009

Dans une moindre mesure que les services aux particuliers, le commerce de détail a lui aussi connu une croissance de l'emploi dans un contexte pourtant modéré. Le nombre d'emplois a ainsi augmenté de 4% depuis 2009, pour atteindre 38 733 emplois en 2014.

Une croissance importante et près de la moitié des emplois dans le Centre

Le Centre est le bassin de vie qui a connu la plus forte croissance d'emplois dans le commerce de détail : +7% entre 2009 et 2014. Il regroupe ainsi à lui seul un peu moins de la moitié des emplois de ce secteur d'activité (18 228 emplois).

Des territoires dynamiques, notamment à l'Est et au Nord de l'agglomération

Avec une croissance de 4% des emplois, Porte des Alpes a accentué sa position de premier pôle d'emploi périphérique dans le commerce de détail (5 336 emplois). Avec Plateau Nord, Rhône Amont connaît la croissance la plus forte avec 6% d'emplois supplémentaires. Val d'Yzeron et Val de Saône connaissent également une croissance importante de respectivement 5% et 4% de leurs nombres d'emplois.

Portes du Sud et Ouest Nord perdent des emplois

Entre 2009 et 2014, la baisse la plus forte du nombre d'emplois dans le commerce de détail a eu lieu dans le bassin de vie des Portes du Sud : -8%. Ouest Nord, pôle d'emploi majeur à l'ouest de l'agglomération (3 604 emplois), connaît également une forte diminution de 5% de ses emplois. Lônes et Coteaux du Rhône reste stable, avec une baisse de 1% des emplois.

Commerce de gros et automobile

Plus difficilement appréhendable, le commerce de gros et automobile représente néanmoins un nombre important d'emplois : la Métropole de Lyon en comptabilise 42 455. Le Centre, Porte des Alpes et plus largement le quart sud-est de l'agglomération (Portes du Sud, Rhône-Amont) concentrent les emplois de cette activité. Dans une large frange ouest et nord, le bassin de vie de Ouest nord constitue le pôle d'emploi majeur dans ce domaine. Beaucoup moins d'emplois sont recensés dans le Plateau nord, Val d'Yzeron et le Val de Saône.

Rayonnement métropolitain

Rayonnement commercial de l'agglomération

La métropole de Lyon dispose d'atouts favorisant son rayonnement commercial, décrits de manière non-exhaustive ici.

Elle bénéficie ainsi d'une densité de population plus proche des métropoles européennes que françaises, et d'une zone d'influence plus large que celle des autres métropoles françaises (hors Paris).

De plus, le nombre d'activités en Presqu'île équivaut à ceux des centres villes de Milan et Munich. Lyon apparaît comme la métropole accueillant l'un des plus grands nombres de locomotives commerciales (magasins générant du trafic)*.

La métropole de Lyon se distingue également de par son offre de centres commerciaux majeurs dans son hypercentre. Le double-centre complémentaire et atypique constitue un atout important : Presqu'île/Confluence, Part-Dieu.

* Source : SDUC 2015



Centre commercial (Caluire-et-Cuire)



Centre commercial à la Confluence (Lyon 2*)

Des achats toujours très largement effectués sur les commerces du territoire, mais un ratio d'autonomie commerciale et des dépenses en diminution

Si le ratio d'autonomie commerciale* reste excédentaire sur le territoire de la Métropole de Lyon, il tend à diminuer (indice 106 en 2006, indice 103 en 2011) depuis 2006. Les grandlyonnais effectuent donc leurs dépenses en très grande majorité dans des commerces du Grand Lyon. Mais cette tendance tend à diminuer. L'excédent est explicable : des ménages habitant hors du Grand Lyon achètent dans des commerces présents sur le Grand Lyon. La diminution du ratio d'autonomie commerciale peut alors aussi s'expliquer en partie par la diminution des achats sur le Grand Lyon de ces ménages non-résidents (renforcement commercial dans les secteurs périurbains, achats sur internet).

La dépense des ménages résidents sur le Grand Lyon représente un peu moins de 7 milliards d'euros en 2011. Bien que chaque année le montant de la dépense des ménages progresse, l'évolution constatée entre 2006 et 2011 est nettement plus faible que sur les années précédentes : + 18 % entre 2001 et 2006 et +8 % entre 2006 et 2011.

* Calculé par le rapport chiffre d'affaires (CA) / dépenses commercialisables (DC)

Une bonne dynamique de développement de l'offre commerciale, mais plus faible depuis 2012

Le plancher commercial de grandes surfaces s'est accru de 17% avec 134 500 m² supplémentaires entre 2009 et 2014, ce qui s'inscrit dans le potentiel de développement qu'avait préconisé le précédent schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC). La dynamique de projet a cependant fortement ralenti depuis 2012.

Le développement s'est surtout porté sur le Centre (40% des surfaces autorisées et mises en exploitation), Porte des Alpes (30%) et Val d'Yzeron (16%) ; ce dernier secteur rattrapant ainsi son retard en matière d'offre commerciale.

Légère baisse de l'attractivité commerciale de la Métropole de Lyon : le renforcement des territoires limitrophes sur les besoins courants

Au-delà de l'affirmation du e-commerce, le renforcement de l'offre commerciale aux franges de la Métropole de Lyon (Saint-Bonnet-de-Mure, Chasse-sur-Rhône...) capte une partie des achats qui était effectuée dans le Grand Lyon.

Ce développement est parfois très proche de zones commerciales existantes. Une vigilance est alors à accorder au renforcement de l'offre commerciale sur un territoire d'observation plus large que celui de la métropole.



Centre commercial de La Soie (Vaulx-en-Velin)

■ Densités commerciales et surfaces de vente : une progression constante qui ne concerne pas tous les formats et diffère selon les territoires

Les moyennes surfaces se développent ; la densité de petits commerces diminue mais reste plus forte que dans d'autres métropoles

Les grandes surfaces : un renforcement de la densité de l'offre, tirée par les moyennes surfaces

Le dernier recensement réalisé en 2014 fait apparaître un plancher commercial de 753 grandes surfaces qui représentent 937 000 m² de surface de vente. La densité commerciale de 715 m² pour 1 000 habitants reste inférieure par rapport à d'autres métropoles françaises.

Entre 2009 et 2014, le développement du plancher commercial des commerces de plus de 300 m² s'est surtout produit sur les moyens formats. En effet, les commerces de 300 à 1 000 m² de surface de vente ont augmenté plus vite que les commerces de plus de 1 000 m² de surface de vente, que ce soit en nombre ou en surface de vente.

La répartition du plancher commercial des commerces de plus de 300 m² et l'augmentation de la densité de l'offre commerciale montre une évolution positive de certaines catégories de produits : offre alimentaire diversifiée, en équipement de la personne et culture-loisirs (voir encadré page suivante). Seul l'équipement de la maison ne suit pas cette dynamique.

La classification des commerces

La répartition des commerces par type de surface

- Grandes surfaces : plus de 300 m².
 - Supermarché (ou moyenne surface) : magasin à dominante alimentaire d'une surface de vente comprise entre 300 m² et 2 500 m² ;
 - hypermarchés : plus de 2 500 m² ;
- Petits commerces : moins de 300 m².

La répartition des commerces par catégorie de produits vendus

- Offre alimentaire ;
- Offre non-alimentaire : équipement de la personne, culture-loisirs, équipement de loisirs.

Evolution du chiffre d'affaires : une augmentation continue mais plus faible, qui bénéficie aux supermarchés et aux grandes surfaces spécialisées, au détriment des petits commerces et des hypermarchés

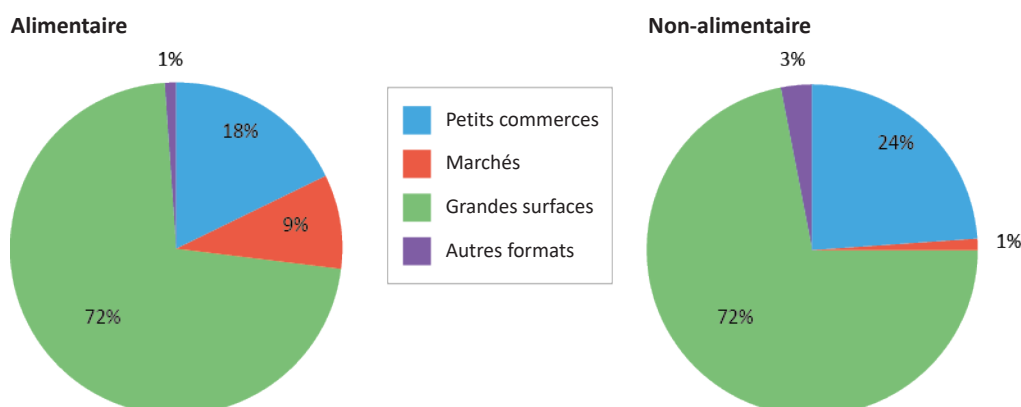
Le chiffre d'affaires généré par l'offre commerciale a progressé de 5 % entre 2006 et 2011, atteignant ainsi plus de 7 milliards d'euros en 2011.

- Pour l'alimentaire : les moyens formats (supermarchés) et autres grandes surfaces (alimentaires spécialisées) gagnent des parts de marché (+2,8 pts) face aux petits commerces et aux hypermarchés.
- Pour le non-alimentaire : les grandes surfaces spécialisées gagnent des parts de marché face aux hypermarchés, qui se repositionnent sur l'alimentaire pour augmenter leur rendement au m².

A noter que si les parts de marché sont en baisse pour les petits commerces et les marchés, leur part de marché est plus importante sur la Métropole de Lyon qu'à l'échelle nationale.

Répartition du chiffre d'affaires par format de vente

Source : Enquête de consommation des ménages 2011



Evolution des grandes surfaces de vente selon la catégorie de produits

- L'offre alimentaire se développe et s'équilibre sur les territoires :
 - + 67 établissements de 300 à 1 000 m² de surface de vente supplémentaire sur la période 2006-2014 ;
 - seulement + 16 établissements de plus de 1 000 m² de surface de vente supplémentaire sur la même période ;
 - le développement d'une offre diversifiée et complémentaire (enseignes spécialisées produits frais, bio et surgelés par exemple).
- L'offre en équipement de la maison et en culture-loisirs se stabilise, malgré une augmentation de la population de 4% entre 2006 et 2014 :
 - en équipement de la maison : + 9 établissements entre 300 et 1 000 m² et + 1 établissement de + 1 000 m². Le développement de la part de marché de la vente à distance pour ce type de produits concurrence fortement les formes de vente traditionnelles.
 - en culture-loisirs : + 17 établissements entre 300 et 1 000 m² et + 11 établissements de + 1 000 m².

Les petits commerces : une densité élevée malgré une érosion contenue

Les petits commerces représentent un plancher commercial estimé de 449 500 m² de surfaces de vente, pour une densité de 56 commerces pour 10 000 habitants. Un ratio plus élevé que des métropoles françaises comparables.

Si la densité en petits commerces reste élevée par rapport aux principales agglomérations françaises, leur nombre tend à baisser. Sur la période 2009-2014, 102 établissements représentant 4 000 m² de surface de vente ont disparu. Cette baisse est particulièrement importante pour les commerces en équipement de la maison (-167 établissements) et dans une moindre mesure en alimentaire (-26 établissements) (SDUC 2015).

Une forme de regroupement de commerces toujours dynamique : des grands pôles commerciaux toujours dominants, malgré le recul des hypermarchés

Les grandes concentrations de commerce sous forme de pôles commerciaux, souvent articulés autour d'un hypermarché, restent des lieux d'achat de tout premier plan, au centre de la métropole comme en première couronne périphérique.

Ces formats sont également dynamiques en termes de construction. Entre Carré de Soie (33 000 m²), Confluence (27 200 m²) et Cours Oxygène (11 000 m²), les projets visant à créer de nouveaux pôles ou à en conforter certains ont représenté une grande part des surfaces commerciales autorisées. La multiplication de grands projets commerciaux ces dix dernières années, notamment à l'est, témoignent de l'engouement financier et immobilier que suscite toujours ce format : Carré de Soie à Vaulx-en-Velin, rénovation des Sept Chemins et de Porte des Alpes (Bron - Vaulx-en-Velin - Saint-Priest), nouvelle zone d'activité commerciale à Saint-Bonnet-de-Mure (en dehors de la Métropole de Lyon), etc. Cela interroge néanmoins sur la répartition et la durabilité de ces formats qui opèrent en concurrence sur des ter-

ritoires très proches. Ils doivent de plus faire face à la concurrence du commerce en ligne et des moyennes surfaces.

Cette place importante et cette dynamique des pôles commerciaux contrastent avec les difficultés que rencontrent et génèrent nombre de ces pôles, notamment périphériques.



Supermarché en centre-ville (Lyon 8^e)



Petits commerces (Décines-Charpieu)

Des évolutions territoriales différentes selon la catégorie de produits vendus et le type de surface

L'offre alimentaire en grandes surfaces : une croissance générale, prononcée sur le Centre, faible sur Portes du Sud et Plateau Nord

- Une croissance de l'offre tirée par Lyon et Villeurbanne ...

Lyon-Villeurbanne, premier pôle urbain en terme d'habitation, est le territoire qui concentre 28 % de l'offre commerciale alimentaire en + 300 m² de surface de vente. Depuis 2006, il s'agit du territoire le plus dynamique en matière de développement commercial. Ce développement consolide le positionnement central de Lyon-Villeurbanne et son attractivité interne en matière de comportement achat alimentaire.

- ... et par les secteurs Val d'Yzeron et Val de Saône

Les secteurs de Val d'Yzeron et Val de Saône comptent parmi les secteurs les moins dotés en matière d'offre alimentaire. En revanche, ils connaissent une augmentation plus forte que les autres secteurs permettant ainsi de mailler davantage leur offre et de favoriser

leur attractivité interne. A noter que Val d'Yzeron est le secteur le plus dynamique en matière d'accueil de population (+ 11 % des ménages entre 2007 et 2011).

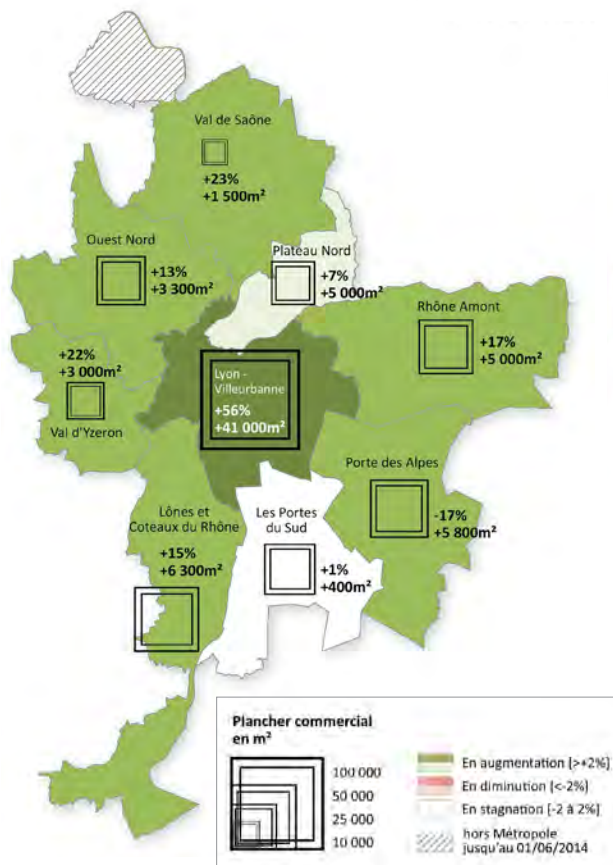
- Une consolidation de l'offre plus modérée sur les secteurs Lômes et Coteaux du Rhône, Porte des Alpes, Ouest Nord et Rhône Amont

Les secteurs Lômes et Coteaux du Rhône, Porte des Alpes, Ouest Nord et Rhône-Amont possèdent d'ores et déjà une offre alimentaire conséquente avec le développement de très grandes surfaces situées en périphérie de l'agglomération. Ces secteurs présentent une augmentation de l'offre alimentaire leur permettant de satisfaire les besoins des nouvelles populations et de consolider leur positionnement secondaire pour cette catégorie de produits.

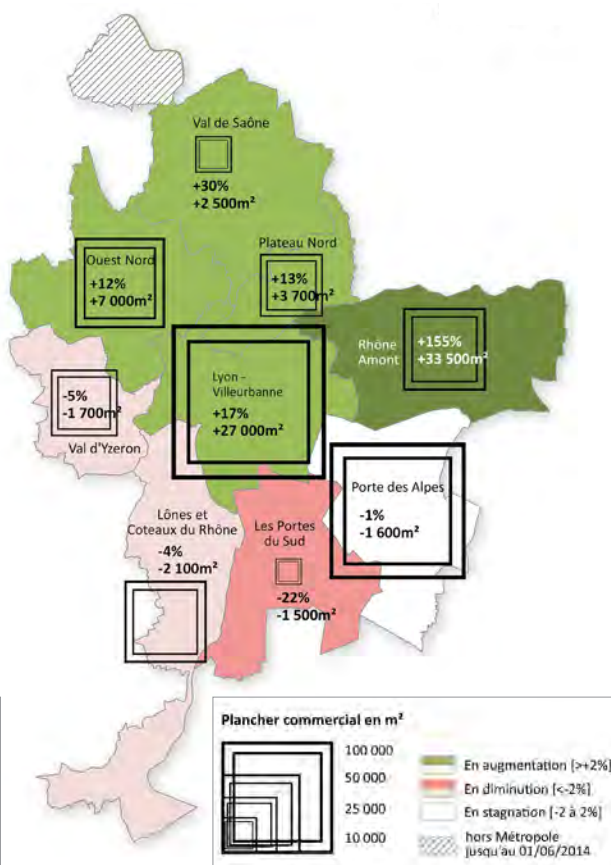
- Les secteurs de Portes du Sud et Plateau Nord en retrait

Les secteurs de Portes du Sud et Plateau Nord sont les secteurs les moins dynamiques. Le secteur Plateau-nord présente également une augmentation de population relativement faible. Par ailleurs, ils se situent à proximité et sous l'influence des principaux pôles de périphérie (Ouest-Nord et Porte des Alpes).

Evolution de l'offre alimentaire +300m²
entre 2006 et 2014 (unité : surface de vente)



Evolution de l'offre non-alimentaire +300m²
entre 2006 et 2014 (unité : surface de vente)



Source : SDUC de la Métropole de Lyon (2016) - AID Observatoire, CCI du Rhône, données du 31/12/2006 et du 31/07/2014

**L'offre non-alimentaire en grandes surfaces :
un développement polarisé à l'Est et au Nord de la
Métropole de Lyon**

- **Porte des Alpes perd son rang de premier pôle commercial non alimentaire de la Métropole de Lyon, au profit du Centre**

Le secteur Porte des Alpes, auparavant premier pôle commercial en non-alimentaire, a vu une légère régression des surfaces de vente (-1 % entre 2006 et 2014 soit une perte de 1 600 m² de surface de vente), notamment en équipement de la personne. Le secteur Lyon-Villeurbanne est devenu le premier pôle de l'agglomération en matière d'offre non-alimentaire (+ 12% entre 2006 et 2014, soit un gain de 25 500 m² de surface de vente, porté par le développement de Confluence et de la Tour Oxygène).

- **Le secteur Rhône-Amont en forte croissance**

Le secteur Rhône-Amont est le secteur qui bénéficie de la plus forte progression en m² de surfaces commerciales grâce à l'ouverture du pôle Carré de Soie (+155 %, soit +33 500 m² de surface de vente porté par l'activité culture-loisirs).

Les trois bassins de vie du nord de la métropole bénéficient également d'un développement important de leur offre : +12% dans Ouest-Nord, +30% dans Val de Saône et +13% Plateau Nord).

- **Les secteurs sud et sud-ouest de l'agglomération perdent de la surface de plancher**

Les secteurs sud et sud-ouest, en revanche, présentent une perte de surface de plancher qui s'explique principalement par la fermeture de commerces en équipement de la maison.

Les petits commerces : des évolutions contrastées

De manière générale, le nombre de petits commerces tend à baisser. Mais quelques territoires, notamment ceux connaissant une bonne dynamique démographique, conservent ou voient augmenter leur nombre de petits commerces.

Géographiquement la baisse du nombre de petits commerces frappe les secteurs suivants :

- le secteur de **Lyon-Villeurbanne**, premier pôle d'accueil de cette forme de vente, connaît une baisse de l'offre commerciale de -300 m² de surface de vente, que ce soit en alimentaire (-50 établissements entre 2006 et 2014) et en non-alimentaire (-186 établissements en équipement de la maison) ;
- le secteur de **Lônes et Coteaux du Rhône** a également connu une diminution de l'offre notamment en alimentaire (-9 % entre 2006 et 2014, soit -16 établissements) et en culture-loisirs (-13 établissements) ;
- les secteurs nord du Grand Lyon (**Val de Saône et Plateau Nord**), présentent une légère augmentation de l'offre alimentaire (3 établissements supplémentaires chacun) mais une baisse de l'offre non-alimentaire notamment en équipement de la personne et en culture-loisirs.

Le secteur **Porte des Alpes** a, quant à lui, très peu évolué en matière d'offre commerciale : -300 m² de surface de vente. Les secteurs **Rhône-Amont, Portes du sud, Val d'Yzeron, Ouest-Nord** ont progressé à la fois en alimentaire et en non-alimentaire, permettant ainsi de davantage mailler le territoire en petite surface commerciale, notamment sur des secteurs connaissant un dynamisme démographique plus élevé (Val d'Yzeron et Rhône-Amont notamment).

■ Commerce et fonctionnement territorial : un meilleur maillage commercial, mais des déséquilibres encore présents

Dans le prolongement de la période antérieure (avant 2005), les évolutions décrites précédemment traduisent une concentration continue du commerce : renforcement des supermarchés et des grandes surfaces spécialisées, et déclin des petits commerces (déclin sous-estimé à travers ces chiffres puisqu'ils sont souvent tenus par des commerçants à leur compte non comptabilisés dans les emplois salariés privés).

Ces mutations sont consécutives aux évolutions structurelles des formes de distribution commerciale de ces quatre dernières décennies.

Ces évolutions de l'armature commerciale (localisation et modes de distribution) ont généré des dysfonctionnements urbains complexes sur la période précédente (déséquilibres entre les centres-villes, déclin de l'attractivité commerciale de certains centres...) qui se transforment sans être encore pleinement résolus.

Sur la période précédente, la forte augmentation du volume des surfaces commerciales (et donc de la taille moyenne des commerces) s'est accompagnée d'une redistribution spatiale des formes de distribution et a conduit à des déséquilibres du maillage commercial de l'agglomération lyonnaise. Avec le regain de dynamisme des supermarchés, ce déséquilibre tend à être moins important sur certains territoires désormais mieux maillés, tout du moins en ce qui concerne l'offre alimentaire.

La dynamique de maillage commercial de l'agglomération : un maillage globalement bon, un hypercentre dynamique mais un déclin de certains centres

Un maillage commercial globalement satisfaisant

La densité de petits commerces est plus élevée que dans d'autres métropoles et le développement des moyennes surfaces a permis de rééquilibrer l'offre alimentaire sur les bassins de vie. Le maillage commercial de proximité de l'agglomération demeure globalement bon, ce qui répond à l'enjeu de la ville des courtes distances (*cf. partie 2.2*).

L'hypercentre, un dynamisme retrouvé

S'il est concurrencé, le rôle commercial de l'hypercentre s'est réaffirmé ces dix dernières années. L'activité commerciale du cœur de l'agglomération (hypercentre, centres de quartiers de Lyon et centre de Villeurbanne) a retrouvé une bonne dynamique sur la période récente, portée en partie par la création du centre commercial de Confluence, mais surtout par l'essor des moyennes surfaces. Récemment, Confluence doit encore trouver sa place dans le paysage commercial lyonnais.

L'émergence de nouveaux comportements d'achats et de nouvelles formes de vente

- Baisse des hypermarchés au profit des supermarchés urbains ;
- Déclin et mutation du hard-discount ;
- Développement des drives déjà finalisé ;
- Développement du e-commerce notamment sur l'équipement de la maison ;
- Mutation des grandes enseignes non-alimentaires.

Malgré un rééquilibrage de l'offre alimentaire, un déclin de l'attractivité commerciale des centres de communes et de certains quartiers

Malgré l'essor des moyennes surfaces alimentaires, qui maillent plus finement les territoires, le développement massif des pôles périphériques a produit des conséquences sur le long terme.

Pour répondre à la fois à la demande et à la logique de rentabilité de la grande distribution, des pôles com-

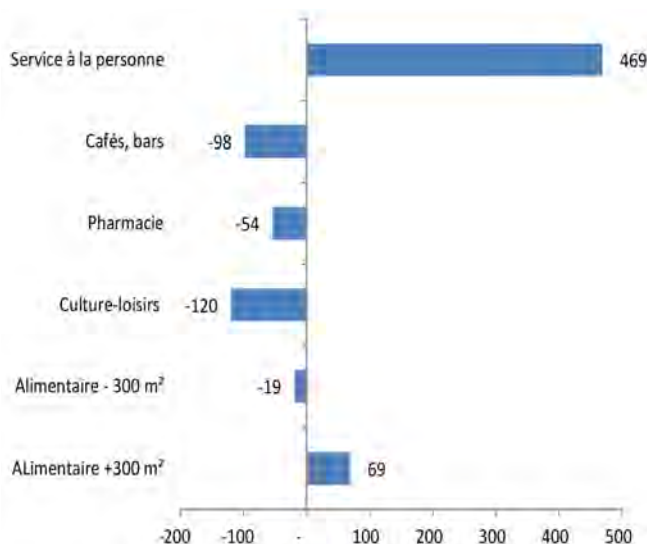
merciaux se sont développés en marge des centres des communes périphériques et des quartiers résidentiels, en particulier des quartiers d'habitat social. Si ce type de développement a permis un dynamisme commercial à l'échelle de la métropole, des quartiers de l'agglomération sont actuellement dépourvus de commerces et n'offrent plus la possibilité à certaines catégories de personnes de faire leurs achats les plus immédiats à proximité de leur lieu d'habitation. Ces habitants se trouvent alors privés d'un service minimum de proximité.

De plus, à l'intérieur de centres de communes et dans l'hypercentre de l'agglomération, l'évolution des modes de distribution explique en partie le déclin ou la stagnation du nombre de petits commerces (cf. graphique).

Sur la période précédente (avant 2005), les activités de services ainsi que les activités immobilières et financières avaient connu un essor considérable, et entraient en concurrence avec les activités commerciales. L'introduction d'activités de service aux « façades » non animées (banques, entreprises de formation, cabinets médicaux, agences d'intérim...) provoquait des ruptures dans les linéaires commerciaux, préjudiciables non seulement à la vie quotidienne des habitants (nombre de services...) mais également à la structure de l'animation des quartiers et des communes.

Evolution du nombre d'activités de proximité entre 2006 et 2014

Source : AID Observatoire, CCI du Rhône, données du 31/12/2006 et du 31/07/2014



Sur la période récente, certains centres sont encore concernés, mais un rééquilibrage s'est effectué : de nombreuses activités tertiaires, telles la banque et l'assurance, ont réduit le nombre d'agences, et l'offre alimentaire est par exemple réapparue via les moyens formats.

A ce titre, si les activités de proximité (cf. définition) ont augmenté de 4% sur l'ensemble de l'agglomération, ce sont surtout les moyennes surfaces alimentaires et les services à la personne qui ont porté ce développement. Les autres activités de proximité diminuent : pharmacies, cafés-bars, culture-loisirs, petits commerces alimentaires.

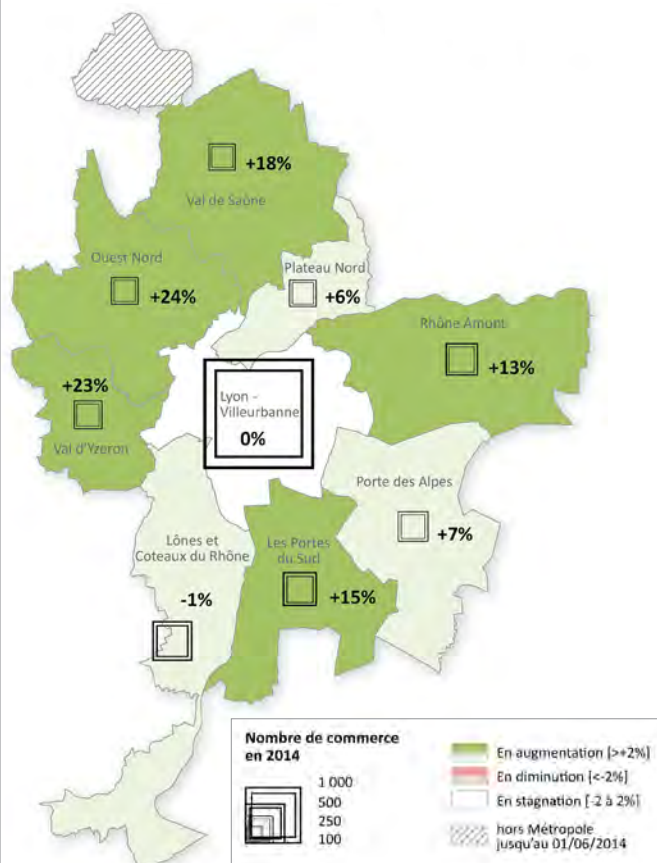
Définition

L'offre de proximité

Activités répondant aux besoins de première nécessité (logique de fréquence d'achat quotidienne/régulière) :

- offre alimentaire : tous les établissements de moins de 1 000 m² de surface de vente
- culture loisirs : tabacs-presse, fleuriste
- débit de boisson
- pharmacie
- services à la personne : pressing, coiffeur, soins beauté

Evolution de l'offre de proximité entre 2006 et 2014 (unité : nombre d'établissements)



Source : SDUC de la Métropole de Lyon (2016) - AID Observatoire, CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, données du 31/12/2006 et du 31/07/2014

Des polarités commerciales de niveau d'offre et de qualité très hétérogènes

En matière commerciale, toutes les centralités urbaines ne peuvent proposer la même offre, qui dépend de leur bassin de population, de leur rayonnement... L'offre s'ajuste au contexte urbain dans lequel s'inscrit la centralité. Or, des déséquilibres apparaissent dans et entre les centralités, au regard tant de la qualité de leur environnement urbain que de la diversité de leur offre.

Les pôles périphériques, encore très fréquentés, connaissent des difficultés liées à leur vieillissement, leur configuration et leur localisation.

Des déséquilibres au sein des centralités commerciales et entre elles

Les deux pôles métropolitains de l'agglomération, rayonnants et attractifs, que sont Presqu'île et Rive Gauche jouissent d'un environnement qualitatif, de concepts commerciaux diversifiés avec la présence d'enseignes de notoriété internationale. Pourtant, l'offre de proximité pour les résidents et les salariés est en perte de vitesse.

Des pôles inter-quartiers, comme Gratte-Ciel (Villeurbanne), Croix-Rousse (Lyon 4^e), Monplaisir (Lyon 8^e) et Vaise (Lyon 9^e), bénéficient d'un environnement qualitatif, d'une offre de proximité (locomotive alimentaire, diversité d'une offre répondant aux besoins les plus courants) et d'une offre commerciale complète (équipement de la personne, de la maison et culture loisirs).

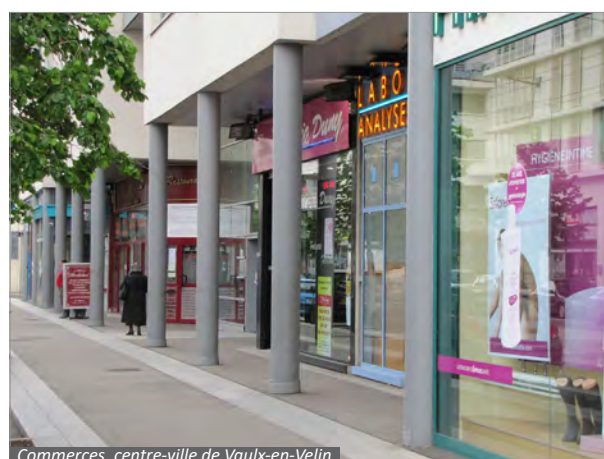
Des centralités de rayonnement intercommunal permettent de mailler l'offre commerciale avec une offre de proximité complète répondant aux besoins les plus courants de la population. Mais leur offre reste partielle en équipement de la personne et culture loisirs. Elle peut aussi entrer en concurrence avec celle de certaines centralités de taille plus modeste.

Les opérations de renouvellement urbain ont permis de mieux intégrer la question de l'implantation de commerces de proximité dans des arrondissements de Lyon, certaines communes et certains quartiers. Ces interventions ont amélioré qualitativement l'environnement et ont parfois redynamisé les centres-villes ou les quartiers (Vénissieux Vénissy, Fontaines-sur-Saône, Saint-Priest, Caluire-et-Cuire, Sathonay-Camp, Décines-Charpieux Fraternité, Oullins, etc.). Mais certains souffrent d'une vacance commerciale aux abords et d'espaces publics parfois délaissés en limite de la centralité.

Des cœurs de ville aujourd'hui nécessiteraient une politique de recomposition commerciale avec une modernisation des locaux comme à Vaulx-en-Velin ou Rillieux-la-Pape où des opérations de redynamisation sont en cours.



Commerces, Gratte-Ciel (Villeurbanne)



Commerces, centre-ville de Vaulx-en-Velin

Des pôles périphériques vieillissants, déconnectés des tissus urbains alentour, et dont l'intégration reste difficile

Les pôles périphériques, construits dans les années 70 et 80, se caractérisent par la présence d'un hypermarché accompagné d'une galerie marchande et/ou par la concentration de moyennes ou grandes surfaces spécialisées. Ils sont généralement situés à proximité des grands axes routiers. Ils s'accompagnent de vastes superficies de stationnement. Ils structurent fortement le territoire, au-delà des limites des communes proches.

Sur le plan économique, ces pôles commerciaux jouent le rôle de commerce de proximité pour les ménages avoisinants : 81 % du chiffre d'affaires du Puisseux provient des ménages habitant dans les bassins de vie des Portes du Sud et du Centre (notamment Lyon 7^e et 8^e), 77 % du chiffre d'affaires du pôle de Caluire-et-Cuire est constitué des achats des ménages du Plateau Nord et du Centre.

A l'heure où ces pôles autrefois isolés sont rattrapés par l'urbanisation (Les Sept Chemins à Bron/Chassieu/Vaulx-en-Velin, le Puisseux à Vénissieux, le Pérolier à

Ecully, Tassinon à Francheville, Saint-Genis 2 à Saint-Genis-Laval, Bron Mermoz...), leur morphologie « tout-voiture » et leur monofonctionnalité ne sont pas sans poser des difficultés : forte consommation de l'espace, artificialisation des sols, déconnexion marquée avec le tissu urbain environnant, manque d'accessibilité en transports en commun et en modes doux, saturation des infrastructures routières et conflits d'usage (liaisons interurbaines pénalisées)...

Certains pôles sont néanmoins raccordés aux lignes lourdes de transports en commun (métro ligne A et tram T3 pour Carré de Soie, tram T2 pour Porte des Alpes, tram T4 pour le Puisoyz à Vénissieux ...). L'accessibilité en voiture reste toutefois très prédominante, y compris sur ces pôles.

Le développement de concepts de loisirs au sein des centres commerciaux vise à recréer une certaine « urbanité » interne : Confluence accueille par exemple une salle d'escalade et un club de fitness, et Carré de Soie se situe à proximité d'une base de loisirs (hippodrome). Des opérations de requalification internes aux pôles les plus

anciens, réalisées ou en cours, sont à compléter par une approche territoriale large pour produire un effet plus intégrateur. Des projets sont en cours et permettront cela (par exemple, les Galeries Lafayette Mermoz). Certains pôles se situent dans des environnements contraints où les projets de restructuration semblent complexes (Givors 2 Vallées, Saint Genis-Laval, Porte de Lyon...).

Enfin, les entrées de ville, en particulier le long de la RD 306 (ex RN6), sont confrontées à un manque d'unité et de cohérence commerciale, et à l'implantation désordonnée de nombreuses vitrines et enseignes. Ceci génère non seulement un paysage de qualité médiocre mais aussi des conflits de circulation sur des axes initialement destinés au transit automobile mais transformés en axes à entrées et sorties commerciales multiples.



Des ratios d'autonomie commerciale traduisant des disparités dans l'offre commerciale au sein des bassins de vie

Les taux de couverture des besoins alimentaires et non-alimentaires du territoire sont utiles pour observer le degré d'autonomie commerciale des bassins de vie (qui correspondrait alors à la base 100 dans les cartes ci-après).

Concernant les besoins alimentaires :

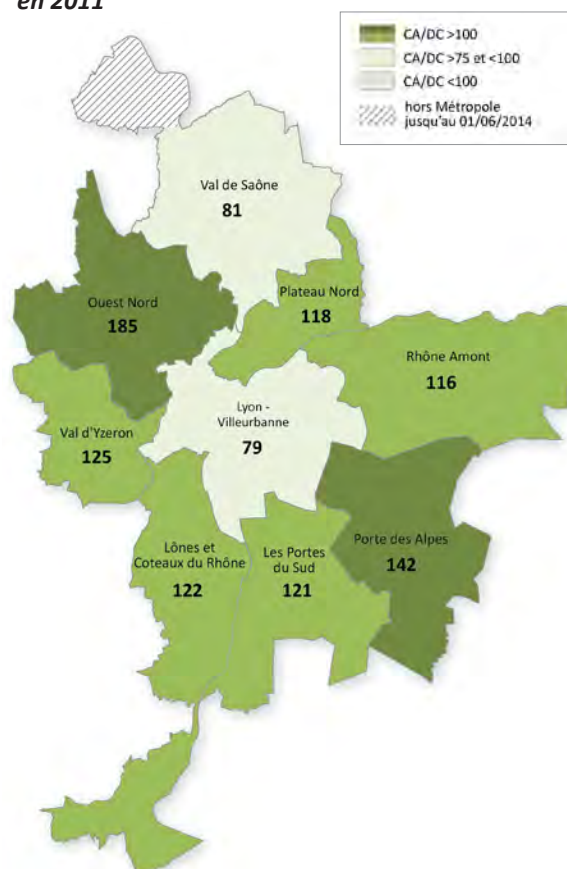
- Porte des Alpes et Ouest Nord sont clairement excédentaires et polarisent fortement les achats alimentaires ;
- Val d'Yzeron, Lômes et Coteaux du Rhône, Plateau Nord et Rhône-Amont sont également excédentaires ;
- Lyon-Villeurbanne et Val de Saône sont davantage soumis à l'influence des bassins de vie limitrophes.

Les évolutions du taux de couverture entre 2006 et 2011 montrent que des rééquilibrages ont eu lieu. Les bassins de vie Ouest Nord, Porte des Alpes et Portes du Sud voient leur influence diminuer. Les excédents de Val d'Yzeron et de Lômes et Coteaux du Rhône étaient plus importants auparavant. Rhône Amont a connu une forte progression de son taux de couverture. Lyon-Villeurbanne connaît une légère progression, tout comme Plateau Nord.

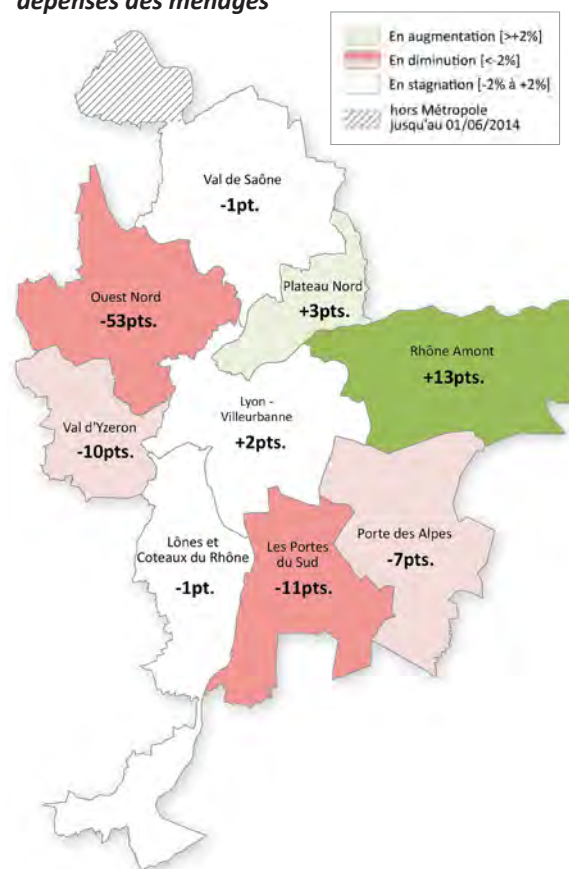
Certains de ces rééquilibrages sont à nuancer, puisqu'ils peuvent également signifier que certains bassins de vie attirent moins d'habitants de territoires situés en-dehors de la Métropole de Lyon. Val de Saône reste stable.

Taux de couverture des besoins alimentaires par territoire

Ratio chiffre d'affaires/dépenses des ménages en 2011



Evolution 2006-2011 du ratio chiffre d'affaires/dépenses des ménages



Source : SDUC de la Métropole de Lyon (2016) ; Enquête de consommation des ménages 2006 et 2011

Concernant les besoins non-alimentaires, de manière générale, les déséquilibres sont moins importants et un plus grand nombre de bassins de vie sont autonomes. Ainsi :

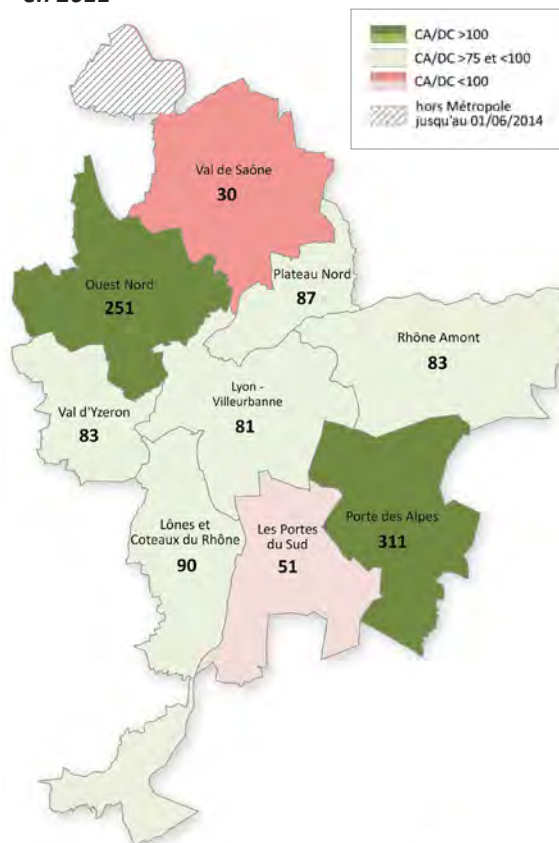
- les deux bassins de vie Ouest Nord et Porte des Alpes constituent les grandes polarités commerciales très attractives (Porte des Alpes plus encore que Ouest Nord) ;
- d'autres bassins de vie sont soumis à l'influence des autres bassins de vie : Lyon-Villeurbanne, Plateau Nord, Rhône Amont, Lônes et Coteaux du Rhône et Val d'Yzeron ;
- deux bassins de vie subissent plus fortement encore l'influence des autres bassins de vie : Val de Saône et Portes du Sud.

Les évolutions du taux de couverture entre 2006 et 2011 montrent là encore que :

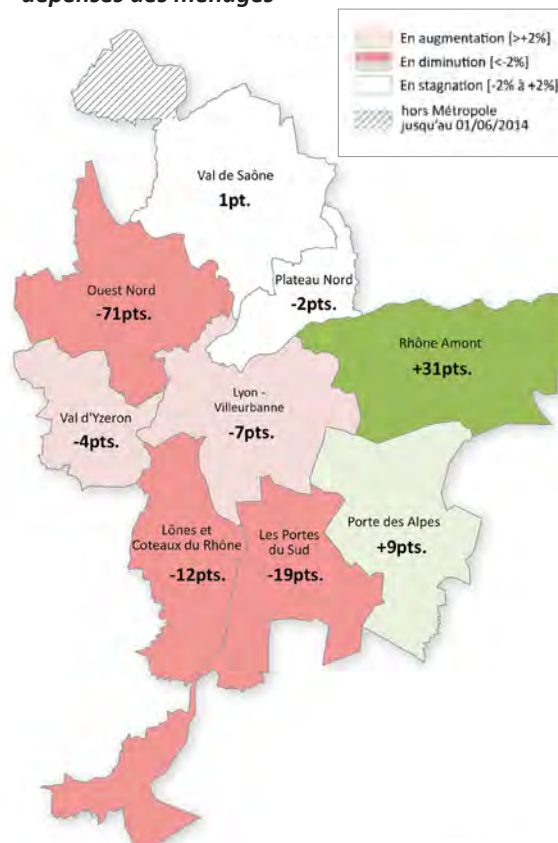
- Porte des Alpes conforte sa place de premier pôle pour les dépenses non alimentaires ;
- Rhône Amont voit une forte progression de son ratio : ce bassin de vie est devenu une destination d'achat pour les dépenses non alimentaires ;
- les ratios de Val de Saône et Plateau Nord restent stables, ce qui signifie que Val de Saône reste durablement sous l'influence d'autres bassins de vie ;
- Ouest Nord perd le plus de son influence ; ce bassin de vie reste une polarité commerciale majeure pour les dépenses non alimentaires. Lyon-Villeurbanne, Lônes et coteaux du Rhône et Val d'Yzeron voient également leur ratio diminuer ;
- le bassin de vie Portes du Sud est de plus en plus soumis à l'influence commerciale des autres bassins de vie.

Taux de couverture des besoins non-alimentaires par territoire

Ratio chiffre d'affaires/dépenses des ménages en 2011



Evolution 2006-2011 du ratio chiffre d'affaires/dépenses des ménages



Source : SDUC de la Métropole de Lyon (2016) ; Enquête de consommation des ménages 2006 et 2011

Le regard croisé sur les deux taux de couverture permet de dresser certains constats importants. Tout d'abord, les déséquilibres sont plus importants pour les besoins non alimentaires qu'alimentaires. Le Centre et le Val de Saône ne sont, dans les deux cas, pas autonomes. Les deux grandes polarités commerciales de Ouest Nord et Porte des Alpes restent prédominantes, même si l'in-

fluence de Ouest Nord diminue notablement. Si la situation tend à se stabiliser, les habitants du Val de Saône effectuent toujours leurs achats, notamment non-alimentaires, sur d'autres territoires. Le poids commercial des Portes du Sud décline significativement dans les deux catégories de produits.

L'armature commerciale de la Métropole de Lyon, actuelle et future

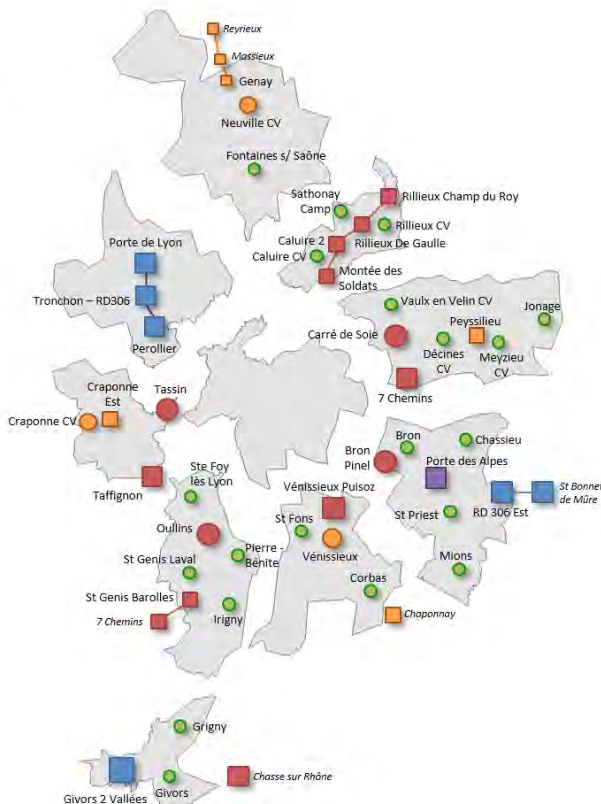
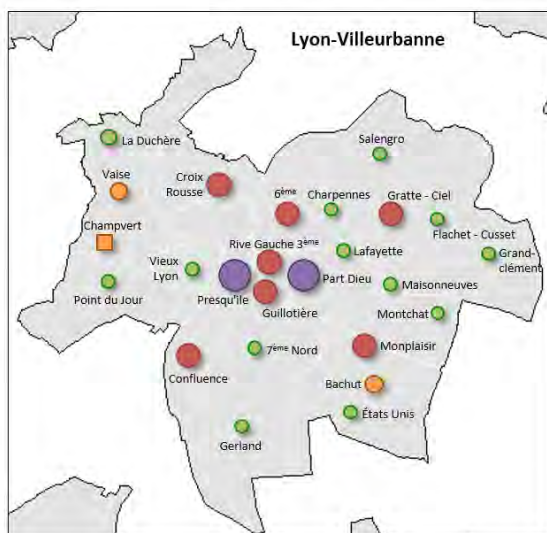
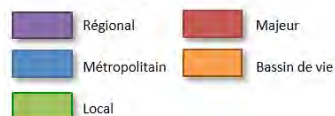
Source : SDUC de la Métropole de Lyon (2016) - AID Observatoire

Armature commerciale actuelle

Type de pôles

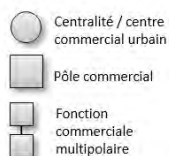


Niveau hiérarchique

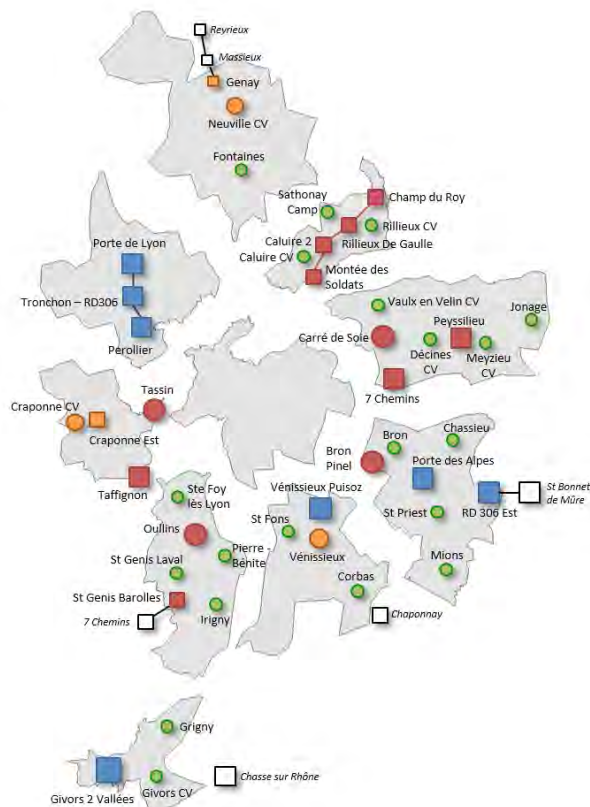
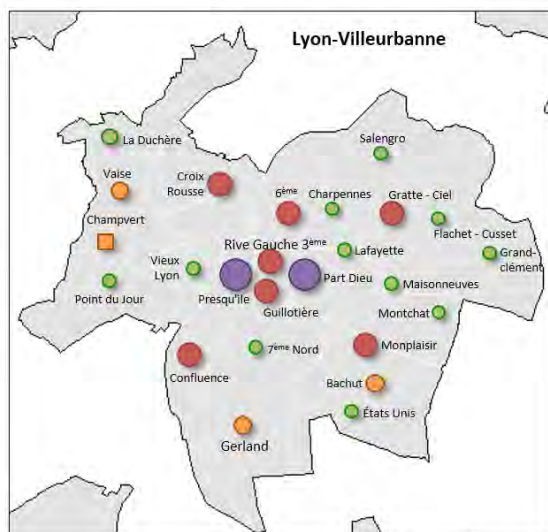
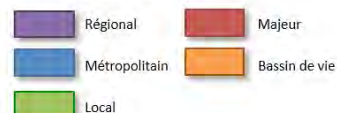


Armature commerciale future

Type de pôles



Niveau hiérarchique



ENJEUX

Le commerce, une activité structurante entre constantes et fortes mutations

Enjeux généraux

A l'échelle du Grand-Lyon, l'autonomie commerciale de chaque bassin de vie est un enjeu à long terme. Concernant notamment l'offre alimentaire, le maillage de l'offre dans les centralités des communes et les quartiers d'habitat social, en fonction de leurs échelles d'attractivité, est une priorité.

Cela passe particulièrement par :

- > la localisation préférentielle des implantations commerciales dans les centres-villes relais de l'hypercentre (Gratte-Ciel à Villeurbanne, centre-ville d'Oullins...) ;
- > le renforcement ou le confortement des petits commerces et marchés dans les centres-villes et les centres de quartiers, polarités de proximité (achats quotidiens). Le développement des galeries marchandes en périphérie n'est pas souhaité ;
- > l'intégration d'une offre commerciale d'accompagnement dans un programme d'aménagement mixte (logement/bureaux/équipements) en centre-bourg ou en continuité ;
- > la maîtrise des formats alimentaires sur les communes situées en deuxième couronne du Grand Lyon en fonction du potentiel réel de développement.

Enjeux territoriaux

Concernant les centralités urbaines

Les principaux enjeux portent sur :

- > la valorisation des atouts commerciaux de ces espaces pour renforcer l'attractivité commerciale de l'agglomération (marketing territorial, actions de promotion ...),
- > la restructuration de l'offre commerciale au cœur de village (vacance commerciale aux abords, espaces publics parfois délaissés en limite de la centralité),
- > l'amélioration de la connexion des locomotives alimentaires avec l'offre de proximité située en cœur de ville (Craponne, Fontaines-sur-Saône...)
- > la recomposition commerciale avec une modernisation des locaux de certains cœurs de ville : Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, etc.,
- > la confortation des centralités commerciales traditionnelles dépend aussi de la maîtrise du développement des pôles commerciaux périphériques.

Concernant les pôles commerciaux périphériques

Les pôles commerciaux font face à des enjeux à la fois d'attractivité, de maîtrise et d'équilibre.

Ainsi, le vieillissement de certains pôles risque d'entraîner une baisse d'attractivité ; ce d'autant plus qu'ont été inaugurées en périphérie de l'agglomération lyonnaise des zones commerciales de dernière génération (Chasse-sur-Rhône, Tignieu-Jamezieu, Green 7 à Salaise-sur-Sanne). Ils nécessiteraient une amélioration de la qualité des espaces extérieurs. La requalification de ces sites, voire leur restructuration, constitue donc, notamment en termes d'image, un enjeu majeur pour la collectivité (attractivité via la qualité urbaine) comme pour les opérateurs (maintien de l'attractivité économique).

S'il convient de prendre en compte le besoin de requalification et de modernisation de certains de ces pôles, la préservation d'une situation d'équilibre économique est un enjeu important, tant à l'échelle du bassin de consommation concerné qu'à l'échelle de l'agglomération. La maîtrise de cette requalification est donc un enjeu essentiel.

Plus généralement, les enjeux auxquels les pôles commerciaux devront faire face concernent :

- > leur attractivité, en respectant les équilibres économiques territoriaux ;
- > l'intégration dans l'urbain et l'adaptation des concepts commerciaux aux évolutions des comportements achats (show-rooms et m-commerce, mixité des fonctions loisirs/commerce, drive, livraisons à domicile, ...). A ce titre, l'émergence de commerces dans les lieux de passage comme les gares ou autres pôles d'échanges est à accompagner ;
- > l'amélioration de leurs liaisons avec les secteurs d'habitation qui se sont développés à proximité.

Des activités industrielles en repli mais toujours bien présentes

■ Une métropole industrielle

Une industrie qui marque le territoire

Avec 76 700 emplois en 2014, les activités de l'industrie, de l'environnement et de l'énergie représentent 14 % du total des emplois salariés de la Métropole de Lyon. La part de l'industrie dans l'emploi est plus élevée dans la Métropole de Lyon que dans d'autres métropoles comme Lille, Strasbourg ou Marseille (11 %), mais elle est inférieure à celle de Toulouse (17 %).

Les trois premiers secteurs en termes d'emplois sont les héritiers de l'histoire industrielle lyonnaise : fabrication de matériel de transport, industrie chimique et industrie pharmaceutique. Ces trois secteurs sont aujourd'hui

intégrés à la dynamique des filières d'excellence de la Métropole de Lyon et font l'objet d'un soutien particulier de la part de la gouvernance économique lyonnaise (Métropole de Lyon, chambres consulaires, syndicats patronaux, Université de Lyon, Aderly...). Ils ont servi de pilier à la constitution de trois des pôles de compétitivité du territoire, en 2005 : LUTB Transport & Mobility Systems, Axelera et Lyonbiopôle.

Au-delà de ces filières d'excellence, la Métropole de Lyon abrite un tissu très diversifié d'entreprises industrielles dans la mécanique, la fabrication de machines, les équipements électriques, la métallurgie... Ces entreprises, souvent sous-traitantes, contribuent à la solidité du socle industriel local.

☀ Rayonnement métropolitain

Les pôles de compétitivité

Lancés en septembre 2014, les pôles de compétitivité sont un élément clé de la politique industrielle française, qui vise à faire des territoires un facteur de compétitivité et d'attractivité de l'économie nationale. Un pôle de compétitivité rassemble ainsi, sur un territoire et sur une thématique ciblés, des entreprises de toutes tailles, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Son objectif est de favoriser le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants.

« Un pôle de compétitivité repose sur un ancrage territorial fort [...]. Le recours à une politique foncière et de développement urbain propre à assurer un développement cohérent du tissu industriel, des capacités de recherche publique et des établissements d'enseignement supérieur sont des facteurs positifs de développement du pôle de compétitivité et du potentiel de ses membres ». (Source : competitivite.gouv.fr)

La région lyonnaise est particulièrement impliquée dans les pôles de compétitivité suivants :

- LyonBiopôle (santé)
- Axelera (chimie et environnement)
- LUTB Transport & Mobility Systems (systèmes de transports collectifs de personnes et de marchandises en milieu urbain)
- Techtera (textiles techniques et matériaux souples)
- Imaginove (contenus et usages numériques)
- Tenerrdis (transition énergétique)

Les pôles labellisés bénéficient de subventions, d'exonérations d'impôt sur les sociétés et d'allègement de charges sociales.



Axelera, chimie-environnement (Pierre-Bénite)



Lyonbiopôle - Gerland (Lyon 7^e)

Principaux secteurs de l'industrie, de l'environnement et de l'énergie de la Métropole de Lyon

Source : Acoess-Urssaf au 31.12

	Nombre d'emplois 2014	Evolution 2009-2014	
		En nombre	En pourcentage
Fabrication de matériels de transport	8 876	-96	-1%
Industrie chimique	8 306	+153	+2%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	7 717	+774	+11%
Industrie pharmaceutique	7 665	-1 090	-12%
Fabrication de machines et équipements	7 206	-747	-9%

Un net recul de l'emploi industriel

Comme au niveau national, la Métropole de Lyon connaît un net recul de l'emploi industriel. Entre 2009 et 2014, les activités de l'industrie, de l'environnement et de l'énergie ont ainsi perdu 4 500 emplois dans la Métropole de Lyon, soit une baisse globale de 6 % du nombre d'emplois. L'ensemble des secteurs industriels sont touchés par cette baisse, à l'exception de l'agroalimentaire (+11 %) et de la production d'électricité et de gaz (+11 %). Les pertes d'emplois sont particulièrement fortes dans la fabrication d'équipements électriques (-1 300 emplois) et dans l'industrie pharmaceutique (-1 100).

Une transformation de l'industrie par le service et le numérique

Les pertes d'emplois industriels de la Métropole de Lyon s'inscrivent dans un mouvement général de désindustrialisation qui touche l'ensemble des économies développées. Les causes sont multiples : externalisation de certaines activités de l'industrie vers les services, automatisation et robotisation de certaines tâches, gains de productivité, substitution de la production domestique par des importations... La désindustrialisation a des impacts visibles sur le territoire (une fermeture d'usine peut laisser place à une friche industrielle durable ou à un renouvellement urbain) et sur ses habitants (les personnes ayant perdu leur emploi n'ont pas forcément les compétences et qualifications attendues, sur un marché du travail difficile).

Cependant, au-delà de la diminution du nombre d'emplois, c'est également la nature des emplois de l'industrie qui évolue dans les pays développés, avec une nette montée en qualification liée à la recomposition des activités industrielles vers plus de conception, de recherche, de services autour des produits et moins de fabrication. Cette mutation fait naître des besoins différents en termes d'immobilier d'entreprise. Les nouveaux locaux d'Alstom Transport à Villeurbanne, inaugurés en 2015, comptent ainsi 29 000 mètres carrés de bureaux pour 7 500 mètres carrés de locaux d'activité, pour abriter des activités d'ingénierie du groupe.

A l'inverse, un certain nombre d'activités dites tertiaires adoptent un fonctionnement que l'on peut qualifier d'industriel, basé sur la standardisation, l'innovation et l'investissement. On parle ainsi « d'industrie numérique » (avec investissements en data center et en réseaux par exemple), « d'usine logistique » (avec des entrepôts créateurs de valeur ajoutée). Ce phénomène d'industrialisation des services touche aussi les télécoms, la santé, les centres de relation client...

La consolidation des filières d'excellence industrielles

La métropole de Lyon abrite un certain nombre d'activités clés dont elle cherche à promouvoir les capacités d'innovation et de développement. Deux de ces filières d'excellence sont liées à l'industrie : les sciences de la vie et les cleantech.

Une vraie spécificité dans les sciences de la vie

Le développement des industries de santé au cours du XX^e siècle a permis à l'agglomération lyonnaise de se doter d'une vraie spécificité dans le domaine des sciences de la vie. Les acteurs publics et privés de la Métropole de Lyon ont en effet réussi à consolider un écosystème favorable à leur développement, qui se traduit aujourd'hui à travers le rayonnement du pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle, créé en 2005, ou la labellisation du Biodistrict de Gerland, en 2014. Cette nouvelle signature vise à accroître la visibilité internationale de Lyon-Gerland et à en faire une vitrine des sciences de la vie lyonnaises. Le quartier de Gerland accueille ainsi un certain nombre d'équipements portés par Lyonbiopôle (centre d'inféctiologie ouvert en 2009, institut de recherche et de technologie Bioaster fin 2012, plateforme de bioproduction AcCinov en 2013...), le laboratoire P4 Jean Mérieux, ainsi que de nombreuses entreprises spécialisées.

La réussite de ces actions, qui portent leurs fruits et sont reconnues au niveau national et international, permettent d'ancrer les activités liées aux sciences de la vie

sur le territoire, dans un contexte de remise en question du modèle de développement de l'industrie pharmaceutique. Après plusieurs décennies de croissance, les entreprises pharmaceutiques sont entrées dans un environnement moins porteur, avec la fin de la protection de certains brevets de médicaments très rentables, l'essor des médicaments génériques, les coûts croissants de la recherche et des mises sur le marché ou les politiques de réduction des dépenses de santé. Dans ce paysage en recomposition, l'emploi dans l'industrie pharmaceutique recule de 12 % entre 2009 et 2014 dans la Métropole de Lyon.

Parmi les entreprises présentes sur le territoire de la métropole, le groupe français Sanofi tient aujourd'hui une large place. Si l'on agrège toutes les filiales du groupe présentes au sein du Grand Lyon (Sanofi Pasteur, Merial, Genzyme, Sanofi Chimie, Sanofi Pasteur MSD), l'ensemble atteint environ 6 500 salariés, soit plus que le premier employeur du territoire, Renault Trucks. Les principaux sites de Sanofi se trouvent au sein du Biodistrict Lyon-Gerland (sièges mondiaux de Sanofi Pasteur et de Merial, en voie de regroupement sur un seul site, fonctions de production de Merial et de Genzyme, recherche et développement de Merial) mais aussi à Marcy-l'Étoile (production et recherche sur le campus Charles Mérieux de Sanofi Pasteur), à Saint-Priest (production de principes actifs pour Merial) et à Neuville-sur-Saône, où l'ancien site de Sanofi Chimie a été reconverti en usine de vaccin contre la dengue.

L'industrie pharmaceutique est également présente dans la Métropole de Lyon à travers de grands établissements comme Bioderma à Lyon 3^e (dermocosmétique), les laboratoires Aguettant à Lyon-Gerland (médicaments injectables), Gifrer à Décines-Charpieu (médicaments sans prescription et extraits végétaux), Famar à Saint-Genis-Laval (façonnage), etc.

Au-delà de ces sites actifs depuis plusieurs décennies se sont développées plus récemment de nouvelles sociétés innovantes : Alaxia, Erytech Pharma, Flamel Technologies, genOway, Imaxio, Edelris, etc.

Un déploiement dans les cleantech

Les cleantech sont les produits et services qui permettent d'optimiser les consommations de ressources naturelles, ou encore de réduire les impacts environnementaux des activités humaines. Sont comprises sous cette bannière les activités de la chimie, de l'environnement, des systèmes de transport terrestre et de l'énergie.

• Industrie chimique et environnement

L'industrie chimique est un des fleurons historiques de l'agglomération lyonnaise, qui s'est développé au cours du XIX^e siècle en relation avec l'industrie textile. En dépit des turbulences traversées par cette activité depuis la

fin du XX^e siècle, l'emploi local se maintient de façon notable. Le nombre d'emplois progresse ainsi de 2% dans la Métropole de Lyon entre 2009 et 2014, alors que, dans le même temps, l'emploi se contracte de 5% au niveau national.

Les activités liées à l'environnement concernent en premier lieu la gestion de l'eau et la gestion des déchets. Dans une grande agglomération comme celle de Lyon, ces deux activités sont indispensables au bon fonctionnement urbain et fournissent la majorité des emplois du secteur, principalement au sein des grands groupes nationaux et de leurs nombreuses filiales (Veolia Environnement, Suez Environnement...). Ces sociétés sont souvent en contact proche avec les collectivités, et la Métropole de Lyon en particulier, par le biais des marchés publics (collecte, tri et incinération des déchets, propreté, gestion des réseaux d'eau potable...).

Les actions du pôle de compétitivité Axelera depuis 2005 et le projet directeur Vallée de la chimie lancé en 2011 par la Métropole de Lyon visent à redonner à ces activités souvent mal perçues une dynamique locale. Le projet directeur Vallée de la chimie ambitionne de faire de l'agglomération lyonnaise une référence européenne du secteur des cleantech, alliant recherche-développement et production, et de la vallée un territoire de pointe pour la chimie du futur. Le pôle de compétitivité Axelera ambitionne quant à lui de créer des passerelles entre chimie et environnement, notamment en termes de matières premières renouvelables, d'usine éco-efficace, de recyclage et de recyclabilité.

Malgré les fermetures ou reconversions de sites (Ciba à Saint-Fons en 2006...) et malgré les recompositions à l'échelle internationale (fusion entre Rhodia et le Belge Solvay, reprise de certaines activités d'Arkema par le groupe à capitaux anglo-saxons Kem One, rachat de Rhodia Silicones par la société d'Etat chinoise Bluestar...), la Métropole de Lyon compte encore sur son territoire un large panel d'activités au sein de l'industrie chimique, marqué par une forte présence des grands groupes :

- des sites de production employant plus de 100 salariés : Arkema à Pierre-Bénite (chimie du fluor), Solvay Rhodia à Saint-Fons (polyamides, arômes...) et à Collonges-au-Mont-d'Or (silices), Kem One à Saint-Fons (PVC), bioMérieux à Marcy-l'Étoile et à Craponne (diagnostic bactériologique), Gattefossé à Saint-Priest (principes actifs), Cotelle Colgate à Rillieux-la-Pape (eau de javel)...
- des sièges sociaux et fonctions support : Bayer CropScience à Lyon 9^e (agrochimie), Scotts France et BASF Agro à Écully (agrochimie), Rhodia Solvay à Lyon 6^e...
- des équipes de recherche : Arkema CRRA à Pierre-Bénite (Centre de recherche Rhône-Alpes), Rhodia CRTL à Saint-Fons (recherche et développement)...

• Fabrication de matériel de transport et systèmes de transport

La fabrication de matériel de transport prend son essor au début du XXI^e siècle, lorsque Lyon était une ville pionnière dans le domaine de l'industrie automobile et de la locomotion mécanique. Au début du XXI^e siècle, cette activité reste l'un des premiers secteurs industriels de la Métropole de Lyon en nombre d'emplois et une spécificité de certains de ses territoires (Porte des Alpes, Portes du Sud). L'emploi recule légèrement depuis 2009 au sein de la Métropole de Lyon (-1 %), mais moins rapidement qu'au niveau national (-5 %).

Aujourd'hui, le premier employeur privé de la Métropole de Lyon, avec environ 5 400 salariés, est Renault Trucks, constructeur de poids lourds issu de l'entreprise Berliet et qui appartient depuis 2002 au groupe suédois Volvo AB. Le site de Vénissieux-Saint-Priest abrite à la fois des fonctions tertiaires (siège de la marque, recherche et développement, design, équipes commerciales...), des fonctions de production (moteurs, fonderie, emboutissage...) et des fonctions logistiques (centre de distribution internationale de pièces de rechanges). La présence de Renault Trucks a un impact économique local fort en termes de sous-traitance industrielle et de services, ainsi qu'en termes de rayonnement. Les réorganisations en cours au sein du groupe Volvo, accompagnées de réductions d'effectifs sur le site de Vénissieux-Saint-Priest, font cependant craindre une diminution progressive de l'effet d'entraînement.

Parmi les autres grands établissements de la Métropole de Lyon (plus de 700 salariés), citons JTEKT à Irigny (groupe japonais qui y produit des systèmes directions automobiles) et Alstom Transport à Villeurbanne (recherche et développement en systèmes électroniques ferroviaires).

Au-delà de l'activité historique de fabrication de matériel de transport, la Métropole de Lyon a développé une expertise autour des systèmes de transports collectifs de personnes et de marchandises en milieu urbain, à travers le pôle de compétitivité LUTB Transport & Mobility Systems. Ce dernier implique au niveau local des entreprises de différentes tailles (Renault Trucks, Iveco Bus, Adetel...) et des centres de recherche (IFP Energies nouvelles, IFSTTAR, Laboratoire d'économie des transports...).

Le centre de gravité du pôle se situe sur Porte des Alpes le long du Boulevard urbain est autour d'un axe Parc du Chêne (Bron)-Parc technologique-Renault Trucks autour de l'Ifsttar, des grands comptes Renault Trucks et Iveco et de plusieurs entreprises d'ingénierie industrielle (Segula, Assystem, Auxitec, Ekium...). Cet axe à la fois productif et tertiaire matérialise parfaitement les mutations à l'œuvre au sein de l'industrie : les évolutions de sites de production, la montée en puissance des fonctions marketing et commerciales et l'apparition de nouveaux acteurs dans la R&D, l'ingénierie...

■ Deux tiers des emplois industriels dans le Centre, Porte des Alpes et Portes du Sud

Avec 24 100 emplois, le territoire du Centre (Lyon et Villeurbanne) est celui qui compte le plus d'emplois dans les secteurs de l'industrie, de l'environnement et de l'énergie, soit un tiers du total. Ces emplois ne sont pas seulement des emplois de production, mais surtout des emplois tertiaires au sein des entreprises industrielles (fonctions de siège, commerciales, marketing, ressources humaines...). Ils sont principalement localisés à Villeurbanne, dans le 7^e arrondissement de Lyon (Biodistrict de Gerland) et dans le 3^e arrondissement (fonctions tertiaires d'établissements industriels).

Le Centre est parallèlement très tertiarisé et l'industrie, même si elle y est nombreuse, y est sous-représentée par rapport à la moyenne du Grand Lyon. Le territoire du Centre a perdu près de 1 200 emplois industriels en cinq ans.

Les communes les plus industrielles de la Métropole de Lyon, en emplois

Source : Acoiss-Urssaf au 31.12

	Emplois 2014 industrie, environnement, énergie	Evolution 2009-2014
Saint-Priest	7 943	+194
Vénissieux	7 092	-450
Villeurbanne	6 820	-678
Marcy-l'Étoile	4 719	-55
Lyon 7	4 045	-613

Un autre tiers des emplois de l'industrie, de l'environnement et de l'énergie se trouve au sein des bassins de vie Porte des Alpes (11 600 emplois) et Portes du Sud (12 300), où se situent historiquement les grandes zones d'activités ayant porté le développement industriel de l'agglomération (ZI Lyon Sud-Est, ZI Mi-Plaine, Vallée de la chimie...). L'industrie y est surreprésentée : 19 % des emplois salariés à Porte des Alpes et jusqu'à 28 % dans les Portes du Sud. Cependant, certaines communes de ces deux territoires connaissent un fort recul du nombre d'emplois industriels en cinq ans, notamment Vénissieux (-450 emplois) et Chassieu (-410). D'autres communes enregistrent des évolutions positives, qui compensent partiellement ce mouvement : Saint-Priest (+190) et Saint-Fons (+210) en particulier.

Les autres bassins de vie de la Métropole de Lyon accueillent le tiers des emplois restants. Certains bassins enregistrent de fortes baisses : Lônes et coteaux du Rhône (-10 %), Rhône Amont (-13 %), Plateau Nord (-23 %). Les communes les plus impactées sont Neuville-sur-Saône (-570 emplois), Vaulx-en-Velin et Caluire-et-Cuire (-500). Val d'Yzeron est le territoire dans lequel l'industrie est la plus spécifique : elle y occupe 36 % des emplois salariés privés. Cette forte spécificité industrielle est directement liée au pôle santé de Marcy-l'Etoile (bio-Mérieux et Sanofi Pasteur).

■ Une localisation majoritairement dans les grandes zones industrielles

Les sites industriels de la Métropole de Lyon sont bien identifiés. Il s'agit pour leur grande majorité de zones aménagées dans les années 60 et 70, principalement à l'Est et au Sud de l'agglomération : ZI Lyon Sud-Est, La Soie, La Rize, Meyzieu-Jonage, Mi-Plaine, Vallée de la chimie, La Mouche, Lyon-Nord... Les communes de Saint-Priest et de Vénissieux sont celles qui accueillent les plus grandes surfaces de locaux industriels (plus de 900 000 m² pour Saint-Priest, 669 000 m² pour Vénissieux).

Se pose pour les zones industrielles de la Métropole de Lyon un enjeu fort de requalification et de renouvellement, dans un contexte de raréfaction de foncier nouveau disponible pour les activités économiques et de mutations des activités industrielles en termes de secteurs d'activité comme en termes de fonctions (fonctions tertiaires, ingénierie, R&D...).

Depuis 2006, plus de la moitié des surfaces industrielles ayant fait l'objet de transaction se situent dans les bassins de vie Rhône Amont et Porte des Alpes, avec un double phénomène de renouvellement de sites existants mais aussi de création de nouvelles zones d'activité sur ces territoires (ZAC des Gaulnes,...).

Les communes les plus industrielles de la métropole, en surfaces de locaux - Source : CecimObs 2014

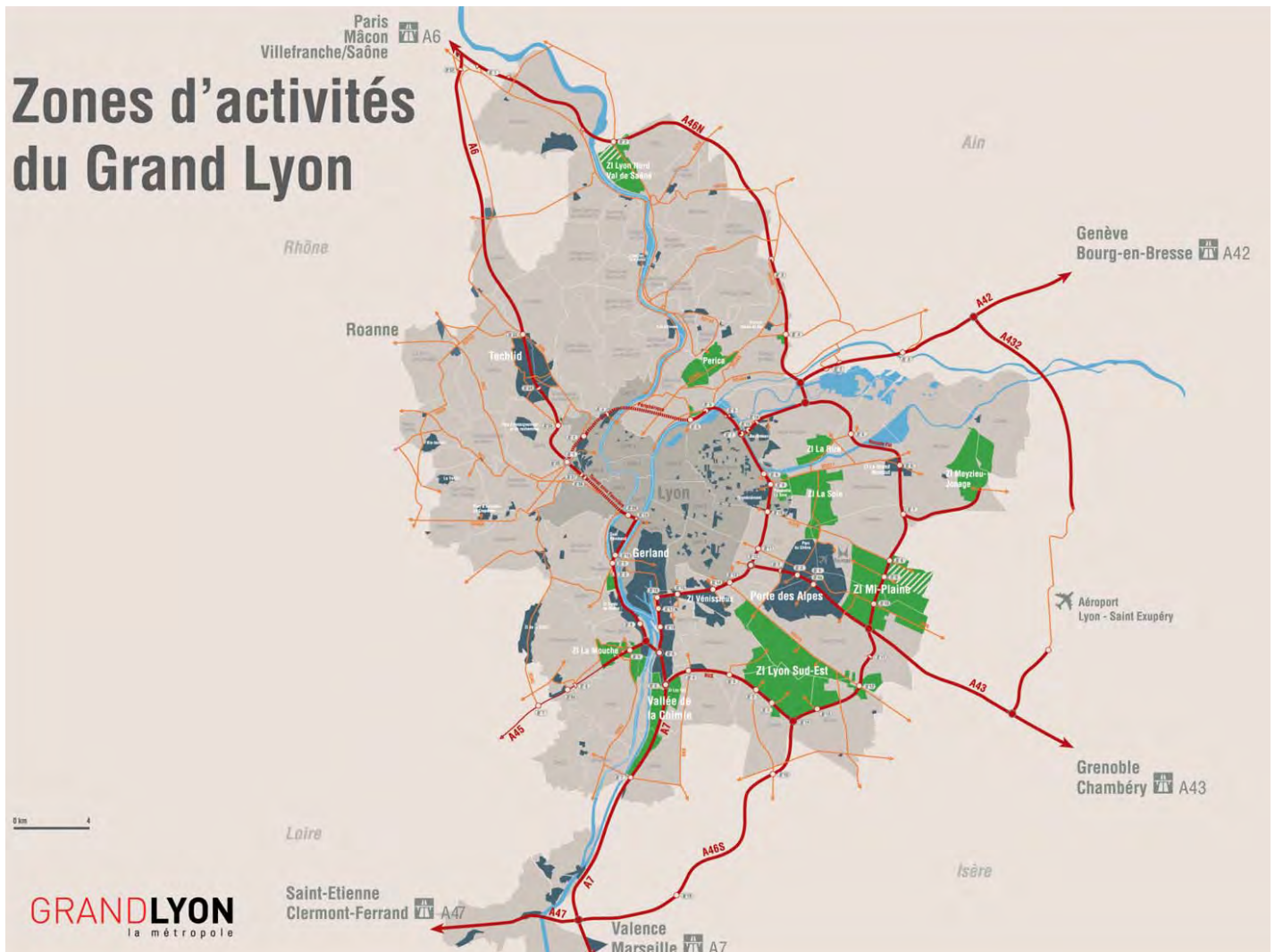
	Surfaces de locaux d'activité et locaux mixtes (en m ²)
Saint-Priest	903 195
Vénissieux	668 570
Meyzieu	474 126
Vaulx-en-Velin	471 795
Chassieu	458 873
Villeurbanne	432 244
Décines-Charpieu	424 811



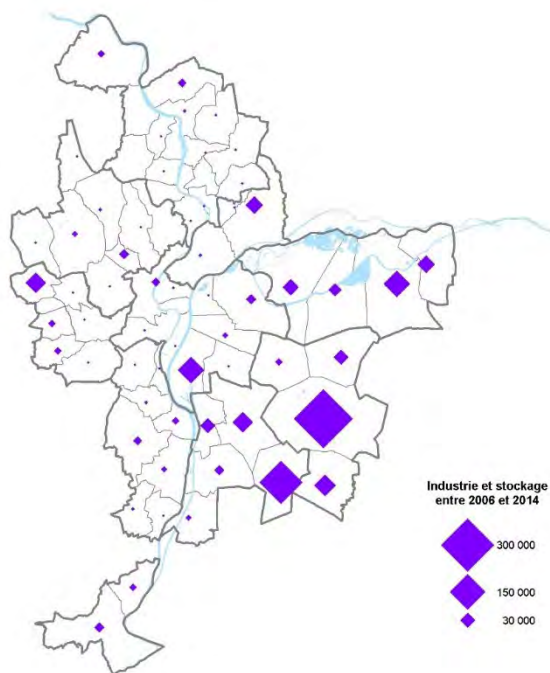
Zones industrielles Lyon Sud-Est (Corbas/Vénissieux/Saint-Priest/Mions)



ZI Lyon Nord (Neuville-sur-Saône/Genay)



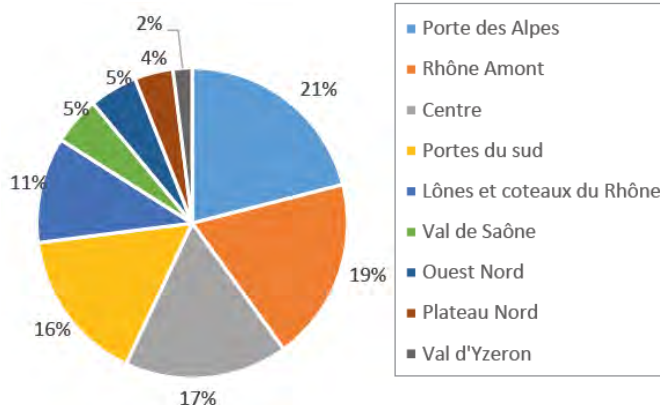
Construction de locaux industriels et de stockage entre 2006 et 2014



Source : SOeS-DREAL Rhône-Alpes Sit@del2

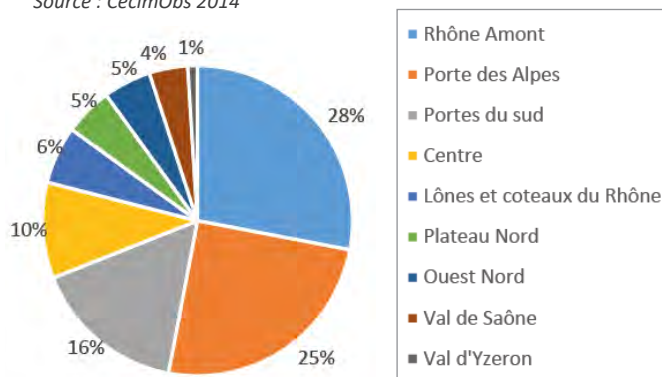
Répartition du parc de locaux d'activité par bassin de vie (en m²)

Source : CecimObs 2014



Répartition des transactions 2006-2014 par bassin de vie (en m²)

Source : CecimObs 2014

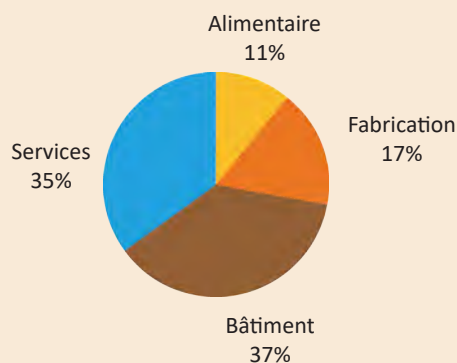


19 000 entreprises artisanales dans la Métropole de Lyon

L'artisanat n'est pas un secteur d'activité en tant que tel mais un regroupement de métiers. Il rassemble des entreprises de moins de dix salariés au moment de leur création, actives dans quatre grands domaines représentant plus de 500 métiers (alimentaire, fabrication, bâtiment, services).

Les grandes familles de l'artisanat dans la Métropole de Lyon

Source : CMA Rhône - Novembre 2015



Dans la Métropole de Lyon, 18 790 entreprises artisanales sont enregistrées à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, soit les deux tiers des entreprises artisanales de l'ancienne circonscription départementale du Rhône.

L'artisanat constitue un tissu d'entreprises important mais aux besoins et enjeux variés. Les attentes en matière d'immobilier sont en particulier très diverses, de la vitrine commerciale en centre-ville au petit site de fabrication en zone industrielle, en passant par le local de stockage de matériel de construction en périphérie.

Dans la Métropole de Lyon comme dans les autres grandes villes françaises, le constat peut être fait d'une érosion du nombre d'entreprises artisanales dans les zones urbaines contraintes et d'une relocalisation des artisans dans des secteurs moins centraux des agglomérations*. Pour conserver et développer l'offre de services de proximité et l'animation urbaine que procurent les artisans, il importe de maintenir une offre importante d'espaces adaptés à leurs activités (en surface, en localisation, en prix...) dans l'ensemble de la métropole et plus particulièrement dans les quartiers centraux, ainsi que dans les espaces de développement ou de renouvellement de la ville.

* Le livre blanc de l'immobilier d'entreprise artisanale. Chambres de métiers régionales d'Ile-de-France et de Rhône-Alpes, 2013

ENJEUX

Des activités industrielles en repli mais toujours bien présentes

Plusieurs enjeux concernent les activités industrielles :

- la conservation d'un tissu industriel diversifié et solide, source d'emplois directs et indirects,
- le renforcement des filières d'excellence de la Métropole de Lyon,
- la mutation de l'activité industrielle sur site donc, dans les grands sites d'activités industrielles, la production de formes d'immobiliers intégrant les besoins de locaux tertiaires liés à l'activité de production,
- le maintien de l'activité productive en ville,
- la cohabitation entre fonctions économiques d'une part et entre les fonctions économiques et les fonctions résidentielles d'autre part,
- la poursuite de la politique de requalification des sites industriels et l'accentuation du renouvellement et de la densification de ceux-ci,
- l'accompagnement de la conversion écologique des activités.

Bâtiment et travaux publics : une légère diminution

Des pertes d'emploi dans la Métropole de Lyon

Les activités du bâtiment et des travaux publics comptent 33 870 emplois salariés en 2014 dans la Métropole de Lyon, soit 6 % des emplois. Ce nombre est en baisse de 3% depuis cinq ans, soit 873 emplois perdus. Cette perte d'emplois ne concerne que deux des trois sous-secteurs du BTP, la construction de bâtiments (-9%) et le génie civil (-11%). En revanche le nombre d'emplois salariés dans les travaux de construction spécialisés reste stable depuis 2009 (terrassement, maçonnerie, peinture, installation électrique...).

Les plus grandes sociétés présentes au sein du Grand Lyon sont majoritairement intégrées à des groupes nationaux. C'est le cas de SPIE Sud-Est à Feyzin, de Cofely-Engie à Lyon 5, de Bouygues Construction Sud-Est à Caluire-et-Cuire, de SNEF à Bron, d'Axima-Engie à Bron, d'Eiffage à Lyon 2 ... Aux côtés de ces grands groupes, souvent constitués au fil du temps par croissance externe et rachat de sociétés locales, cohabite une multitude de petites sociétés, souvent artisanales.

Des évolutions territoriales divergentes

Les sites d'implantation des activités du bâtiment et des travaux publics peuvent être variés. Les plus grands établissements sont souvent situés dans les zones d'activité économique. Les établissements de taille moindre se retrouvent dans les parcs artisanaux mais aussi encore largement dans le tissu diffus.

Les évolutions d'emploi au sein des différents bassins de vie de la métropole ont été contrastées depuis cinq ans. Les territoires Portes du Sud (-8 %), Lônes et coteaux du Rhône (-9 %), Ouest Nord (-12 %) et Plateau Nord (-20 %) ont enregistré de fortes baisses, avec dans chaque territoire entre 230 et 450 emplois perdus. A l'inverse, les

territoires Val de Saône (+10 %), Rhône Amont (+7 %) et dans une moindre mesure Porte des Alpes (+3 %) ont bénéficié d'un courant d'emploi plus favorable. Le Val de Saône est le territoire de la métropole où la spécificité des activités du bâtiment et des travaux publics est la plus forte : elles y représentent 16 % de l'ensemble des emplois salariés.

Quatre communes comptent chacune plus de 2 000 emplois dans les activités du bâtiment et des travaux publics : Villeurbanne, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin et Vénissieux. Elles ont toutes enregistré une évolution négative depuis 2009.

ENJEUX

Bâtiment et travaux publics : une légère diminution

Les enjeux portent principalement sur :

- > l'intégration de l'efficacité énergétique par les professionnels du bâtiment, malgré la conjoncture difficile ;
- > l'appui au maintien en ville des entreprises artisanales du bâtiment.

Des fonctions transport-logistique qui se maintiennent

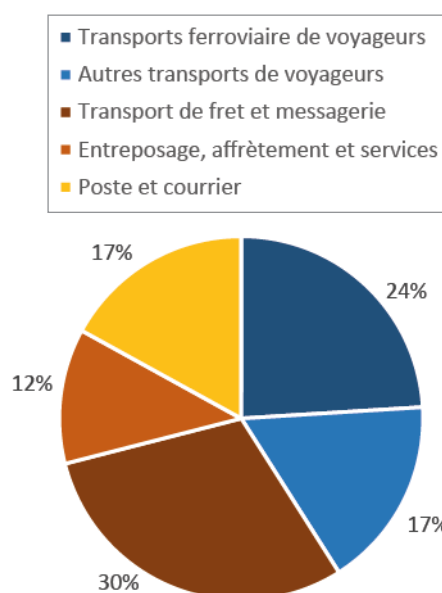
Des évolutions contrastées selon les activités

Avec 37 700 emplois en 2014, les activités du transport et de la logistique représentent 7 % du total des emplois salariés de la Métropole de Lyon, soit deux fois moins que l'industrie. Ces activités incluent non seulement le transport de marchandises et la logistique, mais aussi le transport de voyageurs.

Le nombre d'emplois est globalement stable depuis cinq ans dans le Grand Lyon mais cette stabilité cache des divergences d'évolution fortes : certaines activités connaissent d'importantes difficultés et détruisent de l'emploi (c'est le cas des activités de poste et de courrier, qui perdent près de 900 emplois entre 2009 et 2014, ainsi que des activités de messagerie et de fret express) alors que d'autres enregistrent à l'inverse une forte progression, notamment le transport routier de fret (+ 1 200 emplois) et dans une moindre mesure les activités de transport routier de voyageurs (+700 emplois).

Répartition des emplois transport-logistique par grande activité en 2014

Source : Acoess-Urssaf au 31.12.2014



Une fonction logistique qui a fortement évolué

La région lyonnaise figure parmi les premières zones logistiques de France et représente un territoire privilégié d'implantation des entreprises du transport et de la logistique. Elle est en effet doublement attractive pour ces activités : de par sa situation géostratégique d'une part, à la croisée des grands axes de communication permettant la desserte de vastes territoires et dotée d'infrastructures denses, et de par son large bassin de consommation et de production d'autre part, générant par lui-même d'importants besoins en approvisionnement et en expédition.

Définition

Quelles sont les différences entre les logistiques endogène et exogène ?

« La logistique endogène est liée à l'activité de production (industrielle ou agricole) et de consommation du territoire considéré. Elle constitue un outil de développement au service de l'économie locale.

La logistique exogène est liée à des besoins logistiques extérieurs au territoire considéré : les flux (captés ou distribués) proviennent et sont à destination de sites éloignés du territoire considéré. C'est une logistique nationale, européenne voire intercontinentale. »

Source : La logistique en France / Michel Savy. Mars 2015

La forte progression des activités logistiques depuis les années 80, liée à l'externalisation et la professionnalisation croissante du secteur, a été marquée par l'apparition de grandes zones dédiées et d'un marché immobilier spécifique dédié au stockage et à la gestion des flux. Celles-ci ne sont pas réparties de manière homogène en France ni même en Europe mais polarisées à la périphérie des grandes agglomérations, reliées par de grands corridors.

En région lyonnaise, ce phénomène a concerné en premier lieu des sites hors métropole de Lyon, sur la zone de Chesnes notamment dans le Nord-Isère ou sur le Parc industriel de la Plaine de l'Ain. Mais les mutations de la logistique ont concerné également le territoire du Grand Lyon, avec un profond bouleversement des organisations logistiques au sein des entreprises, le développement de nouveaux besoins en termes de foncier, d'immobilier ou d'outils de gestion, l'attention portée à la desserte des derniers kilomètres, la montée des préoccupations environnementales ou l'exigence exacerbée de rentabilité et de fiabilité des chaînes logistiques. Si la Métropole de Lyon n'a pas vocation à accueillir les grands entrepôts de distribution, elle se doit de préserver sa capacité à assurer la circulation des marchandises en son sein et les lieux qui y concourent : plateformes de messagerie, centres de distribution urbaine...

La logistique urbaine

« La logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville » (Ministère de l'écologie).

Longtemps oubliée par les politiques urbaines, la logistique est devenue un enjeu pour le bon fonctionnement des villes. L'éloignement progressif des plateformes logistiques des centres urbains, l'exigence croissante de performance des chaînes logistiques, le raccourcissement des délais de livraison et la montée en puissance rapide du e-commerce et des livraisons à domicile et en points-relais plaident pour une vraie prise en compte de cet aspect de la vie urbaine dans les politiques publiques et les documents de planification.



Transports routiers sur le périphérique



Livraison en centre-ville



Coursiers à vélo

■ Le Centre, territoire privilégié pour les fonctions tertiaires du transport de voyageurs

La commune de Lyon concentre les trois quarts des emplois salariés relatifs au transport de voyageurs. Cette forte concentration s'explique par la présence, dans le 3^e arrondissement, du siège de Keolis Lyon, auquel sont rattachés les conducteurs du réseau de transport en commun lyonnais (4 500 salariés), ainsi que de fonctions tertiaires de la SNCF (environ 1 000 salariés dans la tour Oxygène, avec des services à portée nationale comme la Direction nationale des achats ou la Direction nationale de l'informatique et télécom). Cette concentration s'est accentuée en 2016, avec l'installation au sein de la tour Incity du siège régional de la SNCF (auparavant dans le 2^e arrondissement de Lyon) et d'autres fonctions tertiaires (notamment la Direction SNCF régions TER et intercités, avec environ 250 postes transférés depuis la région parisienne).

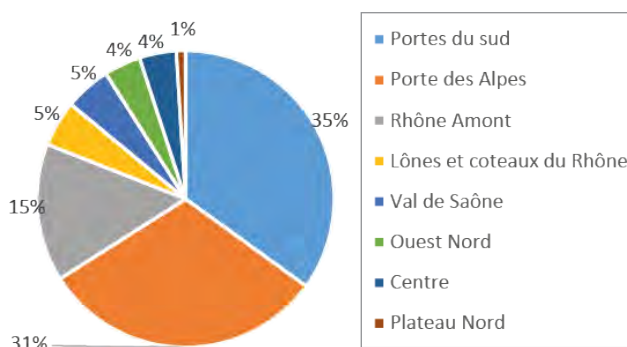


■ Au Sud et à l'Est, une concentration forte des fonctions liées aux marchandises

Les territoires Portes du Sud, Porte des Alpes et Rhône Amont concentrent 80 % des surfaces logistiques de la Métropole de Lyon et la moitié des emplois liés au transport de marchandises et à l'entreposage. Les communes de Saint-Priest, Corbas, Vénissieux, Lyon 7 et Villeurbanne accueillent plus de 1 000 emplois chacune dans ces activités. Cette concentration est liée à la présence de grandes zones industrielles (ZI Lyon Sud-Est, ZI Meyzieu-Jonage et son extension ZAC des Gaulnes, ZI Mi-Plaine...) disposant d'une bonne accessibilité routière et relativement proches du centre de l'agglomération, cible privilégiée des implantations logistiques.

Répartition du parc logistique par bassin de vie (en m²)

Source : CecimObs 2014



ENJEUX

Des fonctions transport-logistique qui se maintiennent

Les évolutions dans les fonctions transports-logistiques appellent une réponse à plusieurs enjeux :

- > le maintien et le renouvellement des sites logistiques existants sur la Métropole de Lyon,

- > l'appui à une distribution fluide des marchandises en ville,
- > la préservation des espaces hors zones d'activité économique pour l'accueil d'espaces logistiques urbains,
- > le soutien à la présence sur le territoire de fonctions logistiques nécessaires au fonctionnement urbain.

Une activité agricole périurbaine toujours présente : un potentiel de fonction nourricière à développer

■ Un rôle économique relatif en termes d'emplois mais un impact territorial fort et un rôle primordial dans la structure du territoire

L'agriculture représente une part peu importante des emplois du secteur privé du Grand Lyon. Pour autant, elle génère encore plus de 700 ETP (équivalents temps plein) directs tandis que la filière agroalimentaire représente 5 200 emplois salariés privés. Si l'on considère l'ensemble de la filière (industrie agro-alimentaire, commerce de gros et de détail alimentaire, restauration), on dépasse les 36 000 emplois dans la métropole.

Par ailleurs, l'agriculture a une incidence spatiale bien plus importante que ne le suggère sa représentativité économique. Elle joue, en effet, un rôle essentiel dans l'entretien et la gestion des paysages. Elle est ainsi un élément constitutif majeur de la trame verte et bleue de l'agglomération qui structure fortement le territoire communautaire (cf. *Partie 1.2*). Son recul se traduit généralement par une modification de la destination des sols qui s'oriente quasi exclusivement vers l'urbanisation.

Chiffres-clés

Agriculture du Grand Lyon

- 25% : surface du territoire occupée par les espaces agricoles, soit plus de 13 000 hectares
- 366 exploitations agricoles en 2010
- -41% : diminution du nombre des exploitations agricoles entre 2000 et 2010
- 713 hectares d'espaces agricoles ont disparu entre 2000 et 2010
- +55% : augmentation de la SAU moyenne des exploitations agricoles (elles s'agrandissent)
- En 2010, 41% des exploitations du Grand Lyon étaient impliquées dans un circuit-court.
- 23% des exploitations du Grand Lyon réalisaient, en 2010, plus de 75% de leur chiffre d'affaire en circuit court.

■ Une agriculture périurbaine diversifiée

L'agriculture, dans le Grand Lyon, présente les caractéristiques particulières du milieu périurbain.

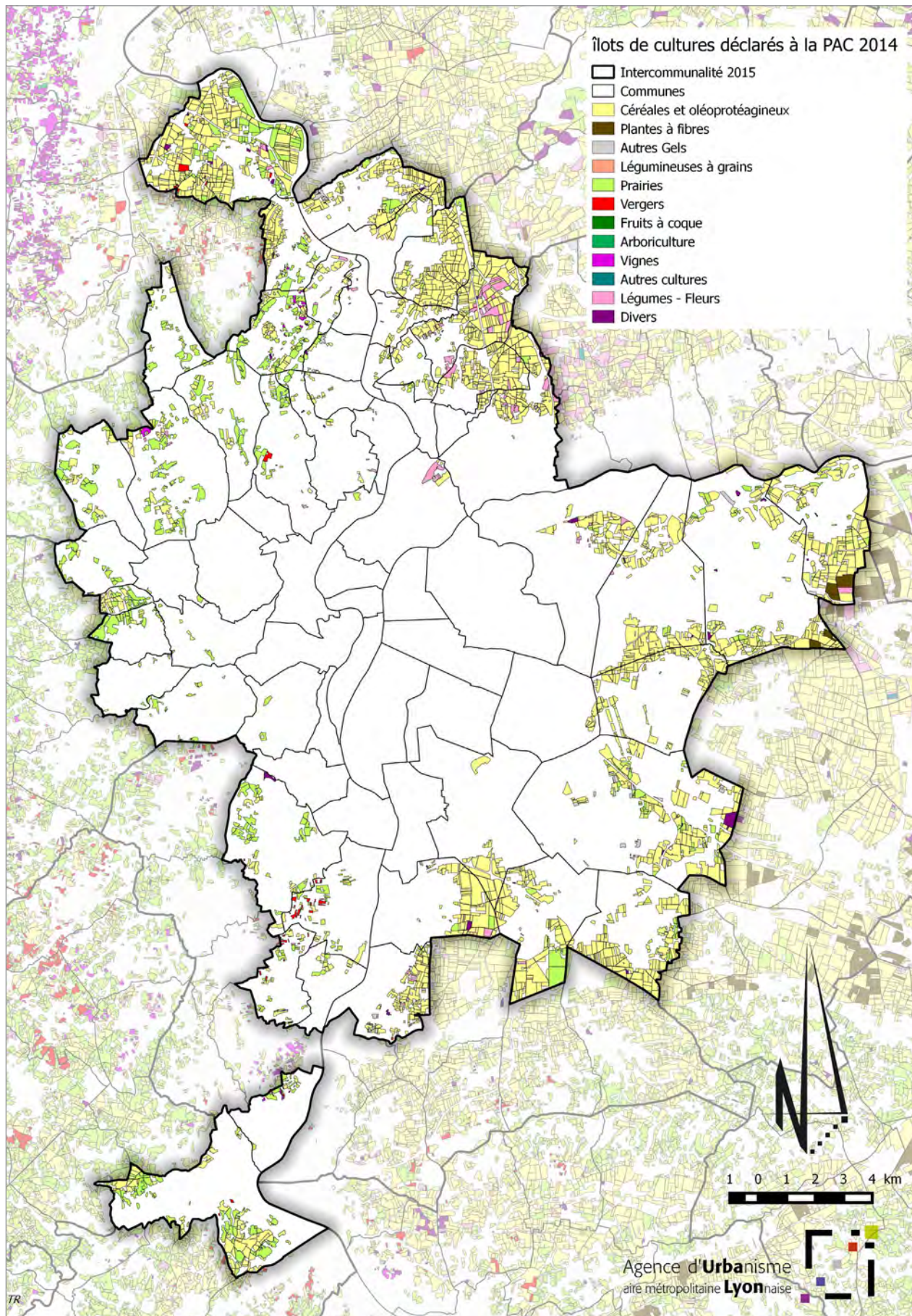
Le maraîchage et l'horticulture, profitant traditionnellement de la proximité du marché de consommation urbain, sont fortement représentés sur l'ensemble du Grand Lyon, par rapport au reste du département.

Les zones de grandes cultures céréalières sont principalement situées à l'Est d'un axe nord-sud dessiné par la Saône en amont et le Rhône en aval (plateau du Franc Lyonnais et plaine de l'Est). La production de semences (cultures céréalières) constitue une niche économique qui apporte de la valeur ajoutée aux exploitations céréalières de l'Est.

A l'Ouest, les exploitations se sont plutôt orientées vers la polyculture ou l'élevage (Mont d'Or) et l'arboriculture (Irigny, Vernaison...) qui subit depuis quelques années les conséquences de l'accentuation de la concurrence nationale et internationale sur ce segment. La présence de la viticulture (AOC Coteaux du Lyonnais) et de l'élevage laitier ne sont plus qu'anecdotiques sur le territoire du Grand Lyon (respectivement 5 et 4 exploitations en 2010).

Les modes de commercialisation sont également différents entre l'Est et l'Ouest. À l'Ouest, la grande majorité des exploitations pratiquent la vente directe (marchés forains, vente à la ferme, ...). À l'Est, la commercialisation est réalisée majoritairement par des coopératives.

Les différents types de cultures dans la Métropole de Lyon



■ Une activité agricole qui recule face à des difficultés socio-économiques et à la pression urbaine

La diminution des surfaces agricoles, et une baisse importante des exploitants et des exploitations qui risque de se poursuivre (vieillesse des exploitants)

Au cours des dernières décennies, l'agriculture a subi une forte déprise et une perte de vitesse de son activité. Si l'Est résiste bien, l'activité agricole de l'Ouest lyonnais est clairement en déclin.

La surface agricole utile a diminué de 13% entre 2000 et 2010 (10 499 hectares en 2010 contre 12 047 en 2000). Concrètement, 713 hectares d'espaces agricoles ont disparu sur cette période.

Les exploitants recensés n'étaient plus que 366 en 2010 contre 611 en 2000 et plus de 800 en 1988. La faiblesse des renouvellements d'exploitation est loin de compenser le nombre des disparitions (245 entre 2000 et 2010). La diminution du nombre d'exploitants s'accompagne d'une recomposition des exploitations. Ce sont les structures économiques les plus petites (potentiel théorique de production inférieur à 25 000 euros par an), souvent liées à des exploitants double-actifs ou âgés, qui disparaissent le plus : leur nombre a été divisé par deux en 10 ans (2000-2010). Les structures économiques plus importantes résistent mieux : les petites représentaient 55% des exploitations en 2000, contre 45% en 2010. Les moyennes et grandes exploitations sont moins nombreuses (292 en 2000, 203 en 2010), mais elles sont désormais majoritaires et occupent l'essentiel des surfaces agricoles utiles : 9 275 hectares déclarés par les exploitations dont le siège est dans le territoire du Grand Lyon sur 10 499 hectares de surface agricole utile totale. Ce mouvement traduit la fragilité économique en milieu périurbain, en particulier pour les plus petites exploitations.

Enfin, l'agriculture du Grand Lyon souffre, plus qu'ailleurs, d'un vieillissement de ses chefs et coexploitants. La part des 50 ans et plus représente 58% alors que la part des moins de 40 ans est en recul (plus de 20% en 2000 contre environ 12% en 2010). Dans un tel contexte, le renouvellement de la population agricole du Grand Lyon n'est que partiellement assuré. Le manque de successeurs aux exploitants en place (seulement 30% des exploitants de plus de 50 ans du Grand Lyon déclarent un successeur connu pour leur activité) indique que ce déclin risque de se poursuivre. À ce titre, certaines communes risquent de voir l'activité agricole quasiment disparaître sur leur territoire, à l'Ouest et dans les Monts d'Or notamment. Les exploitants sont plus jeunes à l'Est et au Sud.

Une pression foncière importante parfois responsable du déclin des activités

La pression foncière est un facteur du déclin de cette agriculture. En secteur périurbain, la différence de valeur entre une terre classée agricole et une terre classée urbanisable est telle que les propriétaires des terres exploitées, qu'ils soient agriculteurs ou pas, n'ont financièrement pas intérêt à favoriser l'activité agricole. Dans un contexte où la majeure partie des terrains agricoles n'appartient pas aux exploitants (l'exploitation se fait sous forme de ferme), les agriculteurs non propriétaires se trouvent en position de précarisation : multiplication des baux oraux, refus de renouvellement des baux de location, refus de prêts bancaires par crainte d'insolvabilité. De plus, certaines activités non-agricoles mais possibles en zone agricole sont plus lucratives pour les propriétaires, car elles génèrent un loyer plus important (ex : prairie pour chevaux de loisirs). Ces déséquilibres peuvent conduire à un enrichissement qui, alors même que l'espace est à vocation agricole, laisse croire à une absence de potentiel agricole par l'absence d'exploitation. Cela conduit à terme à un morcellement, un enclavement et un renforcement de la pression sur les terres agricoles encore cultivées.

Malgré des politiques locales de soutien importantes visant à protéger les espaces naturels et agricoles, la pression foncière dans l'Ouest lyonnais se combine à des difficultés structurelles (enclavement des sièges d'exploitations, conflit de voisinage...) et met à mal l'avenir de l'agriculture. À l'Est, malgré ses atouts, l'agriculture est contrainte par la progression de l'urbanisation, le développement des infrastructures et les compensations environnementales qui en découlent. La perméabilité des sols de la plaine de l'Est a également des impacts sur la ressource en eau qui pourrait avoir des conséquences sur l'activité agricole (cf. Partie 4.1).



■ Des atouts qui peuvent favoriser une agriculture performante

Si la proximité du cœur de l'agglomération induit une pression foncière et des conflits d'usage, elle constitue un atout de taille en tant que bassin de consommation. Le Grand Lyon concentre par exemple plus des deux tiers des marchés de détail du Rhône. Son importance et la diversité de la demande exerce une influence positive : il suscite des innovations dans les pratiques agricoles et les formes de commercialisation. Certaines exploitations ont ainsi pu se diversifier (accueil à la ferme, chambres d'hôtes...), se spécialiser et investir pour s'adapter aux nouvelles formes de commercialisation en plein essor : AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), points de vente collectifs, distributeurs automatiques de lait cru, marchés à la ferme, drive fermier, ventes par portail internet, vente par paniers, restaurants, restauration collective (hors foyer), grande distribution ou détaillants, etc. Certaines exploitations, de l'Ouest lyonnais particulièrement, sont ainsi bien inscrites dans les circuits de proximité ou la production biologique.

Au-delà de ces innovations encore très minoritaires, le territoire grandlyonnais est riche d'outils structurants pour les filières longues. Il serait alors intéressant de tendre vers une meilleure articulation des outils industriels locaux (abattoir, marché de gros, coopératives...) à la demande locale pour limiter la dépendance des filières longues à des marchés de plus en plus lointains. Cela permettrait également d'accroître et de rationaliser l'offre locale au moment où de nombreuses démarches collectives d'agriculteurs peinent à trouver leur équilibre humain ou financier.

Si dans le cœur de l'agglomération il n'existe qu'une seule exploitation (Lyon 9^e), l'agriculture y est aussi présente sous d'autres formes que des exploitations. À l'heure d'une augmentation de la demande de produits de qualité et d'une proximité de la nature, l'agriculture dite « urbaine » constitue une tentative de réappropriation d'une production alimentaire à l'intérieur du tissu urbain. D'autres démarches, à caractère social, scientifique ou entrepreneurial, témoignent d'un intérêt pour l'agriculture : les jardins collectifs et partagés, le conservatoire botanique, les serres urbaines...



Marché à la Duchère (Lyon 9^e)



Jardin partagé (La-Tour-de-Salvagny)



Distributeur de légumes (Rillieux-la-Pape)

■ Un nécessaire accompagnement des activités agricoles par les collectivités

L'agriculture périurbaine joue un rôle économique mineur en termes d'emplois dans le territoire du Grand Lyon mais son importance est majeure pour la qualité de vie (gestion des paysages, produits frais pour les citadins...).

Par l'importante superficie qu'elle occupe et valorise, elle représente, pour la collectivité, le meilleur moyen de gestion et d'entretien de la trame verte et bleue d'agglomération.

Le maintien de l'activité agricole constitue un enjeu fort pour la structuration de la métropole et pour la qualité du cadre de vie. Il contribue à assurer la pérennité de l'équilibre entre espaces construits et espaces naturels et agricoles (cf. *partie 1.2*).

Des enjeux de diversification des activités et de maîtrise foncière qui interpellent la collectivité

Afin que l'ensemble de l'agriculture tire parti de la proximité de la ville, une stratégie concertée impliquant l'ensemble des acteurs est nécessaire.

Les collectivités peuvent endosser une mission d'accompagnement économique (aide à l'installation des jeunes agriculteurs, labellisation...).

Pour cela, les mutations de l'agriculture doivent être facilitées pour tirer parti d'un bassin de population important : diversification (nouvelles filières de production...), développement d'activités complémentaires (ateliers de vente, de transformation, accueil pédagogique, hébergement...) à l'image des projets soutenus dans le cadre de la démarche PSADER-PENAP copilotée par la Région Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon.

Les espaces agricoles doivent être pérennisés dans leur fonction productive, a fortiori quand des investissements lourds ont été réalisés (remembrement, travaux d'irrigation, ...).

Enfin, comme cela a déjà été le cas par la protection foncière renforcée apportée par la démarche PENAP, il importe de mettre en place des moyens pour contrer la pression foncière qui fragilise les exploitations.

Les projets des collectivités en soutien à l'activité agricole

Les collectivités intervenant sur le territoire de la Métropole de Lyon ont contractualisé autour d'un PSADER-PENAP (Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural – Préservation des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains). Ce dispositif multipartenarial a permis de mobiliser des fonds importants pour instaurer des périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains adossés à un programme d'action. Une veille foncière a également été mise en place sur le Grand Lyon.

De multiples projets sont ainsi soutenus ou portés par les collectivités : développement de circuits de proximité, accompagnement pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux/biologiques, ou animation des projets nature qui mêlent usage récréatif, pédagogie et gestion et exploitation des espaces naturels et agricoles.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté en 2005, il a été procédé à un rétrozonage de 940 hectares montrant ainsi la volonté des élus de la communauté urbaine de maîtriser l'étalement urbain pour sécuriser les espaces agricoles et naturels. Lors de la révision du PLU-H, un travail fin du Grand Lyon en partenariat avec la Chambre d'Agriculture a été mené pour analyser les zones AU (urbanisables à terme) et les zones A (agricoles) et N (naturelles) sous pression foncière. Cette analyse a permis d'identifier les arguments techniques pour statuer sur le maintien ou non de la vocation des zones, et ainsi clarifier le statut des parcelles couvertes.

L'observatoire partenarial des espaces agricoles et naturels

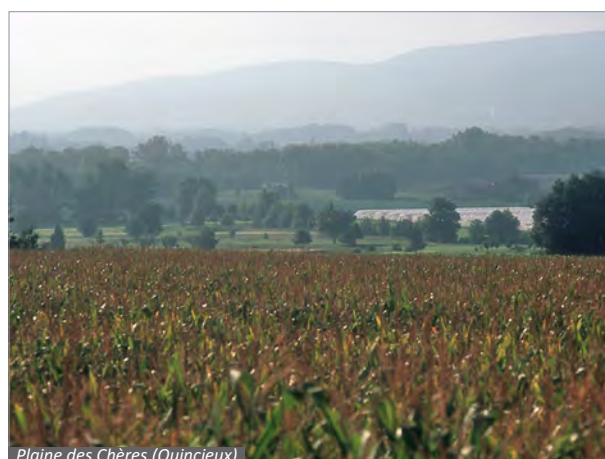
Afin d'apporter aux acteurs du territoire départemental des éléments de connaissance et d'analyse des évolutions des espaces agricoles et naturels, l'observatoire partenarial des espaces agricoles et naturels a été créé. Il est né des réflexions engagées par le Scot de l'agglomération lyonnaise, par le Département du Rhône à l'occasion de la démarche PENAP et fait suite au travail partenarial « agriculture, urbanisme et territoires » animé par les services de l'État. Il est copiloté par l'État, le Pôle Métropolitain et la Métropole de Lyon, et opéré par l'Agence d'urbanisme dans le cadre de son programme partenarial.

La reconnexion locale des filières longues, enjeu structurant à long terme

Les projets décrits précédemment traduisent des tendances de fond, de faible ampleur mais dynamiques. Ces démarches ne sauraient cependant répondre à la fois aux besoins de l'ensemble des exploitants (par exemple, vendre en circuits courts est chronophage, le temps de vente diminuant la valeur ajoutée des ventes) et des consommateurs. L'enjeu de la reconnexion locale des filières longues, évoqué précédemment, se pose donc pour agir sur l'agriculture d'un territoire dans son ensemble. L'interrogation porte alors sur la manière dont des collectivités peuvent soutenir les filières longues qui opèrent en-dehors de leurs territoires, mais dont les outils peuvent être le support d'un nouveau lien au territoire.



Champ de cardons (Cailloux-sur-Fontaines)



Plaine des Chères (Quincieux)

ENJEUX

Une activité agricole périurbaine toujours présente : un potentiel de fonction nourricière à développer

L'agriculture fait face à des enjeux importants :

- > la préservation des espaces agricoles présents sur le territoire grandlyonnais,
- > l'atténuation de la pression foncière autour des espaces agricoles,
- > la clarification et l'inscription dans le temps du statut des espaces agricoles,
- > la prise en compte des besoins de fonctionnement de l'outil agricole (évolution des sièges, circulation des engins...),
- > la diversification de l'activité agricole et l'accompagnement des nouveaux modes de production et de commercialisation agricoles (agro-tourisme, AMAP...),
- > l'appui à la reconnexion locale des filières longues.

Les dynamiques économiques territoriales de la Métropole de Lyon

Le tissu économique de la Métropole de Lyon est extrêmement diversifié. Ces dix dernières années ont été marquées par un fort dynamisme économique et une croissance de l'emploi, majoritairement portée par les activités de services aux entreprises et aux particuliers. Cette croissance globale des services n'a cependant pas bénéficié, de manière homogène, à l'ensemble des territoires de la métropole.

En effet, les spécificités économiques territoriales et les projets de développement économique ont une grande influence sur la dynamique locale. Ainsi, les territoires accueillant les grands sites tertiaires de la métropole et/ou dotés de potentiels de développement foncier et immobilier sont ceux qui ont connu les plus fortes croissances et qui conservent de belles perspectives de développement dans les années à venir. A l'inverse, les territoires caractérisés par des profils plus industriels ont été naturellement plus impactés par les baisses d'effectifs enregistrés dans ce secteur.

Ainsi se dessinent des profils de territoire différenciés. Si la métropole peut être globalement assimilée à un grand territoire urbain mixte où s'imbriquent fonctions urbaines et économiques, les différents bassins de vie présentent quelques caractéristiques propres.

- **Le bassin de vie du Centre** porte la plupart des grands sites tertiaires de la métropole : Part-Dieu, Confluence, Gerland, Vaise, une partie du Carré de soie, Stalingrad-Cité internationale... De nombreuses activités de services viennent également trouver place dans l'ensemble du tissu urbain mixte. Ce territoire a connu la plus forte augmentation d'emplois ces dernières années. Il conserve quelques activités de production (Biodistrict de Gerland, Grandclément, Saint-Jean, petits parcs d'activités mixtes tels Greenopolis à Lyon 9^e ou le Parc Gonnet à Villeurbanne...). Les principaux enjeux pour ce territoire résident dans la complémentarité entre les sites tertiaires et dans la priorisation et la gestion dans le temps des investissements. Deuxième enjeu majeur, la conservation de zonage à vocation économique, afin de maintenir des activités de production et de BTP ou de logistique urbaine, dans le tissu urbain. Enfin, il convient de consolider l'offre commerciale et de services de proximité.
- **Le quadrant « Est » (Rhône Amont et Porte des Alpes)** se caractérise par une grande mixité des fonctions. Il compte une partie des grandes zones d'activités économiques historiques de la métropole, qui accueillent principalement des activités de production et logistique (ZI Lyon Sud-Est, ZI Mi-Plaine, ZI Meyzieu-Jonage...). L'enjeu pour ces espaces est d'accompagner leur renouvellement, leur densification et leur transition vers une plus grande mixité, en permettant l'accueil mesuré de fonctions tertiaires. A côté de ces zones, le quadrant « Est » accueille de grands projets de développement économique en renouvellement ou en extension et conserve de grandes potentialités (Carré de soie, Porte des Alpes, Grand Montout).

Les développements qui y ont été réalisés (Parc technologique, Carré de Soie) expliquent notamment le fort dynamisme économique de ces territoires ces quinze dernières années. L'enjeu est d'accompagner les développements futurs, en favorisant la mixité des fonctions et une excellente desserte en transport collectif.

- **Le quadrant « Sud » (Portes du Sud et Lônes et Coteaux du Rhône)** a des caractéristiques proches de celui de l'Est, avec la présence de grandes zones industrielles historiques, faisant l'objet d'une politique de requalification (Vallée de la chimie, ZI La Mouche, ZI Lyon sud-est) ou d'autres de plus petite taille (ex. : L'Arsenal à Saint-Fons et Vénissieux...). A l'inverse des territoires de l'Est, les développements tertiaires, plus mesurés ces dernières années, n'ont pas complètement compensé les baisses d'effectifs industriels. En revanche, dans les années à venir, les grands projets de renouvellement économique tertiaire et industriel prévus (Vallée de la chimie de Saint-Fons/Pierre-Bénite jusqu'à Givors, la Saulaie à Oullins, Le Puisoz à Vénissieux, Gare de Givors-ville autour des sites Fives-Lille et VMC...), devraient redonner un nouveau souffle économique à ces territoires.
- **Le quadrant « Ouest » (Ouest Nord et Val d'Yzeron)** se structure autour de deux grands pôles économiques : le Pôle économique ouest, l'un des sites tertiaires majeurs de la métropole, et le Pôle biotechnologique de Marcy-l'Etoile, qui, avec le Biodistrict de Gerland, constitue l'un des deux territoires stratégiques d'atterrissage des activités de biotechnologies dans la métropole. Ces secteurs porteurs ont permis une croissance de l'emploi ces dernières années. A côté de ces deux grands sites, quelques sites d'activités de plus petite taille maillent le territoire. Les enjeux principaux pour ces sites sont des enjeux d'accessibilité, en transport collectif en particulier, de visibilité et de renouvellement/densification.
- Enfin, **le quadrant « Nord » (Plateau Nord et Val de Saône)** se caractérise par deux grands sites industriels (ZI Lyon-Nord et Perica) et d'une multitude de plus petites zones d'activités artisanales. Même si le Plateau Nord, plus proche du centre, s'est fortement tertiarisé ces dernières années, le profil économique encore marqué par l'industrie du quadrant « Nord » explique la légère baisse de l'emploi ces cinq dernières années. En dehors des zones industrielles et artisanales, le quadrant « Nord » compte également de nombreux établissements liés à la santé et à l'action sociale répartis sur l'ensemble du territoire. Plus proche du centre, le site tertiaire de Saint-Clair (Caluire-et-Cuire) s'inscrit dans le prolongement de l'axe Stalingrad-Cité internationale. Comme pour les autres grandes zones industrielles de la métropole, les enjeux pour la ZI Lyon-Nord et pour Perica sont des enjeux de renouvellement, de densification et de mixité des fonctions.

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise

Principes généraux

De manière générale, le Scot incite au renforcement des services dans les polarités, réserve une assiette foncière de 2 000 hectares pour le développement économique et formule des préconisations en matière de qualité des espaces et de respect de l'environnement.

Le Scot affirme également le choix fondateur du développement économique qui vise à améliorer l'attractivité de l'agglomération lyonnaise pour les entreprises et les organisations internationales. Une agriculture périurbaine dynamique y participe. Le Scot souligne aussi que le choix du développement permet aussi de développer l'emploi pour toutes les catégories de population.

Le territoire urbain définit par le Scot étant par principe multifonctionnel, les activités économiques peuvent y cohabiter avec d'autres fonctions. Seuls les grands sites économiques identifiés comme tels sont dédiés principalement à l'accueil des entreprises et des services d'accompagnement.

Le Scot vise enfin un meilleur équilibre local entre emplois et actifs, afin de donner aux habitants des solutions de proximité en termes d'emplois et de services. A cette fin, il préconise que les PLU visent à éviter que certains territoires n'évoluent vers une mono-fonctionnalité résidentielle. Ils permettent, au sein de chaque bassin de vie, l'accueil d'un niveau d'offre économique suffisant.

Orientations pour la compétitivité de la base productive

Soucieux de conforter le système productif à forte base industrielle, le Dog vise à renforcer l'ancrage local des pôles d'excellence et de compétitivité existants (santé, chimie et environnement, systèmes de transport, loisirs numériques, textiles techniques et fonctionnels).

Pour la réalisation de cet objectif, les PLU maintiennent des capacités d'accueil pour l'activité économique dans les tissus urbains situés à proximité des épices des pôles d'excellence et de compétitivité, notamment dans les secteurs ou territoires suivants : Lyon - Gerland, Villeurbanne - La Doua, Vallée de la chimie, Pôle économique ouest, Porte des Alpes, Vaise, Marcy-l'Étoile, Rockefeller.

Le Scot conforte notamment la vocation économique de la Vallée de la chimie, en posant le principe d'une démarche ambitieuse à même d'accompagner la régénération industrielle.

Les services et l'artisanat

Le Scot comprend des orientations en faveur de l'artisanat, considéré comme un élément essentiel de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité d'un quartier. Les PLU organisent le maintien des activités artisanales et industrielles dans le territoire urbain ; ils permettent notamment le maintien et le développement des implantations de l'artisanat et des services de proximité au centre de l'agglomération (Lyon, Villeurbanne). Les PLU veillent ainsi à la préservation de la vocation des locaux occupés par des ateliers et des commerces et à ce que le maintien des activités artisanales et industrielles soient adaptées à leur environnement. Ils réservent des terrains pour la création de nouveaux villages d'entreprises ou de pôles d'activités de services de proximité.

Maîtriser le développement de l'industrie logistique

L'activité logistique se développe, tend à s'industrialiser et à produire davantage d'emplois. Le développement des outils et des services qui facilitent l'interopérabilité en matière de transport de marchandises est une condition du report modal et une nécessité économique pour une agglomération située sur un axe nord-sud européen. Le Scot inscrit le développement de l'industrie logistique dans un cadre maîtrisé, privilégiant la localisation des activités logistiques dans des sites où la multi-modalité existe ou est possible.

Le Scot liste également des sites destinés à accueillir une offre logistique nouvelle :

- la Vallée de la chimie (partie sud),
- la ZI Lyon Sud-Est,
- le port Lyon-Édouard Herriot, le port de Givors-Loire et éventuellement celui de Saint-Germain-au-Mont-d'Or /Quincieux/Genay

Au cœur du territoire urbain le Scot préconise de mettre en œuvre de nouvelles formes de distribution de marchandises (petite plateforme de distribution, centre de services logistiques associés aux entreprises). Au regard du Scot, les PLU déterminent selon les modalités appropriées les emprises foncières de nature à permettre la localisation de plateformes favorisant le report modal.

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Localisation des activités économiques

Le Scot différencie l'offre d'échelle métropolitaine au sens de l'« inter-Scot » et l'offre des espaces économiques d'agglomération.

• Les sites métropolitains

Reprenant les résultats de la démarche « inter-Scot », le Scot repère un potentiel compris entre 2 500 et 3 000 hectares pour l'économie dans des sites porteurs d'enjeux à grande échelle, qualifiés de « métropolitains » et « d'interface », dont voici quelques exemples sur la Métropole de Lyon :

- sites métropolitains : Lyon Part-Dieu, Confluent, Gerland, Porte des Alpes, Vaise, Montout-Peyssillieu... ;
- sites d'interface (avec les Scot voisins) : le site industrialo-portuaire de Givors - Loire-sur-Rhône (avec le Scot des Rives du Rhône), une plateforme portuaire nord dont le Scot préserve l'implantation potentielle au niveau de Saint-Germain-au-Mont-d'Or / Quincieux / Genay, en complément de Villefranche-sur-Saône (avec le Scot Beaujolais)...

Les principales orientations du Scot relatives à ces zones concernent la recherche d'un niveau de qualité environnementale, paysagère et de services la complémentarité entre ces zones métropolitaines et les autres espaces de développement économique identifiés et la promotion d'une politique d'accueil afin d'éviter des cohabitations d'activités contraires au profil métropolitain de ces sites.

• Les espaces économiques d'agglomération

Le Scot fixe des objectifs importants en matière d'espaces économiques : développer les fonctions clés du rayonnement métropolitain, rénover la base industrielle, développer les emplois de service. La localisation des activités économiques doit aussi répondre à l'objectif du développement de l'emploi dans l'ensemble des bassins de vie. A cette fin, le portefeuille d'offre d'accueil à long terme autorisé par le Scot est constitué par :

- des capacités d'accueil en tissu urbain mixte, tenant compte du fait que 70 % des emplois se localiseront au sein de ce tissu,
- une offre en extension portant sur une surface de 2 000 hectares permettant de répondre à l'ensemble et à la variété des besoins en termes de localisation, de surface et de phasage dans le temps, compte tenu des mécanismes de rétention foncière,
- des capacités de renouvellement dans les tissus

économiques existants (évaluées entre 300 et 500 hectares).

Concernant les « **sites économiques dédiés** », localisés à l'écart du développement résidentiel, le Scot recommande selon leur configuration, des politiques de renforcement, de requalification ou d'extension. Selon le Scot, les PLU leur confèrent une vocation économique et prévoient la possibilité d'accueil des services et des équipements de nature à renforcer leur attractivité et leur fonctionnalité.

Des sites localisés au cœur du territoire urbain et qui accueillent des activités économiques sont identifiés comme « **sites mixtes à dominante économique** ». Dans ces sites, un équilibre des fonctions doit être recherché en réponse aux processus de mutation. Selon le Scot, les PLU s'assurent de la cohérence du projet urbain avec l'orientation économique du site (maintien ou renforcement d'activités, favorisation de la mixité fonctionnelle).

Parmi les sites économiques qui sont localisés, qu'ils soient dédiés en tout ou partie à l'activité économique, le Scot désigne comme prioritaires pour le développement économique de l'agglomération les sites suivants :

- les sites économiques métropolitains (voir plus haut),
- les sites économiques présentant des potentiels de mutation et d'extension importants : Lyon 7e (sud), Grandclément, Villeurbanne Saint-Jean, Vénissieux l'Arsenal, Lyon Sud-Est, Mi- Plaine, Saint-Germain-au-Mont-d'Or / Genay.

A cette fin :

- les politiques d'aménagement concentrent les grands investissements et les projets emblématiques sur ces sites qui doivent contribuer au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération lyonnaise.
- ces sites sont desservis soit directement par le Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise, soit par le réseau de transports collectifs d'agglomération, soit par un rabattement efficace sur ces derniers.

Commerce

Considéré par le Scot comme un levier majeur de l'attractivité métropolitaine, le commerce contribue à l'animation urbaine et à la qualité de vie. Il importe donc pour le Scot de le conforter tout en proposant un cadre pour son développement, afin

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

qu'il réponde conjointement :

- à la satisfaction des besoins des ménages et à l'évolution des modes de consommation avec l'émergence de nouveaux concepts de distribution,
- à la recherche d'un meilleur équilibre entre les bassins de vie et au renforcement des polarités urbaines et des centralités communales,
- à un mode de développement plus durable privilégiant le renouvellement des pôles commerciaux plutôt que leur multiplication et une meilleure insertion urbaine.

Dans la continuité des principes affirmés par le Schéma directeur d'urbanisme commercial (Sduc) de la Communauté urbaine de Lyon et le Schéma de développement commercial (SDC) du Rhône, le Scot prescrit une organisation du développement commercial selon trois échelles de référence auxquelles correspondent des pratiques d'achats et de déplacements différentes.

A l'échelle de la proximité qui correspond aux achats et services de première nécessité, le commerce de proximité et l'artisanat au service de la population doivent être maintenus et renforcés car leur fonction est irremplaçable. Cette offre est localisée de manière privilégiée dans les centres des communes, dans les centres de quartiers, et dans les quartiers « politique de la ville ». Au regard du Scot, les PLU favorisent l'accessibilité de ces commerces par les modes doux.

A l'échelle intermédiaire des bassins de vie où s'effectuent les achats du quotidien et achats plus occasionnels : l'offre commerciale doit tendre vers une situation d'autosuffisance, rééquilibrant ainsi des situations de dépendance/attractivité de certains territoires par rapport à d'autres et limitant les flux automobiles ainsi générés. Le développement commercial des bassins de vie « excédentaires » doit être stabilisé, alors qu'il convient d'encourager le développement commercial des bassins « déficitaires » sur les familles de produits subissant une forte évasion commerciale. Le Scot fixe les grandes orientations suivantes :

- implantation privilégiée dans les polarités urbaines les mieux desservies et les plus accessibles par les transports collectifs.
- développement maîtrisé des pôles commerciaux de bassins de vie qui se sont constitués en proximité des polarités urbaines ou dans leurs périphéries. Ils peuvent être renforcés dans les bassins de vie déficitaires, et leur requalification doit être encouragée.

- accueil possible d'équipements commerciaux de proximité, voire de bassins de vie, au niveau des gares du Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise, dès lors qu'elles sont situées en proximité immédiate des tissus urbains.

A l'échelle de l'agglomération et de la métropole se pratique des achats à caractère plus exceptionnel, liés aux biens de consommation à longue durée de vie (ameublement, gros électroménager, voitures) et aux pratiques de sports et de loisirs. L'offre commerciale d'agglomération repose sur les pôles de l'hypercentre et les pôles majeurs (généralistes ou spécialisés) dont les aires de chalandise dépassent l'échelle du bassin de vie dans lesquels ils se situent. Considérant que cette offre commerciale contribue largement à l'attractivité et au rayonnement de l'agglomération comme de la métropole, le Scot préconise que cette offre soit confortée et qu'elle participe par sa localisation à la construction de la multipolarité du territoire. Le Scot préconise alors :

- **pour les pôles de l'hypercentre** (Lyon-Villeurbanne) : leur aire de chalandise métropolitaine doit être confortée par une offre adaptée. Pour cette raison, aucune limite n'est fixée aux implantations commerciales dans l'hypercentre dès lors qu'elles concernent des commerces spécialisés, des concepts innovants ou répondent à des pratiques d'achats exceptionnels.
- **pour les pôles commerciaux majeurs** organisés autour des hypermarchés généralistes, il convient aujourd'hui de :
 - stabiliser ou adapter l'offre alimentaire de ces pôles et de réorienter leur activité au profit d'autres commerces (achats plus occasionnels et exceptionnels ou relevant de concepts innovants) ;
 - mieux répartir l'offre d'agglomération sur ces pôles majeurs notamment à l'est
 - mettre à profit les opérations de requalification pour mieux intégrer ces pôles majeurs dans les tissus urbains et les rendre plus accessibles par tous les modes de transport.
- Pour les grands pôles spécialisés : il convient de favoriser, dans une logique plus intensive qu'extensive, le regroupement de commerces de même nature, avec comme corollaire l'amélioration des conditions d'accessibilité de ces pôles et de leur qualité urbaine (développement plus économe en foncier et mieux intégré aux tissus urbains).

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le tourisme

En matière de tourisme, l'agglomération doit capter de nouveaux flux touristiques générateurs d'emploi en misant sur les complémentarités à construire entre richesses patrimoniales, offre culturelle, grands événements et nature préservée. Le Scot fixe comme orientations de :

- développer, en direction du tourisme d'affaires et des autres publics, une gamme de produits touristiques diversifiés, en lien avec les autres territoires de l'aire métropolitaine,
- compléter le parc hôtelier de l'agglomération et mettre en adéquation l'offre hôtelière avec l'évolution de la demande ; compte tenu du déficit en ce domaine, l'ensemble du territoire urbain peut accueillir des capacités hôtelières nouvelles.

L'agriculture périurbaine

Le Scot reconnaît le fait agricole périurbain comme une activité économique génératrice d'emplois et de richesses tant au plan de la production, de la transformation que de la recherche. L'agriculture, comme tous les autres secteurs de l'économie, est en mutation. A ce titre, elle entend privilégier la qualité, l'originalité, la recherche de nouveaux débouchés dans les domaines alimentaires ou non alimentaires, la maîtrise des processus économiques en aval de la production, l'amélioration de la valeur ajoutée. Le Scot reconnaît à l'agriculture sa fonction de gestionnaire de l'espace, participant à l'attractivité globale de l'agglomération à travers la préservation du cadre de vie, et contribuant à l'approvisionnement de territoire en produits frais, ainsi qu'à la vivacité des marchés forains. A cette fin, le Dog préconise la recherche d'un nouveau contrat entre les agriculteurs et les acteurs du territoire, notamment les collectivités. Ce contrat suppose une agriculture multifonctionnelle et un engagement plus important des collectivités au service de l'entretien d'espaces dont le financement ne peut reposer sur les seules exploitations agricoles.

Le Projet d'intérêt général de la Plaine des Chères, qui couvre dix communes, concerne, sur la Métropole, les communes de Quincieux et Saint-Germain-au-Mont d'Or. Il a pour objet la protection forte et pérenne de l'agriculture, des espaces naturels, des paysages et de la ressource en eau sur le secteur de la Plaine des Chères. Défini par arrêté préfectoral du 04/02/2004, il a été renouvelé le 22/01/2016 pour une période de 3 ans.

Orientations en faveur d'activités économiques durables

De nombreuses orientations du Scot concernent la qualité des espaces dédiés aux activités économiques (bâtiments, zones d'activités...), leur rapport à l'environnement, leur intégration dans les tissus alentours, leur consommation énergétique...

De manière générale, le Scot préconise :

- **une maîtrise de la consommation foncière.** Pour cela, une plus forte densité et compacité des sites (actuels ou futurs) est recherchée (zones d'activités, activités logistiques en ville, pôles commerciaux...), tout comme la requalification des zones d'activités existantes ;
- **une meilleure qualité des bâtiments d'activité et une meilleure intégration dans leur environnement.** Il s'agit de veiller à une meilleure insertion urbaine, environnementale, architecturale et paysagère des activités et des équipements commerciaux, et d'améliorer la performance environnementale des nouvelles constructions : conception ou rénovation en faveur d'une moindre consommation énergétique, raccordement des zones d'activités et des équipements gros consommateurs d'énergie aux réseaux de chaleur (notamment ceux existants), place des énergies renouvelables, qualité des espaces publics et des équipements, végétalisation, gestion de l'eau pluviale, limitation et/ou compensation de l'imperméabilisation, réduction des surfaces de stationnement ;
- **une plus forte mixité fonctionnelle** (activités / logements / équipements / espaces verts) en-dehors des « sites économiques » pour des activités et services à faibles nuisances et lorsque le contexte urbain le permet (services, desserte en transports collectifs) ;
- **une plus grande proximité de la desserte en transports collectifs**

Plus spécifiquement, en fonction du type d'activité, le Scot a fixé les orientations suivantes :

- limitation des activités industrielles dans les périmètres de protection rapprochée des captages ;
- localiser préférentiellement les pôles à vocation tertiaire, les PMI-PME, les pôles commerciaux à proximité des axes du Réseau express métropolitain ou de transports collectifs d'agglomération, ou dans les secteurs susceptibles d'être facilement reliés aux principales gares et stations d'échange,

COHÉRENCE AVEC LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- concernant les activités de logistique :
 - privilégier les accès multimodaux (chemin de fer, voie d'eau) pour les activités fortement génératrices de fret (logistique),
 - favoriser le développement d'une offre logistique de proximité pour la livraison des marchandises en ville.
- concernant le commerce :
 - prévoir l'accessibilité en transport collectif des grands pôles commerciaux ;
 - répondre aux besoins de stockage et de fonctionnement du commerce en ligne.

L'ensemble de ces orientations doivent faire l'objet de traductions appropriées dans les PLU.

Le Schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC)

Le Schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) est un document d'orientation et de stratégie en matière de développement commercial sur le territoire du Grand Lyon.

Il vise à organiser et dimensionner l'appareil commercial de la Métropole de Lyon selon des principes :

- d'aménagement du territoire ;
- de développement durable ;
- de satisfaction des besoins des consommateurs.

Ce document est le fruit d'un travail partenarial entre la Métropole de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, le département du Rhône, le SEPAL et l'ensemble des communes constituant l'intercommunalité.

Le précédent SDUC, mentionné, couvrait la période 2009-2015. Un nouveau SDUC est donc en cours d'élaboration.

Le Schéma d'Accueil des Entreprises

Le Schéma d'accueil des entreprises (SAE) de la Métropole de Lyon, décline sur le territoire de celle-ci la stratégie de développement économique. Outil de gouvernance, il est à l'interface de l'économie, du foncier, de l'urbanisme, des transports collectifs et du développement durable. Il vise à anticiper, programmer et gérer durablement l'offre d'accueil économique à destination des entreprises en concertation et en proximité avec le territoire. Cette démarche constitue un point d'appui pour l'élaboration des règles d'urbanisme favorisant l'accueil et le développement des activités économiques sur le territoire.

Annexe

Liste des études pour la réalisation du PLU-H

Avertissement :

La liste ci-dessous identifie les études réalisées spécifiquement pour la réalisation du PLU-H et, dans certains cas, des études réalisées dans le cadre d'autres démarches lorsqu'elles ont servi de base à des prolongements d'études propres au PLU-H ou alimenté de manière exclusive le diagnostic. En conséquence, cette liste ne reprend pas l'exhaustivité des études qui ont alimenté de manière directe ou indirecte le PLU-H, car celui-ci s'est également appuyé sur de nombreuses autres études réalisées dans le cadre d'autres démarches.

1. Les études thématiques à l'échelle de la métropole

Trans-thématiques

- Atelier Ville et climat (travail partenarial) / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011-2012
- Atelier Ville nature (travail partenarial) / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011-2012
- Atelier Ville mobile (travail partenarial) / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011-2012
- Atelier Ville accueillante (travail partenarial) / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011-2012
- Atelier Ville créatrice de richesse (travail partenarial) / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011-2012
- Atelier Ville avec une identité (travail partenarial) / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011-2012

Géographie, paysages, trame verte et bleue, biodiversité

- Livret ressources - Biodiversité / Direction Générale au Développement Urbain du Grand Lyon. Juillet 2013
- Etat Initial de l'Environnement / Mosaïque Environnement, pour la Métropole de Lyon. 2014-2016
- Etude Les continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, pour le SEPAL. Mars 2015
- Cartographie des structures végétales / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014
- Etude « trame verte et bleue et continuités écologiques » / Mosaïque Environnement. 2014
- Expertises des boisements / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014 à 2016

Structuration urbaine, mobilités, équipements

■ Structuration urbaine

- Cartographie des densités (de population, du bâti, des équipements de proximité, du végétal) / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013
- Analyse de l'évolution de l'urbanisation du Grand Lyon depuis les années 1950 / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014-2015

■ Mobilité

- Analyse des emplacements réservés de voirie / Métropole de Lyon. 2012 à 2014
- Etude des normes de stationnement dans le PLU-H / SARECO mobilité et stationnement. 2015 - 2016
- Diagnostic pour le Plan de Déplacements Urbains - Agglomération lyonnaise / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, pour le SYTRAL. 2014-2016
- Expertise Croisement entre les capacités de développement urbain potentiel et les capacités de desserte en transport collectif / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, pour le SYTRAL et la Métropole de Lyon. 2015
- Identification des « Axes stratégiques des déplacements » / Métropole. 2015
- Expertise urbaine des corridors TC pour la révision du PDU en lien avec celle du PLU-H / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour le SYTRAL et la Métropole de Lyon. 2016

■ Équipements

- Schéma de Développement Universitaire 2010-2020 / Grand Lyon, Université de Lyon et Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2010
- Schéma régional d'organisation des Soins / Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes. Novembre 2012
- Schéma inter-régional d'organisation sanitaire « Sud-est » 2013-2018 / Agences Régionales de Santé Rhône-Alpes et d'Auvergne. Juin 2013
- Enquête 2014 de la Statistique Annuelle des établissements de Santé (SAE), disponible sur le site de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé : <https://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr>, consulté en août 2016.
- Etude équipement - Atlas Etablissements scolaires / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Novembre 2013
- Etude équipement - Atlas Petite Enfance / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Novembre. 2013
- Atlas des équipements sociaux dans le Grand Lyon - Inventaire des équipements / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Avril 2014
- Etude équipement - Atlas du sport dans le Grand Lyon / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Février 2014
- Observatoire de la Ville de Lyon - Densité d'équipements / Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014-2015

- Etude foncière Création de nouveaux espaces funéraires. Analyse des besoins des communes à 15 ans / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Novembre 2014

Formes urbaines et qualités urbaines, patrimoine bâti

■ A l'échelle de l'agglomération

- Cartographie et qualification des tissus urbains aux trois échelles métropole, bassins de vie, communes / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012-2013
- Modélisation et évolution des tissus urbains (densités et qualités urbaines) / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012-2014
- Cartographie des qualités du territoire aux trois échelles métropole, bassins de vie, communes / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012-2014
- Etude Patrimoine : identification des éléments et ensembles porteurs de qualités (cartes et notes sur les qualités bâties et paysagères) / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013-2015
- Recensement des parcs et jardins à valeur patrimoniale / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013-2014

■ Sur des secteurs spécifiques

- Cahier des Recommandations Architecturales, Urbaines et Paysagères de la Cité du Prainet à Décines / Archipat. 2003
- Cahier des charges de transformation de la Cité Clémenceau, rues de la Marne et de Verdun à Pierre-Bénite et Oullins / Joëlle Bourgin. 2009.
- Approche patrimoniale au service du projet de territoire – Tassin-la-Demi-Lune : inventaire du patrimoine bâti local / Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2010.
- Etude Urbaine Quartier Bissardon – Caluire et Cuire / Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2010
- Approche patrimoine et qualités – Pierre Bénite / Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013.
- Expertise patrimoniale - Solaize / Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011
- Etude patrimoniale, Vénissieux / Archipat. 2014.
- Etude patrimoniale urbaine et architecturale - Saint-Cyr-au-Mont-D'Or / Archipat. 2014.
- Etude patrimoniale ensemble industriel TASE / Archipat-Alep. 2014.
- Etude d'accompagnement urbain et architectural du lotissement du Prainet / CAUE. 2015

Ressources, risques, changement climatique et énergie

■ Transversal

- Etat Initial de l'Environnement / Mosaïque Environnement. 2014-2016

■ Consommation de l'espace, zones d'urbanisation future et expertise des capacités foncières

- Estimation des capacités foncières résidentielles et économiques et secteurs potentiels de développement » /

Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012

- Consommation de l'espace - Grandes tendances 1950-2014 / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015
- Analyse des zones AU et des zones A et N sous pression / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015-2016
- Etude des secteurs agricoles potentiellement soumis à des changements de zonage / Chambre d'agriculture du Rhône. 2015

■ Eau et assainissement

- Étude des Points noirs du zonage d'assainissement / SAFEGE 2014-2015
- Actualisation des zonages assainissement collectif et non collectif / Métropole de Lyon. 2015 à 2016

■ Risques, nuisances et pollutions

- Cartographie des zones d'inondation par les ruisseaux non domaniaux – actualisation / Egis environnement 2015 (Vaise, 2015) ; Prolog Ingénierie (Rochecardon, 2011); Safege (Planche, 2011) ; Artélia (Thou, 2010 ; Torrières, 2008) et Métropole de Lyon
- Cartographie des zones de ruissellement d'eaux pluviales – actualisation / Prolog 2014
- Etude du Zonage Prévention des risques de ruissellement et protection des milieux aquatiques / Métropole de Lyon. 2015
- Cartographie des périmètres de risque géotechnique – actualisation / BRGM. 2014 - 2015
- Cartographie des galeries souterraines – actualisation / Métropole de Lyon.

Habitat

- Évolution démographique globale et estimation des besoins en construction neuve / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013
- Éléments de connaissance sur les marchés résidentiels autour du Grand Lyon / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013
- Évolutions sociétales, des modes de vie et d'habiter / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013
- Pourquoi acquérir une maison individuelle ? / Cabinet de conseil Sémaphores. 2013
- La politique foncière pour l'habitat au Grand Lyon : bilan, évaluation, enjeux et stratégie / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013
- Étude des produits locatifs abordables / Cabinet de conseil Sémaphores. 2013
- Qui achète quoi dans le parc privé existant / Cabinet de conseil Sémaphores. 2013
- Diagnostic sur les caractéristiques des logements du parc privé existant / Cabinet de conseil Urbanis. 2013
- Vieillesse de la population et impacts sur l'habitat / groupement Algoé - Observatoire social de Lyon. 2013
- Étude sur l'état technique du parc HLM, ses besoins en amélioration et son érosion / Cabinet de conseil Habitat et territoires. 2013
- Étude mobilité et occupation du parc social sur le territoire du Grand Lyon / groupement Habitat et territoires et EOHS

- Étude pour l'analyse du marché des logements financés en PLS / cabinet de conseil Aatiko
- Le nouveau système de défiscalisation dans l'investissement immobilier (Duflot) : quel impact sur le « système habitat » du Grand Lyon ? / Cabinet de conseil Sémaphores. 2013
- État des lieux des résidences services privées dans l'agglomération lyonnaise / Métropole de Lyon. 2013
- Analyse de la problématique emploi/logement dans l'agglomération lyonnaise / cabinet de conseil Sémaphores. 2013

Economie

- Analyse des linéaires et des polarités commerciales et toutes activités / CCI, CMA, Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014 - 2015
- Traduction du Schéma directeur de l'hébergement hôtelier : expertise pour la définition des polarités hôtelières / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014 - 2015

- Expertise pour la définition des polarités tertiaires / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014 - 2015
- Expertise Activités économiques en ville / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014
- Sites à dédier aux activités fortement génératrices de flux - Analyse et fiches / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015
- 9^e enquête consommateurs de la région lyonnaise (CCI)

Règlement

- De la morphologie à la règle - Analyse des tissus morphologiques et pistes d'architecture réglementaire / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014 à 2016

2. Les études territoriales à l'échelle de la Métropole, de groupes de communes ou de commune

Agglomération

- Projet de développement territorial - Synthèse des axes de projet au niveau d'agglomération / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Juillet 2007

Etudes intercommunales

■ Décines-Charpieu / Vaulx-en-Velin

- Étude diagnostic : enjeux sur la ZI de la Soie / Métropole de Lyon - 2014

■ Bron / Chassieu / Saint-Priest

- Etude urbaine sur le secteur Aviation / Tekhnê. 2015

■ Chassieu / Saint-Priest

- Extension ZI Mi-Plaine sur le secteur des Tâches / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014

■ Bron / Chassieu / Décines-Charpieu

- Cadrage urbain sur le secteur Vie Guerse - Pivolles - Sept Chemins / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011

■ Bron / Villeurbanne / Lyon 3^e

- Cadrage urbain sur le secteur Kimmerling / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2010

■ Lyon 8^e / Vénissieux

- Schéma de référence sur le secteur de Grand Trou / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011
- Schéma de référence sur le secteur Etats-Unis-Santy-Viviani et « zooms » sur les sites Lyon 8- Audibert Givaudan et Vénissieux-Viviani / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013

■ Villeurbanne / Vaulx-en-Velin / Bron / Lyon 8^e / Lyon 7^e / Vénissieux / Saint-Fons

- Les territoires Laurent Bonneval, mise de fond pour un débat / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et Egis. 2016

■ Feyzin / Vénissieux / Saint-Fons / Corbas

- Étude d'un schéma d'aménagement et de développement d'ensemble sur les Franges nord du BUS / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014

■ Lyon / Bron / Villeurbanne / Vaulx-en-Velin / Chassieu

- Expertise territoriale sur la Route de Genas, en vue d'inscription d'un emplacement réservé de voirie pour transport collectif / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015

■ Fontaines-sur-Saône / Fontaines-Saint-Martin / Rochetaillée-sur-Saône

- Cadrage urbain sur le secteur Gambetta-Bouchard / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015

■ Vaulx-en-Velin / Villeurbanne

- Cadrage urbain sur le secteur Grande île / AMAR. 2012

■ Lyon / Villeurbanne

- Cadrage urbain sur le secteur Bellecombe - Dedieu - Charmettes / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011

■ Tassin la Demi-Lune / Francheville / Lyon 5^e

- Schéma de référence sur le secteur d'Alaï / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2010-2012
- Etude thématique économique sur le secteur d'Alaï / Métropole de Lyon. 2011

■ Caluire et Cuire / Rillieux-la-Pape

- Diagnostic urbain - zone UA- quartier de Crépieux / Métropole de Lyon. 2013-2014

Bassin de vie Centre

- Elaboration d'une OAP portant sur le site Unesco de Lyon et la zone tampon (750 hectares) - Archipat, 2016

■ Lyon 1^{er}

- Etude de l'AVAP des Pentes de la Croix Rousse à Lyon 1er / Archipat, 2014 / 2016

■ Lyon 2^e

- Etude du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Vieux Lyon : bilan d'application, et scénarios d'extension du secteur sauvegardé / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012

■ Lyon 3^e

- Expertise urbaine et des capacités foncières - Secteur Lacassagne / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014-2015

■ Lyon 4^e

- Expertise urbaine sur le site de l'ancien collège Maurice Scève / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014

■ Lyon 5^e

- Expertise urbaine sur le site des Génovéfains / Atelier de qualité urbaine (Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et Alep Architecture). 2016

■ Lyon 7^e

- Expertise urbaine sur le secteur Duvivier / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015
- Expertise urbaine et des capacités foncières sur le secteur des franges des voies ferrées à Lyon 7ème Nord / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015-2016
- Schéma de référence sur le Nord du 7ème arrondissement / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012
- Plan guide des abords du stade de Gerland / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016

■ Lyon 8^e

- Expertise urbaine et des capacités foncières sur les secteurs Bd Ambroise Paré et Général André- la Plaine / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014/2015

■ Lyon 9^e

- Expertise urbaine, de capacités foncières et de mixité fonctionnelle sur le Secteur Bourbonnais / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015
- Schéma de référence sur le secteur de Vaise et « zooms » sur les sites Maurin ; Renault Marietton ; Amétis - Boulevard de la Duchère ; Saint Simon - pôle automobile et liaison Duchère - parc du Vallon / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013-2014

■ Villeurbanne

- Expertise urbaine sur la Rue du 1er mars / Architecte conseil de la Métropole de Lyon, 2011
- Cadrage urbain du secteur Bellecombe - Dedieu - Charmette et « zoom » sur la rue Mansard / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012

- Cadrage urbain du secteur Grandclément / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011
- Projet de territoire de Villeurbanne / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011
- Projet de territoire - volet économique / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012
- Projet de territoire - volet Paysages / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013
- Expertise urbaine sur le secteur Liaudet / Atelier de la Passerelle, architecte conseil de la Métropole de Lyon, 2012
- Cadrage urbain des quartiers Nord / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012
- Cadrage urbain et économique des franges Sud-Doua / INterland et CMN. 2013
- Cadrage urbain sur le secteur Saint Jean / AMAR. 2014
- Expertise urbaine du secteur Baratin / Atelier de la Passerelle, architecte conseil de la Métropole. 2014
- Etudes urbaines sur le secteur Carré de Soie / Dumétier design. 2014-2015
- Expertise urbaine sur le secteur Flachet / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015
- Etude urbaine sur le secteur Grandclément / Agence Nicolas Michelin & associés. 2015

Bassin de vie Rhône amont

■ Décines-Charpieu

- Schéma de référence et zooms territoriaux sur les secteurs de Charpieu ; Jaurès ouest et liaison canal ; Biézin / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013
- Cadrage urbain sur le secteur de la Mutualité - Multipôle / Atelier de la Passerelle, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2013
- Cadrage urbain sur le secteur Champollion / Atelier de la Passerelle, architecte conseil de la Métropole de Lyon, puis Bruno Dumétier Design. 2013
- Schéma de référence sur le secteur du Grand Montout et « zooms » sur les secteurs ABB - Hors Champs. 2013

■ Meyzieu

- Cadrage urbain sur les franges de la Rocade Est / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014
- Etude du potentiel commercial sur le secteur Peyssillieu et sur les polarités commerciales du centre-ville, des Plantées, Carrefour et Intermarché / AID Observatoire. 2015
- Cadrage urbain sur le secteur 8 mai 1945 - République / ESAU, architecte conseil de la Métropole en lien avec l'étude commerciale / AID Observatoire. 2016
- Cadrage urbain autour de la place Carteron / ESAU, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2016
- Schéma de référence du centre-ville / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2010
- Expertises territoriales (limite sud de la ville, VN33, rue Saulnier, îlot Saulnier-République) / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014

■ Vaulx-en-Velin

- Projet de territoire Vaulx-en-Velin / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011-2012

- Cadrage urbain sur le secteur du Village - angle Pasteur – République - Jaurès / ESAU, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2016
- Cadrage urbain et paysager sur le secteur Entrée ouest- Avenue Gabriel Péri / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016

Bassin de vie Porte des Alpes

■ Bron

- Cahier des clauses techniques particulières pour le site de la caserne Raby / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012

■ Chassieu

- Expertise urbaine sur l'Ilot Fonlupt / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016
- Expertise urbaine sur l'Ilot Joly / ESAU, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2015

■ Mions

- Expertise de la Zone AU2 Aux Pierres / ESAU, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2016
- Expertise urbaine sur le secteur Chemin du Charbonnier - Chemin de Feyzin / ESAU, architecte conseil de la métropole de Lyon. 2016
- Expertise urbaine de l'Ilot Mairie / Jean-Yves Quay, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2011

■ Saint-Priest

- Expertise urbaine sur le Secteur Carré Rostand - parc Nelson Mandela / Interland, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2015
- Expertise urbaine sur le secteur Château - Rostand / Joëlle Bourgin, architecte conseil de la Métropole. 2012
- Etude de cadrage urbain sur le secteur Gare - Arsenal / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011

Bassin de vie Portes du sud

■ Corbas

- Etude de cadrage urbain sur le Centre Bourg / Athanor, CZD Azur, Sept. Février 2009
- Etude de positionnement et de relocalisation de la moyenne surface commerciale sur le secteur des Taillis / AID. 2015
- Expertise urbaine et patrimoniale sur le secteur Bourlione / ESAU, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2016

■ Feyzin

- Projet Urbain de la ville de Feyzin pour les années 2013 à 2016 / Ville de Feyzin. 2013
- Cahiers de préconisations sur les ilots du centre Bégude / Atelier de ville en ville. 2015
- Etude de cadrage urbain et préconisations urbanistiques sur les abords du Fort / ESAU, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2015-2016

■ Saint-Fons

- Etude urbaine sur le secteur Nord Mairie / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014
- Étude urbaine sur le quartier des Clochettes / Gauthier + Conquet. 2014

■ Solaize

- Etude de cadrage urbain pour l'extension du Centre (Ouverture à l'urbanisation du secteur Nord Mairie) / ESAU, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2016

■ Vénissieux

- Etude de faisabilité et de programmation Ilot Coblod-Gare / Joëlle Bourgin, architecte conseil de la métropole de Lyon. 2009
- Schéma de référence « Cœur de ville » et « zooms » sur les secteurs Médiathèque, gare, Houël - Croizat - Ferry, les Balmes des Minguettes / Agence Dumetier. 2012-2013
- Appel à Idées « Urba-gare » Quel quartier pour demain ? / Atelier R. Castro S. Denisof et associés. 2012
- Etude de positionnement et de programmation économique, Quartiers de la Gare et secteur de l'industrie Boulevard Joliot Curie et Ambroise Croizat / CMN PARTNERS. 2012
- Étude de cohérence commerciale Cœur de Ville de Vénissieux / AID Observatoire. 2010
- Plan programme stratégique pour le renouvellement urbain du Plateau des Minguettes et du quartier Max Barel à l'horizon 2030 / Passagers des Villes. 2014
- Elaboration d'une trame verte reliant les parcs, jardins et espaces naturels de Vénissieux / Ville de Vénissieux. 2014
- Etude de cadrage urbain et de positionnement économique sur les sites LOU et FDS / Interland, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2016

Bassin de vie Lômes et Coteaux du Rhône

■ Charly

- Etude de cadrage urbain sur l'îlot Mairie - Frénet / Joëlle Bourgin, architecte conseil et Métropole de Lyon, 2014-2016
- Etude de cadrage sur le secteur Maréchal Leclerc / Joëlle Bourgin, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2014
- Etude de cadrage urbain sur la voie Louis Vignon / Joëlle Bourgin, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2010
- Etude de cadrage urbain - secteurs de L'Etrat et des Ferratières, SOE / Agence d'urbanisme

■ Givors

- Projet directeur Vallée de la chimie - « zoom » Vallée du Gier / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2010
- Etude de cadrage urbain sur les îlots du Centre (Salengro, Zola, Oussekin) / Urbino. 2012
- Étude stationnement sur le centre et la gare / Transitec. 2012-2013
- Etude de cadrage sur le site de Fives Lille (PPRNI du Gier) / Métropole de Lyon. 2013-2014
- Expertise économique sur le site du « Point P » / Métropole de Lyon. 2014
- Expertise urbaine sur le secteur Les Plaines / Métropole de Lyon. 2015
- Expertise urbaine sur le secteur de la ZAC VMC / Métropole de Lyon. 2015-2016
- Etude de cadrage urbain sur le site Bertholon Mourier / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016-2017
- Expertise urbaine Place Jean Berry / Métropole de Lyon. 2016

■ Grigny

- Schéma de référence / Urban Studio. 2010-2012
- Expertise sur les Accès aux berges / Métropole de Lyon. 2012
- Expertise commerciale sur le centre bourg / A.I.D. 2012
- Etude de cadrage urbain sur le secteur du Sablon / Joëlle Bourgin, architecte-conseil de la Métropole de Lyon. 2012-2013
- Etude de cadrage sur le secteur Les Pupières / Joëlle Bourgin, architecte-conseil de la Métropole de Lyon. 2012-2013
- Etude de cadrage urbain sur le secteur du Sablon élargi / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015-2016
- Expertise urbaine sur l'îlot Poulenard / Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015
- Etude de cadrage urbain sur les Terrains Rioussset / INTERland, architecte-conseil de la Métropole de Lyon. 2015-2016
- Expertise urbaine sur le site du Terrain Lamy / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016
- Étude de potentiel commercial sur Grigny / A.I.D. 2016-2017

■ Irigny

- Etudes de cadrage urbain sur le Centre bourg (nord et ouest) / Joëlle Bourgin, architecte-conseil de la Métropole de Lyon. 2012

■ La Mulatière

- Etude de cadrage urbain sur le secteur Le Roule / Métropole de Lyon. 2016
- Expertise urbaine sur le secteur Nord du Confluent – Aquarium / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2016
- Expertise urbaine sur la Rue Stéphane Déchant / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016

■ Oullins

- Expertise urbaine sur le secteur Diderot / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014-2015
- Expertise urbaine sur la Rue Aulagne / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015
- Expertise urbaine sur le secteur Rue Lortet- Rue du Parc / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015
- Expertise urbaine sur le secteur Buisset / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015
- Expertise urbaine sur le secteur Célestins / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015

Saint-Genis-Laval

- Etude de cadrage urbain sur le secteur Citadelle / Métropole de Lyon. 2013 et 2015
- Etude commerciale sur le secteur Citadelle / AID Observatoire. 2016
- Etude de cadrage urbain sur les secteurs La Haye et Le But / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015
- Expertise urbaine « approfondissement Sud-Est du bourg » / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016

■ Sainte-Foy-lès-Lyon

- Etude de cadrage urbain sur le secteur de la rue Charcot / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2015
- Etude de cadrage urbain sur le secteur de l'hôpital / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2015-2016
- Etude de cadrage urbain sur le secteur Chantegrillet / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2016
- Expertise urbaine sur le secteur Croix-Pivort / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016
- Expertise urbaine - Avenue Jarosson / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016
- Expertise urbaine - Chemin de Montray / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016

■ Vernaison

- Etude de cadrage urbain du Centre bourg / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014-2016
- Etude de cadrage urbain sur le secteur Les Garennes / INTERland, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2016-2017
- Expertise urbaine sur les Terrains Griset / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016
- Expertise urbaine Centre-bourg, église / architecte conseil Joëlle Bourgin. 2006

Bassin de vie Val d'Yzeron

■ Craponne

- Etude de cadrage urbain de la partie centrale du secteur RD 489 / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole. 2010
- Etude de cadrage urbain sur le secteur RD 489 / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011-2012
- Etude de cadrage urbain sur le secteur Galoche / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon 2013
- Etude de cadrage urbain sur le secteur du Vieux Village élargi / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole. 2015
- Etude de cadrage urbain sur le secteur de la Voie Romaine / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole. 2015
- Etude de cadrage urbain sur le secteur Millaud / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la métropole de Lyon. 2015
- Etude de cadrage urbain sur le secteur Patelière / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016
- Etude de cadrage urbain sur le secteur Grand Champ / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016
- Etude de cadrage urbain sur la Rue Centrale / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016

■ Francheville

- Etude de cadrage urbain sur le secteur Chater - Chantegrillet / Urbino. 2011-2012
- Etude de cadrage urbain sur le secteur Bel Air UCEAR / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011
- Etude thématique (déplacements, circulation, stationnement) sur le secteur Chater - Chantegrillet / NOX. 2011-2013
- Etude thématique (commerciale) sur le secteur Chater - Chantegrillet / AID Observatoire, 2011-2014

- Expertise urbaine sur le secteur Roussille / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2013
- Expertise urbaine sur le secteur Chardonnière / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole. 2014

■ Marcy-l'Etoile

- Plan de référence sur l'ensemble de la commune et « zoom » sur le Centre / Urbino. 2012

■ Saint-Genis-les-Ollières

- Etude de cadrage urbain sur le Centre / Urbino. 2014
- Expertise urbaine sur le secteur L'Horizon / Urbino. 2014

■ Tassin-la-Demi-Lune

- Projet de territoire sur l'ensemble de la commune et « zooms » sur le secteur Horloge - République et le secteur de l'Aigas / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012-2013
- Etude de cadrage urbain sur les abords de l'avenue Victor Hugo / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2014
- Etude de cadrage urbain sur le secteur Libération / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2015
- Etude thématique commerciale sur le secteur Libération / AID Observatoire. 2015

Bassin de vie Ouest nord

■ Dardilly

- Etude de cadrage urbain de différents secteurs de la commune / Civita, Folia, Terre Eco, Grontmis. 2015

■ Ecully

- Plan de référence sur l'ensemble de la commune et « zoom » sur le secteur du Tronchon / Strate, Joëlle Bourgin, Safege, Cirus. 2012

■ La Tour-de-Salvagny

- Etude de cadrage urbain sur le Centre, Ilot Eglise / Christine Rousselot, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2011
- Etude de cadrage urbain et de faisabilité sur le secteur du Boton / Christine Rousselot, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2014
- Etude de cadrage urbain de la Zone AU et secteur Bergeonnes / Christine Rousselot, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2015

■ Limonest

- Etude de cadrage urbain sur le Centre, Ilot de la Plancha / Christine Rousselot, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2010
- Elargissement du Centre - Etude de cadrage / Christine Rousselot, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2015

■ Lissieu

- Etude de cadrage urbain sur le Quartier Bois Dieu - Charvery / Christine Rousselot, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2013
- Etude de préconisations urbaines sur le Quartier Bois Dieu - Charvery / Agence d'urbanisme Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013

■ Saint-Didier-au-Mont-d'Or

- Etude de cadrage urbain sur les secteurs Pinet - Favril / Urbino, Granthis, Arcadis. 2011
- Etude de préconisations urbaines sur les secteurs Ilot Castellard, la Chèvre, Roteau, Vieux Bourg / Atelier de la Passerelle. 2014

■ Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

- Expertise urbaine des Zones UV / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2010
- Lectures De Territoire Saint-Cyr-Au-Mont-d'or / CAUE du Rhône. 2012
- Expertise urbaine sur le secteur de la Chaux / Atelier de la passerelle. 2013

Bassin de vie val de Saône

■ Albigny-sur-Saône

- Etude de cadrage urbain sur le Centre Hospitalier Gériatrique / Mona Lisa, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2014-2015

■ Cailloux-sur-Fontaines

- Étude de cadrage urbain des hameaux Noailleux - Favret / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015-2016

■ Collonges-au-Mont-d'Or

- Expertise urbaine de la zone AU des Chavannes / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016
- Expertise urbaine de la zone AU Clos Bergier / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016

■ Couzon-au-Mont-d'Or

- Schéma de référence sur l'ensemble de la commune / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012
- Expertise urbaine sur l'Ilot Caserne SDMIS / Métropole de Lyon. 2015

■ Fleurieu-sur-Saône

- Expertise urbaine sur le secteur Grand Buisson / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014

■ Fontaines-sur-Saône

- Etude de cadrage urbain sur le Centre / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2015-2016
- Etude de cadrage urbain sur le secteur des Marronniers / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015
- Expertise urbaine sur le secteur Bas Montée Roy-Berthelot / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015

■ Fontaines-Saint-Martin

- Etude de cadrage urbain sur le secteur Prado / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2014
- Cahier de prescriptions urbaines et paysagères sur le secteur Mollières / Tekhné. 2007

■ Genay

- Cadrage urbain sur les hameaux de Genay / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013

- Etude de cadrage urbain sur le site de l'ancien stade / Mona Lisa, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2014 ; Expertise urbaine / métropole de Lyon. 2015-2016
- Expertise urbaine sur le secteur Les Malandières / Métropole de Lyon. 2016
- Expertise commerciale sur le secteur Les Malandières et Route de Trévoux / Métropole de Lyon. 2016
- Expertise urbaine pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur nord Proulieu / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016

■ Montanay

- Expertise urbaine pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur le Marjeon / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016

■ Neuville-sur-Saône

- Etude de cadrage urbain du secteur sud / Atelier de la Passerelle, architecte conseil de la Métropole. 2011-2012
- Étude de cadrage urbain du secteur nord / Atelier de la Passerelle, architecte conseil de la métropole. 2013-2014
- Etude de cadrage urbain sur le secteur Tête Noire / Mona Lisa, architecte conseil de la Métropole. 2015-2016

■ Quincieux

- Diagnostic communal et pistes d'orientations de développement urbain / Métropole de Lyon et Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2014-2015

■ Rochetaillée-sur-Saône

- Etude de cadrage urbain sur la rue Bouchard / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016

■ Saint-Germain-au-Mont-d'Or

- Schéma de référence / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011-2012
- Etude de cadrage urbain et paysager sur le site de la Maison des 4 vents / Mona Lisa, architecte conseil de la Métropole. 2015-2016
- Etude de cadrage urbain des zones AU de la Barollière et des Basses Brosses / Mona Lisa, architecte conseil de la Métropole. 2016
- Etude de cadrage urbain de la zone AU à vocation économique sur le secteur Pain Béni / Mona Lisa, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2016

■ Saint-Romain-au-Mont-d'Or

- Expertise de la zone AU des Vondières / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015

■ Sathonay-Village

- Etude de cadrage urbain sur les secteurs potentiels de développement / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016

Bassin de vie Plateau nord

■ Caluire-et-Cuire

- Expertise urbaine sur le secteur de la Bascule / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011

- Etude urbaine Bissardon-Oratoire / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2010
- Cadrage urbain sur le secteur de la Terre des Lièvres / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2013
- Etude « Sud du bourg » / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011
- Expertise urbaine « approfondissement Bissardon » / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016
- Expertise urbaine « Approfondissement sur la place Foch » / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2016
- Etude de cadrage urbain sur le secteur des Clarisses / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2015
- Etude de cadrage urbain sur le secteur Montessuy - Pasteur (ilot de l'église) / Herz & Pouzergue, architecte conseil. 2015
- Etude de composition urbaine sur le secteur Montessuy-Pasteur (ilotEst) / Babylone Avenue- LMH. 2016
- Etude de cadrage urbain sur les secteurs ilot centre et ilot de la Bascule / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2016

■ Rillieux-la-Pape

- Etude de cadrage urbain « Cœur de Ville » et « zooms » sur la route de Strasbourg et le village -Suzaye » / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2013
- Etude de cadrage urbain « approfondissement av. de l'Hippodrome » / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2015
- Expertise urbaine sur le secteur Terre des Bruyères / Métropole de Lyon. 2015
- Etude urbaine et de programmation de l'ancien site militaire Osterode / Tekhné. 2015
- Etude « Le Parc Linéaire » / Grand Projet de Ville / Interland. 2015

■ Sathonay-Camp

- Expertise urbaine sur le secteur Pasteur / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2011
- Schéma de référence / Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 2012
- Etude de cadrage urbain sur le site Hôtel du commandement / Herz & Pouzergue, architecte conseil de la Métropole de Lyon. 2014

